NEDL TRANSFER
HN 5LLZ -

2317

Cyc, 85

KF18

BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
CHARLES MINOT,
OF SOMERVILLE,
(Class of 1828,)
13 Oct. 1873.

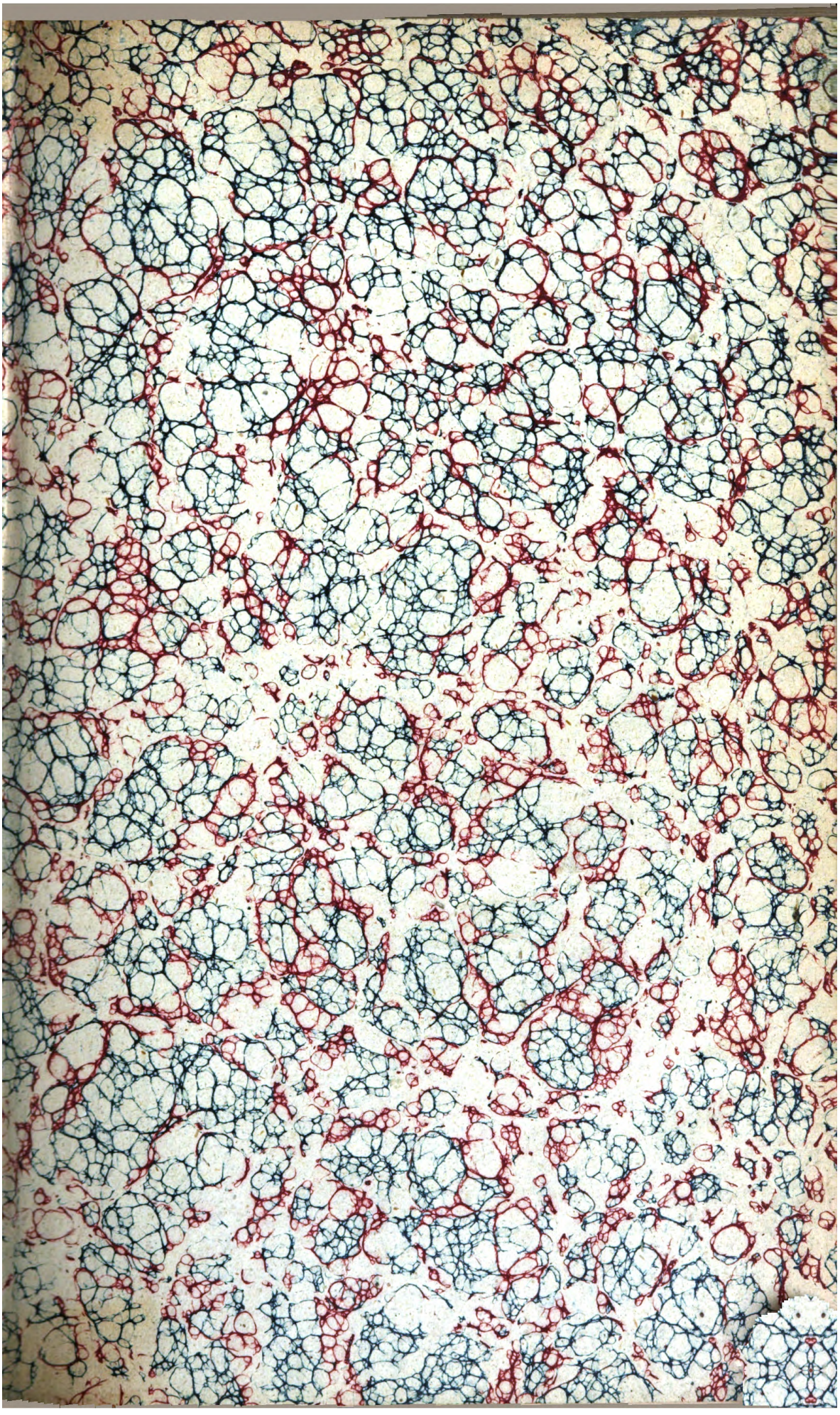

COMPLÉMENT

DE

L'ENCYCLOPÉDIE MODERNE

TOME SEPTIÈME

JAQUIER. — LÉGISLATIF (CORPS-)

PARIS
TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET C^IE
RUE JACOB, 56.

COMPLÉMENT

DE

L'ENCYCLOPÉDIE MODERNE

DICTIONNAIRE ABRÉGÉ

DES SCIENCES, DES LETTRES, DES ARTS

DE L'INDUSTRIE, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

PUBLIÉ PAR

MM. FIRMIN DIDOT FRÈRES

SOUS LA DIRECTION

DE MM. NOEL DES VERGERS ET LÉON RENIER

ET

DE M. ÉDOUARD CARTERON

TOME SEPTIÈME

PARIS

FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'INSTITUT DE FRANCE

Rue Jacob, 56

1863

Les éditeurs se réservent le droit de traduction dans les pays étrangers.

SUPPLÉMENT

A

L'ENCYCLOPÉDIE

MODERNE,

OU

DICTIONNAIRE ABRÉGÉ

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

J

JAQUIER, *Artocarpus* (*Botanique*). Parmi les végétaux d'une utilité majeure pour l'homme dans les régions intertropicales, on doit placer ceux qui forment le genre *Artocarpus*, type principal de la famille des Artocarpées. Ce sont des arbres à suc laiteux, spontanés dans les parties chaudes de l'Asie et de l'Océanie, où ils sont aussi abondamment cultivés. La culture en a été également introduite dans un grand nombre de pays situés dans la zone torride, et elle a même acquis beaucoup d'importance dans certaines localités. Ces végétaux ont des feuilles alternes, brièvement pétiolées; de très-grandes stipules coriaces, qui forment d'abord une enveloppe en cornet aux bourgeons et qui tombent quand ceux-ci s'ouvrent. Leurs fleurs sont monoïques : les mâles sont réunies en épis serrés sur un réceptacle commun en forme de massue, et chacune d'elles est formée de deux ou trois folioles dressées, plus ou moins soudées entre elles à la base, avec une seule étamine à filet aplani, terminé par une anthère à deux loges opposées. Les fleurs femelles sont réunies sur un réceptacle globuleux, en une tête arrondie, dans laquelle elles se soudent entre elles en un ensemble unique; leur périanthe tubuleux est surmonté d'un limbe pyramidal, indivis, et percé seulement d'un petit trou par lequel passe le style; leur pistil consiste en un ovaire libre, creusé d'une loge dans laquelle se trouve un seul ovule, et en un long style latéral, grêle et saillant, que termine un stigmate entier dans les uns, fendu en deux branches dans les autres. A ces inflorences femelles succèdent des fruits nombreux réunis en une masse unique et charnue, ou en un syncarpe qui tout entier est habituellement regardé comme un seul fruit. Dans cette masse commune on trouve les vrais fruits non charnus, contenant chacun une graine ovoïde, et autour d'eux les périanthes développés, devenus charnus et constituant la plus grande partie du volume total. Deux espèces de ce genre ont un très-grand intérêt; ce sont les suivantes : 1. L'ARTOCARPE INCISÉ (*Artocarpus incisa* LIN.) est désigné vulgairement sous le nom d'*Arbre à pain*, qu'il justifie parfaitement, puisque son syncarpe ou fruit est le vrai pain de nombreuses populations. Il forme un arbre de dix à treize mètres de hauteur, dont le tronc, épais de quarante à cinquante centimètres, supporte une grosse cime à branches étalées. Ses feuilles ont jusqu'à un mètre de longueur et cinquante centimètres de largeur; leur contour général est ovale, mais fendu latéralement en lobes aigus ou pinnatifides; elles se rétrécissent en coin à la base. C'est de l'aisselle de ces feuilles que sortent les inflorescences qui, dans la jeunesse, sont enfermées avec la feuille dans le cornet formé par la stipule. Le syncarpe ou, pour employer l'expression vulgaire, le fruit est globuleux ou ovale, et il acquiert à sa maturité le volume d'un gros melon. Il varie de forme et de grosseur, de manière à en faire distinguer quelques variétés. Voici

celles que signale M. Hooker dans son article du *Botanical Magazine* sur cet arbre (planches 2869 à 2871) : 1° Fruit rond et muriqué ou relevé sur toute sa surface de saillies pyramidales ; 2° fruit ovale et muriqué, l'un des meilleurs ; 3° fruit, ovale et lisse à sa surface ; 4° arrondi et lisse ; 5° variété de Timor à fruit petit et de qualité inférieure. Les variétés cultivées de l'arbre à pain n'ont pas de graines dans leur fruit, qui n'est dès lors qu'une masse de substance comestible. Il en existe cependant une, dont on ne fait à peu près aucun cas, dans laquelle les graines se développent. Même les habitants des Célèbes mangent ces graines cuites à l'eau ou sous la cendre; leur goût rappelle celui de nos châtaignes. Le fruit de cet arbre est farineux lorsqu'on le cueille un peu avant sa maturité; mais en achevant de mûrir il devient pulpeux et prend une saveur sucrée. On le mange ordinairement dans le premier de ces états; alors, cuit au four, il forme une sorte de pain tout fait, dont le goût rappelle celui du pain de froment, et un peu aussi celui de la pomme de terre. Dans l'Océanie il est la base essentielle de l'alimentation. Pendant huit mois de l'année, de janvier à août, l'arbre est en plein rapport, et on en mange le fruit. Pendant les quatre autres mois de l'année cet aliment essentiel manque; mais on lui substitue une sorte de pulpe cuite, qu'on a préparée comme provision pour cette époque avec le même fruit complétement mûr. Pour achever de faire connaître tout le prix qu'a l'arbre à pain pour les pays où sa culture existe, il faut ajouter qu'il est extrêmement productif, au point que trois pieds suffisent, assure-t-on, pour fournir à un homme sa nourriture de toute l'année. Ce précieux végétal est encore utile par son écorce, avec laquelle les Océaniens font des étoffes; par son bois, qui leur sert pour la construction de leurs habitations et de leurs pirogues; par son lait, qui, épaissi à l'air, forme une bonne glu; par ses inflorescences mâles, utilisées en guise d'amadou, etc. 2. Le JAQUIER A FEUILLES ENTIÈRES (*Artocarpus integrifolia* LIN.) porte les noms vulgaires de *Jaquier* et *Jack*. Il est indigène de l'Inde. Il forme un arbre d'une assez grande hauteur, à cime très-ramifiée et dont le tronc acquiert jusqu'à un mètre d'épaisseur, d'après Roxburgh. Ses feuilles sont obovales-oblongues, entières à l'état de développement complet, mais assez souvent divisées en trois lobes dans leur jeunesse; leurs deux faces sont glabres, mais l'inférieure est rude au toucher; leur tissu est coriace. Il fleurit en janvier et février, et il mûrit ses fruits en août et septembre. Ces fruits, organisés comme ceux de l'espèce précédente sont ovoïdes et très-gros ; leur plus grand diamètre est quelquefois de cinquante centimètres ; leur chair est jaunâtre, et elle a une saveur qui, quoique douce, ne plaît pas beaucoup à ceux qui n'y sont pas habitués. Cette espèce est encore d'un grand intérêt, quoique moins importante que la première. Dans certaines parties de l'Inde, notamment à Ceylan, son fruit entre pour une bonne part dans la nourriture des indigènes. Introduite aux Antilles, elle y a si bien réussi que maintenant elle est comme naturalisée dans certaines de ces îles. Son bois vaut mieux que celui de l'arbre à pain. On l'emploie fréquemment pour la construction des habitations, et même, grâce à la couleur d'acajou qu'il prend après quelque temps d'exposition à l'air, il sert à faire d'assez jolis meubles. Le genre Jaquier renferme encore un petit nombre d'autres espèces qui n'ont pas assez d'intérêt pour que nous en parlions dans cet article. P. D.

JARNAC (COUP DE). Locution proverbiale qui désigne généralement une ruse, un coup imprévu de l'ennemi, une attaque inattendue et même un peu déloyale. L'acte qui a donné naissance à cette locution n'est cependant pas entaché de déloyauté ni de perfidie.

Gui Chabot de Jarnac, gentilhomme de la cour de François Ier, se faisait remarquer par le grand train qu'il menait et par des dépenses auxquelles ne pouvait pourvoir son père, dont la fortune était peu considérable. Jarnac avait épousé la sœur de la duchesse d'Étampes, et les ennemis de celle-ci prétendaient que c'était elle qui pourvoyait au luxe de son beau-frère, avec qui on lui attribuait des relations coupables. Un jour le Dauphin, qui était des ennemis de la duchesse, demanda brusquement à Jarnac : « Comment se fait-il qu'un fils de famille dont le père vit encore peut faire une telle dépense, mener un tel état? » Le jeune homme, surpris de cette interpellation, répondit que sa belle-mère l'*entretenait* (son père était veuf et remarié). Le Dauphin, jouant sur l'équivoque à laquelle prête le mot employé par le gentilhomme, publie hautement que Jarnac entretient un commerce criminel avec sa belle-mère. L'accusation est recueillie, répétée, colportée, et revient aux oreilles de Jarnac. Exaspéré par une telle injure, Jarnac, n'osant s'en prendre directement au Dauphin, s'écrie que quiconque parle ainsi est un lâche.

Le prince ne pouvait relever le mot de Jarnac; un de ses courtisans se chargea de le faire. C'était un médiocre gentilhomme, sans fortune, vivant aux dépens du Dauphin, brave, il est vrai, mais affectant de se mettre au-dessus des plus braves et abusant de son habileté et de sa force physique pour défier tout le monde ; il s'appelait la Châtaigneraie.

Il prétendit que c'était à lui-même qu'avait été dit le mot de Jarnac, et donna un démenti formel au démenti de celui-ci; poussant plus loin l'audace, il demanda au roi le combat contre Jarnac. François Ier, continuant la tradition de son prédécesseur, repoussa ce moyen de prouver la vérité. La Châtaigneraie maintint ses allégations, si bien que Jarnac, exaspéré, supplia à son tour le roi d'autoriser le combat. François déclara qu'il ne le souffrirait jamais.

Presque aussitôt après la mort de François Ier, le nouveau roi, Henri II, ce même Dauphin qui avait si perfidement répandu le mot de Jarnac, se hâta d'autoriser ou plutôt d'ordonner le combat, et, dès le 23 avril 1547, il en fixa l'époque au 10 juillet suivant, et le lieu devant le château de Saint-Germain. On voulait en faire un spectacle solennel, une véritable fête; car on ne doutait pas que la Châtaigneraie ne fût vainqueur; or sa victoire devait être un coup terrible pour la duchesse d'Étampes, que le nouveau règne accablait d'outrages et poursuivait avec acharnement.

Jarnac n'était pas, sans doute, moins brave que son adversaire, mais il lui était de beaucoup inférieur en force physique et en stature. Pour atténuer ce désavantage, usant de son droit de choisir les armes, il réclama celles que prescrivait la règle du combat. Or cette règle, faite dans le siècle précédent, prescrivait la lourde armure de fer, déjà inusitée au milieu du seizième siècle. La Châtaigneraie dut subir cette condition.

Le 10 juillet 1547, une foule immense couvrait la vaste terrasse de Saint-Germain; il y avait là, en effet, plus que le spectacle, déjà assez dramatique, de deux hommes remettant au hasard d'un duel le soin de leur honneur; à côté ou au-dessus des deux combattants, il y avait les partis qui se disputaient l'influence dans le gouvernement, il y avait la cour du nouveau règne cherchant une vengeance et un triomphe dans l'humiliation de la cour de l'ancien règne. Le roi avait donné d'éclatantes preuves de sa partialité, d'abord en ordonnant spontanément un combat où toutes les présomptions étaient en faveur du champion que lui-même affectionnait, puis en admettant les Guises pour parrains de la Châtaigneraie, tandis qu'il refusait aux Bourbons d'être ceux de Jarnac; si bien que le duc de Vendôme, indigné, se retira, suivi des princes du sang.

Les deux adversaires marchèrent l'un sur l'autre, armés de longues épées à deux tranchants. Quand ils furent à portée de croiser le fer, la Châtaigneraie se fendit, cherchant, de la pointe de l'épée, à percer la poitrine de Jarnac. Celui-ci, au lieu d'engager son arme contre celle de l'ennemi, se servit du tranchant, et de deux coups rapides coupa le jarret de la Châtaigneraie. Le blessé tomba. « Rends-moi mon honneur, et crie merci à « Dieu et au roi, » dit Jarnac. L'autre resta muet.

Alors Jarnac s'avance vers la tribune royale, et, s'agenouillant: « Sire, » dit-il, « je vous sup« plie que vous m'estimiez homme de bien!... « je vous donne la Châtaigneraie, prenez-le, « sire! Ce ne sont que nos jeunesses qui « sont cause de tout cela... »

Le roi parut n'avoir pas entendu. Jarnac retourne alors vers son adversaire et le supplie de rentrer en lui. Pour toute réponse la Châtaigneraie fait un mouvement de menace. « Ne bouge, » dit Jarnac, « je te tuerai. » — « Tue-moi donc, » répond la Châtaigneraie en retombant.

Une seconde fois Jarnac revient au roi, le suppliant d'accepter le vaincu, promettant d'être lui-même un serviteur dévoué. Même silence impassible. Du roi, Jarnac retourne au blessé : « Châtaigneraie, mon ancien com« pagnon, reconnais ton Créateur, et que nous « soyons amis ! » Sur un nouveau mouvement offensif de son adversaire, Jarnac lui prend dagues et épée, et les remet aux hérauts. Puis, pour la troisième fois, il se présente à la tribune du roi : « Sire, au moins pour « l'amour de Dieu, prenez-le, je vous en sup« plie. »

Le roi ne rompait point son obstiné silence. Alors le connétable de Montmorency, qui présidait les juges du camp, descend jusque dans la lice, examine le blessé, et dit au roi : « Regardez, sire; car il le faut ôter. »

Le roi ne répond pas plus au connétable qu'à Jarnac. Alors celui-ci vient se placer en face de Diane de Poitiers, et l'interpellant à haute voix : « Ah! madame, vous me l'aviez « dit! » s'écrie-t-il faisant allusion à un entretien qu'il avait eu avec elle, et où elle lui avait déclaré que l'affaire regardait le roi seul.

Alors seulement, tiré de son impassibilité par ces paroles, par l'attention profonde qu'elles excitaient : « Me le donnez-vous? » demanda Henri II à Jarnac. — « Oui, sire, » répond le vainqueur en s'agenouillant. « Suis« je pas homme de bien?... Je vous le donne « pour l'amour de Dieu. — Vous avez fait « votre devoir, dit sèchement le roi, et vous « doit être votre honneur rendu. »

Le connétable rappela alors que la règle du combat voulait que le vainqueur fût conduit en triomphe au son des trompettes. Jarnac refusa cet honneur : « Non, sire, » dit-il; « que « je sois vôtre, c'est tout ce que je veux! »

Conduit devant le roi, il se jeta encore à genoux. Henri ne trouva d'autre éloge à lui

adresser que de lui dire qu'il « avait com-« battu en César et parlé en Aristote. »

La Châtaigneraie n'obtint pas une parole, pas le plus simple témoignage de sympathie de la part du prince pour qui il avait joué sa vie. Désespéré d'un tel abandon, il arracha l'appareil posé sur sa blessure, et se laissa mourir.

Le sort de Jarnac est resté incertain. Suivant quelques écrivains, Henri II l'aurait pris en affection. Cependant on ne le voit dans aucune position importante; à la fin du règne de ce prince, il n'était encore que capitaine dans l'armée de Coligny.

Le combat de la Châtaigneraie et de Jarnac eut une déplorable influence morale au détriment d'Henri II. Le peuple garda la mémoire du coup par lequel Jarnac dérouta l'habileté et déjoua la force de son adversaire, et le mot *coup de Jarnac* est resté dans le langage usuel, en prenant, avec le temps, une signification défavorable qui n'y était pas d'abord attachée. En effet, si l'action de Jarnac eût été déloyale et contraire aux règles du combat, ses puissants ennemis n'auraient pas manqué de la relever contre lui comme un crime et de lui en faire porter la peine.

Frédéric Lock.

Michelet, *Guerres de religion*, 1856, chap. I et II.
H. Martin, *Histoire de France*, t. VIII.

JARNAC (Combat de), 13 mars 1569. L'armée calviniste, commandée par le prince de Condé et Coligny, avait quitté la Rochelle pour aller rallier les religionnaires du Querci et de l'Albigeois, puis marcher vers la haute Loire et faire sa jonction avec les troupes allemandes qu'amenait le duc de Deux-Ponts.

Tavannes, qui, sous le nom du duc d'Anjou, commandait l'armée catholique, devina le projet des chefs calvinistes et résolut de le déjouer. Il se dirige au midi de la Charente, coupant ainsi la route que devaient suivre ses adversaires, et les aperçut bientôt sur la rive septentrionale. Comme ses forces étaient momentanément supérieures à celles des calvinistes, il voulait livrer bataille, mais il fallait franchir la Charente; or les ponts étaient rompus, et tous les passages étaient au pouvoir de l'ennemi. Il réussit à s'emparer de la partie de Châteauneuf située sur la rive méridionale de la Charente, qu'il résolut de passer en cet endroit au moyen d'un pont de bateaux remplaçant le pont détruit par les calvinistes. Pour détourner l'attention de l'ennemi, il dirigea une partie de ses troupes sur Cognac. Cette manœuvre ne trompa point Coligny, qui prit, pour empêcher ou au moins disputer le passage, des dispositions excellentes; malheureusement l'exécution ne répondit pas à la conception. Confiant à un fort détachement la tête du pont de Châteauneuf, il se porta lui-même à l'abbaye de Bassac (4 kilomètres environ plus bas), tandis que Condé occupait Jarnac avec l'arrière-garde et qu'Henri de Béarn restait à Saintes. Mais l'avant-garde, ne trouvant ni vivres ni abri au poste qu'elle devait tenir, se retira et surveilla si négligemment l'ennemi que celui-ci avait presque complétement effectué son passage avant d'avoir été signalé.

La Charente franchie, les calvinistes ne pouvaient plus que faire retraite. Leur avant-garde était tellement disséminée qu'il fallut plusieurs heures pour la rallier. Coligny cependant profitait de tous les mouvements du terrain pour prolonger la résistance et envoyait avertir Condé. Le prince avait déjà mis son infanterie en marche sur Cognac, et n'avait auprès de lui que trois à quatre cents cavaliers. Il n'hésita pas à courir avec cette petite troupe au secours de Coligny après avoir expédié à l'infanterie un ordre de retour. L'ennemi arrivait, de plus en plus nombreux. Plusieurs chefs calvinistes étaient tués. Condé, blessé déjà la veille par une chute de cheval, reçut encore, au moment où il partait, du cheval de son beau-frère, le duc de La Rochefoucauld, un coup de pied dont il eut la jambe brisée. Il resta néanmoins en selle : « Noblesse française, » cria-t-il à ses compagnons, « voici le moment tant désiré! Souvenez-vous en quel état Louis de Bourbon entre au combat pour Christ et la patrie! » Puis, à la tête de son faible escadron, il s'élança si vigoureusement sur l'ennemi que tout plia d'abord sous ce choc terrible. Mais bientôt Condé et les siens furent enveloppés par une masse de cavaliers; le cheval du prince fut frappé mortellement, et dans sa chute entraîna son maître, qui ne put se dégager. Les deux tiers de la cavalerie calviniste furent tués ou blessés. Condé se rendit enfin à un gentilhomme nommé d'Argence. Presque au même instant survint Montesquiou, capitaine des gardes suisses du duc d'Anjou, qui, reconnaissant Condé, lui cassa la tête d'un coup de pistolet tiré par derrière. Le prince tomba mort.

En apprenant cet événement, Coligny et d'Andelot se réfugièrent à Saint-Jean d'Angély, tandis que l'infanterie et l'artillerie se retiraient en bon ordre sur Cognac.

Le combat de Jarnac n'eut d'importance que par la mort du prince de Condé, ensuite de laquelle le commandement en chef des forces protestantes passa au prince Henri de Béarn.

Le duc d'Anjou fut soupçonné, accusé même d'avoir provoqué l'assassinat du prince de Condé. Du moins ne sut-il pas se défendre de manifester une joie indigne devant le cadavre de son cousin; il le fit porter à Jarnac

sur une ânesse, par manière de dérision. La cour fit chanter dans toutes les églises en France un *Te Deum* qui fut répété à Rome, à Madrid, à Bruxelles. D'Anjou eut même la pensée de faire construire une chapelle au lieu où avait été tué Condé; il n'y renonça que sur l'observation qui lui fut faite que ce serait là un aveu trop formel de l'assassinat. Le corps du prince fut remis à Henri de Béarn, qui le fit enterrer à Vendôme.

Frédéric Lock.

JARRETIÈRE (ORDRE DE LA). L'ordre de la Jarretière fut institué en 1350 par Édouard III, roi d'Angleterre.

(Voyez, sur l'origine de cet ordre, l'article CHEVALERIE (ORDRES DE), au t. I^er^ du SUPPLÉMENT, col. 708, 709.)

Cet ordre est militaire, et ne reçoit dans son sein que de hauts personnages: le roi d'Angleterre en est le chef ou le grand maître.

Les chevaliers de l'ordre portent à la jambe gauche une jarretière garnie de perles et de pierres précieuses, avec cette inscription : *Honni soit qui mal y pense.* L'ordre est placé sous la protection de saint Georges de Cappadoce, qui est le patron de l'Angleterre. Les habits de cérémonie des chevaliers sont la jarretière enrichie d'or et de pierres précieuses, avec une boucle d'or qu'ils doivent porter tous les jours; aux fêtes et aux solennités, ils ont un surtout, un manteau, un grand bonnet de velours, un collier composé de roses émaillées : mais, quand ils ne sont pas revêtus de leur robe, ils doivent porter le portrait de saint Georges, émaillé d'or et entouré de diamants, au bout d'un cordon bleu placé en baudrier, qui part de l'épaule gauche. Enfin il est enjoint aux chevaliers de ne point paraître dans les cérémonies publiques *sans la jarretière.*

Cet ordre est réputé le plus ancien et le plus illustre de tous les ordres de chevalerie; il a été institué cinquante ans avant celui de Saint-Michel de France et quatre-vingt-trois ans avant celui de la Toison d'or; et, comme nous l'avons dit, il ne se recrute que parmi les grands seigneurs, et même parmi les têtes couronnées. Le nombre de ses membres est fort restreint. En 1551 Édouard VI fit des changements au cérémonial, et le composa en latin; on en conserve encore aujourd'hui l'original écrit de sa main. Il changea le nom d'ordre de Saint-Georges en celui d'ordre de *la Jarretière.*

L'intérêt qu'on a pu attacher en d'autres temps aux ordres de chevalerie a singulièrement diminué depuis les révolutions qui ont modifié les idées en Europe. Autrefois on étudiait avec un intérêt plein de curiosité tout ce qui se rattachait aux divers ordres; on voulait en savoir le cérémonial d'une manière complète : on ne trouvait ni fatigant ni oiseux ce qui s'écrivait à ce sujet; mais, de nos jours, à qui pourrait-il convenir de lire tout ce qui faisait partie du *cérémonial* arrêté par Édouard VI?

La nation française a reçu quelques services notables des anciens ordres de chevalerie; de même l'Angleterre : mais ces institutions d'un passé fini sans retour sont allées se perdre dans le grand courant des révolutions.

La chevalerie était, sous la première et la seconde race de nos rois, la plus grande dignité à laquelle un homme de guerre pût aspirer : les monarques eux-mêmes en investissaient leurs enfants, et cette chevalerie était toute militaire.

On faisait toujours précéder les cérémonies de réception de jeûnes austères, de nuits passées en prières avec un prêtre et des parrains dans les églises ou les chapelles (ce qu'on appelait *la veille des armes*). Enfin la cérémonie de la réception était l'occasion des fêtes les plus brillantes, de festins somptueux, et l'on distribuait aux chevaliers des robes et des manteaux, de riches étoffes, des fourrures précieuses.

On pense bien que le cérémonial des chevaliers de l'ordre de la Jarretière n'a rien laissé à désirer quant à l'éclat des réceptions. Érart, Cellius et le prince d'Orange ont donné des descriptions des cérémonies usitées à la réception des chevaliers : un moine de Cîteaux, nommé Mendocius Valérus, a composé un traité intitulé : *La jarretière*, ou *Speculum anglicanum*, qui a été imprimé depuis sous le titre de *Catéchisme de l'ordre de la Jarretière;* il y explique toutes les allégories réelles ou prétendues de la cérémonie. Ce traité peut donc être consulté avec utilité.

Depuis la révolution de 1789, de glorieuse mémoire, l'ordre de *la Jarretière* avait été à peu près oublié en France, lorsque tout à coup un fait inattendu et qui causa beaucoup de surprise vint à se produire.

C'était en l'année 1844. Louis-Philippe régnait depuis quatorze ans, et il s'était maintenu avec habileté sur un trône miné par les factions. En 1840 on avait vu tout à coup l'alliance anglaise compromise à l'occasion des affaires d'Orient : un traité menaçant pour la France avait été signé à Londres entre l'Angleterre, l'Autriche, la Russie et la Prusse. Le roi Louis-Philippe, qui n'était pas d'humeur belliqueuse, céda devant l'attitude hostile des puissances signataires de ce traité, dit du 15 juillet, et l'orage qui grondait sur sa tête passa : quand il fut dissipé, on le vit alors se rattacher plus que jamais à l'alliance anglaise : il n'est sorte de politesses, de prévenances qu'il n'eût vis-à-vis de la reine Victoria. En 1843 elle vint passer

cinq jours au château d'Eu, où elle fut reçue avec beaucoup de cordialité par le roi et par les membres de sa famille. Louis-Philippe, après avoir reçu la visite de la reine d'Angleterre, se décida à faire aussi un voyage outremer; ce voyage lui paraissait étroitement lié à ses intérêts dynastiques. Il avait pour objet non-seulement de montrer à l'Europe l'étroite intimité qui régnait entre la cour de France et celle d'Angleterre, mais en outre de détruire l'effet qu'avait pu faire à Londres la présence récente du comte de Chambord, ainsi que celle de l'empereur Nicolas, qui avait toujours été hostile à Louis-Philippe, et qui avait reçu de la reine Victoria, dans le cours du mois de juin, un brillant accueil.

Cette excursion d'un roi septuagénaire hors de son royaume, dans lequel il y avait une certaine agitation, par suite même de concessions récentes faites à l'Angleterre, causa de l'étonnement, et suscita même de l'opposition dans le sein de son conseil. Louis-Philippe n'en tint pas compte. Il partit du Tréport le 7 octobre 1844, accompagné du jeune duc de Montpensier, de MM. Guizot, ministre des affaires étrangères, et Mackau, ministre de la marine, et d'une suite nombreuse; il arriva le lendemain à Windsor, où la reine Victoria vint le recevoir au bas du grand escalier du château. Le prince Albert, le duc de Wellington, s'étaient rendus à la rencontre du roi des Français jusqu'à Portsmouth, lieu de son débarquement.

Sa présence à Windsor donna lieu à de brillantes fêtes, et le 11 octobre il fut décoré de l'ordre de la Jarretière, dans un splendide appareil.

La reine et le prince Albert présidèrent à cette cérémonie, dans la salle du Trône, entourés de tous les chevaliers, qui y avaient été mandés et qui s'y rendirent avec empressement; le chancelier occupa la place à gauche de la reine, donna lecture, par ordre de Sa Majesté, d'un statut qui dispensait de l'exécution des statuts existants et ordonnait que Sa Majesté le Roi des Français serait proclamé chevalier de l'ordre de la Jarretière. La proclamation eut lieu de suite.

A onze ans de là (avril 1855), Windsor voyait se renouveler la même cérémonie, présidée par la même reine, ayant à ses côtés, comme en 1844, son époux, le prince Albert: cette cérémonie, se fit aussi avec pompe et sans qu'on suivît les prescriptions anciennes pour les réceptions. Cette fois ce n'était pas un Bourbon que la reine d'Angleterre faisait chevalier de l'ordre de la Jarretière; c'était un membre de la famille de Napoléon, du prisonnier de l'Angleterre, mort sur le rocher de Sainte-Hélène.

Au moment où éclata en France la révolution de Février 1848, l'*entente cordiale* entre la France et l'Angleterre était singulièrement ébranlée.

La reine d'Angleterre et son gouvernement reprochaient avec amertume à Louis-Philippe de ne pas avoir tenu ses engagements dans l'affaire des *mariages espagnols*; aussi à sa chute les Anglais ne se montrèrent pas très-bienveillants à son égard, et, lorsqu'il vint à Londres pour y chercher un asile, il n'y trouva plus ni les pompes de 1844 ni les *vivat populaires* qui l'avaient tant flatté.

En 1854 les armées de terre et de mer des deux nations allèrent combattre les Russes sur les rives de l'Euxin. Tandis que ces armées rivalisaient de courage en Crimée, les cours de France et d'Angleterre voulurent donner un témoignage ostensible de leur bon accord, et il fut résolu que Napoléon III irait à Londres pour y rendre visite à la reine d'Angleterre. Ce voyage eut lieu au mois d'avril 1855, et pendant les huit jours qu'il dura ce ne fut qu'une suite non interrompue de fêtes brillantes : dans ce voyage Napoléon III reçut de la reine les insignes de l'ordre de la Jarretière.

La réception eut lieu le mardi 17 avril, dans la soirée.

La cérémonie commença par la lecture que, sur l'invitation de la reine, le chancelier donna d'un nouveau statut qui dispensait Napoléon III des conditions imposées par les statuts existants, et qui l'instituait et le déclarait chevalier de l'ordre.

Par commandement de la reine, il fut conduit de ses appartements par la salle des concerts et le grand salon de réception, entre le prince Albert et le duc de Cambridge, les deux plus anciens chevaliers qui fussent présents; il était précédé du roi d'armes de la Jarretière, qui portait les insignes de l'ordre sur un coussin de velours, et de l'huissier de la verge noire. Dès qu'il arriva, la reine lui annonça qu'il avait été élu chevalier du très-noble ordre de la Jarretière. Le roi d'armes présenta ensuite le ruban de Saint-Georges, et la reine le plaça sur l'épaule gauche de Napoléon III, pendant que le chancelier prononçait l'admonition; la reine lui ayant donné l'accolade, le récipiendaire reçut ensuite les félicitations du prince Albert et de chacun des chevaliers présents.

La cérémonie terminée, la reine, suivie du prince Albert, accompagna Napoléon III jusqu'en ses appartements.

Dans la soirée il y eut un grand festin, auquel, dit un journal anglais (*Morning Post*), tous les *gentlemen* assistaient en uniforme ou en costume de cour : les membres des ordres

de chevalerie portaient leurs insignes respectifs.

Le milieu de la table était orné de surtouts splendides et de superbes vases d'or. Sur deux buffets à chaque extrémité de la salle saint Georges, où le banquet fut servi, étaient étalés d'admirables modèles de l'art de travailler les métaux précieux. Le buffet et la table étaient brillamment éclairés de nombreuses bougies dans des candélabres d'argent doré, et le candélabre de Saint-Georges formait l'ornement central.

A la fin du banquet, un toast fut porté par le lord intendant de la reine au nouveau chevalier de l'ordre de la Jarretière. Le 22 avril, celui-ci était de retour à Paris.

JASON. (*Mythologie.*) Jason, Ἰάσων, est le nom d'un héros de la mythologie grecque, que les anciens donnaient comme issu de la race des Éolides, originaires d'Iolcos : on lui attribuait pour père Éson et pour mère Polymède, appelée par certains mythographes, et notamment par Diodore de Sicile, Polymèle, et par d'autres Alcimède, ou encore Arné, ou Scarphé, ou Rhœo. Éson était, suivant la légende, fils de Créthée, fils lui-même d'Éole, fondateur d'Iolcos. Créthée avait eu aussi pour fils Pélias, que quelques mythographes lui donnent pour frère. Ce Pélias fut averti par un oracle que, s'il ne faisait périr toute la famille des Éolides, il recevrait la mort d'un homme à une seule sandale; Jason seul fut épargné, ou, suivant d'autres, il n'échappa à la mort que par le dévouement de quelques-uns des siens, et fut confié au centaure Chiron (1). Tandis que Jason était occupé aux travaux des champs, son oncle l'envoya chercher pour offrir un sacrifice solennel à Neptune, divinité au cycle mythique de laquelle appartient Pélias, qu'on lui donne aussi pour fils. Mais Jason avait dû, avant de se rendre au lieu du sacrifice, traverser un fleuve, l'Anaurus suivant les uns, l'Énipée ou Événus selon les autres; et dans ce passage il avait perdu une de ses sandales que le fleuve avait entraînée, afin, au dire d'Hygin (2), de porter à Junon un souvenir du jeune héros, qui avait fait naître en elle un commencement de passion; d'autres disent que, dans sa précipitation à se rendre aux ordres de Pélias, le héros ne chaussa qu'une sandale. Ce fut donc avec une sandale seulement que Jason sacrifia à Neptune. Pélias fut frappé de cette circonstance; il demanda à son neveu ce qu'il ferait si un oracle lui annonçait qu'il perdrait la vie de la main d'un de ses concitoyens, car le prince d'Iolcos avait reconnu le signe auquel l'oracle avait désigné son meurtrier : « Je l'enverrais à la conquête de la toison d'or dans la Colchide. » Jason prononça ainsi sans le savoir son arrêt d'exil; car Pélias se débarrassa de sa dangereuse présence en lui donnant cette mission pleine de hasards. Ce récit, qui était le plus populaire, n'a pas cependant été adopté par tous les anciens : on sait combien de variantes ces légendes héroïques offrent, même pour les faits les plus simples, et à quel point le caprice des poëtes altérait la donnée primitive, ou, pour mieux dire, il n'y avait pas de donnée précise; une tradition plus ou moins vague servait de thème, et chacun construisait à sa guise un mythe, qui de nouveau était modifié par le temps. Pindare raconte que Jason, ayant quitté lors de sa vingtième année le mont Pélion, où il avait été élevé sous les yeux de Chiron, revint dans Iolcos, et trouva son père Éson encore vivant; il exprima le désir de régner sur ses concitoyens. Pélias consentit à se démettre du pouvoir; mais, pour rendre nuls les effets de la malédiction qu'il avait prononcée contre la race des Éolides, il exigea que Jason rapportât dans son pays la toison d'or qui devait servir à ce sacrifice expiatoire (1). Quant à Éson, il acheva tranquillement dans Iolcos sa longue carrière, laissant à Pélias la tutelle de son fils.

L'expédition de Jason à la recherche de la toison d'or appartient à un des mythes les plus célèbres de l'antiquité, le voyage des Argonautes. Jason fut le chef des héros qui, montés sur le navire *Argo*, se hasardèrent dans les parages lointains du Pont-Euxin et de la Colchide. A cette expédition se rattachaient des traditions d'origine diverse, les unes purement naturalistes, les autres liées au souvenir des commencements de l'art nautique chez les Grecs. Pélias avait donné à Jason cette aventureuse mission parce qu'il supposait que son neveu y trouverait la mort. Jason dut en effet se mesurer contre le roi du pays, Aétès, qui le blessa mortellement dans un combat singulier; mais Médée, sa fille, habile dans l'art des enchantements et dans la connaissance des simples, guérit le héros thessalien. Elle l'introduisit ensuite, pendant la nuit, près de la mystérieuse toison, qu'elle lui livra après avoir endormi par des moyens magiques le dragon commis à sa garde; puis les deux amants prirent la fuite, car Jason avait conçu pour Médée un amour qu'il croyait partagé. Ils s'embarquèrent sur Argo; mais ici commencèrent les malheurs de Jason. Il avait associé à son existence une femme perfide et criminelle. Absyrte, son frère, qui les avait suivis, fut la première victime des noirs projets de la magicienne : en coupant son corps en morceaux et en les précipitant dans la mer, Médée

(1) Pindare, *Ném.*, III, 94.
(2) *Fab.* XIII.

(1) *Pyth.* IV, 109 et suiv.; Diod. Sicul., IV, 40.

avait prétendu rendre la jeunesse à Absyrte, qui ne trouva que la mort. Ce crime fut bientôt renouvelé et pour le vieil Éson et pour Pélias. Les deux amants n'avaient pas plutôt débarqué à Iolcos que Pélias, auquel ce retour inattendu inspirait de sinistres appréhensions, conçut le projet de tuer Éson. Ici encore nous trouvons des versions différentes : suivant les uns, c'est Éson lui-même qui se donne la mort en buvant le sang d'un taureau destiné au sacrifice; suivant les autres, Éson a le sort d'Absyrte. Une fin pareille attendait Pélias : Médée persuade à ses filles de couper leur père en morceaux et de cuire dans une chaudière ses membres palpitants, les assurant que par cette opération magique Pélias renaîtrait à la vie dans l'éclat de la jeunesse. Les Péliades reconnurent bientôt leur erreur, et leur frère Acaste, en montant sur le trône que lui laissait son père, chassa d'Iolcos le couple perfide. Toutefois quelques mythographes qui paraissent suivre la plus ancienne tradition ne parlent pas de cette expulsion forcée, et nous représentent Jason et son épouse allant s'établir à Corinthe, où le roi Créon, qui avait reconnu toutes les qualités du héros thessalien, lui proposa en mariage sa fille Créuse, appelée par d'autres Glaucé. La jalousie inspira alors à Médée de nouveaux forfaits : elle envoya à Glaucé un vêtement et un diadème empoisonnés, dont la trop confiante princesse voulut se parer, mais qui embrasèrent son sang d'un feu mortel; puis, quand elle eut tiré vengeance de sa rivale, Médée voulut aussi se venger de son infidèle époux; elle donna la mort aux deux fils Merméros et Phérès qu'elle avait eus de lui, et échappa au ressentiment de Jason en se rendant à Athènes sur un char traîné par des dragons ailés. Jason ne put survivre à tant d'infortunes, et, au dire de Diodore, il se donna la mort, ou, suivant un autre récit, il périt écrasé sous le navire qui l'avait conduit à la conquête de la toison d'or.

Il est difficile de démêler, au milieu d'une légende dont on n'a pu marquer ici que les traits principaux, le sens symbolique primitif que personnifie Jason : ce héros paraît avoir été identique, dans le principe, à une divinité médicale, *Jaso* ou *Jasio*, personnification de la guérison, et qui recevait un culte dans la Thessalie. Cette divinité fut ensuite métamorphosée en un héros, un prince du pays, ainsi que cela a eu lieu pour une foule de dieux locaux. Le caractère médical primitif de Jason est encore indiqué par son association avec Médée, qui personnifie la science des enchantements et la connaissance des simples, c'est-à-dire les deux branches de la médecine primitive. Le centaure Chiron, que la fable nous présente comme aussi très-versé dans l'emploi des simples, et qui est le précepteur de Jason, nous ramène à la même donnée. Les usages de la magie thessalienne, laquelle avait un grand renom en Grèce, sont entrés naturellement comme éléments dans le mythe, et une association de souvenirs historiques des peuples navigateurs d'Iolcos et de personnifications ethnologiques ont fourni le reste du récit.

La légende de Jason était une des fables les plus populaires de la Grèce; l'union de Jason et de Médée était représentée sur le célèbre coffre de Cypsélus. On possède plusieurs images de ce héros; l'une des plus connues est la statue du Musée du Louvre qui a été longtemps désignée sous le nom de Cincinnatus, et qui représente le héros dans l'action de nouer sa chaussure. La glyptothèque de Munich possède une statue semblable. On rendait en différents lieux de la Grèce un culte à Jason, qui avait, comme plusieurs autres héros, ses sanctuaires particuliers.

Ludwig Preller, *Griechische Mythologie*, tome II (Leipzig, 1854).

ALFRED MAURY.

JAVA. (*Géographie.*) L'île de Java, siége de la puissance néerlandaise dans les Indes, inférieure en étendue à Bornéo et à Sumatra, mais supérieure à toutes les îles de l'archipel d'Orient, sans exception, par sa population, l'industrie de ses habitants, la fertilité de son sol, la facilité de ses abords et de ses communications intérieures, et surtout sa situation centrale entre le continent asiatique et celui d'Australie, au seuil même de l'océan Indien et du grand Océan, s'étend, avec la forme d'un rectangle (1) et une superficie de 2,313 lieues géographiques carrées, ou 12,691 myriamètres carrés, entre les 103e et 112e degrés de longitude est et les 6e et 9e degrés de latitude sud, sur une longueur de l'ouest à l'est ou plutôt à l'est-sud-est, qu'on a mesurée de 192 lieues marines, depuis le cap *Java* jusqu'à la pointe la plus orientale, et sur une largeur très-variable du sud au nord, évaluée entre la pointe sud-ouest de la baie de *Patchitan* et le cap de *Japara*, à 66 lieues et à 19 ou 16 seulement entre l'embouchure de la rivière *Serayon* et celle de *Soerabaya*. A l'ouest le détroit de la Sonde, qui a 5 lieues de large dans sa partie la plus étroite, sépare l'île de Java de l'extrémité sud-est de Sumatra; à l'est elle est séparée de l'île Bally par le détroit de même nom, qui a environ 16 lieues de long, 9 de large à son extrémité méridionale, et rien que un mille et demi à son extrémité opposée. — Toute la côte septentrionale de l'île (2) est basse, sablonneuse et vaseuse,

(1) Voy. P. Melvill de Carnbee, *Sur la superficie de l'île de Java*, dans le *Journal des Indes orientales*, (*Tijdschrift voor Neerland's Indië*) publié à Batavia, année V, t. II, p. 156.

(2) Voyez une description complète de la côte nord

bordée de petites îles que forment les atterrissements des cours d'eau (*Poulo-Rackit* ou île de *Rumkin*, *Mandalique*, etc.), de sondes régulières et de fonds convenables pour le mouillage, de ports abrités et de baies très-sûres (baies de *Batavia*, de *Samarang*, ports de *Rembang*, de *Lassem*, de *Soerabaya*, etc.). La côte méridionale, tout à fait différente de celle du nord, est généralement haute et composée de rochers à pic, de falaises basaltiques, toujours couvertes d'écume et de brisants : longtemps on l'avait crue entièrement dépourvue d'abris, son aspect aride et désolé en avait écarté les navigateurs ; mais les reconnaissances récemment exécutées par divers officiers distingués de la marine de Sa Majesté Néerlandaise, MM. Escher, Eschauzier, Rietveld Groll et de Perez, y ont signalé quelques rades ou ports qui, par tous les temps, présentent une retraite sûre, notamment la baie de *Segoro-Wedie*, l'une des plus belles de l'île, et l'excellent port de *Tjilatjap*, situé à l'extrémité orientale de l'île de *Kambangan* (1), laquelle est une dépendance de Java, établissement qui a pris une telle importance dans ces dernières années qu'on le croit appelé à devenir un jour l'entrepôt principal de l'île (2). — D'après cette différence essentielle de l'une et de l'autre côte, on conçoit que l'île s'abaisse en amphithéâtre du sud au nord, sauf en quelques provinces de l'intérieur, où des chaînons transversaux interrompent par exception la pente générale. En effet, les montagnes de Java, si elles ne forment pas des chaînes continues, alignent toujours leurs groupes détachés dans le sens de la plus grande longueur des terres. Or, la première rangée, celle qui a pour pic principal le *Gounong-Karang* (groupe du *Junjing*, du *Jala*, etc.), commence dans le Bantam (3) ; la deuxième est celle de *Salakh* (4), que les marins désignent plutôt sous le nom de *Montagnes Bleues* ; la troisième est celle du *Gedeh* ou *Pangoranga*, qui contient plusieurs volcans (5). Plus à l'est (1), on compte dans un même groupe les volcans de l'*Ungarang* ou *Oenarang*, de *Marbaboe* ou de *Samarang*, du *Merapi*, et le pic conique de *Smiroe* (2), et plus loin encore dans la même direction se reconnaît le groupe de *Japara* ; enfin le dernier vers le sud-est (résidence de Banjoewangi) est celui du *Talaga Woerong* et de *Idjen*. Ces divers groupes, dont le premier rang atteint une hauteur variable de 4,500 à 10,000 pieds au-dessus du niveau de la mer (3), comprennent trente-huit montagnes bien distinctes, revêtues d'une magnifique végétation, et offrant, à côté d'un petit nombre de sommets ignivomes, un très-grand nombre de cratères éteints : quelques-uns même de ces volcans ont disparu complétement sans laisser aucune trace, le *Papadayang* notamment, qui était situé vers la partie occidentale du district de Chéribon, et qui, dans la nuit du 11 au 12 août 1772, s'abîma à la suite d'une effroyable détonation. « Ainsi des feux souterrains tourmentent cette grande île, la travaillent et la minent (4). Son sol est généralement recouvert de roches basaltiques sur lesquelles s'élèvent des masses calcaires faciles à reconnaître à leurs sommets en forme de tables (5). Des débris basaltiques se trouvent aussi roulés dans les lits de toutes les rivières ou torrents, qui, dans la saison des pluies, descendent des montagnes et inondent les terres basses (6). Enfin des sources

de Java dans les *Instructions nautiques sur la mer des Indes*, par Horsburgh ; 1re édition, t. V, p. 327 et suiv. (trad. franç.).

(1) Voy. *Une esquisse de l'île dite Nousa-Kambangan*, dans le *Journal des Indes orientales*, 1re année, t. I, p. 54.

(2) Voy. la description de la côte sud de Java dans l'*Appendice* (p. 64-78) du t. I, 2e partie, des *Instructions nautiques* de Horsburgh ; 2e édit. (in-4°), trad. par Le Prédour.

(3) Voy. L. Horner, *Rapport sur un voyage minéralogique dans la résidence de Bantam à Java*, dans le t. XVII des *Mém. de la Soc. des arts et des sciences* de Batavia (1839).

(4) F. J., *la Montagne Salakh* (en hollandais), dans le *Journal des Indes orientales*, 1re année, t. II, p. 486. — Cf. Zollinger, *Voyage au mont Salakh*. (*Ibid.* 6e année, t. IIe et IIIe, p. 37.)

(5) Voy. J. K. Hasskarl, *Éruption du mont Gedeh*, en novembre et décembre 1840 (*Ibid.*, 4e année, t. Ier, p. 241.). — Blume, *De la constitution du mont Gedeh*, dans le t. X des *Mémoires de la Société des arts et des sciences de Batavia*. — L. Horner, *Constitution géologique du volcan Gedeh*, ibid., t. XVIIe (1839).

(1) Voy. H. Zollinger, *Notice sur les formations des montagnes dans l'est de Java ;* dans le *Journal des Indes orientales*, 8e année, t. Ier, p. 125.

(2) Clignett, *Ascension du volcan Smiroe le 18 octobre 1838* (en hollandais), ibid., 1re année, t. IIe, p. 446. — Cf. *Le mont Smiroe à Java* (ibid., 6e année, t. IIIe p. 158).

(3) J. K. Hasskarl, *Données sur différentes hauteurs à Java, précédées de quelques observations sur les mesures barométriques* (ibid., 4e année, t. Ier, p. 365). — R., *Observations critiques sur le précédent Mémoire ;* ibid., 4e année, t. IIe, p. 409. — Cf. P. Melvill de Carnbee, *Tableau hypsométrique des montagnes de l'archipel des Indes ; ibid.*, 6e année, t. Ier, p. 502. — Id., *Encore quelques mots sur l'élevation des montagnes dans l'archipel Indien ; ibid.*, 6e année, t. Ier, p. 50. — Smits, *Mesure de la hauteur de quelques montagnes de l'archipel Indien* (*ibid.*, année, 6e, t. IIIe, p. 436). — Jeronimus, *Une excursion à une hauteur de dix mille pieds ;* ibid. année 6e, t. IIIe, p. 324. — Reinwardt, *De l'élévation et de la constitution physique de quelques montagnes des régences de Préanger*, dans le tome IX des *Mémoires de la Société des arts et des sciences de Batavia*.

(4) Voy. Junghuhn, *Revue chronologique des tremblements de terre et des éruptions de volcans dans l'Inde néerlandaise* (*Journal des Indes orientales*, 7e année, t. Ier, p. 30).

(5) Voy. Krayenbrink, *Observations sur le terrain calcaire dans la partie orientale de la résidence de Chéribon* (avec carte et planche) ; *Ibid.*, 8e année, t. Ier, p. 51.

(6) Voy. Lastdrager, *Analyse de l'arragonite trouvée dans les terres de Koeripan, à Java ;* ibid., 2e année, t. IIe, p. 226.

minérales et sulfureuses (1), des puits de naphte et de pétrole, des éruptions ignées ou boueuses, tous phénomènes qui décèlent une origine volcanique, se produisent fréquemment sur tous les points de Java (2). Il faut en conclure que cet archipel n'est pas composé des parties disjointes d'un continent, mais au contraire d'îles qui se sont formées successivement et soudées graduellement l'une à l'autre (3). » En d'autres termes, c'est à Java que se termine le système continental, lequel de la presqu'île de Malacca paraît se prolonger encore dans l'île de Sumatra, et que commence cette série ininterrompue de terres volcaniques qui s'étend jusqu'à 25° à l'est du détroit de la Sonde (4). Mais, disons-le tout de suite, la géologie n'est pas tout ce qui fait la différence des deux îles voisines, Sumatra et Java : l'arbre de teck, qui abonde dans celle-ci, manque absolument dans l'autre; Sumatra est riche en minéraux précieux, Java ne renferme ni mines ni pierres précieuses, rien que du quartz, du schorl, du feldspath et surtout, avons-nous dit, des produits volcaniques. — Par suite de son peu d'étendue en latitude et du rapprochement, qui en est la conséquence, entre ses côtes septentrionale et méridionale, Java n'a que des rivières insignifiantes, ou des torrents qui ne méritent pas même une mention : les deux plus considérables sont le *Solo*, qui parcourt la partie centrale de l'île et se jette dans la mer de Java (1), et le *Kediri*, qui descend des *Montagnes Sacrées*, pour aller se perdre dans la baie de *Soerabaya*. Citons encore pourtant, sur le versant méridional, la belle rivière de *Pantjer*, qui débouche dans la baie de *Patjitan*, la *Tjimandirie*, seule rivière un peu importante de la baie de *Wynkoops*, et, parmi celles qui débouchent dans la baie de *Zand*, le *Tjikanter* et le *Tjimaringo*, qui forment des cascades de 60 à 120 mètres de hauteur. — Java n'a pas davantage de grands lacs; on en cite un petit très-poissonneux dans la province de Bagalan, au sud de l'île. Mais dans la saison des pluies on voit se former de vastes flaques d'eau, dites *rawas*, qui se dessèchent d'elles-mêmes, lorsque la mousson change, et redeviennent des champs cultivables. La plus étendue reçoit le nom de *Buiten-Zee* ou *mer intérieure*. — Toutes les relations récentes s'accordent à dire que l'on a beaucoup exagéré l'insalubrité de Java (2) : excepté quelques points de la côte nord, très-susceptibles d'ailleurs d'être assainis, comme l'exemple de Batavia le prouve de reste, Java présente, dans presque toutes ses zones, un séjour aussi salubre qu'agréable; on y compte six climats distincts, depuis la mer jusqu'au sommet des montagnes, caractérisés naturellement par six végétations tranchées. En général le thermomètre descend ou monte de 2 ou 3 degrés par chaque 10 milles, suivant qu'on remonte dans l'intérieur ou qu'on descend vers les côtes ou dans les plaines. Or l'extrême inégalité du terrain permet aux habitants de se choisir en quelque sorte la température qui leur convient et de la varier à l'infini. A *Gedeh*, le thermomètre marque 14° centigrades à six heures du matin; et rarement il y dépasse 22° dans la plus grande chaleur du jour. Au-dessus de la plaine de

(1) Dr Junghuhn, *Les parties tempérées et froides de Java; indication des sources chaudes qui s'y trouvent, considérées sous le point de vue physique, géographique et médical*, etc. (*Journal des Indes orientales*, année 4e, t. IIe, p. 81.)

(2) *Voyez*, sur les dégagements d'acide carbonique qui se produisent en certains cantons de Java, sur une aussi grande échelle que dans le district de Quito (Amérique du Sud), une description de *la Vallée Empoisonnée* (à Java), insérée dans le *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, t. XVII, p. 191, et dans les *Nouvelles Annales des voyages*, 2e série, t. XIV, p. 114.

(3) Dumont d'Urville, *Voyage pittoresque autour du monde* (Paris 1835); t. IIe, p. 259. — Cf. Dr Junghuhn, *Matériaux pour servir à l'histoire des volcans dans l'archipel Indien jusqu'en* 1842 (divisés en 15 chapitres), avec les *remarques critiques* de J. E. Teijsmann et la *Réponse aux remarques critiques*, dans le *Journal des Indes orientales* (5e année, t. I, p. 111). — Cf. Earle, *On the physical structure and arrangement of the islands of the Indian archipelago*, dans le *Journal of the roy. geographic. Society of London*, t. XV. « Différente de Sumatra et de Bornéo et tout originale dans les règnes animal et végétal, Java, dont la formation est plus récente que celle de ces deux îles, consiste principalement en basalte ou en trachite, qui paraît être sorti directement du fond de la mer par soulèvement volcanique, tandis que ses diverses sortes de roches sont hétérogènes, et se composent pour la plupart de fragments ou de grains plus ou moins grands et cohérents de feldspath, d'amphibole, d'argile et de fer magnétique. En outre, Java possède principalement sur la côte méridionale beaucoup de roches calcaires qui reposent ou s'appuient sur les montagnes basaltiques et qui sont soulevées avec elles du sein de la mer. A cause de leur grand nombre, de leur position et de l'époque de leur origine, ces roches peuvent être regardées comme la seconde formation de l'île. Les volcans de Java, généralement situés à l'intérieur, ne se rapprochent que rarement du littoral. Autrefois ils en étaient beaucoup plus voisins; mais la nature, toujours active, modifiant successivement la forme primitive de l'île, a fini par l'entourer, particulièrement sur le rivage nord, d'un large bord de terrain de nouvelle formation. Ce terrain s'élargit tous les ans par les alluvions marines, par les sédiments que les torrents déposent continuellement et par les fréquentes inondations dont les grandes pluies sont la cause. Il s'est insensiblement formé tout autour de l'île comme une ceinture inégale qui s'étend quelquefois dans l'intérieur et qui a sa plus grande largeur dans les résidences de Batavia et de Kravang. » (*Blaeker.*)

(4) G. Lafond, *Voyages autour du monde*, etc. (1844), t. V, p. 189.

(1) Voyez une lettre de T. Horsfield *Sur la rivière de Solo*, dans le t. VIIe des *Mémoires de la Société des arts et des sciences de Batavia* (1814), p. 1-16.

(2) Voy. *Erreurs répandues en Europe sur Java*, dans le *Journal des Indes orientales*, 7e année, t. IVe, p. 45. Cf. Degenhard, *Esquisse des maladies observées dans l'armée pendant l'expédition de Célèbes et les troubles de Java jusqu'en juin* 1827, dans les *Mémoires de la Société de Batavia*, t. XII.

Samarang, à 1,000 pieds d'altitude, il est à 7° et plus; enfin sur l'une des cimes du mont *Sundoro*, on l'a observé à — 3°, et on y trouvait alors des morceaux de glace de l'épaisseur d'une pièce de cinq francs. La température à Java ne varie guère qu'avec les moussons, plus humide dans la mousson du sud-ouest (d'octobre à avril), plus sèche dans celle du nord-est (d'avril en septembre). Les pluies n'y sont guère que des pluies d'orage, toujours accompagnées de roulements de tonnerre et de débordements de torrents; néanmoins les tempêtes, les ouragans y sont relativement beaucoup plus rares qu'en aucune autre région de la zone torride; les tremblements de terre, dans le voisinage des volcans, sont fréquents, mais peu redoutés, et l'on ne se souvient pas qu'aucun des établissements européens en ait jamais gravement souffert (1). Les six climats de Java, avons-nous dit, font passer sous les yeux de l'observateur tous les divers échelons du règne végétal, depuis les plantes aquatiques jusqu'aux plantes alpines. Pour ne parler que des plantes et des arbres utiles (2), on y compte près de cent variétés de riz, le maïs, la canne à sucre, le cocotier, l'arbre à pain, le *ravenala* de Madagascar ou *arbre du voyageur*, que le navigateur français d'Entrecasteaux y a naturalisé, l'arbre à savon ou *rarak* (3), plusieurs espèces de cotonnier, le *bendud*, d'où découle la gomme élastique, le tamarin ou *pohon assam*, dont les fruits servent à faire d'excellentes confitures; une foule de bois de construction, des forêts entières de bois de teck ou de jattier, *pohon jattier*, et des bambous qui atteignent à Java une hauteur de trente-cinq pieds avec un diamètre variable de une ligne à six pouces; le *waringuin* (*ficus benjamina*), arbre vénéré des Javanais (4); le *kibima* (*pinus dammara*), d'où l'on tire une gomme aromatique et parfumée; le *pohon canary*, dont le fruit donne de l'huile, comme le fruit du *pohon areng* donne du sucre et celui du *djarak* ou *palma christi* l'huile dite *de ricin*; le *djarak maïra*, dont les Javanais utilisent les belles feuilles rouges contre la surdité (5). Des fruits d'Europe, le seul qui ait réussi à Java est le fraisier. Mais on y trouve la plupart de nos légumes, cultivés avec grand profit par les colons chinois. N'oublions pas *l'arbre à poison*, ou *pohon upas*, « qui a si longtemps servi de thème aux contes les plus étranges et les plus absurdes (1), » et qu'on croit reconnaître soit dans l'*arbor toxicaria* de Rumphius, nommé *Antiar* à Java, où il croît dans les provinces orientales, soit dans l'espèce de liane appelée le *tieuté* de Leschenault (2). — Le règne animal n'est pas moins richement représenté à Java. En tête des animaux utiles, toutes les relations font figurer le buffle (*karbow* en malais, *mandring* dans le dialecte des montagnes), qui, dans l'archipel indien, est l'équivalent du bœuf en Europe; comme lui, il sert de bête de labour et de trait, tandis que sa chair, celle surtout de l'espèce noire, compose l'un des aliments les plus sains et les plus recherchés du pays. En revanche, les indigènes prisent peu la vache et le taureau, relégués à Madura et dans les districts de l'intérieur; les efforts qu'on a faits jusqu'ici pour améliorer la race bovine à Java ont médiocrement réussi. De même le haras de *Tjanjor* (dans les Préangers), fondé par le baron Van der Capellen, n'a pas encore suffi à modifier essentiellement la race des chevaux de Java, vigoureux et vifs, mais petits, et qui se voient encore préférer par les indigènes les chevaux de Célèbes et de Timor, et surtout par les amateurs de Batavia les chevaux péguans, birmanais et macassarais. Les Javanais, en leur qualité de mahométans, n'élèvent pas de porcs; les Chinois ont le monopole de ce produit comme des plantes potagères. On dit la chair des porcs de Java plus fine et plus succulente que celle des porcs d'Europe; et la même chose est vraie de la chair des chèvres, qui tient lieu, dans l'alimentation publique à Java, de celle du mouton,

(1) Cf. dans le *Journal des Indes orientales* (année IV, t. II, p. 201-219) l'extrait d'une *Description méthodique de Java* (1834).

(2) Voy. Blume, *Des chênes de Java*, dans le tome IX des *Mém. de la Soc. des sciences et arts de Batavia*, p. 205.

(3) Voy. T. Horsfield, *Analyse chimique des fruits de l'arbre rarak* (*Sapindus Saponaria*), dans le tome VII des *Mém. de la Société des arts et des sciences de Batavia* (1814).

(4) Voy., *sur l'arbre waringuin*, le *Journal des Indes orientales*, 1re année, t. II, p. 342.

(5) Voy. T. Horsfield, *Rapport sur les plantes médicinales de Java*, dans le tome VIII des *Mémoires de la Société des arts et des sciences de Batavia* (1816).

(1) Voy. lieutenant-colonel Mackenzie, *Essai sur l'Oupas*, dans le t. VII des *Mémoires de la Société des arts et des sciences de Batavia* (1814). — Lieutenant-colonel Sykes, *Remarks on the Origin of the popular Belief in the Upas or Poison tree of Java* (*Journal of the roy. Asiat. Soc. of Great Britain and Ireland*, tom. IV). « Les voyageurs des dix-septième et dix-huitième siècles ne tarissaient pas sur les propriétés malfaisantes du *pohon upas*, sur son énergique et soudaine activité. A les croire, l'arbre qui porte ce poison croissait isolé au milieu d'un désert, tuant toute végétation à la ronde; un oiseau volant au-dessus de la cime était frappé de mort; un homme passant sous son ombre était presque toujours engourdi ou asphyxié. Pour obtenir le suc vénéneux de cet arbre, on s'adressait aux malfaiteurs condamnés aux derniers supplices; et ces malheureux succombaient presque tous dans cette périlleuse récolte. » (*Dumont d'Urville.*)

(2) Voy. Blume, *Description de quelques végétaux observés pendant un voyage au Salakh exécuté en* 1822; dans les *Mémoires de la Société des sciences et arts de Batavia*, t. IX. — Korthals, *Des Loranthacées de Java, de Sumatra* et *de Borneo*, *ibid.*, t. XVII; — et Fr. Junghuhn, *Præmissa in floram cryptogamicam Javæ insulæ*, *ibid.*

espèce très-imparfaitement naturalisée à Java (on l'y appelle *kambing-wollanda*, la chèvre de Hollande), et qui n'y donne ni viande ni laine. La volaille pullule dans l'île; les œufs de canards salés sont un article d'exportation très-productif pour le district de *Dawie*. Parmi les espèces, grosses et petites, de gibier, qui y foisonnent pareillement, on distingue le *kidang*, petit chevreuil dont la chair est très-délicate, et une caille plus grosse que celle d'Europe. Au premier rang des animaux nuisibles sont le tigre royal et le tigre tacheté ou léopard, qui naguère dévoraient, année commune, de deux à trois cents habitants, avant qu'on eût affecté une prime à chaque tête de tigre abattu, et qu'on eût attaqué chez les indigènes l'espèce de respect superstitieux qu'ils ressentaient pour ce terrible voisin; respect qui les poussait, dit-on, en certains districts, à lui payer chaque jour un tribut de viande, de bêtes mortes et d'abatis. Le rhinocéros, le chakal, le chat-tigre, infestent aussi les forêts de Java; mais l'éléphant ne s'y rencontre nulle part, ce qui tendrait à confirmer la tradition que le rhinocéros et l'éléphant ne peuvent vivre dans le même pays et qu'il faut nécessairement que l'une des deux races cède la place à l'autre. Parmi les oiseaux, sans parler d'une infinité de variétés de la famille des perroquets inconnues ailleurs, c'est l'*hirondelle salangane* (*hirundo esculenta*) qui, à coup sûr, offre le plus d'intérêt. Cette espèce très-petite, de couleur bleuâtre, habite par milliers les profondes cavernes de la partie méridionale de l'île (1). « On sait quel prix les Lucullus chinois attachent aux nids de salanganes, dont la forme est exactement celle d'une écorce d'orange. Détrempés dans l'eau et ramollis de manière à se partager en fibres mucilagineuses, ces nids entrent comme assaisonnement dans les ragoûts, dans les soupes, dans des pâtés faits avec soin. Leurs vertus aphrodisiaques ou supposées telles n'ont pas peu contribué à les élever très-haut dans l'estime des Chinois et à en renchérir le prix. » Enfin les reptiles et les poissons sont très-nombreux à Java; les caïmans abondent dans les rivières, et les serpents dans les bois, depuis l'énorme *boa constrictor* jusqu'au *biloudak*, petite vipère de 8 à 10 pouces de long, dont la morsure est mortelle. Quant aux poissons, les recherches consciencieuses des Temminck, des Reinwardt, des Blume, ont beaucoup grossi encore la liste déjà si longue des espèces javanaises publiée par Valentyn (1).

Ethnographie. — Les Javanais composent une des nombreuses variétés de la race secondaire, dite *Malayo-polynésienne*, qu'on trouve répandue depuis Madagascar jusqu'en Océanie, et qu'on s'accorde à regarder comme un mélange du sang jaune avec le sang noir australien. La variété javanaise (2), caractérisée par une couleur tannée chez les hommes, orangée chez les femmes, un nez étroit et court, mais non épaté, se rapproche davantage du type indo-chinois. Le Javanais est robuste, actif, industrieux, frugal, patient, docile, hospitalier, mais en même temps jaloux, rusé, vindicatif, surtout superstitieux à l'excès. Sauf la tribu des *Beduis*, qui habite dans un canton retiré de la résidence de Bantam (3), et une ou deux autres tribus de la partie orientale de l'île, qui professent encore la vieille religion bouddhique, les Javanais sont tous musulmans. Leur islamisme, à vrai dire, est assez relâché, par suite de la profonde ignorance de leurs *imams* ou prêtres, il consiste en quelques vaines pratiques extérieures, et par conséquent il demeure sans empire sur les consciences et sur les mœurs; leur culte paraît même avoir retenu quelques vestiges d'idolâtrie brahmanique (témoin la *fête des Ancêtres*). La polygamie règne naturellement à Java; mais, comme partout en Orient, l'usage

(1) La plus riche des cavernes à nids de salanganes est celle de *Klappa-Noungal*, à quelques lieues de Buitenzoorg; il y a quelques années elle passait pour rapporter à son propriétaire, avec la terre qui l'entoure, un revenu de 70 à 80,000 piastres (350 à 400,000 fr.). Dans les résidences de Djocjokarta et de Soerakarta, il y en a d'autres que le gouvernement exploite pour son propre compte. — Comparez une description de Karang-Bollong et des rochers de nids d'oiseaux qui s'y trouvent dans le *Journal des Indes orientales*, VIII^e^ année, t. I^er^, p. 313 (traduit du hollandais en anglais dans le I^er^ vol. du *Journal of the Indian Archipelago*, p. 101) et une ancienne description de J. Hooyman *des nids d'oiseaux mangeables* (1781), dans le tome III des *Mémoires de la Société des arts et des sciences de Batavia*. — Sur la salangane (*Cypselus Fuciphagus*), voy. les *Matériaux pour servir à l'histoire naturelle de Java* du baron F. Van Wurmb, dans le même recueil, t. III, p. 389.

(1) Sur la situation, l'étendue, l'aperçu de la composition géologique de Java, son aspect général, son climat, ses côtes, ses chaînes de montagnes, ses volcans, ses chemins, ses rivières, comparez avec ce qui précède un travail important dans le *Journal des Indes orientales* (IV^e^ année, t. II, p. 201-219), intitulé : *Extrait d'une Description de Java* (1834).

(2) Voy. docteur Van Hoëvell, *Recherches des causes de la différence qui distingue les Soendanais des Javanais proprement dits : physique, costumes, mœurs et coutumes, langue et caractère* (en hollandais), dans le *Journal des Indes orientales*, IV^e^ année, t. II, p. 132 et suiv. — *Les différentes races d'hommes dans l'archipel Indien*, ibid., IV^e^ année, t. I^er^, p. 497. — F. v. Boeckholtz, *Notes sur les habitants de l'est de Java* (1775), dans les *Mémoires de la Société des sciences et arts de Batavia*, t. VIII (1816). — Cf. docteur Meinicke, *Considérations sur les races humaines dans l'archipel indien*, dans les *Nouvelles Ann. des voyages*, 3^e^ sér., t. XX.

(3) Voy. D^r^ Van Hoëvell, *Description des Badouis ou Radouins qui se trouvent dans la résidence de Bantam* (avec carte et planches), *Journal des Indes orientales*, VII^e^ année, t. II, p. 335 et suiv. Cf. *Les Badoewies païens du Bantam*, *ibid.*, I^re^ année, t. II, p. 295.

en est restreint aux hommes des classes riches. Ce qui est particulier peut-être à l'archipel malais et surtout à Java, c'est la condition des femmes, relativement honorée et indépendante. Les princes et les régents ont une première femme en titre, d'un rang en général et d'une famille égale à celle de l'époux, trop noble par conséquent pour jamais être répudiée, et qui règne en souveraine dans le *dalam* (1). Mais les autres ont de même la liberté de paraître en public, et font partie des conseils, des festins de famille. Elles sont toutes industrieuses, et beaucoup circulent dans les rues pour exercer tel ou tel métier. Un mari achète, il est vrai, sa femme, mais il ne voit pas là une raison de la tenir dans un état de complet abaissement. Les Javanais se marient fort jeunes. Un anneau, une pièce d'étoffe, une noix d'arèque, dite *pienang*, sont les cadeaux habituels des fiançailles ; la consécration religieuse, suivant le rite islamite, est suivie de cérémonies purement malaises : un cortége par la ville en grande pompe jusqu'à la maison du père de la mariée, une espèce de *confarréation* (les époux mangent du riz dans le même plat et prennent du bétel dans la même boîte), un tison porté devant la mariée, puis éteint dans l'eau, etc. Les naissances se célèbrent avec pompe; de même, dans une première grossesse, le moment où la femme connaît qu'elle est enceinte, et le septième mois accompli, donnent lieu à autant de grandes fêtes. On circoncit les enfants mâles à l'âge de huit à douze ans. Les funérailles, si ce n'est celles des grands personnages, se passent plus modestement. Les Javanais prennent leur repas, accroupis à terre sur des nattes; leur ordinaire se compose de riz, de viandes, d'eau épicée et de thé. L'usage du *siri* ou préparation de bétel, qui dévaste la bouche, noircit les dents et teint les lèvres d'une écume sanguinolente, est général à Java comme dans toutes les contrées hindoues et malaises. Mais on a beaucoup exagéré, au rapport du baron Van Hogendorp, auteur du meilleur livre écrit sur Java (2), la passion des indigènes pour les boissons spiritueuses (le *badek* et le *brom*) et les excès commis par les fumeurs d'opium (3) : ces *amoks puwers*, dont parlent les anciennes relations, qui couraient les rues, tuaient ou blessaient tout ce qu'ils rencontraient, jusqu'à ce qu'on fût parvenu à les tuer eux-mêmes, n'étaient le plus souvent que de pauvres esclaves *bouginais* ou *balinais*, réduits au désespoir et aveuglés par la rage (*matta-glab*, comme disent les Malais). — Les jeux et les divertissements les plus répandus sont toujours, pour le peuple, les combats de coqs ou de cailles et *l'acton*, espèce de duel assez dangereux, le *wayang* ou ombres chinoises, et le *tendack*, danse à caractère des *ronguen* ou courtisanes, et, pour les grands, les combats de buffles et de tigres (1) et les émotions du *topang* ou drame tiré de l'histoire indigène. — La parure est peut-être le goût dominant de toutes les classes, à Java, et de l'un et de l'autre sexe. Ils ont adopté actuellement la plupart des étoffes européennes, mais les formes des vêtements sont restées les mêmes; ce sont : le *sarong*, sorte de pagne, qui ressemble à un sac sans fond; le *kolambi*, ou habit à manches courtes; le *jarit*, jupe plus ample que le sarong; le *sabuk*, veste d'indienne ou de soie; le *sikapang*, de soie ou de velours, bordé de dentelles; enfin le *sambang*, sorte de ceinture de soie jaune, aux extrémités rouges. On reconnaît les rangs à la façon de porter le *cris* ou poignard indigène et aux couleurs du parasol. Le souverain seul peut porter un *payong* ou parasol doré; les payongs de ses femmes sont jaunes; de ses enfants, blancs; ceux des *bapatis* ou des *toumougongs* sont verts, avec une monture et des bords dorés; ceux enfin des officiers subalternes, *andjibaïs*, *montris*, ou *rouggas*, tout bleus. — Ces noms nous amènent naturellement à rappeler brièvement les différents degrés de l'antique et patriarcale hiérarchie de l'administration javanaise. La clef de voûte était naguère le *sousounam* ou sultan, dont le titre était héréditaire par ordre de primogéniture et l'autorité absolue. Sous lui gouvernait le vizir ou *raden adipati*, qui, ainsi qu'on l'a dit, avait le souci du pouvoir pendant que le sultan n'en avait que les plaisirs. Les *bapatis* ou gouverneurs de provinces commandaient à leur tour les *pandjerans*, *toumougongs*, *andjibaïs* et *montris*, gouverneurs de districts et de cantons, tous autant de petits despotes. Le *petindji* seul, ou chef de la commune, était élu par le peuple chaque année (2). Un conseil de notables l'assistait, et il avait, dans toutes les mesures à prendre, à se concerter avec le

(1) Voy. docteur Buddingh, *Usages des chefs javanais*, dans le *Journal des Indes orientales*, IIIe année, t. II, p. 239; et Schill, *Même sujet*, *ibid.*, p. 466; et H. Mac. Gillavry, *De la Noblesse chez les Javanais*, dans le tome XVI des *Mémoires de la Société des sciences et arts de Batavia*.

(2) *Coup d'œil sur l'île de Java et les autres possessions néerlandaises*; Bruxelles, 1830, in-8°.

(3) Voy. Winter, *Défense contre l'usage de l'opium*, dans le *Journal des Indes orientales*, IIIe année, t. II, p. 588. — Sur la consommation de l'opium dans l'île de Java, voy. le *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, t. XIV, p. 312.

(1) Voy. docteur Buddingh, *Jeux et fêtes populaires des Javanais*. I. *Combat de tigres*. II. *Tournoi javanais*. III. *Comédie javanaise*; dans le *Journal des Indes orientales*, IIIe année, t. Ier, p. 298; t. II, p. 246, et IVe année, t. II, p. 343.

(2) Voy. le baron de Vexela, *Sur l'organisation de la commune à Java*, dans la *Revue de l'Orient*, 2e série, t. XII, p. 210.

prêtre ou *moudin*. Il y avait double tribunal et double loi, la loi civile et la loi religieuse; le tribunal des *djasaks* ou simples juges et celui des *poughoulous* ou grands prêtres. Le souverain, en tant que chef des armées, portait le titre de *senapati* ou seigneur de la guerre. Les armées, presque uniquement composées d'infanterie, étaient divisées en corps de troupes de trois cent vingt hommes, aux ordres de chefs appelés *widana*, et subdivisés, chacun en quatre compagnies de quatre-vingts hommes, commandées par des *lourahs* ou *lindihs*, et des officiers subalternes appelés *babakels* ou *jesabats*. Ces armées, avant d'avoir été disciplinées et équipées à l'européenne par les Hollandais, portaient, outre le *cris* ou poignard malais et le *wedung*, long couteau de chasse, la lance, l'arc, la fronde, et le bouclier allongé.

A côté des Javanais proprement dits, dont nous venons d'esquisser à grands traits, d'après les meilleurs observateurs, le caractère physique et moral (1), la religion, les principaux usages, les institutions, l'île de Java contient plusieurs autres races *advènes*, qui comptent chacune un très-grand nombre de représentants. Ce sont : 1° les *Chinois*, avec leurs mœurs de trafiquants nomades, groupés, au nombre de 200,000, aux environs des principaux marchés du littoral (2); 2° les *Maures* venus du Dekkan par la presqu'île de Malacca; 3° les *Malais*, et les *Boughis*, demi-négociants, demi-pirates; 4° les *Arabes*, à la fois industriels et prêtres; 5° la classe métisse, dite *portugaise*; 6° enfin les colons Européens, Hollandais et autres. Toute cette masse de population coloniale, d'après un des derniers recensements, peut s'élever à 5 millions d'âmes environ.

Histoire. — Il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'opinion de Sir Raffles (3) et de Crawfurd, les historiens classiques de la Malaisie, qui rattachaient à l'Égypte la civilisation javanaise. L'Inde, l'Inde seule, a pu civiliser Java; les nombreux monuments hindous, qu'on y trouve encore debout (1) et que nous signalerons en décrivant les différentes provinces de l'île, la relation étroite du sanscrit et du *kawi* ou ancien javanais, mille détails de la religion (2), de la littérature, des coutumes primitives, qui ont survécu à l'introduction successive du mahométisme et du christianisme, en font foi. Et, de fait, la première date précise des annales javanaises (3), qui même forme l'époque principale ou ère javanaise et correspond à l'an 76 de l'ère vulgaire, est l'arrivée dans le pays du grand législateur hindou *Adi* ou *Adji Saka*, le même peut-être que ce brahmân *Tristresta* qui le premier, d'après d'autres traditions, aurait introduit à Java, avec le culte et les arts de l'Inde ou *pays de Kling*, une nombreuse colonie. Nous n'entreprendrons pas ici de démêler l'inextricable confusion que présentent la chronologie et la succession des empires et des dynasties javanaises. Il y a lieu de penser qu'ici, comme dans l'ancienne Égypte, il y eut des dynasties simultanées et des empires rivaux, nés du démembrement d'un empire unique. C'est ainsi que la principauté d'*Astina* s'élève en regard d'un empire plus ancien, qu'elle se déplace et devient le *royaume de Kediri*, lequel se démembre en royaumes de *Brambanan* et de *Peng'ging*; c'est ainsi que du démembrement de l'empire de *Mendang-Kamoulan* sortent les quatre royaumes de *Djang'gala* de *Kediri*, de *Sing'a-Sari* et de *Ng'arawan*. Les aventures du célèbre Pandji, Ino-Kerta-Pati, qui inventa le kris et l'ins-

(1) Voy. Van Hogendorp, *Tableaux de mœurs javanaises; Quatre narrations originales;* ibid., *Journal des Indes orientales*, 1re année, t. Ier, p. 91. — H. P., *Tableaux javanais : Hélène, Narration originale du dix-septième siècle*, *ibid.*, 1re année, t. II, p. 130.

(2) Voy. Van Alphen, *Notice sur l'origine et la première colonisation des Chinois à Batavia*, *ibid.*, IVe année, t. I, p. 70. — « Quoique les Chinois aient rendu, pendant la dernière guerre de Java, lorsque Dippo-Negoro leva l'étendard de la révolte, de grands services aux Hollandais, et qu'ayant des intérêts communs avec eux, ils forment un noyau d'auxiliaires assez considérable pour balancer la force de la population indigène en cas de rébellion, le gouvernement redoute l'esprit d'intrigue de ce peuple et son industrie, qui en font dans le commerce de terribles concurrents pour les Européens. Il établit donc sur eux des taxes considérables, les soumet à une foule de petites vexations, et exige des cautionnements quand ils se présentent dans le pays, afin d'arrêter autant que possible le flot d'émigrants du Céleste Empire, qui sans cela envahirait chaque année l'île de Java. » (*Duboueet*).

(3) Voy. Th. Raffles, *The history of Java;* 2 vol. in-8° et atlas in-4°; Londres, 1830-1844.

(1) Voy. des *Réflexions sur les ruines de la religion hindoue que l'on trouve à Java*, dans le *Journ. des Indes orientales*, 3e année, t. I, p. 177, et les *ruines de Java* par le docteur Junghuhn : Analyse succincte des monuments en pierre que les Hindous ont laissés dans l'île de Java; dans le *Moniteur des Indes orientales* de 1846-1847.

(2) Voy. Schill, *Esquisse de la religion, des Hindous en rapport avec celle qui a été autrefois professée à Java; Journal des Indes orientales*, IIIe année, t. II p. 544.

(3) Voy. 1° J. van Iperen, *Commencements de l'histoire javanaise, etc.*, dans les *Mémoires de la Société des arts et des sciences de Batavia*, t. I, p. 134; II, p. 253, et III, p. 185;— 2° la traduction *d'une généalogie javanaise des princes de Java*, *ibid.*, t. VIII, p. 1-8;— 3° Overbeck, *Remarques sur l'histoire de Java*, *ibid.*, t. X, p. 249; — 4° Gericke, *De la chronologie javanaise;* ibid., t. XVI; — 5° *Chronologie javanaise*, dans le *Journal des Indes orientales*, 3e année, t. I, p. 69. — 6° docteur Van Hoëvell, *Nouvelles sources importantes pour l'étude de l'histoire ancienne de Java*, ibid., 3e année, t. II, p. 307; — 7° Roorda Van Eysinga, *Dissert. sur l'ouvrage malais Soelaléto Saläthind*, rapportant l'origine des rois malais depuis Alexandre le Grand et les événements qui eurent lieu dans l'empire malais jusqu'à l'arrivée des Portugais, etc., *ibid.*, 6e année, t. III, p. 244, et IV, p. 17 et 257.

trument de musique appelé *gamelan*, et qui réunit de nouveau les quatre États en un seul, remplissent le plus grand nombre des épopées javanaises. Cet événement, qui paraît se rapporter à l'an 1100 de notre ère, avait été précédé, entre autres faits principaux, de la grande guerre sacrée (Bratayoudha), que la poésie javanaise a aussi tant célébrée, et du premier établissement des Chinois dans le pays de *Tegal*, qui date de la première moitié du dixième siècle de notre ère. Les plus célèbres des successeurs de Pandji sont *Kounda Lalian*, qui surpassa encore ses exploits, fonda la nouvelle capitale de *Padjajaran* (1), introduisit la culture du riz dans les provinces orientales et soumit le premier les buffles au joug; Mounding-Sari, fils du précédent; enfin l'usurpateur Baniak-Wedi, qui ne put empêcher son frère, vaincu et fugitif, Raden-Tandouran, de fonder un nouvel empire. Dans sa fuite, Tandouran eut envie de manger du fruit d'une plante, lequel lui parut singulièrement amer; il en demanda la raison à l'un de ses serviteurs. « J'ai entendu dire, répondit celui-ci, que vos ancêtres ont combattu ici dans la guerre sacrée de *Brâtayoudha.* » — « Eh bien, reprit le jeune prince, établissons ici la capitale de notre royaume, et appelons-la *Madjapahit* (*amertume*). » Ce mémorable événement se passait l'an 1221 de Java (2). Le nouvel empire, d'abord borné par la *rivière de Brebès*, qui, d'un commun accord, avait été prise pour ligne de démarcation par les deux frères rivaux (de là son nom de *Chi-Pamali*, *rivière de prohibition*), s'accrut en peu de temps, absorba le royaume de Padjajaran et le reste de l'île, et étendit même son joug aux îles voisines. En 1355 Madjapahit était à l'apogée de la gloire et de la puissance; tous les archipels voisins, Bali, Flores, Sumbawa, Timor, etc., étaient ses tributaires. Mais, cinquante ans après, une guerre de religion étant survenue, la vieille dynastie des souverains de Madjapahit succomba sous les coups d'aventuriers islamites (3), fils et agents d'Aria-Demar de Palembang. Raden-Patah, l'aîné, transporta le siége de l'empire à Demak, et régna neuf ans. Quelque temps après, l'île se partagea de nouveau en deux dominations, correspondantes aux anciennes divisions de Madjapahit et de Padjajaran : il y eut la soulthanie de *Demak* à l'est et celle de *Chéribon* à l'ouest; mais le démembrement ne s'arrêta pas là : on vit naître sur tous les points des états indépendants, et la soulthanie de *Prawata*, et celles de *Djapara*, de *Padjang* et *Matarem*, de *Kedou et Bagalen*, de *Madoura*, de *Samanap* et *Grissé*, de *Djipang;* et le royaume de *Bantam* et ceux de *Djakatra* (1), et de *Soerabaya*, qui par leurs guerres continuelles, leurs ligues, leurs intrigues, préparèrent et facilitèrent singulièrement l'établissement et les conquêtes des Européens dans le pays. — C'est en 1515 que les Portugais, conduits par Antonio de Abreu, avaient visité Java pour la première fois (2); ce fut en 1595 seulement que C. Houtman conduisit à Bantam, à Djacatra et autres lieux la première expédition hollandaise. Le 20 mars 1602, la compagnie néerlandaise des Indes orientales est fondée, et le commerce des Indes prend aussitôt une extension considérable. En 1610, P. Both, premier gouverneur général des Indes orientales (3), fonde une factorerie à Djacatra. En 1616, sous le gouvernement de J. P. Koen, surviennent les premiers démêlés avec les Anglais à Bantam et à Djacatra, interrompus par un premier traité des deux compagnies, anglaise et hollandaise, en 1619. Toutefois, la même année, à l'instigation et avec le secours des Anglais, les indigènes des royaumes de Djacatra et de Bantam assiégent le fort de Djacatra, qui, sous les ordres de P. Van den Broek, résiste héroïquement, et laisse le temps à Koen d'arriver avec une flotte considérable. On donne à ce fort le nom de Batavia, et l'on en fait la capitale de la compagnie des Indes orientales. En 1628, sous le deuxième gouvernement de J. P. Koen, cette place se voit encore assiégée par une puissante armée du Mataram, qu'elle repousse. J. P. Koen meurt l'année suivante, laissant à Spex, son successeur, Batavia dans l'état le plus florissant. Van Diemen l'embellit encore; il y bâtit notamment deux églises. Son successeur K. Van der Lyn fait la paix avec le Mataram de Java (1645). De 1664 à 1670, les

(1) Voy. H. P., *Du royaume et des princes de Padjajaran à Java*, *ibid.*, 1re année, t. 1er, p. 339.

(2) Voy. Walckenaer, *Sur la chronologie de l'histoire des Javanais et sur l'époque de la fondation de Madjapahit;* dans les *Mem. de l'Institut* (*Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres*), t. XV.

(3) Voy. les *Traditions concernant l'histoire javanaise ancienne et la chute du royaume de Modjopait*, dans le *Journ. des Indes Orient.*, 1re ann. t. II, p. 263, — Cf. Dulaurier, *Liste des pays qui relevaient de l'empire javanais de Madjapahit à l'époque de sa destruction*, dans le *Nouveau Journal asiatique*, 4e sér., t. VII et XIII; et Pijnappel, *Lettre à M. Dulaurier sur les Etats feudataires du Madjapahit; ibid.*, 4e sér., t. VIII. — Voy. aussi P. Melvill de Carnbee, *Quelques mots sur l'ère mahométane à Java*, dans le *Journal des Indes orientales*, 5e année, t. II, p. 147 et 659.

(1) Voy. H. B. C., *Du royaume de Jaccatra*, dans le *Journal des Indes orientales néerlandaises*, 1re année (1838), t. I, p. 38.

(2) Voy. Walckenaer, *Fragment sur le progrès des découvertes géographiques dans le monde maritime ou dans les îles situées au sud-est et à l'est de l'Asie, depuis les plus anciens temps jusqu'à l'époque du Voyage de Magellan* (*Mém. de l'Institut, Acad. des inscriptions*, t. XII).

(3) Voy. sa biographie dans le *Journal des Indes orientales néerlandaises*, 3e année, t. II, p. 73.

Hollandais étendent leur pouvoir à Sumatra; la plus grande partie de la côte occidentale de cette île est soumise par Bitter, Poleman, Verspreet et d'autres, et Padang est choisi pour être le comptoir principal de cette côte. De 1674 à 1677, des hostilités, une guerre de succession ayant éclaté entre le soesoehoenang de Java et un prince de Mangkasser, les Hollandais soutiennent le prince légitime, remportent de grands avantages sous Poleman et Speelman et le rétablissent dans ses États. Le royaume de Djacatra et une partie du territoire de Samarang sont à cette occasion cédés à la compagnie des Indes. La partie nord-est de Java continue d'être le théâtre de troubles suscités par Taroeṛa-Djaja. Kediri est prise (1678) par Hurdt et Poleman. En 1679, Coeper remporte de grands succès près de Solo. En 1680, Taroera Djaja est fait prisonnier par Jonker. Une victoire complète est remportée sur le panambahan de Giri, et toute l'île de Java est soumise de nouveau à l'empereur. De 1681 à 1683, nouveaux troubles dans le Bantam, qui se terminent par l'expulsion des Anglais de cette contrée. En 1684, comme le gouverneur général K. Speelman venait de mourir et d'être remplacé par J. Camphuis, une guerre suscitée par Soerapati éclate à Java. L'ambassadeur Tak à Soerakarta est perfidement assassiné en 1686; sur divers points les troubles, sinon encore les hostilités, se propagent, jusqu'en 1704, que Ponger est reconnu comme empereur, par le gouvernement, à la place de Depati Anam. En 1705, une expédition militaire, commandée par H. de Wilde, a lieu contre Depati Anam, qui se voit forcé de fuir. Les troupes hollandaises occupent Soerakarta. La guerre continue sous Knol, v. Bevere et v. Wilde. Bangil est pris et le rebelle Soerapati mis à mort. En 1708, Depati Anam se rend, et cette guerre est terminée. En 1709, A. Van Riebeck succède au gouverneur général J. Van Hoorn, et fonde à Java plusieurs institutions utiles, entre autres une grande route à la côte méridionale de l'île. En 1718, la guerre éclate encore à Java contre quelques princes de la partie orientale, auxquels s'étaient joints ceux de Bali et de Madura; la mort du soesoehoenang Ponger, survenue en 1719, ajouta une nouvelle et puissante cause à ces troubles. C'est à cette même année qu'on introduit pour la première fois à Java, avec un bon succès, la culture du café. En 1723, la guerre de Java se termine, après que le gouvernement s'est rendu maître des principaux chefs des rebelles. Deux ans auparavant, au plus fort de cette guerre, P. Elberveld, avec quelques hardis complices, avait essayé de profiter des embarras du gouvernement et de s'emparer pour son compte de Batavia. La conspiration heureusement s'était découverte à temps; elle fut punie avec une rigueur exemplaire. En 1740, il y eut à Batavia, à la suite d'une conspiration, un massacre des Chinois (1). Mais leurs mouvements n'en continuent pas moins à Batavia et ailleurs; ils étaient soutenus par les Javanais et leur soesoehoenang; ils réussissent à s'emparer de la forteresse de Soerakarta et assiégent Samarang. On met fin à leurs premiers succès par un grand déploiement de forces, et l'on oblige le soesoehoenang à faire la paix. L'ex-gouverneur général A. Valckenier, qui avait abdiqué les fonctions de gouverneur général, à la suite du massacre de 1740, se vit, en route pour la métropole, arrêté au Cap, sur les ordres des directeurs de la Compagnie en Hollande, qui, désapprouvant hautement sa cruauté envers les Chinois, le renvoient à Batavia pour y être traduit en justice (2). Le baron W. Van Imhoff, le nouveau gouverneur général, successeur de J. Theder, s'efforce d'apaiser les émeutes des Chinois. Il conclut avec le soesoehoenang (1743) un traité avantageux, par lequel la Compagnie fait une acquisition considérable de territoire, et gagne à peu près toute la côte nord-est de Java jusqu'à Banjoewangi. En 1745 le sultan de Madura, ayant aidé à la révolte des Chinois, fut attaqué et détrôné par le gouverneur de la côte nord-est, E. Sterrenberg, et par M. Benaut, qui donnèrent un nouveau chef à l'île de Madura. En 1746, Van Imhoff visite toutes les possessions hollandaises de Java et introduit partout des améliorations. La même année, de nouveaux troubles commencent dans l'empire de Java, suscités par Mankoeboemi, frère de l'empereur; et dans le royaume de Bantam au sujet de la succession au trône (3). La guerre de Java se termine, en 1755, par la division de l'empire en deux parties: le *Soerakarta* et le *Djocjokarta* (4). En 1778, la Société des arts

(1) Voy., sur le *Massacre des Chinois à Batavia*, les *Observations du Dr V. Hoëvell adressées à M. Van der Aa*, dans le *Journal des Indes orientales*, 8e année, t. III, p. 113.

(2) Voy. le Précis de la procédure criminelle contre le ci-devant gouverneur général A. Valckenier devant la cour de justice de Batavia. *Ibid.*, 8e année, t. IV, p. 1 et suiv.

(3) Voy. le *Récit abrégé des guerres soutenues à Java contre différents princes de 1741 à 1751*, dans les *Mémoires de la Société des sciences et arts de Batavia*, t. XII.

(4) Voy. 1° *Compte-rendu touchant un manuscrit javanais contenant une esquisse historique de la division du royaume de Soerakarta et de la fondation du royaume de Djocjokarta*, dans le *Journal des Indes orientales*, 2e année, t. IIe, p. 204; — 2° *Revue des principaux événements qui ont eu lieu dans l'empire de Djocjokarta depuis sa fondation (1755) jusqu'à la fin de l'administration anglaise (1815)*; *ibid.*, VIe année, t. III, p. 122 et 262; et t. IV, p. 25.

et des ciences de Batavia est fondée (1). En 1780, la Compagnie, déjà dans une situation défavorable, se voit engagée dans une guerre contre l'Angleterre, et perd successivement ses possessions des côtes de Coromandel et de Malabar, de la côte occidentale de Sumatra, de l'île de Ceylan. La paix de 1783 lui en rend une partie; mais son état, jusqu'en 1790, va toujours de mal en pis. Cette année-là, de nouveaux troubles éclatent à Java. En 1800, une escadre anglaise bloque Batavia et détruit l'établissement d'*Onrust*, une autre, en 1807, sous le commandement de Pelew, arrive à Soerabaya et en détruit les fortifications. En 1808, le maréchal H. W. Daendels vient aux Indes en qualité de gouverneur général, et introduit des changements importants dans la colonisation. Le territoire de la côte nord-est de Java est divisé en *résidences*. On construit une grande route par toute l'île de Java. Le roi de Bantam est déclaré déchu de son trône et banni, et ses États joints aux possessions néerlandaises. Quelques troubles dans le Djocjokarta sont bientôt apaisés. En 1811, sous le gouvernement de J. W. Janssens, une flotte anglaise paraît de nouveau devant Batavia, sous les ordres de lord Minto, gouverneur du Bengale. Après plusieurs combats et une résistance courageuse, Batavia et les forteresses environnantes sont cédées aux Anglais. Le gouverneur général se retire à Samarang, mais se voit bientôt forcé de capituler (18 sept.), et sir Stamford Raffles est nommé lieutenant-gouverneur général. En 1812, par des traités ménagés entre les princes de Djocjokarta et de Soerakarta, la Hollande obtient encore une acquisition de territoire à Java. En 1814, par le traité de Londres, elle rentre dans la possession de ses colonies des Indes orientales à l'exception du cap de Bonne-Espérance. En 1816, quelques troubles survenus dans la province de Krawang sont bientôt apaisés. En 1817, voyage d'inspection générale à Java des commissaires généraux Elout et Van der Capellen (2). En 1818, le capitaine Elout réprime les troubles de la province de Chéribon. En 1825, grande révolte à Djocjokarta, sous Dipo Negoro. Commencement de la grande guerre de Java (3). Le général-major de Kock est chargé du commandement en chef de l'armée, que renforcent bientôt la garnison de Célèbes et des troupes envoyées de Hollande. Combats sanglants à *Pleret*, *Gorrok* (1826), etc., contre Dipo Negoro et ses lieutenants Sentot, Mang-Ko Boemi, etc. Enfin Dipo Negoro (le 28 mars 1830) tombe aux mains des Hollandais, et cette guerre, la plus grave qui eût jamais ébranlé l'empire néerlandais, se termine (1).

Administration. En 1795, le gouvernement hollandais s'étant substitué purement et simplement à la Compagnie des Indes dans toutes ses possessions, l'administration de Java et des autres colonies néerlandaises dut changer, et se modeler sur le gouvernement métropolitain (2). De fait, le gouverneur général, bien que contraint de suivre l'initiative du ministre des colonies et du cabinet de la Haye, exerce encore aujourd'hui une souveraineté beaucoup plus grande que ne l'est celle du roi de Hollande en Europe. Il est assisté dans ses hautes fonctions par le *conseil des Indes*, dont les attributions ne sont plus que purement consultatives, et ne s'étendent que sur les affaires de politique ou d'administration intérieure. Pour tout ce qui concerne l'armée et la marine, le gouverneur général demeure l'arbitre et le souverain juge. Il a de même sous ses ordres un *directeur général des finances*, qui prend rang immédiatement après les conseillers des Indes, et est suivi, dans la hiérarchie, du *général* commandant les troupes, du *contre-amiral*, chef de la marine, du *procureur général de la cour suprême*, du *directeur de l'intérieur*, chargé de la police générale, et du *secrétaire général du gouvernement*, desquels émanent tous les ordres et par qui sont contre-signés tous les décrets. — L'administration de la justice est confiée à des juges ayant le titre de *conseillers*. Ils forment des cours

(1) Voy. 1° Docteur J. Buddingh, *Revue historique de la Société des arts et des sciences de Batavia*; dans le *Journal des Indes orientales*, 3e année, t. Ier, p. 259; 2° *Aperçu historique de ladite Société*, dans le *Moniteur des Indes orientales* pour 1846-1847; 3° Abel de Rémusat, *Sur les Mémoires de la Société de Batavia*, dans le *Journal des Savants*, septembre 1830.

(2) Voy. *Souvenirs d'un voyage fait par le gouverneur général Van der Capellen dans la partie orientale des Indes néerlandaises, en 1824*, dans le *Journal des Indes orientales*, 2e année, t. II, p. 622.

(3) Voy. J. J. Van Sevenhoven, *Des causes de la guerre de Java*, dans le *Journal des Indes orientales*, 1re année, t. II, p. 102; — J. F. Van Nes, *Dissertation sur les causes probables qui ont donné lieu aux troubles de 1825 et des années suivantes dans les provinces dites* Vorstenlanden, *à Java*; ibid., 6e année, t. IV, p. 113.

(1) Voy. la *Chronique des principaux faits de l'histoire des Indes néerlandaises depuis la fin du seizième siècle jusqu'en 1830*, dans le *Moniteur des Indes orientales*, 1846, 1847, et la *Chronique des Indes néerlandaises depuis 1816*, dans le *Journal des Indes Orientales*, 2e année, t. II, et années suivantes.

(2) Voy. 1° dans le *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, t. XIV, p. 238, un article intitulé : *De la division civile, de l'administration de l'île de Java, du système de propriété foncière, de jouissance du sol et de culture de cette colonie néerlandaise*; 2° Ed. Selberg, *De l'état passé et présent de l'île de Java*, dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, 4e série, t. III, p. 369; — 3° De Chonski, *Études politiques et administratives sur les colonies hollandaises*; dans la *Revue de l'Orient*, 2e série, t. 9e.

de justice de deux ordres : l'une, appelée *cour suprême*, remplit les fonctions de cour d'appel, et juge au civil et au criminel, en dernier ressort, pour les indigènes du moins, car les Européens ont toujours la faculté, mais au risque de frais énormes et d'interminables lenteurs, d'en appeler à la cour suprême de Hollande. Trois cours de tribunaux de première instance sont établies à Batavia, à Samarang et à Soerabaya; elles se partagent toutes les provinces de l'île, et jugent au civil et au criminel, sans assistance de jurés. Les Européens sont jugés d'après les lois hollandaises; mais, pour tout ce qui concerne les Javanais, les juges se font assister par le régent du pays et le prêtre javanais, et prononcent contre les coupables les peines établies par le Coran et les coutumes du pays, rédigées en code de lois (1), à moins qu'elles ne soient en formelle contradiction avec les lois de la métropole (2). — Dans chaque province, le résident préside une cour de justice, composée du secrétaire de la résidence, du régent indigène qui commande sous ses ordres et du principal prêtre musulman. Cette cour tient le milieu entre les justices de paix et les tribunaux de première instance; informe sur les délits ou crimes commis dans son ressort, et transmet le résultat de son enquête au conseiller, qui, chaque trimestre, fait sa tournée dans la province, pour instruire toutes les affaires criminelles et décider le renvoi des coupables devant la cour supérieure, qui seule peut les juger. Les crimes sont fort rares à Java : les assassinats ne sont guère commis que par des maris jaloux. Le vol est plus commun; et la peine la plus sévère qu'on ait jamais à appliquer est celle des travaux forcés ou des travaux d'agriculture, peine beaucoup plus douce que celle des bagnes en Europe. Le bannissement n'est guère infligé qu'aux rebelles ou criminels de haute trahison. — A la tête de l'administration de chaque province est un *résident*, qui remplit les fonctions de gouverneur, chargé de surveiller les menées des chefs et de faire exécuter les lois. Il a sous lui un chef indigène puissant, appelé *régent*, qui commande à d'autres chefs subalternes, doit transmettre tous les ordres aux indigènes, faire payer les impôts, fournir les corvées, et maintenir partout la police et le bon ordre. Le plus souvent, et surtout dans les provinces de l'intérieur, les résidents préfèrent n'avoir pas un soldat sous leurs ordres, et trouvent qu'il leur est plus facile de gouverner sans aucun appareil militaire. Il est telle résidence, dans l'intérieur de Java, dont la population dépasse 500,000 habitants, qui n'a pour la gouverner que deux Européens, lesquels cependant voient leurs ordres exécutés avec la plus entière ponctualité. Il est vrai qu'on trouve rarement un peuple aussi docile que les Javanais. — Tous les fonctionnaires, à l'exception des conseillers des Indes, sont révocables à la volonté du gouverneur général, qui fait aussi toutes les promotions dans l'armée (distincte, bien entendu, de l'armée hollandaise d'Europe), jusqu'au grade de colonel inclusivement. Non-seulement les fonctionnaires, mais même les commerçants étrangers les plus riches, n'oseraient se permettre la moindre improbation des actes du gouverneur : d'un mot il peut les forcer à quitter la colonie dans le plus court délai possible. Quelque grands que soient les résultats qu'il a produits, un système administratif reposant ainsi sur l'arbitraire illimité d'un seul homme est à coup sûr bien attaquable. Mais les Hollandais croient que leur domination si enviée, si jalousée par leurs voisins, les Anglais (1), a encore besoin du prestige d'une extrême rigueur, sinon de la terreur. Il y a quelques années, le jeune empereur de Djokjokarta, qui cependant eût dû jouir de quelque ombre de liberté, fut déposé sur-le-champ et exilé à Amboine pour être sorti la nuit sans avoir prévenu le résident, et avoir été prier sur le tombeau de ses pères. Les souverains de Soerakarta et de Djokjokarta, déjà liés avant la révolte du régent de l'empire de Solo, en 1826, envers le gouvernement hollandais, par des traités qui donnaient à celui-ci, avec le droit de choisir dans leur famille celui qui devait leur succéder, la faculté d'occuper des positions militaires dans leur territoire et d'avoir toujours auprès d'eux un détachement de ses troupes pour garder leurs personnes, mais qui, ainsi que l'événement l'a montré, conservaient encore assez d'influence sur leurs peuples pour se rendre redoutables, se voient aujourd'hui, par les derniers traités, mis tout à fait à la discrétion des Hollandais, qui, à la première occasion, se débarrasseront d'eux, comme d'instruments désormais inutiles et trop onéreux. — Les troupes européennes et l'armée indigène, toute composée de soldats de diverses îles de la Malaisie et d'Africains, tous par conséquent étrangers à Java, suivant le système adopté, occupent toutes les villes du littoral et un grand nombre de positions militaires dans l'intérieur. Avec

(1) Voy. P. Myer, *Matériaux pour servir à l'histoire de la codification aux Indes orientales néerlandaises*, dans le *Journal des Indes orientales*, 2e année, t. Ier, p. 221.

(2) Sur quelques punitions cruelles anciennement en usage à Java, voy. *ibid.*, 3e année, t. I, p. 168.

(1) Voy. le baron de Vexela, *Un mot à l'Angleterre sur la colonie de Java.* (*Revue de l'Orient*, t. II, p. 316.)

cette armée, qui est environ de 30,000 hommes pour toutes les Indes, dont huit à dix mille Européens au plus, les Hollandais se considèrent comme maîtres absolus du pays, et inattaquables du côté de l'intérieur. En revanche, les Anglais qui entourent toutes leurs possessions, et qui, depuis qu'ils la connaissent mieux, ont tant regretté d'avoir en 1815 restitué Java, inspirent au gouvernement hollandais les craintes les plus sérieuses, et, dit M. Dubouzet, dont nous citons textuellement l'excellent rapport (1), tous les efforts du gouvernement tendent aujourd'hui à concentrer ses forces dans l'intérieur de l'île, à y bâtir une capitale, et à créer des positions militaires hors des lieux de débarquement, afin de pouvoir à la fois maintenir ses vassaux dans la soumission, attendre de pied ferme l'ennemi, après lui avoir laissé consumer son ardeur à repousser des attaques de guérillas, et l'avoir forcé de subir, avant de se mesurer avec le gros des forces hollandaises, l'influence des maladies, toujours si funestes aux Européens sur le littoral.

Depuis l'accroissement du territoire hollandais, qui a suivi la longue guerre de Java, la grande culture a considérablement augmenté, et ses produits sont plus que triplés. Toutes les vues du gouvernement ont été tournées de ce côté, et pour cela il a dû faire de notables avantages aux premiers colons. Mais, plus tard, le tarif des produits ayant beaucoup diminué, les bénéfices des cultivateurs se sont réduits dans la même proportion que ceux du gouvernement augmentaient. Néanmoins, l'élan une fois donné, la spéculation ne s'est plus détournée de Java, et le gouvernement, sans plus faire ni frais ni sacrifices nouveaux, recueille les fruits de ce qu'il a semé si habilement. Dans le temps où ils étaient sous l'autorité de leurs chefs, sultans et rajahs, lesquels étaient les uniques propriétaires du sol, les Javanais, attachés à la glèbe comme de véritables serfs, étaient tenus de la cultiver au profit des seigneurs, ne recevant d'eux que ce qui était indispensable à leur nourriture et à celle de leur famille. Mais le seigneur, se contentant de peu, exigeait peu de ses serfs. Les Hollandais, dont le dessein, en s'établissant à Java, était naturellement d'en tirer toutes les denrées que le sol peut produire en si grande quantité, s'aperçurent, après une longue épreuve, que jamais ils n'atteindraient leur but en succédant purement et simplement dans ce pays au droit qu'avaient les souverains de lever une partie de l'impôt en nature et de frapper les habitants d'une légère capitation; qu'ils réussiraient tout au plus de cette manière à couvrir les frais d'occupation du pays, mais non à alimenter un grand commerce. Car les Javanais ne cultivaient que le riz et un petit nombre d'autres végétaux qu'ils consomment, et ne produisaient chaque année que le strict nécessaire pour vivre et acquitter leur tribut. On essaya alors de frapper la récolte de l'impôt exorbitant du tiers de son produit; mais cette mesure extrême découragea la culture et la spéculation. Ce système, tout défectueux, et dont les mauvais effets s'aggravèrent encore avec le temps, dura jusqu'en 1830. Quelque énorme que fût cet *impôt territorial*, le docile Javanais ne s'était pas révolté là contre; seulement sa force d'inertie avertissait et éclairait le gouvernement mieux que n'eussent fait toutes les révoltes. Ce fut sous l'administration très-éclairée du général Vandenburch ou (Van Ambosch) qu'on substitua définitivement à ce système tout à fait improductif, l'impôt, essayé dès 1825, du *travail* ou des *cultures forcées*. Depuis la nouvelle loi, tout indigène doit chaque année au gouvernement, comme tribut, soixante-six journées de travail, c'est-à-dire près du cinquième de son temps, à la réquisition des chefs de son district. Ceux-ci reçoivent les ordres du résident de la province sur la nature de la culture à entreprendre et sur la répartition de ce travail, qui est fixé d'après les époques des labours et des récoltes. La partie de ce temps, qui n'est pas consacrée à la culture des terres concédées par le gouvernement aux colons, est employée à l'entretien des routes, à la canalisation, à tous les travaux d'utilité publique, qui ressortissent du gouvernement et aux corvées que nécessite son service. Quand une fois le paysan javanais a rempli cette lourde tâche, il peut disposer du reste de son temps et travailler pour son propre compte, sans crainte d'être jamais inquiété. Et pour l'engager à produire, le gouvernement a établi à sa portée, dans tous les districts les plus reculés de l'intérieur et les plus éloignés des villes, des magasins où il peut aller porter ses denrées et les échanger contre des marchandises ou de l'argent. Dans tous leurs travaux, soit de culture des terres appartenant aux colons, soit d'utilité publique, les Javanais sont toujours guidés par leurs chefs. Ils se distinguent surtout, nous dit M. Dubouzet, par une intelligence remarquable à exécuter les canaux d'irrigation, commune d'ailleurs à tous les peuples habitués à cultiver le riz. Les Hollandais respectent scrupuleusement les goûts, les habitudes de travail, les procédés du paysan javanais, et tirent le meilleur parti possible de ce docile instrument. Tous les économistes qui se sont

(1) Voy. *Annales maritimes*, 3e série, t. III, p. 284; ou *Revue de l'Orient*, t. II, p. 37.

occupés de la question, M. J. Itier surtout (1), ont fait ressortir l'injustice ou tout au moins l'extrême rigueur des conditions imposées au travail, mais, sauf cette réserve, ils n'ont pu qu'admirer avec quel talent et quelle largeur de vues les Hollandais se sont engagés dans ce vaste système de cultures variées, qui a transformé Java en une immense ferme-modèle, où tous les produits coloniaux sont rassemblés et accumulés. Le plus important des produits de la colonie, le *café*, introduit directement d'Arabie à Java en 1723, se cultive dans toutes les parties du territoire de Java, surtout dans la résidence de Préanger (2), qui, à elle seule, verse annuellement à l'État plus de 150,000 piculs (3) de café (10,000,000 kilogrammes); les autres provinces complètent le million de piculs (62,500,000 kilogrammes), qui forme la production annuelle du gouvernement. Celle des particuliers s'élève à peine au sixième. On peut évaluer à 340 millions de pieds de caféiers les plantations du gouvernement dans l'île de Java; un cinquième est planté en bois; le reste est épars parmi d'autres cultures, qui donnent un abri au caféier. Ce genre de culture n'a lieu dans aucun cas à la journée. On a évalué le travail par tâche annuelle, et l'on a assigné à chaque *campong* ou village une certaine étendue de terre ou un certain nombre de caféiers à planter, à entretenir, à récolter. Là où les caféiers forment des bois considérables, dans les positions éloignées de tout centre de population, on a réussi quelquefois à former des villages dont les habitants cultivent ces caféiers; mais le plus souvent les paysans sont forcés de se rendre, à 15 et 20 milles de distance et plus, sur les plantations de café, pour y exécuter leur tâche qui les tient ainsi éloignés de leurs foyers une longue série de jours. Cette obligation leur paraît fort dure, et le gouvernement a tenté plusieurs fois de l'alléger. — L'introduction à Java de la culture en grand de la canne à sucre (4) ne remonte pas au delà de 1831, et déjà la production du gouvernement s'élève annuellement à 900,000 piculs (56,250,000 kilogrammes), et celle des particuliers à 225,000 (14,062,500 kilogrammes). Le gouvernement a cru devoir partager les bénéfices avec les particuliers qui s'associaient à ses vues, et les a enrichis en s'enrichissant lui-même. Dans les actes ou engagements, appelés dans le pays *contrat de sucre*, *contrat de thé*, *contrat de tabac*, etc., il est stipulé d'habitude que le gouvernement fournira, avec la terre et le travail que réclame le genre de culture spécifié (toutes choses à sa disposition, comme on sait, dans son système de cultures forcées), les avances de fonds nécessaires pour monter entièrement l'établissement et le mettre en activité. Le contractant, de son côté, se charge de la fabrication des produits, qu'il doit livrer ensuite au gouvernement à un prix convenu, sur lequel seront prélevés les frais, dont le gouvernement a fait l'avance et ordinairement un dixième du montant du capital avancé. Quelquefois aussi, usant de son droit de culture forcée sur le cinquième des terres défrichées, le gouvernement a fait des concessions de terrains très-avantageuses pour les particuliers, qui s'engageaient à créer des sucreries. Outre le sucre de canne, Java produit beaucoup de sucre de palmier, dit *sucre de jagre*, qui sert à peu près exclusivement à la consommation des indigènes de l'Inde et de la Malaisie, et qui, envoyés à Marseille en quantités déjà considérables, a accusé, au raffinage, toutes les qualités propres au sucre de premier choix. — La culture et la fabrication en grand de l'indigo à Java ne remontent pas non plus au delà de 1831, et l'on était déjà arrivé, en 1845, à une production annuelle de 1,800,000 livres pour le compte du gouvernement, et de 50,000 livres pour celui des particuliers. — C'est vers 1827 qu'ont été faits, dans la résidence de Préanger, les premiers essais de la culture du thé (1), et vers 1835 ou 1837 que le gouvernement s'est décidé à donner de l'impulsion à cette branche de culture. En dix ans, il était parvenu à élever la production annuelle au chiffre de 700,000 livres, avec l'espoir fondé d'atteindre 2,000,000 trois ou quatre ans plus tard. — La production totale du riz dans l'île de Java,

(1) *Java, régime de la colonisation et du travail*, dans la *Revue de l'Orient*, t. IX^e^, p. 272, et dans les *Annales maritimes* (*Revue coloniale*), 3^e^ série, t. III, 1846, p. 601.

(2) *Quelques mots sur la première culture du café à Java, principalement dans les pays connus autrefois sous le nom de Djacatra et de Préanger*, dans le *Journal des Indes orientales*, 6^e^ année, t. II.

(3) Le picul vaut 62 kilogrammes et demi.

(4) Voy. 1° *Vues sur l'amélioration du sucre à Java*, dans le *Journal des Indes orientales*, 3^e^ année, t. II, p. 472; — 2° Docteur Buddingh, *De la culture et de la fabrication du sucre à Java; ibid.*, 4^e^ année, t. I^er^, p. 462; — 3° De Vogel, *Quelques mots sur le sucre de Java, ibid.*, 4^e^ année, t. II, p. 369; — 4° Lange, *Manuel pratique de la culture du sucre, ibid.*, 3^e^ année, t. I^er^, p. 191; — 5° Sur la polémique de MM. H. J. Lion, Blommestein et Lucassen; *ibid.*, 3^e^ année, t. I^er^, p. 219, 348, et t. II, p. 99, 130, 438, 891; et t. IV, p. 57 et 372.

(1) Voy. 1° *De la culture du thé aux Indes Britanniques et à Java*, dans le *Journal des Indes orientales*, 1^re^ année, t. II^e^, p. 423; — 2° D^r^ Buddingh, *La culture du thé à Ledok (Java); ibid.*, 2^e^ année, t. I^er^, p. 355; — 3° *Inspection de l'établissement de la préparation du thé près de Batavia; ibid.*, 3^e^ année, t. I^er^, p. 25; — 4° Jacobson, *Travaux dans l'établissement de préparation du thé à Mœster Cornelis en 1840; ibid.*, 3^e^ année, t. II, p. 708; — 5° *Comparaison de la culture du thé en Chine avec celle de Java; ibid.*, 6^e^ année, t. II, p. 247; — 6° Jacobson, *Note sur la culture du thé; ibid.*, 8^e^ année t. I^er^, p. 191.

du riz, l'aliment principal, le pain du paysan javanais, était évaluée en 1845, d'après le montant des contributions, auxquelles elle sert de base, à 25 millions de piculs, et la quantité de terres arrosables et propres à la culture du riz, à 1,500,000 *bauws* (1). Et comme l'exportation annuelle du riz est de un million de piculs, il s'en consomme dans le pays 24 millions. Or, en supposant que, l'un dans l'autre, chaque habitant consomme 2 piculs et demi par an, cela donnerait une population de neuf millions et demi. On sait, d'un autre côté, qu'une famille qui se compose de quatre ou cinq individus emploie dans la consommation annuelle 12 piculs de riz : ce qui suppose l'existence de deux millions de familles, soit de neuf à dix millions d'âmes dans Java. Ce mode d'évaluation de la population indigène de l'île, que nous empruntons à M. Itier, est le seul qu'on puisse suivre; car on sait que la voie des recensements est antipathique aux populations musulmanes. M. Itier, qui est notre guide dans tout ceci, nous apprend que l'impôt territorial, perçu pour le compte du gouvernement, est généralement du cinquième de la valeur de la récolte de riz; et, lorsqu'il s'agit de déterminer la quotité de l'impôt de toute autre culture, on la calcule, quelle que soit la valeur de cette culture, comme s'il s'agissait d'un champ de riz, et l'on estime le prix au taux le plus bas où il puisse descendre. Ainsi, dans la province de Chéribon, où l'on récolte, sur 150,000 bauws de terre, deux millions et demi de piculs de riz, on n'estime le riz qu'à deux florins le picul; aussi la contribution foncière de la province ne varie-t-elle que de un million à onze cent mille florins (2). — La culture du cannellier (3) a été introduite dans dix provinces. La province de Krawang est celle où cette culture a reçu le plus de développement. La récolte annuelle pour le compte du gouvernement dépassait 200,000 livres en 1845. Le chiffre de la production privée était peu élevé. — A la même date, la culture du nopal et la production de la cochenille (4) commençaient à se répandre dans l'île de Java, où le gouvernement avait tout fait pour les encourager; la production, rien que pour le compte du gouvernement, s'éleva cette année à 45,000 livres. Et à en juger par la belle exploitation de M. Van den Bosch, à Pondok-Guédé, celle des particuliers devait être aussi fort considérable.— La culture du tabac est une des entreprises relativement les plus récentes du gouvernement, qui a fait venir de Manille de la graine de tabac, ainsi que des cultivateurs entendus. En 1840, il existait, répartis dans les diverses provinces de l'île, trente contrats passés par le gouvernement, comprenant chacun 200 bauws (142 hectares) plantés en tabac.— La culture du poivre est peu répandue à Java, où les deux seules résidences de Kediri et de Padjitan en produisent, et en petite quantité, puisque la récolte annuelle s'élève à peine à 375,000 livres. On sait d'ailleurs que la majeure partie des poivres du commerce se tire de Sumatra. En général les essais qu'on a faits à Java dans la culture des arbres à épices n'ont pas été couronnés de succès, et l'on paraît avoir définitivement renoncé au giroflier (1), qui n'a pas donné de fleurs à Java. Le muscadier a mieux réussi (2). — Quant à la culture du mûrier et à l'éducation du ver à soie (3), quoiqu'elles aient donné tout d'abord de beaux résultats, c'est encore une question pour beaucoup de gens de savoir si la proximité de la ligne ne nuit pas à l'éducation du ver à soie.

Le budget annuel des dépenses du gouvernement de Java s'élève à huit millions de florins, y compris la subvention des établissements de Sumatra et de tous ceux de la Malaisie, dont les revenus ne suffisent pas à leur entretien. Les revenus se composent des recettes de la douane, de l'impôt de capitation, vulgairement appelé *droit de queue des Chinois*, de la régie de l'opium, de l'arrack et de toute boisson fermentée fabriquée dans le pays. Mais la branche du revenu la plus productive de beaucoup est le monopole que s'est réservé le gouvernement dans l'achat de tous les produits de l'agriculture des terrains concédés par lui. Il revend ces denrées aux agents d'une *société de commerce* appelée *Handel-Maatschappy*, qui exerce à son tour un véritable monopole sur le commerce des Indes orientales néerlandaises. Cette société a été créée en 1819, sous le patronage du roi Frédéric-Guillaume, qui, pour encourager les capitalistes nationaux à concourir à sa formation, prit lui-même pour vingt millions de florins d'actions, et garantit à ses associés un intérêt de 4 1/8 pour 100. Il s'agissait pour la Hollande

(1) Le *bauw* de terre vaut 17 ares.

(2) Voy. Dr Buddingh, *De la culture du riz dans les environs de Batavia* (*Journal des Indes orientales*; 4e année, t. II, p. 432).

(3) Voy. Bottu, *De la culture de la cannelle*, *ibid.*, 2e année, t. II, p. 116.

(4) Sur la naturalisation à Java de la cochenille, voy. le *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, t. XIII, p. 201; et le Dr Buddingh, *De la culture du nopal et de la cochenille à Java*; dans le *Journal des Indes Orientales*, 4e année, t. II, p. 362.

(1) Voy. un *Essai sur la culture du giroflier à Java*; *ibid.*, 3e année, t. Ier, p. 413; et de Stuers, *Remarques détachées sur la culture du giroflier aux Moluques*; *ibid.*, 4e année, t. II, p. 458; et Teijsmann, *Encore quelques mots sur le même sujet*, *ibid.*, 5e année, t. II, p. 180.

(2) *Sur la culture du muscadier à Java*, voy. *ibid.*, 2e année, t. II, p. 389.

(3) Voy. le *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, t. XIII, p. 201.

de disputer à la marine marchande britannique le riche marché de Java, qu'en 1795, en se substituant à la Compagnie des Indes, le gouvernement de la métropole avait imprudemment ouvert aux étrangers comme aux nationaux, sans réfléchir que la libre concurrence avec les Anglais était par trop inégale. Cette société de commerce, qui possède un capital de 97 millions de florins, n'a à Java qu'une simple factorerie composée d'un président et de deux membres. Elle ne peut y posséder de terres en propre, car elle doit pour ses opérations dominer la culture de toutes les terres. Astreinte à ne se servir que de bâtiments construits en Hollande et commandés par des Hollandais, il ne lui est pas permis d'en posséder à elle; car il faut que le bénéfice de ses frets porte sur un grand nombre de navires et d'individus, dans la proportion réglée d'avance de 21/40 pour Amsterdam, de 15/40 pour Rotterdam, 2/40 pour Dordrecht, et autant pour Middelbourg. Les employés du gouvernement livrent à la factorerie les denrées qu'ils acquièrent à Java, et la société se charge de les transporter en Europe, moyennant un fret convenu, qui s'élevait, en 1839, à 28 centimes par kilogramme de café, et à 23 centimes par kilogramme de sucre. Le but de l'institution a été rempli, puisque aujourd'hui le pavillon néerlandais fait seul tous les transports des Indes à la métropole, dont il faisait à peine la moitié avant 1819. La charte de la Société renfermait aussi la stipulation expresse qu'elle se servirait pour ses exportations des produits des fabriques nationales. De ce côté, bien qu'en voie de progrès, la Société n'a réussi qu'à demi, et en 1839 l'industrie anglaise fabriquait encore pour Java pour 6,850,000 francs de cotonnades. — La plus récente statistique du commerce des îles de Java et de Madura, que nous ayons pu nous procurer, donne pour l'année 1852 les chiffres suivants : à l'importation, 40,292,694 florins (80,585,388 fr.); à l'exportation, 58,846,896 florins (117,693,792 fr). Ce qui représente un mouvement de 2,046 navires (soit 206,607 tonneaux) à l'entrée, et 2,012 navires, jaugeant 143,263 tonneaux, à la sortie (1).

Topographie (2). D'après le *Tableau statistique des divisions territoriales et administratives de l'Inde néerlandaise*, qui accompagne le *Mémoire analytique* (la Haye, 1841) publié par M. le baron Van Derfelden de Hinderstein, *pour servir d'explication à la Carte générale des possessions néerlandaises*, on voit que l'île de Java forme 22 *résidences* ou *sous-résidences* (*assistent-residentiën*), lesquelles se divisent en un plus ou moins grand nombre de *régences*, et se subdivisent en *districts*.

I. La résidence de *Bantam*, chef-lieu *Serang*, comprend les trois régences de *Serang*, de *Tjiringin* et de *Lebak*, et compte 983 *dessas* ou villages, répartis entre 21 districts. C'est un des pays les plus intéressants de Java : longtemps indépendant de l'autorité néerlandaise (1), il fut soumis par le gouverneur général Daendels. Les revenus de ce territoire s'élèvent à près de 200,000 florins. On y fabrique des guingans communs, du fil d'ananas, de la poterie, des nattes de jonc ou de bambou fort estimées, ainsi qu'une espèce de chaux très-fine, qui sert à la fois à crépir les maisons européennes et à préparer le bétel des naturels. *Serang*, le chef-lieu, situé dans l'intérieur des terres, est une jolie ville, bien peuplée, bien bâtie (2).

II. La rivière *Tjikandi*, distante de 13 lieues de Batavia, sépare la province de Bantam de la *sous-résidence de Batavia*, dont la rivière de *Tji-jerun*, à la même distance vers

(1) Cf. les extraits d'un rapport commercial de M. Favin l'Évêque, commandant la corvette *l'Héroïne* (17 juin 1843), dans les *Annales maritimes*, 3e série, 1844, t. III (*Revue colon.*), p. 67.

(2) Voy. 1° J. J. Van Sevehoven, *Guide du Voyageur dans l'île de Java*, dans le *Journal des Indes orientales*; 1re année, t. Ier, p. 217, et 2e année, t. Ier, p. 321; — 2° Franz Junghuhn, *Onze esquisses écrites pendant un nouveau voyage dans l'île de Java pour des recherches topographiques et physiques à la fin de l'année 1844* (avec des profils et des cartes); *ibid.*, 7e année, t. Ier et IIe; — 3° T. Horsfield, *Lettre sur un voyage aux régions orientales de Java*, dans les *Mémoires de la Société des sciences et des arts de Batavia*, t. VII (1814); — 4° P. Van Oort et S. Müller, *Notes prises pendant un voyage dans l'île de Java*; *ibid.*, t. XVI (1836); — 5° *Carte de l'île de Java* par le baron Melville de Carnbee, dans le *Moniteur des Indes orientales* de 1846-1847; — 6° *Algemeene af standwijzer voor het eiland Java* (*Tableau général des distances pour l'île de Java*); Batavia, Imprimerie du gouvernement, 1845.

(1) Voy. une description du palais, du sérail et de la cour du sultan de Bantam, dans le *Bulletin de la Société de géogr.*, t. XI, p. 57 et 210.

(2) Voy. 1° Dr Brumund, *Tournée dans la résidence de Bantam* (*Journal des Indes orientales*, 3e année, t. 2e, p. 687); — 2° Hasskarl, *Voyage dans la partie méridionale de Bantam, avec un tableau de hauteurs mesurées et quelques observations barométriques et thermométriques accompagnées de deux profils*; *ibid.*, 4e année, t. IIe, p. 221; — 3° Id., *Soemadang, sur les frontières du district de Lebak* (*résidence de Bantam*), *ibid.*, p. 126; — 4° *Lettres sur Java; première série : de Batavia à Tangerang, Tangerang; de Tangerang à Serang, Serang, Bantam; Statistique de la population des divisions de Serang et de Tjikandi*; *De Serang à Anjer, Anjer; Statistique de la population de la division d'Anjer, d'Anjer à Tjiringin* (*ibid.*, VIIe année, t. Ier, p. 205 et suiv.), *Tjiringin; Quelques mots d'anthropologie, à propos de la division de Tjiringin; Statistique de la population de ladite division et de celle de Lebak*; *De Tjiringin à Pandegland*, *Pandegland* (*ibid.*, VIIe année, t. 2e, p. 383), *Statistique de la population de la division de Pandegland et de celle de Bantam, de Pandegland à Serang* (ibid., VIIe année, t. 3e, p. 1); — 5° L. Horner, *Rapport sur un voyage minéralogique dans la résidence de Bantam*, dans le tome XVII des *Mémoires de la Société des sciences et arts de Batavia*.

l'est, forme la limite du côté de la sous-résidence de Krawang. Celle de Buitenzoorg borde au sud la province de Batavia, l'une des moins étendues de la colonie, si elle en est la plus importante. La superficie, de 186 lieues carrées, se partage en quatre arrondissements ou quartiers : *Wester*, *Norder*, *Zuider* et *Ooster Kwartier*. « Vue de son immense rade, après qu'on a doublé la pointe de Krawang, la ville de Batavia offre dans le lointain la chaîne montueuse à laquelle elle est adossée, chaîne basse toute couverte d'une végétation active et belle ; puis, sur un plan plus rapproché, quelques maisons de plaisance, groupées à droite et à gauche de la ville, demeures charmantes, entourées de quinconces et de vergers ; enfin, sur le premier plan, la ville elle-même presque noyée dans cette grève plate, ne montrant que ses milliers de toits et les arbres élevés de ses jardins. Plus près encore, quelques îlots apparaissent comme autant de bouquets verts. » Ces îles, utilisées naguère par la Compagnie des Indes, qui y avait placé chantiers, magasins, hôpitaux, ateliers, sont aujourd'hui pour la plupart inhabitées. La principale, *Onrust*, ou en malais *Poulo-Kappa*, située à trois lieues au nord-ouest de la ville, et formant en quelque sorte la tête avancée de la rade, fut méthodiquement ruinée et dévastée lors de l'occupation anglaise. Après l'île d'Onrust, viennent l'île d'*Edam* ou *Poulo-Dammer*, l'île de *Purmerend* ou *Poulo-Sakit*, dont on avait fait un hôpital de lépreux, et plus au sud l'île de *Kniper* ou *Poulo-Bourong*. Les autres îles, plus petites et véritables bancs de sable, sont : *Poulo-Kellor*, *Poulo-Rambout*, *Poulo Ontong-Java*, *Poulo-Obie*, *Poulo-Ayer*, *Poulo-Niamok*, *Poulo-Potrij* ou *Vader-Smith*. Les îles, bien plus nombreuses, qui se montrent dans l'éloignement, se nomment *Duizend-Eilanden* et sont habitées par des familles malaises, qui vivent de la pêche du poisson, et de celle d'agaragar, de tripangs et de pierres de corail, dont on se sert pour fabriquer la chaux. La plus grande du groupe se nomme *Poulo-Pangang*. Le *Boom* est le port qui s'étend devant l'ancienne ville, abandonnée sous le gouvernement du général Daendels, à cause de son insalubrité reconnue (1). On avait bâti dans le principe (2) sur un terrain humide et bas, une ville toute hollandaise, resserrée dans une enceinte en forme de parallélogramme, de 600 perches de long sur 400 de large, une ville à rues étroites sous le ciel des tropiques, une ville toute sillonnée de canaux stagnants et bourbeux, avec les cimetières infects des Malais et des Chinois, contigus aux portes mêmes de la ville, et des dépôts énormes d'immondices pestilentiels accumulés à la barre de la rivière *Tjiliwong*. Le gouverneur général baron Van der Kapellen, héritier des plans et projets de Daendels, commença la construction de la ville neuve sur les vastes emplacements du *Weltevreden* et du *Konings-Plein*, espèces de ronds-points d'où rayonnent de nombreuses allées ou rues latérales, le *Prinsen-Laan*, le chemin de *Gonnang Saharie*, de *Tanaabon*, etc., et que relient aux anciens quartiers de belles avenues qui s'étendent sur un espace de 3/4 de lieue le long des canaux de *Moolenvliet* et de *Rijswijk*. Au delà du Weltevreden, ou quartier militaire, se prolonge la grande route ou chaussée de *Buitenzoorg*, bordée par des maisons de plaisance et des cases d'indigènes et à une distance de deux lieues par le fort de *Meester-Cornelis*, dans la direction duquel la ville neuve s'étend incessamment. Parmi ou derrière ces différents quartiers, s'étendent ceux des diverses colonies asiatiques de tout temps établies dans la capitale javanaise. Le camp chinois notamment est hors de l'enceinte et à l'ouest de l'ancienne ville, dont il formait naguère un vaste faubourg. Mais on ne se borna pas à déserter purement et simplement l'ancienne cité, on chercha à l'assainir, on combla une bonne partie des canaux jugés inutiles ; et les canaux conservés y gagnèrent un plus grand volume d'eau, moins chargée de matières putrides ; on relégua les tueries ou abattoirs à l'extrémité de ses faubourgs, et on

(1) Voyez, dans les *Annales maritimes*, troisième série, 1844, t. 2e (*Sciences et Arts*), p. 916, *Topographie médicale : Iles Antilles, îles de la Sonde, Batavia et sa rade*, par le Dr *Hombron*, médecin de l'expédition au pôle sud, etc.

(2) Voy. 1° W. Medhurst, *Histoire chronologique de Batavia, écrite par un Chinois*, etc., dans le *Journal des Indes Orientales*, 3e année, t. 2e, p. 1 et suiv. ; — 2° P. Mijer et W. Van Hoëvell, *Remarques détachées pour servir d'éclaircissement à l'histoire chronologique de Batavia, écrite par un Chinois ; ibid.* p, 114 ; — 3° W. L. Ritter, *Batavia en 1629*, *ibid.*, Ve année, t. IIe, p. 84 et 196 ; — 4° *Batavia en 1740*, *ibid.*, 3e année, t. I, p. 447 ; — 5° Van Alphen, *Éclaircissement historique relatif à la pièce intitulée : Batavia en 1740*, *ibid.*, 3e année, t. IIe, p. 332 ; — 6° Telsselre, *Description des environs de Batavia, de leur culture, de leurs fabriques et de leur commerce, de la manière de vivre et des occupations des habitants*, etc., dans les *Mémoires de la Société des Sciences et Arts de Batavia*, t. VI (1792) ; — 7° Jeronimus, *Quinze jours à Batavia, Journal des Indes Or.*, 4e année, t. Ier, p. 289 ; — 8° Bleeker, *Notices sur la topographie physico-médicale de Batavia ; ibid.*, Ve année, t. 2e, p. 281 et 640 ; VIe année, t. 1er, p. 451 ; t. 2e, p. 97 ; t. 4e, p. 272 ; VIIe année, t. 3e, p. 381 ; VIIIe année, t. 2e, p. 445 ; ou dans le *Moniteur des Indes Orientales*, etc., années 1846-1847 et 1847-1848 ; — 9° *Une page sur Batavia en 1840*, dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, 4e série, t. IX, p. 315 ; — 10° J. Itier, *Batavia*, dans la *Revue de l'Orient*, 2e série, t. IX, p. 43 ; — 11° *Batavia et Samarang ; Ibid.*, t. 3e, p. 204 ; — 12° *Batavia en 1843*, dans les *Annales maritimes* de 1843 (*Revue coloniale*), t. 3e, p. 613-620 ; — 13° Fontanier, *Voyage dans l'archipel Indien* (Paris, Le Doyen, 1852), ch. XIV.

encaissa le fleuve de telle sorte qu'il couvrit toujours sa barre et n'en laissât aucune partie exposée à l'action des rayons du soleil. Une belle jetée en bois de teck, môle et débarcadère à la fois, compléta ces utiles travaux. Batavia est située par 6° 10′ 20″, de lat. sud et 104° 33′ de long. est (1). Sa population, qui en 1824 était de 3,025 Européens ou descendants d'Européens, 23,108 Javanais, 14,708 Chinois, 601 Arabes, 12,419 esclaves; en tout, pour la ville et la banlieue, 53,861 âmes, est demeurée à peu pres stationnaire. Batavia nous est dépeinte comme une ville de luxe et de bruit, de plaisirs et d'affaires; les monuments y sont nombreux; l'ancienne enceinte en offre encore un certain nombre debout au milieu des décombres, la douane notamment, et les magasins de la marine, l'hôtel-de-ville, l'église luthérienne, les magnifiques *lombongs* ou entrepôts en bois, destinés à contenir les récoltes de café, l'hôtel de la Société du commerce des Pays-Bas, situé sur le quai de la rivière; dans la ville neuve, l'hôpital militaire ou du Weltevreden, celui des indigents chinois et malais, le *Stand-Verband* ou hôpital secondaire, l'Harmonie, édifice vraiment royal, que Daendels a fait construire dans l'angle des canaux de Rijswijk et de Moolenvliet, pour servir aux fêtes publiques, aux séances de la Société des arts et des sciences de Batavia, aux bals et concerts officiels et pour remplacer l'ancienne Bourse, dont le local était devenu insuffisant; le palais de *Weltwreden* ou résidence des gouverneurs généraux, de nombreux bazars, entre autres la *Poissonnerie* à l'entrée de la ville, *Lim-Tonghan* dans le camp Chinois, *Boroung*, où les habitants de Bantam portent leurs toiles, leurs poteries, leurs nattes et leur chaux; *Tanaabon*, etc., enfin 13 bazars ou foires établis dans un rayon de quelques lieues de la capitale. Le commerce de Batavia est de deux sortes, l'un centralisé entre les mains de la Société privilégiée du commerce des Pays-Bas, et l'autre disséminé entre une foule de maisons de premier et de second ordre, néerlandaises, anglaises ou américaines, qui soutiennent la concurrence. Les importations comprennent tous les objets manufacturés d'Europe, tissus de luxe et de première nécessité, armes de prix, draps, mercerie, quincaillerie, soierie, articles de Chine, des comptoirs indiens et des échelles de la Malaisie, puis certaines denrées et produits supérieurs à ceux du pays ou inconnus à son sol, comme les vins et eaux-de-vie de France et d'Espagne, le thé de la Chine, le riz de l'Inde et de Manille. En retour, Java fournit à l'Asie et à l'Europe des sucres, des cafés, du riz, du tabac, du katjang, du maïs, du coton, même de l'indigo, et, sur une moindre échelle, les produits de ses diverses industries, distilleries d'areck, briqueteries, chaufourneries, tanneries, teintureries, fabriques de chandelles, de poteries, de cartes à jouer, etc. A Batavia, presque tous les métiers sont exercés par des Chinois ou par des Malais (1). Peu d'Européens voudraient et pourraient lutter contre eux : la chaleur du climat, la différence des salaires, tout éloigne nos artisans des colonies asiatiques. Ils n'y soutiendraient pas la concurrence de la main-d'œuvre indigène. Les Javanais et les Malais, à l'exemple des Européens, étalent un luxe effréné et généralement disproportionné avec leurs moyens. Les Chinois sont plus économes, et cependant ils ont leurs jours, leurs grandes occasions de faste et de prodigalité; le nouvel an surtout et la cérémonie du *Gap-Bomé*, qui l'accompagne, les noces aussi et les enterrements (2). Quant aux Arabes et aux Maures, ils préfèrent à tout une valeur durable et réelle, telle que celle des pierres précieuses, des vases d'or et d'argent, des joyaux, dont se parent leurs femmes.

III. La sous-résidence de *Buitenzoorg* s'étend, avons-nous dit, au sud de celle de Batavia et forme cinq régences. La route de Batavia à Bogor ou Buitenzoorg, le chef lieu, qui traversait autrefois une campagne déserte, n'est aujourd'hui qu'une longue avenue bordée de jolies villas. Après deux heures de route, on arrive devant le château ou maison de plaisance du gouverneur général. L'édifice principal, restauré en 1816, se compose d'un corps de logis, entouré d'une galerie à colonnades, et de deux ailes en retrait, sans parler des communs et casernes qui en dépendent. Entre autres embellissements, le baron Van der Kapellen a établi à Buitenzoorg un jardin botanique où sont rassemblées à grands frais, à côté des plantes indigènes, presque toutes les espèces tropicales : le savant Reinwardt en a été le premier directeur, et Blume le second (3). Les cinq arrondissements de

(1) Voy. A. Grégory, *Détermination de la longitude de l'Uitkijk, station du globe régulateur à Batavia, faite en 1843, au moyen de l'observation d'éclipses du 1er et du 2e satellite de Jupiter*; dans le *Journal des Indes orientales*, VIIe année, t, 1er, p. 397 et dans le *Moniteur des Indes*, années 1846 et 1847.

(1) Voy. Renard, *Notice sur Batavia et les industries de Java*, dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, 4e série, t. VII.— Cf., sur les arts et métiers des Chinois, un article du *Journal des Indes or.*, 3e année, t. I, p. 285 et 428.

(2) Voy. sur les Chinois de Batavia, *Nouv. Ann. des Voy.*, 2e série, t. XXVII, p. 377; — *Sur les fêtes du nouvel an chez les Chinois de Batavia*, *ibid.*, 2e série, t. V. — Voy. aussi Hooyman et Vogelaar, *Relation abrégée du Tienbing, vulgairement appelé la Fête des Morts chez les Chinois de Batavia*, dans le *Journal asiatique*, t. 2e.

(3) Voy. J. K. H., *Observations faites au jardin bo-*

Passinga, *Parong*, *Buitenzoorg*, *Tjibinong* et *Tjibaroessa*, obéissent chacune à un chef indigène chargé de la police et qui se nomme *andipatty* dans la troisième et *demang* dans les autres. Quoique ces pays, arrosés par le *Tjilivang* et le *Tjidami* soient au nombre des plus fertiles de l'île, leurs revenus auraient à peine suffi à couvrir les frais d'administration, si le gouvernement ne s'y était réservé le monopole des cafés à un prix très-avantageux.

IV. La *sous-résidence de Krawang*, (chef-lieu *Poerwokarta*) divisée en trois régences, *Krawang*, *Tjasem*, et *Pamanoekan*, a pour limites : au nord la mer, à l'ouest la province de Chéribon et au sud les Préangers. De belles plantations de cannes à sucre, des moulins pour scier le bois, témoignent de l'industrie agricole et manufacturière de cette province (1).

V. La *résidence de Chéribon*, avec ses cinq régences de *Chéribon*, de *Madja*, de *Koeningan*, de *Galoe* et d'*Indramayoe*, comprenant 24 districts, s'étend au nord de celle des Préangers. Sur ces terrains plats on récolte du riz, du café et du sucre d'areng. On y trouve en outre des bois de teck en très-grande quantité. Dans presque tous les districts, c'est le *système territorial* qui a été mis en vigueur; et, dès 1822, grâce à cette mesure préservatrice, l'impôt foncier sur les champs de riz rapportait la somme de 302,144 florins. Le chef-lieu de la résidence, qui porte le même nom, en malais *Tji-Biboun*, emprunté à la rivière qui s'y jette, est une ville qui fut autrefois plus considérable. On y trouve un ancien fort de peu d'importance et, dans les environs, le tombeau du célèbre cheyk Moulana, qui fut le premier apôtre islamite dans l'île de Java. C'est sur les limites de cette province que s'étend la vaste forêt de *Dayou-Louhour*, à laquelle on n'attribue pas moins de 50 milles anglais de long. « Les bois n'y sont pas continus, mais disposés par groupes, et coupés d'immenses landes. Les parties boisées se composent d'arbres qui enlacent leurs feuillages et leurs branches de manière à former un dôme si impénétrable, qu'on est obligé, même au milieu du jour, de marcher sous ces voûtes avec des torches à la main. »

VI. La résidence de *Préanger* ou *Préangan* (chef-lieu *Tjanjor*), située au sud de la précédente et contiguë d'autre part à celle de Bantam, est la plus vaste, la plus riche et la plus importante de toutes les provinces de l'île. A elle seule elle représente les 2/9 de la superficie de Java (10,000 milles carrés anglais). « Pour aller de Batavia aux Préangers, quatre buffles suffisent à peine à traîner une calèche le long des rampes escarpées qui donnent accès dans cette province méridionale. Au point culminant de la route, on a sur la droite le volcan Ghédé, et sur la gauche on voit s'étendre à perte de vue une longue chaîne ondulée. » Les cinq régences de *Tjanjor*, *Bandong*, *Limbangan*, *Soekapoera* et *Soemadang* se subdivisent en 80 districts. Les régents ou chefs indigènes actuels sont les descendants directs de ceux qu'y trouva la Compagnie hollandaise au commencement du dix-septième siècle, lesquels appartenaient à cette famille de rois de Pandjajaran qui avaient gouverné toute la partie occidentale de Java avant la révolution islamite. *Tjanjor*, le chef-lieu, n'était avant 1825 qu'un bourg de médiocre importance; mais le voisinage de Buitenzoorg, qui n'en est distant que de six lieues, et les soins du baron Van der Kapellen, en ont fait une ville charmante, la plus jolie, dit-on, des villes purement javanaises, et en même temps une ville industrielle qui fournit à la province entière d'excellents ouvriers. Les villes de *Bandang* et de *Soemadang* ne le cèdent guère d'ailleurs à Tjanjor, soit pour le site, soit pour la population. L'antique palais ou *dalam* du *pandjeran* de Soemadang est particulièrement magnifique. C'est dans la partie méridionale de la régence de Bandang que s'élève le terrible volcan de *Gounong-Gountour*, dont les éruptions récentes ont laissé de sinistres souvenirs (1). Tandis que toutes les autres résidences voyaient proclamer la culture libre et le libre choix des débouchés, une loi spéciale plaçait le riche territoire des Préangers hors du droit commun, et déclarait que les récoltes des cafés ne pourraient y être vendues directement au commerce, mais devraient être livrées aux employés du gouvernement au prix invariable de 9 florins, 12 sous le pickle, prix onéreux qui assure en tout temps 30 à 40 pour 100 de bénéfice à l'administration. Les Préangers, bon an mal an, produisent 100,000 pickles de café (2).

VII. La *résidence de Tagal* (chef-lieu de même nom), divisée en trois régences, *Brebes*, *Tagal* et *Pamalang*, et en 16 districts, est fertile en riz, café, tabac et kadjan, mais insalubre. La petite ville de *Tagal* y entretient avec l'intérieur un commerce considérable, que les Chinois, lesquels, ainsi que nous

tanique à Buitenzoorg etc. dans le *Journal des Indes orientales*, 3e année, t. 2e, p. 146.

(1) Voy. *Notice sur la résidence de Krawang*, dans le *Journal des Indes orientales*, 2e année, t. 1er, p. 428.

(1) Voy. *Nouv. Ann. des voyages*, 4e sér., t. IV, p. 248, et X, p. 381.

(2) Voy. *Quelques mots sur la première culture du café à Java, principalement dans les pays connus autrefois sous le nom de Djaccatra et de Préanger*; dans le *Journal des Indes orientales*, 6e année, t. IIe, p. 86.

l'avons dit plus haut, sont entrés par là à Java, ont presque tout accaparé.

VIII. La *résidence de Pekalongan* (1), divisée en deux régences, *Pekalongan* et *Batang*, et subdivisée en douze districts, compte 1,656 villages bien peuplés, et abonde en riz, café, tabac, huile, indigo et bestiaux. Le chef-lieu, *Pekalongan*, est un petit bourg, habité par des marchands chinois et indigènes, qui font un commerce de cabotage avec Batavia.

IX. *La résidence de Samarang* (quatre régences : *Kendal*, *Samarang*, *Damak* et *Grobogan*, divisées en 24 districts) était, autant que la province de Batavia, fameuse par son insalubrité, et il faut reconnaître qu'il n'a pas été fait autant pour la combattre : on a prétendu que la ville de Samarang avait été le berceau du choléra asiatique (2). Chef-lieu de la province, Samarang (3) est bâtie à l'européenne à l'embouchure d'une rivière à barre fangeuse et envasée ; elle contient de beaux quartiers asiatiques ou chinois, et une population de 38,000 âmes.

X. *La résidence de Japara* s'étend à l'est de la précédente, sur la côte septentrionale de l'île : elle contient les quatre régences de *Japara*, *Koedoes*, *Patti* et *Jawana*, avec 16 districts et 947 villages. Japara, le chef-lieu, situé à l'extrémité d'une presqu'île, dont les caps *Bantaman* et *Bonang* forment les deux têtes, et hors de la route de Batavia à Soerabaya, qui longe toute la côte nord de Java, est une ville assez importante. On y voit une belle scierie. L'*île Mandelique*, située en face, est un rendez-vous de forbans malais. La richesse de cette province consiste surtout dans ses forêts de bois de teck.

XI. La *résidence de Rembang*, qui est contiguë et se partage en quatre régences pareillement (*Rembang*, *Blora*, *Touban* et *Bodjo-Negoro*), abonde aussi en magnifiques forêts de bois de teck : ce sont même les plus belles de l'île et on y avait établi jadis une direction générale des forêts. *Rembang*, chef-lieu de la résidence, est une des meilleures rades de l'île. Plusieurs chantiers de construction y ont été établis, ainsi qu'à *Touban* et à *Bantjar*.

XII. *La résidence de Soerabaya* comprend sept régences : *Sidayoe*, *Lamongan*, *Grissée*, *Soerabaya*, *Japan* et les îles *Madura* et *Kangeang*. Un vaisseau venant de Batavia, doit, pour atteindre Soerabaya, après avoir doublé successivement la presqu'île de *Japara* et la pointe *Panka*, s'engager dans le détroit de Maduré, qui, à son entrée supérieure, n'a pas moins de cinq lieues de large. Les deux rives, surtout à la hauteur du *cap d'Orange*, qui marque le point le plus resserré de la passe, sont garnies de hameaux charmants ; puis la rade de *Grissée*, l'une des plus renommées de Java pour les réparations des navires, précède de peu celle de Soerabaya. Cette ville, chef-lieu de la résidence de même nom, est, après Batavia, la localité qui doit le plus au gouverneur-général Daendels. On y signale un arsenal maritime, des quais spacieux et solidement construits sur la rivière *Kediri*, qui traverse la ville, de longues jetées pour prévenir les envasements de son embouchure, un atelier de monnaies, des chantiers, une fonderie de boulets, enfin un palais pour le gouverneur. Situés à proprement parler en dehors de la ville, ces édifices lui sont reliés par des rues longues et larges que bordent des maisons en pierre, ornées de balcons couverts et de colonnettes. Les quartiers riverains, moins beaux et moins salubres, demeurent noyés pendant une partie de l'année. C'est encore au général Daendels que Soerabaya doit une magnifique chaussée pratiquée à travers des marais et des montagnes jusqu'à Samarang, et qui se lie avec la route de Samarang à Batavia. Il y a à Soerabaya, à côté de la ville créole, la ville ou quartier des Chinois, propre, bruyante, animée, comme partout. Soerabaya est aussi fréquenté par les indigènes de l'île voisine de Maduré, qui forment un type spécial dans la famille javanaise. *Maduré* ou *Madura*, qui comprend les trois districts de *Ban-Kalang*, de *Pamahassan* et de *Sumanys*, n'offre plus la végétation vive et lustrée des plaines de Soerabaya, mais des champs gercés par le soleil, des arbres rabougris et de maigres et incertaines récoltes. Le vin y est rare : aussi les revenus des sultans de Maduré consistent-ils moins dans les produits de leurs champs, que dans la récolte du sel encore assez productive, malgré le monopole hollandais, et dans l'abondance inépuisable des nids de salanganes, qui tapissent les roches escarpées et les anfractuosités de la côte septentrionale. Chaque maison des villages madurais, ceinte d'une haie de joncs tressés, ressemble à une petite île. Les Madurais, au nombre de 200,000, sont des musulmans fanatiques, premier contraste avec les Javanais ; ils sont aussi beaucoup plus intrépides que ceux-ci, qui les craignent et les évitent. Maigres et rarement de haute taille, ils ont les membres grêles, le nez large et épaté, les cheveux crépus et durs, les yeux noirs, mais ternes, la bouche

(1) Voy. Dr. Epp, *Description de la résidence de Pekalongan* dans le *Moniteur des Indes orientales*, 1847-48, part. I, p. 48.

(2) Voy. J. E. Müller : *Rapport succinct sur le choléra-morbus à Java*, dans les *Mémoires de la Société des Sciences et Arts de Batavia*, t. XIII.

(3) Voy. 1° *Batavia et Samarang*, dans la *Revue de l'Orient*, t. III^e, p. 204 ; 2° J. E Müller, *Topographie médicale de Samarang*, dans le *Journal des Indes orientales*, 7^e année, t. III^e, p. 314, et 8^e année, t. I^er, p. 327.

abîmée par le bétel. Ils sont vêtus à peu près comme les Javanais, avec un pagne à dessins, une veste à manches, un turban assez ample et un kris au côté. Ils vont pieds nus. Le Madurais est d'ailleurs sobre, loyal, fidèle à sa parole et attaché aux coutumes de ses ancêtres.

XIII. *La résidence de Banjoe-Mas* (chef-lieu de même nom) se divise en cinq régences nommées : *Dayaloehoer*, *Adjibarang*, *Banjoe-Mas*, *Poerbilingo* et *Bandjar-Negara*, et comprend 19 districts.

XIV. Celle de *Baglen* forme les six régences de *Karanganjar*, de *Keboemen*, *Koetoardjo*, *Ambal*, *Poerworedjo* et *Ledok*, représentant 23 districts (1).

XV. La *résidence de Kadoe*, qui se divise en deux régences seulement, *Temangoong* et *Magellan*, et en onze districts, ne compte pas moins de 4,205 villages, payant une contribution annuelle de près de 600,000 florins. Le chef-lieu de la résidence, *Magellan*, est un joli bourg entouré de magnifiques cultures. Le riz, le café, l'huile et le tabac abondent dans cette province, dont les gras pâturages nourrissent, à côté d'un superbe bétail, les plus beaux chevaux de l'île. C'est sur la frontière de la résidence de Kadoe, mais dans les États du sultan de Djocjokarta, que se trouvent les ruines célèbres du temple de *Boro-Bodo*.

XVI et XVII. *Les résidences de Djocjokarta* et *de Soerakarta* composent le territoire dit des *Princes indigènes*. Elles sont sous l'autorité immédiate de princes javanais, descendus des empereurs de Mataram, que nous avons vus si puissants vers la fin du quinzième siècle. Ce fut après la guerre de 1755, comme il a été dit plus haut, que la Compagnie hollandaise partagea entre deux princes ce vaste apanage, en leur affectant à chacun une dotation considérable, avec le titre de *pandjeran*. D'après les calculs statistiques de sir Raffles, la superficie des deux États réunis est de 11,300 milles carrés anglais, et leur population de 1,657,934 âmes, dont 972,727 sujets de l'empereur ou soesoehoenang de Soerakarta, et 685, 207 sujets du sultan de Djocjokarta. La résidence de Djocjokarta se divise en deux régences, *Mataram* et *Padjang* (du Sud). La première se subdivise en cinq districts, nommés *Djocjokarta*, *Noto-Prodjo*, *Nangoelang*, *Sultan*, *Pakoealam* ; les subdivisions de la seconde ne sont pas officiellement connues. La résidence de Soerakarta comprend les six régences de *Sokowatie*, de *Padjang* (du Nord), de *Soerakarta*, de *Kadoean*, de *Wiroko* et *de Sampoeyan* ; on n'en connaît pas davantage les sous-divisions. Le *territoire des Princes indigènes* est non-seulement la partie la plus peuplée, mais à beaucoup d'égards la plus intéressante du territoire javanais. « Ses belles et fertiles plaines, ses villes spacieuses et antiques, ses trésors archéologiques, le caractère particulier de ses habitants, méritent d'être l'objet d'études graves et spéciales. » La capitale, Soerakarta, est une ville bâtie dans l'ancien style javanais. Le palais ou *crattan* du soesoehoenang est un assemblage immense de bâtiments de toute sorte (1). Soerakarta a aussi son quartier européen, protégé par un fort qu'occupe toujours une garnison hollandaise. Djocjokarta, peuplée, comme elle, de 100,000 âmes environ, est située à trois lieues de la mer, au sud-ouest de Soerakarta. Toute cette contrée est parsemée des ruines d'anciens édifices.

On trouve notamment des ruines de temples ou *tchandis* (2) à *Brambanan* (3), entre les districts de Pajang et de Mataram ; d'abord celui de *Kobou-Dalem*, près du fort de *Kletan* et de la grande route qui conduit de la ville de Soerakarta à celle de Djocjokarta ; puis le tchandi de *Loro-Djongrang*, au nord du village de Brambanan ; et à 420 toises au nord du précédent, les *Schandi-Liwou* ou *Mille-Temples ;* près de Brambanan, *à Kalibening*, les restes d'un temple d'une construction encore plus élégante et plus ornée, et *à Kalassan*, les ruines d'un palais ; celles de *Dinangan*, sur la route de Brambanan à Djocjokarta ; non loin des limites de la province de Kadoe et de Magellan, les ruines célèbres de *Boro-Bodo*, dont nous avons déjà parlé ;

(1) Voyez : 1° une *Excursion de Poervorodjo au Goenoeng-Wangi et vers les frontières sud est de la résidence de Baglen*, dans le *Journal des Indes orientales*, 6e année, t. IV°, p. 380 ; — 2° A. V. de l'œil : *Origine du nom de Baglen et de la race des Kentols ;* ibid., 8e année, t. III°.

(1) Voy. Dr. Buddingh : *Notice sur la cour de Soerakarta*, dans le *Journal des Indes orient.*, première année, t. II, p. 410 ; Winter, *Institutions, coutumes et usages des Javanais à Soerakarta*, ibid., 5e année, t. Ier, p. 459, 564 et 690 ; *Soerakarta esquissée en quelques détails*, ibid., 5e année, t. IIe p. 453 ; Winter, *Procédure dans les États de S. A. le soesoehoenang, de Soerakarta* ibid., 6e année, t. Ier, p. 99, 386 et 479 ; — ibid. : *Liste de mots et de noms propres javanais qui se trouvent dans la précédente dissertation ;* ibid., 6e année, t. IIe, p. 20 ; — T. Horsfield, *Essai sur la géographie, la minéralogie et la botanique de la partie occidentale du territoire des princes indigènes de Java*, dans les *Mémoires de la Soc. des sciences et arts de Batavia*, t. VIIIe, p. 1-188.

(2) Voy. B. G. : *Notice sur quelques monuments religieux à Java*, dans le *Journal des Indes orientales*, 1re année, t. Ier, p. 215.

(3) Winter : *Origine des antiquités de Brambanan à Java ; ibid.*, 2e année, t. Ier, p. 459. — Id. : *sur l'étymologie du mot Brambanan*, ibid., 2e année, t. 2e p. 139. — Lieutenant-colonel Mackenzie : *Relation d'un voyage d'exploration aux ruines d'une ancienne ville et de temples à Brambanan*, dans les *Mémoires de la Société des Sciences et Arts de Batavia*, t. VIIe (1814).

enfin, sur un plateau du fameux volcan *Gounoung-Dieng* (*Mont-des-Dieux*), appelé aussi *Gounoung-Praho*, à cause de sa forme un peu semblable à celle d'une barque, ou *praho*, du Gounoung-Dieng, l'Olympe de la mythologie javanaise (1), le séjour des dieux Ardjouna, Rima et Gatoukatcha, au nord-ouest du mont *Sindoro*, et à une hauteur de 1,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, et parmi les amas de laves et de scories, les ruines de 400 temples peut-être, disposées d'une manière admirable et formant de grandes rues ou avenues régulières. En général, c'est dans la contrée dominée par le *Merbaboe* (2), *le Sindoro* et *le Soumbing*, les plus hautes cimes de Java, que se rencontrent accumulés les plus précieux restes de l'antiquité de la religion hindoue. D'autres débris de monuments sont signalés encore entre *Bledran* et *Jetis*, sur la route de *Banioumas*, en pleine résidence de Kadoe (3), dans les districts de *Jaya-Raga*, de *Chéribon*, *Bawa*, *Kalangbret*, *Trengali*, *Pranaraga* et *Mageton*; à *Toumoung-Goung*; et, à l'est de la rivière Solo, particulièrement dans les districts de *Madion*, *Kirtasana*, *Kediri et Strengat*. Au pied de la colline du *Klotock*, qui est une prolongation du mont *Willis*, à un peu plus d'une demi-lieue à l'ouest du Kediri, s'ouvre la cave ou hypogée de *Sela-Mangleng*, ornée de sculptures, de bas-reliefs, d'inscriptions. C'est au milieu des immenses forêts de tecks qui bordent le Kédiri qu'était située l'antique et glorieuse Madjapahit. Ses ruines couvrent une étendue de plusieurs milles. Depuis cet emplacement jusqu'à Pabalingo vers l'est, on rencontre à chaque pas pour ainsi dire d'anciennes constructions en briques. A *Sentous*, à l'est de Kédiri, on voit encore, au milieu d'une antique forêt, un petit édifice construit avec une élégance extraordinaire et couronné par un *tank* ou réservoir d'eau de grandes dimensions, lequel paraît avoir été un tombeau (4). Nommons encore aux environs de Gidah, village peu éloigné de celui de Blitar, un temple en briques avec ornements de pierre d'un rare fini; et en s'avançant vers le nord-est, les antiquités de *Penataran*, rangées parmi les plus considérables et les plus curieuses de Java; dans le district de Malang, les célèbres ruines de *Sing'a Sari*, et plus au sud, entre deux rivières, celles de *Soupi-Ourang*, connues sous le nom de *Kotah Bedah* (le fort démoli), lieu où se retirèrent les habitants de Madjapahit après la destruction de leur ville; à sept milles au sud-est de Malang, à *Rédal*, les débris d'un magnifique temple en pierre, situé sur les limites de la forêt, qui paraît être d'un autre âge que ceux de Boro-Bodo ou de Brambanan; le tchandi de *Baniou-Kouning* (eau jaune) et maints autres débris curieux épars dans la province de *Banjoe-Wangi*; à *Djagou* et dans l'intérieur de la forêt, des ruines plus considérables, entre autres un édifice à trois étages; d'autres à environ 20 milles géographiques à l'est de Soerakarta et non loin du village de Soukou, sur une des collines dépendantes du majestueux mont *Lawou*; dans le nombre une pyramide tronquée au sommet de trois terrasses superposées, deux obélisques, des *tougous* ou bornes, etc. En général ces immenses constructions sont en pierres de taille, sans mortier ni ciment, et affectent la forme d'un parallélogramme; le plan, le style de l'architecture, les costumes, les emblèmes des statues colossales et les bas-reliefs qui les ornent, sont exactement semblables à ceux des temples de l'Hindoustan. Elles ont chacune quatre entrées placées aux quatre points cardinaux. Leurs plus grands côtés font face à l'orient et à l'occident. La distribution intérieure est en forme de croix, et la plus grande de toutes les salles est toujours placée au centre. Le temple de Boro-Bodo couronne une petite colline conique et est entouré de sept rangs de murs qui décroissent à mesure qu'on s'élève sur la colline : chaque côté du carré extérieur est de 620 pieds environ, et un triple rang de tours, au nombre de 72, accompagne les murs de cette dernière enceinte. La hauteur du temple est de 100 pieds, et un dôme de 50 pieds de diamètre le recouvre. Les statues représentent le plus souvent ou des *rechas* (gardiens du temple) agenouillés, ou la déesse Dourga, avec les attributs du *Kouviran*, ou *Bitara-Gana* ou *Ganesa*, le dieu de la sagesse, avec sa trompe d'éléphant, ses gros bras et ses jambes énormes, ou le taureau *Nandi* ou *Mahauva*, avec son trident, ou la *Trimourti* ou *Triade hindoue* ou bien encore Bouddha lui-même; et les bas-reliefs, tantôt des éléphants richement caparaçonnés, tantôt des têtes de gorgones, et des *lingams* ou *phallus*, tantôt des batailles entre des armées civilisées et des armées de Râkchasas, tantôt des chiens, des singes, l'étendard d'Ardjauna, etc.

XVIII. La résidence *de Madian* (chef-lieu de même nom), qui formait naguère onze ré-

(1) Voy. Winter, *Mythologie javanaise*, dans le *Journ., des Indes or.*, 5e année, t. Ier, p. 1.

(2) Voy. la *Relation d'un voyage sur la montagne de Merbaboe* (*Salatiga*), dans les *Mémoires de la Société des sciences et arts de Batavia*, t. VI, p. 1-7; — et celle de *deux excursions sur la Montagne Brûlante près de Salatiga*, ibid., p. 8-17; — F. V. Boeckholtz, *Observations sur la situation et la salubrité de Salatiga*, ibid., p. 18-22. — Domis, *Salatiga, Mérbaboe et les Sept Temples*; ibid., t. X, p. 105.

(3) V. *Antiquités nouvellement déterrées dans la résidence de Kadoe* (avec une planche), dans le *Journal des Indes orientales*, Ire année, t. IIe, p. 70.

(4) Voy. *Sur les tombeaux sacrés des Javanais*, le *Journal des Indes orientales*; 3e année, t. Ier, p. 172.

gences, n'en comprend plus, en vertu d'un arrêté du gouverneur général du 7 janvier 1839, que quatre : *Madian*, *Magellan*, *Ngawie* et *Ponorogo*.

XIX. La sous-résidence de *Padjitan* (chef-lieu de même nom) forme les cinq régences de *Semanten*, de *Pringkoekoe*, de *Padjitan* (1), de *Lorrok* et de *Pangoel*, dont les sous-divisions ne sont pas connues.

XX. La résidence de *Kediri* (2) forme également cinq régences : *Berbek*, *Kédiri*, *Trengaleh*, *Rowo* et *Blitar*, lesquelles se subdivisent en 28 districts.

XXI. Celle de *Pesoeroe-an* ou *Passarouang* se divise en trois résidences : *Bangil*, *Pesoeroe-an* et *Malang* (3) et compte 1688 villages répartis entre 21 districts. Dans l'un de ces districts, celui de Gratté, se trouve un lac remarquable nommé *Ranou-Klindongan*. S'il faut en croire les indigènes, les crocodiles qui peuplent ce lac vivent en bonne intelligence avec les habitants du voisinage et n'attaquent que les étrangers. Les Javanais semblent les avoir apprivoisés en leur fournissant des vivres à proportion de leurs besoins. On donne même, suivant Hogendorp, aux Européens qui visitent le lac un spectacle assez étrange. Le déjeûner des crocodiles étant placé sur un radeau, vingt ou trente Javanais se précipitent dans l'eau et poussent devant eux la proie offerte aux hôtes du lac. Ceux-ci à cet appel paraissent à fleur d'eau, respectent les nageurs et se contentent d'emporter la volaille ou le gibier qu'on leur a destiné. *Pesoeroe-an*, chef-lieu de la résidence, situé au fond d'une baie très-couverte, sur les bords de la *Gumpang*, petite rivière, où ne pénètrent guère que des bateaux, fait un grand commerce de riz, de sel et de légumes d'Europe, que l'on cultive avec le plus grand succès sur les hauteurs voisines.

XXII. La résidence de *Bezoeki*, bien que ne formant que deux régences, celles de *Probolingo* et de *Bezoeki*, est une des plus vastes de l'île de Java. La population n'est que de 400,000 âmes; mais le littoral seul en est habité. La partie montueuse est abandonnée aux ours noirs, aux sangliers, et aux tigres. *Bezoeki*, le chef-lieu, est une jolie ville distante de 14 lieues de Pesoeroe-an, et située de même à l'embouchure d'un petit cours d'eau. Tout le bord de la mer est garni de fort jolis villages, dont les cultures principales consistent en plantations de café et surtout en rizières. Le bourg de *Panaroukan*, à quelques lieues au sud de Bezoeki, a les rizières les plus considérables de la province. C'est une charmante localité avec une magnifique avenue plantée de beaux arbres et bordée de jolies cases couvertes en chaume, et construites en bois. Un autre bourg, situé dans l'intérieur à 10 lieues de Bezoeki, dans la direction des montagnes, marque le point où le pays devient plus âpre, où commencent les troupeaux de bœufs et les ravages des tigres.

XXIII. Enfin, la sous-résidence de *Banjoewangi* (1), avec ses deux districts, forme la province sud-est de Java. Ce terrain, qui demeura si longtemps abandonné et désert, est couvert aujourd'hui de riches caféieries. Le chef-lieu, de même nom, n'était naguère qu'un amas de cases chétives construites auprès d'un fort protecteur de cette côte. Les tigres infestaient les environs, et des cratères voisins envoyaient leurs laves sur le rivage. C'est pourtant au milieu de ces solitudes horribles que le gouvernement voulut fonder des plantations fructueuses et peu coûteuses. Il fallait défricher des forêts, ouvrir des communications dans le sein d'un pays presque impénétrable. A ces travaux affreux on destina les indigènes condamnés pour meurtre ou pour vol. D'abord ces malheureux ne s'y prêtèrent qu'avec répugnance, aimant mieux périr de faim dans les forêts que de traîner dans de telles fatigues une existence misérable. On vit que la désertion allait rendre la colonisation impossible; on y pourvut. Les condamnés purent faire venir leurs familles et s'établir en ménages sur le lieu à eux assigné pour prison. Cette mesure réussit à Banjoewangi, comme elle a réussi partout. Les cultures s'étendirent; des hameaux se fondèrent; on gagna du terrain sur les tigres, on bâtit des cases sur les plateaux intérieurs. Celle du résident est située à peu de distance de la grève. C'est une jolie maison à colonnades, environnée de cases. Une longue et belle avenue de cocotiers conduit vers le village et la baie. Sur la gauche est le fort, ceint d'un fossé profond et qui montre 10 pièces d'artillerie dans les embrasures de ses remparts gazonnés. Des magasins en pierres de taille, des casernes, une poudrière, complètent ce système de défense. La garnison ordinaire est de 50 hommes. A l'intérieur croissent d'immenses champs de café, au milieu de forêts vierges où ils sont comme étouffés. « Entourés de tigres, les planteurs semblent

(1) Voy. *Esquisses indiennes* : I^re^, *Excursion à Hoetoemoerie*; II^e^, id. *de Polo à Patjitan*; dans le *Journ. des Indes or.* 7^e^ année, t. II^e^, p. 119.

(2) Tromp., *Lettre concernant quelques tremblements de terre observés en 1845 dans la résidence de Kediri*, dans le *Journal des Indes orientales*, 7^e^ année, t. I^er^, p. 288.

(3) Voy. Burer, *Ma tournée de Malang au rivage méridional de Java*, dans le *Journal des Indes orientales*, 4^e^ année, t. II^e^, p. 479.

(1) Voy. B. R. C., *De l'origine du nom de Banjoewangi* (en hollandais), dans le *Journal des Indes orientales*; I^re^ année, t. II, p. 204.

s'être entendus avec eux pour vivre sur le pied de rapports inoffensifs. Des tigres d'une taille énorme viennent même parfois se promener au milieu des cases à certaines heures du jour, sans que les femmes et les enfants paraissent s'en effrayer beaucoup (1). »

Amédée TARDIEU.

JEAN D'ACRE (SIÉGES DE SAINT-). Saint-Jean d'Acre, ville forte de Syrie, est située au bord de la mer et d'une petite rivière, le Bélus des anciens, aujourd'hui le Kardané, à 32° 46′ de longitude est et 32° 55′ de latitude nord, sur une sorte de presqu'île basse, à l'extrémité occidentale d'un contrefort de l'anti-Liban.

En face d'Acre, à neuf kilomètres, et au sud d'une baie, se trouve Caïfa, petite ville et port que domine le mont Carmel.

Acre, sous les Hébreux, portait le nom d'Acsaph et faisait partie de la tribu d'Aser, à 122 kilomètres N. O. de Jérusalem.

Cette ville fut aussi appelée Acco (2). Les rois d'Égypte lui donnèrent le nom de Ptolémaïs, les Arabes celui de Akka, dont les croisés firent Acre, et les chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, Saint-Jean d'Acre, nom sous lequel elle a acquis une grande célébrité historique.

On ne voit pas que dans les temps reculés Acre ait eu une grande importance maritime et militaire; Tyr et Sidon paraissent avoir longtemps été les seules villes de ce littoral qui eussent des relations avec les autres peuples. Dans le récit des expéditions de Cyrus et d'Alexandre, il n'est fait mention que d'elles seules et leur soumission entraîne celle de tous les pays du bord de la mer. Mais après la conquête de Cambyse, les rois de Perse s'en servaient comme de *place d'armes* dans leurs guerres contre l'Égypte (3).

Lorsque les premiers croisés pénétrèrent en Syrie, par la même route qu'avait suivie le conquérant macédonien, ils ne s'arrêtèrent même point devant Ptolémaïs (1097). Ce fut seulement sept années plus tard, sous le règne de Baudouin, frère de Godefroi de Bouillon, et son successeur au trône de Jérusalem, que Ptolémaïs se rendit aux chrétiens par capitulation. Le siége avait duré vingt jours. La capitulation ne fut point respectée : musulmans et Juifs y furent pillés et massacrés

En 1187, Saladin, sultan d'Égypte et en ce temps-là prince de l'islamisme, gagna sur Guy de Lusignan, roi de Jérusalem, la bataille de Tibériade et prit bientôt après la Ville Sainte. Ce fut alors que les chevaliers hospitaliers de Saint-Jean s'étant retirés à Ptolémaïs donnèrent à cette place le nom de Saint-Jean d'Acre. Guy de Lusignan avait été fait prisonnier par Saladin; mais le sultan le rendit à la liberté, après lui avoir fait jurer qu'il renoncerait à son royaume.

Le roi dépossédé ne tint pas sa parole; une assemblée d'évêques le délia de son serment. L'historien classique des croisades, Michaud, observe judicieusement que Saladin s'attendait à ce manque de foi, et que s'il renvoya Guy de Lusignan aux chrétiens, c'était probablement pour que ceux-ci ne fissent pas choix de quelque nouveau chef moins incapable (1).

Le même historien cite à ce propos, mais sans l'approuver, il est vrai, l'opinion du chroniqueur Gauthier de Vinisauf qui prétend justifier le parjure de Guy de Lusignan. « L'artifice, dit ce Gauthier, doit être trompé par « l'artifice; la perfidie d'un tyran doit être « frustrée par son exemple, car un trompeur « invite à le tromper. Saladin avait arraché à « un roi captif l'engagement de se retirer en « exil; cruelle liberté que celle qu'on achète « par l'exil! Cruelle délivrance que celle qui « fait renoncer au trône! »

Ainsi, suivant le pieux chroniqueur, on ne serait nullement tenu à garder la foi solennellement jurée, quand il s'agit, en la violant, de prendre ou de recouvrer la royauté; telle était en ce temps-là l'opinion des évêques catholiques. Guy de Lusignan, la conscience tranquillisée par eux, se mit en devoir de reconquérir son royaume.

Après avoir inutilement essayé de se faire reconnaître à Tyr, qu'un autre prince chrétien occupait pour son propre compte, il vint attaquer Ptolémaïs (août 1189). Cette ville avec sa rade était alors un point militaire d'importance majeure, tant à cause des facilités qu'elle offrait pour le débarquement des renforts, qu'à raison des communications avec l'intérieur dont elle était une des clefs; aussi ne doit-on pas s'étonner qu'à diverses époques on s'en soit disputé la possession avec acharnement. Ce fut là que Guy de Lusignan vit successivement arriver les forces de la troisième croisade qui, pendant plus de deux ans, s'épuisèrent contre les murs de Ptolémaïs.

Richard d'Angleterre et Philippe-Auguste étaient les meneurs de cette croisade. Saladin qui, dès les premiers jours du siége, s'était mis en communication avec la place, manœuvrait sur les montagnes et la petite plaine qui entoure Ptolémaïs du côté de la terre. Les assié-

(1) Extrait de la relation du *Voyage autour du monde de* la Favorite (capitaine Laplace).

(2) Ἄκη, dans Strabon et dans Josèphe. Cornélius Népos, *Datam.*, 5, l'appelle *Ace*.

(3) Ἡ Πτόλεμαΐς ἐστι μεγάλη πόλις, ἣν Ἄκην ὠνόμαζον πρότερον, ᾗ ἐχρῶντο ὁρμητηρίῳ πρὸς τὴν Αἴγυπτον οἱ Πέρσαι. Strabon, livre XVI, ch. 2, § 25; p. 758 Cas.; p. 1057, 8 Meineke. — Cf. C. Nepos, *Datam.*, 5.

(1) *Histoire des croisades*, t. II, p. 341, 6e édition, 1841.

geants finirent par construire une véritable ville en face de la ville attaquée et plusieurs fois ils y furent assiégés eux-mêmes par Saladin.

Pendant plus de deux ans l'Europe et l'Asie aux prises sur cet étroit espace y déployèrent tout ce que le génie du mal peut inspirer à l'homme d'adresse et de fureur. On s'égorgeait dans les champs, sur la brèche, sur la mer. Le feu grégeois incendiait les vaisseaux et les tours de bois des assiégés; des deux côtés les prêtres, aussi bien ceux des chrétiens que ceux des musulmans, prêchaient l'extermination des *infidèles* et des *idolâtres* dans les mêmes termes et en invoquant le *Dieu des armées*. Ceux des croisés mettaient eux-mêmes la main à l'œuvre, et l'on vit une douzaine d'archevêques ou évêques, le casque en tête et le sabre au poing, prendre une part active à la destruction.

La corruption devint telle, dans ce ramas d'aventuriers venus de tous les coins de l'Europe, que la plume se refuse à en retracer le tableau. Cependant il se passait peu de jours sans que le récit de quelque miracle vînt amuser l'imagination des pèlerins armés. L'un avait vu saint Georges et saint Démétrius combattre sur la brèche; l'autre avait rencontré Jésus-Christ et la Vierge qui leur avaient, d'un signe de tête, promis la victoire et le pillage. Alors on célébrait des messes et des fêtes splendides, que terminaient de brillants tournois; puis on continuait de se livrer au meurtre, à la rapine, à la débauche la plus dégoûtante, sans douter un instant que l'on dût gagner le ciel au moyen du meurtre d'un infidèle et d'une absolution.

La peste et la famine ne tardèrent pas à venir en aide à la rage de l'homme; les princes chrétiens, en outre, se prirent entre eux de querelle. Conrad, marquis de Tyr, prétendait au trône, désormais *in partibus*, de Jérusalem. Il soutenait que Guy de Lusignan avait perdu tous ses droits, non pas tant par son incapacité que par la mort de sa femme héritière des anciens rois. Les uns prirent parti pour lui, d'autres pour Lusignan. L'orgueil et la jalousie divisèrent également, dès leur arrivée, Richard et Philippe, et l'on en vint plus d'une fois aux mains pour soutenir les folles prétentions de ces deux hommes.

Les historiens disent que les croisés perdirent 60,000 hommes pendant le siége. Mais il est difficile d'admettre que l'on ait pu avoir à cet égard un chiffre exact dans une armée composée de vingt nations, traînant une foule d'aventuriers à sa suite et où tout était désordre. Les pertes des assiégés et de l'armée de Saladin ne durent pas être moins sensibles.

Lorsque les croisés se furent rendus maîtres de la rade, les assiégés n'étant plus ravitaillés par mer et ne recevant point d'ailleurs un secours promis par Saladin, furent forcés de capituler; ils s'engagèrent à rendre le *bois de la vraie croix* avec 1,600 prisonniers, et à payer deux cent mille pièces d'or aux chefs de l'armée.

Richard et Philippe prirent l'argent pour eux, à la grande colère des évêques et autres chefs qui croyaient y avoir plus de droit. Quant à la *vraie croix*, Saladin ne l'envoya point, peut-être parce que, ne sachant où la prendre, il se faisait conscience d'en supposer une. Richard, resté seul maître par le départ de Philippe, soutint alors que la capitulation n'était pas exécutée, et en conséquence il fit conduire dans la plaine et égorger tous les prisonniers faits dans la ville; exemple de barbarie qui, à la honte de notre temps, devait être imité sur la même plage et par un général français à six cents ans de distance (1).

A partir de cette époque, Ptolémaïs devint la véritable capitale du royaume de Terre Sainte. En 1202, la peste en décima les habitants et un violent tremblement de terre en fit un monceau de ruines. Néanmoins ses fortifications et ses maisons ayant été relevées du temps de saint Louis, elle était parvenue, vers la fin du treizième siècle, à un état de splendeur qu'elle n'avait pas encore atteint.

Les différentes puissances de l'Europe y avaient chacune un représentant qui commandait ses nationaux. Le gouvernement de la Palestine était de fait dans les mains du conseil de ces représentants qui vivait en paix ou du moins dans un état de trêve continue avec la puissance musulmane; lorsque le pape eut la malheureuse idée d'envoyer à Ptolémaïs une troupe de *condottieri* pour reconquérir le Saint Sépulcre. Ceux-ci se répandirent dans la campagne, pillant chrétiens et musulmans.

Le sultan d'Égypte regarda, non sans apparence de raison, leurs déprédations comme une violation de la trêve, et il vint avec une armée nombreuse mettre le siége devant Ptolémaïs.

La ville, cette fois encore, fut héroïquement défendue par les chevaliers du Temple et de Saint-Jean; leurs deux grands-maîtres y périrent ainsi que le patriarche de Jérusalem. Après deux mois de combats incessants, les musulmans entrèrent dans la ville par la brèche; les soldats chrétiens, réduits à un petit nombre, se défendirent de rue en rue. La tour du Temple, leur dernier asile, résista encore plusieurs jours, et, sans être prise, elle fut renversée par la mine, écrasant dans sa chute assiégeants et assiégés.

Depuis cette époque lointaine jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, aucun souvenir éclatant ne se rattache à Saint-Jean d'Acre. Elle dut, pendant cette longue période, suivre la

(1) Voyez, au t. VI du SUPPLÉMENT, l'art. JAFFA.

fortune des pays pris et repris tous par tant de conquérants qui ravagèrent l'Asie. En 1400 Timour-Lenq, vainqueur de Bajazet, s'empara d'Acre et de toute la Syrie.

A part cet épisode dans son histoire et quelques autres qui furent amenés par des tentatives d'indépendance, Acre resta obscurément soumis tantôt à l'Égypte, tantôt aux sultans de Constantinople.

A la fin du dix-septième siècle l'émir druse Fakr-ed-din essaya de se soustraire à l'autorité de la Porte et de constituer un État. La ville d'Acre fut relevée par lui, mais n'ayant que peu ou point de marine et craignant l'attaque des vaisseaux turcs, il combla le port. Cette place, fameuse déjà par tant de siéges, resta donc une misérable bourgade (1) ouverte et sans défense jusqu'en 1749 où le Scheik Daher, s'insurgeant à son tour contre le sultan, s'en empara et lui donna une importance nouvelle.

Daher battu et sa révolte comprimée, Akhmet-el-Djezzar (2), ancien mameluk, fut élevé à la dignité de pacha d'Acre et se hâta, comme Daher, de se rendre indépendant. C'était lui qui, de son palais d'Acre, gouvernait despotiquement la Syrie presqu'entière, lorsque, en 1799, une armée française, sous le commandement du général Bonaparte, vint attaquer cette place, souillée déjà de tant de sanglants souvenirs.

Nous n'avons pas ici à rechercher les véritables causes de l'expédition d'Égypte et de Syrie. Le Directoire et le général Bonaparte voulurent-ils sérieusement s'emparer de l'Égypte pour en faire une colonie française qui remplacerait Saint-Domingue et pour aller de là attaquer la puissance anglaise dans l'Inde? le Directoire eut-il seulement pour but d'éloigner un homme dont les succès et l'ambition étaient bien faits pour l'inquiéter? Bonaparte pensa-t-il que pour ne point se laisser oublier sans toutefois se compromettre dans les affaires publiques, il lui serait utile d'environner son nom du prestige qui s'attache aux expéditions lointaines? Toutes ces causes réunies contribuèrent peut-être à l'invasion de l'Égypte et de la Syrie. Nous avons eu sous les yeux l'original d'une lettre vraiment curieuse de Bonaparte, et beaucoup plus explicite que les courts fragments qui en ont été publiés (3). Dans cette lettre, adressée à Joseph après l'échec de Saint-Jean d'Acre, Bonaparte dit « que les grandes choses et les hommes qui renouvellent la face du monde doivent partir de l'Orient, que n'ayant pu s'emparer de la clef de la Syrie, sa carrière à lui est à jamais brisée. » Une tristesse profonde causée par l'insuccès de ses armes et par des peines conjugales respire dans cette lettre importante, d'où l'on peut conclure en effet que le jeune général voulait prendre le prestigieux Orient pour base de ses projets ambitieux.

Quoi qu'il en soit, il ne paraît point que les Français, maîtres à peu près de l'Égypte, eussent l'intention immédiate de conquérir la Syrie; cela ressort des notes mêmes de Napoléon. Mais ayant appris qu'une nombreuse armée turque s'était formée et avait établi ses avant-postes à El-Arisch, que la Porte, oubliant ses griefs contre Djezzar, l'avait nommé séraskier, il voulut prévenir un ennemi qui menaçait l'Égypte, et l'expédition de Syrie fut résolue.

L'armée française s'avança en suivant le littoral, elle s'empara successivement d'El-Arisch, de Gaza, de Jaffa. Après le sac de cette dernière ville, quelques milliers de prisonniers turcs, *qui étaient couverts par une capitulation*, furent égorgés au bord de la mer par les ordres de Bonaparte (1).

Le 19 mars 1799, l'armée française arriva devant Saint-Jean d'Acre. Le lendemain la tranchée fut ouverte au sud de la place : Akhmet-Djezzar y commandait en personne. La défense était dirigée par Phelippeaux, offi-

(1) Barrault et Cadalvène, *Guerres de Méhémet-Ali*.

(2) Djezzar signifie *boucher*. C'est un surnom que lui avaient valu sa cruauté et sa tyrannie.

(3) *Correspondance du roi Joseph*, 1853, t. Ier, p. 188 et 198. — V. aussi ce SUPPLÉMENT, t. III, col. 463, n. 2.

(1) On peut voir ce qui a été dit sur ce massacre des prisonniers dans l'article JAFFA du SUPPLÉMENT, t. VI, col. 770 et suiv.

Jomini s'exprime ainsi sur cet affreux épisode de la campagne de Syrie : « Bonaparte prit la résolution de se défaire des prisonniers. On les conduisit au bord de la mer où ils furent passés par les armes. Cet acte d'une froide barbarie porta atteinte à la plus belle réputation des temps modernes. En vain on a voulu couvrir ce massacre de l'impérieuse loi de la nécessité; les personnes des prisonniers sont sacrées, elles sont sous la sauvegarde de l'honneur. Dès qu'on avait consenti à recevoir les armes de ces ennemis, aucune considération de prudence ne pouvait les priver des droits qu'ils s'étaient acquis par leur capitulation. » (*Hist. des guerres de la Révolution*, liv. XIV, ch. 88.)

A propos de ce massacre, Châteaubriand rappelle que Berthier, compagnon de Bonaparte en Égypte, étant au quartier général d'Ens, en Allemagne, adressa, le 5 mai 1809, au major-général de l'armée autrichienne, une dépêche foudroyante au sujet d'une fusillade exécutée dans le Tyrol où commandait Chasteller : « Ce général, dit la dépêche de Berthier, a laissé égorger sept cents prisonniers français et dix-huit à dix-neuf cents Bavarois; crime inouï dans l'histoire des nations, qui eût pu exciter une terrible représaille, *si S. M. ne regardait les prisonniers comme placés sous sa foi et son honneur.* »

Sur quoi Châteaubriand ajoute : « Bonaparte dit ici tout ce que l'on peut dire contre l'exécution des prisonniers de Jaffa. Que lui importaient de telles contradictions? Il connaissait la vérité, et il s'en jouait; il en faisait le même usage que du mensonge; il n'appréciait que le résultat; le moyen lui était égal; le nombre des prisonniers l'embarrassait, il les tua. Il y a toujours eu deux Bonaparte : l'un grand, l'autre petit. Lorsque vous croyez être en sûreté dans la vie de Napoléon, il rend cette vie affreuse. » (*Mémoires d'Outre-Tombe*, t. V, p. 322, 323; Feuilleton de la *Presse* du 18 juillet 1849.)

cier français émigré et Tromelin; le commodore anglais Sydney-Smith était embossé dans la rade. Les Français n'eurent d'abord qu'une seule pièce de siége, quatre de douze et trente de quatre.

Néanmoins, dès le 25, l'artillerie avait ouvert la brèche dans une tour, reste de fortification antique, qui couronnait les ouvrages du côté de la mer. Un premier assaut fut tenté inutilement. On essaya alors de faire jouer la mine, de pénétrer dans la place avec des échelles. Les soldats français parvinrent même une fois à se loger dans l'étage inférieur de la tour dont les Turcs occupaient les autres étages; mais ils ne purent s'y maintenir. De jour en jour les assiégés recevaient de nouveaux renforts par mer et les assaillants n'en tiraient que bien peu de l'escadre française, commandée par le contre-amiral Perrée qui ne parvint qu'avec peine à débarquer à Tentura quelques pièces de siége et des munitions.

Pendant ce temps Abd-Allah, pacha de Damas, opérant sur le Jourdain à la tête de 30 à 35 mille hommes, vint attaquer le corps qui, sous le commandement de Kléber, était destiné à couvrir les opérations du siége; ce fut alors qu'eut lieu la célèbre bataille du mont Thabor, où les Turcs furent complétement défaits. Mais cette victoire n'eut aucune influence sur le sort de la place. Après soixante-deux jours de tranchée ouverte, après dix assauts inutiles, contre l'avis de plusieurs officiers qui déclaraient la brèche impraticable *pour d'autres que pour des chats*, le général en chef ordonna un dernier assaut. Malgré des prodiges de courage, cet assaut fut aussi infructueux que les précédents. Le général Bon, le même qui avait été chargé du massacre des prisonniers à Jaffa, y fut tué avec grand nombre d'officiers et de braves soldats, et le général en chef dut se résoudre à la retraite.

« Ainsi se termina cette expédition dont « tous les hommes éclairés sont encore à de- « viner le but. Quelques écrivains exagérés « ont prétendu que celui du général français « était de marcher sur Constantinople après « avoir conquis la Syrie. L'absurdité d'un tel « projet est trop palpable pour mériter d'être « discuté : il est bien plus probable que Bo- « naparte, fidèle à son système d'offensive, « voulait prévenir les pachas, détruire leurs « armements et augmenter l'immense soli- « tude qui sépare l'Égypte du pachalik d'A- « cre... Mais une cruelle expérience dut lui « démontrer qu'il eût été plus sage et surtout « plus militaire d'augmenter la force des « établissements de la frontière, d'y former « un camp retranché en se rendant maître des « puits et d'attendre à la sortie du désert « cette armée ennemie dont ses troupes bra- « ves et reposées auraient eu bon mar- « ché (1). »

Acre n'était plus encore une fois que ruines fumantes (2). Néanmoins son heureuse résistance à des soldats redoutés de l'Europe lui avait donné dans l'opinion une immense valeur, dont Akhmet-el-Djezzar sut tirer parti; il répara sa ville, étendit sa puissance sur tout le pays, et rendit le nom d'Acre tellement respecté que la Porte ne crut pas devoir s'opposer aux empiétements osés par lui et par ses successeurs. De gré ou de force, la Porte ajouta successivement au pachalik d'Acre et de Saïda deux autres gouvernements contenant Tripoli, Gaza et Jaffa, de sorte que, depuis Khan-Younes sur la frontière d'Égypte jusqu'à Latakieh, tout le littoral relevait d'Acre (3).

L'orgueil des pachas devint tel que Abd-Allah, successeur de Soliman, lequel avait directement succédé à Djezzar, s'avisa en 1822, de conquérir le pachalik de Damas. L'entreprise fut arrêtée à moitié chemin par la désertion des troupes d'Abd-Allah. Néanmoins la Porte s'irrita de son audace et donna ordre aux pachas de Damas, d'Alep, d'Adana et à deux autres de saisir l'audacieux et d'envoyer sa tête à Constantinople.

Les cinq pachas vinrent s'établir devant la place. Alors se vit le plus singulier siége dont on ait mémoire. Pendant dix mois les batteries des pachas placées à demi-portée de canon de la place tirèrent régulièrement deux fois par jour; chaque jour aussi elles lançaient une bombe qui, passant régulièrement par-dessus la ville, allait régulièrement aussi tomber dans la mer, de sorte qu'à la fin pas une pierre du rempart n'était dérangée, pas un soldat de la garnison n'avait été blessé (4).

Mohammed-Ali, vice-roi d'Égypte, s'interposa entre le pacha et la Porte, qui se contenta d'une forte amende dont le vice-roi fit l'avance et que Abd-Allah négligea de rembourser, bien qu'elle lui eût servi de prétexte à d'énormes exactions.

(1) Jomini, *Histoire des guerres de la Révolution*, livre XIV, ch. 88.

(2) Dans la proclamation qu'il fit publier par le Divan du Caire, à son retour dans cette ville, on lit : « *Il a détruit les murs d'Acre, le château de Djezzar; il n'a pas laissé à Acre pierre sur pierre, et en a fait un tas de décombres, au point que l'on demande s'il a existé une ville dans ce lieu. Voilà la fin des édifices des tyrans...* »

Et encore : « Lorsque le général en chef est arrivé au Caire, il a fait connaître au Divan qu'il aime les musulmans, qu'il chérit le Prophète, qu'il s'instruit dans le Koran, qu'il le lit tous les jours avec attention : *Nous savons qu'il est dans l'intention* de bâtir une mosquée qui n'aura point d'égale dans le monde, et *d'embrasser la religion musulmane.* » (Cité dans Jacques Miot, *Mémoires pour servir à l'histoire des expéditions en Égypte et en Syrie*, 2e édition, 1814, p. 238, 239.) — V., sur cet ouvrage de Miot, l'article JAFFA du SUPPLÉMENT, t. VI, col. 771 et suiv.

(3) Cadalvène et Barrault.

(4) Vaulabelle, *Histoire de l'Égypte moderne.*

Le vice-roi avait encore un autre et plus sérieux grief contre le pacha d'Acre. Ses sujets pressurés outre mesure par son despotisme fiscal s'échappaient en foule de l'Égypte, de sorte qu'il se voyait sur le point de n'avoir plus personne pour cultiver tant bien que mal le sol dont il avait eu l'art de se rendre l'unique propriétaire. Or ses malheureux paysans ou fellahs ne pouvaient s'échapper ni par le désert, ni par la mer; pour fuir la misère et la faim, ils suivaient tous en sens inverse la même route que prenaient les fils de Jacob quand ils venaient chercher du blé en Égypte. Le vice-roi somma le pacha de fermer la porte à l'émigration en l'empêchant de traverser la ville et le territoire de Saint-Jean d'Acre, et le pacha s'y refusa. Ambitieux de posséder la Syrie et sachant la Porte très-occupée ailleurs, le vice-roi saisit le prétexte qui lui était offert, et, le 1er novembre 1831, Ibrahim, fils du vice-roi, parut en Syrie à la tête d'une armée de 30,000 hommes.

Ibrahim s'empara sans coup férir de tout le littoral, et vint, comme l'armée française trente-deux ans auparavant, attaquer la ville d'Acre, dont la prise pouvait lui ouvrir le chemin de Damas, d'Alep, d'Antioche et peut-être de Constantinople.

Acre a la forme d'un pentagone irrégulier, dont trois côtés sont baignés par la mer. Elle était alors revêtue d'ouvrages que Djezzar avait ajoutés aux premiers moyens de défense. L'attaque eut lieu à peu près sur le même point par où les Français avaient essayé d'emporter la place. Elle fut extrêmement vive, ainsi que la résistance. Ibrahim, forcé plusieurs fois de quitter le siége pour combattre les troupes envoyées par la Porte, qui semblait secouer sa torpeur, Ibrahim y revenait après chaque expédition qui lui avait valu la possession de quelque nouveau point de la Syrie. Enfin, après six mois de luttes acharnées, Acre se rendit le 26 mai 1832, et le vice-roi d'Égypte, vainqueur de son seigneur suzerain, en resta maître jusqu'en 1840.

A cette époque l'Angleterre, la Russie, la Prusse et l'Autriche, par des motifs politiques qu'il est hors de propos d'apprécier ici, signèrent un traité (15 juillet 1840), par lequel les quatre puissances s'engageaient à rétablir l'autorité du sultan sur la Syrie. En conséquence Beyrouth, Saïda, Saint-Jean d'Acre furent mis en état de blocus, puis bientôt après écrasés par l'artillerie du commodore anglais sir Ch. Napier. L'explosion d'un magasin de poudre détermina la prise de Saint-Jean d'Acre au bout de quelques heures de bombardement.

Depuis ce moment, Acre, siège d'un pachalick, est restée sous le gouvernement de la Porte Ottomane.

JÉHU (COMPAGNIES DE) (*Histoire de la Révolution française*). Les *Compagnies de Jéhu*, appelées aussi *Compagnies de Jésus*, *Compagnies du Soleil*, sont ces bandes d'assassins et de voleurs que la réaction royaliste suscita, encouragea et entretint dans le Midi et dans l'Est, après le 9 thermidor, et qui, plusieurs mois durant, massacrèrent et pillèrent, avec la connivence des autorités locales, non pas seulement, comme on l'a dit, ceux qui avaient participé au régime de la Terreur, mais encore, et avec autant de fureur, ceux qui, purs de tout excès, avaient simplement donné des gages à la Révolution.

Ces bandes maudites furent vraiment dignes de l'exécrable patron qu'elles avaient pris, de Jéhu, l'un des plus méchants hommes dont il soit fait mention dans l'Ancien Testament, où il y a tant d'hommes abominables.

On sait, par le *Livre des Rois*, quel fut ce Jéhu. Le roi d'Israël, Joram, fils d'Achab et de Jézabel, accompagné d'Ochozias, roi de Juda, faisait la guerre aux Syriens, à Ramoth en Galaad. Ayant été blessé dans un combat, il retourna à Jezraël pour se faire traiter de sa blessure, et Ochozias y alla peu après pour lui rendre visite. Son armée resta devant Ramoth sous la conduite de ses capitaines, au nombre desquels était Jéhu. Ce fut alors qu'Élisée appela un des *enfants des prophètes* et lui dit : « Prenez cette petite fiole d'huile, et allez à Ramoth où vous trouverez Jéhu. Vous le prierez d'entrer seul avec vous dans une chambre, et là vous lui répandrez cette fiole d'huile sur la tête, en lui disant que c'est le Seigneur qui le sacre roi d'Israël. Aussitôt vous ouvrirez la porte et vous vous enfuirez sans vous arrêter en ce lieu. L'enfant des prophètes obéit à l'*homme de Dieu*. Arrivé à Ramoth, il entra dans la salle où les capitaines de l'armée étaient assemblés, et, s'adressant à Jéhu : « Seigneur, j'ai un mot à vous dire. » Jéhu se leva et passa dans une chambre. Le jeune homme lui versa l'huile sur la tête, en disant : « Voici la parole du Seigneur : Je vous ai sacré roi d'Israël. Vous exterminerez la maison d'Achab; je vengerai sur Jézabel le sang de mes prophètes et de mes serviteurs; elle sera mangée des chiens dans le champ de Jezraël, et il ne se trouvera personne pour l'ensevelir. » Ayant ainsi parlé, l'envoyé d'Élisée, se ressouvenant de la recommandation du prophète, ouvrit la porte et s'enfuit. Jéhu rentra dans la salle où étaient les officiers de son maître, qui lui demandèrent : « Y a-t-il de bonnes nouvelles? Qu'est-ce que ce fou-là avait donc à vous dire? » Jéhu répondit négligemment : « Vous connaissez l'individu, et vous savez ce dont il est capable. Il m'a dit : Voici la parole du Seigneur : Je vous ai sacré roi d'Israël. » Aussitôt ils se levèrent tous, et prenant leurs

manteaux, ils les mirent sous ses pieds et lui en firent comme un trône; puis, sonnant la trompette, ils crièrent : *Jéhu est roi!* Sans perdre un moment, Jéhu, le nouveau roi, marcha sur Jezraël avec ceux de son parti. La sentinelle qui était au haut d'une tour aperçut cette troupe qui venait fort vite, et en avertit le roi Joram. Celui-ci envoya un homme vers Jéhu, pour savoir ce que c'était, mais cet homme fut retenu par le perfide général. Un second fut envoyé, qui ne revint pas non plus. Inquiets et soupçonnant quelque trahison, les deux rois, Joram et Ochozias, montèrent, chacun, dans leur chariot, sortirent de la ville et joignirent Jéhu dans le champ de l'infortuné Naboth, dont le sang criait vengeance contre Jézabel et sa race. Jéhu banda son arc, tira une flèche sur Joram, qui en fut percé de part en part et tomba mort. Le roi de Juda, Ochozias, n'eut pas un meilleur destin. Jéhu le fit tuer. Souillé de ce double meurtre, le *Fléau de Dieu* entra dans Jezraël. Ayant aperçu la mère de son roi qu'il venait de percer d'une flèche (Jézabel s'était mise à une fenêtre, le visage fardé et la tête parée), il commanda qu'elle fût jetée en bas; ce qui fut fait. Le sang de la vieille reine rejaillit sur la muraille, et son corps fut foulé sous les pieds des chevaux. Jéhu entra dans le palais, mangea et but; puis il se ressouvint de cette grande victime, et ordonna qu'on l'ensevelît, *car*, après tout, *elle était fille de roi;* mais il était trop tard : on ne trouva plus d'elle que le crâne, les pieds et les mains; les chiens avaient dévoré le reste (1). « C'est, dit Jéhu, à qui l'on fit connaître ces horribles détails, c'est précisément ce que le Seigneur avait annoncé par la bouche de son serviteur Élie. » Il y avait à Samarie soixante-dix fils d'Achab. Jéhu, qui avait soif de sang, écrivit en ces termes aux premiers de la ville, chez qui ces princes étaient nourris : « Si vous êtes à moi, demain, à cette même heure, apportez-moi les têtes de tous les fils du roi. » Aussitôt la lettre reçue, les premiers de la ville tuèrent les fils d'Achab, mirent les soixante-dix têtes dans des corbeilles et les envoyèrent à Jéhu, qui les fit amonceler en deux tas à l'entrée de la ville. Il fit mourir ensuite tous ceux qui restaient de la maison d'Achab dans Jezraël, tous les grands de sa cour, ses amis et ses prêtres, en sorte qu'il ne resta aucun de ceux qui tenaient à lui ou à sa maison. Allant de Jezraël à Samarie, Jéhu rencontra sur le chemin les princes de la maison de Juda, au nombre de quarante-deux, qui étaient venus pour rendre visite aux enfants d'Achab; il les fit tous massacrer, et pas un n'échappa. Entré dans Samarie, il y fit tuer tous ceux qui restaient de la maison d'Achab, sans en épargner un seul, accomplissant scrupuleusement la parole que le Seigneur avait dite par la bouche de son prophète Élie. Enfin, il fit publier partout qu'il avait dessein de faire un grand sacrifice à Baal, et il ordonna, sous peine de mort, à tous les prophètes, ministres et prêtres de ce dieu de se trouver dans son temple à un certain jour qu'il indiqua. C'était une *pieuse ruse* pour exterminer à coup sûr et jusqu'au dernier les adorateurs de Baal. Tous vinrent au temple; pas un ne manqua. Quand il les eut ainsi parqués pour le massacre, il dit à une troupe d'égorgeurs qui ne le quittait pas : « Entrez, tuez-les; s'il en échappe un seul, votre vie me répondra de la sienne. » Les égorgeurs se le tinrent pour dit, et firent selon le désir de Jéhu; les statues de Baal furent brisées, son temple fut saccagé et converti en latrines (1). Sur quoi le Seigneur dit à Jéhu : « Puisque tu as exécuté avec zèle ce qui était juste, tout ce qui était agréable à mes yeux, et que tu as fait tout ce qui était en mon cœur contre la maison d'Achab, tes enfants seront assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatrième génération. » Après avoir régné paisiblement pendant vingt-huit ans sur Israël, Jéhu *s'endormit avec ses pères* et fut enseveli à Samarie (2).

Tel fut Jéhu, l'homme affreux dont le nom fut inscrit sur le drapeau des royalistes de l'an III. Ce nom seul était le présage des plus sanglantes horreurs, et, il faut le dire, les actes des *Jéhuistes* ne démentirent point ce présage sinistre. Ceux qui les ont bien connus ont gardé de leur férocité inouïe un souvenir plein d'épouvante. « Ils exécutaient, dit Charles Nodier, un assassinat comme un jugement, et les gens qui passaient n'avaient rien à dire. La théorie du meurtre était montée dans les hautes classes; *il y avait dans les salons des secrets de mort qui épouvanteraient les bagnes.* On faisait *Charlemagne* à la bouillotte pour une *partie* d'extermination, et on ne prenait pas la peine de parler bas pour dire qu'on allait tuer quelqu'un. Les femmes, douces médiatrices de toutes les passions de l'homme, avaient pris une part offensive dans ces horribles débats. Elles portaient le poignard en épingle, à l'imitation des Catalanes qui le glissent jusque dans leurs cheveux. Un beau jeune homme étendait un doigt sanglant sur la bonbonnière d'une dame, et c'était (*horresco referens*) la seule partie de sa main délicate qui eût été soigneusement soustraite à la pâte d'amande et au savon d'Angleterre. Si vous aviez le bonheur de vous sauver de

(1) Cumque issent ut sepelirent eam, non invenerunt nisi calvariam et pedes et summas manus. IV, *Reg.*, IX, 35.

(1) Destruxerunt quoque ædem Baal et fecerunt pro ea latrinas usque in diem hanc. IV, *Reg.*, X, 27.

(2) Quatrième livre des *Rois*, chap. IX et X.

la *bonne compagnie*, vous ne traversiez pas le Rhône sans entendre la chute de quelque *mathevon* qui tombait dans le fleuve; et si l'infortuné était assez adroit pour gagner la rive à la nage et pour se réfugier dans un corps de garde, un long cri vous avertissait bientôt qu'il venait d'y mourir sous les baïonnettes. Quand vous opposiez quelques objections de sentiment à ces épouvantables excès, on vous menait aux Brotteaux, on vous faisait marcher, malgré vous, sur cette terre élastique et rebondissante, et on vous disait : *C'est là que sont vos parents.* — Quel tableau que celui de ces jours d'exception, dont le caractère indéfinissable et sans nom ne peut s'exprimer que par les faits eux-mêmes, tant la parole est impuissante pour rendre cette confusion inouïe des idées les plus antipathiques, cette alliance des formes les plus élégantes et des plus implacables fureurs, cette transaction effrénée des doctrines de l'humanité et des actes des anthropophages! Comment faire comprendre ce temps incompréhensible où les cachots ne protégeaient pas les prisonniers, et où le bourreau, qui venait chercher sa victime, s'étonnait d'avoir été devancé par l'assassin; ce long 2 septembre, tous les jours renouvelé par d'admirables jeunes gens qui sortaient d'un bal et qui se faisaient attendre dans un boudoir (1). »

Ces modernes *chevaleries* de brigandage et d'assassinat étaient puissamment organisées; elles avaient une hiérarchie, des cadres, des statuts, une discipline; elles avaient leurs volontaires, leurs mercenaires, leurs *enfants perdus*. Elles se recrutaient parmi les jeunes gens abîmés de dettes, de débauches, de crimes. La plupart des meneurs étaient des athées et des libertins, qui couvraient la férocité d'un vernis d'impudence raffinée et de détestable politesse. Tout aussi cruels que Marat, mais beaux, jeunes, élégants, ils entraînaient les cœurs après eux quand ils entraient dans un salon au milieu d'un nuage d'ambre. *S'ils n'avaient pas senti l'ambre, ils auraient senti le sang.* On ne vit jamais tant d'assassins en bas de soie; la rage n'avait pas moins d'accès impitoyables dans l'homme du monde que dans l'homme du peuple, et on n'aurait pas trouvé la mort moins cruelle en raffinements sous le poignard du *petit-maître* que sous le couteau du boucher (2). « J'ai vu, dit l'agréable conteur, qui est ici un historien aussi bien informé que véridique, j'ai vu un vieillard septuagénaire, connu par la douceur de ses habitudes et par cette politesse maniérée qui passe avant toutes les autres qualités dans les salons de province, un de ces hommes de bon ton dont l'espèce commence à se perdre, et qui étaient allés une fois à Paris pour faire leur cour au ministre, et pour assister à la chasse ou au jeu du roi, mais qui devaient à ce souvenir privilégié l'avantage de dîner de temps en temps chez l'intendant et de donner leur avis dans les cérémonies importantes sur une difficulté d'étiquette; *je l'ai vu, dis-je, fatiguer ses bras débiles à frapper d'un petit jonc à pomme d'or un cadavre où les assassins avaient oublié d'éteindre le dernier souffle de la vie, et qui venait de trahir son agonie tardive par une dernière convulsion* (1) ! »

La partie des classes inférieures qui égorgeait sur les ordres de ces roués sanguinaires avait elle-même ces manières aisées que donnent les vices dispendieux; c'était une *populace aristocrate* qui courait de débauches en débauches et d'excès en excès sur les pas de l'aristocratie de nom et de fortune.

La classe proscrite, dit l'auteur que nous avons déjà cité, s'était d'abord jetée avec empressement dans les prisons pour y trouver un asile. Les prisons ayant été forcées, l'administration essaya de pourvoir à la sûreté de ces victimes dévouées, en les dépaysant, pour les soustraire au moins à l'action des vengeances particulières. On les envoyait à vingt, à trente lieues de leurs femmes et de leurs enfants, parmi des populations dont elles n'étaient connues ni par leurs noms, ni par leurs actes. Mais la caravane fatale ne faisait que changer de sépulture. Les *Jéhuistes* se livraient leur proie, d'un département à l'autre, par échange et avec la régularité du commerce. Jamais une de ces traites barbares, qui se payaient en têtes d'hommes, ne fut protestée à l'échéance. Le mandat de sang était soldé *à vue*. C'était un spectacle dont la seule idée révolte l'âme et qui se renouvelait souvent. Qu'on se représente une de ces longues charrettes à ridelles sur lesquelles on entasse les veaux pour la boucherie, et là, pressés confusément, les pieds et les mains fortement noués de cordes, la tête pendante et battue par les cahots, la poitrine haletante de fatigue, de désespoir et de terreur, des hommes dont le plus grand crime était presque toujours une folle exaltation dissipée en paroles menaçantes... Le massacre les surprenait immobiles; on les égorgeait dans leurs liens, et l'assommoir rouge de sang retentissait encore longtemps sur des corps qui ne sentaient plus. Pendant ce temps-là, des femmes regardaient, paisibles, leurs enfants dans leurs bras, et les enfants battaient des mains... Tout cela ressemblait étrangement aux exécutions des cannibales,

(1) *Souvenirs, Portraits, Épisodes de la Révolution et de l'Empire*, par Ch. Nodier, de l'Académie française; 5e édition, 1850, t. Ier, p. 124 et 125.

(2) *Ibid.*, t. Ier, p. 139.

(1) *Ibid.*, t. Ier, p. 141.

et, comme chez eux, l'affreux sacrifice se passait au bruit des chants. Dans la bouche des *tueurs*, c'était le *Réveil du Peuple*, qui allait toujours augmentant d'éclat et de sauvage expression à mesure que les fumées du sang leur montaient au cerveau; c'était le refrain de la *Marseillaise*, qui expirait de mort en mort dans la bouche des mourants. L'aspect de ces tragédies devait être plus sinistre encore dans les cachots, où, à l'exception du geôlier consterné qui ouvrait la porte, l'action se passait tout entière entre Marius et le Cimbre. L'assassin s'arrêtait quelque temps sur le seuil pour exercer son regard à l'obscurité du souterrain; il le promenait ensuite avec une cruelle avidité dans tous ses recoins, jusqu'à ce qu'il eût discerné sur une poignée de paille quelque chose de vivant qui palpitait d'épouvante. Alors le tigre bondissait en poussant son cri de mort, et on n'entendait plus qu'un gémissement (1).

L'écrivain pittoresque à qui nous avons emprunté ces traits effroyables a-t-il calomnié les *Jéhuistes?* a-t-il chargé le tableau de leurs crimes? S'il eût été un ardent zélateur de la Révolution, s'il eût combattu et souffert pour elle, on le soupçonnerait d'avoir accueilli sans examen les exagérations de la légende populaire du Midi et de l'Est. Mais chacun sait que tel ne fut point le cas de Charles Nodier. En écrivant sur la *Réaction thermidorienne* et sur les *Compagnies de Jéhu*, il ne s'adresse à aucun souvenir de parti. Loin de là, il déclare expressément que, toutes les impressions que lui ont laissées les événements contemporains s'étant converties en indifférence et en dédain (2), il est absolument désintéressé des partis, et qu'il se croit dans la position la plus avantageuse pour écrire quelque chose qui ressemble à de l'histoire. Il garantit formellement l'authenticité de tout ce qu'il raconte (3). Beaucoup se contenteront de cette garantie; quant à ceux qui ne la trouveraient pas suffisante, qu'ils lisent les pièces justificatives qui accompagnent le *Mémoire historique sur la Réaction royale et sur les massacres du Midi*, par Fréron, et ils verront que les couleurs dont Nodier a teint son récit ne sont point trop vives.

On peut dire que la conspiration royaliste contre la Révolution fut permanente, de 1789 à 1815. Sous le gouvernement inflexible mais éphémère du Comité de salut public, elle fut, sinon complétement désorganisée, au moins paralysée pour quelque temps; le déploiement régulier et continu des moyens de terreur la réduisit à l'impuissance, et parut la décourager. La journée du 9 thermidor la releva de son abattement. Tout à coup, sans transition, les ressorts du gouvernement révolutionnaire, horriblement tendus depuis quatre mois, furent relâchés. Les prisons s'ouvrirent et les émigrés rentrèrent en foule. La conspiration royaliste profita de l'occasion et se reconstitua puissamment dans le Midi et dans l'Est. Les grandes villes qui avaient tant souffert en 1793, Lyon, Marseille, Toulon, tombèrent sous son joug. Lyon, où couvaient tant de ressentiments et de haines, Lyon, qui avait été le théâtre des plus sanglantes exécutions dans le cours de l'année précédente, devint son quartier général, la forte base où s'appuyèrent toutes ses opérations, le premier anneau de la longue chaîne d'assassinats qui s'étendit depuis le Jura jusqu'aux Alpes.

Les vengeances atroces de la Réaction n'excitèrent point d'abord une violente indignation : on voulait ne se ressouvenir que d'une seule chose, à savoir que cette ville avait été inondée de sang par Collot d'Herbois, Fouché de Nantes et Ronsin; chacun rappelait en sa mémoire les démolitions et les mitraillades; et ces affreuses images palliaient en quelque sorte les premières vengeances des vaincus de 93.

Ceux mêmes qui regrettaient de ne les point trouver généreux n'étaient pas loin de les excuser. Ils disaient : « Il faut bien leur passer quelque chose, ils ont été si malheureux! après tout, ils ne frappent que des *terroristes* notoires. Cela ne durera pas; ce torrent de vengeances s'écoulera vite. » Ainsi parlaient les *honnêtes gens*, et ils prenaient en patience les assassinats et les massacres. Mais la haine était inextinguible au cœur des royalistes, et, même après les vengeances particulières satisfaites, elle était entière. Il ne leur fallait rien moins, pour l'assouvir, que noyer la République dans le sang. L'événement montra qu'il y avait un plan d'une immense Saint-Barthélemy dirigée contre les républicains en masse, contre tous les amis de la Révolution, que l'on identifiait perfidement avec les *terroristes*, pour avoir un prétexte plausible de les assassiner. Ce plan d'extermination fut suivi avec méthode et persévérance.

On commença par publier une liste où se trouvaient les noms de tous ceux que l'on soupçonnait d'avoir fait quelques dénonciations, et, en regard, ceux des personnes dénoncées, guillotinées ou fusillées. Cette liste à la main, les compagnons de Jéhu donnaient la chasse aux révolutionnaires. Ils allaient de maison en maison, faisaient sortir celui ou ceux qu'ils avaient marqués pour la mort, et dans le trajet de la maison à la Commune, ils les égorgeaient ou les assommaient par der-

(1) *Souvenirs, Portraits*, etc., p. 140 et suiv.
(2) *Ibid.*, p. 127.
(3) *Ibid.*, p. 138.

rière. Ils attachaient les cadavres encore palpitants à la première voiture qui passait, les charriaient jusqu'au Rhône, et les y lançaient. S'il ne se trouvait pas là de voiture, les égorgeurs traînaient eux-mêmes les corps au fleuve (1). Ceux qu'on appelle si singulièrement les *honnêtes gens* ne s'en émouvaient guère. Quand ils ne stimulaient pas le zèle des égorgeurs, ils se contentaient de dire : *C'est un* MATHEVON *de moins* !

Généralement les égorgeurs s'acharnaient sur leurs victimes et les criblaient de blessures. Deux hommes sont massacrés aux portes de Marseille ; l'officier de santé commis à la visite des cadavres constate sept blessures sur chacun d'eux : sur le premier, *deux coups de sabre à l'occipital, un coup de stylet à la jugulaire du côté droit, un coup de sabre prenant l'omoplate du côté gauche, un coup de tranchant pénétrant depuis les côtes jusqu'à l'estomac, un coup de tranchant à l'autre bras et un dit au poignet ;* sur le second : *un coup de stylet sous le teton droit, pénétrant dans la poitrine ; du côté gauche, un coup de sabre depuis l'oreille jusqu'au milieu de la joue ; du même côté gauche, un coup de sabre d'environ six pouces au col, un coup de stylet à l'estomac, un coup de sabre du côté gauche d'environ quatre pouces au gras de la jambe, un coup de sabre au poignet gauche et un dit sur la main du même côté* (2).

Cet acharnement caractérise proprement les sicaires de la Réaction. Tels on les trouve partout et toujours. La rage *sacrée* dont est possédée la populace romaine qui assassina l'envoyé français Basseville (13 janvier 1793), passe tout entière aux bourreaux de Joseph Sauveur. Ce magistrat intrépide, tombé aux mains des paysans vendéens, souffrit mille morts (16 mars 1793). « Il essuya je ne sais combien de coups d'armes de toute espèce, surtout de coups de pistolet ; on tirait à petit plomb. On voulait lui faire crier *Vive le Roi !* il criait *Vive la République !* De fureur on lui tirait des coups à poudre dans la bouche. On le traîna au Calvaire pour faire amende honorable. Il leva les yeux au ciel, adora, mais en même temps cria *Vive la Nation !* Alors on lui fit sauter l'œil gauche d'un coup de pistolet. On le poussa un peu plus loin. Mutilé, sanglant, il restait debout, les mains jointes, regardant le ciel. « Recommande ton âme ! » criaient les assassins. On l'abat d'un coup de feu. Il tombe, mais se relève, serrant et baisant encore sa médaille de magistrat. Nouveau coup de feu ; il tombe sur un genou, se traîne jusqu'au bord d'un fossé, dans une tranquillité stoïque ; pas une plainte, pas un cri de colère ni de désespoir. C'est ce qui portait au comble la rage de ces furieux. Il ne disait que ces mots : *Mes amis, achevez-moi !... Et vive la République !* — *Ne me faites pas languir, mes amis... Vive la Nation !* Il confessa sa foi jusqu'au bout ; on ne lui imposa silence qu'en l'assommant et l'écrasant à coups de crosses de fusil (1). »

On sait quelle fut, en 1815, la frénésie des meurtriers du maréchal Brune, celle des Truphème, des Trestaillon, qui tuaient pour la cause du *trône et de l'autel*. A Rome, le lieu de la terre où la Révolution française fut le plus haïe, les soldats pontificaux, assassins du général français Duphot, épuisèrent sur son cadavre leur lâche barbarie. Joseph Bonaparte, alors ministre de la République française à Rome, a consigné dans une lettre officielle ces horribles circonstances : « Je vois, écrit-il à Talleyrand, ministre des relations extérieures, je vois un soldat qui lui décharge son mousquet au milieu de la poitrine ; il tombe et se relève en s'appuyant sur son sabre. Je l'appelle, il veut revenir à moi ; un second coup l'étend sur le pavé ; *plus de cinquante coups se dirigent encore sur son corps inanimé...* Ceux qui vinrent pour enlever ses tristes restes trouvèrent le corps de ce brave général, qui était naguère animé d'un si sublime héroïsme, *dépouillé, percé de coups, souillé de sang,* COUVERT DE PIERRES ENTASSÉES (2). »

M. Michelet a marqué avec précision et justesse en quoi différaient essentiellement la violence révolutionnaire et celle des fanatiques, animés des fureurs des prêtres : « La première, en tuant, ne voulait rien autre chose qu'être quitte de l'ennemi ; l'autre, fidèle à l'esprit de la férocité sacrée des temps de l'Inquisition, voulait moins tuer que *faire souffrir, faire expier*, tirer de l'homme (pauvre créature finie) d'infinies douleurs, de quoi *venger Dieu* » (3) ! Souchu, qui présida au massacre de Machecoul (mars 1793), eut grand soin que les exécutions des prisonniers républicains fussent longues et douloureuses. Comme bourreaux, il aimait surtout les en-

(1) *Histoire de la guerre civile,* citée par les nouveaux éditeurs (1824) du *Mémoire historique* de Fréron, note G, p. 373 et 374 ; *Histoire parlementaire,* t. XXXVI, p. 412.

(2) PIÈCES JUSTIFICATIVES du *Mémoire historique* de Fréron, n° Ier, pages 78 et 79, édit. de l'an IV ; p. 105 et 106, édit. de 1824.

(1) Michelet, *Histoire de la Révolution française,* t. V, p. 417, 418 ; Cf. *Moniteur* du 10 avril 1793, p. 445, col. 2.

(2) Dépêche de Joseph Bonaparte à Talleyrand, dans les *Mémoires du roi Joseph,* 1853, t. Ier, p. 180 et 182.

(3) *Révol. franç.* t. V, p. 419 — La recommandation expresse que Caligula faisait invariablement à ceux qui tuaient pour lui, était de *frapper de manière que l'on se sentît mourir : Ita feri,* disait ce monstre, qui fut empereur, *ut se mori sentiat !* Suétone, *Calig.*, 30.

tants, parce que leurs mains maladroites faisaient plus longtemps souffrir. La veille de l'exécution, deux listes étaient formées : la première, de ceux qui devaient être assassinés le lendemain; la seconde, de ceux qu'on réservait pour le surlendemain. On donnait à ceux-ci l'avant-goût de la mort en les forçant d'assister au supplice de leurs malheureux compagnons. Le curé constitutionnel fut, par un privilége exécrable, livré aux femmes pieuses de l'endroit, qui le mirent en pièces. Le président du district, Joubert, ne fut égorgé QU'APRÈS AVOIR EU LES POINGS SCIÉS. On enterra des hommes vivants; et, à la reprise de la ville, on voyait encore, dans une vaste prairie voisine, qui servait de tombeau aux républicains immolés, un bras hors de terre, dont la main, accrochée à une poignée d'herbe, semblait celle d'un spectre qui s'était vainement efforcé de sortir de la fosse (1). Des serruriers furent employés à faire des menottes tranchantes, pour qu'au moindre mouvement les prisonniers se déchirassent les poignets. Il y eut un homme affreux qui courait les rues, un cor de chasse à la main, sonnait la *vue*, ce qui était le signal d'assommer, puis revenait sur la place sonner l'hallali aux cris de *vive le Roi!* Un monstre dont le nom a été conservé, le prêtre Priou, sortit de l'église où il allait dire la messe, se rendit sur le lieu des égorgements, y fit dresser un autel, et goûta cette joie exécrable, que, tandis que sa prière montait au Seigneur, le bas de son aube traînait dans le sang (2).

Les *Compagnons de Jéhu* ne pouvaient se contenter longtemps de quelques meurtres isolés, commis dans l'ombre. Ces beaux massacres de prisonniers dont les Vendéens s'étaient donné la joie en 1793 excitaient leur envie. Ces grands sacrifices humains, outre qu'ils souriaient singulièrement à leur haine furieuse, répondaient bien mieux que des assassinats ténébreux à ces noms pompeux de *Vengeurs*, *d'Enfants du Soleil*, qu'ils aimaient à porter.

L'échec que le parti révolutionnaire subit à Paris dans les journées du 12 et du 13 germinal an III (1), leur fut un encouragement à consommer à leur tour d'immenses immolations. Le 16 floréal (5 mai 1795), les jeunes gens, s'étant concertés au spectacle, se portèrent dans la soirée aux prisons des Recluses, de Saint-Joseph et de Roanne, et y égorgèrent en masse *quatre-vingt-dix-sept* détenus, parmi lesquels cinq femmes. Dans l'une de ces prisons, les détenus firent une résistance désespérée et tuèrent, en se défendant, douze des égorgeurs. Ceux-ci, furieux de trouver de la résistance, se ressouvinrent de l'exemple donné deux ans auparavant par le chevalier Charette (2), et mirent le feu à la prison. L'on vit une femme se précipiter du haut d'une tour avec son enfant au milieu des flammes (3). Quinze jeunes gens qui avaient, au vu et su de tout le monde, trempé dans le massacre, furent traduits devant le tribunal de Roanne qui, soit crainte, soit con-

(1) A. Beauchamp, t. Ier, p. 123; dans Buchez et Roux, t. XXVI, p. 235; Michelet, t. V, p. 419-421; Louis Blanc, t. VIII, p. 197-199.

Ce furent les gens du pays de Retz et des marais voisins de l'Océan, qui commirent les plus grandes cruautés. Dans la séance du 19 thermidor an III, Louvet dénonça à la Convention ce fait exécrable, que les Vendéens avaient ARRACHÉ LES YEUX à des prisonniers républicains AVEC DES TIRE-BOURRES. (*Moniteur* de l'an III, n° 324, p. 1305, col. 3; *Analyse du Moniteur*, t. II, p. 760 A).

(2) Louis Blanc, t. VIII, p. 305, 306. Dans l'hiver de 1793, les patriotes de Laval écrivirent à la Convention que les prêtres vendéens avaient fait rôtir des hommes, nourri les feux des bivouacs de leur armée fugitive avec de la chair humaine. (Michelet, t. VI, p. 392, 393; Cf. p. 400.)

(1) *Voy.* au t. IV du SUPPLÉMENT l'article GERMINAL.

(2) On possède du chevalier Charette la lettre suivante :

A monsieur Souchu, pour lire au comité central.

Frères et amis, nous avons pris Pornic. Les brigands de cet endroit s'étant réfugiés dans différentes maisons, JE N'AI TROUVÉ QUE LE FEU QUI PUT FAIRE SORTIR CES COQUINS DE LEURS CAVERNES. (*Pièces contre-révolutionnaires du commencement de l'insurrection vendéenne*, publiées par M. Benjamin Fillon, de Fontenay, p. 43; citées par M. Louis Blanc, t. VII, p. 197.). Ce qui n'empêche pas que Bouvier-Desmortiers, dans son panégyrique (imprimé, mais non publié) de Charette, ne s'étende longuement sur l'*humanité* de son héros. Les traits qu'il en cite, p. 485 et 486, sont vraiment curieux : Un jour ses soldats voulaient *faire griller tout vivant* un républicain qu'ils avaient surpris; Charette, en vrai *chevalier*, se contenta de le faire fusiller. Une autre fois, il empêcha ses *braves compagnons* de *violer* une nouvelle mariée, dont le jeune époux venait d'être tué, et qui était encore dans ses habits de noces.

En bonne conscience, ce n'est pas tout à fait assez pour que l'on puisse comparer (comme Bouvier-Desmortiers le fait scandaleusement, p. 487) Charette à Henri IV, à Bayard et à Turenne.

(3) Prudhomme, *Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution* (1797), citée dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXXVI, p. 413-415. — Cf. M. Thiers, *Histoire de la Révolution française*, livre XXVIII; t. VII, p. 184, 13e édit., 1845.

Dans les *Mémoires sur le siége de Lyon*, ouvrage royaliste, où, d'ailleurs, cette boucherie de cent prisonniers est appelée de son vrai nom : une *contre-partie de la septembrisation de* 1792, il est dit que les *monstres* que l'on égorgea complotaient de nouveaux massacres; qu'ils inventaient une guillotine à sept tranchants, et qu'ils exerçaient ce nouvel instrument sur de petits mannequins, auxquels ils appliquaient les noms de ceux qu'ils se proposaient de guillotiner, disant : *Nous n'avons eu du sang que jusqu'à la cheville; nous en aurons tant que nous pourrons boire sans nous baisser.* (*Mémoire* de Fréron, éd. de 1824, p. 36 et 37, note.) Ce qui est certain, c'est que les meneurs des bandes du Midi ne se faisaient pas plus scrupule que leurs modèles, les meneurs de la Vendée, d'exalter la fureur de leurs gens en attribuant à ceux qu'ils voulaient faire assassiner tel acte horrible, telle parole stupidement féroce, qu'ils imaginaient à plaisir, ou qui n'était tout au plus imputable qu'à une poignée de vils scélérats, confondus parmi leurs victimes dévouées *Voy.* Louis Blanc, t. VIII, p. 306.

nivence, les acquitta. Le jour où ils devaient rentrer dans Lyon, des femmes sortirent à leur rencontre et jetèrent des fleurs sous leurs pas. Le soir, ils eurent une ovation au théâtre, et ils y furent couronnés de fleurs.

De Lyon, la contagion des massacres se répandit à Marseille, à Aix, Toulon, Tarascon, et, en général, dans presque toutes les communes de la Provence et de l'ancien comtat d'Avignon. Là aussi on préluda au massacre en masse par de nombreux assassinats (1). A Marseille, le 17 prairial (5 juin 1795), les *Enfants du Soleil* égorgèrent au fort Saint-Jean, où il y avait beaucoup de détenus. Le massacre était depuis longtemps préparé; mille provocations, mille menaces avaient été adressées aux prisonniers. Un jour, le chef de la bande leur dit : *Les terroristes ont été massacrés dans les prisons d'Aix, de Lyon, de Tarascon; vous êtes aussi coupables qu'eux, le même sort vous est réservé, nous attendons les Lyonnais; à leur arrivée, vous périrez* (2). Les Jéhuistes se disaient entre eux lorsqu'ils inspectaient les prisonniers : *Je me réserve celui-là pour le jour du travail.* Enfin les Lyonnais arrivèrent. On prit soin d'en informer les prisonniers. Les insultes, les menaces de mort redoublèrent. On les réveillait au milieu de la nuit pour leur dire : *Les Lyonnais sont ici; votre sort va bientôt être décidé.* On les mit au pain et à l'eau, afin de les trouver faibles, souffrants et exténués *au jour du travail.* Défense fut faite de laisser passer aucuns vivres aux prisonniers; on leur enleva leurs couteaux et leurs ciseaux, et on prit plaisir à leur expliquer la portée de cette mesure : *Il ne fallait pas que dans un moment de désespoir, causé par quelque événement qui pouvait arriver, ils se portassent eux-mêmes à se détruire.* Enfin, le 17 prairial, de quatre à cinq heures du soir, les *Enfants du Soleil* envahissent le fort Saint-Jean, et s'y établissent en maîtres. Une fois installés, ils se font donner les clefs des cachots et se distribuent, pour s'animer au crime, de grosses bouteilles de liqueurs fortes. Bientôt le signal du massacre est donné. Le cachot n° 1 est attaqué; mais les assassins, ayant vu que les prisonniers y avaient pris des mesures de défense, l'abandonnent et se ruent sur la Chapelle, où il y avait plus de facilités pour le meurtre. Ils font l'appel, et, à mesure qu'un détenu y répond et sort, ils l'assassinent. Les cachots n° 4 et n° 5 furent ensuite attaqués; comme les portes de ces cachots ouvraient en dehors, les détenus furent bientôt au pouvoir des égorgeurs. Deux seulement échappèrent en se cachant dans la paille. Ceux du n° 6 se battirent plusieurs heures; l'un d'eux étant parvenu à arracher une hache des mains des égorgeurs, ceux-ci ne se soucièrent pas de s'exposer à ses coups, mirent le feu au cachot et passèrent au n° 9. Ils y mirent aussi le feu par une brèche qu'ils firent à la porte en tirant un coup de canon. Le n° 8, qui n'avait aucun moyen de défense, fut égorgé en entier. Le n° 7 ne put être forcé; le n° 9, quoique en proie aux flammes, se défendit courageusement pendant cinq heures, et c'est à cette résistance désespérée que les autres durent leur salut. Vers dix heures du soir, le représentant Cadroi et le commandant de la place s'avisèrent que c'était assez pour une fois, et qu'il était temps d'arrêter les massacres. D'ailleurs les assassins étaient fatigués. Le sang cessa donc de couler, mais les outrages et les affreuses dérisions continuaient. Une troupe de bourgeois royalistes entrèrent au fort, et l'un d'eux dit à ceux qui avaient échappé : *Oui, scélérats, vous serez punis, vous vouliez une république pour dominer; mais nous aurons bientôt un roi, et les fleurs de lis sont gravées dans mon cœur.* Puis se tournant vers un détenu : *J'ai,* dit-il, *dans une boîte une oreille de ta femme; si tu veux la voir, je te la montrerai* (1). Le *secrétaire du commandant du fort,* le nommé Manoly, se distingua par sa cruauté. Il dit aux détenus du cachot n° 13, en brandissant son sabre nu qui dégouttait de sang : *Vous n'avez qu'à ouvrir quand je reviendrai; autrement, si vous résistez, je vous fais mettre le feu dans le cachot;* puis, se tournant vers un de ses acolytes : *Tu en as déjà sauvé quelques-uns; ainsi, ne songe pas à en sauver d'autres : il faut que tous y passent. Mais allons achever le cachot où nous étions* (2). Sept jours avant le massacre, il fit transférer les prisonniers de la tour dans des cachots inhabitables; il leur disait avec une lâche dérision : *Voilà comme l'on traite les patriotes de 89, ces braves défenseurs de la patrie! nous les avons mis au pain et à l'eau pour les rendre plus gras, et dans quatre jours leur faire leur compte* (3). Le commandant du fort, le nommé Pagez, dit à une femme à qui il faisait enlever ses

(1) Voir le n° 2 des PIÈCES JUSTIFICATIVES du *Mémoire* de Fréron, p. 90-93, édit. de l'an IV; p. 113-122, édit. de 1824 (assassinat de Breyssand, administrateur du district de Sisteron). Le n° 1 de ces *Pièces justificatives* donne le *Relevé d'une très-petite partie des procès-verbaux dressés par les juges de paix de Marseille et environs sur les assassinats commis avant et après le 17 prairial,* jour du grand massacre des prisonniers du fort Saint-Jean.

(2) *Mémoire* de Fréron, *Pièces justificatives,* n° 6; p. 110, édit. de l'an IV; p. 141, édit. de 1824.

(1) Déclaration signée de dix détenus, dont sept du cachot n° 9, lequel soutint pendant cinq heures la fureur des assaillants. (*Pièces justificatives,* n° 7, à la suite du *Mémoire* de Fréron; p. 115-119, édit. de l'an IV; p. 146-150, éd. de 1824.)

(2) *Ibid.,* p. 126 = p. 158.

(3) *Ibid.,* p. 127 = p. 159.

hardes : *Va, garce, ton mari sera noyé, et tu seras immolée ici sous deux jours; tu n'as pas besoin de tout ce butin* (1). Quand, le lendemain, on voulut enlever les cadavres des victimes qui gisaient dans les cours et sous la sombre voûte du fort Saint-Jean, on trouva qu'ils étaient horriblement défigurés; les uns étaient couverts de blessures faites avec des armes tranchantes, les autres étaient à moitié brûlés; presque tous étaient méconnaissables. Sur *trente* qui étaient étendus sur la place dite de la Treille, il fut impossible d'en reconnaître plus de *quatre;* sur la grande place, il y avait trente-huit corps, presque tous méconnaissables; sur ce nombre quinze donnaient encore quelques signes de vie, mais ils ne parlaient plus (2). Les grenadiers que le commandant de la place porta au secours des prisonniers, mirent en arrestation plusieurs assassins qu'ils avaient pris en flagrant délit, *ayant les manches retroussées* et les bras ensanglantés; mais ils furent dénoncés au club comme *terroristes* et *buveurs de sang*, et les assassins furent élargis (3).

Fréron porte à *deux cents* le nombre des détenus qui furent égorgés par les *Enfants du Soleil* dans cette soirée du 17 prairial (4).

Il aurait été facile d'arrêter plus tôt l'effusion du sang; mais les autorités étaient visiblement de connivence. Le commandant du fort et son secrétaire présidèrent au massacre; les représentants du peuple Cadroi, Isnard et Chambon ne se transportèrent sur les lieux que quatre heures après qu'il avait commencé. L'un d'eux, Cadroi, s'opposa formellement à ce que le commandant de la place fît battre la générale; une compagnie de grenadiers, qui arriva le jour même à Marseille, par une marche forcée, fut éparpillée dans des quartiers reculés et des maisons isolées, au lieu d'être introduite aussitôt dans le fort; en sorte qu'au moment du crime, on eut peine à réunir un piquet de cinquante de ces grenadiers. Un témoin déposa en justice que Cadroi, ayant pénétré dans le fort vers dix heures du soir, dit aux égorgeurs : *Qu'est-ce que ce bruit? est-ce que vous ne pouvez pas faire en silence ce que vous faites? Cessez ces coups de pistolet. Qu'est-ce que ces canons? ça fait trop de bruit, et met l'alarme dans la ville* (1). — A Marseille et dans les autres villes où il y a des égorgements, les juges de paix se bornent à constater les faits, afin de paraître s'être mis en règle; mais tous les assassins, que la voix publique nomme hautement, et qui même se vantent d'avoir *travaillé*, ne sont pour eux que des *inconnus;* les témoins les mieux instruits déclarent qu'ils ne savent rien; soit peur, soit complicité, ils refusent de donner les détails, de nommer les coupables. L'action de la justice est, de fait, complétement paralysée. Si, par exception, quelque magistrat intègre remplit son devoir en déférant aux tribunaux tels individus sur qui pèsent des charges accablantes, les tribunaux, intimidés ou secrètement favorables, les acquittent.

Au moment où s'accomplissait impunément le massacre du fort Saint-Jean (17 prairial an III, 5 juin 1795), la Réaction était triomphante à Paris. Les *patriotes*, qui avaient échoué en germinal, venaient de subir, dans les premiers jours de prairial, une irréparable défaite. La dissolution du club des Jacobins avait commencé leur ruine; les échecs de germinal et de prairial l'avaient réellement consommée. Les républicains *modérés* se bornaient à recommander le désarmement et l'emprisonnement de tous ceux qui étaient notés de *terrorisme;* les royalistes, là où ils dominaient, faisaient plus et mieux à leur gré : ils poursuivaient tous ceux qui étaient suspects d'avoir servi chaudement la Révolution. La Convention, cruelle contre elle-même, avait retranché de son sein les députés montagnards; les uns avaient été livrés à des commissions militaires et envoyés au supplice, les autres attendaient en prison que l'on décidât de leur sort. Les royalistes avaient cette joie que la République se dévorait elle-même, enfermant ou mettant à mort ceux qui l'avaient fondée, joie intime et profonde qu'ils ont eue une seconde fois en 1848. Les gardes nationales avaient été réorganisées, mais dans plusieurs villes elles assistaient impassiblement, quoique pourvues d'armes, à l'égorgement des patriotes. C'est ainsi que celle de Lyon laissa commettre sous ses yeux un second massacre (le 25 prairial), et jeter les cadavres dans le Rhône et dans la Saône. « Pas une commune, dit Fréron, où, à l'exemple de Marseille, le poignard ne fût enfoncé avec joie dans le sein des républicains. Partout une sorte d'émulation, soufflée par les Furies, à qui se devancerait dans une carrière où le prix des massacres semblait être au concours. Pellissane, Lambesc, Eygalières, Noves, Sa-

(1) *Ibid.*, p. 131 = p. 164. Voir, pour les détails, les *Déclarations de plusieurs citoyens échappés au massacre du Fort-Jean;* n° 8 des *Pièces justificatives*, p. 119-165 = p. 151-200.

(2) *Procès-verbal* dressé le 18 prairial, lendemain du massacre, à quatre heures du matin, par les juges de paix du second, du cinquième et du sixième arrondissements du canton de Marseille; n° 4 des *Pièces justificatives* du *Mémoire* de Fréron, p. 93 et 96 = p. 125 et 126. L'état des cadavres ne permettant pas de les reconnaître, il fallut faire un appel nominal. Ceux qui avaient échappé répondirent; on sut alors quels étaient ceux qui avaient péri.

(3) *Ibid.*, p. 103 = p. 133.

(4) *Mémoire*, p. 22 = p. 50.

(1) *Pièces justificatives*, n° 5, p. 106 = p. 135.

lon, Eyragues, Aubagne, Graveson, Barbentane, Senas, Roquevaire, etc., etc., se glorifiaient du nombre de leurs victimes. L'âge ni le sexe n'étaient épargnés. On a vu des femmes, des enfants et des vieillards impitoyablement hachés, *au nom de l'humanité*, par des cannibales qui se disputaient leurs lambeaux. Le département de Vaucluse (1), était en proie aux mêmes atrocités. Celui des Basses-Alpes, dont les habitants sont naturellement paisibles, laborieux et soumis aux lois, ne fut point garanti de la contagion » (2).

Voici un exemple de ce qu'y firent les réacteurs. Breyssand, administrateur du district de Sisteron, est arrêté dans un village voisin et conduit à la ville. Un gendarme se détache de l'escorte pour annoncer que le prisonnier approche. Tout était prêt: Breyssand est livré aux furieux par les gendarmes qui répondaient de sa sûreté; un caillou lui brise le crâne, il tombe; les assassins s'acharnent sur lui, le mutilent à coups de sabres, de bâtons, de pistolets et de pierres, et ne désemparent que quand ils le croient sans vie. Quelques citoyens courageux, qui sont venus pour recueillir ses restes, reconnaissent qu'il respire encore. Ils le transportent à l'hôpital. Mais, dans la nuit, quelques égorgeurs, enragés de haine, s'introduisent dans l'hôpital par les fenêtres, écartent les gardiens, arrachent l'appareil mis sur les blessures du moribond, l'enveloppent dans un drap, et se font un jeu horrible de le briser contre le plancher et contre les murs; ils traînent le cadavre sur le gravier de la Durance et le coupent en pièces. Huit jours après, les membres épars servaient encore de pâture aux chiens (3). Certes, si Jéhu en sut quelque chose là-bas, il aura dit : *Voilà des gens qui sont vraiment dignes de porter mon nom !*

Il serait long de raconter toutes les scènes de barbarie qui ensanglantèrent et épouvantèrent le Midi dans le cours de cette année. Le *Mémoire historique* de Fréron en contient le récit; et ce récit, appuyé de preuves irréfragables (4), inspire autant de dégoût que d'horreur.

(1) Un huissier de la commission d'Orange avait été condamné aux fers; il était exposé à un poteau sur la place publique; la foule l'arrache du poteau et le met en pièces. Dans une commune du même département, on *allait à la chasse* des républicains; *l'un d'eux fut enterré vif.* (*Histoire de la guerre civile en France*, citée par les nouveaux éditeurs du *Mémoire historique* de Fréron, page 52, note.).

(2) *Mémoire historique*, p. 9, 10 = p. 39.

(3) *Pièces justificatives*, n° 2, p. 92, 93 = p. 120, 121.

(4) Fréron est un si triste personnage, il a commis systématiquement, dans l'*Orateur du Peuple*, tant d'odieux mensonges, avant et après thermidor, que son témoignage doit, en général, être sévèrement contrôlé, et qu'on ne peut en user qu'avec une extrême circonspection. Mais ici ce n'est point lui qui témoigne, ce sont des procès-verbaux en bonne forme, dressés par les autorités locales, lorsque le crime était flagrant.

On y voit que les massacreurs du fort Saint-Jean n'étaient pas à leur coup d'essai. Dès le 22 floréal précédent, ils s'étaient portés à Aix, où l'on jugeait les nouveaux *suspects;* ils s'étaient emparés de deux canons, avaient enfoncé les portes de la prison, mis le feu au bâtiment, et, à la faveur de la confusion que l'incendie avait produite, ils avaient égorgé vingt-neuf ou trente prisonniers (1), sans que la commune d'Aix, sans que les représentants du peuple en mission dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Var, eussent pris aucune mesure efficace pour sauver les prévenus; tandis que ces mêmes autorités savaient fort bien soustraire à l'action des tribunaux et enlever à la gendarmerie les prévenus d'émigration (2). On y voit (3) qu'à Beaucaire des prisonniers furent mutilés à coups de stylet, que les Jéhuistes projetèrent dans les cachots, au milieu de la nuit, des torrents de soufre enflammé (un quintal et demi) pour brûler et suffoquer les détenus; que devant tel tribunal érigé dans le Midi, c'était un titre de proscription d'avoir combattu les Anglais avec l'armée républicaine devant Toulon; que le tribunal d'Aix, composé en grande partie d'émigrés, posait aux républicains traduits devant lui cette question : *Avez-vous servi contre Toulon?* et que l'affirmative déterminait l'accusation et aggravait la peine (4).

Mais l'histoire des Jéhuistes est assez riche de crimes pour que l'on puisse négliger les *petits assassinats*, et s'en tenir aux grands massacres. A Tarascon, on tua en deux fois *quarante-sept* détenus. Le 6 prairial (5),

Les juges les plus rigoureux pour ce misérable Fréron ont reconnu qu'il a reproduit fidèlement les originaux authentiques. (Buchez et Roux, XXXVI, 416.)

(1) *Pièces justificatives*, n° 9 ; p. 172, 174 = p. 209, 210.

(2) 25 prairial an III ; *Pièces justificatives*, n° 23, p. 284, 285 = p. 328, 329.

(3) *Pièces justificatives*, n° 25, p. 291, 294, 296 = p. 336, 339, 341.

(4) *Pièces justificatives*, n° 18, p. 264 = p. 306.

A cette occasion, Fréron rapporte que le général *Bonaparte, militaire aussi probe que vertueux et modeste*, fut plongé pendant quatre mois dans les cachots du fort Saint-Jean, par ordre de Chambon, qui voulait le faire périr, en haine de l'activité prodigieuse et des rares talents qu'il avait déployés au siége de Toulon, (P. 264 = p. 306, note.)

On sait que Fréron était lié avec Bonaparte depuis le siége de Toulon, et qu'il employa toute son influence pour le faire réintégrer dans le corps de l'artillerie, d'où il avait été retiré après le 9 thermidor, comme suspect de *terrorisme*. Bonaparte étant devenu premier consul, il s'en fallut peu que Fréron n'épousât Pauline, l'une des plus ardentes entre les aimables sœurs du jeune et *modeste* général. (*Dictionnaire encyclopédique de la France*, par M. Ph. Lebas, t. VIII, p. 497, 498; t. XI, p. 445; *Notice sur la vie de Fréron*, p. XIII, en tête de la nouvelle édition (1824) du *Mémoire historique*).

(5) Et non le 6 *messidor*, comme il est dit dans l'édition originale du *Mémoire* de Fréron, p. 176 et page IV de la *table;* le texte du *Mémoire* donne, p. 23 et 24, la vraie date. Les nouveaux éditeurs, d'ail-

à une heure du matin, se présenta devant la maison d'arrêt un détachement qui frappa à la porte ; sur l'interpellation du commandant du poste, quelqu'un répondit : *Républicains qui vous amènent des prisonniers*. Comme on attendait précisément dans la nuit un détachement conduisant des prisonniers, on ouvrit; mais aussitôt ces prétendus républicains, qui n'étaient que des Jéhuistes déguisés, se jetèrent sur la garde, la désarmèrent et la constituèrent prisonnière sous la surveillance de cinquante hommes bien armés, qui ne cessèrent de la tenir en joue, avec menace de faire feu à la première parole. L'inspecteur des prisons ayant été lié et garrotté, les assassins entrèrent dans l'enceinte de la maison d'arrêt, égorgèrent posément les prisonniers des chambres nos 2 et 3, et jetèrent les corps, au nombre de vingt-quatre, dans le Rhône, qui baigne les murs du fort. Les autorités arrivèrent pour constater ce *fâcheux événement*, qui d'ailleurs, disent les procès-verbaux dressés par elles, *ne porta point atteinte au calme et à la tranquillité de la ville*. Les meurtriers de Tarascon firent leur besogne décemment, sans bruit, et, si l'on peut dire, avec une certaine recherche de propreté : point de coups de canon, comme à Aix et à Marseille; point de mares de sang; point de monceaux de cadavres hachés et défigurés ; à peine y avait-il, en deux endroits différents, quelques traces de sang, tout juste assez pour que les instigateurs du crime pussent se tranquilliser et dire : « Les *terroristes* qui ont été jetés dans le Rhône ont reçu d'abord quelque bon coup de poignard ou de sabre; ils n'auront pas la force de se sauver à la nage (1).» L'administration du district de Tarascon, qui ne voulait pas sérieusement *prévenir toute récidive*, prit des mesures qui furent absolument inefficaces. Pour la seconde fois, dans la nuit du 2 au 3 messidor, une bande de Jéhuistes força la porte d'entrée de la maison d'arrêt, désarma la garde et le poste avancé, qui évidemment se laissèrent faire, pénétra dans deux des chambres, et assassina vingt-trois individus, dont deux femmes, et jeta, comme la première fois, les cadavres dans le Rhône. Les cris des victimes avaient retenti jusque dans la salle de la Maison-Commune, où les officiers municipaux, avertis du projet de massacre, délibéraient à loisir sur les moyens de l'empêcher; la lutte avait dû être affreuse ; car les malheureux, avertis aussi, s'étaient barricadés dans leurs chambres (2). On a rapporté que d'avides spectateurs se placèrent en foule sur des chaises pour voir précipiter les détenus du sommet de la tour, qui a plus de deux cents pieds. Le spectacle avait pour eux ce vif attrait que les corps des victimes, tombant de cette hauteur sur le rocher qui était au bas, étaient fracassés et mis en pièces (1).

Fréron établit fort bien et par documents authentiques que *les premiers promoteurs et exécuteurs de tous les assassinats furent, pour la plupart, des émigrés de* 91 *et* 92, *des parents d'émigrés, des hommes qui, depuis* 89, *n'avaient pas laissé échapper une seule occasion de manifester leur profonde haine pour la Révolution, de ceux qui avaient fomenté en* 1793 *la révolte armée de Marseille, de ceux qui avaient envoyé des parlementaires aux amiraux anglais et espagnols, et les avaient introduits dans Toulon, de ceux qui avaient souscrit des adresses* (lesquelles ont été conservées) *pour appeler* Monsieur *et* Condé *dans les murs de cette place* (2). Dans le Gard, dans la Drôme, dans le Var, des *compagnies de Jéhu* se formèrent, avec l'autorisation des représentants en mission (3), à l'instar de celles de Marseille, pour aller à la chasse des républicains : on les traquait comme des bêtes fauves ; leurs maisons étaient mises au pillage, leurs héritages dévastés, leurs récoltes détruites. Les arbres de la liberté étaient sciés et abattus, la cocarde nationale foulée aux pieds, la désertion partout encouragée et salariée; le fanatisme, soufflé dans les âmes par les prêtres réfractaires, qui rentraient en foule par la fron-

leurs peu soigneux et très-inattentifs, ont reproduit, p. 387, cette erreur manifeste.

(1) *Pièces justificatives*, n° 10, p. 176-185 = p. 213-222. La faiblesse des autorités est bien réellement ici de la complicité.

(2) *Pièces justificatives*, n° 11, p. 185-189 = p. 223-228.

(1) Rapport de Chénier, du 29 vendémiaire an IV; dans le *Moniteur* du 4 brumaire, p. 135, 3 ; *Histoire de la guerre civile*, citée dans la nouvelle édition du *Mémoire historique* de Fréron, p. 50 et 51.

Les procès-verbaux dressés par les autorités locales ne font aucune mention de ces circonstances horribles. Mais cela ne prouve pas qu'elles soient de pures imaginations. Les autorités de Tarascon, dont la complicité est flagrante, ne pouvaient se taire absolument sur les assassinats qu'elles avaient laissé commettre ; elles constatent purement et simplement le *fâcheux événement* (c'est ainsi qu'elles s'expriment), mais elles passent sous silence les circonstances qui donnent au crime son vrai caractère.

De même, les autorités d'Aix n'ont point parlé de telle circonstance atroce qui marqua les massacres de cette ville, par exemple celle-ci : « Une femme détenue allaitait un enfant de quatre mois ; elle le serrait contre son sein, espérant que cette innocente créature inspirerait quelque sentiment de pitié ; on l'arrache de ses bras, on brûle la cervelle à cette mère infortunée, et son corps est coupé par morceaux. » (*Histoire de la guerre civile en France*, citée par les nouveaux éditeurs du *Mémoire historique* de Fréron, p. 50, note.)

Un seul prisonnier fut épargné; mais c'est qu'il criait de toutes ses forces : « Messieurs, je ne suis pas un *terroriste;* je suis un *marchand de faux assignats.* »

(2) *Mémoire historique*, p. 30, 31 = p. 56, 59.

(3) Parmi ceux qui favorisèrent la réaction, on peut citer surtout Cadrol, Isnard, Chambon, Guérin, Mariette, Rouyer et Job Aimé.

tière de l'Est, enforcenait les haines politiques. La présence de l'escadre anglaise dans la Méditerranée, l'occupation des ports de la Corse par cette puissance, qui de là interceptait les arrivages de Gênes, de la côte d'Afrique et des mers du Levant, favorisaient les complots de la Réaction, qui se proposait, entre autres choses, de réduire à l'impuissance l'armée d'Italie, de l'obliger à quitter le comté de Nice et à repasser le Var, à s'user dans la répression de troubles intérieurs, au lieu de prendre son essor vers le Piémont et la Lombardie.

La Convention, qui, après avoir été emportée aux fureurs de la réaction thermidorienne, se sentait glisser sur la pente de la réaction royale, s'avisa enfin du danger dont la Révolution était menacée. Depuis le 9 thermidor les républicains dits *modérés* n'avaient eu d'autre objet que de prévenir le retour du régime de la Terreur, et ne s'étaient guère préoccupés des progrès du royalisme, qu'ils jugeaient peu dangereux. Il leur fallut bien reconnaître qu'ils s'étaient abusés, et pourvoir aux moyens de comprimer l'ennemi irréconciliable qui ne dissimulait plus ses projets. A la séance du 6 messidor an III, Chénier fit, au nom des comités de salut public et de sûreté générale, un rapport sur la situation du Midi et de l'Est (1).

La Convention décrèta : 1° que les pouvoirs de tous les corps administratifs séant dans la commune de Lyon seraient suspendus ; 2° que le maire de Lyon, l'accusateur public et le substitut de l'agent national paraîtraient à la barre pour y rendre compte de leur conduite ; 3° que les auteurs des massacres commis à Lyon, les émigrés habitant dans cette commune et tous les membres de la compagnie d'assassins, dite *Compagnie de Jésus*, seraient livrés dans les vingt-quatre heures pour être jugés par le tribunal criminel du département de l'Isère (1). Ces mesures, et quelques autres aussi insignifiantes, n'étaient pas pour intimider les royalistes. Ils ne s'en inquiétèrent point et poursuivirent le cours de leurs machinations et de leurs intrigues. Les assassinats continuèrent et s'étendirent au département de la Loire (2). Il ne fallut rien moins que le canon de Hoche à Quiberon (fin de messidor an III), le canon de Bonaparte à Saint-Roch (13 vendémiaire an IV) pour les réduire à l'impuissance. Ce double échec, infligé à leurs armes, en Bretagne et à Paris, les découragea pour longtemps et condamna les pervers du parti à des complots ténébreux. Tel fut celui de la *machine infernale*. Dans les premiers jours de brumaire an IV, Fréron fut envoyé par la Convention pour pacifier le Midi. Ses pouvoirs s'étendaient sur les départements des Hautes et des Basses-

(1) Dans ce rapport, qui fut souvent interrompu par des mouvements d'horreur, Chénier impute aux émigrés les crimes qu'il dénonce, mais il leur donne pour associés et pour complices ceux qu'il appelle les *partisans de l'anarchie révolutionnaire*, « soit, dit-il, qu'ils veuillent, en versant le sang de leurs anciens complices, étouffer avec eux des souvenirs et des secrets dangereux, soit qu'ils espèrent que les crimes de la *Compagnie de Jésus* feront oublier les leurs, et que cette nouvelle domination, provoquant la haine de tout ce qui n'est pas meurtrier, pourra nécessiter un changement et leur rendre l'empire despotique qu'ils ont exercé durant dix-huit mois. » (*Moniteur* du 9 messidor an III, p. 1126, 1.)

Prétendre que les vaincus de prairial furent les fauteurs des barbaries de leurs plus mortels ennemis, c'est une calomnie manifeste, et que l'on s'étonnerait de trouver dans la bouche du rapporteur, si l'on ne savait que les républicains *modérés*, les Sieyes, les Baudin, les Chénier, les Daunou, les Louvet et beaucoup d'autres crurent de bonne foi qu'il y avait une entente secrète entre les royalistes et les terroristes pour déshonorer la Révolution. Admettre que les uns et les autres avaient trempé dans les journées de prairial conduisait à admettre que les uns et les autres avaient aussi préparé et exécuté les massacres de Lyon et de Marseille. Fréron, qui avait ses raisons pour confondre les vaincus de thermidor, de germinal et de prairial avec les royalistes, répète, sans y croire, cette sottise, qu'*à Paris le royalisme formait l'avant-garde des prairialistes* (*Mémoire historique*, p. 14 = p. 42). Mais nous savons par Ph. Buonarroti, l'homme du temps qui a le mieux connu l'histoire secrète des partis, *que les écrivains périodiques et patriotes ont, de propos délibéré, supposé des menées royalistes, toutes les fois que les tentatives des républicains ont échoué*. (*Conspiration pour l'Égalité, dite de Babeuf*, t. 1er, p. 54 et 55 ; Bruxelles, 1828). Venant d'un homme si bien instruit, cette révélation est précieuse. Au reste, la ruse machiavélique des écrivains *patriotes* est retombée sur leurs amis ; elle a été cause que les mouvements de germinal et de prairial ont été souvent présentés sous les plus fausses couleurs.

(1) Séance du 6 messidor an III; dans le *Moniteur* du 10, page 1127, 3 ; *Procès-Verbal*, t. LXIV, p. 89 et 90 ; Thiers, *Révolution française*, livre XXVIII, t. VII, p. 185 et suiv., XIIIe édition; 1845 — Chénier désigne les compagnies d'assassins sous le nom de *Compagnie de Jésus*. C'est celui qu'on trouve le plus ordinairement, même dans les documents de l'époque. Le vrai nom, le nom primitif, qui paraît avoir été celui de *Vengeurs* ou *Compagnons de Jéhu*, fut remplacé de bonne heure par ceux d'*Enfants du Soleil*, de *Compagnons de Jésus* ; je ne sais pas bien pourquoi. Peut-être le nom d'*Enfants du Soleil* fut-il pris par les assassins, parce qu'ils se targuaient d'accomplir en plein jour leur œuvre *sacrée*, de tirer, à la clarté du soleil, une vengeance authentique des crimes commis par les terroristes. Quant à celui de *Compagnons de Jésus*, il leur vint sans doute de ce qu'ils se portaient pour *vengeurs de Dieu*, de ce qu'ils tuaient au nom de la religion outragée. Dans les *Mémoires sur le siége de Lyon*, il est dit que ce fut *la méchanceté des impies* qui *nomma* COMPAGNIE DE JÉSUS l'association des Vengeurs. (*Mémoire historique* de Fréron, édit. de 1824, p. 36; Cf. *ibid.*, p. 371.)

(2) Voy. dans le *Moniteur* du 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), p. 134, les plaintes que les patriotes de ce département adressèrent à la Convention, et la discussion qui s'ensuivit (séance du 29 vendémiaire). A Saint-Étienne, il y eut *quarante-deux* personnes fusillées en deux fois ; à Montbrison, il y eut des femmes fouettées avec des nerfs de bœuf, et exposées aux regards des drôles que l'on appelait, en l'an III, la *belle et brave jeunesse*.

Alpes, du Var, du Gard, de la Drôme, de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. Arrivé à Marseille le 8 brumaire, il y déploya beaucoup d'activité et de fermeté, mais il n'usa point de représailles, quoiqu'il eût le goût du sang. Cela est avéré. Le résultat de sa mission fut tel que pouvait le désirer le gouvernement : il fit exécuter les décrets de la Convention, rendit à l'autorité, sinon son prestige, au moins la force de son action. Les terroristes furent contenus par lui aussi bien que les royalistes ; ils continuèrent de se haïr et de se menacer mutuellement, mais au moins ils cessèrent de s'égorger (1).

Sous le gouvernement du Directoire, les *Compagnies de Jéhu* subsistèrent, mais à l'état latent, à l'état de *sociétés secrètes*. De temps à autre, des assassinats commis sur les républicains (2) attestent qu'elles existent en dessous, qu'elles attendent, qu'elles se tiennent prêtes à profiter de toute occasion qui pourra s'offrir à elles. A défaut du meurtre, elles exercent le pillage (3) au profit de la *bonne cause*. Les compagnies d'assassins dégénèrent en bandes de *voleurs de diligences*, qui ont pour tâche d'enlever les recettes et d'attaquer les transports de fonds publics. Quelques jeunes gens élégants et riches, tels que ce bel Hyvert, dont Charles Nodier nous a laissé la curieuse histoire, se mettent à la tête de ces bandes, se postent en embuscade et fondent sur les voitures qui portent l'argent du Trésor. Aimables et galants, ils sont, à l'occasion, pleins d'égards pour les dames que leur brusque irruption a effrayées, et ils les rassurent avec aisance et bonté. Dévaliseurs scrupuleux, ils font main basse sur les *groups* de la République, mais c'est pour eux un point d'honneur de respecter la bourse des voyageurs.

Après vingt ans d'une attente impatiente, les Jéhuistes revirent les beaux jours de l'an III. La catastrophe de 1815 leur livra une nouvelle proie. Ils donnèrent la chasse aux bonapartistes, comme ils l'avaient donnée, en 95, aux terroristes. C'est l'âge des Truphème, des Trestaillon (4), et autres assassins, dignes continuateurs des Robin et des Manoly. Ils n'avaient pu, en 1814, égorger Napoléon lorsqu'il se rendait à son petit royaume de l'île d'Elbe (1) ; mais, en 1815, ils se dédommagèrent et massacrèrent le maréchal Brune, qui avait, comme Bonaparte, tiré sur leurs amis, au 13 vendémiaire.

Édouard CARTERON.

JEMMAPES (BATAILLE DE). Après la campagne de l'Argonne et la retraite des Prussiens, Dumouriez se porta vers la Flandre pour secourir les départements du nord, qui étaient menacés par les Autrichiens, pour délivrer Lille, que le duc de Saxe-Teschen écrasait sous ses bombes, et pour envahir la Belgique. Il prit sa route par Paris, où il voulait s'arrêter quelques jours, afin de s'entendre avec le pouvoir exécutif sur le plan général de la guerre, et particulièrement sur les opérations à exécuter pour l'invasion de la Belgique. Arrivé à Paris le 11 octobre (1792), il en repartit au bout de quelques jours, après s'être concerté avec les ministres et leur avoir fait accepter le plan d'opérations qu'il avait médité (2).

Le plan de campagne des Pays-Bas, que Dumouriez devait exécuter lui-même, était, ainsi qu'il nous l'apprend dans ses *Mémoires* (3), divisé en deux grands mouvements :

(1) Voy. dans le *Moniteur* du 19 frimaire an IV, p. 314, le Rapport adressé au Directoire par Merlin de Douai, ministre de la justice, sur la mission de Fréron. — Voy. aussi la séance du Conseil des Cinq-Cents du 17 frimaire an IV.

(2) Conseil des Cinq-Cents, séance du 21 germinal an IV (10 avril 1796) ; Message adressé au Conseil des Cinq-Cents par le Directoire exécutif, séance du 16 messidor an V (4 juillet 1797). Voy. encore le *Moniteur* des 5 et 6 nivôse an VI (25 et 26 décembre 1795).

(3) Scilicet, ne per otium torpescerent manus aut animus. (Salluste, *Catilina*, XVI.)

(4) Voyez, dans les *Chansons de Béranger*, la *Complainte sur la mort de Trestaillon*.

(1) Voy. l'*Itinéraire de Napoléon, de Fontainebleau à l'île d'Elbe*, par le comte Waldbourg-Truchsess, commissaire prussien ; *la Suite de l'Itinéraire de Waldbourg*, par le général Kohler, commissaire autrichien, et les *déclarations confirmatives* du général Schouwaloff, commissaire russe ; dans Châteaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. VI, p. 281-301.

(2) Les *Mémoires* de Dumouriez, quoiqu'ils aient été écrits dans l'hiver de 1793 à 1794, c'est-à-dire à très-peu de distance des événements de la Révolution auxquels il a assisté et pris part, fourmillent d'erreurs de détail : les unes sont volontaires et ont été commises dans le dessein manifeste d'égarer le lecteur et de tromper la postérité ; les autres sont involontaires, et ont, relativement, peu de portée ; mais elles sont si nombreuses et si flagrantes qu'elles diminuent beaucoup l'autorité de ces *Mémoires*. Ainsi, dans le chapitre qui a pour titre *Dumouriez à Paris* (livre IV, ch. Ier), il est parlé de Danton comme exerçant encore les fonctions de ministre de la justice ; or Garat avait été nommé à sa place le 9 octobre, deux jours avant l'arrivée de Dumouriez à Paris (*Procès-Verbal de la Convention Nationale*, t. Ier, p 298 ; *Moniteur* du 11 octobre, p. 1208, 2) ; il avait notifié son acceptation le 12 (*Procès-verbal*, p. 368 ; *Moniteur*, p. 1217, 1) et prêté serment le 13. (*Procès-Verbal*, p. 400 ; *Moniteur*, p. 1222, 1.)

Autre exemple : Dumouriez donne le *seize* octobre pour la date de son arrivée à Paris, et le *vingt* pour celle de son départ. Or, il parut à la barre de la Convention le *douze* octobre (*Procès-verbal*, t. Ier, p. 366 ; *Moniteur*, p. 1218) ; et, le 19, il passait à Cambray, sa ville natale, pour se rendre à Valenciennes (*Moniteur*, p. 1268, 1), et de là en Belgique.

Il est à regretter que ces spirituels et intéressants Mémoires n'aient pas encore trouvé un éditeur diligent et instruit, qui en relevât et en rectifiât les innombrables erreurs. Il en est résulté que plusieurs d'entre elles ont passé dans des ouvrages justement célèbres, et qu'elles sont aujourd'hui comme consacrées par l'autorité de noms considérables. Au reste, cette remarque s'applique à tous les *Mémoires* qui ont été publiés sur la Révolution. Il n'en est point qui ne réclament impérieusement une édition *critique*.

(3) Livre IV, chap. 8.

Par le premier mouvement : 1° le général Valence, avec l'armée des Ardennes, de seize mille hommes, devait marcher par Givet sur Namur, pour couper le général Clairfayt qui arrivait à grandes traites de Luxembourg, et empêcher sa jonction avec Albert, duc de Saxe-Teschen, qui venait de lever le siége de Lille, après y avoir jeté inutilement des bombes pendant six jours (1); 2° le lieutenant général d'Harville devait partir de Maubeuge, se porter sur Charleroi avec douze mille hommes, se joindre au général Valence pour couvrir le siége de Namur, rester ensuite dans le comté de Namur pour contenir les secours qui pourraient venir du Luxembourg, pendant que Valence, continuant de descendre la Meuse, marcherait sur Liége, couperait la retraite au duc de Saxe-Teschen, si celui-ci, après avoir été poussé de la frontière, voulait, comme on le disait, prendre un camp derrière le canal de Yilvorden pour défendre l'Escaut. 3° Dumouriez, avec une armée de quarante mille hommes, devait marcher sur Mons, et en droiture sur Bruxelles, poussant les Autrichiens devant lui, et avec intention de leur donner bataille s'ils osaient risquer de nous attendre. 4° La Bourdonnaye, avec dix-huit mille hommes, devait s'approcher de Tournay, pour forcer l'ennemi à partager sa défensive, et s'emparer de cette ville, si les Impériaux y laissaient peu de monde. L'effet que Dumouriez se promettait de ce premier mouvement des quatre corps d'armée était la retraite d'Albert, qui reculerait jusqu'à Bruxelles, sans même chercher à livrer bataille.

Par le second mouvement, les deux corps de la droite, celui de Valence et celui de d'Harville, devaient se réunir à Namur, sous les ordres de Valence, si le duc gagnait tout de suite Liége, et s'emparer de Namur, tandis que Dumouriez suivrait les Impériaux jusqu'à la Meuse, et que La Bourdonnaye, se portant rapidement à Gand et à Malines, menacerait les Impériaux par sa droite et la citadelle d'Anvers par sa gauche. Ce second mouvement devait procurer l'entière évacuation des Pays-Bas, et Dumouriez ne s'attendait ni à trouver de résistance, ni à livrer bataille.

Mais l'exécution fut loin de répondre à ses espérances. Valence, qui comptait déboucher de Givet vers le 5 novembre, n'en put sortir que le 13 : le général Clairfayt, qu'il devait arrêter, passa sans difficulté du Luxembourg dans la Belgique, laissa une forte garnison dans la citadelle de Namur et rejoignit le duc Albert, avec douze mille hommes. C'était le moment où, à Paris, le ministère de la guerre était en pleine désorganisation. Pache venait d'y remplacer Servan. Laborieux, honnête et patriote, mais faible et inexpérimenté, il ne sut rien faire arriver à temps (1) : les corps d'armée manquaient de capotes, de souliers, d'effets de campement, de munitions, d'artillerie et d'argent. Ainsi Valence, parvenu à Givet, n'y trouva rien de prêt, et il fut obligé d'attendre plusieurs jours son artillerie, ses munitions et ses chevaux de trait, ce qui l'empêcha de se mettre en campagne au jour dit. De même, quand le corps de Dumouriez arriva, le 28 octobre, au camp entre Quarouble et Quiévrain, à l'extrême frontière, il ne s'y trouva de tentes et d'effets de campement que pour la moitié des quarante mille hommes qui composaient ce corps. Malgré ces mécomptes, Dumouriez, qui voulait commencer ses opérations dès les premiers jours de novembre, aima mieux se passer du corps de Valence que de différer d'entrer en campagne. Il modifia le premier mouvement de son plan : d'Harville, qui était plus rapproché de lui, fut chargé de tourner le flanc gauche des Autrichiens dans la position de Mons, s'ils persistaient à y tenir ; et Valence n'eut plus qu'à se porter sur Nivelle, pour tourner aussi leur flanc gauche, mais dans la position de Bruxelles, s'ils essayaient de s'y établir en force.

On peut remarquer en passant que le plan de Dumouriez, en apparence simple et bien conçu, ne ressemble guère aux plans de campagne qui ont été formés depuis 92, que son système est tout juste l'opposé de celui qui fut pratiqué dès l'année suivante par le Comité de salut public (2). Au lieu d'agir *par masses*, il éparpille ses forces. Il pouvait, s'il se fût concentré, réunir à peu près cent mille hommes et tirer un immense avantage d'une supériorité numérique si marquée. En disséminant ses troupes, en maintenant ses ailes à une si grande distance de son centre, il se privait de cet avantage. Valence et La Bourdonnaye étaient si éloignés de lui, que, même à supposer que le premier n'eût pas rencontré les

(1) Albert-Casimir, duc de Saxe-Teschen, oncle de l'électeur de Saxe, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens, avait épousé Marie-*Christine*-Josèphe de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, sœur de l'Empereur Léopold II et de la Reine Marie-Antoinette. Il était accompagné de sa femme quand il bombarda Lille, et il lui donna galamment la joie de cet horrible spectacle.

(1) Il prêta serment comme ministre de la guerre, à la séance du 18 octobre (*Moniteur* du 19, p. 1242, 3), et dès le 19 il entra en fonctions (*Procès-verbal*, t. II, p. 94). Lebrun avait fait l'*intérim*.

Dire que Pache, devenu jacobin, *aima mieux compromettre le salut de la République, que de favoriser les conquêtes de l'homme qui menait l'armée à la victoire* (ainsi s'exprime un des éditeurs des *Mémoires* de Dumouriez), c'est se faire inconsidérément l'écho des rancunes envenimées de l'ambitieux déconcerté.

(2) Voy. le discours de Barère à la séance du 25 septembre 1793, dans le *Moniteur* du 27, p. 1144, 2; *Hist. parl.*, XXIX, 130.

obstacles imprévus qui le paralysèrent, et que le second eût mis plus de bonne volonté et d'entrain à exécuter les opérations dont il était chargé, ils n'auraient guère pu coopérer avec ensemble. Il arriva que les Autrichiens, ne se trouvant nulle part en face de forces réellement disproportionnées, osèrent présenter la bataille à l'armée du centre, qui comptait environ quarante-cinq mille hommes.

Avant de passer la frontière, Dumouriez adressa aux Belges une proclamation qui était tout empreinte du généreux esprit dont la Convention nationale était animée à l'égard des peuples étrangers. Il leur disait que les Français entraient chez eux comme des frères et des amis, que leur dessein n'était que de les aider à fonder leur liberté, qu'ils ne se mêleraient ni de leur gouvernement ni de leurs lois, qu'ils les laisseraient les maîtres de se donner telle constitution qu'ils voudraient; qu'ils ne lèveraient aucune contribution, et n'exerceraient aucun acte de souveraineté et de conquête (1). « Pourvu, disait-il, que vous établissiez la souveraineté du peuple, et que vous renonciez à vivre sous des despotes quelconques, nous serons vos frères, vos amis et vos soutiens. Nous respecterons vos propriétés et vos lois. La plus exacte discipline régnera dans les armées françaises. — Nous entrons dans vos provinces pour y poursuivre les barbares Autrichiens, qui ont commis dans les départements du nord les excès les plus atroces. Nos justes armes seront très-sévères contre ces indignes soldats du despotisme. Vous avez aussi des injures, des violences et des crimes à venger. Joignez-vous à nous pour que nous ne confondions pas les Belges avec les Allemands, dans le cas où, par apathie, vous les laisseriez maîtres de vos villes que nous serions obligés de bombarder et de brûler pour détruire cette horde barbare, qu'il nous est facile de chasser à jamais si vous joignez vos armes aux nôtres (1). » En même temps, s'adressant à l'armée qu'il commandait, il disait : « Généraux, officiers, soldats, estimables compagnons de mes travaux, fiers républicains, chargés de soutenir la gloire de nos armes, nous allons entrer dans un pays qui nous attend avec impatience comme ses libérateurs. Nous allons poursuivre ces barbares Autrichiens, ces perfides émigrés qui ont porté le fer et la flamme dans nos départements frontières. Nous allons les chasser de ces belles provinces belgiques qu'ils tiennent depuis si longtemps dans l'esclavage. Entrons dans ces provinces comme des frères et des libérateurs : des citoyens libres doivent honorer, par leur conduite généreuse et sage, les armes que la Patrie leur confie. Nous sommes les dépositaires de la gloire de la République. Montrons un courage sévère contre les Autrichiens. Montrons une grande douceur envers les prisonniers, une grande fraternité envers les habitants du pays, à moins qu'aveuglés par leur despote, ils ne prennent les armes contre nous, ce qui n'arrivera certainement pas, surtout si nous faisons aimer la liberté par notre discipline, par notre bonne conduite et par notre humanité (2). »

(1) Dumouriez, au fond sceptique et indifférent, parlait avec aisance le langage de la politique nouvelle. Quand il parut à la barre de la Convention, le 12 octobre 1793, il dit : « La liberté triomphe partout : *guidée par la philosophie*, elle parcourra l'univers, elle s'assiéra sur tous les trônes après avoir écrasé le despotisme, après avoir éclairé les peuples. » (*Moniteur* du 13 octobre 1792, p. 1218, 1.)

Il porte ce témoignage honorable des volontaires qui venaient de combattre en Champagne : « La saison était très-pluvieuse et très-froide; nos soldats étaient mal habillés, sans paille pour se coucher, sans couverture, quelquefois deux jours sans pain... Jamais je ne les ai vus murmurer. Les chants et la joie auraient fait prendre ce camp terrible pour un de ces camps de plaisance où le luxe des rois rassemblait autrefois des automates enrégimentés pour l'amusement de leurs maîtresses et de leurs enfants. » (*Ibid.*, p. 1218, 1) — Comparez le discours qu'il prononça, le 13 octobre, à la section des Lombards, où il se rendit avec Santerre (*Moniteur* du 16, p. 1227, 1); sa lettre aux habitants de Lille. (*Ibid.*, p. 1228, 3.)

Il dit aux Jacobins de Paris, qu'il visita le 14 : « Frères et amis, vous avez commencé une grande époque; vous avez déchiré l'ancienne histoire de France, qui n'offrait que le tableau du despotisme : une nouvelle ère date de cette révolution qui a électrisé nos armées, qui nous a donné le courage nécessaire pour repousser des forces supérieures. Nous ne sommes point fatigués : les peines, la misère, la faim ne nous épouvantent pas; nous sommes plus courageux que jamais : nous rendons aux despotes ce qu'ils ont voulu nous donner. D'ici à la fin du mois, j'espère mener soixante mille hommes pour attaquer les rois, et sauver les peuples de la tyrannie. » (*Moniteur* du 17, p. 1234, 1).

Le 21 octobre, étant à Valenciennes, il reçut des Jacobins de cette ville un *bonnet rouge*, et il les remercia en ces termes : « C'est pour la deuxième fois que ce bonnet m'est présenté par mes frères et amis de la Liberté et de l'Égalité. Pour cette fois, j'espère bien et je m'engage même de ne déposer ce bonnet, *dont la couleur est celle du sang de nos ennemis*, que contre les couronnes de fleurs que mériteront les braves soldats qui vont m'aider à faire la conquête du Brabant. » (*Moniteur* du 29 octobre 1792, p. 1281, 3.)

(1) *Manifeste du général Dumouriez au peuple de la Belgique*; communiqué à la Convention par le ministre de la guerre (Pache) dans la séance du 1er novembre; *Moniteur* du 3 novembre, page 1306, col. 1 et 2; *Procès-verbal*, t. II, p. 304, 305. — Comparez les *Mémoires* de Dumouriez, l. IV, ch. 3 (t. XI, p. 355 et 356, de la *Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'Histoire de France, pendant le dix-huitième siècle*, publiée par MM. Firmin Didot.)

(2) *Adresse à l'armée au quartier général à Valenciennes, le 7 octobre 1792, l'an premier de la République française*; dans le *Procès-Verbal de la Convention*, t. II, p. 303 et 304. Le *Moniteur* du 3 novembre (p. 1306, 2) en donne un court extrait.

Que l'on compare cette proclamation noble et simple aux proclamations, si brillantes et si vantées, que Bonaparte adressait à l'armée d'Italie et à l'armée d'Égypte, et que l'on dise de quel côté est la vraie grandeur. Il semblerait qu'il s'est écoulé un âge du monde entre 1792 et 1796. Chose étrange! l'homme de l'ancien régime, Dumouriez, élevé au-dessus de lui

Dumouriez était au fond royaliste, comme la plupart des généraux que la République naissante trouva à la tête de nos armées, comme Custine, Arthur Dillon, Montesquiou. Lorsqu'il parut à la barre de la Convention, le 12 octobre 1792, il éluda le serment de fidélité à la République, disant avec la hardiesse et le sans-façon d'un roué : *Je ne vous ferai point de nouveaux serments. Je me montrerai digne de commander aux enfants de la Liberté, et de soutenir les lois que le Peuple Souverain va se faire à lui-même par votre organe* (1). Employé longtemps sous la monarchie et dans tels emplois équivoques, il ne pouvait pas ne pas avoir *le tempérament royaliste ;* il aimait le plaisir, l'argent ; il lui fallait les abus de l'ancien gouvernement, sa facilité, *un bon maître* (2). Cela est vrai, incontestablement ; mais, est-ce à dire qu'il soit entré en Belgique avec l'intention de trahir ? Est-ce à dire que, même au moment où il parlait aux Belges et à l'armée un langage si noble, il ait nourri de perfides desseins contre la République, qui mettait en ses mains l'épée de la France et qui plaçait dans ses talents le plus confiant, le plus loyal espoir ? Madame Roland, qui l'a bien jugé, croit fermement qu'il n'avait pas alors la trahison dans le cœur, et qu'il aurait servi la République tout comme un roi, *pourvu qu'il y eût trouvé sa gloire et son profit* (3). Je suis convaincu qu'elle a raison. Sans doute, l'ancien régime allait mieux aux mœurs de Dumouriez ; mais, quelque corrompu qu'il fût, comment n'aurait-il pas subi l'ascendant d'une situation extraordinaire et vraiment unique ? Comment aurait-il formé des projets de trahison dans le temps même qu'il se voyait l'objet d'une si grande attente ? Toute l'Europe avait les yeux sur lui, tous les amis de la liberté faisaient des vœux ardents pour le succès de ses armes ; il sentait derrière lui *le peuple français debout contre les tyrans* (1) ; comment n'aurait-il pas eu, lui aussi, son heure d'émotion sincère et de pur enthousiasme ? Sans doute il dit plusieurs fois dans ses *Mémoires* que le fruit qu'il attendait de ses victoires était la restauration du trône ; mais en cela il se calomnie, et il faut le récuser quand il veut nous faire croire qu'en ces jours à jamais mémorables où le généreux espoir de la France républicaine embrassait le monde et l'avenir de l'humanité, il ait, lui seul parmi les hommes publics, joué une indigne comédie et médité une noire trahison. Que, plus tard, dans l'exil et voulant se faire pardonner des cours de l'Europe et des émigrés son jacobinisme et son bonnet rouge, il ait prétendu qu'il travaillait secrètement pour la royauté en humiliant les Prussiens et en battant les Autrichiens, cela prouve seulement qu'il avait beaucoup à faire oublier. Et qu'après le 21 janvier il se soit préparé un roi dans la personne du jeune duc de Chartres (2), cela se conçoit d'un homme qui n'avait plus où attacher ses espérances. Mais, en octobre 1792, une carrière immense s'ouvrait devant lui ; il avait été *heureux* en Champagne, et il commandait l'armée d'invasion du droit des services rendus par lui. A ce moment où la Révolution prenait son essor, après la retraite des Prussiens, après le bombardement de Lille, tel était l'empire de la situation qu'aucun général français, quel qu'il fût, ne pouvait songer sérieusement, s'il avait un peu de sens, à faire les affaires de tel ou tel prince, à relever le trône en face de l'*autel de la Patrie* (3). Les chefs de parti en jugèrent ainsi. Ils crurent que Dumouriez, un homme de tant d'esprit, ne hasarderait pas de reprendre le rôle ingrat et vain de La Fayette, et qu'il serait surtout sensible à la gloire de vaincre les ennemis de la France. La confiance

même par la vertu des idées nouvelles, est le digne interprète de la jeune République ; il a l'accent inspiré qui peut retentir au cœur de *citoyens* magnanimes et désintéressés. Il parle à des hommes qui ont une *foi*. Bonaparte parle à des *soldats* avides de *gloire* et de conquêtes, avides des jouissances que donne la victoire : « Je veux vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde. De riches provinces, de grandes villes seront en votre pouvoir ; vous y trouverez honneur, gloire et *richesses*. » (Première proclamation à l'armée d'Italie ; mars 1796 ; dans Kermoysan, I, 3 ; Cf. Thiers, t. VIII, p. 145, XIII^e^ édition.) Dès le mois de mai 1796, il accorde aux soldats *trois heures de pillage* dans Pavie. (Thiers, VIII, 193). — « Je promets à chaque soldat qu'au retour de cette expédition il aura à sa disposition *de quoi acheter six arpents de terre* » (Allocution de Bonaparte aux troupes avant l'embarquement pour l'Égypte.) — Sur cette curieuse allocution, que le Directoire fit démentir, comme peu digne du vainqueur de l'Italie, voy. M. de Barante, *Histoire du Directoire*, t. III, p. 141 et suiv. ; et l'article EXPÉDITION D'ÉGYPTE, dans le t. III du SUPPLÉMENT, col. 456.

(1) *Moniteur* du 13 octobre 1792, p. 1218, 2.

(2) Michelet, t. IV, p. 407.

(3) *Notices historiques sur la Révolution*, dans les *Œuvres de J. M. Ph. Roland, femme de l'ex-ministre de l'intérieur*, t. II, p. 100, édit. de l'an VIII ; *Appel à l'impartiale postérité par la citoyenne Roland* ; deuxième partie, p. 19 (publié par Bosc, chez Louvet ; an III.)

(1) C'est l'inscription que portèrent les bannières des bataillons levés en 93 par la *réquisition* : « Le bataillon qui sera organisé dans chaque district sera réuni sous une bannière portant cette inscription : LE PEUPLE FRANÇAIS DEBOUT CONTRE LES TYRANS ». (Décret de la Convention nationale, du 23 août 1793, art. XI ; *Procès-Verbal*, t. XIX, p. 190 ; *Moniteur* du 25, p. 1009, 3 ; *Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 470.)

(2) Il reprit sérieusement ce projet à la fin de la Convention. Voy. la curieuse lettre qu'il adressa, le 18 octobre 1795, à Charette, en faveur du jeune duc de Chartres, devenu duc d'Orléans, dans la *Revue indépendante* du 10 août 1846, p. 427 et suiv.

On sait la réponse péremptoire et soldatesque de Charette. Elle ne permit pas à Dumouriez d'insister.

(3) Voyez sur ce point les judicieuses observations de M. Michelet, t. IV, p. 338 et suiv.

qu'ils lui témoignèrent avec un empressement patriotique se fondait moins sur l'estime de son caractère que sur l'intérêt manifeste qu'il avait à servir honnêtement la République. Jusqu'au milieu de mars 1793, lorsque déjà les Girondins le tenaient pour suspect (1), les chefs de la Montagne persistèrent à croire qu'il ne trahirait pas. Robespierre disait, *le 10 mars*, à la Convention : *J'ai confiance en Dumouriez, parce que son intérêt personnel, l'intérêt de sa gloire même est attaché au succès de nos armes* (1); et Marat lui-même, l'homme-soupçon, disait, deux jours après, à la Convention : « Je crois que Dumouriez est lié au salut public depuis le 10 août. Il y est lié par le succès de ses armes, et *c'est moi qui parais à cette tribune pour combattre la motion insensée, ou m'élever contre la disposition profondément perfide du décret d'accusation contre ce général* (3). Si cette proposition était adoptée, ce serait ouvrir aux ennemis les portes de la république (4). »

Il est donc certain pour nous que Dumouriez, à son entrée en Belgique, voulait vaincre, et ne voulait que cela; que le pouvoir exécutif et la Convention avaient confiance en lui, que, du moins pendant un court moment, il y eut, comme on l'a dit, *unité en trois forces : le bras, la tête et l'épée* (1); certain aussi que les Jacobins, la Gironde et la Montagne souhaitaient que Dumouriez fût heureux, et le souhaitaient non moins sincèrement que l'armée et la masse des patriotes. Aussi sa marche fut-elle triomphante, malgré les vices du plan qu'il avait adopté.

Il quitta Valenciennes le 28 octobre, pour aller joindre son armée. Le 3 novembre, il emporta le moulin de Boussu, que les Autrichiens défendirent avec opiniâtreté. Le 5, il reconnut la position des ennemis sur les hauteurs de Jemmapes, et livra quelques petits combats d'infanterie et de cavalerie, dans lesquels il eut toujours l'avantage. Le duc Albert de Saxe-Teschen avait étendu sa ligne de Tournay jusqu'à Mons, et s'était établi avec le gros de ses forces sur les hauteurs qui forment en avant de Mons un vaste amphithéâtre, et il occupait les trois villages assis sur ces hauteurs, Jemmapes, Cuesmes et Bertaimont. La position des Autrichiens était formidable : leur droite, appuyée au village de Jemmapes, formait une équerre avec leur front et leur gauche, qui était appuyée à la chaussée de Valenciennes. Ils étaient placés, dans toute cette longueur, sur une montagne boisée où s'élevaient en amphithéâtre trois étages de redoutes, garnies de vingt pièces de grosse artillerie, d'au moins autant d'obusiers, et de trois pièces de canon de campagne par bataillon, ce qui présentait une artillerie de près de cent bouches à feu. Nous en avions autant; mais l'élévation de leurs batteries leur donnait un grand avantage, si nous persévérions à vouloir terminer l'affaire à coups de canon. Déjà depuis longtemps les troupes, se confiant en leur valeur, avaient témoigné le désir le plus vif de se mesurer de près avec les ennemis. Dumouriez, partageait cette confiance, parce que, dans tous les mouvements qu'il leur avait fait faire sous le feu de l'ennemi, il les avait vues manœuvrer et marcher comme à l'exercice. Dans les trois précédentes journées surtout, il avait admiré lui-même leur précision à exécuter les manœuvres et le déploiement qu'il leur ordonnait (2).

L'armée autrichienne était composée, selon les calculs les plus modérés, de *vingt mille* hommes, dont 3,500 de cavalerie; selon d'au-

(1) En voici un témoignage qui ne peut pas être récusé, étant de Garat, que les Girondins ont toujours tant maltraité : « *Les liaisons anciennes de Dumouriez avec Brissot et avec les députés de la Gironde étaient depuis longtemps remplacées par des ressentiments que couvraient à peine les égards qu'un général d'armée devait à des législateurs et que des législateurs devaient à un général par qui triomphait la république.* » (*Mémoires sur la Révolution* par D. J. Garat, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 365).

Autre témoignage, tout aussi peu récusable, celui de Mallet du Pan (*Considérations sur la nature de la Révolution de France et sur les causes qui en prolongent la durée;* Londres, 1793; section IV, p. 37): « Dans une lettre dont le hasard m'a procuré la connaissance, Brissot écrivait à l'un de ses ministres-généraux, vers la fin de l'année passée (c'est-à-dire 1792) : *Il faut incendier les quatre coins de l'Europe, notre salut est-là.* DUMOURIEZ NE PEUT NOUS CONVENIR; JE ME SUIS TOUJOURS DÉFIÉ DE LUI. *Miranda est le général de la chose; il entend le pouvoir révolutionnaire; il est plein d'esprit, de connaissances*, etc., etc.

(2) Séance du 10 mars 1793; dans le *Moniteur* du 12, p. 325,3; *Hist. parlem.*, t. XXV, p. 44.

(3) Une députation de la section Poissonnière étant venue demander le décret d'accusation contre Dumouriez et son état-major, Danton et Isnard, le plus fougueux orateur de la Montagne et le plus emporté des Girondins, le défendirent à l'envi. Rien donc de plus ridicule que le reproche adressé par les Thermidoriens à Billaud-Varenne d'avoir, *en septembre* 1792, témoigné de la confiance à Dumouriez (*Les crimes de sept membres des anciens comités de salut public et de sûreté générale*, par Laurent Lecointre; p. 243, 244, 1re édition, brumaire an III; p. 237, 238, 2e édition, nivôse an III). Voyez la *Réponse de J. N. Billaud à Laurent Lecointre*, p. 120 et suiv. (an III). Elle est décisive sur ce chef d'accusation comme sur bien d'autres.

(4) Séance du 12 mars 1793, dans le *Moniteur* du 15, p. 345, 2; *Hist. parlement.*, t. XXV, p. 74,75. — Marat disait cela *le 13 mars*, et, précisément le même jour, Dumouriez adressait de Louvain à la Convention la trop fameuse lettre par laquelle il se déclarait.

(1) M. Michelet, t. IV, p. 389.

(2) *Lettre du général Dumouriez au ministre de la guerre, datée du quartier général de Mons, le 7 novembre* 1792, *l'an premier de la République*, communiquée par le ministre (Pache) à la Convention nationale dans la séance du vendredi 9 novembre; *Procès-Verbal*, t. III, p. 83 et 84; *Moniteur* du 10 novembre, p. 1340,1.

tres de *vingt-huit mille* (1). Nous n'avions pas plus de trente mille combattants. Dumouriez avait formé son armée en demi-cercle, parallèlement aux positions de l'ennemi. Le 6 au matin, il fit avancer douze pièces de seize douze pièces de douze, et douze obusiers, qu'il plaça en batterie sur tout le front de sa ligne. Le général d'Harville, placé sur les hauteurs de Siply, flanquait la gauche de l'ennemi; sa division était très-éloignée, et ne pouvait aider à l'attaque que par son canon; mais il était chargé de tourner la position de Bertaimont et de s'emparer des hauteurs situées en arrière de Mons; s'il réussissait, il devait fermer la retraite aux Autrichiens. La droite de l'ennemi, établie à Jemmapes, dut être attaquée d'abord du côté de Quareignon par les Belges, que soutiendraient neuf bataillons. Il était nécessaire que ce village, abandonné par nous la veille, fût repris avant tout; autrement, la position de Jemmapes ne pouvait être abordée. Le centre de l'attaque, composé de dix-huit bataillons, était aux ordres du lieutenant général *Égalité* (2). La droite, composée de l'avant-garde, était aux ordres du lieutenant général Beurnonville et du maréchal de camp Dampierre. Dès sept heures du matin, on ouvrit des deux côtés la canonnade la plus vive; elle dura jusqu'à dix heures sans que nous eussions obtenu aucun succès. Dumouriez, reconnaissant que l'artillerie ne suffirait pas, se rendit aux instances de Beurnonville et d'Égalité, et satisfit au vœu des troupes qui témoignaient la plus vive impatience d'approcher l'ennemi à la baïonnette. A ce moment le colonel Thouvenot, adjudant général, ayant enlevé le village de Quareignon, tourné Jemmapes et gravi la hauteur par côté, arrivait sur le flanc des Autrichiens.

(1) Ce sont les chiffres donnés par Dumouriez dans sa *Lettre au ministre de la guerre*. Dans le chapitre de ses *Mémoires* intitulé *Bataille de Jemmapes* (livre IV, chap. 8), il reproduit ces deux évaluations comme exactes l'une et l'autre, et, pour les concilier, il admet qu'il y avait dix-neuf mille hommes dans les retranchements de Jemmapes, et que les neuf à dix mille autres pouvaient être dans Mons et sur Bertaimont (*Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, publiée par MM Firmin Didot, t. XI, p. 366).

(2) Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, avait demandé, après le 10 août, à prendre pour nom de famille ÉGALITÉ; et la Commune de Paris, sollicitée par lui, avait pris, dans la séance du 15 septembre, l'arrêté suivant : 1° Louis-Philippe-Joseph *et sa postérité* porteront désormais pour nom ÉGALITÉ; 2° Le jardin connu jusqu'à présent sous le nom de *Palais-Royal*, s'appellera désormais *Jardin de la Révolution*; 3° Louis-Philippe-Joseph ÉGALITÉ est autorisé à faire faire, soit sur les registres publics, soit sur les actes notariés, mention du présent arrêté; 4° Le présent arrêté sera imprimé et affiché. (*Moniteur* du 17 septembre 1792, p. 1107, 2).

Dans la relation *officielle* de la bataille de Jemmapes, adressée au ministre de la guerre, Dumouriez désigne toujours le jeune duc de Chartres (Louis-Philippe Ier) par son nouveau nom d'*Égalité*.

Ce premier succès, qui était indispe
pour que notre attaque de gauche sur
mapes ne pût être tournée par Quarei
était impatiemment attendu par Dumo
Aussitôt il donna le signal, porta le cen
rectement contre Jemmapes, et comr
l'attaque de front. « A midi précis, dit-i
même, toute l'infanterie se mit en un clin
en colonne de bataille, et se porta, avec l
grande rapidité et la plus grande allég
vers les retranchements de l'ennemi. Pa
tête de colonne ne resta en arrière. Le pr
étage des redoutes fut d'abord emporté
la plus grande vivacité; mais bientôt, les
tacles se multipliant, le centre courut
dangers, et je vis de la cavalerie ennemie
à entrer dans la plaine pour charger le
lonnes par leur flanc; j'y envoyai le lieut
général Égalité, qui, par sa valeur fr
rallia très-vite les colonnes, et les men
second étage des redoutes. Je venais de
soutenir cette attaque par le troisième
ment de chasseurs et le sixième de hussa
qui arrivèrent très à propos pour conten
charger la cavalerie ennemie. Je me port
même temps à la droite, où je trouvai qu'a
un plein succès de la part du général Beur
ville dans l'attaque des redoutes qu'il a
tournées et emportées, un peu de déso
s'était mis dans sa cavalerie, pendant
était à la tête de son infanterie. Je la ra
très-vite, et elle chargea, à l'instant mê
avec la plus grande vigueur, la cavalerie en
mie, qui gagnait déjà notre flanc droit. P
dant ce ralliement, cette cavalerie voulut
foncer le premier bataillon de Paris, qu
reçut avec la plus grande vigueur et lui
soixante hommes d'une décharge. Dans l'in
valle de ce combat de la droite, notre gau
avait emporté le village de Jemmapes; n
centre avait enlevé les secondes redou
Il fallut donner un nouveau combat su
hauteur; mais il fut moins vif et moins lo
les Autrichiens étant entièrement conster
de la valeur de nos troupes. A deux heu
ils firent leur retraite dans le plus grand
sordre. Nos troupes occupaient alors tout
terrain des ennemis. Elles avaient déjà bivac
depuis trois jours; et elles n'avaient pu fa
la soupe le jour de cette terrible bataille; né
moins elles me demandaient avec instance
marcher sur Mons et de l'escalader » (1).

Le lendemain, 7 novembre, les Français
trèrent dans la ville de Mons, qui fut le prem
fruit de leur belle victoire. Ils y furent accueil
comme des frères. Tout le monde avait f

(1) *Lettre de Dumouriez au ministre de la guer*
lue à la séance du 10 novembre. Voyez aussi sa *Lett*
au président de la Convention, écrite, comme la pr
cédente, le lendemain de la bataille, quelques heu
après l'entrée de nos troupes dans Mons.

son devoir. « Il n'est pas, dit Dumouriez, un bataillon ni un escadron, il n'est pas un individu dans l'armée qui ne se soit battu et de très-près. Beurnonville, tous les autres généraux, et particulièrement le jeune Égalité, mirent la plus grande intelligence dans la conduite des troupes. L'artillerie servit avec son courage et son habileté ordinaires ».

Les Autrichiens se retirèrent par la route de Bruxelles, que d'Harville ne sut point leur fermer. Ils avaient éprouvé des pertes très-sensibles : quatre mille cinq cents hommes restèrent sur le champ de bataille, quatre cents hommes furent faits prisonniers. Dumouriez n'avoua pas entièrement ses pertes. Il ne déclara, le lendemain de la bataille, que *trois cents* morts et *six cents* blessés. Mais il paraît qu'il y en eut davantage. Servan porte à deux mille le nombre des Français qui tombèrent, et la moitié, pour ne se plus relever. Sur les *dix-huit cents* volontaires formant les trois premiers bataillons parisiens, il ne restait, à la fin de novembre, que *vingt-sept* hommes du premier, *trente-trois* du second, *cinquante-sept* du troisième; en tout, *cent dix-sept* (1). Ces chiffres disent assez que la lutte avait été opiniâtre et terrible (2).

(1) *Journal de la République*, n° 69, dans Louis Blanc, VII, 883. — Les bataillons de fédérés parisiens se comportèrent dignement et forcèrent l'admiration des vieilles troupes. Les historiens militaires, qui ne font pas état de l'enthousiasme et qui n'apprécient guère que les forces mécaniques, sont, pour la plupart, d'une injustice criante pour ces excellents bataillons de fédérés. Ils n'en parlent pas beaucoup mieux que les émigrés. De l'aveu de Dumouriez, écrivant le lendemain de la bataille (*Lettre au ministre de la guerre*, dans le *Procès-Verbal de la Convention*, t. III, p. 85), ce fut le *premier bataillon de Paris*, qui soutint, à la droite, l'effort de la cavalerie ennemie, et qui l'arrêta par sa vigueur. Dans ses *Mémoires* (livre IV, ch. 5, p. 369, Didot), il transporte aux hussards de Berchiny l'honneur d'avoir enfoncé les dragons impériaux et de les avoir fait fuir jusqu'à Mons. Mais quand il écrivait ses *Mémoires* (1794), il avait un parti pris de dénigrer les fédérés et de rabaisser tous les officiers généraux qui n'étaient pas de sa petite coterie intime. Pourtant, même alors, il est forcé de convenir que l'un de ces bataillons de fédérés parisiens, le *Républicain*, devint le *bataillon de confiance* de Beurnonville, *celui sur lequel ce général compta toujours le plus, et le modèle de l'armée* (*Mémoires*, t. IV, ch. Ier, p. 333, Didot). *Voy.* le discours qu'il prononça le 13 octobre 1792 à la section des Lombards (*Moniteur* du 16, p. 1227, 3), et la lettre dans laquelle le général La Bourdonnaye témoigne de la *bonne conduite* des *Vainqueurs de la Bastille*, de leur *esprit d'ordre*, de *leur exacte discipline*. (*Au ministre de la guerre*, 18 novembre 1792; dans le *Procès-Verbal de la Convention*, t. III, p. 273.)

(2) On peut consulter : la *Lettre de Dumouriez au président de la Convention* (7 novembre); la *Lettre du même au ministre de la guerre* (7 novembre), dans le *Moniteur* du 10 novembre 1792, et dans le *Procès-Verbal de la Convention nationale*, t. III, p. 77-88; les *Mémoires de Dumouriez*, livre IV, chap. 5. — Jomini, *Histoire des Guerres de la Révolution*. — M. Michelet, *Histoire de la Révolution française*, livre VIII, ch. 5; t. IV, p. 404-430, a donné le plus beau récit et le plus vrai que l'on ait de cette mémorable bataille.

Si l'importance d'une bataille se mesure sur le nombre des troupes engagées et sur la quantité de sang répandu, Jemmapes n'est qu'une très-petite bataille au prix de celles de l'Empire. Qu'est-ce, numériquement, que les cinquante mille hommes de Dumouriez et d'Albert de Saxe, en comparaison du demi-million d'hommes qui furent engagés à Leipzig? Qu'est-ce aussi que la perte de quelques milliers de combattants auprès de ces immenses destructions que rappellent les noms d'Eylau, d'Essling (1), de la Moskowa, de Waterloo et de tant d'autres? auprès de *ces abominables carnages des derniers temps de l'Empire*, OU L'ON DÉTRUISAIT EN UNE JOURNÉE L'ÉQUIVALENT DE LA POPULATION D'UNE GRANDE VILLE (2)? — Mais, si l'on estime une bataille sur la valeur morale de ceux qui la gagnèrent, sur la bonté et la grandeur de la cause qu'ils firent triompher, on n'en trouvera point dans toute notre histoire qui soit au-dessus de celle de Jemmapes. Nos Français savaient pour qui ils mouraient. Ce n'était plus pour un tyran orgueilleux ou pour un maître avili, et ce n'était pas encore pour un conquérant insatiable. Ils combattaient au cri de *Vive la Nation!* et ils donnaient leur vie pour le Droit, pour la Justice, pour la Raison (3). Ils sentaient cela, confusément, si l'on veut, mais ils le sentaient. Leur sang coulait, comme celui des *vainqueurs de la Bastille*, non seulement pour assurer l'indépendance de la patrie, mais encore pour fonder les libertés du monde. Tel était du moins l'ambition magnanime qui enflammait ces braves gens.

Il y a eu, dit M. Michelet (4), de plus grandes batailles, sans doute, plus sanglantes ou plus calculées, nulle plus grande, comme phénomène moral. Celle-ci, dans la foule de nos victoires, ne peut pas se confondre; elle est la victoire mère qui enfanta les autres, qui engendra la Victoire au cœur de nos soldats. Celle-ci fut le jugement de Dieu sur la Révolution, sa solennelle épreuve, qui l'affermit elle-même dans la conviction de son droit. Celle-ci est la victoire du peuple, non de l'armée. Il y eut une armée après la bataille, il n'y en avait pas avant... L'esprit

(1) Voy., au t. III du SUPPLÉMENT, l'article ESSLING.

(2) M. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. X, p. 343.

(3) Dumouriez écrivait, le lendemain de la victoire au président de la Convention : « A Mons, chacun s'empresse de prendre les armes pour soutenir la cause de la liberté. Nos succès donnent encore la force à nos arguments, et, pour le coup, la raison et la justice sont appuyées par les armes. Je ne peux vous faire trop d'éloges de la valeur surprenante de nos troupes, et de leur *humanité* après le combat le plus terrible de mémoire d'homme » (*Procès-Verbal*, t. III, p. 77; *Moniteur* du 10 novembre, p. 1339, 2).

(4) *Histoire de la Révolution française*, t. IV, p. 421 et suiv.

seul et la foi gagnèrent cette bataille. Tout le reste était contre nous. Ce furent tout nus, à jeun, au matin d'une nuit de novembre passée en plein marais, que ces jeunes soldats s'élancèrent. « A cette époque, dit lui-même le général républicain avec un noble orgueil, on n'enivrait pas encore le soldat pour le mener à l'ennemi (1). » Il fut ivre autrement, ivre de la puissante harmonie, fraternelle et guerrière, que les instruments firent entendre d'abord, ivre de la Patrie, qui lui emplit le cœur. Et, au moment suprême, lorsque la droite hésita, et qu'il s'agit de l'enlever, la Patrie leur versa l'ivresse à pleins bords... l'ivresse de leurs chants. La *Marseillaise*, entonnée par eux-mêmes, leur gagna la bataille, le *Ça ira!* emporta les redoutes. A deux heures, épuisés, ils s'assirent sur la hauteur parmi les morts, mangèrent enfin, rompirent le pain si bien gagné, joyeux et sérieux, regardant Mons au loin, les longues pleines conquises, sans obstacle, infinies... C'est alors (ou jamais) qu'une parole nouvelle s'élança du cœur de la France, parole simple et forte, d'espérance héroïque. Ce mot devint un chant, et ce fut assez pour vingt-cinq années de batailles :

La victoire, en chantant, nous ouvre la barrière!

L'éloquent historien que nous aimons à citer, visitant en 1849 le champ de bataille de Jemmapes, le trouva désert et nu. Aucun monument, aucun signe n'y rappelle cette victoire libératrice. La France qui, par elle, fut sauvée de l'invasion pour vingt ans, la Belgique qui fut affranchie du joug pesant de l'Autriche, devaient une pierre aux vainqueurs, et ne la leur ont pas donnée. Si jamais la France, guérie enfin des idoles de chair, reporte sa pensée et ses regrets vers ces jours, uniques en sa longue histoire, où elle fut l'espoir légitime des nations, elle consacrera par un signe de l'art cette victoire de la foi. Elle se ressouviendra alors de ces héros humains et modestes qui l'ont tant aimée, et sur leur pierre tumulaire elle gravera l'inscription dont jadis la Grèce reconnaissante honora la mémoire des héros-citoyens qui tombèrent aux Thermopyles (1) :

GLORIEUX FUT LEUR SORT,
ET BEAU FUT LEUR DESTIN;
LEUR TOMBE ENFERME
CE QUE LA PATRIE EUT DE MEILLEUR;
LEUR TOMBE EST UN AUTEL.

Édouard CARTERON.

(1) « Cependant, l'armée était horriblement fatiguée, elle bivouaquait et se battait depuis quatre jours. Il fallut absolument lui donner deux heures de repos et lui distribuer du pain et de l'eau-de-vie. Elle n'avait encore rien mangé, et *alors on n'enivrait pas les soldats pour les mener au combat.* » (*Mémoires* de Dumouriez, l. IV, ch. 5; p. 371, Didot.).

On connaît l'héroïsme du valet de chambre de Dumouriez, le jeune Baptiste Renard, qui s'élança, le sabre à la main, au milieu du combat, rallia un régiment de dragons et quatre bataillons de volontaires, se mit à leur tête, les entraîna en avant, sauta le premier dans les retranchements et décida la prise d'un poste important. Il eut une récompense digne d'un citoyen : Le président de la Convention (Hérault de Séchelles) lui adressa de nobles paroles et lui donna le baiser fraternel, aux applaudissements unanimes de l'Assemblée, qui, en outre, décréta qu'il serait armé, équipé et monté aux frais de la République (*Procès-Verbal*, III, 79; *Moniteur*, p. 1339,3).

JEÛNE (*Médecine*). Pour que la question du jeûne soit bien comprise, il est essentiel de donner préalablement des développements assez étendus sur les faits principaux relatifs à l'alimentation normale, à l'alimentation insuffisante et à l'inanition. D'ailleurs le titre de cet article nous permet de saisir l'occasion de traiter un certain nombre de questions qui n'ont été qu'effleurées jusqu'à présent dans cet ouvrage; telles sont celles qui ont trait au régime, à la diète, à la faim, à la disette, etc. Cet article contiendra donc un certain nombre de chapitres distincts, mais connexes, et il se terminera par une étude aussi complète que possible de la partie théologique et religieuse qui se rattache à la question du jeûne.

Première partie. QUESTION PHYSIOLOGIQUE.

1° *Du besoin d'alimentation.* Le corps de l'homme et des animaux éprouve des pertes continuelles par les sécrétions, comme celles de la sueur, de l'urine, de la bile, par l'exhalation d'eau et d'acide carbonique effectuée par le poumon, par la perspiration insensible de la peau, etc.; le jeu même des organes en use, pour ainsi dire, la substance, et il est de toute nécessité qu'il y ait une réparation régulière et permanente pour prévenir l'appauvrissement et l'exténuation de l'économie, qui résulteraient nécessairement de ce mouvement continuel de décomposition.

L'absorption de l'oxygène de l'air par la respiration et l'alimentation sont les seules et uniques sources de cette réparation, au moins chez les animaux supérieurs. Les éléments pris au monde extérieur sont assimilés; une partie se fixe dans les tissus et en renouvelle les molécules; l'autre, après avoir fait momentanément partie de l'économie, est destinée à être rejetée sous les différentes formes et par les voies que nous avons indiquées.

La respiration est une fonction en grande partie involontaire, et sur laquelle l'homme ou l'animal ne peut agir que très-incomplétement; il résulte de là qu'elle s'exécute presque

(1) Εὐκλεὴς μὲν ἁ τύχα, καλὸς δ' ὁ πότμος,
ΒΩΜΟΣ Δ' Ο ΤΑΦΟΣ.

Simonide, dans Diodore de Sicile, l. XI, ch. 11, t. I^er^, p. 362, Didot.

toujours naturellement, et qu'elle ne peut que rarement devenir la source de troubles sérieux dans l'économie, excepté dans le cas de maladie des organes respiratoires.

Mais il n'en est pas de même de l'alimentation. Il est au pouvoir de l'être vivant de fournir ou de refuser aux organes digestifs les aliments sur lesquels ils doivent exercer leur action ; et dès lors on comprend qu'il doit résulter des effets extrêmement variés de la bonne ou de la mauvaise direction donnée à cette fonction, soit par l'instinct, soit par la raison.

En thèse générale, comme les pertes éprouvées par le corps sont constantes et régulières, la réparation doit s'effectuer régulièrement aussi. Au point de vue de la physiologie et de l'hygiène, il n'y a donc aucun motif sérieux pour interrompre, soit à époques fixes, soit autrement, l'alimentation ; le cas de maladie doit seul être excepté. Nous devons cependant prévenir tout d'abord que nous ne rejetons pas absolument le jeûne ; nous posons seulement, au point de vue médical, les éléments du problème à résoudre.

Puisque l'alimentation est presque complétement soumise à la volonté, on s'est demandé, dans tous les temps, quelles sont les limites qu'on doit lui imposer, dans quelle mesure doivent être pris et les aliments et les boissons, à quels intervalles il convient de répéter les repas. Il serait naturel de répondre qu'il suffit de prendre des aliments en quantité suffisante pour réparer les pertes, et de répéter les repas aussitôt que l'équilibre entre l'absorption et les sécrétions vient à se détruire ; mais, il faut en convenir, on ne connaît encore aucun moyen simple et facile d'arriver à la solution de ce problème compliqué, et il est beaucoup plus raisonnable de s'en tenir à l'observation et à l'expérience. Les besoins naturels de la faim et de la soif sont les meilleurs guides pour indiquer la nécessité de l'alimentation ; le sentiment de la satiété, le meilleur avertissement pour indiquer qu'il faut s'arrêter. La raison n'a rien à voir dans cette appréciation ; et il est très-probable qu'elle ferait fausse route si elle voulait établir sans distinctions des limites absolues aux besoins d'alimentation. La maxime d'Horace : *Est modus in rebus,* devrait avoir, sous ce point de vue, une si grande élasticité qu'il serait impossible de fixer des règles précises d'action et de repos. A chacun, selon ses besoins, de déterminer à chaque moment donné la quotité des éléments de réparation.

2° *De la faim.* — Le besoin de prendre des aliments se traduit par une sensation interne dont on a fixé arbitrairement le siége dans l'estomac. Le fait important et qu'il s'agit d'établir, c'est que la faim coïncide avec la vacuité de l'estomac et l'absorption des produits digérés. La faim se fait sentir déjà à la fin du travail digestif précédent. A notre avis, la faim n'a pas l'estomac pour siége ; elle résulte d'un besoin général de réparation de toute l'économie, et indique, à notre sens au moins, le moment où le travail de décomposition l'emporte surcelui d'absorption. La faim indique le moment où l'équilibre va se rompre ; et si elle précède comme par prévoyance le moment de cette rupture, c'est parce que les matériaux qui vont être confiés à l'estomac demeureront encore assez longtemps sans entrer dans la circulation.

Ces considérations préliminaires nous ont semblé indispensables pour faire comprendre la question de l'inanition et du jeûne ; en effet, si par une cause quelconque les fonctions de sécrétion et d'excrétion viennent à diminuer ou à se suspendre, il est évident que la faim disparaîtra, que les besoins d'absorption et d'alimentation seront considérablement amoindris, et dès lors on expliquera facilement quelques faits d'inanition prolongée qui ont paru extraordinaires. C'est ainsi qu'il faut comprendre comment la diète est si facilement supportée dans les maladies aiguës, dans les maladies cérébrales, dans les névroses, etc.

3° *De l'abstinence absolue ; de ses effets.*— Les effets de l'abstinence absolue varient selon un grand nombre de conditions différentes, telles que l'âge, le sexe, les circonstances climatologiques, selon la race et enfin selon l'état de santé ou de maladie. Jusqu'à présent on ne possède, heureusement, que des matériaux très-incomplets sur les effets de l'inanition chez l'homme ; de sorte que l'on n'est pas encore fixé sur tous les points que soulève une si grave question. Et, d'un autre côté, nous devons faire remarquer qu'un grand nombre d'expérimentations sont sans aucune espèce de valeur, parce qu'elles ont été faites sur des animaux, et que, dans des questions aussi délicates, il est impossible de conclure des races animales aux races humaines.

Toutes choses égales d'ailleurs, voici les principaux effets qu'on observe comme suite de l'abstinence prolongée, lorsqu'elle est supportée par un adulte sain de corps et d'esprit. Pendant les premières vingt-quatre heures, l'individu, soumis à la diète absolue, éprouve un vif sentiment de faim et un tiraillement pénible à l'épigastre ; la face pâlit, il y a de l'inquiétude ; il se manifeste de la faiblesse, les mouvements sont difficiles, et font éprouver une prompte fatigue. La respiration se ralentit, le pouls devient petit, l'individu est très-impressionnable au refroidissement extérieur, l'urine est abondante et incolore. Plus tard le sentiment de la faim disparaît, mais la soif se manifeste avec énergie ; quelques organes des sens, celui de la vue, par exemple, s'affaiblissent, d'autres sont excités ; ainsi la perception des sons est

extrêmement douloureuse; quelquefois il y a des hallucinations de l'organe de l'ouïe. Si la privation des aliments dure plus longtemps, une maigreur générale se manifeste par suite de la suractivité des fonctions d'absorption. Les forces ne sont pas absolument perdues; car, s'il existe en général de la faiblesse, souvent aussi il se produit des mouvements désordonnés et convulsifs indiquant une grande énergie musculaire, et qui ont leur point de départ dans un délire tantôt doux, tantôt furieux. Les sécrétions se tarissent; de là, sécheresse de la bouche, suppression des évacuations alvines, urine rare, sécheresse et état terreux de la peau; dans l'inanition *rapide*, vomissements rares, quelquefois diarrhée; dans l'inanition *lente*, vomissements fréquents, ainsi que nous le verrons plus loin. Dans l'immense majorité des cas, la vie se termine par l'affaiblissement graduel de toutes les fonctions et au milieu d'un délire tranquille; mais, dans un certain nombre de cas sur lesquels nous aurons à revenir, la mort survient au milieu des accidents d'un délire furieux, pendant lequel le malade se livre aux actes d'une rage brutale et d'un besoin ardent de destruction tourné soit contre lui-même, soit contre les hommes ou les choses qui l'environnent. On a observé en général une rapide décomposition du corps après la mort, et quelquefois même, avant ce terme, les malades exhalent une odeur fétide et leur corps se couvre de pétéchies et d'escarres gangréneuses. — A l'autopsie on trouve une émaciation de tous les tissus, et principalement des tissus cellulaire et musculaire. Le tube digestif, en particulier, a considérablement diminué de volume : l'estomac, revenu sur lui-même, présente à peine les dimensions du gros intestin, et l'intestin grêle est réduit au volume du doigt; le cœur est pâle, exsangue, les vaisseaux ne contiennent qu'une petite quantité de sang coagulé, les membranes séreuses sont sèches. De tous les organes, le cerveau, la moelle, les os, etc., sont ceux qui présentent le moins d'altération, parce qu'ils offrent en effet le moins de matériaux à l'absorption.

Nous devons indiquer avec précision les altérations propres aux différentes espèces de tissus.

Le résultat de l'abstinence absolue est la diminution graduelle du poids du corps. Un expérimentateur distingué, M. Chossat, a établi par de nombreuses recherches que les animaux soumis à la diète succombent lorsqu'ils ont perdu les quatre dixièmes de leur poids initial. Ce fait a été constaté sur les espèces d'animaux les plus variées, de sorte qu'il est possible d'en appliquer le résultat à l'homme. La diminution du volume et du poids du corps n'est pas absolument progressive; elle est moindre au milieu de l'expérience qu'au commencement et à la fin, résultat qui s'explique par les variations des évacuations alvines. Dans les premières heures, les matières intestinales sont évacuées, ce qui diminue rapidement le poids du corps, et dans les dernières heures de l'existence une diarrhée colliquative accélère à son tour cette réduction de poids.

Les principaux tissus ne concourent pas dans une proportion égale à la perte du poids du corps; le système cellulo-graisseux perd au moins les neuf dixièmes, quelquefois il semble avoir disparu complétement; le tissu musculaire a diminué de moitié, le sang a perdu plus de la moitié de son poids, les globules disparaissant graduellement, la rate et le foie subissent aussi une diminution notable, tandis que tous les autres tissus ou systèmes ne présentent presque pas d'altération appréciable. Dans les premiers temps de l'abstinence absolue, le liquide qui circule dans le canal thoracique est devenu plus abondant, plus riche en fibrine et en matières colorantes, tandis que dans les dernières périodes il est devenu plus rare, et d'une composition beaucoup moins riche. Enfin les matières extractives du sang paraissent augmenter pendant toute la période d'inanition :

Différentes conditions modifient les résultats que nous venons de résumer. Les jeunes animaux ne peuvent pas perdre plus du cinquième de leur poids sans succomber, et les animaux obèses perdent facilement plus de la moitié du poids de leur corps avant de mourir.

Voici encore quelques autres détails importants relatifs aux fonctions de la respiration et de la calorification :

« L'homme ou l'animal à l'inanition continuent à expirer de l'acide carbonique; ils brûlent donc leur propre substance. On peut dire que tous les animaux à sang chaud vivent comme des carnivores, pendant la période d'abstinence. Dans leurs expériences, MM. Regnault et Reiset ont remarqué, en outre, que les animaux à l'inanition absorbent souvent de l'azote. Cette absorption, circonscrite dans des limites restreintes, s'est presque constamment montrée chez les oiseaux, mais très-rarement chez les mammifères. Les mouvements respiratoires deviennent plus lents à mesure que l'abstinence se prolonge; vers la fin, la respiration s'accélère et devient haletante, il est vrai; mais la quantité d'acide carbonique exhalée va en diminuant.

La circulation suit les mêmes phases que la respiration. Le pouls devient faible, ainsi que le choc du cœur contre les parois thoraciques. Plus tard le pouls devient filiforme, presque imperceptible. La fréquence du pouls est d'ailleurs assez variable : tantôt il s'abaisse

considérablement, tantôt on voit sa fréquence persister jusqu'au dernier soupir. Les changements qu'entraîne l'inanition dans la constitution du sang amènent dans les artères des bruits anormaux perceptibles à l'auscultation (bruits que l'on retrouve chez les sujets anémiques).

« L'abstinence est accompagnée par un redoublement d'activité de l'absorption. L'absorption, en effet, puise dans les tissus (presque exclusivement dans les tissus adipeux et musculaires) des matériaux pour la réparation du sang et pour la production de la chaleur animale. D'après M. Struve, chez les malades soumis au traitement par l'abstinence, les produits morbides disparaissent les premiers. Les bords calleux des vieux ulcères s'affaissent, les éruptions pâlissent, les ulcères purulents se dessèchent, etc. La diète peut fournir à la thérapeutique des secours précieux dans des cas d'épanchements divers; mais, pour les mêmes motifs, une diète rigoureuse pourrait ne pas être sans danger s'il existait, dans quelque partie du corps, un foyer purulent de mauvaise nature.

« Parmi les phénomènes qui accompagnent l'abstinence, l'un des plus importants est l'abaissement graduel de la température, depuis le commencement de l'abstinence jusqu'à la mort. Quand le combustible diminue dans le foyer, le feu devient moins actif. Ce décroissement continu de la température a été noté sur l'homme, et M. Chossat a examiné ce point de physiologie avec un soin tout particulier sur les animaux; il a trouvé qu'il y a en moyenne un abaissement de 0°,3 par jour. Le dernier jour de la vie, le refroidissement prend généralement un accroissement assez considérable, et enfin l'animal meurt généralement quand sa température s'est abaissée à + 25°, c'est-à-dire quand il a perdu 14° ou 16° de température. Il est remarquable que c'est à peu près aussi à ce degré d'abaissement que la mort arrive quand les animaux sont plongés dans des mélanges réfrigérants.

« Pendant l'inanition, la résistance au froid est diminuée chez les animaux : les différences de température extérieure retentissent plus directement sur leur température propre. Des animaux convenablement nourris présentent, par exemple, entre leur température de midi et celle de minuit, seulement une différence moyenne de 0°,75 (en moins pour l'heure de nuit). Les mêmes animaux *à l'inanition* présentent, en moyenne, une différence de plus de 3°, et l'oscillation est d'autant plus étendue que l'inanition est plus avancée (1). »

4° *Durée de la vie pendant l'abstinence absolue.* — La durée de l'existence pendant l'abstinence est extrêmement variable, ainsi que nous l'avons déjà dit. Et quant aux effets eux-mêmes de cette abstinence, quoiqu'ils soient en général semblables à ceux que nous avons décrits, ils n'en présentent pas moins des variétés assez notables en raison des conditions où se trouve placé l'individu.

Les animaux très-jeunes supportent mal la diète, et cette observation s'applique à l'homme (1). Les hommes supportent mieux la diète que les femmes. Le mode d'alimentation habituel a aussi une grande influence sur la durée de l'inanition. Les animaux ou les hommes habitués à un régime animal et fortement réparateur succombent plus promptement que ceux qui se nourrissent d'aliments végétaux peu riches en matières alibiles. Dans les pays chauds la diète est supportée plus facilement et plus longtemps que sous les latitudes froides; l'alimentation très-abondante et presque continue est la condition indispensable de l'entretien de la vie dans les pays froids. Tout le monde sait que, dans les expéditions de découvertes tentées vers le pôle austral ou le pôle boréal, les capitaines de navire ont la précaution de choisir, pour former leur équipage, des matelots doués d'un puissant appétit, que les rations en aliments solides et liquides sont triplées et même quadruplées, et enfin que les repas sont multipliés dans le courant de la journée ou de la nuit. On sait au contraire que les voyageurs, sous les latitudes chaudes, diminuent spontanément la quantité de leur nourriture à mesure qu'ils approchent des régions torrides, tout en remplaçant les aliments véritablement réparateurs par des substances non alimentaires, mais fortement excitantes.

D'un autre côté, la quantité des aliments nécessaires à l'entretien de la vie, et par conséquent la facilité de résister à l'abstinence, sont en rapport avec les caractères des principales races humaines. Inutile de rappeler ce que tout le monde sait de la sobriété des peuples méridionaux, de l'intempérance presque proverbiale des races septentrionales; donnons seulement un exemple de la nécessité d'une alimentation fortement réparatrice pour certains peuples. En 1814 et 1815, les blessés russes, soignés dans les hôpitaux de Paris et par des médecins français, succombaient presque tous : ils étaient soumis à la diète. Ceux au contraire qui étaient soignés par des médecins russes résistaient aux maladies, aux blessures, et aux amputations les plus graves; il est vrai qu'on leur donnait, pendant la période la plus aiguë de leurs accidents, de fortes rations de viande et un demi-litre d'eau-de-vie par jour. Ainsi, comme on le voit, même en de-

(1) J. Béclard, *Physiologie*, § 213.

(1) *Senes facillime jejunium tolerant, minimum adolescentes;* Hippocrate, *Aphorismes.*

hors des conditions de climat, il faut tenir compte, pour apprécier les effets de l'abstinence, des caractères particuliers de la race de l'individu qui y est soumis. Ce serait le cas de dire avec Pascal : *Vérité en deçà, erreur au delà.* Maintenant aussi on peut dire avec raison que les expérimentations faites sur les animaux ne sont applicables à l'homme que d'une manière fort indirecte.

Ici se présentent quelques faits qui semblent, au premier abord, être en contradiction avec ce qui précède. On a dit, en effet, que le froid paraît faciliter l'abstinence; ainsi des hommes enfermés accidentellement dans des lieux froids et humides, ou ensevelis sous des éboulements de neige, auraient, sans aucun aliment, vécu comparativement plus longtemps que dans les conditions opposées. « Somès, professeur de médecine pratique à Turin, en 1785, rapportait dans ses cours que trois femmes surprises par un éboulement de neige, à Bergalometto, en Piémont, vécurent ensevelies pendant *trente-huit jours* privées d'aliments, dans une étable étroite, avec un enfant, un âne et plusieurs poules, qui moururent d'inanition (1). Chaussier rapporte que des ouvriers renfermés dans une carrière profonde et froide, par l'écroulement subit des étais, purent rester *quatorze jours* sans boire ni manger; qu'au bout de ce temps ils en furent retirés avec un pouls petit et languissant, une chaleur prête à s'éteindre, avec un léger souffle de vie qu'on parvint cependant à ranimer. Le froid, en empêchant les pertes qu'occasionne la perspiration, en ralentissant tous les mouvements organiques, peut-il, dans ces exemples, être considéré comme ayant puissamment concouru à conserver l'existence? La chose est probable; et dès lors l'analogie ne devrait-elle pas faire supposer que les climats froids et les saisons froides doivent agir de la même manière? (2) » Posons à notre tour une autre question : cette longue abstinence eût-elle été aussi bien supportée par les hommes appartenant aux races du Nord? nous ne le croyons pas.

Nous avons dit que l'état de santé ou de maladie jouait un rôle important au point de vue de l'abstinence. Personne n'ignore que la diète la plus absolue est parfaitement supportée pendant tout le cours d'une maladie fébrile; qu'un homme atteint de fièvre typhoïde demeure facilement *un mois* sans manger. La même observation s'applique aux maladies cérébrales et à celles qui sont désignées sous le nom de névroses; les maniaques, les mélancoliques ou lypémaniaques se soumettent souvent à une abstinence de huit à quinze jours sans en éprouver d'effets sérieux. Les femmes hystériques supportent aussi une diète fort prolongée; et c'est surtout les malades de ce genre qui ont offert les principaux exemples d'abstinence prolongée, exemples qui ont pu faire croire que le jeûne pouvait être supporté pendant des mois entiers.

Enfin la principale condition qui fait varier la durée de l'abstinence est l'usage des boissons pendant le jeûne. Tel individu qui succomberait à un jeûne absolu au bout de six ou huit jours, verra son existence se prolonger quinze jours ou trois semaines s'il peut faire usage de boissons et même d'eau pure.

D'après les expériences de M. Magendie, les mammifères les plus voisins de l'homme ne supportent pas la diète au delà du quatrième ou cinquième jour. Cependant M. Collard de Martigny a vu des chiens vivre jusqu'à quatre et cinq semaines; l'un d'eux fut tué le *trente-sixième jour.* D'après Redi, les oiseaux carnivores vivent jusqu'au neuvième jour; un chapon auquel on donna de l'eau vécut jusqu'au vingtième. On sait que les oiseaux de proie supportent une abstinence bien plus prolongée. Maintenant, si l'on trouve dans une multitude d'ouvrages des exemples de diète prolongée pendant quinze jours, un ou plusieurs mois et même pendant des années, on voit toujours que les malades ont pu prendre soit des liquides, soit des boissons alimentaires, soit même quelques aliments, et que par conséquent l'abstinence n'a jamais été absolue. Il nous paraît inutile de faire remarquer qu'un grand nombre d'auteurs ont accueilli avec trop de légèreté les faits qui leur ont été rapportés, ou qu'ils ont été dupes.

5° *De l'alimentation insuffisante.* Nous n'avons parlé jusqu'à présent que de l'abstinence absolue ou à peu près absolue; il convient de dire quelques mots sur l'alimentation insuffisante ou incomplétement réparatrice.

Il n'est pas douteux qu'une alimentation très-peu abondante a une influence considérable sur les facultés physiques et intellectuelles : son premier effet est d'affaiblir les unes et les autres. Personne n'ignore que c'est par la diète que l'on apprivoise et que l'on dompte la plupart des animaux sauvages. C'est par le jeûne, les veilles, les châtiments, que l'on dresse les chiens, les faucons et les autres animaux auxiliaires de l'homme pour la chasse. Lorsque cette diète est seulement temporaire, elle n'a aucun effet fâcheux sur l'économie; mais, si elle est prolongée, permanente même, il en résulte des effets le plus ordinairement sérieux, ainsi qu'on l'observe chez les solitaires ou dans les communautés religieuses qui suivent une observance trop rigide. C'est alors qu'on voit se manifester ces troubles intellectuels qu'on attribue à une

(1) Fodéré, *Méd. lég.*, t. II, p. 283.
(2) *Dictionnaire de Médecine* en trente volumes, art. ABSTINENCE.

piété trop fervente, tels que l'extase, la catalepsie, l'hystérie, l'hypocondrie, etc. Beaucoup de raisons portent à croire que les maladies convulsives observées dans l'antiquité et au moyen âge reconnaissaient au moins pour une de leurs causes la pratique exagérée du jeûne (Folie des filles de Milet, Danse de Saint-Guy, Convulsionnaires de Saint-Médard, etc.).

Si le jeûne perpétuel pratiqué d'une manière générale affaiblit les populations et les rend plus faciles à la domination d'un chef ou d'une secte, ses effets n'en sont pas moins déplorables sur quelques individus en particulier. C'est à des pratiques trop austères que l'on doit attribuer un grand nombre de maladies des organes de la digestion ou de la respiration. L'effet le plus ordinaire de l'alimentation insuffisante chez les animaux est d'affaiblir l'estomac et d'entraver le travail habituel de la digestion. Ainsi, comme on l'a observé sur tous les animaux et même sur les oiseaux, les aliments les plus légers cessent d'être supportés et sont rejetés, soit par le vomissement, soit par une diarrhée dont les éléments sont formés d'aliments non digérés; de telle sorte que ces troubles digestifs, effet d'une alimentation insuffisante, deviennent à leur tour la cause de la continuation des accidents, puisque, même si on le voulait, il serait impossible de reprendre l'alimentation normale.

Tout le monde a observé la nombreuse et rapide mortalité dans les communautés religieuses asservies à une règle trop sévère. Les historiens, même les plus favorables, conviennent que chez les Trappistes la vie est singulièrement abrégée, soit par des maladies de l'estomac, soit par le développement de la phthisie pulmonaire.

D'un autre côté, tous les économistes ont reconnu que les années de disette et de famine augmentent la mortalité pendant une certaine période; mais que, de plus, elles ont une influence d'une bien plus longue portée, en diminuant la puissance de la santé et la durée de la vie chez les hommes nés pendant cette période; cette portée d'action se fait sentir encore plus de vingt ans après. Les mêmes effets s'observent également dans la partie pauvre et misérable des populations, ou bien encore lorsque, par une cause accidentelle, il se produit un renchérissement des denrées alimentaires. Ajoutons, pour compléter ce triste tableau, que c'est dans le sein des populations pauvres et mal nourries que l'on voit éclater les épidémies les plus désastreuses et les plus meurtrières, maladies qu'un auteur a énergiquement caractérisées par le nom de *fièvre de famine*.

6° *De l'abstinence prolongée dans les maladies aiguës* ou *inanitiation*. — Sous le nom nouveau d'*inanitiation* on a décrit récemment les effets d'une diète trop sévère dans la convalescence des maladies aiguës. C'est à M. le docteur Chossat que sont dues les premières recherches expérimentales sur ce sujet; M. le docteur Marrotte les a complétées au point de vue clinique. On a reconnu que beaucoup de symptômes graves survenant dans la convalescence des maladies doivent être attribués à l'insuffisance de l'alimentation et nullement, comme on l'avait cru jusqu'alors, à l'inflammation du tube digestif. L'erreur était facile en effet, puisque nous avons vu que les principaux symptômes de l'inanitiation sont ceux des inflammations véritables du tube digestif: douleurs épigastriques, vomissements, diarrhée, sécheresse de la langue, troubles plus ou moins sérieux de la circulation et de l'innervation. Mais il ne faut pas, encore une fois, rapporter ces symptômes à un état d'inflammation, puisque les autopsies n'ont jamais montré aucune espèce de lésion de ce genre dans les voies digestives. Parmi les symptômes les plus caractéristiques et les plus dangereux de l'inanitiation se trouvent surtout les vomissements incoërcibles. Ces vomissements ont lieu, non-seulement chez les malades qui prennent des boissons et quelque peu d'aliments, mais encore chez ceux qui sont à la diète absolue; ils ont lieu surtout après l'ingestion des tisanes émollientes et fades, des bouillons coupés et de tous les aliments peu réparateurs, tandis qu'ils diminuent ou disparaissent même par l'usage d'aliments plus solides. On comprend l'importance qu'il faut attacher à la connaissance de ce fait pour bien diriger la convalescence des maladies aiguës; car il peut arriver un moment où les vomissements et les autres symptômes de l'inanitiation ne sauraient plus être dominés. Bien des convalescents ont été victimes d'une diète trop sévère.

7° *De l'abstinence comme moyen thérapeutique*. — Nous n'avons pas à faire l'histoire complète de la diète comme moyen de traitement des maladies; nous nous arrêterons seulement sur quelques points principaux. L'utilité de la diète ne saurait être contestée; elle est tellement nécessaire que, dans la plupart des maladies, l'homme se l'impose aussi bien que les animaux. Cependant il est des cas où le médecin, plus prévoyant que le malade, doit en fixer les limites, soit en plus, soit en moins. Ici, pas de règle générale à établir, les variétés individuelles étant innombrables. Cependant nous rappelons que la diète est mal supportée par les enfants et par les jeunes gens, qu'à la suite des maladies aiguës elle ne doit pas être trop prolongée, qu'il est facile et souvent utile, au contraire,

de prolonger un régime sévère dans le cours de certaines affections chroniques. Enfin nous croyons devoir rappeler, pour la proscrire, la méthode barbare qui consiste à traiter quelques maladies par une diète rigoureuse et par une série d'autres moyens d'affaiblissement. Valsalva prétendait guérir les anévrismes des gros vaisseaux par des saignées quotidiennes, le repos et la diète presque absolue. Quelques malades ont supporté ce traitement pendant quinze jours, trois semaines et même un mois. Valsalva espérait que le grand calme résultant de l'emploi de ces moyens et que le repos de la circulation pourraient favoriser la coagulation du sang dans les tumeurs anévrismales : il y a eu quelques cas de succès, mais on trouve rarement des malades disposés à se soumettre à un traitement aussi énergique d'ailleurs ; il y a tout lieu de croire que le sang, rendu plus liquide par des saignées réitérées, devait perdre sa coagulabilité, c'est-à-dire précisément la propriété sur laquelle se fondaient toutes les espérances du traitement. On trouve encore dans quelques pays, et particulièrement en Allemagne, l'usage assez répandu de la *diète* dite *lactée* et de *l'étuve* comme traitement de certaines affections cutanées, de la syphilis et de maladies chroniques mal déterminées du foie et des organes abdominaux. Les malades sont placés pendant quinze jours ou un mois dans une pièce assez fortement chauffée pour qu'il y ait toujours une sueur permanente ; le régime se compose d'eau, de lait et de quelques onces de pain pour une journée. Nous ne croyons pas que les bénéfices du traitement puissent contre-balancer sa rigueur.

6° *Résumé*. Avant d'appliquer les considérations qui précèdent à la question du jeûne prescrit dans presque toutes les religions, il importe de résumer en quelques propositions les faits principaux que nous avons exposés.

a. La vie est incompatible avec l'abstinence absolue d'aliments et de boissons ; chez l'homme adulte elle ne peut pas se prolonger plus de cinq à six jours. *b*. Les boissons prises pendant l'abstinence permettent une notable prolongation d'existence. *c*. Une alimentation insuffisante est compatible avec une prolongation d'existence, mesurée d'ailleurs sur la quantité et la qualité des aliments mis en usage. *d*. L'alimentation insuffisante, ou le jeûne proprement dit, prolongée pendant quelques jours et répétée à des intervalles éloignés, ne paraît pas compromettre sérieusement la santé, quoiqu'il doive en résulter cependant des atteintes maladives plus ou moins durables pour les organes de la digestion et de la respiration. *e*. L'alimentation insuffisante prolongée amène rapidement la perte des forces physiques, morales et intellectuelles, et rend les individus plus aptes à subir une domination extérieure. *f*. D'un autre côté, il en résulte des troubles variés et quelquefois dangereux de l'innervation, tels que l'hypocondrie, l'hystérie, l'extase, etc. ; puis des maladies variées du tube digestif, et très-souvent la phthisie pulmonaire. *g*. Le jeûne permanent abrége la durée de la vie. *h*. Si son action porte sur des populations entières, par suite de pauvreté, de renchérissement des substances alimentaires ou de disette, non-seulement il y a dépopulation, mais encore il se produit des effets qui s'étendent jusqu'à la génération suivante.

Tels sont les résultats les plus généraux que nous puissions formuler sur cette question.

Deuxième partie. — QUESTIONS THÉOLOGIQUES.

Nous ne pouvons mieux entrer en matière qu'en nous plaçant en quelque sorte sous l'égide de ces belles paroles de saint François de Sales :

« Il faut avant toutes choses que vous sçachiez ce que c'est que la vertu de dévotion : car d'autant qu'il y en a une vraye et qu'il y en a une grande quantité de fausses et vaines, si vous ne cognoissez quelle est la vraye, vous pourriez vous tromper et vous amuser à suivre quelque dévotion impertinente et superstitieuse... Celui qui est adonné au *jeusne* se tiendra pour bien dévot pourvu qu'il *jeusne*, quoique son cœur soit plein de rancune, et n'osant point tremper sa langue dedans le vin, ny mesme dans l'eau par sobriété, ne se feindra point de la plonger dedans le sang du prochain, par la médisance et calomnie... Tous ces gens-là sont vulgairement tenus pour dévots et ne le sont pourtant nullement (1). »

Dans quel but le jeûne a-t-il été institué, et à quelles vues peut-il répondre ? Au point de vue religieux, a-t-il quelque raison d'être ? Est-il un acte véritable de dévotion ? S'il est bon qu'il soit maintenu, à quelles conditions sera-t-il aussi peu nuisible que possible ? Jusqu'à quel degré doit-il être porté ?

1° *Origines probables de l'établissement du jeûne*. — Il nous semble que deux pensées bien différentes ont présidé à l'établissement du jeûne chez toutes les nations. La première, aussi noble que sage et digne de la divinité à laquelle on l'attribuait ; la seconde, beaucoup plus empreinte des passions terrestres.

Évidemment les hommes sages et profondément religieux qui les premiers ont institué le jeûne, ont eu pour but de séparer l'homme

(1) Saint François de Sales, *Introduction à la vie dévote*, partie I^re^, chapitre I^er^.

de la brute, de lui rappeler sa divine origine et de faire ressortir à ses propres yeux toute la noblesse de son intelligence et toutes les qualités morales par lesquelles il se sépare du reste de la création. L'homme encore à demi sauvage et livré à ses propres instincts diffère peu des animaux, s'il écoute tous ses besoins, et s'il les contente sans mesure ; et, en particulier, s'il satisfait son appétit sans aucune espèce de tempérance, il ne tarde pas à voir s'obscurcir ses facultés intellectuelles. De plus, les excès alimentaires engendrent les maladies et abrégent la durée de la vie (1). Que si au contraire il a recours à une alimentation frugale, si même de temps en temps il fait abstinence, son intelligence devient de plus en plus puissante, s'anime et devient propre à la conception des idées les plus élevées, des arts, des sciences, etc. (2). C'est évidemment dans ce but et pour créer en quelque sorte l'homme intellectuel que les premières prescriptions du jeûne ont été faites. Sous ce rapport les premiers législateurs religieux avaient heureusement résolu une des questions les plus importantes de l'hygiène et su en imposer la pratique. Nous pensons que c'est ce point de vue qui a principalement dominé dans la religion chrétienne.

Il nous est pénible de croire, mais nous ne saurions dissimuler notre pensée, qu'un autre motif a présidé soit à l'institution, soit à la continuation de la pratique du jeûne. Nous l'avons dit, le jeûne prolongé affaiblit le corps en exaltant anormalement les fonctions intellectuelles ; et si à cette première pratique viennent s'ajouter des veilles, des austérités, des macérations de la chair, soi-disant imposées par une puissance supérieure, il pourra en définitive résulter de tout cela, d'une part, une impossibilité de résistance, de l'autre, une exaltation et un fanatisme religieux dont la puissance tournera au profit de ceux qui les auront fait naître.

Telles sont, à notre avis, les deux principales origines du jeûne. Cependant il y en a quelques autres, qui pour être accessoires, n'en ont pas moins une certaine importance. Ainsi lorsqu'on veut se livrer à la méditation, à la contemplation de la divinité, à la prière, aux exercices publics du culte, il est préférable d'être à jeun, pour que l'esprit ait toutes ses forces, toute sa puissance d'abstraction. D'un autre côté, un sentiment inné et difficile à définir nous dit qu'il serait indécent de nous présenter aux grandes pratiques de la religion au milieu de l'affaissement intellectuel que produit la réplétion de l'estomac. Enfin le même repos des appétits grossiers nous semble indispensable lorsqu'il s'agit de solenniser un de ces événements religieux qui font époque dans la vie morale de l'humanité.

En dernier lieu et tout à fait accessoirement, on ne doit point se refuser à voir dans certaines abstinences prescrites par la religion, des applications importantes de l'hygiène.

En effet, dans les premiers temps, l'homme à peine civilisé n'aurait jamais consenti à se soumettre aux prescriptions de sobriété indiquées par les médecins, c'est-à-dire par le bon sens, la raison, l'hygiène ; la religion seule fut assez puissante pour les faire adopter, en les présentant comme une règle de conduite imposée par la divinité. Depuis lors, la prescription du régime et l'indication des abstinences régulières ou des jeûnes, sont demeurées, de droit en quelque façon, dans les attributs de l'Église. Pouvait-il d'ailleurs en être autrement, lorsque les sciences médicales et théologiques ne faisaient qu'un même corps, et surtout lorsque les prescriptions relatives au jeûne devaient s'adresser exclusivement à des hommes en bon état de santé?

2° *Du jeûne chez les différents peuples anciens ; de son mérite.*— Nous n'avons pas à faire l'historique de la question, mais nous nous appuierons sur des exemples bien connus pour faire apprécier la valeur des jeûnes et le mérite qui pouvait en revenir à ceux qui le pratiquaient. Nous allons voir en effet qu'il n'y a aucune parité à établir entre les diverses espèces de jeûneurs, parce que chez les uns il y avait un but d'intérêt tout personnel, tandis que chez les autres dominait un sentiment fort différent.

La pratique du jeûne remonte à la plus haute antiquité, et peut-être même en trouverait-on des traces dans la sobriété de nos premiers parents; mais elle ne fut pas toujours mise en usage de la même manière, car il convient de distinguer l'abstinence individuelle et volontaire de celle qui était prescrite par les lois et par la religion. On comprend que, dans le premier cas, il peut y avoir un mérite réel à la pratiquer, tandis qu'il y en a beaucoup moins dans le second cas, qui emporte toujours avec lui une pénalité quelconque. Ajoutons que l'usage du jeûne, et que son degré de rigueur surtout, sont presque toujours dans un rapport exact avec le degré de perfection intellectuelle des peuples. Chez ceux qui sont doués d'une intelligence vive, ardente, disposés à la contemplation ou à l'étude des matières les plus abstraites, le jeûne a toujours été en honneur, les règles religieuses le prescrivaient, et bien des adeptes enchérissaient encore sur ces obligations par leurs austérités. Et au contraire, chez les peuples à imagination peu développée, préoccupés es-

(1) *Plus occidit gula quam gladius.*
(2) *Magister artis ingenique largitor Venter.* (Perse, *Prologue*).

sentiellement des intérêts terrestres', le jeûne n'a jamais été prescrit avec autant de sévérité : il n'était en usage que comme moyen hygiénique. Dans le premier cas le jeûne était une pratique véritablement religieuse, une pénitence destinée à rendre les divinités favorables, un moyen de développer l'activité intellectuelle aux dépens de la force corporelle, tandis que dans le second cas c'était un moyen de conserver et d'accroître les forces physiques, de créer en quelque sorte une race artificielle propre à supporter les fatigues et les dangers de la guerre, propre à dominer les peuples ennemis par sa supériorité matérielle.

Aussi, au point de vue religieux proprement dit, si l'on doit faire grand état des austérités et des macérations des premiers, ne doit-on tenir aucun compte de la simple sobriété des autres.

Les peuples de l'antiquité nous offrent des exemples de ces deux directions si différentes données à la pratique du jeûne. Chez les Indous, peuple essentiellement mystique et religieux, les jeûnes étaient d'une austérité inouïe, et l'on voyait, comme on le voit encore de nos jours, des hommes exaltés se livrer aux privations les plus cruelles ; ici évidemment toute l'activité intellectuelle était dirigée vers la contemplation et l'étude des choses célestes; on faisait bon marché du corps. De là sans doute cette immobilité de certaines parties de l'Orient et leur indifférence aux choses étrangères ; de là aussi, peut-être, ce défaut de courage moral, cette faiblesse physique, résultant de tendances exclusivement contemplatives. Et au contraire, chez les anciens Perses, moins livrés aux idées religieuses, le jeûne, ou du moins la sobriété, paraissent n'avoir jamais été que des moyens d'hygiène destinés à développer la force du corps et la valeur militaire; la sobriété était chez eux l'auxiliaire de cette tendance à l'envahissement, à l'oppression des peuples voisins. Ces excursions lointaines dont les expéditions de Cyrus, de Cambyse, de Darius, de Xerxès, etc., sont les types, des peuples livrés à la contemplation religieuse et peu soucieux des soins du corps ne les eussent jamais accomplies ; ils n'auraient pas été, comme les Perses et leur *grand roi*, la terreur des nations lointaines. Les anciens Perses étaient sobres, et Cyrus établit chez eux l'usage de ne manger qu'une fois par jour (μονοσιτία); mais rien ne prouve que ce genre d'alimentation fût un jeûne proprement dit, et incompatible avec la réparation du corps.

Les Mages seuls étaient d'une sobriété extrême, ne vivant que de farine et de légumes ; c'était seulement pour donner un exemple qui ne devait jamais descendre, dans son application complète, au sein de ces populations nées pour la guerre.

Chez les Grecs et les Romains la même pensée paraît dominer dans le mode d'alimentation; et on ne voit nulle part dans leur législation la prescription absolue de certaines époques d'abstinence. Les repas publics des Spartiates, leur *brouet noir*, comportaient, en définitive, une alimentation fortement réparatrice ; et l'on sait que, dans leurs expéditions militaires, ils ne se gênaient nullement pour ajouter quelque luxe à leur table ; chez les Athéniens seulement il y avait, à l'époque des fêtes religieuses, des jours de jeûne et de purification dont l'institution tenait évidemment à un esprit plus délicat et à une tendance plus spiritualiste que chez leurs grossiers voisins ; mais, par opposition, ils se livraient, comme on le sait, à toutes les recherches les plus raffinées du luxe de la table.

La sobriété des premiers Romains, des Curius, des Caton n'est pas plus méritoire au point de vue religieux ; car, eux aussi, en donnant l'exemple d'une vie frugale et abstème, ils ne se proposaient d'autre but que de donner l'exemple d'une vie régulière, propre à fortifier un peuple toujours sous les armes. Si l'empereur Auguste était très-frugal, si Vespasien, Marc-Aurèle, Sévère, s'imposaient un ou plusieurs jours de jeûne par mois, il ne s'agissait pas de pénitence, mais de motifs de santé. Sénèque jeûnait sobrement pour débarrasser le corps de toute surcharge, et faire profiter l'esprit d'autant. Dans des vues moins louables, les épicuriens, et Horace en tête, faisaient diète pour augmenter les plaisirs de la table par leur abstinence.

Les Égyptiens, les Assyriens et les Hébreux nous ramènent aux pratiques indiennes ayant pour but l'exaltation de l'esprit. Les Égyptiens avaient beaucoup de jeûnes dans leurs rites religieux ; on n'approchait des dieux qu'après avoir fait abstinence ou s'être nourri d'aliments secs (ξηροφαγία, *xérophagie*). Ceux qui devaient être initiés aux mystères d'Isis jeûnaient pendant dix jours. Plus tard et à l'époque de la vie cénobitique en Égypte, le reflet de ces mœurs se traduisit dans les dévotions les plus austères des premiers chrétiens. Lucien se moque de ces ermites assez fous pour s'exténuer en jeûnant pendant dix jours. Les Assyriens avaient des jeûnes si généraux qu'ils les étendaient jusqu'à leurs bestiaux. Si chez les Grecs on put observer des jeûnes extrêmement sévères, étendus aux hilotes et aux animaux, c'était en quelque sorte le résultat de l'influence de l'Égypte, à laquelle ils avaient emprunté tant de rites religieux. Si chez eux il y eut des écoles et des sectes entières qui se proposèrent une vie frugale (pythagoriciens, platoniciens), on y reconnaît

facilement des élèves des prêtres égyptiens; ils trouvaient dans cette pratique, comme ces derniers, le moyen de développer l'intelligence et de la rendre propre aux plus hautes conceptions intellectuelles; les hommes élevés dans ces pratiques n'étaient plus des commerçants ou des soldats; c'étaient des philosophes, des artistes, des législateurs, des prêtres.

Ainsi, comme on le voit, nous n'attribuons pas la même valeur, le même mérite à la pratique de la vie sobre, de l'abstinence, des jeûnes chez les différents peuples. Ceux qui pratiquaient la vie frugale en vue de leur développement intellectuel devaient se rapprocher nécessairement du but le plus désirable que se propose la religion, à savoir, la pratique de la loi morale. Ceux qui y recherchaient la création ou l'accroissement des forces physiques, en diminuant leur puissance intellectuelle, s'éloignaient d'autant de la perfection morale.

3° *Du jeûne chez les premiers chrétiens et de son degré d'austérité.*— A l'origine du christianisme, le jeûne prit une plus grande importance que dans toutes les religions antiques et fut surtout dirigé vers un plus noble but : une pénitence austère et la réhabilitation intellectuelle au détriment du corps. Ce qu'on appelait alors tempérance ressemblait beaucoup à une alimentation insuffisante, car on ne mangeait, surtout au désert, que des légumes, du miel sauvage, des sauterelles; souvent les aliments n'étaient pas cuits; on s'abstenait de pain, de viande, de vin; de plus, des jeûnes absolus étaient souvent la préparation aux exercices religieux et au martyre. Saint Antoine, que l'on considère, à tort peut-être, comme le premier auteur de la vie cénobitique des chrétiens d'Orient, les astreignit à ne se nourrir qu'une fois par jour, de pain sec, de sel et d'eau; l'abstinence était absolue du mercredi au vendredi. Dans la règle de saint Pacôme en Égypte, on vit un religieux vivre d'herbe crue avec du vinaigre, et ne dormir que sur une chaise; il vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Saint Hilarion se contentait de quinze figues par jour; saint Julien Sabas ne mangeait qu'une fois par semaine; Saint Macaire, qui ne mangeait que les dimanches quelques feuilles de choux, demeura debout pendant tout un carême.

Ces pratiques se propagèrent avec plus ou moins de rigueur dans l'Occident à mesure que la religion chrétienne y faisait des progrès; elles y aidèrent à l'extension de la foi religieuse, en donnant à ses premiers apôtres ce caractère de sainteté que prépare toujours une vie pure. Mais bientôt, lorsque la vraie religion fut établie, elles furent moins nécessaires, et le relâchement arriva. On aboutit en définitive à l'établissement de *règles* plus ou moins austères (règles de Saint-Benoît, de Saint-Bernard), qui peut-être n'eurent pas tout à fait leur raison d'être, car il n'y avait plus à fonder, mais seulement à maintenir; aussi n'y eut-il qu'un petit nombre d'applications et bien des défaillances. De ces oscillations résultèrent principalement les discussions entre les sectateurs de la *simple observance* et ceux de la *stricte observance.*

4° *Quel était le but du jeûne dans la primitive Église et au moyen âge?* «L'homme mange beaucoup plus qu'il ne devrait habituellement manger, surtout dans l'état de civilisation et de loisir, qui dissipe peu; aussi devient-il plus fréquemment malade que les animaux, et les premiers secours que réclament ses maladies sont la diète, le jeûne, qui souvent suffisent au rétablissement de sa santé.

« Cette pléthore malsaine, résultat de la gourmandise et de l'art culinaire, est principalement entretenue par la nourriture de chair, par des liqueurs excitantes ou fermentées, comme le vin : c'est pourquoi les législateurs sacrés en défendaient sagement l'usage à plusieurs époques de l'année, et devant les grandes fêtes, soit pour rendre les corps plus sains, plus allègres, soit pour tempérer et adoucir les bouillonnements des passions fougueuses, et cette indocilité féroce que le vin, la bonne chère, fomentent avec tant de violence chez des hommes brutaux, mal élevés, présomptueux et ignorants, comme l'a toujours été la grande masse des nations. Tel qui n'aurait pas écouté une ordonnance de médecin ploya le genou devant l'ordre de la Divinité; d'ailleurs il est manifeste que la plupart des peuples abandonnés à leurs grossiers intérêts, ne songeant qu'à s'emplir et qu'à s'enrichir, s'encroûteraient dans une épaisse barbarie, si des lois salutaires d'hygiène ne les retiraient pas de temps en temps de ces cloaques où ils se vautrent : tant il est dangereux de s'abandonner aux penchants bruts de la nature animale.

« C'était donc pour ramener l'homme vers ce genre de vie simple et primitif, à cette douceur antique et patriarcale, où, content des fruits délicieux que lui présentait la terre, il élevait, comme l'innocent Abel, ses vœux vers le ciel, que des Sages instituèrent ces jeûnes universels. La frugalité, la sobriété présidaient à ces modestes repas, où l'abstinence du jeûneur tournait en réfection pour le pauvre; où la prière, le retour de l'âme vers l'auteur de son existence, disposaient les humains à s'aimer en frères, à se pardonner leurs mutuelles injures, comme étant les enfants d'un même père. On sortait sain de ces agapes philosophiques, comme des banquets

de Platon ou des collations de Pythagore, dans lesquels l'esprit recevait plus de nourriture que le corps; les passions étaient plus modestes et plus tendres; les fonctions de la vie s'exerçaient avec plus de régularité et de lenteur; jamais d'indigestions, de troubles dans le sommeil, de fièvres ardentes ne consumaient la vie; elle s'écoulait paisiblement, telle qu'un fleuve majestueux et tranquille au milieu des fleurs d'une immense prairie; l'intelligence toujours sereine pouvait s'occuper sans cesse des plus heureuses contemplations. C'est ainsi que vécurent de longs âges ces gymnosophistes de l'Inde comme les brahmanes d'aujourd'hui; c'est ainsi que les déserts de la Thébaïde et du mont Sinaï se virent peuplés d'innocents anachorètes; les Paul, les Antoine, les Arsène, fuyant la pompe des cours de l'Orient, ensevelissaient dans des ermitages leurs vertus et traversaient plus d'un siècle. (1) »

Mais il est à croire que des raisons plus élevées firent adopter le jeûne dans toute sa rigueur. Nous avons dit combien l'exemple d'une vie austère et pure avait d'influence pour entraîner les populations. N'est-il pas à présumer que des hommes profondément religieux, de pieux enthousiastes cherchèrent, par l'exemple de leur existence toute de sacrifice, d'abnégation et de macération, à faire naître le respect d'une religion capable d'inspirer de tels sacrifices. Il paraît très-probable que cette existence ascétique soit des ermites isolés, soit des cénobites, fut une des plus puissantes causes de la propagation du christianisme. C'est par une vie pure et austère, par une confiance absolue en la Providence, par un courage qui dédaignait même le martyre, que les apôtres de la foi chrétienne firent rayonner en quelque sorte le christianisme sur tous les points de la terre, rayonnement dont la séparation des apôtres au pied de la croix est en quelque sorte la figure visible et matérielle.

Au moyen âge il serait difficile de trouver d'autres raisons de la conservation des pratiques austères de la religion. Il y avait alors non plus à fonder le christianisme, mais à le maintenir au milieu de populations profondément ignorantes, au milieu des restes encore trop vivaces des invasions barbares.

Mais cette période passée, le calme revenu, l'intelligence étant sortie des ténèbres, quelle utilité pouvait-il y avoir à conserver des pratiques aussi sévères, quand il est certain que le flambeau de la religion brillait de tout son éclat? Aussi est-il permis de croire qu'il est inutile de continuer plus longtemps, au moins dans toute leur rigueur, les habitudes sévères qui ont eu leur utilité dans un autre âge.

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XXVI.

Du reste, et comme complément de cette question, nous avons à nous demander si le jeûne peut être observé avec la même rigueur dans tous les pays. Ce sera l'objet du paragraphe suivant.

5° *Le jeûne peut-il être observé avec la même rigueur dans tous les pays?* — Dans l'Orient, berceau de la civilisation chrétienne, il était certainement possible de donner aux austérités du jeûne ce développement incroyable dont nous avons rapporté des exemples. On sait, en effet, combien il est facile dans les climats chauds de résister au besoin des aliments et d'en restreindre la quantité.

Dans l'Occident, malgré la sévérité des lois civiles et religieuses, il fut toujours impossible de donner un aussi grand développement aux mortifications du jeûne. Bien que plusieurs conciles et même des capitulaires de Charlemagne aient établi la peine de mort contre les infractions aux prescriptions sur le jeûne, il fallut bientôt composer avec les mœurs et le puissant appétit des hommes du Nord; le jeûne fut réservé pour les grandes solennités, et même il n'alla plus jusqu'à l'observation d'une journée entière d'abstinence; enfin en Allemagne on permit, ce que les chrétiens d'Orient n'auraient jamais accepté, l'usage des boissons même fermentées pendant les heures de jeûne, en disant que le liquide ne rompt pas le jeûne (*liquidum non frangit jejunium*). Mais on alla plus loin encore, le jeûne ne comprit plus bientôt que l'exclusion des viandes et des aliments *gras;* de sorte qu'on jeûna avec du pain, des légumes, des fruits crus ou cuits, des boissons aqueuses ou fermentées; et, pour compléter en quelque sorte cette transgression des lois de la primitive Église, on arriva à considérer le poisson et le gibier d'eau comme des aliments *maigres*, sous le prétexte passablement étrange mais peu spécieux, qu'il est dit dans la Genèse (1) que *les poissons et les oiseaux naquirent des eaux.* Ainsi les oiseaux qui fréquentent les rivières, les marécages, le bord des mers, furent considérés comme poisson, c'est-à-dire comme aliments *maigres.*

Faut-il considérer ces déviations des premières prescriptions de l'Église chrétienne comme une révolte ouverte? Nous ne le pensons pas. Que l'on examine jusqu'à quel point prévaut l'influence du climat et de la race humaine que l'on étudie, et tous les doutes sont levés à l'instant. Les hommes du Nord, surtout lorsqu'ils résident dans des contrées septentrionales, ont besoin, ainsi que nous l'avons dit, d'une réfection substantielle

(1) *Genes.*, I, 20 : *Dixit etiam Deus* : PRODUCANT AQUÆ *reptile animæ viventis et* VOLATILE SUPER TERRAM SUB FIRMAMENTO CŒLI.

pour supporter l'intempérie de leur climat et dès lors il leur devient impossible, sous peine de mort, de supporter les privations qui sont facilement souffertes par les races méridionales. Nous trouvons dans cette remarque tout ce qu'il nous faut pour expliquer les différences qui existent encore entre le rite grec et le rite romain. On trouve dans les *Lettres édifiantes* les remarques suivantes : « Une des choses qui inspirent aux Orientaux le plus d'aversion pour l'Église romaine, est le relâchement où ils se persuadent faussement qu'elle nous entretient sur ce point... Toute l'île (de Scio) n'est habitée que par des chrétiens; ils sont tous du rite grec, et de grands jeûneurs; ils passent tout le carême avec un peu de légumes; il n'usent pas même de la liberté que prennent les Grecs en d'autres endroits, de les assaisonner avec de l'huile : ils ne s'en servent que le samedi et le dimanche, qui sont des jours privilégiés où le jeûne est défendu. » Les chrétiens de l'Orient observent rigoureusement l'abstinence pendant le carême : nulle complaisance, nulle transaction, nulle *dispense*. On lit dans le même Recueil : « Je m'embarquai le 22 mars avec mes petites provisions, résolu de jeûner avec les Grecs, et de n'être pas moins austère qu'eux; ils ne mangent point de poisson, si ce n'est le jour de l'Annonciation et du dimanche des Rameaux, qui sont deux jours privilégiés. La plupart ne mangent qu'un peu d'herbes et de légumes. On leur permet les huîtres et les coquillages, les écrevisses et autres poissons qui n'ont point de sang, et qui s'attachent aux rochers. Ils sont si rigides dans l'abstinence d'œufs, de beurre, de laitage, qu'étant malades ils aiment mieux se laisser mourir que de la violer. On ne sait ce que c'est que d'accorder des *dispenses*, de quelque considération que soient les personnes qui les demandent et pour quelque raison que ce soit. »

6° *Du jeûne et de l'abstinence à l'époque moderne.*— Par une pente toute naturelle, et qui, selon toute probabilité, résulte des raisons que nous avons énoncées, la pratique du jeûne s'est mitigée dans les temps modernes; les lois civiles n'en font plus une obligation, et il n'y a plus de pénalité pour ceux qui ne l'observent pas. Seules, les prescriptions de l'Église l'ordonnent, mais il est loisible à chacun de les suivre ou de ne pas s'y conformer. Les Communautés religieuses seules ont besoin de dispenses.

Nous n'avons pas à faire l'énumération des circonstances dans lesquelles cette austérité est prescrite; qu'il nous suffise de rappeler que les jeûnes principaux recommandés au public sont les suivants : le Carême, ou jeûne des quarante jours avant Pâques. Ce jeûne fut d'abord de trente-six jours : c'était la dîme ou dixième partie de toute l'année offerte à Dieu; en imitation du jeûne de Jésus, on y ajouta quatre jours pour compléter le nombre de *quarante*. Le jeûne de l'Avent, à la fin du mois de novembre, qui se prolonge jusqu'à Noël, doit être aussi de quarante jours. Enfin les samedis et surtout les vendredis de chaque semaine doivent être marqués par l'abstinence d'aliments gras. Nous ne parlons pas d'une foule d'autres jeûnes dont quelques-uns sont encore en usage dans certaines communautés religieuses, mais qui d'ailleurs sont tombés en désuétude dans le public. Au quatrième siècle il y avait déjà le carême de la Saint-Jean, les Quatre-Temps, aux points cardinaux de l'année, aux solstices et aux équinoxes; plus tard on établit le carême de la Pentecôte, celui de l'Assomption, celui de l'Exaltation de la Sainte-Croix, etc.; enfin il n'y eut aucun événement important de la religion qui ne fût célébré par des jeûnes. Ajoutons que dans quelques rites, le rite grec, par exemple, le jeûne est prescrit aussi tous les mercredis. Si bien qu'à une époque qui n'est pas encore éloignée, les jeûnes étaient si nombreux, surtout pour les moines de toutes les nations, qu'on accusa ceux-ci de créer exprès une multitude de fêtes, pour se débarrasser du jeûne sous un prétexte sacré.

Nous croyons inutile d'ajouter qu'à ces jeûnes doivent se joindre aussi certaines abstinences et certaines pratiques actives; on recommande surtout l'humilité sans laquelle le jeûne n'a pas de mérite, la prière fréquente, l'abstention des spectacles, de tous les autres amusements, la continence et la pratique de l'aumône; disons que, sous ce dernier rapport, l'Église avait su donner un but direct d'utilité à l'abstinence en attribuant à la réfection de l'indigent la mortification du jeûneur; il semble qu'il y ait eu dans cette disposition, une tendance à rétablir cette communauté de biens accordée par la nature aux premiers hommes.

On comprend l'importance qu'à certaines époques on a pu attribuer à ces prescriptions et de quelle utilité elles étaient d'ailleurs lorsqu'on voit qu'au moyen âge le carême entraînait nécessairement la suspension des procès, des guerres, des combats et des duels.

7° *Valeur et mérite du jeûne dans la vie commune ou particulière.— Le jeûne doit-il être conservé?* L'un des points principaux de la valeur et du mérite du jeûne consiste dans l'exemple de bonne conduite, de retenue, de respect de la religion, donné par ceux qui le pratiquent. Aussi, de l'avis général, l'exemple du jeûne est-il plus salutaire,

donné par des associations ou communautés religieuses que par des particuliers.

D'après ce que nous venons de dire, il n'est pas douteux que l'on doive continuer la pratique du jeûne, mais il reste à savoir jusqu'à quel degré de rigueur il doit être porté. Sous ce rapport, nous ne faisons que traduire le sentiment général, et sans doute aussi celui de l'Église, en disant qu'il doit être singulièrement diminué dans sa sévérité : le temps des grandes austérités est passé; s'il a été utile que des mortifications extraordinaires et presque miraculeuses fussent données en exemple aux peuples à convertir, il ne saurait plus en être de même aujourd'hui. Les grandes conversions des peuples sont faites, au moins dans tout l'Occident; il reste seulement à maintenir ce qui a été fait; aussi l'Église n'exige-t-elle plus les sévères austérités des premiers temps, que chez les missionnaires chargés de porter le flambeau de la religion chez les différents peuples. Dans nos pays, en conservant le jeûne notablement affaibli et un certain nombre d'austérités, on satisfait aux principaux besoins qui peuvent se résumer ainsi : le respect dû au souvenir des événements principaux qui ont fondé la religion, le respect de cette même religion, la solennisation de quelques fêtes, les bons exemples à donner aux autres. Maintenant il nous semble que la religion doit arriver à son but par des pratiques moins détournées, depuis que le niveau intellectuel des peuples s'est si considérablement élevé. Les pratiques matérielles n'apprennent rien; c'est maintenant à la morale créée et enseignée par la religion d'obtenir le respect des choses saintes; et, d'autre part, c'est à la science d'établir les prescriptions d'hygiène et de bonne conduite qui rentraient autrefois dans les attributions de la théologie.

Dr. V. Racle.

JONQUE (du portugais *junco*, en chinois *tchouen*), terme générique dont se servent les Européens pour désigner les vaisseaux qui naviguent dans les mers de l'Inde, et plus particulièrement les navires et embarcations chinoises. Les jonques de commerce sont d'une capacité qui varie de 60 à 500 tonneaux; quelques-unes atteignent une longueur de trente-cinq mètres, et une largeur de huit. Les côtés sont plats et vont en s'arrondissant par le bas, ainsi que sous la quille, qui n'est pas garnie de l'étambot ni des étraves, pièces de bois fixées perpendiculairement à la quille et qui arment la poupe et la proue des vaisseaux européens. Le maître-bau, qui mesure la plus grande largeur du vaisseau, est placé vers l'arrière, environ au tiers de la longueur totale. De là il résulte que les jonques ont l'avant très-effilé et l'arrière très-renflé, et qu'elles sont plus étroites par en haut que par en bas. Elles sont pontées; l'avant se relève en forme d'un col de cygne, à l'extrémité supérieure duquel sont sculptés des dragons et des animaux fantastiques. Le pont est couvert d'une espèce de tente ou cabane qui met l'équipage à l'abri du soleil et de la pluie; à l'arrière s'élève un étage occupé par le commandant. Leur mâture consiste en un beaupré, un grand mât et un mât d'artimon, auquel on ajoute quelquefois un mât de perroquet; ces mâts ne sont pas fixés au plat fond, mais posés carrément sur le plancher; ils sont mobiles et peuvent s'incliner sur l'arrière. Les voiles sont en nattes épaisses de bambou ou de cannes; elles sont garnies de lattes horizontales qui leur permettent de se replier comme les feuilles d'une persienne, et rendent facile d'en diminuer la surface. Le gouvernail est très-grand; il est manœuvré avec la barre et avec des cordes; il est mobile, et peut être retiré quand le navire est au mouillage. Outre le gouvernail, l'arrière est garni de chaque côté de longues rames qui aident à la manœuvre par les gros temps. Les ancres sont faites d'un bois fort dur nommé *bois de fer*. Le pilote se tient à l'arrière, et indique la manœuvre au timonnier en frappant sur un petit tambour. Deux portes carrées qui sont percées de chaque côté des flancs du navire, sous le premier pont, servent à introduire dans l'intérieur les marchandises et l'équipage. Les jonques de guerre, construites d'après le même système, portent de six à huit canons.

La construction des jonques est lourde, et la manœuvre en est difficile; elles sont mauvaises voilières; mais, à cause de l'épaisseur de leurs voiles, elles tiennent bien le vent. Lorsqu'elles naviguent vent arrière, elles vont très-vite; mais, dans toute autre condition de vent, elles dérivent beaucoup, et perdent ainsi tout leur avantage; elles ne peuvent pas virer vent devant. Les Chinois sont des marins intelligents et très-entendus à la manœuvre; ils connaissent bien les côtes et sont bons pilotes côtiers. Mais en haute mer ils sont mauvais pilotes, et ne se hasardent guère à s'aventurer loin des côtes. Pour calfater leurs vaisseaux ils se servent, non de goudron, mais d'une sorte de mastic formé de filasse de coco, et de la gomme que distille l'arbre *tong-yeou*.

Les fleuves de la Chine sont sillonnés de jonques de toute forme et de toute grandeur. Ce sont les *lang-tchouen, barques de vivres*, qui servent à transporter de toutes les provinces du Céleste Empire les tributs et les provisions de la Cour; 10,000 de ces jonques sont entretenues aux frais de l'Empereur; les *long-y-tchouen, barques des habits à dragon*, ainsi nommées

parce qu'elles sont ornées du dragon impérial, et servent à transporter les étoffes destinées à la cour; les *tso-tchouen*, qui servent à transporter les mandarins et les autres officiers publics. Outre ces jonques, il en est d'autres, sortes de maisons ambulantes, où habitent des familles entières; d'autres servent de restaurants et de lieux de rafraîchissement, ou même de débauche; ces dernières sont ornées avec un luxe magnifique. Tout cela donne aux fleuves un aspect vivant et animé, de l'effet le plus pittoresque.

Le premier vaisseau chinois qui ait doublé le cap de Bonne-Espérance, et qui soit parvenu en Europe, est une jonque nommée *Keying*, d'une longueur de 60 pieds sur 33 de large. Elle est arrivée en Angleterre le 27 mars 1848; une médaille commémorative a conservé le souvenir de cet événement.

Ouvrages à consulter : *Essai sur la construction navale des peuples européens*, par le capitaine Pâris, fol. 52-56 (1841). — *Quinze ans de voyage autour du monde*, par le capitaine Gabriel Lafond de Furcy, t. I, p. 200-205 (1840). — *Mémoires sur la Chine* par le P. Grozier. — *Description de la Chine*, par le P. du Halde, — *Mémoires sur la Chine*, par le P. Le Comte. — *Glossaire nautique* de Jal, *Dictionnaire de marine* (Amsterdam, Jean Covens et Cornélius Mortier, 1736.) — *Dictionnaire de la marine à voiles et à vapeur*, par le baron Bonnafoux et le capitaine Pâris.

C. MAURENCE.

JOUBARBE, *Sempervivum*. (*Botanique.*) Le mot français de *Joubarbe*, par lequel on désigne ce genre de plantes de la famille des Crassulacées, est une corruption des mots latins *Jovis barba*, barbe de Jupiter. De Candolle a même nommé *Jovibarba* dans son *Prodromus*, une section de ce genre. Les joubarbes sont des végétaux charnus, qui croissent pour la plupart dans les Canaries et à Madère, dont quelques-uns se trouvent dans les parties moyennes et méridionales de l'Europe. Les unes forment des herbes peu élevées, les autres s'élèvent en sous-arbrisseaux ou arbrisseaux qui prennent même le port de petits arbres. Leurs feuilles sont disposées en rosettes serrées, qui leur donnent un aspect particulier, au point de les faire aisément reconnaître. Leurs fleurs sont jaunes, blanchâtres ou purpurines et disposées en cymes. Elles ont pour caractères : Un calice divisé profondément en six à vingt lobes; une corolle de six à vingt pétales étroits et pointus; des étamines périgynes en nombre double de celui des pétales, par conséquent variant de douze à quarante; enfin un pistil formé par la réunion en un seul verticille de six à vingt carpelles bien distincts, qui renferment dans leur loge unique un grand nombre d'ovules, et qui deviennent ensuite autant de follicules polyspermes. — Parmi les trente-cinq ou quarante espèces que renferme aujourd'hui ce genre, il en est une très-commune sur les toits, sur les vieux murs, sur les rochers et qu'on plante encore très-souvent soit en pots, soit sur les fabriques rustiques des jardins paysagers. C'est la JOUBARBE DES TOITS (*sempervivum tectorum*, LIN.) Ses grandes rosettes, qui produisent un très-joli effet, sont formées d'un grand nombre de feuilles charnues, glabres aux deux faces, bordées de cils. Du milieu de chacune d'elles s'élève une tige haute d'environ $0^m,35$ droite, pourvue de feuilles éparses, velue, que termine une cyme de fleurs purpurines, presque sessiles, généralement à douze pétales et autant de pistils. Dans la médecine populaire on emploie fréquemment les feuilles succulentes de la joubarbe pour ramollir les cors aux pieds et les durillons. — On trouve plus ou moins répandues dans les jardins quelques espèces de *sempervivum*, parmi lesquelles la plus belle est la JOUBARBE EN ARBRE (*sempervivum arboreum* LIN.). Cette grande et belle espèce croît spontanément aux Canaries. Elle forme un véritable petit arbre, dont la tige, très-épaisse, atteint souvent 1^m, 33 de hauteur, et se divise supérieurement en branches terminées chacune par une grande rosette de feuilles charnues, en spatule, d'un joli vert. Ses fleurs jaunes forment une grande cyme paniculée, dressée et serrée. Elles se développent pendant l'hiver. C'est une plante de serre tempérée, dont la multiplication se fait sans difficulté au moyen des bourgeons qu'elle développe à la base de la tige. Pendant l'hiver elle craint l'humidité, et elle doit être tenue presque à sec. On en possède une variété panachée et une autre dont les feuilles sont colorées en pourpre foncé.

P. D.

JOURNALISME. Nous avons déjà, à l'article JOURNAUX, t. XVIII de l'*Encyclopédie Moderne*, esquissé à grands traits l'histoire du journal; nous en avons cherché les traces dans l'antiquité; nous l'avons montré s'introduisant successivement chez toutes les nations civilisées, et enfin nous avons donné quelques détails sur les principaux organes de l'opinion publique en Europe. Dans ce premier travail nous n'avons envisagé en quelque sorte que le côté matériel de la question; nous allons en étudier aujourd'hui le côté politique et moral; en un mot, après avoir fait l'histoire du *journal*, nous allons faire celle du *journalisme*, de ce pouvoir immense, irrésistible, qui a exercé une si grande influence sur les destinées de l'Europe moderne, et de la France en particulier.

C'est une histoire assez mal connue encore que celle du journalisme, et cependant il en est peu d'aussi curieuses. A peine l'existence de cette incarnation de l'esprit moderne re-

monte-t-elle à deux siècles, et il y a plus à gagner, pour le penseur, à la suivre dans sa marche progressive, dans ses luttes et ses transformations, qu'à pâlir sur les annales de certains grands empires. Interprète fidèle des temps qu'elle a traversés, la presse en reproduit la physionomie exacte; elle est pour le moral des peuples ce que l'invention de Daguerre est pour les formes matérielles. Son développement et son influence sont, à coup sûr, les traits les plus saisissants de notre époque, et lui donnent un caractère que nulle autre n'avait eu avant elle.

Comme tous les pouvoirs réels et forts, la presse a soulevé dès son origine une opposition formidable; contre elle se sont ligués d'abord les sots et les ignorants, puis, bientôt après, tous ceux qui avaient intérêt à cacher la lumière; mais elle est sortie victorieuse de toutes les épreuves qu'il lui a fallu traverser. Sans doute la presse a, comme toutes les institutions humaines, des inconvénients, peut-être même des dangers; mais elle les rachète par les bienfaits qu'elle répand, et que ne devraient pas oublier ceux qui la calomnient. C'est à elle qu'est due cette initiation de tous les instants à la vie publique, bien autrement complète que celle des républiques anciennes; par elle l'examen, la discussion, la publicité, pénètrent jusqu'au cœur des masses; par elle aussi la somme des abus diminue chaque jour, tandis que celle des améliorations s'élève.

Le journal est né presque simultanément en France, en Angleterre et en Hollande, et sous l'influence de causes identiques, qu'a déduites avec une grande justesse le récent historien de la presse en Angleterre, M. Cucheval-Clarigny.

Jusqu'au commencement du dix-septième siècle, la politique, la politique extérieure surtout, était l'affaire des rois uniquement et de leurs ministres; les peuples y demeuraient absolument étrangers, et nul ne prenait souci en France, par exemple, de ce qui pouvait se passer en Angleterre ou en Espagne. Les guerres de religion mirent fin à cette indifférence mutuelle; il y eut désormais, à part les rivalités des souverains, un intérêt commun entre les nations. La querelle qui se débattait par les armes en Hollande ou en Allemagne était la querelle de tous les protestants et de tous les catholiques; chaque bataille, chaque prise de ville, mettait une moitié de l'Europe dans la joie, et l'autre moitié dans la douleur. Les nouvelles, même celles des pays les plus lointains, furent dès lors pour toutes les classes l'objet d'une ardente curiosité; la propagation rapide et régulière de ces nouvelles devint un véritable besoin public. Déjà d'ailleurs la controverse religieuse, si ardente au seizième siècle, et qui trouvait dans l'imprimerie un instrument à la fois et un aliment, avait frayé le chemin. Les gros livres, trop longs à écrire, trop longs surtout à lire, avaient fait place aux petits traités courants, qu'il était facile de répandre. Les traités eux-mêmes furent supplantés par les manifestes, les proclamations, les satires, imprimés sur des feuilles isolées et habituellement d'un seul côté, qu'on obtenait à bon marché, qu'on se passait sous le manteau, et qu'au besoin on affichait pendant la nuit. Les partis, pour enflammer le zèle ou soutenir l'ardeur de leurs adhérents, faisaient imprimer et distribuer la relation des avantages qu'ils avaient obtenus. C'est par des circulaires de ce genre, cachées dans des selles de cheval, dans la doublure d'un manteau de voyage, que les protestants de France apprenaient les victoires de leurs coreligionnaires d'Allemagne, et réciproquement. L'usage devint bientôt général d'imprimer sur des feuilles séparées, et de vendre à bas prix les relations de tous les événements remarquables, de tous les faits propres à affriander les lecteurs. On devait être naturellement conduit à réunir plusieurs événements sur la même feuille ou dans le même cahier, et le jour où l'industrie d'un homme, encouragée par la curiosité croissante du public, donnerait un titre uniforme à ces feuilles volantes, établirait entre elles un ordre de succession, et leur assignerait un retour périodique, le journal serait créé.

Le premier journal, ou du moins la première feuille qui mérite ce nom, naquit en France, en 1631, et l'honneur de cette création appartient à Théophraste Renaudot. Des essais avaient bien été tentés quelques années auparavant en Hollande et en Angleterre; mais ils étaient demeurés à l'état d'essais très-incomplets, et n'avaient pas eu de suite. La *Gazette* de Renaudot, au contraire, par la régularité extrême de sa publication, qui ne souffrit jamais aucune interruption, par sa circulation européenne, par l'abondance et le choix de ses matières, la supériorité de sa rédaction et le nombre de ses correspondances, répond, eu égard à l'époque, aussi complétement que possible à l'idée que nous nous faisons d'un journal, et c'est bien la première publication périodique qui soit dans cette condition.

Dès son berceau, le journal laisse pressentir sa puissance. Richelieu s'empare de l'invention de Renaudot, et s'en sert comme d'une arme, comme d'un instrument de gouvernement; Mazarin, après lui, s'appuie sur l'humble gazetier; Louis XIII lui-même prend une part active à la rédaction du nouveau journal : ce monarque, qui n'osait guère avoir de volonté ni parler un peu haut,

écrivait ce qu'il n'avait pas le courage de dire, et c'est à la *Gazette* qu'il confiait ses doléances et ses projets. Renaudot faillit même payer cher l'honneur de cette collaboration royale. Quand, à la mort de Louis XIII, Anne d'Autriche eut été nommée régente, on lui demanda compte du passé médisant de sa *Gazette*, qu'on l'accusait d'avoir ouverte aux ennemis de la reine. Mais Renaudot avait bec et ongles; le père des journalistes français, selon l'expression de Monteil, ne pouvait être un sot. Il répondit par une requête à la régente, requête on ne peut plus adroite, et qui révéla tout le mystère de la haute comédie à laquelle il avait dû se prêter. « Cha« cun sait, » y dit-il, « que le roi défunt ne « lisait pas seulement mes Gazettes, et n'y « souffrait pas le moindre défaut, mais qu'il « m'envoyait presque ordinairement des mé« moires pour y employer... Était-ce à moi à « examiner les actes du gouvernement? Ma « plume n'a été que greffière... »

Renaudot sortit de ce procès plus fort qu'auparavant, et, soutenu d'ailleurs par la faveur publique, il put continuer son œuvre sans se laisser ébranler par les passions qui s'agitaient autour de lui, ni arrêter par les obstacles qu'on s'efforçait de semer sur sa route. Malgré le ridicule que les pamphlétaires jetèrent à pleines mains sur la *Gazette* et sur son rédacteur, « la chose en était venue bientôt à ce point, » comme il le dit lui-même, « que ceux-là n'auraient été dignes de rien moins que des petites-maisons, à qui l'expérience n'aurait pu faire avouer l'utilité des gazettes, » et il prévient les princes et les États étrangers « qu'ils perdraient inutilement leur temps à vouloir leur fermer le passage, vu que c'est une marchandise dont le commerce ne se peut défendre, et qui tient cela de la nature des torrents qu'il se grossit par la résistance. » C'était là certes un noble langage, et digne d'un écrivain qui a la conscience de son œuvre.

Cependant la *Gazette* ne joua, politiquement parlant, qu'un rôle incomplet, insignifiant. La nation, le peuple, n'y occupait qu'une place infiniment restreinte; c'était, selon l'expression même de son fondateur, « le journal des rois et des puissances de la terre; » et il était difficile qu'il en fût autrement à une époque où le roi pouvait dire: « L'État, c'est moi! » Le corps, l'instrument, la machine était créée; mais il lui manquait l'âme, le souffle, le ressort qui devait lui donner la vie et le mouvement; les Watt et les Fulton de cette vapeur, dont Renaudot fut le Salomon de Caus, ne devaient arriver qu'avec la Révolution française.

Pour s'expliquer ce long sommeil d'une force qui devait, ce semble, trouver dans l'esprit français un si puissant aliment, il faut se rappeler qu'on vivait alors sous le régime du privilége. Richelieu, à qui Renaudot avait dû s'adresser pour obtenir l'autorisation de publier sa *Gazette*, avait bien vite compris la puissance de ce nouvel instrument et de quelle utilité il pouvait être pour le gouvernement, mais à la condition qu'il serait tout à fait à sa dévotion, et qu'aucun autre ne s'en pourrait servir contre lui. Et tout naturellement les successeurs de Richelieu partagèrent sur ce point sa manière de voir; Louis XV ordonna même la réunion de la *Gazette* au département des affaires étrangères, jugeant que « par là elle deviendrait plus intéressante, qu'elle acquerrait plus de certitude et d'authenticité, et contribuerait à fournir les mémoires les plus sûrs et les plus précieux pour l'histoire, puisqu'on n'y insérerait point de faits altérés, ni de mémoires faux et suspects. » — « L'objet de la *Gazette*, » disait à cette occasion l'un de ses rédacteurs, « n'est pas seulement de satisfaire la curiosité publique; elle sert d'annales pour la conservation des faits et de leurs dates. C'est un dépôt où la postérité doit puiser dans tous les temps des témoignages authentiques des événements dont se compose l'histoire, et des détails même dont elle ne se charge pas. » Et, de fait, la *Gazette*, pleine d'excellents matériaux, est demeurée un de nos monuments historiques les plus précieux.

La *Gazette* ne s'appartenait donc pas; elle avait payé de son indépendance le privilége en vertu duquel elle existait, et elle s'en accommodait d'autant mieux qu'il lui assurait le monopole de la presse politique : aucune autre feuille ne pouvait lui faire concurrence, et quand le *Journal de Paris*, le premier de nos journaux quotidiens, se fonda, en 1777, non-seulement il dut s'abstenir de toute question politique, il lui fut même interdit de donner des nouvelles de la Cour (1).

Un jour cependant on put croire que la presse allait sortir de ses langes. On sait avec quelle force éclata, pendant la Fronde, la littérature polémique. Parmi les formes qu'elle pouvait revêtir, celle du journal, connu déjà depuis près de vingt ans, semblait devoir être une des premières qui se présenteraient à l'esprit des pamphlétaires. Renaudot lui-même en jugeait ainsi, et un instant il parut craindre pour le monopole dont sa *Gazette* était en possession. Une circonstance était venue encore augmenter les appréhensions

(1) Le premier journal quotidien qui ait été publié en Europe parut à Londres le 11 mars 1702, sous le titre de *Daily courant*. Son format était réduit à la moitié du format habituel, « afin d'épargner au public au moins la moitié des impertinences que contenaient les journaux ordinaires. »

dont il n'avait pu se défendre en voyant s'engager la guerre des pamphlets, cette étrange mêlée littéraire sur laquelle nous aurons occasion de revenir. (*Voy.*, au SUPPLÉMENT, l'art. MAZARINADES.)

Quand la Cour sortit de Paris, le 6 janvier 1649, Renaudot eut ordre de la suivre à Saint-Germain. L'intention du cardinal Mazarin était d'accepter la lutte avec la Fronde sur le terrain de la publicité, et pour cela le fondateur de la *Gazette* était bien l'homme qu'il lui fallait : rompu aux habitudes de la controverse, il connaissait à fond toutes les petites finesses, tous les petits mystères du métier qu'il avait exercé le premier. Renaudot n'eut garde de refuser une mission qui ne pouvait que l'affermir dans la faveur de la reine, du cardinal, de la cour, et par conséquent l'aider à conserver, malgré l'instabilité des choses à cette époque, le privilége de la *Gazette*. Mais quitter Paris, c'était laisser le champ libre à un concurrent; le parlement pouvait autoriser la publication d'un journal, breveter quelque écrivain qui consacrerait son savoir-faire à le défendre; la guerre finie, qui l'emporterait, du gazetier du Palais-Royal, ou de celui du Palais de justice? Le cas était embarrassant. En politique habile, Renaudot marcha résolûment contre le danger. Il avait deux fils, attachés avec lui à la rédaction de la *Gazette :* il les laissa à Paris, avec le plan d'un nouveau journal, et, pendant qu'il écrivait la *Gazette* à Saint-Germain pour la Cour, ses enfants écrivirent à Paris le *Courrier français*, journal du parlement. Qui sait même si Mazarin ne fut pas pour quelque chose dans ces calculs? Il était assez fin pour cela. On pouvait présumer que le parlement, qui gouvernait à Paris, voudrait avoir, comme la Cour, sa *Gazette* à lui : n'était-il pas d'une habile politique, de la part du cardinal, de la lui faire faire par des hommes à sa dévotion?

Quoi qu'il en soit, la combinaison réussit au delà des espérances de Renaudot. La *Gazette* avait créé chez les Parisiens un besoin de curiosité que les événements ne pouvaient que rendre de plus en plus vif. « Depuis les petits jusques aux grands, dit *le Commerce des nouvelles restabli*, on ne parle d'affaires que par la *Gazette;* les aisés les achètent et en font des recueils; d'autres se contentent de les lire en payant des droits pour cette lecture, ou se cotisent entre eux pour l'avoir à moindres frais. Et, bref, dans la plus sérieuse compagnie on dira : Que dit-on de nouveau? Qu'apprenez-vous de bon? Avez-vous lu la *Gazette* d'aujourd'hui? Parle-t-elle de ceci ou de cela? Dit-on que le roi vient bientôt? Touche-t-elle quelque chose d'Angleterre? Et même, si l'on met en avant quelque nouvelle, il ne faut, pour la rejeter, que dire : Cela n'est pas dans la *Gazette*, et, par conséquent, cela est faux, et, s'il était vrai, la *Gazette* n'aurait pas manqué d'en parler. » Et dès les premiers jours du blocus, « les Parisiens, renfermés dans leurs murs, souffraient moins de la disette de pain que du manque de gazettes. Quand ils se rencontraient l'un l'autre, c'était à demander : « Que dit-on de nouveau?— Je n'en sais rien, je n'apprends rien. Cela est étrange qu'on ne sache aucune nouvelle! Il semble que tout soit mort depuis que la *Gazette* n'existe plus; l'on vit comme des bêtes, sans savoir ce qui se passe. »

Le *Courrier français* ne pouvait donc arriver plus à propos. Aussi son succès fut-il immense; « le pain ne se vendait pas mieux que ses papiers; l'on y courait comme au feu, l'on s'assommait pour en avoir; les colporteurs donnaient des arrhes la veille, afin qu'ils en eussent les premiers; on n'entendait, les vendredis, crier autre chose que le *Courrier français*, et cela rompait le cou à toutes les autres productions de l'esprit... Il est vrai que ses rédacteurs étaient des gens habiles, les dignes fils de leur père : ils savaient les lieux communs, dont ils enrichissaient leurs discours assez à propos, et, lorsque les nouvelles n'étaient pas abondantes, ils trouvaient le moyen, comme étant de pratique, de tirer et allonger la matière pour achever le cahier. Madame l'histoire les avait instruits de toutes les manigances qu'il fallait pratiquer; comme il fallait adoucir et couler les mauvaises nouvelles, exagérer les avantageuses, assurer les douteuses délicatement, si bien que l'on pût s'en dédire sans contradiction, et faire en sorte de se faire bien venir des puissances, agréer au peuple, et n'attirer sur soi la haine ni la malédiction de personne. Le *Courrier* prit donc la place de la *Gazette*, et sut si bien enchérir par-dessus son style que dès sa première arrivée on cria *Vivat!* Adieu *Gazette* et courre le *Courrier!* »

La vogue du *Courrier*, comme cela devait être, éveilla l'envie et excita les appétits. Des libraires le contrefirent, d'autres usurpèrent son titre; des auteurs l'imitèrent; un, mieux avisé, nommé Saint-Julien, eut l'idée de le traduire *fidèlement* en vers burlesques, — le burlesque était alors à la mode, — et cette paraphrase rimée eut une fortune que n'a surpassée peut-être celle d'aucun pamphlet de la même époque.

Les deux Frondes virent bientôt apparaître une foule d'imitations dans l'une ou l'autre des deux formes que le succès avait également consacrées. Les journaux s'improvisèrent au jour le jour : les uns pour la cour, ou pour le prince de Condé, ou pour le parlement; les autres pour le coadjuteur ou pour le

duc de Beaufort. Mais, il faut bien le dire, malgré le succès de certaines gazettes, de toutes les formes que prit alors le pamphlet, celle-ci fut traitée avec le moins de talent. En général, nulle idée ne domine ces sortes d'écrits, on n'y remarque aucun plan; ce sont des relations venues de sources plus ou moins mauvaises, rédigées d'une façon le plus souvent insignifiante. Le journal, qui vient d'être créé, n'est pas encore né à la vie politique; ce n'est qu'une simple chronique, qui s'adresse moins à la passion du public qu'à sa curiosité, et les chances de succès sont à celui qui intéresse ou qui amuse le plus ses lecteurs. C'est ce qui explique la faveur réservée aux gazettes burlesques : nous avons dit le succès du *Courrier* de Saint-Julien; nous pourrions rappeler la vogue plus grande encore de la *Muse historique* de Loret, qui ne compta pas moins de quinze années d'existence, et mit les lettres en vers si fort à la mode pendant le règne de Louis XIV.

La guerre finie, la *Gazette* revint à Paris, et voulut rentrer dans ses droits. Le *Courrier*, pour sauver les apparences et dérouter les soupçons qu'avaient pu faire naître les liens qui unissaient les rédacteurs des deux feuilles, fit un semblant de résistance, dont Renaudot eut facilement raison. La *Gazette* fut rétablie par arrêt de justice dans son privilége; les fils de Renaudot y reprirent leur collaboration, et Mazarin eut si peu de ressentiment de l'opposition qu'ils lui avaient faite dans le *Courrier*, qu'à son retour de Saint-Germain, il concéda à l'un la charge de premier médecin du roi et de la reine, et à l'autre une charge à la cour des comptes.

Ainsi, oserions-nous presque dire, ainsi finit la comédie; ainsi s'éteignit presque sans écho tout ce grand bruit fait par la Fronde.

La presse avait été plus heureuse en Angleterre, où elle avait promptement grandi, au milieu des troubles qui l'agitaient à cette époque. Ce n'est pas qu'elle n'eût rencontré de l'opposition et de puissants obstacles; mais elle en avait triomphé avec cette ténacité qui est le propre du caractère anglais. Les premiers journalistes se trouvèrent en face de la chambre étoilée, qui fit si longtemps aux pamphlétaires une guerre acharnée, employant contre les écrivains les supplices les plus cruels et les plus barbares. N'osant se permettre la moindre allusion à ce qui se passait en Angleterre, ils se bornaient à enregistrer les nouvelles de l'étranger, dans lesquelles la censure taillait à tort et à travers, et quelques petits faits amassés péniblement et au jour le jour, qu'ils donnaient tout secs, se gardant de toute réflexion, de tout commentaire, comme d'un délit qui aurait attiré sur eux les foudres du redoutable tribunal. A peine se hasardaient-ils à citer des noms propres, car il était arrivé plus d'une fois que de grands personnages avaient fait assommer des écrivains pour avoir parlé d'eux dans les gazettes.

Les mêmes faits, d'ailleurs, se produisirent en France; le titre de gazetier n'était pas plus en honneur dans un pays que dans l'autre, et c'est une chose étrange que cette répulsion de l'opinion publique venant s'ajouter aux persécutions du pouvoir contre une institution si éminemment utile aux intérêts des masses. Ce qui est certain, c'est que les esprits eurent quelque peine à s'habituer à l'idée qu'on pût faire commerce public de nouvelles; une gazette imprimée était une nouveauté si surprenante, et qui faisait tant de bruit, que Ben-Johnson crut voir là un excellent sujet de comédie, et fit jouer, en 1625, *l'Approvisionnement de nouvelles*, dans lequel il ridiculise l'entreprise des *Weekly News*, le premier essai du journalisme en Angleterre. La même année, Shirley mettait également en scène, dans les *Ruses de l'Amour*, la grande nouveauté du jour, et faisait un portrait peu flatteur des marchands de nouvelles. « Ces gens-là, » dit-il, « avec une heure devant eux, vous décriront une bataille, dans quelque coin de l'Europe que ce soit, et pourtant ils n'ont jamais mis le pied hors des tavernes; ils vous dépeindront les villes, les fortifications, les généraux, les forces de l'ennemi; ils vous diront ses alliés, ses mouvements de chaque jour. Un soldat ne peut pas perdre un cheveu de sa tête, ne peut pas recevoir une pauvre balle, sans avoir quelques pages à ses trousses, format in-4°. Rien n'arrête ces gens-là que le défaut de mémoire, et, s'ils n'ont point de contradicteur, ils ne tarissent pas... » Cette scène de Shirley, que nous abrégeons, est une première édition, très-complète, de toutes les satires qu'on a pu faire et qu'on a faites depuis du journalisme. Pendant longtemps les écrivains politiques dédaignèrent de se mêler aux conteurs de nouvelles, auxquels ils refusaient le titre d'écrivain. « Un journaliste, » écrivait Clévland, « a autant de droit au titre d'écrivain qu'un colporteur au titre de commerçant; quant à l'appeler historien, c'est le voir à travers un verre grossissant, et autant vaudrait qu'on appelât ingénieur un faiseur de souricières. » Il faut bien dire aussi que les premiers rédacteurs de gazettes furent loin de donner à la presse cet éclat et cette autorité qu'elle devait recevoir un jour du talent et du caractère de ses écrivains.

Mais il y a trop de bon sens chez la nation anglaise pour que de pareilles préventions pussent longtemps prévaloir contre l'évidence, pour que les partis ne comprissent

pas la puissance de cette nouvelle arme. D'un autre côté, les journaux, au milieu du mouvement général imprimé aux esprits par les luttes des partis, devaient se fortifier, acquérir le sentiment de leur valeur, et, arrivés à ce point, il était impossible qu'ils ne prissent pas fait et cause pour les wighs ou les tories, qu'ils ne se rangeassent pas sous une bannière, celle du gouvernement ou celle de l'opposition. Enfin les sévérités mêmes de la chambre étoilée devaient, par leur exagération, hâter la réaction en faveur de la presse, que la révolution de 1688 acheva d'émanciper. Depuis lors, malgré l'acharnement des Communes contre ce pouvoir nouveau, qui exerçait sur elles une surveillance importune et leur disputait la direction de l'opinion publique (1), malgré les impôts dont on l'a surchargée dans l'intention avouée de la tuer, impôt du timbre, impôt sur les annonces, impôt sur le papier, elle n'a cessé de grandir en influence et en autorité.

En Hollande, cet autre berceau du journal, la presse avait progressé plus rapidement encore, ou, pour mieux dire, elle était arrivée tout d'abord au but, sans lutte et sans effort. Née libre en quelque sorte, la presse hollandaise brilla dès sa naissance de son plus vif éclat, accueillie sans opposition par le gouvernement, qui trouvait en elle un utile auxiliaire dans ses luttes avec l'Europe. On sait, par exemple, quelle guerre à outrance elle fit à Louis XIV, et le ressentiment qu'en éprouva le *grand roi*. Quelques-uns de ses conseillers auraient voulu qu'il se défendît par les mêmes armes ; mais il refusa de se donner un défenseur dans lequel son instinct profondément monarchique pressentait un ennemi redoutable pour la royauté absolue.

Mais c'est en vain que le despotisme voulait arrêter l'esprit qui soufflait sur la nation. Si la liberté était refusée au journal, si l'opposition au pouvoir, cette condition première de la presse, n'était pas dans le journal, elle était dans les *Mazarinades*, ces innombrables pamphlets qu'enfanta la Fronde; et quand les libellistes, traqués par la police, n'osent plus se montrer, elle se réfugie dans ces gazettes manuscrites connues sous le nom de *Nouvelles à la main* (*voyez* ce mot, au SUPPLÉMENT), chroniques scandaleuses plutôt que politiques, mais qui ne laissaient pourtant pas d'inquiéter le pouvoir ; puis elle éclate dans les livres; elle est dans l'Encyclopédie, aux discours de J. J. Rousseau ; elle est dans les tragédies, mais surtout dans les lettres de Voltaire, dans cette correspondance qui est bien le plus puissant, le plus impérieux, le plus sceptique, le plus moqueur, le plus démolisseur, le plus français des journaux ; elle est, en un mot, dans toute cette littérature polémique qui, toujours sur la brèche, combattit pendant ces deux derniers siècles avec tant d'intelligence et d'intrépidité pour renverser l'édifice féodal, et préparer les voies aux idées nouvelles et fécondes.

En 1789, l'explosion fut d'autant plus violente que la compression avait été plus forte. La liberté de la presse, si longtemps comprimée, éclata tout à coup comme un feu souterrain qui a rompu ses digues. L'ardeur des esprits s'exhala d'abord dans des milliers de brochures, où étaient agitées avec une extrême vivacité les questions qu'avait soulevées l'approche des États généraux, questions brûlantes qui remuaient toutes les passions, toutes les fibres populaires. Mais, à peine les États généraux furent-ils réunis qu'une foule de journaux surgirent comme par enchantement, ceux-ci pour enregistrer, ceux-là pour discuter les actes de cette assemblée qui tenait l'Europe entière suspendue à ses débats. Ce fut Mirabeau l'aîné qui descendit le premier dans l'arène. Il y fut bientôt suivi par Barère, par Brissot, qui avait donné à son *Patriote français* cette épigraphe : « Une gazette libre est une sentinelle avancée qui veille sans cesse pour le peuple ; » par Prudhomme, Loustalot et Tournon, les rédacteurs des *Révolutions de Paris*, dont l'épigraphe est restée fameuse : « Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux... Levons-nous ! » par Condorcet, Louvet, Maret, depuis duc de Bassano ; Fontanes, Camille Desmoulins, Fréron, Marat; Hébert, le *père Duchesne* de sinistre mémoire; Robespierre, les deux Chénier, Fauchet, Babeuf. Trente autres encore traçaient chaque jour dans des feuilles brûlantes leurs opinions, leurs projets, leurs espérances, leurs soupçons, leurs haines, leurs enthousiasmes. C'est dans ces écrits passionnés, où ils répandaient leur esprit, leur âme et leur vie, qu'il faut chercher le génie véritable de la Révolution.

On s'arrachait ces feuilles, on les lisait tout haut ; on les commentait au Palais-Royal, forum de la Révolution, dans le jardin des Tuileries, au café Procope, au sein des sociétés patriotiques ; on les criait dans les rues, on les placardait sur les murs, on les distribuait au milieu des groupes, avec des milliers de bro-

(1) Aujourd'hui encore les journaux anglais n'ont pas le droit de publier les débats du parlement ; s'ils le font — et on sait avec quel développement, — c'est grâce uniquement à la tolérance des deux Chambres, et non en vertu d'un droit reconnu et incontestable. Dès l'origine, les Stuarts, dans une pensée politique, leur avaient interdit la publication des débats parlementaires, et quand le parlement, à son tour, fut devenu tout-puissant, il maintint avec la plus extrême rigueur, et cela jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, cette interdiction, qui subsiste encore, mais qu'on laisse prudemment sommeiller.

chures de toutes les dimensions, écrites dans tous les sens et dans tous les styles.

Rien de plus impétueux, de plus éclatant que cette éruption de la liberté. Malheureusement elle dégénéra bientôt en une licence effrénée ; nous n'avons pas besoin de rappeler jusqu'à quel point la violence fut poussée par certains énergumènes qui ne cessaient d'invoquer la *sainte* guillotine, et de pousser le peuple à l'assassinat.

Comment d'ailleurs la liberté de la presse n'aurait-elle pas sombré sur cet océan où s'entre-choquaient avec tant de furie les passions déchaînées, dans cette lutte à mort des partis en démence, où le vaincu de la veille était le vainqueur du lendemain, et poussait à son tour le terrible *Væ victis !*

A peine la Commune de Paris s'était-elle, au nom du salut public, emparée de tous les pouvoirs, qu'elle décrétait l'arrestation des *empoisonneurs de l'opinion publique*, et la confiscation de leurs caractères et instruments au profit des imprimeurs patriotes. De ce moment il n'y eut plus de liberté que pour les feuilles qui partageaient les opinions *patriotiques* de la Commune, et on sait quel usage elles en firent.

La *Déclaration des droits* de 1791 avait proclamé la libre communication des pensées et des opinions un des droits les plus sacrés de l'homme. « Tout citoyen, disait-elle, peut parler, écrire et imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas prévus par la loi. » Cependant jusqu'en l'an IV la presse ne fut l'objet d'aucun acte législatif. Pour atteindre les auteurs d'écrits considérés comme séditieux, la législation générale, et surtout la manière sommaire dont elle était appliquée, étaient plus que suffisantes. N'y avait-il pas d'ailleurs, à cette époque, une loi qui suppléait à toutes les autres, loi expéditive, terrible, la loi du plus fort, le caprice et le bon plaisir du vainqueur ?

Le Directoire voulut asseoir le nouvel ordre de choses sur la liberté ; mais il sentit en même temps la nécessité de le défendre contre des attaques partant des points les plus opposés ; il réglementa la presse par une loi qui rétablissait les vrais principes, tout en laissant intacts les droits consacrés par la constitution.

Mais les partis sont incorrigibles. Leurs provocations précipitèrent le coup d'État du 18 fructidor, qui ramena fatalement les mesures exceptionnelles. Une de ses premières conséquences fut l'incarcération des rédacteurs et imprimeurs d'une trentaine de journaux, sous la prévention de conspiration contre la sûreté extérieure et intérieure de la République ; et les feuilles qui échappèrent à la proscription furent placées pour une année sous l'inspection de la police, investie du droit de les supprimer. C'est la logique de tout gouvernement qui s'établit en renversant violemment l'ordre légal : il se regarde comme incompatible, au moins pour un temps, avec la liberté, et, condamné à s'imposer comme un fait, il ne saurait laisser discuter son origine.

La révolution du 18 brumaire reproduisit les mêmes nécessités, en harmonie d'ailleurs avec le caractère du grand capitaine qu'elle avait élevé au pouvoir, et qui ne souffrait ni la critique, ni la contradiction, et aussi, disons-le, en harmonie avec les dispositions de l'immense majorité des Français, qui acclamèrent avec enthousiasme le jeune dictateur. Le besoin d'ordre était alors le premier de tous, et les principes avaient cédé la place aux intérêts, avec lesquels il est plus facile de transiger.

Un arrêté du 17 janvier 1800, inaugurant en quelque sorte le règne du silence, réduisit à treize le nombre des feuilles politiques, « considérant qu'une partie des journaux qui s'impriment dans le département de la Seine sont des instruments dans les mains des ennemis de la République, et que le gouvernement est chargé spécialement par le peuple français de veiller à sa sûreté... Les propriétaires et rédacteurs des journaux conservés, y était-il dit en outre, se présenteront au ministre de la police pour justifier de leur qualité de citoyen français, de leur domicile et de leur signature... Seront supprimés sur-le-champ tous les journaux qui insséreraient des articles contraires au respect dû au pacte social, à la souveraineté du peuple et à la gloire des armées, ou qui publieraient des invectives contre les gouvernements et les nations amis ou alliés de la République... »

L'Empire ne fit que resserrer et rendre plus pesantes encore les entraves de la presse. Il semblerait cependant que le pouvoir dictatorial qui s'est fait accepter comme un moyen de salut au milieu des convulsions politiques devrait avoir pour règle et pour justification de se modérer à mesure que l'apaisement des esprits rend les circonstances moins difficiles ; mais il n'en fut pas ainsi de l'Empire : l'absolutisme alla sans cesse croissant. Aux yeux de l'Empereur et de ses agents, il y avait toujours une raison plausible de fortifier l'action du gouvernement, raison qui résultait de leurs propres écarts. L'autorité sans contre-poids et sans publicité arrive inévitablement à l'abus ; l'abus engendre le mécontentement ; et le mécontement sourd, mais instinctivement deviné par ceux qu'il menace, est traité de tendance révolutionnaire, réclamant de nouveaux moyens de défense. L'Empire continuait le cercle vicieux dans lequel

la Révolution était engagée, et dont à peine peut-on dire qu'elle soit sortie, cercle qui conduit de la licence à l'arbitraire et de l'arbitraire à de nouveaux bouleversements, tant que le pouvoir ne sait pas modérer la réaction qui est sa raison d'être et sa force, et l'arrêter au moment précis où il va dépasser le but. C'est ainsi qu'en 1810, alors que l'Empire était à son apogée, que toute résistance avait cessé à l'intérieur, on pourrait presque dire aussi au dehors, alors que le temps et la victoire semblaient avoir consolidé à jamais la nouvelle dynastie, l'Empereur employait les loisirs de la paix à constituer plus fortement encore et à régulariser l'arbitraire, quand il n'y avait plus aucune raison de le maintenir.

Pour ce qui est de la presse, divers décrets de cette année réduisirent encore le nombre des journaux, et rétrécirent de plus en plus le cercle de leur action. Mais ce qu'il y eut de plus triste, c'est que le droit d'autorisation et de suppression, arme qui devait être exclusivement politique, devint alors un moyen de spoliation contre les journalistes tièdes ou supposés malveillants, et que des dépouilles des suspects on enrichit les plus zélés défenseurs de l'autorité et les censeurs eux-mêmes.

C'est ce qui arriva notamment au *Journal des Débats*, qui, grâce à l'habileté et à la prudence de ses fondateurs, avait grandi au milieu de ces circonstances difficiles, et qui conserva le feu sacré, si je puis ainsi parler, durant toute cette période. Lorsqu'ils fondèrent cette feuille célèbre (en 1800, sur les débris du *Journal des Débats et Décrets* du pouvoir législatif et des actes du gouvernement, créé en 1789, par Barère et Louvet), les frères Bertin avaient compris que le journal, tel que l'avait fait la Révolution, était impossible sous un gouvernement fort, intelligent, et qui tenait à être craint et respecté. La politique de ce temps-là ne se discutait point, il n'y avait qu'un homme, à cette époque, qui eût le droit d'écrire le premier-Paris : c'était Napoléon. Et pourtant MM. Bertin avaient bien compris aussi qu'un journal n'est possible qu'à la condition de pouvoir parler librement de quelque chose. Ils se mirent donc à parler de la seule chose dont on pût parler encore : ils parlèrent de la littérature et du théâtre. Pour accomplir leur œuvre, ils s'étaient entourés d'hommes de science, de talent et d'esprit. Avant tout nous devons nommer Geoffroy, l'inventeur, le roi du feuilleton. C'est à ce critique célèbre que le *Journal des Débats* fut en grande partie redevable de la haute influence intellectuelle qu'il exerça dès lors; c'est à son feuilleton qu'il dut les commencements de cette renommée qu'il a su conserver jusqu'à nos jours. On avait donné à Geoffroy, dans le journal, un département; il en fit un royaume. La littérature ancienne et moderne, l'histoire, la philosophie, la morale, la politique, tout rentra dans ce feuilleton. La liberté, qui n'existait pas à cette époque pour la presse, dans la partie politique proprement dite, la liberté, qui n'existait plus au premier étage du journal (qu'on nous passe ce terme), se réfugia dans le rez-de-chaussée de Geoffroy. De là elle dit tout ce qu'elle voulut dire, tout ce qu'il fallait dire; les plus hautes questions politiques s'y agitaient, en dépit même du Souverain, sous la forme d'*éphémérides politiques et littéraires*, ou sous le prétexte d'une mauvaise tragédie. Mais ce ne fut pas seulement cette opposition au gouvernement, cette lutte habile contre le despotisme, qui fit le succès du feuilleton de Geoffroy. Il s'en était fait, pour ainsi dire, une arme à deux tranchants, et il n'en avait pas été plutôt en possession qu'il commença une guerre à mort contre tout ce qui se rattachait de près ou de loin au philosophisme et à l'esprit révolutionnaire. Ce fut bientôt un *tolle* général dans le camp adverse; un déluge de brochures, de pamphlets, d'épigrammes, et même de poëmes, sembla menacer d'une ruine prochaine « ce colosse aux pieds d'argile; » mais le colosse demeura ferme sur sa base, aux applaudissements de la galerie. La société inoccupée des salons de Paris s'amusait de ces furieux combats de plume; le public se passionnait pour ces batailles littéraires dans lesquelles on dépensait le reste de cette ardeur que les commotions civiles avaient imprimée aux esprits. La politique étant bannie des journaux, il fallait bien que l'activité intellectuelle débordât sur d'autres matières. Disons-le aussi, il fallait bien que la France, réduite à ce grand silence que l'on sait, se sentît un immense besoin de s'entendre, même à demi-mot, pour s'être mise simultanément à lire un journal qui parlait plus souvent de prose et de vers que de gouvernement et de batailles, plus souvent de Racine et de Boileau que de Napoléon et de l'empereur d'Autriche.

Quoi qu'il en soit, le succès du *Journal des Débats* fut immense; il dépassa bientôt le chiffre, énorme pour cette époque, de 30,000 abonnés. Mais cette rare fortune était balancée par de puissantes et mortelles inimitiés, que surexcitaient encore les appétits d'une basse convoitise : c'était une belle proie, en effet, et deux cent mille francs de bénéfices annuels étaient bien faits pour tenter de hautes cupidités. Il se trama contre son existence une conspiration dont Fouché, alors ministre de la justice, devint le centre. On chercha à alarmer le chef de l'État sur l'in-

fluence de cette feuille, sur le nombre de ses lecteurs, sur la tendance de ses doctrines; bref, on obtint qu'un censeur lui fût imposé. Mais cette victoire ne pouvait longtemps suffire aux ennemis implacables des frères Bertin; les hostilités recommencèrent bientôt, plus vives, plus tracassières, et Napoléon, qui avait, en fait de propriété littéraire, des principes d'une rare élasticité, finit par s'emparer du journal, et partagea ce riche butin entre quelques-uns de ses dévoués.

Nous avons cité ailleurs (1) une note de Napoléon relative à cette question du *Journal des Débats*, qui fut élevée, comme on le voit, presque à la hauteur d'une question d'État; nous en rappellerons quelques passages qui témoigneront des étranges idées qu'on avait alors touchant la presse et la propriété des journaux : « En lisant le *Journal des Débats* avec plus d'attention que les autres, parce qu'il a dix fois plus d'abonnés, *on* (c'est le Maître qui se cache sous cette particule, qu'il oubliera bientôt), *on* remarque des articles dirigés dans un esprit tout favorable aux Bourbons, et constamment dans une grande indifférence sur les choses avantageuses à l'État... Il n'est pas suffisant qu'ils se bornent à n'être pas contraires; *on* a droit d'exiger qu'ils soient entièrement dévoués à la dynastie régnante... *On* est prévenu contre le *Journal des Débats*, parce qu'il a pour propriétaire Bertin de Vaux, homme vendu aux émigrés de Londres; cependant *on* n'a encore pris aucun parti; *on* est disposé à conserver les *Débats*, si l'on *me* présente, pour mettre à la tête de ce journal, des hommes en qui *je* puisse avoir confiance... Un censeur lui a été donné par forme de punition; mais l'intention n'est point de le conserver, car alors il serait officiel, et il est vrai de dire que, si le bavardage des journaux a des inconvénients, il a aussi des avantages. Toutes les fois qu'il parviendra une nouvelle défavorable au gouvernement, elle ne doit point être publiée, jusqu'à ce qu'on soit tellement sûr de la vérité qu'on ne doive plus la dire, parce qu'elle est connue de tout le monde... Le titre du *Journal des Débats* est aussi un inconvénient, il rappelle des souvenirs de la Révolution : il faudrait lui donner celui de *Journal de l'Empire*, ou tout autre analogue... »

Nous avons quelque peu insisté sur cette phase du *Journal des Débats*, non-seulement parce qu'en elle se résume toute l'histoire de la presse périodique sous l'Empire, mais, de plus, parce qu'elle nous a semblé avoir aujourd'hui encore sa signification.

(1) Dans notre *Histoire du Journal en France*, 2e édition, 1853, p. 136.

A peu de temps de là l'Empire croulait, abandonné du plus grand nombre et repoussé par les autres. Est-ce donc l'action dissolvante de la presse qui avait sapé sa popularité et préparé sa chute? Évidemment non, et l'on penserait avec plus de raison, ce semble, que la presse libre aurait empêché les fautes qui précipitèrent sa ruine. Ramené par les événements, Napoléon parut avoir compris que le pouvoir absolu n'était plus possible. Il ne pouvait lutter contre ses ennemis qu'en s'appuyant sur l'opinion publique, et le seul moyen de se la rattacher, c'était de faire des concessions. « J'ai voulu l'empire du monde, dit-il alors, et, pour me l'assurer, un pouvoir sans bornes m'était nécessaire. Pour gouverner la France seule, il se peut qu'une constitution vaille mieux. Je suis l'homme du peuple, j'ai reconnu sa souveraineté. S'il veut réellement la liberté, je la lui dois, la liberté de la presse, surtout : l'étouffer serait absurde. » Le temps a manqué à l'expérience; mais une grande leçon ne ressort-elle pas de ce spectacle de Napoléon, l'homme qui avait le plus énergiquement comprimé la liberté en général, et plus particulièrement celle de la presse, forcé, dans l'adversité, de recourir à elle et de lui demander appui?

La presse politique reparut avec éclat sous la charte de Louis XVIII. Mais, chose étrange! la Charte donnait le gouvernement constitutionnel, c'est-à-dire la liberté de discussion, et en même temps les hommes de cette charte reprenaient un à un tous les principes de 89, contestaient toutes les nouvelles idées de la société moderne, et voulaient à toute force ramener le pays en arrière; ils donnaient ou du moins ils promettaient la liberté, et ils voulaient comprimer l'esprit du siècle. La France se trouva dès lors partagée en deux camps bien tranchés : ceux qui voulaient conserver les libertés si chèrement acquises, et ceux qui voulaient effacer de notre histoire les vingt-cinq dernières années. De là une lutte dans laquelle le journalisme prit de grandes proportions, et s'éleva à une hauteur qu'il n'avait pas encore atteinte et qu'il n'a pas dépassée depuis. Malheureusement les deux grandes forces en présence ne surent se modérer ni l'une ni l'autre. « La monarchie et la liberté, disait naguère, du haut de la tribune de l'Institut, une voix éloquente, la monarchie et la liberté commettaient l'une et l'autre la faute déplorable de se croire en pressant péril, et de recourir, pour se défendre, à des armes extrêmes, au lieu de se confier dans l'usage modéré et patient de leurs droits et de leurs forces mutuelles. »

Les concessions libérales faites par le roi Louis XVIII, après la deuxième restauration,

dans le but de reconquérir une popularité perdue, n'avaient pas tardé à être retirées. En 1819, cependant, plusieurs actes législatifs rendus sous l'influence de l'opinion libérale, qui soutenait le ministère contre le parti ultra-royaliste, déterminèrent les crimes et délits pouvant résulter de l'usage de la presse, les peines à appliquer, la procédure à suivre, et les droits des citoyens en matière de publicité. Cette législation substitua, pour les écrits périodiques, au régime préventif le système des garanties réelles ou personnelles, ayant pour but d'assurer la punition des coupables après l'accomplissement de l'acte incriminé. La libre publication des journaux devint un droit, aux seules conditions de faire une déclaration préalable, de fournir un cautionnement, qui variait suivant l'importance des localités et le mode de périodicité, et enfin de déposer un exemplaire signé de chaque numéro. Les éditeurs étaient responsables de tous les articles insérés, sans préjudice de la solidarité des rédacteurs. Les imprimeurs ne pouvaient être recherchés pour le simple fait de l'impression; leur responsabilité n'était engagée qu'autant qu'ils avaient agi sciemment et pouvaient être considérés comme complices. Le jugement des crimes et délits commis par la voie de la presse appartenait au jury; la police correctionnelle ne devait connaître que des diffamations et injures contre les simples particuliers. La vérité des faits imputés à un agent de l'autorité, quand ils étaient relatifs à l'exercice de ses fonctions, pouvait être établie, et cette preuve déchargeait l'inculpé de l'accusation de diffamation.

Si imparfaite que pût être sous quelques rapports cette législation de 1819, on y trouve les bases d'un système à la fois libéral et répressif, auquel il faudra revenir tôt ou tard; c'est ce qui nous a engagé à la rappeler.

Malheureusement ce triomphe du parti libéral sur le parti rétrograde ne fut pas de longue durée. Les progrès de l'Opposition furent, à leur tour, la cause d'une réaction violente, dont l'assassinat du duc de Berry devint le prétexte. Nous n'avons pas besoin de rappeler les rigueurs de la loi dite *de tendance*, qui rétablit la censure. Mais toutes ces rigueurs étaient impuissantes. La presse continuait la lutte avec une indomptable énergie. Ni les amendes, ni la prison, ni la suppression d'une partie de ses organes, ne purent la réduire au silence. Soutenue par l'opinion publique, dont elle restait à peu près le seul organe, elle défendait vaillamment, pied à pied, les principes et les intérêts de la révolution de 89, attaqués par des lois draconiennes, anathématisés du haut de la chaire évangélique par des prédications furibondes. C'était le beau temps du journalisme : il était alors une affaire de conviction, et ne s'était pas encore ravalé à n'être qu'un métier, selon l'énergique expression de M. Joubert (1); il ne conduisait pas à la fortune, mais à la prison..... et à la considération.

Charles X, à son avénement, abolit la censure, et se concilia ainsi une popularité passagère. Pour contre-balancer cette concession et en prévenir les effets, M. de Villèle imagina ce qu'on appela l'*amortissement des journaux*, opération qui consistait à faire acheter par des courtiers adroits toutes les autorisations qui avaient été accordées pour la publication des feuilles périodiques existantes, afin d'arriver à étouffer toute espèce de publicité. Cette habile tactique n'ayant pas produit ce qu'en attendait son auteur, le ministère, inquiet de l'esprit des tribunaux, poussé par le parti rétrograde, fit présenter par M. de Peyronnet cette fameuse loi à laquelle est resté le nom de *loi de justice et d'amour*, et qui ne tendait à rien moins qu'à l'anéantissement de l'imprimerie en France. Le soulèvement moral fut immense; les plus sages amis du régime constitutionnel s'alarmèrent; l'Académie française elle-même s'en émut : « Il lui parut urgent d'adresser à la Couronne des représentations affectueuses, émanées non de l'arène politique, mais du paisible sanctuaire des lettres. Ce fut M. de Lacretelle qui proposa à l'Académie cette démarche inaccoutumée, mais loyalement patriotique. Rédigée par MM. de Chateaubriand, Villemain et de Lacretelle, la respectueuse et libérale supplique ne fut point reçue par la Couronne; MM. de Lacretelle, Villemain et Michaud furent destitués des fonctions qu'ils occupaient. Mais le projet de loi, blessé à mort, n'atteignit pas même le terme de ses épreuves devant les chambres; la Couronne le fit retirer. Bel exemple, ajoute M. Guizot, de modération et de respect pour le sentiment public, donné par le pouvoir lui-même au plus fort de ses méfiances contre la liberté! Heureux le pouvoir, heureux le pays, s'ils avaient toujours su, l'un et l'autre, s'arrêter ainsi sur leur propre pente, et ne jamais pousser à bout leurs combats! »

Mais l'heure de la conciliation, de la modération, n'était pas encore près de sonner. La presse, montée à l'apogée de sa puissance, exerçait un immense empire sur l'opinion. Elle en abusa malheureusement, et ne sut pas se modérer dans son triomphe. Il faut bien l'avouer, en effet, si le pouvoir, dans un sentiment de conservation assez naturel, cherche continuellement à abaisser la presse, qui l'a

(1) Dans un remarquable article de *l'Illustration*, auquel nous avons beaucoup emprunté.

trop habitué à voir en elle un ennemi, la presse, quand elle triomphe, quand elle se sent soutenue, n'a pas coutume de se montrer beaucoup plus généreuse envers le pouvoir.

Le ministère Villèle était tombé sous ses coups. Martignac, en arrivant au pouvoir, se préoccupa tout d'abord de se la concilier : la loi du 18 juillet 1828 reconnut à tout Français majeur le droit de fonder un journal sans autorisation préalable, et abolit la tendance et la censure. Mais le chef du ministère n'était pas sans inquiétude sur les effets de sa libéralité. Le *Journal des Débats* surtout l'inquiétait. Dirigé par des hommes d'État qui en avaient fait leur tribune, et illustré par Chateaubriand, ce journal avait, à cette époque, l'importance, en quelque sorte, d'une institution politique. Martignac sentit le besoin de s'attacher un si puissant ami, un ennemi si dangereux. Le roi, qui partageait la préoccupation de son ministre, s'entremit lui-même auprès de M. Bertin pour l'engager à soutenir le nouveau ministère. Le fier journaliste, affectant de traiter comme de puissance à puissance, aurait montré, paraît-il, dans l'entrevue qu'il eut à ce sujet avec Charles X, une hauteur et des exigences qui auraient profondément blessé le monarque. La royauté plia sous la contrainte, mais ce ne pouvait être que pour se relever de toute sa hauteur à la première occasion. Deux ans après, Charles X, cédant aux insinuations de la *camarilla*, qui le poussait sans cesse à recourir à la violence, à user du droit qu'il tenait de sa naissance, droit qu'elle proclamait supérieur à la Charte, signait les fatales ordonnances de juillet.

Soutenue par l'opinion publique, la presse sortit triomphante de cette lutte de quinze années ; la révolution de juillet fut comme sa bataille d'Austerlitz.

L'affranchissement de la presse était une des premières nécessités de la monarchie nouvelle. La charte de 1830 reconnut à tout Français « le droit de publier et de faire imprimer ses opinions en se conformant aux lois », et déclara que la censure ne pourrait jamais être rétablie. Avons-nous besoin de rappeler quel usage certaine presse fit de la liberté qui lui était rendue, avec quelle ardeur ces *enfants terribles* du journalisme se mirent, dès le lendemain de la victoire, à démolir le gouvernement nouveau, livrant chaque matin en pâture à la risée publique tout ce qui tenait au pouvoir, sans en excepter la personne du roi, qui, disons-le, était moins épargnée qu'aucune autre? Le Français, *né malin*, se prit tout d'abord à rire de cette petite guerre, où le crayon et la plume rivalisaient d'esprit. Cependant des émeutes périodiques ensanglantaient nos rues, des attentats répétés contre la vie du roi jetaient l'inquiétude dans les esprits, la perturbation dans les affaires. L'opinion publique s'alarma ; le pouvoir, qui avait montré une longanimité que ses adversaires, à sa place, n'eussent probablement pas portée si loin, devait abdiquer ou se défendre ; il chercha son salut, celui de la société, dans des lois plus efficaces, plus énergiquement répressives : il fit voter les lois dites *de septembre*. Ces lois soulevèrent dans le camp ennemi d'immenses clameurs, qui n'étaient pas encore éteintes en 1848 ; la presse blessée s'en était fait une arme contre la monarchie de juillet. Aujourd'hui, nous ne voudrions pas dire qu'on les regrette : la presse a, pour cela, trop le sentiment de sa force ; mais tout du moins est-on bien revenu sur leur compte, et non pas sans raison. La législation de septembre était sévère, en effet, mais c'était seulement la liberté de l'injure qu'elle ôtait à la presse ; elle lui laissait pleine et entière la liberté de discussion ; elle se proposait sincèrement pour but de maintenir la liberté en réprimant ou plutôt en supprimant des abus devenus intolérables, et, nous ne craignons pas de le dire, après l'expérience faite, la presse n'a peut-être jamais été plus réellement libre, dans le sens favorable du mot, que sous l'empire de cette législation.

Ce qu'il faut bien reconnaître dans tous les cas, c'est que les lois de septembre n'entravèrent en aucune façon le développement du journalisme. A quelques mois de là, en effet, éclatait, dans le sein même de la presse, une révolution qui devait avoir sur ses destinées plus d'influence que toutes les lois passées et futures : nous voulons parler de l'avénement du *journal à quarante francs*. Jusque-là le prix élevé des journaux en avait fait comme un objet de luxe, et le peuple, qui ne pouvait prélever *quatre-vingts* francs sur son salaire annuel, était, pour ainsi dire, hors du journalisme. Cependant, depuis la révolution de 1830, un grand mouvement s'était opéré dans le sens démocratique : le cens électoral avait été abaissé, la pairie avait cessé d'être héréditaire, la royauté avait été élue, tout s'était démocratisé; seule, la presse, plus démocratique par l'idée que les autres institutions, restait obstinément aristocratique dans sa constitution. C'était là une sorte d'anomalie, un contre-sens, qui frappait tous les bons esprits, contre lequel protestaient tous nos grands publicistes. *La presse à bon marché* pouvait seule, de l'avis de tous, traverser l'opacité des masses, et achever l'éducation constitutionnelle du peuple.

Mais comment mettre les journaux à la portée des masses? C'était là un problème

difficile, s'il en fut, qui pouvait même paraître insoluble quand on considérait, d'une part, la fiscalité de la législation à l'égard de la presse périodique, et, de l'autre, le peu d'étendue et de profondeur de l'instruction primaire en France. On sait comment M. Émile de Girardin le résolut, en créant le journal *la Presse* à *quarante* francs, c'est-à-dire à moitié prix des autres journaux, et, ce qui était plus étonnant, à un prix de beaucoup inférieur au prix de revient. La combinaison reposait sur les annonces, qui, mieux exploitées qu'elles ne l'avaient été jusqu'alors, appelées d'ailleurs en plus grand nombre par la plus grande publicité qu'obtiendrait infailliblement le journal à quarante francs, devaient donner un produit suffisant pour couvrir une partie des frais et constituer un notable bénéfice.

C'est le 1er juillet 1836 que *la Presse* parut sur le « Sinaï de la publicité, au milieu des éclairs et du tonnerre. » Grande en effet fut l'émotion dans le camp de l'ancienne presse, qui ne pouvait voir de bon œil une révolution menaçant sa prospérité, son existence même. Il n'y eut qu'une voix pour critiquer les calculs du fondateur de la *Presse* et contester ses prévisions. Une vive polémique s'établit à ce sujet; les journaux, cela devait être, furent unanimes pour combattre l'innovation et la déclarer impossible; le doute se passionna, la discussion alla jusqu'à l'injure, jusqu'au duel même. De là, ce mot violent d'un journaliste du temps: « Il fallait à la nouvelle feuille un *prospectus de sang;* elle l'a eu ».

Nous ne voudrions pas affirmer que les beaux sentiments mis en avant par ceux qui se donnaient la mission de démocratiser la presse fussent purs de tout alliage ; mais, si cette réforme fut le résultat d'une spéculation, il faut avouer que ce fut une spéculation bien entendue; disons mieux, si jamais innovation eut sa raison d'être, ce fut celle-là. Le succès, d'ailleurs, un succès aussi grand que rapide, vint lui donner raison, et, bon gré mal gré, ses plus obstinés détracteurs furent entraînés dans la voie nouvelle.

Matériellement parlant, le problème posé par la presse à bon marché fut victorieusement résolu. Il demeura bientôt prouvé que la publicité politique et la publicité commerciale, réunies dans un même cadre, pouvaient se prêter l'une à l'autre une puissante assistance, favorable à leur mutuel développement; qu'en fondant le bon marché sur le produit des annonces, ce produit s'accroîtrait en raison de la plus grande publicité résultant du bon marché; qu'on obtiendrait ainsi une plus ample diffusion de la vie politique dans les couches sociales où elle n'avait pas encore pénétré, une vaste publicité mise au service du commerce et de l'industrie, enfin une large rémunération pour les capitaux engagés dans l'entreprise. Mais, nous l'avons dit, à entendre les apôtres de la *jeune* presse, les conséquences de la réforme qu'ils apportaient ne devaient pas se borner à des résultats matériels et financiers; ils s'en promettaient un effet moral bien autrement important. En élargissant son action, la presse, disaient-ils, devait se nationaliser davantage; transportée dans un milieu plus vaste, sa pensée devait s'agrandir, comme sa mission. Ces espérances, malheureusement, furent loin d'être réalisées. La presse à bon marché ne pouvant vivre que par les annonces, les annonces devinrent sa grande, pour ne pas dire son unique préoccupation. Pour en obtenir une somme suffisante, il lui fallait conquérir un grand nombre d'abonnés. Or la politique, qui jusque-là avait été l'essence des journaux, la politique, nourriture devenue fort creuse et de moins en moins goûtée, n'était plus un appât suffisant; elle ne pouvait faire vivre longtemps le journalisme dans les conditions nouvelles où il s'était placé. Il chercha donc, à côté des lecteurs politiques, de nouveaux lecteurs, des lecteurs *littéraires*, si l'on peut dire ainsi. Le feuilleton revêtit alors une forme toute nouvelle : avant cette époque, la critique littéraire et artistique en avait fait à peu près tous les frais; il devint bientôt toute ou presque toute la littérature française.

L'expédient, matériellement encore, eut un plein succès. C'est le *roman-feuilleton* qui a fait pénétrer le journal au foyer des plus modestes familles, et lui a créé tout un monde nouveau d'abonnés; c'est lui qui, ouvrant ainsi à la presse de nouveaux et immenses débouchés, a facilité cette alliance de la publicité politique avec la publicité industrielle dont nous parlions tout à l'heure, et, lui assurant ainsi une nouvelle source de revenus, a rendu possible le bon marché de l'abonnement. Mais, une fois engagés dans cette voie, les journaux abdiquèrent de plus en plus leur ancienne autorité sur les esprits; devenus tributaires de la foule, ils eurent plus de souci de l'amuser que de l'instruire. Tout ce qui, jusque-là, avait plus ou moins constitué, ce qui semblait devoir constituer l'essence du journal : la discussion des affaires publiques, le développement des principes qui servent de liens aux divers partis, l'appréciation politique des hommes, des choses et des faits, tout cela ne fut plus considéré, au point de vue du succès, que comme des éléments secondaires, dont l'importance s'effaçait devant celle des œuvres de pure imagination. La critique littéraire elle-même dut se retirer devant le nouveau

venu, consignée d'ailleurs qu'elle était à la porte du journal par le fermier des annonces, qui n'autorisait, pour les articles de librairie, que la publicité qui lui rapportait, la publicité à tant la ligne. Il faut donc en convenir, ce n'était pas sans fondement que les adversaires de la nouvelle presse lui reprochaient de changer en un trafic vulgaire ce qui était une magistrature, presque un sacerdoce, de livrer à la spéculation la place que réclamaient la philosophie, l'histoire, les arts, la littérature, tout ce qui élève, en le charmant, l'esprit des hommes. Nous ne voudrions pas blâmer la presse d'avoir accru son domaine de ces nouvelles richesses, nous croyons qu'il est dans son rôle de ne négliger aucun moyen d'action sur les esprits ; mais, si elle pouvait, dans certaines bornes, emprunter à l'industrie, elle ne pouvait se faire industrie elle-même sans se suicider. « Il eût été digne, — c'est un écrivain du *Siècle* qui parle, — il eût été digne du journal de n'employer son influence qu'à éclairer et à moraliser cette multitude de lecteurs nouveaux qu'il avait su conquérir. Malheureusement il arriva que le journal ne se sentit point obligé par sa prospérité croissante ni par ses brillantes destinées, qu'il se mit à la suite de son public au lieu de le diriger, qu'il développa l'esprit d'industrialisme au lieu du sentiment moral, et qu'il donna lui-même des exemples d'un mercantilisme encore inconnu. Ainsi non-seulement le journal abdiqua son autorité naturelle et légitime, mais il corrompit le public autant qu'il s'en laissa corrompre. »

Le succès même du journal, succès en vérité plus apparent que réel, ne pouvait manquer de le livrer en proie à la spéculation, qui trouvait, d'ailleurs, dans les reproches adressés à la nouvelle presse une sorte de prétexte. Elle entassa des montagnes de calculs sur des montagnes de raisonnements, et elle accoucha du *journal encyclopédique*, sous la figure pantagruélique de l'*Époque*, de bruyante mémoire, qui devait, à l'entendre, absorber tous les journaux spéciaux. Le raisonnement sur lequel s'appuyaient les inventeurs du journal encyclopédique ne laissait pas d'être spécieux. La politique, disaient-ils, a longtemps été seule en possession du journal ; la littérature a voulu, à son tour, participer aux avantages de ce merveilleux instrument de propagation, et, depuis que le feuilleton est devenu quotidien, on a réellement deux journaux en un seul. Mais, en dehors de la politique et de la littérature, il est pour chacun de nous d'autres intérêts, d'autres besoins, en raison de notre profession ou du rang que nous tenons dans le monde ; il est par conséquent d'autres éléments qui demandent à se faire jour dans la publicité périodique, et pour lesquels, vu l'insuffisance du cadre des journaux, il a dû se créer des organes particuliers, qui imposent à l'abonné une double dépense. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, les matières judiciaires, qui intéressent les affaires d'un très-grand nombre de citoyens et la curiosité de tous, alimentent en France une trentaine de journaux : n'est-il pas évident qu'une feuille politique et littéraire, disposant d'un espace suffisant, pourrait les rattacher à son domaine au grand avantage du public, ainsi dispensé d'un double abonnement ? Bref, l'idée fondamentale de l'*Époque* reposait sur ceci, qu'elle trouvait fort simple : Dispenser les lecteurs de recourir aux journaux spéciaux, et leur donner à la fois non-seulement le journal politique de leur opinion, mais encore le journal spécial de leur profession : à l'avocat, le journal des tribunaux ; au négociant, le journal du commerce ; au militaire, le journal de l'armée ; au professeur, le journal de l'instruction publique, etc., etc. L'*Époque*, en un mot, voulait faire entrer dans son cadre toutes les matières qui font le sujet d'une publication spéciale, et « envoyer, en quelque sorte, à chaque abonné, sans augmentation de prix, un cabinet de lecture à domicile. »

On sait ce que vécut l'*Époque*. Tout n'était pourtant pas mauvais dans son programme, et il en aurait pu sortir quelque progrès pour la presse, si *l'Époque* eût été autre chose qu'une spéculation. L'idée même ne lui appartenait pas. Dès 1837, M. Émile de Girardin avait conçu et publié le projet d'une *Presse universelle*. La combinaison consistait à publier, conjointement avec *la Presse*, divers suppléments spéciaux qui lui eussent été ce que sont les rayons ou les rais d'une roue à son axe. Ainsi, par exemple, le commerçant abonné à *la Presse* aurait, moyennant un faible surcroît de prix, reçu avec son journal politique un supplément industriel et commercial ; le jurisconsulte, le notaire, l'avoué, un supplément judiciaire qui eût été un véritable journal des tribunaux. Chaque spécialité assez vaste pour fournir un nombre d'abonnés suffisant aurait ainsi donné lieu à une édition distincte et spéciale de *la Presse*. Cette combinaison, fort habile, qui aurait eu pour résultat de publier deux journaux très-distincts moyennant un seul droit de timbre, économie toute claire et très-importante (le timbre entre à lui seul pour 21 francs 60 centimes dans le prix de chaque abonnement), reposait sur l'interprétation d'un article de la loi qui régissait alors la presse, portant : qu'il ne serait perçu aucun droit pour un supplément, qui n'excéderait pas 30 décimètres carrés, publié par les journaux imprimés

sur une feuille de 30 décimètres carrés et au-dessus. Mais pouvait-on donner une pareille extension au mot *supplément*? La question, déférée aux tribunaux par l'administration, fut résolue contre *la Presse*.

L'*Époque* eut la prétention de faire entrer dans le cadre même du journal les suppléments de *la Presse*, de donner dans un même contexte des dix ou douze journaux dont M. de Girardin aurait fait dix feuilles distinctes. On comprend la différence entre les deux combinaisons, et le peu de solidité de celle de l'*Époque*. Il ne suffit pas, pour être autorisé à dire qu'on publie dix journaux dans une seule feuille, d'y faire dix petites cases au moyen de dix gros titres, d'imprimer un damier sur une feuille gigantesque que personne ne pourra déployer. Ce n'est point sur la grandeur du format, sur le plus ou moins grand nombre de rubriques et de compartiments, mais sur l'excellence, le nombre et la rapidité de ses renseignements, de ses informations, de ses correspondances, que doivent se mesurer la valeur et l'importance d'un journal, le but de cette noble institution étant d'agir sur l'esprit public, à chaque instant et sans relâche, précisément par cette brièveté intelligente et incisive qui s'accommode aux loisirs de chacun et de chaque jour. Ce qu'on est en droit d'attendre des journaux quotidiens, ce qu'on leur demande, c'est la publicité la plus prompte et la plus impartiale donnée à tous les débats, à tous les documents, à tous les faits, le jugement le plus rapide et le moins passionné sur les événements, les institutions, les hommes et les choses. — Ajoutons qu'un journal universel est impossible à bon marché, et le bon marché alors était pour un journal la première condition, une condition *sine qua non*.

Le journal encyclopédique n'était donc qu'une utopie, un leurre. Cependant l'*Époque*, habilement présentée, annoncée avec le bruit qu'on sait, devait séduire la gent abonnable et trouver des chalands, ne fût-ce qu'à raison de son format. Aussi son apparition jeta-t-elle l'inquiétude parmi les autres journaux, et on les vit s'ingénier à qui mieux mieux pour résister à cette bruyante concurrence. La plupart avaient déjà agrandi leur format pour donner un plus vaste champ aux annonces; ils l'agrandirent encore pour se rapprocher de celui de l'*Époque* et faire place aux améliorations qu'ils s'empressèrent de promettre. Ils s'arrachèrent au prix de l'or les romanciers en vogue, et le grave *Constitutionnel* poussa la galanterie envers ses abonnés jusqu'à illustrer son feuilleton. Enfin les *Débats* eux-mêmes, qui s'étaient sentis assez forts pour ne pas céder au torrent de 1836, se crurent dans la nécessité de faire des concessions, et sacrifièrent au dieu du jour en ouvrant leurs colonnes au roman-feuilleton.

L'*Époque* morte, la presse rentra peu à peu dans son ancien lit. Les annonces n'ayant pas produit ce qu'on en attendait, les journaux rognèrent quelque peu leur format, et relevèrent leurs prix presqu'au niveau de ce qu'ils étaient avant 1836.

Ainsi cette réforme, qui promettait tant et de si grands résultats, aboutit, en fin de compte, à ce qu'Armand Carrel avait prédit : à la démoralisation et au discrédit du journalisme, qui n'avait pu passer à travers toutes ces broussailles de la spéculation sans y laisser beaucoup de sa dignité. Pour comble de disgrâce, elle devait être reniée par son auteur : M. de Girardin, n'ayant plus rien à demander au journalisme, et trouvant une occasion de le quitter, s'empressait de la saisir, et, après vingt ans de luttes qui n'avaient pas été sans retentissement, il s'esquivait — peu bravement — du champ de bataille, sous prétexte « que le journalisme n'est pas une puissance, mais une profession, que le journal n'a plus de raison d'être en France, qu'en somme c'est un détestable instrument, et qu'il doit céder la place au livre. »

Nous ne voulons voir là qu'une boutade de la part d'un homme que l'on s'était habitué à regarder comme une sorte d'incarnation du journal. Assurément la presse, en France, a beaucoup perdu depuis quelques années de son prestige et de sa force; son rôle n'est pas ce qu'il devrait être, ce qu'il serait à désirer qu'il fût, dans l'intérêt général. Mais est-ce à dire que c'en soit fait à jamais chez nous de la liberté de la presse? que nous devions faire notre deuil de cette précieuse conquête pour laquelle tant de sang a été versé? De ce que l'opinion publique s'est soulevée contre la presse, de ce qu'elle ne s'est point émue des rigueurs qui l'ont frappée, en faut-il conclure qu'elle l'ait abandonnée, qu'elle ait renoncé à jamais, parce qu'elle en paraît aujourd'hui assez peu soucieuse, à ces généreuses institutions que la France, naguère encore, se glorifiait d'avoir conquises à si grand prix? Nous nous refusons absolument à le croire.

La presse se plaint avec raison des entraves qui lui sont imposées; mais, si elle n'est pas plus libre, nous craignons qu'il n'y ait beaucoup de sa faute; nous pensons que c'est à elle principalement qu'elle s'en doit prendre des persécutions qu'elle a souffertes depuis trois quarts de siècle. Si tous les pouvoirs se sont montrés hostiles à son égard, cela ne tient-il pas, en effet, à ce qu'elle a souvent mésusé de sa puissance, à ce que, méconnaissant son rôle, elle a toujours paru plus disposée à détruire qu'à conserver, à démolir qu'à édifier, à ce que sans cesse elle s'est

posée vis à-vis du pouvoir en antagoniste, en ennemie, au lieu de se placer à ses côtés comme un auxiliaire utile, comme une conseillère impartiale, mais bienveillante.

Après tout, là n'est pas le danger le plus redoutable pour la presse; il est dans l'indifférence du public, indifférence dont elle ne peut triompher qu'en sortant de l'ornière où elle se traîne, en revenant au sentiment mieux compris de sa mission. Elle doit savoir quel est son lot dans ce monde : elle est redoutée, elle est jalousée; elle est cajolée, courtisée même, elle n'est pas aimée. Il faut qu'elle prenne son parti de cette petite malveillance universelle, et se console d'être suspecte : elle est indispensable; cela lui vaut toutes les garanties légales et constitutionnelles. Elle fait partie de notre état social, de nos qualités, de nos défauts, de nos vices : comment donc la détruirait-on? On ne fait précisément tant de lois pour la contenir que parce que nos mœurs la protégent et l'émancipent, et qu'il y a une lutte perpétuelle entre l'hostilité des lois et la tolérance des mœurs. Des rigueurs excessives et trop prolongées pourraient en fin de compte tourner à son avantage, tandis que l'indifférence du public peut la tuer moralement et matériellement. Là, encore une fois, nous semble le véritable danger pour la presse, et ce danger, les journalistes pénétrés de l'importance de leur mission doivent le conjurer de toutes leurs forces. Quelques choses, en effet, qu'il ait accomplies déjà, de quelques conquêtes qu'il se puisse glorifier, le journal a beaucoup à faire encore; il a d'ailleurs un dépôt sacré à garder, et le livre, quoi qu'on en dise, ne saurait le suppléer dans cette double mission.

Comment ferait-on des livres aujourd'hui qu'on est si pressé! Et combien peu ont le temps de lire un volume! Le journal, au contraire, se fait tout à tous; appelé à gouverner le monde, il s'en empare incessamment, et par tous les moyens, grands et petits. Cette littérature militante est bien la forme usuelle, pratique, qui convient à la vie de la nouvelle génération, vie agitée, inquiète, forcée comme les plantes en serre chaude. Le journal, étant par sa nature, en dépit même des fautes qu'il commet et de l'oppression qu'il subit, initiateur et civilisateur au plus haut degré, est une des formes nécessaires, indispensables, de l'esprit moderne; c'est l'arme naturelle de la pensée au dix-neuvième siècle. S'il y a une classe d'écrivains qu'on peut spécialement baptiser du nom de journalistes, on peut dire cependant que tous les écrivains de ce siècle, à un moment donné, ont été journalistes. Est-ce que Chateaubriand, Lamartine, Hugo, Lamennais, Georges Sand, Thiers, Guizot, Augustin Thierry, ne sont pas descendus dans l'arène du journalisme? Ne pas se servir du journal aujourd'hui pour défendre et propager son idée, ce serait ne pas être de son temps, ce serait s'obstiner à se servir de la framée quand on a dans les mains un fusil Lepage ou Lefaucheux. Le journal enfin est si bien une nécessité des temps modernes qu'il s'acclimate ou croît sous toutes les latitudes, du nouveau comme de l'ancien monde. Après tout, il y aura toujours place pour le livre et pour le journal en même temps. Ces deux formes sont nécessaires; l'une de ces deux puissances n'exclut pas l'autre; chacune des deux a sa nature propre, son but distinct, ses procédés divers. Mais la presse quotidienne restera toujours le mode le plus actif et le plus puissant de circulation pour la pensée et de propagation pour les faits; c'est l'électricité appliquée au domaine de l'esprit.

Nous n'avons pas la prétention de tracer son rôle à la presse; l'expérience est là qui dit assez ce qu'elle doit et ce qu'elle ne doit pas, ce qu'elle peut et ce qu'elle ne peut pas. Mais les plus impatients doivent être convaincus aujourd'hui que, dans l'état actuel de nos mœurs, la liberté absolue de la presse est une impossibilité qu'il ne faut ni demander, ni même souhaiter. Nous en avons goûté, du régime de la liberté absolue, et nous avons appris par une cruelle expérience jusqu'à quel degré de dévergondage criminel, d'oubli de toute pudeur et de tout sentiment moral, peuvent tomber de prétendus écrivains qui se servent de leurs prétendus journaux comme ils se serviraient d'un stylet ou d'une machine infernale. Par la liberté absolue, la presse tombe dans un effroyable désordre et perd tout son crédit; elle est enveloppée tout entière, sans distinction de bonne ou de mauvaise presse, dans le mépris général, et ne trouve plus le moindre appui dans l'opinion publique révoltée. C'est ce qui arriva encore en 1848; nous avons vu après les journées de juin — et ce n'était pas la première fois — combien il est facile de supprimer la liberté de la presse quand *anarchie* et *liberté* sont devenues un même mot pour le public.

La révolution de février, en effet, ramena les mêmes fatales évolutions. Affranchie de toute espèce d'entraves, la presse jouit momentanément de l'impunité la plus complète. La même exagération qui mettait des armes jusque dans la main des hommes vivant du désordre fit penser que l'on pouvait tout imprimer, même la provocation à la guerre civile et à l'abolition de la propriété. Nous sommes trop voisins de ces tristes jours pour

qu'il soit besoin de rappeler cette foule de *canards* ineptes ou bêtement furieux que chaque matin voyait éclore, tous ces ridicules pygmées qui croyaient imposer au monde en se couvrant du masque des géants de la presse de la Révolution.

L'opinion ne tarda pas à se soulever contre ces saturnales, et les journées de juin furent le point de départ d'une réaction naturelle. Et, chose étrange! c'était la république qui, encore une fois, allait porter à la presse les plus rudes coups : tant il est vrai qu'il n'y a pas de gouvernement possible chez nous avec la liberté illimitée de la presse, pas même le gouvernement républicain, et peut-être même celui-là moins que tout autre. Un des premiers actes du général Cavaignac, en arrivant au pouvoir, fut dirigé contre la presse périodique. Dès le 25 juin, onze journaux étaient « passés au fil du sabre africain », sous prétexte que leur rédaction était de nature à prolonger la lutte qui avait ensanglanté la capitale, et, dans cette exécution, la *Presse* était l'objet d'une rigueur toute particulière : ordre fut donné de la supprimer et d'arrêter son rédacteur en chef. Et, de fait, M. de Girardin fut écroué, sans aucune espèce de formalité, à la Conciergerie, et y fut tenu pendant huit jours au secret le plus rigoureux. Eh bien, c'est à peine si, un mois après, une voix osa s'élever à la tribune pour protester contre cet acte, « le plus énorme qui se fût commis dans notre pays depuis cinquante ans. » L'honorable général répondit en se retranchant derrière le grand principe de la nécessité politique et du salut public, et une majorité de 300 voix lui donna un bill d'indemnité et sanctionna le régime du sabre. Voilà où quatre mois d'anarchie avaient conduit la France, à l'état de siége indéfini, à la suspension des lois, à la suppression des journaux. Cependant le général Cavaignac, que personne assurément ne pouvait accuser de mauvais sentiments contre la presse, craignit qu'on ne vît dans l'acte du 25 juin un acte de colère, — c'est lui-même qui le dit à la tribune,— et le 7 août il leva la suspension qui avait frappé les onze journaux dont nous avons parlé. Mais, dès le 21 du même mois, il se voyait dans la nécessité d'en suspendre de nouveau quatre des plus violents ; puis, trois jours après, cette mesure était suivie d'une autre plus significative encore, la suspension de la *Gazette de France*, motivée sur ce que ce journal « contenait des attaques incessantes contre la république et des excitations tendant à détruire cette forme de gouvernement pour y substituer la forme monarchique. » Ainsi la république proscrivait les idées monarchiques avec beaucoup plus de rigueur encore que la monarchie n'avait proscrit les idées républicaines, et en cela elle ne faisait, comme la monarchie, qu'obéir à un sentiment bien naturel de légitime défense.

Un nouveau gouvernement sortit du suffrage universel. Sa mission était difficile : il avait espéré que, si on ne lui en facilitait pas l'accomplissement, tout au moins on ne l'entraverait pas par d'injustes attaques ; il devait croire qu'on attendrait ses actes pour le juger, et qu'on apporterait dans la discussion toute la circonspection que commandaient les circonstances. Mais les passions ne raisonnent pas; les attaques recommencèrent bientôt plus violentes que jamais, d'un côté, contre le président de la république, de l'autre contre l'Assemblée nationale. Qu'arriva-t-il? Le président supprima les journaux les plus hostiles, et l'Assemblée nationale vota d'urgence la loi du 16 juillet 1850, le coup le plus terrible peut-être qui eût été porté à la presse depuis cinquante ans, et que l'on baptisa, cette fois sans antiphrase, du nom de *loi de haine*. C'est cette loi qui rendit la signature des articles obligatoire. Dans la pensée de ses auteurs, cette prescription, était, selon l'expression pittoresque d'un critique, *une espèce de machine infernale placée sous chaque journal pour le faire sauter et voler en éclats*. On pouvait craindre, en effet, que favorable à quelques journalistes, elle ne fût fatale au journalisme, en supprimant cette association intellectuelle, cette puissante individualité de la pensée qui faisait son importance et sa force ; nous croyons que l'expérience a trompé les espérances des ennemis de la presse, les appréhensions de ses amis (1).

Les membres de l'assemblée étaient, à n'en pas douter, animés par les plus hautes considérations de salut public ; mais on ne peut se défendre de croire qu'il s'y mêlait un fond d'animosité contre la presse, contre l'institution elle-même, quand on se rappelle les attaques furieuses dont elle fut l'objet durant la discussion de la loi. « Il faut en finir avec le journalisme, s'écriait un représentant; il faut renverser le journalisme, comme nous avons renversé les barricades! » Il est malheureusement trop

(1) Un fait curieux, qui nous est révélé par M. Cucheval-Clarigny dans son excellente *Histoire de la presse en Angleterre*, c'est que parmi les moyens proposés au parlement anglais pour anéantir la presse, au commencement du dix-huitième siècle dans cette lutte à laquelle nous avons fait allusion, il fut question d'exiger une signature au bas de chaque article. « Il est temps, disait l'auteur de la proposition, que les écrivains déposent leur masque anonyme, et signent leurs œuvres de leur nom, afin d'en porter la responsabilité.» Tant il est vrai de dire qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Ajoutons que la proposition fut repoussée comme souverainement ridicule; soit dit sans blesser M. Tinguy, le promoteur de la disposition qui rend aujourd'hui, chez nous, la signature obligatoire.

aisé de s'expliquer ces sentiments des assemblées contre la presse, sentiments qui sont cordialement partagés par les gouvernants : il est dans la nature des hommes d'être sensibles à la louange et à la critique. Cependant l'assemblée nationale aurait dû comprendre qu'en déclarant la guerre à la presse, elle frappait sur ses alliés, elle frappait sur elle-même. Peu de temps après, en effet, la tribune avait le sort du journal. Mais il faut bien le dire aussi, ces sentiments hostiles au journalisme, ce n'était pas seulement dans l'assemblée qu'ils existaient ; on les retrouvait au dehors, ils étaient presque unanimes : nous en avons dit les raisons. Aussi le décret du 17 février 1852, qui lui porta le dernier coup, qui le mettait, pour ainsi dire, hors la loi, ne souleva-t-il aucune émotion.

Le lois antérieures, même les plus sévères, laissaient encore à la presse une certaine latitude ; elles lui imposaient des limites, elles lui disaient : Tu n'iras pas plus loin, mais tu pourras aller jusque-là. La censure elle-même, si elle blessait profondément la dignité de l'écrivain, le mettait, par contre, à l'abri de tout danger : s'il allait trop loin dans l'expression de sa pensée, le censeur était là qui biffait l'article, et tout était dit ; il pouvait même arriver que le censeur eût ses moments d'indulgence. La sévérité de la législation actuelle est telle qu'elle peut atteindre ceux-là même dont la prudence et l'esprit d'ordre s'étudient le plus consciencieusement à la prévenir, et le moindre oubli, la plus légère faute, peuvent parfois, si disposés que les juges soient à l'indulgence, compromettre l'existence du journal le mieux intentionné, le plus honorablement posé. Mais, pourtant, cette sévérité, peut-être excessive, n'est à nos yeux que le moindre défaut de la loi qui régit aujourd'hui la presse. Ce qu'on peut lui reprocher à meilleur droit encore, ce que lui reprochent tous les amis d'une sage liberté, c'est de trop prêter à l'interprétation, à l'arbitraire, c'est d'ouvrir un trop large champ à ce zèle inconsidéré qui est la plaie des nouveaux gouvernements, de mettre les journaux à la merci d'agents que poursuit sans cesse la crainte de ne pas remplir avec assez de zèle, avec assez de perspicacité, leur mission prétendue conservatrice. Exposés à être suspendus, supprimés, sans aucune forme de procès, les journaux, qu'on avait voulu rendre circonspects, se sont faits muets, et par leur silence, quotidienne et éloquente protestation, ils mettent sans cesse en relief les rigueurs et les violences possibles de la loi. Or, si la liberté de la presse a ses dangers, le silence poussé jusqu'au mutisme, le silence si antipathique au Français, a bien aussi les siens.

On a fait du journal une sorte de bouc émissaire, que tout le monde charge de ses iniquités. Dans l'opinion de beaucoup d'hommes, même de bonne foi, la presse, mais surtout la presse périodique, est la cause de toutes les révolutions, de tous les crimes politiques, depuis l'invention de l'imprimerie. Nous ne nous arrêterons point à réfuter ces exagérations. La presse ne crée pas les mécontentements qui amènent les catastrophes, elle les révèle, et notre conviction est qu'une discussion moins entravée contribuerait efficacement à réprimer les maux dont on l'accuse. Est-il besoin de dire que son grand crime, un crime qui lui fera dans tous les temps d'implacables ennemis, c'est de dévoiler les abus de toutes sortes?

La liberté de la presse est d'ailleurs l'auxiliaire indispensable d'un gouvernement qui comprend la force de l'opinion publique, et la prend pour guide et pour appui ; elle le soutient, elle le fortifie. Ajoutons que, dans une société divisée comme la nôtre, le travail qui se fait dans l'esprit public par la discussion des organes des diverses opinions, en aidant à dégager la vérité politique, est enlevé, dans toutes les éventualités imaginables, au travail des forces brutales de cette société. Et puis la liberté politique, mesurée selon les temps, assainit l'air ; elle donne un but aux esprits, qu'elle relève à la hauteur des nobles spéculations. Quand elle disparaît, il se produit ce que nous voyons aujourd'hui : les esprits, ou du moins une multitude d'esprits, se laissent aller à toute sorte de malsaines occupations.

Nous ne saurions trop le répéter, d'ailleurs, ce qui nous paraît désirable, ce n'est pas une liberté illimitée. Loin de là, dans notre conviction profonde, il est de l'intérêt de la presse, autant que de celui de la société, qu'un frein sévère soit mis à ses excès, et les véritables amis de l'ordre ne répugneraient à aucune mesure qui tendrait à en élever le niveau moral, à obliger les écrivains à se respecter, à faire, des journaux, des entreprises sérieuses et vraiment politiques. Ce qu'on doit souhaiter, en un mot, c'est une liberté qui puisse le bien sans pouvoir le mal.

Quelle sera la règle? quelle sera la mesure? Il ne nous appartient pas de prononcer à cet égard ; nous nous bornerons à former un vœu, c'est qu'elle soit assez large pour répondre aux légitimes aspirations des amis d'une sage liberté, et pour nous faire sortir de ce cercle vicieux dans lequel nous tournons fatalement depuis un siècle bientôt, allant perpétuellement de la compression à la licence et de la licence à la compression. La solution du problème est difficile, sans doute, mais elle n'est pas impossible ; elle gît évidemment

dans la conciliation de la liberté et de l'autorité. Cette conciliation serait-elle donc une chimère? Nous ne saurions mieux répondre, — et c'est par là que nous terminerons cette esquisse, un peu longue peut-être, et pourtant bien courte si l'on considère l'importance du sujet, — qu'en empruntant à un homme qui est à la fois un grand écrivain et un politique éminent, une page où la question que nous avons agitée dans cet article se trouve éloquemment résumée :

« Deux grandes forces et deux grands droits, a dit M. Guizot, l'autorité et la liberté, coexistent et se combattent naturellement au sein des sociétés modernes. Dans le monde ancien, jusqu'à l'Europe chrétienne, et quoique nulle part l'une de ces deux puissances n'ait jamais pleinement aboli l'autre, ce que Dieu ne permet pas, la domination, une domination décidée et permanente, avait toujours appartenu à l'une ou à l'autre; les nations avaient vécu tantôt sous le joug presque absolu de l'autorité, tantôt en proie aux continuels orages de la liberté. C'est le glorieux et original caractère de la civilisation européenne, depuis qu'elle s'est développée sous l'influence, évidente ou obscure, acceptée ou méconnue, de l'Évangile, que l'autorité et la liberté y ont vécu et grandi ensemble, côte à côte, luttant toujours, sans jamais se réduire mutuellement à l'impuissance, sujettes l'une et l'autre à des oscillations, à des retours de fortune, qui ont fait, à travers une longue série de siècles, la destinée des gouvernements et des peuples. L'Europe chrétienne n'a jamais subi l'empire incontesté de l'un des deux principes rivaux; le vaincu est toujours resté en état de se défendre, et avec des chances de redevenir vainqueur. — Pour ce qui est de moi, ajoutait l'éminent publiciste, j'ai cherché dans l'ordre politique l'harmonie active de l'autorité et de la liberté, leur harmonie au sein de la lutte, d'une lutte avouée, publique, contenue et réglée dans une arène légale. N'était-ce qu'un rêve? ou bien y avait-il là une de ces grandes et légitimes aspirations de l'humanité, qui coûtent très-cher, et s'évanouissent plus d'une fois au moment où l'on croit toucher au but, mais qui se réalisent enfin quand Dieu juge que les hommes ont assez payé le prix? C'est ce que l'avenir nous apprendra. »

Eugène Hatin.

JOURS (Grands-). (*Histoire* et *Jurisprudence.*) Les *grands-jours* étaient des assises solennelles tenues, dans le principe, à des intervalles réguliers par les seigneurs de certaines provinces assistés de juges d'un ordre supérieur à celui des juges ordinaires, et, plus tard, à des époques indéterminées, par des délégués du roi de France, lesquels étaient munis de pleins pouvoirs, et étaient chargés de connaître en dernier ressort des affaires civiles et criminelles, de réprimer certains excès de la noblesse tendant à empiéter sur l'autorité royale, d'informer enfin de tous les abus et de faire des règlements destinés à en prévenir le retour. En somme, ce fut d'abord une institution féodale qui ne servit, dans les derniers temps, qu'à combattre la féodalité et à faire peu à peu du Roi le dispensateur suprême de la justice dans tout le royaume.

L'historique des grands-jours, en tant que juridiction seigneuriale, est borné et à peu près insignifiant; on n'en trouve la trace que dans le comté de Champagne et dans le Berry; mais, au point de vue du droit régalien, au contraire, cet historique est curieux et on peut le faire remonter aux temps les plus reculés.

Les rois de la première race, en effet, tenaient des espèces de *parlements ambulatoires*, suivant l'expression du président Hénault, lesquels reçurent le nom de *plaids*, et, dit Loyseau, « les grands-jours ont été appelés au lieu de grands-plaids. » Ces rois surveillaient d'ailleurs l'exercice de la justice dans toute l'étendue du royaume par des commissaires, nommés *missi dominici*, auxquels était déléguée une assez grande autorité.

Sous la seconde race, on retrouve encore ces commissaires; en 801, Charlemagne leur confie l'exécution d'un capitulaire où il s'agit de plusieurs seigneurs ayant vendu la justice à prix d'argent.

Sous la troisième, ils prennent le titre de *juges des exempts* et sont investis de pouvoirs encore plus étendus; ils ne disparaissent enfin qu'à l'institution des baillis royaux, qui eut lieu sous Philippe-Auguste, ou même avant lui, et surtout à l'époque des parlements, au commencement du treizième siècle : le royaume de France ne se gouvernait plus dès lors *comme un grand fief plutôt que comme une monarchie*, et le temps des *grandes polices* (1) était enfin arrivé.

Toutefois les discordes civiles et les luttes avec l'étranger ayant amené de grands relâchements dans cette organisation judiciaire, qui n'était pas d'ailleurs acceptée de tous sans conteste, on vit parfois se renouveler, surtout dans les provinces éloignées de la capitale, des abus et des désordres tels que l'autorité royale dut s'en émouvoir et prendre des mesures sévères pour les réprimer et pour en prévenir le retour. C'est alors que furent créées les cours temporaires que, par souvenir des assises tenues autrefois par les comtes de Champagne, on nomma les grands-jours (2).

(1) Mézeray.

(2) C'est là, du moins, l'étymologie la plus accréditée et la plus raisonnable. On en a donné d'autres assez singulières. Nous citerons, entre autres, celle de Du-

Ces cours étaient composées d'un certain nombre de conseillers du parlement de Paris ayant à leur tête un des présidents du même parlement, d'un maître des requêtes tenant les sceaux, d'un avocat général, d'un substitut du procureur général et de quelques officiers subalternes. Elles étaient instituées par lettres patentes enregistrées au parlement, lesquelles fixaient le lieu, l'époque et la durée de leurs sessions, ainsi que les attributions qui leur étaient conférées. Leur installation se faisait avec une pompe imposante et un cérémonial inouï : réception en dehors des murs de la ville, vins d'honneur offerts aux magistrats, visites de tous les fonctionnaires, messe d'apparat dite messe des révérences, discours d'ouverture, etc., etc., rien n'était négligé pour marquer la solennité d'une justice exceptionnelle et souveraine.

Les pouvoirs de ces commissaires étaient en effet très-étendus, et quoique ces pouvoirs aient été divers selon les époques ou suivant les pays, on y retrouve toujours un reflet de l'autorité royale. Sans entrer dans le détail infini de leurs attributions, il nous suffira de dire qu'il y en eut qui firent décréter de prise de corps, arrêter et décapiter les gentilshommes les plus considérables de la province où ils siégeaient, et tout cela dans un temps très-court, saisir et condamner des prêtres criminels malgré tous leurs priviléges, porter même des arrêts de réformation contre le clergé, réglementer la forme des justices seigneuriales, ainsi que le style et l'abréviation des procès, en même temps qu'ils s'occupaient de questions d'un ordre en apparence inférieur, tels que la fixation des limites d'un terrain appartenant à des communautés, celle d'une mesure de capacité sur laquelle on ne s'entendait pas, etc., etc. En un mot, rien n'échappait à leur juridiction qui représentait et résumait, dans ses différentes parties, la puissance gouvernementale. Il va sans dire que tous les moyens d'exécution, monitoires, force armée, etc., etc., étaient mis à leur disposition.

Les grands-jours furent tenus dans plusieurs provinces, et plusieurs fois aussi dans la même province; les premiers en date furent tenus à Troyes en 1337, et les derniers à Clermont en 1665-1666. On n'en a pas publié, croyons-nous, la liste, mais on pourra se faire une idée de l'importance qu'ont eue ces tribunaux extraordinaires en feuilletant au dépôt des *Archives de l'Empire* l'énorme collection des arrêts (près de cent registres) qui en émanent (1); encore faut-il faire observer que cette collection ne renferme que le plumitif des audiences, c'est-à-dire le résumé de l'arrêt. On sait d'ailleurs que dans une seule session, à Clermont, MM. des grands-jours eurent à connaître de douze mille plaintes portées devant eux.

Devant cette multitude de causes, l'esprit s'étonne et s'inquiète de la valeur accordée à des juges, étrangers par leurs mœurs et par leurs relations aux pays qu'ils visitaient et qui, par cela même, devaient sans doute échapper à l'influence des coteries, mais pouvaient aussi se laisser aller à des préventions inhérentes à l'omnipotence dont ils étaient investis et à l'ignorance où ils se trouvaient forcément de ce que nous appelons aujourd'hui les circonstances atténuantes. On se demande, d'autre part, si la terreur qu'ils inspiraient aux castes puissantes, à la noblesse, au clergé, à la finance, n'avait pas un contre-coup fâcheux, si la caste, opprimée d'ordinaire, agissant en sens inverse de la destinée qui lui avait été injustement faite, n'allait pas au delà de son droit, comme il en est dans toutes les réactions, et si de tous ces antagonismes, de tous ces conflits s'élevant tout à coup, il ne sera pas résulté parfois des erreurs fâcheuses pour la dignité des juges, tandis que toujours incombait à la puissance royale le danger de détruire aux yeux du peuple le prestige qui environnait la noblesse, son antagoniste parfois, mais son soutien aussi, sa garde, son palladium? La réponse n'est pas douteuse. En se plaçant au point de vue des pouvoirs absolus, il est impossible de méconnaître que l'institution des grands-jours a été une nécessité fatale aux destinées de la monarchie, et que, comme mesure prise contre la noblesse, et au fond elle n'était pas autre chose (2), elle a porté

pleix (*Histoire de France*) : selon cet auteur, on disait « *tenir les grands-jours* », par quelque allusion au *grand jour* du jugement terrible que Dieu exercera à la fin du monde. »

(1) Nous citerons, d'après l'ouvrage de M. Henri Bordier (*les Archives de la France*), ce que renferme le dépôt des Archives de l'Empire. La distribution des registres y est faite par catégorie de villes et d'années, ce qui peut servir à trouver l'époque de quelques-uns des grands-jours. Pour Troyes, de 1337 à 1535, il y a dix registres d'arrêts; pour Poitiers, de 1418 à 1635, vingt-trois; pour Tours, Bourges, Saintes, Angoulême, Limoges, Périgueux et Thouars, en 1454 et 1455, un registre; pour Bordeaux de 1456 à 1459, deux; pour Montferrand de 1461 à 1582, trois; pour Moulins, de 1534 à 1550, sept; pour Angers, en 1539, deux; pour Riom, en 1546, trois; pour Tours, de 1547 à 1594, trente-quatre; pour Châlons, de 1589 à 1594, onze; pour Lyon enfin, en 1596, trois. Évidemment, il y a des lacunes dans cette liste. Nous y signalerons l'absence de la mention des pièces afférentes aux grands jours de Clermont en 1666. Ces pièces se trouvent pourtant aux Archives, car M. A. Taillandier dit les y avoir consultées dernièrement au sujet de son *Examen de l'Authenticité des Mémoires de Fléchier*. Paris, 1855; Didot (Extrait de l'*Athenæum français*).

(2) A l'appui de cette assertion, nous citerons les paroles de Talon, qui, en 1634, aux grands-jours tenus à Poitiers, disait qu'on devait en indiquer la tenue à huit ou dix ans « parce que cette appréhension étaig

coup dans le même sens que l'affranchissement des communes. Mais, en portant ses regards plus haut, on doit se féliciter des secours qu'en a retirés la grande cause de l'humanité. Auxiliaires puissants de la morale et de la liberté, les magistrats des grands-jours ont montré aux populations la justice comme la sauve-garde de leurs intérêts et de leur honneur, les ont habituées à attendre d'elle le redressement de leurs griefs. C'était les mettre dans la bonne voie, dans la seule que l'on doive suivre, et sous ce rapport ils ont bien mérité de la patrie.

Il est impossible aujourd'hui de s'occuper des grands-jours sans parler des *Mémoires de Fléchier sur les grands-jours d'Auvergne*. Ces mémoires, publiés, en 1844, par M. B. Gonod, bibliothécaire de la ville de Clermont, donnent les détails les plus circonstanciés sur la juridiction de ces assises exceptionnelles, et en même temps sont une peinture fidèle et saisissante des mœurs de l'époque. Aussi, en dehors même de l'autorité que lui donnait le nom de l'auteur, le succès de ce livre fut-il immense; et bientôt il porta un tel ombrage à des familles existant encore et dont les aïeux avaient joué un triste rôle devant la justice, qu'il devint l'objet d'une véritable persécution. On commença d'abord par en faire disparaître, à peu près, toute l'édition, et cela, avec un soin si persévérant que la Bibliothèque Impériale, n'en possédant qu'un seul exemplaire, a été obligée, pour le conserver, de le classer dans ce qu'elle appelle *la réserve* (catégorie d'ouvrages que l'on ne communique au public qu'après l'accomplissement de certaines formalités). De plus on attaqua l'authenticité du livre lui-même, d'une part, en contestant que Fléchier en fût l'auteur, et, de l'autre, en s'efforçant de prouver, au moyen d'une enquête fondée sur la tradition, que quelques-uns des faits avancés par l'auteur étaient faux. Nous n'avons pas à entrer ici dans la polémique soulevée à cette occasion; mais, en recommandant la lecture des *Mémoires de Fléchier* à quiconque voudra se faire une idée de la physionomie des grands-jours, nous devons dire que les accusations portées contre cet ouvrage sont dénuées de tout fondement et qu'il conserve toute sa valeur historique. Pour s'en convaincre, on n'aurait qu'à lire un travail publié dans l'*Athenæum français* (1) par M. A. Taillandier, dans lequel se trouve relaté, entre autres documents, le journal de Dongois, greffier des grands-jours d'Auvergne, qui a fait, séance tenante, pour ainsi dire, et dans le style familier aux gens de sa profession, le récit des mêmes faits que Fléchier narre dans ses *Mémoires* avec la verve et la finesse la plus exquise. C'est aux Archives de l'Empire, section judiciaire, que M. Taillandier a découvert le manuscrit de Dongois; par conséquent, aucune pièce ne saurait être plus authentique.

Après les *Mémoires de Fléchier*, et dans un ordre de compositions moins relevées, on peut encore consulter, pour avoir des détails sur la tenue des *grands-jours*, l'*Abrégé de l'histoire du Poitou* par Thibaudeau. On y trouvera la preuve que MM. des grands-jours ne s'occupaient pas toujours d'affaires sérieuses, ou que du moins ils alliaient volontiers la gravité de leurs fonctions avec des délassements de toute nature. Si Fléchier nous parle, dans ses *Mémoires*, des excentricités de M. le président de Novion, M. Thibaudeau raconte celles de toute la cour des grands-jours de Poitiers, en 1579, à l'occasion de la puce de mademoiselle des Roches, puce fameuse que, renonçant à leur gravité, chantèrent « juges et avocats, tous, » dit Pasquier, et qui fut l'origine du distique satirique adressé à tous ces magistrats par Nicolas Rapin :

Causidicos habuit vigilantes Curia, namque
Illis perpetuus tenuit in aure pulex.

C'est, si l'on veut, la petite pièce d'un très-grand spectacle; mais, à notre avis, rien n'est à négliger quand on veut se faire une juste idée des institutions et des mœurs à l'étude desquel les on se livre.

Glossarium mediæ et infimæ Latinitatis, de Du cange et Carpentier, 1766, 4 vol. in-f°.
Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, 1751-72, 28 vol. in-f°.
Collection des Conciles de Domenico Mansi.
De missis dominicis par de Royes, jurisconsulte anglais; Leipzig, 1674, in-4°.
Historia juris Germanici par Eichhorn (J. Godefroi)
Histoire de France, par Mezeray.
Dictionnaire de droit et de pratique, etc., par M. de Ferrières (Claude-Joseph); Paris, 1762, 2 vol. in-4°.
Nouvel Abrégé chronologique de l'Histoire de France, etc., par le président Henault, 4e édition, avec supplément; Paris, 1752, in-4°.
Mémoires de Fléchier sur les Grands-Jours tenus à Clermont en 1665-1666, publiés par B. Gonod, bibliothécaire de la ville de Clermont; Paris, 1844, 1 vol grand in-8°. — Une nouvelle édition de cet important ouvrage a été publiée en 1856, chez Hachette.
Abrégé de l'Histoire du Poitou, etc., par M. Thibaudeau, avocat à Poitiers; Paris et Poitiers, 1783, 6 volumes in-12.

Jules de PEYSSONNEL.

JUBÉ (*Architecture*). Dans l'ancienne liturgie, lorsque les diacres s'apprêtaient à faire les lectures de l'office, ils commençaient par demander la bénédiction du célébrant en prononçant les mots *Jube, Domine, benedicere*.

capable de retenir la noblesse et les officiers en leur devoir. » Le président Hénault rapporte ces paroles; et comme il vivait après le règne de Louis XIV, c'est-à-dire après l'abaissement de la Noblesse, il ajoute : « L'autorité royale n'a plus besoin de ces précautions. »

(1) N° du 24 novembre 1855.

Les jubés, d'où se faisaient les lectures, doivent leur nom au premier mot de cette formule.

Tout le monde sait qu'on appelle *jubé* une galerie haute, placée entre la nef et le chœur de certaines églises, au-dessus d'une construction quelquefois pleine, d'autres fois tout à jour. Une voûte supporte la plate-forme de la galerie; on y monte par des escaliers établis à chacune de ses extrémités.

C'est une erreur de croire que cette disposition remonte aux temps de la primitive Église. Elle n'a pas même été pratiquée dans les beaux siècles du moyen âge. L'un des plus anciens jubés était celui de Notre-Dame de Paris, qui remontait seulement au règne de Philippe de Valois. Mais l'antiquité chrétienne nous montre les abords du sanctuaire garnis de plusieurs pièces dont la réunion a formé le jubé.

Dans beaucoup d'églises d'Italie, et notamment à Rome, on voit en avant du chœur, à droite et à gauche, deux chaires découvertes, façonnées comme des tribunes. Ce sont les *ambons*, qui n'ont plus d'usage qu'aux jours de grande fête, mais qui servaient jadis pour les lectures de l'office quotidien. Les ambons ont une double montée, l'une dirigée au levant et l'autre à l'occident, de sorte qu'on y montait par un côté et on descendait par l'autre. Ils étaient placés dans cette région supérieure de la nef où se tint le bas clergé tant que subsista le plan primitif de la basilique, dans lequel l'abside s'ouvrait immédiatement sur le transsept. Depuis le neuvième siècle, où le chœur prit place entre ces deux parties (du moins dans les églises de la France et de l'Allemagne), les ambons furent transportés à l'entrée du chœur. Alors on cessa de leur donner la double montée; à la dimension près, ils furent semblables à ces petites chaires à prêcher qui servent pour les instructions des confréries dans nos paroisses.

A la nouvelle place occupée par les ambons existait d'ancienneté une balustrade destinée à séparer le sanctuaire de la nef. C'était le *cancellus* ou *chancel*. Les ambons furent tantôt appuyés contre le chancel, tantôt engagés dans sa construction.

Enfin, au-dessus du chancel, à une élévation plus ou moins grande, était fixée entre les deux gros piliers la poutre de gloire, *trabs doxalis*. Cette poutre, peinte ou dorée, supportait d'ordinaire un immense crucifix qu'on élevait là pour augmenter le caractère de sainteté dont devait être revêtu le sanctuaire.

La poutre de gloire, le chancel et les ambons, confondus ensemble, sont devenus le jubé; et effectivement les jubés qui ont conservé leurs physionomie primitive répondent à cette triple destination de séparer le chœur d'avec la nef, d'offrir un lieu éminent pour faire les lectures et de supporter le crucifix traditionnel. Mais, on le répète, cette réduction de tant de choses à une seule n'eut lieu qu'assez tard, et seulement lorsqu'on imagina, par l'élévation donnée aux clôtures du chœur, de faire de cette partie de l'église comme une région isolée dans le reste de l'édifice.

Les plus beaux jubés qu'il y ait se trouvent en France et en Belgique. Ceux de cette dernière contrée sont généralement des ouvrages modernes, remarquables surtout par la richesse des marbres qui y ont été employés. Il y en a un à Saint-Pierre de Louvain qui fait exception, appartenant par son style au gothique fleuri de la fin du quinzième siècle. Il est d'un belle pierre blanche, et doré sur plusieurs de ses membrures. Quoique la réputation dont il jouit soit méritée, il ne l'emporte pas cependant sur ceux de nos cathédrales d'Albi et de Rhodez, qui sont de la même époque et d'un style plus correct. D'ailleurs nous en possédons une copie qui vaut l'original. L'architecte flamand Louis van Boghen, auteur de l'Église de Brou à Bourg-en-Bresse, s'est appliqué à reproduire dans ce monument le jubé de Louvain.

On peut citer comme les merveilles du genre les deux jubés de la Madeleine, à Troyes, et de Saint-Étienne du Mont à Paris.

Le premier fut ajouté seulement sous le règne de Louis XII, à une église du treizième siècle. Il consiste en une grande arche, dissimulée derrière des claveaux pendants qui forment un feston horizontal d'arceaux gothiques; de sorte que l'aspect de la construction est celui d'une large plate-bande. Une incroyable profusion de broderies, de petits dais et de pinacles garnissent la face de ce balcon aérien jeté de la façon la plus hardie sur un écartement de 11 mètres 70 centimètres. Pour résister à la poussée de l'arche, les deux piliers contre lesquels elle s'appuie ont dû être enveloppés dans des massifs qui doublent presque leur volume, et dont on a tiré le parti le plus avantageux en y relevant des niches et des tableaux sculptés dans le goût du jubé lui-même. Ce singulier ouvrage fut achevé en 1506. L'artiste qui l'a exécuté a eu l'honneur d'être enterré dessous. C'était un maître-maçon, de Troyes, nommé Jean Gaylde. Sa pierre tumulaire, très-endommagée par le frottement des pieds, est encastrée dans le pavement de l'église, sous le cerveau même de cette voûte qu'il a si habilement dérobée aux regards, et dont il était dit, dans son épitaphe, qu'il n'avait pas à redouter la chute en attendant le jugement dernier.

Le jubé de Saint-Étienne du Mont est un

tour de force moins surprenant que celui de la Madeleine, mais aussi une œuvre d'art plus complète. Le style de fantaisie du seizième siècle n'a rien produit de supérieur. Aussi, quoique l'exécution date seulement de 1600, y a-t-il lieu de croire que le dessin appartient à l'architecte, contemporain de François Ier, qui a conçu le reste de l'église.

La plate-forme, bordée de balustrades d'un goût charmant, repose sur une voûte surbaissée qui s'ouvre par trois arcades sur le chœur et par une seule sur la nef. Des escaliers aériens font, de chaque côté, deux tours de vis contre les gros piliers où s'appuie la construction, et donnent accès, d'abord au jubé, puis aux galeries hautes du chœur. L'ensemble de l'ouvrage est consolidé par deux portes triomphales disposées, comme moyens d'entretoisement, sur les bas-côtés de l'église.

Les jubés ont l'inconvénient de dérober au public la vue des cérémonies du chœur. Sans doute on ne fut pas sans s'apercevoir de cela lorsqu'on commença à en construire; il est même très-probable qu'on fut amené par une idée mystique à introduire exprès cette disposition. Le chœur fermé de tous les côtés, ressemblait davantage au Saint des Saints du temple de Jérusalem. Mais l'esprit dévotieux du siècle dernier fit voir les choses sous un autre jour. Il fallait satisfaire les yeux de la multitude, et dès lors on déclara aux jubés une guerre à outrance. Le clergé les fit abattre dans presque toutes les églises où il y en avait. Il est heureux pour l'art que ceux de Saint-Étienne du Mont et de la Madeleine n'aient pas pu donner lieu aux plaintes qui ont causé la destruction des autres.

JULES QUICHERAT.

JUBILÉ (*Théologie*). Les Israélites donnaient ce nom à chaque cinquantième année. Selon la loi mosaïque, les Israélites qui avaient aliéné leurs biens patrimoniaux ou leur liberté devaient rentrer en possession des uns ou de l'autre, dans l'année du jubilé. Les terres devaient en outre, pendant cette même année, rester sans culture. En vertu de cette disposition de la loi, les possesseurs et les vrais propriétaires ne pouvaient avoir aucune discussion touchant les produits des terres. C'était là sans doute la raison pour laquelle Moïse avait fait cette ordonnance. Le jubilé lui-même n'avait été établi que pour perpétuer le partage des terres tel qu'il avait été fait à l'entrée des Israélites dans le pays de Chanaan, Cette loi tomba en désuétude après la captivité de Babylone. On peut consulter, sur le jubilé des Israélites, les chapitres XXV et XXVII du *Lévitique*.

Dans l'Église catholique, le mot *jubilé* n'a pas la même signification que chez les Juifs; il s'entend seulement d'une indulgence plénière accordée par le pape à l'Église universelle, dans certaines circonstances, avec une solennité particulière.

Le premier jubilé fut accordé l'an 1300 par le pape Boniface VIII, en faveur de ceux qui feraient le pèlerinage à l'église des Saints Apôtres à Rome. Cette faveur spirituelle rapporta tant d'argent à la cour de Rome que cette année 1300 fut appellée l'*année d'or*. Par sa bulle, Boniface VIII avait prescrit que le jubilé aurait lieu la première année de chaque siècle. Clément VI décida qu'il aurait lieu tous les cinquante ans; Urbain VIII tous les trente ans; Sixte IV tous les vingt-cinq ans.

L'année du jubilé est appelée à Rome *année sainte :* elle commence la veille de Noël, aux premières vêpres de cette fête. Pour en faire l'ouverture, le pape se rend en procession devant une porte murée de l'église de Saint-Pierre, appelée *porte-sainte*, et la frappe trois fois avec un marteau d'or. On démolit aussitôt après la maçonnerie qui fermait cette porte, et le pape entre dans l'église, au chant du *Te Deum*. Trois cardinaux-légats font une cérémonie analogue dans les églises de Saint-Jean de Latran, de Saint-Paul et de Sainte-Marie-Majeure. Le jour de Noël, au matin, le pape donne la bénédiction de l'indulgence ou du jubilé. L'année expirée, on referme les portes saintes en grande cérémonie.

De nos jours, les jubilés sont plus fréquents qu'autrefois. On peut gagner ces indulgences sans aller à Rome; les papes indiquent les conditions auxquelles on peut les gagner, dans la bulle qu'ils publient pour accorder ces faveurs spirituelles. Chaque pape indique un jubilé à l'occasion de son avénement au trône pontifical. On y attache aujourd'hui beaucoup moins d'importance qu'autrefois; cela tient sans doute à la multiplication des indulgences. Dès qu'on a pu gagner chaque jour, et, pour ainsi dire, à chaque instant du jour, les indulgences qui ont été attachées avec profusion aux pratiques les plus simples et les plus faciles, on a dû nécessairement apprécier beaucoup moins les jubilés, dont les conditions sont plus rigoureuses.

Le jubilé n'étant qu'une sorte d'*indulgence*, on peut voir ce que nous avons dit, sous ce mot (1), de cette pratique de l'Église.

L'abbé GUETTÉE.

JUIF ERRANT. Presque tous les chants populaires qui nous viennent du moyen âge expriment de grandes idées morales et poétiques : dans *Roland et Ganelon*, c'est le courage trahi par la ruse; dans *Geneviève de Brabant*, l'innocence reconnue; dans *le Renard*, le triomphe de l'habileté. Le Juif Er-

(1) T. VI du SUPPLÉMENT.

rant ne renferme pas une pensée moins morale. Qu'on y voie, en effet, une allégorie du peuple juif promenant de pays en pays son existence vagabonde pour accomplir une grande expiation, ou bien la punition sévère d'Ahasvérus, qui, pour avoir insulté aux souffrances du Christ et refusé un peu de repos à l'Homme-Dieu, ne trouve nulle part, — pas même dans la mort, puisqu'il est condamné à vivre toujours, — un soulagement à ses souffrances, on ne peut méconnaître la haute portée morale de cette fiction poétique. L'origine de cette tradition est couverte d'obscurité, et, malgré de savantes dissertations, cette question n'est point encore suffisamment éclairée. Il est probable cependant que cette tradition repose sur une fausse interprétation de ce passage de saint Jean, chap. XXI, ℣. 22 et 23, où il est dit, en parlant de saint Jean lui-même : *Non moritur, sed sic eum volo manere donec veniam* (1).

Le plus ancien témoignage qui soit relatif au Juif Errant est celui de Mathieu Pâris, qui, comme Johann Frentzel l'a observé le premier (*Meletema historicum de Judæo immortali*; Wittebergæ, 1672, in-4°), a dû, pour écrire ce *Volkssagen*, c'est-à-dire cette légende, consulter un ouvrage anonyme écrit en allemand et intitulé : *Relation oder kurzer Bericht von zweyen Zeugen des Leydens unsers geliebten Heylandes Jesu Christi, deren einer ein Heyde, der andere ein Jude, dasselbe zur Zeit da der Herr gekreuziget worden angesehen, und alle beyde noch heutigen Tagen am Leben seyn sollen, aus unterschiedlichen historicis und glaubwürdigen Zeugen zusammen getragen.*

Mathieu Pâris dit, en effet, sous la date de 1229 : « En ce temps arriva en Angleterre, « avec des lettres du Saint-Père, un prélat « arménien. Le pape invitait dans ces lettres « les prélats de montrer à cet archevêque les « reliques les plus remarquables, et de lui « faire bien connaître comment le service di- « vin se célébrait en Angleterre. Plusieurs « personnes s'adressèrent à l'archevêque ar- « ménien pour obtenir de lui des nouvelles « assurées du Juif Errant, lequel était alors « en Orient. On lui fit là-dessus diverses ques- « tions telles que celles-ci : si le Juif Errant « vivait encore, où il se trouvait, et comment « il rendait témoignage de lui même. A ces « questions le prélat répondait que le Juif « Errant était en Arménie; et un des officiers « de l'archevêque donna les renseignements « qui suivent sur ce personnage : Jadis le « Juif Errant était portier de Ponce-Pilate, et « on l'appelait Cataphilus. Il vit traîner Jésus « hors du prétoire, et il eut la mauvaise pen- « sée de lui donner un coup de poing sur le « dos pour le pousser plus promptement de- « hors. Jésus lui dit : *Le Fils de l'homme s'en « va, mais tu attendras son avénement.* « Cataphilus se convertit plus tard, et reçut « le baptême par Ananias. Comme chrétien « il fut nommé Joseph. Il continue à vivre de « siècle en siècle; jamais la mort ne l'at- « teint; seulement, lorsqu'il arrive à l'âge de « cent ans, il tombe dans une pâmoison pen- « dant laquelle il se rajeunit peu à peu jus- « qu'à l'âge de trente ans, qui était le sien « quand Jésus fut mis à mort. L'officier de « l'archevêque ajoutait à ces détails étonnants « que son maître connaissait très-bien Joseph, « le Juif baptisé, qu'il l'avait vu manger à la « table du prélat peu avant le départ de celui- « ci, et que, lorsqu'on l'interrogeait sur ce « qui s'est passé du temps de Jésus et des « apôtres, il répondait avec beaucoup de gra- « vité et très-bonne contenance à ces ques- « tions. Joseph assurait avoir vu sortir les « morts de leurs tombeaux lorsque Jésus fut « crucifié. De même il citait, comme témoin « oculaire, des faits relatifs aux apôtres et « aux saints primitifs. Il témoignait une « grande crainte que Jésus ne vînt juger le « monde, sachant qu'alors l'heure de sa mort « arriverait. La faute qu'il avait commise en « frappant Jésus l'inquiétait beaucoup; cepen- « dant il montrait une grande confiance dans « la clémence du Sauveur, parce qu'il n'avait « péché que par ignorance ».

Après Mathieu Pâris, un des auteurs les plus anciens qui aient mentionné le Juif Errant est Philippe Mouskès, qui le fait venir en Angleterre en même temps qu'un archevêque de Nicée (t. II, p. 492, v. 25,515 et suiv.). Deux gentilshommes allemands le virent à Hambourg en 1547, et il s'appelait alors Ahasvérus, et c'est sous ce nom qu'il est le plus généralement connu. En 1575, on le rencontra dans plusieurs hameaux des Pays-Bas; il était en 1603 à Lubeck; l'année suivante, en France; en 1608, on fit paraître une brochure in-8° à Bordeaux, sous ce titre : *Discours véritable d'un Juif errant.* C'est dans le même temps que parut une complainte en forme et manière de chanson, sur l'air des dames d'honneur. Dès lors le Juif Errant semble s'attacher à l'Europe, et il paraît en 1616 en Belgique; on lit en effet dans Cousin, le grave historien de Tournai : « Au-

(1) M. Coremans, dans un excellent mémoire publié dans le tome X des bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique, pense que l'idée-mère du Juif Errant appartient à la fois à l'antiquité sacrée, à l'antiquité grecque et à la *saga* germanique. Dans la seconde, il trouve Anthalidès, fils d'Hermès; il dit ensuite qu'il existe une plus ancienne trace de notre tradition que celle que fournit Mathieu Pâris. On la découvre en Orient, et les Turcs la font remonter à la seizième année de l'hégire. Cette tradition, ajoute-t-il, paraît avoir été transplantée en Europe par les croisés.

« dict an 1616 se vendoit publiquement à « Tournay et ailleurs par des porte-panniers « parmi d'autres cartes et images de papier, « le pourtraict d'un Juif (à mon advis, fabu- « leux) nommé Ahasverus avec un écrit im- « primé où il estoit discouru que cestuy Ahas- « verus auroit vescu du temps que Notre- « Seigneur fut crucifié en Jérusalem, et es- « toit encore vivant l'an 1613 et errant je ne « sçay où par le monde ». Cousin veut sans doute parler d'une histoire approuvée par le curé de la Madeleine de Bruges, et qui fut publiée sous ce titre : « Histoire admirable « du Juif Errant, lequel, depuis l'an 33 jus- « qu'à l'heure présente, ne fait que marcher : « contenant sa tribu, sa punition, les aven- « tures admirables qu'il a eues en tous les en- « droits du monde ; et l'histoire et les mer- « veilles advenues avant son temps. Le prix « est de six blancs. » Sur ces entrefaites l'érudition allemande se préoccupa du Juif Errant, et le Westphalien Chrysostomus Dudulacus publia une dissertation intitulée : « Gruend- « liche und Wahrhaftige Relation, so hiebevor « auch franzœsisch, lateinisch und nieder- « laendisch ausgegangen, von einem Judenna- « mens Ahasvero von Jerusalem, etc., 1634, » d'où il résultait que Ahasvérus ne serait venu à Hambourg qu'en 1545, où il aurait été vu par Paul Van-Eitzen, docteur en théologie et évêque de Strasbourg ; qu'en 1599 Ahasvérus était à Vienne en Autriche, en 1601 à Lubeck, et en 1614 à Moscou.

De toutes les apparitions que le Juif Errant fit en Europe, la plus importante et la plus connue est, sans contredit, celle du 22 avril 1774, à Bruxelles, où, comme le dit la complainte, « des bourgeois fort dociles l'accostèrent en passant. » Il se nommait Isaac Lakedem. On le rencontra vers le même temps à Cronach, à Rothembourg, à Windsheim et sur divers points de la Franconie.

Maintenant il nous serait difficile de suivre la tradition du Juif Errant pendant le dix-neuvième siècle ; nous lui devons cependant la magnifique épopée de M. Edgar Quinet, l'un des plus beaux poëmes en prose qui aient été publiés depuis longtemps. Nous rappelons, et seulement pour mémoire, une œuvre de circonstance, le roman de feu Eugène Sue. Exécuté par les imagiers de Troyes et d'Épinal, le portrait du Juif Errant orne encore plus d'une pauvre chaumière.

Outre les auteurs mentionnés dans cette notice, nous signalerons :

Ch. Schultzii *Dissertatio historica de Judæo non mortali*, edit. noviss.; Jenæ, 1734, in-4°.

Car. Antonius, *Diss. in qua lepida fabula de Judæo immortali examinatur;* Helmstadt, 1756 et 1760, in-4°.

H.-J. Royaards *Nederlandsch archief voor Kerkelye geschiedenis XIII D.* — Leiden, 1842, pp. 311-328.

J. G. Ch. Graesse, *Die Sage vom Ewigen Juden*; Dresden und Leipzig, Arnoldi, 1844, in-8°, de VI et 62 pp.

E. Brunet, *Notice historique et bibliographique sur la légende du Juif Errant ;* 50 exemplaires ; Paris, Techener, 1845, gr. in-8° de 19 p.

Baron de Reiffenberg : Plusieurs très-savantes *dissertations* dans divers Annuaires de la Bibliothèque Royale de Belgique, et dans l'excellente édition qu'il a donnée de Philippe Mouskès.

JUILLET 1789 (JOURNÉES DE) (*Histoire de la Révolution française*). La journée du 14 juillet 1789 est la première en date de nos journées révolutionnaires, et, à tout prendre, la première aussi en importance. Elle sauva la Révolution, qui était menacée, comme Hercule, d'être étouffée au berceau. Le 11 juillet, La Fayette proclama devant l'Assemblée nationale que *la résistance à l'oppression* est l'un des droits inaliénables et imprescriptibles de l'homme (1) ; et, trois jours après, le 14, Paris donna la sanction de la victoire à ce droit sacré, contre lequel il n'y a pas de droit (2).

Jamais la résistance ne fut plus légitime ni d'obligation plus étroite. Un pouvoir perfide, qui abusait de la crédulité généreuse de la nation, et qui semblait prendre à tâche

(1) Buchez et Roux, II, 78 ; Buchez et Ott, II, 391 ; Droz, II, 291.

(2) « Si, du point mystérieux où il réside, ce grand droit social ne pesait pas sur la tête des pouvoirs mêmes qui le nient, depuis longtemps le genre humain, tombé sous le joug, aurait perdu toute dignité comme tout bonheur. » (GUIZOT, *Washington.*).

Le *droit de résister à l'oppression* était reconnu par Mounier, Lally-Tolendal et les monarchistes les plus modérés. Le Comité de constitution le comprit, expressément, et au même titre que la liberté, la propriété et la sûreté, parmi les droits naturels dont le maintien est le but de toute association politique (Séance du 27 juillet 1789 ; Buchez et Roux, II, 178 ; Droz, II, 384. Les huit membres de ce Comité étaient Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, Lally-Tolendal, Clermont-Tonnerre, Mounier, Bergasse, Talleyrand, évêque d'Autun, Sieyes et Chapelier.).

Il fut aussi énoncé formellement dans le *Projet de Déclaration des Droits* (art. VI), que Mirabeau lut, au nom du *Comité des Cinq* (l'évêque-duc de Langres, Desmeuniers, Tronchet, Redon et Mirabeau), à la séance du 17 août 1789 (Buchez et Roux, II, 272). Il ne figurait pas dans le projet auquel s'était arrêté le sixième bureau, et que l'Assemblée adopta comme point de réunion des idées (Buchez et Roux, II, 309 et suiv.) ; mais, lors de la discussion en séance publique, d'André insista pour qu'il fût compris dans l'énumération des droits inaliénables et imprescriptibles de l'homme ; et ce fut le sage Mounier qui fit prévaloir la rédaction qui le consacra définitivement (séance du 20 août ; Buchez et Roux, II, 315 et 316 ; Buchez et Ott, II, 396. Voyez l'article CONSTITUANTE, au t. II du SUPPLÉMENT, col. 127.).

Il est inscrit très-explicitement : 1° dans la Constitution de 1791, *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, article 2 ; et chap. II, section 1re, article 3 ; 2° dans la Constitution du 24 juin 1793, *Déclaration des Droits.* (Article XXIII : *La résistance à l'oppression* est la conséquence des autres droits de l'homme. — Article XXV : Quand le gouvernement viole les droits du peuple, *l'insurrection est* pour le peuple, et pour chaque portion du peuple, *le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.*)

Il n'est pas mentionné dans la Constitution de fructidor an III. Voy. Buchez et Roux, t. XXXVI, p. 483 et 484.

de se rendre indigne de toute confiance, lui imposa la terrible nécessité de se protéger elle-même par la force.

Les deux Ordres privilégiés, la Noblesse et le Clergé, s'étaient réunis aux Communes le 27 juin, après une lutte opiniâtre qui avait duré *cinquante-deux* jours, et dans laquelle ils n'avaient montré ni dignité, ni franchise, ni amour du bien public. Pour vaincre leur obstination, il n'avait fallu rien moins qu'un exprès *commandement* de S. M., appuyé d'une *invitation* du comte d'Artois, qu'ils reconnaissaient pour chef. Le bon Louis XVI, qui, le 23, avait déclaré solennellement et dans tout l'appareil royal, qu'il *voulait* maintenir la séparation des trois Ordres (1), enjoignit, quatre jours après, à la majorité de la Noblesse et à la minorité du Clergé de se réunir aux Communes, se donnant ainsi à lui-même un démenti flagrant, et infligeant aux zélateurs de la vieille monarchie l'amer déplaisir de faire, pour ainsi dire, amende honorable à messieurs du Tiers. Ils se soumirent de très-mauvaise grâce (2) à cette velléité passagère que l'on avait suggérée et fait exprimer au bon roi, et ils furent ingénieux à imaginer une foule d'indignes petits moyens pour paralyser l'Assemblée et pour empêcher le bien que faisait espérer la réunion des trois Ordres. Par exemple, ils affectaient de se rendre dans la salle longtemps après l'ouverture des séances, et tous en corps, de manière à figurer un Ordre; ils avaient soin de se tenir debout, derrière le président, afin de pouvoir dire qu'ils ne siégeaient pas. Les Communes, qui avaient le sentiment de leur force et qui savaient que la Nation était derrière elles, pouvaient dédaigner ce manége puéril d'une minorité dépitée. Elles le dédaignèrent. Les factieux s'avisèrent alors de déclarer qu'ils ne pouvaient voter avant d'avoir reçu des mandats nouveaux. C'était un artifice pour embarrasser et retarder la marche de l'Assemblée. Le cardinal de la Rochefoucauld protesta (2 juillet), au nom de la minorité du Clergé, et déclara qu'elle ne s'était réunie que pour délibérer sur les objets généraux et en conservant toujours le droit de former un Ordre distinct (1). Il s'en référait à la fameuse *Déclaration royale* du 23 juin, ce manifeste mort-né du vieux régime aux abois, cette pierre de scandale qu'une coterie insensée et lâche avait fait placer par la main *paternelle* du Roi dans le chemin de la Révolution. « Des nobles s'assemblèrent encore plusieurs fois dans la salle de leur Ordre. Ils y rédigèrent (3 juillet) une déclaration portant qu'ils ne cessaient point de regarder *comme maximes inviolables et constitutionnelles* la distinction des Ordres, la forme de voter par Ordre et la nécessité de la sanction royale pour l'établissement des lois. Cent trente-huit députés étaient présents; quatre-vingt-neuf seulement furent d'avis de cette déclaration collective; ils ne la présentèrent pas à l'Assemblée nationale; leur désir était que le Roi voulût la recevoir et la conserver jusqu'au moment où ils jugeraient utile de la publier. Louis XVI refusa ce dépôt, qu'accepta le comte d'Artois. Les réunions particulières des nobles étaient toujours moins nombreuses, et ils ne se trouvèrent que quatre-vingts à la dernière (11 juillet). C'étaient les plus ardents : ils voulaient que les députés se retirassent dans leurs bailliages, pour y faire adopter une protestation qui serait déposée dans les Cours souveraines; et ils nommèrent une commission pour la rédiger; mais les événements ne leur permirent pas de donner suite à ce projet (2). »

A toutes ces tracasseries, à toutes ces chicanes, les Communes opposaient une longanimité inaltérable. Elles témoignaient au Clergé et à la Noblesse un empressement plein d'égards et de courtoisie. Ainsi chacun des trente bureaux choisit son président parmi les nobles ou parmi les ecclésiastiques; et, à l'expiration de la présidence de Bailly, que les sourdes menées des factieux lui avaient rendue très-pénible, les Communes, qui faisaient la majorité, portèrent à la présidence de l'Assemblée le duc d'Orléans, premier prince du sang, et, sur son refus, l'archevêque de Vienne (3 juillet). Ainsi encore, lors de la formation du Comité de Constitution,

(1) *Déclaration du Roi, concernant la présente tenue des États généraux*, lue à la séance royale du 23 juin, article Ier : *Le roi* VEUT *que l'ancienne distinction des trois Ordres de l'État soit conservée en son entier, comme essentiellement liée à la constitution de son royaume*, etc.

(2) Le cardinal de la Rochefoucauld, qui conduisait la minorité du Clergé, et le duc de Luxembourg, qui conduisait la majorité de la Noblesse, se firent beaucoup prier pour prendre la parole au moment qu'ils entrèrent dans la salle des États généraux; ils cédèrent enfin aux pressantes invitations de Bailly, mais ils parlèrent avec humeur et sans effusion. Le cardinal de la Rochefoucauld se borna à dire : « Messieurs, nous sommes conduits ici par notre amour et notre respect pour le Roi, nos vœux pour la paix et notre zèle pour le bien public. » Et le duc de Luxembourg : « Messieurs, l'Ordre de la Noblesse a arrêté ce matin de se rendre dans cette salle nationale, pour donner au Roi des marques de son respect, et à la Nation des preuves de son patriotisme. »

A ces paroles brèves, sèches et maussades, Bailly, président des Communes, répondit d'abondance de cœur. La voix émue, la bienveillance délicate et gracieuse de son discours rendirent plus choquante encore la roideur calculée et la froideur solennelle des deux personnages qualifiés. L'aisance des manières, le bon goût et la vraie noblesse furent du côté du *bourgeois*.

(1) N° 18 du *Moniteur;* Thiers, *Histoire de la Révolution française*, t. Ier, p. 70-72; XIIIe édition, 1846; Droz, II, 266.

(2) Droz, II, 267.

comme il ne se trouvait parmi les élus aucun membre du Clergé, les Communes réclamèrent unanimement et proposèrent que six ecclésiastiques fussent adjoints à ce comité (1).

Comment une minorité factieuse avait-elle l'audace de protester contre l'Assemblée au sein même de l'Assemblée, de lui susciter des obstacles, d'empêcher qu'elle ne s'occupât sans relâche et sans distraction d'assurer le bonheur public et de régénérer le royaume? C'est qu'elle connaissait les dispositions secrètes de la Cour. La coterie malfaisante qui dominait l'esprit mobile et emporté de la Reine n'avait pas prévu la fière attitude des Communes; la fameuse séance royale du 23 juin, préparée et annoncée si bruyamment, avait tourné à sa confusion; le bon Louis XVI, à qui l'énergie manquait autant que les lumières, s'était acquitté mollement du rôle menaçant qu'elle lui avait arrangé, et, après s'être avancé jusqu'à signifier sa royale volonté aux représentants de la Nation, il avait reculé, moins encore par faiblesse et par crainte que de fatigue et d'ennui. Le mauvais succès de la séance royale avait mis à découvert cette coterie violente et étourdie, et l'avait désignée à l'animadversion publique. Mais elle espérait réparer ce premier échec et ressaisir l'empire sur l'esprit irrésolu de l'excellent monarque, de manière qu'il parlât comme elle voudrait (lui demander d'agir, de prendre l'initiative en quoi que ce fût, c'eût été trop prétendre, et elle n'avait point ces exigences), de manière qu'il écrivît ce qu'elle lui dicterait, qu'il donnât lecture des déclarations qu'elle lui présenterait toutes rédigées, qu'il promît sans promettre, qu'il endormît l'Assemblée par des ouvertures équivoques ou des réponses évasives, toutes choses auxquelles il était singulièrement propre. Une fois circonvenu par le Clergé, qui, maître de sa conscience timorée, lui imposerait en attestant le Ciel, et par la Noblesse qui invoquerait à propos la Raison d'État et le Salut public, elle se flattait de le mouvoir à son gré, de le faire servir à ses desseins au moment précis où elle aurait besoin de lui. Cette coterie inepte reconnaissait pour chef le comte d'Artois, ce personnage funeste à sa race, comme prince et comme roi, et dont l'incapacité politique n'a jamais été égalée. Il avait alors trente-deux ans, et il manifestait déjà cette impéritie présomptueuse qu'il porta plus tard sur le trône, pour la ruine de sa dynastie. Il se faisait fort de tout rétablir, de tout réparer. Il était l'âme des complots qui se tramaient contre l'Assemblée. Lorsque la minorité de la Noblesse, s'autorisant contre le Roi lui-même de la *Déclaration royale* du 23 juin, s'obstinait encore à délibérer séparément, et prétendait, par l'organe de Cazalès, *qu'on devait servir les intérêts de la Monarchie même avant ceux du Monarque* (1), on avait fait intervenir le jeune prince, et une lettre de lui avait obtenu de cette minorité ultra-royaliste ce qu'elle avait refusé à une invitation et même à une injonction formelle du Roi. Mais tout en la pressant ostensiblement de céder aux circonstances et de *sauver la vie du Roi qui*, disait-il, *était menacée* (en cela, il mentait, car, à ce moment, la vie du roi ne courait absolument aucun risque), il leur faisait donner secrètement l'assurance que la réunion serait passagère, et que *les troupes approchaient;* il recevait en dépôt, pour la publier en temps utile, une déclaration de ces factieux portant qu'ils tenaient *pour maximes inviolables et constitutionnelles, la distinction des Ordres, l'indépendance des Ordres et la forme de voter par Ordre* (2).

Ce que la Cour machinait, c'était un véritable coup d'État contre l'Assemblée. Au 23 juin, le *Lit de justice* n'avait eu nul effet, et Mirabeau avait dit : *Nous sommes ici par la puissance du peuple, et on ne nous en arrachera que par la puissance des baïonnettes.* C'était précisément la puissance des baïonnettes et des canons, cette DERNIÈRE RAISON DES ROIS (3), que le comte d'Artois et le Comité Polignac entendaient employer pour imposer silence à la Nation. Ce qu'ils voulaient surtout empêcher, c'est que les trois Ordres n'en vinssent à abjurer leurs divisions, à se mettre d'accord, et à travailler de concert à l'œuvre de la Constitution. La modération généreuse, le ferme bon sens du Tiers, qui, pouvant tout, se faisait un point d'honneur de garder toute mesure, n'auraient pas tardé à porter leurs fruits, et lui auraient gagné peu à peu tous ceux qui, dans les deux Ordres privilégiés, n'avaient pas un parti pris de ne se prêter à aucun accommodement et de préférer les intérêts de leur caste au bien public. La Cour, épouvantée de la possibilité d'une entente patriotique entre les trois Ordres, prit ses mesures pour qu'elle ne s'accomplît point.

Dès la fin de juin, au lendemain de la réunion, elle ourdit un horrible complot. Des ordres furent donnés pour que Paris et Versailles fussent enfermés dans un cercle de fer; Versailles, où siégeait l'Assemblée; Paris,

(1) Séance du 7 juillet, dans le n° 15 du *Moniteur; Analyse*, t. I^er^, p. 41 B; Droz, II, 268.

(1) *Moniteur*, n° 14; *Analyse*, t. I^er^, p. 40 B; Droz, II, 263.

(2) Droz, II, 267.

(3) On sait que le cardinal de Richelieu fit mettre sur des canons cette inscription REGVM VLTIMA RATIO. (Théophile Lavallée, *Histoire des Français*, t. III, p. 151; VIII^e^ édition.)

dont presque toute la population était de cœur avec elle et pouvait, en quelques heures, se porter à son secours. Le 7 juillet, il y avait déjà trente mille hommes autour de Versailles, et, sous peu de jours, quinze à vingt mille autres devaient achever d'investir les représentants de la Nation et les isoler complétement de Paris.

Tout en feignant de compter sur la *fidélité* des troupes françaises, on se défiait d'elles, et l'on ne croyait pas pouvoir les suborner et les égarer au point qu'elles consommassent l'attentat que l'on préparait (1). A Versailles et à Paris, leur attachement à la cause de la Nation avait éclaté en mainte occasion, et elles étaient, en effet, bien dignes d'une défiance si honorable pour elles. La Cour fit donc approcher de préférence des régiments étrangers, dont les soldats, bien disciplinés, c'est-à-dire rompus de longue main à la plus aveugle obéissance, auraient plaisir à châtier exemplairement des *sujets* rebelles et, au besoin, n'hésiteraient pas à les traiter en ennemis. Sous le fallacieux prétexte de maintenir la *tranquillité publique* et d'assurer la liberté de l'Assemblée contre les agitations de la capitale, on éleva des camps à Meudon, à Sèvres, à Neuilly, à Saint-Denis; on fit avancer les régiments suisses de Diesbach, de Salis-Samade et de Châteauvieux; les régiments étrangers de Royal-Cravate, Royal-Pologne, Helmstadt; les hussards de Berchiny, Esterhazy et Royal-Dragons; les régiments de Provence et de Vintimille, de Besançon et de La Fère. Qui donc tournait ainsi les baïonnettes étrangères contre le cœur de la Patrie? Les fauteurs de la vieille Royauté *paternelle*. Qui donc avait conçu cet énorme attentat? Qui en pressait l'exécution avec l'impatience d'une haine implacable? Des princes et des princesses du sang royal, la Reine elle-même (1). Quant au Roi, on ne sait pas précisément quelle part il eut dans tout cela. Les uns ont dit, pour l'innocenter, que ces fameux sauveurs faisaient de lui si petit état qu'ils ne daignèrent pas même l'informer de leurs préparatifs, et qu'ils le compromirent sans le consulter, se tenant assurés qu'il les avouerait de tout, s'ils réussissaient (2); d'autres, trouvant indigne de la majesté royale ce rôle inerte, ont nié qu'il ait été réduit ainsi par les siens et dans sa propre Cour aux fonctions purement mécaniques et végétatives d'un roi fainéant, et, plutôt que de croire à un abaissement si honteux, ils lui ont fait honneur de calculs profonds, au risque de l'inculper de dissimulation et de duplicité. Les contemporains ont varié sur ce point: d'abord, ils ont cru qu'il avait été trompé par la camarilla (3); un peu

(1) Montesquieu a dit : *L'armée méprisera toujours un sénat et respectera ses officiers* (*Esprit des Lois*, livre XI, chap. VI). Cette maxime, vraie en général, souffre quelques exceptions. Il y a armée et armée, sénat et sénat. Dans les premières années de la Révolution, on vit le contraire. Malgré ses chefs, l'armée resta pure et tint fermement pour la Nation. Le jour de la séance royale (23 juin 1789), la foule s'était portée au château, nombreuse et irritée; les gardes françaises reçurent de leurs officiers l'ordre barbare de tirer sur elle. Mais, au commandement de *feu!* ils posèrent leurs armes d'un commun accord et jouirent de la colère impuissante de leurs officiers et de la joie reconnaissante de la foule qu'ils avaient épargnée (*Semaine mémorable*, première figure, et p. 17 et 18). La Fayette, un bon citoyen, un homme estimé, Dumouriez, un général habile, aimé du soldat, ne purent entraîner leur armée contre le *Sénat* d'alors. Au début d'une révolution qui avait élevé toutes les âmes, il ne se serait pas trouvé un soldat pour dire à son chef ces paroles impies que le vieux primipilaire Lælius adressait à Jules César, révolté contre les lois :

Pectore si fratris gladium, juguloque parentis
Condere me jubeas, plenæque in viscera partu
Conjugis, invita peragam tamen omnia dextra.
(Lucain, *Pharsale*, I, 376-378.)

(1) *Notice sur M. le comte de Saint-Priest* (1848), par M. de Barante, pair de France, membre de l'Académie française : « La Reine, qui avait pressé M. Necker de rester au ministère, qui lui avait promis que ses conseils seraient désormais suivis, *devint l'âme de ce plan de campagne.*» (P. cj.)

Les renseignements précieux, inestimables, que contient cette *Notice*, ont un caractère irrécusable d'authenticité, étant presque tous tirés des papiers de M. de Saint-Priest, qui était alors ministre, et qui fut congédié, le 11 juillet, quelques heures après Necker. — *Voy.* aussi M. Louis Blanc, t. II, p. 332.

(2) C'est l'opinion suivie par Droz, t. II, p. 277 : « Louis XVI ignorait la véritable destination des troupes qu'on lui faisait appeler. Confier d'avance à sa faiblesse des projets hardis, c'eût été les rendre inexécutables. On ne pouvait compter, pour l'entraîner à des mesures violentes, que sur un moment où de nouveaux ministres et quelques personnes de sa famille lui auraient exagéré les dangers réels, et lui auraient montré un seul et dernier moyen de salut. En attendant, on disait au roi que des forces imposantes étaient nécessaires pour rétablir la tranquillité, pour assurer sa puissance. »

Madame de Staël, dont l'autorité est considérable, dit que le Roi *s'était résolu aux mesures violentes* que l'on préparait à la Cour (*Considérations sur les principaux événements de la Révolution française*, Ire partie, ch. XXI, t. Ier, p. 232, édition de 1818.).

(3) L'auteur de la *Semaine mémorable* (fin de 1789) croit à la parfaite bonne foi de Louis XVI : « Ils trompent les intentions du généreux Louis, ils lui font entendre qu'il est de sa justice et de sa sûreté de prendre des précautions contre ces *attentats*, et qu'il n'a pas d'autre moyen de réprimer la licence que d'envoyer autour de la capitale, *pour l'effrayer seulement*, des troupes, des canons, enfin tout l'appareil d'une guerre formidable. *Louis, qui ne peut soupçonner la perfidie, s'effraye; il consent à tout et entre dans la conspiration sans s'en douter.* » (Pages 30 et 31.)

L'auteur, monarchiste fervent, est si désireux de justifier Louis XVI de toute complicité, que, sans le vouloir et à bonne intention, il nous le donne pour un roi-soliveau, dont la candeur est de la nullité; ce qui est de grande conséquence dans le système de la monarchie absolue, où, un homme trônant à la place d'une nation, il faut qu'il soutienne au moins par quelques apparences qui permettent l'illusion, cette étrange, cette exorbitante prétention (qui

plus tard, ils l'ont cru perfide, toutefois sans lui attribuer aucune profondeur de desseins, la jugeant incompatible avec la médiocrité notoire de ses facultés. Les écrivains modernes sont partagés aussi.

Quoi qu'il en soit, les inquiétudes de l'Assemblée et celles de la population, d'abord vagues et d'ailleurs tempérées par cette confiance béate qu'elles avaient en la *bonté* du Roi, devinrent plus vives et se changèrent en alarmes, lorsqu'elles virent se former au Champ de Mars un camp de six mille hommes sous les ordres du baron de Besenval, homme d'exécution, indifférent aux moyens, et qui jouissait d'un crédit particulier sur l'esprit de la Reine, l'âme du complot; quand elles virent le régiment Royal-Allemand camper en armes dans le jardin de la Muette, huit canons placés à Sèvres, les passages interceptés, les chemins, les promenades, les ponts transformés en postes militaires, douze mille hommes cantonnés à Versailles, le reste des troupes disséminées dans les faubourgs et les environs de Paris, la plaine de Grenelle couverte de cavaliers, et Saint-Denis occupé par la grosse artillerie. Les alarmes n'étaient que trop justifiées. La Cour avait appelé deux hommes qu'elle savait sans scrupules, le baron de Breteuil et le vieux maréchal de Broglie : le premier, présomptueux et brutal, qui disait comme une chose toute simple et qui allait de soi : *S'il faut brûler Paris, nous brûlerons Paris; aux grands maux, les grands remèdes;* le second, qui écrivait au prince de Condé : *Une salve de canons ou une décharge de coups de fusils aurait bientôt dispersé ces argumentateurs et remis la puissance absolue qui s'éteint à la place de l'esprit républicain qui se forme. Avec cinquante mille hommes, je me chargerais volontiers de dissiper tous ces beaux esprits et cette foule d'imbéciles qui applaudissent, écoutent et encouragent* (1). » Le baron de Breteuil fut l'homme d'État du complot (2), le vieux maréchal de Broglie en fut le chef militaire. Heureusement ils étaient l'un et l'autre plus vains encore que résolus. Le commandement général des troupes rassemblées dans l'Ile-de-France fut donné au maréchal, avec les pouvoirs les plus étendus; les gardes du corps eux-mêmes furent placés sous ses ordres. Il fit du château de Versailles son quartier général, et du jardin un camp. Un régiment allemand prit position dans l'Orangerie; le château fut entouré de gardes suisses; toutes les avenues de Versailles furent garnies d'artillerie; une batterie de canons fut établie dans les écuries de la Reine, vis-à-vis de la salle des États (1), et on voulut même en placer une dans un jardin qui était tout près de cette salle (2). La plus grande activité régnait dans le camp du maréchal, qui s'était entouré d'un état-major aussi nombreux que s'il eût dû entrer en campagne. Il y avait force bureaux, force commis occupés à écrire; des nuées d'officiers d'ordonnance de tous les régiments, des aides de camp sillonnaient les rues de Versailles, portant les ordres du général; les gardes-du-corps étaient continuellement à cheval; on aurait dit d'un camp retranché en vue de l'ennemi. L'ennemi, c'était l'Assemblée, c'était la Nation. «Les jeunes officiers porteurs d'ordres, qui étaient choisis parmi les plus dévoués, se répandaient, dans leurs courses, en propos fort inconsidérés. Des chefs de corps, non moins étourdis, exprimaient publiquement leur dédain pour les députés, et le plaisir qu'ils auraient à les disperser. Au milieu d'un bruyant appareil d'infanterie, de cavalerie, de trains d'artillerie, quelques ordres étaient exécutés avec un étrange mystère. A Versailles, c'était dans la nuit que les postes étaient relevés, sans qu'on entendît de tambour ni de commandement; le pas mesuré des troupes avertissait seul de leur passage; et ce sinistre silence ajoutait à l'impression causée par le spectacle menaçant qu'on avait eu dans le jour. Toutes ces forces militaires, si l'on en croyait ceux qui les avaient réunies, étaient uniquement destinées à rétablir le calme, et à garantir des troubles l'Assemblée nationale elle-même. *Il y aurait beaucoup d'ignorance ou de mauvaise foi à soutenir que telle était la vérité. Les personnages qui formaient au château une espèce de gouvernement secret étaient résolus à employer la force contre l'Assemblée et n'hésitaient qu'entre deux projets.* Les uns proposaient de transférer les États généraux à Compiègne ou à Metz, d'arrêter les députés les plus populaires, et de faire adopter la Déclaration de juin par ce qui resterait des trois Ordres. Les autres voulaient dissoudre les États généraux, arrêter les principaux députés et renouveler au parlement une partie des promesses de la séance royale (3). »

Tel était l'état des choses le 8 juillet. Les courtisans, qui se croyaient déjà vainqueurs, affectaient les dehors de la joie la plus vive; leur jactance irritante et provocatrice disait assez

est le fond du système) de concentrer en soi la raison, les facultés et les instincts de tout un peuple.

(1) Buchez et Roux, II, 30 et 31; Louis Blanc, II, 336.

(2) M. de Barante, *Notice sur M. le comte de Saint-Priest*, p. cij : « Semblable au parti qui le prenait pour instrument, le baron de Breteuil eut tout le caractère de ces hommes destinés à perdre les royaumes et les dynasties. »

(1) Buchez et Roux, II, 30.

(2) Beaulieu, dans Louis Blanc, II, 536.

(3) Droz, II, 276, 277.

que l'on ne s'en tiendrait pas à la menace, et que tout cet appareil militaire n'était pas pour la vaine exhibition. La Cour n'attendait plus, pour frapper, que la formation et l'installation d'un nouveau ministère. Il était temps que l'Assemblée s'émût.

Le 8 juillet, Mirabeau prit la parole et mit la Cour en demeure de s'expliquer, de dire nettement ce qu'elle prétendait faire. Après avoir rappelé en peu de mots à ses collègues la conduite mesurée et conciliante qu'ils avaient tenue depuis la réunion des Ordres, il ajouta :

« Quelle a été la suite de nos ménagements respectueux ? Déjà un grand nombre de troupes nous environnaient. Il en arrive davantage; il en arrive chaque jour; elles accourent de toutes parts. Des événements publics, des faits cachés, des ordres secrets, des contre-ordres précipités, les préparatifs de la guerre, en un mot, frappent tous les yeux, et remplissent d'indignation tous les cœurs.

« Ainsi, ce n'était pas assez que le sanctuaire de la liberté eût été souillé par des troupes ! ce n'était pas assez que l'on eût donné le spectacle inouï d'une assemblée nationale astreinte à des consignes militaires, et soumise à une force armée ! Ce n'était pas assez qu'on joignît à cet attentat toutes les inconvenances, tous les manques d'égards, et, pour trancher le mot, la grossièreté de la police orientale. Il a fallu déployer tout l'appareil du despotisme, et montrer plus de soldats menaçants à la Nation, le jour où le Roi lui-même l'a convoquée pour lui demander des conseils et des secours, qu'une invasion de l'ennemi n'en rencontrerait peut-être; et mille fois plus du moins qu'on n'en a pu réunir pour secourir des amis, martyrs de leur fidélité envers nous, pour remplir nos engagements les plus sacrés, pour conserver notre considération politique et cette alliance des Hollandais si précieuse, mais si chèrement conquise et surtout si honteusement perdue !

« Puisque c'est à des hommes libres que le Roi veut commander, il est temps de faire disparaître ces formes odieuses, ces procédés insultants qui persuadent trop facilement à ceux dont le prince est entouré que la majesté royale consiste dans les rapports avilissants du maître à l'esclave; qu'un roi légitime et chéri doit partout et en toute occasion ne se montrer que sous l'aspect des tyrans irrités, ou de ces usurpateurs tristement condamnés à méconnaître le sentiment si doux, si honorable de la confiance.

« Et qu'on ne dise pas que les circonstances ont nécessité ces mesures menaçantes, qui ne peuvent servir que des passions particulières et couvrir des vues perfides. Ces mesures sont inutiles. Pourquoi des troupes ? Jamais le peuple n'a dû être plus calme, plus tranquille, plus confiant; tout lui annonce la fin de ses malheurs, tout lui promet la régénération du royaume. Ses regards, ses espérances, ses vœux reposent sur vous. De quel œil ce peuple, assailli de tant de calamités, verra-t-il cette foule de soldats actifs venir lui disputer les restes de sa subsistance ? Le contraste de l'abondance des uns (du pain, aux yeux de celui qui a faim, est l'abondance), le contraste de l'abondance des uns et de l'indigence des autres, de la sécurité du soldat, à qui la manne tombe sans qu'il ait jamais besoin de penser au lendemain, et des angoisses du peuple, qui n'obtient rien qu'au prix de travaux pénibles et de sueurs douloureuses; ce contraste est fait pour porter le désespoir dans les cœurs. Comment le peuple ne s'agiterait-il pas, lorsqu'il voit les instruments de la violence dirigés, non-seulement contre lui, mais contre une assemblée qui est le seul espoir qui lui reste, et qui doit être libre pour s'occuper avec liberté de toutes les causes de ses gémissements? Ne sait-il pas que, si nous ne brisons ses fers, nous les aurons rendus plus pesants, nous aurons livré sans défense nos concitoyens à la verge impitoyable de leurs ennemis, nous aurons ajouté à l'insolence du triomphe de ceux qui les dépouillent et qui les insultent? Les conseillers de ces mesures désastreuses se flattent qu'ils réduiront les soldats français à n'être que de purs automates, à les séparer d'intérêts, de pensées, de sentiments d'avec leurs concitoyens. Non, malgré le dévouement aveugle de l'obéissance militaire, les soldats n'oublieront pas ce que nous sommes; ils verront en nous leurs parents, leurs amis, leur famille, occupés de leurs intérêts les plus précieux; car ils font partie de cette nation qui nous a confié le soin de sa liberté, de sa propriété, de son honneur. Non, de tels hommes, non, des Français ne feront jamais l'abandon total de leurs facultés intellectuelles; ils ne croiront jamais que le devoir est de frapper sans s'enquérir quelles sont les victimes. Il ne peut naître de ces mesures que des combats d'hommes à hommes, bientôt de régiment à régiment, bientôt des troupes nationales aux troupes étrangères. Le plus affreux désordre menace la société. Ont-ils prévu, les conseillers de ces mesures, ont-ils prévu les suites qu'elles entraînent pour la sécurité même du trône ? ont-ils étudié dans l'histoire de tous les peuples comment les révolutions ont commencé, comment elles se sont opérées ? ont-ils observé par quel enchaînement funeste de circonstances les esprits les plus sages sont précipités hors de toutes les limites de la modération, et par quelle impulsion terrible un peuple enivré se précipite vers des excès

dont la première idée l'eût fait frémir (1)? » Le grand orateur conclut en proposant la motion de faire une très-humble adresse pour peindre à S. M. les vives alarmes de l'Assemblée nationale, et pour la supplier très-respectueusement de rassurer ses fidèles sujets en donnant des ordres pour le prompt renvoi des troupes et du train d'artillerie. L'approbation de l'Assemblée se manifesta par les plus vifs applaudissements : la motion fut adoptée à l'unanimité moins quatre voix (2), et Mirabeau fut chargé de rédiger lui-même l'adresse. Le projet en fut lu à la séance du lendemain (jeudi, 9 juillet). Il fit la plus forte impression sur l'Assemblée, qui se leva unanimement en signe d'adhésion et d'admiration, l'applaudit et l'adopta. Cette adresse, justement fameuse, était rédigée avec beaucoup d'habileté. Loin d'être offensante pour le Roi, elle le mettait hors de cause, elle écartait comme injurieuse la supposition qu'il eût pu donner les ordres qui causaient de si chaudes alarmes, et elle se répandait en protestations de confiance en sa bonté et d'amour pour *sa personne sacrée*: «La religion de Sa Majesté n'avait pu être surprise que sous le prétexte du bien public; l'État n'avait rien à redouter que des mauvais principes qui osaient assiéger le trône même et ne respectaient pas la conscience du plus pur, du plus vertueux des princes, » etc, etc. On pouvait même y reprendre des mots outrés et idolâtriques, comme celui-ci : *Les mouvements de votre cœur, Sire, voilà le vrai salut des Français!* Mais, après ces effusions inconsidérées de tendresse qui, à ce moment déjà, commençaient à devenir banales, le ton de l'adresse s'élevait, devenait ferme, digne et prophétique, sans cesser d'être respectueux : « La France ne souffrira pas qu'on abuse le meilleur des rois, et qu'on l'écarte, par des vues sinistres, du noble plan qu'il a lui-même tracé. Vous nous avez appelés pour fixer, de concert avec vous, la constitution, pour opérer la régénération du royaume : l'Assemblée nationale vient vous déclarer solennellement que vos vœux seront accomplis, que vos promesses ne seront point vaines, que les piéges, les difficultés, les terreurs, ne retarderont point sa marche, n'intimideront point son courage. Le danger est pressant, universel, au delà de tous les calculs de la prudence humaine! Le danger est pour le peuple des provinces. Une fois alarmé sur notre liberté, nous ne connaissons plus aucun frein qui puisse le retenir. Le danger est pour la capitale. Le premier acte de violence, exercé sous prétexte de police, peut commencer une suite horrible de malheurs. Le danger est pour les troupes. Des soldats français, approchés du centre des discussions, participant aux passions comme aux intérêts du peuple, peuvent oublier qu'un engagement les a faits soldats, pour se souvenir que la nature les fit hommes. Le danger, Sire, menace les travaux qui sont notre premier devoir, et qui n'auront un plein succès, une véritable permanence qu'autant que les peuples les regarderont comme entièrement libres. De grandes révolutions ont eu des causes bien moins éclatantes. Plus d'une entreprise fatale aux nations et aux rois s'est annoncée d'une manière moins sinistre et moins formi-

(1) Buchez et Roux, t. II, p. 42-49; Buchez et Ott, t. I, p. 356-360.

Nos funestes divisions et nos systèmes non moins funestes nous ont trop fait oublier les services éminents que Mirabeau rendit à la cause nationale, en ces jours de crise où la Révolution, environnée d'ennemis violents et perfides, et encore incertaine dans sa marche, trouvait une embûche ou un piége sous chacun de ses pas. Ce fut lui plus que tout autre qui la guida sûrement sur cette route semée d'écueils. Il la servit par son grand sens pratique, par son habileté et sa prudence, non moins utilement que par son audace et son éloquence. Quoi qu'il ait fait depuis, ce cher et infortuné grand homme, il y aurait une monstrueuse ingratitude à ne pas conserver le souvenir de ce que nous lui devons. Les écrivains de parti auront beau dire, l'ami sincère et éclairé de la Révolution gardera toujours une mémoire affectueuse et reconnaissante de celui qui, pendant la tempête de Juillet, fut le nerf de l'Assemblée, la voix de la France nouvelle.

« On ne peut se dissimuler que Mirabeau a été *le principe de la force* dans l'Assemblée. » (Bailly, *Mémoires*, t. I, p. 303; édit. Berville et Barrière.) — « Rien n'était plus *impressif*, si l'on peut s'exprimer ainsi, que la voix de Mirabeau : les gestes et les paroles mordantes dont il savait se servir ne sortaient peut-être pas purement de l'âme, c'est-à-dire, de l'émotion intérieure ; mais on sentait une puissance de vie dans ses discours, dont l'effet était prodigieux. *Que serait-ce, si vous aviez vu le monstre lui-même!* dit Garat dans son spirituel *Journal de Paris*. Le mot d'Eschine sur Démosthène ne pouvait être mieux appliqué; et l'incertitude sur le sens de l'expression (θηρίον) qui veut dire *prodige*, en bien comme en mal, ne laissait pas d'avoir son prix. » (Madame de Staël, *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française*, IIe partie, ch. VII, t. Ier, p. 313. — Elle avait souvent entendu Mirabeau. Le fameux discours où il peignit les horreurs de la banqueroute avait captivé particulièrement toute son admiration.)

(2) Excepté toutefois l'article relatif à la levée des gardes bourgeoises. Cet article, qui fut ajourné, était ainsi conçu : « Attendu qu'il peut être convenable, ensuite des inquiétudes et de l'effroi que ces mesures ont jetés dans le cœur des peuples, de pourvoir provisionnellement au maintien du calme et de la tranquillité, Sa Majesté sera suppliée d'ordonner que, dans les deux villes de Paris et de Versailles, il soit incessamment levé des *gardes bourgeoises*, qui, *sous les ordres du Roi*, suffiront pleinement à remplir ce but, sans augmenter autour de ces deux villes, travaillées des calamités de la disette, le nombre des consommateurs. » Blauzat proposa, par amendement, de retrancher cet article, dont l'importance était cependant manifeste, sauf à y revenir ensuite, s'il paraissait utile; mais, malgré l'ajournement, le mot prononcé si à-propos par Mirabeau produisit son effet. Le 13, l'Assemblée, mieux inspirée et avertie par les événements, le reprit pour son propre compte, et insista sur la formation des *gardes bourgeoises*. Bientôt Paris, Versailles, tout le royaume, furent sous les armes.

dable. Sire, nous vous en conjurons, au nom de la patrie, au nom de votre bonheur et de votre gloire, renvoyez vos soldats aux postes d'où vos conseillers les ont tirés; renvoyez cette artillerie, destinée à couvrir nos frontières; renvoyez surtout les troupes étrangères, ces alliés de la Nation, que nous payons pour défendre et non pour troubler nos foyers (1). »

La députation de vingt-quatre membres qui fut nommée séance tenante, pour présenter au Roi cette *très-humble adresse* (2), fut introduite au château le lendemain, dans la soirée (3). Déjà deux jours auparavant (4), le président de l'Assemblée (Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne) s'était rendu auprès du Roi, sur l'invitation expresse qui lui en avait été faite, et Sa Majesté avait, *dans sa bonté paternelle*, daigné le rassurer, lui déclarant: *Que les troupes ne porteraient jamais aucune atteinte à la liberté des* ÉTATS GÉNÉRAUX (Louis XVI affectait de ne pas dire ASSEMBLÉE NATIONALE; ces deux mots lui étaient une offense); *que leur rassemblement n'avait d'autre but que de rétablir le calme, et que leur séjour ne durerait que le temps nécessaire pour garantir la sûreté publique* (5).

L'adresse fut lue avec une respectueuse fermeté par M. de Clermont-Tonnerre, l'un des *quarante-sept* de la minorité de la Noblesse, et l'un des membres les plus sages, les plus modérés de toute l'Assemblée. Le Roi ne prit point la parole; mais il fit donner sa réponse par Barentin, son garde des sceaux. Il confirmait ce qu'il avait bien voulu dire l'avant-veille à l'archevêque de Vienne: « Les troupes n'étaient destinées qu'à prévenir de nouveaux désordres et à protéger la liberté des États généraux. Il n'y aurait que des gens malintentionnés qui pussent égarer ses peuples sur les vrais motifs des mesures de précaution qu'il prenait, » etc., etc. A ces banalités fades, qui ne pouvaient plus guère être goûtées, il ajoutait: « Si pourtant la présence nécessaire des troupes dans les environs de Paris causait encore de l'ombrage, je me porterais, sur la demande des États généraux, à les (1) transférer à Noyon ou à Soissons, et alors je me rendrais moi-même à Compiègne, pour maintenir la communication qui doit avoir lieu entre l'Assemblée et moi. » Telle était la proposition étrange et tout à fait inattendue par laquelle se terminait cette réponse méditée et arrangée à loisir (2). Que signifiait cette proposition? Fallait-il y voir la preuve d'une vraie sollicitude du Roi pour la dignité et la liberté de l'Assemblée? ou bien n'était-ce qu'un nouveau *piége ourdi de la main des Druides* (3)? La première impression qu'en eut l'Assemblée fut de surprise et de défiance. Elle s'attendait à mieux; et elle manifesta d'abord son mécontentement par des murmures. Puis, avec une mobilité vraiment affligeante et dont on n'a vu depuis que trop d'exemples dans nos assemblées politiques, elle passa tout à coup de l'extrême inquiétude à une pleine sécurité. Pour opérer ce brusque changement dans ses dispositions, il suffit de quelques phrases généreuses, mais irréfléchies, pour ne pas dire folles, du comte de Crillon, de ces phrases qui enlèvent une assemblée française, la transportent d'un pôle à l'autre, et décon-

(1) *Dix-huitième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants*; n° 16 du *Moniteur*; Buchez et Roux, t. II, p. 53-56; Buchez et Ott, t. I^er^, p. 363-365.

« Quand Mirabeau était porté par les circonstances, dit très-bien Bailly, il s'agrandissait, il s'épurait avec elles; et alors son génie l'élevait à la hauteur du courage et de la vertu. » (*Mémoires*, t. I, p. 303.)

Voy. le jugement équitable, ardemment sensé, que M. P. Lanfrey a porté de Mirabeau, dans son *Essai sur la Révolution française* (1858), p. 123-146.

Quelques historiens systématiques ont méconnu complétement le mérite et la portée politiques de cette mémorable adresse, que les contemporains ont tant admirée. Ils s'étonnent que, dans cette adresse et dans le discours qui la précéda, Mirabeau ait tant ménagé la Royauté. Ils voudraient, apparemment, qu'il eût parlé, au début de la Révolution, comme Vergniaud parla trois ans plus tard, quand l'illusion n'était plus possible, quand tout homme de bonne foi voyait dans la vieille Royauté l'alliée intime et naturelle de l'Étranger. En juin 1789, personne, ni dans l'Assemblée, ni au dehors, ne séparait encore la Royauté de la Révolution. En ce temps-là, il n'y avait point de républicains; nous le savons par le témoignage formel de Camille Desmoulins. Mirabeau était donc dans la vérité de son rôle, quand, tout en accablant la Cour, il épargnait la Royauté.

Prétendre des acteurs de ce grand drame qu'ils en connussent le dénoûment avant d'en avoir traversé les péripéties, leur imputer à démérite de n'avoir pas eu, en 89, les passions de 92, c'est une souveraine injustice. Intervertir ainsi l'ordre des temps, vouloir que les effets se produisent avant les causes qui les engendrent, c'est appliquer une fausse mesure aux hommes et aux événements, c'est changer les conditions naturelles de l'histoire. Ainsi altérée dans son essence, qui est la vérité, elle devient un vaste champ stérile; ses enseignements perdent toute autorité, partant, toute utilité.

(2) Ce sont les propres expressions de Mirabeau.

(3) Vendredi 10 juillet.

(4) Mercredi 8.

(5) Déclaration de l'archevêque de Vienne, à l'ouverture de la séance du 9; n° 16 du *Moniteur*; *Mémoires de Bailly*, I, 301; Buchez et Roux, II, 51, 52; Buchez et Ott, I, 362.

(1) Ce *les* se rapporte aux États généraux, et non aux troupes.

On peut en faire la remarque; car les auteurs des *Tables du Moniteur* (*Analyse*, t. I^er^, p. 44 A) s'y sont trompés. Ils ont cru que le Roi proposait de transférer *les troupes* à Noyon ou à Soissons, comme s'il eût déféré gracieusement au vœu de l'Assemblée. L'erreur est complète.

(2) Dès le 8, le Roi ayant été instruit de la motion de Mirabeau et de la délibération qui en avait été la suite, avait déclaré au président de l'Assemblée qu'il recevrait la députation, et qu'il lui donnerait une réponse *plausible*. (Buchez et Roux, II, 52; Buchez et Ott, I, 362.)

Au lieu de *plausible*, il y a *ostensible*, dans les *Mémoires* de Bailly (I, 302).

(3) Expressions de Mirabeau, à la séance du 19 mai. (Buchez et Ott, I, 296.)

certent toutes les prévisions de la sagesse. « Nous devons en croire, dit-il, la promesse de Sa Majesté. *La parole d'un roi honnête homme est une barrière insurmontable.* Elle doit dissiper nos craintes et nos alarmes. Le danger que nous croyions entrevoir s'éloigne de nous. Restons auprès du Roi ; disons-lui qu'en lui demandant l'éloignement des troupes nous avons cédé à notre devoir ; et qu'en restant auprès de sa personne, nous n'avons fait que céder à notre amour et à ses vertus. »

On ne pouvait extravaguer plus chevaleresquement. Cet sppel vraiment intempestif à la confiance eut un immense effet. L'Assemblée, comme détrempée par cette sentimentalité enfantine, perdit tout son ressort et s'affaissa sur elle-même. Mirabeau, frappé du danger de cet entraînement, s'efforça de le conjurer. Plus clairvoyant et moins naïvement crédule, il remontra fortement à l'Assemblée qu'elle ne devait pas s'abandonner elle-même au point de se remettre ainsi du soin de son salut à la parole du Roi, que *sa bonté connue et ses vertus* (1) ne garantissaient point contre l'astuce de ses ministres : « Nous savons tous, dit-il, que la confiance habituelle des Français pour leur roi est moins une vertu qu'un vice, si surtout elle s'étend dans les parties de l'administration. Qui de nous ignore, en effet, que c'est notre aveugle et mobile inconsidération qui nous a conduits de siècle en siècle, et de fautes en fautes, à la crise qui nous afflige aujourd'hui et qui doit enfin dessiller nos yeux, si nous n'avons pas résolu d'être jusqu'à la consommation des temps *des enfants toujours mutins et toujours esclaves* (2). La réponse du Roi est un véritable refus ; le ministère ne l'a regardée que comme une simple formule de rassurance et de bonté ; il a l'air de penser que nous avons fait notre demande sans attacher à son succès un grand intérêt, et seulement pour paraître l'avoir faite. Nous n'avons pas demandé d'aller, soit à Noyon, soit à Soissons, et nous ne le demanderons pas, parce que probablement nous ne désirerons jamais de nous placer entre deux ou trois corps de troupes, celles qui investissent Paris, et celles que pourraient, d'un moment à l'autre, lancer la Flandre et l'Alsace (1). Nous avons demandé la retraite des troupes ; voilà l'objet de notre Adresse. Nous n'avons pas demandé à fuir les troupes, mais seulement que les troupes s'éloignassent de la capitale. Et ce n'est pas pour nous que nous avons fait cette demande ; ce n'est certainement pas le sentiment de la peur qui nous conduit, on le sait bien, c'est celui de l'intérêt général. Il faut être conséquents avec nous-mêmes, et pour cela nous n'avons qu'une conduite à tenir, c'est d'insister sans relâche sur le renvoi des troupes, seul moyen infaillible de l'obtenir (2). »

Personne ne se leva pour appuyer l'opinion de Mirabeau, et la discussion tomba d'elle-même.

Peu d'instants après (3), La Fayette parut à la tribune, et il y donna lecture d'un projet de *Déclaration des Droits*, parmi lesquels il comptait *la résistance à l'oppression*. L'à-propos était saisissant ; mais Lally-Tolendal fit ajourner la délibération sur cet objet. « Il est affreux de le dire, s'écria-t-il, plus affreux encore de le penser, la calomnie nous assiége ; elle recueille nos discours pour les empoisonner ; et quelle occasion funeste ne lui offririons-nous pas, si nous ne nous étendions que sur le droit de la nature ! Il se ferait bientôt une interprétation maligne de nos pensées, de nos sentiments. Que serait-ce si quelques esprits pervers, qui ne comprendraient pas nos principes, s'abandonnaient à des désordres dont nous gémirions nous-mêmes (4) ? »

Visiblement, l'Assemblée reculait. Ce que voyant, la Cour, dont les préparatifs étaient achevés, leva le masque et éclata. Le 10 juillet, comme Necker se présentait à la porte de la chambre où se tenait le Conseil, le comte d'Artois alla au-devant de lui, lui ferma le

(1) Ces expressions étaient une espèce de formulaire obligé, quand on parlait de Louis XVI. Elles reviennent jusqu'à la nausée dans les discours publics. Mirabeau lui-même se croyait tenu de payer ce tribut à l'usage, au moment qu'il disait les choses les plus fortes. Dans sa bouche, ces expressions convenues n'étaient pas sans une certaine hauteur de compassion pour ce pauvre homme. S'adressant à lui après l'événement, il lui disait : « Roi infortuné au sein d'un peuple qui vous chérit, n'oubliez jamais ce jour d'angoisses ! C'est ainsi que vivent les tyrans. » *Dix-neuvième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*

(2) Terrere ni paveant ; ubi pertimuerint, impune contemni. (Tacite, *Annal.*, I, 29.)

(1) « Cette translation, dit Bailly, eût été un grand mal. Nous aurions été plus facilement serrés par les troupes ; l'Assemblée aurait été esclave ou dissoute, et nous aurions eu la guerre civile. » (*Mémoires*, I, 313).

(2) Séance du samedi 11 juillet ; *Moniteur*, n° 17; Buchez et Roux, t. II, p. 75-77; — Buchez et Ott, t. I^er^, p. 373, 374.

(3) Droz a confondu les dates, ici très-importantes; ce qui répand de l'obscurité sur cette partie de son récit, d'ailleurs si lumineux. Il croit (p. 295) que la réponse du Roi à l'adresse de l'Assemblée n'eut lieu que le 11, c'est-à-dire *après* la proposition de La Fayette et la délibération qui s'ensuivit. Or, au contraire, le Roi répondit *auparavant* (le 10 au soir).

Deux fois, dans la journée du 11, l'Assemblée manifesta qu'elle ne voulait pas engager la lutte à fond ; d'abord, en laissant tomber la proposition de Mirabeau qui la pressait d'insister sur le renvoi des troupes ; ensuite, en ajournant la discussion sur le projet de La Fayette, qui l'avait présenté dans le dessein d'élever un drapeau sous lequel les hommes de bonne volonté pussent se rallier.

(4) *Moniteur*, n° 17 ; Buchez et Roux, t. II, p. 80; Droz, II, 294, 295.

passage, et, lui montrant le poing d'un air de fureur : *Où vas-tu, traître d'étranger? Est-ce ta place au Conseil, fichu bourgeois? Retourne-t'en dans ta petite ville, ou tu ne périras que de ma main.* A cette indécente apostrophe, Necker recule un pas en arrière, se redresse, et, sans répondre un seul mot, entre dans la chambre du Conseil (1). Le lendemain, à un conseil de dépêches où Necker n'assistait pas, les ministres remarquèrent sur le visage du Roi les traces d'une émotion inaccoutumée. Bientôt il pencha la tête, ferma les yeux, parut s'endormir. Mais c'était une des ruses ordinaires de ce faible prince de feindre l'assoupissement toutes les fois que devant le Conseil il voulait dissimuler ses secrètes inquiétudes ou les embarras de sa conscience. On le savait, et ceux des ministres qui suivaient la fortune de Necker s'effrayèrent de ce faux sommeil (2).

Depuis le 23 juin, Necker continuait d'aller tous les jours chez le Roi, mais rien de sérieux ne lui était plus communiqué, et pourtant il avait le rang de ministre principal. Il ne se faisait aucune illusion sur les intentions de la Cour, et chaque soir il disait confidemment à sa famille qu'il s'attendait à être arrêté le lendemain. Mais il était retenu, lui aussi, par des scrupules chevaleresques : le danger auquel le Roi s'exposait lui paraissait si grand qu'il se faisait une loi de rester, pour n'avoir pas l'air de soupçonner ce qui se passait (3). Peut-être aussi, dans sa vanité, qui était grande, s'assurait-il sur la *reconnaissance* du Roi et de la Reine, qui l'avaient fait appeler le soir même de la séance royale (23 juin), et lui avaient demandé tous les deux, au nom du salut de l'État, de reprendre sa place dans le Conseil (4). Mais il était d'autant plus haï qu'on lui devait davantage. La Cour ne se piqua point de reconnaissance ni de courtoisie; elle le *chassa* purement et simplement, dès qu'elle se crut en mesure de satisfaire impunément ses rancunes. Le 11 juillet, trois heures après midi, au moment même que l'Assemblée battait en retraite et déclarait ne plus vouloir d'autre garantie de sa liberté que *la parole d'un roi honnête-homme*, Necker reçut une lettre de S. M. qui lui ordonnait de quitter Paris et la France, et lui recommandait seulement de précipiter son départ et de le cacher à tout le monde. Il obéit en sujet fidèle, et partit aussitôt. Madame Necker fut sa seule confidente, et madame de Staël, leur fille, ne fut pas même avertie (1). Deux autres ministres, Montmorin et Saint-Priest, furent congédiés en même temps que lui; un troisième, M. de la Luzerne, que le Roi voulait conserver, eut la fermeté de donner sa démission (2). Le seul qui resta fut Barentin, garde des sceaux, *manière de mannequin qu'on avait affublé d'une simarre* (3). Les ministres congédiés ou démissionnaires furent remplacés par le maréchal de Broglie, qui eut la guerre; par Foullon, qui fut chargé du contentieux de ce département, par La Galaizière, qui fut mis au contrôle général. Quant au baron de Breteuil, qui était le grand meneur, il fut nommé chef du conseil des finances, et la direction supérieure de l'entreprise lui fut attribuée. Heureusement tous ces hommes étaient aussi inhabiles que malintentionnés. Ils avaient été choisis par le comte d'Artois; cela répondait de leur incapacité. Le baron de Breteuil ne comprenait et ne pouvait comprendre autre chose que l'ancien régime. « Son gros son de voix ressemblait à de l'énergie; il marchait à grand bruit en frappant du pied, comme s'il avait voulu faire sortir de terre une armée, et toutes ses manières décidées faisaient illusion à ceux qui avaient foi à leurs propres désirs (4). » Il passa les deux premiers jours

(1) *Mémoires du marquis de Ferrières*, t. Ier, p. 90 et 91, édit. Berville et Barrière, (1821).

Ferrières n'est nullement favorable à Necker; son témoignage est donc ici d'un grand poids.

(2) Louis Blanc, t. II, p. 341.

« Sa préoccupation, son anxiété d'esprit, étaient visibles : il cherchait à les déguiser en feignant de dormir, comme c'était assez sa coutume, *souvent même en ronflant bruyamment*. » M. de Barante, *Notice sur M. le comte de Saint-Priest*, p. cij. — Cette *Notice*, a, sur ce point de détail, une autorité irréfragable. M. de Saint-Priest pouvait parler pertinemment de la tenue de Louis XVI dans le Conseil. Il était ministre.

(3) Madame de Staël, *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française*, 1re partie, ch. XXI; t. Ier, p. 235.

(4) « La Reine avait ajouté que *la sûreté de la personne du Roi était attachée à ce qu'il restât ministre; et elle s'était engagée solennellement à ne plus suivre que ses conseils.* Madame de Staël, *ibid.*, p. 225, 226. Cf. Droz, II, 248-248; M. de Barante, *Notice*, etc, p. XCIX-CI.

C'est précisément ce que lui dit encore la duchesse de Polignac, quand ils se rencontrèrent le 21 juillet, dans une auberge de Bâle, lui, exilé par la Cour, elle, fuyant devant les malédictions des vainqueurs. Elle le pressa vivement de retourner en France, lui disant qu'il était de devoir pour lui de céder aux instances du Roi, qui le rappelait (Madame de Staël, *Considérations*, etc., Ire partie, ch. XXIII, t, Ier, p. 243 et 244; *Révolutions de Paris*, n° III, p. 8; M. de Barante, *Notice* etc., p. CIX.)

(1) Le baron de Breteuil était d'avis d'arrêter Necker. *Je réponds*, dit le Roi, *qu'il obéira strictement au secret que je lui demanderai.* Néanmoins deux officiers des gardes du corps le suivirent pour s'assurer de sa personne, s'il ne se soumettait pas à l'injonction du Roi. Il partit si vite et fit si grande diligence que ces deux officiers eurent peine à arriver aussitôt que lui à la frontière de Flandre. (Madame de Staël, *ibid.*, p. 235 et 236; Droz, II, 297, 298.)

(2) Barante, *Notice*, etc. p. cij et civ.

(3) Mémoires du baron de Besenval, t. III, p. 379, édition de Ségur (1805); p. 351, Didot.

(4) Madame de Staël, *ibid.*, 1re partie, ch. XX; t. Ier, p. 212, édition de 1818.

Après le *lit de justice* du 23 juin, il disait à Versailles, sans se gêner aucunement : *Le Roi ne doit aucun compte de ses actions à ce qu'on appelle la Nation; il est maître absolu de son royaume, et si*

de son ministère, qui en dura cinq à six, à s'installer dans son hôtel et à former ses bureaux (1). Quant au maréchal de Broglie, il ne se doutait pas de la vraie situation des choses. « Prenant le ton d'un général d'armée, dit le baron de Besenval, dans ses spirituels *Mémoires*, il disposait de tout comme s'il eût été en face de l'ennemi. Je lui représentai que la position était bien différente; qu'il n'était point question d'atteindre le but qu'on se proposait à coups de fusil ; qu'on avait affaire, dans Paris, à 800,000 habitants presque tous citoyens, dont le sang est trop précieux pour le répandre, et à des esprits tellement échauffés qu'ils ne connaissaient plus de frein... qu'il fallait prendre bien garde de pousser les choses aux dernières extrémités : que par conséquent la circonspection était aussi nécessaire dans ce qu'on exigeait que dans les moyens de l'obtenir. Le maréchal reçut mal ma représentation; j'insistai, il se fâcha (2). »

La nouvelle du renvoi de Necker et de la nomination du ministère Breteuil parvint à Paris dans la matinée du lendemain (dimanche, 12 juillet). Elle y causa une émotion extraordinaire. Vers deux heures, la foule se porta en masse au Palais-Royal, qui était le foyer brûlant de l'agitation parisienne. Alors parut Camille Desmoulins. Il faut l'écouter lui-même :

« Il était deux heures et demie; je venais sonder le peuple. Ma colère contre les despotes était tournée en désespoir. Je ne voyais pas les groupes, quoique vivement émus ou consternés, assez disposés au soulèvement. Trois jeunes gens me parurent agités d'un plus véhément courage; ils se tenaient par la main. Je vis qu'ils étaient venus au Palais-Royal dans le même dessein que moi; quelques citoyens passifs les suivaient : — Messieurs, leur dis-je, voici un commencement d'attroupement civique; il faut qu'un de nous se dévoue, et monte sur une table pour haranguer le peuple. — Montez-y. — J'y consens. Aussitôt je fus plutôt porté sur la table que je n'y montai. A peine y étais-je, que je me vis entouré d'une foule immense. Voici ma courte harangue, que je n'oublierai jamais : *Citoyens, il n'y a pas un moment à perdre. J'arrive de Versailles : M. Necker est renvoyé : ce renvoi est le tocsin d'une Saint-Barthélemy de patriotes : ce soir, tous les bataillons suisses et allemands sortiront du Champ de Mars pour nous égorger. Il ne nous reste qu'une ressource, c'est de courir aux armes et de prendre des cocardes pour nous reconnaître.* J'avais les larmes aux yeux, et je parlais avec une action que je ne pourrais ni retracer ni peindre. Ma motion fut reçue avec des applaudissements infinis. Je continuai : *Quelles couleurs voulez-vous?* Quelqu'un s'écrie : *Choisissez. — Voulez-vous le vert, couleur de l'espérance, ou le bleu de Cincinnatus, couleur de la liberté d'Amérique et de la démocratie?* — Des voix s'écrièrent : *Le vert, couleur de l'espérance* (1)! — Alors je m'écriai : *Amis! le signal est donné : voici les espions et les satellites de la police qui me regardent en face. Je ne tomberai pas du moins vivant entre leurs mains.* Puis, tirant deux pistolets de ma poche, je dis : *Que tous les citoyens m'imitent!* Je descendis étouffé d'embrassements, les uns me serraient contre leur cœur; d'autres me baignaient de leurs larmes : un citoyen de Toulouse, craignant pour mes jours, ne voulut jamais m'abandonner. Cependant on m'avait apporté un ru-

les sujets se révoltent, c'est par les plus terribles châtiments qu'il doit les faire rentrer dans l'obéissance.

C'est l'abbé de Montgaillard qui rapporte ces folies. (T. II, p. 62.) C'est par lui aussi que l'on connaît cette fanfaronnade du baron, que nous avons déjà citée (plus haut, col. 188) : *S'il faut brûler Paris, on brûlera Paris, et l'on décimera ses habitants : aux grands maux, les grands remèdes!* (*Ibid.*, p. 63.) Il ajoute : « On répète mot pour mot ce qu'on a entendu dire au baron de Breteuil en 1794, ce dont il se glorifiait encore à cette époque. »

(1) Breteuil ne se montra qu'au dernier instant. Ce ne fut que le vendredi 10 juillet qu'il fit sa première apparition à Versailles, et encore n'y resta-t-il que quatre heures. Bailly le sut le jour même par M. de Villedeuil, mais il ne s'en inquiéta pas autrement, car Breteuil lui avait mainte fois déclaré qu'il *ne rentrerait jamais dans les affaires si Necker en sortait, à moins que ce ne fût l'opinion publique qui le fît renvoyer.* (*Mémoires de Bailly*, t. I, p. 309, 310, 325.) Or ce fut Breteuil qui émit l'avis d'arrêter Necker. Il revint à Versailles le 12, manqua son coup et repartit le 17. (*Ibid.* p. 392.)

(2) *Mémoires* du baron de Besenval, t. III, p. 298, édit. de 1805 ; t. II, p. 353, 354, édit. Berville et Barrière; p. 359, Didot.

(1) On voit par là ce qu'il faut rabattre de l'exagération filiale de madame de Staël, qui dit : « La première cocarde que l'on porta fut *verte, parce que c'était la couleur de la livrée de M. Necker*. (*Ibid.*, 1re partie, ch. XXI, t. Ier, p. 236.)

Quelques jours après, la cocarde *verte* disparut, parce que le vert était la couleur du comte d'Artois, et il n'y eut plus d'autre cocarde admise comme signe de ralliement que la cocarde bleue et rouge, *aux couleurs de la ville de Paris*. Ce furent proprement les *couleurs de l'insurrection*. La *garde bourgeoise de Paris* les avait adoptées, ce qui était fort naturel. Plus tard, quand La Fayette fit substituer au nom de *garde bourgeoise* celui de *garde nationale*, il crut que les citoyens armés de tout le royaume devaient avoir un même signe de ralliement; et comme les *couleurs d'une ville*, cette ville fût-elle Paris, ne pouvaient leur être imposées, il eut l'idée ingénieuse et noble d'ajouter au bleu et au rouge, *couleurs de l'insurrection* (qui, d'ailleurs, étaient aussi celles de la maison d'Orléans), le blanc, *couleur de la France*. Telle fut l'origine de la *cocarde tricolore*.

Lorsqu'il proposa à la Commune de Paris les trois couleurs, il dit ce mot inspiré, dont l'événement a fait une prédiction : *Je vous apporte une cocarde qui fera le tour du monde.* (*Mémoires* de La Fayette, t. II, p. 266; Droz, II, 308 et 319 ; Michelet, I, 99, 149, 150.)

ban vert, j'en mis le premier à mon chapeau, et j'en distribuai à ceux qui m'environnaient (1). »

En quelques heures Paris devint un volcan.

Si l'on veut bien comprendre pourquoi, à la seule nouvelle du renvoi de Necker, la population parisienne fut soulevée tout entière, sans acception de classes et jusque dans ses couches les plus profondes, il faut que l'on se rappelle qu'il n'avait cessé de déployer une activité infatigable pour améliorer la situation si cruelle de cette immense cité, que la cherté des vivres avait réduite à la détresse, et qui était infestée de mendiants ; il faut que l'on se rappelle qu'il avait tout fait pour combler le déficit, pour relever les finances ablmées par les folles prodigalités d'une cour avide, insouciante et dissipatrice ; enfin, qu'il avait refusé de figurer à la séance royale du 23 juin, véritable *lit de justice* contre la nation assemblée, et qu'il avait marqué courageusement, en s'abstenant d'y paraître, qu'il désapprouvait les mauvais desseins de la Cour. Pour la grande masse de la population pauvre, tant à Paris que dans les provinces, il était proprement le *ministre des subsistances* (2) ; pour les rentiers, pour les bourgeois, pour le commerce, il était le garant de l'ordre, de l'économie, de la fidélité aux engagements ; en un mot, il était le *ministre de l'honneur;* pour tous, son nom signifiait *probité*, et aussi, *respect de l'Assemblée*, en qui la Nation avait placé ses plus chères espérances. Et, en portant de lui cet honorable témoignage, l'opinion publique ne faisait que lui rendre justice (3) ; car il avait incontestablement droit, par son *humanité*, à la reconnaissance affectueuse des classes souffrantes, par sa bonne volonté et son intégrité, à la confiance et à l'estime de toutes (4). Quelles que fussent la vanité de Necker, sa morgue d'*homme vertueux* (son insuffisance comme homme d'État, qui plus tard devint si manifeste, ne s'était pas encore pleinement déclarée), la France ne pouvait pas ne pas s'émouvoir en apprenant la disgrâce de l'honnête homme qui fit et publia le *Compte rendu*, qui, le premier, se confia à l'opinion et s'appuya sur elle, de celui qui écrivit un jour : *Ministre du Roi, je ne suis que le serviteur de la Nation*. Les ridicules du banquier sentimental étaient couverts par le zèle et la constance de l'administrateur, dont la bonté inventive créait des ressources inespérées.

Au contraire, le nouveau ministère était, pour la population nécessiteuse, le *ministère de la famine ;* pour la population aisée, le *ministère de la banqueroute;* pour la nation entière, sauf une poignée de gens inféodés à la cabale, le ministère du bon plaisir et des coups d'État. Dures qualifications, mais qui certainement étaient méritées. Foullon (1), l'un de ses membres, était surtout connu par ces mots horribles : *Si j'étais ministre, je ferais manger du foin aux Français ;* et encore : *On devrait faucher Paris comme on fauche un pré* (2). Ceux que nous avons ci-

(1) *Vieux Cordelier*, n° V ; p. 65-67, édition de l'an II ; p. 85-87, édition Matton, 1834.

On peut consulter aussi la lettre que Camille écrivit à son père le 16 juillet, quatre jours après la scène du Palais-Royal. (*Portefeuille de Camille Desmoulins*, publié en 1838 par M. Matton, pages 21 et 22.)

(2) Voy. M. Michelet, t. Ier, p. 170 et 171.

(3) Peu de jours avant que Sa Majesté lui signifiât son renvoi du ministère et son expulsion du royaume, il avait mandé à MM. Hope, célèbres négociants d'Amsterdam, chargés d'achats de grains, qu'il leur offrait pour garantie de leurs avances une caution de un million sur sa fortune personnelle. Arrivé à Bruxelles, il se hâta de les informer du changement survenu dans sa position, mais il maintint l'engagement personnel qu'il avait pris, et il les pressa de continuer leurs envois. (Madame de Staël, *Considérations*, etc., Ire partie, ch. XXIII, t. Ier, p. 243 et 244 ; Droz, II, 298.)

(4) Quelques années auparavant (1781), quand il avait envoyé sa démission au Roi, et avait quitté le ministère, il avait été l'objet de l'empressement et des regrets de tous. (Droz, I, 304, 305 ; Louis Blanc, II, 57.)

Les femmes, ravies de trouver dans un financier une si grande ardeur du bien public, une si tendre compassion pour les misères du pauvre peuple, lui témoignaient le plus vif enthousiasme. « Quelques jours après son renvoi, on a vu, dit Sénac de Meilhan, la duchesse de Lauzun, de toutes les femmes la plus douce et surtout la plus timide, attaquer, dans un jardin public, un inconnu qu'elle entendait mal parler de Necker, et sortir de son caractère au point de lui dire des injures. » Cité par Droz, I, 305, et par M. Louis Blanc, t. I, p. 562. V. le témoignage que Besenval porte de son austérité. (*Mémoires*, t. III, p. 386, édition de Ségur : p. 345, Didot.)

Peu de jours avant qu'il fût congédié, La Fayette lui avait fait dire : *Si l'on vous renvoie, trente mille Parisiens vous ramèneront à Versailles.* (*Mémoires de La Fayette*, IV, 58.)

(1) Besenval l'appelle « ce *misérable* Foullon ». (*Mémoires*, t. III, p. 423, édition de Ségur ; p. 370, Didot). Il était protégé par Mesdames, tantes du Roi, celles que leur auguste père, S. M. Louis XV, appelait *Coche*, *Loque*, *Graille* et *Chiffe*. (*Mémoires* de Madame Campan, ch. Ier, p. 49, Didot.)

(2) C'est à peu près ce qu'avait dit, en 1775, le commandant de Dijon : *Mes amis, l'herbe commence à pousser, allez la paître !* (Louis Blanc, I, 553) ; et ce qu'un publicain avide répondit à des malheureux qui manquaient de pain : *Eh bien ! mangez des cailloux !* (Id. II, 327).

On s'est donné une peine bien inutile pour prouver que tous ces gens-là ont été calomniés. Quiconque voudra rappeler en sa mémoire les horreurs du *Pacte de famine*, S. M. Louis XV spéculant sur les grains, et si effrontément, que, dans l'*Almanach Royal* de 1774, Mirlavaud est qualifié de TRÉSORIER DES GRAINS POUR LE COMPTE DU ROI (Prudhomme, *Introduction aux Révolutions de Paris*, p. 34 ; Lacretelle, *Histoire du dix-huitième siècle*, t. IV, p. 274 ; Droz, I, 66) ; quiconque voudra penser à ces *hommes affreux* que Jean-Jacques vit *pleurer aux apparences d'une année fertile* (*Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes ;* note 9), ne fera pas difficulté de croire, sur le témoignage presque unanime des contemporains, que Foullon a bien réellement prononcé les paroles barbares qui lui sont attribuées. V. d'ailleurs M. Michelet, t. Ier p. 167 et suiv. ; t. II, p. 542 et 543 ; Louis Blanc, II, p. 439-456.

tés plus haut (1) de Breteuil et du maréchal de Broglie montrent assez quel était leur mépris des vœux de la Nation, et jusqu'où ils pouvaient aller dans les voies de la violence. En matière de finances, le nouveau ministère n'avait absolument aucun scrupule : sa première opération fut de fabriquer secrètement une monnaie de papier (2), qui devait lui servir à faire les payements, quoiqu'elle n'offrît d'autre garantie que la signature d'un roi insolvable.

Tel était le réveil que les courtisans avaient ménagé à l'Assemblée, qui s'était endormie dans sa confiance en *la parole d'un roi honnête homme*. Le 12, elle ne put se réunir de toute la journée ; et, le soir, elle se trouva complétement à la merci de ses ennemis, isolée au milieu d'eux, séparée de la capitale, d'où lui pouvaient venir les secours. Toute communication entre Paris et Versailles était rompue. Il lui fallut bien se tourner encore vers Louis XVI, le supplier d'éloigner les troupes et de ramener la tranquillité dans la capitale en y établissant une garde bourgeoise. La députation fut très-mal reçue. L'orateur ayant prononcé le mot d'*Assemblée nationale*, le Roi, que ce mot impatientait, l'interrompit, et, de ce ton bourru qu'il n'avait que trop souvent, il dit (3) : *les États généraux*. Puis il ajouta sèchement : « Je vous ai déjà fait connaître mes intentions sur les mesures que les désordres de Paris m'ont forcé de prendre ; *c'est à moi seul de juger de leur nécessité, et je ne puis, à cet égard, apporter aucun changement* (1). » L'Assemblée ressentit vivement ce que cette réponse avait de malséant et de sinistre. Pour que le Roi parût si tranquille au milieu du désordre général, pour qu'il répondit avec si peu de condescendance et de si mauvaise grâce aux demandes qu'elle lui avait adressées (2), il fallait donc que les courtisans lui eussent communiqué leur aveugle confiance et qu'il se sentît sûr de vaincre. La Fayette, qui, pendant ces mémorables journées, montra non-seulement le sang-froid et l'impassible courage qu'on lui a toujours connus, mais encore cet admirable dévouement aux libertés publiques qui est resté son plus beau titre de gloire, La Fayette insista fortement pour que les dangereux conseillers qui abusaient du Roi fussent rendus personnellement responsables de leurs actes. En conséquence, l'arrêté suivant, qui formulait avec autant de force que de modération les sentiments de tous, fut adopté :

« L'Assemblée, *interprète de la Nation*, déclare que M. Necker, ainsi que les autres ministres qui viennent d'être éloignés, emportent avec eux son estime et ses regrets. Déclare que, effrayée des suites funestes que peut entraîner la réponse du Roi, elle ne cessera d'insister sur l'éloignement des troupes extraordinairement rassemblées près de Paris et de Versailles, et sur l'établissement des gardes bourgeoises. Déclare, de nouveau, qu'il ne peut exister d'intermédiaire entre le Roi et l'Assemblée nationale. Déclare que les ministres et les agents civils et militaires de l'autorité sont responsables de toute entreprise contraire aux droits de la Nation et aux décrets de cette Assemblée. Déclare que les ministres actuels et les conseils de Sa Majesté, *de quelques rang et état qu'ils puissent être, ou quelques fonctions qu'ils puissent avoir* (3), sont *personnellement* responsables des malheurs présents et de tous ceux qui peuvent suivre. Déclare que la dette publique ayant été mise sous la garde de l'honneur et de la loyauté françaises, et la Nation ne se refusant pas d'en payer les intérêts, nul pouvoir n'a le droit de prononcer l'infâme mot de *banqueroute*, nul pouvoir n'a le droit de manquer à la foi publique, sous quelque

Il y avait beaucoup d'ignorance naïve, d'ignorance vraiment royale, mais au moins il n'y avait pas d'inhumanité dans le mot de la reine Marie-Thérèse, qui est rapporté par Louis XVIII. Un jour que l'on plaignait devant elle les pauvres gens qui n'ont pas de pain : *Mais, mon Dieu*, dit-elle bonnement, *que ne mangent-ils de la croûte de pâté?* (*Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblentz*, 1823, p. 59.)

(1) Col. 183, et col. 194, note 4.

(2) « On m'a dit depuis que M. de Breteuil avait demandé *cent mille hommes et cent millions*. Quant aux cent millions, on m'a assuré que, dans un conseil tenu le samedi 11, on avait arrêté de faire pour *cent millions de billets d'État, espèce de papier-monnaie* ; et plusieurs de mes collègues m'ont dit en avoir vu depuis tout imprimés. (Bailly, *Mémoires*, t. I. p. 325; Cf. p. 391, 392; Michelet, I, 87.)

(3) La bonté chez Louis XVI n'excluait pas la brusquerie. On convient généralement que dans sa jeunesse, il fut le contraire d'un prince aimable. L'expression habituelle de son visage était celle du mécontentement. La spéciale *amie* de Louis XV, la *cousine* du chancelier Meaupou, Madame du Barry, qui osait tout, ne se gênait pas pour l'appeler *le gros garçon mal élevé*. (Droz, I, 117.) Les courtisans n'oublièrent jamais qu'il avait dit : *Je veux qu'on m'appelle* LOUIS-LE-SÉVÈRE ; et ils redoutaient plus que toute chose ses *coups de boutoir*. C'était leur mot. (*Mémoires* de Madame Campan, ch. V, p. 116, Didot; Droz, I, 230.)

Le trait suivant fera juger de ce qu'ils entendaient par là : Un jour, la prostituée qui était presque assise sur le trône sollicitait une place pour son neveu ; le jeune prince lui dit : *Si votre neveu a cette place, qu'il ne s'approche pas de moi*, JE LUI DONNERAI DE MA BOTTE SUR LA JOUE (Nougaret, *Règne de Louis XVI* (1791); dans Louis Blanc, III, 152). V. l'abbé de Montgaillard, t Ier, p. 496.

(1) *Moniteur*, n° 18; Buchez et Roux, II, 90; Buchez et Ott, I, 381; Droz, II, 314.

(2) Il refusait nettement l'établissement d'une milice bourgeoise, à Paris ; il repoussait d'une manière désobligeante l'intervention de l'Assemblée en faveur des Parisiens, et il lui signifiait qu'elle eût à rester à Versailles, où sa présence, disait-il, était nécessaire. Enfin, il lui contestait le titre qui faisait sa force et son droit.

(3) Elle atteignait ainsi la Reine, les princes, les princesses, les favoris, les favorites, tout le comité Polignac.

forme et dénomination que ce puisse être. Enfin l'Assemblée nationale déclare qu'elle persiste dans ses précédents arrêtés, et notamment dans ceux du 17, du 20 et du 23 juin dernier (1). Et la présente délibération sera remise au Roi par le président de l'Assemblée et publiée par la voie de l'impression. L'Assemblée arrête de plus que M. le président écrira à M. Necker et aux autres ministres qui ont été éloignés, pour les informer de l'arrêté qui les concerne (2) ».

En outre, afin d'être à portée de recevoir toutes les nouvelles et de prendre les délibérations que pourraient exiger les événements, et aussi afin de protéger de toute la majesté de l'Assemblée en séance ceux de ses membres que la Cour se proposait d'arrêter dans la nuit, elle se déclara en permanence, et elle choisit pour vice-président La Fayette, qui, l'avant-veille, avait affirmé devant elle le *droit de résister à l'oppression*.

Pendant que l'Assemblée faisait d'inutiles instances pour obtenir du Roi le renvoi des troupes, Paris s'organisait pour la défense, au milieu de difficultés inouïes (3), créait sa garde bourgeoise, sans plus se soucier du consentement du Roi, fabriquait des piques, adoptait une cocarde pour signe de ralliement, contenait l'anarchie prête à déborder, faisait sortir l'ordre du sein du chaos, s'armait, et, puisant dans le sentiment du droit le courage des grandes résolutions, attaquait la Bastille, emportait l'inexpugnable citadelle, et tranchait par la force héroïque, par une témérité qui était folie pour les sages, disons mieux, par un miracle de la foi, une situation que les politiques ne savaient pas dénouer (4).

Le salut vint de Paris, de Paris seul. La faction insolente qui dominait au château et faisait parler le Roi, était sourde à la voix de l'humanité; elle se riait du droit, de la justice, de l'intérêt public, de tout ce qui compte parmi les hommes. Elle ne pouvait céder qu'à l'autorité de la force victorieuse. Paris la toucha de sa foudre, et elle roula dans l'abîme. En ces jours mémorables, Paris agit comme représentant de la France entière; la France, devancée par lui, ratifia la victoire qu'il avait remportée, comme elle fit, quarante ans plus tard, lorsque, pour la seconde fois, il la débarrassa de cette faction malfaisante.

Ainsi que le remarque un sage historien, si la Cour eût réussi à comprimer Paris, elle n'aurait pas empêché *un soulèvement général en France* (1). Les Bretons s'armèrent dès qu'ils apprirent l'exil de Necker; la garnison de Rennes refusa de charger et se mêla à la population. Les Dauphinois (cela était digne du patriotisme de la province où la Révolution avait eu son berceau) proclamèrent qu'ils refuseraient l'impôt, si le gouvernement attentait à la liberté des représentants de la Nation. A Lyon, des citoyens des trois Ordres se réunirent à l'Hôtel de ville, sous la présidence des magistrats, et déclarèrent qu'ils s'opposeraient à la perception des impôts, si l'Assemblée était dissoute. Ils prirent *sous leur sauvegarde les membres de l'Assemblée nationale;* ils jurèrent *sur l'Autel de la Patrie, de défendre leurs justes droits avec le courage le plus inébranlable, recommandant à la France entière les familles des généreux citoyens qui se dévoueraient pour elle.* A Saint-Malo, la jeunesse s'assembla et s'organisa pour marcher au secours des représentants, et, les troupes refusant d'agir, les insurgés furent maîtres de la ville (2). Partout on manifesta la disposition de faire quelque chose pour l'intérêt public (3).

(1) Ces arrêtés, qui avaient été pris par une partie de l'Assemblée, furent ainsi consacrés par l'Assemblée entière. (*Mémoires* de Bailly, I, 335.)

Personne ne se leva pour les combattre, et Mathieu de Montmorency put dire que l'adhésion était unanime. (*Mémoires* de Bailly, I, 344; Droz, II, 313.) De ce moment, il n'y eut plus d'*Ordres*. Tel fut le résultat auquel aboutit l'habileté de la Cour.

(2) Buchez et Roux, II, 90 et 91; Buchez et Ott, I, 382.

(3) « Les troupes, » dit Clermont-Tonnerre en peignant à l'Assemblée l'état de Paris, « y présentent deux spectacles également effrayants : des Français indisciplinés qui ne sont dans la main de personne, et des Français disciplinés qui sont dans la main du despotisme. » Après quoi il ajouta ces mots qui furent couverts d'applaudissements : *La Constitution sera, ou nous ne serons plus.* (*Mémoires* de Bailly, t. I, p. 335, 336; Droz, II, 313.)

(4) 12, 13 et 14 juillet 1789. Les événements dont Paris fut le théâtre pendant ces trois journées terribles ont été racontés en grand détail et mis dans tout leur jour par les deux derniers historiens de la Révolution, M. Michelet et M. Louis Blanc. A eux deux ils ont épuisé la matière. On trouve dans leurs livres le récit animé, dramatique et vrai de ce que les contemporains ont appelé l'*Œuvre des sept jours*.

(1) Droz, II, 305.

(2) Buchez et Roux, II, 139 et suiv. ; Buchez et Ott, I, 419 et suiv.; Droz, II, 305.

(3) Il est à remarquer que le *docteur* Marat, loin de pousser à l'insurrection, conseillait la modération et la patience. Il croyait la Cour très-forte, et la lutte impossible. Dans son *Avis au peuple*, ou *Les Ministres dévoilés*, qui est du 1er juillet, il disait : « Les aristocrates veulent nous exciter à la révolte; soyez paisibles, tranquilles, soumis au bon ordre, et vous vous jouerez de leur horrible fureur. Laissez-les combler la mesure; le jour de la justice et de la vengeance arrivera. Pour vous affermir par système, comme par sentiment, dans la modération, considérez quel serait le funeste effet d'un mouvement séditieux, si vous aviez le malheur de vous y livrer, de donner dans le piége. Vous êtes aussitôt traités en révoltés : le sang coule, le fléau de la guerre civile fond sur vous... Si vous conservez parmi vous le calme et la paix; si vous ne troublez pas la précieuse harmonie qui règne à l'Assemblée nationale par un prodige dont les annales d'aucun peuple ne présentent d'exemple, la révolution la plus salutaire, la plus importante, se consomme irrévocablement, *sans qu'il en coûte ni sang à la nation*, ni

L'Assemblée, qui savait confusément ce qui se passait à Paris, fut plongée dans de mortelles angoisses pendant toute la journée du 14. La Cour au contraire, avait pris un air de fête. Mieux informée des mouvements de la capitale, elle n'ignorait pas que le sang avait coulé, et elle s'en réjouissait. La lutte tant désirée et si perfidement provoquée devenait inévitable, et l'heure de la vengeance, si longtemps attendue, arrivait donc enfin! Bertier de Sauvigny, à Paris, Foullon, son beau-père, à Versailles, mettaient la dernière main au plan d'exécution. Paris devait être attaqué, à la tombée de la nuit, de sept côtés à la fois (1). Et, au moment même de l'attaque de Paris, les régiments de Royal-Allemand, Royal-Étranger et les hussards devaient environner la salle des États, enlever les députés qui étaient désignés comme victimes impérieusement réclamées par le salut du Trône (2), et, en cas de résistance, employer la force. Le Roi serait venu le lendemain faire accepter la *Déclaration* du 23 juin, et dissoudre l'Assemblée (3). « Des soldats, auxquels du vin était distribué, chantaient et dansaient devant l'Orangerie : ils appartenaient à deux régiments étrangers, visités le matin par les courtisans, par des femmes, et même par le comte et la comtesse d'Artois. La duchesse de Polignac réunissait des officiers à un dîner où les propos les plus significatifs contre l'Assemblée nationale furent tenus avec la gaieté que donne la certitude d'un triomphe prochain (4). »

C'était l'amie de la Reine, l'amie préférée, c'était madame la duchesse de Polignac, *la belle des belles*, qui versait ainsi le vertige et l'ivresse sur ces tristes instruments de la Cour. Il n'est pas constant que la Reine en personne ait paru aussi à l'Orangerie pour animer les troupes et qu'elle ait encouragé de sa présence leurs réjouissances et leurs vœux. Néanmoins plusieurs historiens l'affirment (5). Pour s'étonner qu'elle ait commis cette imprudence, il faudrait ignorer de quelle ardente haine elle était possédée contre l'Assemblée, et oublier que dans presque toutes ses résolutions, qu'elles fussent décisives ou de peu de conséquence, la passion eut plus d'empire que la raison, comme il arriva, en octobre, lors du repas des gardes du corps.

Vers cinq heures du soir, l'Assemblée apprit avec certitude que Paris était sous les armes, que les gardes-françaises fraternisaient avec la population, que la Bastille était prise. Elle poussa encore un gémissement vers le Roi. Une députation se rendit près de lui pour lui peindre l'état de la capitale, pour lui faire entendre la vérité, à supposer qu'il l'ignorât. Elle fut introduite vers dix heures du soir; Clermont-Tonnerre donna lecture de l'adresse. Louis se retira pour conférer en son Conseil, et, après une demi-heure de délibération, il revint avec une réponse qui était évasive et insidieuse : « J'ai donné ordre à des officiers généraux de se mettre à la tête de la garde bourgeoise de Paris, afin de l'aider de leur expérience et de seconder le zèle des bons citoyens. *J'ai également ordonné que les troupes qui sont au Champ de Mars s'écartent de Paris* (1). » Ces dernières paroles ne signifiaient pas ce qu'elles semblaient signifier; elles avaient certainement pour but de tromper l'Assemblée, de l'induire à croire que Paris n'avait plus rien à craindre des troupes campées au Champ de Mars, et que l'ordre de les écarter n'avait été donné par le Roi que pour déférer au vœu si souvent et si vivement exprimé par elle. Or ce mouvement de retraite se rattachait au plan d'attaque générale, et d'ailleurs il n'avait été ordonné que pour soustraire les troupes à l'influence de la ville, et parce que Besenval ne pouvait plus agir utilement dans la position du Champ de Mars (2). Ainsi, le Roi di-

larmes à l'humanité. (Buchez et Roux, II, 37 et 38; Buchez et Ott, I, 352 et 353.)

Tout cela est d'un philanthrope ému. Encore quelques mois, et ce philanthrope aura changé; il sera devenu le *docteur Sangrado*.

(1) *Mémoires* de Bailly, I, 391, 392.

(2) C'étaient le duc d'Orléans, le marquis de La Fayette, le comte de Mirabeau, l'abbé Sièyes, Barnave, Chapelier, Lally-Tolendal, Mounier et huit ou dix autres. (L'abbé de Montgaillard, t. II, p. 62; d'après le témoignage du baron de Breteuil lui-même.)

(3) *Mémoires* du marquis de Ferrières, t. I, p. 133. Déjà plus de quarante mille exemplaires de cette *Déclaration* étaient envoyés aux intendants et aux subdélégués, avec ordre de la publier et de l'afficher dans toute l'étendue du royaume. (*Id. ibid.*)

(4) Droz, II, 329, 330.

(5) Thiers, t. I, p. 92, XIII[e] édition, 1845; Buchez et Ott, I, 401; Michelet, I, 136; Louis Blanc, II, 402.

Les *Mémoires* du marquis de Ferrières, I, 132, ne nomment que le comte d'Artois, les Polignac, Mesdames, Madame et madame d'Artois. Les *Mémoires* de Bailly, I, 361, ne nomment pas non plus la Reine. Mirabeau, dans sa foudroyante sortie du 15 (*Dites au Roi, dites-lui bien*, etc.), ne désigne que *les princes, les princesses, les favoris, les favorites*. A-t-il voulu la couvrir généreusement de son silence?

(1) *Moniteur*, n° 18; Buchez et Roux, II, 112; Buchez et Ott, I, 397 et 398. Cette réponse était *écrite*, et tous les termes en avaient été pesés. Voy. les détails de cette réception, dans Louis Blanc, II, 405.

(2) Quiconque examinera impartialement les documents contemporains, surtout ceux qui émanent des principaux personnages qui furent mêlés à ces événements, demeurera convaincu que tel fut le vrai motif de l'ordre donné, et que la réponse du Roi fut une véritable escobarderie. Les efforts de Bailly (*Mémoires*, III, 367) pour mettre Louis XVI hors de cause et le séparer entièrement du Conseil sont absolument vains. Voici ce qu'on lit dans les *Mémoires du baron de Besenval*, t. II, p. 366 et 367, édition Berville et Barrière, 1821; p. 367, Didot : « L'avis des officiers généraux, réunis à l'École militaire, fut que cette effervescence devenait impossible à réprimer, d'autant que nos troupes s'ébranlaient visiblement; qu'on les *pratiquait*, en dépit de notre vigilance; et qu'un colonel m'assura, les larmes aux yeux, que son régiment ne marcherait

sait la vérité, mais il la disait jésuitiquement (1), ce qui lui arrivait souvent.

Un long et morne silence succéda à la lecture de cette réponse; et une seconde députation partit aussitôt après la rentrée de la première pour porter à la connaissance du Roi les faits nouveaux que l'Assemblée avait appris dans l'intervalle. Quelques membres étaient d'avis de mander les ministres à la barre et d'exercer contre eux la redoutable responsabilité dont le principe avait été posé dans l'arrêté de la veille. Mirabeau alla jusqu'à dire : *Il nous faut des têtes ! qu'on fasse venir le maréchal de Broglie* (2) ! Mais l'Assemblée ne soutint pas ces propositions. La députation (elle était, comme la précédente, composée de cinquante membres) reçut promptement audience; et elle n'obtint de Sa Majesté que cette réponse *verbale* : « Messieurs, vous déchirez mon cœur de plus en plus par le récit que vous me faites des malheurs de Paris : il n'est pas possible de croire que les ordres qui ont été donnés aux troupes en soient la cause. *Vous savez la réponse que j'ai faite à votre précédente députation; je n'ai rien à y ajouter* (3). » Elle commençait par quelques mots d'une sensibilité insipide, puis, aussitôt, elle tournait à la dureté. Il semblait qu'après cette réponse ingrate l'Assemblée renoncerait à implorer le Roi et quitterait cette attitude de suppliante qui convenait si peu aux représentants de toute une nation. Mais elle décida que le lendemain matin, une dernière députation se rendrait auprès de lui. Plusieurs même voulaient que l'on n'attendît pas jusqu'au lendemain, et peut-être que si l'heure n'eût pas été aussi avancée (il était plus de minuit), cette troisième députation serait partie de suite. *Donnons-leur la nuit pour conseil*, dit Clermont-Tonnerre; *il faut que les rois, comme les autres hommes, achètent l'expérience* (1).

La délibération cessa un peu avant deux heures du matin, mais La Fayette, qui était vice-président, annonça que la séance tenait toujours, et que, d'un instant à l'autre, les délibérations seraient reprises. La nuit s'acheva dans l'anxiété. Les députés s'attendaient à être dispersés et arrêtés. Tous les renseignements qui leur parvenaient du château les confirmaient dans cette crainte (2). Les meneurs, non moins obstinés que frivoles et inhabiles, ne voulaient pas voir qu'ils avaient perdu la partie. Ils avaient, par leur insolence et leur impéritie, amené la monarchie sur le bord de l'abîme, et ils niaient le danger; ils affectaient d'en parler avec une légèreté dédaigneuse. Ils entouraient Louis XVI, et s'efforçaient de lui persuader que rien de ce qui s'était passé à Paris n'était de grande conséquence; que l'on aurait facilement raison de la *mutinerie* des Parisiens (3); que la prise de la Bastille n'avait pas la portée qu'on disait; que la défection des troupes était peu de chose (4), etc., etc. Bertier de Sauvigny,

point. J'écrivis à M. le maréchal de Broglie pour qu'il me traçât la conduite que j'avais à suivre; il ne me répondit pas. J'écrivis à M. de Villedeuil, et sa réponse vague me prouva qu'il ne m'entendait point. Un second courrier, que je dépêchais au maréchal, fut intercepté par des espions de l'armée populaire. *J'étais dans la crise la plus inquiétante. Des canons, placés sur l'autre rive de la Seine, et servis par les gardes-françaises, menaçaient le camp. La Bastille était prise... Affaibli par la défection, et certain de n'être bon à rien, je pris le parti de me replier sur Sèvres, à l'entrée de la nuit; et les troupes se mettaient à peine en mouvement, que je reçus de M. le maréchal de Broglie l'ordre de faire ma retraite.* »

Le baron de Besenval écrivit ceci en 1790, quelques mois après les événements, lorsqu'il en avait encore le souvenir très-présent, et quelques mois seulement avant sa mort, qui arriva le 2 juin 1791. La désaffection des troupes était si générale, que Sombreuil, gouverneur des Invalides, déclara, le 13 juillet, à Besenval qu'un esprit séditieux régnait dans cette maison, et que *si les canonniers recevaient l'ordre de charger leurs pièces, ils les tourneraient contre l'appartement du gouverneur.* (*Mémoires* de Besenval, t. II, page 365, Berville et Barrière; p. 366, Didot.)

(1) Voir la neuvième *Provinciale* de Pascal.

(2) *Mémoires* du marquis de Ferrières, I, 134; Michelet, II, 137; *Journées mémorables de la Révolution française*, 2e édition, 1829; t. Ier, p. 144 B.— Il y a un peu d'incertitude sur le moment précis où Mirabeau prononça ces paroles. Selon le marquis de Ferrières, elles auraient été dites avant le retour de la première députation et au moment que la seconde allait partir. Cf. Droz, II, 329.

(3) *Moniteur* n° 18; Buchez et Roux, II, 112; Buchez et Ott, I, 398; Droz, II, 329.

(1) *Mémoires* de Ferrières, I, 136.

(2) On demandera peut-être : Mais d'où venaient donc aux députés tous ces renseignements ? La réponse est facile. Les démarches et les paroles de la Cour étaient observées, recueillies et transmises au dehors par les personnes de l'intérieur. Beaulieu rapporte que les serviteurs de la maison royale décachetaient les lettres qui passaient par leurs mains, en tiraient des copies, qui étaient ensuite mises en circulation. (*Essais historiques*, t. I, p. 302; dans Louis Blanc, II, 332.)

Besenval raconte dans ses *Mémoires* un fait de ce genre, dont il fut lui-même témoin : « Le 19 juillet, j'étais entré chez le Roi, tout ministre étant absent, afin de lui faire signer un ordre. Dans le moment où je lui présentais cet ordre, un valet de pied se place familièrement entre ce prince et moi pour voir ce qu'il écrivait. Le Roi se retourne, aperçoit l'insolent, et *court se saisir des pincettes*. Je l'empêchai de suivre ce mouvement d'une fureur très-naturelle; il me serra la main pour m'en remercier et je remarquai des larmes dans ses yeux. » (T. II, p. 368; édition Berville et Barrière, p. 368; Didot.) Cf. Michelet, I, 155, 156.

On sait par Saint-Simon que le *grand Roi*, un jour qu'il était en colère, *se jeta sur une paire de pincettes*, et qu'il en aurait chargé son ministre Louvois, si madame de Maintenon ne fût intervenue à temps. Habitude de famille.

(3) « Versailles m'oubliait dans cette situation cruelle, et s'obstinait à regarder trois cent mille hommes mutinés comme un attroupement, et la révolution comme une émeute. (Besenval, *Mémoires*, p. 361, Didot.)

(4) Le maréchal de Broglie se flattait de les avoir rattachés fortement à la cause royale en abolissant,

gendre de Foullon et intendant de Paris, était accouru à Versailles, pour soutenir de sa présence et de l'autorité que lui donnait son énergie éprouvée le parti de la lutte à outrance ; il affirmait que le mal était très-réparable, et que l'on pouvait, en profitant du trouble et de la confusion où était Paris, ressaisir par une vive attaque de nuit tout ce que l'on avait perdu dans la journée (1).

C'est un lieu commun rebattu, de dire que Louis XVI était faible et entièrement dépourvu des hautes facultés politiques (2). Cela n'est pas contestable; mais ce qui ne l'est pas non plus, c'est qu'il avait du bon sens, et qu'à défaut des dons supérieurs de l'intelligence, il était doué d'un sûr instinct monarchique, qui l'avertissait de la gravité des situations. Que le peuple eût emporté de vive force la Bastille de Paris, la prison d'État par excellence, *la prison de la pensée* (3), c'était pour lui un grand signe, et il ne pouvait pas en prendre aisément son parti. Il sentait qu'il y avait là plus qu'un simple accident de guerre; que c'était bien réellement une catastrophe, pour lui et pour sa race; que l'antique base du Trône en était ébranlée à jamais ; et que la Majesté royale en demeurerait violée (1). Il ne partageait point l'optimisme puéril et coupable de ses conseillers, n'ayant ni leurs illusions ni leur insensibilité. Lui qui avait dit, quelques jours auparavant, au duc de Luxembourg : *Je ne veux pas qu'il périsse un seul homme pour ma querelle* (2), il était affligé que le sang eût coulé ; mais les scrupules de l'homme doux et bon étaient combattus en lui par les instincts du *roi de droit divin* (3). Son esprit sans vigueur et

dans la journée du 14, l'ordonnance qui mettait les coups de plat de sabre au nombre des punitions militaires. *Mémoires de Condorcet sur la Révolution française, extraits de sa correspondance et de celle de ses amis*, t. II, p. 66 (Paris, 1824, in-8°); Montgaillard, II, 87; Droz, t. II, p. 330, note.

Cette ordonnance, importée de Prusse, remontait au ministère du comte de Saint-Germain (25 mars 1776). Elle avait causé plusieurs rébellions et d'innombrables suicides. Un grenadier avait dit : *Je n'aime du sabre que le tranchant;* et toute l'armée indignée avait répété ce mot. (Droz, I, 193.)

(1) Voy. Le *Rapport fait au* COMITÉ DES RECHERCHES *des représentants de la Commune*, par M. Garran de Coulon, *sur la Conspiration des mois de mai, juin et juillet derniers*, § III (*Moniteur* des 27, 28, 29, 30 et 31 décembre 1789 ; *Histoire parlementaire*, t. IV, p. 82-84, 1re édition.)

« Le malheureux intendant de Paris se réfugia (dans la matinée du 12) à l'École militaire. Je fus surpris de sa sécurité, qui témoignait encore plus d'aveuglement que de courage. » (Besenval, *Mémoires*, p. 365, Didot.)

(2) Droz, le plus modéré et le plus bienveillant des historiens, et en même temps celui qui parle avec le plus d'émotion de la bonté de Louis XVI et de ses vertus privées, n'en exprime pas moins l'étonnement et la tristesse que lui cause ce qu'il appelle sa *nullité*. (T. II, p. 179, 285, 351 ; Cf. p. 262, 346, 474 ; et t. I, p. 198 et passim.)

Les émigrés, qui ont tout fait pour perdre ce malheureux roi, parlaient de lui sans aucun ménagement. C'est l'un d'eux, le comte de Rivarol, qui a osé écrire : « *Ce monarque...., qui n'a jamais été dans le secret de son existence, dont le premier travail, en montant sur le trône, fut avec son maître-serrurier, et dont la première ordonnance fut une ordonnance sur les lapins.* » (Dans l'abbé de Montgaillard, t. Ier p. 493 et 494, note ; édition de 1827.)

(3) Expression de M. Michelet, *Introduction*, p. CXVII.

« Louis XVI aimait la Bastille. C'était un vieux serviteur que ne pouvait maltraiter à la légère la vieille monarchie. C'était un mystère de terreur; c'était, comme dit Tacite, *Instrumentum regni.* » *Ibid.*, p. CXXII, CXXIII.

Madame Campan (*Mémoires*, chap. XI, p. 203, Didot) raconte que le Roi la chargea de faire lecture devant lui à la Reine du manuscrit du *Mariage de Figaro*. Quand elle fut arrivée au fameux monologue, et particulièrement à la tirade sur les prisons d'État, le Roi se leva avec vivacité et dit : « *C'est détestable; cela ne sera jamais joué : il faudrait détruire la Bastille pour que la représentation de cette pièce ne fût pas une inconséquence dangereuse.* Cet homme se joue de tout ce qu'il faut respecter dans un gouvernement. »

(1) *Evulgato imperii arcano.* Tacite, *Histoires*, I, 4.

Bailly dit très-bien (*Mémoires*, t. I, p. 390) que la démolition de la Bastille (elle commença dans la soirée même du 14 juillet) était *pour le peuple une image physique et matérielle de la chute de l'ancien gouvernement et de la destruction du pouvoir arbitraire.*

Rien ne fut plus sensible au Roi que la démolition de cette chère Bastille. Lui qui avait pris en patience la mort du marquis de Launey, jusqu'à dire à Bailly, le 16 juillet : *Ah! il a mérité son sort!* (*Mémoires* de Bailly, t. II, p. 42.), il n'endura pas l'audace de la municipalité parisienne qui avait ordonné de détruire *l'instrument de règne.* Ce lui fut comme un coup en pleine poitrine, et il dit : *Ah! voici qui est fort!*

Nous savons par les *Mémoires* du comte de Ségur (t. III, p. 508), que la Cour de Russie fut extrêmement agitée et éprouva un mécontentement violent, à la nouvelle de la prise de la Bastille. Le public, au contraire, en témoigna vivement sa joie :« Je ne saurais, dit-il, exprimer l'enthousiasme qu'excitèrent (à Saint Pétersbourg), parmi les négociants, les marchands, les bourgeois et quelques jeunes gens d'une classe plus élevée, la chute de cette prison d'État et ce premier triomphe d'une liberté orageuse. Français, Russes, Danois, Allemands, Anglais, Hollandais, tous, dans les rues, se félicitaient, s'embrassaient comme si on les eût délivrés d'une chaîne trop lourde qui pesait sur eux. Cette folie, que j'ai peine à croire en la racontant, n'eut que quelques moments de durée : la crainte arrêta bientôt ce premier mouvement. Pétersbourg n'était pas un théâtre sur lequel on pût faire, sans danger, éclater de pareils sentiments. » (Cité dans Droz, II, 336.)

(2) *Moniteur*, n° 14; *Journées mémorables de la Révolution française*, 1829; t. I, p. 103 A; Droz, II, 261, et la note.

(3) « Le descendant de Louis XIV avait peine à se départir de la *doctrine du droit divin*. Elle est considérée en Angleterre comme un crime de lèse-majesté, puisque c'est d'après un pacte avec la Nation que la dynastie actuelle a été appelée au trône. Mais, bien que Louis XVI ne fût nullement porté par son caractère à désirer le pouvoir absolu, ce pouvoir était un préjugé funeste, auquel, malheureusement pour la France et pour lui, il n'a jamais renoncé tout à fait. » (Madame de Staël, *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française*, 1re partie, ch. XXI, t. Ier, p. 226; édition de 1818.)

On peut voir aussi dans les *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*, par François Hue,

naturellement incertain était bouleversé. De là, cette attitude gauche et embarrassée, ces réponses contraintes et ambiguës, où la menace se mêlait à des *formules de rassurance et de bonté* (1). Quoiqu'il eût été exactement informé dans la soirée de tous les événements de Paris (2), il ne prit aucune résolution décisive, il *laissa aller* les choses, remit au lendemain, et se coucha. En sorte que les courtisans eurent encore la nuit pour agir.

L'Assemblée, qui était à leur discrétion et qui les savait capables de toute violence et de toute folie (1), passa les dernières heures de la nuit dans les plus vives appréhensions (2). Quelques vieillards, accablés de fatigue, étendirent des tapis sur les tables pour prendre un peu de repos (3) sans quitter le lieu des séances. Vers deux heures et demie du matin, on apprit que les troupes campées au Champ de Mars en avaient été retirées, et qu'elles stationnaient à Sèvres et dans le parc de Saint-Cloud. Le Roi avait donc dit vrai, il avait donc bien réellement ordonné que les troupes fussent retirées du Champ de Mars. Mais, si le fait sembla d'abord confirmer la parole du Roi, on eut bientôt lieu de s'effrayer et de croire à quelque nouvelle perfidie de la Cour. On apprit, en effet, presque aussitôt, que ces troupes avaient arrêté à Sèvres des voitures de farine destinées pour Paris, qu'elles avaient arrêté aussi les deux députés que les électeurs avaient envoyés à Versailles, Ganilh et Bancal des Issarts. Ils avaient eu beau invoquer le caractère public dont ils étaient revêtus et la délibération de l'Assemblée qui les concernait, les officiers leur avaient répondu imperturbablement qu'ils ne pouvaient passer sans un ordre exprès du Roi (4).

Le 15, à huit heures du matin, la délibération fut reprise, et aussitôt une dernière députation, composée de vingt-quatre membres, fut chargée de se rendre immédiatement vers le Roi, pour demander encore une fois le renvoi des troupes, la libre communication pour le transport des blés et des farines nécessaires à la subsistance de Paris. La Fayette, vice-président de l'Assemblée, fut désigné pour conduire la députation. Il se levait pour sortir de la salle, quand Mirabeau, d'une voix de tonnerre : Dites au Roi, dites-lui bien que les hordes étrangères dont nous sommes investis ont reçu hier la visite des princes, des princesses, des favoris, des favorites, et leurs caresses, et leurs exhortations, et leurs pré-

l'un des officiers de la Chambre du Roi (seconde édition, Paris, Michaud, 1823 ; 1 vol. in-8° ; p. 408 et suiv.), les entretiens que ce serviteur dévoué eut, dans les cachots de la Terreur, avec le vénérable Malesherbes. Ils montrent à quel point la *Raison d'État* et la tradition du *grand règne* dominaient la *conscience royale* de Louis XVI. Voy. encore M. Michelet, t. V, p. 10 et suiv.

(1) Expression de Mirabeau; discours du 11 juillet 1789.

(2) Il est impossible de ne pas relever une erreur extrêmement grave, qui a été accréditée par des auteurs systématiques (tels que l'abbé de Montgaillard, t. II, p. 76), et qui a été reproduite d'après eux.

Ainsi, Droz dit, t. II, p. 330, que Louis XVI *s'endormit sans être informé de la prise de la Bastille;* et M. Louis Blanc, t. II, p. 407 : que Louis XVI *s'était retiré dans ses appartements, sans rien savoir.*

Or il est certain, au contraire, qu'il sut, avant de se coucher, les événements de Paris. 1° Le vicomte de Noailles, arrivant de Paris, vers *vers cinq heures du soir*, avait immédiatement rendu compte à l'Assemblée de tout ce qu'il savait (l'Hôtel des Invalides forcé, la Bastille enlevée d'assaut, le marquis de Launey massacré et sa tête portée au haut d'une pique, etc.) et, par une décision expresse de l'Assemblée, il fut adjoint à la première députation, et il dut l'accompagner au château *pour soutenir par sa présence, comme témoin, les vérités qu'on devait faire entendre au Roi.* (*Moniteur*, n° 18 ; Buchez et Roux, t. II, p. 107, 108; Buchez et Ott, t. I, p. 396, 397.) 2° Un peu plus tard, arrivèrent de Paris Ganilh et Bancal des Issarts, envoyés par le comité de l'Hôtel de Ville, pour transmettre à l'Assemblée des détails sur l'état de Paris; et, aussitôt qu'ils eurent accompli leur mission, elle décida qu'une seconde députation irait sur le champ *remettre sous les yeux du Roi ces nouveaux faits et l'arrêté du comité.* (*Moniteur*, n° 18 ; Buchez et Roux, II, 111; Buchez et Ott, I, 397.) Ces deux députations communiquèrent *directement* avec le Roi, la première, *vers dix heures et demie du soir*, la seconde *après onze heures.* L'archevêque de Paris, qui conduisait la seconde, porta la parole, *conjura le Roi de se rendre aux vœux de l'Assemblée, et lui lut en entier l'arrêté pris à l'Hôtel de Ville de Paris.* (Buchez et Roux, II, 112; Buchez et Ott, I, 398.)

La narration du marquis de Ferrières suppose implicitement que le Roi savait, avant de se coucher, la plus grande partie des événements qui s'étaient passés à Paris : « Le duc de Liancourt profita de la facilité que sa charge lui donnait d'approcher du Roi; il saisit le moment où Louis XVI, *seul, livré à lui-même, repassait tristement dans son esprit les différents partis qu'on lui proposait de prendre.* » (T. I, p. 138.)

A ces preuves formelles, j'en joins une dernière, qui est sans réplique. Le baron de Besenval, qui s'était replié sur Sèvres, *à l'entrée de la nuit* (c'est-à-dire vers huit heures et demie du soir), alla *de suite* à Versailles. Il dut donc y arriver *avant le coucher du Roi*, et même, selon toute apparence, *avant que la seconde députation*, conduite par l'archevêque de Paris *se fût présentée au château.* Je laisse parler Besenval, qui, comme je l'ai déjà remarqué, écrivit cette partie de ses *Mémoires* dans le cours de l'année 1790, et à son grand loisir :

« Je me rendis *sur le champ* à Versailles, où l'étonnement ne répondait pas à l'importance de tout ce qui s'était passé. En voici la raison. Personne n'avait voulu raconter au Roi l'*ensemble* de cette funeste journée; de sorte qu'il ne savait les événements que par des lambeaux de récits qui le laissaient encore dans l'incertitude. *Il apprit de moi tous les faits et tout ce qu'ils avaient de sinistre, et pour le présent et pour l'avenir.* » (Mémoires du baron de Besenval, t. III, p. 417, 418, édition de l'an XIII (1805); t. II, p. 367, édition Berville et Barrière, 1821 ; p. 367, 368, Didot, 1855.)

(1) Des personnes graves et qui n'étaient nullement hostiles croyaient qu'ils avaient fait miner la salle des États, et qu'ils voulaient la faire sauter. (Madame Campan, *Mémoires*, ch. XIV, p. 235, Didot.)

(2) *Mémoires* de Bailly, t. I, p. 390-395.

(3) *Dix-neuvième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants;* dans Louis Blanc, II, 407.

(4) *Mémoires* de Bailly, t. I, p. 394 et 395.

sents. Dites-lui que, toute la nuit, ces satellites étrangers, gorgés d'or et de vin, ont prédit dans leurs chants impies l'asservissement de la France, et que leurs vœux brutaux invoquaient la destruction de l'Assemblée nationale. Dites-lui que, dans son palais même, les courtisans ont mêlé leurs danses au son de cette musique barbare, et que telle fut l'avant-scène de la Saint-Barthélemy. Dites-lui que ce Henri dont l'univers bénit la mémoire, celui de ses aïeux qu'il voulait prendre pour modèle (1), faisait passer des vivres dans Paris révolté qu'il assiégeait en personne, et que ses conseillers féroces font rebrousser les farines que le commerce apporte dans Paris fidèle et affamé ! » La députation s'arrête, subjuguée. Au moment qu'elle se remet en marche, le duc de Liancourt entre et annonce que le Roi va se rendre dans le sein de l'Assemblée. Peu d'instants après, en effet, il paraît (2). Il est sans gardes, et accompagné seulement de ses deux frères ; il fait quelques pas dans la salle, et, *debout, découvert* (3), en face de l'Assemblée, il prononce quelques paroles habiles et émues. Cette fois il reconnaît l'*Assemblée nationale*. Au lieu de se servir, comme il avait toujours fait, de l'appellation surannée d'*États généraux*, il la nomme de son vrai nom, du nom qu'elle tient d'elle-même. Il annonce qu'il a donné ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles.

Cette démarche du Roi n'était point spontanée ; un serviteur dévoué, le duc de Liancourt, lui en avait suggéré l'idée. La nuit s'était écoulée au château dans l'agitation et dans l'incertitude. Les conseils s'étaient multipliés. Les ministres insistaient pour que l'on fît agir les troupes (4) ; mais aucune résolution n'avait été prise. Le duc de Liancourt, dévoré d'inquiétudes et profondément attristé de voir son maître s'engourdir ainsi dans sa fatale somnolence, l'avait pressé vivement de sauver la monarchie qui s'abîmait. De son côté, le comte d'Artois, qui, comme on sait, n'était pas un foudre de guerre, avait pris peur au milieu de la nuit, et, ne s'inspirant que de sa frayeur, il s'était joint au duc de Liancourt et avait supplié le Roi de se rendre à l'Assemblée pour conjurer l'orage (1). Sa Majesté avait cédé à leurs instances. Mais, après tant de déceptions, les Parisiens croiraient-ils à la parole du Roi ? Il parut comprendre lui-même que sa parole royale était sans vertu, qu'elle ne suffisait plus pour donner confiance, et il ajouta : « Je vous autorise et je vous invite même à faire connaître mes dispositions à la capitale. » C'était comme s'il eût dit : « On doutera de ma sincérité ; répondez-en devant Paris. » Chose humiliante pour lui, et pourtant méritée : l'Assemblée elle-même lui témoigna d'abord quelque défiance. L'archevêque de Vienne, qui présidait, insista respectueusement, et sollicita de lui une déclaration explicite au sujet de l'éloignement des troupes, une déclaration sans ambages, sans plus d'équivoques jésuitiques. Quand le Roi l'eut donnée, l'Assemblée éclata en transports d'allégresse et *d'amour*. Il sortit ; et, pour ne pas se dérober trop vite à l'enthousiasme, il voulut faire le trajet à pied. Tous les députés, confondus et sans ordre, l'entourèrent et le reconduisirent jusqu'au château, en formant de leurs bras une chaîne qui le préserva de la trop grande affluence (2). L'auguste personnage était mol, lourd et replet ; aussi, quand il arriva dans son palais, après une marche d'une heure et demie (3), il était tout en sueur et couvert de poussière (4). La Reine, d'abord effrayée de cette agitation, se rassura aux cris de *Vive le Roi* ! et elle sortit sur le grand balcon, tenant le second Dauphin dans ses bras et madame Royale par la main. Bientôt Madame, madame la comtesse d'Artois, madame Élisabeth, Mesdames, tantes du Roi, les jeunes ducs d'Angoulême et de Berry, se placèrent aux deux côtés du balcon. Enfin le Roi y parut aussi, et mille acclamations retentirent (5). Un *Te Deum* fut

(1) A l'avénement de Louis XVI, on plaça au pied de la statue de Henri IV l'inscription : *Resurrexit*. On savait que le jeune prince se proposait pour modèle le fondateur de la dynastie. L'année suivante, la perfide cabale qui souleva le peuple à l'occasion de la cherté des blés enleva l'inscription et la replaça sous la statue de Louis XV, dont le souvenir était si justement abhorré. Louis XVI, qui le sut, en pleura et en eut la fièvre. (Soulavie, cité par l'éditeur des *Mémoires* de madame Campan, chap. XIV, p. 240, Didot.)

(2) Le grand maître des cérémonies, marquis de Dreux-Brézé, le même que Mirabeau avait fait sortir de l'Assemblée *à reculons* le 23 juin, annonça l'arrivée du Roi sans se découvrir. On lui cria : *Otez le chapeau !* et il mit chapeau bas. (Montgaillard, II, 91.) Lorsque le premier Dauphin mourut à Meudon (le 4 juin 1789), l'Assemblée des États généraux nomma une députation chargée de répandre l'eau bénite sur son corps. M. le marquis de Brézé, ferme sur l'étiquette, l'annonça en ces termes : *Monseigneur* (il s'adressait au jeune prince défunt), *voilà une députation des États généraux*. (*Ibid.*, II, 38.)

(3) Bailly, t. II, p. 4 ; Ferrières, t. I, p. 140 ; Madame Campan, ch. XIV, p. 233, Didot ; Droz, II, 332.

(4) *Mémoires* de Ferrières, livre II, t. I, p. 138.

(1) Voyez le curieux récit de Bailly ; *Mémoires*, t. I, p. 393, 394 ; t. II, p. 8 ; et celui de Ferrières, t. I, p. 138.

(2) Le Roi, dit le *Procès-Verbal*, s'est rendu à pied au château, *ayant l'amour de la Nation pour garde et ses représentants pour cortège*. (*Mémoires* de Bailly, t. II, p. 7.)

(3) Bailly, t. II. p. 9.

(4) Buchez et Roux, t. II, p. 119.

(5) *Mémoires* de Ferrières, fin du livre II, t. I, p. 143, 144 ; *Mémoires* de Bailly, t. II, p. 9 et 10.

Madame Campan raconte (*Mémoires* ; chap. XIV, p. 234, Didot) que, s'étant mêlée à la foule, elle fut rudement saisie aux bras par une femme qui avait un voile de dentelle noire baissé sur son visage et par un homme vêtu comme un fort de la halle, le chapeau rabattu sur les yeux. Ce *couple odieux*,

chanté dans la chapelle du château, et un autre à Notre-Dame de Paris. L'Assemblée était si enivrée qu'elle eut la simplicité de croire que tous ces grands personnages étaient réellement *heureux d'un si beau jour.*

Quelque *heureux* qu'il en fût, Louis XVI hésita beaucoup avant de se séparer de ses funestes conseillers. Le 15 dans la soirée, et le 16 dans la matinée, il délibéra encore avec eux sur sa situation. La Reine, le baron de Breteuil et le maréchal de Broglie étaient d'avis qu'il ne se rendît point à Paris et qu'il s'éloignât avec les troupes (1). Il s'effraya des conséquences d'une telle résolution, et crut prudent de ne pas recommencer la lutte avec l'Assemblée, qui, entraînée par Mirabeau, était déjà toute prête à insister pour l'éloignement de ces *pestes publiques* (2), comme elle avait fait pour le renvoi des troupes. Les débats furent longs. Le Roi les termina en se levant et en disant : *Enfin, Messieurs, il faut se décider : dois-je partir ou rester ? Je suis prêt à l'un comme à l'autre.* La majorité fut pour que le Roi restât. A dix heures du matin, le 16, la chose était décidée : l'armée devait partir sans le Roi, et avec elle devaient partir tous ceux qui étaient trop menacés des vengeances populaires. Le maréchal de Broglie écrivit aussitôt à l'Assemblée pour lui annoncer, au nom du Roi, que toutes les troupes qui se trouvaient dans Paris en partiraient dans la journée, et se dirigeraient vers leurs garnisons respectives (3). Puis S. M. *congédia* les *ministres des cinq jours*, ou, si l'on veut, elle accepta leur *démission*. Vers dix heures du soir, l'Assemblée en fut informée, et l'adresse qui demandait leur renvoi fut changée en remercîments. En même temps elle reçut du Roi l'invitation de faire passer à Necker la lettre qu'il lui avait écrite lui-même pour le rappeler dans son Conseil. Enfin il se décida à faire le terrible voyage de Paris. Il se rendit, en effet, le lendemain, 17 juillet, dans la capitale encore toute frémissante. Il était temps. Déjà les agitateurs parlaient de l'aller chercher à Versailles, s'il tardait davantage, de démolir le château, et de chasser les courtisans.

Dans la nuit du 16 au 17, l'émigration commença. Le comte d'Artois et ses deux fils, le prince de Condé, le duc de Bourbon et le duc d'Enghien, le prince de Conti, partirent en même temps que les troupes. Le duc et la duchesse Jules de Polignac, leur fille, et la comtesse Diane de Polignac, sœur du duc, émigrèrent dans la nuit avec l'abbé de Balivière. La belle duchesse était vêtue en femme de chambre. Le 17 et les jours suivants, les princes de Lambesc et de Vaudemont, le vieux maréchal de Broglie, le duc de la Vauguyon, Barentin, M. de Villedeuil, le baron de Breteuil, parvinrent à s'échapper. Mais Foullon, Bertier et Besenval n'y réussirent point. Foullon fut arrêté à la terre de Viry, près de Paris; Bertier, à Compiègne. Ils périrent tous deux, le 22 juillet, d'une mort épouvantable, qui fit la joie des ennemis de la Révolution. Besenval, qui gagnait la Suisse, fut arrêté par la municipalité de Villenauxe (près de Nogent-sur-Seine), et ne fut sauvé que par la généreuse intervention de Necker, qui, à ce moment même, revenait de l'exil et se dirigeait sur Versailles.

La Terreur était rentrée dans le château, d'où elle sortait depuis tant d'années à la voix de la vieille Royauté (1).

Le 16, le comité permanent arrêta que la Bastille serait démolie, *sans perte de temps, et jusque dans ses fondements*, sous la direction de deux architectes. L'Assemblée générale des électeurs approuva et confirma cet arrêté, qui fut proclamé par les trompettes de la ville, dans la cour de l'Hôtel, au nom du marquis de La Fayette, commandant-général (2). En même temps l'Assemblée nationale recevait de ses ennemis mêmes des témoignages de soumission et de déférence. Les membres de la Noblesse, qui s'étaient momentanément absentés, et qui s'étaient abstenus de prendre part aux délibérations, déclarèrent, le 16, qu'à partir de ce jour ils donneraient leurs voix sur les objets qui occuperaient l'Assemblée. Les députés de la Noblesse nommés à Paris, qui étaient liés au vœu de la majorité de leur Ordre sur le mode de votation, suivirent cet exemple (3). Le cardinal de la Rochefoucauld, au nom des membres du Clergé qui s'abstenaient de délibérer, fit la même déclaration;

comme elle l'appelle, paraissait très-animé contre la Reine. Quand elle parut au balcon, la femme dit à l'homme : « Ah! la duchesse (de Polignac) n'est pas avec elle. » — « Non, répondit-il, mais elle est encore à Versailles : elle est comme les taupes, elle travaille en dessous; mais nous saurons plocher pour la déterrer. »

(1) Madame Campan, ch. XIV, p. 236, Didot; Droz, II, 340. La Reine, qui comptait bien entraîner le Roi, fit ôter de ses écrins toutes ses parures de diamants pour les réunir dans un seul petit coffre, qu'elle devait emporter dans sa propre voiture. Elle brûla avec madame Campan une grande quantité de papiers.

(2) Expression du marquis de Sillery; Buchez et Ott, I, 400.

(3) *Mémoires* de Bailly, II, 39.

(1) Le 17, pendant que le Roi était à Paris, la Reine, qui s'était enfermée dans ses cabinets avec toute sa famille, envoya chercher plusieurs personnes de la Cour. On trouva des cadenas à leurs portes. La frayeur les avait dispersées. (Madame Campan, ch. XIV, p. 239; Didot.)

« Le malheureux roi, de retour à Versailles, s'y trouvait presque seul. *Trois jours de suite, il n'y eut auprès de lui que M. de Montmorin et moi.* Les valets même le servaient à leur aise ». (*Mémoires* de Besenval, t. III, p. 418 et 419, édit. de Ségur; p. 368, Didot.)

(2) *Mémoires* de Bailly, t. II, p. 46-49.

(3) *Mémoires* de Bailly, t. II, p. 38; *Mémoires* de Ferrières, t. I, p. 150.

et l'abbé de Montesquiou reconnut publiquement que la minorité du Clergé s'était trompée, et qu'elle faisait volontiers l'aveu de son erreur à la Nation (1). Les gardes du corps du Roi, qui, le 14, ne demandaient pas mieux que d'*enlever* l'Assemblée, offrirent, le lendemain, à la députation qui se rendait à Paris de lui composer une *garde d'honneur*, distinction que cette troupe, attachée exclusivement à la personne de S. M., n'avait jamais accordée, même à aucun Prince. L'Assemblée remercia ces *patriotes du lendemain*, que la prise de la Bastille avait miraculeusement convertis d'un jour à l'autre (2).

La Cour était complétement, définitivement vaincue. Et telle était à cet égard la disposition générale que les moindres événements étaient considérés, dans l'intérieur du palais aussi bien qu'au dehors, comme des signes de cette irréparable défaite. Ainsi une circonstance, assurément très-petite en soi, produisit la plus violente sensation à la Cour. Necker, à son retour, baisa la main de la Reine, sans qu'elle la lui eût offerte. Évidemment l'excellent financier avait cédé à l'entraînement de sa *sensibilité*, qui, à ce moment, était surexcitée par les émotions de son voyage triomphal. Mais la haute domesticité du Palais en fut scandalisée. La Reine crut se sentir abaisser et presque déjà descendre du trône en recevant cette preuve d'une familiarité indigne de la Majesté royale (3).

« En moins de quinze jours, deux millions de gardes nationaux furent sur pied en France. L'ascendant des corps privilégiés et la force des troupes réglées disparurent en un instant. La Nation remplaça tout; elle dit comme le Cid : *Nous nous levons alors !* et il lui suffit de se montrer pour remporter la victoire (4).»

C'est depuis ce temps-là que l'Epouvante habite les Palais.

Edouard CARTERON.

JUILLET 1791 (JOURNÉE DU 17). *Voyez* MASSACRE DU CHAMP-DE-MARS.

JUILLET 1830 (JOURNÉES DE). La convention militaire du 31 mars 1814, imposée au duc de Raguse par les sourdes menées de la haute bourgeoisie, avait ouvert à l'empereur Alexandre les portes de Paris. Le chef de la coalition européenne crut devoir se rappeler que la France avait fait une révolution en 1789; il invita le sénat à désigner un gouvernement provisoire chargé de pourvoir aux besoins de l'administration et de préparer une constitution. Le sénat se réserva ce dernier soin et se mit aussitôt à l'œuvre. Le 6 avril il communiqua au Corps législatif une rédaction à laquelle celui-ci adhéra le lendemain, 7 avril. L'un et l'autre réservaient l'acceptation par le peuple.

Cette marche ne convenait pas aux Bourbons. Venus à la suite des alliés, sans y avoir été conviés par eux, mais aussi sans être désavoués, ils n'entendaient point recevoir du libre choix de la Nation un trône dont ils prétendaient n'être jamais descendus. A peine croyaient-ils à la passagère nécessité de transiger avec certaines exigences du moment.

Louis XVIII eut moins de peine qu'il ne l'avait craint à se défendre de l'œuvre du sénat : les hautes classes aspiraient au repos; le peuple, proprement dit, ne pensait qu'au sol de la patrie profané par l'étranger, et paraissait indifférent à ce qui ne lui fournissait ni armes ni munitions. Une clause de cette constitution, clause logique en elle-même, mais formulée, grâce aux perfides suggestions de Talleyrand, en cela complice de l'abbé de Montesquiou, l'agent officieux de Louis XVIII, de manière à faire ressortir ce que pouvait présenter d'étroit et de cupide le maintien par le sénat de riches dotations sénatoriales, fit disparaître sous le sarcasme des classes moyennes un travail que celles-ci auraient dû défendre.

Personne donc ne s'étonna lorsque le comte d'Artois d'abord, en qualité de lieutenant général du royaume, et Louis XVIII ensuite, éludèrent l'acceptation de cette constitution. La charte pompeusement octroyée par Louis XVIII fut, au contraire, accueillie avec enthousiasme. Elle tenait cependant de son origine le germe de prochaines dissensions. Les fidèles de l'émigration, tous les furieux de légitimité, d'accord en cela avec le frère et les neveux du roi, vociférèrent bientôt contre cette charte dont ils faisaient un crime à l'héritier de Louis XIV. Louis XVIII se laissa tromper par ces clameurs; mais il se pressa trop et, réveillé en sursaut moins d'un an après son retour, il n'eut que le temps de regagner la frontière.

Malheureusement pour Napoléon Ier il n'avait guère plus appris, guère plus oublié, durant son éclipse, qu'il ne reprochait aux Bourbons de l'avoir fait durant leur proscription. L'acte additionnel du 22 avril 1815, destiné à amender les constitutions de l'Empire dans le sens libéral qui avait fait un instant la fortune de la charte, manquait de netteté et

(1) *Mémoires* de Bailly, t. II, p. 39.

(2) *Mémoires* de Bailly, t. II, p. 10; Montgaillard, t. II, p. 94. — A Versailles, pendant que les troupes évacuaient la ville, des femmes qui remplissaient les rues criaient aux soldats d'artillerie : « Pourquoi ces canons ? Voulez-vous tuer vos mères, vos femmes, vos enfants ! » — « Ne craignez rien, répondaient-ils; ces canons seront plutôt braqués contre le palais du tyran que contre vous. » (Madame Campan, ch. XIV; p. 237, Didot.)

(3) *Mémoires de Condorcet sur la Révolution française, extraits de sa correspondance et de celle de ses amis* (1824), t. II, p. 78.

(4) Madame de Staël, *Considérations*, etc, première partie, chap. XXIII; t. 1er, p. 253.

de franchise, indispensables conditions de réussite dans de telles circonstances.

La bourgeoisie, que sa haine des tendances bourbonniennes avait, en dernier lieu, poussée vers Napoléon Ier, fut ramenée vers les Bourbons par la peur des tendances napoléoniennes.

L'indignation du peuple fut plus grande encore en 1815 qu'elle ne l'avait été en 1814; mais dépouillé depuis longtemps de toute force, de tout rôle politique, il lui fallut subir l'affront d'une seconde invasion et se taire.

Louis XVIII reprit son règne. Il s'appliqua seulement à mieux voiler son but en ne paraissant attentif qu'à contrebalancer l'un par l'autre les deux partis placés en présence dans sa charte : La royauté et la bourgeoisie.

Cependant les débats de la chambre des députés, en dépit de l'ardeur royaliste des membres qui la composaient et les discussions de la presse, en dépit des entraves dont on l'entourait, avaient, dès l'avénement de Charles X, en septembre 1824, puissamment servi la cause du progrès. La bourgeoisie, que n'effrayaient pas encore les prétentions du peuple à être compté pour quelque chose, émettait et soutenait contre l'aristocratie nobiliaire des doctrines d'égalité et de liberté que plus tard, devenue aristocratie à son tour, elle devait combattre à outrance. D'un autre côté, son adversaire, la Royauté, certaine d'avoir dans Charles X un champion dévoué, donnait carrière à ses passions rétrogrades.

Il y eut alors en France autant de partis qu'on en a signalé aux époques réputées les plus mauvaises. Il y eut les royalistes purs, voulant le Roi sans la charte, le Roi ne relevant que de lui-même après Dieu; les royalistes réconciliés avec la charte, mais ne voulant rien au delà de la lettre de la charte, qui d'ailleurs n'était à leurs yeux qu'une concession volontaire, et partant révocable; les libéraux ne séparant point le roi et la charte, croyant les deux solidaires l'un de l'autre, mais disposés pourtant, en cas de frottement, à sacrifier un peu de la charte plutôt que de toucher au roi; les libéraux avancés, voulant non-seulement la charte pratiquée dans le sens le plus large, mais encore supportant mal l'origine de cette charte, regrettant que la souveraineté du peuple y fût niée, et murmurant tout bas le nom d'un prince qui se laissait volontiers poser en candidat révolutionnaire. A ces quatre partis qui tenaient le haut du pavé, il faut en ajouter deux autres, leurs aînés, mais qui avaient dû s'effacer pendant les violences des réactions de 1814 et de 1815 : les bonapartistes, qui avaient pour eux le peuple des campagnes, la majeure partie des ouvriers des villes et une jeunesse active, impatiente, acceptant avec candeur le héros de la moderne Iliade pour le Prométhée de la démocratie; les radicaux, encore en petit nombre, mais qui, énergiques et intelligents, exerçaient sur les libéraux avancés, dont le programme était trop vague, et sur les bonapartistes qui n'en avaient point, une influence d'autant plus réelle que les uns et les autres s'en défiaient moins.

Cette situation créa bientôt à la Cour des embarras dont elle crut ne pouvoir sortir qu'en recourant à des moyens extrêmes.

Paris, alors la citadelle du libéralisme, était dans l'ivresse du triomphe que venaient d'obtenir dans les nouvelles élections les 221 députés signataires de l'adresse présentée par la dernière chambre, dissoute aussitôt que constituée. On savait Charles X profondément blessé par cet acte inouï qui lui renvoyait comme mandataires du pays les mêmes hommes qui avaient osé lui signifier le mécontentement du pays, les mêmes hommes qu'il avait traités de factieux; on savait que la prise d'Alger avait enflé la confiance du vieux roi, on s'attendait à quelque chose, mais on était loin de prévoir la vigueur du coup qu'il s'apprêtait à frapper. Les ordonnances, signées le 25 juillet et insérées au *Moniteur* le 26, produisirent une profonde stupeur.

Elles étaient précédées d'un long rapport prenant son point de départ dans l'article 14 de la charte, interprété dans le sens de cet axiome : *Nul gouvernement sur la terre ne resterait debout s'il n'avait le droit de pourvoir à sa sûreté*, axiome vrai à l'état de considération générale, mais qui ne laisserait debout aucun contrat, qui livrerait les sociétés au caprice des circonstances s'il n'était dominé, moralisé par cet autre : *Le pouvoir est la force créée par le consentement de tous pour la protection des droits de tous et de chacun.*

La presse, ce grand contrôleur de tout pouvoir, y était surtout attaquée; on l'y accusait *de n'avoir été à toutes les époques et de ne pouvoir être qu'un instrument de discorde et de sédition.* Il y était peu fulminé contre le régime représentatif en lui-même : la haute bourgeoisie composait seule le corps électoral, et tout en la frappant on voulait la ménager.

Les deux principales ordonnances étaient contre-signées par tous les membres du cabinet : le prince de Polignac, président du conseil, ministre des affaires étrangères, chargé du portefeuille de la guerre pendant l'absence de Bourmont, commandant en chef de l'expédition contre Alger; Chantelauze, ministre

de la justice; le baron d'Haussez, ministre de la marine; le comte de Peyronnet, ministre de l'intérieur; de Montbel, ministre des finances; le comte de Guernon-Ranville, ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, et le baron Capelle, ministre des travaux publics.

L'ordonnance relative à la presse doit être reproduite en entier. Résumé de tout ce qui avait été jusqu'alors inventé contre une puissance dont les gouvernements apprendront lentement à s'accommoder, elle peut servir à mesurer le chemin qui a été fait ensuite dans la voie d'une oppression plus ou moins hypocrite ou hautement brutale.

Art. 1er. La liberté de la presse périodique est suspendue.

Art. 2. Les dispositions des art. 1, 2 et 9 du titre Ier de la loi du 21 octobre 1814 sont remises en vigueur.

En conséquence, nul journal et écrit périodique ou semi-périodique, établi ou à établir, sans distinction des matières qui y seront traitées, ne pourra paraître, soit à Paris, soit dans les départements, qu'en vertu de l'autorisation qu'en auront obtenue de nous, séparément, les auteurs et l'imprimeur. Cette autorisation devra être renouvelée tous les trois mois. Elle pourra être révoquée.

Art. 3. L'autorisation pourra être provisoirement accordée et provisoirement retirée par les préfets aux journaux et ouvrages périodiques ou semi-périodiques publiés ou à publier dans les départements.

Art. 4. Les journaux et écrits publiés en contravention à l'article 2 seront immédiatement saisis. Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés, ou mis hors de service.

Art. 5. Nul écrit au-dessous de vingt feuilles d'impression ne pourra paraître qu'avec l'autorisation de notre ministre secrétaire d'État de l'intérieur à Paris, et des préfets dans les départements. Tout écrit de plus de vingt feuilles d'impression ne pourra paraître qu'avec l'autorisation de notre ministre secrétaire d'État de l'intérieur, à Paris, et des préfets dans les départements. Tout écrit de plus de vingt feuilles d'impression qui ne constituera pas un même corps d'ouvrage sera également soumis à la nécessité de l'autorisation. Les écrits publiés sans autorisation seront immédiatement saisis. Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés, ou mis hors de service.

Art. 6. Les mémoires sur procès et les mémoires des sociétés savantes ou littéraires sont soumis à l'autorisation préalable, s'ils traitent, en tout ou en partie, de matières politiques, cas auquel les mesures prescrites par l'art. 5 leur seront applicables.

Art. 7. Toute disposition contraire aux présentes restera sans effet.

Art. 8. L'exécution de la présente ordonnance aura lieu en conformité de l'article 4 de l'ordonnance du 27 novembre 1816 et de ce qui est prescrit par celle du 18 janvier 1817.

Art. 9. Nos ministres secrétaires d'État sont chargés de l'exécution des présentes.

L'autre ordonnance, relative au système électoral, devait avoir pour résultat de réduire de moitié le nombre des députés, d'exclure des colléges électoraux les simples patentés, de réserver l'élection directe à un très-petit nombre de grands propriétaires fonciers et de mettre, dans tous les cas, les élections à la discrétion du gouvernement au moyen du mode de formation des listes électorales.

Deux autres ordonnances, simples mesures d'exécution, dissolvaient la chambre nouvellement élue et non encore constituée, et convoquaient les colléges électoraux, et ensuite les deux chambres. Une cinquième renforçait de douze conseillers connus pour leur dévouement à la monarchie absolue les délibérations du conseil d'État, et faisait le pendant de récentes nominations à la chambre des pairs.

La journée du lundi 26 fut calme. Il n'y eut un peu de mouvement, dans la matinée, que dans le jardin du Palais-Royal, où le *Moniteur* était lu et commenté au milieu de groupes consternés. Les royalistes exaltés se croyaient déjà sûrs de la victoire. Leurs journaux, et avec eux le mobile *Journal des Débats* et le peureux *Constitutionnel*, s'étaient empressés de déférer à l'ordonnance sur la presse; les autres journaux refusaient de se soumettre. Une réunion de leurs rédacteurs en chef et de leurs gérants, réunion à laquelle se rendirent, en leur propre et privé nom, MM. Année et Cauchois-Lemaire, du *Constitutionnel*, eut lieu dans les bureaux du *National*. Cette feuille, fondée depuis quelques mois sous la direction de M. Thiers, servait alors d'organe au parti parlementaire que le duc d'Orléans laissait se grouper autour de lui. Une protestation, développement de la note courageuse publiée dans la journée par Jacques Coste, directeur du *Temps*, y fut rédigée par MM. Thiers, Cauchois-Lemaire et Châtelain, du *Courrier français*, et signée par tous les assistants, au nombre de 42. Elle se terminait par cette déclaration, qui mettait le pays en demeure de s'insurger : « Le gouvernement a perdu aujourd'hui le caractère de légalité qui commande l'obéissance. Nous lui résistons pour ce qui nous concerne; c'est à la France à juger jusqu'où doit s'étendre sa propre résistance. »

Il restait à déterminer le mode d'exécution de cette menace. MM. Alexandre de la Borde, Barthe, Mérilhou, Mauguin se prononçaient pour la révolte ouverte. D'autres, et notamment M. Thiers, pensaient qu'il était possible de s'en tenir à la légalité, que le refus de l'impôt, par exemple, suffirait pour obliger Charles X à retirer ses ordonnances. Cet avis prévalut. On convoqua donc, pour le soir, des électeurs, des députés afin d'organiser ce refus de l'impôt. Mais cette fois l'opinion de M. Thiers fut abandonnée. M. de Schonen, véhément et pathétique dans ses imprécations, fit renoncer aux voies de la modération. On se sépara cependant sans avoir rien décidé.

Pendant ce temps d'autres députés s'étaient assemblés chez M. de la Borde. Tous s'étaient montés au diapason élevé du maître du logis quand parut au milieu d'eux M. Casimir Périer. Le hautain banquier, que la cour caressait pour l'opposer à M. Laffitte, n'eut pas de peine à démontrer à la plupart de ces étourdis qu'il était peu sage de se compromettre ainsi ; que les ordonnances, en les dépouillant de leur titre de députés, leur avaient ôté tout caractère légal qui leur permit de prétendre à la direction des événements ; que mieux valait dès lors laisser à l'indignation publique, si elle jugeait à propos de se manifester, le soin d'éclairer la religion du monarque trompé. MM. Villemain, de Schonen et de la Borde essayèrent en vain de le contredire ; on se sépara en s'ajournant au lendemain, chez lui.

La journée n'avait pourtant pas été perdue pour les partisans de la résistance. La protestation des journalistes, imprimée par les presses du *Temps* et du *National*, et distribuée à des milliers d'exemplaires, avait produit un effet profond. Les conciliabules des écrivains, des électeurs, des députés, fomentaient l'agitation dans la bourgeoisie. La séance publique hebdomadaire de l'Institut, où la lucidité de la brillante parole de François Arago attirait une foule élégante et lettrée, avait été animée par les ardentes allusions que l'illustre astronome avait su glisser dans l'éloge de l'innocent Fresnel. La bourse s'était émue ; le 5 et le 3 p. 0/0 avaient baissé de 4 francs ; des manufacturiers menaçaient de fermer leurs ateliers et d'envoyer leurs ouvriers demander du travail et du pain à ce gouvernement qui n'avait nul égard pour le commerce et l'industrie. Les écoles, toujours sur la brèche, avaient envoyé une députation au *National*, où M. de la Borde l'avait reçue et chargée d'un appel aux armes. Les tribunaux eux-mêmes s'étaient compromis : M. Debelleyme, président du tribunal de première-instance de la Seine, avait rendu une ordonnance de référé prescrivant aux imprimeurs de rester fidèles à leurs marchés avec les journaux, même non autorisés.

Le lendemain, 27, ces journaux parurent. La bourgeoisie se montrait résolue à engager une bataille, qu'au fond pourtant elle espérait voir refuser.

Cette arrière-pensée était aussi celle du gouvernement. Il n'était en effet pas mieux armé que son adversaire pour une lutte sérieuse.

Le 26 juillet, lors de la discussion des ordonnances dans le conseil tenu à Saint-Cloud, M. d'Haussez avait lemandé au prince de Polignac, dépositaire du portefeuille de la guerre, quel était l'effectif des troupes dont il disposait à Paris : — 13,000 hommes dans la ville et 29,000 dans les environs, avait répondu le prince. M. d'Haussez avait fait remarquer que les 13,000 hommes de garnison ne fourniraient guère plus de 7 à 8,000 combattants, et qu'il fallait peu compter sur les 29,000 disséminés autour de Paris, le soulèvement de Paris devant être infailliblement suivi de celui des départements. Le prince avait soutenu que Paris, pris à l'improviste et solidement bâillonné, n'aurait le temps ni de remuer ni de crier, et que, Paris vaincu, il n'était plus question des départements. Enfin la couronne disposait du dévouement forcé de Marmont, compromis pour la légitimité ; Mangin, le préfet de police, discrètement interrogé sur les dispositions de la capitale, répondait sur sa tête que le calme ne serait point troublé, quoi qu'on osât pour sauver la monarchie.

Il était prudent sans doute de ne pas éventer par un trop grand luxe de précautions le coup d'État qu'on méditait, mais il aurait fallu pourtant en prendre quelques-unes ; or le préfet de police, le préfet de la Seine, le parquet, la force armée, Marmont lui-même, n'eurent connaissance des ordonnances que par le *Moniteur*. Aucune instruction ne soulagea les agents du pouvoir des inquiétudes d'une initiative qu'on leur laissait tout entière, et lorsque le 27, au matin, on voulut se servir de la garnison, on en reconnut bien vite l'insuffisance. Ce peu de forces pouvait cependant, habilement employé, produire un grand effet dans le premier moment, le Parisien ne sachant jamais ce que recèlent les casernes ; mais il aurait fallu ne pas donner à la bourgeoisie un auxiliaire qui ne recule jamais, ne pas obliger Marmont à prendre le commandement de Paris. Cette victime d'une déplorable fatalité pressentait cette nouvelle épreuve quand la veille, à l'Institut, elle accourait au-devant d'Arago, son ami, et s'écriait : « Les malheureux ! dans quelle horrible situation ils m'ont placé ! Il faudra peut-être que je tire l'épée pour soutenir des mesures que je déteste ! » Le peuple, pour qui sont closes les coulisses de l'histoire, ne connaissait le

maréchal que par la capitulation de Paris en 1814 et la flétrissante proclamation de Napoléon Ier en 1815 : indigné, il se leva.

Les journalistes qui avec M. Thiers disaient, la veille : « Le peuple ne bouge pas, » ces journalistes et la plupart des bourgeois, députés ou non, à la parole si hautaine jusqu'à ce moment, virent ce mouvement avec autant de crainte qu'aurait dû en concevoir le gouvernement. L'immense majorité des opposants aux ordonnances se souciait peu que le peuple se mêlât de la querelle; qui pourrait dire, en effet, où il s'arrêterait s'il s'emparait du pavé, si, avec sa mémoire inexorable, il allait se mettre à venger en 1830 la France trahie, la France envahie en 1814 et en 1815? La peur calma soudain bien des colères. Quant au peuple, il ne se doutait de rien de tout cela; il avait une égale tendresse pour Casimir Périer et pour Audry de Puyraveau, pour Laffitte, qu'il ne savait pas orléaniste, et pour La Fayette qu'il croyait, tout à la fois, aussi solide bonapartiste (il ne l'avait jamais été) que ferme républicain.

Mais ce n'est pas le tout que de descendre dans la rue, il faut y trouver des chefs, et le 27 juillet il n'y en avait pas encore. Les hommes qui, les jours suivants, servirent tour à tour de drapeau, La Fayette, Laffitte, étaient absents de Paris.

Les députés, les personnages marquants de l'opposition, se fatiguaient à courir de conférences en conférences inutiles, et cependant l'insurrection montait. Quelques chefs de grands ateliers avaient tenu leur parole de la veille et renvoyé leurs ouvriers. Armand Carrel, au *National*, et surtout M. Baude, au *Temps*, avaient donné l'exemple d'une courageuse résistance à la police venue pour saisir les presses de ces journaux. L'École polytechnique, avertie par Charras, était en fermentation; les Écoles de droit et de médecine étaient lancées. Des rassemblements se formaient, où il était peu question des ordonnances et beaucoup des Bourbons et des jésuites, personnifications des deux haines populaires les plus vivaces : l'humiliation par l'étranger, l'espionnage au foyer domestique. Un coup de fusil tiré d'une fenêtre dans la rue des Pyramides par un Anglais sur un détachement de la garde, avait ouvert le feu; une charge de cavalerie exécutée dans la rue de Luxembourg devant la porte de Casimir Périer, restée impitoyablement fermée à la foule éperdue, avait fait de nombreuses victimes : bientôt les barricades étaient sorties de terre. Les écussons royaux arrachés, des boutiques d'armuriers vidées, les théâtres évacués et fermés, et, vers le soir, un drapeau tricolore déployé sur le quai de l'École, annoncèrent que la bataille était décidément engagée.

La partie toutefois était loin d'être perdue pour Charles X. La révolution ne s'était pas encore acquis les enthousiasmes qui l'attendaient à trois jours de là. Plus d'un libéral tremblant pour le principe monarchique, son arche sainte, déplorait au fond de sa conscience troublée ses ardeurs de la veille.

M. Thiers persistait à soutenir, dans la soirée du 27, la thèse de la résistance légale, chez M. Cadet-Gassicourt, devant une soixantaine de personnes au nombre desquelles étaient MM. Béranger, Cauchois-Lemaire, Ch. de Rémusat, Jules de Lasteyrie, Boulay (de la Meurthe), Chevalier, Dupont de Bussac, Godefroy Cavaignac, Jules Bastide, Lanjuinais, Ch. Teste et Anfous. Ces cinq derniers, las d'une discussion où se débattait la question du refus de l'impôt, question désormais puérile, s'échappèrent et coururent où l'on agissait, au lieu de tant délibérer.

On ne saurait comparer la réunion Cadet-Gassicourt à celle qui avait eu lieu chez Casimir Périer, dans la journée, au moment où une charge de cavalerie avait rougi pour la première fois le pavé de Paris. Là, Sébastiani, M. Dupin aîné, Casimir Périer avaient continué à se courber devant la légalité des ordonnances, malgré les philippiques de Labbey de Pompière, Audry de Puyraveau, Mauguin, Boulay (de la Meurthe) et Mérilhou, et rien de semblable ne s'était produit rue Saint-Honoré; mais les résultats avaient été les mêmes : du bruit, du vent, et rien de plus. Il en avait été autrement chez le général Gourgaud, où d'anciens officiers, restés fidèles au culte de l'Empire, s'étaient concertés et s'étaient donné rendez-vous pour le lendemain sur la place des Petits-Pères.

Ce jour-là, le mercredi 28, la révolte avait gagné tous les points de Paris mis en état de siége. Le lugubre tocsin sonnait. Des barricades coupaient toutes les rues. L'École polytechnique brusquement licenciée fournissait des chefs aux bandes qui couraient au-devant des troupes royales. La garde nationale, absente depuis quatre ans, montrait de loin en loin son uniforme et augmentait l'indécision de la troupe de ligne, dont l'attitude était bien différente de celle de la garde royale, suisse ou française.

L'enlèvement du poste de la mairie du 3e arrondissement et de celui de la Banque de France qui en est voisin, furent les premiers succès de la journée, qui vit emporter l'imprimerie royale, la manutention, les poudrières, et à la fin de laquelle les troupes, trop peu nombreuses, mal dirigées, plus mal approvisionnées, furent contraintes de revenir se concentrer autour des palais du Louvre et des Tuileries, abandonnant la place de l'hôtel de ville, prise et reprise deux ou trois fois, et la ligne

des boulevards intérieurs de la rive droite jusque dans le voisinage de la Madeleine.

Quelque glorieux que soient les faits d'armes, ils ne sont pas les plus instructifs pour l'histoire : le soldat ne fait que déblayer le terrain.

Laffitte, averti par un exprès, était revenu de sa terre de Breteuil, mais n'avait pas encore paru. Son premier souci avait été le duc d'Orléans. Celui-ci n'était ni au Palais-Royal, ni à Neuilly, mais réfugié au Raincy, où il attendait, assez peu rassuré, qu'un ordre l'appelât à Saint-Cloud, ou qu'une invitation le poussât vers Paris.

La Fayette, de retour aussi, n'avait pas encore eu le temps de voir ce qu'étaient les affaires. Il n'avait certainement pas de prince en arrière-pensée, mais il ne s'agissait plus d'une conspiration dont le mot lui eût été donné d'avance : il ne savait pas trop où il aurait à poser le pied.

A midi tout le personnel parlementaire, pourrait-on dire, de la révolution, était assemblé chez Audry de Puyraveau. Sébastiani s'y trouvait avec M. Guizot, M. Ch. Dupin, le général Gérard, et tous protestaient avec effroi contre cette déclaration de Mauguin : « C'est une révolution que nous avons à conduire; entre la garde royale et le peuple nous avons à choisir ! » M. Guizot propose à ses collègues, non plus de raisonner Charles X, de le menacer, mais de se poser en médiateurs entre la couronne et ce quelque chose d'inconnu qui hurle dans la rue, qui ondule dans l'air avec le glas du tocsin désordonné, et centuple la chaleur déjà écrasante d'un soleil de juillet.

A ce moment le bruit se répand que les troupes royales ont abandonné la place de l'hôtel de ville. M. Guizot fait un pas, un pas timide, en avant, et lit un projet de protestation très-pâle en comparaison de l'acte publié la veille par les journalistes, mais qui sent quelque peu la poudre que le peuple vient de brûler. Les mêmes apôtres de la peur qualifient de téméraire cet humble projet, aussitôt mis de côté. On pense au maréchal Marmont; Casimir Périer serait d'avis de l'acheter : cet outrage de financier est épargné au malheureux soldat; on se rallie à l'idée d'obtenir une trêve pendant laquelle les députés pourront porter leurs *doléances* au pied du trône. La Fayette, le sourire sur les lèvres, fait observer qu'il n'y a pas de trêve à solliciter, qu'il convient seulement de sommer le maréchal de cesser le feu; on ne l'écoute pas. On désigne pour se rendre à l'état-major royal, place du Carrousel, Casimir Périer et Lobau, puis Laffitte, Mauguin, Gérard, contre qui un ordre d'arrestation, comprenant aussi La Fayette, Audry de Puyraveau, Eusèbe de Salverte et Marchais, l'infatigable secrétaire de la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, venait d'être signé et allait être exécuté. On s'ajourne ensuite à quatre heures chez Bérard.

Les députés avaient été précédés auprès du maréchal par Arago. Celui-ci, sans caractère officiel, avait pu en appeler de l'abnégation du soldat à la conscience du citoyen : il n'en était pas de même des députés. Le maréchal n'avait pas à les écouter. Il le fit pourtant et leur promit d'écrire au Roi pour l'amener à des concessions. — « S'il s'y refuse, lui dit Laffitte, je me jette dans le mouvement corps et biens. » Cette parole échappée au puissant banquier était de nature à faire réfléchir. On est toujours l'homme du milieu où l'on a ses intérêts : Laffitte, à son insu, signifiait la déclaration de guerre de la haute finance. Celle-ci commençait à se dire qu'elle avait à Neuilly un dévouement prêt à venir à son secours et contre l'aristocratie nobiliaire et contre le prolétariat.

Déjà, dans une autre réunion, car elles se multipliaient à l'infini, et jamais il ne fut dépensé plus de paroles, le nom du duc d'Orléans avait été prononcé et accueilli avec faveur : personne cependant, pas même Laffitte, qui sera son bénévole parrain, ne pouvait encore se flatter de deviner ce que résoudrait le prudent prince.

Quand les cinq commissaires envoyés à Marmont vinrent rendre compte à leurs collègues assemblés chez Bérard, vers quatre heures et demie, du résultat de leur démarche, les chances du combat semblaient défavorables au peuple. L'accablement fut grand. La protestation rédigée par M. Guizot et envoyée à Jacques Coste pour être publiée, venait d'être rapportée par ce journaliste qui se refusait à l'insérer si elle n'était signée par les députés : elle fut alors jugée incendiaire; la désertion se mit dans l'assemblée, et il fallut que les sept ou huit députés encore présents prissent sur eux de revêtir de leur signature et de celles de leurs collègues éclipsés la pièce qui compromettait définitivement la représentation officielle du pays.

Le soir, la réunion indiquée chez Audry de Puyraveau fut plus sombre, plus triste encore, et cependant l'insurrection avait repris l'avantage. Mais La Fayette, Alex. de la Borde, Laffitte, Mauguin, Audry de Puyraveau, voulaient que les députés arborassent les trois couleurs et se missent à la tête des colonnes du peuple : à minuit, ces cinq députés restés seuls se séparèrent avec promesse de se retrouver le lendemain à cinq heures du matin chez Laffitte.

Cette nouvelle réunion, qui ne fut ouverte qu'à onze heures, ne devait ressembler à aucune des précédentes.

La nuit avait été employée par le maréchal à organiser la défense des palais du Louvre et des Tuileries, à laquelle il s'était restreint, faute de pouvoir maintenir la longue ligne offensive qu'il avait d'abord tracée à travers le centre de Paris, depuis les Champs-Élysées jusqu'à la place de la Bastille. Il croyait tenir assez de temps dans ces véritables forteresses pour que de nouvelles troupes vinssent renforcer les troupes harassées, tristes et affamées qui manœuvraient depuis vingt-quatre heures sur le plus dangereux des champs de bataille. Il espérait aussi donner au Roi le temps de répondre aux messages que, depuis la veille, il lui avait adressés, messages pleins de confiance militaire, mais appelant tous l'attention sur l'urgence de se décider à des concessions. Le conseil des ministres était en permanence au quartier général; Polignac avait toujours sa confiance fanatique; Peyronnet commençait à être ébranlé; les autres suivaient l'impulsion de leurs deux collègues, d'accord d'ailleurs pour croire n'avoir affaire qu'à une conspiration de *carbonari* et d'anciens *fédérés*. Il sembla à Peyronnet que la cour royale convoquée aux Tuileries ajouterait au prestige de l'autorité : le maréchal, instruit des ordres donnés en conséquence, pensa, de son côté, qu'en appelant aussi le corps municipal de la grande cité et en faisant intervenir ces deux magistratures entre Charles X et le peuple, il parviendrait à calmer les colères de celui-ci et à guérir l'aveuglement de celui-là. Il proclama donc l'armistice qu'il avait refusé la veille. Mais, hermétiquement enfermé par des assaillants toujours plus nombreux et toujours plus animés, il ne put faire franchir à sa pacifique proclamation la ligne de ses factionnaires.

Les quartiers de la rive gauche n'avaient pas encore donné avec ensemble. Un fort rassemblement se forma, s'organisa, le matin du 29, sur la place du Panthéon, et, se divisant en deux colonnes, se dirigea vers le Louvre, en face du pont des Arts et vers la caserne suisse de la rue de Babylone, promptement emportée. Une autre colonne, partie en même temps du passage du Commerce et dont faisaient partie Jules Bastide, Charles Thomas, Godefroy Cavaignac, Guinard, Quinette, Boinvilliers, Joubert, Gauja, marchait vers l'église Saint-Germain l'Auxerrois. Parvenue à ce point où se pressaient dans les petites rues avoisinantes de nombreux combattants, conduits par Goudchaux et répondant au feu des Suisses logés sous la grande colonnade du Louvre, cette colonne se partagea : une partie resta où elle se trouvait; l'autre, regagnant les quais de la rive gauche, courut attaquer les Tuileries par le Pont-Royal. Pendant le temps qu'elle mit à franchir cet espace, un fait immense s'accomplit.

Les 5e et 53e régiments de ligne avaient été postés sur la place Vendôme. Ces deux corps, travaillés depuis le matin par les citoyens qui étaient parvenus à communiquer avec un certain nombre d'officiers inférieurs et de soldats, avaient fini par faiblir et par capituler. Le maréchal, afin de soustraire à la contagion de cet exemple le 15e léger et le 50e de ligne placés aux Tuileries, avait envoyé ces deux régiments dans les Champs-Élysées et ordonné à l'un des deux bataillons suisses, enfermés dans le Louvre de se porter rue de Rivoli et de barrer la rue Castiglione. M. de Salis, qui commandait celui de ces bataillons qui était placé sous la colonnade et aux fenêtres de la galerie du Musée, troublé du départ de l'autre bataillon, fit demander du secours et interpréta mal l'ordre de prudente concentration sur le lieu même de la défense, que lui envoya alors le maréchal, toujours persuadé, malgré les dépêches contraires, que Charles X allait mettre fin à cette lutte impie. La colonnade se trouva un instant dégarnie de ses défenseurs. Un enfant sauta dans les jardins, et, profitant d'une trémie qui les mettait en communication avec la colonnade, se glissa dans cet engin, y grimpa à la façon des ramoneurs, parvint au sommet, reconnut la place, entra dans les salles désertes, s'approcha des fenêtres, et apparut aux Suisses de M. de Salis réunis dans la cour comme l'avant-garde de bandes innombrables prêtes à renouveler contre eux le 10 août 1792. Soldats et officiers cèdent à la panique qui les emporte; ils fuient à travers le Carrousel, entraînant avec eux les troupes qui l'occupent. La foule, derrière eux, se rue sur les guichets et envahit les bâtiments du Louvre. De son côté, la colonne de Joubert, Jules Bastide et Godefroy Cavaignac franchit le Pont-Royal et pénètre dans les Tuileries. Marmont, désespéré, essaye en vain de retenir ses troupes débandées, elles ne se rallient que dans les Champs-Elysées, d'où elles se dirigent vers le bois de Boulogne, partie par l'Étoile et partie par Chaillot. Le drapeau tricolore flotte sur le pavillon de l'horloge aux Tuileries : dès-lors il n'y a plus que des *héros* dans les salons, dans les antichambres, dans les cours de l'hôtel de Laffitte, quartier général de la révolution.

Ce n'était pourtant pas de cet hôtel, ouvert depuis quelques heures seulement, qu'étaient sortis les chefs des colonnes d'attaque; mais c'était la demeure d'un puissant financier,

popularisé par ses sentiments profondément nationaux, par l'adroite générosité de ses opérations de banque et par le testament de Napoléon I^er^; c'était le lieu où avaient voulu être conduites les premières troupes ralliées à la cause civile, où s'étaient donné rendez-vous les cinq ou six députés qui n'avaient pas manqué de cœur la veille, le lieu où les radicaux voyaient, à regret, s'arrêter le vieux et trop facile La Fayette, et où les monarchistes, inquiets des cris de *Vive la liberté! A bas les Bourbons!* mêlés maintenant à celui de *Vive la charte!* venaient chercher auprès du commensal favori du Palais-Royal l'espérance d'avoir bien vite une tête de prince à mettre sous une couronne.

L'arrivée des 5^e^ et 50^e^ régiments de ligne avait commencé à augmenter la confiance des députés dans le succès de l'insurrection. Ceux mêmes qui, les deux jours précédents, n'avaient consenti à se réunir, à essayer de se concerter qu'en qualité de simples particuliers, n'hésitèrent plus à se poser en représentants légaux du pays. Ils entrèrent en séance vers midi, au nombre de 40, et se constituèrent en comité secret.

Laffitte, président, prit le premier la parole et développa cette idée : Une direction régulière est appelée par tout le monde et commandée impérieusement par les circonstances. On allait examiner cette grave question quand La Fayette entra et demanda l'agrément de la chambre pour accepter le commandement de la garde nationale que lui offrait un grand nombre de citoyens. Le *vétéran de 89*, ainsi qu'il aimait à s'appeler, pris d'une excessive timidité, avait repoussé, le matin même, le conseil d'Audry de Puyraveau de s'emparer de ce commandement, que M. Degousée avait alors fait donner au général Pajol par M. Dupin aîné au nom de ses collègues. La Fayette était à la moitié de sa modeste allocution lorsqu'on vint annoncer la prise du Louvre et des Tuileries. Son langage changea sans qu'il s'en aperçut; il ne sollicita plus, il déclara qu'il acceptait, non plus pour répondre aux ordres de la chambre, mais à la confiance publique. M. Guizot se hâta de couvrir cette hardiesse sous une phrase pompeuse, et ensuite, sur sa proposition, appuyée par Laffitte et accueillie à l'unanimité, on passa à la création d'*une autorité publique qui, sous une forme* MUNICIPALE, *s'occuperait du rétablissement et du maintien de l'ordre.* C'était rapetisser la situation, mais c'était protester contre deux faits qui offusquaient singulièrement les casuistes du moment.

Un certain Dubourg, ancien militaire, mis à la retraite ou en disponibilité, on ne sait trop, par les Bourbons, et mécontent, probablement, de n'avoir pas vu récompenser assez son zèle royaliste de 1815, avait, dans la matinée, emprunté d'un fripier un uniforme de général et d'un acteur de l'Opéra-Comique des épaulettes et un chapeau de général. Ainsi costumé, il s'était bravement mis en route pour l'hôtel de ville, entouré d'un cortége grossissant à chaque pas et criant avec confiance et bonheur : *Vive le général Dubourg!* Arrivé à l'hôtel de ville, ce singulier général, qui n'avait ni l'étoffe ni le tempérament du rôle qu'il avait abordé, ne sut que faire arborer un drapeau noir sur la porte du monument, et se laissa vite absorber par M. Baude.

Celui-ci, qui avait déjà fait preuve d'énergie lors de la violation des presses du journal le *Temps*, prenait le titre de secrétaire du *Gouvernement provisoire*, et signait, au nom de La Fayette, Gérard et du duc de Choiseul, d'ardentes proclamations au peuple et de nombreux ordres aux fonctionnaires publics. Ce triumvirat, création habile de Charles Teste et J. Taschereau, aidés de Béranger, réunissait en un faisceau tous les intérêts du moment : La Fayette, le peuple ; Gérard, l'armée; le duc de Choiseul, la bourgeoisie, pour qui les titres nobiliaires, que jalouse sa vanité, auront longtemps un prestige d'ordre et d'autorité. L'influence de ce gouvernement provisoire gênait les députés assemblés chez Laffitte, et particulièrement Laffitte, qui y craignait une difficulté pour l'avénement du duc d'Orléans, qu'en son âme et conscience il croyait propre à diriger sans le violenter le mouvement des idées.

Après de longues hésitations, une *commission municipale* fut créée et composée de Laffitte, Casimir Périer, Gérard, Lobau, de Schonen et Audry de Puyraveau, lesquels s'adjoignirent Mauguin et M. Odilon Barrot, et conservèrent momentanément pour secrétaire M. Baude. La Fayette vint donc prendre enfin possession de l'hôtel de ville, et le sieur Dubourg lui céda la place en honnête citoyen, presque en républicain.

La révolution était lancée. Commission municipale ou gouvernement provisoire, le pouvoir qui venait de s'élever était la négation de celui qui, repoussé du Carrousel, allait se débattre obscurément à Saint-Cloud contre la fatalité de sa chute. L'insurrection se propageait à mesure que parvenaient dans les départements les nouvelles de Paris. Le drapeau tricolore, emblème d'idées plus avancées qu'en 1815, volait plus rapidement aussi qu'en 1815, des tours de Notre-Dame aux plus lointains clochers.

Charles X était loin de croire aussi désespérée la cause de ses ordonnances et, à plus forte raison, celle de sa couronne. Le Dau-

phin, qu'il associait à tous les actes de son règne, était hors d'état de rien apprécier; la Dauphine était absente; la duchesse de Berry était trop jeune femme, trop mère de l'héritier d'une couronne pour juger des choses autrement qu'au travers de sa fière imagination de princesse. Le vieux roi, livré à son favori Polignac, restait donc sourd à toutes les paroles du dehors, à celles de Marmont, qu'il estimait sans l'aimer, comme à celles du général Vincent, soldat dévoué, mais rien de plus; de Sémonville, de d'Argout, du baron de Vitrolles, le véritable restaurateur des Bourbons en 1814.

Cependant la nouvelle de la prise du Louvre et des Tuileries et celle du soulèvement de Versailles lui arrachèrent la promesse de renvoyer son cabinet, d'en former un nouveau sous la présidence du duc de Mortemart, grand seigneur entaché d'un peu de libéralisme, et où prendraient place le général Gérard et Casimir Périer, qu'on lui recommandait de Paris, et qui n'avaient rien de très-effrayant pour la cour.

Vitrolles, Sémonville et d'Argout se présentèrent à la commission municipale, à l'hôtel de ville, qui, après une conférence sans autre résultat que de constater l'incertitude de ses membres sur la disposition générale des esprits, les renvoya aux députés, en permanence à l'hôtel Laffitte. Sémonville était harassé de fatigue, Vitrolles avait le sentiment de son impopularité : d'Argout se présenta seul. Les députés qui comptaient sur leurs doigts les régiments que Charles X pouvait encore lancer contre Paris, et qui craignaient au moins autant le peuple et ses exigences, penchaient presque tous pour une transaction, mais ils s'étonnaient que le duc de Mortemart ne fût pas venu exposer lui-même les promesses royales, et ils ne voulurent prendre aucun engagement. Ils déclarèrent qu'ils attendraient jusqu'à minuit le nouveau président du conseil. Celui-ci, dans l'intervalle, avait fait annoncer par Forbin-Janson, son beau-frère, son arrivée pour onze heures du soir.

D'Argout se retira et repartit avec Vitrolles pour Saint-Cloud, où ils ne parvinrent qu'à une heure et demie du matin. Dans le même moment, à Paris, les députés se séparaient tristes et inquiets de n'avoir pas vu paraître le duc de Mortemart. Celui-ci, retenu par le roi, qui espérait toujours un retour de fortune, avait d'ailleurs attendu, pour son propre compte, le retour des trois négociateurs.

Les députés étaient revenus de bonne heure le jeudi 30, chez Laffitte; mais Vitrolles et d'Argout avaient trouvé tout le monde endormi à Saint-Cloud. Il leur avait fallu du temps pour faire comprendre à Mortemart qu'indépendamment des députés il y avait à ménager la population armée, laquelle ne se contenterait pas de la création d'un nouveau cabinet et ne se laisserait fléchir que par le retrait des ordonnances du 25. Puis, Mortemart persuadé, il avait fallu troubler le sommeil de Charles X, protégé par une sévère étiquette, combattre longuement les résistances du vieux roi à s'humilier devant des sujets révoltés. Toutes ces victoires remportées, il avait fallu aux trois nobles pairs et à Mortemart, qui partit avec eux, beaucoup de temps pour tourner les postes jetés par le Dauphin entre Paris et Saint-Cloud, et faute enfin de pouvoir se passer de déjeuner ou de savoir déjeuner en courant, ils s'étaient oubliés, à Auteuil, autour de la table excellente de Forbin-Janson.

Pendant ces longs retards, les dispositions favorables montrées la veille par les députés avaient eu l'occasion de changer.

Une proclamation, affichée par MM. Thiers, Larréguy et Mignet, avait posé nettement la candidature du duc d'Orléans, et produit un effet merveilleux sur cette portion si nombreuse de la population de Paris, qui a besoin que les questions qui agitent la rue soient promptement résolues. Benjamin Delessert, Odier, Jacques Lefebvre, Vassal et d'autres députés, naguère timides conservateurs, étaient arrivés à la séance armés de l'une de ces proclamations, et n'avaient proposé rien moins que de prononcer immédiatement la déchéance de Charles X et d'appeler au trône le duc d'Orléans, suffisamment désigné par le peuple aux suffrages de la chambre. Bérard, qui présidait, s'était opposé à cette façon par trop expéditive de disposer de la Nation; il avait également refusé de mettre aux voix la proposition plus modeste, en apparence, de nommer le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume, en attendant que la question de dynastie eût été définitivement jugée. La discussion en était là quand le sieur Dubourg, forçant la consigne, était entré dans le salon et avait brusquement protesté contre ce qui s'y faisait. Cette hardiesse, qui n'était, après tout, que l'irrévérente manifestation de ce que pensaient et disaient au dehors les véritables auteurs et acteurs de la révolution, avait blessé les députés, qui saisirent ce prétexte pour aller reprendre, au nom de leur dignité, possession du Palais-Bourbon.

Peu après cette détermination, Bérard, rencontrant les plénipotentiaires de Saint-Cloud sur le chemin de l'hôtel Laffitte, leur dit : « Hier, j'étais d'avis que l'on gardât Char-

les X pour éviter les dangers qu'entraîne toujours un changement; déjà la chose était difficile; aujourd'hui elle est impossible. Charles X a cessé de régner. Aucune puissance humaine ne peut faire rentrer ni lui, ni personne de sa branche dans Paris. »

Bérard avait raison; la révolution avait accompli sa première phase : 1814 et 1815 étaient vengés; la famille qui avait profité de la présence de l'étranger pour refaire un trône devenu ainsi l'une des injures de la défaite, la famille qui avait insolemment passé sous silence les plus grandioses années de notre histoire, les Bourbons étaient à tout jamais chassés.

Quelque chose de plus sérieux restait pourtant à faire encore. Le culte des dynasties était désormais impossible; la souveraineté du peuple, proclamée de nouveau, affirmait de nouveau le droit du peuple à juger ses mandataires du moment : tout cela ressortait des faits, mais la politique de tous les jours ne vit pas seulement de vérités théoriques. Il restait à examiner si l'on devait s'arrêter à modifier le gouvernement dans sa forme extérieure, ou si l'on en changerait l'essence; si l'on chercherait à concilier les intérêts du peuple, proprement dit, et ceux de la bourgeoisie, au lieu de continuer à prendre ces derniers pour base unique de l'organisation sociale. La forme monarchique étant admise en principe, comme elle paraissait l'être par la majorité en 1830, il restait à déterminer comment se manifesterait le consentement de la Nation à l'intronisation d'un nouveau roi, et sous quelles garanties préalables serait donné ce consentement.

Il est sans grand intérêt maintenant de suivre les plénipotentiaires de Saint-Cloud dans leur pénibles démarches auprès de la pairie réduite à un petit nombre de membres affolés par la peur, puis auprès de la chambre des députés, où Sussy, leur officieux interprète, ne parvint même pas à laisser les ordonnances de concessions qui avaient tant coûté à l'orgueil de Charles X, puis à l'hôtel de ville, où le même Sussy essaya en vain de fléchir la commission municipale après avoir reçu cette réponse de La Fayette : « Charles X a vraiment pris trop de peine en signant ces actes; nous avons rapporté nous-mêmes les ordonnances dans les trois dernières journées. Quant au nouveau ministère, je n'ai rien ni ne veux avoir rien à faire avec lui : *il est trop tard.* »

La Fayette, en signifiant cet ultimatum, était entouré de Guinard, Jules Bastide, Poubelle, Ch. Hingray, Ch. Teste, Trélat, Hubert, envoyés vers lui, comme l'avaient été déjà plusieurs autres députations, pour l'engager à prendre la dictature, à ne pas laisser des députés élus sous l'empire de lois qu'on venait d'abroger, fabriquer à huis-clos un roi, un gouvernement pour la France éveillée. La Fayette, à soixante-dix-sept ans, ne pouvait avoir ce qui lui avait manqué à trente-six. Ses convictions avaient persisté, mais son caractère ne s'était point enhardi : ce n'était toujours qu'un noble drapeau moins la lance. Il dépêcha aux députés M. Odilon Barrot, porteur d'une inutile protestation, et les regarda paisiblement ensuite prier le duc d'Orléans *de se rendre dans la capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant général du royaume, et lui exprimer le vœu de conserver les couleurs nationales.*

Ici commence, de la part du futur Louis-Philippe Ier, une série d'intrigues en présence desquelles l'histoire a de la peine à garder sa gravité.

Le vendredi, 30 juillet, dans la journée, le duc d'Orléans était encore invisible. MM. Thiers et Scheffer, qui avaient été envoyés à Neuilly par Laffitte afin de savoir si décidement on pouvait compter sur le prince, n'avaient trouvé que la duchesse, sincère, à coup sûr, dans son double désir de ne pas être hostile à la branche aînée et de ne pas s'opposer à la fortune de son mari. La princesse Adélaïde avait été plus explicite, et, acceptée comme l'organe fidèle de son frère, elle avait amené M. Thiers à conclure la conférence par ces paroles devenues célèbres : « Madame, vous placez aujourd'hui la couronne dans votre famille. »

Cependant, vers le soir, le duc d'Orléans n'avait pas encore paru; il faisait répondre verbalement à la commission qui lui apportait à Neuilly l'humble prière de la chambre : « J'irai demain. » Et Laffitte impatienté lui répondait sur-le-champ : « C'est à l'instant même qu'il faut venir; entre une couronne et un passe-port, choisissez ! » A onze heures du soir il se glissa dans Paris, à pied, en bourgeois, accompagné de son aide de camp M. de Berthois et du colonel Heymès.

Son premier soin fut de mander Mortemart au Palais-Royal afin de se mettre, autant que possible, en règle avec Saint-Cloud, fort peu à craindre pourtant. Mais le prince, caché au Raincy pendant les jours de combat, et dans un réduit de son parc de Neuilly depuis la victoire des Parisiens, n'avait pu apprendre de gens en qui sa confiance se pût bien assurer, les défections des régiments de la garde, la misère du reste de l'armée royale, la scène indigne qui s'était passée entre le Dauphin et Marmont accusé de trahison, et le peu de place que lui, duc d'Orléans, occupait dans la pensée du

confiant Charles X. Mortemart se retira convaincu que le prince était une victime qui s'offrait en holocauste pour le salut de la vénérable branche aînée. La lettre suivante fut même accordée avec empressement : « M. de Mortemart dira à Votre Majesté comment l'on m'a amené ici par force. J'ignore jusqu'à quel point ces gens-ci pourront user de violence à mon égard ; mais si, dans cet affreux désordre, il arrivait que l'on m'imposât un titre auquel je n'ai jamais aspiré, que Votre Majesté soit bien persuadée que je ne recevrai toute espèce de pouvoir que temporairement et dans le seul intérêt de notre Maison. J'en prends ici l'engagement formel envers Votre Majesté. Ma famille partage mes sentiments à cet égard. »

Mais, lorsque le lendemain fut parvenue à Paris la rassurante nouvelle de la retraite de Charles X en arrière de Versailles, cette lettre fut redemandée à Mortemart, qui, dit-on, la rendit. A ce moment le duc d'Orléans avait aussi reçu la députation de la chambre des députés, qui, dès huit heures du matin, le 31 août, lui avait apporté la délibération qui l'appelait à exercer les fonctions de lieutenant général du royaume. Il est à remarquer, au surplus, qu'il n'y avait pas plus de netteté dans la conduite des meneurs monarchiques de la Chambre que dans celle du duc. Si celui-ci, prenant secrètement les instructions de Talleyrand, affectait un profond regret d'être mis ainsi par les circonstances en apparente opposition avec le chef de sa maison, ceux-là semblaient aussi se ménager vis-à-vis de ce chef de futures excuses en confiant les *fonctions* de lieutenant général du royaume, sans conférer expressément un *titre* dont la disposition appartient logiquement au seul chef de l'État ou à ceux qui se sont mis en sa place.

On ne se livrait pas à autant de diplomatie à l'Hôtel de ville, on n'y était pas aussi monarchique. On ne se le dissimulait point au Palais-Royal ni à la Chambre.

Laffitte pensa qu'une visite du lieutenant général du royaume De Par la bourgeoisie, à La Fayette, le Quasi-Dictateur De Par le peuple, flatterait le débonnaire vieillard, et le ferait servir à endormir des défiances encore incertaines parmi les masses ; le duc y consentit, et, accompagné d'une députation de la Chambre, il se mit en marche à travers les barricades.

A mesure que le cortége avançait vers la place de Grève, il était accueilli avec moins d'enthousiasme. Quand il arriva devant l'Hôtel de ville, la foule fit entendre les cris de *Vive la liberté ! vive la République !* plus fréquemment que ceux de *Vive la charte ! Vive Laffitte ! Vive le duc d'Orléans !* — La commission municipale elle-même était hostile. Le général Lobau, écho de ce qui grondait au fond des entrailles populaires, s'écriait : Je ne veux pas plus de celui-ci que des autres, c'est un Bourbon ! Le général, peu fort en histoire, n'avait pas encore lu les immenses placards racontant à qui voulait l'apprendre que le duc d'Orléans n'était pas un *Bourbon*, mais un *Valois*. De tout temps il s'est trouvé des hommes sachant que plus le mensonge est gros, mieux le vulgaire s'y laisse prendre.

La Fayette vint recevoir le duc sur le palier du grand escalier, et l'introduisit dans la salle dite du Trône. Laffitte se disposait à donner lecture de la déclaration de la Chambre, mais M. Viennet lui retira le papier des mains et se chargea de cette peine. L'assistance écoutait en silence ; elle paraissait médiocrement touchée. La Fayette maîtrisé par la solennité du moment et croyant, en vérité, que l'homme si bonnement affable qu'il avait là, devant lui, était *ce qu'on pouvait faire de plus républicain*, le prit par la main, s'approcha avec lui d'une fenêtre, et, l'embrassant à la face du soleil, le sacra roi du peuple comme il était déjà roi de la bourgeoisie.

Le sieur Dubourg, le général aux théâtrales apparitions, le général que dix-huit ans après, en février 1848, on a revu à l'hôtel de ville reprendre son rôle hasardé, surgit alors devant les deux triomphateurs, et, prophète sans le savoir, dit au duc, en montrant la foule qui faisait retentir la place des cris de *Vive La Fayette ! Vive d'Orléans !* « Vous connaissez nos droits : si vous les oubliez, nous vous les rappellerons, »

Le succès fait au lieutenant général par La Fayette était déjà grand ; M. Thiers voulut le compléter. Il invita M. Boinvilliers, aujourd'hui conseiller d'État, Godefroy Cavaignac, Guinard, Jules Bastide, Thomas et Chevallon à venir s'assurer par eux-mêmes au Palais-Royal que la cause des libertés n'était ni abandonnée ni compromise. Il paraît que le duc n'était pas dans la confidence de cette invitation, mais il n'était pas homme à être longtemps embarrassé. M. Boinvilliers portait la parole ; il commença par soulever des questions secondaires : les traités de 1815, l'hérédité de la pairie. Le duc, une main amicalement posée sur le bras de Jules Bastide, répondit en style de chancellerie quant aux traités, et éluda le chapitre de la pairie. Bastide, touchant alors une corde plus solide et plus sonore, se prit à dire du ton calme et doux, particulier aux hommes doués d'une persistante énergie : « Dans l'intérêt même de la couronne qui vous est offerte, il serait bon de convoquer les assemblées

primaires.» Le duc tressaillit, retira vivement la main oubliée sur le bras du démocrate, et commença contre la Convention les attaques dont elle est l'objet toutes les fois qu'il s'agit de faire peur du peuple. Les républicains en savaient assez. « Ce n'est qu'un *deux cent vingt et un*, » dit Bastide en se retirant avec ses amis.

Le lendemain, 1er août, à 7 heures du matin, un message daté de Rambouillet, où Charles X fuyant de Saint-Cloud était arrivé la veille, fut remis au duc d'Orléans. Le vieux roi ne pouvant ou n'osant protester autrement contre l'usurpation commise par la chambre, confiait lui-même à son cousin la lieutenance générale du royaume et le chargeait d'annoncer le retrait des ordonnances du 25. M. Dupin aîné, consulté sur la réponse à faire à ce message, voulait, dans son zèle révolutionnaire tout neuf, qu'elle fût fière et nette; il rédigea même dans ce sens une lettre que le duc s'empressa de signer, mais à laquelle il eut l'adresse d'en substituer clandestinement une autre qui alla tromper pour un jour encore la confiance de la famille déjà proscrite en intention.

Tout succédait au duc : la commission municipale n'attendit pas qu'il la congédiât. La Fayette resta seul à l'Hôtel de ville, sans pouvoirs définis, mais avec une influence qui les lui aurait rendus tous, malgré ses dernières défaillances, s'il avait été en lui d'être ambitieux pour sa cause et s'il avait su que cette cause s'était élargie depuis 1789, que les intérêts en reposaient désormais sur des bases à rechercher plus profondément qu'à niveau du vieux sol.

Le 3 août, le général Latour-Foissac apporta l'acte d'abdication de Charles X et de son fils au profit du duc de Bordeaux, qu'il chargeait le duc d'Orléans de faire proclamer sous le nom d'Henri V. Cet acte fut reçu, mais non pas des mains du porteur à qui il eût fallu donner une réponse compromettante de l'un ou de l'autre côté. Cependant le lieutenant général, qui ce jour-là même ouvrait la session, annonça cet acte aux deux chambres et le fit insérer au *Moniteur*. Puis il avisa à se délivrer du voisinage incommode de ses prédécesseurs et de celui de son jeune compétiteur. Les deux premiers au moins devaient être désireux de sortir de France, ainsi le supposa le duc; et, en bon parent, il leur envoya le maréchal Maison, Jacqueminot, de Schonen et M. O. Barrot. Ces messieurs partirent pour Compiègne, se croyant chargés d'une mission sollicitée par eux-mêmes qu'ils auraient à protéger. Charles X étonné refusa de les recevoir; ils rentrèrent à Paris sans rien comprendre au rôle qu'on leur avait fait jouer.

Le duc, contrarié, se décida à effrayer; et, dans la journée, le bruit répandu, accrédité par des bouches officielles que Rambouillet menaçait Paris, fit armer une multitude dont Pajol, qui en fut nommé le général en chef, aurait été fort embarrassé s'il avait dû soutenir l'effort des troupes régulières que pouvait encore lui opposer Charles X. Le maréchal Maison, de Schonen et O. Barrot avaient repris leur fonctions de commissaires, mais dans des conditions plus nettes, avec des instructions plus précises. Reçus cette fois par le vieux roi, il lui montrèrent soixante mille hommes accourant commencer une guerre civile; Charles X les crut et, généreux, on doit le dire, il prit tristement, à onze heures du soir, la route de son éternel exil.

Si la révolution de juillet n'avait dû être qu'une simple révolution de palais, elle aurait été terminée à ce moment; mais, bien que déjà amoindrie dans les proportions que lui avait promises la coopération du peuple, elle avait encore une phase à parcourir.

Parmi les chefs de la bourgeoisie, les uns voulaient qu'une nouvelle charte fît faire un pas en avant, que le cens électoral fût abaissé, que la liberté de la presse et surtout la liberté individuelle, ces deux devoirs publics si méconnus dans notre pauvre pays, fussent mises sérieusement à l'abri des atteintes du pouvoir. Les autres, que plus tard on comparera aux *bornes* immobiles le long des vieux chemins, croyaient tout progrès accompli parce qu'ils avaient arrêté les affaires à portée de leurs épaules. Le duc d'Orléans, dont l'éclectisme officiellement professé plus tard sous le nom de *juste milieu* n'était, au fond, que le scepticisme sans portée de l'homme demi-prince, demi-bourgeois, qui a promené son esprit un peu partout sans arrêter sa méditation nulle part; le duc d'Orléans penchait naturellement du côté de ceux qui niaient le mouvement. Il continua à fournir à leur hautaine et bruyante habileté l'appoint de ses petites et sourdes ruses. Ce qu'il en dépensa du 1er au 7 août suffirait à défrayer un long règne.

Après cette surprise de l'hôtel de ville, qu'on assimilera bientôt à une manifestation du suffrage universel, les républicains, se réfugiant dans un dernier espoir pour féconder la révolution, résolurent de rédiger le programme des conditions auxquelles ils consentaient à mettre bas les armes. La Fayette se chargea de présenter au Palais-Royal ce programme, qui portait en substance : — La souveraineté du peuple reconnue, — Point de pairie héréditaire; — Renouvellement complet de la magistrature; — Loi municipale et communale sur le principe le plus large de l'élection; — Pas de cens d'éli-

gibilité; — Cens électoral à cinquante francs; — L'élection appliquée à toutes les magistratures inférieures, notamment aux justices de paix; — Plus de priviléges ni de monopoles; — Liberté entière des cultes et de l'enseignement; — Une école primaire gratuite par commune; — Liberté entière de la presse, sans timbre, ni cautionnement, ni droit de transport pour les journaux; — Jury pour les délits de la presse; — Jury d'accusation; — Garde nationale, nommant directement tous ses officiers sans exception; — Responsabilité des agents du pouvoir, sans l'autorisation préalable du conseil d'Etat; — Acceptation de la constitution par la nation.

En voyant arriver La Fayette et en écoutant son exorde : « Vous savez que je suis républicain, et que je regarde la constitution des États-Unis comme la plus parfaite qui ait existé », le duc se défia de ce que recélait le portefeuille du brave général, et résolut d'éviter qu'on le lui montrât. Il répondit chaleureusement au redoutable exorde, et, grâce à la naïve confiance du vieux général, toujours un peu homme de cour, la conversation dégénéra bientôt en l'intarissable parlage, faculté éminente de l'élève de Mme de Genlis. L'Hôtel de ville apprit avec stupeur, au retour de son ambassadeur, qu'à la vérité il n'y avait pas eu de programme positivement accepté (il aurait dû ajouter, ni *présenté*), mais que tout marchait à merveille et qu'on allait avoir *un trône entouré d'institutions républicaines*. Ainsi s'expliquent la persistance des républicains à invoquer, plus tard, ce malheureux programme (dont la minute authentique subsiste encore), et celle du gouvernement de Louis-Philippe à en contester jusqu'à l'existence.

Cette affaire manquée fut reprise sous une autre forme le 3 août par Bérard, non pas un républicain, mais seulement un libéral avancé. A l'heure où Charles X montait en voiture pour s'éloigner de Rambouillet et gagner Cherbourg, son dernier gîte en France, Bérard, Étienne, Cauchois-Lemaire et Béranger discutaient chez Laffitte et décidaient qu'il fallait se hâter de proposer à la Chambre de prononcer la déchéance de Charles X, d'appeler au trône le lieutenant général, sauf à imposer à celui-ci une charte telle qu'il lui fût impossible d'en abuser.

Cette charte, précédée d'une déclaration où la nation disposait de la couronne en vertu de son droit souverain, ressemblait en quelques points au programme de l'hôtel de ville. Cependant il était facile de reconnaître qu'elle n'avait pas la même origine; on y stipulait : — Le rétablissement de la garde nationale avec intervention des gardes nationaux dans le choix des officiers; — L'intervention des citoyens dans la formation des administrations départementales et municipales; — Le jury pour les délits de la presse; — La responsabilité des ministres et des agents secondaires de l'administration; — L'état des militaires fixé par une loi; — La réélection des députés promus à des fonctions publiques; — L'égalité pour les cultes; — L'expulsion des troupes étrangères de l'armée nationale; — L'abolition de la noblesse ancienne et nouvelle; — L'initiative des lois attribuée aux trois pouvoirs; — La suppression du double vote électoral; — La réduction de l'âge et du cens d'éligibilité; — Enfin la reconstitution de la pairie.

Le lendemain, 4 août, Bérard se rendit à la Chambre et, avant la séance, communiqua à plusieurs de ses collègues son travail, qui souleva une vive opposition conservatrice. Dupont (de l'Eure), commissaire chargé du département de la Justice, se chargea pourtant de le porter au Conseil. Les autres commissaires vinrent ensuite assurer au député, trop honnête homme pour se défier d'eux, que le duc approuvait le projet, mais qu'il désirait qu'on ne le soumît pas à la Chambre, attendu qu'il se proposait de lui donner plus de développement, dans l'intérêt même de la liberté. Bérard crut à ces paroles et attendit en vain l'exécution de la promesse qu'on lui avait faite, en outre, de l'appeler au Conseil où serait délibéré le travail définitif. Comme il se plaignait de cet oubli le lendemain à M. Guizot, commissaire à l'intérieur, celui-ci lui remit, écrite de la main de M. de Broglie, commissaire aux affaires étrangères, une nouvelle rédaction, qui modifiait radicalement la sienne : Le duc d'Orléans y était appelé au trône par suite de l'abdication de Charles X, de la renonciation du Dauphin et du départ de tous les membres de la branche aînée; la Charte de 1814 était conservée, sauf quelques modifications indispensables; par exemple, le malencontreux article 14 était supprimé. Le présent était relié au passé. On visait à fonder une quasi-légitimité, à reprendre aux buissons où s'était déchiré le manteau royal de Charles X le plus de velours qu'il était possible.

Bérard eut le tort de se borner à amender à son tour une rédaction qu'il aurait dû repousser en son entier.

Mais on était si pressé d'en finir!

La fin de la séance du 6 et le commencement de la séance du 7 suffirent aux députés pour entendre la lecture de ce projet bâtard, nommer une commission, entendre le rapport de cette commission, voter du même coup la création d'une nouvelle dynastie, l'établissement d'une nouvelle constitution, et ajourner ainsi le complément d'une révolution qui, pour avoir été ainsi étranglée au passage, n'en est pas moins l'un des faits capitaux de notre histoire.

Écoutons Chateaubriand :

« Que des esprits superficiels ne voient dans la révolution des trois jours qu'une échauffourée, c'est tout simple; mais les hommes réfléchis savent qu'un pas énorme a été fait : le principe de la souveraineté du peuple substitué au principe de la souveraineté royale, la monarchie héréditaire changée en monarchie élective. Le 21 janvier avait appris qu'on pouvait disposer de la tête d'un roi; le 29 juillet a montré qu'on peut disposer d'une couronne. Or toute vérité, bonne ou mauvaise, qui se manifeste demeure acquise à la foule.

« Un changement cesse d'être inouï, extraordinaire; il ne se présente plus comme impie à l'esprit et à la conscience quand il résulte d'une idée devenue populaire. Les Francs exercèrent collectivement la souveraineté, ensuite ils la déléguèrent à quelques chefs; puis, les chefs la confièrent à un seul; puis, ce chef unique l'usurpa au profit de sa famille. Maintenant on rétrograde de la royauté héréditaire à la royauté élective; de la monarchie élective, on glissera dans la république; voilà par quels degrés le gouvernement sort du peuple et y rentre (1). »

Il fut peu question en tout ceci de la chambre des pairs; ce ne fut point mauvaise volonté de sa part. En France, les révolutions n'ont rien à demander à une chambre haute; les membres qui y siégent par le bon plaisir du souverain n'ont, hors des temps réguliers, aucune action sur le pays, qui ne les connaît pas. Jules LA BEAUME.

JUILLET (MONARCHIE DE). Le 7 août 1830, la chambre des députés, après avoir modifié la charte, avait appelé au trône vacant Louis-Philippe, duc d'Orléans. Le 8 août, la chambre des pairs vota la résolution déjà prise par l'autre assemblée. Le 9, le nouveau roi se rendit devant les deux chambres, réunies dans la salle du palais Bourbon, entendit lecture de la charte nouvelle et prononça le serment suivant : « En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la charte constitutionnelle, avec les changements et modications exprimés dans la déclaration de la chambre des députés; de ne gouverner que par les lois et selon les lois; de faire rendre bonne et entière justice à chacun, selon son droit, et d'agir en toutes choses dans les seules vues de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français. » Puis, montant sur le trône, il fut proclamé *roi des Français*, sous le nom de LOUIS-PHILIPPE Ier.

On l'a vu par les détails consignés dans les derniers paragraphes de l'article précédent, le duc d'Orléans avait fait tous ses efforts pour amoindrir la portée de l'acte revolutionnaire qui venait de l'élever au trône. C'est pour cela qu'il avait fait enregistrer au *Moniteur* et déposer aux archives de la pairie la lettre par laquelle Charles X abdiquait, pour lui et son fils, la couronne qu'en même temps il prétendait transmettre au duc de Bordeaux. En agissant ainsi, le duc d'Orléans croyait-il écarter ou atténuer le reproche que les membres et les partisans de la dynastie déchue pourraient lui adresser d'avoir manqué à ses devoirs de parent et de sujet? ou bien espérait-il rendre son avénement plus acceptable par les souverains étrangers en se donnant l'apparence d'une *quasi*-légitimité ? On peut lui supposer l'une et l'autre intention.

Mais, quelle que fût à cet égard la secrète pensée du prince, l'événement ne perdait rien de son importance. La révolution de juillet était un pas immense dans les voies de la démocratie, un pas plus décisif que celui qu'avait fait l'assemblée constituante en faisant accepter à Louis XVI la constitution de 1791. Car cette constitution définissait, limitait les conditions d'exercice du pouvoir royal, mais n'en changeait pas l'origine; Louis XVI était roi constitutionnel, *en vertu du droit de sa race*. La révolution de 1830 détruisait ce qui a été appelé *le droit divin*, imposait au roi élu par la chambre l'obligation de jurer la charte avant d'être reconnu roi; le pouvoir royal n'était plus qu'une délégation conditionnelle de la souveraineté populaire. La charte, il est vrai, appelait au trône les fils du nouveau roi. Mais les générations actuelles ne peuvent engager ni la volonté ni le droit des générations futures. Si, un jour, la nation jugeait convenable de se passer de roi, elle supprimerait la monarchie, au même titre et aussi légitimement que la génération de 1830 avait relevé le trône et fait un roi.

Légitimistes et républicains ont appelé Louis-Philippe *le roi de la bourgeoisie*. De la part des uns, c'était mépris; de la part des autres, c'était protestation; des deux parts, c'était injustice. De quel droit les légitimistes, si inhabiles dans l'exercice du pouvoir, si profondément étrangers à tous les sentiments, à tous les besoins de la France nouvelle, si timides, pour ne pas dire plus, au jour du combat, méprisaient-ils cette bourgeoisie, si habile, si intelligente dans la lutte parlementaire, si résolue, si vaillante dans la lutte militaire des trois jours? Devant l'abstraction absolue des principes, les républicains avaient raison, sans doute; mais, devant la nécessité des faits, qui ne se plient pas à l'inflexible logique des théories, ils n'avaient pas raison au même degré. Sans rappeler qu'aux plus lointaines époques de notre histoire la bourgeoisie avait pris l'initiative de la revendication de la li-

(1) *Mémoires d'Outre-tombe*, tome IX.

berté, c'était elle qui, au début de la révolution, en 1789, s'était levée hardiment, au nom de l'égalité des droits, devant la noblesse et le clergé; c'était elle qui avait contraint le roi héréditaire à jurer une constitution délibérée par elle; c'était elle qui avait mené la Révolution jusqu'à la République; c'était elle, admirablement secondée par ce qu'on appelle encore le peuple, qui avait défendu et fait triompher contre les rois européens la cause révolutionnaire. Si, faiblissant un moment sous l'effort, elle avait laissé le gouvernement consulaire dépouiller la liberté au profit de l'autorité, c'était elle qui, la première, avait frémi sous le joug impérial; c'était elle qui, en face de l'invasion, avait obligé Louis XVIII à consentir une charte; c'était elle qui, sans autres armes que la tribune et la presse, avait, pendant quinze ans, tenu tête aux attaques de la contre-révolution, répondant aux menaces de coups d'État par la menace de la résistance légale; c'était elle enfin qui, à l'heure de la crise suprême, avait provoqué la résistance active, appelé, entraîné le peuple aux armes, l'avait conduit au feu et avait scellé de son sang la victoire. Assurément de tels services, et de plus grands encore, ne justifieraient pas une usurpation. Mais, qu'on se le rappelle, à cette époque il n'y avait réellement pas deux partis en France. Il y avait, d'un côté, un gouvernement tout animé des souvenirs et des ressentiments de l'ancien régime, impatient de s'affranchir des obstacles légaux, poussé par des fanatiques insensés, inutilement averti par les prudents conseils de quelques amis éclairés mais dédaignés; de l'autre, une nation décidée à exiger l'accomplissement des engagements pris envers elle, froissée dans sa plus légitime fierté par le souvenir encore si récent de l'invasion qui avait ramené la dynastie, mais acceptant cette dynastie et toute prête à la maintenir au trône si le prince se résolvait à exécuter franchement la charte et à laisser la liberté conquérir pacifiquement les progrès dont la nation se sentait digne et capable. C'est là ce qu'on a appelé le *libéralisme*, expression qui caractérise très-exactement les aspirations de la France vers un état plus libre, mais qui ne distinguait pas et n'avait pas à distinguer les diverses nuances d'opinions qui se fondaient dans cette aspiration générale. L'immense majorité des libéraux était assurément et sincèrement monarchique, ne souhaitant pas le renversement de la branche aînée des Bourbons, à la condition que le roi fût fidèle à son serment; mais cette majorité ne reculait pas devant la perspective d'un changement de dynastie, si à ce prix seulement la liberté devait être assurée. Quel prince serait alors appelé au trône? Quelques personnes, sans doute, songeaient déjà au duc d'Orléans; d'autres pensaient au fils de Napoléon. Mais ni les unes ni les autres ne constituaient alors un parti. La masse ne se préoccupait pas encore de cette question. Le nom de Napoléon avait grandi depuis 1815. La Restauration avait profondément blessé le sentiment national en revenant à la suite d'une double invasion étrangère, en se déclarant redevable de la couronne aux armes de l'Angleterre, en traitant de *brigands de la Loire* la dernière armée française qui eût défendu contre l'ennemi le sol de la patrie; elle avait augmenté le prestige du souvenir des victoires de l'Empire en poursuivant comme bonapartistes les hommes et les idées de la Révolution. Le parti libéral s'était armé de ces fautes de la Restauration; il avait opposé le souvenir des victoires et des conquêtes de Napoléon à celui de l'invasion et de la domination étrangère, et il associait Napoléon et la Révolution dans une commune apologie, comme le gouvernement les confondait dans une même persécution. Mais personne n'imaginait de revenir à l'Empire, et une révolution qui eût rendu le trône au fils de Napoléon, ne le lui eût rendu qu'en stipulant le maintien et le développement des institutions libérales. La république, enfin, était dans les vœux de quelques esprits jeunes, ardents, généreux, qui pendant quinze ans n'avaient cessé d'attaquer la Restauration par des complots, et n'auraient fait que compromettre la liberté par ces attaques illégales et inopportunes, s'ils ne l'eussent en même temps servie par l'héroïque mort de plusieurs d'entre eux sur l'échafaud. Réduits à agir dans l'ombre des associations secrètes, sans pouvoir même avouer bien ouvertement leur but, ils ne formaient qu'une imperceptible minorité. La génération de 1814 à 1830 connaissait à peine l'histoire de la Révolution, qui n'avait guère encore été écrite que par des ennemis. MM. Thiers et Mignet venaient seulement de publier leurs ouvrages quelques années avant 1830, et ce n'était pas là qu'on devait apprendre à bien juger la République, dont le nom était encore pour l'opinion publique synonyme de Terreur. Personne alors ne réclamait le suffrage universel : on l'eût regardé comme une impossibilité, une chimère. On ne demandait que l'abaissement du cens électoral et de l'âge d'éligibilité, avec la suppression du système d'élection par le double vote.

Ainsi la bourgeoisie, après avoir débuté par n'être dans le parlement qu'une imperceptible minorité, y avait conquis une majorité considérable; aux prophéties de coup d'État elle n'opposa d'abord qu'une annonce de résistance passive par le refus d'impôt; le coup d'État accompli, elle y répondit sur-le-champ par la résistance effective mais lé-

gale que consacrèrent deux arrêts de la justice rendus sous le feu des premiers coups de fusil; puis, le gouvernement persistant dans sa voie funeste, la bourgeoisie éleva son énergie en proportion de l'audace de l'agression, appela le peuple aux armes, le mena au combat, renversa le trône, et, dépassant les prévisions les plus hardies, les espérances les plus téméraires, proclama et constitua le *droit d'élection* sur les ruines du *droit divin*. Ah! n'amoindrissons pas cette glorieuse page de l'histoire de la liberté française! Ne soyons ni injustes ni ingrats pour nos aînés de 1830: ils ont fait tout ce qui était moralement et matériellement possible pour le temps; s'ils n'ont point inauguré le suffrage universel, ils ont ouvert la voie qui nous y a conduits. Que le souvenir de ce grand service protége contre la sévérité de l'histoire ceux qui plus tard ont reculé devant les progrès de la liberté, et dont la défaillance, l'imprudente obstination, ont rendu nécessaire une nouvelle commotion pour remettre la France dans la vraie tradition révolutionnaire.

La chute de la branche aînée avait été l'œuvre collective des diverses nuances du libéralisme; la nomination du nouveau roi avait été celle de l'immense majorité. La minorité, faible à Paris, nulle dans les départements, avait voté contre la nouvelle monarchie, usant en cela du droit le plus légitime. Là était la force de la situation de Louis-Philippe; là aussi était le danger. Car il fallait, sans effrayer ceux dont la révolution avait dépassé les intentions, ne pas s'aliéner ceux qui ne la prenaient que comme point de départ vers de plus grands progrès, et désarmer la minorité hostile en n'élevant pas la prétention de fermer l'avenir à la réalisation de ses espérances. Louis-Philippe saurait-il suffire à une tâche si difficile, si délicate?

La commission qui s'était installée à l'hôtel de ville pendant la révolution avait pourvu aux divers départements ministériels en y déléguant des commissaires provisoires. Le 11 août, Louis-Philippe nomma son premier ministère, qui fut composé de la manière suivante: *Justice*, Dupont de l'Eure; *guerre*, général Gérard; *intérieur*, Guizot; *instruction publique et cultes*, de Broglie; *finances*, Louis; *affaires étrangères*, Molé; *marine*, général Sébastiani. Laffitte, Casimir Périer, Bignon et Dupin aîné étaient ministres sans portefeuilles. Le roi s'était réservé la présidence du conseil.

Tandis que le monarque nouveau organisait son gouvernement, le monarque déchu s'éloignait vers le port d'où il devait quitter la France avec une lenteur qui n'était pas sans quelque dignité, mais qui cachait peut-être l'espérance d'un mouvement royaliste dans ces contrées voisines de l'ancienne Bretagne. Des ordres venus de Paris accélérèrent pendant les derniers jours la marche des exilés. Le 16 août, après un voyage de treize jours, Charles X et sa famille s'embarquèrent à Cherbourg sur deux navires américains, propriété d'un Bonaparte, et firent voile vers l'Angleterre, escortés à distance par deux bâtiments de guerre français qui avaient ordre de couler bas le navire où se trouvait Charles X, en cas d'une tentative de retour en France. La petite armée que le roi déchu avait emmenée de Rambouillet s'était fondue pendant la route, soit par des départs spontanés, soit par l'ordre du prince lui-même, ordre volontaire ou provoqué par les commissaires du gouvernement qui accompagnaient les exilés. Les seuls gardes du corps reconduisirent Charles X jusqu'à Cherbourg et lui remirent leurs étendards, qu'il reçut en exprimant l'espoir que son petit-fils les leur rendrait.

Quelques honorables témoignages de fidélité furent donnés à la famille qui venait de tomber du trône. Une centaine de députés, un petit nombre de pairs, des magistrats, des fonctionnaires, des officiers de tout grade, refusèrent le serment à la nouvelle monarchie, faisant ainsi le sacrifice de leur avenir à leurs convictions. Toutefois le nombre de ces protestations fut moindre qu'on n'aurait dû s'y attendre, et l'opinion publique fut justement scandalisée de voir se soumettre au serment des hommes qui s'étaient le plus signalés par leur zèle exagéré au service de la branche aînée.

Un seul membre de cette branche royale restait en France; c'était le vieux duc de Bourbon, dernier représentant de la maison de Condé, qui vivait très-retiré dans son château de Chantilly. Effrayé, un moment, par la révolution de Juillet, il s'était promptement rassuré et avait envoyé à Louis-Philippe des témoignages d'affection. Cependant il prenait des dispositions qui semblaient annoncer des intentions de départ, lorsque, le matin du 27 août, on le trouva pendu à l'espagnolette de sa chambre à coucher. Était-ce un suicide? était-ce un crime? Le sentiment public inclinait plutôt en ce dernier sens, désignant comme coupable la baronne de Feuchères, qui vivait dans l'intimité du prince. La justice fit une enquête qui conclut au suicide, sans pouvoir persuader l'opinion publique. La passion politique s'empara de cet événement, et comme, par un testament fait en 1829, le duc de Bourbon avait légué la plus grande partie de sa fortune au duc d'Aumale, fils de Louis-Philippe, on insinua que le roi avait été au moins complice du crime dont le but eût été de prévenir une mo-

dification du testament. L'emportement de la lutte explique, sans les justifier, de telles manœuvres des partis : rien, il faut le reconnaître, dans le caractère de Louis-Philippe ne rendait vraisemblable une pareille accusation, comme rien ne donne sérieusement lieu de croire que le duc de Bourbon songeât à révoquer ses dispositions testamentaires.

En même temps que Louis-Philippe constituait son ministère, il avait nommé préfet de la Seine M. Odilon Barrot, et préfet de police M. Girod de l'Ain; il conféra ensuite le titre d'amiral au vice-amiral Duperré, qui avait commandé la flotte dans l'expédition d'Alger, et la dignité de maréchal au général Gérard. Le général La Fayette fut nommé aux fonctions temporaires de commandant général des gardes nationales de France.

Une proposition faite à la Chambre des députés par M. de Salverte pour provoquer la mise en accusation des ministres de Charles X, amena la présentation par M. de Tracy d'une autre proposition, ayant pour objet l'abolition de la peine de mort en matière politique. La chambre prit cette dernière en considération, et, le 20 août, vota la mise en accusation des signataires des ordonnances du 25 juillet. La Chambre des pairs adopta cette résolution le 21 août. Quatre seulement des anciens ministres n'avaient pu réussir à sortir de France et avaient été arrêtés, M. de Polignac à Granville, M. de Peyronnet à Tours, MM. de Guernon-Ranville et Chantelauzé aux environs de Tours. Ils furent ramenés vers Paris, et transférés au donjon de Vincennes dans la nuit du 25 au 26 août. Cette arrestation jeta dans les esprits une vive agitation, présage des troubles plus sérieux que devait amener leur jugement devant la Cour des pairs. Mieux eût valu peut-être que le hasard ou la complaisance du gouvernement eût favorisé leur fuite.

Comme toutes les grandes commotions politiques, la révolution de Juillet avait arrêté toutes les opérations commerciales, amené le chômage des industries, et laissé sans travail une foule d'ouvriers qui n'avaient point d'économies pour attendre la réouverture des ateliers. Il était humain autant que politique de venir à leur secours; la Chambre vota cinq millions pour l'exécution de travaux publics.

Au-dessus des embarras que pouvait présenter la situation intérieure s'élevait une question plus grave, parce qu'il s'agissait d'un danger immédiat qui eût compliqué tous les périls : c'était la conduite qu'allaient tenir les souverains de l'Europe en présence d'une révolution dont le premier et plus évident résultat était la déchéance de la famille intronisée en France par les traités de 1814 et 1815. Mais les passions de 1815 étaient déjà bien amorties chez la plupart des princes de 1830. Le roi Louis-Philippe leur fit déclarer que si la France n'était pas troublée dans le droit qu'elle avait incontestablement de régler seule ses affaires intérieures, elle ne prendrait pas l'initiative de l'agression, mais qu'attaquée elle ne craindrait pas la guerre pour se défendre. Le gouvernement anglais fut le premier à reconnaître la nouvelle dynastie, subissant en cela la pression de l'opinion publique qui, en Angleterre, s'était passionnée pour la révolution de Juillet, et peut-être espérant obtenir avec le temps l'abandon de l'Algérie, abandon que, sur une première instance, Louis-Philippe n'avait pas voulu promettre. La Prusse, l'Autriche, ne firent pas beaucoup attendre la reconnaissance; Nicolas de Russie y mit une mauvaise grâce inutile; l'Espagne s'ajourna jusque sous la menace d'une attaque des réfugiés libéraux. Seul, le duc de Modène la refusa en 1830 pour l'offrir un peu plus tard; mais alors on la dédaigna.

Cette attitude du gouvernement de Louis-Philippe était sage autant que conforme aux principes de la première révolution française. L'assemblée constituante, la Législative, la Convention elle-même, n'avaient déclaré la guerre aux monarchies européennes que quand les souverains voulurent comprimer la révolution au sein même de la France, et jeter l'intervention étrangère entre la nation et Louis XVI. La république n'avait employé la propagande révolutionnaire que comme une arme défensive contre l'invasion. Mais, pendant tout le cours de la restauration, l'opposition libérale s'était fait contre le gouvernement une arme redoutable des traités de 1815, que la France avait dû subir comme une honteuse et désastreuse conséquence de Waterloo, si bien que l'opinion publique ne séparait pas l'idée du renversement des Bourbons de celle du déchirement des traités de 1815 et d'une guerre européenne pour prendre la revanche de Waterloo. Les vieux militaires, par ressentiment, les jeunes, par ambition, appelaient la guerre; beaucoup d'esprits jeunes, ardents, irréfléchis, parmi les républicains, poussaient l'opinion dans cette voie, avec l'espoir que la guerre affranchirait les nations soumises à un joug étranger; ils oubliaient qu'une nation n'a pas plus le droit d'imposer à une autre la liberté que le despotisme, et que la guerre n'a jamais été que funeste à la liberté. En cette circonstance, le roi se montra plus sage que l'opinion; mais, s'il eut raison de lui résister dans le fond, il eut le tort de la blesser vivement dans la forme en confiant l'ambassade d'Angleterre au prince de Talleyrand, diplomate adroit peut-être, mais dont le nom était associé aux

souvenirs de 1815, et qui ne se recommandait pas par une grande réputation de moralité politique.

C'est la glorieuse destinée de la France que toutes les nations souffrent de son abaissement, même quand elle tombe sous l'épée de toutes les nations conjurées contre elle, et que tous les peuples opprimés attendent, espèrent, essayent la délivrance quand la France redevient libre. Aussi la révolution de Juillet eut-elle un immense retentissement dans le monde entier, et les espérances qu'elle fit naître en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Pologne, ne contribuèrent pas peu à inspirer la conduite prudente des souverains. Mais rien ne pouvait empêcher d'inévitables explosions. La première eut lieu, dans les derniers jours du mois d'août, à Bruxelles, se propagea rapidement dans toute la partie belge du royaume aux Pays-Bas, et amena la séparation de ces provinces d'avec la Hollande et la constitution d'une Belgique indépendante. C'était là une violation des traités de 1815 bien autrement réelle et grave que la révolution intérieure de France. Les cabinets s'en émurent; la Prusse, voisine limitrophe des provinces insurgées, mit ses troupes en mouvement pour ramener la Belgique sous la domination hollandaise. Louis-Philippe proclama alors le principe de *non-intervention*, et menaça de faire passer la frontière à l'armée française si les Prussiens franchissaient le Rhin. Après quelques contestations, le principe nouveau que posait le gouvernement français fut enfin adopté par les autres gouvernements; on décida que la querelle entre la Hollande et la Belgique serait remise à l'arbitrage d'une réunion diplomatique. Ce fut là l'objet de la conférence de Londres dont les opérations, prolongées outre mesure, tantôt par l'obstination du roi de Hollande, tantôt par les folles prétentions des Belges, aboutirent enfin à l'indépendance complète de la Belgique et à l'élection du roi Léopold. Louis-Philippe montra dans toute cette affaire prudence, fermeté et désintéressement, car il refusa la couronne belge pour son fils le duc de Nemours. C'est au roi des Français que la Belgique doit surtout le calme, la prospérité et la liberté dont elle n'a pas cessé de jouir depuis vingt-sept ans. On sait que Léopold épousa la fille aînée de Louis-Philippe, la princesse Louise.

Tandis qu'à l'étranger la politique du gouvernement français obtenait des succès auxquels, en France, on ne rendait pas une justice suffisante, l'administration intérieure rencontrait de sérieux embarras. La stagnation des affaires commerciales se prolongeait en s'aggravant. Outre les cinq millions votés pour assurer du travail aux ouvriers, il fallut ouvrir un crédit de trente millions pour faire au commerce des avances qui n'ont jamais été intégralement remboursées. Ces difficultés, inséparables des crises politiques, eussent été surmontées avec le temps si la concorde eût régné au moins parmi les partisans du nouveau gouvernement. Mais l'élan des premiers jours s'était promptement amorti, et, dans la majorité qui avait porté le duc d'Orléans au trône, il s'était fait une scission profonde. D'un côté étaient les hommes de la *résistance*, de l'autre ceux du *mouvement*. Le roi avait essayé de les réunir pour les concilier dans le cabinet du 11 août; mais les divergences, au lieu de s'éteindre, n'avaient fait que s'aggraver, et le 2 novembre, un nouveau ministère fut formé, où le *mouvement* eut la prépondérance. Ce ministère eut à traverser la crise du procès des ministres de Charles X, pendant laquelle la garde nationale et la jeunesse des écoles protégèrent des coupables qu'elles détestaient contre la colère des masses populaires dont elles partageaient l'indignation. La Cour des pairs dut, dans ce procès, tout à la fois définir le crime et créer la peine à appliquer. Avant le procès, des efforts, dont la générosité et l'élévation ne furent pas généralement appréciées, avaient été tentés pour prévenir des condamnations capitales par l'abolition de la peine de mort. La Cour des pairs usa de sa jurisprudence dictatoriale pour épargner à la révolution de 1830 le spectacle d'une exécution sanglante en matière politique; elle ne fut pas déterminée, sans doute, par l'amour de la révolution; celle-ci, du moins, en a eu le bénéfice moral, et peut en savoir quelque gré à la pairie.

La discussion de la loi sur la garde nationale amena le général La Fayette à se démettre de son commandement extraordinaire, ce qui entraîna Dupont de l'Eure à quitter le ministère. Tous deux entrèrent alors dans les rangs de l'opposition, non pas de celle qui tendait au renversement de la monarchie, mais de cette opposition qui, tout en protestant de sa volonté de maintenir la nouvelle dynastie, voulait lui imposer une ligne politique plus conforme à son origine révolutionnaire. Plus droite dans ses intentions qu'habile dans sa conduite, cette opposition, dont les théories étaient alors assez vagues et qui ne choisissait pas toujours heureusement l'occasion de ses attaques, mettait en danger le gouvernement qu'elle prétendait fortifier. A côté d'elle, tantôt l'excitant, tantôt lui venant en aide, grandissait l'opposition républicaine qui, du moins, en attaquant la royauté, était conséquente à son principe, mais que la passion emportait souvent au delà des limites de la justice et de la vérité. Ses théories généreuses d'égalité, de fraternité, de

liberté universelles, avaient acquis au parti républicain, si peu nombreux avant les journées de juillet, une grande portion de la population ouvrière qui les avait adoptées bien plus par aspiration instinctive que par conviction raisonnée : on ne l'a que trop vu plus tard. Poursuivis devant les tribunaux, sous accusation de complots problématiques, les républicains y professèrent hautement leurs doctrines, et durent plus d'une fois l'acquittement au prestige de leur courage et de leur éloquence. Cependant, réduits à leur seule action, les républicains eussent été une menace pour l'avenir plutôt qu'un danger pour le présent, si l'opposition parlementaire ne leur eût presque toujours servi d'auxiliaire.

Les légitimistes étaient peu à craindre. Sans racines dans le fond de la population, ils ne présentaient que des individualités plus ou moins notables, parmi lesquelles on trouvait plus d'argent pour solder des conspirateurs que d'hommes d'action pour les conduire. Une démonstration insensée faite par eux à l'église Saint-Germain l'Auxerrois, le 13 février 1831, causa la dévastation de cet édifice et celle de l'archevêché. Un an plus tard ils organisèrent le complot dit *de la rue des Prouvaires*. Ils ne donnèrent de réelles inquiétudes au gouvernement qu'en 1832, lorsqu'ils essayèrent de ressusciter la guerre civile en Vendée. Tous leurs efforts n'aboutirent qu'à faire quelques victimes inutiles.

Malgré les dissentiments qui partageaient le conseil, malgré les fréquentes émeutes qui agitaient Paris et que la garde nationale réprima longtemps sans effusion de sang, malgré les attaques réitérées de l'opposition, plus souvent éloquentes que justes, malgré les difficultés extérieures, le ministère du 2 novembre réalisa plusieurs améliorations politiques et administratives, notamment la loi sur la garde nationale, qui donnait à la France une armée de citoyens, et la loi électorale, qui augmentait le nombre des électeurs et celui des éligibles, tout en maintenant des conditions pécuniaires pour les uns et pour les autres. Mais le moment n'était pas venu de songer encore au suffrage universel, et M. Mauguin déclarait qu'avec un cens de 200 francs la France serait le pays le plus libre du monde, ce qui était vrai pour le temps. Les discussions de ces différentes lois ne furent pas généralement favorables pour le ministère, qui se trouva presque en minorité : il se retira, et fut remplacé par le cabinet dit du 13 mars, que présidait Casimir Périer.

Le nouveau ministère appartenait à la politique de *résistance* et la proclama devant la Chambre, par la voix de Casimir Périer, en termes qui ne manquaient ni de dignité ni de véritable intelligence des besoins du moment. La majorité lui fut aussitôt acquise, non peut-être que cette majorité fût résolue à refuser tout progrès ultérieur, mais elle sentait la nécessité de mettre un terme aux agitations de la rue et à l'anarchie morale qui menaçait d'envahir tous les degrés de l'administration publique. Si la politique de résistance n'avait eu pour objet et pour effet que d'assurer les améliorations acquises et de donner aux améliorations réclamées le temps de mûrir par la discussion, on ne lui devrait que des éloges, car les sociétés ne veulent pas et les gouvernements ne doivent pas tenter les aventures. Malheureusement la passion ne sait pas se tenir dans les bornes de la modération. Or Casimir Périer était aussi passionné qu'aucun de ses adversaires. Son caractère âpre et dominateur donna aux discussions un ton d'irritation et d'acrimonie qu'elles n'avaient pas eu jusqu'alors. Plaçant continuellement la majorité sous la menace d'une dissolution du cabinet, c'est-à-dire d'une véritable crise, il l'habitua à se plier docilement aux volontés du ministère, et ouvrit la voie à ces majorités complaisantes qui ont conduit la monarchie de juillet à sa ruine. Casimir Périer froissa jusqu'au roi lui-même par sa volonté, souvent exprimée rudement, d'être un véritable président du conseil. Dirigée par lui, la politique de résistance rendit irréconciliables des adversaires qui, au fond, n'étaient pas les ennemis du gouvernement.

Le ministère Casimir Périer eut à présider aux élections faites en vertu de la loi nouvelle; il y prit une part active mais loyale. Il dirigea d'heureuses expéditions en Afrique, obtint un brillant succès militaire dans le passage des passes du Tage par l'amiral Rosamel (11 juillet 1831), et fit pénétrer une armée française en Belgique pour arrêter une marche menaçante des Hollandais. Il ne put rien en faveur de la Pologne insurgée à la fin de 1830 ; peut-être même n'essaya-t-il pas pour la protéger tout ce que l'influence de la France pouvait permettre de tenter, et il ne sut trouver qu'un mot malheureux pour annoncer la chute de Varsovie. Plus hardi en Italie, il tint les Autrichiens en échec par l'occupation d'Ancône (23 février 1832).

A l'intérieur, le cabinet du 13 mars fit voter une loi contre les attroupements, abolit l'hérédité de la pairie, promulgua la loi qui bannissait la branche aînée, et appliquait la même disposition à la famille Bonaparte, mais sans aucune sanction pénale. Il eut à comprimer l'insurrection lyonnaise (21 novembre 1831), sans s'occuper de chercher un remède à cette crise qui n'était pas politique en principe; puis des troubles à Grenoble (11 mars 1832), et d'autres à Paris, occasionnés par l'apparition du choléra. La terrible

épidémie enleva le chef même du ministère (16 mai), auquel le gouvernement fit de pompeuses funérailles. Peu de jours après on apprenait que la duchesse de Berri, ayant pénétré en Vendée, avait donné le signal d'une tentative de guerre civile. Le 5 juin mourait à Paris un des principaux orateurs de l'opposition, le général Lamarque, dont les obsèques furent suivies de la première insurrection républicaine (1). Cette même année 1832 vit la mort du fils de Napoléon (22 juillet), le mariage de la fille aînée de Louis-Philippe avec le roi des Belges (9 août), la formation d'un nouveau ministère, sous la présidence du maréchal Soult (11 octobre), l'arrestation de la duchesse de Berri (7 novembre), le siége et la reddition de la citadelle d'Anvers (30 novembre, 23 décembre).

L'année 1833 fut moins féconde que les deux précédentes en événements remarquables. L'agitation avait disparu de la voie publique, mais non de la presse où elle continuait, non toutefois sans se modérer un peu. Le journal républicain *la Tribune* était le plus ardent à attaquer la monarchie de Juillet. Les départements de l'Ouest, infestés par des bandes de réfractaires prenant le drapeau royaliste, étaient mis en état de siége. La duchesse de Berri, arrêtée, avait été conduite à Blaye. Elle fut obligée de se déclarer en état de grossesse. Le gouvernement s'empressa de divulguer cette révélation, acte que l'opinion publique réprouva hautement, venant d'un roi allié à cette princesse. Après son accouchement (10 mai) la duchesse fut embarquée et conduite en Sicile (8 juin).

En 1833 fut discutée et votée la loi sur l'instruction primaire, loi qui restera comme un des titres les plus mémorables du gouvernement de Louis-Philippe à l'attention de la postérité, car de là seulement date la véritable organisation de l'enseignement primaire en France.

La domination française continua de s'étendre en Algérie par la prise d'Arzew (5 juin), de Mostaganem (28 juillet), de Bougie (6 octobre).

Cependant la scission devenait chaque jour plus profonde entre l'opposition et les *conservateurs*, dénomination adoptée par les partisans de ce qu'on avait jusqu'alors appelé la résistance. Le gouvernement, effrayé des progrès du parti républicain, voulait l'anéantir par tous les moyens et multipliait les projets de lois restrictives de la liberté.

L'opposition, tout en désavouant les républicains, protestait contre des lois qui menaçaient de supprimer l'usage de la liberté sous prétexte d'en prévenir les abus. Le gouvernement ne tenait pas compte de ces justes réclamations. Il obtint successivement de la majorité, en 1834, d'abord une loi contre les *crieurs publics* (15 février), puis une autre contre les associations (25 mars). Cette dernière souleva une résistance qui amena une seconde et terrible insurrection à Lyon et à Saint-Étienne (9, 11 avril) et des troubles sanglants à Paris (13, 14 avril). Le gouvernement, par défiance du jury, transféra la connaissance des délits en matière politique à la Cour des pairs. Alors commença, devant cette juridiction exceptionnelle, l'instruction de ce vaste procès d'avril qui ne fut terminé qu'en 1835. En même temps une loi fut votée relativement à la fabrication et à la détention des armes et munitions de guerre (4 mai).

Le 20 mai, le général La Fayette mourut à Paris.

Quelque temps auparavant, le roi d'Espagne Ferdinand VII était mort après avoir aboli la loi salique afin de transmettre le trône à sa fille Isabelle, à l'exclusion de l'infant don Carlos. La reine veuve Marie-Christine, régente pendant la minorité d'Isabelle, avait établi en Espagne un gouvernement constitutionnel. Don Carlos avait revendiqué la couronne les armes à la main, et avait trouvé un allié dans don Miguel, usurpateur du trône de Portugal. L'Espagne signa avec l'Angleterre et don Pedro, père de dona Maria, reine dépossédée de Portugal, un traité ayant pour objet l'expulsion de Miguel et de Carlos hors de la péninsule Ibérique. M. de Talleyrand, qui eut connaissance de la négociation à la dernière heure, demanda et obtint que la France y fût admise comme partie contractante. Ce fut là le traité de la *quadruple alliance*, dont le sens et la portée furent, alors et plus tard, diversement interprétés, mais qui protégea peut-être la cause de la liberté dans la Péninsule en donnant lieu aux souverains étrangers de croire à une union étroite entre les quatre cours pour le maintien ou le triomphe de l'état constitutionnel.

Le procès des accusés d'avril, déféré à la Cour des pairs, était une source permanente d'agitation dans les esprits, de débats irritants dans la presse, d'embarras pour le gouvernement, d'inquiétudes pour tout le monde. La pensée d'une amnistie, émise par quelques esprits généreux et habiles, fut avidement accueillie par l'opinion publique comme une solution aussi heureuse que politique. Le ministère ni le roi n'eurent le bon esprit de comprendre que la dignité des gouvernements ne doit pas toujours leur commander de repousser les vœux de l'opinion; ils refusèrent l'amnistie, non pourtant sans que la question eût amené des dissentiments

(1) Voyez, plus bas, l'article JUIN 1832 (JOURNÉES DE).

qui entraînèrent des changements ministériels. Déjà, antérieurement, des divisions sur le choix d'un gouverneur civil pour l'Algérie avaient déterminé la retraite du maréchal Soult. Le maréchal Gérard lui avait succédé dans la présidence du conseil, où il fut à son tour remplacé par le maréchal Mortier.

Les remaniements de ministères n'avaient plus la même signification que dans les années précédentes, où Louis-Philippe substituait des hommes d'une opinion plus modérée à des hommes réputés révolutionnaires. Après Casimir Périer, le roi n'avait plus confié la présidence du conseil qu'à des personnages assez notables pour faire illusion au public, mais dont il connaissait assez la soumission à ses vues personnelles pour n'en pas redouter une opposition gênante. Cette tactique du roi n'était pas demeurée inaperçue. Des hommes considérables de la Chambre, prévoyant que ce système aurait pour résultat de faire prédominer la volonté royale sur celle de l'assemblée, avaient entrepris d'y faire obstacle. Ainsi naquît l'opposition dite parlementaire qui devait grandir chaque année, absorber à peu près l'ancienne opposition constitutionnelle, et, agissant non de concert avec l'opposition républicaine, mais simultanément, devait rendre possible le succès du mouvement qui renversa la monarchie.

L'année 1834 fut marquée par une exposition des produits de l'industrie, où l'on admira les progrès réalisés dans toutes les branches industrielles, malgré les longues et fréquentes agitations des quatre années précédentes.

Le dernier incident notable de l'année fut la comparution du journal républicain *le National* devant la Cour des pairs. Le journal fut condamné ; mais Carrel, son rédacteur en chef, qui le défendit, protesta hautement contre la condamnation du maréchal Ney.

Presque toute l'année 1835 fut consacrée au procès d'avril. Le 2 janvier, la Chambre des députés vota des crédits pour les dépenses de ce procès, et le 28 décembre la Cour des pairs rendit son arrêt relatif à la troisième série d'accusés. La plupart des prévenus furent condamnés; quelques-uns, enfermés à Sainte-Pélagie, parvinrent à s'évader et à sortir de France.

En 1831, le général Sébastiani, ministre des affaires étrangères, avait signé un traité reconnaissant la France débitrice envers les États Unis d'une somme de 25 millions pour indemnité de navires saisis sous l'Empire. En 1834, la Chambre des députés, appelée à voter cette somme de 25 millions, l'avait refusée, ce qui avait motivé la démission de M. de Broglie, alors ministre des affaires étrangères. La loi fut reproduite en 1835. L'ambassadeur américain menaça la France d'une guerre si la loi était rejetée. On crut que cette menace avait été suscitée par le roi lui-même pour contraindre la Chambre. Toujours est-il que l'argument eut son effet, et que le crédit fut voté par 289 voix contre 137. La créance américaine était des plus contestables ; le procédé de l'ambassadeur était offensant. Aussi l'opinion publique fut-elle vivement froissée et par le vote et par la manœuvre attribuée au roi.

Un peu avant ce vote, la démission du maréchal Mortier avait ramené à la présidence du conseil M. de Broglie, peu goûté du roi parce qu'il prétendait exercer réellement cette présidence.

Le mois de mai vit commencer le procès d'avril, dont les émouvantes péripéties furent suspendues par un effroyable intermède. Le 28 juillet, tandis que le roi passait en revue la garde nationale rangée sur la longue ligne des boulevards, une effroyable décharge, partie d'une maison du boulevard du Temple, coucha sur le pavé quatorze morts et un plus grand nombre dé blessés ; parmi les premiers on compta le maréchal Mortier, le colonel de gendarmerie Raffé, et le lieutenant-colonel de la 8e légion, M. Rieussec. Ce sauvage attentat, œuvre d'un Corse nommé Fieschi, jeta une consternation profonde dans Paris. Sous le feu même de la machine infernale, Louis-Philippe montra beaucoup de fermeté et de sang-froid. Le ministère se hâta d'exploiter l'événement en l'attribuant au parti républicain et en présentant aux Chambres de nouvelles lois restrictives de la liberté. Armand Carrel, rédacteur en chef du *National*, fut arrêté comme suspect de complicité morale, mais relâché presque aussitôt, tant l'opinion publique se prononça énergiquement contre un pareil acte frappant un tel homme.

Les lois présentées aux Chambres avaient pour objet de modifier l'organisation des cours d'assises et les formes de la procédure, de réduire dans le vote, désormais secret, du jury le nombre de voix nécessaire pour la condamnation, d'aggraver la peine de la déportation et la pénalité des délits de presse, d'interdire les qualifications de *républicain* et de *légitimiste*, de rétablir la censure pour les gravures, lithographies, etc., et pour les pièces de théâtre.

Qu'un souverain, que des ministres essayent de profiter d'une grande émotion publique pour agrandir leur pouvoir et amoindrir l'action de leurs adversaires, que l'intérêt de leur ambition leur fasse oublier leurs doctrines antérieures et leur origine même, on peut sinon l'excuser, du moins le comprendre. Mais on comprend moins qu'une assemblée politique, gardienne de la constitution faite au

lendemain d'une révolution accomplie pour résister à la tentative de détruire les libertés publiques, se soit associée à une autre tentative du même genre déguisée sous des dehors de légalité. Ce fut pourtant ce qui arriva. La majorité vota avec une espèce de fureur les lois qui lui étaient soumises, et les aggrava même, notamment en élevant à 100,000 fr. le cautionnement des journaux. Ainsi toutes les opinions hostiles étaient rendues solidaires du crime de quelques forcenés ayant agi dans l'ombre. Ainsi l'on allait jusqu'à rayer certains mots de la langue, comme si, en les supprimant on eût pu supprimer les idées qu'ils rappellent. Prétention puérile autant qu'odieuse. Les républicains se nommeront désormais *radicaux, démocrates, antidynastiques*. Seulement ils savent qu'entre eux et le pouvoir c'est une guerre à outrance et sans merci. Et les hommes qui, sans vouloir la république, se flattaient encore de pouvoir retenir le gouvernement sur la pente où il se précipite, savent qu'à l'avenir leurs efforts seront en pure perte.

La condamnation de la dernière série des accusés d'avril (28 décembre) ferme enfin cette funeste année 1835, qui peut être regardée comme l'apogée de la monarchie de juillet. En effet, les arrêts de la Cour des pairs ont abattu la partie militante de l'opinion républicaine; les lois de septembre ont entravé l'action de la presse en l'obligeant aux plus méticuleuses précautions par des exigences fiscales et par la menace de condamnations excessives et ruineuses; la volonté royale est prédominante, sans être encore omnipotente comme elle le deviendra bientôt. Et cependant Louis-Philippe est encore le roi de la bourgeoisie, car la majorité des classes moyennes applaudit à tout le luxe de sévérités déployé contre la presse en général et contre les républicains en particulier. Si dans le parlement quelques hommes s'alarment de voir les libertés conquises en juillet s'amoindrir, disparaître progressivement, s'ils redoutent l'ascendant croissant de la personnalité du prince, ils ne sont pas encore assez nombreux pour inquiéter le pouvoir. Quant à l'assemblée elle-même, heureuse de terrasser, elle le croit du moins, cette *quatrième puissance* de l'État qui a si souvent ébranlé les trois autres, elle ne songe pas aux dangers possibles de l'avenir et ne se passionne plus que pour les petites questions de personnes ministérielles.

Moins profondément agitée, l'année 1836 voit commencer ces fréquentes évolutions de cabinet qui font passer alternativement la présidence du conseil de M. Thiers à M. Molé, de M. Molé à M. Soult, de M. Soult à M. Thiers, de M. Thiers à M. Soult. Quelques lois administratives sont votées. Deux attentats contre la personne du roi, celui d'Alibaud (25 juin) et celui de Meunier (27 décembre), joints au complot de Neuilly, semblent éclater pour démontrer le danger de l'excès de compression. Quelques victoires en Afrique donnent un peu de relief à cette année qu'attriste la mort de Carrel, tué en duel par M. Émile Girardin. Carrel par son inébranlable énergie avait fait estimer et respecter le *National*, principal organe de l'opinion républicaine. Une foule nombreuse assista à ses funérailles (25 juillet).

Vers la fin de l'année, Louis-Philippe, qui avait jusque-là montré tant d'horreur pour la guerre, fut prêt à engager la France dans une guerre odieuse, afin de contraindre la Suisse à chasser de son territoire les réfugiés politiques que le gouvernement français accusait de connivence avec les régicides. La Suisse résista noblement et était prête à accepter la lutte; mais le directoire fédéral fléchit devant les menaces de la France.

Louis-Philippe, avant et après son élévation à la couronne, avait volontiers appelé auprès de lui les notabilités de l'Empire; devenu roi, il s'était entouré de toutes celles qui s'étaient offertes à lui; il avait rétabli la statue de Napoléon sur la colonne Vendôme, achevé et inauguré l'Arc de triomphe de l'Étoile; il ne croyait avoir rien à redouter des bonapartistes. Aussi apprit-on avec étonnement que, le 30 octobre, le prince Louis Bonaparte avait tenté de soulever la garnison de Strasbourg. La tentative échoua, et le prince fut arrêté dans une caserne; mais Louis-Philippe, au lieu de l'envoyer devant des juges, le fit embarquer et transporter en Amérique.

Le 6 octobre Charles X était mort à Goritz.

La fin de l'année fut signalée par la première expédition de Constantine, qui échoua à cause de l'intempérie de la saison, et peut-être aussi parce que les mesures étaient insuffisantes.

Les complices du prince Louis Bonaparte avaient été renvoyés devant la cour d'assises du Bas-Rhin. L'opinion publique s'était révoltée de ce procédé qui, en soustrayant le principal coupable à la vindicte légale, faisait peser toute la responsabilité sur les coupables secondaires. Aussi le jury renvoya-t-il les accusés absous. Ce fut là le premier événement notable de 1837 (18 janvier). Pour prévenir le retour d'un pareil fait, le gouvernement présenta aux Chambres la loi dite *de disjonction*, qui fut rejetée par les députés (7 mars). Peut-être la majorité parlementaire eût-elle été plus favorable à ce projet si, en même temps, le ministère n'en eût présenté plusieurs autres ayant pour objet d'allouer une dotation au duc de Nemours, et d'accorder un million, promis

comme dot de la princesse qui avait épousé le roi des Belges. Par une inconséquence bizarre, la bourgeoisie, qui avait voulu une royauté, refusait à cette royauté l'éclat qui entoure habituellement le trône. Ces demandes de crédits furent peut-être plus désastreuses pour Louis-Philippe que les plus violentes atteintes à la liberté. Un pamphlétaire plus incisif que juste les attaqua, les discrédita par des brochures qui eurent un succès que ne méritait pas le caractère politique de l'auteur.

Le rejet de la loi de disjonction amena un remaniement du cabinet dont M. Molé garda la présidence, mais d'où furent exclus MM. Guizot et Duchâtel, chefs de la coterie des doctrinaires. Le nouveau ministère retira les lois de dotation; mais, en annonçant le prochain mariage du duc d'Orléans, il demanda un supplément de dotation pour ce prince et un douaire pour la reine des Belges. La majorité, charmée d'avoir fait acte de puissance, satisfaite de l'humilité ministérielle, accorda ces gracieusetés matrimoniales. M. Molé releva l'honneur de son administration en obtenant du roi une amnistie applicable à tous les détenus politiques. Il y avait là encore une fâcheuse restriction : les prévenus qui s'étaient soustraits au jugement restaient exceptés de l'amnistie. Toutefois l'opinion sut gré à M. Molé de cette mesure de clémence.

Le 30 mai eut lieu le mariage du duc d'Orléans avec la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwérin. Le même jour le général Bugeaud signait, en Afrique, le désastreux traité de la Tafna, qui consacrait l'influence d'Abd-el-Kader. Le mariage du jeune duc fut signalé par l'inauguration du Musée de Versailles, heureuse conception du roi qui ne fut pas aussi heureusement réalisée; mais il fut attristé aussi par la douloureuse catastrophe du Champ de Mars (15 juin).

L'an 1836 vit promulguer les lois qui commençaient le grand réseau des chemins de fer français et inaugurer celui de Paris à Saint-Germain (27 août), le premier qui fit connaître aux habitants de Paris cette merveille de l'industrie contemporaine.

Au mois d'octobre fut dirigée sur Constantine une nouvelle expédition à laquelle prit part le duc de Nemours. La ville fut emportée d'assaut le 13 octobre.

L'année suivante (1838) fut une année de calme. Un grand nombre de lois furent votées par les Chambres et les seuls événements notables furent la naissance du comte de Paris (24 août) qui assurait aux yeux des courtisans l'avenir de la dynastie; le procès Brossard (2 septembre), où furent révélés quelques-uns des abus qui se commettaient en Afrique et où fut compromise dans le général Bugeaud la dignité du commandement; l'évacuation d'Ancône, satisfaction donnée par le ministère aux exigences de l'Autriche; la prise de Saint-Jean d'Ulloa (27 novembre), à laquelle assistait le prince de Joinville.

Un funèbre événement ouvrit le cours de 1839 : la princesse Marie, fille de Louis-Philippe, mariée au duc du Wurtemberg, jeune femme que ses heureuses qualités et un remarquable talent d'artiste avaient rendue populaire, mourut à Pise, le 2 janvier. Ce deuil semblait un présage des coups qui allaient frapper le monarque.

La session de 1839 avait été ouverte le 17 décembre 1838. Le roi, dans son discours, avait fait appel à l'accord indispensable entre tous les pouvoirs de l'État pour assurer la prospérité publique. Pour la première fois peut-être la parole royale avait été écoutée froidement. C'est qu'en effet l'accord était rompu, et rompu par celui-là même qui le réclamait. Déjà, dans les élections de 1837, on avait signalé hautement la tendance du ministère à faire ou tout au moins à laisser la volonté royale dominer la prérogative parlementaire. Les élections s'étaient faites sous cette impression, et les comités des différentes oppositions s'étaient concertés pour exiger de leurs candidats qu'ils combattraient cette tendance et voteraient pour l'extension du droit électoral. Le ministère n'avait traversé l'année 1838 qu'en évitant toute loi politique dont la discussion eût pu lui créer des dangers; mais il ne put éviter la lutte qui, dès les premiers jours de la session de 1839, s'engagea sur l'adresse en réponse au discours du roi.

Ce n'étaient plus seulement les partis extrêmes que le ministère allait avoir à combattre, et il ne devait pas suffire, pour entraîner la majorité, d'évoquer le souvenir des complots et l'hydre toujours menaçante de l'anarchie. Il avait maintenant en face de lui une ligue formidable où s'étaient réunis tous les orateurs éminents de l'assemblée, depuis les chefs républicains ou légitimistes jusqu'aux hommes que suivaient les députés du centre gauche. C'est ce qu'on a appelé la *coalition*. Les citoyens appartenant à des nuances diverses d'opinion qui regardaient le ministère comme une menace et un danger pour l'intérêt public, avaient bien le droit de se concerter et de s'unir en vue d'écarter le péril, de déterminer les conditions de leur alliance et de les imposer au ministère futur, du moment que ces conditions étaient compatibles avec l'opinion connue de chacun des alliés. C'est ce qui avait été fait. Il y a donc eu, plus tard, injustice à reprocher la coalition de 1839 à ceux qui y sont entrés. Ceux-là seuls ont mérité la

réprobation publique qui, vainqueurs et arrivés au pouvoir, n'en ont usé que pour continuer, au profit de leur ambition personnelle et au mépris des engagements souscrits, le système qu'ils avaient déclaré pernicieux et déshonorant.

Il n'y avait pas d'ailleurs que des questions d'opinions ou de rivalités individuelles, de direction politique engagées dans ce débat; il y allait d'une question capitale pour le genre de gouvernement que la France avait voulu fonder en 1830 et qu'elle n'avait pas encore appris à dédaigner en 1839. Tandis que les républicains, avant-garde de l'opinion, poussant jusqu'au bout la logique de leurs doctrines, réclamaient le suffrage universel auquel, dans un intérêt et avec un espoir contraires, faisaient appel les légitimistes, la masse des citoyens s'en tenait encore à la monarchie constitutionnelle, mais la voulait dans ses conditions normales, c'est-à-dire le roi n'ayant d'autre système, d'autre volonté que le système et la volonté des chambres exprimée par la majorité. Le roi ne l'entendait point ainsi, et sa pensée était traduite au grand jour par un écrivain bordelais qui prétendait que l'initiative devait venir du roi, auquel les chambres devaient un concours soumis. C'était cette doctrine qui avait soulevé l'opinion publique, et contre laquelle M. Guizot avait organisé la coalition.

Les coalisés firent insérer dans le projet d'adresse un paragraphe impliquant un blâme indirect contre le ministère, et, quand vint le jour de la discussion, M. Guizot signala l'affaiblissement des pouvoirs publics; il termina son discours en citant et dirigeant contre M. Molé ces paroles de Tacite : *omnia serviliter pro dominatione*. M. Molé renvoya énergiquement le trait à celui qui l'avait lancé. La discussion fut longue, brillante, passionnée. La politique du roi fut examinée, critiquée, accusée, condamnée par M. Guizot, par M. Thiers, par M. Berryer. L'adresse, amendée au bénéfice du cabinet, fut votée par 221 voix contre 208. La minorité n'avait jamais atteint un pareil chiffre : c'était un échec moral pour le ministère; il s'en vengea par une dissolution de la chambre. Les élections nouvelles donnèrent raison à la coalition; le ministère se retira.

Mais Louis-Philippe ne voulait pas subir la loi de la majorité. Afin de se donner le temps de préparer une combinaison à son gré, il forma un ministère provisoire. La crise ministérielle eût pu se prolonger indéfiniment si l'insurrection tentée à Paris, les 12 et 13 mai, par Barbès et Blanqui ne fût venue fournir un prétexte pour y mettre un terme. Le roi, abandonnant ou ajournant quelques-unes de ses prétentions, nomma un ministère dont firent partie plusieurs des membres de la coalition, soigneusement choisis parmi les moins significatifs. Ce fut assez pour dissoudre la coalition et donner au cabinet une majorité considérable. Les auteurs de l'insurrection du 12 mai furent traduits devant la cour des Pairs, qui condamna Barbès à la peine de mort; le roi commua cette peine, malgré le ministère, en celle des travaux forcés d'abord, puis de la déportation, que Barbès subit au Mont-Saint-Michel.

Le ministère du 12 mai présida à l'exposition quinquennale des produits de l'industrie, qui fut très-brillante, mais il ne sut pas profiter de l'occasion qui lui fut offerte de restituer à l'État l'exécution des chemins de fer. Loin de là, il mit le crédit de l'État au service des compagnies.

La fin de l'année fut signalée en Asie par la victoire d'Ibrahim sur l'armée du sultan, dont le trône eût été fort en danger si la France n'avait arrêté la marche du vainqueur; en Afrique, par le passage des *Portes de fer*, que l'armée française opéra sous le commandement du duc d'Orléans.

Au commencement de 1840, le ministère se laissa entraîner à présenter un projet de dotation pour le duc de Nemours. Ce projet rencontra les mêmes obstacles que le précédent et fut rejeté (20 février). Nouvelle dislocation ministérielle; le maréchal Soult reprend la présidence du conseil, assisté de M. Thiers et d'hommes de la même nuance (1er mars).

Le cabinet du 1er mars chercha à se rendre populaire. Le 12 mai, il demanda un crédit pour ramener en France les restes de Napoléon, et, l'ayant obtenu, il chargea de cette mission le jeune prince de Joinville, fils du roi, qui partit de France, le 7 juillet, à bord de la frégate *la Belle-Poule*.

Le 15 de ce même mois, un traité pour le règlement des affaires d'Orient fut signé à Londres, entre les représentants de l'Angleterre, de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, à l'insu et à l'exclusion de l'ambassadeur français, M. Guizot. On donna pour prétexte à cet acte étrange que la France avait voulu, sans consulter les autres puissances, provoquer un arrangement direct entre la Turquie et l'Égypte. L'ambassadeur français déclarait officiellement que le fait n'était point exact; lui-même avoua plus tard, avec une singulière naïveté, *qu'on ne l'avait pas cru*.

La nouvelle du traité produisit aux Tuileries un effet foudroyant. Louis-Philippe était furieux; il accusait de trahison l'Autriche, vers laquelle il s'était tourné depuis quelque temps, délaissant pour elle l'alliance anglaise; le ministère, d'abord abattu, se ranimait sous

l'impulsion de la colère royale, ordonnait des armements qui jetaient l'émotion dans le public, et semblait résolu à une guerre que les républicains lui prédisaient qu'il n'oserait pas entreprendre. Une ordonnance royale, rendue en l'absence des chambres, ouvrit un crédit de cent millions pour fortifier Paris. Cette mesure alarma vivement l'opinion. On savait que la fortification de Paris était une des pensées favorites de Louis-Philippe; déjà, en 1833, il en avait tenté la réalisation en présentant un système de forts détachés qui auraient entouré la ville. Ce projet avait échoué devant l'opposition générale, publiquement exprimée par la garde nationale durant la revue du 28 juillet. On crut que le roi revenait à son ancienne idée. Toutefois les circonstances présentes amenèrent une scission sur ce point dans l'opposition républicaine.

Une partie des radicaux, suspectant l'usage que le gouvernement pourrait faire des fortifications, était absolument opposée à cette mesure. D'autres, en présence d'une nouvelle coalition européenne formée contre la France, rappelaient les souvenirs des deux invasions, et, considérant la fortification de Paris comme inutile contre des émeutes partielles, impuissante contre un soulèvement général, appuyaient le projet du gouvernement dans l'intérêt ultérieur de la défense du territoire.

Tandis que ces événements s'accomplissaient en Europe, l'Afrique était de nouveau le théâtre de brillants faits d'armes. La situation faite à Abd-el-Kader par le traité de la Tafna l'avait rendu tellement arrogant que, dès les premiers mois de 1840, il fallut recommencer la guerre pour détruire la puissance de l'émir. Cette campagne fut marquée par l'enlèvement du col de Mouzaïa, la prise de Cherchell, Medéah et Miliana, et eut pour résultat la conquête de la province de Tittery et la sécurité des établissements français de la Mitidja. Un incident surtout frappa fortement les esprits, ce fut la défense héroïque du fort de Mazagran par 120 hommes contre 12,000 Arabes.

Au milieu de l'émotion produite en France par les complications politiques, on apprit avec étonnement une nouvelle tentative de Louis Bonaparte. On se rappelle qu'après l'échauffourée de Strasbourg, Louis-Philippe l'avait fait conduire en Amérique; il était revenu de cette contrée lointaine pour habiter la Suisse. Le gouvernement français avait demandé qu'il fût éloigné du territoire helvétique; mais, comme le prince était citoyen de Thurgovie, la Suisse avait refusé l'expulsions, et, menacée d'y être contrainte par les armes, se disposait à soutenir son droit les armes à la main, lorsque celui qui servait de prétexte à la querelle la fit cesser en se retirant volontairement à Londres. C'est dans cette dernière ville qu'il prépara l'exécution de son nouveau projet; il avait choisi Boulogne comme point de descente. Cette fois, l'échec fut plus complet encore que la première. A Strasbourg, des soldats entraînés par quelques-uns de leurs officiers, avaient momentanément appuyé la conspiration. A Boulogne, la population et la garnison se montrèrent hostiles. Les conjurés durent chercher le salut dans la fuite, mais ils ne purent regagner leurs embarcations et furent tous pris. La France apprit en même temps la tentative et la répression. Le gouvernement décida que les coupables comparaîtraient devant la cour des Pairs. Louis Bonaparte fut condamné à un emprisonnement perpétuel et enfermé au château de Ham, d'où il réussit à s'évader après quelques années de captivité. Ses complices furent condamnés à diverses peines.

Cependant le président du conseil pressait les armements de terre et de mer et faisait des plans pour une campagne qu'il supposait devoir s'ouvrir au printemps. Mais Louis-Philippe était déjà revenu de ses velléités belliqueuses, si toutefois il en avait eu de sincères. La presse de l'opposition animait le gouvernement à relever vivement l'outrage fait à la France, mais sans un espoir bien certain d'être écoutée. A l'étranger on ne se faisait point illusion, et l'on assurait hautement que le gouvernement français n'oserait point tirer l'épée. C'était, hélas! une prophétie trop vraie. Lorsque la marine britannique alla bombarder les villes occupées par les Égyptiens en Syrie, la flotte française reçut l'ordre de se retirer dans l'archipel grec, puis de rentrer à Toulon, dans la crainte qu'en présence des vaisseaux anglais *nos canons ne partissent tout seuls*, comme l'avait dit un de nos amiraux.

Un long cri d'indignation traversa toute la France quand on apprit les événements de Syrie. La garde nationale de Paris voulut envoyer aux ministres une députation pour protester contre la conduite du cabinet. Un ordre supérieur interdit toute manifestation : on s'était appuyé, félicité de l'adhésion de la garde nationale; on traitait ses plaintes à l'égal d'une sédition. Des officiers signataires d'une protestation insérée dans les journaux furent suspendus de leur commandement.

Ce n'était pas que le ministère n'eût pas conscience de l'humiliation qu'il subissait; il voulut même se retirer. Louis-Philippe ne le permit pas. M. Thiers eût semblé, par sa retraite, repousser la responsabilité de ce qui venait de s'accomplir et la renvoyer au roi. Louis-Philippe voulut que M. Thiers parta-

geât jusqu'au bout l'impopularité soulevée par l'inaction du gouvernement, et lui donnât le temps d'attendre une occasion de former un nouveau cabinet. L'occasion ne tarda pas. Le 15 octobre, un fanatique, nommé Darmès, embusqué sur le passage du roi, tira contre la voiture du prince un coup de carabine. Le coup ne porta point, l'arme, trop chargée, ayant éclaté et blessé seulement le coupable. Le procès qui suivit, et qui se termina par la condamnation à mort et l'exécution de Darmès, ne put établir que l'assassin eût aucun complice.

La presse ministérielle se rejeta sur la complicité des doctrines radicales, et appela contre elles de nouvelles sévérités. Le roi parut croire, en effet, que de là venait le danger et qu'il avait besoin de s'entourer d'hommes plus hostiles aux passions révolutionnaires. Le cabinet du 1er mars fut congédié et remplacé par un cabinet dont les personnages les plus importants, au point de vue politique, furent le maréchal Soult, président du conseil, et M. Guizot, ministre des affaires étrangères, poste auquel ne semblait pas l'avoir préparé sa conduite comme ambassadeur à Londres.

La retraite des ministres du 1er mars laissait le roi avec des collaborateurs plus soumis, mais elle le laissait aussi en face d'un danger sérieux dans la chambre : l'opposition dite *dynastique*, c'est-à-dire qui voulait conserver la dynastie, s'était tout à fait déconsidérée en soutenant le cabinet du 1er mars et avait perdu toute influence, en sorte que le gouvernement allait trouver devant lui l'opposition qui ne se cachait pas de vouloir renverser la dynastie.

Le ministère du 29 octobre se vit tout d'abord appelé à faire les honneurs d'une cérémonie préparée par ses prédécesseurs. Le 15 décembre, les restes de Napoléon, ramenés de Sainte-Hélène par le prince de Joinville, entrèrent à Paris et furent déposés dans une chapelle de l'église des Invalides. La pompe officielle déployée à cette occasion fut effacée complétement par l'empressement de la population à se porter au-devant du cercueil impérial. Le moment était singulièrement choisi pour honorer celui qui avait dû tout son prestige à la gloire militaire.

Né en l'absence des chambres, le ministère du 29 octobre comparut bientôt devant elles. Répondant aux espérances de paix exprimées par le roi, le projet d'adresse de la chambre des députés renfermait un paragraphe où l'on semblait poser en principe que l'invasion du territoire français pourrait seule déterminer la France à la guerre. L'opposition accueillit une telle hypothèse par une explosion de colère. La discussion s'ouvrit le 23 novembre et présenta un spectacle aussi triste qu'instructif. On vit les derniers cabinets rejeter les uns sur les autres la responsabilité des fautes commises, montrant ainsi que le système politique suivi par tous successivement venait de plus haut que les ministres et survivait à toutes les transformations de cabinet. On entendit un ambassadeur déclarer qu'il n'avait point partagé les idées du ministre dont il avait été l'agent, et confesser humblement qu'il n'avait pas su remplir les devoirs les plus élémentaires de sa position. Sur l'interpellation d'un obscur député, M. Guizot essaya de se justifier du voyage de Gand par des explications qui n'étaient pas en exacte concordance avec les faits historiques. M. Thiers, M. Garnier-Pagès, M. Berryer, M. Odilon Barrot mirent à nu toutes les fautes, tous les abaissements de la politique imposée aux derniers cabinets; ils montrèrent tous les dangers qui menaçaient l'avenir. Reproches inutiles, avertissements stériles. Une majorité pliée à l'obéissance, qui avait déjà voté pour le 12 mai et pour le 1er mars, vota encore pour le 29 octobre; 247 voix contre 161 adoptèrent le projet d'adresse, avec quelques amendements qui en rendaient le ton moins humble.

Le ministère triomphait dans l'enceinte parlementaire, mais l'opinion publique ne ratifiait pas le *satisfecit* de l'assemblée. Le bienveillant accueil qu'il recevait de la presse anglaise et des cabinets européens tournait en France contre lui, et lui valait le nom de *ministère de l'étranger*. Il devait garder ce nom jusqu'au jour de sa chute, qui fut aussi celle de la monarchie.

Assurés de n'avoir plus rien à craindre de la France, les coalisés du 15 juillet poursuivaient en Orient l'exécution de leurs desseins. Toutes les villes égyptiennes de la Syrie furent bombardées; puis la flotte anglaise vint menacer Alexandrie. Méhémet-Ali voulait résister jusqu'au bout; mais, ébranlé par les sollicitations de ses conseillers, ému par des symptômes de trahison, abandonné par la France, il céda et se soumit aux conditions imposées par les quatre puissances.

Pendant qu'à l'extérieur les imminences de guerre disparaissaient, à l'intérieur le ministère commençait une guerre à outrance contre la presse, et défendait aux réfugiés polonais de célébrer l'anniversaire de leur révolution de 1830 par un banquet qui déplaisait à l'ambassade russe. Une cruelle diversion vint malheureusement distraire des affaires politiques l'attention publique. La Loire et ses affluents débordèrent et causèrent dans les contrées riveraines de terribles désastres. Les chambres votèrent des fonds pour secours aux inondés. Le ministère distribua ces fonds de manière à favoriser les localités ou les personnes dé-

vouées au gouvernement au préjudice de celles que l'on jugeait hostiles.

Le roi n'aimait pas M. Guizot, malgré la souplesse que ce personnage cachait sous l'apparence d'une roideur puritaine, et il redoutait l'incapacité politique qui se déguisait mal sous la pompe d'une éloquence impérieuse. M. Guizot avait accompli ce qu'on voulait de lui en reniant les idées belliqueuses de M. Thiers. Aussi le nouveau ministère fut-il bientôt en butte à des intrigues ayant pour objet de le renverser; M. Molé était à la tête de ces intrigues. On résolut de profiter de la discussion de la loi sur les fortifications; mais les efforts de la nouvelle coalition n'eurent pas le succès espéré. La loi fut votée au commencement de 1841.

Les débats de l'adresse avaient clairement révélé l'action personnelle du roi dans le gouvernement. Aussi toutes les attaques de la presse s'adressaient-elles au roi, autant que le permettait la draconienne législation de septembre. Ce fut une bonne fortune pour deux journaux légitimistes, *la Gazette* et la *France*, d'être mis en possession de lettres écrites par Louis-Philippe; les unes, datant de l'émigration, contenaient des vœux en faveur de l'Angleterre, des paroles haineuses contre l'Empire; l'opinion publique s'en préoccupa peu. Les autres, écrites depuis 1830, prouvaient l'accord du roi avec les puissances étrangères contre les intérêts de la France et sa résolution de poursuivre la destruction de toutes les libertés. Ces dernières soulevèrent une profonde émotion. Le ministère fit saisir les deux journaux légitimistes et trois autres qui avaient reproduit les lettres, fit arrêter les gérants de la *Gazette* et de la *France*, et traduisit tous les prévenus en justice *sous l'accusation de faux*. L'instruction écarta cette accusation, abandonna la poursuite contre les trois journaux reproducteurs, et renvoya les deux autres devant le jury comme coupables d'offense au roi. Le jury les acquitta. L'authenticité des lettres ne fut pas démontrée, mais n'était-ce pas déjà un grand mal qu'on en eût généralement admis la vraisemblance? Cette affaire laissa un long retentissement, affaiblit la considération du roi auprès de la bourgeoisie et aggrava l'hostilité des classes populaires.

Avant de clore sa session, la chambre donna au ministère la satisfaction de voir rejeter deux propositions sur la réforme parlementaire, c'est-à-dire sur l'extension des fonctions incompatibles avec le mandat de député et sur la limitation du nombre des fonctionnaires députés : ceux-ci étaient au nombre de 166.

Aux termes d'une loi de 1838, l'administration devait opérer en 1841 un recensement de la population, destiné à servir de base à une plus équitable répartition de l'impôt pour 1842. Le ministre, M. Humann, en prescrivant cette mesure, eut le tort de la présenter comme ayant pour but d'augmenter le rendement de l'impôt. Aussi le recensement fut-il très-mal accueilli par les populations, et en résulta-t-il des troubles graves, surtout à Toulouse, d'où le préfet et le procureur général furent contraints de s'enfuir. L'autorité municipale et la garde nationale prirent part à la résistance; la première fut renvoyée en police correctionnelle et condamnée à une amende; la seconde fut dissoute et désarmée. On réparait une maladresse par des rigueurs, on sévissait au lieu d'éclairer. Le mécontentement survivait à la répression.

Dans le courant de 1841, l'opposition républicaine perdit son principal orateur parlementaire, Garnier-Pagès (23 juin). Les électeurs du Mans lui donnèrent pour successeur un avocat qui devait, plus tard, jouer un grand rôle, Ledru-Rollin. Le ministère se vengea de cette nomination en poursuivant le nouvel élu pour avoir prononcé un discours radical devant les électeurs, et le rédacteur en chef du *Courrier de la Sarthe*, M. B. Hauréau, pour avoir imprimé ce discours. Comme l'acquittement eût été assuré devant le jury du Mans, on transféra l'affaire à la cour d'assises d'Angers. M. Hauréau fut condamné à trois mois de prison et deux cents francs d'amende. Ledru-Rollin, acquitté quant au fait d'avoir prononcé le discours, fut condamné à quatre mois de prison et trois mille francs d'amende pour en avoir facilité la publication. Porté devant la cour de cassation, l'arrêt fut cassé pour vice de forme en ce qui concernait Ledru-Rollin seul, et l'affaire fut renvoyée à la cour d'assises de la Mayenne. Ledru-Rollin fut acquitté. En sorte que de deux prévenus d'un même délit, l'un était condamné et l'autre acquitté.

Le 13 septembre 1841, tandis que le duc d'Aumale rentrait dans Paris, revenant d'Afrique, à la tête du régiment dont il était colonel, un misérable, nommé Quénisset, tira sur le prince un coup de pistolet qui ne blessa que le cheval d'un officier général. La procédure que devait amener cet attentat n'eût produit aucune sensation si le ministère n'en eût tiré une des plus monstrueuses inventions de la persécution politique. Quelques ouvriers arrêtés comme complices de Quénisset avaient l'habitude de lire le *Journal du peuple*, feuille républicaine d'un prix peu élevé. Un d'entre eux eut l'idée d'invoquer, par lettre, l'appui de M. Dupoty, rédacteur en chef du *Journal du peuple*. Le procureur général, M. Hébert, s'empara de cette lettre pour en faire la base d'une accusation contre M. Dupoty.

De participation manifeste au crime, il n'y en avait pas trace. On imagina d'impliquer le journaliste dans le complot sous la prévention toute nouvelle de *complicité morale*, et Dupoty devint l'âme, le chef d'un complot dont rien ne pouvait établir qu'il eût eu la moindre connaissance. L'auteur de la lettre, confronté avec lui, déclara ne l'avoir jamais vu.

L'affaire était déférée à la cour des Pairs. Dans ce tribunal même il se trouva des hommes, comme M. Cousin, qui repoussèrent avec une généreuse indignation la théorie du procureur général et demandèrent de meilleures preuves qu'une lettre insignifiante. Mais il se trouva aussi d'autres hommes, tels que MM. de Broglie et Rossi, pour soutenir que par ses antécédents, ses écrits, ses tendances, M. Dupoty approuvait nécessairement le crime commis, qu'il y avait complicité morale entre l'approbation et l'exécution, et que dès lors Dupoty était coupable. La cour des Pairs adopta docilement cette théorie, déclara Dupoty coupable de complicité et le condamna à cinq ans de prison (23 novembre). M. Hébert fut, dès lors, un ministre désigné.

La cour des Pairs vengeait ainsi le ministère de l'indulgence de la bourgeoisie qui absolvait invariablement les journalistes traduits devant le jury. Le jury répondit à la sentence de la pairie en acquittant (29 novembre) les accusés renvoyés devant la cour d'assises de Pau pour les troubles de Toulouse, et parmi lesquels figuraient, comme complices, des rédacteurs de l'*Émancipation*. D'autres verdicts semblables suivirent, en différentes localités, des poursuites intentées contre des journaux.

La doctrine de M. Hébert menaçait toute la presse. Aussi un grand nombre de journaux de Paris protestèrent publiquement contre cette odieuse jurisprudence; la plupart d'entre eux cessèrent, depuis ce moment, de rendre compte des séances de la chambre des pairs.

Voilà par quels actes le ministère inaugurait sa prise de possession du pouvoir; voilà comment l'ancien promoteur de la coalition de 1839 se montrait fidèle aux engagements pris avec ses alliés d'alors. En voyant succéder au ministère du 1er mars l'ambassadeur de ce ministère, le public, qui d'abord avait cru à l'incapacité du diplomate, en vint à croire que l'ambitieux avait peu de scrupules. Le public faisait à M. Guizot honneur d'une dextérité qu'il ne possédait pas. Ses compétiteurs, qui prétendaient le connaître, disaient que sa conduite s'expliquait par le mot de Tacite que lui-même avait jeté à un rival, et que ce rival lui avait renvoyé : *omnia serviliter pro dominatione*.

L'Angleterre avait profité de sa longue domination maritime pendant le règne de Napoléon pour s'arroger le droit de visiter les navires des nations neutres, sous prétexte de vérifier s'ils ne violaient pas la neutralité en transportant de la contrebande de guerre. C'était chez elle une prétention déjà ancienne, mais qu'aucune puissance n'avait voulu reconnaître, au nom de ce principe que *le pavillon couvre la marchandise*. Lors des traités de Vienne et de Vérone, l'Angleterre avait essayé de faire consacrer sa prétention, en l'abritant sous le prétexte philantropique de l'abolition de la traite des noirs. La Restauration avait pleinement admis l'abolition du trafic des noirs, mais elle rejeta le droit de visite, ne voulant confier qu'à la marine française la police des navires français. Louis-Philippe, plus complaisant, avait concédé le droit réciproque de visite par une convention conclue en 1831, développée en 1833, qui avait alors passé inaperçue, mais que devait renouveler un traité qui fut signé à Londres le 20 décembre 1841. Cette fois, la question ne passa point incognito. Les États-Unis d'Amérique refusèrent hautement d'accepter le droit que l'on voulait introduire dans la législation maritime. La presse française attaqua énergiquement ce nouvel acte de complaisance ministérielle; les populations de nos ports s'émurent d'un traité qui menaçait, non-seulement l'honneur du pavillon, mais nos intérêts commerciaux. Peut-être même la voix de ces intérêts matériels, tant flattés par le gouvernement, fut-elle plus influente que la susceptibilité nationale; toujours est-il que le soulèvement de l'opinion fut universel, que la Chambre elle-même en ressentit la commotion et condamna le traité préparé.

Le ministère éprouva encore un autre échec parlementaire par la révélation faite à la tribune des précautions qu'il prenait pour écarter des listes du jury tout citoyen contraire à ses vues et pour se donner des *jurés probes et libres*. Ces mots d'une circulaire officielle restèrent dans le langage politique pour caractériser des jurés complaisants.

Plus Louis-Philippe s'éloignait de la date de son avénement, plus il devenait oublieux de l'origine de sa dynastie, plus il considérait la Révolution de juillet comme une simple substitution de famille. La complaisance que sa politique personnelle rencontrait dans ses ministères successifs, l'assentiment qu'y donnait la majorité, d'abord par conformité de vues, puis par docilité, lui avaient inspiré peu d'estime pour le système parlementaire, attribuant au principe même les inconvénients produits par les déviations qu'il lui faisait subir. Aussi résistait-il à tout projet qui aurait pu fortifier ce système en le ramenant à la vérité. Il ne voulait donc pas entendre parler de réforme électorale, et, lorsque les ministres

du 29 octobre eux-mêmes, alarmés par l'activité du mouvement que cette question imprimait à l'opinion publique, vinrent lui proposer de chercher à donner quelque satisfaction à cette opinion, il repoussa bien loin et leurs projets et leurs appréhensions.

Mais, si le chef de la dynastie et ses ministres ne voulaient rien faire, les amis mêmes de la dynastie sentaient la nécessité d'agir. Deux d'entre eux proposèrent à la chambre des projets bien timides de réforme. La majorité, bien faible, il est vrai (198 voix contre 190) donna raison à l'inaction ministérielle. C'est dans cette discussion que Lamartine, répondant à un discours où M. Guizot avait dédaigneusement écarté les questions qui n'étaient pas d'une utilité présente, s'écria : « Si c'était là tout le génie de l'homme « d'État chargé de diriger un gouvernement, « il n'y aurait pas besoin d'hommes d'État : « une borne y suffirait ! » Le nom de *conservateurs-bornes* resta depuis lors attaché à ces partisans d'une immobilité absolue.

Pour paraître au moins s'occuper de ces intérêts matériels qu'il exaltait si imprudemment, le ministère fit adopter par la législature le principe d'un vaste réseau de chemins de fer, qui devait être exécuté par le concours de l'État et des compagnies. Puis la chambre se sépara après avoir voté le budget de 1843, qui se soldait par un déficit de 63,289,808 fr., y compris 29,500,000 francs destinés aux chemins de fer. Tel était le plus clair résultat de sa gestion des douze années de règne.

La clôture de la session avait eu lieu le 11 juin; le 13, parut une ordonnance qui dissolvait la chambre et convoquait les électeurs pour le 12 juillet suivant.

Les déplaisirs que la tribune causait au ministère, il les faisait expier à la presse, contre laquelle se multipliaient les poursuites judiciaires. Le 29 octobre trouva moyen d'aggraver encore les lois de septembre en étendant la complicité aux imprimeurs et en établissant la jurisprudence *Bourdeau*. Ce nom était celui d'un ancien garde des sceaux de la Restauration, qui, accusé par le *Progressif de Limoges* à raison de faits relatifs à ses fonctions, imagina, au lieu d'attaquer en diffamation le journal, qui eût été admis à prouver les faits allégués, de lui intenter une action en dommages-intérêts pour le tort causé par la publication. Le tribunal correctionnel repoussa cette prétention qui fut accueillie en cour royale, puis consacrée par la cour de cassation. Les fonctionnaires étaient désormais assurés contre la surveillance de la presse.

Les élections pour la nouvelle chambre eurent lieu sous l'influence des discussions passionnées qui avaient ouvert la dernière session. La nomination d'un certain nombre de candidats ouvertement républicains aurait dû faire réfléchir le gouvernement sur le travail qui s'accomplissait au sein du corps électoral. La bourgeoisie, jusqu'alors, n'avait pas été, dans ses plus extrêmes hardiesses, au delà de l'opposition dynastique : elle s'avançait maintenant jusqu'à l'opposition républicaine. Commençait-elle donc à reconnaître que l'expérience tentée en 1830 concluait contre les espérances qu'on avait eues ? Comprenait-elle que l'état républicain est celui vers lequel elle doit tendre en définitive, car là seulement elle est assurée d'exercer l'influence qu'elle a droit d'ambitionner par son intelligence et ses lumières ? La bourgeoisie de 1842 ne résolvait pas si hardiment les questions. Mécontente de la conduite du gouvernement, elle ne voulait encore que l'avertir, et, dans les républicains qu'elle nommait, elle appelait moins la république qu'elle n'honorait des caractères honnêtes, des opinions franches et généreuses; elle cédait aussi à l'entraînement exercé par la presse républicaine, surtout par le *National*, auquel donnait une grande autorité la parole élégante, incisive, souvent éloquente d'Armand Marrast. Le résultat des élections était menaçant.

Un événement inattendu et funèbre sauva le ministère en frappant cruellement la famille royale. Le 13 juillet, le duc d'Orléans tomba de voiture, mortellement blessé, en se rendant à Neuilly, et expira sans avoir recouvré connaissance.

Le duc d'Orléans n'avait point des facultés supérieures, et, s'il eût régné, il n'aurait point été ce qu'on appelle un *grand prince*. Mais, en raison de sa jeunesse, il était moins étranger que le roi au mouvement des idées; il y sympathisait dans une certaine mesure et s'alarmait des périls que la politique du roi préparait à ses successeurs; il y faisait souvent une opposition qui allait parfois jusqu'à la rudesse. D'après les conseils qu'il a laissés pour son fils, on peut supposer que, devenu roi, il eût pratiqué franchement le système parlementaire, eût suivi de plus près la tradition révolutionnaire, qu'il eût donné à la France le gouvernement dont jouit encore la Belgique sous la gestion d'un souverain médiocre. La mort du prince fut donc un malheur pour la dynastie et, il est permis d'ajouter, pour la France, à qui peut-être il eût épargné des commotions.

Les chambres furent aussitôt convoquées et ouvertes, le 26 juillet. Le 9 août le ministère présenta une loi pour déférer la régence au duc de Nemours que désignait le testament de son frère. Cette loi divisa l'opposition dynastique, qui tout d'abord s'était ralliée autour du trône sous le coup de la catastrophe

du 13 juillet. M. Thiers appuya sans réserves le projet; Lamartine, M. Odilon Barrot voulaient que la régence fut déférée par la chambre; le premier voulait, de plus, que la régence fût confiée à la mère du roi mineur. Ledru-Rollin, au nom des républicains, contestait à la chambre le droit de faire une loi qui, étant une véritable addition à la Charte, devait être votée par une assemblée élue pour ce but spécial. La loi fut adoptée telle qu'on l'avait présentée,et la chambre fut ajournée.

Depuis plusieurs années de graves symptômes de malaise se manifestaient en France. Les populations ouvrières en avaient souffert les premières; elles s'étaient laissées aller à quelques mouvements tumultueux; on y répondit par des condamnations: elles se turent, et le gouvernement n'y songea plus. Mais ce silence cachait de sérieux dangers. Les populations, voyant que les pouvoirs politiques les dédaignaient, se tournèrent vers les théories dites sociales, et, dans l'ombre où on les reléguait, se pénétrèrent de ce que ces doctrines avaient de plus pernicieux. L'insurrection du 12 mai, l'attentat de Quénisset furent des explosions de ces doctrines. L'autorité, ignorante ou aveugle, n'y voulut voir que l'action des doctrines républicaines. Plus tard, le malaise envahit les classes moyennes elles-mêmes. En 1842, les négociants en vins de la Gironde se plaignirent hautement du tort que leur occasionnait la mauvaise législation de leur industrie. On n'y pouvait remédier que par la réforme des lois internationales, mais alors d'autres industries se jetaient à la traverse. Ainsi la coalition des maîtres de forges contraignit le ministère à abandonner un projet d'union douanière avec la Belgique. Les intérêts matériels étaient un double embarras pour le ministère.

La fin de 1842 fut signalée par les débats du procès Hourdequin qui ouvrit la série de ces scandales judiciaires dont furent marquées les dernières années du règne de Louis-Philippe.

Des succès militaires en Afrique consolaient un peu la France des hontes intérieures et extérieures. Le général Bugeaud, nommé gouverneur général, avait entrepris une expédition contre Abd-el-Kader, et, de défaite en défaite, l'avait forcé de se réfugier dans le Maroc, dont le chef arabe avait réussi à nous faire un ennemi. Dans cette campagne, le duc d'Aumale s'était fait remarquer par un hardi et brillant fait d'armes, la prise de la smala d'Abd-el-Kader (16 mai 1843).

La cour eut, au mois de septembre 1843, un grand sujet de satisfaction par la visite que la reine d'Angleterre vint faire à Louis-Philippe au château d'Eu. Le duc de Nemours alla ensuite faire un voyage en Angleterre. Mais l'heureux effet de cet échange de politesse fut bien amoindri par les visites que plusieurs légitimistes firent à Londres au duc de Bordeaux. On n'osa point les poursuivre à raison de ce fait. Mais, à l'ouverture de la session, le ministère obtint que la commission de l'adresse y insérât cette phrase, allusion évidente aux pèlerinages légitimistes : «La conscience publique *flétrit* de telles manifestations. » La discussion de ce paragraphe amena une scène des plus violentes. M. Berryer, répondant à des paroles de blâme de M. Guizot, rappela le voyage de celui-ci à Gand. M. Guizot monta aussitôt à la tribune et essaya de recommencer la justification qu'une fois déjà il avait produite. Un tumulte inouï couvrit sa voix; il fallut que M. Odilon Barrot réclamât un peu de silence pour que M. Guizot *pût étaler sa honte*, et le ministre acheva son explication avec une hauteur de paroles qui eût mieux convenu à une meilleure cause. La majorité lui donna la consolation de voter la *flétrissure* des légitimistes. Ceux-ci n'acceptèrent pas le mot, se démirent de leurs fonctions et furent réélus, opposant ainsi l'arrêt des électeurs à celui des députés.

En Afrique, la guerre avait franchi notre frontière. L'empereur de Maroc avait accueilli Abd-el-Kader; les troupes marocaines avaient envahi le territoire français d'où une attaque vigoureuse les avait repoussées. Le prince de Joinville reçut ordre d'aller avec une escadre appuyer les réclamations de la France contre l'attaque des Marocains. Toutes négociations ayant été inutiles, l'escadre bombarda Tanger et Mogador (6,15 août 1844). De son côté le maréchal Bugeaud, pénétrant sur le territoire de l'empereur, attaqua l'armée marocaine et la battit sur les bords de l'Isly (14 août. *Voy.*, au t. VI du SUPPLÉMENT, l'article consacré à la bataille d'ISLY).

Ces victoires causèrent en France un légitime orgueil, non-seulement parce que c'étaient des victoires, mais surtout parce qu'on savait que l'Angleterre avait essayé de s'opposer à notre double expédition; l'opinion publique attribuait au prince de Joinville une grande part dans la résolution qu'il avait si brillamment concouru à exécuter. Mais l'Angleterre se préparait une cruelle revanche.

Dans le but de contrebalancer l'avantage des établissements anglais en Océanie, l'amiral Dupetit Thouars avait été chargé, en 1842, d'aller chercher dans ces parages un point que la France pût occuper. Le roi de l'archipel des Marquises, redoutant la colère des Américains qu'il avait offensés, se mit sous la protection de la France dont il reconnut la souveraineté. Peu après, Pomaré, reine des îles de la Société, menacée par

Dupetit Thouars, à cause de mauvais traitements exercés sur des missionnaires français, reconnut à son tour le protectorat de la France. L'Angleterre avait vu ces événements avec déplaisir. Le consul anglais à Taïti, résidence de la reine Pomaré, chercha tous les moyens de créer des embarras aux Français. Ses manœuvres devinrent tellement hostiles que l'amiral dut recourir à une détermination énergique, et prendre possession de Taïti au nom de la France (5 novembre 1843).

Ces nouvelles arrivèrent en France au moment où finissait la discussion de l'adresse, en février 1844. Le ministère espéra d'abord que l'Angleterre accepterait les faits accomplis. Bientôt désabusé, il se résolut promptement à une humiliation nouvelle. Le *Moniteur* du 28 février publia une note qui était le désaveu de la conduite tenue par l'amiral. La clameur fut grande dans la presse, profonde l'indignation des esprits. L'affaire fut aussitôt portée devant la chambre; le ministère, écrasé dans la discussion, n'échappa au blâme proposé par un député dynastique qu'en faisant renvoyer le vote au lendemain. Ce jour-là, le blâme fut rejeté par 233 voix contre 187.

Le ministère devait aller plus loin encore. Après la prise de possession de Taïti, l'ancien consul anglais Pritchard, demeuré dans l'île comme négociant, avait, encouragé par la présence de navires anglais, repris ses intrigues, prêché la révolte et poussé à l'insurrection. Il ne réussit que trop et les Français furent attaqués. Le gouverneur, M. Bruat, fit arrêter Pritchard et les troubles se calmèrent. On apprit ces incidents en Europe au moment où la France se préparait à attaquer le Maroc. Le ministère anglais saisit cette occasion de donner cours à sa colère; il s'exprima devant les assemblées anglaises en termes au moins inconvenants et annonça l'intention d'exiger une réparation. Le cabinet français fut consterné, et, connaissant la résolution du roi de ne pas résister à l'Angleterre, il se hâta de congédier les chambres pour échapper à une discussion périlleuse. Il ne put éviter cependant, à l'une et à l'autre chambre, des interpellations auxquelles il répondit évasivement. La politique du Roi tombait si bas que M. Guizot lui-même n'osait plus l'avouer.

Libre du contrôle parlementaire, le cabinet se hâta de conclure avec le Maroc un traité de paix aux mêmes conditions qu'avant la guerre, sans stipuler aucune compensation ni du sang versé ni de l'argent dépensé. « La France, disait un journal ministériel, est assez riche pour payer sa gloire. » Hélas! on la trouva assez riche aussi pour payer sa honte : des excuses furent faites à l'Angleterre pour l'expulsion de Pritchard, et une indemnité fut consentie pour dédommager cet homme. La France apprit ces conventions au même instant où elle apprenait aussi que nos soldats, attaqués, à l'improviste, par les Taïtiens, n'avaient pu rétablir l'autorité française qu'au prix de la vie d'un grand nombre des nôtres. Mais qu'importait au ministère le cri de l'indignation publique? L'Angleterre était apaisée; le nuage qui avait un instant obscurci la précieuse *entente cordiale* était dissipé et Louis-Philippe pouvait aller à Londres recevoir l'Ordre de la Jarretière de cette main royale qui venait d'humilier la France (1).

La fin de l'année ramenait l'ouverture des chambres et avec elle les dangers, les craintes pour le ministère. M. Guizot se savait menacé et par des amis de la monarchie qui voyaient clairement le mal que lui faisait le cabinet actuel, et par des rivaux pressés de prendre sa place et par le mécontentement du roi contre la tiédeur du ministre au sujet de la loi de dotation que Louis-Philippe voulait faire reproduire.

La discussion fut vive, en effet, même à la chambre des pairs. Là le ministère trouva une forte majorité; mais à la chambre élective, l'absolution ne lui fut donnée que par 213 voix contre 209. Le cabinet ne triomphait donc que par les neuf voix que lui-même jetait dans l'urne. Le vote ne fit pas tomber le ministère, mais la chambre en fut discréditée; et les 213 se virent *flétris* à leur tour, par l'opinion publique, du nom de *Pritchardistes*.

A mesure que le gouvernement voyait s'éloigner de lui le sentiment national, il cherchait des appuis ailleurs : or, la fausseté de sa position le condamnait à ne trouver que des alliés compromettants. Il en vint à vouloir s'appuyer sur le clergé. Louis-Philippe n'était pas un prince dévot comme Charles X; il gardait, de son éducation première, un fond de scepticisme, d'indifférence en matière religieuse; mais, lui aussi, crut pouvoir tirer secours du clergé, oubliant que le clergé se sert des princes et ne les sert pas, oubliant que l'influence donnée à l'Église avait été une des principales causes du discrédit où était tombée la Restauration auprès d'un peuple qui n'a jamais supporté patiemment la prédominance ecclésiastique. La bourgeoisie de 1844 n'était pas à cet égard mieux disposée que celle de 1829.

Dès que le clergé se vit recherché, il mit son alliance à prix : ce prix, c'était l'abaissement de l'Université, la restauration des jésuites, et, comme les circonstances semblaient favorables, on voulut se hâter d'en

(1) Voy. plus haut, l'article JARRETIÈRE (ORDRE DE LA).

profiter. On se hâta trop. L'opinion se prononça avec une telle énergie qu'il fallut reculer, au moins en apparence, malgré la colère des ultramontains et de leur orateur, M. de Montalembert qui, en ce temps-là, ne se faisait pas le champion de la liberté.

Quelques propositions de réforme électorale et parlementaire vinrent encore échouer contre l'immobilité de la majorité ; puis la chambre se sépara, emportant le souvenir du vote Pritchard. Les députés se répandirent aussitôt dans les départements, préparant la lutte électorale que l'on sentait devoir s'ouvrir prochainement. M. Guizot lui-même comprit la nécessité d'aller s'assurer de ses électeurs et parut dans un banquet où, raillant les imputations de corruption lancées contre les électeurs ministériels, il jetait cette fameuse question : « Vous sentez-vous corrompus?... » (10 août 1845).

La session de 1846 s'ouvrit par un débat sur la liberté de l'enseignement où le ministère laissa voir toute sa condescendance pour les prétentions cléricales. Puis, M. de Rémusat, un ancien ministre, reprit la proposition sur les incompatibilités qui fut encore une fois écartée, malgré un éloquent discours de M. Thiers qui sacrifia, ce jour-là, toutes ses éventualités ministérielles; 231 voix contre 184 repoussèrent cette modeste réforme (16 mars).

En ce moment la nouvelle arrivait à Paris qu'une tentative d'insurrection en Pologne avait été comprimée par l'Autriche au moyen d'effroyables massacres, et que l'empereur avait publiquement récompensé les chefs des égorgeurs. M. Guizot se contenta de nier les faits, ajoutant que *les révolutionnaires se permettaient de telles atrocités, mais que les gouvernements réguliers en étaient incapables.* Cependant, plus tard, ces premières nouvelles furent confirmées, et M. de Montalembert dévoila, au Luxembourg, toutes les horreurs commises en Gallicie (2 juillet). M. Guizot refusa d'accepter la discussion sous prétexte que le gouvernement français n'avait pas à s'occuper des actes d'un gouvernement étranger.

Après le vote de quelques lois d'affaires, la session fut close, puis les chambres furent dissoutes, les électeurs convoqués pour le 1er août et les chambres pour le 19.

Un de ces événements imprévus, comme il s'en était déjà produit plusieurs pendant le règne de Louis-Philippe vint fortifier la situation difficile du ministère. Le 29 juillet, un coup de pistolet fut tiré sur le roi. L'auteur de cette tentative, arrêté aussitôt, fut reconnu pour une espèce de fou, et la Cour des pairs ne le condamna qu'aux travaux forcés à perpétuité. Mais c'était le second crime de l'année. Au mois d'avril, un employé de la liste civile, congédié et mécontent, avait, dans la forêt de Fontainebleau, dirigé un coup de carabine sur le roi. Un sentiment tout personnel de vengeance avait inspiré cet acte; le coupable fut exécuté. La politique était étrangère aux deux attentats. Cependant le ministère les exploita à son profit.

Les élections renvoyèrent la majorité plus nombreuse. Il est vrai que les conservateurs avaient annoncé des réformes, que M. Guizot lui-même avait dit à ses électeurs : « Toutes les politiques vous promettront le progrès, la politique conservatrice seule vous le donnera. » On avait donc le droit d'attendre au moins des améliorations matérielles; il n'en fut rien pourtant. La récolte insuffisante de 1846 faisait peser sur les campagnes une misère extrême ; une crise financière frappait le commerce, paralysait les affaires, atteignait même la banque de France. Le ministère ne sut prendre aucune mesure efficace, ni pour augmenter les approvisionnements, ni pour soulager le commerce.

Puis, comme s'il n'eût pas suffi des embarras intérieurs, le gouvernement se jetait dans des complications extérieures qui menaçaient de rompre l'alliance anglaise.

Le 10 octobre 1846, la reine d'Espagne Isabelle épousait don Francisco, duc de Cadix, et, en même temps, sa sœur, Louise Fernande, épousait le duc de Montpensier, fils de Louis-Philippe. C'était là une combinaison préparée de longue main entre le roi des Français et la reine-mère Marie-Christine, mais qui avait éprouvé de sérieux obstacles de la part de l'Angleterre qui ne voulait pas qu'un prince français, époux de l'infante, pût devenir un jour roi d'Espagne. On était parvenu à obtenir un demi-consentement de l'Angleterre en promettant que les deux mariages n'auraient pas lieu en même temps, et que celui de l'infante ne serait célébré qu'après la naissance d'un enfant à la reine. La double célébration était donc une violation de la promesse faite. Le cabinet anglais témoigna un mécontentement, légitime au fond, mais exagéré, et l'*entente cordiale* entre les deux gouvernements en demeura profondément altérée.

D'autres événements extérieurs ajoutèrent aux embarras du ministère. Complétant par la spoliation l'œuvre sanglante accomplie en Gallicie, l'Autriche, la Russie et la Prusse se partagèrent le territoire de la république de Cracovie. C'était une violation flagrante de ces traités de 1815 qu'au commencement du règne on avait invoqués contre la France et dont, à la fin, on s'affranchissait au mépris de la France. M. Guizot ne pouvait se taire devant un pareil acte ; il essaya de concerter

une protestation avec l'Angleterre ; mais l'Angleterre, encore irritée des mariages espagnols, refusa sa coopération. M. Guizot se résigna à faire seul une vague et timide protestation qui fut dédaignée.

D'un autre côté, à la suite de divers événements intérieurs, sept cantons de la Suisse où dominaient les catholiques avaient formé entre eux une ligue, connue sous le nom de *Sonderbund*, en vue de résister aux mesures que pourraient prescrire les autres cantons composant la majorité de la confédération. Au fond, c'était là l'œuvre des jésuites qui comptaient bien profiter des dissensions de la Suisse pour y faire prédominer l'influence catholique et restaurer le gouvernement aristocratique renversé en 1830. La France ne pouvait rester indifférente à un tel mouvement, s'accomplissant à ses portes.

Ce fut sous le coup de ces complications que s'ouvrit la session de 1847, qui devait être la dernière de la monarchie. La discussion de l'adresse amena, comme de coutume, la revue des actes ministériels. M. Odilon Barrot se plaignit de l'incorporation de Cracovie; M. Thiers signala la folie des mariages espagnols. M. Guizot dissimula le vide de sa défense sous la pompe habituelle de son langage ; la majorité l'approuva avec sa docilité ordinaire. Mais, si l'humilité du ministère, si l'indifférence des conservateurs pouvaient soustraire le cabinet aux conséquences des embarras extérieurs, elles ne le sauvaient pas des embarras de l'intérieur.

La mauvaise récolte générale de 1846, en augmentant la souffrance des classes pauvres, avait excité en elles une irritation qui les poussait à chercher un remède dans la réalisation des théories de ce qu'on appelait les écoles socialistes, sectes très-diverses par les doctrines, mais semblables par le but, qui était la satisfaction des intérêts matériels. Le pouvoir se préoccupait peu des pensées de cette partie de la population qui n'avait pas voix au scrutin, et que l'on se croyait assuré de réduire le jour où elle voudrait passer de la théorie à la pratique. Sur quelques points, en effet, notamment à Buzançais, dans l'Indre, des troubles éclatèrent, des grains furent pillés, des habitations envahies, un propriétaire fut assassiné ; la force armée rétablit l'ordre; des coupables furent arrêtés, jugés, condamnés, exécutés. Le gouvernement rejeta, comme toujours, le crime de la misère sur les idées politiques et se montra impitoyable. Sa rigueur engendra d'implacables ressentiments.

Telle était la gravité de la situation créée par les fautes accumulées du 29 octobre que la majorité elle-même s'en émut, et que les plus éclairés de ses membres reconnurent eux-mêmes la nécessité de quelques améliorations. Mais leurs efforts, leurs avertissements furent inutiles. Réforme électorale, réforme du jury, extension des incompatibilités, révision de la jurisprudence Bourdeau, réforme postale, tout fut inexorablement rejeté. Le ministère et la majorité semblaient se plaire à montrer leur omnipotence, à défier l'opposition, à braver leurs propres amis. Quoi ! même dans leur sphère des intérêts matériels, ils refusaient tout progrès ! Il y avait un progrès qui ne s'accomplissait que trop réellement, c'était celui du culte de la richesse, celui de la cupidité. Cette triste année 1847 en vit éclater les preuves les plus scandaleuses. Ce fut d'abord l'incendie de l'arsenal de Toulon que l'on fut trop fondé à croire allumé pour cacher de honteuses dilapidations ; puis le procès de Rochefort où des fonctionnaires de la marine furent convaincus de vol et condamnés ; puis l'affaire du sieur Drouillard, accusé de corruption électorale et condamné pour ce fait en cour d'assises ; puis le procès intenté au sieur Boutmy pour achat de suffrages; puis une concession de théâtre et une allocation de cent mille francs à un journal pour en payer l'appui; la promesse d'une indemnité aux maîtres de poste moyennant une somme de 1,200,000 francs; puis la vente de la promesse d'un titre de pair ; enfin, le plus scandaleux de tous ces scandales, le honteux procès où figurèrent un ministre en fonctions et un ancien ministre, procès qui entraîna la condamnation de quatre accusés et le suicide de l'un d'eux. Et, comme si aucun des pouvoirs actuels ne devait être exempt de sa part d'iniquité, le procès Praslin, après avoir montré une femme du plus grand monde assassinée par son mari, amena devant la Cour des pairs un pair de France qui ne put échapper à une sentence capitale qu'en se faisant justice lui-même.

Ce long étalage d'actes immoraux et criminels attestait dans l'état de la société une profonde perturbation à laquelle il était urgent de porter remède. Or, le remède ne pouvait venir que de l'abandon du système d'où le mal était sorti; mais le roi, le ministère, la majorité étaient d'accord pour maintenir ce système. Il fallait que la majorité modifiée obligeât le roi à changer ses ministres. La réforme électorale était le seul moyen de modifier la majorité ; et puisque la réforme ne pouvait arriver par la voie de l'opposition parlementaire, l'opposition résolut de faire intervenir directement la nation elle-même. Tel fut l'objet de l'agitation réformiste dont M. Odilon Barrot prit l'initiative en 1847. Nous avons exposé ailleurs (voir, au SUPPLÉMENT, t. IV, *Révolution de* FÉVRIER) l'organisation, la marche de cette agitation, et la chute de

la monarchie de juillet. Il nous reste à compléter ce tableau en rappelant les événements extérieurs qui remplirent la suite de l'année 1847.

La ligue du Sonderbund avait allumé en Suisse la guerre civile. M. Guizot, en haine des institutions démocratiques, avait d'abord essayé de protéger le Sonderbund par un langage menaçant auquel la diète fédérale répondit énergiquement. Une fois la lutte engagée, M. Guizot, n'osant envoyer une armée au secours de la ligue, lui fit expédier des armes qui furent saisies par les troupes fédérales. Le Sonderbund vaincu (29 novembre), le ministre français voulut contester à la Suisse le droit de régler seule ses affaires intérieures. La révolution de 1848 vint mettre à néant de telles prétentions.

En Italie, un nouveau pape, Pie IX, entraîné par ce besoin de popularité qui possède parfois les nouveaux souverains, avait promulgué dans ses États quelques réformes administratives ou politiques et semblait en promettre d'autres. Aussitôt un rapide mouvement libéral s'étend sur toute l'Italie. Chaque souverain, stimulé par l'exemple du chef de l'Église, entre dans la voie des réformes. La Sicile, à qui le Bourbon de Naples refuse tout, se soulève. En présence de cette émotion des princes et des peuples, l'Autriche fait marcher des troupes et s'empare de Ferrare, ville romaine. L'indignation est au comble; l'Italie entière frémit de colère. M. Guizot, qui a d'abord paru approuver le pape, se prononce contre ce qu'il appelle les révolutionnaires italiens, et l'ambassadeur français à Naples, M. Bresson, blâmé pour avoir agi selon ses instructions, se donne la mort.

L'année 1847 allait finir; à tous les signes de décadence qui semblaient prophétiser le malheur de la dynastie, aux menaces qu'apportait un avenir inconnu, la fortune vint mêler une dernière compensation, un dernier succès.

Abd-el-Kader, contraint de sortir du Maroc, chercha d'abord à éviter, puis à forcer les troupes françaises qui gardaient la frontière. N'y pouvant parvenir, il se remit le 29 décembre entre les mains du général Lamoricière, qui le conduisit au duc d'Aumale, gouverneur général de l'Algérie. Le 24, l'émir quittait la terre d'Afrique; le 25, il descendait à Toulon. La nouvelle de cet événement se perdit dans les émotions produites par les débats qui allaient s'ouvrir devant la chambre. Encore cette dernière faveur de la fortune fut-elle balancée par le déplorable effet de l'affaire Petit, qui révéla au public un trafic de places accompli dans le cabinet même de M. Guizot.

En 1830, Charles X, pendant sa lente retraite à travers l'ouest de la France, avait conservé une ombre de prestige royal; sa maison militaire l'avait conduit jusqu'au navire qui l'emportait pour toujours en exil. Le départ de Louis-Philippe, après la révolution de 1848, fut une véritable fuite; il recourut à des subterfuges, à un travestissement qu'il crut nécessaires pour le protéger contre l'hostilité, non du gouvernement républicain qui ne l'inquiéta point, mais des populations. Réuni, en Angleterre, à sa famille, il résida d'abord à Richmond, puis à Claremont où il mourut, le 26 août 1850, ayant passé les derniers mois de sa vie à accuser le pays qui, disait-il, l'avait calomnié, et ses anciens ministres qui, à l'entendre, n'avaient pas compris ses projets.

Les dix-huit années du règne de ce prince appartiennent à une période historique déjà assez éloignée de nous, assez oubliée même, pour qu'il soit permis de juger Louis-Philippe. Porté au trône par une révolution, il se tourna, dès les premiers jours, contre le principe de cette révolution, masquant d'abord assez habilement ses desseins sous de spécieux motifs d'intérêt public; puis, développant progressivement sa pensée, il sut amoindrir la liberté au nom de l'ordre, faire prédominer la voix des intérêts matériels sur celle des sentiments généreux, opposer l'intérêt de sa dynastie aux inspirations du patriotisme; enfin, maître d'une majorité docile et compromise, secondé par des ambitieux sans scrupules, il ne craignit plus de laisser voir son dédain pour tout ce qui était étranger aux intérêts propres de sa dynastie, tels du moins qu'il les comprenait. Tout lui avait réussi; il avait vaincu ses ennemis par les armes; il avait échappé à des tentatives multipliées d'assassinat; il avait toujours trouvé des ministres complaisants, même parmi les hommes qui semblaient les plus divers par leurs idées; il triomphait, dans les chambres, de toute opposition, quelque fût le talent des opposants; il avait su, par ruse ou par humilité, aplanir toutes les complications extérieures; l'Afrique avait donné à son règne un peu de cet éclat militaire auquel la France est trop sensible; des fils, jeunes, braves, intelligents, promettaient à sa couronne des appuis solides ou populaires; le malheur même qui l'avait frappé dans sa famille semblait avoir tourné à son avantage. Aussi, d'insensés adulateurs répétaient-ils que la Providence le couvrait de sa protection, qu'il était prédestiné au salut de la France, comme si la France pouvait jamais tomber tellement bas que son existence dépendît de la vie d'un homme. Et pourtant cette monarchie s'est écroulée en quelques heures, abandonnée de ceux-là même qui la disaient inébranlable. C'est que si les intérêts matériels sont pour un pouvoir un élément de durée tant qu'un peuple

abandonne ses droits, ils ne sont plus qu'une cause de ruine le jour où ce peuple prétend reconquérir le libre exercice de sa souveraineté. On peut, avec vérité, appliquer à Louis-Philippe ces paroles d'un de ses plus récents historiens sur Charles X : « La nation voulait « la charte, toute la charte ; ses vœux n'al- « laient pas au delà. Elle frondait le pouvoir ; « elle condamnait ses tendances ; elle criti- « quait ses actes ; elle était disposée à lui « résister au besoin. Mais elle n'eût pas envi- « sagé sans effroi la pensée d'en changer les « conditions... Pour vivre tranquille et honorée « sur le plus beau trône du monde, il eût « suffi à la branche (cadette) des Bourbons « de consentir à être de son temps, de ne « pas fermer les yeux sur les progrès intel- « lectuels du pays, et de ne pas s'effrayer du « jeu régulier de ses institutions (1). » Oui, Louis-Philippe est tombé parce qu'il avait fermé les yeux sur les progrès intellectuels accomplis aussi bien parmi le peuple que dans la bourgeoisie ; c'est pour cela, qu'au jour décisif, le peuple se leva contre lui et que la bourgeoisie l'abandonna. Que de malheurs eussent été évités, après février, si la bourgeoisie, plus ferme à son tour, plus intelligente de ses propres devoirs et des droits du peuple, eût marché résolument dans la voie de la révolution, au lieu de se tourner contre elle !

Sans qu'on ait de vices à lui reprocher, Louis-Philippe a abaissé le niveau moral en France ; il a encouragé cette déplorable maxime qu'il y a une morale pour la vie privée et une morale pour la vie publique : qu'on doit respecter ses engagements dans l'une et qu'on peut les violer dans l'autre ; il a accoutumé la France à supporter longtemps des gouvernants méprisés.

Toutefois, ne soyons pas injustes ; ce règne n'a pas été sans profits : la France a fait de grands progrès dans l'industrie ; elle a amélioré son administration intérieure, beaucoup de points de sa législation ; elle a largement dispensé l'instruction primaire ; les arts, les lettres, les sciences ont inscrit plus d'un nom dans la liste de nos gloires ; enfin, malgré les entraves venues du gouvernement lui-même, la France fut plus que jamais considérée au dehors comme l'initiatrice de la civilisation et de la liberté. Partout où une noble idée souffrait, partout où une nationalité était courbée sous l'oppression, on souffrait avec plus de résignation, on succombait avec moins de désespoir, car on savait qu'une voix s'élèverait en France pour protester contre la tyrannie et sa conquête. C'était un glorieux rôle pour la France.

(1) Victor de Nouvion, *Histoire du règne de Louis-Philippe Ier*.

Histoire de dix ans, par Louis Blanc.
Histoire de huit ans, par Élias Regnault.
Histoire du règne de Louis-Philippe Ier, par F. Rittiez ; 3 vol. in-8°.
id. *id.* *id.* par Victor de Nouvion.

Frédéric LOCK.

JUIN 1789 (VINGT). *Voyez*, au SUPPLÉMENT, l'article SERMENT DU JEU DE PAUME.

JUIN 1792 (VINGT). *Voyez*, au SUPPLÉMENT, l'article LÉGISLATIVE.

JUIN 1832 (JOURNÉES DES 5 ET 6). Le règne de Louis-Philippe a été agité de bien des orages, attristé par bien des attentats, plusieurs fois troublé par l'émeute, et ensanglanté par des insurrections. Pendant dix-huit ans son gouvernement a fait face aux périls qui le menaçaient, et plus d'une fois il a paru toucher à l'abîme. Mais des diverses insurrections qui marquèrent ce règne, la plus formidable fut certainement celle des 5 et 6 juin 1832. Avant de rapporter les faits qui s'y rattachent directement, il est bon, ce nous semble, d'indiquer celles des causes immédiates qui les ont engendrés.

Le roi Charles X, qui ne comprenait que le pouvoir absolu, rendit le 24 juillet, des ordonnances qui supprimaient la liberté de la presse et la liberté électorale. Elles furent suivies d'un soulèvement dans Paris ; une lutte s'engagea entre les troupes royales et les Parisiens, elle dura trois jours : la victoire se prononça en faveur des insurgés, et par suite Charles X abdiqua le 2 août en faveur de son petit-fils le comte de Chambord. Cette abdication fut considérée comme non avenue, et le 6 août les membres de la chambre des députés, au nombre de 252, proclamèrent Louis-Philippe d'Orléans roi des Français. Son avénement fut accueilli avec empressement à Paris et dans les départements. Louis-Philippe aurait dû faire ratifier son élection au trône par le vote populaire, mais il négligea de le faire, voulant, ainsi que ceux qui l'y avaient porté, un changement calqué en quelque sorte sur celui qui s'était accompli en Angleterre en 1688. Louis-Philippe n'ayant été nommé que par la chambre des députés, vit bientôt les partis contester son prétendu droit.

Au début de la révolution, il n avait contre lui que le parti vaincu dans les journées de juillet, et qui paraissait frappé d'impuissance, et quelques jeunes républicains que l'exemple du général La Fayette, se dévouant à l'établissement d'une nouvelle dynastie, n'avait pas entraînés.

Il y avait bien aussi parmi les dissidents des bonapartistes : mais le roi de Rome se trouvant prisonnier en Autriche, ils manquaient de direction.

On put croire que la faveur dont Louis-Philippe jouissait parmi la bourgeoisie à son avénement au trône, serait longtemps un bou-

levard puissant contre les partis que l'on supposait faibles et indécis; mais cette faveur diminua bientôt. Des dissentiments profonds s'élevèrent parmi les hommes qui avaient contribué à fonder la nouvelle royauté, dès qu'il fut question de la direction à donner aux affaires publiques, et de l'interprétation de la Charte. La Fayette et ses amis, qui voulaient une monarchie entourée d'institutions républicaines, entrèrent dans l'Opposition peu de jours après le procès des ministres de Charles X. Il y eut une rupture éclatante entre le roi et le général, qui avait tant contribué à son élévation au trône; la démission de Dupont de l'Eure suivit de près celle de La Fayette. A quelques mois de là, une nouvelle scission s'opéra entre une nuance moins tranchée du parti libéral et le parti de la résistance. Le 13 mars 1831, Casimir Périer remplaça Laffitte comme président du conseil des ministres. La cause des peuples était abandonnée pour celle des rois, cela devint visible pour tous, et alors de grands mécontements commencèrent à se manifester; les partis extrêmes virent leurs forces augmenter, et de nouveaux griefs s'accumulèrent successivement; l'Opposition parlementaire se reforma, et devint bientôt puissante tant par ses idées que par l'importance des hommes qu'elle comptait dans son sein.

Casimir Périer mourut après une courte et laborieuse administration (16 mai 1832). Ses obsèques eurent lieu, le 19 mai, avec une splendeur extraordinaire, et le gouvernement leur donna le caractère d'une véritable démonstration de parti.

Peu de jours après, l'Opposition voyant qu'on exaltait le système qu'elle avait combattu, crut le moment opportun pour signaler avec solennité les vices de ce système, et, dans une réunion qui eut lieu chez Laffitte, elle décida qu'elle exposerait au pays ses griefs contre le gouvernement. Le texte de cet exposé fut arrêté et signé le 28 mai. On rappelait, dans le *Compte rendu à nos commettants*, que la révolution de juillet devait être la consécration définitive des principes et des droits proclamés par la révolution de 1789, et que ces principes et ces droits avaient servi constamment de base aux votes et aux discours des signataires; puis on reprochait au gouvernement de les avoir méconnus, de s'être montré plein de ménagements coupables pour le parti légitimiste qui venait d'allumer la guerre civile en Vendée. On l'accusait d'avoir abandonné successivement la cause de tous les peuples, et de n'avoir tenu aucune des promesses faites à l'avénement de Louis-Philippe. Cent trente-cinq membres signèrent le *Compte rendu*. A ce moment, l'illustre général Lamarque était fort souffrant et alité; on lui donna lecture de ce document; il l'approuva complétement et il y apposa sa signature. Sa maladie, qui n'inspirait pas d'abord d'inquiétudes sérieuses, empira, et l'on perdit bientôt tout espoir de le sauver.

Le 2 juin, il rendait le dernier soupir. La nouvelle de sa mort, quoique prévue, fit une vive impression dans la capitale; et on s'informa avec avidité des moindres détails qui s'y rapportaient.

Aussitôt que cette nouvelle fut répandue, les députés et les journalistes de l'Opposition, se réunirent pour se concerter, et prendre une décision sur les honneurs funèbres qui seraient rendus à l'illustre défunt, ainsi que sur la marche du convoi. Les écoles, les réfugiés, les condamnés politiques, les Vendéens patriotes s'assemblèrent de leur côté pour nommer des commissaires et aviser aussi au cérémonial. La *Société Aide-Toi*, qui existait encore à ce moment, devint le centre de ces réunions, et l'on décida que toutes les associations, la garde nationale, les corporations ouvrières seraient invitées à figurer dans la pompe du convoi. On voulait, tout en rendant à Lamarque un grand et solennel hommage, faire une démonstration tellement imposante que le ministère en fût ébranlé, ainsi que le système qu'il prétendait perpétuer. Ce but était hautement avoué par tous les journaux de l'Opposition.

Dès le 3 juin, la marche du convoi fut déterminée avec précision, et le jour des funérailles fut fixé au lendemain 5.

Le cortége devait suivre le boulevard jusqu'au pont d'Austerlitz, et là le corps devait être placé sur une voiture de voyage pour être transporté à Mont-de-Marsan, où le général serait inhumé, selon le désir qu'il en avait exprimé.

L'autorité, voyant le mouvement d'opinion qui se préparait, prend des mesures, consigne tous les régiments de la garnison, leur assigne des positions évidemment stratégiques, prépare tout pour le combat; cependant ni l'attitude de l'Opposition, ni celle des journaux ne le faisaient redouter. Il y avait bien quelques projets d'attaque dans deux Sociétés politiques, l'une, dite des *Réclamants de Juillet*, composée de mécontents qui prétendaient ne pas avoir été récompensés de leurs services; l'autre, intitulée *Société Gauloise*, qui était secrète, et dont le véritable caractère n'a jamais été bien connu, quoiqu'on l'ait qualifiée de Société républicaine; mais ces deux sociétés étaient trop faibles pour être bien redoutables.

Le mardi 5 juin, au matin, le calme le plus parfait régnait encore dans Paris. Vers dix heures, une affluence immense était concentrée

autour du domicile du général Lamarque, situé rue Saint-Honoré. A onze heures, le corps du défunt fut placé sur un char funèbre, et après quelque confusion, inévitable dans une pareille cérémonie, le char se mit en marche, traîné par les assistants. Deux bataillons d'infanterie de ligne servaient d'escorte.

On avait mis sur le char funèbre des drapeaux tricolores, et on les avait entrelacés des étendards des réfugiés, qui étaient tous accourus en foule pour rendre les derniers devoirs à Lamarque. Ils lui devaient bien ce témoignage de gratitude, car il avait noblement défendu leur cause à la tribune. Derrière le char se pressaient des députés, des généraux, des hommes de lettres. Les cordons du drap funéraire étaient tenus par La Fayette, le maréchal Clausel, Laffitte et Mauguin. Au moins vingt mille gardes nationaux, tant de Paris que de la banlieue, suivaient en uniforme. Les artilleurs de la garde nationale venaient ensuite : ils étaient aussi en uniforme, mais ils avaient pour la plupart des sabres.

Enfin se pressaient, par groupes distincts, diverses corporations d'ouvriers, et les sociétés politiques. En voyant cette multitude compacte et serrée marcher ainsi en ordre derrière le corps, on se sentait saisi tout à la fois de recueillement et de crainte; car ce n'était pas la douleur seule qui était peinte sur tous les visages, on y voyait aussi la colère et le ressentiment : enfin, tout en avançant, cette multitude paraissait inquiète et pleine d'anxiété, et sa marche devenait parfois tumultueuse.

On a évalué à plus de soixante mille le nombre de ceux qui suivaient le convoi et à plus de deux cent mille celui des spectateurs accourus de toutes parts sur la ligne des boulevards pour saluer les restes du député courageux. Aux fenêtres, sur des estrades improvisées, apparaissaient des milliers de têtes qui se découvraient devant le char. Partout, à la vue de l'uniforme polonais, se manifestait un mouvement de profonde sympathie, et l'on entendait crier avec force : *Vive la Pologne! vivent les Polonais!* Quelques cris de *vive la République!* s'y mêlaient, poussés avec force dans les rangs des sectionnaires et des Réclamants de Juillet.

Bientôt la tête du convoi est en face de la place Vendôme : alors une grande agitation se manifeste; on crie de toutes parts : *place Vendôme! place Vendôme!* et, se détournant de son itinéraire, le cortége se dirige vers la Colonne et vient défiler alentour.

Le poste de l'état-major de la place n'a pas pris les armes; on s'en aperçoit, on murmure : des cris, des menaces se font entendre, le poste sort, et rend les honneurs militaires au mort et au cortége.

Au coin du boulevard des Italiens on remarque, au balcon d'un cercle aristocratique, un personnage au maintien dédaigneux et hautain qui affecte de garder son chapeau sur la tête. Ce personnage, c'est le duc de Fitz James. « A bas le chapeau! » lui crie-t-on. Le duc persiste à tenir son chapeau sur la tête. Des cris, des menaces se font entendre, et bientôt on lui lance des projectiles. Il se retire au milieu des sifflets et des huées.

A mesure qu'on avance, il y a plus de véhémence dans les cris de *vive la République.*

Le convoi arrive à la place de la Bastille. Tout à coup des acclamations se font entendre. Ce sont les élèves de l'École polytechnique qu'on salue; ils viennent haletants, couverts de poussière, se joindre au cortége. Ils ont franchi les murs de l'École, où ils avaient été consignés.

Au même moment, une colonne de quatre à cinq cents hommes, assez mal vêtus et menaçants, débouche du faubourg Saint-Antoine et se joint aussi au cortége. La plupart de ces hommes sont munis de bâtons. Ils ont pris place entre l'artillerie et les réfugiés.

Il est trois heures et demie environ, quand la tête du convoi vient déboucher devant le pont d'Austerlitz, rive droite de la Seine. Là se trouve une estrade tendue d'une draperie noire; cette estrade est destinée aux orateurs qui vont, par leurs discours, honorer la mémoire du général Lamarque. On y voit paraître tour à tour, Mauguin, l'émule et le compagnon parlementaire de Lamarque, le maréchal Clausel, son frère d'armes, le polonais Lelewel et le général Saldanha. Leurs paroles se perdent dans le bruit qui se fait parmi la multitude qui les environne, et qui s'inquiète à la vue d'un corps de garde municipale à cheval, qu'on voit en face placé en bataille, de l'autre côté de la Seine.

La Fayette ne devait pas prendre la parole, mais il y fut convié; son allocution fut courte et couverte d'applaudissements. Il montra, d'un côté, au peuple la place où fut prise la Bastille, où commença la Révolution; de l'autre, la nombreuse réunion du peuple, vainqueur dans la grande semaine de 1830. Il rendit hommage aux drapeaux, non des rois réunis, mais des peuples de Pologne, de Portugal, d'Espagne, d'Italie et d'Allemagne. Il termina en engageant la multitude à se retirer tranquillement et à ne pas gâter cette journée patriotique. Tandis que La Fayette parlait, on répandait le bruit qu'il allait proclamer la république et qu'il devait se diriger vers l'Hôtel de ville, pour y établir

un gouvernement provisoire. Des cris de *vive La Fayette! à bas Louis-Philippe!* retentissaient bruyamment. A ce moment un détachement de deux cents dragons environ quittait la caserne des Célestins et s'avançait, en longeant le quai, vers la tête du pont d'Austerlitz.

La Fayette descend de l'estrade; tout à coup, apparaît monté sur un cheval noir et tenant en sa main un drapeau rouge, un homme jeune encore, ayant la barbe noire, de longs cheveux et le visage pâle et amaigri; il s'avance lentement à travers la foule sans que personne l'arrête ni l'interpelle. Sa présence cause une stupéfaction générale, et sur son drapeau, frangé de noir, on lit en gros caractères ces mots : *La Liberté ou la Mort!* Tandis qu'il s'approche de l'estrade, La Fayette monte dans une voiture de louage qu'on lui a amenée et regagne son hôtel : en partant il rencontre les dragons qui ouvrent leurs rangs pour le laisser passer.

L'homme au drapeau rouge arrive au pied de l'estrade; là des cris de réprobation se font entendre. Le général Excelmans lui crie avec énergie : «Retirez-vous! nous ne voulons pas du drapeau rouge! » et bientôt l'homme et le drapeau ont disparu sans qu'on sache ce qu'ils sont devenus.

Mais les dragons sont rangés en bataille, faisant face au boulevard Bourdon. On entend crier : « Nous allons être attaqués; préparons-nous à nous défendre! »

Des armes alors brillent, des barricades se font, on arrache des palissades pour les étayer. M. Jules Bastide, qui commande l'artillerie de la garde nationale, voyant la lutte imminente, met le sabre à la main, et se tournant vers les artilleurs : « Mes camarades, dit-il, voici le moment venu; que chacun fasse son devoir, et vive la liberté! »

A cette brève allocution, une partie de l'artillerie répond en criant *vive la liberté!* une autre partie quitte les rangs et se débande. C'est alors qu'on vit s'avancer vers les artilleurs et les groupes armés qui se reliaient à eux, le commandant des dragons. Il était accompagné d'un jeune fourrier, et il venait donner l'assurance de ses intentions pacifiques.

Soit que sa démarche ne fût pas bien comprise, soit qu'il se trouvât du côté populaire des hommes décidés à engager l'action, trois coups de pistolet furent tirés sur le commandant et son fourrier. Le fourrier reçut une blessure au bras, le commandant rejoignit aussitôt sa troupe, qui eut à essuyer quelques coups de feu.

Sur ces entrefaites, une seconde colonne de dragons, sortie, comme la première, de la caserne des Célestins, après avoir balayé la rue de Sully et la place de l'Arsenal, vint déboucher sur le boulevard Bourdon. Elle avait eu six hommes tués dans ce trajet, le colonel avait eu son cheval tué sous lui et il avait reçu une blessure grave qui l'avait mis hors de combat; le commandant Chollet avait été blessé mortellement.

Les dragons, en arrivant sur le boulevard Bourdon, étaient fort irrités. De ce moment, Paris fut en pleine guerre civile. Ils sabrent sur le quai tout ce qui s'offre sur leur passage, foulent aux pieds des gens inoffensifs et sans armes; arrivés près du pavillon Sully, ils essayent une vive fusillade, mais on les voit bientôt se replier et abandonner la place aux insurgés.

Pendant cette mêlée, le catafalque traverse le pont d'Austerlitz, avec une portion du cortége qui l'accompagnait; quand on arrive en face du Jardin des Plantes, des cris : *Au Panthéon!* se font entendre; à peine ont-ils été proférés, qu'on voit accourir des gardes municipaux à cheval, sabre à la main, et de ce côté de la Seine s'engage aussi une mêlée violente; le commandant de la garde municipale, Dulac, est blessé, mais sa troupe a le dessus, et l'on fait placer le cercueil sur une voiture de voyage qui l'emporte rapidement vers sa destination.

En quelques heures l'insurrection a grandi, tant sur la rive droite de la Seine que sur la rive gauche, des postes nombreux sont désarmés, des points importants enlevés sans résistance.

On bat le rappel dans tous les quartiers, la garde nationale montre d'abord peu d'empressement à se réunir, et la troupe ne commence guère à agir que dans la soirée, vers sept à huit heures.

La Banque, qui était fort compromise, est dégagée par un escadron du 2e dragons, qui nettoie en même temps la place des Victoires, et refoule les insurgés dans les rues du Mail et du Petit-Reposoir. Ils s'étaient répandus en peu de temps sur un très-grand nombre de points de la ville mais sans réussir à s'y établir fortement; dans la plupart des quartiers, les ouvriers les regardaient construire des barricades, sans se joindre à eux; enfin, dans la nuit, la troupe s'empara de celles qu'on avait élevées dans la rue du Temple et dans la rue Saint-Denis.

Louis-Philippe était à Saint-Cloud, dans la journée du 5 juin. Dès qu'il sut les événements de la journée sa résolution fut prise : il partit pour Paris. Il était avant neuf heures du soir aux Tuileries; sa présence ranima plus d'un courage douteux et raffermit plus d'un dévouement chancelant.

Il manda d'abord le préfet de police, qui s'empressa de se rendre aux Tuileries : « Mon-

sieur le préfet, lui dit-il en le voyant arriver, vous venez d'avoir une journée bien pénible ; tâchez de vous reposer un peu, les choses iront mieux demain. »

Il descendit ensuite sur la place du Carrousel, parcourut les rangs de plusieurs régiments et de la garde nationale réunie sur ce point en assez grand nombre ; il fut accueilli avec enthousiasme. Sa présence ranima la confiance, et donna à chacun l'espoir d'une favorable issue.

Le maréchal Lobau avait le commandement général des gardes nationales, on y joignit le commandement supérieur de toutes les troupes. On tint un conseil semi-militaire, semi-civil, dans lequel on discuta les moyens de comprimer l'insurrection ; on y débattit la question de savoir s'il ne conviendrait pas de placer toutes les troupes dans le Champ de Mars, et d'attendre là les événements. Cette proposition, combattue vivement par le préfet de police, fut repoussée ; elle prouve jusqu'à quel point l'insurrection paraissait redoutable.

Vers onze heures du soir, le ministre de l'intérieur donna l'ordre de saisir *la Tribune*, *le National*, *la Quotidienne* et *le Courrier de l'Europe*. La saisie de *la Tribune* ne s'opéra pas sans quelque brutalité : le commissaire de police qui en fut chargé, se fit accompagner par une centaine de gardes nationaux ; les portes furent enfoncées à coups de crosse de fusil ; on mit en pièces des meubles, des chaises, et l'on s'empara de tous les papiers qu'on put trouver sous la main ; enfin, l'on apposa les scellés sur l'imprimerie, dans les bureaux, après avoir brisé les formes et pris le manuscrit du journal qui devait paraître le lendemain. On arrêta le garçon de caisse et dix compositeurs qui se trouvaient occupés à leur travail.

Les choses ne se passèrent pas ainsi au *National*, car on ne put pas pénétrer dans ses bureaux ; les avenues étaient protégées par des barricades que le commissaire de police n'essaya pas même de franchir : la saisie de *la Quotidienne*, ainsi que celle du *Courrier de l'Europe*, s'opérèrent sans aucun incident. On lança des mandats d'arrêt contre trois membres de la Chambre des députés, Garnier-Pagès, Laboissière et Cabet, et contre le rédacteur en chef du *National*, Armand Carrel.

Le 6 juin au matin, l'insurrection était concentrée sur deux points principaux, le faubourg Saint-Antoine et cette portion de la rue Saint-Martin qui est comprise entre la rue Maubuée et la rue Saint-Merry. Le faubourg fut de très-bonne heure enlevé sans grande résistance.

Le faubourg pris, les insurgés n'étaient plus en force que dans le quartier Saint-Merry.

La position qu'ils y occupaient était formidable ; des fenêtres de la maison n° 30, située au coin de la rue Saint-Merry, on plongeait dans la rue Aubry-le-Boucher, et des barricades, fortement établies, mettaient les insurgés à l'abri de l'escalade. Ils étaient là cent quarante ou cent cinquante au plus, fermes et résolus, et ne marchandant pas leur vie ; mais l'attaque fut conduite aussi avec vigueur : on voyait se succéder tour à tour de nouvelles colonnes, soit de gardes nationaux, soit d'infanterie de ligne ; elles venaient se briser contre ces murailles improvisées qui vomissaient le feu et la mort : là, furent tués d'intrépides soldats ; là, moururent bravement aussi des gardes nationaux, pères de famille, qui avaient quitté leurs femmes, leurs enfants pour sauvegarder l'ordre public ! Et dans cette barricade de la rue Saint-Merry ne se rencontraient que des jeunes gens obscurs, que l'ambition ne poussait pas, assurément, et qui se battaient pour le triomphe d'une idée, d'un principe. Parmi eux se trouvait un homme de vingt-sept ans au plus, mince, pâle, de petite stature, au geste vif et impérieux : il se nommait Jeanne. Son costume était moitié militaire, moitié civil, et sur sa poitrine on voyait briller une décoration : c'était celle de Juillet. Jeanne, dans cette barricade, commandait : il en était le chef improvisé ; personne ne lui avait dit : « Commande-nous ! » et pourtant on lui obéissait. Il fit observer la plus stricte discipline. La vieille église Saint-Merry, à laquelle se trouvait adossée une barricade, servait de quartier général ; on y fondait des balles, et on y sonnait le tocsin d'alarme. Les insurgés du cloître Saint-Merry, car c'est la dénomination historique qui doit leur être donnée, combattaient au nom de la république, et, certes, il ne dépendit pas d'eux qu'elle ne triomphât ce jour là.

Leurs munitions s'épuisaient, ils voyaient d'heure en heure leur petit nombre diminuer ; aucun renfort ne leur arrivait ; quelques avis leur venaient, on leur disait du dehors : « Tenez jusqu'au soir, si vous pouvez ; cette nuit on viendra à votre secours. » Mais ils ne pouvaient guère s'abuser sur de pareilles promesses. Tenir jusqu'à la nuit, était-ce possible en face d'une armée qui ne laissait ni trêve ni repos, et qui faisait le siége de leurs retranchements avec de l'artillerie ?

La barricade principale fut entamée à coups de canon, et de trois heures à quatre heures, le général Laydet, à la tête d'un bataillon du 38e de ligne, d'un bataillon du 1er de ligne et du 42e, parvint à s'emparer de ce poste si important et si courageusement défendu : divers détachements de la garde nationale

prirent part aussi à cette attaque décisive. Jeanne et plusieurs insurgés parvinrent à se faire jour, la baïonnette au bout du fusil. Quelques autres s'échappèrent par des issues dérobées, et ceux qui ne voulurent ou ne purent pas fuir furent en partie passés par les armes.

Il y eut dans les combats des 5 et 6 juin, 18 gardes nationaux tués, 104 blessés; du côté des troupes de ligne, 32 morts et 170 blessés; du côté de la garde municipale, 20 morts et 52 blessés. Total, 70 tués et 326 blessés.

Du côté des insurgés il y eut de 80 à 100 morts et environ 200 blessés.

Cette dernière évaluation des morts ne comprend que ceux qui périrent en combattant; plus de 80 des insurgés, saisis les armes à la main ou cherchant à fuir furent fusillés, soit sur place, soit dans les maisons où ils avaient été pris.

Louis-Philippe, au moment où la barricade de Saint-Merry allait être emportée, parcourait le quartier Saint-Antoine et les quais à la tête d'un nombreux état-major. Il se montrait ainsi à la population pour la rassurer.

Après la victoire, le gouvernement fit procéder à des perquisitions d'armes et de munitions de guerre avec la plus grande activité; des quartiers entiers furent fouillés, ceux-là surtout où l'on s'était battu. Les prisons s'emplirent, et, enfin, le 7 juin, parut une ordonnance qui mettait Paris en état de siége. L'École d'Alfort, l'École polytechnique furent licenciées, ainsi que l'artillerie de la garde nationale; et, par une ordonnance de police, empruntée à l'arsenal de la vieille Royauté, injonction fut faite aux médecins et chirurgiens d'avoir à donner à la police les noms et demeures de tout blessé confié à leurs soins. Cette ordonnance souleva une réprobation unanime, et fut retirée presque aussitôt après avoir été promulguée. C'est le ministre d'Argout qui avait imaginé de l'exhumer des cartons du ministère de l'intérieur.

Voyons maintenant quelle fut durant cette crise la conduite des députés de l'Opposition, et à quel parti ils s'arrêtèrent. Ils s'étaient réunis, on le sait, pour suivre le char funèbre de Lamarque; quand vint le tumulte de la place de la Bastille, ils se dispersèrent; mais, le soir, vers neuf heures, ils se rendirent chez Laffitte afin de s'y concerter sur les mesures à prendre : « La réunion, dit « M. Sarrans (1), fut incomplète, décousue, « sans physionomie tranchée; elle ne présen- « tait, à qui avait vu les journées de Juillet, « aucun des caractères de résolution et d'é- « nergie, au moins individuels, qui marquè- « rent les réunions de 1830. »

(1) *La Fayette et la Révolution de* 1830, tome II, pag. 399.

Le débat finit pourtant par s'établir sur les moyens les plus propres à arrêter l'effusion du sang sans qu'on prît aucune résolution; cependant deux moyens furent présentés : une adresse et une députation au roi; on discuta même les termes de l'adresse, et les députés, entraînés sans doute par un sentiment de crainte exagéré, allèrent jusqu'à demander que, dans cette adresse, on provoquât le châtiment sévère des rebelles : cette proposition fut vivement combattue par La Fayette, Mauguin et Laffitte. Et comme on ne s'entendait pas au sujet de l'adresse, on revint à l'idée d'une députation. Mais l'on se retira à minuit sans avoir pris aucun parti.

Une nouvelle réunion eut lieu le lendemain matin vers dix heures à l'hôtel de Laffitte, et cette fois l'on se décida à l'envoi d'une députation au roi. Laffitte, Odilon Barrot et Arago furent désignés. Leur mission était de hâter le terme des désastres qui affligeaient Paris.

Ils arrivèrent aux Tuileries vers trois heures et demie environ. Le roi rentrait de sa course à travers Paris; il était encore échauffé par le bruit des *vivats* qui l'avaient accueilli, et il se tenait assuré du triomphe. Au moment où il rentrait, le canon tonnait contre la barricade Saint-Merry.

Il reçut les envoyés avec empressement et avec politesse, et leur dit, en les voyant, « que l'Opposition n'avait pas pu choisir « d'intermédiaires qui lui fussent plus agréa- « bles. » Après les avoir engagés à s'asseoir, et s'être placé lui-même devant un bureau, il se montra disposé à les écouter.

Une véritable controverse politique s'engagea entre lui et les trois députés, controverse dans laquelle ceux-ci mirent en relief la plupart des griefs énoncés dans le *Compte rendu*. Louis-Philippe les suivit sur le terrain, discutant avec eux chacun des points principaux qu'ils soulevaient et persista à soutenir que la marche qu'il avait suivie depuis deux ans était excellente. Passant à un autre point: « Ce matin, dit-il, il y avait dans le « conseil des avis pour la mise en état de « siége, et je m'y suis formellement opposé. « Les lois suffisent, je ne veux régner que par « les lois; on ne me fera jamais dévier de « cette règle de conduite. » Après cela, la conférence s'égara en de vaines digressions.

Louis-Philippe finit par dire aux députés : « Messieurs, que me proposez-vous? — Une « proclamation, lui dit Odilon Barrot, dans « laquelle Votre Majesté, en faisant part « à la France des graves événements de ces « deux jours, exprimerait de nouveau et « franchement ses sympathies pour les prin- « cipes de la révolution de Juillet, me sem- « blerait devoir produire un excellent effet. »

Louis-Philippe, qui avait avec tant de persistance défendu tous les actes de son gouvernement, n'était guère disposé à faire une pareille proclamation. Aussi s'empressa-t-il de se rejeter sur ce que cet acte aurait d'irrégulier. Il l'écarta en disant : « Qu'un roi constitutionnel ne pouvait malheureusement pas aller s'expliquer à la tribune ; mais que, dans ses voyages, il ne laissait jamais passer l'occasion d'exprimer ses sentiments, ainsi qu'on avait pu le remarquer. »

Les trois députés commissaires, voyant qu'ils n'obtiendraient rien, se levèrent en lui exprimant la douleur qu'ils éprouvaient de le voir décidé à persévérer dans les mêmes errements, et lui répétèrent que jamais le système qu'on avait adopté n'aurait les sympathies du pays. « Continuons l'expérience, dit « Odilon Barrot, mais les amis du pays « et de Votre Majesté ne pourront y assister « qu'avec une douloureuse anxiété. » Ces paroles dites, on se sépara.

En sortant des Tuileries, les commissaires retournèrent auprès de leurs collègues pour leur rendre compte de la conversation qu'ils avaient eue avec le Roi.

Et les choses en restèrent là de la part de l'Opposition.

Louis-Philippe, dans la conférence avec les trois commissaires, avait formellement déclaré qu'il ne donnerait son approbation à aucune mesure d'exception ; néanmoins le conseil des ministres, tenant séance dans la soirée même, et ayant vivement opiné pour la mise de Paris en état de siége, il donna son acquiescement à cette mesure.

C'était là une faiblesse plutôt qu'un acte de duplicité de sa part ; et cet acte n'étonne pas quand on connaît son caractère vacillant.

Une ordonnance royale, en date du 7 juin, annonça la mise en état de siége de la capitale. Par suite de cette ordonnance les conseils de guerre de la première division militaire furent immédiatement convoqués ; mais bientôt surgirent du barreau de Paris et de la plupart des autres barreaux de France d'énergiques protestations ; la presse, dite *constitutionnelle*, se montra unanime pour combattre cette mesure : mais les conseils de guerre n'en furent pas moins constitués.

Dès le 16, le 1er conseil de guerre eut à juger l'inculpé Pepin, capitaine de la garde nationale de la 10e légion, qu'il acquitta, à ce qu'il paraît, faute de preuves convaincantes.

Le 18 juin, le 2e conseil de guerre ayant à juger un jeune peintre, nommé Auguste Geoffroy, accusé d'avoir, dans la rue Montorgueil, distribué des cartouches et fait feu sur la troupe, le condamna à la peine de mort ; on lui imputait aussi d'avoir, au convoi du général Lamarque, porté un drapeau rouge.

Le condamné forma un pourvoi en cassation, et la Cour suprême fut appelée à se prononcer sur les questions d'incompétence, qui avaient été plaidées devant le conseil de guerre et qu'il avait repoussées. Jamais cour de justice n'avait eu à rendre jugement dans une affaire plus solennelle.

Le 29 juin, la Cour se réunit pour connaître du pourvoi de l'accusé Geoffroy ; une foule immense encombrait la salle de ses audiences, et refluait jusque dans la grande salle des Pas perdus. Le procureur général Dupin était absent ; Voisin de Gartempe, avocat général, dut le suppléer. Il y eut grande surprise au Palais de ne pas voir à son poste le procureur général de la Cour ; car on devait croire qu'il s'empresserait d'apporter le concours de ses lumières à la légalité menacée.

Après l'exposé des faits et des moyens de cassation présentés par Gilbert Desvoisins, conseiller rapporteur, Odilon Barrot, avocat d'Auguste Geoffroy, fut entendu. Il avait divisé sa plaidoirie en deux parties distinctes : dans la première, il établit l'illégalité de la mise en état de siége de Paris par une simple ordonnance, quand il n'y avait pas eu investissement de la place, quand les communications n'avaient pas été interrompues ; dans la seconde partie, il démontra que la conséquence de l'état de siége, en supposant qu'il pût être légal et constitutionnel, ne pouvait être d'enlever les citoyens à leurs juges naturels, de les priver des garanties promises par la législation.

Quant à l'avocat général, il essaya en vain de réfuter les arguments d'Odilon Barrot, et la Cour, après en avoir mûrement délibéré, rendit un arrêt qui renvoyait Geoffroy devant ses juges naturels, « vu, portait cet arrêt, « que Geoffroy, traduit devant le conseil de « guerre de la 1re division militaire, n'était « ni militaire, ni assimilé aux militaires ; ce « tribunal ayant néanmoins déclaré sa com- « pétence et statué au fond, avait commis un « excès de pouvoir, violé les règles de la com- « pétence et les dispositions des articles 53 « et 54 de la Charte. »

Cet arrêt fut accueilli par d'immenses applaudissements ; la nouvelle en fut bientôt connue dans tout Paris, et causa une satisfaction générale.

Odilon Barrot, à peine l'arrêt prononcé, fut environné par une foule nombreuse et empressée qui le combla de félicitations. Sa belle plaidoirie restera dans nos annales judiciaires.

Le gouvernement, averti par cet arrêt qu'il avait fait fausse route, s'empressa de s'y conformer, ce dont on doit le louer : dès le 30 juin, une ordonnance royale prononça la levée de l'état de siége, et, par suite les Cours d'as-

sises furent saisies de toutes les poursuites relatives à l'insurrection des 5 et 6 juin.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des nombreux procès qui furent déférés à la Cour d'assises; ils n'offrirent pas tout l'intérêt qu'on aurait pu croire en considérant les événements auxquels ils se rattachaient : les accusés cherchèrent pour la plupart à se dérober aux condamnations par des subterfuges. On doit cependant excepter quelques-uns des accusés du procès dit du cloître Saint-Merry. Dans ce procès, Jeanne avoua franchement tous les faits qui lui étaient reprochés, mais il soutint qu'en prenant les armes contre la troupe, il avait simplement repoussé la force par la force, et n'avait fait que se défendre contre des attaques à main armée qu'il n'avait pas provoquées.

Après les journées de juin 1832, le gouvernement de Louis-Philippe parut prendre plus de consistance, et on le vit marcher avec plus de résolution vers la réalisation complète du système dit du *juste milieu*, qui avait été si vivement critiqué dans le *Compte rendu*. Néanmoins, il eut le mérite d'user modérément de sa victoire. Il ne prit aucune mesure restrictive ni contre la presse, ni contre les diverses garanties politiques inscrites dans la Charte. Tout se borna, comme nous l'avons vu, à la mise en état de siége de Paris, mesure qu'il retira dès que l'arrêt solennel de la Cour de cassation eut été rendu.

F. Rittiez.

JUIN 1848 (Journées de). — Il n'a pas été possible jusqu'à présent d'écrire l'histoire des journées de juin 1848, de ces journées terribles et néfastes où la population de Paris se trouva partagée en deux camps, où il n'y eut pas de neutres, pas d'indifférents, où chacun prit parti dans un sens ou dans l'autre. Aujourd'hui, après dix ans écoulés, nous ne touchons pas encore au moment où la vérité sur cette lutte lamentable pourra se produire dans tout son jour, où l'on pourra dire quels en furent les premiers, les vrais instigateurs. Il est donc d'obligation étroite, pour qui veut ne pas fausser cette page d'histoire contemporaine, de s'en tenir, jusqu'à nouvel ordre, au récit des faits matériels, des faits patents et purement extérieurs. C'est ce que nous ferons scrupuleusement dans le présent article. On n'y trouvera rien qui n'ait été puisé aux sources officielles, ou qui n'émane de documents contemporains d'une authenticité irrécusable.

L'effet naturel de toutes les grandes crises publiques est de suspendre les rapports économiques et industriels qui font la base de la vie sociale : ces rapports suspendus ou paralysés, il en résulte immédiatement que des légions d'ouvriers sont mises hors des ateliers, et viennent grossir ces masses inquiètes qui, dans une grande ville telle que Paris, sont comme une réserve menaçante pour les jours d'agitation, et qui se tiennent, pour ainsi dire, à la disposition des factieux, des utopistes et des ambitieux. Ces masses oisives et nécessiteuses écoutent volontiers alors les prédicateurs de tout système économique qui affiche la prétention d'apporter remède aux souffrances des classes ouvrières.

Le gouvernement provisoire, dès le 25 février, voulant parer aux dangers qui allaient résulter de la suspension du travail dans bon nombre de fabriques et d'ateliers, eut l'idée d'enrôler dans un corps de garde nationale mobile tous les jeunes gens qui se présenteraient pour en faire partie. Cette mesure n'était pas suffisante, car tous les ouvriers qui se trouvaient sans travail ne pouvaient pas s'enrôler dans la garde nationale mobile. Il fallait donc aviser à d'autres moyens.

« Une seule chose, disait le gouvernement, dès le 25 février, dans une proclamation adressée aux citoyens de Paris, retarde encore le sentiment de la sécurité publique; c'est *l'agitation du peuple, qui manque d'ouvrage*, et la défiance mal fondée qui fait fermer les boutiques et arrête les transactions. » — Tout l'avenir de la République se trouvait implicitement renfermé dans cette *agitation du peuple;* il fallait surtout la calmer; mais, assurément, ce n'était pas chose facile.

La situation de Paris, au moment même où la révolution de 1848 éclata, n'était pas rassurante; c'est là un fait dont il faut tenir grand compte quand on étudie les événements qui suivirent. Nos finances, quoi qu'on ait dit et écrit à ce sujet, étaient loin d'être prospères : la cherté des vivres avait été cruellement sentie depuis 1846; en 1848, le nombre des pauvres secourus par les bureaux de bienfaisance avait doublé; et, en 1847, le nombre des faillites, qui n'était précédemment que de 2,000 à 2,500, s'était élevé au chiffre énorme de 4,762. Les condamnations pour crimes et vols, avaient augmenté aussi dans des proportions considérables. C'étaient là les symptômes d'une grande crise économique, mais ils n'avaient guère éveillé l'attention du gouvernement de Louis-Philippe; il les regardait comme des faits contre lesquels la prudence humaine ne peut rien; grave et profonde erreur, qui a eu, pour lui et pour la France, les plus douloureuses conséquences. En présence de cette aggravation du malaise social, il laissa, sans aucun souci de l'avenir, se propager les doctrines les plus

aventureuses ; croyant avoir rempli sa tâche quand il les avait combattues par des réquisitoires emphatiques et vains.

Le 26 février, le gouvernement provisoire, afin d'assurer la sécurité publique, décréta l'établissement immédiat *d'ateliers nationaux*. Ce décret ne suscita aucune discussion, et l'opinion générale fut qu'il était commandé par les mêmes nécessités que celui qui instituait la garde nationale mobile. On était loin de soupçonner alors l'importance que prendraient plus tard ces ateliers ; ils répondaient actuellement à une nécessité pressante; c'est tout ce que l'on y voyait.

Le gouvernement provisoire, en les créant, n'avait fait que se conformer à des précédents consacrés par une pratique constante. Dans tous les grands chômages du travail, on avait usé de cet expédient de circonstance.

Quand le travail de l'atelier est suspendu, quand le pain manque, il faut nourrir les ouvriers, soit en ayant recours à la charité publique, soit en leur fournissant du travail ; et comme le travail de terrassement, de construction, de remblais, est celui qu'on peut toujours créer, maintenir ou développer, c'est à celui-là qu'on s'empresse de recourir : les ateliers de ce genre n'ont jamais été considérés que comme une institution essentiellement temporaire. Telle fut aussi la pensée du gouvernement provisoire en 1848.

Mais le décret touchant les ateliers nationaux, parut à quelques-uns n'être que le commencement de la mise à exécution de l'*organisation du travail*, si instamment réclamée par les diverses écoles socialistes ; et ce qui donnait à leur opinion une certaine vraisemblance, c'est que, le 25 même, un autre décret avait paru, qui proclamait en ces termes le *droit au travail* : « Le gouvernement de la République française s'engage à *garantir l'existence de l'ouvrier par le travail*. Il s'engage à *garantir du travail à tous les citoyens*. Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice légitime de leur travail. Il rend aux ouvriers, auxquels il appartient, le million qui va échoir de la liste civile. » Au bas de ce décret ne sont apposées que deux signatures : la première est celle de Garnier-Pagès, la seconde, celle de Louis Blanc.

Le 28 février, Marie, ministre des travaux publics, arrêta, de l'avis du gouvernement, que les travaux en cours d'exécution seraient repris immédiatement ; qu'à partir du mercredi 1er mars, des travaux importants seraient organisés sur divers points ; que tous les travailleurs qui voudraient y prendre part devraient s'adresser aux maires de Paris, qui recevraient leur demande et les dirigeraient sans retard vers les chantiers.

Les travaux qui se trouvaient placés dans les attributions du ministre n'étaient pas alors considérables. On dut songer à en créer immédiatement de nouveaux.

D'autre part, le ministre de la guerre avait encore l'atelier du Champ de Mars, réglé et organisé par le Génie. Cet atelier, après avoir employé deux mille hommes à peu près, réunissait, au 18 mai, près de six mille hommes. Ainsi l'impulsion était donnée ; tout ouvrier sans travail pouvait, en se présentant à la mairie de son arrondissement et en faisant une demande, obtenir d'être dirigé sans retard vers les chantiers. Le nombre des ouvriers qui se firent inscrire ne fut pas d'abord fort considérable. Il a été évalué à 12 mille environ ; mais il s'accrut chaque jour dans de grandes proportions. On se trouva alors dans la nécessité de leur donner une organisation particulière, afin de maintenir dans les chantiers un certain ordre, et de rendre en même temps les travaux fructueux ; mais cette organisation d'ateliers composés déjà de près de vingt mille hommes, n'était pas chose facile : il s'agissait d'inventer dans l'ordre économique un rouage entièrement nouveau. Ce n'était guère le moment des discussions théoriques, et ce fut pourtant alors que se constituèrent les conférences dites du Luxembourg, sous la présidence de Louis Blanc, membre du gouvernement provisoire, et qu'il s'y tint en permanence un véritable congrès d'ouvriers et d'économistes traitant chaque jour les questions les plus irritantes et les plus propres à exciter l'inquiétude au dehors. C'était l'empirisme augmentant de ses incertitudes l'anxiété générale.

Tandis que les ateliers nationaux se constituaient, que les conférences du Luxembourg s'ouvraient pour traiter de *l'organisation du travail*, des clubs nombreux se formaient dans Paris. Quelques-uns eurent pour fondateurs et pour organisateurs des condamnés politiques qui avaient recouvré la liberté ; c'est dire qu'ils furent tout d'abord de brûlants foyers d'agitation et de trouble.

Ce fut vers le 3 mars qu'on adopta un plan de conduite à l'égard des ateliers nationaux, et que l'on s'occupa de les organiser. A cette armée de travailleurs qui grossissait chaque jour, il fallait une administration, un cadre ; ce cadre, on le trouva parmi les élèves ou les anciens élèves de l'École Centrale. Après de grandes difficultés, on finit par s'entendre avec le conseil-général des ponts et chaussées, à qui cette innovation déplaisait, et on convint que les ouvriers seraient dirigés par les ingénieurs ou les conducteurs du Corps ; les élèves et anciens élèves de l'École Centrale faisaient abnégation complète du titre que leur avaient mérité leurs études spéciales ;

ils ne se considéraient plus en aucune façon comme ingénieurs, mais bien comme officiers, commandant des brigades de travailleurs ; de la sorte, ils devaient se trouver dans une position identique à celle qu'occupaient les officiers de l'armée de ligne, lorsque celle-ci avait été employée, sous la direction du génie militaire, à la construction des fortifications de Paris.

Le plan auquel on s'arrêta avait été imaginé par un ancien élève de l'École Centrale, qui le soumit au ministre des travaux publics; celui-ci le soutint au Conseil, et parvint à le faire adopter.

Ce plan consistait à établir dans un quartier éloigné des grands centres de population, une administration dont le but serait de centraliser l'action des douze mairies ; chacune des douze mairies, à jour fixé d'avance, enverrait ses ouvriers, munis de leur bulletin, condition d'admission unique, mais indispensable. En inscrivant leur nom, leur profession, leur demeure, l'administration centrale devait leur remettre un livret destiné aux différents contrôles établis pour exercer partout une surveillance active. Enfin, d'après le projet proposé, les ouvriers devaient être réunis en brigades d'un nombre déterminé d'hommes; les brigades en compagnies, dont chacune devait être sous la direction d'un élève de l'École Centrale. Au moyen de cette division, qui rendait possible une surveillance effective et un contrôle sérieux, la paye, soit de secours, soit de salaire, devait se faire régulièrement, à des heures déterminées, sous la garantie d'une inspection salutaire et de l'émargement individuel de chaque ouvrier.

Les maires de Paris apprirent avec une grande joie qu'on avait arrêté un plan d'organisation, grâce auquel ils pourraient placer tous les ouvriers qui affluaient dans leurs bureaux et qui demandaient qu'on avisât à leur donner des moyens de vivre. On se ferait difficilement une idée de l'état dans lequel se trouvaient les mairies après la révolution de février ; on aurait dit que les nécessiteux avaient élu domicile autour d'elles ; ce n'étaient pas des plaintes, des prières qu'on entendait, mais des réclamations ardentes, des cris de désespoir, et souvent des menaces. Le gouvernement provisoire ne mit ni retard ni lenteur à faire cesser cette situation, et l'on doit dire que Marie apporta dans la création des ateliers nationaux une grande vigueur et beaucoup de décision. Il imprima aussi une forte impulsion au Corps des ponts et chaussées, qui, comme tous les Corps, était très-peu disposé à innover.

Le plan d'organisation débattu, convenu, arrêté, on fit sur-le-champ un relevé du nombre des ouvriers inoccupés. Indépendamment des quatre à cinq mille déjà employés, le chiffre total se monta à dix-sept mille. Personne ne pensait alors que ce chiffre dût beaucoup s'accroître, et on taxa d'exagération un des maires, celui du VIII^e^ arrondissement, qui annonçait devoir fournir à lui seul sept à huit mille ouvriers. Ce magistrat n'exagérait pas, puisque plus tard son arrondissement eut à lui seul un contingent de 22 mille hommes enrôlés dans les ateliers nationaux.

Enfin, le 6 mars, parut un arrêté du ministre des travaux publics qui établissait à Paris un bureau central pour l'organisation des ateliers nationaux du département de la Seine, et qui plaçait ce bureau sous la direction d'un ancien élève de l'École Centrale nommé à cet effet commissaire de la République. Voici quelle fut, en définitive, cette organisation :

1° Onze hommes appartenant au même arrondissement formaient une escouade ; l'escouadier était élu par les hommes de l'escouade ; 2° cinq escouades composaient une brigade, non compris le brigadier, qui était aussi nommé par le suffrage direct des hommes de la brigade ; total pour une brigade : cinquante-six hommes ; 3° quatre brigades formaient une lieutenance, et étaient placées sous les ordres d'un lieutenant ; total, pour une lieutenance : deux cent vingt-cinq hommes ; 4° quatre lieutenances composaient une compagnie qui, avec le chef de compagnie, comprenait neuf cent un hommes. 5° Un chef de service avait trois chefs de compagnie sous ses ordres, et commandait ainsi à deux mille sept cent trois hommes ; 6° enfin, un chef d'arrondissement avait sous ses ordres un nombre de chefs de service proportionné à l'importance de l'arrondissement. Quelques communes de la banlieue avaient été annexées pour l'embrigadement à divers arrondissements de Paris. Les autres communes formaient un 13^e^ et un 14^e^ arrondissement. Voici maintenant quels étaient les salaires des brigadiers, chefs d'escouades et travailleurs :

Brigadiers, 3 fr. par jour ; chefs d'escouade, 2 fr. 50 c.; travailleurs, 2 fr.; mais cette paye n'était allouée que pour les jours d'activité ; elle était moins forte les jours d'inactivité. Ces jours-là, les travailleurs ne percevaient qu'un franc ; les brigadiers et chefs d'escouades avaient les mêmes salaires. Les dimanches, on ne payait ni travailleurs, ni chefs d'escouades, ni brigadiers. Les hommes malades et alités, non admis dans les hôpitaux, recevaient indistinctement une solde de 2 fr. par jour, payée par les agents spéciaux du bureau médical ; il y avait des amendes pour les infractions au règlement concernant les travailleurs : ainsi, tout travailleur qui, sans empêchement, ne répondait pas aux appels

était exclu de la paye, à moins que son absence ne fût justifiée dans la journée du lendemain ; et tout travailleur qui, sans empêchement légitime, manquait deux fois de suite à l'appel de la paye était rayé des cadres.

Quand on examine attentivement les mesures prises pour maintenir l'ordre et la discipline parmi les travailleurs des ateliers nationaux, on voit qu'elles étaient sages et prudentes, et qu'elles auraient dû être efficaces. On avait tout prévu, tout fixé, les heures et les lieux de rendez-vous pour aller dans les chantiers ; les heures de repas étaient réglées ainsi qu'il suit : repas du matin, une heure, de 9 heures à 10 heures ; repas du soir, une heure, de 2 heures à 3 heures. Le travail était suspendu à 6 heures du soir.

Le siége de l'administration avait été établi à Monceaux ; on ne put commencer à travailler que le 9 mars, les travaux manquant ; et les premiers qui furent exécutés consistèrent à arracher sur les boulevards intérieurs et extérieurs les tronçons des arbres abattus en février, et à replanter des élèves à leur place ; mais on ne pouvait occuper à cela que quelques centaines d'hommes ; la plus grande difficulté était de trouver à employer utilement tant de forces disponibles.

Le ministre des travaux publics ne cessait d'éveiller sur ce point l'attention des ingénieurs du Corps des ponts et chaussées et celle des membres du gouvernement provisoire, et bientôt il soumit à l'adoption du gouvernement un projet de chemin de fer, dit chemin de fer d'enceinte de Paris, qui aurait immédiatement employé des milliers d'ouvriers d'une manière productive ; mais il ne put le faire adopter, et on lui opposa constamment que l'état des finances s'y refusait. Il en fut de même pour divers autres travaux de canalisation qu'on aurait pu entreprendre de suite. Il n'y eut ni imprévoyance, ni incurie de la part du ministre des travaux publics et de son administration ; la vérité est que leurs efforts échouèrent devant un refus de crédit.

Les ateliers nationaux, ayant reçu une organisation, n'étaient plus aussi faciles à l'agitation ; c'était déjà un grand résultat. Le gouvernement pouvait même espérer d'en faire un moyen d'ordre et de sûreté, et il y serait parvenu si la République naissante n'eût été constamment tourmentée par l'action dissolvante des partis, principalement de ceux qui avaient adopté la fameuse devise : *Religion, Famille, Propriété* (1).

Vers le milieu de mars, quelques hommes bien intentionnés, qui se rattachaient à la fraction modérée du gouvernement, songèrent à fonder un club, dans le sein même des ateliers nationaux, afin de contrebalancer l'action de la réunion du Luxembourg ; ce club se forma avec l'assentiment du ministre des travaux publics, et lorsqu'il fut formé, on entendit souvent les ouvriers qui y étaient le plus influents déclarer que le moment était mal choisi pour se livrer à des *utopies*, et qu'il fallait laisser là les *théories irréalisables*.

A cette époque les manifestations se succédaient rapidement. Le 16 avril, il y en eut une, dite de *l'Organisation du travail*, qui fut préparée, ainsi que l'avait été celle du 17 mars, par les clubs et les délégués du Luxembourg. Mais cette fois la garde nationale se réunit nombreuse et armée, et elle fit échouer les projets des meneurs. Ils avaient cherché à entraîner les ateliers nationaux dans la manifestation ; ce jour-là encore, de même qu'au 17 mars, ce fut en vain : les ouvriers déclarèrent aux délégués des clubs, qui les haranguaient, qu'ils ne savaient pas pourquoi ils prendraient fait et cause pour tel chef d'école ; que jusqu'à présent tant de belles promesses n'avaient abouti qu'à faire fermer les ateliers, à mettre les ouvriers en lutte avec leurs patrons, et à les réduire à la misère ; et lorsque le rappel vint à battre, la plupart allèrent se joindre à leurs compagnies de garde nationale.

La manifestation se trouva de la sorte réduite à quelques milliers d'hommes, qui défilèrent jusqu'à l'Hôtel de ville, où il se séparèrent entourés de tous côtés par la garde nationale, dont l'attitude était des plus menaçantes.

Le 15 avril, les ateliers nationaux comptaient près de soixante-dix mille inscrits, et de nouveaux ateliers se formaient encore dans Paris. La démonstration qui eut lieu le lendemain n'était pas faite pour arrêter ce mouvement de désarroi industriel.

En même temps que les ouvriers de Paris manquaient de travail, ceux des villes et des campagnes environnantes affluaient à Paris en vue de se faire admettre dans les ateliers ; les garnis de Paris, qui, avant le mois de février, ne contenaient que huit à dix mille ouvriers, s'encombraient de jour en jour : vers la fin de mai, ils en logeaient plus de trente mille.

Vinrent les élections. Appelés, comme tous les citoyens, à prendre part à ce grand acte de souveraineté, les ouvriers des ateliers nationaux se refusèrent formellement à admettre la liste des candidats qui étaient proposés, soit par les clubs, soit par la réunion du Luxembourg.

Enfin, au moment où éclatèrent les tristes événements de Rouen, on les vit s'empresser d'offrir leurs services au gouvernement provisoire pour aller y rétablir l'ordre.

(1) Voyez l'article GOUVERNEMENT PROVISOIRE, au tome IV du SUPPLÉMENT.

L'Assemblée nationale était élue. Les élections n'avaient pas été partout aussi calmes qu'on aurait pu le désirer dans l'intérêt de l'avenir; néanmoins elles s'étaient accomplies généralement sans irrégularités.

« Le Pays avait choisi avec réflexion, avec impartialité et sagesse tous les hommes de bien dont les opinions à la fois libérales, républicaines, probes, modérées, courageuses, pouvaient s'adapter sans impatience comme sans répugnance au nouvel ordre de choses nécessité par la Révolution. La France avait eu le génie de la transition, le tact souverain de la circonstance. Cette assemblée de neuf cents membres était l'honnêteté et le patriotisme de la France résumés dans sa souveraineté. A l'exception d'un petit nombre de démagogues, plagiaires surannés de 1793, et de cinq ou six fanatiques de chimères, les noms de tous ces citoyens réunis ensemble signifiaient le salut de la France et la fondation de la république constitutionnelle (1). »

Le 6 mai, le gouvernement provisoire résigna ses fonctions entre les mains de l'Assemblée nationale, qui, après avoir déclaré qu'il avait bien mérité de la patrie, décida qu'il serait remplacé par une commission de cinq membres. Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine, Ledru-Rollin, furent élus membres de cette *Commission exécutive*. Le nombre des votants était de 794. Arago obtint 725 suffrages; Garnier-Pagès, 715; Marie, 702; Lamartine, 643; Ledru-Rollin, 458.

Le résultat de ce scrutin prouva que la majorité de l'Assemblée était prononcée dans le sens de l'opinion républicaine modérée. Flocon, Louis Blanc, Albert, avaient été éliminés de la nouvelle combinaison gouvernementale, et Ledru-Rollin n'avait été nommé qu'avec peine, et grâce surtout à l'intervention active de Lamartine, qui, usant à propos de l'influence qu'il avait acquise depuis la révolution de février, engagea et décida un certain nombre de ses collègues à donner leur voix à Ledru-Rollin, en leur faisant comprendre que l'exclusion d'un républicain si notoire serait une injustice et pourrait devenir une cause de désordre.

Mais la majorité de 725 voix qui s'était formée autour du nom illustre de François Arago se composait d'éléments hétérogènes; elle comprenait des légitimistes, d'anciens orléanistes, et, de plus, quelques hommes nouveaux, qui n'avaient aucun parti pris, et devaient, pour la plupart, flotter au gré des circonstances. Ce n'était pas une de ces majorités fortes, disciplinées, homogènes, qui soutiennent le gouvernement qu'elles élèvent au pouvoir, et lui imprimentune marche assurée en lui traçant une ligne de conduite ferme et nette.

Cette majorité, qui avait acclamé la république, ne savait trop quelle voie suivre pour l'organiser; et à peine avait-elle nommé la Commission exécutive qu'elle se prit à s'en défier.

Après l'attentat du 15 mai, qui ne tendait à rien moins qu'à disperser l'Assemblée élue librement par la Nation, et à constituer un gouvernement de faction, plusieurs légions de la garde nationale demandèrent des mesures contre les clubs; la Commission exécutive se borna à fermer la *Société républicaine centrale* et le club des *Amis du peuple* (1).

Le 1er juin, Portalis et Landrin demandèrent à l'Assemblée l'autorisation d'exercer des poursuites contre Louis Blanc, à l'occasion des faits du 15 mai, auxquels, prétendait-on, il avait pris une part active. Ces poursuites amenèrent naturellement la dissolution des conférences du Luxembourg, ce qui jeta de l'irritation dans une portion de la classe ouvrière. La conduite que Caussidière, préfet de police, avait tenue dans cette journée fatale ayant été jugée suspecte, on lui demanda sa démission, qu'il ne put pas refuser; et, le 17 mai, on procéda à la dissolution d'un corps de *garde républicaine*, qui avait été formé par lui aussitôt après la révolution de février, et qui se composait en grande partie d'ardents républicains, compromis sous le règne de Louis-Philippe. On licencia un autre corps, dit de *montagnards*, qui était aussi composé de républicains très-prononcés. Les montagnards sortirent avec leurs armes, et six par six, en vertu d'une espèce de capitulation qui avait été arrêtée avant leur sortie, mais qui ne fut pas exécutée : car, à mesure qu'ils avaient franchi l'enceinte de la Préfecture de police, ils furent désarmés par les gardes nationaux. Ce licenciement jetait sur le pavé des hommes énergiques qui, sans doute, étaient républicains, au moins de tempérament, mais qui aussi étaient faciles à égarer, d'autant plus que, se croyant outragés, ils gardaient un amer ressentiment. Ardents et peu éclairés, ils devaient, à l'occasion, se précipiter avec joie dans l'insurrection.

Dans la journée du 15 mai, les ateliers nationaux étaient restés calmes et paisibles. Là était la véritable force ouvrière, là se trouvaient aussi des passions inflammables; mais l'expérience des deux derniers mois attestait cependant qu'on pouvait prendre un grand ascendant sur elles, les diriger, les contenir et même les faire servir à la consolidation de la République. Il n'entrait assurément dans l'es-

(1) Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, livre XIV, § V.

(1) Voyez, au SUPPLÉMENT, l'article MAI 1848 (QUINZE).

prit de personne que les cent mille hommes agglomérés ainsi autour de Paris, et pour la plupart inoccupés, dussent rester longtemps dans cette situation singulière ; mais il y avait deux voies, deux voies bien différentes, pour rentrer dans l'état normal : celle des moyens lents et conciliateurs, celle des moyens brusques et irritants.

Aussitôt après la dissolution des *montagnards*, on procéda à la formation d'un corps de troupes municipales, qui, sous le nom de *garde républicaine*, comprit environ trois mille hommes d'élite, tant infanterie que cavalerie : c'était une force qu'on tenait prête pour des conflits ultérieurs qu'il était facile de prévoir.

On avait remplacé depuis quelque temps le général Subervie, ministre de la guerre, par Fr. Arago. Cette nomination n'était que provisoire : la Commission exécutive songeait à appeler à ce poste Eugène Cavaignac, alors gouverneur général de l'Algérie. Cet officier distingué avait conquis lentement et par la voie droite tous ses grades en Grèce et en Afrique, et il y avait rendu d'éminents services. On estimait son caractère autant que son courage ; les amis de la civilisation lui savaient gré d'avoir rehaussé la profession des armes par les vertus du citoyen, d'avoir toujours uni l'humanité à ce que l'on appelle l'honneur militaire, et d'avoir réprouvé hautement en mainte occasion cette doctrine lâchement complaisante qui invoque les tristes nécessités de la guerre pour justifier tous les excès. Personne ne mettait en doute ni l'étendue de ses connaissances spéciales, ni la fermeté de ses principes. Il était à peu près le seul des généraux alors en activité qui fût connu pour avoir des opinions républicaines. Sous la monarchie, il n'en faisait pas vainement étalage, ce qui, dans sa position, aurait été peu convenable, mais il ne les dissimulait pas, toute dissimulation étant incompatible avec la droiture de son caractère.

Cavaignac stipula, avant d'accepter le ministère de la guerre, qu'on ne mettrait plus aucun obstacle à la rentrée des troupes dans Paris. C'était alors une question fort chaudement débattue : les ultra-révolutionnaires voulaient absolument qu'il n'y eût à Paris aucune autre force armée que la garde nationale ; les républicains modérés repoussaient cette prétention.

Peu de jours après l'arrivée à Paris du général Cavaignac, une grande fermentation se déclara dans les ateliers nationaux à l'occasion de discussions fort graves qui s'étaient élevées à leur sujet dans le sein de l'Assemblée nationale ; discussions qui aboutirent à un décret qui détruisait complétement l'organisation qu'ils avaient reçue du gouvernement provisoire. Dans le cours des débats, quelques orateurs insistèrent sur l'inutilité de ce que l'on appelait dérisoirement, disaient-ils, les *travaux des ateliers nationaux*. Ils établirent en outre que, dans différentes industries, on avait été obligé de renvoyer des commandes parce que des ouvriers, sans refuser précisément de travailler, avaient demandé des salaires que les maîtres trouvaient exagérés, et qui l'étaient en effet. Ils parlèrent même d'ouvriers qui, pouvant gagner trois et quatre francs par jour, avaient refusé du travail, préférant la vie douce et facile des ateliers nationaux.

Il y avait dans ces faits, peu nombreux, il est vrai, mais qui cependant s'étaient répétés, les symptômes d'une vaste coalition, ayant pour objet l'élévation du salaire. Il paraît que beaucoup d'ouvriers se laissaient diriger par une puissance malfaisante, qui agissait dans l'ombre pour désorganiser le travail. Quelle était cette puissance occulte et perfide ? C'est ce que l'histoire fera connaître, quand son jour sera venu. Voici comment un manufacturier, représentant de la Seine-Inférieure, s'exprima dans un discours, qui était empreint d'une grande malveillance à l'égard du gouvernement (Séance du 30 mai) : « Si « des ouvriers préfèrent un salaire minime, « insuffisant, à un salaire plus élevé, évidem- « ment ils ont un motif pour en agir ainsi. « Ce motif, je vais vous le dire : c'est qu'on « a fait espérer à ces malheureux qu'en pro- « longeant un état de choses si contraire au « rétablissement de l'ordre, un bouleverse- « ment arriverait infailliblement, et qu'à la « suite de ce bouleversement, il deviendrait « facile de leur assurer une position meilleure « que celle qui leur est échue par la loi de » nature ou la force des choses. Et puis, en « présence de ces espérances de désorganisa- « tion, il y a un gouvernement qui, placé entre « l'ordre et le désordre, agit, passez-moi la « comparaison, comme don Juan entre Ma- « thurine et Charlotte, disant à voix basse, à « l'une et à l'autre alternativement : *votre « rivale est folle ; c'est vous que je préfère.* « Il faut que cette situation cesse. »

On ne pouvait pas montrer plus de défiance vis-à-vis de la Commission exécutive, et cette défiance devait nécessairement l'entraver dans l'accomplissement de ses sages desseins. Ce qu'elle voulait, c'était arriver à disséminer graduellement les ouvriers des ateliers nationaux sur divers points du territoire, afin d'éviter un conflit ; mais on la gourmandait aigrement, on la pressait d'agir et de précipiter le dénoûment.

Le ministre des travaux publics, répondant au gros manufacturier, distingua les ouvriers en deux catégories : il dit que sans doute

il y avait dans les ateliers nationaux des ouvriers qui s'égaraient dans leurs vues de réforme sociale, mais qu'il n'en était pas ainsi du plus grand nombre; il annonça qu'il serait promptement en mesure d'apporter à l'Assemblée des projets de travaux combinés de manière que l'on pourrait répartir sur un grand nombre de points les véritables ouvriers, ceux qui reconnaissent que leur premier devoir est de reprendre les travaux auxquels ils sont propres, et de concourir ainsi à remettre la prospérité à la place de la ruine, la fécondité à la place de la stérilité.

Le 30 mai, à la suite de la discussion sur les ateliers, l'Assemblée adopta un projet de décret qui avait pour objet de substituer dans le plus bref délai possible, dans les ateliers nationaux, le travail à la tâche au travail à la journée; en même temps ce décret annonçait que des crédits spéciaux seraient ouverts au ministère des travaux publics, du commerce et de l'intérieur, pour hâter, par voie d'avances et de primes, la reprise des travaux départementaux, communaux et d'industrie privée.

L'article 3 de ce décret portait en outre : « Que les ouvriers séjournant depuis moins de trois mois dans le département de la Seine et qui n'y justifieraient pas de leurs moyens d'existence, recevraient pour eux et leurs familles une feuille de route avec indemnité de déplacement, dont partie serait payée pendant le trajet, et partie au lieu de leur destination. » Le nombre des ouvriers qui se trouvaient dans le cas prévu par l'article 3 était considérable.

Ce décret les mécontenta; il inquiétait aussi bon nombre d'ouvriers parisiens, qui ne voyaient pas sans appréhension arriver le moment où on les éloignerait eux-mêmes de la capitale. Ces causes de mécontentement furent exploitées habilement, comme on le pense bien, par ceux qui avaient pris goût à la vie commode des ateliers nationaux, et aussi par les ambitieux qui fondaient leurs coupables espérances sur une lutte fratricide qui affaiblirait la république et la tuerait peut-être.

A partir de ce jour, les ateliers nationaux devinrent le centre de manœuvres souterraines: Une triste émulation s'établit, pour en corrompre l'esprit, entre les partis politiques déchus et les sectes socialistes, lesquelles avaient subi une véritable défaite dans la journée du 15 mai, et avaient momentanément perdu leurs chefs, qui étaient ou emprisonnés ou en fuite. C'est alors que la pensée de faire servir les ateliers nationaux au renversement du gouvernement prit chaque jour plus de consistance. Les agents des partis ennemis commentèrent le décret avec amertume et perfidie, disant aux ouvriers qu'on les avait indignement trompés, qu'on ne tenait pas les promesses qu'on leur avait faites à l'époque de la formation des ateliers nationaux; enfin, ils ne négligèrent aucun des moyens qui leur parurent propres à aigrir les souffrances et les ressentiments. Toutes ces menées machiavéliques étaient d'autant plus redoutables qu'il y avait dans Paris des milliers de fusils disponibles pour une émeute, par suite des distributions considérables qui avaient été faites après la révolution de février. Si les fusils ne manquaient pas, les munitions manquaient encore moins.

Le 25 mai, on avait nommé, pour administrer les ateliers nationaux, une commission composée d'ingénieurs et d'industriels, qui devait s'établir au ministère des travaux publics, sous le titre de *Commission des ateliers nationaux*. Cette commission devait prendre une connaissance approfondie de tous les détails relatifs à l'état actuel des ateliers nationaux, signaler les modifications et les perfectionnements qu'il serait nécessaire d'y introduire, et proposer toutes les mesures qui, sans porter atteinte au *principe sacré de la garantie du travail* (ainsi s'exprimait l'arrêté ministériel) lui sembleraient les plus efficaces pour diminuer les charges qui pesaient sur l'État. Elle fut nommée par le ministre, qui fit ses choix en dehors des ateliers nationaux, ce qui induisit à croire qu'elle avait essentiellement pour but, sinon de détruire, tout au moins de modifier profondément l'organisation première.

L'administration qui fonctionnait depuis le 3 mars se montra froissée de cette mesure. Se laissa-t-elle aller à son mécontentement jusqu'à se prêter à des machinations contre la sûreté de l'État? le directeur de cette administration devint-il le centre d'intrigues coupables? On dut le supposer quand on vit tout à coup le ministre des travaux publics lui demander sa démission, ou plutôt l'exiger; puis, après l'avoir obtenue, le placer sous la garde d'agents de l'autorité, et donner des ordres pour qu'il fût dirigé en chaise de poste jusqu'à Bordeaux, où il fut effectivement mené.

Des symptômes de rébellion et de troubles commençant à se produire dans certains quartiers de Paris, l'Assemblée nationale vota, le 7 juin, une loi contre les attroupements, loi sévère, qui étendait la responsabilité jusqu'aux imprimeurs, distributeurs ou afficheurs d'écrits provoquant aux attroupements. Elle fut qualifiée de *draconienne* par les mécontents, dont la violence, jusque-là contenue, éclata en injures et en menaces. Quelques jours après (le 10 juin) l'Assemblée vota d'urgence, sur la demande du ministre des travaux publics, un certain nombre de projets relatifs à des travaux déjà commencés, qui pouvaient occuper utilement un grand nom-

bre d'ouvriers. Elle accorda 2 millions pour la continuation des travaux du chemin de fer de Tours à Nantes; 2 millions 940 mille francs pour la reconstruction de cinq ponts sur l'Yonne, la Marne, la Moselle, la Charente et la Vienne. En outre, afin de donner sur place du travail aux ouvriers qui, par leur position particulière et des liens de famille, ne pouvaient être dirigés sur des points plus ou moins éloignés de Paris, et afin de leur ménager le séjour dans le département de la Seine, elle autorisa le ministre à imputer sur le crédit affecté aux travaux de réparation des routes nationales, 1/2 million pour l'établissement d'ateliers sur les routes départementales du département de la Seine, et 1/2 million pour contribuer à l'exécution des travaux communaux dans l'étendue du même département. Enfin elle l'autorisa à prélever sur les crédits mis à sa disposition pour l'exercice 1848 : 1° 1/2 million pour le prolongement du canal de la Haute-Seine, en amont de Troyes; 2° 1/2 million pour l'exécution d'un canal latéral à la Seine entre Marcilly et Nogent-sur-Seine; un million pour l'exécution de travaux d'amélioration de la Marne entre son embouchure dans la Seine et Dizy; 3° un million pour l'exécution entre Blancafort et Lamotte-Beuvron, d'un canal de navigation dérivé de la Sauldre, dans l'intérêt de la Sologne.

C'était bien quelque chose qu'une somme de *neuf millions* mise d'emblée à la disposition du ministère des travaux publics pour subvenir aux plus pressantes nécessités.

Ces travaux votés (et ils l'avaient été presque sans opposition), il fallut songer à envoyer sur les lieux des détachements d'ouvriers pris dans les ateliers nationaux. Mais bientôt les malveillants prétendirent que les travaux à exécuter dans la Sologne seraient fort dangereux; que le climat y était insalubre, que les ouvriers s'y trouveraient exposés à des miasmes pestilentiels, qui engendreraient des fièvres mortelles. Ils poussèrent sourdement les faux ouvriers à la résistance. Ce fut sous l'action malfaisante de ces instigateurs de sédition que l'organisation des ateliers nationaux tourna directement contre le dessein que le gouvernement s'était proposé. En les soumettant à l'autorité d'une règle, il avait voulu certainement tirer d'eux un peu de travail réel et productif, il avait voulu aussi sauver la République des dangers de toute sorte qui naissent inévitablement du désœuvrement et de la licence de grandes multitudes agglomérées; et, dans le fait, il se trouva n'avoir établi un peu d'ordre dans ce chaos qu'au profit des ambitieux qui minaient la République.

L'agitation allait croissant.

On s'est demandé souvent, alors et depuis, si le gouvernement pouvait résoudre pacifiquement cette question si épineuse et si délicate des travailleurs, s'il pouvait, sans faire naître de résistance, sans exciter une sédition, transformer l'institution des ateliers nationaux, institution qui, dans sa pensée, n'avait jamais été que temporaire, déverser sur d'autres parties du territoire et employer à des travaux réels ces masses inoccupées. Les uns ont répondu oui; les autres, non. Ce qui est certain, c'est qu'une solution pacifique ne pouvait être ni obtenue ni même espérée, si le plus grand calme et la bonne volonté la plus évidente ne présidaient pas aux délibérations de l'Assemblée sur ce grand objet, et si les partis, faisant à la patrie le sacrifice de leurs ressentiments, ne prêtaient pas au gouvernement le plus loyal concours. Mais il en alla tout autrement : la politique vint compliquer encore la question sociale, déjà très-embarrassante en soi, et y ajouter ses soupçons, ses défiances, ses colères et ses injustices. L'Assemblée parut impatiente d'en finir, et d'en finir n'importe comment, à tout prix; et les partis hostiles, au lieu d'abjurer, à l'approche de la crise, leurs funestes préventions et de faire trêve, ne fût-ce que pour un jour, à leurs manœuvres coupables, au lieu de seconder le gouvernement sans arrière-pensée, ce qui aurait décuplé sa force et l'aurait rendue irrésistible, les partis hostiles redoublèrent d'animosité et laissèrent voir qu'ils attendaient beaucoup de la guerre civile, et qu'ils l'appelaient de tous leurs vœux.

« L'Assemblée nationale, dit Lamartine, récemment arrivée de ses départements, excitée par les ressentiments des hommes aigris contre la République, témoin des vagabondages scandaleux de cette armée nomade des ateliers, peu initiée encore aux difficultés de la situation de la capitale, impatiente des temporisations et des ménagements nécessaires pour amener une dissolution sans catastrophes, s'irritait des lenteurs de la *Commission exécutive*. Les journaux des partis monarchiques ne cessaient de dire que les hommes du gouvernement provisoire, dépossédés de leur ambition par la présence de la souveraineté nationale, gardaient, grossissaient, soldaient cette armée du paupérisme pour peser sur la représentation, pour l'intimider et pour l'assujettir par une menace visible à leur coupable cupidité de domination. L'Assemblée n'était pas éloignée de prêter foi à ces calomnies. Pendant que le gouvernement se consumait en veilles, en efforts prudents, en préparatifs, pour licencier, sans effusion de sang, une milice dont il déplorait l'existence et dont il réprimait le débordement, l'Assemblée voyait dans les principaux membres de ce gouvernement des complices pervers de la sédition. Lamar-

tine et Ledru-Rollin étaient les plus accusés par ces insinuations. Leur présence simultanée dans la *Commission exécutive*, malgré leur dissentiment connu sur la marche à imprimer dans le principe à la République, était la preuve, disait-on, d'une odieuse alliance dans laquelle ils avaient sacrifié leurs principes pour associer leurs ambitions.

« De là, quelques réclamations trop vives, et quelques motions trop téméraires à la tribune de l'Assemblée. Ces motions retentissaient intempestivement au dehors, et elles servaient de texte aux clubs, aux journaux démagogiques et aux orateurs d'attroupements pour calomnier à leur tour l'Assemblée nationale et pour animer le peuple contre l'égoïsme prétendu de la bourgeoisie.

« Les factions antirépublicaines et les ambitions cachées sous les dénominations dynastiques paraissaient concourir aussi au travail de démoralisation et de sédition qui se manifestait dans l'armée des ateliers nationaux à mesure que le moment de leur licenciement approchait. Le préfet de police voyait poindre une nouvelle faction. Cette faction semblait vouloir grandir avec le germe de la jeune République pour s'y confondre ou pour l'étouffer. C'était la faction bonapartiste.

« Cette faction avait, disait-on, beaucoup d'agents dans l'armée des ateliers nationaux. L'immense popularité du nom de Napoléon, traduite en cris de *Vive l'Empereur!* et en aspirations ouvertes à une dictature militaire, proclamée par la démagogie, devenait une menace pour la République. De nombreux attroupements, parcourus et harangués par les partisans de Napoléon, se formaient tous les soirs sur les boulevards. Le gouvernement employait avec énergie la garde mobile, la garde nationale, pour les dissoudre; ils renaissaient tous les jours. Il proclama la loi contre les attroupements. En une seule nuit cinq cents de ces agitateurs furent arrêtés. Les attroupements cessèrent; mais le double levain de sédition qui couvait dans la faction bonapartiste et dans la faction prolétaire ne cessa pas d'envenimer l'esprit des ateliers nationaux (1). »

Le 10 juin, au moment même que l'Assemblée votait plusieurs millions à employer immédiatement en travaux publics, et témoignait, par ce vote, de quelque sollicitude pour les ouvriers de bonne volonté, un cri formidable de *Vive la République*! jaillit de toutes les poitrines et fit retentir tous les échos de la salle. D'où venait cette explosion spontanée et inattendue? Le représentant Heeckeren était monté à la tribune et avait dit : « Des lettres arrivées de Troyes portent qu'au moment où un régiment de ligne allait entrer en ville, la garde nationale est allée au-devant de lui pour lui souhaiter la bienvenue. La garde nationale a crié : *Vive la République* ! Le régiment a répondu : *Vive Louis-Napoléon!* » Au milieu de l'émotion universelle de l'Assemblée, Eugène Cavaignac, ministre de la guerre, s'élança à la tribune. Il dit qu'aucun fait de ce genre n'était parvenu à la connaissance du gouvernement; puis il ajouta avec une énergie extrême : « Loin de moi de vouloir porter une accusation aussi terrible contre un de nos concitoyens. Je dois croire, je veux croire, je crois que celui dont le nom a été prononcé est innocent. Mais je crois répondre au sentiment unanime de l'Assemblée en vouant à l'exécration publique quiconque tenterait de porter une main sacrilége sur les libertés de la République. » Il fut interrompu par une acclamation unanime, et l'Assemblée entière se leva avec transport en criant : *Vive la République* ! Cavaignac ajouta : « L'histoire réserve plus de gloire et d'honneur à celui qui consacrera toutes ses facultés au service de la patrie qu'à celui qui tenterait d'abuser d'un nom glorieux au profit de son ambition. » Les acclamations redoublèrent (1).

Le caractère de plus en plus grave des manifestations bonapartistes donna lieu au gouvernement de déclarer qu'il ferait exécuter, en ce qui concernait Louis-Napoléon, et jusqu'au jour où l'Assemblée nationale en aurait autrement décidé, la loi de 1832, qui exilait du territoire français les membres de la famille Bonaparte. Lamartine, qui avait pris auprès de ses collègues l'initiative du décret qui tendait à maintenir, pendant la fondation de la République, l'ostracisme de Louis-Napoléon, fit savoir à l'Assemblée, dans la séance du 12 juin, que le gouvernement avait ordonné au ministre de l'intérieur d'appliquer la loi de 1832 à celui des membres de l'ancienne famille impériale qui avait fait deux fois acte de prétendant, en s'autorisant du sénatus-consulte de l'an XIII. L'Assemblée accueillit cette déclaration par des bravos et des cris de *Vive la République!* qui voulaient dire : *Vive la Liberté ! Vive la Souveraineté nationale!* Deux membres de la famille impériale, Pierre-Napoléon, fils de Lucien, et Napoléon, fils de Jérôme, l'ancien roi de Westphalie, protestèrent vivement de leur attachement à la République, et prirent l'engagement solennel de se porter au premier rang de ses défenseurs, si elle était jamais attaquée par des réactions ou par des anarchistes (2).

(1) *Histoire de la Révolution de* 1848, livre XV, § XIII.

(1) Voir le *Moniteur* et le *Journal des Débats* du 11 juin 1848.

(2) Voyez le *Moniteur* des 12 et 13 juin, p. 1381, col.

L'Assemblée avait reçu, sinon avec défiance et dédain, au moins avec froideur, cette double protestation; elle avait applaudi presque unanimement aux mesures de la *Commission exécutive;* rien dans son attitude ne faisait donc prévoir qu'elle dût, le lendemain même, décider, à une très-forte majorité, que Louis-Napoléon serait admis comme représentant du peuple. C'était se démentir elle-même. C'était comme si elle eût dit : « Hier, je le jugeais dangereux, et je trouvais bon qu'on lui appliquât la loi de 1832, qui est une loi de bannissement; aujourd'hui j'en juge tout autrement, et je prononce que l'ordre de choses existant n'a rien à craindre de sa présence. »

La *Commission exécutive*, un instant raffermie par l'adhésion de l'Assemblée, recevait de ce revirement soudain une mortelle atteinte. Jamais pourtant elle n'avait eu plus besoin d'être résolument soutenue. Les ateliers nationaux lui apparaissaient comme un nuage chargé de tempêtes. Des désordres avaient éclaté dans quelques-uns des départements, la résistance et la rébellion s'y étaient ouvertement organisées contre le payement de l'impôt, dit des *quarante-cinq centimes*, et ces faits déplorables, à mesure qu'ils étaient signalés, jetaient dans les esprits de sinistres appréhensions. De quelque côté qu'elle regardât, elle n'apercevait que périls menaçants. Elle sentait que l'on était à la veille de la guerre civile. Clément Thomas, qui commandait la garde nationale, disait, le 15, à l'Assemblée : « Si j'en crois les renseignements qui me sont fournis, c'est peut-être une bataille que vous aurez demain. »

L'heure de la catastrophe allait, en effet, sonner.

Le 21 juin, la *Commission exécutive* donna des ordres pour faire commencer l'opération des enrôlements dans l'armée de tous les jeunes gens ayant de dix-huit ans à vingt-cinq ans.

Dès le matin du 22 juin, les ouvriers des ateliers nationaux étaient rassemblés par bandes nombreuses du côté du Jardin des Plantes, où ils allaient habituellement toucher leur paye. Là se trouvaient des employés de l'administration des ateliers, avec des registres pour y inscrire ceux qui voudraient s'enrôler. D'autres registres étaient ouverts par les commis du bureau central, pour l'inscription des ouvriers qui voudraient se rendre dans les départements, afin d'y prendre part à l'exécution de certains travaux que la *Commission du travail* avait déterminés. On attendit en vain les enrôlements, personne ne s'inscrivit. Les ouvriers ne s'occupaient d'autre chose que des mesures qu'on prenait à leur égard, mesures qu'ils qualifiaient d'arbitraires et d'oppressives. Selon eux, l'enrôlement forcé des ouvriers âgés de 18 ans à 27 n'était autre chose que la *presse* exercée en Angleterre pour le recrutement de la marine; et quant à l'obligation imposée aux ouvriers qui n'étaient domiciliés à Paris que depuis trois mois, ils la considéraient comme une formelle atteinte à la liberté individuelle.

La place du Panthéon avait été assignée aux ouvriers pour ouvrir des délibérations sur la conduite à suivre dans ces graves circonstances. Quand ils vinrent pour s'y établir, ils la trouvèrent occupée par une force armée nombreuse; ils se dirigèrent alors vers la place de la Bastille, où déjà un grand nombre des leurs étaient réunis. De là ils se mirent tous en marche pour l'Hôtel de ville, où ils arrivèrent en masse.

De ce moment la circulation des voitures fut forcément interrompue; les boutiques se fermèrent dans les quartiers de l'Hôtel de ville, des Arcis, Saint-Martin et Saint-Denis. Les ouvriers ne prononçaient guère d'autres mots que ceux-ci : *Du travail dans Paris! Nous ne quitterons pas Paris!* Arrivés au pont au Change, ils se dirigèrent vers le Luxembourg, par le Palais de Justice et le pont Saint-Michel; mais tous les abords du Luxembourg se trouvant gardés, ils furent obligés de s'arrêter. Ils délèguèrent alors huit d'entre eux pour exposer leur griefs à la Commission exécutive.

Ce fut Marie qui les reçut. Un colloque s'engagea entre les délégués et lui. Il avait laissé de bons souvenirs dans l'esprit des ouvriers, et peut-être le croyaient-ils disposé à favoriser leurs prétentions; mais il ne pouvait pas leur faire des promesses fallacieuses; il y avait des décrets rendus par l'Assemblée, il fallait qu'ils fussent exécutés. Il leur dit nettement qu'ils devaient se soumettre purement et simplement à ces décrets; que, s'ils résistaient, ils seraient contraints par la force; en un mot, que le gouvernement était bien décidé à ne pas fléchir.

Les délégués se retirèrent profondément irrités. La réponse de Marie, en passant de bouche en bouche, fut bientôt dénaturée; ceux qui avaient un parti pris d'exaspérer les ouvriers l'altérèrent si bien que, de ferme qu'elle était, elle dut paraître offensante, dure, et provoquante. Naturellement les têtes s'échauffèrent; des cris factieux furent poussés, et il fut arrêté immédiatement que tous les travailleurs seraient invités à protester en masse contre le décret qui contraignait les plus jeunes d'entre eux à se faire soldats.

Dans la soirée, il y eut encore de grandes

3; le *Journal des Débats* des mêmes jours, p. IV, col. 3.

réunions d'ouvriers sur divers points. Sur la place du Panthéon une masse compacte stationna jusqu'à une heure très-avancée et à la lueur des torches. Elle prêtait l'oreille à un orateur qui conseillait de prendre les armes, parce que, disait-il, les principes posés en février étaient méconnus et violés. Son appel aux armes fut vivement applaudi, et on se donna rendez-vous pour le lendemain matin à six heures, sur la même place.

En même temps des groupes parcouraient certains quartiers de Paris, en poussant ce cri funèbre : *Du travail ou du plomb !* On remarqua aussi un rassemblement composé de quelques centaines d'hommes, qui traversèrent dans la soirée le faubourg Saint-Antoine, en criant : *Vive Barbès !* et se dirigerent vers Vincennes ; puis, lorsque ce premier rassemblement fut dispersé, on vit des hommes courir çà et là dans toutes les rues du faubourg ; ils criaient avec des trompes : *Les enfants de Paris ne partiront pas ; demain, à six heures, on se réunit dans telle cour, tel numéro.*

Ces cris, retentissant de maison en maison, portaient en quelque sorte le dernier défi à la paix publique.

La nuit ne fut guère plus calme que ne l'avait été la journée : quelques ouvriers des ateliers nationaux, que l'on avait envoyés à Corbeil pour y faire des travaux de terrassement, rentrèrent dans Paris, fort exaspérés de n'avoir trouvé aucun travail à exécuter ; déjà, les jours précédents, on avait vu d'autres ouvriers envoyés dans la Sologne, revenir à Paris parce que, prétendaient-ils, à leur arrivée sur les lieux, ils n'y avaient trouvé aucune occupation. Y avait-il eu incurie de la part de l'administration des travaux publics, ou mauvais vouloir de la part des autorités locales ? C'est ce qu'on ne peut dire ; vraisemblablement les ouvriers avaient des impatiences excessives, et tous les prétextes leur étaient bons pour refuser le travail qui n'était pas de leur choix.

Au lever du soleil, le 23 juin, les places, carrefours et autres lieux de réunion du peuple, dans les quartiers de l'Est, se couvrirent insensiblement d'une multitude d'ouvriers, dirigeant leurs pas vers le Panthéon, par l'Hôtel de ville ; leur marche était précipitée, mais généralement silencieuse, leur attitude sombre et menaçante ; parfois ils poussaient ce cri lugubre : *Du pain ou du plomb !*

Personne ne leur disputait le passage, on les laissait aller librement ; dans les groupes, on voyait des drapeaux des ateliers nationaux. A les observer dans les premières heures, on aurait pu croire qu'ils n'avaient pas encore un parti pris de commencer l'insurrection, et qu'ils attendaient ou un signal ou une agression.

La Commission exécutive délibérait alors sur les moyens à prendre pour réprimer une insurrection qu'elle jugeait inévitable, et qui allait éclater d'une heure à l'autre ; elle avait réuni autour d'elle les ministres et la plupart des généraux attachés à la division de Paris. On discuta sur la conduite à suivre. La question principale était celle-ci : marchera-t-on sur chaque barricade, pour l'enlever et la détruire immédiatement ? ou bien, laissera-t-on construire les barricades, et, au lieu de disséminer les troupes, ce qui serait s'exposer à des échecs partiels, n'agira-t-on que par masses ? Arago fut d'avis que le mieux serait de dissiper immédiatement les attroupements, de détruire les barricades à mesure qu'elles s'élèveraient, ce qui ne laisserait nulle part à l'insurrection la possibilité de prendre un corps. Cet avis, qui avait son côté plausible, fut combattu avec force et autorité par Cavaignac. Suivant lui, il fallait, au lieu d'engager les troupes partiellement, les concentrer, vu leur petit nombre, aux abords du Luxembourg et de l'Assemblée nationale Son opinion prévalut ; et comme il fallait qu'il y eût unité dans l'action, la Commission exécutive lui remit le commandement de toutes les troupes, de la garde mobile et de la garde nationale.

Le 23 juin, il n'y avait dans l'intérieur de Paris que 6,224 hommes ; à l'École militaire, 4,722 ; hors Paris, mais à proximité, 7,973 ; à Vincennes, 4,500 ; total, 23,419 hommes. La garde mobile présentait en outre, un effectif d'environ 20,000 hommes ; mais on ne pouvait pas savoir exactement quel esprit elle porterait dans cette lutte ; et quant à la garde nationale, il était difficile aussi de dire à l'avance jusqu'à quel point elle prêterait son concours, et si son action serait générale, énergique et décisive.

Ceux qui ont prétendu trouver aux avis émis en cette circonstance par Cavaignac des motifs intéressés et qui lui ont prêté des vues ambitieuses, ont fait preuve de peu de discernement, à supposer, bien entendu, qu'ils aient été de bonne foi. Son plan de conduite lui fut imposé par la nature même des choses. Évidemment il ne pouvait fonder ses opérations sur des données incertaines et de vagues hypothèses ; dans une lutte qui prenait les proportions d'une grande guerre, son premier devoir était de suivre les conseils de la prudence. Ce n'était pas assez qu'il montrât beaucoup de fermeté et d'énergie, il fallait encore qu'il n'abandonnât rien au hasard.

Or, au début, il avait peu de troupes à sa disposition ; il ne pouvait pas compter sur le concours sans réserve de la garde nationale et de la garde mobile ; beaucoup de républicains sincères étaient incertains du parti qu'ils prendraient, et attendaient, pour se

décider, que le caractère de cette lutte, d'abord confus et obscur, fût nettement déterminé. La plus ordinaire prudence lui commandait donc de ne rien précipiter, d'éviter surtout un premier échec dont les suites seraient incalculables. Comme il était fort au-dessus du vulgaire des hommes d'épée, il n'avait point la tentation des prouesses hasardeuses et des *crâneries* à contre-temps. Fortement pénétré du grand et pénible rôle que le malheur des temps et la confiance du gouvernement lui déféraient, et très-justement soucieux de l'immense responsabilité qu'il avait acceptée, il agit avec réflexion et maturité, soumettant au calcul toutes ses opérations et n'accordant rien à la Fortune, cette divinité des aventuriers et des joueurs; il porta dans l'accomplissement de son devoir les scrupules d'une conscience droite et austère.

Tandis qu'on délibère au Luxembourg, des barricades s'élèvent dans les quartiers Saint-Denis, Saint-Martin, Rambuteau, de l'Hôtel-Dieu, Saint-Jacques et Saint-Marceau; le clos Saint-Lazare se change en une forteresse. Le faubourg Saint-Antoine et les rues adjacentes se couvrent aussi de barricades. Ainsi la moitié de Paris est occupée par les ouvriers. Le plan stratégique des insurgés était simple: sur la rive droite de la Seine, leur position principale était au clos Saint-Lazare; elle s'appuyait sur La Chapelle Saint-Denis et sur la Villette. Au centre, ils occupaient la partie orientale de la Cité, au delà du Palais de justice et de la Préfecture de police. Sur la rive gauche, leur position centrale était au Panthéon; de là jusqu'à la rivière tout leur appartenait; la rue Saint-Jacques était presque entièrement dépavée; une très-forte barricade défendait de ce côté l'extrémité du pont Saint-Michel; derrière l'Hôtel de ville, tout était barricadé jusqu'à la place Baudoyer; et de même dans la rue Saint-Antoine, et divers points du Marais. Tout le faubourg du Temple était en leur pouvoir. A l'inspection de cet ensemble formidable et savamment calculé, on ne pouvait douter que le plan de ceux qui dirigeaient l'insurrection ne fût d'envelopper d'abord l'Hôtel de ville, puis, après s'en être emparé, d'y établir un gouvernement provisoire et de s'avancer vers l'Assemblée nationale, d'une part, et de l'autre vers le Luxembourg. Les deux points les plus menacés furent donc d'abord l'Hôtel de ville et le Luxembourg. « Généralement, dit Lamartine, les barricades furent commandées par des brigadiers des ateliers nationaux, suppôts de séditions et de clubs, irrités du licenciement de leur corps, dont le salaire, passant par leurs mains et détourné, dit-on, pour cet usage par quelques-uns, solda la révolte. » Jusqu'à ce jour on n'a pas pu évaluer d'une manière précise le nombre de ceux qui se trouvèrent engagés dans l'insurrection, mais les estimations les plus modérées le portent à dix-huit ou vingt mille. Le noyau principal vint des ouvriers des ateliers nationaux; néanmoins on ne pourrait pas porter le chiffre de ces ouvriers à plus de douze à quinze mille; le surplus était donc composé de clubistes ou de mécontents venant de divers partis.

C'est ce qui aide à comprendre comment on ne vit pas arborer partout le même drapeau, comment on entendit pousser des cris très-différents sur les divers théâtres de l'insurrection. C'est même une opinion qui, dans le temps, a trouvé crédit, que l'or de l'Étranger fut un des puissants leviers qui remuèrent les pavés de Paris. « Ni le parti socialiste, ni le parti ultra-républicain ne participèrent à l'insurrection par leurs chefs ou même par leurs principaux sectaires. Ces hommes, alors, ou faisaient partie du gouvernement, ou le servaient de conviction ou d'espérance. Tout indique que ce mouvement indécis, faible, incohérent dans son principe, ne fut organisé, soldé et accompli que dans le sein des ateliers nationaux eux-mêmes : mouvement de plèbe et non de peuple; conspiration de subalternes et non de chefs; explosion de guerre servile et non de guerre civile (1). »

On ne peut donc dire précisément au profit de qui l'insurrection eût tourné, si elle eût triomphé. Toutefois il est certain qu'à la première heure du succès, la République *démocratique et sociale* eût été proclamée; un comité de salut public, dans lequel auraient figuré les détenus de Vincennes, aurait été constitué; l'ancien préfet de police Caussidière aurait vraisemblablement fait partie de ce gouvernement violent et éphémère. Quelles mesures auraient été prises par ce comité? On ne sait, et ce serait chose puérile que de s'arrêter aux vagues rumeurs qui ont circulé depuis; ce qui est indubitable, c'est que l'Assemblée constituante aurait été immédiatement dissoute.

Dans Paris, il y eut une grande terreur quand on vit ainsi s'élever sur tant de points d'énormes barricades; on se demanda avec anxiété ce qui arriverait, et on s'étonna de ne pas voir la force militaire intervenir. On battait le rappel, mais la garde nationale montrait de l'hésitation et de la répugnance; même dans les quartiers complétement libres, elle ne se rendait aux mairies qu'en très-petit nombre. Dans les quartiers barricadés, les gardes nationaux, ne se sentant pas en

(1) Lamartine, *Histoire de la Révolution de* 1848, livre XV, § 16.

force pour engager la lutte, restèrent dans leurs domiciles, attendant la tournure qu'allaient prendre les événements.

Mais il fallait enfin engager l'action sous peine d'abandonner Paris à la discrétion des insurgés. Le gouvernement ne pouvait, sans forfaiture, laisser les institutions nouvelles succomber sous l'effort d'une émeute qui recélait dans son sein tant d'éléments inconnus et de doctrines incohérentes. Ce fut à la porte Saint-Denis que l'action commença. Il était onze heures et demie environ ; de rares promeneurs sillonnaient les boulevards ; deux détachements de la 1re et de la 2e légions arrivèrent par le boulevard Bonne-Nouvelle, abordèrent d'assaut les barricades de la porte Saint-Denis. Ces volontaires de l'ordre marchaient avec assurance. Tout à coup les insurgés font feu et quelques blessés tombent. D'autres coups de feu partent des maisons. Les deux détachements se débandent, et plusieurs gardes nationaux sont désarmés par les insurgés ; mais bientôt la 2e légion, qui s'était réunie presque au complet, envoya un bataillon dans la direction du feu, et, avec l'aide d'une compagnie de la 3e légion, attaqua les barricades. Le combat fut très-disputé : de part et d'autre il y eut de nombreuses victimes, mais la garde nationale finit par s'emparer des barricades. A deux heures et demie, Lamoricière, à la tête d'un corps d'infanterie, parut sur le théâtre de cette première lutte, et fit de ce point son quartier général, où arrivèrent successivement le 11e léger, un escadron de lanciers, une batterie d'artillerie et deux bataillons de garde mobile. Les boulevards furent barrés par des lanciers à la hauteur de la rue Poissonnière, et le général envoya reconnaître la position des insurgés dans les faubourgs Saint-Denis, Saint-Martin et du Temple. Dans la prise des barricades de la porte Saint-Denis, le lieutenant-colonel de la 2e légion eut le bras traversé d'une balle, deux chefs de bataillon furent gravement blessés ; plusieurs gardes nationaux furent tués. Au sommet de l'une de ces barricades on vit paraître une femme jeune, belle, ardente, qui excitait les insurgés, en déployant un drapeau rouge qui ondoyait sur ses épaules : ce drapeau devint son linceul sanglant.

Tandis que ces faits se passaient à la porte Saint-Denis, et qu'une attaque à peu près semblable obtenait le même succès à la porte Saint-Martin, la lutte s'engageait non moins ardente sur d'autres points : les 3e et 5e légions, secondées par des bataillons de garde mobile et d'infanterie de ligne s'emparèrent de diverses barricades élevées dans le faubourg Saint-Denis, dans le faubourg Poissonnière, depuis la rue de Chabrol jusqu'à la rue Bergère. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le gouvernement n'était pas sans inquiétude au sujet de la conduite que tiendrait la garde mobile. Le républicanisme de cette jeune troupe était ardent ; mais elle se composait d'enfants de Paris, appartenant en partie à la classe ouvrière et ayant avec les insurgés bien des liens de parenté, de voisinage, de camaraderie, etc., etc. Mais, entraînée par l'exemple de la garde nationale, elle obéit aux ordres de ses chefs, et marcha au feu sans hésitation et avec la résolution de vieilles troupes. Quant à la ligne, dont les dispositions n'étaient pas douteuses, elle accomplit, comme on s'y était attendu, son douloureux devoir partout où elle fut appelée.

Sur la rive gauche, on combattait aussi.

Un savant illustre, membre de la Commission exécutive, François Arago, sortait du palais du Luxembourg, suivi de forts détachements de garde nationale, de garde mobile, de troupes de ligne et de deux pièces d'artillerie. Il se présente d'abord devant une barricade élevée au coin de la rue Neuve Soufflot et de la rue Saint-Jacques. Ses paroles conciliantes amènent l'abandon de la barricade aux cris de : *Vive Arago ! vive la République !* Ce premier succès, obtenu par la persuasion, ne fut qu'un incident heureux : trop de passions étaient en jeu du côté des insurgés pour que partout ils déposassent ainsi les armes.

A peine cette barricade eut-elle été enlevée sans coup férir, ils firent feu sur Arago et sur les troupes, et le combat s'engagea ; il fut acharné dans la rue Saint-Jacques et sur la place du Panthéon : il fallut employer l'artillerie dans plusieurs rues. Les troupes qui suivaient Arago firent de nombreux prisonniers, qui furent conduits à la prison du Luxembourg. A sept heures, Arago rentra au Luxembourg, laissant la place du Panthéon occupée par la force publique.

Cependant Cavaignac s'était, de son côté, porté vers la rue Saint-Antoine, escorté par plusieurs représentants et par Clément Thomas, commandant de la garde nationale de Paris. A son approche quelques barricades furent abandonnées ; mais il rencontra de la résistance vers la rue Culture-Sainte-Catherine ; cette position fut forcée à coups de canon, et c'est là que fut blessé Clément Thomas.

Dans la soirée, on attaqua aussi avec le canon plusieurs barricades élevées dans le quartier Saint-Antoine, aux environs de l'Église Saint-Paul. Cavaignac en personne commanda ces attaques. A dix heures du soir, la fusillade continuait encore dans la Cité et aux environs de la place Maubert.

Cette première journée (vendredi, 23) avait été marquée par quelques avantages remportés par la garde nationale et par l'armée ; mais ces avantages étaient loin d'être décisifs, et, dans la nuit même, plusieurs des po-

sitions que l'on avait enlevées avec vigueur retombèrent au pouvoir des insurgés.

Cavaignac avait tout d'abord mandé ce qu'il y avait de force armée dans la banlieue de Paris, à Versailles, à Saint-Cloud, etc. En outre, il avait donné ordre aux troupes qui étaient sur les lignes des chemins de fer de se rendre à Paris sans perdre un moment. Dans la soirée de ce premier jour, les gardes nationales des départements voisins étaient déjà en route pour Paris; une quantité très-considérable de légions de la banlieue étaient aux portes de la ville; mais les barrières étaient, pour la plupart, au pouvoir de l'insurrection, en sorte que ces renforts ne purent pas pénétrer assez tôt dans l'intérieur, et que, pendant la nuit, les barricades furent relevées et renforcées sur plusieurs points, et que l'insurrection gagna beaucoup en étendue.

Le 24 (samedi), une heure après le point du jour, l'espèce de trêve que les ténèbres amènent forcément cessa et la lutte recommença plus vive, plus acharnée, plus générale. L'Assemblée qui, la veille, s'était déclarée en permanence, reprit ses délibérations à huit heures un quart du matin. Il lui parut nécessaire de donner à la force armée une plus puissante et plus décisive impulsion. En conséquence, elle confia à l'énergie et au patriotisme de Cavaignac, non la dictature, mais tous les pouvoirs exécutifs, et elle mit Paris en état de siége. C'était prononcer implicitement la dissolution de la Commission exécutive. Les membres de cette Commission, qui avaient tenu ferme contre la sédition, se retirèrent devant le décret qui investissait Cavaignac de la plénitude du pouvoir exécutif, et rentrèrent dans les rangs de l'Assemblée pour se dévouer avec elle au danger commun et au salut de la République.

Ce décret fut très-favorablement accueilli de la population. Il rassura ceux qui doutaient de la fermeté de l'Assemblée, et fit cesser les hésitations d'un grand nombre de républicains, qui ne s'étaient pas encore prononcés. Le nom de Cavaignac ne permettait pas de craindre que la victoire du gouvernement pût être tournée contre la République : ils sortirent donc aussitôt de leur neutralité équivoque et coururent se ranger sous ses ordres. Par un autre décret, d'une portée toute patriotique, l'Assemblée affermit le courage des soldats et des volontaires qui combattaient pour les lois : La République adopta les enfants et les veuves des citoyens qui avaient succombé dans la journée du 23 et de ceux qui pourraient périr encore en combattant pour la défense de l'ordre, de la liberté et des institutions républicaines.

Les points sur lesquels on se bat, le 24, sont la Cité, le faubourg Saint-Marceau, le faubourg Saint-Antoine, le haut du faubourg Poissonnière, une partie du quartier Saint-Merry et le Panthéon. Au Panthéon, quinze cents insurgés se sont retranchés dans l'intérieur du monument, et paraissent résolus à s'y défendre. La première attaque dirigée contre eux fut déplorable pour les assaillants, et c'est afin de réparer cet échec que le général Damesme prit la résolution d'attaquer avec des forces plus imposantes; on braqua des canons dans la rue Soufflot pour faire brèche dans les portes. La canonnade ne dura pas moins d'une heure et demie; enfin les portes du Panthéon furent enfoncées; mais la grille qui couvre la façade était à peu près intacte, et sa hauteur, qui était de deux mètres, offrait encore un obstacle. Le général se décida à la faire emporter, ce qui ne se fit pas sans de grandes pertes; mais elle fut franchie, les charpentes qui servaient à barricader les portes furent renversées après de grands efforts, et l'on fit irruption dans le Panthéon. On s'attendait à une nouvelle lutte dans l'intérieur de l'édifice; heureusement, les insurgés l'avaient évacué.

Toute la Cité, la place Maubert, la Montagne Sainte-Geneviève furent occupées dans la journée. Mais les barricades étaient vigoureusement défendues, et on ne les enleva qu'en essuyant des pertes cruelles.

Sur la rive droite, le succès fut moins prononcé; le terrain qu'on parvint à gagner dans la rue Saint-Antoine était à peu près insignifiant. Duvivier se maintint inébranlable à l'Hôtel de ville, mais, malgré ses constants efforts, il ne put obtenir aucun résultat décisif. Les faubourgs Saint-Denis, Saint-Martin et Poissonnière furent à peu près déblayés; le 6e arrondissement fit en partie sa soumission; mais l'action ne put être portée vivement sur le clos Saint-Lazare. L'Assemblée et l'Hôtel de ville couraient moins de dangers, l'insurrection paraissait éloignée définitivement des quartiers du centre, et refoulée vers les extrémités de la ville. Mais les barrières du Nord, le faubourg du Temple, une partie du Marais, le faubourg Saint-Antoine, la partie méridionale du faubourg Saint-Marceau, plusieurs communes de la banlieue qui touche aux barrières, étaient encore en son pouvoir. La population, l'armée, la garde nationale, la garde mobile, la garde républicaine, toutes les écoles, avaient rivalisé d'ardeur. Les départements s'associaient aux efforts de Paris. A toutes les heures du jour il en était arrivé des renforts de volontaires, qui avaient été employés aussitôt. Les directions leur étaient données. Ils ne demandaient

pas une minute de repos; ils demandaient à marcher là où il y avait à combattre, et ils accueillaient avec bien plus d'enthousiasme encore l'ordre d'aller aux barricades que les remercîments de Paris.

Tout a été dit sur la belle conduite des chefs militaires. Les noms des Damesme, des Bedeau, des Duvivier et de tant d'autres sont dans toutes les mémoires. Lamoricière, la fleur de l'armée, déploya sur tous les points de son vaste commandement un héroïsme brillant et tranquille, qui donnait confiance à ceux qui étaient sous ses ordres, et qui leur a laissé à tous un souvenir d'admiration affectueuse et reconnaissante.

Quant à Cavaignac, un mot suffit : il fut digne de l'attente patriotique dont il était l'objet de la part de tous les bons citoyens. Son premier soin fut de parler à la garde nationale, aux soldats, aux insurgés. Voici les proclamations qu'il leur adressa (1) :

A LA GARDE NATIONALE.

Citoyens,

Votre sang n'aura pas été versé en vain; redoublez d'efforts, répondez à mon appel, et l'ordre, grâce à vous, grâce au concours de nos frères de l'armée, sera rétabli.

Citoyens, ce n'est pas seulement le présent, c'est l'avenir de la France et de la République que votre héroïque conduite va assurer.

Rien ne se fonde, rien ne s'établit sans douleurs et sans sacrifices; soldats volontaires de la nation intelligente, vous avez dû le comprendre.

Ayez confiance dans le chef qui vous commande, comptez sur lui comme il peut compter sur vous.

La force, unie à la raison, à la sagesse, au bon sens, à l'amour de la patrie, triomphera des ennemis de la République et de l'ordre social.

Ce que vous voulez, ce que nous voulons tous, c'est un gouvernement ferme, sage, honnête, assurant tous les droits, garantissant toutes les libertés, assez fort pour refouler toutes les ambitions personnelles, assez calme pour déjouer toutes les intrigues des ennemis de la France.

Ce gouvernement, vous l'aurez; car avec vous, avec votre concours entier, loyal, sympathique, un gouvernement peut tout faire.

Paris, le 24 juin 1848.

Général CAVAIGNAC.

Soldats,

Le salut de la patrie vous réclame! C'est une terrible, une cruelle guerre que celle que vous faites aujourd'hui. Rassurez-vous, vous n'êtes point agresseurs; cette fois du moins, vous n'aurez pas été de tristes instruments de despotisme et de trahison. Courage, soldats, imitez l'exemple intelligent et dévoué de vos concitoyens; soyez fidèles aux lois de l'honneur, de l'humanité, soyez fidèles à la République. A vous, à moi, un jour ou l'autre, peut-être aujourd'hui, il nous sera donné de mourir pour elle. Que ce soit à l'instant même si nous devons survivre à la République!

Paris, le 24 juin 1848.

Le chef du pouvoir exécutif,
CAVAIGNAC.

AUX INSURGÉS.

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Citoyens,

Vous croyez vous battre dans l'intérêt des ouvriers, c'est contre eux que vous combattez, c'est sur eux seuls que retombera tant de sang versé. Si une pareille lutte pouvait se prolonger, il faudrait désespérer de l'avenir de la République, dont vous voulez tous assurer le triomphe irrévocable.

Au nom de la patrie ensanglantée,

Au nom de la République que vous allez perdre,

Au nom du travail que vous demandez et qu'on ne vous a jamais refusé,

Trompez les espérances de vos ennemis communs, mettez bas vos armes fratricides, et comptez que le Gouvernement, s'il n'ignore pas que dans vos rangs il y a des instigateurs criminels, sait aussi qu'il s'y trouve des frères qui ne sont qu'égarés et qu'il rappelle dans les bras de la patrie.

Paris, le 24 juin 1848.

Général CAVAIGNAC.

La lutte recommença, terrible encore, le lendemain (dimanche, 25), mais elle ne s'étendait plus sur un aussi vaste théâtre que la veille. L'insurrection alla toujours perdant du terrain. Vers neuf heures du matin, la rive gauche de la Seine était complétement libre et dégagée. Le faubourg Saint-Jacques et le faubourg Saint-Marceau étaient parcourus par de nombreuses patrouilles qui passaient partout sans rencontrer aucune résistance. Les barrières de Fontainebleau, d'Italie et d'Arcueil étaient au pouvoir de la troupe et de la garde nationale.

Sur la rive droite, Duvivier, non-seulement n'était plus resserré aux abords de l'Hôtel de ville, mais il se préparait à prendre vigoureusement l'offensive. Lamoricière avait pris les mesures les plus énergiques pour en finir avec l'insurrection au clos Saint-Lazare,

(1) Nous en prenons le texte dans le *Moniteur* du 26 juin, p. 1495, col. 2 et 3.

dans une partie du faubourg du Temple et dans le faubourg Saint-Antoine. Tout annonçait que cette troisième journée serait la dernière. Le chef du pouvoir exécutif publia ces proclamations rassurantes:

« La cause de l'ordre et de la vraie République triomphe. L'insurrection s'affaise, des quantités d'armes considérables sont enlevées; partout la garde nationale et l'armée, toujours admirables dans leur unité, gagnent du terrain et enlèvent tous les obstacles. Nous pouvons l'affirmer sans crainte, la patrie et la société sont sauvées. De tous les départements arrivent des secours fraternels; la France entière bat d'un seul cœur et aspire au même but, la République et l'ordre.»

Paris, le 25 juin 1848.

Le chef du pouvoir exécutif,
Eugène CAVAIGNAC.

Aux citoyens gardes nationaux,

L'attaque dirigée contre la République a soulevé une indignation universelle. De toutes parts les gardes nationales se lèvent spontanément et viennent en aide à leurs frères de Paris. Dans la soirée d'hier, pendant toute la nuit, de nombreux bataillons sont arrivés; les routes sont couvertes de citoyens armés pour la défense de la République.

Tous veulent partager avec les légions de Paris et de la banlieue l'honneur de sauver la société menacée dans nos institutions démocratiques, et terminer enfin une lutte affligeante pour la patrie.

Que chacun soit à son poste, et aujourd'hui la rébellion aura disparu.

Des renforts de troupes nous arrivent de province; les hommes, les munitions, les vivres, rien ne manque.

Paris, le 25 juin 1848.

Général Eugène CAVAIGNAC (1).

Vers le milieu de la journée, les troupes s'emparèrent du point le plus redoutable et le moins abordable de l'insurrection. La mairie du 9e arrondissement et les rues qui l'avoisinent furent reconquises pied à pied; des barricades formidables furent enlevées après de rudes combats et des pertes douloureuses; mais l'acharnement incroyable des insurgés dut céder devant l'héroïque intrépidité des troupes. Dans la plupart des rues longues, étroites et couvertes de barricades qui allaient de l'Hôtel de ville à la rue Saint-Antoine, les insurgés s'étaient emparés de presque toutes les maisons et en avaient matelassé les croisées, et ils tiraient de là presque à coup sûr. Les troupes furent obligées de faire le siége de chaque maison. Ce qui rendait l'œuvre périlleuse, c'est que les insurgés avaient établi des communications à l'intérieur des maisons occupées par eux; en sorte qu'ils pouvaient se rendre, comme par des allées couvertes, d'un point extérieur jusqu'au centre. Ils avaient fait de tout le quartier une immense forteresse, qu'il fallut démolir pierre à pierre.

Sur un autre point de la rive droite, le clos Saint-Lazare et toutes les parties avoisinantes où, depuis la veille, les insurgés s'étaient retranchés, tombèrent au pouvoir des troupes.

Mais en même temps que Cavaignac employait tous ses soins à diriger les forces militaires, il faisait tout ce qui pouvait être fait pour ramener ces malheureux insurgés qui se battaient avec un acharnement incroyable, et sans bien savoir le but auquel ils tendaient. Admirablement secondé dans l'exécution de son plan stratégique par ses frères d'armes, un Lamoricière, un Duvivier, etc., qui s'estimaient heureux d'obéir à un chef si humain dans une guerre si cruelle, il trouva, en outre, pour l'accomplissement de sa pensée politique, la plus précieuse coopération dans quelques bons citoyens qui furent toujours à ses côtés en ces jours néfastes, et dont le cœur, digne du sien, était ouvert à toutes les inspirations d'humanité; spécialement, dans son intime ami, Jules Bastide, ministre des affaires étrangères, qui ne faisait qu'un avec lui, et dans Senard, président de l'Assemblée. « Derrière les fauteurs d'anarchie dont nous connaissons bien le but, disait celui-ci, parlant à ses collègues réunis, sont des masses égarées. En même temps que toutes les ressources de la force publique sont employées, tout ce que le cœur, tout ce que le sentiment qui est dans le sein de cette Assemblée, comme dans celui du chef du pouvoir exécutif et dans le mien, ont pu nous dicter, a été mis en œuvre pour arracher à ceux qui les égarent ces masses de bon peuple, ces pauvres malheureux qu'on traîne à ce combat insensé. Des bruits affreux avaient été semés derrière les barricades. On disait à ceux qui y étaient : *Défendez-vous, défendez-vous jusqu'à la dernière minute; car, si vous vous rendiez, vous seriez massacrés.* Le général Cavaignac et moi nous avons, il y a déjà plusieurs heures, démenti cette infâme imputation. Nous avons le bonheur de vous dire qu'à l'heure qu'il est, une proclamation est lancée derrière les barricades pour détruire cette calomnie contre le sentiment français, calomnie qui nous explique l'acharnement, sans cela complétement inexplicable, que les insurgés montrent encore sur plusieurs points. Voici ce que nous avons signé, moi votre président, et le chef du pouvoir exécutif, ne

(1) *Moniteur* du 27 juin, p. 1501.

craignant pas de nous engager tous deux dans une pensée qui est la vôtre à tous. Voici la proclamation :

Ouvriers, et vous tous qui tenez encore les armes levées contre la République, une dernière fois, au nom de tout ce qu'il y a de respectable, de saint, de sacré pour les hommes, déposez vos armes ! L'Assemblée nationale, la Nation tout entière vous le demandent!

On vous dit que de cruelles vengeances vous attendent ! Ce sont vos ennemis, les nôtres, qui parlent ainsi.

On vous dit que vous serez sacrifiés de sang-froid ! Venez à nous, venez comme des frères repentants et soumis à la loi, et les bras de la République sont tout prêts à vous recevoir.

Paris, le 25 juin 1848.

Le président de l'Assemblée Nationale,
SENARD.
Le chef du pouvoir exécutif,
E. CAVAIGNAC (1).»

« Voilà, je le répète, ce que nous faisons répandre depuis plusieurs heures, et jeter derrière les barricades; et, si nous avons le malheur que, jusqu'à la dernière heure, il faille verser du sang français, au moins nous nous dirons que nous aurons fait tout ce qui est humainement possible pour en arrêter la douloureuse effusion (2). »

Vers la fin de la journée, Lamoricière exécuta, mais au prix de grands efforts, le mouvement décisif qui était si impatiemment attendu : il opéra sa jonction avec les colonnes qui, partant de l'Hôtel de ville, tendaient, par la place de la Bastille, à se réunir à lui. L'insurrection, désormais, n'existait plus que dans le faubourg Saint-Antoine.

Avant de raconter ce qui se passa sur ce dernier théâtre de la lutte, transportons-nous à la barrière de Fontainebleau, qui vit s'accomplir, dans l'après-midi, le plus horrible drame qui ait marqué cette guerre civile.

Lorsque le général Damesme qui commandait la rive gauche eut été blessé, le général Bréa fut désigné pour le remplacer; on avait pris le Panthéon, et l'on était partout maître dans le 12e arrondissement. Toutefois, les insurgés occupaient encore la barrière de Fontainebleau.

Il fut décidé qu'on les débusquerait de cette position; la colonne d'attaque se composait d'environ deux mille hommes; le représentant de Ludre marchait à côté du général Bréa. Quand elle fut arrivée à la hauteur de la barrière Fontainebleau, le général se trouva en face de nombreuses barricades, au-dessus desquelles on n'apercevait que des drapeaux, et de temps en temps des têtes qui se levaient pour observer la colonne d'attaque. Un silence profond régnait partout, aussi bien derrière les barricades que dans les rangs des troupes. La colonne prit position, et les pièces furent mises en batterie. En ce moment quatre hommes sortirent par la petite porte latérale de la barrière et s'avancèrent au devant du général Bréa, en protestant de leur dévouement à la République; ils lui proposèrent en même temps de se rendre au milieu des insurgés, afin de s'assurer de leurs intentions, et même de traiter avec eux de leur soumission. Le général mit pied à terre et traversa le guichet, suivi seulement de son aide de camp Mangin, des commandants Gobert et Desmarets, et d'un lieutenant. Aussitôt il fut entouré, lui et son escorte, d'une foule de femmes et d'hommes empressés de savoir ce qui allait se passer. Il leur donna connaissance des généreuses proclamations du chef du pouvoir exécutif, et du président de l'assemblée; il engagea ensuite les habitants du quartier à défaire leurs barricades, toute résistance devenant impossible en présence des succès obtenus sur les autres points. Cette demande, ou plutôt cette injonction, excita des murmures : « Défaire nos barricades ! s'écria-t-on; mais cela n'est pas possible, cela n'est pas acceptable : la mobile viendrait, la troupe viendrait, et nous serions massacrés ». Bientôt un grand tumulte s'élève derrière le retranchement; des cris, des vociférations se font entendre; la petite grille par laquelle Bréa est entré se ferme, et les insurgés déclarent au général que lui et ses officiers vont leur servir d'otages.

On proposa de les conduire chez le maire; ceux qui ouvrirent cet avis voulaient les sauver. On se mit en marche et on parvint en effet à les diriger de ce côté; mais, au lieu de les faire entrer chez le maire, on les consigna dans une maison voisine, dite le *grand salon*, qui ne put pas longtemps contenir la multitude. Alors, les insurgés insistèrent pour qu'il commandât aux troupes de se retirer. Cédant aux prières des hommes qui l'entouraient et espèrent encore le sauver, il écrivit sur un morceau de papier que lui remit l'un des insurgés : « J'ordonne à la troupe de se retirer, par le même chemin qu'elle a suivi pour venir. » Cet ordre signé, son épée et ses insignes, qui lui avaient été enlevés, lui furent rendus. Après quoi, ceux-là mêmes qui voulaient le sauver eurent la malheureuse idée de le conduire au poste de la garde nationale. Mais cette nouvelle translation allait devenir funeste. Il était deux heures lorsque le gé-

(1) *Moniteur* du 26 juin, p. 1495, col. 3, et page 1500, 1.
(2) Communication du président Senard à l'Assemblée nationale, dans la séance du dimanche 25 juin, vers cinq heures du soir. *Moniteur* du 26, p. 1499 et 1500.

néral, son aide de camp et deux autres officiers qui l'avaient escorté entrèrent au poste occupé ordinairement par la garde nationale. Là se trouvèrent en présence, d'une part, quelques hommes qui voulaient sauver les otages, et, de l'autre, une masse égarée, furieuse, pleine de haine. Elle criait : «Qu'ils meurent! ils ont fait fusiller nos frères! » Deux heures se passèrent au milieu de ce tumulte effroyable.

Pendant ce temps, le colonel Thomas, qui avait pris le commandement de la colonne, et le représentant de Ludre avaient engagé des pourparlers avec les insurgés qui gardaient la barrière, pour obtenir qu'on rendît à la liberté le général et ses officiers; mais il leur fut répondu qu'on les garderait et même qu'on les passerait par les armes, si l'ordre de se retirer qu'il avait envoyé aux troupes n'était pas exécuté.

Dans cette cruelle extrémité, on fit connaître à Cavaignac la position de Bréa et de ses compagnons; mais Cavaignac ne pouvait évidemment entendre à aucune composition avec les insurgés; il donna des ordres pour que la barricade fût attaquée immédiatement. A ce moment même, quelques personnes bien intentionnées faisaient les derniers efforts pour sauver Bréa, en lui ménageant les moyens de fuir; malheureusement, toute leur bonne volonté resta sans effet. Assis avec le capitaine Mangin près d'une table, le général dit à ceux qui les entouraient: « Où sont donc mes bons amis de tout à l'heure? » puis, levant les yeux au ciel : « Prisonnier! s'écria-t-il, et fusillé, le jour de ma fête! » Le capitaine Mangin se lève alors, et se croisant les bras sur la poitrine : « Que veut-on faire de nous, s'écria-t-il, veut-on nous fusiller ? voilà nos poitrines : dépêchez-vous; » et il serrait la main de son général. C'est alors que des cris d'effroi se firent entendre du côté de la barrière; on vit fuir les femmes éperdues, les enfants; on entendit crier de toutes parts : *Voilà la mobile!* et aussitôt après : *Feu! feu!* Un homme armé d'un fusil se montre à la fenêtre, et met en joue le général. Un ouvrier maçon qui était resté au poste se place devant lui, et empêche ainsi qu'on ne tire; mais les cris *feu! feu!* redoublent. Il n'y a plus d'espoir, le général embrasse le maçon en lui disant : « Vous ne pourrez pas nous sauver, retirez-vous ». A l'instant même, un coup de feu se fait entendre; l'aide-de-camp Mangin tombe atteint d'une balle; plusieurs coups de fusil sont tirés sur le général, qui est frappé mortellement. Le commandant Gobert et le maçon se laissent choir en même temps, et se cachent sous le lit de camp; quelques voix crient : « Il y en a un caché sous le lit de camp, il faut le fusiller! » Mais comme ceux qui avaient tiré sur les prisonniers étaient en petit nombre, et que leurs fusils se trouvaient déchargés, il n'y eut pas de coups tirés sur le prisonnier caché. Un jeune homme, étant entré dans le poste, enleva au général son épée et la lui plongea dans le corps; un autre insurgé acheva l'aide de camp à coups de baïonnette.

D'autres hommes en armes entrèrent ensuite dans le corps de garde, et aidèrent le commandant Gobert à s'évader. Ainsi se termina cette horrible scène de meurtre qu'on voudrait pouvoir arracher de nos annales.

Cependant l'assaut de la barricade a commencé; il est impétueux et terrible. Ceux qui la défendent montrent, au contraire, de l'indécision, et bientôt ils cherchent à fuir plutôt qu'à combattre. Lorsque la troupe et la garde nationale eurent franchi la barricade, il ne restait plus du général Bréa et du capitaine Mangin que des cadavres défigurés.

« Rien ne saurait peindre, dit un narrateur « de cet événement, la fureur des soldats et « de la garde mobile, en voyant le corps du « général Bréa, et surtout celui du capitaine « Mangin qu'ils connaissaient depuis long- « temps. Les représailles ont été terribles. La « plume hésite à retracer les sanglants épi- « sodes de cette lutte fratricide, qui semble faire « reculer la civilisation de plusieurs siècles. »

Ce ne fut pas seulement après l'assaut de la barricade Fontainebleau, que des prisonniers furent passés par les armes; des exécutions sanglantes eurent lieu sur beaucoup d'autres points. Cavaignac, dont la généreuse nature était révoltée de ces excès, fit tous ses efforts pour que la victoire ne fût pas souillée de barbaries; mais ses intentions magnanimes furent souvent méconnues. L'exaspération était trop grande pour que la pitié rentrât aussitôt dans les cœurs.

La journée du 25 fut une journée décisive pour le gouvernement. L'insurrection ne tenait plus nulle part sur la rive gauche. Un seul quartier, le faubourg Saint-Antoine, lui restait sur la rive droite; encore ce quartier se trouvait-il enveloppé de tous côtés par les troupes de Lamoricière et de Perrot, qui avaient fait leur jonction sur la place de la Bastille. Il n'y avait donc plus à douter du succès; mais le faubourg Saint-Antoine était, depuis la place de la Bastille jusqu'à la barrière du Trône, couvert de formidables barricades, et plusieurs milliers d'insurgés les occupaient, bien armés et bien approvisionnés : là pouvait se livrer encore un combat long, terrible, acharné. Ces derniers débris de la rébellion étaient soutenus, excités par des proclamations affichées de toutes parts sur les murs; plusieurs

étaient manuscrites et n'ont pas été recueillies; mais celles qui l'ont été donnent une idée assez exacte des vues des principaux fauteurs de l'insurrection, de ceux du moins qui se trouvèrent mêlés à l'action. Il s'agissait toujours dans ces proclamations de la *République démocratique et sociale*, la seule, disaient-elles, que peuvent vouloir les vrais républicains. A côté de ces proclamations, on avait écrit, soit à la craie, soit au charbon, soit sur des carrés de papier : *Mort aux voleurs! Mort aux pillards! Respect à la propriété!* Quelques-uns des drapeaux qui flottaient sur les barricades portaient aussi pour inscription : *Vive la république démocratique et sociale!* et au-dessous : *Ateliers nationaux;* avec la devise : *Organisation du travail par l'association; plus d'exploitation de l'homme par l'homme!* enfin quelques-uns des guidons des barricades portaient ces mots : *Mort aux pillards! Respect aux propriétés!* Vers les six heures du soir le combat fut à peu près général; l'artillerie tonnait de divers points sur les maisons de l'entrée du faubourg. A ce feu les insurgés répondaient par un feu de mousqueterie fort vif, plongeant de toutes les maisons dont ils s'étaient emparés; chaque fenêtre était devenue une embrasure d'où ils envoyaient la mort. C'est à cette attaque meurtrière que le général Négrier fut tué : il avait remplacé Duvivier, atteint d'une balle, et conduisait les troupes qui débouchaient del'Hôtel de ville par la rue Saint-Antoine. Là aussi furent blessés mortellement le général Regnault et le représentant Charbonnel; le premier ne survécut que quelques instants à sa blessure; le second put être transporté à son domicile, mais il ne tarda pas non plus à expirer.

Tout à coup le canon et la fusillade de la troupe cessent; insensiblement, les insurgés font aussi taire leur feu. D'où vient donc cette suspension des hostilités? que va-t-il se passer? Lorsque la fumée de la poudre est dissipée, on voit s'avancer vers le milieu de la place de la Bastille, un prêtre qui la traverse d'un pas assuré et d'une contenance ferme; devant lui marche un ouvrier portant une palme verte, symbole de paix. Ce prêtre, c'est l'archevêque de Paris; on le reconnaît à sa croix pastorale, à sa soutane violette; deux prêtres, ses grands-vicaires (MM. Jacquemet et Ravinet), le suivent; il se dirige vers l'entrée du faubourg Saint-Antoine, et bientôt il se trouve au milieu des insurgés descendus sur la place, auxquels se mêlent plusieurs soldats, empressés sans doute de fraterniser. Monté sur la barricade avec les deux ecclésiastiques qui l'accompagnent, il avait déjà adressé aux insurgés quelques paroles pleines d'onction lorsqu'un coup de feu partit comme au hasard, sans qu'il ait été possible de préciser de quel côté. Ce coup de feu jeta aussitôt les insurgés dans une extrême agitation. Une décharge partit de leurs rangs, et la garde mobile y répondit avec énergie. Les cris, *aux armes! à nos barricades!* retentirent sur tous les points. Il était huit heures et demie du soir.

L'archevêque avait tourné la barricade; il était entré dans le faubourg par le passage étroit d'une maison à double issue, et s'efforçait d'apaiser, du geste et de la voix, la multitude qui semblait vouloir l'entendre et applaudissait à son héroïsme, quand une balle l'atteignit dans les reins. « Je suis frappé », dit-il à l'ouvrier qui portait la palme verte. Les insurgés s'empressent autour de lui, le relèvent dans leurs bras et l'emportent, par des issues qui leur sont connues, chez le curé des Quinze-Vingts, la plupart en lui donnant des marques de vénération. Il reçut les soins de l'un de leurs médecins (1).

Sa blessure était mortelle. Il expira le 27 juin dans l'hôtel de l'archevêché, où on put le conduire le lendemain, dès que les négociations de trêve eurent été entamées. Cette mort édifiante et glorieuse, produisit dans tout Paris et dans toute la France la plus douloureuse impression. Généralement, on n'y vit qu'un déplorable accident de guerre et non point un lâche assassinat, un hasard fatal et non point un crime voulu et prémédité.

Une heure après que l'archevêque eut été blessé, la fusillade avait moins d'intensité; bientôt elle cessa: la nuit était venue.

Le 26, à l'*aurore* (c'est le mot d'une lettre de Lamoricière au président de l'Assemblée), la lutte reprit dans le faubourg du Temple, mais, au bout de quelques heures, le faubourg était complétement soumis, et la barrière du Temple était entièrement libre. Il n'y avait plus de trace d'agitation aux abords de l'Hôtel de ville. Il ne restait plus à soumettre que le faubourg Saint-Antoine. Dans le courant de la nuit, il y avait eu des tentatives de conciliation. Entre deux et trois heures du matin, le représentant Larabit avait introduit chez le président de l'Assemblée quatre individus qui prenaient le titre de *délégués du faubourg Saint-Antoine.* Ils apportaient une déclaration, une adresse signée de plusieurs d'entre eux. Ils demandaient une amnistie, et se faisaient fort d'amener le faubourg à renoncer à cette lutte acharnée, laquelle, disaient-ils, devait être soutenue jusqu'à l'extermination. Leur pré-

(1) Récit du *Journal des Débats*, reproduit dans le *Moniteur* du 28 juin.)

tention était qu'en retour de cette renonciation, on leur garantit la conservation de leur titre et de leurs droits de citoyens français. Le président de l'Assemblée, à qui cette demande était adressée, leur répondit : « Détruisez à l'instant les barricades ; tant qu'elles subsisteront, nous ne pouvons voir en vous que des insurgés. Faites cesser toute résistance ; soumettez-vous. » Plusieurs copies de cette réponse furent remises aux délégués, qui partirent à six heures et demie. Un peu plus tard, de nouvelles tentatives furent faites. Mais telles étaient les exigences des nouveaux envoyés, qu'il fut même impossible de conférer avec eux. Ils demandaient *amnistie pleine et entière*. Le président de l'Assemblée et le chef du pouvoir exécutif répondirent qu'une telle condition était une insulte, et qu'ils ne pouvaient entendre qu'un mot : *soumission absolue*.

Il fut décidé qu'à *dix heures du matin* Lamoricière attaquerait par le côté qui touche au faubourg du Temple, en même temps que le général Perrot attaquerait du côté de le Bastille. La possibilité de se soumettre était ainsi laissée aux insurgés. S'ils voulaient rentrer pleinement en leur devoir, ils avaient encore le temps, avant dix heures, de détruire leurs barricades.

Une fois encore, avant que cette lutte dernière fût engagée, Cavaignac fit entendre aux troupes et aux insurgés le langage du devoir et de l'humanité :

Paris, 26 juin 1848, au matin.

Citoyens, soldats,

Grâce à vous, l'insurrection va s'éteindre. Cette guerre sociale, cette guerre impie qui nous est faite, tire à sa fin. Depuis hier, nous n'avons rien négligé pour éclairer les débris de cette population égarée, conduite, animée par des pervers. Un dernier effort, et la patrie, la République, la société tout entière seront sauvées.

Partout il faut rétablir l'ordre, la surveillance ; les mesures sont prises pour que la justice soit assurée dans son cours. Vous frapperez de votre réprobation tout acte qui aurait pour but de la désarmer. Vous ne souffrirez pas que le triomphe de l'ordre, de la liberté, de la République en un mot, soit le signal de représailles que vos cœurs repoussent.»

Général E. Cavaignac (1).

Ouvriers du faubourg Saint-Antoine,

On vous trompe, on vous trompe indignement. Vous croyez défendre la République ; me feriez-vous l'injure de croire que je combats contre elle, que tout Paris, que les départements qui y pénètrent depuis hier veulent combattre la République ?

Au nom de la patrie, je vous conjure de ne pas prolonger une lutte inutile, funeste, sacrilége. Venez à nous, et la République est sauvée. Vous êtes des citoyens, votre sang est le nôtre ; l'un et l'autre sont précieux.

Citoyens, il n'y a pas de gloire à cette guerre, il y aurait de la joie, de l'honneur à vous ramener au sein de la République, que vous brisez par vos violences.

E. Cavaignac.

Il y eut naturellement une grande agitation dans l'intérieur du faubourg, lorsque les délégués y revinrent : de vives discussions s'engagèrent au sujet de l'ultimatum (*soumission absolue, sans conditions*) que le président de l'Assemblée et le chef du pouvoir exécutif avaient posé. L'accepterait-on ? Le repousserait-on ? Les avis étaient partagés. On n'avait pris encore aucune décision, les barricades étaient encore debout, lorsque le moment de l'attaque (dix heures) arriva. Lamoricière, qui était entièrement libre de ses mouvements, depuis qu'il avait achevé d'enlever le faubourg du Temple, attaqua vigoureusement, et rencontra d'abord une résistance très-énergique. Ses troupes furent fortement engagées et dans plusieurs rues latérales à la fois ; il leur fallut gagner le terrain pied à pied. De son côté, le général Perrot attaqua de face, par la place de la Bastille. Les insurgés se défendirent pendant quelque temps, mais voyant l'incendie se communiquer aux maisons qu'ils occupaient, ils abandonnèrent l'entrée du faubourg. Il n'y avait plus d'ailleurs parmi eux, ni même sentiment, ni même résolution ; beaucoup ne voulant plus continuer la lutte qu'ils considéraient comme désormais inutile, cherchèrent leur salut dans la fuite, et les autres, restés en petit nombre, durent renoncer aussi à la défense.

Alors des habitants du faubourg envoient au général Perrot un parlementaire pour annoncer que le faubourg se rend *sans condition*, et dans les termes de la soumission exigée par le président de l'Assemblée nationale et le chef du pouvoir exécutif. A onze heures vingt minutes, le président de l'Assemblée se précipitait au fauteuil et s'écriait avec la plus grande émotion : *Le faubourg Saint-Antoine s'est rendu à discrétion, sans condition ! Huissiers, allez chercher tous les députés, battez le palais, allez partout ;... Oh ! que je suis heureux, messieurs ! remerciez Dieu, messieurs !. je vous annonce la fin de la crise que nous venons de traverser* (1).

Une affiche, signée du chef du pouvoir exécutif, et datée de *une heure quarante minutes*, annonça à la population la prise du

(1) *Moniteur* du 27 juin.

(1) *Moniteur* du 27 juin 1848, page 1503, 1.

faubourg Saint-Antoine, dernier point de la résistance (1). Les soixante barricades qui, quelques heures auparavant, couvraient la rue principale du faubourg, avaient été défaites comme par enchantement, et les pavés remis en place; le canon circulait librement sur la chaussée.

Il faut dire, pour faire comprendre le changement subit qui s'opéra dans le faubourg, qu'il avait été mis en insurrection par des masses qui y avaient reflué des autres quartiers où la lutte avait cessé, plutôt que par les habitants; beaucoup de ceux-ci avaient été forcés de descendre dans la rue, malgré leur résistance, et dès qu'ils furent libres de toute contrainte, ils renversèrent des barricades qu'ils n'avaient pas élevées, et derrière lesquelles ils s'étaient tenus pour éviter d'aller combattre là où les véritables insurgés se trouvaient réunis.

Le premier soin de Cavaignac, après cette victoire qui avait coûté si cher, fut d'opposer une digue au débordement des passions cruelles qui déshonorent trop souvent le triomphe des meilleures causes. La proclamation qu'il adressa aussitôt à la garde nationale et à l'armée, toute empreinte d'une patriotique sollicitude pour l'honneur des vainqueurs, les conviait à déposer, avec les armes, les passions de la lutte :

Citoyens, soldats,

La cause sacrée de la République a triomphé. Votre dévouement, votre courage inébranlable ont déjoué de coupables projets, fait justice de funestes erreurs. Au nom de la patrie, au nom de l'humanité tout entière, soyez remerciés de vos efforts, soyez bénis pour ce triomphe nécessaire.

Ce matin encore, l'émotion de la lutte était légitime, inévitable. Maintenant, soyez aussi grands dans le calme que vous venez de l'être dans le combat. Dans Paris je vois des vainqueurs, des vaincus. Que mon nom reste maudit si je consentais à y voir des victimes ! La justice aura son cours; qu'elle agisse, c'est votre pensée, c'est la mienne.

Prêt à rentrer au rang de simple citoyen, je reporterai au milieu de vous ce souvenir civique, de n'avoir, dans ces graves épreuves, repris à la liberté que ce que le salut de la République lui demandait lui-même, et de léguer un exemple à quiconque pourra être à son tour appelé à remplir d'aussi grands devoirs (2).

Le chef du pouvoir exécutif,
E. Cavaignac.

Mais il ne put maîtriser l'Assemblée, qui, dans la séance du 27 juin, adopta le décret suivant, que l'on voudrait pouvoir effacer de son histoire, ainsi que la triste discussion dont il fut précédé (1) :

Art. 1er. Seront *transportés* (2), par mesure de sûreté générale, dans les possessions françaises d'outre-mer, autres que celles de la Méditerranée, les individus actuellement détenus qui seront reconnus avoir pris part à l'insurrection du 23 juin et jours suivants.

Les femmes et les enfants des individus ainsi *transportés* hors du territoire seront admis à partager le sort de leurs maris et de leurs pères.

Art. 2. L'instruction commencée devant les conseils de guerre suivra son cours, nonobstant la levée de l'état de siége, en ce qui concerne ceux que cette instruction désignerait comme chefs, fauteurs ou instigateurs de l'insurrection, comme ayant fourni ou distribué de l'argent, des armes ou des munitions de guerre, exercé un commandement, ou commis quelque acte aggravant leur rébellion.

Le 27 juin, on évaluait à douze mille environ le nombre des prisonniers faits dans les journées de combats; ce nombre augmenta, par suite d'arrestations qui eurent lieu successivement, et un bien petit nombre des prisonniers et des personnes arrêtées postérieurement purent échapper au décret de transportation.

A l'heure même où ce décret funèbre était rendu par l'Assemblée, un événement affreux épouvantait Paris. Cet événement doit prendre place dans notre récit. Un bataillon de gardes nationaux d'Orléans et du Loiret avait reçu l'ordre de conduire à la caserne de la rue de Tournon un détachement de prisonniers qui étaient alors dans les caves des Tuileries; quatre cents hommes environ prirent les armes pour les escorter; le nombre des prisonniers était de deux cent vingt; la supériorité de l'escorte fit qu'on ne prit pas la triste précaution d'attacher les mains derrière

(1) *Moniteur* du 27 juin, p. 1501, 1
(2) *Moniteur* du 27 juin.

(1) Lors de la présentation du projet de la Commission, à la séance du 27, Cavaignac repoussa avec une extrême énergie, avec une généreuse indignation, l'insinuation qu'il eût pu concevoir la pensée d'une répression plus sévère que celle que la Commission proposait. Il affirma que toutes les corrections qu'il avait fait adopter étaient des atténuations au projet primitif. (*Moniteur* du 28, page 1506, col. 2 et 3).

(2) Ce fut Cavaignac qui donna à la Commission l'expression de *transportation*, et voici quelle était, dans sa pensée, la portée de cette expression nouvelle : Il entendait que la mesure de circonstance et toute exceptionnelle que l'on allait prendre contre les insurgés ne constituât point la peine de la *déportation* établie par le Code pénal, avec les conséquences qu'elle entraîne (la mort civile, etc., etc); il entendait que l'Assemblée déterminât les conséquences propres de la *transportation*, en déterminant le régime spécial auquel seraient soumis les individus à qui elle allait être appliquée. (Déclaration de Vivien, l'un des membres de la Commission ; *Moniteur* du 28, page 1511, col. 1.)

le dos aux prisonniers. On se mit en route entre onze heures et minuit. La grande grille étant fermée, le convoi fut obligé de sortir par le guichet du Pont-National, et rentra sur la place du Carrousel, après avoir remonté les quais jusqu'à l'autre guichet. La colonne marchait silencieusement, elle se dessinait au milieu des lumières comme une masse noire, compacte, elle devait naturellement attirer l'attention des nombreux postes de gardes nationaux. A la hauteur de l'hôtel de Nantes, qui a été détruit depuis, mais qui se trouvait à peu près situé vers le milieu de la place du Carrousel, un coup de feu, que suivirent immédiatement plusieurs autres, se fit entendre; il paraissait dirigé sur la colonne; le convoi fit halte; les coups de feu continuèrent. Les gardes nationaux, se croyant attaqués tirèrent dans l'obscurité les uns sur les autres, et sur les prisonniers. Des cris affreux et lamentables poussés par les blessés et les mourants se mêlent aux coups de fusil de l'escorte; des gardes nationaux des Tuileries et du guichet de l'Échelle, sont atteints et ripostent; des fenêtres du pavillon de Flore, part également une vive fusillade, dirigée vers les gardes nationaux de l'escorte. Cette lutte horrible se prolonge près d'un quart d'heure, et fait de nombreuses victimes.

Quand on vint reconnaître le lieu de la scène, on marchait dans le sang, on foulait des cadavres, on se heurtait contre des blessés. Il y eut six gardes nationaux tués, quarante-sept blessés; cinq adjudants de Calais ou militaires attachés à l'état-major furent aussi tués; quant aux prisonniers, on en trouva quarante-cinq gisant morts sur le pavé; il y en eut dix-neuf de blessés; soixante-dix environ avaient pu se sauver.

Ce fut là le dernier incident sanglant des journées de juin, qui virent couler tant de sang précieux pour la France, et qui portèrent une si rude atteinte aux principes sévères de la légalité. L'Assemblée nationale, investie du pouvoir constituant, avait sans doute le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour le salut du pays, mais elle se laissa aller aux entraînements de la passion, et elle oublia que la justice a toujours besoin, pour apparaître dans tout son éclat, des formes qui garantissent la certitude de ses décisions. Dans les temps de grandes crises sociales, le meilleur moyen de raffermir l'ordre ébranlé, c'est de sortir au plus vite de l'exception et de l'arbitraire, pour rentrer dans la règle et dans la justice.

Après les luttes sanglantes, on est dans l'usage de calculer les pertes éprouvées par les combattants des deux partis; mais la commotion produite par les fatales journées de juin fut si profonde, tous les esprits en furent tellement ébranlés, que le dénombrement des morts ne fut pas fait. Ce qu'on peut affirmer, c'est que de part et d'autre le nombre des morts et des blessés fut considérable.

Parmi les insurgés on ne constata la mort d'aucun homme de quelque notoriété. Mais, du côté des troupes et de la garde nationale, on eut à déplorer la mort de plusieurs hommes considérables : des généraux furent tués sur le champ de bataille; d'autres furent blessés, et parmi ceux-ci quelques-uns succombèrent à leurs blessures.

L'Assemblée, aussi éprouva des pertes cruelles : Louis de Charbonnel, représentant de la Haute-Loire, mourut des suites de ses blessures, ainsi que Dornès, l'un des rédacteurs du *National*; le représentant Bixio qui avait été grièvement, blessé, a survécu, ainsi que Clément Thomas.

Le nombre des blessés qui se trouvaient dans les hôpitaux, le 27, a été évalué à 1,500: en ce moment on en amenait encore, que le défaut de place ne permettait pas de recevoir. L'aspect de Paris dans les quartiers où l'on s'était battu était morne et effrayant: les maisons situées sur la place de la Bastille, du côté du faubourg Saint-Antoine, ne présentaient plus guère que des ruines; la maison qui avait pour enseigne *Au Bélier mérinos*, et qui regardait la place n'était plus qu'un mur rongé, avec trois énormes trous faits par le canon, et qui ressemblaient à trois soupiraux béants. A côté du café du Bosquet, sur la place même, une maison avait disparu sous le canon et par l'incendie; il n'en restait plus qu'un étage tout en ruine. Contre la muraille du fond, étaient plaquées trois cheminées, les parquets et les toits ayant disparu, qui ressemblaient à trois étagères, suspendues les unes au-dessus des autres; sur la cheminée du haut il y avait une bouteille, sur celle du milieu, une glace qui n'avait pas été brisée, et du côté gauche un petit balai et une corne; mais en voyant ces débris, on ne pouvait que se demander avec tristesse ce qu'étaient devenus ceux qui, quelques jours auparavant, habitaient paisiblement, heureusement peut-être, cette maison. A l'entrée de la rue Saint-Antoine, on voyait d'autres maisons endommagées par les boulets et par les balles; et quand, quittant ce quartier, on suivait les bords du canal Saint-Martin depuis la Bastille jusqu'à la Villette, on avait sous les yeux le même spectacle de désolation : deux maisons situées, en face de l'ancien restaurant des *Vendanges de Bourgogne*, au coin de la rue Fontaine-au-Roi, avaient été à peu près détruites. Dans les rues des Trois-Bornes, Saint-Maur, Popincourt, des Amandiers, on ne pouvait faire dix pas sans rencontrer des traces de

balles et des vestiges de barricades. Les maisons faisant face à l'entrepôt et les magasins des sels de Bayonne n'étaient plus que des décombres.

On a beaucoup parlé des excès commis par les insurgés. Il est impossible que dans une lutte aussi acharnée il n'y ait pas eu des actes de cruauté. Mais il est certain que l'imagination, toujours féconde, des partis les a prodigieusement exagérés. Quelques journaux de la Réaction, dans une intention facile à deviner, prétendirent, par exemple, que plusieurs femmes, apostées par les insurgés, avaient été arrêtées au moment où elles vendaient aux soldats de l'eau-de-vie empoisonnée. Le gouvernement fit aussitôt procéder à l'analyse chimique de cette eau-de-vie; et il fut constaté de la manière la plus formelle qu'il n'existait aucune substance vénéneuse dans l'eau-de-vie saisie (1).

Nombre de ces historiettes horripilantes, qui, au lendemain des événements, furent fabriquées à plaisir, pour terrifier les simples, figurent encore, le croirait-on ? dans l'ouvrage publié en 1857 sur les événements de 1848 par lord Normanby, qui représentait S. M. Britannique auprès de la République; et ce qu'il y a de plus grave, c'est que l'auteur prétend s'autoriser du témoignage de Jules Bastide, alors ministre des affaires étrangères.

« Je demandai à M. Bastide, écrit lord Normanby, ce qu'il y avait de vrai dans les récits que l'on faisait des cruautés commises par les insurgés. Il me répondit qu'il n'y avait malheureusement là nulle exagération. Il était vrai qu'à beaucoup de balles avait été attaché du linge empoisonné, lequel avait causé la mort dans des cas où les blessures ne devaient pas être mortelles. Ces balles avaient une forme qui devait causer les blessures les plus dangereuses; quelques-unes étaient armées d'une pointe de cuivre.

« La décomposition des corps était étrangement rapide; un paquet de charpie empoisonnée avait été saisi dans un hôpital. C'était seulement après avoir été témoins de l'agonie causée par cette charpie que les chirurgiens l'ayant examinée avaient reconnu qu'on l'avait imbibée de quelque liquide corrosif. Une pompe avait été saisie derrière la barrière Rochechouart, dont le réservoir était à moitié plein d'huile de vitriol que les scélérats lançaient à la figure des assaillants... Tout ce qui a été dit des cruautés commises contre la garde mobile est vrai. Dans un endroit où ils prirent quatre ou cinq de ces jeunes gens qui s'étaient rendus prisonniers, ils leur traversèrent la gorge avec une pique, leur lièrent les mains et les placèrent de front sur une fenêtre, tirèrent à travers leurs jambes, pensant que les soldats ne voudraient pas riposter en voyant les mobiles. Ils coupèrent aussi la tête d'un mobile, la remplirent de poix qu'ils allumèrent, et se mirent à danser autour en chantant l'air des *Lampions*. Ayant surpris un petit corps-de-garde de mobiles, ils les tuèrent tous de sang-froid, et quelques monstres femelles s'amusèrent à leur couper la langue et à les fouetter avec une corde. »

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici, à titre de document historique, la lettre que Jules Bastide a écrite, au sujet de ces risibles et odieuses assertions, au rédacteur du journal anglais le *Times*, qui s'en était fait une arme contre la presse française, l'accusant de n'exprimer qu'une feinte horreur des atrocités commises dans l'Inde contre les Cipayes:

A M. le rédacteur du *Times*.

« Permettez-moi d'emprunter la voie de votre honorable journal pour répondre au noble lord qu'il a été mal servi par ses souvenirs en croyant tenir de moi des renseignements qui lui sont sans doute venus d'une tout autre source. J'ai à cœur qu'on ne croie pas, que le public anglais surtout ne croie pas que j'aie eu le mauvais goût de faire à son représentant des contes aussi absurdes; ce qui aurait été une mystification indigne de la position que nous occupions l'un et l'autre.

« Tout le monde sait maintenant, en effet, à quoi s'en tenir sur cette vieille histoire de balles empoisonnées, qui, après chaque émeute, défraie la conversation de quelques badauds. Presque toujours les chirurgiens trouvent des fragments de linge ou de drap dans les blessures; ces fragments, qui augmentent le danger, ont été enlevés par la balle aux vêtements du blessé, et ne sauraient en aucune façon avoir été lancés par le fusil.

« Personne n'ignore non plus qu'à l'époque du solstice d'été les corps se décomposent rapidement, surtout lorsque la mort les a frappés après plusieurs jours de fatigue et d'agitation fébrile.

« Sa Seigneurie n'est point chimiste, que je sache. Je n'aurais pu cependant, sans craindre qu'elle crût que je me moquais d'Elle, lui parler d'une pompe lançant de l'acide sulfurique à la figure des assaillants. Une telle pompe aurait été dissoute en partie avant de fonctionner. Il faudrait d'ailleurs des insurgés bien naïfs pour supposer que l'on voudra bien venir à la distance de dix ou de douze mètres, afin d'y recevoir leurs aspersions. Je n'ai certainement pu attribuer de pareilles bévues à nos insurgés parisiens.

« Quant à la charpie qui aurait été empoisonnée, apparemment par quelque insurgé

(1) *Moniteur* du 29 juin, p. 1515, 2.

déguisé en sœur ou en chirurgien, il aurait fallu, pour faire accepter ce conte à lord Normanby, lui cacher que les blessés, quels qu'ils fussent, étaient transportés dans les mêmes salles et recevaient les mêmes soins, et que par conséquent l'insurgé empoisonneur aurait risqué de voir appliquer le topique mortel à son camarade, ou peut-être à lui-même.

« Mais je conviendrai que j'aurais pu faire mention de balles armées d'une pointe de cuivre; car, si je n'ai pas vu de ces balles en juin, j'en avais vu en février 1848 qui provenaient des cartouches distribuées aux gardes municipaux de Louis-Philippe, tués au Château-d'Eau du Palais-Royal. Les insurgés eurent peut-être de ces mêmes projectiles pris sur les défenseurs de la Royauté. On peut, au reste, en voir encore aujourd'hui chez l'armurier Devismes, qui ne passe pas, non plus que feu Louis-Philippe, pour être un homme féroce.

« Je ne dirai rien des anecdotes qui terminent la note extraite du livre de lord Normanby. Je m'étonne seulement de ne pas y trouver celle du *fameux docteur*, scié entre deux planches.

« Si je ne connaissais la distinction aristocratique des habitudes de Sa Seigneurie, je croirais qu'Elle a recueilli toutes ces historiettes dans quelque corps-de-garde des vainqueurs à la suite.

« Je le répète : je respecte trop la nation anglaise pour avoir fait des contes ridicules à son représentant, que je me plaisais d'ailleurs à regarder comme un homme de sens et d'esprit (1). JULES BASTIDE. »

Cependant Cavaignac était impatient de déposer l'immense pouvoir dont il avait été investi, à l'heure du danger suprême, par la confiance de l'Assemblée. Il n'était jamais entré dans sa pensée qu'il pût le garder au-delà du temps rigoureusement marqué par la plus impérieuse nécessité. Une heure après que la lutte avait entièrement cessé, il écrivit en ces termes au président de l'Assemblée :

« Citoyen président,

« Grâce à l'attitude de l'Assemblée nationale, grâce au dévouement des gardes nationales, de l'armée, la révolte est réduite, il n'y a plus de lutte dans Paris.

« Aussitôt que je serai certain que les pouvoirs qui m'ont été donnés ne sont plus nécessaires au salut de la République, j'irai les remettre respectueusement entre les mains de l'Assemblée nationale (1).

« E. CAVAIGNAC. »

Le 27, vers minuit, il monta à la tribune et annonça que le lendemain matin, à l'ouverture de la séance, il remettrait aux mains de l'Assemblée les pouvoirs qu'elle avait bien voulu lui confier. Et comme plusieurs voix lui criaient : *C'est trop tôt pour l'intérêt public! Nous vous les rendrons!* il ajouta : « Mon opinion est qu'il faut qu'une république soit jalouse de son pouvoir, et il est sage que chacun témoigne ici d'une manière bien nette et bien précise qu'il n'est pas jaloux de le retenir (2). »

En effet, le lendemain 28, il déposa le pouvoir extraordinaire qu'il avait accepté le 24. L'Assemblée lui répondit, en déclarant, à l'unanimité, *qu'il avait bien mérité de la patrie*. Vivement ému de cette récompense civique et vraiment digne de lui, il demanda que ce décret comprît inséparablement la garde nationale, l'armée, la garde mobile et ces officiers généraux, ses amis, ses collègues, et qui, peu de jours auparavant, étaient ses chefs. Il ne les désignait pas nominativement, mais leurs noms étaient dans toutes les bouches (3).

Immédiatement après, l'Assemblée lui conféra, par un décret rendu à l'unanimité, le pouvoir exécutif, avec le titre de *président du conseil des ministres*, et lui attribua la nomination du ministère.

Ce que l'on a appelé improprement la *dictature* de Cavaignac dura donc en tout *quatre* jours, du 24 au 28 juin. Pour peu qu'il l'eût voulu, il aurait gardé plus longtemps le pouvoir qu'il tenait de l'Assemblée. Elle ne le pressait nullement de le déposer; plusieurs de ses amis, républicains éclairés, auraient souhaité qu'il le gardât encore. Il ne se rendit point à leurs raisons, toutes plausibles qu'elles étaient, et, malgré leurs instances, il se hâta de sortir d'une situation exceptionnelle qui pesait à sa modestie et contrariait ses principes. Cette lutte qu'il soutint contre ses meilleurs amis a été racontée par l'un d'eux, Jules Bastide, alors ministre des affaires étrangères. Nul autre témoignage n'aura jamais autant d'autorité. C'est pourquoi nous terminerons cet article par l'extrait qu'il a bien voulu nous communiquer de ses *Souvenirs politiques de mon temps*, ouvrage inédit qui répandra

(1) Cette lettre a été insérée dans l'ESTAFETTE du 15 janvier 1858. Depuis, lord Normanby a loyalement déclaré qu'il ne tenait pas de Bastide ces diverses anecdotes, et que le *Times*, en citant son livre, avait commis une erreur à ce sujet. Nous n'en citons pas moins la lettre de l'ancien ministre des affaires étrangères, comme réponse à des exagérations calomnieuses.

(1) Séance du 26 juin, dans le *Moniteur* du 27, p. 1504,1.

Cette lettre fut remise au président et lue par lui *vers deux heures*, c'est-à-dire aussitôt après la soumission du faubourg Saint-Antoine.

(2) *Moniteur* du 28 juin, p. 1513, 1.

(3) Séance du 28 juin, dans le *Moniteur* du 29, p. 1516, 3

une vive lumière sur la triste et sanglante histoire de nos discordes civiles. Nous pensons d'ailleurs qu'une page de vérité est la couronne qu'il convient le mieux de déposer sur la tombe du bon citoyen que nous regrettons :

«... Je veux seulement essayer de montrer ce qui fait de Cavaignac un caractère à part au milieu de ce grand nombre de généraux, d'orateurs, d'hommes d'État, dont notre pays s'honore; ce qui fait qu'il n'a tenu qu'à la France d'avoir en lui son Washington; ce qui fait surtout qu'on ne pouvait vivre dans son intimité sans se prendre d'une telle affection que, aujourd'hui même, je n'écris point son nom sans avoir à comprimer une vive émotion et des regrets, malheureusement, inutiles.

« Pour montrer Cavaignac tel qu'il était à ceux qui ne le connaissent point, il suffit de le peindre pendant ces journées qui furent l'époque la plus douloureuse de sa vie et l'une des plus funestes de notre histoire. A peine l'ai-je quitté quelques moments tant que durèrent ces fratricides combats de juin, où tant de sang précieux fut versé, des deux côtés des barricades. Confident de ses pensées les plus intimes, témoin de ses angoisses de cœur, j'ose le dire, aujourd'hui que dix ans passés sur ces lamentables événements en ont à peine refroidi le souvenir: il n'est pas possible de voir un homme plus grand, plus oublieux de lui-même, plus malheureux et plus touchant que ne le fut Cavaignac dans cette terrible épreuve de la République.

« Des multitudes, aveuglées par une puissance fatale, couraient aux armes, et croyaient, en attaquant l'Assemblée nationale et la Commission exécutive, servir la cause du peuple. Dès lors la Commission exécutive se vit condamnée ou à déserter son poste devant une émeute dont les tendances étaient inconnues et les résultats impossibles à prévoir, ou à repousser l'agression par les armes. La République était mise en péril; il fallut la défendre contre ses propres enfants. On ne sait que trop ce qu'il en coûta de sacrifices.

« Quelle que fût la juste confiance qu'inspirât individuellement chacun des membres de la Commission exécutive, tout le monde sentit que l'action militaire, à laquelle nous étions malheureusement réduits, faisait une nécessité de l'unité dans le commandement: Cavaignac fut désigné d'une voix unanime pour sauver la République. Un décret lui confia la plénitude du pouvoir exécutif.

« Il ne fut ni étonné de l'immense responsabilité dont on le chargeait, ni fier du périlleux honneur que lui était imposé. Il résolut de faire respecter l'Assemblée nationale, comme il la respectait lui-même, de faire plier toutes les volontés devant les représentants du peuple souverain. Mais, tout en employant sans hésitation, sans arrière-pensée, les mesures les plus énergiques, il n'oublia pas, un seul moment, que nous avions devant nous une masse égarée, qui, fascinée par un mirage satanique, croyait apercevoir le salut de la République là où un abîme avait été creusé pour l'engloutir. Il sentait que la victoire, toute nécessaire qu'elle fût, n'en serait pas moins un immense désastre pour la patrie, qui, à chaque heure de combat, perdait quelques-uns de ses plus braves enfants. Aussi ne cessa-t-il d'envoyer aux insurgés des paroles de paix, par la voix des représentants, par celle des officiers placés sous ses ordres, par celle même du courageux archevêque de Paris, et de les solliciter au repentir, sans toutefois leur adresser des promesses que, dans sa conviction de citoyen, l'Assemblée seule avait le droit de faire, parce que seule elle pouvait les tenir.

« On connaît les proclamations où sa grande âme est empreinte.

.....

« Dans toute bataille, à la honte de l'espèce humaine, il y a, à la queue de chaque armée, des hommes dont le rôle semble être d'insulter aux vaincus. Dans les guerres dites régulières, ils égorgent et pillent; dans les discordes civiles, ils dénoncent et provoquent contre les vaincus des rigueurs impitoyables. A chaque heure nous étions assaillis par des gens de cette espèce, que la peur avait rendus féroces, et par d'autres qui, songeant déjà à faire tourner contre la République la victoire remportée par elle, voulaient qu'elle fût implacable, afin qu'elle devînt odieuse. Portalis, le procureur-général, était épouvanté et dégoûté...

« Cela est douloureux, est humiliant à dire, mais il faut bien qu'une partie au moins de la vérité soit enfin connue. Je n'invente rien; je ne grossis rien; j'écris comme témoin devant le tribunal suprême de la conscience publique.

Dans un moment où l'issue de la lutte n'était plus douteuse et où l'on entendait partout des cris de triomphe, pleins d'emportement et de colère, j'entrai dans le cabinet où se tenaient les réunions du Gouvernement. Cavaignac y était avec sa mère. Il avait la tête appuyée sur ses genoux. Il pleurait. Près de lui j'aperçus Charras, qui était en proie à une émotion non moins vive. Voilà ce que j'ai vu à l'heure où tant de gens croyaient sans doute le chef du gouvernement livré à des transports de joie ambitieuse et de colère satisfaite.

« Je dis à Cavaignac : Je ne vois qu'un moyen pour que les malheurs d'aujourd'hui n'entraînent pas des malheurs plus grands :

il faut que tu prennes la dictature. L'Assemblée est toute prête à te la donner. Tu es bien sûr de toi. Tu la déposeras dès qu'elle ne sera plus nécessaire. La majorité de l'Assemblée est trompée aussi bien que la plupart des insurgés. Elle va vouloir proscrire en masse. Tout ce qui s'est mêlé de près ou de loin à la révolte va former un parti irréconciliable. Ce sera là une menace incessante de guerre civile. La réaction commence. Aujourd'hui, elle frappe les insurgés, bientôt elle viendra jusqu'à nous. Prends la dictature; fais disparaître les vrais auteurs de l'insurrection. Tu diras aux révoltés, prisonniers ou autres : La République que vous aimez, vous avez failli la tuer en suivant les inspirations de ses ennemis. Ceux-là, nous les punissons. Vous, retournez au travail; on aura soin qu'il ne vous manque pas; et prenez garde de retomber dans les mêmes erreurs; car, vous le voyez, la répression est terrible. J'ajoutai : Ce qui importe, c'est d'atteindre les vrais instigateurs de l'émeute, de ne frapper qu'eux, de faire bien sentir au peuple qu'il a été égaré, trompé par eux.

« Cavaignac me répondit : C'est un *coup d'état* que tu demandes. Un coup d'état! je n'en veux pas, je n'en ferai jamais. La France n'en a vu que trop depuis soixante ans. Nous devons, nous, lui en faire perdre l'habitude, au lieu de lui en imposer un de plus. La dictature! tu n'y songes pas. La dictature, quand nous avons les pieds dans le sang! Ce serait autoriser le premier venu à tuer des hommes pour arriver au pouvoir. Ce qui manque surtout à ce malheureux pays, c'est le respect de la légalité. Le seul service que nous puissions rendre à présent, c'est d'inspirer ce respect, en en donnant nous-mêmes l'exemple. Il y a aujourd'hui un souverain légitime; c'est l'Assemblée. Si elle veut amnistier, elle fera bien, mais ce n'est pas à moi à choisir les coupables.

« La conversation fut longue, et je dois avouer que j'insistai de la manière la plus pressante, à genoux près du canapé où il était assis, et tenant ses deux mains dans les miennes. *Mon cher enfant* (il avait, comme sa mère, l'habitude de m'appeler ainsi, quoique je fusse plus âgé que lui), *mon cher enfant*, me disait-il en souriant, ne cherchons pas à copier les hommes de la Révolution. S'ils vivaient de nos jours, ils comprendraient, même les plus ardents, que ce n'est pas de *l'audace* qu'il faut, mais du respect des lois, et qu'on ne fonde pas la liberté avec des mesures despotiques.

« Je le confesse, dans le moment je ne fus pas convaincu; mais je fus forcé au silence et à l'admiration devant cet homme qui se révélait à moi avec une grandeur de caractère que nous ne croyons guère possible que chez les héros de Plutarque. D'autres le pressèrent comme je l'avais fait, et, ainsi que moi, ils le trouvèrent inébranlable.

« Tant qu'il fut président du conseil des ministres, sa pensée dominante fut de faire prévaloir les idées de droit sur les idées de force. L'obligation d'obéir avec déférence à la souveraineté nationale se manifestant par la volonté d'une assemblée librement élue, était chez lui comme un dogme religieux. Dans l'application, ne poussa-t-il pas trop loin cette soumission respectueuse? N'eût-il pas mieux servi la grande cause qui avait son culte, en ne consentant pas, comme il le fit, à effacer sa généreuse personnalité devant une assemblée dont les tendances étaient, il faut bien le dire, de moins en moins conformes à l'esprit de la Révolution? Lorsque ses amis les plus sincères réclamèrent de lui l'amnistie et qu'il leur répondit que la clémence était la prérogative du Souverain, de lui seul; lorsqu'il parut craindre qu'on pût l'accuser de vues ambitieuses s'il prenait des mesures propres à multiplier ses chances d'élection à la Présidence; lorsqu'il léguait au Président à élire l'honneur d'ouvrir les prisons et de rappeler les *transportés*, ne montrait-il pas une délicatesse excessive et un désintéressement chevaleresque, plus convenables à un simple citoyen qu'à un homme d'État? Certes, je ne suis pas de ceux qui professent qu'il y a *deux morales*, l'une qui réglerait exclusivement la vie ordinaire; l'autre, sorte de morale réservée, en dehors et au-dessus de la première, qui gouvernerait la politique; mais je pense qu'il y a excès d'abnégation à croire que l'on doit ajourner l'exécution des mesures équitables et laisser à d'autres l'honneur de faire le bien, par cette seule raison qu'en le faisant soi-même et sans délai, on en pourrait tirer des avantages personnels.

« Honneur cependant à l'homme à qui l'on ne peut reprocher ainsi que d'avoir été désintéressé outre mesure et, pour ainsi parler, trop pur d'ambition! Quand, à la distance de quelques siècles, l'histoire contemplera cette grande et noble figure, ce sera à ses yeux une gloire pour notre temps, une gloire pour notre patrie, d'avoir produit Eugène Cavaignac.»

JUJUBIER, *Zizyphus* (*Botanique*). Le genre de ce nom est rangé par les botanistes dans la famille des Rhamnées. Les espèces qui le composent sont des arbrisseaux ou de petits arbres spontanés pour la plupart dans la région méditerranéenne et plus au sud. Ces végétaux ont un aspect assez particulier grâce à leurs rameaux grêles, garnis de feuilles presque distiques, trinervées, lesquels ressemblent jusqu'à un certain point à des feuil-

les composées. Ces feuilles sont accompagnées de deux stipules souvent durcies en épines, ou dont une seule forme une épine, tandis que l'autre avorte ou tombe de bonne heure. Les petites fleurs des Jujubiers ont un calice étalé, à tube très-ouvert et à limbe divisé en cinq lobes; avec ceux-ci alternent cinq pétales devant lesquels s'attachent cinq étamines portées sur les bords d'un disque charnu; leur ovaire est à deux, quelquefois trois loges qui contiennent chacune un ovule dressé, et il porte deux styles surmontés chacun de son stigmate. Le fruit de ces plantes est charnu, comestible; il renferme un noyau dur, plus ou moins pointu à ses deux bouts, non comprimé, creusé intérieurement de deux ou trois loges monospermes. L'espèce la plus intéressante de ce genre est le JUJUBIER COMMUN, *Zizyphus vulgaris*, LAMK. (*Rhamnus Zizyphus*, LIN.), arbre haut de huit à dix mètres dans la Syrie, sa patrie, en général moins élevé et dégénérant même en un simple arbrisseau dans les pays plus septentrionaux où la culture en a été introduite. Ce sont les Romains qui les premiers l'ont transporté en Europe, sous le règne d'Auguste. De Rome, où il fut d'abord cultivé, il a été successivement répandu dans toute l'Europe méridionale, et il s'y est même à peu près naturalisé sur divers points. Les rameaux du Jujubier commun sont grêles et plus ou moins tortueux : ils portent des feuilles d'un joli vert lustré, ovales, obtuses, dentelées sur les bords et glabres, tantôt dépourvues de piquants stipulaires, tantôt en ayant à leur base deux, dont un est plus ou moins crochu. Ses fruits, ovoïdes, longs d'un centimètre et demi à deux centimètres, sont de couleur rouge plus ou moins jaunâtre; leur chair assez ferme a une saveur sucrée particulière et agréable. Ils sont connus sous le nom français de *jujubes*, et dans le bas-Languedoc sous le nom patois de *Guindoulos*. Dans nos départements méditerranéens il s'en fait un consommation considérable, au point que dans quelques villes, les marchands de jujubes sont presque aussi communs que les marchands de marrons, pendant l'hiver, à Paris. Les jujubes comptent parmi les fruits béchiques. Séchées au soleil, elles sont d'un usage journalier en médecine contre les irritations des bronches et des poumons. Leur décoction forme une tisane très-adoucissante. Elles entraient dans la préparation de la pâte de jujubes qui leur doit son nom; mais aujourd'hui, tout en conservant le même nom à cette pâte, on n'y fait plus entrer que de la gomme avec un arome. Le bois de Jujubier est roussâtre et assez dur pour prendre un beau poli. Il est très-propre aux ouvrages de tour. Cet arbre vient très-bien en plein vent dans nos départements méridionaux. A Paris il est bon de lui donner l'abri d'un mur et une exposition chaude; plus au nord il lui faut l'orangerie pendant l'hiver. On le multiplie sans difficulté au moyen de ses rejets et par graines. Le JUJUBIER LOTOC (*Zizyphus Lotus*, LAMK.), est une espèce indigène de l'Afrique, particulièrement de la régence de Tunis, qui est aussi indiquée comme croissant spontanément en Sicile et dans le Portugal. Il a un assez grand intérêt historique, puisque Desfontaines a démontré que c'était son fruit qui constituait l'aliment favori des Lotophages. On sait que, d'après les idées qui avaient cours dans l'âge héroïque les étrangers qui mangeaient de ce fruit oubliaient entièrement leur patrie, et que, au récit d'Homère, Ulysse ayant été jeté sur les côtes de l'Afrique éprouva d'immenses difficultés pour décider ses compagnons à s'éloigner avec lui de ce pays. Ce Jujubier ressemble beaucoup au premier. Il en diffère surtout parce que ses fruits sont plus arrondis.

P. D.

JULIA CÆSAREA, capitale de la Mauritanie césarienne, et l'une des cités les plus importantes de l'Afrique romaine; aujourd'hui Cherchel. Sur son emplacement s'élevait d'abord un comptoir carthaginois du nom de Iol, que Ptolémée place à l'est du Chénalaph (Chélif). La concordance de Iol et de Julia Cæsarea est établie par Pomponius Mela : *Aliquando ignobilis, nunc, quia Jubæ regia fuit et quod Cæsarea vocitatur, illustris.* Ce nouveau nom lui fut donné par le roi Juba II, comme hommage au père adoptif de son bienfaiteur, l'empereur Auguste. Pline nous apprend que Iol ou Cæsarea reçut de l'empereur Claude le droit de colonie. Le berbère Firmus, profitant des querelles religieuses entre les catholiques et les donatistes circoncellions, descendit des montagnes voisines et s'empara de Cæsarea qu'il détruisit. Vainqueur à son tour de ce chef indigène, le général romain Théodose releva la ville, que les Vandales ne tardèrent pas à ruiner de nouveau. Sous les Gréco-Byzantins, elle reprit quelque splendeur. Sous la domination arabe la fortune lui redevint sévère. Au dire de Marmol, le khalife Kaïm qui régnait à Kairouan, la bouleversa de fond en comble. Enfin son nom antique s'était transformé en celui de Sargel ou Cherchel, lorsque les Maures de Grenade, chassés de la Péninsule ibérique, malgré sept siècles de bienfaits, s'y réfugièrent et y introduisirent, entre autres industries de leur prospérité, l'éducation des vers à soie, que les Français y ont trouvée déclinante lorsqu'il ont pris possession de cette ville en 1840. Son nom antique a reparu dans la bulle du pape Grégoire XVI, qui, en instituant l'évêché d'Alger, la qualifia

de *Cæsarensis*, consacrant ainsi à perpétuité une erreur de Dapper, de Mannert et de quelques autres savants, bien que le consul anglais Shaw eût établi, dès le dix-huitième siècle, l'identité d'Alger et d'Icosium, de Cherchel et de Julia Cæsarea. Cette dernière concordance a été mise hors de doute par les nombreuses inscriptions découvertes à Cherchel, depuis notre occupation : aussi l'érudition qui s'applique encore en 1858 à la dénier, se perd-elle dans le vide et dans le faux.

Le souvenir de Julia Cæsarea est inséparable de celui de Juba II, son restaurateur, fils du Juba que César avait vaincu à Thapsus. Après avoir orné dans son enfance le triomphe du dictateur, il avait été mis en liberté. A Rome il reçut une éducation distinguée et y acquit de vastes connaissances, qui le rendirent bientôt l'égal des savants les plus célèbres de la Grèce et de l'Italie. Auguste l'attacha à sa personne, et apprécia, aussi bien que ses talents littéraires, sa valeur dans la guerre. En l'an 25 avant J. C. Juba fut marié à Cléopâtre Sélène, fille d'Antoine et de la fameuse Cléopâtre. Auguste qui avait reconnu la difficulté d'administrer l'Afrique orientale par des gouverneurs romains, rendit à Juba le gouvernement des États de son père qui embrassaient toute cette contrée ; mais en l'an 17 avant J.-C. il lui assigna spécialement la Mauritanie qui s'étendait de Saldæ (Bougie) à l'est, jusqu'au fleuve de la Malva (la Mouloüa) à l'ouest, et qui du nom de sa capitale Cæsarea, prit l'épithète de Césarienne. Le dernier roi Bocchus avait résidé à Iol ; Juba y fixa le siége de son royaume, et pendant un règne de près d'un demi-siècle il s'appliqua à l'embellir de toutes les richesses de l'art et du luxe de Rome. Rendus heureux par ses talents et ses goûts, pacifiques ses peuples reconnaissants l'aimèrent de son vivant, et le déifièrent après sa mort, au témoignage de Lactance et de Minutius Félix. Les étrangers eux-mêmes partagèrent cette vénération ; Carthage lui éleva un monument ; Cadix l'élut décemvir ; Athènes lui dressa une statue. Il mourut l'an 23 de J. C. Durant sa longue vie il avait composé un grand nombre d'ouvrages dont il ne reste que des fragments.

Julia Cæsarea dominait un terre-plein, soutenu par des murs de 12 à 13 mètres de haut qui subsistent encore, et embrassent toutes les sinuosités du rivage. Du côté des terres son enceinte dépassait de beaucoup les lignes de l'enceinte actuelle de Cherchel : ce qui reste des murs est en très-bonne maçonnerie. La magnificence des ruines, parmi lesquelles on distingue un cirque, un forum, un palais des proconsuls, un temple de Neptune, des bains consacrés à Diane, atteste une ville de premier ordre. De nombreux débris de cette antique prospérité ont été recueillis dans un musée local de haut intérêt, que les fouilles reprises en 1856 et 1857 ont accru de curieuses mosaïques, de fort belles statues, etc. L'eau de la rivière Hachem était amenée à Cæsarea, à travers un parcours de plusieurs lieues, par un somptueux aqueduc, dont il subsiste des restes grandioses ; les citernes qui recueillaient les eaux pluviales pouvaient contenir plusieurs milliers de tonnes d'eau.

Le premier rôle politique au centre de la côte africaine sur la Méditerranée avait dû échoir à Cæsarea, dans un temps où Icosium (Alger) était une obscure bourgade, et la Métidja submergée sous les marais. En même temps que cette place assurait aux Romains un bon port, elle leur ouvrait l'accès des plaines et des vallées situées entre le Chélif et le Mazafran, par où ils pénétraient jusqu'à Médéa et Miliana. Aussi toute cette contrée est-elle couverte des ruines de leurs colonies. A côté du port, autrefois spacieux, circulaire et commode, les Romains avaient creusé un bassin qui communiquait avec lui dans lequel les bâtiments étaient en parfaite sûreté. Le port a été bouleversé par un tremblement de terre, et n'a pas été refait. Par les temps calmes on aperçoit dans les eaux des débris de constructions ; mais le bassin, déblayé, creusé et restauré, est aujourd'hui ouvert à la navigation.

Entre Cherchel et Koléa se voit encore aujourd'hui, sur une crête qui domine le pays environnant, un monument colossal, en forme de pyramide, appelé par les indigènes le *Kbeur Roumia*, improprement traduit par *tombeau de la chrétienne*, car c'est la sépulture des antiques rois de la Mauritanie ; suivant toute vraisemblance, Juba II et Sélène y sont enterrés. Des fouilles reprises en 1856 promettent à l'archéologie de précieuses découvertes.

La pensée qui fonda au seizième siècle la grandeur d'Alger par la création d'un port, a pour toujours anéanti la destinée politique de l'antique Césarée, réduite à un rôle secondaire ; mais la ville moderne de Cherchel trouvera dans l'essor de l'agriculture locale, de l'industrie et du commerce une compensation qui n'est pas sans honneur et ne sera pas sans profit.

Univers pittoresque, Lacroix, *Numidie et Mauritanie*.
Pellissier, *Mémoires historiques et géographiques sur l'Algérie*.
Jules Duval, *Tableau de l'Algérie*.
Revue africaine, 1856 et 1857.
Observations personnelles.

Jules DUVAL.

JULIENNE, *Hesperis*. (*Botanique*.) Le nom latin de ce genre est destiné à rappeler ce fait remarquable que les fleurs de son espèce principale exhalent leur odeur surtout

à l'approche de la nuit. Les Juliennes appartiennent à la grande famille des Crucifères. Ce sont des herbes annuelles et bisannuelles, rarement vivaces, spontanées dans l'Europe moyenne et méridionale, autour de la Méditerranée, dans les parties moyennes de l'Asie. Leurs fleurs, blanchâtres ou purpurines, sont disposées en grappes lâches et sont organisées de la manière suivante : les quatre sépales de leur calice sont connivents et les deux latéraux forment un renflement à leur base; leurs quatre pétales ont un long onglet et un limbe étalé, obtus ou un peu échancré. Le fruit qui leur succède est une silique allongée, à peu près cylindrique ou relevée de quatre angles longitudinaux peu prononcés, qui s'ouvre en deux valves et qui renferme plusieurs graines pendantes, en une seule file, lisses et non bordées, rarement comprimées. — Le type de ce genre et aussi son espèce la plus intéressante est la JULIENNE DES JARDINS, *Hesperis matronalis*, LIN., vulgairement connue sous le nom de *Cassolette*, à cause de l'odeur suave de ses fleurs. Elle croît naturellement dans les endroits couverts, dans les haies des parties un peu montueuses de l'Europe moyenne et méridionale. Elle est bisannuelle. Sa tige s'élève jusqu'à un mètre; elle est dressée, à peu près sans ramifications et velue. Ses feuilles sont ovales-lancéolées, pointues, dentées sur les bords, légèrement velues. Ses fleurs, blanches ou violacées, sont portées chacune sur un pédicule de même longueur que le calice, et leurs pétales sont obovales. Dans la race cultivée elles exhalent, surtout le soir, une odeur suave et pénétrante. De Candolle a distingué dans cette espèce deux races ou grandes variétés : l'une dont les fleurs sont presque complétement inodores, et que Linné considérait comme une espèce particulière à laquelle il donnait le nom d'*Hesperis inodora;* on la trouve en France dans les Pyrénées et ailleurs; l'autre à fleurs très-odorantes, la seule qu'on cultive dans les jardins et qui se distingue de la première parce que ses feuilles ne sont pas en cœur à leur base, comme dans celle-ci, et que, en outre, ses pétales sont échancrés au lieu d'être simplement obtus. On cultive de celle-ci des variétés à fleurs simples ou doubles, blanches ou violacées, bisannuelles ou vivaces. Celles à fleurs doubles se multiplient par division des pieds ou par boutures qu'on fait après la floraison en coupant la tige par morceaux, et qu'on plante en pleine terre, à un endroit ombragé. La Julienne a besoin d'une bonne terre bien nutritive; elle craint l'excès d'humidité. Les graines de cette espèce contiennent une assez forte proportion d'huile que M. de Gasparin évalue à 18 pour 100. Mais le même agronome fait observer que les essais de culture en grand qu'on en a faits dans le but d'en obtenir l'huile n'ont donné que des résultats très-peu satisfaisants.

P. D.

JULIENNE (PÉRIODE) (*Chronologie*). La période Julienne est une période fictive proposée en 1583 par Joseph Scaliger comme une mesure universelle en chronologie. Cette période résulte du produit des trois cycles solaire, lunaire et d'indiction. C'est donc un espace de 7980 ans; car, en multipliant le nombre 28 du cycle solaire par le nombre 19 du cycle lunaire de Méton, le produit sera 532, lequel étant multiplié à son tour par le nombre 15 du cycle d'indiction donnera 7980.

Les périodes qui ont été ou qui sont encore en usage chez les différents peuples étant beaucoup plus courtes que cette vaste période, Scaliger voulait la faire servir comme de mesure commune pour les siècles passés ou futurs, puisque tous les événements peuvent être rattachés à quelques points assignables de cette longue durée. Elle aurait permis d'appliquer partout la même chronologie.

On croit et on répète de livre en livre que l'auteur de la période Julienne la nomma ainsi pour en faire hommage à Jules Scaliger, son père. Cette opinion n'est pas fondée, puisqu'on lit dans Joseph Scaliger : *Julianam vocavimus quia ad annum julianum accomodata.*

La première année de l'ère vulgaire est la 4714e de la période Julienne, c'est-à-dire que l'origine de cette période est l'année 4713 avant J.-C. Ce nombre n'a pas été pris arbitrairement. Pour le parti que Scaliger voulait tirer de sa période, il devait chercher à déterminer convenablement son point de départ. Supposons qu'on remonte, par intervalles de 28, ans à partir de la première année du cycle solaire dans lequel nous sommes actuellement, on aura, par ce calcul, toute la série d'années où le cycle solaire a dû commencer; on découvrira ainsi que l'année 4713 avant notre ère était une de celles-là. Supposons encore qu'on fasse un calcul analogue relativement au cycle lunaire de 19 ans; si à partir de la première année du cycle actuel de 19 ans on remonte successivement de 19 ans, on aura fixé toute la série d'années où le nombre d'or a dû être égal à 1, et l'année 4713 figurera dans cette série. Enfin on pourra chercher qu'elles sont les années où le cycle d'indiction a été égal à 1. Scaliger ayant fait ces calculs adopta l'an 4713 avant Jésus-Christ pour l'ouverture de sa période, parce que c'est la seule année avant notre ère qui aurait pu coïncider avec les commencements des trois cycles. En un mot, l'an premier de la période Julienne aurait été aussi la première année de chacun des trois cycles. Avec

ces points de départ, l'an Ier de l'ère vulgaire, c'est-à-dire l'an 4714 de la période Julienne, se trouvait être l'an X du cycle solaire, l'an II du cycle lunaire et l'an IV de l'indiction.

Rien de plus facile maintenant que de trouver à quelle année de la période Julienne répond une année quelconque de l'ère chrétienne. Il suffit d'ajouter 4713 à l'année proposée ; par exemple, si on ajoute 4713 à 1858, la somme 6571 sera l'année de la période Julienne qui correspond à l'année 1858. De même une année de la période Julienne à partir de 4713 étant diminuée de ce nombre 4713, on aura pour résultat l'année de l'ère chrétienne qui répond à l'année proposée. Ainsi 6571 — 4713 = 1858, c'est-à-dire que 1858 est la 6571e année de la période Julienne. Quant aux années antérieures à notre ère on procède de même. L'année 776 avant Jésus-Christ est la 3937e de la période julienne, parce que 4713 diminué de 776 égale 3937, et on apprend alors que c'est l'an 3937 de la période qui ouvre la série des Olympiades de Corœbus.

La période Julienne est surtout extrêmement utile pour donner immédiatement les dates des trois cycles solaire, lunaire et d'indiction d'une année quelconque.

En effet, cette période étant le produit des trois cycles de 28, 19 et 15 ans, il est évident qu'en divisant par 19, par exemple, une année des 7980 de la période, le quotient fera connaître la série des cycles lunaires qui se sont écoulés depuis l'origine de cette période, c'est-à-dire depuis l'an 4713 avant J.-C. et que le reste de la division, s'il y en a un, marquera combien d'années il faut compter du cycle lunaire suivant, ou non révolu. Il en serait de même des calculs que l'on effectuerait à l'égard du cycle solaire ou du cycle d'indiction. Ainsi l'année 6571 de la période Julienne divisée successivement par 28, 19 et 15 donne les restes 19, 16 et 1, ce qui apprend que pour cette année la date du cycle solaire est 19; celle du cycle lunaire ou le nombre d'or est 16, et l'indiction romaine 1. Mais comme il résulte de ce qui précède qu'on connaît l'année de la période Julienne correspondante à une année de l'ère chrétienne en ajoutant 4713 à cette année, il sera donc aussi très-facile de déterminer les dates des trois cycles cités pour une année quelconque de l'ère chrétienne. On ajoutera 4713 à l'année de notre ère, et divisera la somme par chacun des nombres 28, 19 et 15 ; les restes seront les rangs que l'année proposée occupera dans chaque cycle. On trouvera ainsi que l'année 1858 est la 19e du cycle solaire, la 16e du cycle lunaire et la 1re du cycle d'indiction.

Ces calculs peuvent amener quelquefois à constater des erreurs chronologiques. Supposons en effet qu'un événement ait été indiqué, suivant l'habitude des chroniqueurs, comme étant arrivé dans une certaine année de l'ère vulgaire et qu'on donne en même temps les dates correspondantes de l'indiction, du cycle lunaire et du cycle solaire. Une addition et trois divisions montreront aussitôt si ces quatre désignations sont concordantes.

Ce n'est pas tout, souvent les chroniqueurs ne désignent l'année vulgaire que par le rang qu'elle occupe dans chacun des trois cycles. La période Julienne fournit le moyen le plus rapide et le plus sûr de transformer en une date précise les indications particulières prises de l'indiction, du nombre d'or et du cycle de 28 ans. Ce problème s'offre à chaque instant dans la lecture des chartres. Supposons, par exemple, qu'un chroniqueur dise seulement qu'on a commencé à bâtir le pont de Ratisbonne l'an 14 de l'indiction, sous le nombre d'or 16, l'an 25 du cycle solaire ; si on n'a que la numération vulgaire, on trouvera dans le cours des 18 siècles depuis Jésus-Christ, cent vingt années différentes auxquelles convient le premier de ces caractères; soixante-six qui ont le second, quatre-vingt-seize auxquelles appartient le troisième. Il faudra chercher dans les trois tableaux où on aura inscrit ces années, celle qui se trouve dans tous les trois ; et on tombera ainsi sur l'an 1136, le seul qui réunisse les trois conditions; mais la période Julienne ouvre un chemin beaucoup plus court pour arriver au même résultat. La question à résoudre revient à celle-ci : trouver au-dessus de 4713 et au-dessous de 6570, terme actuel de la période, un nombre entier qui, divisé par 15, laisse pour reste 14; par 19, 16; et par 28, 25.

On doit remarquer que les trois nombres 15, 19 et 28 des trois cycles étant premiers entre eux deux à deux, il en résulte que pendant toute la durée d'une période Julienne, c'est-à-dire pendant 7980 années, il ne peut se rencontrer deux années dont l'une ait ensemble même cycle solaire, même cycle lunaire et même indiction que l'autre (1). En sorte que, dans un pareil intervalle de temps de 7980 ans, la connaissance des trois numéros que porte une année quelconque, relativement aux trois cycles, suffit pour distinguer cette année de toutes les autres de la période. Ainsi le problème, *indéterminé* arithmétiquement, est déterminé chronologiquement. On peut le résoudre de différentes

(1) La période Julienne peut être considérée comme l'assemblage de 7980 *combinaisons* toutes différentes; combinaisons que l'on trouverait en représentant chacune des *dates* des trois cycles par une lettre particulière; combinant ensuite séparément les 28 lettres du cycle solaire avec les 19 du cycle lunaire, et les 532 combinaisons qui en résulteraient, chacune avec les 15 lettres du cycle d'indiction.

manières. Wallis a donné la première solution de ce problème en 1678; elle fut imprimée à la suite des œuvres d'Horoccius. On en trouve une d'Euler dans les mémoires de l'Académie de Pétersbourg (t. VII, p. 46); une dans les *Institutions astronomiques* de Le Monnier (p. 620) et une dans l'*Astronomie* de Delambre (t. III, p. 704). Nous ne donnerons pas ici ces méthodes, parce qu'elles supposent une certaine habitude du calcul algébrique, mais voici une règle générale très-facile à appliquer.

Les produits du nombre d'or par 3780, et de l'indiction par 1064, étant ôtés du produit de 4845 par le cycle solaire (augmenté, s'il le faut, de 7980), on divisera la différence par 7980, si cela se peut; le reste de la division sera le nombre cherché, ou l'année de la période Julienne.

Pour le cas qui a été indiqué plus haut, les 3 cycles sont : nombre d'or 16, indiction 14 et cycle solaire 25; les trois produits seront 60480, 14896 et 121125; la différence 45749 divisée par 7980 donnera pour reste 5849. Ce nombre 5849 indique l'année de la période Julienne, laquelle correspond à l'an 1136 de notre ère; le seul en effet auquel puissent appartenir les trois dates données par le chroniqueur. C'est donc en 1136 que le pont de Ratisbonne à été entrepris.

Nous terminerons en rapportant le jugement que Daunou a porté sur la période Julienne. « Son utilité suprême est d'ériger la « chronologie en un système fixe et mathé- « matique, d'appliquer à la durée une mesure « précise et invariable; de servir de concor- « dance, de terme de comparaison à toutes « les dates locales, à trouver les années his- « toriques, à tous les cycles et à toutes les « ères. Elle a introduit dans le langage des « expressions exactes, les seules par lesquel- « les il fût possible de poser et de résoudre « clairement les questions de chronologie « ancienne. Car toutes les fois qu'il y a dis- « cussion sur la date réelle d'un évenement « antique, il s'agit au fond de savoir en quelle « année de la période Julienne il est arrivé; « chercher quelque autre chose, ce n'est pas « comprendre la question... S'il avait pu ar- « river que la période de Scaliger devînt vul- « gaire et qu'elle prît la place des ères na- « tionales, elle aurait fait de la chronologie « toute entière un tableau aussi simple que « vaste, dont l'unité, la clarté, la vérité se- « raient parfaites (1). L'histoire s'y déroule- « rait jusqu'à nos jours sur une même série « de nombre depuis 1 jusqu'à 6570 pour con- « tinuer après nous jusqu'à 7980 et recom- « mencer ensuite le même cours. »

(1) Le père Petau s'en est servi dans son grand ouvrage intitulé : *Doctrina temporum*. Képler l'avait également adoptée.

Rivard. *Traité de la sphère et du calendrier*, 7e édit. 1816.
Arago, *Annuaire pour l'an 1851*.
Daunou, *Cours d'Études historiques; Chronologie technique*, t. 3, p. 363.

Ch. CAILLET.

JUNON. (*Mythologie*). Junon, formé du latin *Juno*, est le nom d'une divinité romaine qui fut identifiée, lors de la fusion des religions de la Grèce et de Rome, avec la déesse hellénique Héra, Ἥρα ou Ἥρη, c'est-à-dire la *maîtresse*, la *dominatrice*, laquelle fut confondue avec une divinité d'origine pélasgique, adorée à Dodone, Dioné, Διώνη. Elle devint la déesse suprême du Panthéon hellénique et, à ce titre, elle était considérée à la fois comme l'épouse et la sœur du dieu suprême, Zeus ou Jupiter. Divinité pélasgique comme Dioné, Héra, autrement dit la Junon grecque, était adorée, dès la plus haute antiquité, à Iolcos. De là son culte passa à Samos (1). A Argos, on faisait remonter le culte de la même déesse jusqu'au premier législateur de la contrée, Phoronée (2). Mais cette déesse d'Argos ne paraît pas avoir été, dans le principe, unie à Jupiter. Elle était la souveraine du ciel, la vierge céleste, et rappelait la déesse de Carthage, *Tanit*, à laquelle on l'avait identifiée au temps de Virgile.

La Crète paraît avoir été la contrée où le culte de Jupiter et de Junon fut associé et où par conséquent, la déesse perdit le caractère virginal qu'elle avait à Argos, pour prendre celui d'épouse. Cette union était symbolisée par une fête appelée *Hiérogamie* et dans laquelle on fêtait l'union charnelle des deux divinités.

La Junon grecque présente certains traits qui appartiennent aussi à Cérès. Reine de l'univers, elle présidait, comme cette déesse de la terre, à la fécondation, à la reproduction des êtres. Elle était le prototype de la femme; elle représentait l'idéal de la vie féminine, et c'est à ce titre qu'à une époque déjà très-reculée, on la voit invoquée comme fille, épouse et veuve (3). Héra ne fut, comme déesse suprême, adoptée qu'assez tard par les races dorienne et ionienne; aussi conserva-t-elle longtemps son caractère de divinité pélasgique; elle constituait l'une des divinités suprêmes des Achéens. Dans Homère, Junon a perdu en grande partie son caractère de personnification divine de l'air et du firmament. La tendance anthropomorphique se fait sentir au plus haut degré dans le portrait qui nous en est tracé par le poëte : C'est une femme

(1) Athen., XV, p. 672.
(2) Dionys. Halicar. 1, c. 22, p. 57, 58, édit. Reiske.
(3) Pausanias, VIII, c. 22, § 2.

difficile et hautaine, jalouse et maussade, incommode compagne de la couche du roi des dieux : conception née sans doute de l'antagonisme qui avait existé dans le principe entre les cultes des deux divinités. Jupiter, irrité contre son épouse, la suspend dans le ciel à une chaîne d'or; nouvelle allégorie qui trahit la personnification de l'air exprimée par la déesse; et la conspiration de celle-ci contre Jupiter en compagnie des autres dieux, symbolise, comme le mythe des Titans, la lutte des phénomènes de l'air révoltés en apparence contre le ciel. Quoique épouse de Jupiter et soumise à son pouvoir, comme l'était alors l'épouse grecque, moins libre que la femme dans nos sociétés modernes, Junon se montre quelquefois avec ses attributs de divinité suprême. On retrouve çà et là en elle la déesse protectrice de Samos, d'Argos, de Sparte et de Mycènes. Elle rappelle par ce caractère la Minerve qui veille sur la citadelle d'Ilion et d'Athènes. C'est une déesse poliade (πολιοῦχος), vierge ou observant du moins la chasteté d'une vierge ou d'une épouse fidèle. Aussi Jupiter n'a-t-il à lui reprocher aucune de ces infidélités, aucun de ces adultères, par lesquels la société divine est déshonorée dans la fable, pour les besoins du symbole et de la fiction.

Les poëtes, et les mythographes après eux, donnèrent Cronos et Rhéa pour parents à Junon; mais cette filiation ne paraît pas remonter au mythe primitif, et elle appartient à un premier travail de syncrétisme dont la Crète fut le théâtre. Comme toutes les déesses d'Homère, Junon est belle, mais c'est une beauté sévère. Les épithètes que le poëte lui donne annoncent ces grands traits réguliers, cette physionomie plus noble qu'expressive, où se peignent la sagesse et la prudence de son cœur.

Junon ne prit son véritable caractère que quelques siècles plus tard. Elle apparaît alors comme une divinité parèdre de Jupiter; elle devint la déesse puissante par excellence (μεγαλοσθενής). De même que Jupiter était la personnification de l'univers intelligent, et en particulier du ciel étoilé, Junon fut regardée comme habitant sur la voûte céleste, et comme une personnification féminine du ciel. Elle devint une reine du firmament, et voilà, à ce qu'il semble, pourquoi le paon lui fut donné pour symbole; car les yeux brillants dont est parsemé le plumage de l'oiseau, rappelaient les étoiles. Ce caractère uranien de la déesse explique pourquoi elle a été assimilée postérieurement à des Déesses-Ciel, telles que l'Astarté des Syriens et la Tanit des Carthaginois, ou même à des personnifications de la planète Vénus ou de la Lune, astres qui ont été pris tour à tour pour les reines des étoiles. Comme divinité type de l'épouse, Junon se confondait avec Cérès. Cela tenait à cette communauté de traits, qui amena parfois entre leurs cultes un antagonisme fâcheux. Aux premiers siècles qui suivirent l'époque homérique, les sanctuaires d'Argos et de Samos étant déjà entourés d'une vénération dont ne jouissait pas encore celui d'Éleusis, Junon l'emportait sur sa sœur et sa rivale. Mais à mesure qu'Athènes acquit plus de prépondérance, le culte des *Grandes déesses éleusiniennes* fit pâlir celui de l'antique Dioné. Toutefois, dans l'art grec, Junon demeura toujours le type de la reine; son front est couronné de la *stéphané* ou diadème, et les coiffures qu'on y ajoute, le *polos*, le *calathos* et le *modios* ne font que mieux ressortir son caractère de divinité du ciel et de la nature. L'*himation* (ἱμάτιον), ou voile qui l'enveloppe, le *chiton* dont elle est vêtue, par la sévérité de leurs draperies, impriment à son port et à son maintien un caractère de réserve et de pudeur qui sied à la compagne de Jupiter, et qui en fait l'idéal de l'épouse, de la matrone. Mais cette matrone, cette épouse, c'est la femme dans la fleur de l'âge, ce n'est point la mère comme Cérès. Junon a la même majesté que celle-ci, mais elle n'est pas une femme déjà mûre; c'est une femme jeune sans être une adolescente. Polyclète passait pour avoir fixé ce type de la reine des cieux, dont la noblesse et la pureté n'ont pas peu contribué à conserver intacte l'idée que les Grecs se faisaient de la déesse suprême.

Après que les Romains furent entrés dans un commerce d'échanges religieux avec les Grecs, leur Junon fut identifiée à la Héra hellénique. Comme la plupart des portraits que les auteurs latins nous ont laissés de la reine du ciel, sont postérieurs à l'époque où la fusion s'était opérée, il est difficile d'assigner le caractère de la Junon primitive. On croit la reconnaître dans une déesse étrusque figurée sur les miroirs et les peintures et qui porte le nom de *Thana* ou *Thalna*. Mais il est à noter que les Étrusques adoraient encore une autre déesse du ciel sous le nom de *Turan*, dans laquelle on pourrait, au même titre, reconnaître le type de la Junon latine. On trouve aussi le nom de *Cupra* donné à l'une de ces déesses étrusques. Il est plus probable que les deux déesses de l'Étrurie étaient originairement distinctes de la Junon latine et de la Héra grecque, avec lesquelles elles durent être identifiées quand l'Etrurie se fut approprié une partie des fables de la Grèce. Le nom de Junon, *Ju-no*, semble n'être qu'un féminin de Ju-piter, et l'on y retrouve par conséquent le radical *Ju* ou *Dju* identique au grec Ζεύς, Διός nom porté par le grand dieu pélasgique. La Junon latine devait donc être, comme la Héra grecque, d'origine pélasgique, et son nom n'est, après tout, qu'une variante de celui

de Dioné, la grande déesse pélasgique de Dodone. Junon, c'était la déesse par excellence, comme l'indique la signification originaire de ce mot; et en effet, les Latins continuèrent longtemps de désigner par le pluriel *Junones* les déesses du ciel, lorsqu'ils les prenaient à témoin. Le temple que la déesse Junon avait à Falères, celui qui existait en Lucanie étaient le siège d'un culte qui rappelait tout à fait celui de la déesse grecque. Elle était aussi adorée à Lanuvium, à Aricie, à Tibur, à Préneste, à Padoue, à Sybaris et dans différentes autres villes de l'Italie. En Grèce, on célébrait tous les cinq ans, en l'honneur de Junon, des fêtes appelées *Hérées* ou *Hécatombées*, solennisées par des jeux où le vainqueur recevait une couronne de myrte et un bouclier, lorsqu'il était parvenu à décrocher un autre bouclier placé à une certaine élévation et solidement fixé.

A titre de déesse du mariage, la Junon grecque avait pour assistante *Ilithye*, la déesse des accouchements qui n'était elle-même qu'une forme de Junon (1); de même la Junon latine, sous le surnom de Lucine, présidait à la délivrance des femmes enceintes. De là une dévotion toute particulière des matrones romaines, des femmes grecques pour l'épouse de Jupiter. A Olympie (2), tous les cinq ans, les femmes tissaient pour sa statue un *peplos*, et cette tâche sacrée leur valait le privilége d'assister aux jeux olympiques.

C'était à Argos et à Mycènes, que le culte de Junon se célébrait avec le plus d'éclat. Le temple que la déesse avait à Samos passait pour un des plus somptueux de la Grèce.

La Junon latine fut aussi assimilée à une déesse des Sabins, du nom de *Curitis*, et adorée sous la forme d'une lance, arme qui était chez ce peuple l'emblème du commandement. Au temps des empereurs romains, le culte de Junon perdit beaucoup de son importance; tandis que Jupiter continuait d'être adoré comme le dieu suprême, le dieu protecteur du Capitole et de l'Empire, Junon perdit en réalité son caractère de reine du ciel. Elle fit place dans la dévotion populaire tour à tour à Minerve, à Cérès, à Isis. Cependant l'art continuait de proposer la figure de cette déesse à l'adoration du peuple, et plusieurs impératrices affectaient dans les statues qu'elles se faisaient ériger, de prendre les traits de l'épouse de Jupiter. Aussi la majorité des statues de Junon que nous possédons datent-elles de l'époque impériale et ne sont-elles en réalité que des statues d'impératrices.

(1) V. au t. V du SUPPLÉMENT, l'art. ILITHYE. Chez les Grecs, Junon, sous le nom de Γαμηλία, présidait au mariage.

(2) Pausanias, V, c. 16, § 7; VI, c. 13, § 1.

Alfred Maury, *Histoire des Religions de la Grèce antique*, Paris, 1857, t. 1, in-8°.

Hartung, *Religion der Rœmer*, 1835, in-8°.

Creuzer, *Religions de l'Antiquité*, traduit par Guigniaut, t. 2 et 3, in-8°.

Alfred MAURY.

JUNQUERA (Val de la), petite vallée d'Espagne, située près de Salinas, sur les confins des provinces de Biscaye et d'Alava, et rendue célèbre par la bataille qui s'y livra, en 922, entre Abd-el-Rhaman III, khalife de Cordoue, et les rois de Castille et de Navarre réunis. Cette bataille occupe une place importante dans l'histoire de la domination des Arabes en Espagne; elle marque une des phases principales de cette lutte acharnée qui dura près de huit siècles, et qui devait se terminer par l'expulsion des Maures, et le triomphe de la religion chrétienne. Abd-el-Rhaman (Abdérame) III, le huitième des khalifes Ommiades, occupait, depuis l'année 912, le trône de Cordoue. La révolte de Kaleb avait rempli les premières années de son règne, et Ordoño II, roi de Léon et de Castille, profitant des embarras que suscitaient au nouveau khalife ces divisions intestines, avait envahi ses États et remporté sur lui la brillante victoire de San-Esteban. Excité par ce revers, animé par cette foi religieuse qui poussait avec une égale ardeur les musulmans et les chrétiens, Abd-el-Rhaman donne à la guerre sainte une nouvelle impulsion. Réunissant toutes ses forces, appelant à son aide les rois maures d'Afrique, il envahit la Navarre. Le moment était bien choisi : Sancho Abarca, roi de Navarre, cédant aux fatigues de l'âge et d'un règne laborieux, s'était retiré au monastère de Leyre, laissant à son fils Garcia, non le sceptre, mais le commandement des troupes. De plus il existait entre la Castille et la Navarre quelques sujets de rivalité, à l'occasion de plusieurs places fortes de Castille dont Sancho s'était emparé. L'invasion des musulmans fut irrésistible; en peu de jours Agreda, Torrazzone, Tudela, Lagroño, Vicaria et Najera, tombent en leur pouvoir. En présence du danger commun, toute l'Espagne chrétienne s'émut; le sentiment religieux et national fit taire les querelles privées. Jaloux de combattre encore les infidèles, le vieux Sancho sort de son couvent et ceint son armure; Ordoño, oubliant ses griefs, vole au secours des deux rois de Navarre; Dulcidius, évêque de Salamanque et Hermoygius, évêque de Tuy, marchent à la tête des troupes. Les deux armées se rencontrèrent au Val de la Junquera. Le choc fut terrible : les musulmans attaquèrent avec cette impétuosité et cette ardeur que donnent le sentiment d'une défaite récente à venger; les chrétiens se défendirent en désespérés. Mais, « chargés du poids de leurs péchés, » dit un historien espagnol,

ils durent céder au nombre. Ils prirent la fuite laissant le champ de bataille jonché de morts. Les évêques de Salamanque et de Tuy tombèrent au pouvoir des infidèles. L'année suivante, Ordoño paya la rançon de Dulcidius, et, pour se racheter, Hermoygius donna en otage son neveu Pelagius ou Pelayo, enfant de dix ans, qui sut résister aux séductions, puis aux menaces d'Abd-el-Rhaman, et préféra le martyre à l'apostasie. Les musulmans ne retirèrent pas de la victoire de la Junquera tout l'avantage qu'ils pouvaient en attendre. Emportés par l'ardeur du triomphe, ils franchirent les Pyrénées, pénétrèrent en Gascogne et, dans leur course aventureuse, arrivèrent jusque sous les murs de Toulouse. Cependant Ordoño, mettant à profit leur absence, avait rallié les débris de ses troupes, et, entrant à son tour sur le territoire musulman, avait poussé ses ravages jusqu'aux portes de Cordoue. De leur côté, les Navarrois, impatients de venger leur défaite, attendent les Maures au retour de cette *algarade* (c'est ainsi que se nommaient ces incursions rapides sur le territoire ennemi), les attaquent dans le défilé de Roncal, si fatal, le siècle précédent, à l'armée de Charlemagne, leur enlèvent tout leur butin et reprennent une à une toutes les places qui étaient tombées au pouvoir des infidèles. Malgré cette sanglante revanche, la bataille de la Junquera ouvre pour les chrétiens d'Espagne une période de défaites successives et de guerres civiles qui se prolonge jusqu'en 1030, époque à laquelle la chute de la dynastie des Ommiades et le démembrement du khalifat de Cordoue livrèrent aux attaques des Espagnols leurs ennemis affaiblis et divisés.

C. Maurence.

JUPITER (*Mythologie*). Jupiter est le nom d'une divinité latine identifiée, lors de la fusion des religions hellénique et romaine, avec Zeus, le souverain du Panthéon grec. Ces deux divinités avaient au reste une communauté d'origine, car Zeus (Ζεύς), recevait chez les Grecs le surnom de πατήρ. Ζεύς πατήρ répondait ainsi tout à fait au Diespiter ou Jupiter latin et on en retrouve le prototype dans le *Dyaushpitar* du Véda.

Zeus était le grand dieu des Pélasges. Les témoignages des anciens s'accordent pour nous présenter le culte de ce dieu comme remontant, en trois localités de la Grèce, aux âges les plus reculés; à Dodone, sur le mont Lycée en Arcadie, sur le mont Dicté en Crète. Il est donc naturel d'admettre que l'adoration du dieu datait, en ces lieux, des Pélasges. C'est ce que nous savons d'ailleurs d'une manière positive pour le premier. Le Jupiter de Dodone conserva toujours son surnom de *Zeus pelasgicos*, et, dans Homère, nous voyons déjà Achille l'invoquer comme un dieu redouté.

Mais en supposant qu'au temps des Pélasges, les dieux du Lycée et du Dicté aient été, comme celui de Dodone, désignés sous le nom de Zeus, il ne s'ensuit pas que l'identité fut d'abord complète entre ces trois dieux. L'examen de leurs caractères respectifs nous découvre, au contraire, en eux des êtres divins d'une nature assez distincte, qui ont été identifiés plus tard, lorsque la fusion commença à s'opérer entre les croyances des différents peuples helléniques.

Nous ne savons que fort peu de choses sur le Jupiter de Dodone. Tous les témoignages que nous possédons se rapportent, non précisément à lui, mais à son oracle. On lui dédiait le chêne à glands doux (φήγος), ou le hêtre (*fagus*). Nous trouvons de même le fagus consacré en Italie à Jupiter, *Jupiter fagutalis*. Cette circonstance, en même temps qu'elle est un indice de l'origine pélasgique du Jupiter latin, nous donne à penser que Zeus était pour les Pélasges de l'Épire le dieu nourricier du genre humain, circonstance que confirme le nom de *pater*, attribué par les Pélasges d'Italie à leur Zeus.

Si cette invocation répétée par les Péliades ou prêtresses du Jupiter dodonéen : Ζεὺς ἦν, Ζεὺς ἐστι, Ζεὺς ἔσσεται, ὦ μεγάλε Ζεῦ! remonte à une haute antiquité, il faudrait en conclure que ce dieu était conçu à peu près comme le Jéhovah, l'Éternel des Hébreux. C'était comme celui-ci, le Dieu Très-Haut, ὕπατος, ὕψιστος, surnom sous lequel on trouve le même Zeus adoré en Attique et en Béotie. Il présidait à la foudre, aux nuages, à la pluie : c'est au moins le caractère qu'il eut ensuite chez les Grecs, et il lui appartenait vraisemblablement déjà chez les Pélasges. Nous voyons en effet, en Étrurie, le dieu de la foudre recevoir le nom de *Tina* ou Tinia, forme de Ζηνός, Ζηνί, Ζῆνα, cas obliques du nom de Zeus. Ainsi ce Zeus, porté d'Épire en Italie, devait être le dieu du tonnerre et des météores; ce que confirment d'un autre côté les oracles rendus en son nom à Dodone, qui se rapportent si souvent aux phénomènes atmosphériques.

Homère complète le portrait du dieu pélasgique; il nous le représente comme le dieu *très-grand* et *très-auguste* (μέγιστε, κύδιστε), comme le père des hommes et des dieux (πατὴρ ἀνδρῶν τε θεῶν τε). Le Zeus homérique lance la foudre, et répand la pluie; il chasse les nuages, et fait briller le soleil dans le ciel éclairci; il domine les mondes et de son vaste regard embrasse tout l'univers.

Zeus, en sa qualité de dieu du ciel, était surtout adoré au sommet des montagnes De là son surnom de dieu Très-Haut, Ζεύς ὕψιστος; de là les épithètes d'ἄκριος, de καραῖος, κορυφαῖος qui lui sont données; de là

son culte sur les cimes de l'Olympe et de l'Ida. En Arcadie, Jupiter était adoré sous le surnom de Lycæos, Λυκαῖος, c'est-à-dire, vraisemblablement, de dieu de la lumière. C'était au sommet d'une montagne, le Lycée, dont la cime, brûlée par les rayons du soleil, portait originairement ce même nom, comme tous les endroits découverts, que le dieu arcadien était honoré de préférence. Le Jupiter arcadien avait donc quelque peu le caractère d'un dieu solaire, et c'est à ce titre que l'aigle lui était consacré, l'aigle qui rappelle d'une manière si frappante l'oiseau Garouda de la mythologie védique.

En Crète, on révérait Jupiter sur le mont Dicté, et c'était dans cette île que la légende du dieu avait pris ses plus grands développements. Adoré à Cnosse, à Gortyne, à Hiérapytna, Jupiter finit par être transformé dans les fables populaires de la Crète en un roi législateur du pays. Il avait cependant là aussi un caractère uranien, ainsi que le rappelle le surnom d'*Asterios*, sous lequel il était honoré à Gortyne. Les Crétois faisaient de Zeus un fils de Cronos et de Rhéa, c'est-à-dire du ciel et de la terre. C'était pour eux la troisième personne d'une triade qu'on retrouve en Asie et en Égypte, mais qui paraît avoir été au contraire inconnue des Pélasges; car, chez les populations de cette race, Zeus a pour épouse, et non pour mère, la terre, et l'on ne voit pas que le ciel soit personnifié par un autre dieu que lui. Les Crétois faisaient passer dans leur île toute la vie du dieu. C'était là qu'il avait échappé à la voracité de son père par l'artifice bien connu de Rhéa, qui donna à Cronos une pierre à avaler en guise de l'enfant. Les Curètes l'avaient élevé, et c'était autour de son berceau qu'ils exécutèrent ces danses conservées dans le culte du dieu crétois. Les mythographes postérieurs firent d'Adrastea et d'Ida deux nymphes auxquelles le jeune dieu avait, disait-on, été confié. Elles étaient les filles de Mélisseus. La chèvre Amalthée (voyez ce mot) nourrit le jeune Jupiter de son lait. La grotte où l'on adorait le dieu, près de Cnosse, était celle, disait-on, où il avait vu le jour, et l'on montrait, non loin de là, son tombeau. Car les Crétois, de même que tous les peuples enfants, s'imaginaient que la divinité n'avait eu qu'eux en vue, que tous ses actes et ses pensées se rapportaient à eux. Plus tard les fables de la Crète, chantées par Homère et Hésiode, furent portées dans toute la Grèce, et plus d'une localité disputa à cette île l'honneur d'avoir vu naître le fils de Cronos. De la sorte, se forma graduellement la légende du dieu grec, roi de l'Olympe, souverain des dieux dans lequel se reflète visiblement l'idée de l'unité divine. Jupiter en qualité de père des dieux, les résume tous; ils ne sont pour ainsi dire que des émanations de sa propre personne; que l'individualisation de chacun de ses attributs. C'est de lui que découle la justice, voilà pourquoi on le fait père ou époux de Thémis; la science, voilà pourquoi il est le père des Muses; la force productrice de la végétation, voilà pourquoi il a pour fille Proserpine, qu'il fait naître de la terre, Cérès. Aussi dans le portrait qu'Homère trace de Jupiter, son regard s'étend-il au loin, sa pensée embrasse-t-elle tout l'univers; son clin d'œil, un seul signe de sa volonté suffisent pour ébranler le monde et lui assurer l'universelle obéissance (1). Jupiter est, dans Homère, le frère de Poséidon et d'Hadès ou Pluton; il est au ciel et surtout sur l'Olympe ce qu'est un roi sur la terre, le chef des chefs, le patriarche divin. C'est à lui que les princes font remonter leur autorité, car ils se regardent comme ses vicaires, ses nourrissons (διοτρεφής); quelques-uns prétendent même être issus directement de lui. En sa qualité de roi du ciel, Zeus est le dieu de la foudre et celui de la pluie. C'est lui qui fait briller les éclairs (στεροπηγερέτης) pour former ou les ondées torrentielles, ou la grêle, ou *la neige, dont les flocons blanchissent les campagnes*. C'est lui qui assemble les nuages (νεφεληγερέτης), ou qui les chasse et fait briller le soleil dans le ciel éclairci. Il rappelle à la fois l'Indra védique, et le Jehovah des Hébreux; mais son caractère est plus anthropomorphique que celui de l'un et de l'autre de ces dieux. Il a des passions plus farouches et des colères moins justifiées; toutefois, si son terrible sourcil fait, en se fronçant, trembler l'univers, il est aussi accessible à la pitié, il s'apaise aux prières des mortels, il prend sous sa protection les suppliants, et doit à cette circonstance l'épithète d'Ἱκετήσιος. Zeus est le dieu du bien et de la justice par excellence (θεμίστιος); c'est lui qui châtie le méchant et qui protége le juste; il est le défenseur, le gardien du foyer domestique, le protecteur des enceintes et des clôtures; de là l'épithète d'ἕρκειος (herceus) qui lui est donnée. On l'invoque sous ce nom dans sa famille, on lui sacrifie sur l'autel domestique; il est le défenseur de l'hospitalité, de l'exilé qui n'a plus de demeure, du mendiant qui n'a plus d'asile; de là le nom de ξένιος, qu'il reçoit parfois. Jupiter devint ainsi par degrés le dieu de toute la nationalité grecque, le dieu *panhellénien*. C'est lui qui veillait sur la liberté et le bonheur des villes. A Platées, on célébrait tous les cinq ans, en son honneur, près de son autel, et non loin du tombeau commun des Hellènes, les jeux de la liberté, ou *éleuthéries;* car Zeus

(1) Iliade, VI, 134; XXIV, 222; Odyssée, XXI, 418.

était le dieu libérateur (1). En qualité de dieu panhellénien, il présidait aux jeux olympiques qui avaient surtout pour objet de l'honorer. La statue du Jupiter Olympien, qui demeura, tant qu'elle exista, une des merveilles de l'art grec, contribua beaucoup, par la sublime expression que Phidias avait répandue sur ses traits, à ennoblir la conception que se faisaient les Hellènes du souverain des dieux. Cette image, de proportion colossale, était placée à l'extrémité de l'Altis : « Les parties supérieures du corps, la tête, le cou, la poitrine et le haut des bras offraient à l'œil les formes les plus majestueuses ; le reste était couvert par les plis ondoyants d'un manteau, et tout le costume, avec les attributs, annonçait la plus solennelle magnificence. Dans la main droite du dieu était la statue de la Victoire, présentant la couronne au premier des vainqueurs ; la gauche portait le sceptre, surmonté de l'oiseau royal, de l'aigle. Les Heures, génies des saisons et de l'ordre, environnaient le monarque divin aussi bien que les Grâces ; à ses pieds, gisaient des sphinx mystérieux. Sa face céleste exprimait les trois qualités suprêmes : la force, la sagesse et la bonté ; la force, par l'ensemble de la tête et par cette chevelure puissante qui se dressait pour retomber sur les épaules en boucles nombreuses ; la sagesse, par ce front large et imposant, par ces sourcils épais, dont le mouvement plein de noblesse semblait consacrer la parole du dieu ; la bonté, par les contours remplis de douceur de sa bouche divine ». C'était donc là réellement la divinité se révélant sous la figure humaine : telle elle s'offrait aux Hellènes ; et l'émotion de Paul-Émile, à l'aspect de Jupiter Olympien, montre que les Romains en jugeaient de même.

Malgré le caractère élevé qu'avait Jupiter dans la théogonie hellénique, des contes populaires, qui prenaient leur source dans de vieux mythes naturalistes dont le sens était oublié, prêtaient à ce dieu de coupables et ridicules amours. Épris de la beauté de certaines femmes, comme le plus vulgaire des mortels, il s'unissait à elles sous de bizarres métamorphoses ; et les poëtes prenaient ces fables pour thèmes des récits qu'ils composaient sur le souverain des dieux. Sous la forme d'un cygne, il séduisait Léda ; sous celle d'une colombe, il entrait en commerce, à Égium, avec la jeune Phthia ; sous l'apparence d'une pluie d'or, il s'introduisait dans la prison de Danaë ; sous celle d'un cheval, il avait commerce avec Dia, l'épouse d'Ixion, et la rendait mère de Pirithoüs. Junon, son épouse, qui l'avait fait père de Mars, de Vulcain et d'Hébé, lui reproche amèrement son infidélité. Le Dieu, pour la punir de cet affront, l'enchaîne dans le ciel avec une chaîne d'or, en suspendant deux enclumes à ses pieds et appelle pour cela à son aide Neptune, son frère, et Minerve sa fille (1). Ces fables, quoiqu'elles aient pénétré dans la poésie latine, n'altérèrent jamais le caractère du Jupiter *Optimus Maximus*, le dieu protecteur de Rome, qui fut plus tard celui de tout l'Empire. Sa physionomie, comme son culte, gardait un caractère grave et sérieux (2), que l'on retrouve aussi dans plusieurs des fêtes que les Grecs célébraient en l'honneur de Zeus.

Le culte du Jupiter latin, dans lequel s'absorba celui du Tinia étrusque, et vraisemblablement aussi celui d'autres divinités italiques, subsista jusqu'aux derniers temps du paganisme. Les Grecs, puis les Romains l'assimilèrent à tous les grands dieux qu'ils rencontrèrent chez les différents peuples barbares, au dieu égyptien *Amoun* ou *Ammon*, adoré en Libye ; aux grands dieux de la Phrygie, de la Cappadoce, de la Phénicie et de la Syrie, de la Gaule et de la Germanie. Le type que l'art grec avait créé se transmit d'âge en âge et fut en partie adopté par les chrétiens pour représenter le Père éternel ; à savoir l'air auguste et vénérable ; la barbe longue, la poitrine large, le front haut, la foudre à la main et la partie supérieure et antérieure du corps découverte. C'est qu'en effet la notion que les anciens se faisaient de Jupiter s'approcha de plus en plus de celle que les modernes se font de Dieu. Il était comme Jehovah, pour les Romains, le dieu vengeur (*Ultor*) et le dieu des armées (*Victor*). Après n'avoir été que le dieu adoré sur le mont Tarpéien, le dieu *Opitulator*, *Liberator*, *Hospitalis* des Romains, il finit par être le *Deus universalis*, *conservator*, *custos*. Son culte se trouva ainsi répandu dans toutes les parties de l'Empire ; mais il était plus particulièrement en honneur dans les villes où l'ancien Zeus, le Jupiter primitif, ou quelque autre dieu qui lui avait été assimilé, recevait originairement un culte spécial.

Alfred Maury, *Histoire des Religions de la Grèce antique*, t. Ier, 1857, in-8°.
Preller, *Griechische Mythologie*, Leipzig, in-8°, 1854.
Hartung, *Religion des Rœmer*, 1835, in-8°.

ALFRED MAURY.

(1) Ἐλευθέριος. Pausanias, IX, c. 2, § 4.

(1) Iliade, XV, 18 et suiv.
(2) Cicéron, *de Natura deorum*, II, 25 ; Tite-Live ; XXVIII, 39.

K

KABILES. Au mot **KABILIE** (tome XVIII de l'*Encyclopédie Moderne*) il a été question du pays auquel ce nom est spécialement affecté, lequel forme un vaste quadrilatère en Algérie dans les provinces d'Alger et de Constantine. Le présent article sera consacré à une esquisse rapide de l'histoire des populations kabiles que la brillante expédition de 1857 a soumises à la France.

Sur le peuplement primitif de la Kabilie on ne possède que les légendes indigènes, trop confuses et trop contradictoires pour mériter confiance. On peut dire seulement que cette contrée reçut des rejetons de la grande famille de Ber, des *Berbers*, comme toute l'Afrique du Nord. Les premières traditions historiques, confirmées par quelques noms de lieux et quelques ruines, signalent la fondation, à une époque très-reculée, de comptoirs carthaginois sur divers points de la côte, et notamment à *Saldæ* (Bougie) et *Igilgilis* (Djidjelli).

Période romaine. Les premiers contacts des indigènes avec Rome remontent à l'insurrection de Tacfarinas, lequel, entouré dans le sud par les troupes romaines, se déroba à l'improviste vers le nord, et courut assiéger *Tubuscum oppidum* (Bordj Tiklat) sur le fleuve qui débouche près de Bougie dans la mer. Mais, à l'approche du consul Dolabella, il leva le siége et se réfugia à *Auzia* (Aumale). Surpris de nuit dans son camp, le représentant de la race berbère fut tué avec une grande partie de ses troupes, l'an 25 de J.-C. Les indigènes appuyaient sans doute la résistance du chef qui se réfugiait parmi eux, et leurs sympathies lui survécurent; mais leurs agitations obscures n'ont laissé dans l'histoire que des traces presque insaisissables auxquelles on s'efforce de suppléer par les indications de l'épigraphie. Ils subirent le sort commun, c'est-à-dire le joug romain, qui dut être cependant plus léger pour eux que pour les habitants plus accessibles des plaines: leurs montagnes les protégeaient mieux.

En 297 une révolte éclata contre l'autorité romaine, parmi les *Quinquengentiens*, confédération de cinq tribus kabiles, dont le nom véritable est masqué par cette appellation latine; comme elles habitaient le *mons Ferratus* (le Jurjura) on doit y reconnaître les ancêtres des Zouaoua de nos jours. L'insurrection devait être sérieuse, puisque ce fut l'associé de Dioclétien au trône, Maximien Hercule, qui vint en personne conduire la guerre. Les montagnards vaincus furent en partie transplantés dans le sud, probablement dans le Sahara.

Près de quatre-vingts ans s'étaient écoulés dans une paix mêlée de troubles sans portée lorsque Firmus lève, en 372, le drapeau de l'indépendance. Fils du berbère Nubel, un des chefs du Jurjura, Firmus rallia autour de lui les Quinquengentiens, qu'imitèrent de proche en proche les masses berbères de la Numidie et de la Mauritanie. L'empereur Valentinien envoya contre lui le général comte Théodose, qui, partant secrètement d'Arles, aborda au littoral de Djidjelli, gagna Sétif, y établit sa base d'opérations, et engagea aussitôt une lutte qui tourna à son avantage. Découragé par des échecs successifs, Firmus demanda la paix et l'obtint; il remit, outre des otages, la ville d'*Icosium* (Alger), ainsi que les enseignes, la couronne sacerdotale et tout le butin qu'il avait fait. Mais sa soumission forcée dura peu; il s'engagea dans de nouvelles aventures de guerre qui se terminèrent par sa fin tragique. Se voyant trahi par son allié Igmazen, chez qui il avait trouvé un asile, il se pendit, et son cadavre seul put être livré aux Romains.

Gildon, son frère, n'avait pas pris part à la révolte, et, en considération de sa fidélité, l'empereur Théodose, fils du général dont nous venons de parler, le nomma grand maître des deux milices, infanterie et cavalerie, dignité qui, vu l'éloignement et l'inertie du proconsul siégeant à Carthage, lui procura de fait le pouvoir suprême. Enhardi par la

division de l'Empire, qui s'accomplit sous Arcadius et Honorius, Gildon renouvela les tentatives de Firmus. Les Romains lui opposèrent son frère Mascezel, qui avait suivi leur fortune. Bien que celui-ci n'eût que cinq à six mille soldats contre des bandes évaluées au chiffre de soixante-dix mille, Mascezel triompha. Gildon, tombé aux mains de son vainqueur, fut, suivant la barbare coutume romaine, donné en spectacle au peuple, accablé d'outrages et jeté en prison; il se préserva de nouvelles insultes en s'étranglant de ses propres mains, l'an 398. Mascezel ne jouit pas d'une victoire remportée sur son frère et sa patrie. A son retour à Milan, devenu l'objet de la suspicion de ses maîtres, il fut, sur l'ordre de Stilicon, ministre d'Honorius, jeté à l'eau par-dessus un pont, et noyé. Ainsi périrent misérablement les derniers descendants des familles les plus puissantes parmi les Quinquengentiens.

Trente ans environ plus tard, en 426, au moment où la domination proconsulaire allait expirer entre les mains du comte Boniface, qui fut le dernier gouverneur de l'Afrique romaine, le vieux levain berbère fermentait encore dans les montagnes, et le général dut réprimer une nouvelle et dernière insurrection, avant de se porter à la rencontre des Vandales, qui, traversant le détroit de Gibraltar, venaient de débarquer à Tanger, en 428.

Ces barbares avaient été précédés vers l'année 261 ou 275 par une horde de Francs, qui débarquèrent dans le pays des Quinquengentiens, on ne sait à quelle occasion; repoussés par des troupes envoyées de Carthage, ils disparurent de la scène historique sans laisser de trace. Particularité fort curieuse, la tribu des *Fraoucen*, une des plus importantes de la Kabilie, rattache son nom et son origine à une invasion de Francs, et d'après ce que l'on a entrevu, en 1857, de leurs mœurs, de leurs armes, de leurs insignes, cette prétention ne serait pas dénuée de toute vraisemblance. L'archéologie locale ne manquera pas d'éclaircir ce singulier phénomène dont il faudrait demander la clef à quelques lignes de l'historien Zosime, en remontant à quinze ou seize siècles en arrière.

Pour la période romaine, la géographie antique est moins sobre de détails que l'histoire. Mais les contradictions entre les diverses sources d'informations réduisent à un assez petit nombre les synonymies positives. Les suivantes peuvent être considérées comme certaines ou très-vraisemblables (1).

On retrouve le Jurjura (Djerdjera des indigènes), grande chaîne centrale se repliant en un long arc de cercle, de l'ouest au nord-est, qui tranche en deux parts la région kabile, dans le mont *Biren*, qui devient plus tard le *mons Ferratus*, soit à cause du bouclier de fer qu'y formaient les armes ennemies, soit à cause du travail des mines de fer qui servait à forger les armes. — La rivière de l'Isser est le *Serbetès*; l'Oued-Sahel ou Summam, rivière de Bougie, est le *Nasavua*, ou *Nasabat*, nom que portent encore certaines cartes. — Les autochthones sont les *Nababes*, devenus pour les Romains les *Quinquengentiens*, représentés aujourd'hui par les Zouaoua; les *Babarenses* sont les gens du Babor; les *Fraxinenses* sont les Fraoucen; les *Massinienses* sont les Msisna; les *Isaflenses* les Flitta; les *Jubaleni* peuvent se retrouver dans certains habitants du *Djebel* ou montagne par excellence, le Jurjura; les *Gangines* dans les Iznaguen, etc. De récentes découvertes paraissent rejeter dans le Sahara les *Musulanes* qui avaient été considérés jusqu'à ce jour comme des natifs du Jurjura et les promoteurs de la première insurrection kabile contre les Romains, même avant Tacfarinas.

En fait de localités, les synonymies suivantes sont les plus probables. Sur le littoral *Rusucurrum* est Dellis; *Iomnium*, Taksebt; *Rusubeser*, Zeffoun ou Abizar; *Ruzazus* doit être cherché au cap Sigli; *Saldæ* est incontestablement Bougie, comme *Igilgilis* Djidjelli et *Cullu* Kollo. Dans l'intérieur on peut identifier *Tubusuptus* avec Bordj Tiklat; *Aurum* avec Akbou; *Tigis* avec Touarga; *Sida* ou peut-être *Bidil* avec Djemma-Saharidj; *Castellum Auxiense* avec le fort Hexagonal ou Aïoun-Bessem. Sur le pourtour méridional de la Kabilie, *Auzia* revit dans Aumale, *Castellum Medianum* dans le Bordj Medjana, *Sitifis* dans Sétif. Cette énumération laisse de côté un grand nombre de localités dont la reconnaissance est encore à faire. Des explorations locales peuvent seules résoudre ces problèmes.

Les Romains, fidèles à leurs règles de domination, avaient sillonné de routes le pays soumis. De *Saldæ* seulement il en partait cinq: l'une se dirigeant à l'est vers *Igilgilis*; une autre, vers le sud, qui conduisait *ad Olivam*, nom qui témoigne de l'antiquité des oliviers dans le pays, et trois vers *Rusucurrum*, dont l'une par le littoral, et les deux autres par l'intérieur. A *Tubusuptum* un embranchement allait rejoindre les routes de la frontière méridionale. De nombreuses ruines attestent que si les Romains n'avaient pas entièrement assoupli au joug ces populations remuantes, du moins ils les avaient enserrées de toutes parts dans un réseau de forts qui les surveillaient et les contenaient. Trois ou quatre rébellions seulement à réprimer en quatre siècles,

(1) Ordinairement chaque nom présente plusieurs variantes; nous ne citons que la plus plausible.

prouvent encore mieux que la domination romaine a été plus complète et moins contestée qu'on ne le pense généralement. *Saldæ*, *Igilgilis*, *Auzia*, *Sitifis* étaient des colonies; *Rusucurrum*, *Iomnium*, *Ruzubeser*, *Ruzazus*, *Bidil*, *Syda*, *Ruha* des municipes. Tout cela concourt avec les témoignages matériels des routes et des constructions pour constater une prise de possession complète du pays.

A la période romaine se rapporte la conversion, au moins partielle, des populations berbères au christianisme; mais fidèles, jusque dans leur foi religieuse, à l'esprit d'indépendance, elles se jetèrent avec une extrême ardeur dans les hérésies des donatistes et des circoncellions. A cette conversion remontent probablement et la croix qui le voit fréquemment dans les tatouages de leur front et sur la poignée de leur sabre, et le nom de *Kanoun* donné au recueil de leurs lois traditionnelles, ainsi que plusieurs de leurs usages empreints d'une fraternité toute chrétienne.

Périodes vandale et byzantine. L'histoire se tait sur la conduite des Berbers du Jurjura pendant l'invasion vandale et la restauration byzantine. On ne peut douter qu'ils n'aient saisi toutes les occasions de reconquérir leurs libertés. Genséric fit de Bougie sa capitale jusqu'à la prise de Carthage. L'ethnographie croit reconnaître, non sans vraisemblance, la trace manifeste du séjour des Vandales dans les cheveux blonds et les yeux bleus de bon nombre d'indigènes kabiles, et cette double particularité se remarque surtout à Dellis, où survit la tradition d'une filiation *andalouse*, c'est-à-dire dans le sens primitif *vandale*. On a remarqué aussi, comme matière à rapprochement, l'analogie de Zouaoua avec *Suèves*, d'Ouled-Aoun avec *Huns;* mais ces fugitives indications ne peuvent justifier jusqu'à présent aucune induction solide.

Période arabe. Le général arabe Moussa ben Nosséir s'empara de Bougie en l'an 708, et l'islamisme parvint dès lors, sinon à imposer son joug et son langage aux populations des montagnes voisines, du moins à leur faire accepter sa foi par l'entremise pacifique des marabouts. De l'invasion arabe date l'appellation de *kabile*, inconnue à l'antiquité romaine ou grecque, et aux indigènes eux-mêmes (1). Là s'arrêta l'effet de la conquête. La montagne bardée de fer des Romains devint *El-Adoua*, la terre ennemie. Et en effet les Kabiles se joignirent, pour repousser l'étranger, et au chef berber Koucila, et à l'héroïne berbère et juive, Damia-bent-Nifa, surnommée, comme Jeanne d'Arc, par ses ennemis, *Kaïna*, la sorcière, ce qui ne les empêcha pas de fournir des bandes auxiliaires aux hordes arabes qui traversèrent le détroit de Gibraltar pour envahir l'Espagne. Là seulement s'opéra un commencement de fusion entre deux peuples profondément antipathiques l'un à l'autre. Cédant à leurs instincts naturels, les kabiles prirent une part active à tous les mouvements qui tendaient à reconstituer la race berbère indépendante du joug des Arabes. C'est ainsi qu'à la voix d'un prétendu précurseur du *Meddhi*, ou sauveur de l'islamisme, ils se soulevèrent contre les Aghlabites. Lorsque les khalifes fatimites de Kairouan résolurent de s'emparer de l'Égypte, les *Ketama*, tribu kabile qui s'était signalée par sa turbulence et sa bravoure, leur fournirent de nombreux et solides contingents, sauf à se révolter ensuite contre les lieutenants qui gouvernaient le Maghreb au nom du khalife d'Égypte. Ils appuyèrent de même les menées de Ben-Toumart pour fonder la dynastie des Almohades sur les ruines de celle des Almoravides.

Période berbère. Ce fut pendant les agitations confuses qui troublaient le Maghreb sous l'empire de sentiments et d'intérêts, où les ambitions personnelles s'alliaient aux répulsions instinctives des races pour les exalter, que se créa, en Afrique, comme dans l'Europe, une espèce de féodalité, qui fut représentée dans le pays kabile par le royaume de Bougie. A un certain moment ce royaume aux limites sans cesse variables, s'étendit de La Calle à Tiaret, et occupa la majeure partie du Maghreb central. Les maîtres de Bougie régnaient sur Alger, Constantine, le Zab, Bone. Ce furent les temps prospères de la dynastie hammadite, fondée vers l'an 996 par un chef de ce nom. Dans les temps qui suivirent, Bougie passa par des destinées fort diverses; elle vit déchoir et disparaître la dynastie des Hammadites, auxquels succédèrent pour le gouvernement les Almoravides, les Almohades, les Hafsides, les Abd-el-Ouadites, les Mérinites, qui s'en disputèrent la possession; quelques gouverneurs hafsides s'y proclamèrent indépendants, tantôt de concert, tantôt en lutte avec les gouverneurs de Constantine. Nous ne pouvons qu'indiquer ici cette série de vicissitudes, qui au seizième siècle, quand les Turcs parurent sur la Méditerranée, avaient conduit la ville à une décadence complète. Les vingt mille maisons et les cent mille habitants de l'époque florissante étaient réduits à quelques centaines de maisons et à quelques milliers de malheureux. La piraterie, qui y avait établi son berceau vers 1361, n'avait point soutenu la prospérité qu'y avait entièrement développée, dès le douzième et treizième siècle, le commerce régulier, sanc-

(1) On donne à ce mot trois étymologies : *Kuebila*, tribu; *Kabel*, il a accepté (la foi); *Kobel*, devant. La première nous semble si naturelle que les deux autres deviennent superflues.

tionné par des traités avec les villes de Pise, de Gênes, de Venise, de Marseille, avec les Baléares et la Catalogne.

Quant à la Kabilie proprement dite, ses destinées s'étaient développées suivant un tout autre plan que celles de sa ville principale. Dans des temps et des pays où il n'était question ni de centralisation, ni d'unité, chaque tribu n'était guère qu'une grande famille dirigée par ses chefs naturels. On y distinguait cependant trois principales confédérations que les historiens espagnols ne manquaient pas de qualifier de royaumes; celle de Koukou, au nord du Jurjura, ville qui subsiste encore au cœur du pays des Zouaoua; les Beni-Abbès au sud du Jurjura, dont la capitale était et est encore Kalaa, localité renommée de nos jours par son industrie des étoffes; enfin les Beni-Djebbar, dans le cours inférieur de l'Oued Sahel. Une indépendance réelle était le régime de ces prétendus royaumes, véritables républiques.

Au seizième siècle les luttes de l'islamisme et du christianisme réagirent sur le sort de la Kabilie.

Période turque. Par la sûreté de son mouillage, Bougie avait eu de tout temps le premier rang parmi les positions maritimes de l'Afrique du Nord. Après la prise de Mers-el-Kebir, Pierre de Navarre s'en empara, au nom de Ferdinand le Catholique, en 1510. Barberousse à son tour prit Djidjelli, et en fit, jusqu'à ce qu'Alger fût tombé en ses mains, la base de ses opérations. Dans leur guerre contre les chrétiens, les frères Barberousse eurent quelquefois pour adversaires, plus souvent pour auxiliaires, les montagnards de la Kabilie, sans que le concours de ceux-ci entraînât jamais le sacrifice de leur indépendance. Ils ne se soumirent pas même lorsque le pacha Salah-Reis, plus heureux que Barberousse, eut chassé les Espagnols de Bougie en 1555. Seulement des alliances de sang ménagèrent de bons rapports, et le fils de Kheir-ed-Din épousa la fille du roi de Koukou.

Ne pouvant conquérir la Kabilie, les Turcs s'appliquèrent à la contenir. Dans ce but ils établirent au confluent de l'Oued-Zitoun et de l'Isser, une colonie de *Koulouglis*, métis issus du mariage des janissaires avec les Mauresques, et la colonie militaire des Amraoua sur la partie moyenne de la route d'Alger à Bougie. Ils placèrent des garnisons à Dellis, à Bougie, à Djidjelli; ils élevèrent des forts à Bordj-Sebaou, Bordj-Menaïel, Bordj-Borghni, Bordj-Hamza, Sour-Gozlan (Aumale), Zamoura, Teklat. Leur flotte passait la saison d'hiver dans le port de Bougie, et trouvait sur les montagnes voisines des bois pour construire des navires. Seulement la prière se faisait, chez les Kabiles, au nom du sultan de Constantinople, maître commun de tous les musulmans : c'est tout le tribut qu'en obtenaient les pachas d'Alger. Néanmoins, par un trait de mœurs locales qui a survécu à la chute des Turcs, les zouaoua fournissaient aux maîtres du pays des soldats engagés à prix d'argent, et c'est de là que les *zouaves* de l'armée française tirent leur nom et leur origine.

Période française. La France devenue maîtresse de l'Algérie ne pouvait se contenter d'une soumission aussi dérisoire. La conquête de la Kabilie, commencée aux derniers jours de septembre 1833 par la prise de Bougie, a été terminée en 1857 par le maréchal Randon. Dans cet intervalle de vingt-quatre ans se placent des expéditions successives dont il nous reste à tracer une esquisse rapide.

Le désordre où la déchéance du gouvernement turc en 1830 avait plongé l'Algérie se manifesta à Bougie par des brigandages maritimes. En 1831 un brick de l'État ayant fait naufrage sur les côtes, l'équipage fut massacré. Plus tard, un brick anglais, le *Procris*, s'étant présenté devant Bougie, y reçut sans aucune provocation, deux coups de canon qui l'obligèrent à s'éloigner. En octobre 1832, le brick français le *Marsouin*, mouillé dans la rade, se vit obligé de riposter au feu de la place. Enfin, vers le milieu d'août 1833, on apprit que le bey de Constantine s'avançait sur Bougie. Cette nouvelle fit cesser toutes les indécisions qui avaient jusque-là retenu le gouvernement français. Le 23 septembre une expédition partit de Toulon sous les ordres du général Trézel et de l'amiral Perceval, et le 29, après trois jours de combat contre les Kabiles, le drapeau tricolore flotta sur les murs de Bougie. Jusqu'en 1846 l'occupation française se réduisit à la possession, que troublaient d'interminables hostilités, de la ville et des fortifications, plus une centaine d'hectares au pied des murs. C'était un gage plutôt qu'une propriété et une souveraineté.

Quatre ans après eut lieu la première attaque par terre du massif kabile. Dans la nuit du 17 au 18 mai 1837, une colonne, commandée par le colonel Schauenburg, du premier régiment de chasseurs d'Afrique, franchit le défilé des Beni-Aïcha, sur la route d'Alger à l'Isser. L'incursion était motivée par l'attaque de la ferme de la Rhegaïa, dont s'étaient rendus coupables les indigènes, à l'instigation d'El-Hadj-Moustapha, frère d'Abd-el-Kader. Une sévère leçon leur fut donnée, et la petite expédition revint sur le Boudouaou, sans s'aventurer plus avant

En 1838 Abd-el-Kader, pour rallier à lui les Kabiles, fondit à l'improviste sur la colonie des Koulouglis, fondée deux cents ans auparavant par les Turcs, les dispersa, les ruina et fit massacrer leur chef; mais un reste de

maghzen mi-turc,mi-kabile, les Amraoua, vint seul à lui ; les tribus se tinrent à l'écart. Pour les entraîner il se présenta chez elles, en 1839, comme pèlerin et voyageur, et en fut bien accueilli; mais, dès qu'il parla de soumission et d'impôt, il dut se retirer sous peine de grave danger. Il n'en persista pas moins dans ses plans, et parvint à y organiser une administration et à recruter des serviteurs dans le Sebaou.

En 1839, au mois de septembre, le duc d'Orléans, à la tête de 3,000 hommes, partant de Djemila, franchit les Biban (ou *Portes de Fer*), un des défilés le plus redoutés de la Kabilie méridionale, et se porta sur Hamza, laissant les indigènes frappés d'admiration et Abd-el-Kader pénétré d'inquiétude.

Vers 1842 le gouvernement jeta de nouveau les yeux sur la Kabilie. Une colonne de 4,000 hommes, commandée par le maréchal Bugeaud en personne, partit d'Alger le 27 septembre 1842, et amena la destruction de Bordj-el-Kreroub, forteresse bâtie par Ben-Salem, lieutenant d'Abd-el-Kader, sur l'Oued-Soufflat, affluent de l'Isser supérieur.

Le 27 avril 1844 une colonne de 8,000 hommes partit pour une nouvelle expédition sous les ordres du maréchal Bugeaud. L'armée occupa Bordj-Menaïl, la ville et le port de Dellis. Le combat du 17 mai devant le Bordj-Sebaou décida les montagnards de cette partie de la Kabilie à se soumettre. Les aghaliks des Flissa, des Taourga et des Amraoua furent organisés. Le rayon de domination d'Alger se trouva étendu de plus de vingt lieues à l'est sur un territoire fertile et peuplé; l'influence de Ben-Salem et d'Abd-el-Kader fut ébranlée dans l'est. Rappelé dans la province d'Oran par les affaires du Maroc, le maréchal Bugeaud dut s'éloigner de la Kabilie. Les agitations recommencèrent. Le 17 octobre 1844 le général Comman, en tête de la colonne de Dellis, livra le combat sanglant de Tlélat, après lequel il dut se replier sur Dellis. Bugeaud accourut de nouveau, culbuta l'ennemi, le 25 octobre, dans ses positions d'Aïn-el-Arbi, et contraignit les chefs des Flissa-el-Bahar et des Beni-Djermad à une soumission sérieuse.

En 1845 les tribus méridionales du Jurjura s'agitèrent. Les colonnes réunies des généraux d'Arbouville et Marey, venues de Sétif et de Médéa, châtièrent les révoltés. Le maréchal présida à de pareilles exécutions aux environs de Dellis, où avaient éclaté quelques désordres. Vers la fin de l'année le retentissement du massacre de Sidi-Brahim rendait une insurrection imminente; elle fut arrêtée par les colonnes réunies des généraux d'Arbouville et Bedeau, réunis chez les Beni-Djad.

En janvier 1846, Abd-el-Kader fond tout à coup sur la plaine des Issers, qu'il pille et dévaste sans résistance. Le général Gentil, à la tête d'une colonne qui campait sur l'Oued-Corso, comme barrière à de nouvelles invasions sur la Métidja, se porte chez les révoltés par une marche de nuit, les surprend dans leur camp à Cherrak Teboul, et les taille en pièces dans la nuit du 6 au 7 février. L'émir, dont la présence dans le camp ne fut connue des Français qu'après l'affaire, courut de grands dangers personnels, et ne dut qu'à son cheval sa vie et sa liberté.

En 1847, pour étendre et consolider la domination française, le maréchal résolut de circonscrire et au besoin d'entamer le centre qui résistait toujours autour de la chaîne du Jurjura, et de séparer en deux parties le massif qui s'étend de Dellis à Philippeville, en ouvrant une communication de Sétif à Bougie. Une colonne partie de Hamza, commandée par le maréchal Bugeaud, une autre partie de Sétif, sous les ordres du général Bedeau, formant une armée de 15,000 hommes, après avoir parcouru dans toute son étendue la vallée de l'Oued-Sahel, firent, le 23 mai, leur jonction devant Bougie. Les fruits de cette opération parurent importants. La soumission de la vallée rendit libre la communication entre Alger et Bougie par Aumale. Une route fut ouverte entre Sétif et Bougie, et permit de ravitailler directement la première de ces places. Bougie, bloqué depuis 1833, devint rapidement le principal marché d'huile de l'Algérie. Enfin le Jurjura, considéré comme le foyer de l'antique indépendance kabile, se trouva enveloppé et surveillé, au nord et à l'ouest par la vallée soumise du Sebaou; au sud par Aumale et les positions fortifiées de Boghni et de Bouira; à l'est par la vallée de Sahel. Ainsi isolées, ces tribus, les plus farouches, mais les moins riches de la Kabilie, ne pouvaient plus inspirer d'inquiétude. La paix des quatre années suivantes consolida cette situation sur quelques points, mais elle la laissait faiblir sur d'autres.

En 1851 un nouvel agitateur parut dans la Kabilie : c'était le chérif Bou-Bargla (*le père de la mule*). Refoulé dans le bas de l'Oued-Sahel par la colonne du général Camou, battu le 10 mai par la garnison de Bougie, Bou-Bargla dut se réfugier dans le Jurjura. Pendant cette campagne fut établi le poste des Beni-Mansour, pour surveiller et protéger la partie supérieure de l'Oued Sahel, et couvrir le vide entre Aumale et Bordj-bou-Aréridj, au voisinage des Portes de Fer. Le 8 juillet le général Bosquet, venu de Sétif, fit sa jonction sur la route de Bougie avec le général Camou. Devant ce concours de forces imposantes, l'antique et riche cité de Kalaa, chez les Beni-Abbès, se soumit. L'été s'acheva dans la tranquillité, mais, vers la fin de l'année, Bou-Bargla réussit à soulever les Flissa et les Maatka. Le

16 octobre le général Camou, qui venait d'organiser le poste de Tiziouzou, battit les révoltés dans les ruines d'Ain-Faci. Le 25 du même mois le général Pélissier quittait Alger pour aller prendre le commandement des colonnes destinées à opérer en Kabilie. Le 30 octobre les troupes arrivaient à Dra-el-Mizan, et se préparaient à prendre l'offensive. Les Maatka et les Mechtra furent soumis, les Flissa ramenés à l'obéissance ; le 17 novembre la colonne put se disloquer à la Maison-Carrée.

Notre ennemi repoussé à l'est se montrait infatigable. Le 14 janvier 1852, à la tête de nombreux contingents de Zouaoua et d'autres tribus voisines, il enlève le village d'Aguemnoum, occupé par notre maghzen de Bougie. Le chérif poursuivait ses succès, lorsque le général Bosquet, arrivé à marches forcées de Sétif, arrêta la rébellion. Le 25, Bou-Bargla, attaqué et mis en déroute, perdit un grand nombre de ses partisans. Le 22 février suivant, la colonne du général Bosquet eut à souffrir une horrible tourmente, qui occasionna des désastres. Néanmoins, quelques jours après, la colonne achevait sa route à travers le pays des Fennaya jusqu'aux plateaux des Beni-Hidjer. Dans les derniers jours de ce mois, Sidi-Djoudi, chef politique et religieux de la grande confédération des Zouaoua et des Beni-Sedka, se rendit à Alger accompagné de quatre-vingt-douze chefs. La suite des événements prouva que cette démarche était un simple hommage et non une soumission, comme on se l'imagina alors. Néanmoins Bou-Bargla dut se réfugier chez les Beni-Mellikeuch, sur les flancs méridionaux du Jurjura, et se tenir tranquille pour quelque temps.

Il reparut en 1854, menaçant Tiziouzou ; mais, défait et grièvement blessé au mois d'avril, il se cacha quelque temps. Au mois de juin, le gouverneur général Randon, à la tête des divisions d'Alger et de Constantine, commença une série d'opérations entre Dellis et Bougie. Le 16 juin il prit possession du *Sebt* (marché du samedi), chez les Beni-Iaya, lieu considéré comme la clef du pays, où il obtint des soumissions plus apparentes que sincères : quant au Beni-Raten, on leur interdit les marchés, ce qui les força à payer l'impôt. A la fin de décembre, Bou-Bargla périt dans un coup de main, tué par des mains kabiles.

L'année 1855 fut une année de paix troublée seulement par la révolte et le châtiment des Beni-Ouaguemnoun. Mais la paix n'était qu'à la surface, et recélait une fermentation latente qui éclata en 1856 en divers lieux et divers temps.

En janvier, Tiziouzou fut bloqué par les Kabiles. Le 22 une colonne partit d'Alger, attaqua et battit l'ennemi, dégagea le poste, et rétablit la tranquillité dans la vallée de l'Oued-Sebaou. Après un été assez calme, une nouvelle attaque contre le poste de Dra-el-Mizan, à l'instigation d'un nouveau fanatique, Hadj-el-Amar, amena la formation d'un corps expéditionnaire, dont les deux divisions, commandées par les généraux Renault et Yusuf, gravirent triomphalement les flancs septentrionaux et même quelques crêtes du Jurjura, marquant partout leur passage par la vigueur de leurs coups. L'armée rentra à Tiziouzou le 9 octobre. Malgré ces succès, autour de l'axe central du Jurjura se concentrait, dans une région longue de 80 kilomètres sur 20 à 25 de large, un dernier et vivace foyer de l'indépendance kabile. Il restait à lui imposer la loi commune : ce fut l'objet de la campagne de 1857.

Tiziouzou fut choisi pour base des opérations. Trois corps expéditionnaires formant un effectif de 30,000 hommes et distribués en trois divisions commandées par les généraux Renault, Mac-Mahon et Yusuf, sous la haute direction du gouverneur général Randon, quittèrent le camp de Sick-ou-Meddour, et gravirent avec une ardeur couronnée de succès les contre-forts escarpés qui conduisent à la haute cime où s'élève Souk-el-Arba, le centre principal des Beni-Raten, qui sont la plus importante et la plus résistante fraction de la grande confédération des Zouaoua. Après de violents combats, les Kabiles faisaient leur soumission le 26. Le 30 nos troupes occupaient Souk-el-Arba et y élevaient le *Fort-Napoléon*, témoignage et instrument d'occupation définitive. En moins de trois semaines une route carrossable fit communiquer ce fort à Tiziouzou, et le télégraphe électrique les unit l'un et l'autre à Alger. Les troupes victorieuses montèrent, le fusil à la main, jusqu'à la crête centrale du Djerdjer, qui donne son nom à la chaîne entière. Le 10 juillet elles purent reprendre le chemin d'Alger. L'honneur de cette campagne, aussi périlleuse que fructueuse, fut partagé par les colonnes du général Maissiat, venu de Sétif à travers l'Oued-Sahel, des colonels Dargent et Marmier dans le haut de cette rivière, du colonel Drouhot dans la vallée du Boghni, à l'est, qui appuyèrent par leurs diversions les opérations principales. Toutes les tribus du Jurjura ont fait leur soumission ; nos aigles françaises planent à des hauteurs que n'atteignirent jamais les aigles romaines. La domination politique du pays, déjà préparée par la création des postes de Dra-el-Mizan, Tiziouzou et Beni-Mançour, par la translation à Dellis de la première subdivision militaire de la province qui était à Alger, s'est complétée par la constitution du cercle de Tiziouzou et du bureau arabe du Fort-Napoléon. Le temps, aidé par une administration

juste autant que forte, adoucira les colères, guérira les plaies, et ralliera successivement à la France les montagnards de la Kabilie, comme se rallient par un progrès qui se réalise tous les jours les Arabes des plaines.

PETITE-KABILIE. Dans cette esquisse nous avons laissé dans l'ombre la partie du pays kabile qui, sous le nom peu exact de *Petite-Kabilie*, s'étend à l'est de la route de Bougie à Sétif jusqu'à Philippeville, en se prolongeant sur le méridien de cette ville. Son port principal, Djidjelli, revit en 1839 le drapeau français que Beaufort y avait planté près de 200 ans auparavant. Pendant dix ans l'occupation fut restreinte à la ville avec une étroite ceinture de terres, et inquiétée par les Kabiles. L'intérieur du pays, souvent agité, fut parcouru par diverses colonnes, et ne fit qu'une soumission douteuse. En 1851 seulement une division française commandée par le général Saint-Arnaud, tenta la conquête sérieuse et générale de cette région montueuse. Ouverte le 8 mai, la campagne se terminait dans les dernières semaines de juillet par la soumission de toutes les tribus des cercles de Bougie, Djidjelli, Kollo et Sétif, qui avaient prêté l'oreille aux excitations de Bou-Bargla. On dut les visiter encore en 1852 pour les maintenir contre les manœuvres d'un nouvel agitateur, Bou-Seba. En 1853 l'expédition des Babor, conduite par le gouverneur général Randon, frappa de nouveaux coups pour punir de nouveaux désordres. Depuis lors les tribus sont restées tranquilles, et Djidjelli a vu s'améliorer ses conditions d'existence. Néanmoins le poste de Kollo n'a pas encore été occupé, lacune fâcheuse, dans le système de notre occupation, à raison des qualités nautiques du port.

Telle est, en quelques pages, la suite des événements militaires qui, de l'antique patrie des Quinquengentiens, ont fait une province française. La guerre a accompli sa dure mission par le fer et le feu : à la colonisation de féconder maintenant les cendres et les ruines !

CARETTE, *Études sur la Kabilie.*
DAUMAS ET FABAR, *La grande Kabilie.*
FOURNEL, *De la richesse minérale de l'Algérie.*
BERBRUGGER. *Les époques militaires de la Kabilie.*
JULES DUVAL, *Tableau de l'Algérie.*
Moniteur algérien, année 1857.

JULES DUVAL.

KÆMPFÉRIE, *Kæmpferia* (*Botanique*). Le nom de ce genre est fréquemment écrit dans les ouvrages d'horticulture avec l'orthographe vicieuse de Kempférie, dans laquelle on ne reconnaît plus le nom du botaniste et voyageur Kæmpfer à qui Linné l'a dédié. Les Kæmpféries sont de jolies et singulières plantes monocotylédones de la famille des Zingibéracées, qui croissent naturellement dans l'Inde tropicale. Ce sont des herbes vivaces, qui produisent en terre des tubercules aromatiques, plus ou moins irréguliers, et dont les feuilles radicales forment le plus souvent une touffe du milieu ou des côtés de laquelle s'élève une hampe qui porte l'inflorescence. Celle-ci consiste en un épi dans lequel les fleurs sont accompagnées de bractées. Chaque fleur est formée d'un périanthe à deux rangs, c'est-à-dire d'un calice en tube fendu sur un côté et d'une corolle dont le long tube grêle est surmonté de deux limbes irréguliers, l'extérieur divisé en lobes égaux et étroits, l'intérieur plus grand et constituant un grand labelle plan; son étamine unique a le filet court, prolongé au delà de l'anthère en une sorte de crête fendue en deux. Quelques-unes des espèces de ce genre sont intéressantes, soit à cause de l'usage fréquent qu'on fait de leurs tubercules dans leur pays natal, soit parce qu'on les cultive plus ou moins communément dans les serres de nos jardins. Elles ont diverses manières d'être qui leur donnent des aspects et des ports divers. Ainsi les unes, telles que la KÆMPFÉRIE GALANGA (*Kæmpferia Galanga*, LIN.), la plus importante d'entre elles, ne développent qu'un petit nombre de feuilles, souvent deux seulement, qui s'étalent sur la terre ou se relèvent à peine, et qui sont sessiles ou à peu près. Au contraire, les autres ont des feuilles nombreuses, rétrécies inférieurement en long pétiole et formant une touffe fournie. Parmi celles-ci plusieurs développent leurs fleurs plus tôt que leurs feuilles; c'est ce qui a lieu, notamment dans la KÆMPFÉRIE RONDE, *Kæmpferia rotunda*, LIN., plus souvent désignée dans les ouvrages modernes sous le nom de *Kæmpferia longa*, que Jacquin lui avait donné et sous lequel elle a été figurée dans le grand et splendide ouvrage de Redouté sur les Liliacées. Celle-ci est l'espèce qu'on cultive le plus fréquemment dans les serres, à cause de la beauté de ses fleurs, qui exhalent une odeur délicieuse. C'est une plante originaire de l'Inde, où on la cultive fréquemment pour ses tubercules aromatiques, dont la saveur est chaude et qu'on emploie journellement comme condiment. Elle a même été importée pour le même motif en Amérique, où sa culture a pris une assez grande extension. Ses tubercules sont nombreux, ovoïdes, irréguliers; ses feuilles sont oblongues, lancéolées, vertes et glabres en dessus, rouges et velues en dessous. Ses inflorescences développent successivement six à huit fleurs blanches, mélangées de rouge purpurin, accompagnées de bractées rayées de rouge. Dans nos pays cette plante exige la serre chaude. On la multiplie sans difficulté au moyen de ses tubercules. Les tubercules de la Kæmpférie Galanga, que nous avons mentionnée plus haut, sont journellement employés dans

l'Inde à divers titres, comme condiment, comme parfum et aussi comme médicament à cause de leurs propriétés excitantes.

P. D.

KAIROUAN, ville célèbre dans l'histoire de l'Afrique, située dans la régence de Tunis, à 50 kil. au sud-ouest de Souça. On suppose qu'elle occupe l'emplacement du *Vicus Augusti*; et, quoi qu'il en soit de cette hypothèse contestée, il est certain que Kairouan n'a rien de commun, contrairement à ce qu'ont imaginé quelques érudits, trompés par la consonnance des noms, avec Cyrène, située loin à l'est, dans le pays qui est aujourd'hui la régence de Tripoli. Cette ville fut fondée vers l'an 650 de l'ère chrétienne par Sidi-Okba, le conquérant de l'Afrique, qui voulut consolider dans ce pays la domination de ses maîtres les khalifes de Médine. Sa fondation fut entourée d'une grande solennité et accompagnée de prodiges que les légendes arabes, encore de nos jours vivaces dans le pays, racontent complaisamment. Sans nous y arrêter, nous constaterons que cette création fut inspirée à Okba par une pensée de haute politique : il voulut imprimer à sa conquête un caractère de stabilité, s'assurer une résidence où son autorité n'eût à lutter contre aucune influence antérieure, enfin se créer un quartier général pour ses troupes, et une base sûre d'opérations pour ses entreprises ultérieures. Le succès ne ratifia pas complétement ses espérances, et pendant la période de première occupation qui précéda l'avénement des Aghlabites, Kairouan, plus d'une fois emportée par les Berbères, leur servit de boulevard, non moins qu'aux Arabes. Saccagée dans chacune de ces invasions, comme ville ennemie et comme capitale conquise elle se couvrit de ruines accumulées par les mains hostiles, en même temps que de monuments et de défenses, lorsque la fortune y ramenait vainqueur le peuple qui l'avait fondée. Ainsi s'écoula un siècle et demi, dans des alternatives de revers et de succès, lorsque, vers l'année 800 de l'ère chrétienne, le chef berbère El-Aghlab prit possession de Kairouan, et en fit le siége de la dynastie des Aghlabites. Ce privilége, ébranlé par la construction de Rekkada, en 886, fut néanmoins conservé à cette ville jusqu'à l'année 894, où les émirs transférèrent leur résidence à Tunis. Pendant cette période de près d'un siècle, Kairouan suivit la fortune ascendante de ses maîtres, se couvrit de beaux édifices, devint le séjour des poëtes et des savants, et brilla dans l'Occident d'un éclat qui a laissé de vifs souvenirs dans l'imagination populaire et les récits des historiens. Rejetée au second rang par la suprématie triomphante de Tunis vers le dixième siècle, Kairouan entra dans une voie de décadence dont ne la relevèrent que par intervalles les faveurs de quelques princes. Néanmoins le voyageur qui la visite aujourd'hui y reconnaît certains vestiges de son antique splendeur.

La ville, située dans une vaste plaine entrecoupée de marais, est entourée d'un mur dont le périmètre est approximativement de 2,400 mètres. La population, fort exagérée par les géographes européens, n'est que de 12,000 habitants environ. On y compte 55 zaouias et 26 mosquées, dont la principale jouit, dans tout le monde musulman, d'une immense célébrité. L'intérieur est mieux bâti et moins dévasté que dans aucune autre ville de la régence de Tunis. Au dehors de la ville, dans la grande zaouia de Sibi-Sahab, on conserve, dit-on, le corps du barbier du prophète. Plus bas se voit un immense réservoir circulaire dont la construction est attribuée à l'émir Ibrahim-ben-Aglab. Au sud-est de ce bassin on rencontre les tombeaux des Aghlabites, et celui de Sidi-Shanoun, savant théologien musulman. Des fabriques de burnous, de couvertures, de calottes de laine (*chachia*), de salpêtre représentent l'industrie de Kairouan. Cette ville étant devenue, grâce à sa position centrale, un des entrepôts du commerce intérieur de la régence, il en est résulté une aisance assez générale, et l'on trouve même de l'opulence dans certaines familles. Kairouan est une ville sainte, qui ne peut être visitée que par les musulmans; mais là, comme dans tout le monde islamique, la rigueur des principes fléchit aisément en faveur des chrétiens patronés par le chef politique et par les consuls européens.

C'est de la ville de Kairouan que tire son surnom l'historien Mohammed-ben-Abi-el-Raïni, dit *El-Kairouani*, auteur d'une *Histoire de l'Afrique*, qui a été traduite de l'arabe en français par MM. Pellissier et Rémusat.

E. Pellissier, *Description de la régence de Tunis.*
Carette, *Recherches sur l'origine et les migrations des principales tribus de l'Afrique septentrionale.*
Fournel, *Études sur la conquête de l'Afrique par les Arabes.*

Jules Duval.

KALENDES, en latin *Kalendæ* et *Calendæ*, en grec νεομηνία.

Le premier jour de chaque mois chez les Romains s'appelait kalendes : *kalendis martiis*, au premier mars, ou bien, *primo die kalendarum martiarum.*

Macrobe nous a conservé l'histoire étymologique de ce mot : « Anciennement, avant que les fastes eussent été divulgués au public, contre le gré du sénat, par le scribe Cn. Flavius, un pontife mineur était chargé d'observer l'apparition de la nouvelle lune, et, aussitôt après l'avoir aperçue, de la notifier au roi des sacrifices, lequel offrait aussitôt un sacrifice conjointement avec celui-ci. Après quoi, le

pontife mineur convoquait (*calabat*) le peuple dans la curie Calabra, qui est proche de la cabane qu'habita Romulus; il proclamait combien de jours devaient s'écouler depuis les kalendes jusqu'aux nones. Le mot καλῶ est grec, et signifie : *je convoque, je proclame;* de là vient qu'on appelle *kalendes* le premier des jours qui étaient *proclamés* de cette manière, et qu'on a appelé *calabra* la curie où le peuple était *convoqué* (1). » Dans Varron se trouve encore la vieille formule de cette proclamation : *Dies te quinque calo, Juno novella,* ou *Septem dies te calo* (2), c'est-à-dire, Junon, déesse toujours jeune, ce mois-ci je t'invoque pendant cinq jours, ou Je t'invoque pendant sept jours. Et cela, suivant que les mois avaient leurs nones le cinquième ou le septième jour après les kalendes. Or tous les premiers jours de chaque mois étaient consacrés à l'épouse de Jupiter, comme les ides à Jupiter lui-même.

Le lendemain des kalendes, le lendemain des nones et des ides, ont été nommés *atri*, parce qu'il étaient en quelque sorte le vestibule, *atrium*, de nouveaux jours.

Les nones, les ides (*voyez* ces deux mots dans le SUPPLÉMENT) et les kalendes formaient les trois divisions des mois romains, et sont encore en usage dans la langue de l'Église et de l'érudition. Ce qu'il y a de très-particulier dans cet antique calendrier, c'est la supputation des jours en rétrogradant. Ainsi, le jour des kalendes de janvier étant le premier janvier, la veille des kalendes de janvier est notre 31 décembre, le troisième jour des kalendes de janvier est le 30 décembre, le quatrième jour le 29, le cinquième jour le 28, en remontant de la sorte jusqu'au 13 décembre, c'est-à-dire aux ides de décembre. *Hæc scripsi a. d. IX kalend. novembr.*, dans Cicéron (3) signifie donc *ante diem nonum kalendarum novembrium*, le 24 octobre; *usque ad pridie kalend. sept.* signifie jusqu'au dernier jour d'août.

Les kalendes, primitivement au nombre des jours heureux, *dies fausti*, devinrent à Rome une époque redoutée par bien du monde, car c'était une époque de payement et d'échéance : les pauvres débiteurs en firent un jour néfaste. (*Voy.*, au t. IV du SUPPLÉMENT, l'article *Fénérateur.*) Quant aux kalendes de janvier, elles conservèrent leur caractère de piété et de joie : c'était l'auspice de l'année. Aussi, ce jour-là, on multipliait les bons présages par des visites, par des vœux, par des cadeaux. Dans la matinée des kalendes on allait au forum adorer Janus *bifrons*, dieu du passé et de l'avenir. Puis, les visites accomplies, on consacrait au travail quelques-uns des premiers moments de l'année : la justice, en vacance le matin, reprenait son cours dans l'après-midi, et les gens de métier, les artisans, s'essayaient à quelques travaux de leur état. C'était là bien certainement l'un des plus heureux présages de ce jour solennel qui se terminait dans la joie des festins.

Comme les Grecs n'avaient point de kalendes, renvoyer aux kalendes grecques, *ad kalendas græcas*, est resté une locution proverbiale qui signifie remettre une chose à un temps qui ne viendra pas. Ainsi en parlant de mauvais débiteurs, l'empereur Auguste disait : « Ils payeront aux kalendes grecques (1). »

DEHÈQUE.

KALMIE, *Kalmia* (*Botanique*). Le nom du botaniste voyageur Kalm a été donné par Linné à un genre de la famille des Éricacées-Rhododendrées, qui compte aujourd'hui plusieurs beaux représentants dans les jardins. Les Kalmies sont des arbrisseaux qui croissent naturellement dans l'Amérique septentrionale. Ils sont toujours verts pour la plupart. Leurs fleurs forment le plus souvent de charmantes grappes composées; elles présentent les caractères suivants : calice à 5 divisions; corolle en entonnoir et presque en patère, remarquable par la forme de son limbe, qui semble formé avec un gaufroir, et dans lequel sont creusées 10 fossettes où viennent d'abord se loger les 10 anthères; celles-ci ont au sommet de chaque loge un pore oblique par lequel a lieu la sortie du pollen; ovaire à 5 loges contenant chacune de nombreux ovules, surmonté d'un style allongé, persistant, que termine un stigmate en tête. Le fruit de ce genre est une capsule à 5 loges, qui s'ouvre en 5 valves par déhiscence septicide, et qui renferme un grand nombre de petites graines. Parmi les espèces de ce genre qui sont cultivées dans les jardins, nous mentionnerons seulement les deux suivantes. Le KALMIE A LARGES FEUILLES, *Kalmia latifolia*, LIN., est un très-bel arbrisseau qui s'élève à deux mètres ou même davantage, et qui produit un effet charmant au commencement de l'été, lorsqu'il développe en abondance ses jolies grappes corymbiformes de fleurs colorées en rose tendre et délicat. Il se distingue du suivant surtout par sa taille beaucoup plus haute et par ses feuilles plus larges, oblongues, pointues au sommet, colorées en beau vert. On en a obtenu dans les jardins une jolie variété à fleurs blanches. Le KALMIE

(1) Macrobe, *Saturnales*, I, 15.

(2) Varro, *De lingua lat.* VI, 27. Le latin ayant traduit καλεῖν par *calare*, il en résulte qu'on écrit indifféremment kalendes et calendes; seulement kalender est plus archaïque.

(3) *Epistol. ad Atticum*, 17, 3.

(1) Suétone, *Oct. Aug.*, 87.

GLAUQUE, *Kalmia glauca*, Ait., est beaucoup plus petit que le précédent, et ne dépasse guère 0m, 50 ou 0m, 60 de hauteur. En outre, ses feuilles linéaires-lancéolées le font aisément reconnaître à cause de la teinte vert-glauque qui les colore. Ses fleurs sont roses. Ces deux jolis arbrisseaux supportent parfaitement le plein air, sous le climat de Paris, pourvu qu'on les plante dans une plate-bande de terre de bruyère, à une exposition fraîche ou un peu ombragée. On les multiplie facilement en semant les graines en terrines, immédiatement après la maturité, dans de la terre de bruyère tamisée et mélangée de sable. Comme ces graines sont très-petites, on doit les recouvrir à peine avec de la terre qu'on passe à travers un tamis fin. On enferme ensuite ces terrines pour l'hiver dans un coffre couvert de son châssis ou dans une bâche, et on les tient également sous châssis l'année suivante. Le jeune plant qu'on obtient ainsi ne peut être mis à l'air libre et en pleine terre qu'au bout de deux ou trois ans. On utilise aussi pour la multiplication de ces arbrisseaux les rejets qu'ils donnent en assez grande quantité. Enfin on recourt pour le même objet au marcottage; seulement les marcottes sont un peu longues à s'enraciner.

P. D.

KANDAHAR (*Géographie*). Kandahar, qui fut la capitale du premier royaume afghan, fondé en 1747 par Ahmed-Schâh, chef de la puissante tribu des Dourânis, et qui, supplanté dans ce haut rang dès le règne de Timour, fils et successeur d'Ahméd, par la ville de Kaboul, est demeuré lors du démembrement de l'empire, en 1822, chef-lieu d'un des trois khânats survivants (1), est situé à environ 300 kilom. au sud-ouest de Kaboul, dans une plaine fertile et cultivée, entre l'Ourghundâb ou Haraqan-

(1) C'est à la mort de Timour, le 20 mai 1793, que commence, au sein de la famille royale des *Saddozeyes*, cette longue compétition au trône afghan, qui s'est prolongée au delà même de l'expédition victorieuse des Anglais, en 1842. Six fils de Timour, Humayoun, Firouz, Mahmoud, Eyoub, Zemân, Abbas et Choudja, se disputaient le pouvoir. Schâh-Zemân, qui avait régné le premier et qui avait tenu victorieusement contre les insurrections successives de Humayoun, d'Abbas et de Mahmoud, contre les attaques des Persans à l'ouest et des Sikhs à l'est, est détrôné en 1800 par Mahmoud, qu'avait rappelé et qu'appuyait le fameux Fethi-Khan, de la famille *barikzeye*. Mahmoud, proclamé schah, se voit presque aussitôt assailli par Firouz, maître de Hérat, par Choudja, maître de Peïchawer, par les Persans, qui lui enlèvent le Khorasan, par les Ghildjis enfin, qui s'insurgent. Fethi-Khan fait face à tous ces dangers (1801); mais un revirement subit, causé par les intrigues d'Akram-Khan-Alizeye, lequel était jaloux de la faveur de Fethi-Khan, renverse Mahmoud et lui substitue Choudja. Fethi-Khan, du fond de sa retraite de Ghirichk, et à l'abri d'une soumission feinte, suscite contre le nouveau souverain, tour à tour, et le prince Kyser, fils de Schâh-Zemân à Kandahar, et Firouz, toujours maître de Hérat, ou plutôt Kamrân, fils de Mahmoud, qui par sa bravoure maintenait Firouz à Hérat contre les attaques incessantes des Perses, et enfin Mahmoud lui-même, qui avait réussi à s'échapper de sa prison de Bala-Hissar. Par ses victoires de Nimla et de Kandahar, Fethi-Khan demeure, sous le nom de Mahmoud, maître de l'Empire, dont il s'occupe aussitôt de conjurer le démembrement, poursuivi à la fois par les Persans et par les Sikhs. Mais, en 1818, une révolution de palais le renverse encore; Kamrân, fils de Mahmoud, jaloux de son autorité, lui fait crever les yeux, puis trancher la tête, à la première nouvelle que ses frères, qu'il avait investis des principaux commandements des provinces, avaient levé l'étendard de la révolte. Cette révolte de la puissante tribu des Barikzeyes, à laquelle appartenait l'infortuné vizir, fut victorieuse; Mahmoud et Kamrân s'enfuirent à Hérat, et s'y maintinrent avec la protection ou plutôt sous le vasselage de la Perse, conservant encore le titre de schah, que l'Afghanistan avait complétement cessé de reconnaître. L'aîné des frères de Fethi-Khân, Mohammed-Azim, s'y était emparé des rênes de l'empire sous le nom d'un frère de Choudja, Eyoub, et pendant quelques années encore il parvint à retenir sous sa main le faisceau à demi brisé des provinces afghanes. Mais la mort d'Azim-Khan, survenue en 1822, fut le signal d'une dissolution complète. On attribua cette mort au chagrin qu'avait causé à l'intrépide *Barikzeye* la journée de *Nunchero*, laquelle avait livré le Cachemire aux Sikhs. Son fils fut dépouillé par ses oncles de son patrimoine. Eyoub, ce fantôme de prince, s'enfuit dans le Pundjâb, et trouva un asile auprès de Rendjet-Singh, à Lahore; et l'Afghanistan démembré reconnut désormais autant de chefs indépendants qu'il lui restait de provinces. Trois frères de Mohammed-Azim-Khân se partagèrent l'Afghanistan proprement dit, mais de telle façon que le pays put craindre de voir se renouveler dans la famille des Barikzeyes les mêmes discordes auxquelles avait succombé le trône des Saddozeyes. Celui qui eut Peïchawer dans son lot n'y régna que par la tolérance des Sikhs, et fut dans leurs mains un instrument dangereux. Quant à Dost-Mohammed, le khan de Kaboul, la supériorité de son génie eût légitimé ses prétentions et ses efforts pour réunir sous sa loi l'héritage tout entier. Mais on sait comment, en 1838, l'Angleterre, sérieusement inquiète de voir ce prince incliner vers la Russie, ainsi que la Perse, et de plus en plus convaincue de la nécessité, pour la sécurité de ses possessions de l'Inde, d'avoir sur la frontière de l'ouest un allié dont les intérêts se confondissent avec les siens, lui déclara la guerre, et entreprit de rétablir sur le trône de ses pères (Hérat excepté et maintenu à son possesseur actuel) ce même Schâh-Choudja-ul-Moulk, que sa politique depuis si longtemps tenait en réserve, confiné à Chikarpour, puis à Loudiana, moyennant une pension de 50,000 roupies. Deux corps d'armée, celui du Bengale et celui de Bombay, réunis au pied de la passe de Bolan, franchirent ce défilé célèbre en avril 1839, et arrivèrent à Kandahar, le 4 mai, sans avoir éprouvé d'opposition sérieuse. Ghazni seul arrêta un instant l'armée d'invasion, et fut emportée d'assaut le 23 juillet : c'est le seul fait d'armes notable de cette première campagne. Les portes de Kaboul s'ouvrirent le 7 août, et Schâh-Choudja, roi factice, destiné à couvrir de son nom le règne d'un ministre anglais, rentra dans sa capitale, après trente ans d'exil, au milieu d'une population froide et silencieuse. Dost-Mohammed avait dû céder devant des forces trop supérieures; mais il emportait dans sa fuite de l'autre côté du Hindou-Kôh les regrets sincères et les vœux secrets des habitants du Kaboul. Plus tard, à la suite d'une tentative infructueuse, Dost-Mohammed se rendit volontairement aux Anglais; et cette démarche désespérée, jointe à la facile soumission du pays tout entier, ne contribua pas peu à endormir la vigilance du général Elphinstone, chef de l'armée d'occupation. Cependant une sourde irritation, incessamment nourrie par le ressentiment de la nationalité blessée, non moins que

dâb et le Turnâk, tributaires de l'Helmend, par 63° 20′ de long. est, 31° 37′ de lat. nord, et par une altitude de 1059 mètres (1).

S'il faut en croire une tradition du pays, Kandahar aurait eu pour fondateur Lohràsp, prince persan de la dynastie des Kaïaniens, d'une existence, par conséquent, au moins fort problématique. Mais une autre plus répandue en attribue l'origine à Iskender Zoul-Karneïn, c'est-à-dire à Alexandre le Grand « possesseur des deux cornes » (maître de l'Orient et de l'Occident?). A ce compte, les traditions persanes s'accorderaient sur ce point avec les recherches des érudits, qui fixent à Kandahar (prétendue corruption de *Scanderia*) l'emplacement d'une des villes de l'itinéraire du héros macédonien que l'on connaît sous le nom d'Alexandria, à savoir, d'*Alexandria* ou *Alexandropolis* d'*Arachosie*, probablement distincte de la capitale de cette province *Arachotus* dont Rawlinson a retrouvé les ruines en un lieu appelé *Ulan-Robat* ou *Shahri-Zolah* (1). La ville antique, quel qu'ait été son fondateur, subsista jusqu'à l'établissement de la puissance des Ghildjis, époque à laquelle Schah-Hussein bâtit une ville nouvelle sous le nom d'*Husseinabâd*. Nadir-Schah, le conquérant persan, détruisit la vieille forteresse, et voulut même déplacer la cité en créant *Nadirabâd*. Mais la ville moderne, qui étouffa dès sa naissance la fondation de Nadir-Schah, doit son existence à Ahmed-Schah, et date de 1753 ou 1754; il lui donna son nom *Ahmed-Schahi*, ainsi que la qualification d'*Achref-oul-Belâd* (la plus noble des villes). Elphinstone nous apprend que le nom et l'épithète figurent toujours dans les actes publics; mais elle a perdu depuis longtemps le nom que lui donnent les poëtes de *Dâr-oul-Karer* ou *Séjour de la paix*. Les indigènes ne la désignent jamais dans l'usage que par son nom de *Kandahar*. Ce qui explique du reste les assauts répétés que l'ancienne et nouvelle Kandahar eurent à subir de Tamerlan en 1384, du sultan Baber en 1507, de Schah-Abbas-le-Grand en 1620, de Nadir-Schah en 1751, des Anglais

par les excès mal réprimés de la licence soldatesque, bouillonnait dans l'âme de ces tribus si fières de leur antique indépendance, et qui détestaient dans Schâh-Choudja l'instrument du joug étranger. La conjuration avait été ourdie au sein du plus profond secret; elle éclata à Kaboul le 2 novembre 1841. Alexandre Burnes, l'illustre voyageur, attaché à sir W. H. Mac-Naghten, résident britannique à la cour de Schâh-Choudja, tomba l'un des premiers sous les coups de la multitude. Schâh-Choudja eut à peine le temps de se réfugier dans la citadelle, où il devait périr bientôt après de la main d'un assassin. Privée de ses chefs et de ses meilleurs officiers, qu'il lui avait fallu livrer un à un, l'armée anglaise, chaque jour plus faible et plus démoralisée, commença enfin une retraite dont bien peu devaient voir le terme, et qui sema de près de vingt mille cadavres la route et les défilés compris entre Kaboul et Peïchawer. Aussitôt le gouvernement de Calcutta expédie deux corps d'armée sur l'Indus, l'un vers le Sindhi pour remonter la passe de Bolan, l'autre vers Attok pour atteindre Kaboul par les gorges de Kaïber. Venger les victimes de l'insurrection, laver la tache imprimée au drapeau britannique et dégager les garnisons de Kandahar, de Ghazni et de Djelalabad, tel fut le triple but heureusement et glorieusement atteint par cette nouvelle expédition. Car le projet de continuer l'occupation était dès lors abandonné. Les garnisons une fois dégagées, on détruisit des villes, on saccagea des campagnes, on abandonna des provinces entières à la fureur du soldat, et on se retira laissant ce malheureux pays de nouveau livré à la misère et à l'anarchie. (Vivien de Saint-Martin : *Des acquisitions que la géographie doit aux derniers événements de l'Afghanistan;* dans les *Nouv. Ann. des Voy.*, Ve sér., t. XIV, p. 199.)

(1) La partie la plus orientale du grand plateau de l'Iran, là où il borde la large et basse vallée dans laquelle coule le Sind, en est aussi la plus élevée. Le pays montueux où sont assises Kélat et Quettah est à 17 ou 1800 mètres de hauteur absolue; et Ghazni, plus septentrionale de près de 4 degrés, à 2,349 mètres. C'est le lieu habité le plus élevé de l'Afghanistan. La ville de Kaboul, située sur la déclivité nord-est du plateau, est de 400 mètres moins élevée que Ghazni; et Kandahar, à 77 lieues de Ghazni dans le sud-ouest, n'est plus déjà qu'à 1,059 mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est dans la précieuse relation du major William Hough (*A narrative of the march and operations of the army of the Indus in the expedition of Afghanistan, in the years 1838-1839; comprising the history of the Dooranee empire from its foundation to the present time;* London, 1841, in-8°) que se trouve cette suite de déterminations hypsométriques, qui permet de se faire l'idée la plus exacte du relief du territoire afghan dans toute sa longueur, depuis l'ouverture inférieure de la passe de Bolan jusqu'à Attock, en passant par Quettah, Kandahar, Ghazni, Kaboul et Peïchawer. Voy. Vivien de Saint-Martin : *Des acquisitions que la géographie doit aux derniers événements de l'Afghanistan*, dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, Ve série, t. XIV, p. 191, et t. 16, p. 118.

(1) Voy. *Comparative geography of Afghanistan* dans le *Journal de la Société de géographie de Londres*, t. XII. — M. Court, dans ses intéressantes *Conjectures sur les marches d'Alexandre dans la Bactriane* (*Nouveau Journal asiatique*, IIIe série, t. IV, p. 373), avait déjà proposé pour le vieux Kandahar la même attribution que Rawlinson; et M. Jacquet, dans ses savantes notes, n'y contredit point. Mais il est remarquable que M. Court se soit décidé à placer le vieux Kandahar à *Alexandria* par la même raison, qui a décidé M. Al. de Humboldt (*Asie centrale*, t. I, p. 101) à le placer à *Ortospana*, à savoir, que le héros macédonien dut nécessairement visiter Kandahar, parce que cette ville se trouve située à l'embranchement même des routes, qui de l'Asie conduisent dans l'Inde, par Kâboul, Ghazni et Chikarpoûr. Or c'est à Ortospanum ou Ortospana que Strabon, d'après les Stathmes de Diognète et de Bæton, plaçait cette célèbre *trifurcation*, τρίοδος, de la grande route des caravanes persanes. M. Court, lui, reconnaît dans Ortospana la ville de Kâboul, autre point stratégique par lequel Alexandre a dû aussi passer nécessairement.

A l'occasion de ce débat géographique, M. Jacquet rappelait que les éclaircissements qu'Eugène Burnouf a joints au premier volume de son commentaire sur le Yaçna contiennent une savante discussion de l'origine et des diverses formes du nom de l'*Arachosie*. Ce nom, dont on trouverait alors la première forme vulgaire dans le Χοροχοάς d'Isidore de Charax, si cette leçon n'était suspecte, se conserve encore dans la forme persane *Haraqandâb* (nom de la rivière qui avoisine Kandahar, et qui répond à l'ancien fleuve Arachotus); car c'est sans doute ainsi qu'il faut dire, bien qu'Elphinstone écrive *Arghandab*. Quant à la forme arabe Arrokhadj, elle est évidemment transcrite du grec Ἀράχωτος.

en 1839, c'est que cette place commande la route du sud de la Perse à l'Inde et la partie occidentale de l'Afghanistan, comme Kaboul en commande le Nord. Ahmed-Schah traça lui-même l'enceinte de la ville actuelle et en dessina le plan, qui en fait une cité très-régulière. Il l'entoura d'une muraille, et son intention était d'y joindre un fossé, mais il ne fut pas exécuté, sur la représentation des Dourânis, que leur fossé était le *Tchemen du Bistan*, à l'extrémité occidentale du Khorasan persan (1). La forme de Kandahar est un carré long, se rapprochant de la figure oblongue. Quatre bazars, d'une immense longueur, et larges de 50 mètres, se trouvent au milieu de la ville, et à leur point de réunion est un carrefour d'environ 45 mètres de diamètre et recouvert d'une coupole, auquel aboutissent les quatre rues. Cet espace, garni de boutiques, s'appelle le *Tcharsou*, et peut être considéré comme un marché; c'est là aussi que se lisent les proclamations et que sont exposés les cadavres des criminels. Des deux côtés de chaque bazar s'étend une ligne de boutiques construites sur le même plan et de dimensions uniformes, le long desquelles règne un *verandah* ou corridor ouvert, d'un dessin régulier. Ces boutiques n'ont qu'un étage et sont dominées par les maisons de la ville, généralement construites à deux étages. A l'extrémité de chaque bazar, une porte s'ouvre sur la campagne, excepté au nord, où, en face du Tcharsou, se voit le palais du khan, amas de cours, de bâtiments, de jardins réservés, qui n'offre rien de remarquable à l'extérieur. Deux canaux dérivés de l'Ourghundâb, les seuls qui restent de ceux qui naguère, dit-on, divisaient en deux chaque bazar ou avenue, apportent encore en abondance de l'eau dans la ville; et des conduits latéraux, tantôt à ciel ouvert, tantôt cachés en terre, la distribuent dans presque toutes les rues. De petits ponts ou passerelles jetés sur les deux canaux principaux relient en maints endroits l'un et l'autre bords.

Kandahar est divisé en plusieurs *mahals* ou quartiers, habités par autant de tribus différentes : Dourânis ou purs Afghans. Tadjiks, Eïmaks, Hindous, Persans, Seïstanis, Balonches, Ouzbeks, Arméniens. Les Juifs y sont rares; mais on a remarqué dès longtemps qu'ils fuient les lieux où les Hindous sont établis comme changeurs et comme fripiers. En 1809, Elphinstone évaluait la population de Kandahar à 100,000, âmes; Arthur Conolly, en 1830, l'a réduite au chiffre de 60,000 âmes, que les guerres de 1839 et de 1842 avec les Anglais et auparavant les guerres civiles et les dissensions intestines de l'Afghanistan, ont dû diminuer encore. La plupart des chefs *dourânis* possèdent à Kandahar des maisons moins belles pour la plupart que celles des Hindous. On y compte aussi plusieurs mosquées et caravanserais : la seule mosquée qui mérite de fixer l'attention est celle qui est située dans le voisinage du palais et du tombeau d'Ahmed-Schâh, lieu d'asile que le khan lui-même n'oserait violer. « Un grand seigneur mécontent annonce l'intention de dire adieu aux choses de ce monde et de passer le reste de ses jours en prières sur le tombeau d'Ahmed-Schâh. » Ce tombeau, seul monument de Kandahar, confié à la garde d'un collége de mollahs, s'élève sur une plate-forme de pierre et affecte la forme octogone; il est surmonté, à une hauteur de 70 pieds, d'une coupole avec minarets aux angles. Le diamètre est de quarante pieds. Les matériaux sont grossiers. La pierre tirée des collines voisines s'y mêle à des briques séchées au soleil, et le tout est revêtu d'une espèce de stuc peint ou badigeonné en rouge et en bleu, et décoré de fleurs et autres emblèmes. Le pavé est couvert d'un tapis, et le sarcophage d'un châle. Douze tombes plus petites, contenant les restes d'autant d'enfants de l'illustre fondateur de la monarchie dourâni, entourent le tombeau principal.

Le territoire des Dourânis, dont Kandahar est le chef-lieu, et qui compose le khânat ou royaume de Kandahar, a quatre cents milles de long, sur une largeur de cent vingt à cent quarante, non compris les districts de l'ouest. Il a au nord le Paropamisus qui se prolonge du côté de Hérat; à l'ouest, un désert de sable, qui dépend de la province de Ferrah et la sépare du Khorasan persan; au sud-ouest, le Seistân et un autre désert, limite commune de l'Afghanistan et du Bélouchistan; au sud, Tchorâbak et les montagnes de Khâdjeh-Amrân, qui laissent en dehors les tribus des *Kâkers* et des *Nassers*; mais, à l'est, la ligne de démarcation entre les Dourânis et les Ghildjis est fort incertaine, souvent même les deux territoires se confondent. Il est curieux de suivre sur un espace aussi resserré que le territoire dourâni les différences singulières de températures moyennes et de températures extrêmes que présentent des localités ou cantons contigus sous des latitudes presque tropicales. Tchorâbak, situé sur la limite du désert, a une température chaude; on n'y voit jamais de neige; et dans l'été la terre s'échauffe au point qu'on ne peut y marcher impunément les pieds nus. La vallée de Pichïn, située au-dessus, a un hiver assez modéré; toutefois

(1) Ce fossé fut exécuté plus tard, et les narrateurs anglais de l'expédition de 1839 et 1842, en énumérant les fortifications de Kandahar, mur de terre ou de torchis, courtines, bastions semi-cylindriques, fausse-braie, tours aux quatre angles, portes à doubles bastions, citadelle, parlent aussi d'un fossé de 15 à 20 pieds de large, profond de 10, et facile à remplir d'eau par des canaux dérivés de l'Ourghundâb.

les eaux stagnantes s'y couvrent de glace et la neige y persiste pendant une quinzaine de jours. Dans le nord de Pichîn sont les collines de Toba, où se trouvait la résidence d'été d'Ahmed-Schâh; plus au nord, la chaleur augmente à mesure qu'on avance vers Kandahar. Au nord de Kandahar, l'hiver est très-froid et l'été brûlant, moins pourtant qu'à Peïchawer. Zemindawer, situé immédiatement au sud du Paropamisus, passe pour jouir d'un climat agréable et tempéré. Dans les parties septentrionales du pays dourâni, aux approches de Hérat, un vent constant du nord-ouest rafraîchit l'air et rend supportables les grandes chaleurs de l'été, qui autrement seraient intolérables. La température de la ville de Kandahar est élevée; il n'y tombe pas de neige durant l'hiver, et la mince couche de glace qui se forme sur le bord des ruisseaux disparaît avant midi. La chaleur de l'été y est intense; des vents brûlants, même le fatal simoun, y soufflent assez fréquemment; cependant la chaleur ne paraît pas nuire à sa salubrité (1). Si l'on se dirige vers l'est de Kandahar, comme le pays s'élève, le froid durant l'hiver devient plus vif à chaque halte, et la chaleur diminue, l'été, dans la même proportion. Enfin, en remontant le Turnâk, qui gèle souvent de manière à pouvoir supporter le poids d'un homme, on arriverait au plateau de Ghazni, où le froid passe pour excessif, et qui est regardé généralement comme la partie la plus froide du pays de plaine de tout l'Afghanistan. Tout ce territoire (2) appartient proprement au bassin moyen de l'Helmend, l'ancien Étymander, qui, à vingt ou trente milles à l'ouest de Kaboul, prend sa source, à une hauteur de trois mille cinq cents mètres, dans le massif du Koh-i-Baba (Père des Montagnes), espèce de nœud élevé de cinq mille quatre cents mètres, qui rattache au Hindou-Kôh la chaîne plus occidentale du Paropamisus; l'Helmend, après avoir parcouru deux cents milles de la région des montagnes, entre dans les plaines cultivées des Dourânis, y conserve sa direction générale sud-ouest et ouest (3) et va se perdre, après avoir reçu plusieurs affluents, dans son cours de deux cents lieues environ, au sein d'un grand lac bas et marécageux des déserts du Séistan, que l'on nomme le *Hamoûn* et qu'on croit être *l'Aria Palus* des Anciens, et non pas dans le lac de Zarrèh, situé plus au sud et aujourd'hui presque complétement desséché, comme on l'a si longtemps répété d'après les anciens géographes persans. A Ghirisk, ville située sur la droite de l'Helmend, à une distance de Kandahar d'environ quatre-vingts milles ou vingt-cinq de nos lieues ordinaires, les deux rives opposées du fleuve sont éloignées de plus de neuf cents mètres, mais ses eaux ne remplissent pas toujours ce vaste lit. L'*Ourghundâb*, l'un de ces affluents, a sa source dans le pays des *Hezdrehs*, à quatre vingts milles dans le nord-est de Kandahar et beaucoup plus au sud que l'Helmend, qu'il joint à *Ghirisk*, après avoir passé à une très-petite distance de Kandahar et avoir arrosé la partie la plus riche du territoire *dourâni*; il ne charrie beaucoup d'eau qu'après la fonte des neiges, et ne dépasse guère une largeur de cent cinquante mètres. — Le *Turnâk* prend sa source auprès de *Moukkour* et commence par suivre une direction sud-ouest, puis tourne à l'ouest, passe au sud de Kandahar et joint l'Ourghundâb à vingt-cinq milles environ à l'ouest de cette ville. Le Turnâk traverse, on peut dire, une plaine tout ouverte, et sa rapidité est médiocre. Mais, au sud de Kandahar, il reçoit dans l'*Orghessan* (*Arkâsan* ou *Arghasan* ou *Arghissân*), qui a sa source auprès de *Kafirchah*, dans les montagnes de *Siounah Tagh*, et qui arrose une contrée à laquelle il donne son nom, une espèce de torrent, qui ne conserve jamais un peu de profondeur au delà de deux ou trois jours, et laisse son lit à sec pendant une bonne partie de l'année. Plus bas, le Turnâk reçoit encore un petit ruisseau, le *Tchevândâm* et le *Dori*, dont la source est proche voisine de *Rabât*. Malgré le contingent de toutes ces eaux, le Turnâk semble plutôt aller en décroissant; la sécheresse naturelle du pays, et les nombreuses saignées qui lui sont faites pour les besoins de la culture, l'épuisent, en sorte qu'après une course de deux cents milles il n'est encore qu'un ruisseau à l'endroit où il tombe dans l'Ourghundâb. L'itinéraire d'Arthur Conolly, de Hérat à l'Indus, le même, à peu de chose près, dans sa première partie que celui de Georges Forster (1783) et que celui de M. Masson (1828) dans la seconde, itinéraire qui, dans sa direction du nord-ouest au sud-est, coupe le centre même de l'Afghanistan, passe par Kandahar; or la relation de l'infortuné voyageur nous représente tout le pays compris entre le Khorasan et l'Helmend comme (1) nu et inculte; mais à

(1) Notons cependant que les relations anglaises écrites à l'époque de l'occupation de 1839 42, se plaignent généralement de l'humidité de Kandahar, laquelle y développe des fièvres intermittentes et des affections hépatiques.

(2) Voy. Capt. Th. Hutton: *Rough Notes on the geology of Candahar and the Neighbouring districts* dans le *Journal of the Asiatic soc. of Bengal*, n° 161, 1845, p. 340 354; n° 170, 1846, p. 135-170.

(3) M. de Humboldt (*Asie centrale*, t. I, p. 217) fait remarquer que cette direction de l'Helmend et celle de ses tributaires, l'Ourghundâb et le Turnâk, correspondent exactement à ces nombreuses rides parallèles qui, à l'ouest et au nord du système de Soliman (Salomon), entre Quittah, Kandahar et Kaboul, se dirigent du nord-est au sud-ouest.

(1) *Journey to the North of India overland from England through Russia, Persia and Afghaunis-*

mesure qu'on approche de Kandahar, dit-il, le pays devient plus uni et plus découvert; le sol, léger et quelque peu sablonneux, est très-fertile lorsqu'il est arrosé. Avant l'époque des guerres qui ont désolé tout ce pays, on disait que l'Helmend coulait proprement à travers un jardin. De Kandahar, Conolly continuant sa route au sud-est dans la direction de la vallée du bas Indus, franchit d'abord une rangée de hauteurs, très-large, mais peu élevée et peu escarpée, qu'on nomme la chaîne de *Khodjèh-Amrân*, et descendit dans la large et agréable vallée de *Pichin*, qu'il traversa, puis au delà il gagna la petite ville de Quettah, chef-lieu de la *province de Châl*, la plus orientale de la domination du khan de Kélat, et qui est comme le point de contact des trois peuples limitrophes de cette partie de l'Asie, des Afghans, des Balouches et des Hindous. A partir de Quettah, la région devient de plus en plus montueuse; et, à vingt-cinq milles au sud-est de cette ville, on atteint l'entrée du fameux défilé ou *Col de Bolan* (1), seul accès des caravanes ou *kafilahs*, par l'intermédiaire desquelles se fait le gros commerce entre le bas Indus et le haut pays de Kandahar (2).

Les animaux sauvages qu'on trouve dans le territoire des Dourânis sont les loups, les hyènes, les chacals, les renards, les lièvres et plusieurs espèces de daims et d'antilopes. Dans les montagnes se trouvent des ours et des léopards, et dans le *Germsir*, sur les bords de l'Helmend, des sangliers et des *gourkhars* ou ânes sauvages. Les oiseaux sauvages sont les aigles, les faucons et quelques autres grands oiseaux de proie; les cygnes au printemps, les oies et les canards sauvages, la cigogne, la grue, le chat-huant, la pie, le pigeon, la corneille, le *tchicore*, le *sousi*, les cailles, etc. Les animaux domestiques sont le chameau, le buffle, le cheval, le mulet et l'âne (3), et, en fait de bétail noir, le mouton et la chèvre; puis le chien et le chat; la poule, le pigeon, l'oie, et le canard.

Les Dourânis s'appelèrent d'abord *Abdallies*; mais à la suite d'un songe, dans lequel lui apparut je ne sais quel personnage vénéré de *Chamkany*, Ahmed-Schah changea le nom national en celui de Dourânis, et prit lui-même la qualification de Schah *Dour-i-Dourân*. On les croit venus des montagnes de *Toba*; d'autres traditions les font descendre des montagnes de *Ghore* (partie du Paropamisus) dans les plaines du Khorasan (Afghanistan). Ils se divisaient en deux grandes branches : *Zeirak* et *Pandjpaou*, qui ont produit, la première, les quatre clans ou tribus de *Popalzeye*, *Allekkozeye*, *Barikzeye* et *Atchikzeye*; et la seconde, les cinq tribus de *Nourzeye*, *d'Alizeye*, *d'Iskhâkzeye*, de *Khongâneye* et de *Makou*. De ces neuf tribus, la prédominante est celle de Popalzeye : elle a donné aux Afghans leur roi. La famille qui tient le sceptre est issue de la subdivision des *Saddozeyes*, qui a été longtemps le *Khan-Khail* ou tête de la famille des Popalzeyes, et conséquemment de tous les Dourânis. Il est probable que les Saddozeyes forment la branche aînée de la famille dourâni, et eurent la prééminence dès l'origine de la société; mais le plus ancien titre à cette suprématie est une patente émanée de l'un des premiers sofis de Perse qui investit le chef des Saddozeyes du commandement des Abdallies, et déclare leur personne sacrée et à l'abri de toute vengeance et de toute punition.

La résidence du gros de la tribu est dans le voisinage de *Cheher-Soffa*, partie basse de la vallée de Turnàk. Quelques membres habitent aussi Kandahar, et une colonie considérable de cette tribu s'est établie dans le Moultan à une époque ignorée. Le reste de la famille popalzeye occupe principalement la contrée montueuse au nord de Kandahar. Elle est considérable, et on peut évaluer à 12,000 le nombre de ses familles; les unes sont pastorales, la plus grande partie s'adonne à l'agriculture : de tous les clans dourânis, c'est le plus civilisé. Le grand vizir doit toujours être tiré de la division *Bamizeye*, et c'est parmi les Popalzeyes qu'Ahmed-Schah avait choisi tous les grands dignitaires de l'État qu'il avait fondé. Le clan le plus important, après les Popalzeyes, est celui des Barikzeyes, qui est même beaucoup plus nombreux, puisqu'il compte 30,000 familles. Il habite au sud de Kandahar, la vallée d'Orghessan, et les rives de l'Helmend. Les *Atchikzeyes* en sont une branche. Ahmed-Schah, pour amoindrir l'influence d'une tribu aussi nombreuse, en forma deux divisions. Les Atchikzeyes forment aujourd'hui une famille totalement distincte de celle dont elle émane; elle obéit à un chef indépendant, et habite les montagnes de Khodjeh-Amrân, de Lora à Caddeney. Bien qu'appartenant à la grande famille dourâni, les Atchikzeyes en diffèrent essentiellement. Ils sont tous pasteurs; pillards et voleurs intrépides, inhospitaliers et irréligieux, d'un aspect farouche, ils sont en haine au reste des Dourânis, qui

taun; by lieutenant Arthur Conolly; London, 1838, in-8°, 2 vol.

(1) Il y a une lettre sur ce défilé remarquable, écrite par un officier de l'armée expéditionnaire anglaise, dans le *Journal of the roy. geogr. Society of London*, vol. XII, 1842, p. 109-112.

(2) Le principal article d'exportation dans l'Inde consiste en chevaux dits du *Kandahar*, bien que tirés tous du Turkestan. Le petit nombre de chevaux qui naissent dans les environs mêmes de Kandahar ne quittent pas le pays.

(3) L'âne sauvage ne se trouve même guère, par tout l'Afghanistan, que dans le pays des Dourânis, dans le Germsir (région du bas Helmend) et dans la contrée sablonneuse qui s'étend au sud de Kandahar.

répugnent à les appeler leurs frères. Les *Nourzeyes*, aussi nombreux que les Barikzeyes, n'ont pas leur importance; ils vivent disséminés dans les montagnes de l'ouest et dans le désert qui borde au sud le territoire dourâni; mais quand vient le milieu du printemps, ils se retirent à *Siahband*. Les Alizeyes habitent Zemindawer et comptent 15,000 familles. L'Helmend les sépare des Allekkozeyes, qui n'en ont que 10,000. Les Iskhâkzeyes vivent répandus entre Zemindawer et le désert. Enfin les Mâkous et les Khongâneyes sont des clans peu nombreux. Quelques-uns demeurent à Kandahar, d'autres se confondent avec les Nourzeyes. Il est remarquable que chaque clan ne reste pas rigoureusement cantonné dans ses limites respectives, mais que les individus d'un clan peuvent acquérir des propriétés ou obtenir des concessions de terrains sur le territoire de tel ou tel autre. Il est même des contrées, telles que le Germsir et tous les districts des environs de Kandahar, qui sont habitées par tous les clans en proportions égales.

La population totale du pays dourâni peut être évaluée à 800,000 âmes. A la tête de chacune des tribus principales est un *serdar* tiré par le roi de la famille la plus importante et qui nomme le khan de chacune des subdivisions de la tribu; habituellement il ne fait que confirmer l'élection faite par le peuple des *Meliks* et des *Mouchirs* ou chefs subalternes. Les guerres de tribu à tribu sont très-rares, et les fonctions des serdars et des khans se bornent à arranger les difficultés entre particuliers.

Suivant que les Dourânis sont pasteurs ou cultivateurs, leurs habitudes, leur manière de vivre varient naturellement. Les villages dourânis, pour commencer par les tribus sédentaires, sont tous, en petit, construits sur le modèle de Kandahar. Dans tous on trouve les quatre rues formant à leur intersection un carré où quelquefois se trouvent un puits ou réservoir, et toujours quelques bouquets d'arbres, quelquefois aussi une espèce de salon public appelé *houdjra*, lieu de rendez-vous pour les jeunes gens comme pour les vieillards. Les maisons sont construites en briques crues ou cuites, reliées avec de la boue mêlée de paille hachée, et surmontées de terrasses, que soutiennent des piliers en bois, et plus souvent de trois ou quatre petites coupoles très-surbaissées et attenantes les unes aux autres. Au centre de l'une d'elles est pratiquée une ouverture sur laquelle on établit une cheminée en tuiles, pour empêcher la pluie de pénétrer à l'intérieur. L'avantage de cette sorte de toit est de rendre inutile l'emploi des solives, ce qui est fort important dans un pays dépourvu de bois. La plupart des maisons ne se composent que d'une vaste pièce de 20 pieds de long sur 12 de large; contiguës à la maison d'habitation, deux ou trois dépendances, bâties exactement de même, sont destinées à abriter le bétail et à resserrer le foin, la paille, le grain, le bois à brûler, ainsi que les ustensiles d'agriculture. Beaucoup de maisons ont devant leur porte une petite cour, où la famille se tient réunie pendant la grande chaleur. L'unique pièce est garnie de *gallims* ou tapis de laine ras, recouverts de pièces de feutre qui servent de siéges. Presque tous les villages du Kandahar sont entourés de vergers où croissent tous les fruits d'Europe et de plantations considérables de mûriers, de *marandeyes* et de *parras*. Chaque village a un charpentier, un forgeron, par exception un ou deux tisserands, parce que habituellement les vêtements, même les couvertures de lit, sont fabriquées par les femmes. Chaque village possède aussi au moins une mosquée, et le mollah qui y fait la prière reçoit de chaque habitant une certaine quantité de grain, sans compter ce qu'il gagne à apprendre à lire aux enfants.

Un village d'ordinaire entoure le château du khan ou lui est contigu : ce château, de forme carrée pareillement, flanqué parfois de tours aux angles, et garni de quelques pièces d'artillerie, a toujours à sa porte principale un *mihmân khaneh* ou maison des hôtes, destinée à loger les voyageurs qui demandent l'hospitalité. Les khans, généralement recommandables par la sainteté et la régularité de leur vie, sont l'objet de la considération universelle, et composent à proprement parler l'aristocratie foncière (1). Ils font cultiver leurs terres par les *Bozghors*, les plus pauvres entre les Dourânis, ou par des esclaves, qui vivent sous des tentes de feutre grossier ou d'étoffe de laine noire, à portée des terres ou des pâturages et des troupeaux confiés à leurs soins.

C'est dans la contrée montagneuse qui s'étend entre Hérat et le Seistân, et dans les plaines arides qui s'étendent au sud et au sud-est de Kandahar, que se trouve principalement établie la branche de la famille dourâni, qui s'est vouée à la vie pastorale. Les tribus nomades de la plaine de Kandahar se retirent aux approches de l'été dans les montagnes du nord ou dans celles de *Toba* (partie de la chaîne de *Khodjeh-Amrân*) au sud. Celles qui habitent au delà de l'Helmend se retirent toutes à *Siahband* et à *Bayaghaz*, dans le Paropamisus. Après les premiers jours du printemps, c'est à peine si l'on rencontrerait un seul être

(1) Le titre de khan ne figure jamais dans les actes publics, si ce n'est pour les nobles qui en sont investis par une patente royale; mais la politesse l'applique à toute personne distinguée.

vivant dans ces immenses plaines. L'émigration dure trois à quatre mois. Tous les pasteurs, à l'exception de ceux de l'Helmend supérieur, vivent sous les *kizhdis* ou tentes noires, qu'Elphinstone, de qui tous ces détails sont empruntés, a curieusement décrites. Un camp se compose de dix à cinquante tentes, rarement plus; un grand camp se nomme *khail*, un petit *killi*. On dresse les tentes sur une ou deux lignes. La tente du *melik* en occupe le centre. A l'ouest de chaque camp est un espace entouré de pierres, qui tient lieu de la mosquée, et à quelque distance est souvent dressée une tente pour les hôtes, en manière de mihmân-khaneh. Car il n'est pas rare que d'un camp à un autre on se visite. Les fêtes, la tonte des moutons, les divertissements publics, les banquets, sont autant de motifs et d'occasions de réunion; quelquefois c'est l'arrivée d'un marchand colporteur, d'un chanteur de ballades ambulant ou d'un simple voyageur, qui leur donnera lieu d'exercer leur hospitalité bien connue. L'été surtout est délicieux dans le district de *Toba*, qui appartient aux *Atchikzeyes*, et que la nature a doté de ruisseaux abondants, d'une herbe excellente, de fleurs variées, et d'un climat si doux que tout abri y est superflu, la nuit comme le jour. Aux approches de l'hiver, quand la neige commence à blanchir la cime des montagnes, tous ces camps se dispersent et les pasteurs regagnent les pays éloignés, Orghessan, Pichïn, Rabat et jusqu'aux limites du désert.

Les Dourânis, citadins et villageois, agriculteurs et pasteurs, portent un costume à peu près semblable à celui des Persans. Ce vêtement se compose d'une chemise de coton, qu'on recouvre d'une première tunique serrée au corps, dont les basques descendent jusqu'à mi-jambe, font le tour du corps et se croisent sur le devant : c'est ce qu'on nomme un *alkhâlik;* l'étoffe en est ordinairement le *chintz*, et le chintz de première qualité, qu'on tire de Masulipatam et qui vient de l'Inde par la voie de la Perse. Par-dessus ils portent une seconde tunique, appelée *kabbah*, dont la forme est presque semblable à celle de la première, et faite de laine brune ou en très-forte cotonnade, dite *caddak* (1) : elle se ferme sur la poitrine, mais par des attaches cachées. Les chausses sont flottantes, en soie ou en coton de couleur; en hiver on porte des bas courts et des souliers persans, ronds et larges à l'orteil, étroits au talon. La coiffure se compose d'un bonnet qui a environ six pouces de haut, fait de *chintz* ou de soie rembourrée. Autour du corps est roulé en guise de ceinture un *loungy* ou châle épais; les vieillards en roulent un aussi autour de leur bonnet pour simuler un turban. Beaucoup se contentent de l'alkhâlik par économie ; mais tous portent par-dessus un manteau d'étoffe légère, de peau de mouton en été, de feutre en hiver. Ceux des khans sont en drap et très-amples, souvent de couleur rouge, quelquefois en soie brochée. Les Dourânis pauvres, et particulièrement les bergers, ne portent rien qu'une chemise large et un manteau. Ils ne changent de vêtements que le vendredi; mais une fois au moins par semaine ils prennent un bain, et sont tenus de se laver chaque jour plusieurs fois la figure, la barbe, les mains et les bras. La nourriture, comme le vêtement, dans le Kandahar, a beaucoup d'analogie avec celle de la Perse : elle consiste, pour les riches, en graisse, en pilau fortement épicé, en diverses espèces de ragoûts, en viandes à l'étuvée, avec une sauce très-relevée, surtout du mouton, qui en été se mange frais, mais fumé en hiver et sous le nom de *lând* ou *landi*, et en sorbets de différents fruits très-savoureux pour la plupart. La nourriture du peuple se compose de pain, de *craout* ou lait caillé durci, de beurre clarifié, de crème ordinaire ou de crème réduite en grumeaux et qu'on appelle *kimâk*, quelquefois de viande et de fromage. Le pain est ordinairement levé et cuit au four; mais ils mangent aussi d'un pain sans levain, rôti sur des plaques de fer.

Le Dourâni a un aspect qui prévient en sa faveur; il a de l'animation dans la figure, le teint beau, la barbe magnifique et très-particulièrement soignée; les traits fortement accusés et les pommettes saillantes, les cheveux ou longs et flottants, ou complétement rasés. En voyage seulement ils portent des armes, le sabre persan, quelquefois un mousquet; les boucliers sont presque abandonnés, et les arcs passent aujourd'hui pour des jouets. Les riches ont des armures pleines ou à mailles, des carabines à batteries, des pistolets, des lances. Souvent aussi à leur fusil est adaptée une longue baïonnette d'une forme particulière. Il n'existe d'ailleurs aucune inimitié entre les Dourânis et leurs voisins, si ce n'est ceux du sud-ouest. Leur valeur n'a plus à se signaler que dans les guerres nationales, et ils s'y sont toujours très-distingués. Ce sont les contingents de cette tribu qui forment le corps le plus solide et le plus nombreux de l'armée régulière. Si, en 1839, les Anglais occupèrent presque sans coup férir la ville et le territoire de Kandahar (1) ; en 1842, il s'y virent serrés de très-près et auraient succombé, comme la garnison de Kaboul, si l'armée du sud, aux or-

(1) La kabbah des petits khans est en soie, en satin ou d'une espèce d'étoffe, mi-partie soie et coton, appelée *garmsout*, quelquefois en brocart.

(1) A cette date, le Kandahar n'avait pour tous revenus que 8 laks de roupies (2,000,000 de francs), et pour toute force militaire que 9,000 hommes de cavalerie et six canons.

dres du général Pollock, ne les avait dégagés (1). En résumé les Dourânis se distinguent des autres Afghans par une fierté constante, un courage, une élévation de caractère soutenue, qui tient au sentiment profond qu'ils ont de leur supériorité et à une suprématie incontestée, même parmi les Ghildjis. Attachés à leur pays, ils ont une sorte de respect, de culte pour la ville de Kandahar, qu'ils disent posséder les cendres de leurs ancêtres; et il n'est pas rare qu'on y rapporte du Cachemire et du Sindhi le corps d'un chef dourâni ou de quelque autre grand personnage (2).

A. T.

KARS (*Géographie*). Cette ville, chef-lieu de l'eïalett ou pachalik du même nom, est située à une distance à peu près égale d'Arzroum, capitale de l'Arménie turque, et du fort d'Akhaltzykh, dont elle est éloignée d'environ 120 kilomètres. Ces trois places sont d'une haute importance stratégique, parce que leurs garnisons peuvent prendre à revers les secours et les convois qui arriveraient à l'ennemi, soit des ports de la mer Noire, soit des provinces orientales du Caucase, et se mettre en communication avec les cavaliers Khurdes, non moins avides de pillage que les Tcherkesses. Suivant Hassel, la population du pachalik de Kars renferme environ 130,000 âmes; quant à la ville, le nombre de ses habitants a subi une décroissance sensible; mais, en temps de guerre, outre les troupes destinées à la défendre, elle voit refluer sous ses remparts les populations disséminées dans le voisinage. Son enceinte annonce qu'elle fut jadis considérable : Constantin Porphyrogénète, qui la regardait comme la capitale de l'Arménie, est le premier qui ait substitué à l'ancienne dénomination *Garaoutz* celle de Kars. Dans le dixième siècle elle fut la résidence des rois de la race des Pagratides. Déchue de sa grandeur, elle tomba successivement au pouvoir des turcs Seldjoucides, des Mongols, des Persans et des Ottomans. Aujourd'hui elle est la résidence d'un pacha, qui compte dans sa circonscription six sandjakats.

C'est surtout depuis que les Russes tendent à dominer dans l'Orient pour mettre en communication leurs provinces du Sud avec les ports de la Méditerranée, que la forteresse de Kars a pris une grande importance stratégique. En 1828, pendant que le général Diebitsch passait les Balkans, une autre armée s'avançait dans la Turquie d'Asie et opérait une diversion qui plaçait Constantinople entre deux armées menaçantes. Anapa et Poti allaient livrer aux Russes les bouches du Phase, et les rendre maîtres du littoral de la Mingrélie et de l'Immérétie. Le général Paskévitch jugea prudent de ne point marcher contre Arzroum avant de s'être emparé de Kars. Cette place, vivement attaquée, capitula le 23 juin 1828. Deux mille Turcs furent tués ou blessés, trois mille, au nombre desquels se trouvait Émir-Pacha qui commandait le pachalik, déposèrent les armes. On trouva dans la place cent cinquante pièces de canon, avec un nombreux matériel de guerre. Le général russe dut triompher d'une foule d'obstacles : souvent les chemins étaient impraticables pour l'artillerie et les convois. Des symptômes de peste s'étaient déclarés parmi ses troupes : rien n'arrêta sa marche victorieuse; appuyé sur Kars, il poursuivit rapidement ses avantages, qui furent couronnés l'année suivante par la prise d'Arzroum. Le traité d'Andrinople (14 septembre 1829) mit fin à cette brillante campagne.

La Turquie n'existait plus que sous le bon plaisir du tsar Nicolas : ce souverain ne daigna pas cacher à l'Angleterre qu'il regardait comme imminente la crise qui effacerait de la carte de l'Europe l'empire fondé par les successeurs de Mahomet. Le cabinet de Londres prit l'alarme, et l'ambition de l'autocrate resserra l'alliance anglo-française. L'empereur Napoléon III comprit que si la question d'Orient était traitée diplomatiquement, les Russes seraient à Constantinople avant que les intérêts soulevés par un changement si considérable dans la situation de l'Europe pussent se formuler et arriver à une solution. Appuyé sur les traités il fit la guerre, en déclarant à l'avance que lui et ses alliés renonçaient à tout agrandissement de territoire, et ne combattaient que pour asseoir la paix sur des bases solides.

Sébastopol fut attaqué avec courage et défendu avec une persévérance qui honore l'armée russe; mais, en Asie, le sort des armes, malgré les conseils d'officiers étrangers, ne fut pas favorable aux Turcs. Sans l'intervention des puissances occidentales, la prophétie de l'empereur Nicolas s'accomplissait. Toutefois les avantages qu'obtenaient les Russes dans la Transcaucasie étaient achetés au prix d'énormes sacrifices. Les renforts étaient dirigés sur le point le plus menacé et qui était comme le nœud de la guerre, c'est-à-dire sur Sébastopol. Il fallait que les corps russes se complétassent d'eux-mêmes en remplissant leurs vides par les postes et les garnisons échelonnés sur les points secondaires. Au mois de

(1) Voy. 1° Lieutenant Greenwood : *Narrative of the late victorious Campaign in Afghanistan, under general Pollock*; London, 1844 in-8°. — 2° The rev. s. N. Allen : *Diary of a March through Sinde and Afghanistan with the troops under the Command of general sir W. Nott*, etc.; London, 1843, in-12

(2) Art. extrait de l'*Afghanistan* par Perrir (Paris, Arthus Bertrand, 1842), et du *Gazetteer of the countries adjacent to India on the N. W.*, etc. Compiled by Edw. Thornton, London, 1844, 2 vol. in-8°.

juin 1855, la colonie d'Alexandropol s'était transformée en un corps menaçant, prêt à fortifier les régiments qui se formaient sur l'Arpatchaï ; déjà les généraux Kowalewski et Baklanof avaient fait une démonstration contre Kars, et s'étaient emparés, sans coup férir, de la forteresse d'Ardagan ; le général Nirod poussa une reconnaissance jusqu'à Kars, où les Turcs s'étaient fortifiés. C'est de Tiflis, où commandait en chef le général Beboutof, que rayonnaient les corps destinés aux attaques partielles pour se réunir au besoin quand il s'agirait d'une bataille, ou de quelque opération importante. Le point essentiel était de couper à la garnison de Kars, déjà éprouvée par la maladie, tout moyen de se ravitailler. Les Russes campaient à quatre kilomètres de l'enceinte, et les Turcs n'avaient des approvisionnements que pour deux mois.

Le 27 septembre 1855, l'ennemi tenta une attaque qui prit les proportions d'une bataille, et dans laquelle il perdit trois à quatre mille hommes. Si l'on eût profité de cet avantage pour faire passer aux assiégés avec quelques renforts des vivres et des munitions de guerre, la place aurait sans doute tenu jusqu'à la conclusion de la paix ; mais les Russes, loin de se montrer découragés à la suite de cet échec, resserrèrent plus étroitement la place où la famine et les maladies exerçaient les plus grands ravages. Enfin, le 28 novembre, après une résistance héroïque, la ville de Kars se rendit au général Mouravief, dont la victoire atténua, dans une certaine mesure, les conséquences politiques de la prise de Sébastopol. Le récit suivant, extrait du rapport du général Mouravief expose avec simplicité et d'une manière impartiale les causes qui ont forcé la place à capituler :

« A la suite de l'assaut du 27 septembre, les Turcs reprirent courage parce qu'ils s'attendaient à la retraite de nos troupes ; ils furent donc bien étonnés en voyant resserrer le blocus de la place, et notre camp se transformer en un établissement solide, où arrivaient chaque jour des approvisionnements de toutes sortes. Ils espérèrent de nouveau, à la nouvelle que des secours leur arrivaient d'Arzroum. En effet, le chef du détachement d'Arzroum, Veli-Pacha, et après lui, Sélim, pacha de Trébisonde, essayèrent de faire une pointe sur Kars ; mais ils furent contenus par le général Sousslof qui menaçait leurs derrières.

« Cependant les vivres de la place s'épuisaient ; le froid, qu'accompagnait la neige, devenait plus vif ; la famine et les maladies décimaient les assiégés, que des désertions affaiblissaient journellement. Toutes ces causes déterminèrent le général Williams, qui dirigeait la défense, à rendre la forteresse.

« Le 24 novembre, le major Teesdal, aide de camp du général Williams, se présenta devant l'aide de camp général Mouravief, porteur d'une lettre dans laquelle le général Williams demandait à venir le lendemain dans notre camp, sous pavillon parlementaire, pour s'entendre sur une convention. Il lui fut répondu qu'on était disposé à le recevoir le lendemain 25, dans l'après-midi.

« Le 25, à l'heure désignée, le général Williams se présenta au commandant en chef du corps détaché du Caucase, comme plénipotentiaire du mouchir Vassif-Pacha, commandant en chef de l'armée d'Anatolie. Les conditions préalables de reddition furent signées par le général Williams et approuvées par l'aide de camp général Mouravief. Le général Williams devait revenir le lendemain avec la réponse définitive du mouchir ; mais, sa présence dans la forteresse étant nécessaire pour régler toutes les affaires et pour préparer la garnison à la capitulation, qui rencontrait chez les officiers une opposition passionnée, il nous fit avertir par son aide de camp des motifs de son retard.

« Le soir du même jour, le major Teesdal se présenta avec de pleins pouvoirs pour arrêter les conditions définitives de la capitulation, et avec une liste des pachas de l'Anatolie qui se trouvaient à Kars.

« Le 27 à midi, le général Williams, accompagné de son état-major et de trois pachas, se rendit à notre camp et signa la capitulation.

« Le 28, conformément au traité conclu, les restes de l'armée d'Anatolie, qui composaient la garnison de Kars, devaient sortir de la forteresse avec leurs armes, drapeaux déployés et au son du tambour ; mais, sur la prière des commandants turcs eux-mêmes, toutes les troupes laissèrent leurs armes et déposèrent leurs munitions de guerre dans leurs camps, sous la garde de quelques soldats ottomans, qui furent ensuite relevés par les nôtres.

« Quoiqu'il eût été convenu qu'à dix heures du matin les Turcs se formeraient en colonnes près des ruines du village de Gembes, ce ne fut que vers deux heures de l'après-midi que le mouchir de l'armée d'Anatolie, accompagné du général Williams et des officiers anglais, parut devant l'aide de camp Mouravief.

« Nos troupes étaient déjà formées en ordre de bataille sur les deux rives du fleuve Karstchaï : alors les drapeaux des régiments turcs furent portés en avant du front, et reçus par une compagnie de carabiniers du régiment de chasseurs de Toula, au son des fanfares et par des hourras qui se communiquaient d'un bataillon à l'autre.

« Cette partie de l'armée turque, qui se composait d'hommes pour la plupart vieux et

faibles, congédiés pour un temps indéterminé (les rédifs), ainsi que les miliciens (bachi-bousouks et sares), formant ensemble un total de 6,000 hommes, fut, aux termes du traité, renvoyée dans ses foyers sous la condition de ne plus porter les armes contre Sa Majesté l'Empereur pendant toute la guerre. Ces hommes furent accompagnés par une escorte spéciale jusqu'au premier quartier de nuit.

« Après le départ des rédifs, le commandant en chef reçut une députation des notables de la ville de Kars.

« Après l'inspection des troupes turques régulières, qui s'étaient rendues comme prisonniers de guerre (environ sept à huit mille hommes), le général Mouravief donna l'ordre de leur distribuer des vivres préparés d'avance pour eux dans les cuisines des compagnies campées sur la rive gauche du Karstchaï. Le même jour, la forteresse reçut une garnison de nos troupes, sous le commandement du colonel de Sage, et le pavillon russe fut arboré sur la citadelle. »

On s'est demandé si la garnison de Kars, malgré tout le courage et l'habileté du général Williams et des étrangers qui commandaient dans la place, n'aurait pas fait une défense plus heureuse sous la direction de quelques bons officiers turcs. Tous ces chefs anglais, polonais, français, étaient peu disposés à s'entendre, ce qui nuisait à l'unité du commandement et à la confiance du soldat dans ses supérieurs, conditions presque indispensables du succès.

J. Chopin.

KAZAN (*Géographie* et *Histoire*). Kazan, chef-lieu du gouvernement russe de ce nom, est situé sur la petite rivière Kazanka, et à peu de distance du Volga, un des fleuves les plus considérables de l'Europe. Le sol où s'élève cette ville appartenait à la Bulgarie, et l'on en attribue la fondation à Bati, lieutenant de Genghis-Khan, ou à Saïn, fils de Bati. Il est probable qu'avant la dispersion des Bulgares, une ville s'élevait sur le même emplacement. Sa situation, qui offrait des avantages commerciaux dans les temps paisibles, attirait sur elle les plus grands dangers quand les peuplades limitrophes étaient en lutte entre elles, ou lorsqu'elles se réunissaient pour repousser l'invasion des hordes qui descendaient de l'Asie.

Vers l'an 1223, les Mongols s'étaient répandus sur les bords de la Caspienne. Tout à coup ils se trouvent entourés par les Alains, les Yasses et les Polovtsi ; à la suite de négociations, ces derniers se retirèrent ; mais les Alains soutinrent seuls cette lutte inégale, où ils furent vaincus et dispersés. Les Mongols poursuivirent les fuyards jusqu'à la mer d'Azof, et formèrent des établissements sur tout le pays qui s'étend entre le Don et le Volga. En vain les princes russes essayèrent de s'opposer au torrent. Las de pillage, les Mongols retournèrent près de Genghis-Khan, qui marchait contre le roi de Tangut ; mais ils regardaient comme à eux les pays qu'ils avaient dévastés, et une longue suite de ruines formaient comme la limite des pays qui restaient encore à conquérir.

En 1227, Octaï succéda à son frère Genghis-Khan. Bâti, neveu de ce prince, envahit les provinces qui s'étendent au nord de la Caspienne. Devant ces hordes innombrables les Bulgares se retirèrent ; leur capitale fut détruite, et les Mongols, après avoir brûlé Riazan, pénétrèrent jusqu'à Moscou, qu'ils livrèrent aux flammes. En quelques semaines quatorze villes de la grande principauté furent prises ou détruites. Déjà Novogorod était menacé lorsque Bâti rétrograda sur le Don. Mais bientôt il revient sur ses pas, enlève Kief, dont il pille les trésors, et menace la Hongrie dont les monts Carpathes semblaient défendre l'accès aux barbares : mais rien n'arrêta le terrible Mongol. Maître de la Hongrie, de la Moldavie et de la Valachie, comptant les princes russes parmi ses tributaires, il retourna vers le Volga pour affermir ses vastes conquêtes. Ses généraux désolèrent la Pologne et la Lithuanie. Cette époque marque le point culminant de la puissance des Mongols dans l'Occident ; mais, peu de temps après, il s'éleva dans la horde du Volga ou de Kapchak des dissensions qui présageaient sa chute. En 1285, les Mongols firent contre les Hongrois une expédition malheureuse. Domptés par la faim et la maladie, ils se retirèrent en si petit nombre que, suivant l'expression d'un annaliste, Télébouga, l'un de leurs chefs, prit la fuite *avec une seule femme et une seule jument.*

Uzbek fut un des khans les plus redoutés de ses voisins ; sa politique armait les princes russes les uns contre les autres, et l'investiture qu'ils devaient aller chercher à la horde était un gage de servitude bien plus qu'une faveur. Les khans de Saraï se succèdent rapidement ; ils se détrônent et s'égorgent, de sorte que les grands princes ne savent plus à qui ils doivent rendre hommage et payer le tribut. Enfin Dmitri Ivanovitch inaugure par une victoire, qui attache à son nom celui de Donskoï, l'époque où la Russie va secouer le joug des Tatars, plus habiles à détruire tout ce qui leur résiste qu'à conserver leurs conquêtes.

Dmitri porta ses armes en Bulgarie et imposa un tribut à Kazan. Pour la première fois les Russes, sur les bords de la Voja, battirent les Tatars en bataille rangée. Le khan Mamaï ne méditait rien moins que la destruction totale des Russes ; il se ménage l'alliance de Jagellon,

attire dans son parti par la crainte ou par des promesses le prince de Riazan, et partage d'avance entre ses chefs les dépouilles de Moscou. Les Russes reçoivent la bénédiction de Serge, abbé du monastère de la Trinité; ils ont juré de vaincre ou de gagner la palme du martyre. Dmitri passe le Don à la vue de l'ennemi pour rendre aux lâches la retraite impossible; le combat s'engage, et la victoire reste longtemps incertaine. Déjà les Tatars s'étaient frayés un chemin jusqu'aux grands drapeaux, lorsqu'une manœuvre habile du prince Vladmir Andréiévitch changea tout à coup leur avantage en déroute.

Cependant ce revers n'avait pas abattu la puissance des Mongols; Tokhtamouisch, rival heureux de Mamaï, vengea sa défaite, et Moscou, après une courageuse résistance fut mis à feu et à sang par le vainqueur, qui lui-même dut céder à la fortune de Tamerlan, khan de Samarcande. La Russie était dans la crainte; lorsque le guerrier tatar s'arrête sur la route de Moscou, redescend le Don, ruine Azof, célèbre au pied du Caucase la fête de la Victoire, remonte encore vers le nord pour châtier la ville d'Astrakhan, et, après l'avoir ruinée, reprend le chemin de ses frontières, *abandonnant*, comme il le dit lui-même, *l'empire de Bâti au vent brûlant de la destruction.*

Sous le règne de Vassili l'Aveugle, le khan Makhmet, exilé par son frère Kitschim, vint chercher un refuge en Russie; repoussé par le Grand-Prince, il lui livra bataille, le défit et se fraya un chemin jusqu'à l'emplacement de l'ancienne ville de Kazan, la fit reconstruire en bois et y appela des habitants de la *horde d'or*, d'Astrakhan, d'Azof et de la Tauride.

Tels furent les commencements du royaume de Kazan, où Mongols et Bulgares se confondirent pour ne former qu'un même peuple.

Sous le règne du Grand-Prince Jean III Vassiliévitch (1462-1505), l'occasion s'offrit aux Russes d'étendre leur influence sur le royaume de Kazan. Ibrahim, khan de cette horde, était en guerre contre Kassim, qui avait les Moscovites pour auxiliaires. Après quelques années d'une lutte où les avantages se balancèrent, les Kazanais furent obligés d'accepter les conditions du Grand-Prince. Akhmet, khan de la horde d'or, prit ombrage de ces succès, mais il dut se retirer devant l'armée russe. A mesure que la horde de Crimée prenait un accroissement qui ne pouvait inspirer de sérieuses inquiétudes, à cause des conditions que lui imposait l'isolement de la presqu'île, la horde d'or présentait tous les symptômes d'une décadence prochaine. Mengli-Ghireï venait de remonter sur le trône de Crimée, et le Grand-Prince méditait le projet de secouer le joug des Tatars. Tandis que Mengli se jetait sur la Podolie pour occuper les Lithuaniens de la grande horde, les Russes portèrent toutes leurs forces contre Akhmet. Plusieurs fois les deux armées furent sur le point d'en venir aux mains; mais l'hésitation de Jean fit croire au khan que son ennemi ne se retirait que pour l'attirer dans un piége, de sorte que les deux rivaux rétrogradèrent chacun de son côté.

La politique moscovite triomphait; le Grand-Prince avait donné un khan à Kazan. En 1552, Mengli-Ghireï, comme s'il eût voulu hâter l'époque de la prépondérance des Russes, détruisit les derniers restes de l'empire fondé par Bâti, et Schig-Akhmet, prince de la horde d'or, alla mourir à Kovno.

Au commencement du seizième siècle, Makhmet-Amin, tsar de Kazan, secoua le joug des Russes, et fit égorger tous les marchands moscovites.

Sous le règne du Grand-Prince Vassili-Ivanovitch, 1505-1533, on leva une nombreuse armée pour tirer vengeance de la perfidie des Kazanais. Déjà les Russes avaient obtenu de grands avantages, lorsque Makhmet-Amin les surprit et les tailla en pièces; cependant, craignant une seconde expédition, il négocia avec Dmitri et se reconnut vassal de la Russie. Les rôles étaient désormais changés; la Crimée avait hérité de l'influence de la horde d'or, et l'alliance ou l'hostilité des Ghireï décidait souvent des succès comme des revers des Grand-Princes.

Schig-Aleï, tsar de Kazan, et créature des Russes, venait d'être détrôné par Sahib-Ghireï : les Tauriens, réunis aux Tatars Nogaïs et aux Cosaques du Dniepr, fondirent sur la Russie, tandis que les Kazanais, remontant le cours du Volga, s'avançaient vers Moscou. La lâcheté de Vassili faillit faire perdre aux Russes, dans une seule campagne, tout le fruit de leurs précédents sacrifices. On acheta la retraite des Tatars, qui imposèrent à la Grande-Principauté l'humiliation de l'ancien tribut. L'acte était signé; mais, sur la nouvelle que les Tatars d'Astrakhan s'étaient jetés sur les terres de la horde, l'armée expéditionnaire rebroussa chemin.

Au printemps de l'année 1524, une armée russe marcha contre Kazan. Sahib s'enfuit, et les habitants choisirent Safa pour tsar; il répondit à cette confiance par des victoires que suivit une trêve de cinq années. Vassili, outré de la défaite de ses voïévodes, défendit aux marchands moscovites tout commerce avec les Kazanais, et leur fixa l'emplacement où s'éleva depuis Makarief pour l'échange de leurs produits contre ceux de l'Orient.

D'autres guerres éclatèrent encore entre les Russes et les Kazanais dans les dernières

années du règne de Vassili; elles eurent pour résultat de constater la supériorité des Russes et de préparer la soumission définitive de cette ville, où la discorde et l'indiscipline de l'Orient changeaient à chaque instant l'ordre à peine rétabli.

C'était à Ivan le Terrible qu'était réservé la soumission des Kazanais. Le plus cruel des despotes devait écraser des résistances sans cesse renaissantes. Safa-Ghireï venait de mourir laissant un fils en bas âge. Ivan rassemble soixante mille hommes et marche en personne contre la ville rebelle. Son premier soin fut d'élever en face de Kazan la forteresse de Sviaga qui fut construite en moins de six semaines, et tint en respect les populations voisines composés de Mordviens, de Tchouvaches et de Tchérémisses.

Les intrigues d'Ivan déterminèrent les Kazanais à reconnaître son autorité ; mais bientôt, révoltés par les prétentions du Grand-Prince, ils résolurent d'opposer la force à la violence. En 1582, Ivan partit pour Sviaga. Édigée Makhmet s'était jeté dans Kazan, bien décidé à lutter jusqu'à la dernière extrémité.

Les assiégés ne comptaient que 25,000 défenseurs, et les Russes n'avaient pas moins de 150,000 soldats. Le courage des Tatars était plus impétueux, mais la constance des Russes ne reculait devant aucun obstacle : après une suite de combats opiniâtres, la ville fut prise, et Ivan y fit son entrée triomphante le 3 octobre. Le règne des Tatars de l'est était fini; celui des Ghireï devait durer jusqu'au règne de la grande Catherine.

D'après les données les plus récentes, la population mâle du gouvernement de Kazan est distribuée comme il suit : Paysans des domaines, 451,239 ; — odnodvortsy (anciens colons de la frontière, possesseurs d'une seule famille), 1,510 ; — invalides colonisés, 4,592 ; — agriculteurs libres, 697; — paysans des seigneurs, 164,861; — population urbaine, 78,900. Total pour les deux sexes, 1,390,000. — Classée par religions, la population mâle du gouvernement de Kazan donne les résultats suivants : Orthodoxes, 287,718; — raskolniks ou sectaires tolerés ; 5,939 ; — mahométans. 160,795 ; — païens, 3,586. J. Chopin.

Kélat (*Géographie*). M. Charles Masson a publié à Londres, en 1843, à la suite de la relation d'un *Voyage à Kélat* (1), sur le *Baloutchistân Oriental*, autrement dit sur le territoire qui relève du *Brahoui Khan de Kélat*, un mémoire géographique que nous nous proposons de résumer ici. Ce territoire, d'une étendue considérable, peut se diviser en quatre régions principales : 1° Celle de l'ouest, qui embrasse les provinces de *Noushki*, *Khârân*, *Moushkhi*, *Panjghour*, *Kej*, *Kolwah* et *Jow* ; 2° la région maritime, renfermant les provinces de *Las*, *Hormara* et *Pessani* ; 3° la région centrale, formée des grandes provinces de *Saharawan* et de *Jhalawan* (1), y compris le *district de Kélat proprement dit*, situé entre deux, par 28° 32′ — 29° 12′ de latitude nord, et 65° 25′ — 66° 50′ de longitude est de Greenwich, la plus petite des provinces du Bélouchistan (2,000 milles carrés de superficie), mais la plus importante, en ce qu'elle contient la capitale, et, l'on peut dire, l'unique ville du pays ; 4° enfin la région orientale, composée des provinces de *Kotch-Gondâva*, *Hârand* et *Dâjîl*, les deux dernières riveraines de l'Indus et démembrées aujourd'hui du khanat de Kélat.

Ce territoire forme, à proprement parler, sauf la région orientale qui demeure en dehors, la partie sud-est du grand plateau de l'Iran, et comprend les pentes qui s'inclinent vers le bas Sindh et vers la mer d'Oman. Le pourtour du plateau, là où il regarde et domine les plaines enfoncées du Kotch-Gondâva et du Bas-Sindh, est dessiné par une suite de hauteurs considérables qu'on appelle les *Montagnes de Hala*, mais que les indigènes désignent sous divers noms locaux, *Takari*, *Nagow*, *Bohar*, etc. Cette chaîne, disposée en trois rangées parallèles, en terrasses adossées, comme le sont des gradins, et coupée dans le sens de sa longueur de pittoresques et fertiles vallées et transversalement de sombres et sinueux défilés, tels que les passes célèbres de *Bolan* et de *Gondâva*, semble se détacher des *Montagnes de Salomon* (*Solimâni-Kôh*), dans une direction N. E -S. O : c'est la même que Pottinger, par ignorance de son nom véritable, avait désignée sous la dénomination de *Montagnes des Brahouis*. Une autre chaîne perpendiculaire aux montagnes de Hala, et connue dans le pays sous le nom de *Kwoja* ou *Khodjèh Amrân*, suit le cours de la rivière Bolan et la direction du célèbre défilé de même nom, qui mène de *Dasht-Bidowlat* à *Dadar*, et sépare Saharawan des districts afghans de *Peshing* ou *Pichîn* et de *Toba*, dépendants du Kandahar.

(1) *Narrative of a Journey to Kalât, including an account of the Insurrection at that place in* 1840, etc., London, 1843, in-8°.

(1) Saharawan se divise à son tour comme il suit : 1° *Sârâwân* ou *Châl*, avec les villages d'*Ispangali*, de *Kouchlak*, *Samongouli*, *Berg*, *Binighoh*, etc. 2° *Mastung* avec ses dépendances de *Feringabad*, **Tiri**, *Khânak*, *Lolai* et *Kenitti* ; 3° *Mangachar*, comprenant les districts de *Zard*, *Kour*, *Mandé-Hadji*, *Kirchab*, *Barechi-Nar* et *Khad* ; 4° *Kélat* ; 5° *Kirta* et les petits districts des montagnes entre Saharawân et Kotch-Gondâva ; 6° *Gourghina*, *Kourdigap*, *Nimang*, etc., tous districts situés dans les collines à l'est de la chaîne *Kwoja-Amrân*, l'un des chaînons des monts Hala. — Djhalawan, situé entre Kélat et la province maritime de Las, comprend les districts de *Sohrab*, *Zehri*, *Bâghwân*, *Khozdar*, *Zidi*, *Kappar*, *Wad*, *Nâll*, et les collines des *Minghals*, des *Bizunjus* et des *Samalaris*.

Quant à la face méridionale du plateau, elle est bordée par la longue chaîne du Mekran. La lisière méridionale qui s'étend au sud de cette chaîne et qui borde la côte, ainsi que la partie du nord-ouest du khanat, qui confine au Seistân, sont d'affreux déserts de sable, « où l'œil épuisé du voyageur ne trouve pas, dans la saison sèche, une seule rivière qui rompe la monotonie de ces solitudes brûlantes. » Cette lisière méridionale, qui a été décrite, au t. V de ce SUPPLÉMENT, sous le nom classique de *Côte des Ichthyophages*, est cependant coupée d'un grand nombre de ruisseaux ; mais ces canaux, presque universellement desséchés en été, deviennent durant la saison des pluies de fougueux torrents qui entraînent et détruisent tout dans leur course furieuse. Tel est le *Hab*, qui débouche au cap Monze, à l'extrémité orientale du Balouchistân, entre Karratchi et Sonmiani ; tels sont le *Pouralli* et l'*Aghor* et le *Kaskeïn*, qu'on rencontre ensuite en avançant à l'ouest dans la province de Las, tel est enfin le *Dousti*, le plus considérable de tous, que Pottinger inclinait à regarder comme le prolongement, l'écoulement du Helmend, et enfin qui passe à *Kedjé* et prend différents noms dans la suite de son parcours, ceux-ci entre autres : *Bâghvar*, *Mouliani* et *Badou*.

L'altitude de la partie sud-est du plateau iranien est très-grande celle de la ville de Kélat étant de 6,000 pieds anglais (1), et le minimum pour le reste du pays étant probablement de 5,000 : de là ces hivers si rigoureux, que le khan et tous ceux qui peuvent se permettre ce déplacement fuient et vont passer dans la basse et chaude plaine de Gondâva. Pour ne parler que du district de Kélat, dont la latitude, pour le dire en passant, est presque la même que celle de Delhi et des îles Canaries, voici la description que Pottinger fait de son climat : « La chaleur n'y est incommode en aucune saison de l'année, si ce n'est peut-être pendant les derniers jours de l'été, mais, en revanche, le froid y est, durant l'hiver, d'une excessive intensité, à cause surtout d'un vent persistant de nord-est, qui souffle quelquefois avec une violence extrême, même dans les mois de printemps, et apporte avec lui de la neige en abondance ou de la pluie. » Pendant le temps de son séjour à Kélat, Pottinger vit la neige tomber sans interruption pendant quinze jours en février ; et il affirme que la gelée commence dans le pays dès octobre et dure jusqu'en mars.

(1) M. Al. de Humboldt, dans la carte hypsométrique qui accompagne l'*Asie centrale*, réduit trop cette altitude en la faisant seulement de 903 toises ou 5,688 pieds anglais. Voy. Thornton : *A Gazetteer of the countries adjacent to India, on the N. W.*, etc, (London, 1844) : art. *Kélat*.

Quelques mots sur chacune des divisions et subdivisions principales du khanat, en commençant par la capitale et ses environs, feront mieux saisir que les considérations générales qui précèdent, l'aspect de ce pays, qui n'a pas été jusqu'ici exploré scientifiquement, et dont l'esquisse géographique tracée par M. Masson ne donne encore qu'une demi-connaissance. *Kélat*, la capitale du Balouchistân, le centre pour mieux dire de la fédération *brahouie*, et la résidence du khan, est située sur la pente orientale d'une colline, appelée *Shah-Mirdân*, dans une vallée étroite que limite à l'est la partie de la chaîne principale, qui dans le pays porte le nom de *Monts Arboui*, et non loin des sources de la rivière Gondâva, par 28° 52′ de latitude nord et 63° 21′ de longitude est. La ville a la forme d'un parallélogramme, et est commandée du côté de l'ouest par une citadelle bâtie au haut d'une éminence, au dedans de l'enceinte elle-même. Ce mur d'enceinte est fait de torchis ; haut de 28 pieds anglais environ, flanqué de bastions et percé d'innombrables meurtrières, à défaut d'embrasures de canons. Trois portes y sont pratiquées : une au nord, une autre à l'est, la troisième au sud. Le palais ou *miri*, où réside le khan, fait partie des bâtiments de la citadelle, et, comme eux tous, n'est qu'un amas irrégulier de maisons en pisé, couronnées de terrasses ou toits plats. Les maisons de la ville, toutes bâties de la même façon, peuvent être au nombre de 400 ; et celles des deux faubourgs, qui s'étendent à l'est et à l'ouest de la ville, doublent au moins ce nombre. On évalue la population de Kélat à douze mille âmes, y compris celle de ses faubourgs. Les rues sont très-étroites et très-sales. En temps ordinaire, le bazar est bien approvisionné de marchandises et de denrées peu chères et d'excellente qualité ; mais les derniers voyageurs qui ont visité Kélat l'ont vue, au sortir des événements de 1840 ou de 1841, déchue, dépeuplée, appauvrie, et toute différente de ce que l'avait vue trente ans auparavant Pottinger, le premier explorateur, le *découvreur*, si l'on peut dire, du Balouchistân. Une eau pure et abondante est fournie aux habitants par une source dont les eaux s'échappent, en un fort courant, des flancs de la colline qui domine la ville, avec cette curieuse propriété, signalée par Pottinger, d'être chaudes avant le lever du soleil et d'aller sans cesse se refroidissant à partir de ce moment. Des cultures, des jardins s'étendent à l'est de Kélat jusqu'à la distance d'un mille. La vallée est fermée au sud par une chaîne de collines assez basses, mais, au nord, elle s'évase et fait place aux petits villages de *Garouk*, *Malarki*, *Malgozar*, et un peu plus loin de *Garani*. A 3 milles environ au nord-est de Kélat, au delà des premières collines, est le village

muré de *Chalkoh*, composé d'une centaine de maisons, qu'habite la tribu *Sherwani*. A 15 milles au sud-est, aussi parmi les collines, est le village ou plutôt la petite *ville-bazar* de *Nichara* (*Noshahár*), sise dans une vallée fertile et entourée de belles cultures.

A 9 milles droit au sud de Kélat, *Rodinjo*, sur le chemin de Djhalawân, ne compte guère qu'une vingtaine d'habitations. De là, on aperçoit à l'est dans la direction de Sohrab, sur les pentes des collines, deux ou trois autres villages, entre *Mahomed-Tahawar* et *Tok*, tous deux entourés de murs. — *Tchappar* est une vaste plaine à l'ouest de Kélat, au delà de la colline de Shâh-Mirdân, qui s'unit au nord avec Kour et Kirchâb, districts de Mangachar, et s'étend au sud jusqu'à Dasht-Gourân. A l'ouest elle est bornée par des collines de médiocre hauteur, mais qui se relèvent avec le *Siáh-koh* ou *Montagne Noire*. Il ne s'y trouve plus de ville ni de village; mais une infinité de fragments de poteries épars sur le sol attestent que cette plaine fut naguère un centre important de population. La plaine est arrosée par un ruisseau qui sort de cette chaîne basse située à l'est de *Karez-Garâni*, et qui, passant par Garouk et Ziarat, entre dans Tchappar. On y cultive une quantité énorme d'excellents melons pour le marché de Kélat. Le *Dasht-Gourân*, au sud de Tchappar, est borné au sud par Sohrab, à l'est par Rodinjo, et à l'ouest par un vaste espace de terrain rompu, accidenté, s'étendant jusqu'à Karân. Cette plaine, habitée par les *Sounâris*, branche de la tribu des *Zehri* de Djhalawân, ne contient qu'un très-petit village et est toute plantée en froment. Son nom signifie *plaine des ânes sauvages* : inutile de dire que ces animaux ne s'y rencontrent plus.

La population de Kélat, nécessairement mélangée, contient avec beaucoup de *Dehwârs* et de *Brahouis* un grand nombre d'Hindous et d'esclaves de tous pays; les faubourgs tout entiers sont occupés par des Afghans, et les populations agricoles des environs sont presque exclusivement composées de *Dehwârs*.

Si maintenant nous jetons les yeux sur la région occidentale, le district de *Noushki*, voisin du désert, qu'habitent les *Zigger Minghals*, oppresseurs des *Rakshânis*, et qu'arrose la rivière *Kaisar*, nous offrira pour production principale *l'assa-fœtida* qu'on emploie dans tout ce pays et comme aliment et comme médicament; et pour richesse principale une race de chevaux et une race de lévriers très-estimées. — *Khâran*, dont le sol est imprégné de natron et autres efflorescences salines, est couvert de *tamarisks*, arbustes épineux d'où découle le *shakar*, espèce de gomme très-douce dont on fait des sorbets; les autres productions sont, outre l'assa-fœtida, le blé et l'orge; les habitants appartiennent à la tribu *Noushirvâni*. — *Moushkhi*, à sept journées au sud-ouest de Kélat, et *Kolwah*, spacieuse province, à quatre ou cinq journées de la côte, n'ont, en quelque sorte, aucune relation avec la capitale; elles ne produisent ni l'une ni l'autre le grain nécessaire à la consommation de leurs habitants, et ne trafiquent qu'avec le port de Sounmiani ou avec Hormara. Les principales tribus qui habitent le premier district sont : les *Mehmasani*, les *Noushirvâni* et les *Mirwari*, et celles du second sont, avec quelques-unes des précédentes, les *Rodahi*, les *Homerari*, etc. — Le district de *Jow* habité par les tribus *Mirwari* et *Halada*, la dernière, toute composée de pasteurs, doit contenir d'antiques emplacements de villes, à en juger par les médailles et autres vestiges des anciens âges, qu'il n'est pas rare d'y mettre au jour pour peu qu'on fouille la terre; c'est là aussi qu'on rencontre le plus de ces levées de terre ou remparts antiques, qu'on appelle des *dams*, d'un mot qui entre dans la composition des noms de beaucoup de lieux habités : *Saiyad-dam*, *Lindro-dam*, *Katro-dam*, etc. (1). Le fertile district de *Panjghour*, l'une des parties les plus civilisées du Balouchistân, est cependant distant de quatorze étapes de Kélat. Elle contient dix petites villes ou villages entourés de bois de dattiers, de plantations de vigne, et de cultures qui donnent en abondance du blé d'excellente qualité, et, entre autres légumes, des navets exquis. La tribu brahouie des *Ghitchki* y habite et un *kârdar* ou agent du khan de Kélat réside toujours parmi eux pour percevoir les revenus de son maître. — Le district de *Kej*, le plus occidental du khanat, et distant de la capitale de vingt et une marches de chameau et de sept à huit de Gwâdar, sur la côte, s'est souvent rendu indépendant des khans de Kélat, qui de leur côté, ont tout fait pour le retenir sous leur domination. Comme le Panjghour, le Kej est surtout habité par des *Ghitchki*, dont plus de moitié appartient à cette secte religieuse des *Ziggers*

(1) En général, il y a peu d'antiquités dans le Kélat, et, indépendamment de l'emplacement dans le Jow d'une cité grecque, présumée être une fondation d'Alexandre, M. Masson ne signale plus de vestiges d'antiquités grecques ou musulmanes que près de Mastoung, à *Mitari*, ville du Kotch-Gondâva, près de *Beila*, dans le Las, à *Sarra-Bek*, un peu au nord de Kélat, sur l'emplacement de *Kouki*, qu'on dit avoir été détruit par Gengis-Khan, et au sud près de Rodinjo, à l'ouest dans la plaine de Tchappar. A Nichara, dans les montagnes à l'est de Kélat, et dans tout le district de *Gourghina*, on rencontre des *hypogées* ou temples souterrains semblables aux *Samouches* de l'Afghanistan et sous le nom de *Gohan-Basta* ou *ouvrages des Infidèles*, des restes de murs, surtout à *Lakorian* entre Sohrab et Baghwan, dans la plaine contiguë d'*Andjira*, sur le chemin de Sohrab à Kej, dans la vallée de la Mouiloh, enfin à *Rodbar*, dans les montagnes qui séparent Kélat de Kirta.

qui a si fort simplifié la pratique du mahométisme. — La région maritime, avons-nous dit, qui commence aux limites occidentales du Sind et s'étend jusqu'à *Gwâdar*, point de départ des possessions de l'iman de Maskate, n'est, à l'exception du Las, qu'une immense surface aride, une horrible succession de ravines béantes, de déserts brûlés et de collines ou d'ondulations sablonneuses; les deux petits ports de *Hormara* et de *Pessani*, anciens établissements portugais, sont les seuls points un peu vivants de cette côte désolée. — Le *Las* est une grande province bien délimitée; c'est un triangle presque parfait dont *Beila* (1) forme le sommet; la chaîne des monts *Hala*, coupée par la rivière *Hab* et le grand chemin de Beila à Haïderabad, le côté oriental; une chaîne continue de collines, qui va du nord de Beila à l'embouchure du *Pourali*, le côté occidental; et enfin la ligne de côte, la base même. Le Las, arrosé par le Pourali, est marécageux en maints endroits et boisé dans d'autres. Les *Lassi*, qui l'habitent, sont une branche de la grande tribu des *Lamris* ou *Namris*, laquelle prétend à une étroite affinité avec les Battis de Jesalmir et à la descendance directe de Samar, fondateur de Samarkand. Tous sont pasteurs. La production des céréales étant insuffisante, on tire le reste de Khozdar ou des ports du Sind et de Maskate. Les autres produits de la province sont le coton, la moutarde, un peu de riz de bonne qualité, qui croît dans le lit abandonné du Pourali, du tabac, et dans les districts montueux beaucoup de miel, de cire et de bdellium. Mais la grande richesse consiste dans les troupeaux de gros bétail, dans l'exportation des cuirs, dans la vente des chameaux, surtout dans les droits d'entrée, de bazar et autres, qu'on paye à Sonmiani, ce port rival de Karrachi, qui ne tardera guère à être annexé au Sind, comme Karrachi l'a déjà été (2). Le *Jam*, ou chef héréditaire des Lumris du Las, reconnaît toujours la suprématie du chef brahoui de Kélat, parce qu'il se sent menacé par des voisins, dont la domination, qui serait sans doute plus effective, l'épouvante. C'est ainsi que les tribus inférieures de *Goujar* et de *Sangour*, qui occupent le petit port de *Hormara*, et ces populations de pêcheurs, réunis sous le nom de *Med*, qui habitent plus loin vers l'ouest, à *Pessani*, sur la côte du Mekran, se sont spontanément mis sous la protection du Jam de Las, et de la fédération balouche, présidée par le khan de Kélat, pour échapper au joug de l'iman de Maskate. — Le *Shall* ou *Châl*, le plus septentrional des districts de Saharawan, et limitrophe du khanat de Kandahar, a un sol riche, un climat tempéré et est habité en grande partie par des Afghans de la tribu *Kâssi*, qui se prétendent parents et alliés des grands clans *Safi*. *Quettah*, chef-lieu de ce district, petite ville de 400 maisons, à toits plats, et élevées d'un seul étage, est remarquable et comme lieu de transit pour les caravanes et comme étant proprement le point de contact des trois peuples limitrophes de cette partie de l'Asie, les Afghans, les Balouches et les Hindous. Mais à *Mastung*, autre district renommé pour la salubrité de son climat et l'abondance, l'excellence de ses fruits de toute sorte, le *jardin* proprement dit du Bâlouchistan, il n'y a plus d'Afghans, ce sont les Dehwârs et les Brahouis, qui se partagent le pays. — *Mangâchar* est une plaine bien arrosée, grâce à un système de canaux d'irrigation, d'aqueducs souterrains et de digues destinées à retenir les eaux du ciel. Le sol a les mêmes qualités que celui de Kélat, il est riche et lourd, mais malheureusement imprégné en maints endroits de particules salines. L'absence d'arbres et de villages, et le grand nombre de *tômans* ou groupes de tentes noires, dont elle est parsemée, donnent à la contrée un aspect singulièrement triste. — *Khad* est le nom d'une vallée qui s'allonge entre Mangachar et Mastung, et que traverse le grand chemin qui va de Kélat vers le nord; elle est réclamée, comme étant leur domaine propre, par la tribu des *Sherwâni*. — *Dast-Bidowlat* ou la *Plaine Maudite* ne justifie ce nom néfaste qu'à l'époque où, les récoltes étant enlevées et les réservoirs d'eau épuisés, les hôtes temporaires, les *Kurd-Brahouis*, l'abandonnent aux brigandages des *Khâkas*; autrement, au printemps, sa verdure et ses fleurs en font un des beaux cantons du khanat. — Le district de *Zehri* est la plus fertile et la plus peuplée des divisions du Djhalawan, qui, dans son immense étendue, double en longueur de celle du Saharawan, offre une grande variété de climats. Résidence du *sirdar* de Djhalawan, ce district, situé à 40 milles au sud de Kélat, et immédiatement au nord de la rivière *Moulloh*, jouit d'une température plus chaude que celui de Kélat, et, grâce à une quantité de petits ruisseaux, d'une végétation plus vigoureuse et plus variée. — Le *Kotch-Gondâva*, avec ses annexes, aujourd'hui détachés du khanat, de *Hârand* et de *Dadjil*, est caractérisé par une grande

(1) Lieutenant Carless : *Account of a Journey to Beylah* (in janv. 1839) *and Memoir on the province of Las*; dans le *Journal of the Geogr. Soc. of Bengal*, t. VIII (1839) p. 184-202.

(2) Captain Hart : *Some account of a Journey* (in janv. 1840) *from Kurrachee to Hinglaj, in the Las territory, descriptive of the intermediate country and of the port of Sonmeanee; ibid.*, t. IX, (1840) p. 134-54, avec une carte. — Cf. Capt. W. C. Harris : *Journal of a visit to Sonmeanee, the Seaport of Las in Beloochistan, during an attempt to reach Kélat from Kurrachee, in the disguise of a Uzbek*, in may 1839; dans les *Proceedings of the Bombay Geogr. Society*, mai 1839, p. 1-18.

étendue de plaines tout unies, une chaleur étouffante et devenue en quelque sorte proverbiale, un manque presque absolu d'eau, un chiffre comparativement très-élevé de population, et enfin par un très-grand nombre de villes et villages, ce qui, dans un pays si peu fertile, ne s'explique que par la proximité de l'Indus et de la mer. Des trois races qui l'habitent, les *Jets* sont les habitants primitifs et les *Brahouis* les derniers venus : l'établissement de ceux-ci dans le pays ne date que du règne de Nadir-Châh. La troisième race est celle des *Rinds*, qui comprend les *Magghazzis*.

Pour compléter le tableau géographique de ce pays si imparfaitement connu, nous croyons devoir extraire du mémoire de M. Masson quelques notions très-brèves d'histoire naturelle, en commençant par la zoologie. Or voici l'énumération qu'il donne des différentes espèces d'animaux, qui lui ont paru plus particulièrement propres au khanat de Kélat : le *palang* ou léopard, le *kaftar* ou hyène, les *gourghis* ou loups, le chat sauvage ou *peshkozeh*, une espèce sauvage de mouton de montagne, qui ressemble au bouquetin, le *gour-khar* ou onagre, le rat, le hérisson ; et, en fait d'oiseaux, la corneille commune, le moineau, l'alouette, le ramier, le martin-pêcheur (*mitou*), le vautour commun ou *khâlmâlak*, le corbeau, la pie, l'hirondelle, les perroquets dans le Las et le Kotch-Gondâva, enfin toute espèce d'oiseaux de passage, etc.; en fait d'insectes, la guêpe, le frelon, divers papillons, de belles chenilles, une punaise incommode, des scorpions, etc.; et parmi les reptiles deux espèces de lézards, une grande appelée *shushmar*, et une petite appelée *chelpâssa*, dont les excréments passent pour un onguent excellent dans les ophthalmies.

La végétation a une grande analogie avec celle de l'Inde et de la Perse. L'olivier ou *zaitoun*, le *ghwen* ou *galangour* (mastic), le cèdre-genévrier, dont le bois est le seul employé dans les constructions, le *siah-chob* ou bois noir, le figuier, beaucoup de variétés de férules, d'abord l'assa-fœtida qui sert à la fois d'aliment et de remède contre les vers (trop souvent on l'altère dans le commerce par un mélange de sable et d'autres ingrédients étrangers), et dans les plantations de melons comme préservatif, le *houshi*, qui est peut-être la *pastinaca opopanax*, estimé comme vulnéraire; beaucoup d'arbres épineux, le tamarisk, l'oleander ou *gandeli* (*jowar* en brahoui), deux ou trois variétés de saules, un fébrifuge, le *kâr-shoutour* ou épine à chameaux, et, à côté de cette plante salutaire, le *mangouli* qui passe pour être un poison pour les chevaux et les chameaux; beaucoup de plantes médicinales, le *hishwarg* et le *panirband*, le premier réfrigérant et fébrifuge, le second tonique excellent; le *marmout*, variété de lichen très-efficace contre les défaillances; *l'ispaghul*, souverain comme calmant; le *yâtrangan*, le même que le *trikandar* des Afghans, célèbre par ses vertus aphrodisiaques; et entre autres plantes textiles, une espèce d'aloès très-habilement mise en œuvre par les femmes indigènes. En somme le Balouchistân est un pays très-peu boisé; les plus grands arbres indigènes, le *ghwen* et l'*apaurs*, n'y dépassent pas 20 à 25 pieds.

Les métaux connus pour exister dans un pays qui, nous le répétons, n'a pas encore été exploré scientifiquement, sont le plomb en grande abondance à Khozdar, dans les montagnes entre le Sind et le Balouchistân et dans celles qui séparent Kélat de Panjghur. Les mêmes collines contiennent de l'antimoine. On trouve le fer au nord de Beila, le cuivre à l'ouest de Shorab et de Ghiddar, et à Kisandoun, entre Sohrab et Rodinjo; des mines de soufre à Kachi, dans les collines à l'ouest de Surân et de Sanni, mais presque abandonnées aujourd'hui; de la terre à porcelaine entre Kélat et Mangachar; de l'ocre, des marbres en grande quantité presque partout; du charbon dans la passe de Bolan et dans les collines de Gourghina; des agates et des fragments de jaspe dans les collines à l'est de Kélat, près de Châlkoh, dont on se sert en guise de pierres à feu.

M. Masson évalue la population totale, très-inégalement répartie d'ailleurs, du khanat de Kélat à 450,000 habitants, chiffre bien faible eu égard à l'immense surface qu'ils occupent et qui égale les deux tiers de celle de la France. Le même auteur ramène à trois grandes classes, les *Brahouis*, les *Rinds* et les *Lumris*, toutes les tribus balouches comprises dans ces limites. Mais M. Vivien de Saint-Martin (1) en distingue deux de plus, les *Nharouis* et les *Maghsis*. « Le fond de la population balouche, ajoute le savant ethnologue, paraît appartenir à une seule et même souche; et l'étude comparée que l'on a faite de la langue chez les différentes classes n'y a montré qu'un même idiome primitif, dérivé, comme le *pouchtou*, de la grande famille sanscrite, et seulement diversifié par l'immixtion, dans des proportions différentes, d'éléments étrangers, persans dans l'ouest, hindoustanis ou djetkis du côté du Sindh, pouchtous dans quelques cantons du Nord» (2). — Les *Brahouis* sont les plus ex-

(1) *Des acquisitions que la géographie doit aux derniers événements de l'Afghanistan ;* dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, V^e^ série, t. 16^e^, p. 142.

(2) Les aperçus philologiques de Pottinger (p. 54 du t. 1^er^ de la traduction française) ont été complétés et rectifiés par Leech : *Grammars of the Brahookee and Beloochee languages*, dans le *Journal of the*

clusivement nomades de tous les Balouches. Ils ne vivent absolument que du produit de leurs troupeaux. Venus probablement de l'ouest dans les provinces centrales qu'ils occupent aujourd'hui (1), on les rencontre aussi en plus ou moins grand nombre dans le reste du pays jusqu'aux confins du Sindhi. Ils considèrent Khozdar comme leur ancienne capitale. Leur stature plus courte et plus ramassée que celle des autres balouches, leur face plus large et leurs traits plus aplatis, sembleraient annoncer chez eux quelque ancien mélange de sang mongol ou de sang hazarèh, mélanges fréquents chez toutes ces tribu errantes de l'Asie, et qui ne contribuent pas médiocrement à y obscurcir les questions d'origines ethnologiques (2). — Les *Rinds* et les *Maghsis* sont plus stationnaires que les autres tribus balouches; ils sont établis, pour la plupart, dans les parties de l'est entre Kélat et la frontière du Sindh. On les regarde comme moins adonnés que les tribus de l'ouest et du nord aux habitudes de pillage, qui sont, à des degrés différents, le trait caractéristique de la généralité du peuple balouche. — Les *N'harouis* habitent la région de l'ouest vers la frontière persane; ce sont les plus grossiers, les plus féroces et les plus déterminés bandits de tous les Balouches. Ils mettent toute leur gloire dans ces expéditions déprédatrices, nommées *tchapaos*. Montés deux à deux sur de rapides chameaux, ils parcourent dans ces expéditions jusqu'à vingt-cinq et trente lieues en un jour, brûlant, massacrant et pillant tout ce qui se trouve sur leur passage, jusqu'à ce qu'épuisés de fatigue ou rassasiés de sang et de maraude, ils regagnent leurs gîtes habituels, prenant ordinairement dans leur retraite une route autre que celle par où ils sont venus. — La cinquième classe de la population balouche, les *Lamris*, que l'on nomme quelquefois *Namris*, habitent en grande partie la province maritime de Las. C'est un peuple actif et brave, subsistant du produit de ses troupeaux de buffles, de vaches, de chameaux et de chèvres; vivant sous des tentes de feutre ou de drap grossier, et obtenant, en échange de ses laines, de ses peaux, de son beurre, le peu de grains ou d'autres denrées qu'il ne cultive pas lui-même. — Tous les Balouches, de même que les Afghans, sont musulmans-sunnites, comme les Turks et les Arabes, et conséquemment ennemis jurés des Persans, qui sont chiites. Mais, comme on le verra au chapitre des usages et coutumes, autant l'Afghan est ridige observateur des pratiques extérieures du mahométisme, autant le Balouche est peu religieux. — Parmi les tribus occidentales, M. Masson signale, comme exerçant une prééminence incontestée, les *Mirwâri*, tribu du sein de laquelle doit toujours sortir le khan brahoui; puis les *Mehmasani*, dont quelques branches résident dans la province de Seistan et dans les montagnes du Louristan, à l'ouest de Chiraz, nom classique en quelque sorte, qui reproduit exactement celui d'une puissante tribu rencontrée par Alexandre dans la haute Bactriane; les *Noushirwanis* de Kharân, qui s'attribuent une origine persane et, par une prétention commune à eux et aux illustres tribus rajpoutes d'Oudipour, dans l'Inde occidentale, se rattachent comme descendants directs au célèbre Noushirwan; les *Sâka* de Mouskhi, dont le nom rappelle celui des anciens Saces; et parmi les tribus du Saharawan, la tribu des *Raisani*, d'où est toujours tiré le *sirdar* de la province; celle des *Sirperra* (coupeurs de têtes), qui résident durant l'été à Gourghina et pendant l'hiver dans le Kotch-Gondâva, au village de *Biri*, sur les rives du *Nari* : autre nom classique celui-là, et le même apparemment que celui des *Saraparæ*, mentionnés par Pline parmi les Bactriens des bords de l'Oxus, les *Rodanis*, branche des Sirperra; les *Chirwani* du Châll et de Mastung, qui se croient originaires du Chirwan Caspien; les *Kurds*, autre nom curieux à retrouver ici; enfin, parmi les tribus du Djhalawan, la nombreuse tribu des *Zehri*, qui fournit le sirdar héréditaire et celle des *Minghals*, affreux pillards surpassés encore par les *Bizunjus*. — Quant aux populations non balouches disséminées dans le pays, il faut distinguer les *Dehvârs*, d'o-

Asiat. Soc. of Bengal, t. VII; et par Masson : *Narrat of a journ. to Kalât*, p. 336 et 393. « Les tribus de l'ouest, dit M. Masson, usent du *balouche* proprement dit, dont on ne peut plus contester l'étroite affinité avec le persan moderne, en même temps que sa plus grande proximité, dans l'état actuel des deux langues, de la source primitive, commune à toutes deux. Les khans et les sirdars n'emploient jamais que le balouche, et regarderaient comme indigne d'eux de se servir du *brahouiki* ou *kourgâlli*, particulier aux tribus du Saharawan et du Djhalawan, idiome mêlé de balouche et en très-petite quantité de pouchtou ou pashtou, mais qui contient encore un très-grand nombre de radicaux d'origine inconnue. — Le *djetki* a beaucoup d'affinité avec ces dialectes du Sindh et du Punjab, qu'on sait avoir conservé plus qu'aucune autre langue de l'Inde moderne de l'analogie et de la ressemblance avec le pur sanscrit. — Les tribus *Lamris* du Las parlent un dialecte commun aux tribus des Djukias et des Boulfats de la partie occidentale du Sindh. — Les *Dehwârs* de Kélat, identiques avec les *Tadjiks* de l'Afghanistan et du Turkestan, parlent comme eux le persan, tandis que les Afghans du Châl usent naturellement du pouchtou. » Ajoutons que la relation de M. Masson contient d'assez longs vocabulaires des dialectes balouche et brahouiki.

(1) Le nom qu'ils portent n'apprend rien sur leur origine. Est-ce l'équivalent de *Varaha*, nom de ce peuple ennemi-né des Rajpoutes? Mais ce peuple était originaire du Punjab. Faut-il le décomposer ainsi, *Ba-roh-i*; et l'entendre d'un *peuple du désert?* M. Masson blâme Heeren de les avoir confondus avec les Afghans.

(2) Voyez Capt. Hart, *Note on the Brahooees*, dans le *Journal of the Geogr. Soc. of Bengal*, t. X, 1841, p. 136-138.

rigine persane, comme l'atteste l'idiome qu'ils parlent et qui est le pur persan; peu considérables par le nombre, ils sont à proprement parler les seuls cultivateurs du pays, et les seuls industriels. Ils sont d'un caractère paisible et de mœurs inoffensives. — Les *Djets*, originaires des pays qui bordent le Sindh, forment l'élément principal de la population fixe du Kotch-Gondâva; mais tous ne sont pas sédentaires, et certaines tribus sorties de la même souche rappellent par leur extérieur, leurs mœurs et leurs habitudes, les Bohémiens de l'Occident. Ils parlent un dialecte particulier, le *djetki*, très-proche parent de l'hindoustani. — On trouve encore d'autres Hindous à Kélat et dans le peu d'autres villes commerçantes du Balouchistan, où ils sont les seuls négociants et banquiers. Les *Langhow*, par exemple, tribu qui figure parmi les Balouches, sont d'origine indoue; ce sont d'anciens esclaves des *Rinds*, affranchis par le fameux Mjr-Tchakar; ils ont retenu dans leur langage beaucoup de mots indiens, le titre *singh* notamment.

Pottinger, dont la relation si estimée est, comme nous l'avons déjà dit, le point de départ de toutes nos connaissances positives sur le Balouchistân, a essayé de retracer les principaux traits de l'histoire de Kélat, qui résume proprement toute celle du Balouchistân. A l'en croire, la durée du khanat de Kélat dans la famille qu'il en trouva investie en 1810 ne dépassait pas cent cinquante ans. La généalogie de ces princes, telle qu'il put la reconstituer par des recherches, toujours bien difficiles dans un pays qui manque absolument de documents écrits, remonte à *Kember*, père de Sember, père de *Mohammed-Khan*, père de *Abdoullah-Khan*, père de *Hadji-Mohammed-Khan*, frère de *Nessyr-Khan*, père de *Mahmoud-Khan*, lequel régnait lors du voyage de Pottinger. Avant l'avénement de cette famille des *Kemberyanis*, Kélat avait été gouverné durant plusieurs siècles par une dynastie de princes indous ou *sihoua*. Le dernier rajah indien, se voyant menacé par une horde de pillards nomades, venus des parties occidentales du Moultan, de Chikarpour et du haut Sindhi, appela à son aide un chef des montagnards Brahouis, alors établis, à ce qu'on présume, aux confins du Seistan : ce chef était précisément ce Kember (les siens le croyaient originaire d'Abyssinie), qui, se sentant le seul appui militaire du rajah, le déposa, après l'avoir débarrassé de ses ennemis du dehors, chassa de même son fils *Senguyr* du Zehri, où il régnait, et convertit à l'islamisme la plus grande partie de ses sujets hindous, ancêtres des populations actuelles du Kotch-Gondâva. Pottinger ne nous apprend rien sur les règnes qui suivent immédiatement celui de Kember, et passe à la conquête de Kélat par les lieutenants de Nadir-Châh, l'illustre Thamasp-Kouli-Khan, qui, s'étant arrêté dans sa marche triomphale à Kandahar, y attendait la soumission successive des pays voisins du Sindh (1737 ou 38). Ses lieutenants, en effet, lui envoyèrent à Kandahar comme otages les deux fils d'Abdoullah-Khan, mais, par ses ordres, ils laissèrent aux mains de ce prince le gouvernement du pays. Tué quelques années après à Khanpour, dans le Kotch-Gondâva, en livrant bataille aux nababs du Sindh, Abdoullah-Khan eut pour successeur son fils aîné Hadji-Mohammed-Khan, qui reçut des mains de Nadir-Châh lui-même le *kalaat* ou habit d'honneur. Ce prince fut un odieux tyran; il se fit détester de ses sujets en levant des droits de bazar trois fois plus forts que ceux que son père avait exigés, en défendant aux Hindous de demeurer en deçà d'une certaine distance très-éloignée de son palais, ce qui les expulsa de leurs boutiques, en faisant ainsi revivre une espèce de droit du seigneur tombé en désuétude, etc. Après deux ans de cette oppression intolérable, Kélat était devenu désert. Les chefs des tribus avaient cessé d'assister au *dorbar*. C'est alors que Nadir, informé apparemment de ce qui se passait, renvoya à Kélat le frère cadet de Hadji-Mohammed, *Nessyr* ou *Nasir-Khan*, devenu son favori, avec ordre de déposer le tyran et de rendre au pays la paix et la prospérité. Ainsi fut fait : Nessyr-Khan poignarda son frère et reçut avec les applaudissements de ses sujets un firman de Nadir, qui le nommait béglerbek des provinces de Djhalawan et de Saharawan, y compris le district de Kélat. Nessyr-Khan commença son règne par des mesures libérales, diminua la plus grande partie des taxes imposées par son frère sur les marchandises, abolit entièrement les péages sur les chevaux et les bestiaux de toutes sortes, et désapprouva hautement toutes controverses religieuses, soit entre les deux sectes mahométanes, soit entre une d'elles et les Hindous. Il attira ceux-ci par divers encouragements à venir de Chikarpour et des autres villes commerçantes se fixer à Kélat, et les autorisa même à lever pour l'entretien des bramines et d'une pagode un quart de roupie sur chaque charge de chameau qui entrerait dans le bazar. Puis il visita toutes les provinces et districts de ses États, et réforma de nombreux abus dans toutes ces administrations locales, s'occupa de l'embellissement de sa capitale et favorisa l'agriculture. Nadir-Chah étant mort en 1747, Nessyr-Khan reconnut d'abord le roi de Kaboul, Ahmed-Châh-Abdalie, fondateur de la monarchie dourâni. Mais en 1758, il se déclara entièrement indépendant. Vainqueur, dans une première affaire près du vil-

lage de Pringouadh, à soixante-dix milles au nord de Kélat, d'un lieutenant d'Ahmed-Châh, il fut vaincu par Ahmed en personne près de Mastung, à trois milles de Pringouadh, et assiégé dans Kélat, dont cependant Ahmed ne réussit pas à s'emparer. Un traité intervint, par lequel Ahmed était fiancé à la cousine de Nessyr-Khan, et celui-ci se reconnaissait, sinon tributaire du roi afghan, du moins obligé, à la première réquisition, de lui envoyer un certain contingent de troupes. Il était stipulé toutefois que Nessyr-Khan, en cas de guerre civile, resterait complétement en dehors et serait dispensé de toute intervention. C'est en vertu de cette stipulation expresse que Kélat put échapper aux longs désordres qui aboutirent au démembrement du puissant empire afghan. En 1761, Nessyr-Khan rendit à Ahmed-Châh les plus signalés services contre les Seikhs et contre les Perses en 1769, et se vit récompensé par la cession du district de *Chdl*, le plus oriental actuellement de tous ceux qui relèvent du khanat de Kélat, ainsi que des districts de *Mastung* au nord de Kélat et de *Herrend-D'adjel*, sur la rive occidentale du Sindh. Il mourut, après un règne constamment heureux, à un âge très-avancé, en 1795, laissant trois fils et cinq filles. Pottinger a fait de ce chef barbare le portrait le plus flatteur; il nous apprend que son nom était passé en proverbe chez ses compatriotes de toute classe, comme synonyme de justice et de vertu. Mahmoud-Khan, l'aîné, qui lui succéda, n'avait alors que quatorze ans. Sa jeunesse d'abord et plus tard son indolence, son irrésolution, portèrent un grave préjudice à ses intérêts. Et s'il eut le bonheur de triompher d'abord de la double compétition de son cousin Behrâm-Khan et de sa sœur consanguine, et plus tard de l'insurrection de ses deux frères cadets, Mustapha-Khan et Rehim-Khan, il ne put empêcher les émirs du Sindhy de s'emparer du port de *Kératchi*, qui, avant la mort de Nessyr-Khan, dépendait du Balouchistân; ni prévenir le démembrement successif de ses États, les gouverneurs ou *hakems* des différentes provinces ayant cessé les uns après les autres de lui payer tribut et de le reconnaître comme leur chef.

Mahmoud-Khan mourut à la fleur de l'âge, après un règne de vingt-cinq ou vingt-six ans, d'intempérance suivant les uns, de poison suivant les autres, victime de la jalousie qu'avait inspirée à l'une de ses femmes, la mère précisément de ce Mehrab-Khan, qui devait lui succéder, une troupe de bayadères qu'il avait fait venir du Sind. Vivant, il avait été effacé par la mémoire de son glorieux père; mort, il fut regretté, et le souvenir de son gouvernement contrasta avec le régime encore plus affaibli de son fils et successeur. Le malheur de Mehrab-Khan fut de mal placer sa confiance, d'abord dans le Ghildji Daoud-Mahomed, homme de rien, qui régna par la terreur, fut éloigné un moment, lorsque Mehrab-Khan se vit en butte à un soulèvement général et sur le point d'être déposé, mais rappelé bientôt et investi d'une autorité plus grande encore, jusqu'au moment où son maître ingrat le sacrifia à un nouveau favori Naïb-Mulla-Hassan, qui ne valait pas mieux (1833). Dans cette première période de son règne, Mehrab-Khan, sans parler des fréquentes insurrections de ses diverses provinces, s'était vu définitivement enlever (1830) par les Sikhs les provinces de Harand et de Dajil; et par le khan de Kandahar une partie des districts de l'Ouest. L'avénement aux affaires de Naïb-Mulla-Hassan ne remédia pas à la désaffection générale des tribus, et la dislocation de ce malheureux État faisait chaque jour des progrès, quand la première expédition anglaise traversa l'Indus, se dirigeant sur Kandahar et sur Ghazni, en passant par Kélat, dont on croyait le khan tout dévoué à la cause anglaise. Il l'était, en effet, à en croire M. Masson, dont la relation, intitulée *Narrative of a journey to Kalât*, etc. (London, 1843, in-8°), n'est qu'un perpétuel dénigrement de l'administration de lord Auckland et de la conduite de ses agents, à commencer par l'illustre sir Alexandre Burnes; suivant lui, le siége de Kélat et la mort de Mehrab-Khan n'ont été que la suite de regrettables malentendus, d'impardonnables inepties des officiers anglais, qui se laissèrent duper par les ministres du malheureux souverain, acharnés à sa perte, et servirent à leur insu d'odieuses trahisons et d'implacables vengeances, si ce n'est même des rancunes personnelles d'autres agents anglais encore plus haut placés, et, partant, plus inexcusables. Mehrab-Khan, par incurie ou par malheur, n'avait employé dans ses négociations avec les autorités britanniques que des agents dont il ne pouvait être sûr, parce qu'ils avaient tous à venger sur lui quelque grave injure : Naïb-Mulla-Hassan, qui avait encore présente à la mémoire la mort de son père, autrefois victime de Daoud-Mohamed; Akhund Mahomed-Sidik, que les tribus de l'ouest révoltées lui avaient un moment opposé comme khan; Saiyad-Mahomed-Sherif, déjà coupable par ses intrigues de la perte définitive des provinces de Harand et de Dajil; enfin le frère de Daoud-Mahomed qui avait une mort bien récente à punir. M. Masson qui a instruit officieusement cet obscur procès et qui déduit tout au long les preuves qu'il a pu rassembler, démontre qu'aucun des griefs des Anglais, ni la confiscation des grains achetés pour le compte de l'armée anglaise, ni le pillage des bagages au passage du défilé de

Bolan (mars 1839), ni l'attaque des gens de sir Alexandre Burnes et l'enlèvement de l'exemplaire original du traité de Kélat, ni l'accaparement des grains dans cette ville n'était sérieux ni fondé ; mais que depuis longtemps la perte du malheureux khan avait été jurée à la fois par des agents anglais, tels que le lieutenant Leech et sir Alexandre Burnes, mécontents naguère de son accueil, et par les seigneurs de sa cour, que nous avons nommés, et qui, par leurs manœuvres, semèrent entre les Anglais déjà prévenus, et le khan trompé et circonvenu, la défiance et la haine. Cette impression paraît avoir été du reste celle aussi du capitaine Bean. Une insinuation de M. Masson laisserait croire que la réclamation un peu vive que Mehrab-Khan avait faite, à diverses reprises, du port de Karrachi qu'on lui avait enlevé, n'était pas étrangère à ce mécontentement des Anglais. Il rappelle en finissant que la généreuse hospitalité accordée quelques années auparavant par Mehrab-Khan à Châh-Choudja-al-Mulkh, leur protégé, après sa tentative malheureuse sur Kandahar aurait mérité tout au moins un bon souvenir et un peu d'indulgence. Toujours est-il qu'au mois de novembre 1839, comme la colonne expéditionnaire de Bombay revenait de Kaboul à Sindi, le major général Willshire fut détaché de Quettah contre Kélat avec douze cent soixante hommes et six pièces d'artillerie à cheval, qu'une des portes fut enfoncée à coups de canon, et la ville et la citadelle immédiatement enlevées d'assaut ; que le khan, à l'appel de qui presque aucun contingent n'avait répondu, fut tué avec 400 des siens, les armes à la main, et son palais et le reste de la ville pillés et saccagés. Châh-Nawâz-Khan, descendant de ce Mohammed ou Mohabat-Khan qui avait régné à Kélat un siècle auparavant, et dernier représentant de la branche aînée de la famille de Kember, qui depuis longtemps s'était traîné à la suite des armées anglaises, comme une menace vivante à l'adresse du pauvre Mehrab-Khan, fut mis à sa place et le démembrement de la monarchie *brahoui* fut encore aggravé : la province septentrionale de Saharawan avec Quettah et les districts qui en dépendent et celle de Kotch-Gandâva avec les districts montagneux qui la bordent à l'ouest furent annexées aux États du nouveau roi de Kaboul, et la possession des provinces riveraines de l'Indus, Harand et Dajil, fut confirmée à Ranjit-Singh. Du reste, le gouvernement anglais paraît s'être lassé vite du nouveau souverain qu'il venait de faire ; le lieutenant Loveday, qu'on avait accrédité à Kélat, comme résident, fut désapprouvé pour l'avoir aidé, par deux fois, à débusquer de sa retraite le fils fugitif de Mehrab-Khan et à châtier les chefs et tribus qui lui avaient donné asile. Ainsi abandonné par ceux même qui l'avaient élevé, Châh-Nawaz-Khan, qui n'avait par lui-même nulle racine dans le pays, ne pouvait tarder à tomber. Effectivement les tribus de l'ouest s'insurgèrent en 1840, s'emparèrent aisément de Kélat, malgré la présence d'une faible garnison de cipayes, déposèrent Châh-Nawaz-Khan, enfin firent prisonnier et plus tard mirent à mort sir Loveday, qui, depuis le désaveu dont il avait été l'objet, paraît s'être abandonné lui-même.

Les Anglais revinrent alors à la fin de cette même année, reprirent la place, sous le commandement du général Nott, mais en 1841 ils reconnurent comme souverain du pays, sous le nom de *Mir-Nasi-Khan*, le fils de Mehrab-Khan, alors âgé de quinze ou seize ans, et lui restituèrent toute cette partie de ses États qu'on avait si indûment réunie au khanat de Kaboul. On peut lire dans la relation de M. Masson toute la suite de ces sanglantes péripéties, auxquelles il s'est trouvé mêlé et dont il a failli être victime comme sir Loveday. Ses dernières lignes contiennent d'assez tristes présages sur le sort futur du jeune souverain Mir-Nasi-Khan: Faute de renseignements précis, nous ne saurions dire si ses pronostics se sont réalisés.

Pour achever cet article, déjà trop long peut être, il nous reste à parler de la force militaire, des revenus du khan de Kélat, du commerce, de l'agriculture, et enfin des mœurs et coutumes de ses sujets. — Nasir-Khan, prince de grande énergie, et en même temps très-populaire, assemblait aisément des armées de 30,000 hommes, et son fils, Mahmoud-Khan, des armées de 15 à 20,000 hommes ; mais Mehrab-Khan, vu sa pauvreté et le mépris qu'on faisait de son autorité, ne fut jamais en état d'en réunir de plus de 12,000. Du reste, ces divers chiffres ne sauraient en aucun cas donner l'idée de la force militaire réelle du khanat de Kélat, dans le cas d'une guerre nationale qui soulèverait tout le pays. Les guerres si fréquentes, si acharnées de tribus à tribus, laissent penser naturellement que tout balouche, tout brahoui est soldat, et que des armées de 30,000 hommes sont à peine le quart des forces que le pays pourrait mettre sur pied. Indépendamment du contingent des tribus, qui varie donc suivant le plus ou le moins d'énergie et de popularité du khan régnant, ce prince entretient autour de lui une force permanente de mercenaires et d'esclaves armés ou *khanazadas*, qui lui servent de décoration dans sa cour, d'escorte dans ses excursions, et de garnisons dans les villes qui relèvent immédiatement de son autorité, telles que Kélat, Quettah, Mastung, Dadar, Bâgh, Nasi-

rabad, Gondâva, et autrefois Harand et Dajil.

Les revenus du khan de Kélat, eu égard à l'immense étendue des pays qui reconnaissent, au moins nominalement, son pouvoir, sont tout à fait insignifiants. M. Masson les évalue au plus à trois laks de roupies. La cause en est que les terres, occupées par les tribus *Brahoui*, sont complétement exemptes d'impôts. Les revenus se réduisent donc aux droits que le souverain retire des villes *immédiates* et des cultures des Afghans du Chall, des Dehwars de Mastung, de Kélat, de Nichara etc., des Jets du Kotch-Gondâva, ou bien du passage des kafilas ou caravanes. L'impôt sur les produits de l'agriculture est divisé en plusieurs catégories : les Dehwars payent un tiers du produit (*Séhkot*); les Jets du Kachi, la moitié (*nimaghi*) et les provinces, suivant qu'elles sont plus proches et qu'il y a plus de chance de percevoir la taxe, payent le quart, le cinquième, le sixième du produit. Les plus éloignées, telles que Kej et Panjghour, ne sont taxées qu'au dixième.

Le commerce du Balouchistan est relativement de peu d'importance, et nullement en rapport avec un certain luxe d'habillements et de bien-être que quelques grands personnages affichent. Mais le pays offre certains avantages naturels qui n'attendent que des circonstances favorables pour se développer et donner de beaux résultats, l'abondance, par exemple, et l'excellente qualité de ses laines, qui ne le cèdent en rien à celles de l'Afghanistan et du Hazârajât, avantage doublé en quelque sorte par la facilité de les diriger sur un port voisin et commode. Actuellement les seuls articles d'exploitation, outre la laine, dont les débouchés pourraient être multipliés, consistent en une petite quantité de garance des provinces centrales; en amandes de Mastung, en grains de Khozdar qu'on dirige, mais en petite quantité, sur Bombay; en assa-fœtida de Noushki, et en soufre de Kotch-Gondâva. De Kélat et en général de tout le Saharawan, on expédie des chevaux à la côte. Les provinces maritimes exportent des peaux ou cuirs, de la gomme appelée *bdellium*, du poisson salé, et du talc qu'on envoie à Bombay pour le marché chinois. Les importations consistent en riz, épices, indigo, bois, métaux, calicots, *chintz*, etc. A Kélat on rencontre un nombre considérable de marchands afghans, dits *Bâbis*, qui descendent des émigrants du Kandahar du temps d'Ahmed-Châh, expulsés par Mohabat-Khan, mais rappelés par Nasir-Khan : chaque année ils font le voyage de Bombay en traversant le Las et le Sind. Il y a aussi bon nombre de marchands et de banquiers hindous à Kélat et à *Kotrou* dans le Kotch-Gondâva. Quettah, Mastung et Dadar sont, après Kélat, les places qui ont conservé le plus de commerce, mais les troubles qui ont agité tout le règne de Mehrab-Khan, et se sont prolongés au delà, avaient, à l'époque où écrivait M. Masson, tué en quelque sorte toute activité commerciale. Cet état, il faut l'espérer, n'était que temporaire, et les importantes routes de commerce qui traversent le pays ne sauraient être abandonnées pour toujours : la plus fréquentée de ces routes, autrefois, était celle qui de Chikarpour va à Kandahar; après avoir traversé les plaines basses du Kotch-Gondâva, le long et dangereux défilé de Bolan, elle aboutit à Quettah, où elle diverge en plusieurs embranchements sur Kélat, Noushki, Kandahar, Ghazni et Kaboul. Une autre route presque aussi bonne, surtout pour les kafilas de chameaux, conduit de Sonmiani à Kélat et de là à Kandahar (1) et à Kaboul, en quarante marches de chameaux, ce qui ne l'empêche pas d'être la plus courte de beaucoup. Une troisième route enfin part du port de Karrachi, longe la frontière occidentale du Sind, passe à *Djell*, ville des Maggbazzis, et de là mène à Kélat, par la route circulaire de la vallée du Mulloh, ou par *Bâgh* retombe dans le grand chemin de Chikarpour.

L'agriculture du Balouchistan est encore dans un état primitif. Le blé est la principale branche de culture; mais la plus grande quantité vient dans les terres appelées *khoushk-âwâh*, qui doivent leur fertilité uniquement aux pluies du printemps, lesquelles malheureusement sont assez irrégulières. Or l'insuffisance des pluies amène infailliblement une disette. Les meilleures terres de ce genre sont celles de *Kapoutou* à l'est 1/4 sud de Kélat. Il y a deux espèces de blé cultivées dans le pays, le grain commun ou blanc et le *shoráwak* ou grain rouge; le dernier est celui qu'on préfère. On se sert pour labourer de bouvillons, très-rarement de chameaux. Dans le Saharawan, on fait la moisson à la fin de juin, quinze ou vingt jours plus tôt dans le Djhalawan. — Le riz est cultivé dans les districts de Châll et de Mastung, à Kirta, à Rodbar, à Johan, etc., surtout dans les vallées des montagnes situées à l'est de Kélat et dans celles de Panderân et de Zehri, au sud de la ville, et tout le long du cours de la rivière Mulloh. Deux espèces de millet, appelées *gâll* et *gâllachi*, sont aussi cultivées. Dans le Kotch-Gandâva, la principale culture est celle des grains *jûári* et *bájra;* et dans *Zehri* celle

(1) Capt W. C. Harris : *An Account of the Route between Sonmeanee and Candahar from the mouth of one of the horse dealers of Afghanistan arranged* etc., dans les *Proceedings of the Bombay Geography Society*, February, 1839, p. 5-13. — Cf. lieutenant R. Leech : *Report on the Sindhian, Khalat and Daoodputr Armies with a collection of routes;* dans les *Indian government Papers*, 1843, in-fol., p. 65-95.

du *mung*. Dans le voisinage de Kélat et de Mastung le tabac vient en assez grande quantité pour devenir un article d'exportation; mais sa qualité est manifestement inférieure à celle du tabac de Kandahar. Le Djhalawan et la vallée de la Mulloh produisent un peu de coton; le Kotch-Gondâva en produit davantage. De la graine du cotonnier on extrait une huile à brûler très-grossière; la sésame est aussi une des plantes oléagineuses cultivées. On extrait aussi de l'huile douce des amandes d'abricots. Les melons, tant les melons musqués, que les melons d'eau, sont cultivés sur une si grande échelle dans tout le pays, que cette branche de culture n'est plus ici comme ailleurs abandonnée au *bâghwân* ou jardinier, mais devient l'affaire du *zamîndar* ou fermier. Les terrains où ils viennent sont appelés d'un nom spécial, *pâléz*. Les melons de Mastung sont reconnus les meilleurs; mais c'est la plaine de Tchappar, située à l'ouest de Kélat, qui en fournit la capitale. Le beau jardin de *Bâgh-Khân*, que Mahmoud-Khan avait créé aux portes de Kélat, étalait naguère aux yeux du voyageur ravi de telles merveilles qu'il était tenté d'exalter l'horticulture balouche au-dessus de celle de tout autre pays. Mais l'incurie de Mehrab-Khan l'a laissé se perdre comme tout le reste et dégénérer en désert. De tous les arbres fruitiers, celui à qui le sol et le climat du khanat de Kélat paraissent le mieux convenir est sans contredit l'abricotier. On le trouve vers le sud jusqu'à *Wad;* mais aux environs de Mastung le nombre de ces arbres est incalculable. Les mûres de Mastung pareillement sont très-estimées. Les pommiers, les poiriers, qui ne sont représentés que par deux ou trois espèces au plus, ne donnent que des fruits très-petits et médiocrement savoureux. Mastung, avons-nous déjà dit, est proprement le jardin du Saharawan, et il faut en citer encore, comme étant de qualité supérieure, les grenades, les raisins, les pêches, les amandes surtout, qui forment à elles seules un article important d'exportation. M. Masson distingue aussi les raisins noirs de *Karani*, village voisin de Quettah, et ceux de *Ghazy*, vallée située dans les montagnes au nord-est de Kélat. Parmi les végétaux cultivés dans le pays, il cite le navet, la carotte, le radis, le *kaddou*, espèce de courge ou de concombre, le *kolfâh*, plante mucilagineuse, les oignons, la moutarde et l'épinard; et parmi les fleurs, la rose, le jasmin, le narcisse, des variétés rouges, blanches et jaunes de *goul abbâs*, la giroflée, l'amarante, le souci, l'œillet d'Inde, etc.

Le trait principal du caractère brahoui est la pratique constante de l'hospitalité (*zang*). Mais ce qui distingue ce peuple des tribus pastorales de l'Afghanistan, qui, ainsi que lui, pratiquent cette vertu dans ses nuances les plus délicates, c'est le peu de souci qu'il a des observances religieuses, si scrupuleusement respectées au contraire par les Afghans; c'est au point que peu de leurs *tomâns* (ou campements sous la tente) sont garnis d'un *masjit* ou emplacement réservé au culte. La discorde, la guerre civile, les vendettas, ont passé à l'état permanent entre les tribus balouches, fomentées, dit-on, par la politique du khan, qui ne peut régner qu'en opposant, dans sa faiblesse, ces tribus les unes aux autres. M. Masson nous dépeint les maraudeurs ou pillards balouches comme beaucoup plus féroces que les Afghans: il n'est pas rare qu'ils tuent une victime désarmée, rien que pour essayer la trempe de leurs cimeterres. La vie de leurs semblables n'a aucun prix à leurs yeux. Seulement dans ces guerres de tribus à tribus ils épargnent les femmes, et si par malheur, par accident, une seule a été tuée ou seulement blessée, cet événement est regardé des deux côtés comme une calamité publique. A côté de ces mœurs sanguinaires, il est curieux d'avoir à noter comme un trait saillant du caractère national, la passion des festins, des grands banquets, où le premier venu est admis: ces espèces d'*agapes*, appelées *kairats*, qui ont lieu en toute occasion, à propos d'un deuil aussi bien que d'une fête, d'une naissance, d'un mariage, etc., paraissent être un des rares vestiges du pur et antique mahométisme, réduit aujourd'hui, parmi ces tribus barbares, à quelques vaines superstitions, telles que la croyance à certaines reliques et aux amulettes ou *taviz*, petits morceaux de papiers, couverts de formules sacramentelles, employées comme préservatifs contre la maladie et les blessures. La maladie la plus répandue dans le pays est la petite vérole; la vaccine imparfaitement connue et pratiquée par les *saiyads* et les *prêtres*, n'a pas encore agi d'une façon sensible contre le fléau. Le balouche, ignorant, crédule, attribue tous les maux physiques à l'influence des *djinns* et des *péris*, et les remèdes en qui il a le plus de confiance sont encore les incantations, *oudaks*, de ses charlatans soi-disant inspirés, qu'il appelle *bûzurg*. Le balouche est cérémonieux à l'excès et M. Masson a écrit une page amusante sur la kyrielle interminable de formules de congratulation échangées entre amis qui se rencontrent. Les mots *Darâkh! Darâkh! Darâkhdjour*, etc., y reviennent à satiété.

Le costume balouche est loin d'être élégant. Les hommes portent un vêtement de dessus très-lâche, appelé *khoufs*, qui leur tombe jusqu'aux talons et leur donne l'air de femmes. Leurs *perjamas* ou chausses sont étroites et justes du bas, le contraire de la mode afghane. Comme coiffures, ils ont deux ou

trois variétés de bonnets de *chintz*, rembourrés de coton et justes à la tête ; mais le bonnet national est le haut bonnet rond de drap, de chintz ou de *kimkâb*, commun aussi dans le Sind ; celui des Brahouis, aussi bien que celui des Lamris du Las, porte au haut une petite houppe, quelquefois un bouton. Les turbans ou *lúnghis* ne sont pas d'un usage général ; les riches seuls en portent, ainsi que des châles de soie et coton. La plupart des Balouches sont d'une saleté insigne. Les femmes portent de longues robes, habituellement rouges, ornées d'une profusion de broderies et de passementeries, surtout sur le corsage et aux manches. Un *tchâdar* ou large manteau de drap leur couvre la tête et descend jusqu'aux talons. Leurs cheveux, bien polis et lustrés à l'aide de je ne sais quelle huile, sont séparés derrière la tête en deux longues tresses, et quelquefois emprisonnés dans une résille de soie. Comme partout, suivant leur rang, elles portent plus ou moins d'anneaux, de colliers, de bracelets ; beaucoup de bijoux en lapis-lazuli. Elles se percent le cartilage du nez, et, quand elles sont trop pauvres pour y suspendre quelque ornement, elles se servent provisoirement de l'ouverture, pour y déposer leurs aiguilles et autres menus objets. Un proverbe balouche célèbre la beauté des femmes de Nichara, près de Kélat, et surtout des femmes Bizúnjú du Djhalawan ; mais leur vie, rude et laborieuse au delà de tout ce qu'on peut croire, altère vite cette beauté. Les Balouches en général et les Brahouis en particulier n'ont pas, à proprement parler, de physionomie nationale bien tranchée ; et c'est plutôt le costume que les traits physiques qui sert à les distinguer de leurs voisins aux yeux du voyageur. De toute manière ce n'est pas une belle race. Ils ont pour la plupart le visage ovale, mais le front étroit et les yeux petits, le nez quelque peu écrasé, les lèvres minces et le menton peu accentué, en un mot rien de bien saillant dans les traits. Avec cela la taille moyenne, bien proportionnée à la vérité, les cheveux longs, flottants sur les épaules, mais mal tenus. Les Lamris du Las, comme les races du Sind et du Punjâb, portent les cheveux noués au haut de la tête. L'espace nous manque pour décrire, d'après M. Masson, les cérémonies caractéristiques des fiançailles ou *sang* et du mariage, ou *nikkar*, où les festins la musique, les processions, jouent un si grand rôle, et celles de la naissance, de la circoncision ou *kâttam*, et des funérailles. A ce propos, M. Masson note avec malice qu'il dépend des parents du défunt d'abréger ou de prolonger le deuil des veuves.

L'économie domestique, l'alimentation des Brahouis est très-simple et très-peu variée : le lait de brebis et quelquefois de chèvre en forme la base, le lait caillé surtout, appelé *mâss* et le fromage, dans la préparation duquel les Brahouis emploient, en guise de présure, les graines d'une plante appelée, de l'usage auquel elle sert, *panir-band*. Le *roghan* ou beurre clarifié, dont M. Masson décrit longuement les différentes préparations, joue aussi un grand rôle dans la nourriture des Brahouis. Le lait de chamelle est très-rarement employé dans les districts du haut Balouchistân ; mais il l'est très-fréquemment dans le Las, comme dans le Sind septentrional. — Les fruits secs en hiver, certaines gommes très-douces au goût et très-nourrissantes, et enfin la viande du mouton salée et épicée, complètent ces aliments. — Les troupeaux, qui fournissent aux Brahouis le lait et la viande qui les nourrissent, leur donnent aussi les toisons et les peaux qui, filées, tissées et adroitement préparées par leurs femmes, moins adroitement pourtant que par les femmes afghanes, deviennent ces draps qui les habillent, ces tapis qui les réchauffent, ces tentes de feutre qui les abritent, ces outres ou *massaks* qui conservent si fraîche l'eau de leurs caravanes. Les femmes ici, comme chez tous les peuples de pasteurs, supportent toute la fatigue, tous les travaux de force. C'est au point que lorsqu'on change de campement, les hommes partent seuls en avant de grand matin, à la fraîche, sur leurs chevaux ou chameaux et laissent les pauvres femmes, préposées aux bagages, les rejoindre lentement, péniblement, à l'heure de la grande chaleur, en compagnie des esclaves nègres (*sidis*) achetés de l'iman de Maskate. Car les esclaves d'origine balouche ou afghane sont relativement bien traités, et les esclaves favoris, nés dans la maison, les khanazadas sont des personnages importants par le soin qu'on a pris de leur éducation et leur habileté à manier les armes.

A. T.

KENTUCKY. Nom d'une rivière peu importante des États-Unis d'Amérique, donné ensuite à l'État même qu'elle traverse. Le Kentucky, État complétement méditerrané, et séparé de l'Atlantique par toute l'épaisseur de la Virginie, faisait partie des États de l'Ouest, lorsque, et naguère encore, la république américaine s'arrêtait au cours du Mississipi. Il est borné au nord par les États de l'Ohio, de l'Indiana et de l'Illinois, dont il est séparé par la rivière Ohio, affluent du Mississipi ; ce fleuve le borde à l'ouest et le distingue de l'État du Missouri ; enfin il a pour limites, au sud, le Tennessée, et à l'est la Virginie. Il s'étend entre 36° 30'-39° de latitude nord et 86-90° environ de longitude ouest, sur une superficie totale de 37,680 milles carrés, et

mesure environ 400 milles dans sa longueur de l'est à l'ouest, et de 40 à 175 dans sa largeur du nord au sud.

« Le Kentucky, disent MM. J.-S. Arthur et Carpenter, occupe une position particulière à l'égard des autres États. Avant les explorations qui eurent pour résultat l'érection de blockhaus et de stations puissamment fortifiées par les premiers pionniers, les Indiens avaient embrassé avec ardeur l'espérance que l'Ohio resterait la limite entre les blancs et les aborigènes. Lorsque cette espérance fut détruite par les invasions des courageux habitants des frontières, qui, d'abord peu nombreux, s'accrurent graduellement jusqu'à devenir formidables, les Indiens commencèrent les hostilités ; ils tentèrent des efforts désespérés pour reconquérir leurs terrains de chasse favoris sur ces hardis envahisseurs, et pour les repousser au delà de l'Ohio, et le Kentucky devint ainsi le champ de bataille des populations de l'Ouest. Grâce à leur merveilleuse fermeté et à leur indomptable énergie, ces populations ouvrirent une route pacifique aux émigrants qui vinrent dans la suite s'établir au delà du Mississipi. C'est à ces circonstances et au courageux patriotisme de ses habitants que le Kentucky doit d'occuper une position élevée parmi les États de l'Union, et d'exercer une puissante influence dans les conseils de la nation. » Ce rôle particulier et périlleux que les populations du Kentucky eurent à remplir, donne aux premières expéditions dont il fut le théâtre, aux labeurs qui en assurèrent la conquête, et aux débats qui en consolidèrent l'organisation, un intérêt dramatique qu'on ne rencontre pas à l'origine de tous les États de l'Union.

Quelles sont les populations qui ont, les premières, habité les forêts du Kentucky? d'où venaient-elles? à quelle race appartenaient-elles? On l'ignore absolument. Un siècle est pour l'Amérique la haute antiquité. Il suffit de remonter un âge d'homme pour plonger dans les ténèbres primitives. Seulement on peut affirmer, d'après des indices certains, des restes de fortifications, des outils en cuivre, des pipes curieusement sculptées, des ustensiles fabriqués avec une certaine habileté, trouvés sur divers points, que ces contrées furent, dans un temps qu'il est impossible de fixer, habitées par des races très-supérieures à celles qu'y rencontrèrent plus tard les Européens. Dans le courant du dix-septième siècle, elles furent occupées, à ce qu'il paraît, par la confédération des Cinq, puis des Six Nations, formée par les Iroquois ou Mohawks, qu'on trouve, dès 1603, établis sur les bords du Saint-Laurent, dans l'emplacement où s'élève aujourd'hui Montréal, dont on suit confusément la marche vers l'ouest et vers le sud, et qui, s'incorporant les tribus vaincues, atteignirent en 1664 le Mississipi et la Caroline. Dans les premières années du dix-huitième siècle, cette puissante confédération se plaçait sous le protectorat de l'Angleterre, et, durant la guerre de 1755, elle exerçait encore sur ces vastes solitudes une domination sans partage; qu'elle semble avoir perdue peu de temps après, et quand les Européens commençaient à jeter de ce côté des regards de convoitise.

Le docteur Walker, le premier explorateur de race anglo-saxonne qui ait pénétré dans le nord du Kentucky, l'avait bien visité à deux reprises, en 1747 et en 1758; mais ce fut neuf ans plus tard, en 1767, que J. Finley attira la sérieuse attention de ses compatriotes sur ce pays, où il venait de tenter un voyage de découverte, et dont il vantait avec enthousiasme la richesse et la fertilité. En 1769 commencent les expéditions de Daniel Boone, de Finley, de Stuart, plus tard de Squire Boone, et de quelques autres; elles se répétèrent au nord, à plusieurs reprises, au milieu de luttes et de dangers qui coûtèrent la vie à quelques-uns des explorateurs, sans produire de résultat important, jusqu'en 1774. Pendant ce temps, une bande partie d'Holston; sur le Clinch-River, et connue sous le nom de Long-Hunters, parcourait le centre et le sud, tandis qu'en mai 1774 le capitaine John Harrod, à la tête de quarante et un hommes, descendait l'Ohio, et fondait l'établissement d'Harrodstown ou Harrodsburgh. Bientôt un colonel Richard Henderson, qui avait sa fortune à refaire, organisa une compagnie pour l'exploitation du Kentucky, et, grâce à l'intermédiaire de Daniel Boone, acheta des Cherokees, moyennant la somme de 50,000 dollars, par le traité de Wataga, tout le territoire situé entre la rivière de Cumberland, les montagnes du même nom, et la rivière de Kentucky. C'était la moitié environ de l'État actuel. Les nouveaux colons prennent possession de leur domaine au printemps de 1775. Ils fondent, sur le point qu'ils avaient choisi pour leur établissement, le fort de Boonesborough, et appellent à eux l'émigration. Le 23 mai 1775, réunis dans une sorte de champ de mai, à l'ombre d'un orme séculaire, ils se constituent politiquement, élisent un corps législatif, choisissent Henderson pour président, imposent à leur nouvelle patrie le nom de Transylvanie, donnent à Boonesborough le titre de capitale, et proclament neuf lois, parmi lesquelles figure la liberté religieuse. Mais cet établissement naissant ne conserva pas longtemps la fière indépendance que dès l'abord il avait tenté de s'assurer. Lord Dunmore, alors gouverneur de la Virginie, refusa de reconnaître le traité de Wataga; la législature dut l'annuler, et les émi-

grants, échangeant le titre de citoyens indépendants pour celui de simples propriétaires, furent réduits à un domaine de 12 milles carrés sur l'Ohio, au-dessous de l'embouchure de Green-River. Georges Rogers Clark, alors âgé de vingt-trois ans, établi en la même année dans cette colonie, dont il devait bientôt être le héros, et nommé, en 1776, avec Gabriel Jones, député à la législature de Virginie, fit adopter une loi en vertu de laquelle le territoire situé en deçà des monts Cumberland était incorporé à l'État de Virginie, et érigé en comté, sous le nom de Kentucky (6 décembre 1776). Une administration régulière y fut aussitôt constituée, et, au printemps de 1777, la *Court-of-Quarter* tint sa première réunion à Harrodsburgh, qui devint, avec Boonesbourgh, le centre de l'émigration.

Si les établissements européens du Kentucky avaient reçu une forme régulière, ils étaient loin d'avoir conquis une existence paisible. Il fallait soutenir contre les Indiens, dans des campements situés à plusieurs centaines de milles de la population anglo-américaine la plus voisine, et avec une force qui ne dépassait pas quatre-vingt-un hommes en état de porter les armes, une guerre ardente et acharnée, qui devait se prolonger, au milieu de fortunes diverses, pendant seize années encore, et dans laquelle les sauvages étaient excités et secourus à la fois, pourvus d'armes et d'approvisionnements de toute espèce, par les forces anglaises, alors engagées avec les Américains dans ce conflit d'où devait bientôt sortir l'indépendance de la jeune république. Les Anglais avaient tenté aussi de rallier à leur cause les habitants français des contrées de l'Ouest, mais sans succès, car la plupart d'entre eux ne cachaient par leurs sympathies pour les Américains. Clark fut chargé par l'Exécutif de Virginie d'accomplir le plan de campagne qu'il avait conçu, et qui consistait à s'emparer des établissements des Anglais dans le nord-ouest. Il y parvint sans trop de peine, pendant les années 1778 et 1779, et prit tour à tour, sur le colonel Hamilton, commandant des forces anglaises, Kaskaskia, dans l'Illinois, Cahokia et Vincennes. Pendant ce temps, les Kentuckiens avaient peine à résister chez eux, malgré les efforts heureux du colonel Logan, aux agressions des Indiens. C'est dans cette année 1779 que fut bâti, par Robert Patterson, un blockhaus sur l'emplacement que devait occuper plus tard la ville, aujourd'hui importante, de Lexington. On sait que la paix fut signée, entre l'Angleterre et les États-Unis, en l'année 1783. Cette paix semblait devoir enlever aux Indiens, déjà frappés de terreur par les victoires de Clark, rentré dans la colonie, et par l'énergie de ses opérations, des alliés puissants et des secours précieux. Mais outre que le traité n'était pas scrupuleusement exécuté, l'agitation politique à laquelle le Kentucky commençait à être en proie, et dont nous parlerons bientôt, doublait leur audace et les poussait à de nouvelles agressions. Toutefois, à partir de cette époque, la guerre change de caractère. Les Américains n'ont plus à repousser des hordes nombreuses et, pour ainsi dire, organisées. Les sauvages se bornent à des escarmouches et à des expéditions de brigandage. Quelques bandes d'indigènes, descendant l'Ohio, attaquaient les bateaux qui parcouraient la rivière en grand nombre, transportant sur différents points des familles d'émigrants, tuaient ces aventureux pionniers, et s'enfuyaient chargés de butin. Il s'en fallait cependant que ces outrages fussent à dédaigner. Les populations du Kentucky, exaspérées par ces déprédations, implorent le secours du gouvernement central; plusieurs expéditions entreprises par les forces fédérales sont réduites à battre en retraite devant les indigènes, jusqu'à ce qu'enfin ces derniers, défaits en 1793 par le général Wayne, se voient obligés d'accepter la paix. Le nouvel État désormais pouvait bien avoir encore quelques luttes partielles à soutenir contre les sauvages, mais il ne devait plus se trouver dans la nécessité de les combattre sur son propre sol.

J'ai dit le nouvel État. C'est qu'en effet, pendant qu'il disputait son territoire aux Indiens, il avait arraché son indépendance à la Virginie. Vers 1780, le Kentucky avait été divisé en trois comtés, ceux de La Fayette, de Lincoln et de Jefferson; mais il était dépourvu de tribunal pour les causes capitales, et ressortissait à cet égard à Richmond en Virginie. Au printemps de 1783, il était érigé en District, et recevait une cour de juridiction civile et criminelle. Cependant ces développements successifs ne suffisaient pas à l'ambition de la jeune colonie. Elle supportait impatiemment l'éloignement du pouvoir exécutif central, et, dès 1784, le peuple commençait à s'agiter et à discuter la nécessité d'une constitution nouvelle, qui le séparerait de la Virginie. Une première convention fut convoquée, cette année même, à Danville, pour presser la conclusion de cette grande affaire, et sept autres conventions s'assemblèrent pour le même objet entre 1784 et 1790. — Elles s'accordèrent à reconnaître la convenance d'une séparation, adressèrent dans ce sens une pétition à la législation de Virginie, et une proclamation au peuple, qui circula en manuscrit, car il n'y avait pas encore de presse dans la colonie. En janvier 1786, la législature de Virginie se rend aux vœux des Kentuckiens, et adopte un acte qui décide en principe la séparation, mais en leur imposant des formalités et des délais qui irritent les colons.

Cependant, à la faveur de toutes ces discussions passionnées et de ce mouvement politique, le Kentucky était devenu le centre de nombreuses intrigues et le champ de bataille de tous les partis qui se disputaient l'influence et la domination dans ces contrées fertiles et destinées à une haute fortune. — L'Espagne, qui régnait dans le sud de l'Amérique, détournait l'État près de naître d'entrer dans la confédération anglo-saxonne, et l'invitait à se constituer en État indépendant. Elle offrait pour appât à la république naissante la libre navigation du Mississipi. Le général Wilkinson, qui s'était distingué dans la guerre de l'indépendance, et qui était venu, comme Henderson, dans le Kentucky pour y rétablir une fortune compromise, ne voyait pas avec indifférence cette prime offerte par l'Espagne; chef, avec Brown et Innis, du parti des indépendants, il se montrait favorable à cette puissance, et rêvait un État indépendant de l'Ouest en relations amicales avec le cabinet de Madrid. — De son côté, l'Angleterre ne restait pas inactive. Un agent canadien venait trouver Wilkinson et le colonel Marshall, chefs du parti fédéraliste, et sondait leurs dispositions à l'égard d'une union avec le Canada. — Sur ces entrefaites, la conduite du Congrès n'était pas de nature à exercer sur le Kentucky une bien vigoureuse influence pour le rattacher à l'Union. Il était obligé de lutter contre une opposition ardente et forte. La constitution fédérale trouvait de nombreux adversaires dans toutes les parties du territoire, et notamment dans la Virginie et dans le Kentucky. Le Congrès se montrait d'ailleurs peu favorable à la transformation de ce dernier District en État. Il n'avait pas admis l'adresse qu'il en avait reçue, et avait renvoyé la discussion de l'affaire au prochain gouvernement.

C'est dans ces circonstances que s'assembla une convention nouvelle. Les deux partis présentaient des forces à peu près égales. Les débats furent longs et passionnés; mais depuis peu de temps J. Bradford avait établi à Lexington la première gazette qu'ait possédée le Kentucky. Elle avait embrassé le parti fédéraliste, et concourut beaucoup à modifier dans ce sens l'opinion publique; l'assemblée adopta un acte pour demander au Congrès son admission dans l'Union, et décida la convocation d'une neuvième convention qui devait discuter et promulguer une constitution d'État. Washington défendit dans le congrès de 1790 la cause de l'admission, qui fut enfin sanctionnée par un acte du 4 février 1791. Le Kentucky avait sa nouvelle étoile dans le drapeau de l'Union. — La neuvième et dernière convention se réunit à Danville en avril 1792, et vota cette constitution depuis si longtemps désirée, et qui différait en plus d'un point essentiel de la constitution virginienne. Elle avait un caractère plus démocratique que cette dernière. En voici les traits principaux. Suffrage universel sans aucune condition de cens ni pour l'électeur ni pour l'éligible. Le nombre établi comme base de la représentation par comté. Shériffs élus tous les trois ans par le peuple. Conditions d'âge : pour les représentants, vingt-quatre ans; pour les sénateurs, vingt-sept; pour le gouverneur, trente. — Quiconque habite l'État depuis deux ans est citoyen. — Les députés renouvelés tous les deux ans par les votes de tous les citoyens blancs et libres. — Le gouverneur nommé pour quatre ans par une élection à deux degrés. — Le sénat constitué par les mêmes électeurs. Frankfort fut déclaré le siége du gouvernement. Les nouveaux citoyens procédèrent, au mois de mai 1792, au choix de leurs premiers officiers, et prirent pour premier gouverneur Isaac Shelby.

Pendant que ces choses se passaient, la révolution éclatait en France. Il était difficile de prévoir qu'elle dût avoir un contre-coup parmi ces populations perdues aux extrémités de la civilisation. Il en devait cependant être ainsi. La nouvelle en fut accueillie avec enthousiasme. En 1793, le citoyen Genet était ambassadeur de la France en Amérique. Il avait trouvé sur le territoire de la république transaltantique une réception triomphale. A Charlestown, malgré la déclaration de neutralité adoptée à l'instigation de Washington, il avait armé des corsaires dont le Président avait annulé les commissions. Ses agents remplissaient l'Amérique de leur propagande, et lui-même, pensant enlever aux Espagnols leurs possessions de la Floride, envoyait dans le sud et dans l'ouest des émissaires chargés de recruter une armée. Il avait dépêché quatre de ces auxiliaires dans le Kentucky, auquel il demandait deux mille hommes, en lui promettant pour récompense de sa coopération la libre navigation du Mississipi, toujours si ardemment convoitée par cet État, et ce fut un citoyen kentuckien, Georges Rogers Clark, dont les dissipations avaient à cette époque compromis la réputation militaire, qu'il mit à la tête de cette petite armée avec le titre de « major général dans les armées de France et commandant en chef des légions révolutionnaires françaises sur le Mississipi ». Washington avertit en vain Shelby, gouverneur du Kentucky, et favorable aux entreprises de l'ambassadeur français, de la responsabilité qu'il assumait sur lui. Le mouvement, favorisé par les sociétés démocratiques qui s'étaient organisées, à l'imitation de nos clubs, à Georgetown, à Paris et plus tard à Lexington, se développait avec vigueur, et il fallut que Washington

ordonnât au général Wayne d'arrêter l'expédition, adressât (24 mai 1794) une proclamation aux Kentuckiens, et demandât au gouvernement français le rappel de son ambassadeur. Avec lui disparurent ces espérances de conquêtes.

Dans la même année, la paix signée entre l'Angleterre et les États-Unis concourut à décourager les derniers partis d'Indiens qui cherchaient encore à harceler les établissements européens, et marqua pour le Kentucky une ère de prospérité grandissante, favorisée encore, en 1795, par le traité de paix avec l'Espagne, traité venu fort à propos pour tenir en échec de nouvelles intrigues et interrompre des négociations entamées par le gouvernement espagnol en vue de détacher le Kentucky de l'Union. Notre État obtenait enfin, par cette convention, la libre navigation du Mississipi, et le droit d'entreposer ses produits à la Nouvelle-Orléans. — Cette pacification générale eut pour heureux résultats, sinon de décourager, du moins d'affaiblir la faction espagnole dans le Kentucky, de diminuer l'influence du parti démocratique au profit du parti fédéraliste, et de rattacher plus étroitement cet État au gouvernement central. Toutefois, le premier parti était encore puissant, et c'est sous son inspiration qu'une convention réunie à Frankfort, le 17 avril 1799, introduisit dans la constitution des modifications profondes et des dispositions nouvelles qui reçurent leur exécution le 1er juin 1800. Le sénat cessa d'être élu par des électeurs de second degré, et ses membres, distribués en districts sénatoriaux, durent être renouvelés par quart. Le gouverneur, élu aussi directement, perdit son droit de *veto*.

L'histoire politique du Kentucky, dont l'existence est désormais établie sur des bases solides, n'offre plus d'événements dignes de nous intéresser, et se confond de plus en plus avec l'histoire générale de l'Union. La cession de la Louisiane, vendue par la France aux États-Unis en 1803, fut pour lui un incident des plus heureux, en étendant, en facilitant les relations de son commerce, en lui assurant la possession définitive de la libre navigation du Mississipi. Quelques années plus tard, en 1811, la guerre, près d'éclater entre la république américaine et l'Angleterre, réveilla les convoitises mal assoupies des sauvages, et leur fit concevoir de nouveau l'espérance de refouler les Européens sur la rive droite de l'Ohio, et de donner cette rivière pour frontière à leurs terres de chasse. Le célèbre Tecumseh, indigène intelligent et actif, se décorant du titre de prophète, parvint à organiser une confédération des tribus de l'Ouest et imposa aux Américains une guerre de quelques années, à laquelle les habitants du Kentucky prirent une part honorable, mais qui pouvait troubler et non plus compromettre leurs établissements. Plus récemment, en 1845, ils se mêlèrent aux luttes qui eurent pour résultat la conquête et l'annexion du Texas, et, en 1848, sous la présidence du général Taylor, le héros de cette campagne, une fusion s'opéra, dans le Kentucky, entre les whigs et les démocrates, qui, pendant tant d'années, avaient agité le pays par leurs querelles; ils oublièrent en partie leurs anciennes rivalités.

Le Kentucky paraît reposer, dans presque toute son étendue, sur un lit de formation calcaire, que l'on trouve ordinairement à environ huit pieds au-dessous de la surface; ce sol s'élève graduellement à mesure qu'on avance de l'extrémité orientale qui s'appuie aux derniers contre-forts des monts Alleghany, vers la région du nord-ouest. Les bords de l'Ohio présentent un pays accidenté, où l'on rencontre des montagnes élevées et des vallées profondes; dans la direction de l'ouest s'étendent de vastes plaines, appelées les *barrens* (déserts), couvertes de riches pâturages, et au sud-ouest on trouve quelques immenses cavernes dont l'une nommée *mammouth cave*, a, dit-on, huit ou dix milles d'étendue. Le sol de ces contrées recèle, outre les pierres calcaires, de la houille dans beaucoup d'endroits, du fer, du nitre et de beau marbre blanc. Ses principales rivières, toutes tributaires de l'Ohio, sont : le Cumberland, dont le cours presque entier, de 440 milles de longueur, est renfermé dans l'État et navigable, pour les petits bateaux, à partir presque de sa source, et pour les bateaux à vapeur, dès Nashville dans le Tennessée; le Green-River, le Kentucky et le Licking, qui, plus que tous les autres cours d'eau des États-Unis, sont mis à sec par les chaleurs de l'été. Beaucoup de sources salées fournissent un sel qui s'exporte dans l'Ohio et dans le Tenessée. Le climat est sain dans l'est et dans le centre; il n'en est pas de même sur les bords du Mississipi, où les fièvres sont fréquentes. Les hivers sont âpres et longs, les étés brûlants. Le sol le plus souvent est fertile; dans plusieurs parties bien cultivé, dans d'autres couvert de vastes forêts, il produit presque toutes les plantes d'Europe, notamment les céréales, le chanvre, le tabac, etc. Le Kentucky, d'ailleurs, est agricole plutôt que manufacturier; l'élève des chevaux et des bestiaux y constitue une industrie importante. On y comptait, en 1856, selon l'*Almanach américain*, 339,059 chevaux, très-renommés dans les pays environnants, et qui se vendent de 80 à 160 dollars; 66,187 mules, et 732,212 têtes de bétail, qui s'exportent sur les marchés de l'Ouest, de la Virginie et de la Pensylvanie.

Nous avons vu avec quelle rapidité, devenue vulgaire dans ce pays de miracles, s'était développé l'État du Kentucky; vers 1780, il était divisé, comme nous l'avons dit, en 3 comtés; au printemps de 1783, il devenait District; avant la fin de 1786 il contenait 7 comtés; on en taillait 6 nouveaux en 1796, 11 en 1798, 4 l'année suivante; en 1840, il en renfermait 90, et 100 dix ans plus tard. Le nombre s'en est augmenté depuis. Les villes principales sont Frankfort, capitale; Louisville, le marché le plus important de l'État, et Lexington. Les quatre-vingt-un hommes en état de porter les armes qui, en 1777, défendaient à force de courage leurs campements contre les agressions des indigènes, avaient, treize ans après, en 1790, groupé autour d'eux d'après un recensement officiel, 73,677 habitants, sans compter les Indiens, et se décomposaient en 61,133 blancs libres, 114 hommes de couleur libres, et 12,430 esclaves, car l'esclavage, inconnu dans le commencement, s'était peu à peu introduit dans l'Etat. La moitié des blancs et probablement les trois quarts des esclaves avaient émigré de la Virginie; les autres étaient venus surtout de la Pensylvanie, du Maryland et de la Caroline du nord. La population s'était élevée, en 1840, à 779,828 hab.; en 1850, à 982,405. C'est le dernier chiffre dont nous trouvons la mention. Les habitants mâles de race blanche, âgés de plus de vingt et un ans, payant la taxe, sont au nombre de 169,219. — Les esclaves, d'après les comptes de 1856, atteignent le nombre de 202,790, et représentent une valeur vénale de 86,324,278 dollars. — Le gouvernement se compose d'un gouverneur, qui reçoit un traitement de 2,500 dollars; d'un sénat, qui renferme 38 membres dont le mandat dure quatre ans et qui sont renouvelés par moitié tous les deux ans (d'où il résulte que la constitution a été modifiée, au moins en ce point, depuis 1799); d'une chambre de représentants élus pour deux ans. — Les sessions sont biennales et ne peuvent durer plus de soixante jours, à moins qu'elles ne soient prolongées par le vote d'au moins les deux tiers des voix dans chaque branche de la législature. — En 1799, la recette de l'État s'élevait à 11,234 livres, et les dépenses à 14,701; mais il ne faudrait pas juger par cet exemple de la situation financière du Kentucky à cette époque, car la même autorité nous apprend que ce découvert était plus que comblé par un excédant de recette de l'année précédente, qui portait le fonds disponible à 15,364 liv. La dette de l'État était, au 10 octobre 1855, de 5,993,576 dollars 73, et les recettes spécialement affectées à son amortissement et au payement des intérêts s'étaient élevées à 662,494 dollars 50, et avaient laissé un excédant de 143,478 63. Les revenus ordinaires avaient produit, dans l'année qui finissait le 10 octobre 1855, 995,427 80; dépenses, 739,696 25 : excédant, 255,731 55. Ce revenu représentait un impôt de 17 cents par 100 dollars sur la valeur des propriétés, dont l'ensemble était estimé à 407,326,443 dollars, ou 1,496,275 dollars de plus qu'en 1854. Ce revenu était divisé ainsi qu'il suit : 10 cents étaient attribués aux dépenses ordinaires, 5 au fonds d'amortissement et au payement des intérêts, 2 au fonds des écoles. En 1856 la taxe s'était élevée à 20 cents pour une propriété de 100 dollars. Le fonds des écoles a été élevé à 5 cents, et le nombre des acres de terre imposés s'est trouvé de 21,044,403, plus 40,055 propriétés urbaines. Le fonds des écoles était, en 1855, de 1,443, 164 dollars 73. Cent-un comtés avaient envoyé des rapports au surintendant pour cette année. Sur une population générale de 229,424 enfants entre cinq et seize ans, les rapports s'appliquaient à 215,002; 113,763 fréquentaient en moyenne les écoles. Dès l'année 1781 la législation de la Virginie fondait dans le comté de La Fayette et dotait le *Transylvania seminary*, qui, en 1798, réuni à la *Winchester academy*, devint la *Transylvania University*. Le collége fut alors fixé à Lexington, et l'académie à Bourbon. Plus tard, d'autres établissements analogues furent ajoutés au premier, et la législature du Kentucky, dans sa dernière session, a fondé, a Lexington, une école normale où chaque comté est autorisé à envoyer un élève, et même chaque district représentatif, quand un comté en renferme plusieurs. Parmi les établissements hospitaliers, nous devons noter deux maisons de fous, l'une à Lexington (276 pensionnaires), l'autre à Hopkinsville (113 pensionnaires), un asile de sourds et muets à Danville (81 élèves), un autre d'aveugles à Louisville (38 élèves). — Ajoutons une maison pénitentiaire qui renferme 237 prisonniers.

Deux chemins de fer sont en exploitation dans cet État : celui qui vient de Lexington à Louisville par Franckfort, sur une longueur de 95 milles; celui qui conduit de Lexington à Covington, sur un parcours de 100 milles. — D'autres sont en cours de construction. Depuis quelques années les routes ordinaires ont été rendues plus praticables, et la navigabilité des fleuves a été améliorée.

Le Kentucky n'est pas, nous l'avons dit, un État industriel. En 1783, Daniel Roodhead y ouvrit le premier magasin à Louisville; les marchandises y étaient apportées de Philadelphie à Pittsbourg en chariots, et de Pittsbourg à Louisville en bateaux plats. La législature prit en 1799, pour favoriser les

manufactures de laine, de coton, de cuivre et de fer, des mesures qui, mal combinées, ne produisirent aucun bon résultat. On trouve cependant aujourd'hui dans le Kentucky quelques ateliers où se fabriquent les étoffes de laine et de coton, les cordages, le fer, etc. La valeur totale des voitures et moyens de transport de toute sorte est estimée à 1561,660, celle des pianos, à 485,285 dollars, ce qu'il ne faudrait pas prendre pour la mesure du goût des habitants en fait de beaux-arts.

American Almanac. — *The History of Kentucky, by* Humphrey Marshall; Franckfort (in America), 1812, in-8°.— *Ancient History or Annals of Kentucky, with a survey of the ancient monuments of North America*, by C. S. Rafinesque; Franckfort (in America), 1824, in-8°. — Buttler; *a History of commonwealth of Kentucky*, in-8°, 1834. — James Hall; *notes on the western states containing*, etc.; Philadelphie, Harrison Hall., 1836, in-12, et Œuvres complètes, 6 vol.; Philadelphie, 1833-35. — Arthur (J. S.) and Carpenter, *the History of Kentucky*; Philadelphie, 1852, in-12.

A. Rabutaux.

KERMÈS. (*Technologie*). Le kermès est une matière tinctoriale qui se compose des corps desséchés des femelles d'insectes, nommés *coccus ilicis*, qui vivent sur les feuilles du *quercus ilex*. Elle fournit une substance colorante rouge qui a été employée de tous les temps. Ainsi elle était déjà connue dans l'Orient du temps de Moïse, et les Indiens paraissent en avoir fait usage de toute antiquité pour la teinture de la soie. Les Grecs l'ont aussi employée ainsi que les Romains, qui, au dire de Pline, forçaient les habitants de l'Espagne à leur payer la moitié de leur tribut en kermès. Dans le moyen âge les moines allemands obligeaient les paysans établis sur leurs terres à leur livrer chaque année certaines quantités de cette substance, qui étaient ensuite achetées par des marchands et expédiées à Venise, où elles servaient à alimenter les teintureries d'écarlate. De ce qui précède on peut conclure que les contrées qui produisent le kermès sont assez nombreuses. En effet l'Espagne, la France, l'Allemagne, la Pologne, l'Ukraine, la Russie, l'Orient, les Indes et la Sibérie même pourraient en produire de grandes quantités. Mais toutes les contrées n'ont pas la même variété. Ainsi, par exemple, celle d'Allemagne est en grains plus gros et de couleur plus foncée; elle est donnée par le *coccus polonicus*, qui croît sur les racines du *scleranthus perennis*, de la potentille, de la tormentille et de la pimpinelle; celle de la Russie est en grains encore beaucoup plus gros que ceux de la précédente; elle est formée par le *coccus uva ursi*. Enfin celle de la Sibérie se récolte sur une variété particulière de fraisiers. Actuellement le principal centre de production du kermès est un de nos départements, celui des Bouches-du-Rhône.

Le kermès qu'on y récolte se présente généralement sous la forme de grains ronds, légers, de 2 à 3 millimètres de diamètre, d'une couleur rouge-brun, d'une saveur piquante, et d'une odeur qui plaît à certaines personnes. Il est facile d'en extraire la matière colorante qu'il contient, puisque cette matière colorante est soluble dans l'alcool et dans l'eau. Ses principaux caractères sont de passer au brun par l'action des acides, et au violet, ou au rouge carmin par les alcalis. Ce ne sont pas d'ailleurs les seuls changements qu'on puisse lui faire subir. Ainsi, en la mélangeant avec des dissolutions de sels de fer, elle passe au noir; au rouge de sang, avec de l'alun; au gris vif, avec du sulfate de fer et de la crème de tartre; au brun de cannelle, avec du sel d'étain et de la crème de tartre; au violet avec du sulfate de zinc et de la crème de tartre. Ses teintures en écarlate et en rouge cramoisi, sur la laine, sont très-solides. C'est avec elle, soit pure, soit mélangée par parties égales avec la garance, que se teignent les calottes et les bonnets rouges des Orientaux dont on fabrique, comme on sait, une si grande quantité en France.

Les usages du kermès ont d'ailleurs considérablement diminué depuis que l'emploi de la cochenille s'est répandu, parce que cette dernière substance, qui peut le remplacer, fournit une matière colorante plus riche et des teintes plus belles.

KERMESSES, *Ducasses*, fêtes diverses de la Flandre, de la Belgique et de la Hollande. — On ne donne pas indistinctement le nom de *Kermesses* ou de *Ducasses* à toutes les fêtes qui se célèbrent en Flandre, en Belgique ou en Hollande. *La Kermesse*, ou encore, moins exactement, *Karmesse*, du flamand *Kermisse*, qui, suivant le dictionnaire rouchi-français de M. J. Hécart, signifie dédicace d'église, de *kerck* église, et *misse*, messe, et la *Ducasse*, dont le nom est formé par une sorte d'aphérèse du mot de dédicace, désignent, à proprement parler, la fête paroissiale célébrée dans chaque commune au jour anniversaire de la dédicace de son église. On se sert encore de ces deux mots pour indiquer, dans chaque paroisse, la fête du patron, fort semblable à la première, mais seulement, à ce qu'il semble, célébrée avec un peu moins de solennité, et que, pour cette raison, on doit appeler petite *Kermesse* ou petite *Ducasse*. Le premier mot, d'origine germanique, est naturellement plus souvent et enfin exclusivement usité à mesure que l'on s'avance vers le nord et que l'on se rapproche de la Hollande; le second domine dans le Midi et paraît seul connu dans l'Artois ou dans le Boulonnais. Chaque commune, ou au moins un grand nombre d'entre elles, possèdent donc ainsi deux fêtes reli-

gieuses, régulières et périodiques, celle de la dédicace, et celle du saint, qui est encore nommée simplement le Patron; elles ne durent guère moins de trois jours, et se prolongent quelquefois pendant dix. Elles sont surtout longues lorsqu'elles coïncident avec une neuvaine à la Vierge. Elles embrassent deux parties bien distinctes, ou plutôt, comme nous le verrons plus tard, assez difficiles à distinguer, la partie religieuse, qui comprend des exercices de dévotion, des pèlerinages, de longues et magnifiques processions, qui est l'origine et comme l'essence de la fête, qui constitue à elle seule la fête primitive, et la partie la plus célèbre et la plus ardemment suivie, il faut bien l'avouer en toute révérence, que j'appellerai civile, qui se compose d'une foire, d'exercices guerriers, de divertissements de tous genres, et surtout de festins et de danses. Tout cela n'est pas particulier à la Flandre et se retrouve, à vrai dire, partout. A côté de quelques détails originaux et vraiment flamands, qui ne se reproduisent nulle part, on en voit un beaucoup plus grand nombre qu'il eût été facile il y a quelques siècles de signaler, non-seulement dans toutes les provinces de la France, mais dans presque toute l'Europe; toutefois, dans aucun autre pays ces solennités n'ont été célébrées avec une telle pompe; il n'en est aucune qui ait attiré, d'aussi loin, des foules aussi nombreuses et aussi empressées, où l'on ait cherché avec autant d'ardeur le plaisir, où on l'ait goûté avec autant d'enivrement; nulle part, enfin, les vieilles traditions de ces plantureuses et bizarres réjouissances n'ont été conservées avec autant d'opiniâtreté, si bien que quelques-unes se sont perpétuées jusqu'à nous, et que la Flandre est peut-être aujourd'hui le seul lieu du monde où l'on rencontre encore en abondance ces joyeux et singuliers « esbattemens » qui prennent leur source dans le moyen âge, où ils étaient si goûtés, et qui ne sont guère moins appréciés aujourd'hui de nos concitoyens ou de nos voisins du Nord. Mais ces processions, ces pèlerinages, ces foires, ces festins, ces exercices de tous genres qui décorent, émeuvent ou égayent les *Kermesses* ou *Ducasses*, ne sont pas la *Kermesse* ou la *Ducasse* elle-même. Ils en forment seulement les accessoires plus ou moins nécessaires; et tous, à de certaines époques ou dans de certaines circonstances, ils apparaissent pour leur propre compte, et constituent ou animent de grandes fêtes religieuses, guerrières, politiques, corporatives, périodiques ou accidentelles. Si donc on voulait faire une étude complète et étendue des fêtes du Nord, on pourrait les diviser en quatre classes. Dans la première viendraient se placer les *Kermesses* ou *Ducasses* annuelles, fêtes de la paroisse, analogues à celles que l'on célèbre dans toutes les provinces. Dans la seconde on rangerait les fêtes communes à toute la chrétienté; la Nativité, la Pâque, les fêtes des confréries et des corporations, etc., qui présentent souvent, dans le Nord, des détails tout à fait distincts et propres à ces contrées. A la troisième appartiendraient les fêtes à proprement parler nationales, où chaque ville mettait son plaisir et sa gloire, comme le Roi de l'Épinette à Lille, les Forestiers à Bruges, le Prince de Plaisance à Valenciennes, et bien d'autres; enfin nous réunirions, dans la quatrième, des réjouissances qui n'avaient rien de périodique et de régulier, mais qui étaient données à l'occasion de quelque grand événement, comme une paix, un avénement, une entrée de souverain, etc., ou pour quelque autre de ces motifs qui se représentaient si fréquemment dans une population si avide de plaisir, et qu'on faisait naître quand ils ne naissaient pas d'eux-mêmes. Je n'insiste pas sur cette division; mais n'oublions pas qu'en Flandre et en Belgique, le fond de toutes ces solennités, quels que fussent d'ailleurs leurs causes et leur caractère, la partie du programme la plus amoureusement méditée, et la plus religieusement suivie, c'étaient les banquets sans fin, les « beuveries » interminables et les bombances pantagruéliques.

César rend hommage à la sobriété des Nerviens, ces ancêtres des Flamands qui, dit Jean Cousin analysant l'historien romain, « ne permettoient qu'on leur porta ny vins, ny autre chose quelconque servant aux superfluités et délices. » Qu'ils ont changé depuis cette époque! et qu'ils ont bien rattrapé le temps perdu! Il faut bien avouer que, s'il est au monde une réputation bien établie, c'est celle de leur amour immodéré pour les plaisirs de la table, et pour les « superfluités » les plus recherchées du bien-vivre. Si bien, ajoute encore Jean Cousin, que ces païens, plus vertueux que leurs descendants, « se leveront au iour du iugement contre nos gourmans et yvrongnes et les condamneront. » M. Arthur Dinaux a rassemblé quelques témoignages intéressants portés dans cette grande enquête ouverte par les siècles sur le vaste appétit des Flamands. Ce distique latin courait sur leur compte :

Nil comedis, Germane, bibis; tu non bibis, Angle,
Sed comedis; comedis, Flandre, bibisque bene.

Pour exprimer qu'ils faisaient plus d'état d'un repas abondant que d'un habit somptueux, on avait coutume de dire qu'ils avaient des « boyaux de soie. » Labruyère Champier, médecin de François Ier, s'en explique à peu près de la même façon : « Peu de pompe en vêtemens, » dit-il en parlant des Flamands; « au reste l'on les dit avoir ventre de veloux

pour raison de bonnes chères. » Toutefois n'en croyons pas trop ces deux jugements sur la simplicité flamande en matière de parure. Les descriptions qui nous restent de leurs anciennes fêtes prouvent assez que les hommes, et surtout les femmes, comme il est naturel, apportaient dans leurs habillements, quand l'occasion les y invitait, le luxe le plus ruineux : j'en appelle, entre autres, à l'intendant Voysin. Revenons à la victuaille. Sous Louis XIII, Louis Coulon n'est pas moins affirmatif : « Oster, dit-il, le verre à un Flamand, c'est retrancher les racines à un arbre par où il tire la vie avec l'humeur. » Puis vient Boulainvilliers, qui nous atteste que si les Flamands sont exacts à la messe et au sermon, c'est sans préjudice du cabaret, qui est leur passion dominante. Ces buveurs infatigables ne s'enivraient pas cependant; mais rendons-en grâce à la force de leur tête, et non à leur tempérance ; nous en avons pour garant le père Boussingault, qui visitait le pays peu de temps après les conquêtes de Louis XIV. « Les Flamands, écrit-il, se trouvent dans un repas avec la même intégrité que la salamandre s'entretient dans le feu. » Aussi les repas étaient interminables ; quatre ou cinq heures ne fatiguaient pas la voracité des convives : « Nous y remarquerons », dit un prédicateur dans ses sermons, « au jour de la Ducasse ou récréation, une si grande provision de viandes, de gâteaux, de tartes, de pâtés, que s'il s'agissait de ravitailler une armée. » Et ces repas étaient les accessoires indispensables de toute fête publique ou domestique ; bien plus, il n'y avait pas, selon M. le président Quenson, jusqu'aux exécutions de la justice qui ne servissent de prétexte à un festin que le corps des magistrats se faisait servir sur la place de la halle par le concierge de la prison.

Les Dédicaces des églises sont à peu près aussi vieilles que le christianisme; les rassemblements et les fêtes auxquels elles donnaient lieu datent du même temps. Sidoine Apollinaire en parle dans des vers à Élaphus. Les foules ont toujours cherché le plaisir. Peut-être dans ces temps de barbarie et de ferveur nouvelle étaient-elles les seules qui leur donnassent l'occasion de se réunir. A mesure que la société se constituait et s'enrichissait, elles se multiplièrent sous l'empire de circonstances diverses, aux provocations desquelles des populations avides de jouir ne demandaient pas mieux que d'aider. Avec le temps, les caractères de ces fêtes se modifièrent successivement. Quelques-uns disent, et je veux bien le croire, qu'elles étaient d'abord plus graves et plus austères. La partie religieuse y dominait presque exclusivement. Quelques divertissements s'y ajoutaient, vieilles traditions des populations païennes transformées et épurées par le culte nouveau ; de modestes collations étaient offertes à des pèlerins venus de loin, lesquelles se changèrent bientôt en repas abondants que les danses couronnaient. Je me figure qu'on pourrait distinguer dans ces fêtes trois âges différents. Leur âge d'or correspond à l'époque où elles restent exclusivement religieuses. J'ignore s'il existe encore quelque part, ou même si jamais il a existé. Avec les festins et l'ivresse arrive l'âge de cuivre. C'est à ce point que, dans ses Pardons, s'est arrêtée la pieuse et mélancolique Bretagne. L'âge de fer est inauguré par les danses et le jeu : il y a longtemps que la Flandre y est entrée.

La physionomie des *Kermesses* et des autres fêtes de tout genre ne se modifiait pas moins notablement avec les lieux qu'avec les temps. Chaque ville recevait de ses institutions politiques, de sa situation, de sa richesse, de la direction qu'elle avait imprimée à son activité, un caractère spécial qu'elle transmettait à ses réjouissances publiques. A Douai, ville d'université et de parlement, cité studieuse et calme, amoureuse des études littéraires, les fêtes étaient communément pédantesques et bavardes ; à Lille, placée sous l'œil du souverain, qui y entretenait une résidence, habitée par une bourgeoisie puissante et riche, elles avaient un tour noble et chevaleresque; à Valenciennes, qui était un lieu d'asile, où les libertés étaient étendues et de vieille date, où chaque citoyen avait le droit de porter des armes, et où il suffisait qu'un serf demeurât un an et un jour pour recouvrer son indépendance, elles prenaient une allure singulièrement joyeuse et moqueuse à la fois. En Hollande, à Amsterdam, à La Haye, les choses semblent se passer avec plus de gravité et de mesure. On s'y livre avec méthode à une gaieté monotone et inanimée, à laquelle suffit une languissante promenade à travers les boutiques de la foire, sur les marchandises desquelles les visiteurs fixent des yeux oisifs, s'il en faut croire l'auteur des *Lettres sur la Hollande*. Le soir, les plus honnêtes gens s'acheminent vers quelques bals publics et mal hantés « pour voir danser des débauchés d'un air socratique, la pipe à la bouche et avec un tel sérieux qu'on dirait qu'ils vont faire leurs prières... Voilà toutes les occasions d'amusements qu'ont les Hollandais, » ajoute l'auteur. « On a de la peine à comprendre comment une nation aussi riche et aussi policée se contente de si peu de plaisirs, de délices, et même de jouissances... Considérez les Allemands, et comparez-les avec les Hollandais, qui se donnent si peu de plaisir et qui se ménagent si fort dans ceux qu'ils se donnent. » N'oublions pas cependant que ces renseignements, confirmés par beaucoup

d'autres écrivains, se rapportent à une époque où depuis bien longtemps le protestantisme, avec sa rigidité un peu maussade, s'était introduit en Hollande. Quand les Hollandais partageaient la foi des Flamands, leurs fêtes sans doute se rapprochaient beaucoup plus des fêtes de la Flandre. Mais revenons à celles-ci.

Lorsqu'approchait le jour d'une de ces grandes fêtes, pour quelque ville opulente et populeuse, tout s'animait et prenait une vie nouvelle. Toutes les imaginations étaient en travail pour inventer quelque divertissement inattendu, pour hâter ces dispendieux préparatifs qui devaient ménager à la foule ébahie de si agréables surprises. Des messagers à cheval étaient dépêchés dans toutes les directions. Ils se rendaient dans des villes quelquefois fort éloignées pour *crier* la fête, et pour inviter les magistrats, les corporations et les sociétés de toutes sortes. On accourait aux invitations de trente et quarante lieues à la ronde; on venait, du fond de la Hollande ou de la Zélande, dans les cités de la Flandre française. Les messagers promettaient des saufs-conduits aux débiteurs qui auraient pu craindre d'être inquiétés dans la ville où avaient lieu les réjouissances, quelquefois même, singulière tolérance! aux malfaiteurs frappés par les lois pénales, et l'on raconte que, vers la fin du quinzième siècle, cette formalité ayant été négligée par la ville de Douai, sa fête fut presque abandonnée et ne retrouva son ancienne splendeur qu'après la restitution de cette indispensable garantie. Lorsque l'imprimerie se fut répandue, de longs programmes, distribués à profusion et illustrés de belles images sur bois, allaient porter au loin la description des réjouissances qui se préparaient. Une collection de ces programmes, comme le fait remarquer avec raison M. A. Dinaux, serait aujourd'hui un document d'un bien vif intérêt pour l'histoire de ces anciennes mœurs. Maintenant encore on n'épargne pas ces brillants et séduisants prospectus, mais l'ardeur des populations est bien amortie, et les curieux qui entreprenaient par milliers de longs et fatigants voyages, à cheval ou même à pied, par des routes presque impraticables, restent sourds aujourd'hui au sifflet des rapides chemins de fer, et franchissent à peine une quinzaine de lieues pour goûter des plaisirs à peu près dédaignés.

Dès la veille, les joyeux carillons, si populaires dans toutes les Flandres, où ils étaient comme un symbole de nationalité, et où leur sonnerie était devenue un art, faisaient résonner les airs populaires particuliers à chaque ville. Les compagnies des milices urbaines, les diverses sociétés de plaisir, les officiers de la solennité accompagnés d'escortes brillantes et somptueusement vêtues, se rendaient, à quelque distance de la ville, au-devant des députations envoyées par les villes voisines, aussitôt que le guetteur, attentif à son poste sur la tour du beffroi, les avait signalées; car ce n'étaient pas des cohues dispersées et sans lien qui accouraient pour voir un spectacle, c'étaient des corps constitués d'une façon permanente, ou organisés pour la circonstance, qui arrivaient pour prendre aux divertissements une part active, pour y jouer un rôle déterminé, et qui étaient véritablement les hôtes de ceux qui les avaient invités. On les recevait avec toutes sortes de témoignages de cordialité, et on les conduisait en grande pompe aux hôtelleries préparées pour eux. Les plus grands princes se faisaient honneur d'assister à ces joyeuses solennités. Baudoin autrefois avait présidé à la dédicace de Saint-Pierre de Lille, entouré de tous les évêques de sa domination, et accompagné du roi de France, des comtes de Flandre et de Hainaut. Louis XI, en 1464, avait combattu contre le Roi de l'Épinette, l'archiduc Maximilien en avait fait autant en 1479, et nous verrons bientôt quelques autres exemples de cette condescendance.

Enfin se levait le grand jour. Quel que fût l'objet de la fête, on l'inaugurait par les prières, et, dans toutes les églises de la ville magnifiquement décorées, ornées à l'extérieur de draperies et de feuillage, Magistrat, fonctionnaires de tout ordre, milices, compagnies, corporations, députations du dehors, menu peuple se pressaient pour entendre une messe solennelle. Venait ensuite la « montre, » si longtemps attendue, le spectacle qui formait comme l'essence de la fête, procession, tournois, entrée triomphale, etc., etc., et, pour ajouter encore un plaisir nouveau à tant de plaisirs, la foire bruyante étalait aux yeux de la foule tentée et offrait à sa convoitise les mille boutiques où des marchands, venus de tous les points de l'horizon, avaient accumulé les objets les plus divers, depuis les fruits de la saison, les aliments préparés pour le peuple et les gâteaux cuits à point pour les marmots, jusqu'aux ouvrages les plus recherchés de la puissante industrie flamande, et aux produits de luxe apportés des contrées les plus lointaines par un commerce actif et intelligent. Dans les villes de peu d'importance ou même dans les villages, les choses naturellement se passaient avec moins d'appareil. Dans quelques lieux les officiers de la *Ducasse*, conduits par leurs capitaines, et portant une livrée à la boutonnière, assistaient à la messe, en même temps que les *filles de fête*, décorées d'un nœud de ruban attaché au sein gauche. Après la procession et les vêpres, ces mêmes jeunes

filles, que les officiers attendaient à la sortie de l'église, étaient conduites, au son des instruments, sur la grande place, où s'ouvrait le bal par une danse d'honneur dans laquelle figurait le bailli, dont c'était le juste privilége de conduire la plus jolie fille de l'endroit.

Mais partout, dans les riches cités et dans les plus humbles villages, qu'il s'agît de fêtes splendides qui mettaient en émoi des provinces entières, ou de la modeste *Kermesse*, dont le bruit ne dépassait pas la portée de l'instrument grossier tourmenté par le pauvre ménétrier, la journée, ou plutôt les journées consacrées aux plaisirs se terminaient uniformément par des festins et des danses. Les princes, les magistrats, les hauts et puissants bourgeois se réunissaient dans un merveilleux banquet, à l'hôtel de ville, ou chez quelqu'un d'entre eux. L'abondance des viandes, la multiplicité des mets, la somptuosité de l'argenterie, la richesse des décorations, la splendeur des costumes, étaient entre les cités diverses un sujet d'émulation et de rivalité. Elles luttaient surtout à qui étonnerait davantage et ferait preuve d'un esprit plus inventif, d'une plus grande habileté et d'une plus généreuse magnificence dans l'exécution de ces représentations dramatiques, de ces scènes animées, de ces symphonies, de ces exhibitions bizarres, de ces machines vastes et compliquées, de ces *entremets* enfin qu'on offrait aux convives pendant les intervalles des services. Pour les compagnies urbaines, les petits bourgeois et le peuple, on dressait en plein air, quand le temps le permettait, sur la place des halles, quelquefois même dans les rues et dans les carrefours, de vastes tables chargées d'une nourriture plus abondante que recherchée. « Chacun, dit M. le président Quenson, contribuait au banquet selon ses ressources, et les denrées avec lesquelles la commune avait payé les acteurs de la fête étaient là, du reste, pour répondre à l'appétit et à la joie des convives. » « Bien venus gens de la Kermesse, » chante la chanson flamande citée par M. de Coussemaker, « quand partez-vous? — Quand les gâteaux et les tartes seront mangés, dussé-je n'y rester qu'une heure. » On y restait bien davantage. Quelquefois huit ou dix jours, comme nous l'avons vu. Quand les appétits étaient satisfaits ou à peu près, les musiciens faisaient retentir le signal de la danse, signal également obéi, soit qu'il fût donné par les « ménestrels » célèbres et en titre d'office, dans les vastes salles de ces aristocraties marchandes, soit qu'il partît de l'humble orchestre composé d'un violon et d'une clarinette, ou même du grossier rommelpot (1), dans le réduit enfumé où se donne le bal au *crachet*, ainsi appelé d'une lampe rustique, en terre cuite, suspendue à la muraille par une anse allongée. Dans cet antre du plaisir, immonde séjour de l'ivresse stupide, la lueur vacillante de cette lampe funèbre, obscurcie encore par la fumée du tabac, permet à peine de distinguer derrière la cohue, sur des bancs appliqués à la muraille, des couples dont les propos licencieux ne rachètent pas l'attitude peu édifiante.

En Flandre et en Belgique, comme partout ailleurs, les femmes et les filles, c'est bien naturel, se mêlaient à la fête, et lui donnaient un puissant attrait de plus, au grand préjudice, il est vrai, de leur réputation. Écoutons plutôt encore une fois la chanson : « Si tu épouses une fille de Kermesse, il lui faut beaucoup de parure; une fille qui sait bien danser est un fléau pour le mari. » Mais, ce qui est moins habituel, et ce qui appartient plus particulièrement à la Flandre, c'est que les femmes et les filles y prennent non-seulement leur part des joies du bal, mais celle des plaisirs du cabaret. Un verre plein n'épouvante pas une bonne Flamande, quelquefois même, dit-on, surtout dans la Flandre flamingante, une pipe ne lui fait pas peur. « C'est la bazinne de toutes les bazinnes, c'est la bazinne d'en haut. Elle boit si volontiers un petit verre, qu'elle tombe sens dessus dessous. Tra, la, la. » C'est même la coutume que jeunes filles et jeunes garçons boivent dans le même verre pour se donner une preuve de mutuelle tendresse. Le garçon tend le verre à sa maîtresse ou à sa fiancée; celle ci y mouille ses lèvres, et l'autre le vide d'un trait.

Disons encore un mot des chanteurs ou ménestrels qui animent par leurs refrains les *Kermesses* et fêtes du Nord. Ce sont les Liedzangers, descendants bien dégénérés, mais continuateurs, selon M. de Coussemaker, des scaldes de la Scandinavie et des minnesängers de l'Allemagne. Pour instrument un violon; quelquefois, mais très-rarement, un tambourin; autrefois, comme nous l'avons vu, l'affreux rommelpot; pour théâtre une chaise; pour enseigne quelques scènes grossièrement peintes sur un tableau à compartiments. C'est quelquefois toute une famille, quelquefois un couple d'amis, qui vont par les places, dans les foires, dans les marchés et dans les fêtes, débitant leur marchandise mal imprimée sur des

(1) « Sorte d'instrument de musique peu harmonieux, mais d'un usage fort ancien en Flandre. Cet instrument se compose d'un pot de terre ou de faïence, surmonté d'une peau de vessie tendue, au milieu de laquelle est introduit un tuyau de paille ou de jonc; pour faire résonner l'instrument on mouille les doigts et le pouce, et on les promène le long du tuyau en le frottant, ce qui rend un son ronflant. Plusieurs peintres flamands ont représenté des scènes où figure le rommelpot. » — (De Coussemaker : *Chants populaires*, etc., 94).

feuilles volantes. L'historien Jean Cousin nous raconte qu'en 1616, des bardes de ce genre, qu'il appelle des « porte-paniers, » colportaient à Tournai « le pourtraict d'un Iuif (à mon advis fabuleux) nommé Ahasverus, auec un escrit imprimé... Ie crains fort, ajoutait-il, que cecy sera procédé de quelque inuention et ruse du diable pour (peut-estre) quelque iour semer erreur en matière de religion. »

Mais en haut comme en bas, chez les grands et chez les petits, la fête finissait enfin, si longtemps qu'elle eût duré, et en haut, aussi bien qu'en bas peut-être, on aurait pu dire le refrain flamand : « I. Le soir, le soir, le soir tout va bien ; le soir nous avons de l'argent en masse. Le lendemain nous n'en avons pas suffisamment pour du pain. Le soir, le soir, le soir tout va bien. — II. Le soir, etc. Le soir nous voulons nous marier, mais le lendemain matin de bonne heure nous le regrettons. Le soir, etc. — III. Le soir, etc. Le soir nous faisons des gâteaux et le lendemain nous nous les jetons à la figure. Le soir, etc. »

Nous n'avons pas besoin de rappeler ici que beaucoup de peintres flamands et hollandais se sont plu à reproduire des scènes de *Kermesses*, si bien assorties à leur talent, amoureux des détails et de cette réalité vulgaire dont la recherche a été appelée, dans le jargon de notre temps, *réalisme*. Parmi ces peintres, ceux qui méritent le plus d'être cités, sont Breughel l'ancien, Teniers, et, à leur tête, Rubens, qui tous trois aimaient à suivre les fêtes champêtres. Tout le monde connaît la *Fête flamande* de Rubens, cette composition fougueuse et puissante, peinture effrénée de la luxure en haillons. Ce n'est pas le plaisir, ce n'est pas la joie qu'a voulu exprimer le maître flamand, c'est la débauche haletante et affolée. Guidé par les inspirations d'une sensualité sans frein, la main du peintre ne trace, au lieu d'une fête villageoise (car ceci paraît se passer dans un humble village, à côté de quelques masures), qu'une saturnale où pas un détail ne calme et ne rassérène. Ces groupes hideux d'hommes en guenilles, accouplés à des femmes sans souliers et sans bas, débraillées et à peine vêtues, ces groupes ne dansent pas, ils bondissent ; ils ne chantent pas, ils hurlent comme des bêtes fauves ; ils hurlent des paroles immondes. Hommes, femmes, enfants, vieillards eux-mêmes, égarés par l'ivresse, semblent emportés dans ce tourbillon de bestialité. Quelques mères qui allaitent leurs enfants ne paraissent remplir cet austère devoir que pour fournir au peintre l'occasion d'étaler sous nos yeux le luxe opulent de ces natures flamandes. Quelle population! quelles mœurs! quelle dépravation profonde! mais cette dépravation, heureusement, c'est, en grande partie au moins, celle du peintre, et la *Fête flamande* de Rubens, exécutée d'une main magistrale, a calomnié ceux qu'elle a voulu peindre. Ce n'est pas en effet ainsi que nous les représentent et Breughel et Teniers. Chez le premier, bien antérieur à Rubens, doué d'une imagination vigoureuse et désordonnée, poussant l'allégorie jusqu'au vertige, la rudesse du dessin jusqu'à la barbarie, les scènes de *Kermesses* ont un aspect étrange. Chez le second, esprit doux et familier, d'une gaieté pleine de bonhomie (et son œuvre tout entier semble être, sous mille formes, la copie d'une fête sans fin), elles ont un caractère jovial, finement railleur et naïvement rustique, qui ravit par sa vérité, et je m'imagine que ces agrestes repas et ces danses joyeuses, innocentes après tout, où il aimait à se mêler lui-même, et où, dans maints tableaux (moins nombreux qu'il ne semble), nous le voyons avec sa famille, je m'imagine, dis-je, que ces toiles spirituelles nous donnent la fidèle image des mœurs que je cherche à décrire dans cette étude.

J'ai dit, plus haut, que les processions sont l'accompagnement obligé et, pour ainsi dire, l'élément essentiel des *Kermesses* ou *Ducasses*, comme elles le sont de la plupart des fêtes patronales, dans toutes les provinces, et qu'elles forment encore, en outre, l'objet spécial et particulier de nombreuses fêtes accueillies toujours avec faveur. Le peuple flamand était passionné pour les solennités de ce genre. Il y avait peu de pays où l'on rencontrât autant de pèlerinages et de dévotions locales ; il y en avait peu où l'on fût plus disposé à célébrer par des pompes religieuses les événements de toute nature, municipaux ou politiques, dont on voulait garder le souvenir. On instituait des processions en mémoire de quelque miracle célèbre, de quelque translation de reliques, de quelque bénédiction de prélat ; on en établissait encore pour rappeler une peste, une famine dont on avait été délivré par l'intercession de quelque saint, une victoire, comme la procession de Louvain, créée, dit-on, dès 891, pour célébrer la défaite des Normands. Les jubilés étaient aussi une occasion naturelle de processions. Il y en avait de fameux auxquels accourait une foule pieuse assurée de mériter, par son assiduité, des grâces particulières. De ce nombre étaient, entre bien d'autres, le jubilé du Saint Sacrement à Bruxelles, celui de la Vierge à Alost, celui de saint Macaire à Gand, celui du Saint Sang à Bruges, ceux de Louvain et de Malines. Ces grandes solennités s'appelaient en flamand des *Ommegang*. Les longues files des dévots, après avoir parcouru les rues de la cité, poursuivaient souvent leur course au delà de ses murs, et

visitaient les villages d'alentour ou les villes voisines. Les reliques des saints étaient portées dans des châsses ou fiertes décorées avec luxe; ce n'était pas assez de celles que possédait la ville où se célébrait la pieuse commémoration, et, pour multiplier les mystiques influences et les bénédictions fécondes, on empruntait aux monastères ou aux villes de la contrée les reliques les plus renommées. Des pratiques superstitieuses et naïves se mêlaient à ces dévotions. Dans quelques lieux, les pèlerins se faisaient peser, pour s'assurer qu'ils n'étaient pas maléficiés, pensant sans doute que les tentations du malin esprit sont un lourd fardeau à porter; dans d'autres, les fidèles tournaient trois fois autour des images des saints, comme on le fait encore aujourd'hui en Bretagne. Ai-je besoin de décrire ces interminables cortéges, et de dire ici de quels éléments ils étaient composés? On y voyait naturellement, au premier rang, les prélats, les clergés de toutes les paroisses, les moines et les religieuses de tous les couvents, portant des reliques et des images vénérées; puis les grands, les petits, les dévots, les curieux de tout ordre, les magistrats, les confréries avec leurs bannières et les représentations de leurs saints, les corporations des métiers, les compagnies des milices, archers, albalétriers, arquebusiers, et que sais-je encore? Au milieu de ces lignes immenses, dont les plis se déroulaient avec lenteur, figurez-vous le bruit des fanfares et des chants, la lueur des cierges, l'éclat des armes, la splendeur des costumes, et vous contemplerez, par la pensée, un spectacle bien fait pour enivrer ces populations encore faciles à émouvoir. Vous n'aurez encore cependant qu'une idée très-incomplète des processions de la Flandre et de la Belgique. La partie religieuse de ces fêtes populaires n'était pas la plus considérable et celle, à vrai dire, que l'on attendait avec le plus d'impatience. A ces pompes du culte se mêlaient et s'enchevêtraient des pompes semi-religieuses ou même tout à fait profanes, dont la liberté railleuse ou bouffonne nous blesse aujourd'hui comme une inconvenance profanatrice. De nombreux acteurs improvisés, revêtus des costumes les plus bizarres quelquefois, et les plus inattendus, représentaient, sur de vastes chars ou sur la voie publique, des scènes muettes, des façons de drames symboliques, dont les mieux appropriés à la cérémonie étaient empruntés à l'Ancien ou au Nouveau Testament, et qui transformaient ces pompes religieuses en véritables mascarades. Ces travestissements étaient d'ailleurs une coutume constante dans les fêtes de cette Flandre qui semblait célébrer un perpétuel carnaval. Les anges, les prophètes, les apôtres, les saints, les personnages bibliques recouverts des attributs fixés par la tradition, jouaient leurs rôles dans des groupes disposés sur des théâtres roulants, au milieu de décors et de machines compliquées édifiés avec un art infini. L'engeance infernale, les personnages mythologiques, les types consacrés de l'histoire et de la littérature n'en étaient pas non plus exclus. A côté de la Madeleine, agenouillée au pied de son rocher mystique, courait le diable, qui la harcelait de ses peu séduisantes tentations, et tâchait de la mettre à mal par des grimaces et des espiègleries burlesques. L'enfer, représenté par la tête d'un monstre gigantesque, ouvrait sa large gueule où se jouaient des démons au milieu des flammes. Charlemagne, Roland et son cheval Bayard, les Sibylles, Mahomet lui-même, don Quichotte avec sa Dulcinée et son fidèle serviteur Sancho, des baleines, des navires garnis de leur équipage et mis en mouvement par d'ingénieux artifices, le char de Neptune ou la roue de la Fortune, les fous en titre d'office (car en ce temps où l'on aimait à rire, et où l'on riait, à ce qu'il semble, à peu de frais, les corps municipaux avaient leurs fous, les corporations de métier avaient des fous, et les chapitres eux-mêmes en entretenaient quelquefois), les fous prenaient tour à tour leur place dans ces étranges cortéges. S'il faut en croire l'historien Schayes, le Saint-Sacrement accompagnait, pendant les seizième et dix-septième siècles, ces tumultueuses mascarades. M^me^ Clément-Hémery affirme, au contraire, qu'il en était respectueusement exclu, et qu'il ne paraissait qu'à la procession de la Fête-Dieu. Quoi qu'il en soit, ces dévots, de si facile humeur, en agissaient avec un incroyable sans-gêne envers les objets de leur vénération, cependant très-sincère. Il n'était pas rare, quand le clergé s'arrêtait pour accomplir quelques rites religieux, de voir les confrères ou les compagnons déposer sur les fenêtres d'un cabaret la châsse qu'ils portaient, et entrer dans la taverne pour apaiser leur soif, aiguisée par cette course longue et fatigante, pendant qu'un ménestrel, entouré d'une foule attentive, chantait devant le reliquaire les louanges du saint patron. Ne jugeons pas toutefois avec trop de sévérité cette familiarité à l'égard des choses saintes, si contraire à nos mœurs et à nos idées. M^me^ Clément-Hémery l'observe avec raison : « Les choses les plus simples dégénèrent souvent en abus lorsqu'on substitue la malice à la bonne foi. » Dans ces foules naïves, où le plus grand nombre était animé d'une foi sincère, ou ceux mêmes qu'avait abandonnés la foi étaient enlacés dans les liens d'une superstition aveugle, le sentiment du ridicule était peu développé; aucune in-

tention critique, aucun philosophique dédain ne se mêlait à ces jovialités grossières. Le plus souvent (non pas toujours), si les convenances étaient méconnues, la décence était respectée. Ces représentations bizarres rappelaient, après tout, des traditions auxquelles on restait encore tendrement attaché, même lorsqu'une longue durée en avait obscurci la signification, des légendes acceptées sans contrôle, des dogmes incontestés. Où nous ne voyons aujourd'hui qu'une farce sacrilége, les populations de ce temps contemplaient avec une gaieté mêlée de respect, et quelquefois de terreur, la fidèle image d'un monde surnaturel et d'une histoire légendaire dont la réalité le plus souvent ne soulevait pas un doute dans leurs esprits.

Parmi ces représentations bizarres et plus ou moins allégoriques, il n'en était pas qui fussent plus chères aux témoins de ces fêtes que certaines figures de Géants et de Dragons adoptées par les cités de la Flandre et de la Belgique, devenues en quelque façon nationale, et qui différaient, pour chacune d'elles, de nom et de costume. On retrouve, il est vrai, des symboles analogues dès les temps les plus anciens, et chez les peuples les plus divers, et il ne faut pas douter qu'ils ne se rattachent aux croyances générales de l'humanité. Il y avait des géants chez les Égyptiens. Les Romains en promenaient dans leurs fêtes; on en suit la trace chez les Arabes, chez les Scandinaves, ancêtres directs des peuples du Nord. La tradition ne paraît pas en avoir jamais été perdue, et il aurait suffi d'ailleurs, pour la réveiller, de la Bible, qui les mentionne, et des romans de chevalerie, qui en sont pleins. On en peut dire autant des dragons, qui sont aussi l'objet d'une croyance universelle. Mais nulle part, peut-être, on ne voit ces personnifications mystérieuses en aussi grand nombre que dans les provinces du Nord; nulle part surtout le souvenir n'en a été conservé avec autant d'obstination. Les Géants de la Flandre et de la Belgique sont d'énormes mannequins en osier, de 25 ou 30 pieds de haut, surmontés d'une tête de bois, et revêtus d'un costume qui change avec le temps, et suit la mode des différents âges, ou, à chaque apparition, se conforme aux goûts et aux idées du public. On les nomme encore, comme les Dragons, représentations, ostensoirs, joyaux, et des hommes de bonne volonté, se plaçant dans l'énorme cage, promènent par les rues cet emblème toujours applaudi. On n'a de leur présence dans les processions aucune preuve antérieure au quinzième siècle, mais il n'est guère douteux qu'ils remontent à des temps beaucoup plus anciens. Les dates des premiers témoignages suffisent d'ailleurs pour combattre l'opinion de ceux qui attribuent leur introduction dans les Flandres à l'empereur Charles-Quint, et qui lui donnent pour motif le désir d'ouvrir ainsi une issue à l'ardeur turbulente des populations, ou, en attirant les foules dans les villes, d'augmenter leurs recettes et l'activité de leur négoce. Toutefois, il est raisonnable de croire que l'occupation espagnole modifia notablement les allures de ces respectables personnages, et que les traditions arabes, encore vivaces dans la presqu'île Ibérique, ne furent pas sans influence sur les traditions germaniques et sur les souvenirs chevaleresques. On a beaucoup disserté pour savoir si l'on devait attribuer à ces emblèmes un caractère favorable ou hostile. Il paraît certain que les deux opinions sont également fondées. Quant aux Géants, c'étaient tantôt des bienfaiteurs ou des libérateurs dont le souvenir s'était effacé, des ancêtres oubliés, tantôt un tyran dont la haine s'était perpétuée, un ennemi vaincu ou oppresseur dont on poursuivait la mémoire. Quant aux Dragons, ils comportaient aussi une double interprétation. Selon une opinion ingénieuse de M. Jules de Saint-Genais, les peuples germaniques y avaient vu la figure de la vigilance, de la perspicacité et de la force. C'est avec ce sens que souvent ils paraissent sur le casque des chevaliers, au couronnement des édifices ou dans les décorations de leur architecture. La Bible, et après elle le christianisme en font l'expression matérielle du mal, du mal moral, comme la désobéissance, l'hérésie, la révolte, les faux dieux souvent vaincus par quelque ancien cénobite, sous la forme d'un dragon, du mal physique comme quelque grand désastre, quelque guerre meurtrière, une épidémie, une famine. Il y a lieu de croire que c'était surtout avec cette signification qu'ils se mêlaient aux processions dont nous parlons. Il y avait bien peu de villes flamandes qui n'eussent leur Géant ou leurs Géants de prédilection; des bourgs même de fort peu d'importance se donnaient ce luxe patriotique. C'étaient, en France, Phinaert et Lyderic, les quatre fils Aymon, quelquefois Jeanne Maillotte à Lille, le Reuze ou Papa Reuze (en flamand *géant*) avec sa femme et son fils Cupido à Dunkerque; le plus célèbre de tous, Gayant, à Douai, entouré de sa famille, d'autres encore à Cassel, à Hazebrouck, ou à Cambrai et à Maubeuge, où ils ne parurent que momentanément. C'étaient, en Belgique, Ommegang et sa famille, à Bruxelles; le Grand-Père des Géants, à Malines; Hercule et Mégéra sa femme, le cheval Bayard et les quatre fils Aymon à Louvain; Lange-Main, à Hasselt; Goliath à Ath, dont le nom peut-être valut au héros biblique cette préférence; Druon-Antigon à Anvers; d'autres enfin, à Gand, à Termonde, à Bru-

ges, à Tournai, à Ypres, à Poperinghe, à Wetteren.

Les Dragons, moins nombreux peut-être que les Géants, jouissaient cependant aussi d'une grande vogue. M. Bottin en compte jusqu'à vingt et un dans le Nord. En France, Lille, Douai, Saint-Amand, Ramillies, possédaient le leur; en Belgique, Wasmes se souvient toujours de celui que vainquit Gilles de Chin; Mons n'a pas oublié son Doudon, et ces traditions ont dû être autrefois beaucoup plus multipliées qu'aujourd'hui, puisque l'on retrouve le souvenir d'un dragon dans les noms de toutes les villes ou entre l'une des syllabes *drack*, *lym*, *lim* ou *worm*.

Les grandes processions flamandes durent subir naturellement, comme toutes les choses de ce monde, l'influence des temps et des opinions. Les Espagnols y apportèrent l'éclat, la pompe, la dévotion fastueuse qui les séduit; plus tard, à mesure que les idées s'épuraient, que plus de décorum s'introduisait dans les habitudes de la vie, ces naïves histoires reproduites sur de vastes chariots, à l'aide de décorations et de machines compliquées, parurent bien grossières, et on leur substitua, autant que possible, des chars de triomphe, où des personnages, disposés avec un art plus savant, exprimaient des allégories religieuses ou morales un peu plus correctes, mais beaucoup plus froides. La prétention philosophique remplaçait la vie qui s'en allait; ces programmes pompeux, dressés par des savants, cessaient de s'inspirer des croyances et des souvenirs de la masse du peuple. Ce furent surtout les pères jésuites qui se firent les promoteurs de cette réforme, et si quelques chariots antiques survécurent à leurs imaginations érudites, pendant le dix-septième et le dix-huitième siècle, bien diminués de nombre, ils furent relégués à la queue du cortége. Au seizième siècle, 40 chariots suivaient la procession de Valenciennes; au dix-huitième siècle, 5 ou 6 chars de triomphe tout au plus les avaient remplacés. De leur côté, les esprits délicats étaient de plus en plus blessés des scènes tumultueuses et des étranges acteurs qui accompagnaient ces cérémonies consacrées à la religion, ou, tout au moins, auxquelles les représentants de la religion prenaient part. Vers la fin du seizième siècle et dans le commencement du siècle suivant, beaucoup de ces solennités tombèrent en désuétude. Elles ne convenaient plus aux mœurs nouvelles des classes élevées, qui seules en pouvaient maintenir l'éclat. Les évêques fulminèrent contre ces fêtes, qui avaient pu être innocentes, mais qui devenaient impies. Ils en supprimèrent un grand nombre; ils en réformèrent d'autres; ils en abrégèrent la durée; ils en élaguèrent avec soin les accessoires profanes et burlesques qui restaient encore trop chers aux populations pour qu'on les abandonnât tout à fait, mais qui furent dès lors contraints de se constituer à part, et formèrent des divertissements spéciaux et complétement civils, dont l'occasion se présentera encore pour nous de dire plus loin quelques mots. Quelquefois les magistrats des villes furent les premiers à provoquer cette transformation devenue indispensable, ou y donnèrent avec empressement les mains; quelquefois, interprètes obstinés des vieilles habitudes populaires, ils tentèrent de résister aux injonctions de l'autorité ecclésiastique, comme le Magistrat de Dunkerque, au milieu du dix-huitième siècle; mais ce fut en vain, et l'esprit du temps dut se faire obéir. Aujourd'hui encore, dans la Flandre française et dans la Belgique, de grandes processions, célébrées à propos de jubilés fameux ou d'événements divers, attirent sur certains points des foules nombreuses et toujours avides de ces spectacles; mais, quoiqu'on puisse encore y noter cette disposition particulière de l'esprit flamand à mettre en action et à dramatiser en quelque sorte les sentiments qui l'agitent et le passionnent, on n'y trouve rien qui ne soit conforme à la dignité du culte et à l'objet de la cérémonie. Revenons donc au passé.

Un des intermèdes les plus chaudement applaudis, dans les fêtes de la Flandre, c'étaient ces représentations dramatiques pour lesquelles les populations du Nord, jusqu'en Finlande et en Suède, se sont toujours montrées passionnées. Sur des théâtres dressés en plein vent, dans les rues, dans les carrefours, sur les places publiques, des acteurs de bonne volonté jouaient, pendant le défilé de la procession, du cortége qui accompagnait le prince à son entrée, etc., des drames liturgiques, satiriques ou burlesques. C'étaient quelquefois des vers honoraires, récités par des personnages allégoriques, des scènes dialoguées avec une inexpérience naïve, et, le plus souvent, des scènes muettes rendues avec un grand luxe d'accessoires, de machines et de décorations, et une vérité saisissante, des histoires de la Bible qui excitaient la dévotion des fidèles, des martyres de saints, où les supplices les plus hideux, reproduits avec une exactitude implacable, les faisaient frémir d'horreur, et où il n'est pas sans exemple que le sang de quelques condamnés, réservés pour la circonstance, ait réellement coulé. Les comédiens qui montaient sur ces hours ou « eschafaux » improvisés, se recrutaient dans toutes les parties de la population. Les confréries ou ghildes, les corporations des métiers, le clergé lui-même, fournissaient leur contingent. Un document manuscrit, cité par madame Clé-

ment-Hémery, nous apprend qu'encore en 1526 les chanoines de Saint-Pierre de Lille, aidés de quelques jeunes vicaires, et le visage couvert de masques, jouaient des comédies au milieu de la place publique. Des sociétés d'acteurs se formaient librement, qui donnaient des représentations dans les occasions solennelles. Mais les agents les plus actifs et les plus persévérants de ce mouvement dramatique et littéraire, il faut les chercher dans les associations, poétiques et religieuses à la fois, qui ont exercé une notable influence sur la culture des esprits dans les provinces du Nord, où elles remontent à des temps fort anciens, et qui, commençant par des confréries dévotes, aboutissent à des sociétés savantes. Vers le midi et du côté de l'Artois, on les appelait Palinods, Gieux sous l'ormel, Puys, du mot latin *podium*, estrade élevée où se plaçaient, selon le dictionnaire de Trévoux, dans les théâtres romains, les consuls et les empereurs. Plus au nord on les nommait Chambres de Rhétorique, en flamand *Rederyke Kamers*. Elles s'étaient d'abord établies pour ouvrir et juger des concours de poésie en l'honneur de la Vierge. La première de ces sociétés semble avoir été la confrérie de N.-D. du Puy, instituée à Valenciennes, où l'on trouve déjà des traces de son existence dans l'année 1229, et où probablement elle existait dès la fin du douzième siècle, et, selon M. Hécart et plusieurs autres écrivains, antérieurement à la fondation de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, à moins qu'il ne faille accepter l'opinion de madame Clément-Hémery, qui nous ferait remonter beaucoup plus haut, puisque le chronogramme, cité par elle, de la Chambre de Rhétorique de Sainte-Catherine d'Alost, nous les montrerait constituées dès l'année 1107. Quoi qu'il en soit, ces associations poétiques se multiplièrent avec une grande rapidité. En 1497, cinquante-deux de ces Chambres assistaient à un même concours. Chaque ville en comptait au moins une; on en trouvait même dans les gros bourgs et dans de médiocres villages. Plusieurs se succédèrent à Douai, sans mentionner quatre compagnies d'acteurs; il y en avait à Lille, à Cambrai, à Tournay; Gand en possédait quatre, Anvers deux, Bruxelles trois, outre les compagnies d'acteurs bourgeois, Dunkerque cinq. Ces sociétés, comme nous l'avons dit, décernaient des prix aux meilleures pièces de vers composées en l'honneur de la Vierge. On offrait au vainqueur un chapel de roses, une couronne d'argent, des médailles, etc. Quelquefois même, il recevait des priviléges plus précieux, et à Douai, par exemple, l'heureux poëte qui, pendant trois années de suite, avait été couronné, était exempté des impôts d'octroi. Outre les pièces de poésie, les Chambres de Rhétorique composaient encore, et jouaient devant le peuple, avons-nous dit, des pièces religieuses, politiques ou même satiriques, et il y a lieu de croire qu'elles ne restèrent pas indifférentes aux événements de leur temps, et que plus d'une fois elles servirent d'interprètes aux passions qui s'agitaient autour d'elles. Par leurs farces et leurs bouffonneries, elles irritaient les rivalités de ville à ville, et souvent les questions proposées par elles avaient un rapport très-direct aux faits contemporains. Nous voyons, par exemple, les habitants de Tournai jouer Charles le Téméraire, qui les assiége. Une Chambre de Rhétorique représente une tragédie qui porte pour titre : « La Trahison faicte par la royne d'Angleterre en la personne de la royne d'Escosse, » et, en 1431, peu de temps après la conclusion de la paix d'Arras, la Rhétorique de cette ville proposait cette question : Pourquoi la paix si vivement désirée tarde tant à venir? Aussi l'historien Cousin peut dire, en parlant des Rhétoriques, « farces ou fables qu'on exhiboit en rithmes vulgaires sur eschaffaux au grand contentement et affluence du peuple : En ces Rhétoriques se commettoient de grands abus, d'autant qu'on y discouroit en présence du menu peuple ignorant et indiscret (et souventesfois par manière de risée et mocquerie), des points de la religion et affaires d'Estat des princes et républiques, ce qui apportoit vn mespris des choses sainctes et des bons princes. »

Les Chambres de Rhétorique ont aujourd'hui cessé d'exister, ou, comme nous l'avons dit, sont devenues des sociétés savantes; mais les provinces flamandes n'ont rien perdu de leur passion pour les exercices dramatiques, et les compagnies d'acteurs n'ont pas moins de succès qu'autrefois. Tout récemment encore on pouvait voir, en Flandre, exécuter des drames liturgiques, bien différents sans doute de ceux des siècles passés, mais conçus dans le même esprit. Il y a une vingtaine d'années à peine, on jouait la Passion à Bourbourg, et en 1835, 39 et 49, on représentait à Hondschoote la Naissance du Christ. Le même sujet servait encore de thème aux petits drames joués à Dunkerque, il y a quelques années, sous le nom de 'Tkribbetje, que M. l'abbé Carnel appelle des pastorales dramatiques. En l'an VI, la société du petit bourg de Steenwoorde avait ouvert un concours où se présentaient les sociétés dramatiques de Cassel, d'Hazebrouck, de Bergues qui en avait deux, d'Hezzeele, de Courtray et les deux compagnies de Furnes. Les représentations étaient suivies de bals publics, et pendant que les concurrents disputaient les prix de tragédie et de comédie « trois acteurs de Steenwoorde, nous dit M. Boitin, no-

taient les fautes de prononciation. » En 1804, nous apprend à son tour M. Dieudonné, qui était alors préfet du département, quatre confréries d'acteurs firent une excursion à Lille; c'étaient les « comédiins d'Turcoin, d'Roubo (Roubaix), d'Wacqua (Wasquehal), et d'Waterloo (Watrelos). » Ils débitaient des farces en patois du pays, et obtenaient un si brillant succès que le Grand Théâtre, qui parlait un autre patois, peut-être à peu près aussi pur, jeta les hauts cris. « Persuadé, » nous raconte lui-même le préfet, avec une naïveté pleine de confiance, « que l'autorité ne doit autoriser et protéger les spectacles que quand ils sont des écoles de goût et de mœurs, j'ai défendu aux comédiens de Tourcoing et de Roubaix de continuer leurs représentations. » Il n'y a qu'une petite difficulté; c'est que le goût change, et que le goût officiel n'est pas nécessairement le meilleur.

Si les processions et les « jeux par personnages, » composaient, avec les banquets, les principaux attraits des fêtes flamandes, ils n'en faisaient pas exclusivement tous les frais; d'autres divertissements venaient s'y joindre et ajoutaient à la joie commune. Parmi les plus recherchés nous ne pouvons nous dispenser de nommer quelques amusements demi-militaires, comme le tir à l'arc, à l'arbalète, à l'arquebuse, quelques exercices gymnastiques, comme les jeux de balles, de quille, de billon, et enfin, et surtout, ces singuliers combats de pinsons, tout particuliers aux provinces flamandes.

Lorsque l'arc et l'arbalète cessèrent d'être des armes de guerre, les compagnies d'archers et d'arbalétriers maintinrent leur organisation en devenant des réunions de plaisir, de petits centres de confraternité, de petites forces politiques dans le cercle de la vie municipale, à cette époque où l'esprit de libre association obtenait tant de faveur, d'utiles moyens enfin d'entretenir la force et l'adresse de bourgeoisies et en général de populations qui se trouvaient assez fréquemment dans la nécessité d'y recourir pour la défense de leurs libertés ou de leurs priviléges. Ces compagnies étaient connues sous le nom de Ghildes ou de Serments, à cause du serment que prêtait chacun de leurs membres, de confréries, d'archers-jurés ou d'archers héréditaires; elles étaient composées avec le plus grand soin, avaient leurs casernes, leurs assemblées, leurs traditions, leur esprit de corps; elles nommaient leurs officiers, connétables, lieutenants, porte-enseignes et leur roi, qui devait sa dignité à son adresse. Elles célébraient dans leur sein des jeux particuliers; invitées par les corps des magistrats, elles se rendaient aux *Kermesses* ou *Ducasses* de la province; elles ouvraient, à de certaines époques solennelles, de vastes concours, où elles se réunissaient en grand nombre. En 1498, les arbalétriers de Gand ayant fait publier des jeux, les confrères d'Anvers accoururent au nombre de 1,850; 600 d'entre eux étaient à cheval; ils traînaient à leur suite 400 chariots. Deux ans plus tard, en 1500, Bruxelles, théâtre d'un pareil concours, voyait arriver dans ses murs 36 compagnies du dehors. Ces deux exemples suffisent à montrer l'influence vraiment considérable que devaient exercer sur la vie sociale de ce temps ces simples divertissements. Le tir vertical, le tir à *l'oiseau* ou à *la perche* était plus particulièrement adopté dans le Hainaut, la Flandre et le Brabant. Le tir horizontal, tir au *berceau*, s'était répandu dans le Midi, c'était celui du Cambrésis, de l'Artois et de la Picardie. Dans ces luttes courtoises on distribuait des prix, non-seulement à l'adresse, mais encore aux mérites les plus divers. On nous parle, à propos d'une fête célébrée, en 1534, à Malines, du prix de bonne tenue, du prix de feu de joie, du prix de comédie. Ces prix étaient des oiseaux d'argent, des pièces d'argenterie, des vases, des gobelets, des couverts, des montres, quelquefois une pièce d'étoffe, quelques mouchoirs, ou mille objets variés. Les plus hauts personnages ne dédaignaient pas de se mêler à ces divertissements. On leur offrait la première flèche et plus d'un remporta, non sans en être fier, l'oiseau d'argent et le titre de Roi. La princesse Marie, gouvernante des Pays-Bas et reine des archers de Bruxelles, conduisait 51 compagnies à la fête des arbalétriers d'Anvers. En 1564 et 1565, dans cette même ville de Bruxelles, Guillaume de Nassau abattait l'oiseau et était proclamé roi. Don Juan d'Autriche recevait en 1577, à Louvain, la même et innocente couronne. Enfin on conserve encore, dit-on, avec respect, au château de l'Ermitage, près de Condé, dans la famille d'un ancien seigneur de la maison de Croy, l'oiseau d'argent qui fut un jour, pour ce seigneur, le symbole de la royauté de l'arc. Les Flamands d'aujourd'hui n'ont pas complétement oublié ces mâles exercices de leurs aïeux; mais ce n'est plus dans les mêmes rangs de la société qu'on en retrouve l'usage, et le temps a bien attiédi la passion avec laquelle on les pratiquait. C'est seulement pour assister aux plus fameuses *Kermesses* que les compagnies d'archers consentent encore à faire quelques lieues. Toutefois, vers le commencement de ce siècle, ces compagnies présentaient encore un effectif respectable, et témoignaient d'une fidélité persistante aux vieilles traditions; en 1806 M. Bottin comptait, pour le département du Nord, 116 confréries d'arbalétriers et 1633 confrères répandus dans 67 communes; 183 confréries d'archers cons-

tituées dans 120 communes et renfermant 5,104 associés; 28 compagnies d'arquebusiers, dont les membres, au nombre de 1,568, appartenaient à 19 communes ; et il a soin de faire remarquer que ces nombres incomplets se tiennent au-dessous de la vérité.

Le jeu de balle passait pour l'exercice favori des habitants du Hainaut. Cette province en était, dit M. A. Dinaux, comme la terre classique. C'est de là que venait à Paris, en 1429, la fille Margot, qui mit parmi nous ce divertissement à la mode et acquit une certaine célébrité. Cependant il s'était rapidement répandu dans les autres parties de ces provinces. Les plus hauts personnages jouaient à la balle, et le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, aimait à prendre ce plaisir. Les joueurs de balle, comme les tireurs d'arc et d'arbalète, allaient lutter entre eux dans les fêtes publiques; ils y gagnaient des balles d'argent, que souvent ils dédiaient dans les églises, où elles étaient portées solennellement, escortées au son de la musique par tous les rivaux. Le vainqueur faisait chanter un *Te Deum* en l'honneur de son triomphe, comme pour une grande victoire. On rencontre encore en Belgique un divertissement moins noble et singulier, à peu près spécial à cette province; je veux parler des concours de grimaces. Il suffit aussi de noter des amusements plus grossiers, quelques-uns même cruels, comme le mât horizontal sur l'eau, la course aux ânes, la course en sacs, la queue de cochon savonnée, enfin le tir à l'oie, qui n'ont rien de particulier à ces pays, et qui peut-être ne se sont introduits dans le Nord qu'à une époque plus récente. Bottin raconte qu'en l'an XI, à Steenwoorde, le lendemain de la *Ducasse*, les femmes des confrères de la compagnie d'archers essayèrent leur adresse dans un odieux assaut de la dernière espèce. La plus habile fut nommée *doyenne*, et l'incorruptible histoire a conservé son nom. Ce fut la femme du citoyen L. J. Bernast, négociant. Dans la même année, à Killem, les filles et les femmes, mieux avisées, engagèrent une partie de tir à l'arc, et gagnèrent des tartes et des gâteaux. Telle était d'ailleurs la passion du peuple flamand pour ces récréations, que les enfants de dix à douze ans eux-mêmes organisaient des parties de balle, d'arc ou d'arbalète, et préparaient, dès leur jeune âge, des recrues aux grandes confréries au milieu desquels se distinguaient leurs parents.

C'est aussi un jeu cruel que celui des combats de pinsons, qu'on ne trouve guère, je crois, que dans ces provinces du Nord. Bottin nous donne des détails intéressants sur ces assauts, qui sont, dit-il, surtout communs dans les environs d'Arras et de Douai. Les jeunes oiseaux sont pris au nid, et on les appelle alors *pinsons patelots ;* ce sont les moins recherchés, ou quand ils ont atteint l'âge d'un ou deux ans. On les attire à l'aide de pinsons captifs. On les aveugle avant de les dresser, et il ne faut pas moins de quatre ou cinq années de soins pour les rendre capables de soutenir des assauts de chant ou, comme l'on dit, dans cette langue spéciale, de *poser*. C'est ordinairement du mois d'avril au mois de juin qu'ont lieu ces luttes mélodieuses. Les tristes victimes de ce jeu barbare s'y préparent dans la solitude et dans l'obscurité. Toutes les conditions des assauts, qui durent une heure environ, sont réglées avec le plus grand soin, et pendant qu'en plein air, dans une campagne tranquille et silencieuse, au pied d'un mur qui regarde l'occident, les oiseaux dans leurs cages, placés à une distance déterminée et dans un ordre que le sort a fixé, dispersent dans l'air leurs notes pressées, des hommes apostés établissent un blocus sévère autour des combattants, et chassent les *oiseaux voleurs*, c'est-à-dire les pinsons indépendants dont la voix sauvage dérangerait ces concerts. La victoire appartient à celui qui, dans le temps fixé, *pose* le plus de fois, ou, le plus de fois, chante la chanson du pinson. Les bons chanteurs sont rares et atteignent quelquefois un prix assez élevé. On en a vu qui ont été vendus jusqu'à 100 fr. A Armantières, en 1811, un pinson apporté d'Ypres a posé jusqu'à 772 fois dans une heure, et, dans la même circonstance, un peloton (4 pinsons) qui appartenait à la même ville a posé 2,456 fois.

Processions solennelles avec leurs longs cortéges aux costumes resplendissants et leurs travestissements bizarres, avec leurs géants traditionnels et leurs dragons légendaires, avec leurs chariots chargés de personnages, sortes de tableaux vivants qui se mêlaient à la foule, drames liturgiques ou burlesques, joutes et tournois chevaleresques, assauts guerriers de l'arc de l'arbalète ou de l'arquebuse, jeux de la balle, combats de pinsons, et par-dessus tout festins abondants et danses animées, tels sont donc les éléments que l'on voit reparaître dans toutes les fêtes des provinces flamandes. Ces fêtes s'étaient, grâce au temps et à l'amour du plaisir, multipliées à l'infini. Il y avait les solennités et les réjouissances publiques auxquelles les multitudes étaient conviées; il y avait les « jours de déduit » choisis par quelque association de travail ou de plaisir, et les fêtes de famille célébrées autour de la table, auprès du foyer domestique. La religion avait les siennes, outre les *Kermesses* ou *Ducasses*, les pèlerinages, les jubilés, elle avait, dans toute la chrétienté, ces grands jours consacrés à la piété, que les habitants du Nord

solennisaient quelquefois par des rites qui leur étaient propres, et que leur bonne humeur et leur dévotion facile savaient toujours transformer en jours de bombance. C'étaient, comme dit madame Clément-Hémery, les fêtes à grands verres, les solennités de Noël et celles des Rois, au milieu desquelles on n'avait garde d'oublier les farces grossières des fous, des innocents et des ânes, le dimanche des Rameaux, le jour de Pâques, celui des Morts, la Saint-Martin, la Saint-Hubert, et il n'y avait pas jusqu'au temps du Carême, dont, par une interprétation toute flamande, on ne parvint à faire un temps de liesse et d'indignes mascarades. Certaines saisons de l'année ramenaient des divertissements consacrés par l'usage ou rattachés aux travaux des populations, comme le jour de l'an, le carnaval, les fêtes du printemps, la plantation des mais, les feux ou Behours de la Saint-Jean, les fêtes dont le signal était donné par l'ouverture ou la clôture des moissons, la tonte des troupeaux, etc. Les corporations de métiers, les confréries religieuses, les associations de plaisir, avaient leurs joyeux anniversaires. Princes d'Amour, Princes de Rhétorique, Princes de Plaisance inauguraient dans chaque ville leurs règnes d'un moment, conviaient leurs sujets à des jeux quelquefois magnifiques. Les cités avaient leurs fêtes locales, célébrées avec de folles dépenses et un incomparable éclat, dans la splendeur desquelles elles mettaient leur vanité et leur gloire et qu'accompagnaient les joutes et les carrousels. Enfin, des événements considérables, des changements de règnes, des victoires, des traités de paix, des mariages illustres, étaient marqués par des tournois ou par des entrées triomphales. J'aurais voulu pouvoir décrire en quelques mots ces coutumes nationales, religieuses ou civiles, celles de ces fêtes fameuses dont la mémoire nous a été conservée, mais l'espace me manque et cette notice est déjà trop longue : je dois me hâter de la terminer.

Les fêtes, on le voit, avaient acquis dans les provinces flamandes, l'importance d'une institution politique. Elles avaient une portée politique, en effet. Elles rapprochaient les classes dans ces cités populeuses, où le travail et le commerce créaient tant de rivalités et faisaient naître tant de causes de luttes ; ces opulents bourgeois, qui pouvaient héberger à la fois, dans leurs demeures somptueuses, deux rois, huit comtes souverains et des seigneurs sans nombre, se mêlaient, sur les places publiques, au menu peuple dont ils multipliaient les plaisirs, tandis qu'ils n'étaient pas jugés indignes, dans leurs brillants carrousels, de croiser la lance avec les seigneurs du plus haut parage. Dans ces réjouissances communes, les cités oubliaient pour un instant leurs jalousies et leurs haines, qui s'adoucissaient peu à peu, et ces populations turbulentes trouvaient un aliment à leur inquiétante activité. La richesse publique, accrue par une industrie active, s'écoulant dans ces passe-temps coûteux, se répandait dans le peuple et augmentait les recettes des villes. Les princes et les hommes puissants encouragèrent à l'envi ces concours joyeux. Pour les inviter à donner des fêtes, c'était la formule consacrée, on leur présentait le chapelet, et jamais il ne leur arrivait de le refuser. Les ducs de Bourgogne, protecteurs éclairés des arts, amis du luxe, entourés d'une cour fastueuse, donnèrent un élan vigoureux à ce goût du plaisir; ils possédaient au suprême degré, nous dit M. de Reiffenberg, « l'art d'amuser leurs sujets de toutes les classes, art plus difficile qu'on ne pense », et Philippe le Bon a mérité que M. Quenson l'appelât le Périclès de la Flandre. Les mœurs espagnoles, introduites dans ces provinces, n'y diminuèrent pas, comme on le pense, l'amour de la magnificence. Toutefois la multiplicité des fêtes, qui ne laissaient plus de jours au travail, les folles dépenses où s'engloutissaient les fortunes, le luxe effréné des parures et des ameublements, la licence envahissante des mœurs, firent bientôt naître le désir de réprimer des excès qui devenaient un péril social. Pendant plus de deux siècles les pouvoirs civils et les autorités ecclésiastiques s'efforcèrent d'arrêter le torrent qui débordait. Les prédicateurs tonnèrent, du haut de la chaire, contre les progrès de la licence et de la débauche. Selon l'un d'entre eux, treize cents meurtres avaient été commis entre buveurs aux Dédicaces dans une seule province. Charles-Quint, à partir de 1531, rendit plusieurs édits somptuaires qui ne produisirent aucun résultat : « Conséquemment, » y disait-il, « pour remède aux désordonnées beuveries et yvrongneries qui se font en noz pais de par deçà en divers cabarets, tavernes, et logis... et en aultres lieux et dédicaces, festes et Kerremesses... nous avons statué et ordonné... que toutes les festes, Kerremesses et dédicaces en chacun de nos dictz pays, se tiendront sur un mesme jour... à peine, etc. » Le prince limitait le temps que devaient durer les noces et le nombre d'amis qui pouvaient y être invités. Il réduisait le nombre des cabarets. Quelques années plus tard il fallait renouveler ces édits, et aussi vainement. Les corps municipaux précédèrent ou suivirent l'empereur dans cette voie. Les magistrats de Douai, de Lille, de Saint-Omer, entre autres, rendirent des règlements sévères. Albert et Isabelle, en 1613, reprirent les dispositions de Charles-Quint ; ils interdirent les banquets aux enterrements, sauf pour quelque « ami estranger survenu. » Les évê-

ques confirmèrent, de leur autorité sacrée, les mesures prises par le pouvoir politique, et cette législation somptuaire et répressive eut si peu de succès qu'en 1786 l'empereur Joseph II se crut obligé de promulguer de nouveaux édits.

Le temps approchait cependant où les fêtes nationales et religieuses de la Flandre allaient être violemment supprimées. La Révolution proscrivit ces antiques anniversaires, « établis par les agents du despotisme pour satisfaire l'ambition et l'orgueil des ci-devant seigneurs, » et déclarait qu'il n'y avait « que les amis de la royauté et du despotisme qui pouvaient tenir à ces sortes de fêtes. » Ainsi s'exprimait, le 19 fructidor an II, le conseil général de la commune d'Armantières, et les registres des délibérations de cette commune ont conservé le récit des mesures de rigueur qui furent prises pour interdire la *ducasse* et de l'épisode, au moins singulier, qui s'ensuivit. Une commission instituée par le conseil général fit des visites domiciliaires chez les aristocrates de l'endroit. On trouva chez les citoyens Ratier et de Wulf, « dans leur cour respective chacun un jambon qui dessalait; » on en découvrit un autre chez la citoyenne veuve Blauwart. Les coupables, je veux dire les jambons, sont confisqués et portés à la maison commune, et alors les magistrats municipaux délibèrent. « Le comité réuni, s'étant fait représenter les deux pièces, dont l'une cuite a répandu dans la salle une odeur qui enjambonnoit tous ses membres, au point qu'une discussion vive mais courte, s'est ouverte si on mangeroit le jambon cuit, » on parvint à s'entendre; les portes furent ouvertes pour donner accès au peuple, et le président proclama à peu près ainsi la volonté de ses représentants : On donnait à l'hospice, moyennant payement, «les deux jambons crus; » mais on décidait « que le jambonet cuit sera mangé, séance tenante, par le comité, sauf à eux à en payer le montant.» Ce décret solennel était signé, «pour extrait conforme, et par ordonnance, Meurille. » Hâtons-nous d'ajouter que le zèle indiscret des conseillers municipaux ne fut pas apprécié comme il méritait de l'être. Le 11 vendémiaire an III, Berlier, représentant du peuple, écrivant à l'agent national du district de Lille, tançait vertement et révoquait les malencontreux commissaires : «Je ne sais,» disait-il à propos du fameux arrêté, « si la bêtise, plus que tout autre motif, a donné lieu à cet acte digne du temps des Vandales. — Les membres d'une autorité constituée, décider qu'ils mangeront, séance tenante, un jambon que le propriétaire est invité à donner, c'est le comble de la déraison. »

Lorsque après la période violente de la Révolution, le culte catholique eut repris possession de ses anciens temples dévastés, on vit renaître, comme nous l'avons dit, les longues processions et les solennités religieuses; on se souvint aussi des anciens types nationaux, des Géants et des Dragons, des cortéges historiques et allégoriques, et on secoua, pour un instant, la poussière de ces vieux débris. En l'an IX et en l'an X, les habitants de Douai saluèrent de nouveau leur ami Gayant; Lille, en 1821, promena dans les rues Lyderic et Phynaert en compagnie de Jeanne Maillette; de tous côtés se relevèrent ces vénérables figures, ces joyeux mannequins, aimés du peuple, et qu'on était heureux d'acclamer encore. Mais cette résurrection fut de peu de durée, et bientôt ils retombèrent dans l'oubli. On a cherché de nouveau, dans ces derniers temps, à leur rendre la faveur du public; la charité a ennobli ces fêtes traditionnelles organisées dans les villes du nord pendant les années qui viennent de s'écouler; mais, reproduisant autant que possible les formes extérieures de ces anciennes solennités, elle ne leur a pas rendu la vie qu'elle puisaient dans les croyances, dans les mœurs, dans les opinions des aïeux. On pourrait, il me semble, discerner trois époques dans ces divertissements que nous avons essayé de décrire. La première, et de beaucoup la plus longue, serait l'époque légendaire. C'est ce temps de foi sincère, d'où toute critique est absente, et où ils sont aimés pour eux-mêmes et acceptés comme une part de la vie nationale. Pendant la seconde, qui suit la Révolution, les populations, arrachées violemment à leurs affections et à leurs souvenirs, dépaysées au milieu de ces débris, attristées au milieu de ces ruines, veulent, sans rétrograder vers un passé éteint sans retour, renouer quelques-unes des traditions innocentes qui les y rattachaient, sentir, par quelque chose de manifeste et d'extérieur, qu'elles ne sont pas nées d'hier, qu'elles ne sont pas les produits abstraits de syllogismes politiques, qu'elles ont des ancêtres et une histoire. Cette première renaissance est surtout affectueuse, patriotique dans un certain sens restreint. La troisième époque ou la seconde renaissance, à laquelle nous assistons maintenant, n'a pas sa source dans des émotions semblables, mais bien plutôt elle est la conséquence de la faveur qu'obtiennent parmi nous les études historiques poussées dans leurs plus minutieux détails; elle naît de l'attrait qu'offrent à nos esprits les recherches qui ont pour objet les arts, les sentiments, les mœurs des temps passés; elle est particulièrement scientifique et archéologique. Gayant se promène encore dans les rues de Douai; mais cette figure bizarre et son cortége bariolé, il me

semble les voir sortir d'un musée où ils vont rentrer bientôt, et la fête des Incas, d'institution d'ailleurs récente, malgré la foule qui l'attend et qui l'applaudit, n'est plus à mes yeux qu'une étude sur les costumes du temps passé.

A. RABUTAUX.

Histoire des fêtes civiles et religieuses, usages anciens et modernes du département du Nord, par madame Clément, née Hémery; Paris, J. Albert Merklein, 1834. in-8°. — *Histoire des fêtes civiles et religieuses*, usages anciens et modernes de la Flandre et d'un grand nombre de villes de France, par madame Clément, née Hémery; Avesnes, 1845, in 8°. — *Beknopte verhandeling van de Weeken Jaarmarkten Midsgaders van de Kermissen* in Holland. Opgesteld en beschreeven door M. Gérard van Loon Leiden. Pieter Vander Eyk, 1748. — *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, par MM. Aimé Leroy et Arthur Dinaux, 1829-1850, in-8° — *Bulletin bibliographique de la première série des archives historiques et littéraires du nord de la France*, etc. Valenciennes, 1829-1836, in-8°. — *Les hommes et les choses du nord de la France et du midi de la Belgique*, publié par Aimé Leroy et Arthur Dinaux; Valenciennes, 1829, in-8°. — *Annales du comité flamand de France*, 1853. Dunkerque, 1854, in-8°, 1854-1855; Dunkerque, 1855 in-8°. — *Messager des sciences et des arts de la Belgique, ou Nouvelles Archives historiques, littéraires et scientifiques*, publié par MM. de Reiffenberg, etc., Gand; D. J. Vander Haegen, 1833, etc.— *Nouvelles Archives historiques des Pays-Bas*, par le baron de Reiffenberg; Bruxelles. — *Essai historique sur les usages, les croyances, les traditions, les cérémonies et pratiques religieuses et civiles des Belges anciens et modernes*, par A. G. B. Schayes; Louvain, 1834, tome 1er, in-12.— *Mœurs, usages, fêtes des Belges*, par Moke; Bruxelles, Jamar, 1847. — *Quelques solennités anciennement usitées en Belgique*, tournois, carrousels, jubilés; Bruxelles, 1838, in-8°, 83 p. — *Gayant, ou le Géant de Douai; sa famille, sa procession*. Notice historique et suivie de pièces justificatives et ornée de dessins lithographiés, par Quenson, conseiller à la cour royale de Douai; Douai 1839. gr. in-8° — *Annuaire statistique du département du Nord pour l'an* ... rédigé sur l'invitation du citoyen Dieudonné, préfet; par S. Bottin, son secrétaire particulier; Douai, Marlier. Voir les années XI à 1806. — *Statistique du département du Nord*, par M. Dieudonné, préfet à Douai, chez Marlier, an XII (1804), 3 vol. in-8°. — *Chants populaires des Flamands de France*, recueillis et publiés avec les mélodies originales, une traduction française et des notes par M. A. de Coussemaker, Gand, F. et E. Gyselynck, 1856, 1 vol. gr. in-8°. — Bottin, *Des combats de pinsons; Mémoires* de la Société des Antiquaires de France, vol. 1er. — Nous ne saurions, sans allonger démesurément cette bibliographie, y placer les ouvrages innombrables qui ont pour objet les fêtes de certaines villes, ou certaines solennités, processions, jubilés, translations de reliques, entrées et tournois particuliers.

KERRIE, *Kerria* (*Botanique*). L'histoire botanique du bel arbrisseau qui sert de type à ce genre mérite d'être rapportée. Linné en faisait une espèce de Ronce sous le nom de *Rubus japonicus;* mais Thunberg le prit à tort pour un Corète ou *Corchorus*, et lui donna dès lors le nom de *Corchorus japonicus*, sous lequel on le désigne très-souvent encore aujourd'hui. M. Cambessèdes, dans son travail sur les *Spiræa*, reconnut que ce végétal n'appartient pas à la famille des Tiliacées, dans laquelle se rangent les Corchorus, mais bien à celle des Rosacées, et qu'il avait presque tous les caractères des Spirées; aussi en fit-il son *Spiræa japonica*. Enfin De Candolle y ayant remarqué quelques particularités d'organisation à lui propres, en fit le type du genre Kerrie dans lequel cette espèce est encore seule aujourd'hui. Les caractères distinctifs du genre Kerrie sont surtout : Un calice à tube très-court, dont le limbe bien étalé est partagé en cinq lobes ovales, parmi lesquels trois sont tronqués, tandis que les deux autres sont terminés par une petite callosité pointue; une corolle de cinq pétales arrondis et munis d'un onglet, très-étalés, qui s'insèrent à la gorge du calice; vingt étamines saillantes; enfin de cinq à huit carpelles libres, dont le style est terminal et droit. La KERRIE DU JAPON, *Kerria japonica* D. C., dont le nom indique la patrie, est un charmant arbrisseau à qui son élégance, sa rusticité, l'abondance et la longue durée de sa floraison, ont valu une place dans tous les jardins. Il développe de longs rameaux grêles et flexibles, couverts d'une écorce verte, qui permettent de le palisser contre les murs, sur les treillages des tonnelles, etc., et de lui donner ainsi diverses dispositions auxquelles il se prête très-bien. Ses feuilles alternes sont ovales-lancéolées, un peu en cœur à la base, rétrécies en longue pointe au sommet, bordées de grandes dents pointues, qui sont elles-mêmes finement dentées en scie; les nervures fortement saillantes en dessous y dessinent en dessus autant de sillons enfoncés; une villosité très-courte les rend rudes au toucher. Les fleurs de cet arbrisseau sont d'un beau jaune vif et un peu orangé, très-doubles dans la variété qu'on cultive habituellement. Elles commencent à se montrer dès la fin de l'hiver, et elles se succèdent souvent sans interruption jusqu'à l'automne. Aussi cette espèce est-elle l'une des plus ornementales que nous possédions. Elle est d'ailleurs des plus faciles à cultiver, puisqu'elle vient bien à peu près partout, en pleine terre, quelle que soit la nature du sol, mais mieux cependant dans celui qui est léger et frais. Elle se plaît principalement à l'ombre. La multiplication en est très-facile, car elle reprend de boutures sans difficulté.

P. D.

KETMIE, *Hibiscus* (*Botanique*). Le genre Ketmie est un des plus beaux et des plus étendus parmi ceux que renferme la famille des Malvacées. Les végétaux qui le composent sont la plupart ligneux, quelques-uns herbacés, même annuels. Ils croissent naturellement dans les contrées chaudes, et fort peu d'entre eux arrivent jusque dans les pays tempérés et peu chauds. Leurs fleurs sont généralement grandes, souvent très-belles, de

couleurs diverses; chacune d'elles est accompagnée d'un calicule de plusieurs folioles. Leur calice est divisé jusqu'à la moitié en cinq lobes, et il persiste autour du fruit; leur corolle est à cinq pétales, dont les deux côtés sont inégaux; leurs étamines monadelphes forment un tube nu dans le haut et tronqué ou formant cinq dents au sommet; leur ovaire a cinq loges contenant chacune deux ou plusieurs ovules, et il est surmonté d'un style à cinq branches que terminent autant de stigmates renflés en petites têtes. — Plusieurs espèces de ce grand genre, que nous considérerons ici dans son acception large, ont de l'intérêt à divers titres : beaucoup sont de belles plantes d'ornement, quelques-unes sont alimentaires, d'autres sont aromatiques, etc.

La plus répandue des espèces cultivées pour l'ornement des jardins est la KETMIE DE SYRIE, *Hibiscus syriacus* LIN., bel arbrisseau originaire du Levant. Dans son pays natal elle forme un petit arbre; mais, dans nos jardins, elle ne s'élève qu'à deux ou trois mètres. Ses feuilles sont ovales, rétrécies en coin à la base, divisées en trois grands lobes et dentées. Ses grandes et belles fleurs violettes sur la plante spontanée varient de couleur dans nos cultures; elles ont un involucelle de six à huit folioles; elles sont portées isolément chacune sur un pédoncule assez court. Cette belle espèce a donné dans les jardins plusieurs variétés distinguées surtout par la couleur des fleurs, ainsi qu'une à fleurs doubles et une à feuilles panachées. Elle supporte très-bien la pleine terre, sous le climat de Paris, surtout à l'exposition du midi; mais pendant sa jeunesse elle est plus délicate, et il est prudent d'en enfermer les jeunes pieds en orangerie pendant l'hiver. Elle s'accommode de toutes les terres; mais elle vient mieux dans celles qui sont légères. Le meilleur moyen de la multiplier est d'en semer les graines au printemps, dans des terrines posées sur une couche tiède. On la multiplie plus rarement par marcottes incisées et par boutures dont la reprise est lente et difficile. — LA KETMIE ROSE DE LA CHINE, *Hibiscus rosa sinensis* LIN., est une très-belle espèce qui forme un arbrisseau haut d'un mètre à 1 mètre 65 centimètres. Ses feuilles glabres sont ovales, acuminées, bordées vers leur sommet de grandes dents qui manquent dans leur portion inférieure. Ses grandes fleurs ont un calicule formé généralement de huit folioles; elles doublent facilement. Elles sont rouges dans la plante spontanée; mais on en possède des variétés aurore, jaune, blanche; elles se succèdent pendant tout l'été. Leur corolle renferme une matière colorante qui la fait employer par les Chinois pour noircir leurs chaussures et pour se teindre les sourcils. Dans nos climats cette belle plante exige une bonne serre tempérée, ou, à défaut de celle-ci, la serre chaude. On la multiplie sans difficulté par boutures qu'on fait reprendre sur une couche chaude, munie de châssis. — Plusieurs autres espèces de ce genre sont cultivées plus ou moins communément pour l'ornement des jardins. Tels sont entre autres : l'*Hibiscus phœniceus* WILLD., de l'Inde, à grandes fleurs rouges; l'*H. liliiflorus* CAV., de l'île Bourbon, à grandes fleurs d'un rouge-orangé; l'*H. mutabilis* LIN., de l'Inde, dont les fleurs blanches deviennent graduellement roses et pourpres; l'*H. speciosus* AIT., de la Caroline, à très-grandes fleurs d'un rouge très-brillant; l'*H. roseus* THORE, qui croît dans les marais de nos Landes, et qui donne de grandes et belles fleurs roses; dans ces derniers temps on a proposé de le cultiver en grand en vue d'utiliser, comme matière textile, l'excellente filasse qu'on peut retirer de son écorce.

Comme plantes comestibles on peut citer l'*Hibiscus sabdariffa* LIN., vulgairement nommé *Oseille de Guinée rouge* et l'*H. digitatus* CAV., désigné sous le nom vulgaire d'*Oseille de Guinée blanche*, l'un et l'autre indigènes de l'Afrique tropicale, et dont la culture a été introduite en Amérique, à cause de la saveur analogue à celle de notre oseille qu'ont leurs feuilles, surtout leurs calicules et leurs calices. L'espèce la plus remarquable dans cette catégorie est l'*Hibiscus esculentus* LIN. (*Abelmoschus esculentus* GUILL. et PERROT.), très-connu sous les noms de *Gombaud* ou *Gombo* et *Ochro*. C'est une grande herbe annuelle, indigène de l'Afrique tropicale, bien que la plupart des auteurs lui assignent l'Amérique pour patrie. On la cultive en grand, dans les pays chauds, pour ses capsules, qu'on mange lorsqu'elles sont encore jeunes, et dont on fait aussi une sorte de bouillie ou plutôt de gelée. On la cultive quelquefois même à Paris, pour le même motif. Dans nos départements méridionaux, le Gombaud supporte très-bien la pleine terre; tandis qu'à Paris on est obligé de le semer sur couche et sous châssis. Les graines de cette Ketmie sont employées quelquefois en place de café.

Enfin la KETMIE MUSQUÉE, *Hibiscus Abelmoschus* LIN. (*Abelmoschus communis*), vulgairement nommée *Ambrette musquée*, espèce frutescente de l'Inde, donne des graines qui sentent le musc et dont les parfumeurs font fréquemment usage. Ils les nomment *Ambrette* ou *Graine musquée*. P. D.

KHALIFES. Dignité de la hiérarchie musulmane, dont le sens littéral est *lieutenant* ou *vicaire*. Glorifié par les triomphes de l'islamisme, ce titre est devenu le symbole de la plus haute puissance politique et religieuse dont l'histoire ait gardé le souvenir. L'hom-

mage qui lui est exclusivement réservé et qui le caractérise consiste à être nommé comme pontife suprême et représentant de Dieu sur la terre, dans la *khotba*, prière qui se fait tous les vendredis dans les mosquées. Ce titre appartient aujourd'hui au sultan de Constantinople, en vertu de la cession régulière qui en a été faite, en 1516, à Sélim Ier par le dernier des khalifes abbassides ; cependant les croyants du Maghreb, qui comprend l'empire du Maroc et une partie de l'Algérie, reconnaissent l'empereur du Maroc pour chef légitime de la religion, et à l'autre extrémité de l'ancien monde, les musulmans de la Perse et de l'Inde, fidèles à la mémoire d'Ali, sont également en schisme religieux avec le sultan. La papauté musulmane ne jouit pas plus que l'autre du bénéfice d'une autorité incontestée.

Mahomet s'intitula khalife ou vicaire de Dieu, expression fidèle de la mission qu'il s'assignait. Plus modestes, ses premiers successeurs prirent seulement le titre de khalifes du khalife de Dieu ; mais l'orgueil renaissant au cœur avec le pouvoir et la magnificence, la qualification de khalife de Dieu ou simplement de khalife ne tarda pas à revivre dans la personne des maîtres de l'empire musulman, et il est devenu dans l'histoire leur privilége distinctif.

Dans les annales de l'islamisme, ce titre a été porté par cinq séries de chefs suprêmes : 1° les quatre successeurs immédiats de Mahomet ; 2° les souverains de la dynastie des Ommiades ; 3° ceux de la dynastie des Abbassides, tant de la branche de Bagdad que de la branche du Caire ; 4° les Fatimites d'Égypte ; 5° les souverains de Cordoue, en Espagne, issus des Ommiades de Damas. Les trois premières séries représentent le khalifat d'Orient, la cinquième le khalifat d'Occident ; les Fatimites représentent un schisme qui partagea pendant un certain temps et en certains pays les honneurs du pouvoir suprême. Ayant retracé, à l'article Islamisme (1), les destinées de cette religion sous le gouvernement de ses pontifes, et des articles spéciaux étant consacrés aux diverses dynasties, nous nous bornerons à marquer ici, dans un aperçu d'ensemble, la suite et les rapports des divers pouvoirs qui se sont succédé à la tête de l'islam, et nous insisterons seulement sur les premiers khalifes, dont la fière personnalité ne s'identifie avec aucune dynastie.

1. Khalifes directs. Les khalifes, immédiats successeurs de Mahomet, sont au nombre de quatre : Abou-Bekr, Omar, Osman ou Othman et Ali, auxquels on joint quelquefois Hassan, fils aîné d'Ali. On les appelle aussi les quatre khalifes *légitimes*, parce que leur droit à l'autorité suprême ne soulève, à la différence de ceux qui vinrent après, aucune objection de la part des musulmans orthodoxes ; et encore les *quatre amis*, parce que, contemporains et disciples de Mahomet, liés entre eux par le sang et par la foi, ils furent unis également par le cœur.

Abou-Bekr, père de la belle et célèbre Aïcha, l'une des nombreuses épouses de Mahomet, après avoir été un des premiers disciples du prophète, fut son premier successeur (632 de Jésus-Christ). Mahomet, n'ayant pas désigné son héritier, par une de ces fautes qui montrent l'ombre de l'imprévoyance humaine associée à l'éclat du génie, ses compagnons s'assemblèrent pour ce choix, et leurs suffrages se réunirent sur Abou-Bekr, parce qu'il avait été chargé par le maître, durant sa dernière maladie, de réciter la prière au peuple, dans la chaire de la mosquée de Médine. Sans déployer des qualités remarquables comme guerrier ou législateur, il se montra le digne continuateur du prophète, autant par ses vertus privées et publiques que par sa fermeté à maintenir au sein de l'Arabie l'unité de la doctrine et à la propager au dehors.

Il comprima les révoltes de trois sectaires, dont l'un, Asouad-el-Amasi, s'attaquait à la foi nouvelle au nom des anciennes croyances ; dont l'autre, Moçailama, sans nier la mission de Mahomet, prétendait la compléter par la sienne propre ; tandis que le troisième, Malek, refusait seulement la dîme et les aumônes : triple manifestation des intérêts divers que froissait la grande réforme de l'islam. Après quelques combats, l'Arabie entière revint à la foi et subit la loi.

Pour consolider ses succès, Abou-Bekr comprit qu'il devait assurer parmi les croyants l'unité de la doctrine, et ouvrir une issue au dehors à leur ardeur fanatique et guerrière. En conséquence il fit recueillir avec un soin scrupuleux et réunir en des textes authentiques tous les lambeaux du Coran, écrits jusque là sur des feuilles détachées, ainsi que les traditions encore fraîches des paroles et des actions du prophète. En même temps il lança ses hordes impatientes de combats, de pillage et de propagande, à la conquête politique et religieuse du monde. Au premier choc, les deux empires qui se partageaient la domination des peuples furent atteints et ébranlés. A l'orient, la Perse fut entamée ; au nord, une partie de la Syrie fut conquise sur l'empereur de Constantinople. Le cercle de l'islam s'agrandissait au loin lorsque, le jour même de la prise de Damas, Abou-Bekr mourut à Médine (634 de Jésus-Christ), après deux ans seulement et quelques mois de règne.

(1) Tome VI du Supplément.

Omar, qu'il avait désigné pour réciter la prière, fut élu par le suffrage de ses égaux. Il continua fidèlement la double mission d'organiser à l'intérieur la nouvelle société politique et religieuse et de la répandre au dehors. Ce fut lui qui introduisit l'ère musulmane, l'hégire, et donna ainsi à toute une grande famille de l'humanité un calendrier spécial auquel elle reste fidèle après douze siècles. Il régla la rentrée des impôts, fixa la rémunération des emplois, défendit de vendre les concubines dont on avait des enfants, régla le nombre des récitations à faire aux funérailles, ordonna que les prières du Rhamadan se fissent en commun en présence de l'imam, créa les gardes de nuit. Ses généraux conquirent, à l'orient, la Mésopotamie, et la Perse jusqu'à l'Oxus; au nord, ils soumirent la Palestine, la Phénicie et la Syrie jusqu'à Alep et à Antioche. Omar en personne alla recevoir des mains du patriarche Sophronius la clef de l'église du Saint-Sépulcre, et, respectant le temple chrétien, fonda une mosquée qui porte encore aujourd'hui son nom. A l'ouest, il fit envahir l'Égypte, la Nubie, et ordonna une incursion jusque dans l'Ifrikia. Il fonda au voisinage du golfe Persique les villes de Bassora et Koufa, appelées, l'une à un grand rôle commercial, l'autre à un grand rôle politique. Sa mémoire, vénérée des musulmans, serait à l'abri de tout reproche grave, si l'histoire ne l'accusait, à tort peut-être, d'avoir ordonné à Amrou, le conquérant de l'Égypte, de brûler la bibliothèque d'Alexandrie. Ses vertus et sa gloire ne le préservèrent pas du poignard d'un esclave persan, qui le tua, en 644 de Jésus-Christ, après douze ans de khalifat.

Pour régler sa succession, il avait désigné six commissaires, au nom desquels le pouvoir suprême fut déféré à Othman, vieillard plus que septuagénaire. Sous ce troisième chef, l'empire de l'islam s'étendit à l'orient par la soumission définitive et complète de la Perse, au nord par la conquête de l'Arménie et de l'Ibérie, à l'occident par celle de l'Ifrikia et en partie du Maghreb central. Mais Othman, quoique humble et pieux, cédant à la faiblesse de l'âge et du caractère, ne sut pas maintenir la paix intérieure. La guerre civile éclata; ses ennemis jurèrent sa mort, et il fut en effet traîtreusement frappé d'un coup mortel, dans la chaire sacrée de Médine; son cadavre n'obtint pas même les honneurs de la sépulture. Il avait rendu néanmoins à la cause du Croissant un service plus triomphant encore que l'extension de ses domaines : il avait multiplié un nombre considérable des copies authentiques du Coran. Il mourut en 655, après onze ans de règne.

Il eut pour successeur Ali, le premier disciple, l'ami dévoué et le gendre de Mahomet, qui lui avait accordé sa fille Fatima, comme récompense de sa foi et de sa bravoure. Les prédilections du prophète et les titres de la parenté la plus proche, écartés par les trois précédentes élections, triomphaient enfin dans sa personne; mais les haines jalouses et les prétentions, qui grandissaient avec les succès mêmes de l'islam, n'en furent que plus acharnées contre lui. Ali eut à combattre une première révolte fomentée par Aïcha, la veuve de Mahomet, la fille d'Abou-Bekr, et la révolte plus redoutable de Moaouïa, gouverneur de Syrie, nommé par Othman, et qu'il voulut remplacer. Il vint à bout de la première sédition, et il était sur le point de dompter aussi la seconde par la force des armes, lorsque son ennemi fit appel au jugement du Coran, la loi suprême, et obtint par là que le débat entre les deux ennemis fût livré à des arbitres. Le représentant d'Ali, joué par Amrou, mandataire de Moaouïa, déclara la déchéance de son maître, et laissa proclamer l'avénement de son rival. A partir de cette époque, Ali, délaissé par une partie des siens, dépossédé de la meilleure part de l'empire, ne régna plus que sur la Perse et la Mésopotamie. Il périt de la main fanatique de deux Kharedjites, l'an 660 de Jésus-Christ, après quatre ans de règne, et ne légua à son fils Hassan que des droits affaiblis et contestés. Mais une branche considérable de la postérité musulmane est restée fidèle à sa mémoire. Les Alides ne cessèrent de jouer un rôle important dans les annales de l'islam, et, de nos jours encore, la Perse et l'Asie orientale suivent la doctrine des schiites, et, considérant Ali comme le premier et le vrai successeur de Mahomet, à l'exclusion même des trois premiers khalifes, ne voient dans les dynasties qui se fondèrent sur la ruine de la famille Alide que des usurpations. C'est au tombeau d'Ali, monument situé au voisinage de Koufa, que les schiites font leurs dévotions habituelles.

Hassan, fils aîné d'Ali, fut proclamé khalife par un parti encore considérable, et peut-être eût-il balancé la fortune de Moaouïa, si son tempérament débonnaire et sa dévotion ne l'eussent détourné de toute lutte. Il abdiqua tous ses droits politiques et religieux en faveur du rival heureux de son père, ce qui lui assura une existence paisible. Cependant, lorsqu'il mourut au bout de quelques années, on soupçonna qu'il avait péri victime d'un empoisonnement. Après lui, son frère cadet Hossein et ses descendants revendiquèrent les droits de leur père, qu'ils soutenaient n'avoir pu être valablement aliénés par la coupable faiblesse de l'un des leurs, et parfois ils triomphèrent. Mais leurs succès furent tou-

jours de courte durée. Une sévère fatalité sembla planer sur toute la postérité d'Ali, toujours brave, toujours militante et toujours refoulée dans l'obscurité. Néanmoins le nom d'Ali servit de drapeau à une foule de prétendants, et des généalogies factices aidèrent souvent à leurs succès.

Le caractère des quatre premiers khalifes, dont le règne embrasse à peine une période de trente ans, brille dans l'islam d'une grandeur qui ne fut jamais dépassée, ni peut-être atteinte. Illuminés par la foi nouvelle au Dieu unique, régénérés par la parole de Mahomet, ils furent simples, pieux, droits, désintéressés, charitables, n'acceptant le khalifat que comme un lourd dépôt, dont ils ne voulurent pas, à l'exception d'Ali, perpétuer le fardeau dans leur postérité, ennemis des voluptés et du luxe autre que celui des temples saints; apôtres inflexibles jusqu'à la dureté, mais sans bassesse dans leurs égarements, qui furent les fruits du temps et des mœurs et non ceux de leur perversité personnelle. Les trois premiers, résidant à Médine, partageant leur temps entre la prière, l'aumône et la justice, abandonnèrent à leurs lieutenants la gloire des armes. Ali rehaussa ces qualités austères par une bravoure incomparable et par le goût des lettres : il fut poëte et composa des livres; il veilla même à la formation d'archives qui devinrent le dépôt de la sagesse antique et nouvelle. Mais on doit reconnaître que, préoccupé pour lui-même et pour ses descendants de prétentions héréditaires que n'avait autorisées ni sanctionnées aucune parole du maître, il introduisit au sein de l'islam, par son ambition personnelle, un principe de discorde et d'affaiblissement.

II. Ommiades d'Orient. Le choix des premiers khalifes avait marqué, au sein de la grande tribu koreichite, le triomphe d'une branche cadette, celle des Hachemites, d'où Mahomet tirait son origine, et dont les membres, ses proches parents, l'avaient suivi dans sa fuite à Médine. Avec Moaouïa, c'était au contraire la branche aînée, depuis longtemps souveraine à la Mecque, qui reprenait le dessus. Ainsi éclatait déjà la rivalité des familles, aussi vivace au sein du monde oriental que du monde occidental, et qui troublera maintes fois la paix intérieure de l'islam. En outre, révolution non moins considérable, l'hérédité du sang remplaçait l'élection comme loi politique. Cependant la postérité directe du fondateur ne régna que dans la personne de Yezid I, son fils et Moaouïa II, son petit-fils. Après ce dernier, des collatéraux, rejetons, il est vrai, de la même souche, recueillirent l'héritage. L'acte caractéristique de cette dynastie fut la translation à Damas, où Moaouïa résidait déjà comme gouverneur, du siége de khalifat, qui avait été jusqu'alors le privilége des villes saintes, dont les protestations et les révoltes ultérieures, dirigées par Abd-Allah-ben-Zobéir, furent étouffées dans le feu et le sang. Les Alides furent également vaincus, et la dynastie des Ommiades, maîtresse incontestée d'un pouvoir immense, put poursuivre au dehors les victoires de la guerre sainte. Dans l'Asie orientale, elle poussa ses conquêtes au delà de l'Oxus, jusqu'aux confins de la Chine, et soumit la vallée entière de l'Indus. Au nord, elle rangea sous ses lois toute l'Asie Mineure jusqu'aux rives du Bosphore et du Pont-Euxin, et pénétra au cœur du Caucase. Deux fois elle mit le siége devant Constantinople, mais en vain. A l'occident, ses généraux se consolidèrent dans le Maghreb, au point d'ériger l'Ifrikia en gouvernement distinct de l'Égypte; ils descendirent au sud jusqu'au Soudan, et au nord, traversant le détroit de Gibraltar, envahirent l'Espagne, franchirent même les Pyrénées, et avancèrent jusqu'au cœur de la France, d'où la valeur de Charles-Martel les refoula dans la péninsule. Dans la Méditerranée, les flottes arabes s'emparèrent de Rhode, Cos, Candie, ravagèrent la Sicile, et mirent souvent en fuite les flottes grecques, rendant ainsi le Croissant aussi redoutable sur mer que sur terre.

Mais avec le dixième prince de cette dynastie, Hachem, finit la période d'agrandissement. Les vices et la faiblesse de ses successeurs engendrèrent le mépris public et fomentèrent les révoltes. L'énergie du dernier Ommiade, Merouan-ben-Mohammed, ne put maintenir l'ordre au sein de cet immense empire. De nouveaux prétendants surgirent de toutes parts; le trône redevint le prix de la violence, et une nouvelle réaction au profit de la proche parenté de Mahomet fit passer le khalifat sur la tête d'Aboul-Abbas, descendant d'un oncle du prophète. Avec Mérouan, tué dans un combat, disparut en Orient la dynastie des Ommiades, qui avait régné seulement quatre-vingt-dix ans (depuis 660 jusqu'en 750 de Jésus-Christ); mais un de ses rejetons échappa au massacre ordonné par le vainqueur, et sous le nom d'Abdérame, alla jeter en Espagne les racines du khalifat d'Occident.

III. Abbassides. La dynastie abbasside marqua son avénement, comme avait fait celle des Ommiades, par le choix d'une nouvelle capitale : ce fut Bagdad, dans l'Irak, sur les bords du Tigre, qui devint le séjour des khalifes et le centre de leur gouvernement. Sous Haroun-er-Reschid et son fils Mamoun, le khalifat atteignit l'apogée de sa splendeur intérieure et de son prestige au dehors. Les peuples riches et prospères, les villes

nouvelles se multipliant, les flottes et les caravanes parcourant en tout sens les mers et les terres, les bibliothèques et les écoles publiques fondées, les savants et les lettrés, même des pays infidèles, appelés à la cour et comblés d'honneur, les livres de l'antiquité indienne, grecque et latine, conservés par des traductions arabes, un arc du méridien terrestre mesuré en vertu d'ordres qui précédaient de huit siècles ceux de Louis XIV et de la Convention, des relations de paix et d'amitié nouées avec Charlemagne, tels sont les rayons principaux de l'auréole qui a couronné d'une gloire immortelle la mémoire des deux khalifes, sans leur faire négliger la gloire moins pure des combats ni les dures rigueurs de la politique. Mais, par une destinée pareille à celle de la royauté carlovingienne, après Pepin le Bref et Charlemagne, la dynastie abbasside sembla comme épuisée, et commença son déclin après Haroun-er-Reschid. La première atteinte lui fut portée par le khalife Radhi, qui, en l'an 934, créa au profit de ses visirs, issus de familles turques emmenées prisonnières à Bagdad, le titre d'*émir-el-Omara*, commandeur des croyants, espèces de maires de palais qui firent du pouvoir politique le privilége de leur dignité, et participèrent même aux hommages religieux. Le dernier coup fut porté au khalifat par le khan des Mogols, Houlagou, qui, en 1258, prit Bagdad et fit jeter le khalife Mostasem dans une prison où il expira.

Dans le cours des quatre siècles précédents, le khalifat était peu à peu devenu une simple papauté musulmane, réduite au pouvoir spirituel sur une partie de l'immense empire qui avait obéi à Omar et à Moaouïa, à Haroun et à Mamoun. Par un mouvement tout à fait analogue à celui qui décomposa l'empire de Charlemagne, des fiefs confiés à des gouverneurs étaient bientôt devenus viagers, puis héréditaires, et avaient fini par constituer des dynasties, les unes tributaires, les autres indépendantes sous le rapport politique. Tels furent les Aghlabites dans l'Ifrikia, les Toulounides et les Ikschidites en Égypte, les Tahérites à l'orient de Bagdad, pour ne nommer que les familles les plus importantes. Ailleurs le schisme s'étendit jusqu'à l'hommage religieux, dont s'affranchirent en divers temps et divers lieux, en Espagne les khalifes de Cordoue, dans le Maghreb les Édrissides, les Almoravides et les Almohades, en Égypte les Fatimites, en Arabie les Karmathes, dans les villes saintes et un peu partout les Alides. La chute de la dynastie abbasside de Bagdad ne put que multiplier ces démembrements, signes de la désorganisation d'un corps trop vaste et trop hétérogène pour résister aux causes intérieures et extérieures de dissolution que soulèvent les passions et les intérêts, soit des sujets, soit des princes.

Cependant telle est l'autorité des grandes traditions religieuses sur l'esprit humain que la dignité spirituelle du khalifat survécut longtemps à sa chute politique. Un membre de la famille abbasside parvint à se sauver en Égypte, dont les sultans le proclamèrent khalife et lui assignèrent la ville du Caire pour résidence. Pendant trois siècles encore, le pontificat religieux se perpétua sous le même nom et reçut le tribut de vénération, vaine ou hypocrite, des maîtres qui régnaient sur les domaines de l'Islam. Toujours refoulés au second rang lorsqu'ils essayèrent de reconquérir le pouvoir suprême, les khalifes du Caire furent respectés quand ils acceptèrent le rôle plus modeste que la destinée leur avait fait. Ils restèrent les arbitres des affaires de religion et de conscience; même les sultans ottomans des premiers temps leur rendirent hommage : en 1389 le sultan Bayazed fit demander au khalife du Caire l'investiture légale de l'Anatolie. Ce fut toutefois l'un des descendants d'Othman, Sélim I^er^, qui, après avoir conquis l'Égypte, s'assura de la personne du dix-huitième khalife de la seconde branche, Mohammed-el-Motouakkel, et ne lui rendit la liberté qu'en exigeant de lui une renonciation complète à son autorité spirituelle, et la subrogation solennelle et authentique des sultans ottomans dans tous les droits précédemment attribués au khalifat. En même temps le chérif de la Mecque lui fit hommage des clefs de la Caaba. C'est depuis lors (1516 de Jésus-Christ) que les souverains turcs de Constantinople sont les chefs officiels de la religion musulmane et que la prière se récite en leur nom dans le monde orthodoxe de l'islamisme.

Le khalifat des Abbassides, fondé en 750 de J. C., et abdiquant en 1516, avait duré 766 ans sur lesquels la branche de Damas compte pour 508 ans et la branche du Caire pour 258. C'est un des plus longs règnes de dynastie que l'histoire ait enregistrés. Dans cette période de près de huit siècles, deux grandes protestations avaient créé des schismes assez puissants pour que la postérité ait ratifié, sur la personne des princes qui en étaient les chefs, le titre de khalife qu'ils avaient pris de leur propre autorité. L'un de ces schismes est le khalifat des Fatimites d'Égypte, l'autre le khalifat de Cordoue, dont il nous reste à dire quelques mots.

IV. Fatimites. La descendance d'Ali, toujours fidèle à ses plans, s'était alliée, dans le Maghreb et l'Ifrikia, à la race indigène des Berbères, qui ne supportait qu'avec impatience le joug de la conquête arabe. Vers l'an 910 de J. C., un de ses membres, Obéid-Allah, se prétendant issu de Fatima, fille de

Mahomet, et se disant le Meddhi ou messie annoncé par les traditions, parvint à chasser les Aghlabites et à se faire proclamer khalife. Son troisième successeur, Moez, tourna ses vues vers l'Égypte, et y fit reconnaître, grâce aux armes victorieuses de son lieutenant, le Grec Djouhar, fondateur du Caire, la souveraineté de sa famille. Ses descendants s'y maintinrent indépendants, jusqu'à l'année 1181, où le dernier d'entre eux, Added-ben-Youssouf, fut déposé par le fameux Saladin, qui reconnut le khalifat des Abbassides de Bagdad, comme pouvoir religieux, en même temps qu'il inaugura la dynastie des Ayoubites, sur les ruines de celle des Fatimites. Celle-ci avait duré 272 ans, dont soixante ans environ en Ifrikia, et le reste en Égypte.

V. Ommiades de Cordoue. La destinée des khalifes d'Espagne fut, sinon plus durable, du moins plus glorieuse. Nous avons vu qu'un rejeton de la famille ommiade, Abdérame, fut recueilli par les Arabes d'Espagne. C'est en 756 de J.-C. qu'après avoir défait l'émir qui commandait au nom des Abbassides, il entra triomphant à Cordoue, dont il fit la capitale du khalifat d'Occident. Fidèle à ses exemples et à ses leçons, sa dynastie se signala, dans le gouvernement de la péninsule, par une tolérance libérale envers les chrétiens, par son culte de la justice, par un amour éclairé des arts, des sciences et des lettres, par les progrès de l'agriculture et de l'industrie. Pendant près de trois siècles, la civilisation déploya toute sa puissance et tous ses charmes dans les États des khalifes de Cordoue, sous les yeux de l'Europe chrétienne qui s'agitait confusément dans l'ignorance et la barbarie du moyen âge naissant. Cordoue devint la rivale de Bagdad, avec autant de prestige, avec plus de travaux utiles et moins de cruautés et de débauches. Malheureusement les dissensions intestines de familles et de tribus, impérissable legs du sang sémitique, vinrent en aide aux armes des chrétiens, pour affaiblir la glorieuse dynastie. Elle succomba, l'an 1031, dans la personne de Hescham III, forcé d'abdiquer, au milieu de la guerre civile. Après lui le khalifat d'Occident se démembra en une foule de petits États indépendants, ce qui en facilita la conquête aux rois chrétiens : il avait duré 275 ans.

Khalifa, Khalifalik. (Algérie) Ramené à son sens primitif de *lieutenant*, ce mot est encore fort usité dans notre colonie africaine, comme dans les États musulmans, pour désigner le remplaçant d'un fonctionnaire arabe, de tout degré : ainsi un simple kaïd et un agha ont des khalifas. Mais l'administration française a réservé cette qualification pour la plus haute dignité politique dans la hiérarchie indigène. Les khalifas algériens sont des fonctionnaires supérieurs, nommés et rétribués par le gouvernement français, qui commandent aux bach-aghas, aux aghas et aux kaïds; cette fonction n'existe qu'à titre d'exception, en des territoires où elle était déjà établie avant la conquête, au profit de familles considérables, en vertu d'une tradition puissante que l'on a cru devoir respecter. Le plus important de ces commandements est celui des Ouled-Sidi-Cheikh, dans le Sahara de la province d'Oran.

Jules Duval.

Kharedjites ou Khouaredjites, une des plus anciennes et des plus importantes sectes de l'islamisme, littéralement *sortis* (de l'orthodoxie et de l'obéissance), c'est-à-dire les protestants. Leur origine remonte aux premiers temps de l'islamisme. Lors des dissensions entre Ali et Moaouïa pour la succession au khalifat, plusieurs musulmans, ne voulant reconnaître l'autorité ni de l'un ni de l'autre des prétendants, déclarèrent que l'imam ou chef spirituel et temporel devait être élu par le suffrage universel des musulmans, et qu'on pouvait même le choisir en dehors de la tribu de Koreich, la tribu de Mahomet. C'était rejeter un des articles fondamentaux de la foi musulmane, en vertu duquel l'imam doit être issu de cette tribu, consacrée par la naissance de Mahomet, article qui a été admis par les musulmans orthodoxes jusqu'à la conquête de l'Égypte par les Turcs et la transmission de l'imamat à la maison d'Othman. Campés aux environs de Koufa, siége de la domination d'Ali, les Kharedjites repoussèrent toutes les tentatives de conciliation par lesquelles le khalife essaya de les ramener à l'obéissance, et mirent à mort plusieurs envoyés chargés de leur porter des paroles de paix. Pour venger ces meurtres et arrêter la défection, Ali prit les armes, et, à la tête d'un corps d'armée considérable, défit complétement cette secte menaçante à Nahrouan, sur les bords du Tigre (an 32 de l'hégire). Cette victoire lui conserva, à défaut de l'empire entier des khalifes, que les intrigues d'Amrou avaient assuré à Moaouïa, la tranquille possession de la Mésopotamie et de la Perse; mais elle lui coûta la vie. Trois sectaires échappés au massacre de Nahrouan jurèrent d'ôter la vie aux trois personnages dont les prétentions divisaient et ensanglantaient l'Arabie : Ali, Moaouïa et Amrou. Un hasard sauva ce dernier; Moaouïa fut grièvement blessé, mais survécut. Ali seul périt frappé d'un coup mortel dans la mosquée de Koufa, l'an 660 de J. C.

Les débris de la faction se répandirent jusque dans les provinces les plus éloignées du siége de l'empire. En Arabie, en Perse, en Mésopotamie, en Afrique, ils travaillèrent à

renverser le khalifat, qui, à leurs yeux, constituait une usurpation des droits populaires. Dans ce dernier pays, le succès de leurs efforts fut immense ; la plupart des Berbères musulmans, toujours enclins à l'indépendance politique et religieuse, embrassèrent la doctrine kharedjite, comme un levier de protestation et de révolte. Associés contre le pouvoir orthodoxe, les Berbères et les Kharedjites attaquèrent les émirs arabes qui gouvernaient l'Afrique, tuèrent Yézid-ben-Abi-Moslem, dont plusieurs actes leur avaient déplu (année 720-1 de l'ère chrétienne), se révoltèrent contre Obeid-Allah-ben-El-Habbab, un de ses successeurs ; à certains moments ils occupèrent Kairouan, la capitale du Maghreb. Le récit de leurs guerres remplit de nombreuses pages de l'histoire de la Mauritanie, et constate la gravité de cette vaste insurrection qui s'éteignit seulement vers l'époque où les Aghlabites prirent en main le gouvernement de l'Afrique (800 de J.-C.)

Comme toutes les doctrines protestantes, celle ces Kharedjites se fractionna en une foule de sectes. On sait le nom d'une vingtaine, dont les nuances distinctives sont peu connues. Celles qui se signalèrent le plus par leur haine du pouvoir étranger et orthodoxe furent les Eibadites, les Sofrides, les Sofrites-Nekkariens (ou récusants), les Ouacelia. Même après sa défaite définitive, la doctrine conserva quelques adeptes parmi les tribus berbères, et de nos jours encore on croit en reconnaître des partisans chez les Mozabites du sud de l'Algérie, et chez les habitants de l'île de Djerba, qui dépend de la Tunisie.

SLANE ; traduction de l'*Histoire des Berbères*, de IBN-EL KHALDOUN.
PERRON ; traduction du *Précis de jurisprudence musulmane*, par SIDI KHALIL.
NOEL DES VERGERS ; l'*Arabie*, dans l'*Univers pittoresque*.

J. D.

KHIVA (*Géographie*). Au nombre des États composant le *Turkestan*, si indûment appelé naguère *Tatarie indépendante*, figure le *khanat de Khiva*, l'ancienne *Kharesmie* ou *Khovaresmie*, dont la capitale, qui porte le même nom, est bâtie sur les bords de plusieurs canaux formés par l'*Amou-Daria* ou *Oxus*. Cet état, par sa position géographique, par la diversité et l'abondance des ressources dont il dispose, n'a cessé depuis le règne de Pierre le Grand, et presque au même degré que la Perse, d'attirer l'attention et l'action de la Russie, bien et dûment persuadée de pouvoir avec ce double levier dominer toute l'Asie centrale et ébranler, peut-être même renverser, l'empire des Anglais dans l'Inde. Un coup d'œil rapide sur les relations qui ont existé entre la Russie et le khanat de Khiva, depuis le commencement du dix-huitième siècle jusqu'à nos jours, est donc l'introduction nécessaire de toute étude géographique sur la Khivie. Un article de M. Hermann, publié dans le *Courrier de l'Europe*, journal russe de Moscou, en 1822 (n° 22, p. 138), et traduit en français dans le *Journal de la Société asiatique de Paris* (1824, t. V, p. 65), pousse l'historique de ces relations politiques et commerciales jusqu'au voyage du colonel Mouravief (1819). Il nous apprend que, sous le règne de Pierre le Grand, un envoyé de Khiva étant venu à la cour de Russie, y confirma le bruit déjà répandu (dès le voyage de Jenkinson (1) peut-être, en 1558) que les eaux de l'Amou-Daria charriaient de l'or ; cette circonstance décida l'empereur à faire construire, en 1714, près du lac de *Yamycheff*, en Sibérie, un fort destiné à servir de point de départ fixe aux expéditions et explorations ultérieures qu'il méditait du côté d'*Yerket* (Jarkend ?). Les attaques des *Zungors* empêchèrent le capitaine des gardes, Boukholtz, de fonder ce fort sur l'emplacement désigné ; mais, en 1716, il bâtit celui d'*Omsk*, vers l'embouchure de l'*Om*, et son successeur, le général-major *Likhareff*, aidé de l'ingénieur Lestrange, éleva, toujours dans le même but, les forteresses d'*Oust-Kamenogorsk* et de *Semipalatinsk*. La même année, 1716, l'empereur députa, comme envoyé extraordinaire, auprès de Chirgazy, khan de Khiva, le prince Békowitch-Tcherkassky, lieutenant-capitaine aux gardes, avec des instructions écrites de sa propre main, dont la teneur mérite d'être relatée. Békowitch avait : 1° à résoudre le problème géographique de l'ancien cours de l'*Amou-Daria*, qui, comme on sait, se jetait autrefois dans la mer Caspienne, mais qu'on croyait avoir été détourné par les *Ouzbeks*, vers le lac d'Aral, au moyen de digues et de canaux ; 2° à engager le khan de Khiva à reconnaître la souveraineté de la Russie ; 3° à construire des forts sur sa route dans des endroits convenables et surtout à l'embouchure de l'Amou-Daria ; 4° à entrer en relation avec le khan de Boukharie, en l'engageant aussi à reconnaître la souveraineté de la Russie ; 5° à expédier de Khiva le lieutenant Kogine, déguisé en marchand, dans l'Indostan, à l'effet de reconnaître et de frayer une route au commerce, et un autre officier intelligent à Yerket, pour y faire des recherches relativement aux mines d'or. — Quatre mille hommes furent destinés par l'empereur à faire partie de cette expédition. Békowitch, avant

(1) On sait que Jenkinson, voyageur anglais du seizième siècle, accrédité comme ambassadeur de la reine Élisabeth auprès du czar de Russie, avait navigué sur la Caspienne, et du port du *Manghishlak*, où il avait débarqué, avait pénétré jusqu'au fort de *Sel-lizour* et jusqu'au vieux *Ourguentch*.

son départ définitif, jeta sur la côte orientale de la mer Caspienne les fondements des trois forteresses de *Tiuk-Caragan*, d'*Alexandrobaéfsk* et de *Krasnowodsk* (1), et y laissa trois régiments d'infanterie. Puis il dépêcha en avant deux émissaires à Khiva, afin d'annoncer la prochaine arrivée de l'ambassade, et, se mit en marche d'Astrakhan vers *Gouriev* (2), au mois de juillet 1717, gagna en deux étapes les rives de l'*Emba*, qu'il passa sur des radeaux; et au delà marcha plus d'un mois dans la direction de Khiva. Il avait déjà dépassé le bord méridional de la mer d'Aral et les ruines de l'ancien *Ourguentch* ou *Orgunje*; 120 verstes au plus le séparaient encore de Khiva, lorsque tout à coup il fut attaqué par les *Khivinzes* ou Khiviens au nombre de 24,000, sous les ordres du khan lui-même. Trois fois ils renouvelèrent leur attaque, trois fois ils furent repoussés et Békowitch s'approchait rapidement de Khiva, que les habitants commençaient déjà à évacuer précipitamment, lorsque le khan, sur le conseil d'un des chefs, nommé Doussan-Bey, demanda à Békowitch une entrevue pour lui expliquer comment, lorsqu'il avait commencé les hostilités, il ignorait encore que c'était un ministre de paix que le souverain de Russie lui envoyait, et le supplia, en attendant, de ne pas entrer avec toute son armée dans la ville, afin de rassurer les habitants. Békowitch eut l'imprudence d'écouter ces belles paroles; il se rendit fort peu accompagné auprès du khan, et se vit aussitôt arrêter; on égorgea sa suite sous ses yeux, et on le força à écrire à ses troupes, qui s'étaient arrêtées à la frontière sous le commandement du major Frankenberg, l'ordre de remettre leurs armes aux commissaires khiviens, qui les leur rendraient après qu'ils auraient pris leurs cantonnements chez les habitants des faubourgs. Frankenberg hésita, mais finit par obéir à cet ordre absurde et fut massacré avec tous le siens. Un très-petit nombre du moins échappa, entre autres le chef des Cosaques de l'Oural, Borodine. Békowitch lui-même subit un supplice atroce, et sa tête fut portée en triomphe au khan de Boukharie, suzerain de celui de Khiva. Il ne fut tiré aucune vengeance de cette perfidie des Khiviens, ni sous Pierre le Grand, ni sous ses successeurs; et le seul souvenir qui demeura de ce désastre fut ce proverbe russe, qui s'est longtemps conservé dans le peuple : « *Il s'est perdu comme Békowitch.* » En 1804 ou 1805, sous le gouvernement général du prince Wolkonsky, le bruit courut qu'on organisait à Orenbourg contre Khiva une nouvelle expédition; mais ces préparatifs, s'il y en eut, n'eurent aucune suite.—Cependant les Khiviens n'avaient pas cessé de venir trafiquer en Russie, à Astrakhan, à Orenbourg, ou à Saraïtchik, et même, au besoin, solliciter et obtenir diverses grâces de la cour de Saint-Pétersbourg : on cite l'ambassade d'un certain *Khodja-Mokhammet*, en 1747, et celle d'un autre agent khivien, nommé *Ir* ou *Chir Beck*. De même des fonctionnaires russes furent, à diverses époques, expédiés dans la Khivie, non comme envoyés de la cour, mais comme émissaires des gouvernements locaux des provinces limitrophes. En 1740, notamment, deux ingénieurs, Mouravine et Nazimoff (1), firent ce voyage; le premier décrivit la route jusqu'à la mer d'Aral et dressa la carte de cette mer intérieure; le second leva un plan exact de la ville de Khiva, qui, par je ne sais quel concours de circonstances, ne fut déposé qu'en 1818 au dépôt topographique de l'état-major général de S. M. l'empereur, et n'a pas encore été publié, à l'heure qu'il est, non plus que les précédents documents. La date de ce voyage coïncidait avec l'attaque dirigée par Nadir-Châh, le grand conquérant persan, contre le pays de Khiva, alors gouverné par Abou'l-Khaïr, khan des Kirghiz-kaïssaks, qui, chose remarquable, avait déjà fait depuis dix ans au moins, sa soumission à la Russie. Mouravine, envoyé par lui au schah de Perse, dans l'espérance que sa qualité de fonctionnaire russe intimiderait le conquérant, se vit effectivement accueilli avec bienveillance, mais revint auprès de celui qui l'envoyait avec la sommation formelle de Nadir-Châh de paraître lui-même dans le camp persan. Abou'l-Khaïr, craignant quelque trahison, s'enfuit dans le désert et rejoignit sa horde, tandis que le schah prenait possession de Khiva, frappait les habitants d'une contribution et leur laissait un de ses officiers pour tenir lieu du khan fugitif. A peine se fut-il éloigné que les Khiviens tuèrent leur nouveau khan et la garnison persane, et élurent pour prince le sultan Nour-Ali, fils d'Abou'l-Khaïr; mais celui-ci, pour échapper à une vengeance certaine des Persans, abdiqua volontairement le khanat. En 1741, Mouravine et Nazimoff étaient rentrés à Orenbourg. En 1753, de nouveaux agents russes partirent de cette ville pour la Khivie, et, après mille traverses, en rapportèrent de nouveaux renseignements sur les pays qu'ils avaient visités. En 1774, un sous-officier du régiment d'infanterie de Nijégorod, nommé Yefrémof, fut enlevé du poste de *Dongouss* par les Kirghiz et emmené en Boukharie. Là, devenu successivement inspecteur du sérail de l'*atalyk* et *youz-bachi* (capitaine de cavalerie), il fit plusieurs campagnes à Samarkand, à Mawra et à Khiva, d'où il par-

(1) C'est là qu'il croyait avoir trouvé l'ancienne embouchure de l'Amou-Daria.

(2) Ville située à l'embouchure du Jaïk ou Oural dans la Caspienne.

(1) D'autres disent Gladischeff.

vint à s'enfuir ; et gagnant le Tibet, puis l'Inde, fut ramené à Londres sur un vaisseau anglais et reparut, en 1782, à Saint-Pétersbourg, où il imprima une relation de ses aventures et de ses voyages, notamment en Khivie. En 1793, l'impératrice Catherine ayant égard à la demande de l'inak Aviaz-Beek, qui avait député à la frontière de Russie deux émissaires chargés de solliciter l'envoi d'un médecin-oculiste, à l'effet de guérir son oncle, le khan Mohammet-Fazil-Bey, devenu aveugle tout à coup, fit partir pour la Khivie le major Blankennagel, connu comme oculiste par quelques cures merveilleuses. Mais Blankennagel reçut du gouverneur d'Oufa, Peutling, toutes les instructions et tous les subsides nécessaires pour que son voyage profitât à la fois aux sciences géographiques et à la politique de la Russie. Blankennagel, parti du fort d'Iletzk, en septembre 1793, revint par Astrakhan, l'année suivante, ayant traversé tout le pays des Khiviens et des Turkomans en observateur éclairé ; les renseignements qu'il recueillit, et qui sont très-curieux, furent publiés en 1818 seulement dans un journal russe intitulé : *L'Emule de l'instruction et de la bienfaisance* (1). De 1818 à 1820, il y eut encore deux missions en Khivie, confiées par le général d'infanterie Essen, gouverneur militaire d'Orenbourg, au lieutenant *Sounkhangoulof* et au conseiller de collége Bektchourine : ce dernier, de retour en 1820, s'était trouvé à Khiva en même temps que le colonel Mouravief. Toutes ces missions, même celle du colonel Mouravief, se rattachaient à un projet déjà ancien, né au fort de la guerre contre la Perse en 1813, qui était de fonder des relations amicales avec les Turkomans, habitants des rivages orientaux de la mer Caspienne, et ennemis irréconciliables des Persans, lesquels appartiennent, comme on sait, à une secte de l'islamisme opposée à la leur, et de former dans ces parages un établissement maritime, un comptoir de commerce et un fort. La paix intervint sur ces entrefaites et la Perse ayant expressément stipulé que la Russie n'entretiendrait aucune relation de patronage avec les Turkomans, ceux-ci, après s'être compromis avec la Russie, durent pourvoir seuls à leur salut ; les uns se soumirent à la Perse et lui livrèrent des otages ; d'autres s'éloignèrent des frontières de ce pays et s'établirent sur la baie de Balkhan, à vingt-cinq lieues plus au nord ; d'autres enfin allèrent à Khiva, où ils furent bien accueillis par Mohammed-Rahim, comme eux mortel ennemi de la dynastie des Kadjars, qui occupe le trône de Perse. En dépit de la clause du traité conclu avec la Perse, le général Iermoloff ne voulut pas renoncer à agir sur les Turkomans ; il ordonna à M. Ponomareff, un de ses officiers, de s'aboucher avec ceux de la baie de Balkhan, et lui adjoignit M. N. Mouravief chargé, outre l'exploration des côtes orientales de la mer Caspienne, d'une négociation spéciale avec le khan de Khiva. Ce fut le 18 septembre 1819, que M. Mouravief, après de longues conférences avec les chefs turkomans, se sépara de M. Ponomareff, et s'enfonça, accompagné d'un Arménien, son interprète, de deux Russes et d'une petite caravane, dans le désert de sable qui se déployait devant lui. Le 6 octobre il touchait à la frontière de l'oasis khivienne, quand des officiers du khan vinrent lui intimer l'ordre de ne pas aller plus loin. Quoiqu'on sût qu'il était envoyé par l'empereur de Russie lui-même et porteur de papiers importants, on le retint prisonnier dans la maison de campagne d'un de ces officiers ; et le khan, avant de lui donner audience, le fit sonder par divers agents sur les intentions secrètes du gouvernement russe. Mouravief avait subi quarante-huit jours d'une captivité chaque jour plus dure, lorsqu'il fut mené à Khiva et introduit en présence du khan, après qu'il lui eut, bien entendu, fait tenir les présents d'usage. Il dit qu'il venait pour consolider l'amitié qui existait entre la Russie et le khan, et pour représenter à ce prince qu'il serait beaucoup plus avantageux, pour les caravanes de commerce, d'aller de Khiva à la baie de Balkhan, qui en est plus proche, qu'à celle de *Manghislak*, qui non-seulement est plus éloignée, mais à laquelle on ne parvient qu'en traversant pendant trente jours un steppe entièrement dépourvu d'eau ; à quoi le khan objecta fort sensément que les Turkomans des environs de Manghislak lui étaient soumis, tandis que ceux qui vivaient plus loin vers le sud obéissaient en grande partie au schah de Perse, et que par conséquent les caravanes khiviennes courraient le danger d'être pillées. Il consentit seulement à envoyer au général Iermoloff une ambassade pour l'assurer de ses dispositions amicales envers la Russie. M. Mouravief fut alors revêtu d'un habit d'honneur et rendu à la liberté. Il partit bientôt avec les trois ambassadeurs du khan, et, le 18 décembre, il s'embarquait avec eux sur la corvette qui l'avait amené et les conduisait jusqu'à Tiflis. S'il n'avait pas entièrement réussi dans l'objet de sa mission, du moins il rapportait à son gouvernement de précieuses notions à ajouter aux renseignements déjà acquis. Il publia en 1822 la relation de son voyage, écrite en russe ; l'année suivante elle paraissait en français sous le titre de *Voyage en Tur-*

(1) Auparavant, en 1808, Malte-Brun avait résumé le peu de notions positives qu'on possédait alors sur la Khivie dans un mémoire intitulé : *Nouvelle description de la Kharismie ou Khowaresmie, partie de la Tartarie indépendante*, et inséré au t. IV des *Annales des Voyages*, mémoire qui, de l'aveu de l'auteur, n'était qu'un extrait d'un autre travail publié dans le t. XXV des *Éphémérides géographiques de Weimar*.

komanie et à Khiva, fait en 1819 *et en* 1820 (Paris, 1823, in-8°). En 1822 M. Mouravïef fit un nouveau voyage à la côte de Turkomanie. En 1825 M. Berg, général-major, décrivit l'isthme compris entre la mer Caspienne et le lac Aral. L'année suivante, eut lieu l'expédition commandée par M. Boussourghin ; et M. le colonel de Meyendorff, attaché à l'ambassade russe, qu'on envoyait à Boukhara, parcourut encore les mêmes contrées (1). Mais, dans le même temps, à ces explorations officielles venaient se joindre (et ce ne sont pas les renseignements les moins précieux) les récits de malheureux marchands, paysans ou pêcheurs russes, qui avaient été enlevés et retenus prisonniers par les Khiviens et qui, à grand'peine, étaient parvenus à s'enfuir. Ces récits ont été recueillis soigneusement par M. Gens, général-major des armées russes, et président de la commission des frontières d'Asie, à Orenbourg, puis coordonnés, annotés et publiés par M. Gr. de Helmersen, en 1839, sous le titre de *Nachrichten über Chiwa, Buchara, Chokand und den Nordwestlichen Theil des Chinesischen Staates* (Saint-Pétersbourg, in-8°). On y distingue le récit de Fedor Grouchine, bourgeois de Sysrandi (Sembirsk), lequel revint, en 1829, de Khiva à Orenbourg, après dix ans de captivité, pendant lesquels il avait exercé à la cour du khan Mohammed-Rahim et de son successeur Allah-Kouli, la charge éminente de *garde de la porte ;* le récit de Jacques Sinovieff, renvoyé en Russie par le khan lui-même avec l'ambassade qui, vers la fin de 1838, partit de Khiva pour Saint-Pétersbourg ; et surtout la relation de Kovyrsine, bourgeois d'Astrakhan, qui, grâce à l'emploi qu'il exerça en Khivie pendant plusieurs années, d'auxiliaire ou de secrétaire du percepteur des impôts, eut occasion de parcourir le khanat en tous sens et finit par connaître ce pays comme personne. Le nombre toujours croissant de prisonniers et d'esclaves russes conduits et détenus à Khiva, et ce qu'on savait de la condition affreuse qui était imposée à la plupart d'entre eux servit de prétexte plausible à une expédition nouvelle, partie d'Orenbourg à la fin de novembre 1839, sous les ordres du général Perowski. Depuis longtemps le gouvernement russe brûlait de recommencer la tentative de Békowitch, et de mettre à profit ces renseignements de toute sorte si laborieusement acquis. On avait préalablement fait demander au khan le renvoi pur et simple de tous les esclaves russes, au nombre de 10,000, qui se trouvaient dispersés dans les cultures de la Khivie ; et le khan avait répondu que, bien que les Khiviens, embauchés par les agents du général et établis à Orenbourg, fussent beaucoup plus nombreux que les esclaves en question, il voulait donner une preuve de sa bonne volonté en accédant à la demande du général : « Je ne puis pas, écrivait-il, forcer les propriétaires khïviens à la restitution des esclaves que le Koran nous autorise à acheter. Pour mon compte personnel, j'en avais une demi-douzaine seulement que je vous renvoie avec le porteur de ma réponse. Acceptez-les de ma part ; mais ne me demandez pas la restitution d'esclaves qui ne m'appartiennent pas. » Le général Perowski répliqua qu'il irait les chercher lui-même, et en même temps fit garder comme otage à Orenbourg toute la caravane khivienne, qui se trouvait actuellement dans cette ville. Le général Perowski, ayant à faire un trajet de 290 lieues, qui séparent la ville d'Orenbourg de celle de Khiva, se mit en marche, au mois de février 1840, à la tête de 7,500 hommes d'infanterie régulière, avec une douzaine de pièces d'artillerie légère, de la cavalerie et quelques centaines de chameaux de transport. La saison était bien choisie, parce qu'on avait tout le temps d'arriver à Khiva avant le commencement des chaleurs caniculaires, et parce que la neige pouvait au besoin suppléer au manque d'eau dans les déserts. Mais, arrivé à mi-chemin, et surpris par une bourrasque qui couvrait la terre d'une couche de neige de cinq pieds d'épaisseur, le général russe dut se retrancher près du confluent de l'*Irguiz* avec la *Yemba*, à environ cinquante lieues du lac d'Aral, pour y attendre le retour du beau temps ; mais, au lieu du dégel qu'on espérait, l'hiver prit une intensité extraordinaire, même dans le Kiptchak. Le thermomètre tout à coup descendit à 40° au-dessous de zéro, et l'eau-de-vie de ration gela. Au bout de quelques jours tous les chameaux périrent de froid. Le général russe, voyant ses transports compromis, ordonna la retraite. Sans le secours des Kirghiz-Kaïssaks, on se serait vu réduit à abandonner les bagages de l'armée. Ainsi échoua le général Perowski, sans avoir rencontré aucune opposition armée, soit de la part des Khiviens, soit de la part des nomades du désert. Mais ces mouvements de la Russie étaient suivis d'un œil inquiet et jaloux à Londres et à Calcutta. Depuis le siége de Hérat par les Persans, en 1836, siége conduit, on s'en souvient, par un officier russe et soutenu par le lieutenant anglais Pottinger, la lutte entre l'influence russe et l'influence anglaise dans l'Asie centrale avait redoublé d'énergie, et le théâtre s'en était étendu. En 1839, comme le général Perowski était en marche sur Khiva, un envoyé britannique, le major Todd, avait dépêché de Hérat un prêtre musulman fort respecté dans le pays, Molla-Hussem, avec une lettre d'amitié pour le khan de Khiva.

(1) Voy. Meyendorff, *Voyage d'Orenbourg à Boukhara ;* traduction française ; Paris, 1826, in-8°.

Molla-Hussem avait été accueilli avec une bienveillance toute particulière et, à son retour, un noble uzbek, Shoukkuroulla-Baë, l'avait accompagné en qualité d'ambassadeur auprès du gouvernement britannique dans l'Inde. La lettre, dont il était porteur, acceptait l'offre de l'amitié anglaise, mais contenait plusieurs demandes, que le major Todd n'était pas en état d'accorder. C'est alors que, pour se mieux assurer de l'état des choses à Khiva, il y envoya le capitaine Abbot, l'un de ses compagnons. Le capitaine anglais se mit en route le 24 décembre 1839; il se dirigeait vers un État barbare, dont il ignorait la langue et les usages, et où n'avait paru nul Anglais, depuis Jenkinson, voyageur quelque peu suspect, comme on sait. Arrivé à Khiva, après de rudes fatigues, le capitaine Abbot s'y vit, sous les dehors de la cordialité et de la politesse, traité en prisonnier. Le khan lui interdit toute communication avec les divers personnages de sa cour, notamment avec un envoyé persan, qui se trouvait dans le même temps que lui à Khiva, et dont la mission, dans son objet comme dans son issue, demeura pour lui un mystère. Le khan aurait désiré trouver en lui à la fois un géologue, qui pût lui dire s'il se trouvait des mines d'or dans ses États et un médecin qui pût le guérir de sa surdité. Il chercha surtout à savoir si les Anglais mangeaient de la chair de porc : il n'en eût pas fallu davantage pour rendre à tout jamais impossible une alliance entre les deux nations. Du reste, dans sa relation intitulée *Narrative of a journey to Khiva* (2 vol. in-8°), le capitaine anglais, naturellement, a gardé le silence sur la nature et la portée des conférences diplomatiques qu'il eut avec le khan de Khiva : on sait seulement qu'il se donna beaucoup de peine, mais en vain, pour obtenir, par l'intermédiaire du khan, la mise en liberté du colonel Stodhart, retenu prisonnier à Boukhara malgré le caractère d'ambassadeur britannique dont il était revêtu. Mais ce qui prouve que cette mission du capitaine Abbot avait une grande importance, c'est qu'à son retour par la Russie, il fut d'abord arrêté et gardé à vue à Orenbourg, par ordre du général Perowski, qui lui dit nettement qu'il l'aurait tué, s'il l'avait trouvé à Khiva. — En général, chaque pas en avant de la puissance anglaise dans l'Inde et dans les pays avoisinants a eu son contre-coup de la part des Russes du côté de la Caspienne et de la mer d'Aral. En 1850, les conquêtes des troupes anglaises dans le Pundjab et la prise de possession définitive de Peïchawer paraissent avoir provoqué de la part de l'empereur Nicolas, en même temps qu'une négociation avec le schah de Perse pour l'acquisition du port d'Asterabad et par provision l'occupation par la flottille d'Astrakhan de l'île d'Achoura, qui commande l'entrée de ce port, en même temps aussi que l'achèvement complet de la forteresse Leukoran à la frontière de la Russie et de la Perse, des relations plus suivies que jamais avec les Iémautes, les Alas et les Tchoudars, puissantes tribus turkomanes de la côte orientale de la mer Caspienne, dans l'intention manifeste de tourner cette force terrible de 22,000 tentes au besoin contre la Perse, au besoin contre la Khivie : le consulat russe d'Asterabad et le fort de Novo-Alexandrovsk, situé dans la position la plus importante de la côte orientale de la Caspienne au sommet de l'angle formé par la baie Mertvoizalive, qui pénètre loin dans les déserts, à une distance de moins de cent quatre-vingts lieues du lac d'Aral, sont le double foyer de ces menaçantes intrigues. Nous ne saurions dire si ce fut sous cette double pression que le khan de Khiva, au fort de la *guerre d'Orient*, conclut avec la Russie ce traité d'alliance offensive et défensive dont a parlé *la Gazette de Delhi*, et auquel auraient adhéré les princes de Kaboul et de Boukhara. Mais ce qui se passe aujourd'hui dans l'Inde n'est peut-être bien qu'un retentissement lointain et tardif des actives menées de la politique russe, à cette époque, au sein de l'Asie centrale, politique dont les Turkomans devaient être les instruments dociles et les habiles propagateurs. L'action de la Russie, du reste, n'avait pas été uniquement politique, et, en 1841-42, les reconnaissances géographiques, les explorations scientifiques dans le bassin aralien et aux abords de Khiva, avaient été reprises avec un zèle nouveau : citons d'abord les travaux de M. Nikiforoff et de M. Danilevsky, lequel a publié dans les *Mémoires de la Société géographique de Russie*, mais seulement en 1850, une description complète du khanat de Khiva; ceux de M. Basinaer, dont le *journal*, accompagné d'une petite carte du même pays, travail évidemment provisoire, avait paru plus tôt; puis les nombreuses observations astronomiques faites, en 1846, par M. de Lemm aux embouchures du Syr-Daria et publiées pareillement avant 1850; les découvertes de MM. Boutakoff et Pospéloff, officiers de la marine impériale russe, chargés, en 1848-49, de relever tous les rivages de la mer d'Aral, découvertes dont M. Makscheieff a publié un savant compte rendu dans le même volume des Mémoires de la Société géographique de Russie (1850), où se trouve déjà la description du khanat de Khiva par Danilevsky; enfin la carte de la mer d'Aral et du khanat de Khiva dressée par Jacques de Khanikoff, que la Société de géographie de Paris a fait graver, en 1851, après que l'auteur, doublant

par là le prix de son beau présent, se fut donné la peine d'en traduire en français toute la nomenclature, et qu'accompagnait un savant Mémoire dont la même Société a depuis longtems promis l'impression.

Tel est l'ensemble de documents dont le géographe dispose, à l'heure qu'il est, pour donner de la Khivie, de ce pays si longtemps inconnu, une description satisfaisante, sinon encore définitive.

Le royaume de *Kharism* (*Orgunje*), plus connu sous le nom de Khiva, qui est celui de sa capitale, a pour frontières au nord les petites rivières d'*Yem* ou *Embah* et d'*Irghiz*, qui le séparent du pays des Kirghiz, tribu dépendante de la Russie (1); au sud une ligne irrégulière, qui va de la rivière *Attruck* à *Pundjec;* à l'ouest la côte de la mer Caspienne; à l'est une ligne imaginaire et mal définie, qui s'étend pendant trois cent cinquante milles dans un désert de sable, traverse l'Oxus à la hauteur de Bokhara et se prolonge à travers un autre désert jusqu'aux collines d'Hérat et du Kaboul. La longueur moyenne de cet État est de sept cent cinquante milles, sa largeur de six cents; il comprend à peu près un espace de neuf degrés de latitude, du 36e au 45e et de 14 en longitude, du 48e au 62e. Peu de pays présentent un aspect plus uniforme; à l'exception d'une bande étroite de terrain, qui longe la rive gauche de l'Oxus, la Khivie n'est qu'une vaste plaine déserte, sans rivières, sans ruisseaux, sans bois, sans montagnes, sans culture (2). Le sol est tantôt nu, tantôt recouvert de cette herbe épineuse dont le chameau aime à se nourrir. Mais dans cette immense étendue, dont on a évalué la superficie à dix-neuf milles lieues carrées, il convient de distinguer, avec Mouravief, une partie centrale ou noyau, une espèce d'oasis, que nous nommerons la Khivie proprement dite, bornée au sud et à l'ouest par un désert de sable; au nord par le lac d'Aral et à l'est par l'Amou-Daria ou Sihoun, longue de 120 verstes (30 lieues) de *Pétniék* à *Koungrat*, et large entre Ourghendj et Khiva de 40 verstes (10 lieues). Au milieu des déserts ou steppes qui s'étendent au sud-ouest de l'oasis khivienne, le territoire de la tribu turkomane de *Téké*, arrosé et fertilisé par des torrents que grossissent les pluies, forme proprement une autre oasis; dans ceux qui se prolongent à l'ouest jusqu'à la mer Caspienne, sur une étendue de près de huit cents verstes (200 l.), les Turkomans des tribus d'Iomoud et d'Ata errent habituellement à une faible distance de la côte. Le sol de la Khivie proprement dite est une argile sablonneuse, et celui du lit de l'Amou-Daria de l'argile pure. Uni partout ailleurs, il offre sur ses limites de l'est et de l'ouest une suite de dunes relativement assez élevées et du dernier côté une ligne de petits lacs liés entre eux par des rigoles, contenant de bonne eau. La rive orientale ou droite de l'Amou est de même bordée de hautes buttes rocailleuses. C'est là tout près du fleuve, en face de la ville de Kiptchak, qu'est située cette montagne ou colline de *Vaisly-Kara* ou *Vasil-Kara*, que les anciennes relations nous représentent comme ayant à son sommet de profondes excavations d'où l'on tirait beaucoup d'or; mais les Khiviens eux-mêmes ne paraissent plus croire aujourd'hui à l'existence de ces mines d'or. — Le long de l'Amou croissent des broussailles qu'on a soin de tenir très-basses en les coupant tous les ans. Du milieu de ces broussailles s'élèvent un rosier, dont le fruit est rond, le *touranja*, arbrisseau qui a 15 pieds de haut, la grosseur d'un homme, des branches serrées, des feuilles rondes, un bois dur et en somme un aspect très-singulier, et dans le voisinage de *Gourlén*, vers la partie inférieure de l'Amou, des bosquets très-touffus de *saxaoul*. — En été, la chaleur est très-forte, et cependant plus supportable qu'en Boukharie, parce qu'on est suffisamment pourvu d'eau. Les vents sont impétueux et les pluies rares, au grand contentement des habitants, dont elles détruisent les maisons. Les gelées commencent en octobre, et sont quelquefois assez fortes pour que la glace couvre alors les eaux; toutefois celles de l'Amou ne prennent que dans les premiers jours de janvier; mais souvent à une profondeur de 12 verchoks. La neige n'a jamais plus de cinq pouces d'épaisseur,

(1) Cependant les Kara-Kalpaks, qui errent sur la rive droite de l'Amou-Daria, obéissent temporairement au khan de Khiva.

(2) Il ne croît sur la plaine sablonneuse que des buissons d'un arbrisseau nommé en russe *Iidovinnik* (*Robinia-Pygmæa*). Il est peu feuillu; on emploie son bois à faire du charbon; cependant on préfère, pour cet usage, du bois mort qui se trouve, en assez grande quantité, au milieu de ces broussailles, et provient d'arbres qui ont jusqu'à trois palmes de grosseur. En quelques endroits, on voit des débris de forêts : ce sont des troncs vermoulus qui attestent les bouleversements qu'a éprouvés ce pays, et qui servent à alimenter le feu du voyageur et du brigand. On ne trouve pas d'eau douce dans ces steppes; celle de la plupart des citernes et des puits qui ont été creusés sur la route est plus ou moins saumâtre et salée. Ce n'est que dans l'ancien lit de l'Amou-Daria que l'on rencontre des sources d'eau douce. Parcourir ces steppes en été, est aussi pénible que dangereux; il s'y élève fréquemment des tourbillons de poussière qui, de même qu'un brouillard épais, dérobent au voyageur la vue du soleil, le seul guide qui puisse le diriger dans cette mer de sables. Parmi les broussailles croissent çà et là des bouquets d'une plante de forme pyramidale, dont la verdure est d'un jaune feuille-morte et ressemble aux plantes desséchées des marais. Les cavaliers qui parcourent ces steppes la recherchent, parce qu'au besoin elle peut servir de nourriture aux chevaux. Partout où le sol n'est pas sablonneux, il offre à la vue une surface sèche, dure et d'un gris blanchâtre.

et reste sur la terre quatre jours au plus. Elle rend parfois les chemins glissants et empêche les chameaux de marcher : on voyage alors en charrette. L'air est sain, mais les fièvres ne sont pas rares en automne.

L'Amou-Daria, qui fournit de l'eau excellente à toute la Khivie, est profond, large et d'abord rapide ; mais graduellement sa vitesse diminue à tel point, qu'au-dessous de *Koungrat*, on a de la peine à reconnaître la direction de son courant. A cent cinquante verstes au-dessus de *Pêtniêk*, son cours est interrompu par des cataractes, où, à l'époque des basses eaux, les bateaux ne passent que difficilement ; de là jusqu'à son embouchure dans le lac d'Aral, rien ne gêne la navigation. *Tokmak-Ata*, la plus grande des îles de ce lac, est située juste en face des bouches de l'Amou ; on la dit boisée, cultivée et longue de trente verstes ; et, quand les eaux sont basses, on peut y aller à cheval, parce qu'elle n'est éloignée du continent que de vingt verstes et que l'Aral est peu profond. Les Khiviens la visitent pour y faire leurs dévotions au tombeau d'un santon qui y est enterré. Ce n'est qu'au-dessous de Koungrat que l'Amou déborde ; il inonde principalement les terres situées à sa gauche ; c'est pourquoi on ne trouve que dans ce canton, et près du fleuve, des prairies naturelles ; plus haut elles manquent. La crue commence ordinairement le 1^er^ octobre, suivant d'autres versions en avril ou au commencement de mai : alors les eaux, auparavant limpides, deviennent troubles, elles atteignent parfois à une hauteur de deux brasses et demie au-dessus de leur niveau ordinaire. Ordinairement elles sont au plus bas dans les premiers jours de juin, temps où l'on peut traverser le fleuve à cheval au-dessus de Pêtniêk ; cependant, même alors, il est si rapide que le cheval a grand'peine à se tenir sur ses jambes pendant le trajet. Quand l'Amou est bien plein, les canaux qui en sont dérivés se remplissent aussi : alors on peut arroser suffisamment les champs et les jardins, et la récolte est abondante ; si, au contraire, l'eau manque, le pays éprouve une disette. En 1804, par exemple, les Khiviens furent cruellement éprouvés par la sécheresse et la mauvaise récolte, et par les épidémies qui s'en suivirent. L'Amou ne reçoit pas un seul affluent dans toute l'étendue de la Khivie ; mais de sa rive occidentale ou gauche se détache, à dix verstes au-dessous de *Kouja*, un bras nommé le *Kara-Ousek*, profond de cinq brasses, large de deux cents, et assez rapide, dans lequel les Karakalpaks ont des bateaux pour passer les voyageurs. A cinq verstes au nord du point de départ de ce bras, s'élève l'*Irnek*, montagne devant laquelle il passe ; puis il va dans l'*At-Ioul*, lac éloigné de cinq verstes de Koungrat, et revient dans l'Amou. Ce fleuve envoie dans le Kara-Ousek d'autres bras, qu'il ne faut pas confondre avec des canaux, puisqu'ils coulent dans des lits naturels et non creusés par la main des hommes. D'après les observations de M. Helmersen, l'Amou roule, pendant sa crue, une quantité énorme de vase d'une couleur gris-foncé, d'une consistance compacte, et qui manque absolument de tout principe fécondant. Comme sa vitesse est moins considérable dans les canaux que dans son lit ordinaire, souvent il les remplit en peu de temps d'une couche épaisse de cette vase, qu'il ne peut plus tenir en dissolution ; quand on nettoie les canaux, on la rejette sur les bords, où vient la prendre qui veut pour exhausser les cours qui entourent les habitations ou pour préserver les maisons des inondations. — Les Khiviens ne doutent pas que l'Amou-Daria ne se jetât autrefois dans la Caspienne. On peut observer et reconnaître l'ancien lit du fleuve sur divers points entre les canaux de *Kasavat* et de *Chavat*, et entre l'*Iermitch*, qui est un des plus petits, et le *Klytch-bey*, tous dirigés de l'est à l'ouest et remplis d'un sable fin, peut-être mobile. Au temps de la crue de l'Amou et de ses canaux, on conduit les eaux surabondantes dans ces portions de lit abandonnées : elles sont donc plus basses que la ligne de niveau du fleuve et des canaux. Il est facile de s'expliquer cet exhaussement comparable à celui du Pô : les eaux, en temps de crue, entraînent une masse prodigieuse de détritus, dont la plus grande partie est vraisemblablement portée aux bouches du fleuve et accroît rapidement l'étendue du delta de l'Amou, mais dont une partie notable aussi se dépose dès avant l'embouchure, dans la partie inférieure du cours, et élève graduellement le fond du lit du fleuve. Les Khiviens attribuent la décadence du vieil Ourghendj à ce que le bras de l'Amou sur lequel cette ville était située s'est ensablé et a perdu son eau. Les renseignements relatifs à l'ancien cours de ce fleuve sont, à la vérité, incomplets ; cependant on ne voit pas de motif suffisant de nier qu'il ait jadis porté ses eaux à la Caspienne, opinion accréditée aujourd'hui. Entre Khiva et la Caspienne, dans le voisinage des cavités qui indiquent l'ancien lit de l'Amou, à peu près à trois cents verstes à l'est de la baie de Balkhan, on rencontre des restes d'aqueducs, de fortifications et d'habitations, le tout construit en briques, preuves indubitables que cette contrée, actuellement vide et déserte, fut autrefois cultivée et habitée.

Le canal principal dérivé du cours actuel de l'Amou-Daria est le *Khan-Iab* (canal du Khan), qui commence au-dessous de la ville

de Khanka et se dirige à l'ouest vers Khiva. Il en passe à une demi-verste de distance ; on le traverse là sur un pont en pierre pour prendre le chemin d'Ourghendj. Au delà de Khiva, il se partage en plusieurs bras, qui tous aboutissent aux lacs, dont les uns se perdent dans les sables, tandis que les autres se prolongent vers la frontière de Perse. Ce canal est large de huit brasses et profond de deux et demie. De grands bateaux naviguent entre Khanka et Khiva ; au temps de la crue des eaux, on les hale péniblement à la cordelle, à cause de la rapidité du courant (1). Son entrée du côté de l'Amou est pourvue d'une digue et d'une écluse. Les habitants de Khanka sont exempts d'impôts à condition d'entretenir à leurs frais ces ouvrages, destinés à préserver les lieux bas des inondations à l'époque des hautes eaux. — Le canal de *Kasavat* est dérivé de l'Amou à cinq verstes au-dessus d'Ourghendj ; il passe par *Kouch-Koupyr*, *Kasavat* et *Ilgheldi*, et se perd dans des lacs dont les bords sont habités par des Turkomans de la tribu d'*Ioumoud*, et d'où l'on a plus récemment conduit un autre canal à *Keuné-Ourghendj*, sur les bords duquel les Turkomans se sont pareillement établis. Le canal de Kasavat est large de 12 brasses, profond de quatre, et rapide ; de gros bateaux chargés de sel le parcourent jusqu'à *Kasavat*. — Le canal de *Chavat* commence à trois verstes au-dessus d'Ourghendj, passe à *Chavat* et à *Anbar*, et débouche dans les mêmes lacs que le précédent ; il a pareillement une pente considérable et à peu près la même largeur ; les bateaux ne dépassent pas Chavat, parce que plus loin les ponts deviennent trop nombreux. — Le canal de *Hésarasb* (*Asaris*), au sud de celui du Khan, commence à cinq verstes de la ville de même nom, passe à *Ianarik*, au village d'*Astana* et débouche dans les lacs. Il n'a que sept brasses de longueur et deux de profondeur ; les bateaux s'arrêtent à Ianarik. — *Le canal de Pétniék* se sépare de l'Amou à une demi-verste de cette ville, parcourt une distance de cinquante verstes et se termine aux lacs : il a les mêmes dimensions que le précédent. — Le canal de *Maljenghil* ou *Ianghy-Iab* n'a été creusé qu'en 1825. Il commence à dix verstes au-dessous d'Ourghendj, a un cours très-lent de cinquante-cinq verstes, passe par plusieurs villages et finit de même aux lacs. — Indépendamment de ces canaux principaux, il y en a une infinité d'autres plus petits, desquels on dérive des rigoles pour arroser les champs et les jardins. La rive droite, qui a aussi sa partie fertile et cultivée, a ses canaux, comme la rive gauche, notamment ceux de *Maïkhor*, d'*Inak* et d'*Elteser-Khana*. Ils sont même un peu plus profonds, parce qu'à l'est de l'Amou le terrain monte, tandis qu'à l'ouest il va en descendant. — Les canaux sont curés tous les ans. Les propriétaires des terres qui profitent de l'eau des canaux sont tenus de fournir des ouvriers pour les creuser et les curer ; le nombre est proportionné à l'étendue du domaine. Pour procéder au nettoyage du canal de Khiva, comme on rassemble les ouvriers de tout le pays, le travail est terminé en trois jours ; pour les autres, ce travail si pénible, souvent mortel, dure un mois tout entier. On n'y emploie que des esclaves des affranchis tout au plus. Le propriétaire, qui n'enverrait personne à la corvée, serait déchu du droit de se servir du canal.

Dans toute la Khivie, on ne voit pas de grands chemins (1). Dans les cantons où beaucoup d'*arbas*, qui sont des charrettes à deux roues, vont et viennent, les routes ressemblent à celles de Russie ; mais partout ailleurs ce ne sont que sentiers étroits pour les gens à cheval, où par conséquent la boue n'est jamais profonde. Les rues des villes sont très-sales ; à Khiva on y répand du sable. Sur les routes principales, on passe les canaux sur des ponts, que les villages voisins entretiennent ; à l'exception de celui de Khiva, qui fut bâti en 1815, tous sont en bois. Dans le temps de la crue des eaux, on les enlève pendant cinq jours. Ceux des petits canaux consistent simplement en solives, qui vont d'un bord à l'autre et que l'on recouvre d'un plancher. Pour passer l'Amou, on se sert de bons bateaux qui peuvent porter jusqu'à 16 chameaux et des marchandises aux deux extrémités. Les planches dont on les fait n'ont qu'une brasse de long ; on les fixe ensemble à l'aide de crampons de fer. Les fentes sont bouchées avec de l'étoupe que l'on enduit d'huile bouillie. On compte un millier de ces bateaux en Khivie. En temps de guerre (avec la Boukharie), quiconque en possède doit les prêter au gouvernement.

Kovyrsine nomme et décrit soixante-quinze lieux habités en Khivie. Voici les principaux : Khiva, capitale du pays et résidence du khan, est située par 41° 40′ de latitude Nord et 57° 3′ de longitude Est, à quarante-cinq verstes d'Ourghendj, à cinquante de l'Amou, à quatre-vingt-quinze de Koungrat, près de la frontière occidentale, sur le canal du Khan ;

(1) Cette rapidité du courant n'a lieu qu'au temps de la crue des eaux : ordinairement elles sont très-basses et très-peu rapides.

(1) Notons pourtant qu'auprès du mont *Ayjoumour*, à 40 verstes environ au sud de Keune-Ourghendj, sur le passage des caravanes de Khiva, on voit un marais mouvant qu'on a coupé par une levée en terre, afin que les chameaux pussent le traverser sans danger.

elle est entourée de murs en grande partie écroulés et de beaux faubourgs remplis de jardins. On compte dans la ville sept cents maisons et plus du double en dehors. Le palais du khan, bâti en pisé, de même que la plupart des habitations, est sur une éminence pierreuse; c'est, à coup sûr, une des plus misérables résidences princières. En 1825, il fut, à l'ébahissement général, pourvu par des prisonniers russes, de deux fenêtres vitrées. Les seuls édifices en briques sont trois mosquées, une école (*médressé*) et un caravanserai; les mosquées sont vieilles : la plus grande a ses murs en pisé, et sa terrasse pareillement; car, de même que les demeures ordinaires, elle n'a pas de toit. Les murs sont revêtus en dehors d'une couche d'argile blanche; et en dedans on les a ornés de quelques grossières sculptures. Un minaret, haut de cinquante brasses, en briques émaillées, y a été ajouté après coup; les autres mosquées n'en ont pas. La mosquée de *Pehlouvène-Ata* est en briques revêtues d'un enduit peint en vert et surmontée d'une coupole dorée. On y conserve des reliques; et elle n'est ouverte qu'à l'*ichan* (imam) et au khan. — Le caravansérai est voûté : il fut construit par Ivan Saïtzoff, cosaque du Stanitza d'Ostrovnoï, qui, enlevé en 1822 par les Kirghiz, avait été vendu à Khiva. — Les rues de Khiva, et en général celles de toutes les villes, sont tortueuses, et si étroites qu'un chameau chargé n'y peut passer qu'avec peine. La population, de douze mille âmes environ, est mélangée et s'occupe surtout de commerce. Khiva est le principal marché à esclaves du Turkestan. Il existe des règlements de police, mais il paraît qu'ils sont assez mal observés; par exemple, les gardes des portes de la ville n'empêchent pas qu'en maint endroit de l'enceinte, on ne fasse entrer par les brèches les chevaux volés. — *Hesarab* (Khizarist de Mouravief; *Azaris* d'Ermann), à trente-trois verstes au sud-est de Khiva, sur une hauteur, est entouré d'un bon mur en pierre et compte environ six cents maisons. La population se compose d'Ouzbeks, de Sarts et d'esclaves persans affranchis. Hesarab envoie des caravanes en Boukharie, en Perse et en Russie. — *Ourghendj*, ville murée, de cinq cents maisons à peu près, est sur un terrain si bas, à trois verstes de l'Amou, qu'une partie est souvent inondée, mais aussi tellement fertile, qu'on le paye très-cher. Cette ville était autrefois la plus commerçante du pays. Son caravansérai est vide depuis qu'on a construit celui de Khiva. — *Durmen*, petite ville à quarante-sept verstes à l'est de Khiva, est habitée par des Ouïgours, surnommés *Iaman Ouigour* (mauvais Ouigours). En 1709, tous ceux du khanat se révoltèrent, furent rigoureusement châtiés, et plusieurs, notamment les plus considérables, mis à mort. Durmen n'a pas de jardins. A peu de distance est *Ouigour*, dont Mohammed-Rahim fit abattre les murs en défendant expressément de les relever. — *Ioumourou*, petite ville sur l'Amou, et voisine d'une très-haute montagne de même nom, de forme conique, et composée d'argile et de petites pierres, ce qui fait supposer qu'elle a été élevée par la main des hommes. — *Karatal* est habité par des Ouzbeks, lesquels sont préposés à la garde des bateaux du khan sur l'Amou. Ils ne payent pas d'impôts directs, fournissent du sel au khan, et doivent le service militaire; en retour, ils perçoivent les droits de passage et ceux du commerce du sel et du bois. Le sel est apporté de la partie supérieure du fleuve, et le bois de sa partie inférieure.—*Khousenli*, lieu considérable dans le nord du khanat et dans le voisinage de l'Amou, a chaque semaine un marché que fréquentent les Kirghiz et les Turkomans. — *Koungrat*, sur l'Amou, à quatre-vingts verstes au-dessus de son embouchure, est sur un terrain bas, sujet à des inondations qui ont détruit ses murs. Le khan y a une maison qu'occupent des esclaves sous la garde de concierges. Les Ouzbeks, qui l'habitaient, l'ont abandonnée et vivent aujourd'hui dans les environs, sous la tente, de la culture des terres, de la pêche et de la chasse. L'excellente qualité des pâturages leur permet d'élever beaucoup de bétail, qu'ils nourrissent en hiver du foin qu'ils ont fauché. Tout le territoire entre Khousenli et Koungrat est couvert de broussailles qui abondent en perdrix. — *Ilgheldi*, sur le canal de Chavat, à douze verstes à l'ouest de cette ville et à trente de l'Amou, s'est agrandie depuis l'époque du séjour forcé qu'y fit Mouravief, et contient, malgré la nature sablonneuse du terrain, de très-beaux jardins. — Le nombre total des maisons des villes et des tentes habitées autour de leurs murs a été évalué, pour toute la Khivie, à 22,330. Il y faut ajouter beaucoup de maisons éparses, bâties pour la plupart en terre battue ou en argile. C'est seulement dans les endroits exposés aux inondations qu'on cherche à leur donner plus de solidité, en plaçant en haut et en bas un cadre en bois. Celui du bas supporte de minces solives, enduites d'un mélange de terre et de paille, sur lesquelles repose le cadre supérieur, qui à son tour, supporte des poutres transversales, et par-dessus des lattes couvertes de nattes en roseaux, revêtues elles-mêmes de terre sèche. On laisse au milieu de ce toit une ouverture carrée, pour donner passage à la fumée et à la vapeur du charbon; mais on la ferme habituellement d'un grillage en bois, de crainte des voleurs. — Il n'y a que les riches qui en-

duisent de terre les parois intérieures de leurs maisons et y fassent sculpter ou attacher des ornements; mais les riches eux-mêmes laissent celles du dehors dans leur état primitif. L'usage des fenêtres est inconnu; très-rarement une seconde ouverture est pratiquée dans les parois. Les portes sont en planches, sans gonds ni pentures; ces planches, jointes ensemble, coulent dans deux rainures longitudinales et saillantes; l'inférieure entre dans le seuil, la supérieure passe dans les solives transversales. Il y a aujourd'hui chez le khan des portes avec des gonds et des pentures. Chaque maison n'a qu'une seule pièce, de la grandeur de la chambre d'un paysan russe. Les gens riches ont une enfilade de maisons reliées ensemble par des galeries. La terre battue sert de plancher; elle est, suivant les facultés du propriétaire, couverte de nattes ou de tapis. Au milieu de la chambre, on voit un trou où se place en été une espèce de table avec un long tapis, mais qu'on remplit en hiver de charbons ardents.

Population. Les *Ouzbeks* forment la classe dominante de la population : le khan est ouzbek. Cependant ils ne jouissent d'aucun privilége particulier. Ils sont fiers de leur origine, braves, non sans brutalité, méchants, vindicatifs, entêtés, querelleurs, impies, durs jusqu'à la cruauté envers leurs esclaves; mais ils sont fidèles à la parole donnée et paient consciencieusement leurs dettes. Avec cela, ils dérobent et volent tant qu'ils peuvent. A l'exception de ceux de Koungrat, qui sont restés nomades; les Ouzbeks, à la façon des Kirghiz, demeurent dans des maisons, l'hiver, et en été dans leurs terres, sous la tente, mais sans mener la vie nomade. Les femmes sont toutes laborieuses et dociles aux ordres de leurs maris. Les *Ouigours* sont, comme les Ouzbeks, de race turque; leur turbulence et leurs méfaits les ont fait réduire en quelque sorte à la servitude. Ils avaient naguère un chef particulier, à qui ils payaient des impôts et devaient des corvées, et qui ne partageait pas ses recettes avec le khan. Autrefois aussi ils ne s'occupaient que de brigandages; aujourd'hui le commerce leur est interdit; ils ne peuvent pas quitter le territoire de leurs villes, sont comme internés et vivent en paisibles laboureurs. Il est vrai de dire que beaucoup ont émigré en Boukharie. Les Ouigours parlent le turc et s'habillent toujours comme les Ouzbeks. Les *Turkomans* habitent, sous la tente, les frontières occidentales de la Khivie. Ils se coiffent d'un bonnet de peau d'agneau, dont le haut est en drap rouge, comme ceux des Cosaques russes. Leurs chefs, par égard pour le khan, prennent quelquefois, mais toujours pour peu de temps, le bonnet khivien. Leurs habits sont justes à la taille et ne descendent pas au-dessous du genou. Ils font ceux d'hiver d'un drap qu'ils fabriquent eux-mêmes et ceux d'été de *kitaïa*, étoffe de coton qui est achetée en Perse. Leurs pantalons, taillés à la turque, sont d'un tissu rayé, dit *alaja*; leur chemise est courte, leurs bottes, de couleur rouge, sont faites à la kirghize, et fortement lacées. Ils vivent, en vrais nomades, presque uniquement de vol et de pillage, et, à cet effet, entretiennent des *argamaks* ou chevaux de bonne race. Leurs femmes sont laborieuses et très-adroites aux ouvrages manuels; elles tissent des tapis, des couvertures de cheval, de jolis *arméjinas* en poil de chameau, des ceintures, des draps, et font du feutre, tandis que les hommes soignent leurs chevaux ou maraudent. Les femmes turkomanes, comme celles des Karakalpaks, sont de véritables esclaves.— Les *Karakalpaks* (bonnets noirs) vivent aussi en nomades, principalement dans le voisinage du *Mont Aïbougour* et sur la rive droite de l'Amou. Les plus riches entourent de murs un espace de terrain et conservent dans l'enceinte de cette espèce de petit fort leur provision de grains dans des fosses; ils passent l'hiver dans le voisinage, mais décampent en été. Ils portent le costume des Kirghiz et le bonnet khivien. En hiver, leurs vêtements sont de drap russe; en été, d'*armeki*, tissu de poil de chameau. Ceux des Karakalpaks qui se sont fixés en Khivie (ils n'y possèdent pas de maisons en propre, mais le khan leur en donne) s'habillent d'étoffe de soie et de laine, et, quand ils retournent parmi les nomades, ils jouissent de plus de considération qu'auparavant. Les Karakalpaks, établis de préférence dans des cantons bas, herbeux et boisés, cultivent la terre et élèvent du gros bétail, mais peu de chevaux et de chameaux. Ils sont lourds, timides, et, bien qu'enclins au vol, trop peu hardis et belliqueux pour voler; d'ailleurs assez fidèles à la parole donnée. Ils ne boivent pas de vin, fument la pipe et prennent du tabac en poudre. Les riches font élever leurs enfants à Khiva; ils sont aveuglément dévoués au khan, jusqu'à lui abandonner au besoin femmes, enfants et biens. Les *Aksakals* (barbes blanches) exercent l'autorité dans les aouls Karakalpaks; ils punissent de châtiments corporels les délits légers; les coupables de crimes sont menés à Khiva et jugés par le khan.—Les *Sârts* sont timides, paisibles, comme les Karakalpaks, mais bas et rampants, infidèles à leur parole, trompeurs, avides d'argent, capables de tout pour en gagner, et très-mauvais débiteurs. Très-sensuels, ils se livrent à des vices infâmes; ils sont mauvais soldats et mauvais cavaliers. Ils font parade de leur religion et de leur savoir; sont plus humains que les Ouzbeks envers leurs esclaves; s'habillent mesquinement par avarice et pour

dérouter les soupçons du khan, qui, s'il les savait riches, les dépouillerait sans scrupule. Les femmes des Sarts pauvres filent, tissent et vaquent à toutes les occupations du ménage ; mais les femmes riches ne font absolument rien ; elles sont peu obéissantes à leurs maris, et à la moindre correction corporelle demandent le divorce, que souvent elles obtiennent. Les Sarts ou *Sarty*, dénomination qui équivaut à celle de *Tadjiks* des pays voisins, ont la prétention d'être les habitants primitifs de la Khivie ; ils sont d'origine persane et supportent impatiemment le joug des Ouzbeks, qui cependant ne s'allient qu'avec eux. En général, les Khiviens ne sont satisfaits ni de leur condition, ni de leur gouvernement. On entend souvent un pauvre Sart soupirer et souhaiter tout haut que les Russes puissent un jour améliorer leur sort ; les Turkomans et surtout les Ouigours expriment encore plus ouvertement le même vœu. Les marchands qui reviennent de Russie font tous des récits sans fin de la puissance et de la grandeur de cet empire, et disent qu'à la guerre un seul soldat russe vaut mieux que dix Khiviens. — En Khivie, on appelle spécialement *Tadjiks* des prisonniers boukhares, qui vivent paisiblement, au nombre de 2,000 familles environ, sur les terres que le khan leur a concédées.— On voit enfin à Khiva une quinzaine de familles d'*Afghans*, 200 *Juifs* et un petit nombre d'*Arméniens* nés dans le pays et professant l'islamisme. Les premiers se sont enrichis dans le commerce et exercent en outre la médecine, profession périlleuse à Khiva, car plusieurs médecins ont eu les yeux crevés par ordre du khan Mohammed-Rahim, qu'ils n'avaient pas soigné et soulagé à son gré. Quant aux Juifs, ils ne possèdent pas, mais louent seulement les maisons qu'ils habitent et s'occupent d'élever des vers à soie et de tisser et de teindre des étoffes de soie. De même qu'en Boukharie, ils sont obligés de s'habiller d'une manière particulière, pour qu'on les reconnaisse à première vue : personne ne les salue, et le khan se détourne d'eux quand il les rencontre.— Les *Persans* enlevés par les Turkomans et vendus à Khiva sont très-nombreux ; beaucoup passent à la secte des Sunnites. Une fois affranchis, ils demeurent dans des villages ou au moins dans des rues particulières, et vivent entre eux.— Les *Aïmaks* sont également enlevés en Perse par les Turkomans, mais en moins grand nombre que les Persans ; ils ont le teint plus foncé : ce sont des esclaves paisibles. — Les esclaves *kurdes*, au contraire, s'échappent souvent, parce qu'ils sont très-agiles et qu'ils parlent le tatare et le turc.— Il y a peu d'esclaves *kadjars* et très-peu de *nègres*, leur couleur déplaisant aux Khiviens.— Les *Kirghiz*, comme on sait, vendent souvent leurs propres enfants pour les sauver de la famine : les Sarts et les Ouzbeks les achètent à bas prix, mais ne les revendent pas. Les Turkomans en donnent un prix plus élevé, parce qu'ils peuvent en trafiquer très-avantageusement en Perse, en les donnant pour enfants de Kalmouks ; les Kirghiz néanmoins aiment mieux les vendre à Khiva, où ils peuvent les revoir de temps en temps (1). Quand les prisonniers arrivent à Khiva, on les mène d'abord chez le *Khojeche-mehhrem*, qui choisit les meilleurs pour le khan et pour lui-même ; le reste est conduit au marché. Chez le khan et chez les riches, chaque esclave reçoit par mois 120 livres de farine, et par semaine une livre de viande, du sel à discrétion, et pour son habillement quatorze roubles tous les quatre mois. Le khan n'affranchit jamais ses esclaves moyennant argent ; quelquefois, à la suite d'une maladie ou d'un vœu, il leur rend la liberté gratuitement. Les marchands et les simples bourgeois khiviens donnent chaque jour à un esclave trois galettes plates de farine de froment et une portion de leurs propres aliments ; ils l'habillent et lui cèdent un demi *tanap* (2) de terre (300 sagènes carrées), semé habituellement en *jougari* (*holcus saccharatus*), parce que cette céréale rend plus que le froment (3), dont le produit suffit à mettre l'esclave en état de se racheter au bout de cinq ans. Les Sarts et les Karakalpaks sont ceux qui traitent le mieux leurs esclaves ; les Turkomans, le plus mal : c'est pourquoi le khan défend qu'on leur vende des Russes, dont la bravoure et la fidélité sont fort prisées en Khivie. Les esclaves du khan et des grands commettent toute sorte de désordres impunément ; ils volent et maraudent la nuit, encouragés par les intendants, anciens prisonniers eux-mêmes, qui se réservent une part dans le butin. Si un esclave se plaint de son maître, celui-ci est réprimandé par le khan, qui souvent rachète l'esclave pour son compte. Personne n'ose tuer son esclave, mais il y a des maîtres très-sévères qui ne consentent jamais à les affranchir.

(1) Les Kirghiz vivent très-paisiblement en Khivie ; ils ne se permettent aucun acte de friponnerie, parce qu'ils craignent la sévérité des lois pénales du pays. Dans les cantons du nord, ils habitent des tentes de feutre, vivent de leur travail et d'un petit commerce : les femmes tissent de l'*armézine* ; les hommes forgent du fer et labourent la terre. Les sultans et les anciens des Kirghiz qui viennent à Khiva sont bien accueillis par le khan, qui les loge et les défraye de tout.

(2) Quarante brasses de long sur trente de large constituent le tanap.

(3) Ce sont les Turkomans qui achètent toute la récolte de jougari, à cause de son prix peu élevé. Ce sont eux aussi qui, en cas de disette, vont acheter du blé en Perse.

La nourriture principale des Khiviens consiste en viande et en gruau; les gens aisés mangent du pilau de riz avec de la chair de mouton. On fait trois repas par jour; la viande est souvent cuite avec des carottes et du potiron, et toujours coupée en menus morceaux. Le mets d'apparat consiste en petits pâtés à la viande. On prépare le gruau avec de la graisse de queue de mouton et aussi avec du lait. Des galettes plates sans levain tiennent lieu de pain ordinaire. On prend la viande et le gruau avec les doigts; et le bouillon avec des cuillers en bois faites à Khiva. Toute la vaisselle est en terre; les riches seuls mangent dans des écuelles venant de Russie; la classe pauvre mêle le thé en briques avec du lait, du beurre et de la graisse. On mange peu de poisson, et cependant il abonde et est à très-bon marché. Les Karakalpaks seuls l'aiment beaucoup, et dans plusieurs cantons en font leur unique nourriture. Dans les grands festins, on se régale de chair de cheval : on achète à cet effet des Kirghiz des juments grasses. Des intestins de ces animaux, remplis de viande et de graisse, on fait des boudins qu'on offre au khan, et qu'il reçoit toujours très-gracieusement, de même que du gruau et des raisins secs. Un pain de sucre pesant cinq livres est regardé comme un cadeau considérable.

Les minéraux de la Khivie sont la pierre à bâtir, la pierre calcaire, pour faire le mortier, l'argile, le sel. On exploite de bonne pierre à bâtir, de couleur grise, à trente verstes de Pêtniêk, en remontant l'Amou, et le calcaire à mortier, à trente verstes de Khiva, dans un territoire sablonneux; on le débite en morceaux pesant un *poud*; il est tendre, poreux, gris, mêlé à de l'argile rouge. On le fait cuire dans un four pendant 24 heures à peu près, sans grande dépense de bois. A quelques verstes de *Khanka*, on trouve d'excellente argile rouge, dont on fait une vaisselle passable. — On extrait du sel dans le voisinage de l'Amou, à 30 verstes de Pêtniêk; on l'embarque sur le fleuve : 2 charges de chameaux, équivalant à 30 pouds, coûtent un *tillah*. — Il n'existe de bonnes prairies naturelles, couvertes de graminées, que dans les environs de *Koungrat* et dans quelques cantons baignés par l'Amou; ailleurs le sol ne produit qu'un mélange de plantes à tiges dures, notamment de l'absinthe, que les chameaux, les bœufs et les moutons mangent volontiers. La contrée sablonneuse à l'ouest de Khiva se couvre au printemps d'une bonne herbe; mais on n'y laisse les chameaux et les bœufs qu'un mois tout au plus, parce que la chaleur brûlante du soleil a bientôt desséché complétement le pâturage. Les Turkomans de ces cantons nourrissent, en cas de nécessité, leurs troupeaux de jeunes pousses de *saxaoul* et de *sasak*. En été ces campagnes sont tellement infestées par les taons et autres insectes, que les Turkomans, pour éviter ce fléau, conduisent leur bétail dans les montagnes sur la frontière de Perse. — Les habitants de Khanka, d'Ourghend et de Pêtniêk vont couper de la réglisse sur la rive droite de l'Amou et la font sécher comme du foin. Les chevaux et le bétail mangent les feuilles de cette plante, et les branches dépouillées servent de chauffage : ce fourrage est très-estimé. Mais on nourrit ordinairement le bétail d'*iouounjka* (trèfle), que l'on fauche quatre fois par an, et chaque fois en quantité considérable. — Les champs sont semés en froment, orge, *kounja* (graine oléagineuse), coton (1), *iougari*, pois, *iatchmyk* (espèce de lentille), pavot, chanvre, *tchighyn* (espèce de gasse) et riz. — En général on cultive peu d'orge; et seulement sur les terres des gens riches, comme fourrage, pour leurs chevaux, auxquels on en donne huit livres par jour, après l'avoir fait amollir douze heures dans l'eau. Le *kounga* est de même peu cultivé; il exige une terre très-fumée; on sème deux pouds et demi de graine par tanap, et l'on en retire jusqu'à cinquante. Un poud produit vingt livres d'huile. Le *jougari* rend 100 pouds par tanap, pour 3 pouds 1/2 que l'on a semés, et le coton de 7 à 10 pouds pour 2 pouds de graine : on exprime de l'huile de celle-ci. On récolte les capsules en août, quand elles sont bien mûres; on les range sur les toits pour qu'elles sèchent; on les brise avec les doigts, et on débarrasse le coton des graines au moyen d'une machine très-simple. — Le froment est le seul grain d'hiver de la Khivie; semé en octobre, il est moissonné en juillet. Immédiatement après, dans le même champ, on cultive du jougari, du coton, etc. On récolte le jougari au commencement des gelées; puis la terre reste en jachère jusqu'à l'année suivante; alors on la fume, et elle reçoit de nouveau du froment. Trois pouds 1/2 de riz par tanap en rendent jusqu'à 150; mais les riches seuls peuvent supporter les frais considérables d'irrigation nécessaire à cette culture. — On donne quelquefois sept labours au champ que l'on veut ensemencer; puis on y fait passer une herse de fer, jusqu'à ce que les mottes soient complétement brisées. Pour faire de l'engrais, on étend sur un lit de fumier une couche de sable, sur celle-ci une autre couche de fumier, et ainsi de suite jusqu'à ce que le tas ait acquis la hauteur nécessaire; ensuite les esclaves remuent le tout et le transportent dans des charrettes sur

(1) On cultive le cotonnier assez en grand pour que les cotonnades fabriquées par les Sarts et les Tadjiks s'exportent avec avantage.

les champs. On prépare à dessein l'engrais sur les lieux élevés, afin de niveler graduellement le terrain par l'enlèvement du sable et de l'argile et de faciliter ainsi l'irrigation. — Dans les jardins on plante différentes sortes d'arbres : le peuplier noir en allées, le *narvum*, le frêne, le saule, le peuplier ordinaire, dans le tronc duquel on creuse des pirogues pouvant contenir cinq hommes; le mûrier blanc; peu de mûriers rouges ou noirs, parce que leurs feuilles ne sont pas bonnes pour la nourriture des vers à soie (1); l'*ourux* (abricotier), le pommier, le poirier, le prunier, le cerisier, la vigne, les groseillers noir et blanc. On cultive le melon, que les Ouzbeks font sécher, la pastèque, le potiron, la carotte, le navet, la rave, la betterave, les pois, les oignons en grande quantité; mais les haricots et les concombres seulement dans les jardins du khan; depuis peu de temps des pommes de terre. En général, le pays n'abonde pas en fruits; ils sont chers et ne peuvent être achetés que par les riches. Les raisins secs viennent de Boukharie et de Méched (Khorassan); on les emploie à la distillation de l'eau-de-vie. Les prisonniers russes et persans, et même dans les petits villages les Khiviens, malgré l'expresse défense qui leur en est faite, distillent de l'eau-de-vie de raisin et d'autres fruits.

On n'élève en Khivie que des dromadaires ou chameaux à une bosse; on en distingue deux variétés : le *nar* et l'*irkek* (en kirghiz, *liuk*). Le nar est de très-grande taille, ordinairement de couleur rouge jaunâtre, et peut porter plus d'une fois autant que le chameau kirghiz; on en voit aussi de blancs, mais moins; ils sont moins forts et une longue marche les blesse au pied. Un nar ordinaire coûte de vingt à trente tillahs; un blanc de quinze à dix-sept. Ces animaux sont méchants, surtout à l'époque du rut; ils mordent souvent alors, et on est forcé de les museler. L'irkek, plus petit que le nar, est encore plus grand que le chameau kirghiz; il ne porte que vingt pouds, mais supporte la faim pendant six jours et la soif pendant dix. Le nar et le l'irkek sont plus sensibles au froid que le chameau, et en hiver on les enveloppe de couvertures de feutre. Ils vivent vingt ans. On les nourrit principalement de plantes de *kounja*, dont on a exprimé l'huile; quand on veut engraisser une bête maigre, on lui en donne douze livres et demie par jour. Ils mangent d'ailleurs toute espèce d'herbes. La femelle est aussi forte et plus agile que le mâle. Chaque Khivien possède au moins un de ces animaux pour transporter son bois et son charbon. Le khan et les gens riches en ont un très-grand nombre. On emploie les ânes à porter de l'eau; on en a rarement plus de deux. On en voit chez les gens riches une espèce particulière. Les Khiviens ont peu de gros bétail; il ressemble à celui de la ligne d'Orenbourg; il est acheté chez les Karakalpaks. Le lait des vaches est employé, sinon préféré, et les bœufs sont attelés à la charrue; les chevaux rarement. Les moutons absolument pareils à ceux de Khivie, et, de même que les bœufs, achetés des Karakalpaks, sont encore en moins grand nombre. Des moutons noirs arabes sont amenés de Boukharie; on se les procure uniquement en vue de leur toison : un bonnet fait de cette laine coûte trois tillahs. On mange les moutons kirghiz; leur chair se paie treize kopeks la livre et celle de bœuf dix seulement. — On rencontre en Khivie deux espèces de poulets, la petite ordinaire et celle de Boukharie. On ne voit de dindons, d'oies, de canards que dans la basse-cour du khan. Le territoire de Koungrat abonde en oiseaux aquatiques; les autres volatiles sont rares. Les Khiviens ont des lévriers pour la chasse et des chiens domestiques. Les Kirghiz viennent leur vendre des faucons et des aigles dressés pour la chasse, qu'ils tirent de chez les Bachkirs. Les loups, les renards, les lièvres, ne sont pas nombreux dans le voisinage de l'Amou; on aperçoit quelquefois des tigres autour de Koungrat. — L'Amou abonde en excellents poissons, tels que brèmes, brochets, carpes, perches, aprons (*zingel asper*, Cuvier), *sevrughi*, *ossestry* et lotes. Mais, comme nous l'avons déjà dit plus haut, les Karakalpaks seuls en mangent beaucoup. Parfois, en cas de nécessité, on donne au gros bétail de petits poissons secs, en guise de fourrage. — L'animal qui rend le plus de services aux Khiviens est encore le cheval. Les beaux chevaux turkomans, connus sous le nom d'*argamaks*, méritent une description particulière : c'est une race que l'on ne trouve dans toute sa pureté que chez les Turkomans. Ces chevaux sont grands, bien faits, mais ils ont le poitrail étroit, les oreilles un peu longues et la queue peu touffue; ils sont ordinairement gris, rarement noirs. Généralement ils ne sont pas indociles; les juments seules sont méchantes, mordent et ruent. Quand un argamak s'échappe, il ne va pas loin, et revient de lui-même chez son maître. Il court avec une extrême vitesse; mais se fatigue vite, et au bout de cinq verstes le cavalier est obligé de descendre et de le mener en main deux cents pas plus loin, avant de se remettre en selle; il est vrai qu'alors l'argamak court plus vite qu'auparavant, et l'on peut, avec ces précautions, lui faire faire jusqu'à quatre cents verstes en trois jours. A

(1) Ce sont les Tadjiks surtout qui élèvent des vers à soie; mais on n'exporte pas de soie écrue du pays; toute celle qu'obtiennent les Tadjiks est façonnée sur place.

l'écurie, ou au dehors, il est tenu par une corde qui passe dans un anneau attaché à un piquet de fer. Les Khiviens sont persuadés que les Turkomans seuls s'entendent à bien soigner cette espèce de chevaux ; le khan et les grands personnages du pays ne confient jamais à d'autres leurs meilleurs coureurs, et ne les payent qu'en leur abandonnant les prix que leurs chevaux ont gagnés à la course. On ménage singulièrement ces argamaks; on ne les monte, à vrai dire, que pour la guerre ; et, même dans ce cas, les Turkomans enfourchent leurs chameaux, d'autres leurs chevaux ordinaires, et attendent que l'ennemi soit en vue pour monter les argamaks, qu'on mène en laisse. De même, on ne les monte pas pour les mener à l'abreuvoir. On les nourrit de blé non moulu, qu'on place dans des musettes fixées à leurs mâchoires, et qu'on ne passe jamais à d'autres. Quand un argamak est vendu, sa musette fait partie du marché. On n'étrille jamais ces beaux animaux ; on se contente de leur enlever la sueur ou la poussière de dessus le corps avec une queue de vache. En été, comme en hiver, on leur jette sur le dos une fine couverture de laine et, par dessus, une de feutre. Quand on les ferre (et ce n'est jamais qu'en vue d'une campagne un peu longue), on prend bien garde que les fers soient minces et sans saillie. A la chasse, pour empêcher que leurs pieds ne soient blessés par les buissons, on les enveloppe depuis le sabot jusqu'aux genoux, et on leur préserve la tête des attaques des insectes à l'aide de têtières en cuir, percées d'ouvertures étroites en face des yeux. Le khan à jusqu'à deux cents argamaks et le *Khojeche-mehhrem* en a cinquante. Le khan paye les siens cent ducats ; mais le prix ordinaire est de trente à quatre-vingts ducats. Tous ceux qu'amènent les Turkomans passent d'abord sous les yeux du khan, qui fait son choix. Pour entraîner un argamak, on ne lui donne, pendant cinq jours de suite, que deux livres et demie de foin pour vingt-quatre heures ; et on le retient tout ce temps à l'écurie, pendant le jour; mais, tant que la nuit dure, un cavalier monté sur un cheval kirghiz ordinaire le fait courir en laisse. La veille de la course, on le mène ainsi jusqu'à des puits éloignés de trente verstes de Khiva, but ordinaire de la course, qui commence avec le soleil levant. La course finie, on promène l'argamak de la même manière pendant vingt-quatre heures, et à différentes reprises, toujours par petites portions, on lui donne deux livres et demie de foin. Puis il est ramené à l'écurie, et ce n'est qu'après trente-six heures qu'on le laisse manger du *jougari*. Malgré toutes ces précautions, beaucoup de chevaux meurent après la course.—Les chevaux désignés par le nom de *karabair* proviennent probablement d'étalons turkomans et de juments khokandiennes. Plus petits que les argamaks, ils sont beaucoup plus robustes, infatigables même; ce qui n'empêche pas qu'on en fasse peu de cas dans le pays. On achète les chevaux ordinaires des Kirghiz ou en Russie; et ceux qui, dans le nombre, vont l'amble sont très-recherchés et payés fort cher.

Tout Khivien est libre de faire le commerce ; mais, en général, les Sarts seuls s'en occupent. Les caravanes au départ ne doivent aucun droit au gouvernement ; toutefois elles ont intérêt à faire un gros présent au khojeche-mehhrem, parce qu'au retour, comme il n'existe pas de tarif, le montant des droits à acquitter en argent dépend tout à fait de la volonté de cet officier, percepteur des douanes. Auparavant ces droits étaient réglés à Ourghendj; ils le sont maintenant au caravansérai de Khiva. Le khojeche-mehhrem reçoit les caravanes à la frontière, et ses gens les escortent jusqu'à la capitale, où les marchandises reçoivent une marque ou estampille, après avoir satisfait aux droits. Les importations turkomanes en sont exemptes ; mais si ces courtiers turkomans retournent chez eux avec leur provision de pain, ils doivent deux *tangas* par charge de chameau. Une fois l'an, en automne, le khojeche-mehhrem fait charger sur quatre chevaux kirghiz et conduire au palais du khan, toutes les espèces d'or et d'argent provenant des droits d'entrée perçus par lui-même ou par ses agents. Le khan reçoit cette somme en personne, et la remet au *mehter* pour qu'il la garde dans le trésor ; cette somme représente plus de la moitié des revenus du pays, qui, d'après une évaluation approximative, s'élèvent à deux millions de roubles assignats. Ces revenus sont insuffisants, et le khan, souvent embarrassé, est réduit à contracter des emprunts onéreux chez les marchands riches. Il faut dire que le khan est volé sans scrupule par ses agents et ses esclaves ; par exemple, dans les achats qui se font pour le compte de l'État, le vendeur reçoit toujours sans qu'on l'ait débattu, le prix qu'il a demandé.

Les principaux articles de commerce sont les grains, le coton brut dans sa capsule, l'huile de kounja et de chenevis. Le prix n'en est pas très-élevé. On ne peut acheter de blé, à proprement parler, que du khan et des grands dignitaires qui possèdent seuls des champs d'une étendue considérable. Le bois, soit de charpente, soit de chauffage, n'est pas cher : ce dernier arrive en trains par le fleuve ou à dos de chameau, ainsi que le charbon. Le thé est apporté de Khokhand ; le miel vient de Perse ; la cire n'est achetée que par les prisonniers qui s'en servent pour s'éclairer

et la paient très-cher. On tire du soufre de sources sulfureuses qui sont dans le désert, sur la frontière de Perse. On fait de la poudre à Khiva, mais de qualité inférieure à celle qui arrive de Russie par Manghichlak, ainsi que le plomb, le papier, les vases de fonte, etc. Le fer forgé est fondu pour en faire des boulets de canon et des boîtes de roues. Les vaisseaux de cuivre sont en partie fabriqués en Khivie; on ne voit en laiton que les théières russes (*samovar*).

On ne connaît dans tout le khanat d'autre mesure de longueur que le *koulas;* elle est en bois et munie du sceau du khan. Les marchandises russes sont vendues à l'*archine*. Les mesures de capacité pour les liquides sont, pour la plupart, imitées de celles des Russes. Quant aux poids, on évalue une charge de chameau à 16 *batman* ou *durt-oun-ser;* un *durt-oun* contient 4 *oun-ser*, 8 *kyrk-ar*, 16 *jighimé-ar*, 32 *oun-ar*, 40 *ser*, 64 *bich-ar*, 320 *ar*. Un ar équivaut à peu près au poids d'une pièce de 5 kopeks. — La soie et le thé se vendent au *solotnik* de Russie. — Un ducat de Khiva vaut 28 *tangas*; un tanga contient 60 *pouls;* 2 tangas font un *abbas*. On voit en Khivie beaucoup de monnaie d'argent de Russie, chaque caravane en apportant plus ou moins. Un rouble d'argent vaut 8 tangas; mais on ne trouve pas de menue monnaie de cuivre. Les pièces de 5 kopeks en cuivre ne sont en usage dans les boutiques que comme poids. Les *baijak* ou ducats de Hollande sont très-communs.

Le pouvoir du khan est illimité. Le *kouche-béghi*, dont le nom signifie proprement *grand fauconnier* ou *grand veneur*, est son premier ministre. Il reçoit les requêtes et les rapporte au khan. Il est en même temps directeur des douanes et péages; et perçoit les contributions dans une partie de la contrée. Les autres principaux officiers sont le *mehter* ou trésorier, dont le nom signifie *celui qui dresse les tentes;* le *khojeche-mehhrem*, ou mieux *khoja-marham*, receveur des impôts, qui, suivant quelques relations, ne serait que l'adjoint d'un officier supérieur, dit *metcha-mehhrem*, enfin le *chir-niés-atalyk* ou chef de la justice. Quiconque veut parler au khan doit s'adresser au mehter, en son absence au kouche-béghi, et, à défaut de celui-ci au khojeche-mehhrem, qui est presque toujours à l'entrée de l'appartement du prince. Ces divers personnages s'efforcent toujours de concilier les différends des particuliers, même dans les affaires criminelles. Quand ils réussissent, ils font prêter serment à l'offensé, qu'il ne recommencera plus ses poursuites, afin que le khan n'en entende plus parler. Inutile de dire que les parties reconnaissent chèrement le service rendu. Mais lorsque les plaintes parviennent jusqu'au khan et que l'affaire est d'importance, il renvoie les parties devant le *kasi*. Deux témoignages décident dans un cas litigieux; seulement il y a souvent de faux témoins, les Sarts notamment ne se font aucun scrupule de se parjurer. Un accusé absent est amené par des *jessaouls* ou messagers, qui sont toujours de service auprès du khan, et payés de leur peine par l'accusé. Cet emploi est lucratif et très-recherché. A l'exception du mehter, du kouche-béghi et du khojeche-mehhrem, personne ne peut transmettre la volonté du khan par le ministère des jessaouls. — Chaque ville a son *atalyk*, qui punit les délits légers de châtiments corporels. Les prisonniers qui volent ne sont punis sévèrement que par leurs maîtres; le gouvernement ferme les yeux sur des vols qu'il croit commis par besoin. Mais les hommes libres sont pendus pour vol et toujours jugés par le khan lui-même. Un esclave, après une triple tentative de fuite, est empalé; pour fait de libertinage, les femmes, comme les hommes, sont décapitées. Un musulman ivre est enfermé, puis mené devant le palais du khan, où il reçoit la bastonnade. Une femme adultère ne subit la mort que lorsque son mari l'accuse formellement. Quand une femme doit souffrir une punition corporelle, on lui coud un sac autour de la tête. — Pendant la nuit, les habitants de Khiva ne peuvent quitter leurs maisons qu'à certaines heures fixes, pour aller à la mosquée; autrement ils risqueraient d'être arrêtés par une patrouille de *pachjani*, ou soldats de police du khan (1). Mais dans les autres villes il n'y a pas de patrouille de nuit, et chacun peut sortir comme il lui plaît.

Dans la partie méridionale de la Khivie, c'est-à-dire de Pêtniêk à Ourghendj, les impôts, sont perçus par le kouche-béghi; dans le nord entre Ourghendj et Koungrat, ils le sont par le khojeche-mehhrem. Chaque propriétaire de terre paye pour sa famille un impôt foncier de trois ducats. Tant que la mère vit, tous ses fils sont comptés comme appartenant à une seule et même famille. L'impôt est prélevé sur chaque marmite ou foyer. Quand la famille se partage en plusieurs ménages, chacun doit l'impôt de trois ducats. Les ministres, même les frères du khan, sont soumis à cet impôt; il n'y a d'exemptés que les prêtres, les gens préposés à l'entretien des digues, et, en temps de guerre, les équipages des bateaux du khan. Les Turkomans, qui obtiennent des concessions de terre en Khivie pour s'y fixer, ne payent rien pendant les deux premières années; les affranchis pareillement. — Le khan tire de gros revenus des terres qu'il fait

(1) Les esclaves des grands personnages, sortant de nuit pour les affaires de leurs maîtres, ne sont pas arrêtés.

cultiver par ses esclaves. Il possède sur la rive droite de l'Amou des forêts, où il permet chaque année de couper du bois, moyennant une certaine redevance. Toute boutique dans un caravansérai ou dans un bazar paye un droit. Tout individu qui ne peut pas acquitter ses contributions en argent voit, sans le moindre délai, ses terres et son mobilier transportés à des personnes riches, qui se substituent à lui. Aucun impôt n'est dû pour les chevaux employés au labourage, non plus que pour les argamaks que le khan distribue au moment d'une expédition; mais un militaire paye un droit pour son propre argamak. Les Turkomans qui amènent en Khivie, pour les y vendre, des chameaux, des chevaux et du bétail, doivent, pour un chameau, de trois à dix tangas; pour un cheval, de six à trente, suivant sa qualité; pour une vache, trois, et pour un mouton, un seulement.

Les armées du khan sont composées d'Ouzbeks, de Turkomans, de Karakalpaks et de Sarts; mais on a vu plus haut que ce sont les deux premiers peuples qui lui fournissent le plus de soldats et les meilleurs. Le cavalier se sert de son propre cheval, et reçoit une solde annuelle de vingt-quatre ducats, la moitié en or, l'autre en pain; en campagne, du fourrage pour son cheval, et le matin pour lui-même une portion de gruau bien chichement mesurée : aussi est-il obligé de porter toujours avec lui un supplément de provisions. Il y a toujours un chameau pour deux soldats; mais c'est le khan qui fournit les outres à eau dont le chameau est porteur. Les officiers ont un traitement de quarante à soixante-dix ducats, et, en temps de guerre, reçoivent en plus du pain, du poisson, de la viande et du fourrage pour leurs chevaux. Le soldat, qui n'a pas de cheval, reçoit du khan un argamak et une paye de quinze ducats en argent ou en pain, au prix courant, à son gré. Quand le cheval du khan succombe, on en fournit un autre au cavalier qui doit apporter au mehter, comme preuve qu'elle est morte, la queue de la pauvre bête. Les *ioubachis* passent chaque jour l'inspection des chevaux et distribuent des coups de bâton aux cavaliers qui soignent mal les leurs. Le khan prélève le dixième du butin. Les volontaires n'ont droit à aucune paye, mais à des gratifications par chaque oreille ou tête d'ennemi qu'ils rapportent. Tous les soldats khiviens sont montés et armés, les uns de sabres et de lances, un petit nombre de fusils, et les Turkomans, en outre, d'un long coutelas. Les chefs portent des cottes de mailles que le khan leur donne et fait venir de Perse. Les fusils sont fabriqués à Khiva et d'un moindre calibre que les fusils de munition des Russes; ce sont les Ouzbeks qui en font le plus d'usage; en temps de paix, ils sont gardés dans le palais du khan. La poudre à tirer, fabriquée aussi dans le pays, est conservée dans des magasins en briques, dépendants du même édifice. L'artillerie se composait naguère de quinze pièces toutes fondues à Khiva et pourvues d'affûts peints en vert et façonnés par les prisonniers russes, qui servent aussi les pièces depuis la mort de Mohammed-Rahim. Les canons sont traînés par trois ou quatre chevaux, suivant leurs dimensions; mais il y en avait un si gros, qu'il en exigeait huit. Les boulets sont aussi fondus à Khiva; mais on ignorait encore, il y a peu d'années, l'usage des cartouches. — L'armée n'a que deux classes d'officiers, savoir, les *ioubachis*, ou capitaines, qui commandent à cent hommes, et pour insigne portent un poignard à manche noir, et les *mehhrems*, qui ont sous leurs ordres dix à quinze ioubachis, et sont accompagnés d'un drapeau; ils portent le poignard à manche d'ivoire; et ne se font pas faute de châtier les ioubachis eux-mêmes à coups de bâton. — Une fois l'armée équipée et prête à marcher, les chameaux sont placés au centre; le khan va en tête, une tente légère le suit, une plus grande et plus magnifique se trouve au centre. Dès que la tente légère est dressée, toute l'armée fait halte; le khan ne fait qu'entrer dans cette tente et va occuper la grande, abandonnant l'autre aux ioubachis. On regarde comme superflu de poser des gardes autour du camp; les chevaux sont attachés; on laisse les chameaux errer et brouter en liberté pendant le jour. Les canons sont placés autour de la tente du khan, et le matin trois coups donnent le signal du départ. Dans les moments de danger les postes les plus exposés sont occupés par les Turkomans. — Cette armée a été surtout employée contre les Boukhares et les Turkomans dépendants de la Perse. Souvent *Jarjoui*, place forte de la Boukharie, a été assiégée par elle, mais inutilement; elle a été plus heureuse aux siéges de *Vardansy* et de *Jaïdir*. En 1812, Mohammed-Rahim attaqua les frontières de Perse, et fit beaucoup de prisonniers kurdes, mais perdit beaucoup de chevaux dans la retraite. Il faut distinguer de ces expéditions, ou *razzias*, une conquête durable et d'un intérêt tout politique, telle que la prise de *Merv* et de *Charaks*, villes appartenant, la première, à la tribu des Tèkê, et la seconde à celle des Salor, et distante seulement de trois marches de Mesched, chef-lieu du Khorassan. Actuellement le khan de Khiva perçoit encore des droits sur les caravanes qui passent par ces deux villes.

Antérieurement à l'année 1802, date à laquelle Mohammed-Rahim usurpa le titre de khan, le chef de l'État khivien ne portait d'autre qualification que celle d'*inakh* (ancien).

Le pays, soumis aux Ouzbeks, ses conquérants, subissait tous les maux inséparables de la prédominance d'une aristocratie guerrière et turbulente. Chaque chef, fier de son indépendance personnelle, agissait en despote ; c'étaient des troubles perpétuels, des révoltes, des brigandages mutuels de voisin à voisin. Le khan de Boukhara avait mis cette anarchie à profit ; le sultan des Kirghiz, le plus rapproché de la mer d'Aral, pareillement. Cet état de choses dura plusieurs siècles ; mais dans les premières années du dix-huitième, un inakh des Ouzbeks parvint à réduire tous ces petits chefs sous son autorité, et créa un pouvoir un et fort. A sa mort, la faiblesse de son successeur fit revivre l'ancien état de choses, un moment interrompu. Mohammed-Rahim, cousin de l'inakh, après l'avoir débarrassé d'un compétiteur dangereux, joua le rôle d'un maire du palais, relégua l'inakh dans une ville de second ordre, et se saisit effectivement du pouvoir. Devenu khan en 1802, il soumit au tribut le sultan des Kirghiz, qui naguère l'exigeait de Khiva, refusa l'hommage au khan de Boukharie, prit contre lui, comme nous l'avons vu, une offensive souvent heureuse, et, du côté du nord, étendit jusqu'au cap Manghichlak, juste en face d'Astrakhan, une influence profitable à son commerce. Puis, dans l'administration intérieure, il établit ce semblant d'ordre, de régularité et de police, dont nous avons cherché à donner l'idée, et fit frapper le premier à son coin une monnaie de bon aloi. En 1824, une fièvre maligne l'emporta ; il eut pour successeur Alla-Khouli, son fils aîné, qui sut maintenir ce qu'il avait fait, tout en étant d'humeur débonnaire et pacifique, peu sympathique par conséquent aux Turkomans et aux Ouzbeks. Mohammed-Rahim, qui le connaissait tel et le soupçonnait de plus d'être enclin à l'ivrognerie, avait voulu l'exclure du trône, et même, avant sa mort, avait nommé pour lui succéder Rahman-Khouli, son deuxième fils, mais, par le conseil du sage Chir-Niès-Atalik, sa volonté ne fut pas exécutée ; et, par le fait, le conseil se trouva bon ; car tous les voyageurs russes ou anglais qui ont vu Alla-Khouli à l'œuvre ont rendu justice à son amour de l'ordre, à son esprit de justice, à ses lumières, à son jugement. Même la réputation de timidité qui lui avait été faite s'est trouvée glorieusement démentie par la campagne de Merv, en 1832, et Alexandre Burnes, qui, dans son voyage en Boukharie, a rencontré l'armée khivienne, dit en termes exprès que cette expédition doit faire le plus grand honneur au génie militaire du khan (1). Le capitaine Abbot ajoute que, loin d'être inquiet de la popularité de son frère, Rahman-Kouli, gouverneur d'Huzzarusp, parmi les Ouzbeks et les Turkomans, Alla-Khouli lui témoignait une affection très-vive et le consultait souvent. En 1840, à la date du voyage du capitaine anglais, le khan de Khiva paraissait âgé de quarante-cinq ans au plus, et tout semblait lui promettre encore un règne de longue durée ; tout, jusqu'à cette circonstance futile en apparence, que sa barbe était beaucoup plus épaisse que ne l'ont d'ordinaire les Ouzbeks. On sait qu'une longue barbe est regardée, parmi les peuples mahométans, comme un témoignage spécial de la faveur céleste.

(1) *Voyages de l'embouchure de l'Indus à Lahor, Caboul, Balkh et Boukhara*, etc. t. IIIe de la traduction française, p. 298.

V. E. Lamansky, dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, IVe série, t. XV.

Amédée TARDIEU.

KHOUAN. Le système de doctrine et de morale qui constitue les religions étant composé pour l'universalité des fidèles, ne satisfait que d'une manière incomplète les âmes enthousiastes : celles-ci, aspirant à la perfection et à la sainteté, la recherchent dans des pratiques qui deviennent le devoir et le signe d'une mission particulière. De là cette multitude d'ordres religieux qui, variant suivant les temps, les lieux et les esprits, ont greffé leurs branches vivaces sur le tronc du christianisme : de là aussi les associations religieuses, tout à fait analogues, que l'on constate dans l'islamisme, sous le nom de KHOUAN, *frères, confrérie*. Tandis que les schismes et les hérésies se détachent de la souche primitive pour vivre d'une vie à part, c'est au sein de l'orthodoxie, comme raffinement de dévotion, que se développent les ordres religieux.

Ceux de l'islamisme étaient à peu près inconnus avant la conquête de l'Algérie, qui a fourni l'occasion de pénétrer en partie les mystères de leur organisation. Jusqu'à présent leur champ principal d'activité paraît être le Maghreb, ce domaine occidental du mahométisme, qui répond à l'ensemble des États barbaresques.

Les membres de ces diverses associations se donnent entre eux le nom de *khouan*, frères. Chaque ordre particulier a son patron, sa règle, sa devise, son chef, son but, ses signes de reconnaissance. Il possède des mosquées, des zaouïa, des koubba, souvent des domaines de grande étendue. — Le patron est un pieux personnage, ordinairement le fondateur, dont la mémoire est honorée par des prières et des monuments funéraires ; généralement l'ordre prend de lui son nom. La règle consiste dans certaines devises, prières et pratiques. — La devise, appelée *deker*, se compose de certaines paroles qui doivent être dites sur le chapelet ; elle a la valeur et l'importance d'un mot d'ordre. Elle est donnée aux khouans par leurs chefs hiérarchiques, sous la dé-

fense formelle de la révéler à qui que ce soit. — Le directeur de chaque confrérie prend le nom de *khalifa* (vicaire), et il est reconnu pour chef spirituel et quelquefois aussi pour chef temporel. Il est désigné d'avance par son prédécesseur, qui le recommande au choix des frères, soit verbalement dans une réunion générale, soit par écrit dans un testament. Le khalifa choisit dans chaque ville des chefs nommés *mkaddem* ou *cheikhs*, qui le représentent et président en son nom l'assemblée des khouans. Il correspond avec eux, leur transmet des ordres ou des nouvelles, et reçoit en échange des rapports sur la situation de l'ordre et les événements qui l'intéressent. — L'affiliation à une association religieuse s'explique par cette locution : *prendre la rose de tel marabout* (*ouordh*, rose, fort voisin de *ordo*), et il est à remarquer que la rose est aussi le terme d'affiliation des sociétés secrètes de l'Occident. Pour se reconnaître, deux musulmans se demandent quelle *rose* ils portent. Celui qui n'appartient à aucune congrégation répond : « Je ne porte aucune rose : je suis simplement serviteur de Dieu. » Lorsqu'un musulman veut être admis dans une confrérie, il se fait présenter par un frère au *cheikh* ou *mkaddem* de l'ordre qu'il a choisi ; celui-ci lui prend la main, lui fait connaître ses devoirs, les prières qu'il doit réciter, les formules qu'il doit employer, la manière de dire le chapelet : après ces formalités il le reçoit frère. — Le but de ces associations paraît être, en principe, simplement religieux ; mais la politique y recrute souvent des instruments dévoués jusqu'au fanatisme et au martyre, qui se mêlent à toutes les agitations, à toutes les intrigues, et souvent aux combats. Dans ce cas, le rôle des khouans devient tout à fait analogue à celui des sociétés secrètes de l'Europe.

On connaît dans les États barbaresques sept ordres religieux : 1° l'ordre de Sidi-Abd-el-Kader-el-Djelali ; 2° de Mouleï-Taïeb ; 3° de Sidi-Mohammed-ben-Aïssa ; 4° de Sidi-Mohammed-ben-Abd-er-Rahman-bou-Guebrin ; 5° de Sidi-Ioussef-el-Hansali ; 6° de Sidi-Ahmed-Tedjini ; 7° les Derkaoua.

1° *Ordre de Sidi-Abd-el-Kader-el-Djelali*, le plus ancien de ceux qui existent en Algérie. Il doit son nom et son origine à un marabout de Bagdad, qui est en grande vénération dans tout l'islamisme. C'est le patron des pauvres, des mendiants, des femmes qui souffrent des douleurs de l'enfantement, de toutes les âmes en peine. Une clientèle moins honorable est celle des voleurs, qui l'invoquent au même titre que les païens invoquaient Mercure. C'est aux visions nocturnes de Sidi-Abd-el-Kader-el-Djelali, son patron, que Abd-el-Kader, fils de Meheddin, rapporta l'origine de sa mission patriotique et religieuse, et la légende, habilement répandue parmi le peuple arabe, accrut, par un vernis de sainteté, le prestige des talents et de la bravoure du célèbre émir.

2° *Ordre de Mouleï-Taïeb*. Cet ordre, fondé par les chérifs du Maroc, compte dans cet empire un nombre immense de frères, au nombre desquels figure l'empereur lui-même, qui n'en est pourtant pas le chef hiérarchique. Cet ordre exerce au Maroc une influence avec laquelle le souverain politique est obligé de compter. Il étend en Algérie même de puissantes ramifications. En 1845 il fomenta l'insurrection de l'ouest, partie du massif montagneux des Traras ; ce furent des khouans de Mouleï-Taïeb qui, à la même époque, conduits par Abd-el-Kader, anéantirent à Sidi-Brahim le petit corps du général Montagnac. Par un incident singulier, une contestation au sujet du *mkaddem* à nommer à Constantine ayant éclaté dans cette ville, elle fut soumise au jugement du général Baraguay-d'Hilliers, et ce fut une première révélation sur cette mystérieuse organisation.

3° *Ordre de Sidi-Mohammed-ben-Aïssa*, pauvre homme qui vivait à Méquinez, il y a environ trois cents ans. Ses frères prennent le nom de *Aïssoua*, et sont célèbres par l'extravagance de leurs pratiques, qui ressemblent plus à des jongleries qu'à des cérémonies religieuses. Elles commencent par des prières lentes et graves, que suivent des chants en l'honneur du fondateur de l'ordre ; puis viennent des danses aux sons des cymbales et des tambours de basque ; enfin les chants dégénèrent en cris sauvages, les danses en hideuses contorsions et convulsions. Dans cet état de furie exaltée, les Aïssoua accomplissent une multitude de prodiges apparents, réminiscences de la magie antique et orientale : ils mâchent des chardons, des épines, des clous ; broient du verre entre les dents ; passent la langue sur un fer rouge, ou le prennent entre les mains, sans se brûler ; ils se percent de coups de couteaux, et arrêtent le sang qui coule par la simple application de la main ; ils sautent sur le tranchant d'un sabre, plongent la main dans des sacs remplis de scorpions ou de serpents, qu'ils mettent intrépidement dans leur bouche. Grâce à tous ces tours, le nom d'*Aïssoua* est devenu en Algérie synonyme de jongleur et d'escamoteur.

4° *Ordre de Sidi-Mohammed-ben-Abd-er-Rahman-bou-Guebrin*, Algérien de naissance. C'est l'ordre national de l'Algérie ; il réunit sous une bannière commune les Arabes et les Kabiles, qui les uns et les autres prétendent posséder dans un tombeau le corps du fondateur. Celui qu'honorent les Arabes se voit au Hamma, près d'Alger ; celui que vénèrent les

Kabiles est dans une mosquée située dans la tribu des Beni-Ismaël, appartenant à la confédération des Guechtoula, sur le revers septentrional du Jurjura : c'est là que réside le khalifa actuel. Abd-el-Kader, préférant cet ordre à tout autre, comme instrument de ses projets, s'y était fait affilier.

5° *Ordre de Sidi-Ioussef-el-Hansali.* Cet ordre a été fondé à Constantine même, où il est demeuré circonscrit à la banlieue de cette ville. La maison du khalifa de l'ordre était autrefois un lieu de refuge respecté même des beys ; elle a depuis reçu une école célèbre. On attribue à son fondateur et à plusieurs de ses successeurs beaucoup de miracles.

6° *Ordre de Sidi-Ahmed-Tedjini.* C'est le plus récent de tous les ordres d'Algérie. Il fut fondé à Aïn-Mâdi par le marabout dont il porte le nom, nom devenu célèbre par la guerre qui éclata, en 1838, entre un membre de cette famille et l'émir Abd-el-Kader. Cet ordre compte des frères non-seulement dans le Sahara, et particulièrement à Temacin, mais à Constantine, à Bone, à Alger, à Maroc, Tunis, Fez, et jusqu'à la Mecque.

7° Les *Derkaoua* tirent leur nom de Derka, petite ville du royaume de Fez, où leur ordre paraît avoir pris naissance. Ils sont les puritains de l'islamisme dans le Maghreb, et se nomment les *Soufia*, les purs. Ils professent en religion un ascétisme rigoureux, en politique le radicalisme absolu. Ils ne séjournent dans les villes que pour faire des choses utiles ou accomplir des œuvres de piété. Ils dorment, mangent et parlent très-peu, prient sans cesse, marchent à pied et dans les lieux déserts. Ils ne reconnaissent que Dieu pour souverain, et détestent tout homme exerçant un commandement politique sur ses semblables. Ils méprisent tout ce qui est étranger à la religion musulmane, et, si la guerre sainte est déclarée, ils exécutent aveuglément les ordres du sultan marabout qui est chef de leur secte. Ils portent ordinairement à la main un bâton ayant à son extrémité une pointe en fer ou en acier, et ils ont sur le cou un chapelet formé avec des grains de grosse dimension.

Animés de sentiments aussi exaltés, toujours mécontents pour motif politique ou religieux, les Derkaoua se sont violemment associés à toutes les agitations de l'Afrique du nord, aussi bien sous les Turcs que sous les Français, au Maroc comme en Algérie. Leur dernier exploit a été le coup de main qu'ils ont tenté en 1845 sur Sidi-bel-Abbès pour s'emparer de ce poste, coup de main qui n'a abouti qu'à l'extermination de tous les assaillants. Abd-el-Kader lui-même a ressenti plus d'une fois les effets de la fierté farouche des Derkaoua, dont le centre d'action est dans l'Ouarensenis, massif montagneux qui joint les provinces d'Alger et d'Oran, au sud d'Orléansville.

Des sept ordres qui viennent d'être passés en revue, trois ont leur siége principal dans le Maroc, trois ont pris naissance en Algérie, un seul est venu de l'Orient. Le plus important par le nombre et le rang des affiliés est l'ordre de Mouleï-Taïeb. Deux remplissent une mission sociale digne d'intérêt. Ce sont les confréries de Sidi-ben-Abd-er-Rahman-bou-Guebrin et celle de Tedjini. La première rallie dans un lien de sympathie les deux races du Tell, les Arabes et les Kabiles. La seconde rapproche, par une sorte d'attraction religieuse, les populations éparses du Sahara. La France a quelquefois trouvé parmi elles de loyaux et fidèles serviteurs. Quant aux autres confréries, filles du fanatisme religieux, dégénérant facilement en haine politique, elles appellent de la part de la France une surveillance sévère, dont aucune sympathie ne saurait affaiblir la vigilance.

Dans le monde oriental les Khouans sont plus nombreux, mais moins bien connus. En Turquie on sait le nom de trente-cinq ou quarante de ces congrégations. Les plus vénérées sont : au Caire, celle de Seyd-Ahmed Bedawi, dont le tombeau est à Tanta ; du cheikh Ibrahim-ed-Dessouqi, enterré sur les bords du Nil, de Rosette à Dessouq ; d'Abd-el-Kader-Djelali, que nous avons signalée en Afrique ; d'Ahmed Rufayi. Les Rufayites passent pour être bienveillants aux Juifs. D'autres, tels que les Bektachis, dont la fondation remonte à Hadj-Bektach, qui, sous Orkhan Ier, bénit les janissaires, acceptent les non-musulmans. Révolutionnaires en politique comme en religion, grandis avec les janissaires et frappés avec eux, ils leur ont cependant survécu ; leur influence a reparu ; le nombre de leurs affiliés est énorme, et l'on n'en évalue pas le nombre à Constantinople à moins de la moitié de la population. Chez eux la contemplation, surexcitée par le hachich, dégénère souvent en hallucination. Les Mevlevis font remonter leur fondation jusqu'à Abou-Bekr, le premier khalife, et sont bienveillants pour les chrétiens. La plupart des Khouans orientaux n'ont de l'islamisme que les pratiques extérieures, et enseignent des croyances qui trahissent des origines indoues et des réminiscences pythagoriciennes et épicuriennes. Par eux l'islamisme est sapé dans les esprits, plus que l'on ne suppose en Europe.

DE NEVEU, *Les Khouan, Ordres religieux chez les musulmans de l'Algérie.*

D'ESCAYRAC DE LAUTURE. — *Le Désert et le Soudan.*

J. D.

KIAKHTA (*Géographie commerciale*). L'importance de cette petite ville, située sur la frontière mongole de l'empire russe, dans la province d'Irkoustk (Sibérie méridionale), à peu de distance du lac Baïkal, au bas des dernières pentes de l'Altaï, tient à ce qu'elle est le centre commun des échanges qui se font entre la Russie et la Chine. C'est par cette bourgade, ou, si l'on veut, par ce poste militaire, que doivent passer et que passent à peu près sans exception toutes les marchandises échangées entre les deux grands empires; et la Russie n'a obtenu le privilége de ce trafic par terre qu'à la condition de renoncer à tout commerce par la voie de mer. Voici comment se font les échanges.

A une époque déterminée de l'année, six négociants russes, partis de Moscou, et six négociants chinois, partis de Pékin, arrivent à Kiakhta (1). Ces douze commissaires, qui sont exactement instruits des besoins et des ressources du commerce de leur pays, se communiquent mutuellement les renseignements puisés par eux aux sources officielles; ils débattent les prix des marchandises qui sont les objets de ces échanges, ou, pour parler plus exactement, ils en établissent et en règlent les *valeurs relatives*, car le numéraire est formellement exclu de ce trafic de troque. Ces estimations et ces arbitrages amiables se font sous la haute inspection du directeur de la douane russe et d'un mandarin-gouverneur, qui président respectivement les six commissaires de leur nation. Du reste, ces fixations ne peuvent donner lieu ni à beaucoup de difficultés, ni à de longs débats; car les marchandises qui en sont l'objet ne sont guère qu'au nombre de trois : le thé de Chine, d'une part, et, de l'autre, les cotonnades et les draps de la Russie. Mais si le nombre des marchandises est très-petit, la quantité de chacune d'elles est très-considérable. Quelques chiffres, empruntés aux documents russes, donneront une idée de l'importance de ces opérations.

En 1852, les commerçants chinois ont présenté à la douane de Kiakhta 133 mille caisses de thé en feuille et 42 mille caisses de thé *en briques*, sorte qui se consomme principalement parmi les populations agricoles de la Russie Orientale; en tout : 175 mille caisses de thé, représentant un poids de 6 millions 260 mille kilogrammes, et une valeur de 32 millions six cent mille francs. C'étaient, pour la majeure partie, de ces thés supérieurs, dits *thés de caravanes*, si prisés et si recherchés en Europe, et que l'on y paye de 16 à 32 francs le kilogramme, tandis qu'ils entrent en Russie au prix moyen de 5 fr. 20 c. Cette différence énorme entre le prix de revient à la frontière russe et le prix de la denrée sur les marchés de l'Europe occidentale tient aux frais de transport; et elle se maintiendra tant que la viabilité de l'empire russe restera ce qu'elle a été jusqu'en 1856.

En échange des thés chinois, le commerce russe apportait à Kiakhta, en cette même année 1852, pour douze millions de cotonnades et quatorze millions de lainages, c'est-à-dire de draps que la manufacture russe a établis à des prix incroyablement bas, 4 fr., 6 fr., et 7 fr. le mètre, et qui, dit-on, conviennent parfaitement à la Chine du Nord; en tout : 26 millions de tissus de fabrication russe ou polonaise.

Les échanges ont porté encore, mais très-accessoirement, sur quelques autres articles. D'un côté, les Russes ont offert des cuirs dits de Russie, des fourrures, des métaux ouvrés, des miroirs et même de l'opium; les Chinois, quelques faibles parties de sucre, de coton, de soie, de soieries (ces deux derniers articles, pour 310 mille francs).

Au total, les opérations de troque atteignirent à Kiakhta, en 1852, la somme de 66 millions 200 mille francs, chiffre supérieur à celui de toutes les années précédentes. L'année suivante, les insurgés chinois occupant les provinces septentrionales du Céleste-Empire, l'importance de l'échange fut beaucoup moindre. Les envois de thé tombèrent à trente mille caisses; l'apport des draps et des cotonnades descendit à huit millions, et le montant total du trafic fut à peine de 29 millions, c'est-à-dire qu'il fut au-dessous de la moitié de ce qu'il avait été l'année précédente. En 1854 et en 1855, les affaires ont repris à la faveur du calme rétabli dans les provinces du nord de la Chine, et aussi grâce à l'influence de l'ambassade russe à Pékin. Les envois de thé ont remonté à 12 mille caisses. Tout autorise donc à croire que, les circonstances redevenant favorables, on reviendra bientôt, si déjà on n'y est revenu en 1857, aux chiffres de l'année 1852, qui peut être considérée comme une année normale.

Ce fut en vertu d'une convention conclue en 1787, sous le règne de Catherine, que le trafic de terre entre la Russie et la Chine fut concentré à Kiakhta, et que le numéraire en fut exclu. Quoique ce trafic ait conservé les formes primitives de l'échange pur, qui rappellent celles qui ont prévalu parmi les pasteurs et les tribus nomades de l'ancienne Mongolie, il prit un rapide essor; et tout annonce qu'il ira désormais croissant et se développant. Il y a une quinzaine d'années, la moyenne était de 40 mille caisses pour les envois de thé de la Chine, et la valeur totale des marchandises échangées était estimée à 25 ou 30 millions de francs. En 1852, les chiffres avaient pres-

(1) Ce nom est dérivé du radical *Kia*, qui, en mongol, signifie *chiendent*. Il paraît que le chiendent croît en abondance dans les environs.

que doublé. Ils augmenteront encore et dépasseront le niveau de 1852 qui a été, jusqu'ici, le plus élevé.

Les démêlés actuels de la Chine avec la France et l'Angleterre paraissent devoir plutôt favoriser que contrarier l'essor de ce commerce d'échanges entre la Russie et la Chine. De plus en plus, l'influence russe tend à pénétrer en Chine et à s'y exercer. S'il est vrai, comme on l'assure, que la Russie n'ait obtenu d'entretenir une ambassade à Pékin qu'à la condition de se laisser inscrire sur le livre du Céleste-Empire comme pays tributaire de la Chine, ce n'est là qu'une vaine concession accordée à l'orgueil du Fils du Ciel; et cette concession n'est pas faite pour gêner l'extension de la Russie du côté des frontières septentrionales de la Chine. Déjà elle presse le Céleste-Empire par le fleuve Amour, dont Pierre le Grand songeait, dès la fin du dix-septième siècle, à s'assurer la libre navigation. Déjà elle menace les frontières de la Mantchourie par Nicolawski, ville fortifiée qui est à quarante heures environ de l'embouchure du fleuve, et elle s'y est ménagée ainsi un accès assuré. Elle a des postes, des comptoirs dans les îles Aleutiennes, à la Nouvelle-Arkhangel, dans l'île de Sitka, dans la partie nord des Kouriles; enfin elle entretient dans ces parages une flottille de guerre. Si donc la guerre de la Chine et des nations occidentales de l'Europe dure encore quelque temps; si les ports du Céleste-Empire sont fermés au commerce anglais et américain, il n'en pourra résulter que des avantages pour le commerce de terre que fait la Russie dans les provinces du Nord. Les remarquables progrès que sa manufacture a faits depuis une quinzaine d'années lui permettront de substituer, au moins dans une certaine mesure, ses lainages, ses cotonnades, ses draps qu'elle donne à si bas prix, aux 100 ou 120 millions d'articles de cette sorte dont les fabriques anglaises et américaines ont jusqu'ici approvisionné Canton et Shang-Haï. Si la guerre se prolongeait, si surtout elle se généralisait, le commerce anglais et américain en recevrait une sensible atteinte, et le commerce russe, qui est dans de si bonnes conditions pour profiter des circonstances, y gagnerait un accroissement de priviléges et l'affermissement de ceux qu'il a su se ménager jusqu'ici.

E. C.

KIERSY-SUR-OISE (*Capitulaire de*). Kiersy, que quelques-uns écrivent Quierzy, en latin, *Carisiacum* ou *Kirisiacum super Isaram*, dans la seconde Belgique, est un petit village complétement obscur du département de l'Aisne, et qui dans les premiers temps de notre histoire vit des jours plus prospères. On n'a pas toujours été d'accord sur l'emplacement de *Carisiacum*. Les uns, comme Valois, y voient Kiersy-sur-Oise; les autres, comme Labbe, l'identifient avec Crécy-sur-Serre (*Creciacum ad Saram Seramve*), à quelques lieues de Laon. Mabillon, dans une longue dissertation, a combattu cette opinion, qui paraît définitivement abandonnée. Dès le temps des premiers rois mérovingiens on trouve, à Kiersy, une *villa* royale, où les princes des deux premières races transportaient souvent leur cour et aimaient à prendre le plaisir de la chasse. C'est là que mourut Charles-Martel; c'est là que le roi Pepin reçut le pape Étienne II. Les chefs germains y présidèrent de nombreuses diètes ou assemblées de leurs leudes, dans lesquelles furent agitées les questions les plus importantes, et y convoquèrent jusqu'à cinq Conciles. Plus tard et vers la fin de la seconde race (891), les Normands s'emparèrent de cette résidence, la pillèrent, s'y établirent, et furent bientôt contraints de l'évacuer, chassés par la famine. Le roi Philippe I^er^, de 1068 à 1078, la donna à Radbole, évêque de Noyon, pour la défendre contre les Normands, et ce dernier en confirma la jouissance à Gérard le Louche, châtelain de Laon, dont les ancêtres depuis longtemps tenaient ce *castellum* en fief du roi. A partir de ce moment, et pour toujours sans doute, Kiersy échappe à l'histoire.

La plus célèbre des assemblées qui se réunirent à Kiersy, et celle, à vrai dire, qui fait l'unique objet de cette notice, y eut lieu au mois de juin 877. — Charles le Chauve venait d'être battu près d'Andernach par Louis de Saxe (876); sous ce faible prince l'anarchie, qui déjà depuis longtemps déchirait l'Empire, faisait de rapides progrès. Les ducs, les comtes se partageaient la France et l'Italie, et chacun en emportait un lambeau. Le roi, plutôt sans doute pour fuir le désordre qui régnait de ce côté-ci des Alpes, que pour réprimer celui qui menaçait son pouvoir au delà, résolut d'entreprendre un nouveau voyage en Italie. Avant son départ, il convoqua une assemblée à Kiersy, afin de régler les affaires du royaume, de faire reconnaître pour son lieutenant en France Louis le Bègue, son fils, de désigner les prélats et les comtes qui devaient servir de conseillers au nouveau souverain, etc. La réunion rédigea ou sanctionna le célèbre capitulaire connu sous le nom de capitulaire de Kiersy (1), et dans lequel les grands firent introduire deux dispositions que l'on considère, non pas comme l'acte de naissance, mais au moins comme l'acte de baptême de la féodalité, et, pour me servir des termes de M. Henri Martin, « comme l'acte d'abdication de la royauté franke. » Voici ces deux dispositions. Nous empruntons à

(1) De Ecclesiæ et Imperii regimine, *Cap. Car. Calv.* ann. 877, tit. 52. — Baluze, t. II. col. 268, 269.

M. Guizot la traduction de ces deux passages.

« Cap. IX. Si un comte de ce royaume vient à mourir, et que son fils soit auprès de nous, nous voulons que notre fils avec ceux de nos fidèles qui se trouveront les plus proches parents du comte défunt, ainsi qu'avec les autres officiers dudit comté, et l'évêque dans le diocèse duquel il sera situé, pourvoient à son administration, jusqu'à ce que la mort du précédent comte nous ait été annoncée, et que nous ayons pu conférer à son fils, présent à notre cour, les honneurs dont il était revêtu; si le fils du comte défunt est enfant, que ce même fils, l'évêque et les autres officiers du lieu veillent également à l'administration du comté, jusqu'à ce qu'informé de la mort du père, nous ayons accordé au fils les mêmes honneurs.

« Cap. X. Si après notre mort quelqu'un de nos fidèles, saisi d'amour pour Dieu et notre personne, veut renoncer au siècle, et s'il a un fils ou tel autre parent capable de servir la chose publique, qu'il soit libre de leur transmettre ses bénéfices et honneurs comme il lui plaira. »

Ces dispositions embrassent, comme on voit, les possesseurs de bénéfices, détenteurs de biens concédés par les princes, et revêtus d'un droit de propriété plus ou moins absolu et plus ou moins complet, et les comtes, simples fonctionnaires, auquels sont conférés des *honneurs*, selon le langage de ce temps, lieutenants chargés par le prince d'exercer ses pouvoirs dans une circonscription déterminée. Aux uns et aux autres elles reconnaissent le droit de transmettre à leurs héritiers, comme une propriété inamissible, les biens ou les titres dont ils étaient pourvus. — Toutefois, nous l'avons déjà dit, le Capitulaire de Kiersy ne crée pas un ordre nouveau, il sanctionne, il constate un état de choses qui n'avait pas cessé de se développer et de se consolider depuis plusieurs siècles; il lui donne le caractère légal. Soit, comme quelques-uns l'ont pensé, qu'il eût pris son origine et sa première croissance dans le désordre au milieu duquel se constitua la monarchie barbare, et qui suivit le règne de Charlemagne, soit, comme d'autres l'ont soutenu, qu'ayant sa source dans les plus anciennes institutions germaniques, il n'ait eu qu'à s'organiser, et à se mettre en rapport avec les éléments nouveaux qui, depuis la conquête, composèrent la vie sociale des populations germaniques; le régime qui va bientôt prendre le nom de féodalité ne sort pas du capitulaire de 877, mais s'impose à l'auteur de ce décret comme un fait accompli. « Il ne faut pas, dit M. Guizot (1), transporter aux septième et huitième siècles la féodalité du treizième; rien de semblable n'existait; le désordre des propriétés et des relations personnelles était infiniment plus grand : cependant toutes choses concoururent, d'une part, à ce que la propriété se fixât; de l'autre, à ce que la société des propriétaires se constituât suivant une certaine hiérarchie. De même qu'on voit poindre; dès la fin du sixième siècle, la royauté moderne, de même on voit poindre la féodalité. »

Pour qu'on apprécie avec quelque exactitude la portée du Capitulaire de Kiersy, il est donc indispensable de dire en quelques mots quelle était la constitution de la propriété territoriale sous la première et sous la seconde race. La propriété était de deux sortes, allodiale ou bénéficiaire. L'alleu, c'est d'abord le lot, le *sors* échu au Germain dans le partage de la conquête, le patrimoine; c'est, plus tard, le domaine acquis en propre, par achat, succession ou autrement, le *proprium*, la *possessio*, le *prædium*. Dans tous les cas, c'est la propriété absolue, indépendante; c'est la propriété de l'homme libre, franche de toute redevance à un supérieur. Ce n'est pas à dire que le Franc, possesseur d'un alleu, ne supporte aucune charge, ne soit soumis à aucun devoir; mais c'est comme Franc, comme membre de la cité barbare qu'il y est tenu, non comme propriétaire, non comme vassal, ainsi qu'on le dira plus tard. Les charges qui lui incombent sont des charges publiques. Il doit le service militaire, dans quelques cas des dons volontaires, une assistance déterminée aux envoyés du roi ou aux ambassadeurs étrangers; il est soumis à la juridiction du comte; on ne peut exiger de lui ni cens, ni impôt direct. — Il n'en est pas de même du bénéfice. « Chez les Francs et chez tous les autres peuples germains, dit M. Guérard (1), le bénéfice considéré dans tout son développement est une concession de terre faite en tous lieux et à toutes personnes par des seigneurs ou par de simples propriétaires, aussi bien que par le roi, en vue d'obtenir pour eux une assistance et des secours de toute espèce. » Il est un souvenir des anciennes mœurs de la Germanie; seulement la terre, produit de la conquête, a remplacé le cheval et la framée que le chef de bande donnait à ses compagnons. Toutefois la notion du bénéfice ne se dégage et ne se précise que peu à peu. D'abord il se confond avec l'usufruit; les terres cependant n'étaient pas les seuls objets qui se donnassent en bénéfices : on conférait sous cette forme des églises, des dignités, des offices, des droits, des revenus.

(1) *Histoire de la civilisation en France*, édit. 1839, tom. I^er^, p. 317.

(1) *Introduction au Polyptyque de l'abbé Irminon*, chapitre VII, § 258, p. 505.

Les charges auxquelles était soumis le bénéficier ne sont pas mieux définies d'abord que les conditions mêmes de cette possession. Quelques écrivains y voient essentiellement une solde, le salaire du service militaire, ou de quelque autre service personnel; d'autres, et ce sont les plus autorisés, s'en font une idée moins absolue et moins uniforme. Selon eux, il pouvait être concédé d'abord à charge de rente, ou même à titre gratuit. Quoi qu'il en soit, on peut dire que, vers la fin de la première race, il imposait au bénéficiaire le devoir de fidélité et d'assistance envers celui dont il le tenait. Le Franc pourvu d'un bénéfice devenait l'homme, dans la suite le vassal de son bienfaiteur, qui, à son tour, était le seigneur du premier. Il lui devait à la fois le service militaire et des services personnels; il était naturellement tenu des devoirs de la charge ou de la fonction souvent jointe à son bénéfice. A quelles conditions de durée étaient conférés les bénéfices? Les concessions étaient-elles arbitrairement révocables? Étaient-elles faites pour un temps déterminé? Étaient-elles viagères ou héréditaires? Aucune de ces formes ne fut jamais adoptée exclusivement à toutes les autres. Dès la première race et aussi loin qu'on peut pénétrer dans l'histoire de ces temps obscurs, on les trouve pratiquées simultanément, selon les circonstances, selon le caprice ou l'intérêt des donateurs, selon l'importance ou le crédit des bénéficiers. Toutefois ces diverses conditions faites aux bénéfices ne sont pas toujours entre elles dans les mêmes rapports. C'est sur ce point important que s'exerce, pendant plusieurs siècles, l'effort constant et en sens contraire du seigneur et du vassal, l'un pour retenir la libre disposition de l'objet de sa munificence, l'autre pour s'en assurer la propriété inaliénable. On peut dire cependant que dans l'origine le plus grand nombre des bénéfices étaient, en droit, viagers, autant qu'on peut apercevoir un droit dans cette confusion. Viagers par rapport à la vie du donataire et par rapport à la vie du donateur; à la mort de l'un ou de l'autre, la concession devait être également confirmée, faute de quoi l'objet concédé rentrait dans la possession du second ou de ses héritiers. Mais la violence ou la ruse tenait à chaque instant ce droit en échec. Les propriétés allodiales, qui, de l'aveu de tout le monde, ne relevaient d'aucun maître et étaient le domaine propre du propriétaire, ne furent pas à l'abri des envahissements. Tantôt un seigneur puissant s'en emparait par la force, tantôt le légitime possesseur, inspiré par la piété ou par le désir de se concilier une protection efficace, en faisait don à une église, à un monastère ou à un homme important, et en recevait aussitôt l'investiture à titre de bénéfice. Les terres concédées en bénéfices n'étaient pas plus respectées, on le conçoit, et il arrivait souvent qu'un chef puissant les arrachait, contre toute justice, au Franc ou au Gaulois qui en était pourvu. D'un autre côté de nombreux possesseurs de bénéfices parvenaient à transformer leurs domaines en alleux. La fraude et la ruse n'étaient pas dédaignées. Quelques-uns, par exemple, donnaient leur bénéfice et le rachetaient ensuite avec le titre d'alleu. D'autres obtenaient pour eux-mêmes ou pour leurs enfants la confirmation d'une donation qui peu à peu devenait héréditaire dans leur famille. Quoi qu'il en soit, dans ce conflit de causes et d'actions contraires, c'était l'hérédité qui peu à peu gagnait du terrain; c'était elle qui tournait à son profit l'idée du droit et donnait de plus en plus aux faits qui lui faisaient obstacle le caractère de l'usurpation. A mesure que le temps marchait, les bénéfices acquérant la sécurité dont l'absence d'abord les distinguait des alleux, se confondaient de plus en plus avec eux, et toutes ces causes préparaient la place à cette vaste hiérarchie féodale qui devait, quelques siècles plus tard, enlacer la France. Après la mort de Charlemagne l'hérédité était devenue la condition commune des bénéfices, et s'il arrivait qu'un seigneur voulût transporter un bénéfice des enfants de l'ancien titulaire à un nouveau possesseur, les premiers s'élevaient contre cette mesure comme contre la violation d'un droit. De leur côté, les possesseurs d'offices, les comtes, les centeniers, etc., véritables fonctionnaires, et par conséquent révocables à volonté, secondés par l'anarchie, par la faiblesse du pouvoir, par ce travail sourd et infatigable qui avait pour résultat de fixer comme un patrimoine tous les avantages sociaux dans les mains qui les détenaient, propriétaires de vastes domaines auxquels ils devaient leur influence et leur haute position bien plus qu'au choix du souverain, parvinrent aussi à transformer leur titre et la juridiction qui y était attachée en propriété héréditaire. Ainsi s'accomplissait cette inévitable révolution, malgré l'anarchie et les excès de la force, qui quelquefois en arrêtaient la marche, malgré les résistances du pouvoir, qui, de loin en loin, lui imposaient des temps d'arrêt. La constitution héréditaire et hiérarchique de la propriété était, comme nous venons de le voir, bien avancée, lorsque mourut Charlemagne; le morcellement du territoire, la division en un certain nombre de souverainetés indépendantes, mal rattachées à un pouvoir central, était à peu près consommée quand parut le capitulaire de 877, et le faible prince de qui il émane n'eut qu'à s'incliner devant une désorganisation qu'il

n'avait pu empêcher. Les Mérovingiens eux-mêmes combattus entre les traditions de l'Empire, dont ils se portaient les héritiers, et les vieilles traditions germaniques, avaient donné l'exemple de ces déchirements en divisant le royaume entre leurs enfants, comme un héritage. Les Carlovingiens l'avaient suivi. A la date de notre capitulaire, il y avait trois rois sur le territoire de la France, Charles le Chauve, Pépin II d'Aquitaine et Nomenoë de Bretagne. En 888, on en comptait sept. Vers la fin du neuvième siècle, vingt-neuf seigneurs, ducs, comtes, vicomtes, s'étaient arrangé dans leurs juridictions de petites souverainetés à peu près indépendantes ; quatorze d'entre elles étaient antérieures à 877 ; à la fin du dixième siècle, date de la chute définitive des Carlovingiens, ces petites souverainetés s'étaient élevées au nombre de cinquante-cinq, sans compter la multitude des arrière-fiefs rattachés aussi à leurs fiefs suzerains par des liens bien faibles : « Et ce n'étaient point là, dit M. Guizot (1) comme il arrivait sous les Mérovingiens, des démembrements accidentels, momentanés, fruit de l'incertitude générale des propriétés et des pouvoirs; c'étaient des résultats permanents, consommés; ces cinquante-cinq duchés, comtés, vicomtés, seigneuries ont eu une longue existence politique; des souverains s'y sont héréditairement succédé ; des lois, des usages s'y sont régulièrement établis. On pourrait écrire, on a écrit leurs histoires séparées; elles forment pendant longtemps l'histoire de France. »

Il n'est peut-être pas hors de propos d'indiquer ici, pour finir, les causes auxquelles on a attribué ce morcellement d'où sortit la féodalité. Les uns y ont vu la conséquence inévitable de l'impuissance où tombèrent par leur incapacité, les successeurs de Charlemagne; d'autres s'en sont pris à l'avidité des possesseurs de bénéfices, ou des dépositaires de l'autorité royale ; d'autres encore en ont accusé les invasions normandes. Un historien illustre, Augustin Thierry, cherchant à cette grande révolution une cause plus profonde, crut y découvrir le résultat d'une grande lutte de races, depuis longtemps engagée entre les populations de la Gaule franke et les peuples restés plus purement germaniques, et du suprême effort de la Gaule, devenue la France, pour échapper au gouvernement d'une famille qui avait tous ses souvenirs et toutes ses traditions de l'autre côté du Rhin. Voici comment M. Guizot, avec cette hauteur de vue qui lui est propre, apprécie ces divers systèmes (2) : « Appliqués à une grande société, les principes de l'administration impériale, et ceux de la bande errante et ceux de la tribu libre de la Germanie (qu'avait cherché à concilier Charlemagne) étaient également impraticables. Aucune grande société ne pouvait être maintenue. Il faut en trouver les éléments, d'une part, dans l'esprit des hommes; de l'autre, dans les relations sociales. Or l'état moral et l'état social des peuples à cette époque répugnait également à toute association, à tout gouvernement unique et étendu. Les hommes avaient peu d'idées, et des idées fort courtes. Les relations sociales étaient rares et étroites. L'horizon de la pensée et celui de la vie étaient extrêmement bornés. A de telles conditions une grande société est impossible... Dans un pays et un temps où il n'y a ni relations ni idées nombreuses et étendues, évidemment les liens d'une grande société, d'un grand État sont impossibles. C'était-là précisément le caractère de l'époque dont nous nous occupons. Les conditions fondamentales d'une grande société n'y existaient donc pas. De petites sociétés, des gouvernements locaux, des sociétés et des gouvernements taillés en quelque sorte à la mesure des idées et des relations humaines, cela seul était possible. Cela seul, en effet, réussit à se fonder... C'est là, continue l'illustre écrivain, la cause dominante, la vraie cause de la dissolution de l'empire de Charlemagne. Le pouvoir et la nation se démembrèrent parce que l'unité du pouvoir et de la nation était impossible ; tout devint local parce que toute généralité était bannie des intérêts, des existences, des esprits... C'est vers la fin du dixième siècle, et lorsque la race des Carlovingiens disparaît, qu'on peut regarder cette révolution comme consommée. »

(1) *Histoire de la civilisation en France*, t. II, p. 438.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 481.

Baluze, *Recueil des Capitulaires*, loc. cit. — Mabillon, *De re diplomatica libri VI*, in-fol. 1681, p. 258. — Guizot, *Cours d'Histoire moderne*, et notamment t. II, *passim*. — Guérard, *Polyptyque de l'abbé Irminon · Introduction*, chap. VII. — J. M. Lehuërou, *Histoire des institutions Carolingiennes et du gouvernement des Carolingiens*; Paris, 1843, in-8°.

A. RABUTAUX.

KIRSCHWASSER. Ce mot, que l'on écrit à tort KIRCHWASSER (qui signifierait *eau d'église, eau bénite*) est allemand (*Kirsche*, cerise ; *wasser*, eau), et signifie *eau de cerise*. C'est, comme on sait, le nom d'une liqueur spiritueuse qui a un goût très-agréable, dû principalement à la faible quantité d'acide cyanhydrique qu'elle contient. Elle se prépare avec une variété de cerises qui tient le milieu entre la cerise aigre et la merise des bois. Voici comment on opère : on fait un triage des cerises, rejetant toutes celles qui ne seraient pas assez mûres ou qui se trouveraient dans un état de maturité trop avancé; on les débarrasse de leurs queues, on les

écrase sur une claie d'osier, et on en recueille le jus dans un cuvier; on pèse les noyaux et on en pile le quart seulement; on le mêle au jus, et on abandonne le tout à la fermentation, à la température de 20 à 30 degrés centigrades, en prenant le soin de couvrir le cuvier, mais de manière que l'air puisse malgré cela y entrer. Lorsque la fermentation est terminée, on clarifie la liqueur, et on la distille ensuite par les procédés ordinaires.

On croit assez généralement que le kirschwasser qui est consommé en France se tire de la forêt Noire; c'est une erreur. Il se fait dans la partie des Vosges qui est comprise entre Colmar et Belfort. Les cerisiers abondent dans cette contrée; il y en a des bois entiers. C'est là que l'on récolte les meilleurs fruits, et que l'on fabrique le kirschwasser le plus estimé.

On prépare dans d'autres parties de l'Alsace, et aussi dans le grand-duché de Bade, une liqueur de fruits nommée *zwetchenwasser* (eau de prunes), avec la variété de prunes qui sert à faire les pruneaux. Cette liqueur est lourde à l'estomac, et a un goût très-désagréable qui rappelle l'odeur qu'exhalent les prunes en cuisant; elle contient une grande quantité d'alcool lorsque l'année a été favorable. Elle se consomme entièrement dans le pays même. Sa fabrication est analogue à celle du kirschwasser. La seule différence est que l'on y sépare entièrement les noyaux du jus.

KLEPHTES ou **KLEFTES** (du grec κλέπτω, *voler*; κλέπτης, *voleur*; en grec moderne, κλέφτης). C'est le nom des tribus chrétiennes de la Grèce qui, pour se soustraire à la domination turque, se retirèrent sur les montagnes de l'Épire et de la Thessalie, et luttèrent sans relâche pour conserver leur indépendance contre les oppresseurs de leur patrie. Suivant Pouqueville, l'origine des Klephtes ou pirates se perd dans la nuit des temps; ils remontent, dit-il, à cet Autolycus, fils de Mercure, dont parle Homère, et si célèbre par ses brigandages. L'expédition des Argonautes, l'enlèvement d'Hélène ne sont que des expéditions de Klephtes; Hercule et Thésée ne sont que des chefs de bande. Si des temps héroïques nous passons aux temps historiques de la Grèce, nous voyons les esclaves révoltés continuer la race des bandits. Au milieu des dissensions qui épuisèrent les républiques grecques, et les livrèrent en proie aux Macédoniens, puis aux Romains, leur nombre s'accrut considérablement. Polybe, Tite-Live et Justin s'accordent à représenter comme des pirates et des voleurs les Étoliens et les Acarnaniens, ces fiers révoltés dans le cœur desquels vivaient encore les traditions de la Grèce héroïque, et qui ne cessèrent de protester, les armes à la main, contre l'asservissement de leur patrie. Mithridate les appela à la liberté; et, lorsque Sylla eut noyé dans le sang l'insurrection de la Grèce, ils se réfugièrent sur leurs vaisseaux; et, pour les détruire, il fallut la fortune de Pompée. Sous l'Empire, les montagnes de la Grèce devinrent le refuge des chrétiens persécutés; et, lorsque Constantin arbora la croix sur le fronton du Capitole, les Hellènes l'aidèrent à triompher de Licinius. Sous les empereurs byzantins, le nombre des Klephtes alla s'augmentant sans cesse; les montagnes du Pélion, du Pinde, de l'Agrapha et de l'Œta se peuplèrent de bandes indépendantes qui vivaient de guerre et de rapine. Jusqu'alors, dit Pouqueville, ces bandes avaient vécu isolées et sans organisation régulière. Sous Constantin Porphyrogénète une existence nouvelle commença pour les Klephtes. C'était l'époque où l'ordre féodal venait de reconstituer la société européenne tombée en dissolution à la mort de Charlemagne. Constantin créa au profit des chefs de bandes des sortes de fiefs militaires dont chaque tenancier devait fournir un certain nombre de soldats. La quatrième croisade et la création, en 1204, de l'empire latin de Constantinople, ne firent que fortifier cette organisation féodale. L'historien grec Rizo-Néroulos n'admet pas cette origine; suivant lui, l'organisation des Klephtes date de la guerre que soutint Georges Castriotta pour la liberté de l'Épire.

Quoi qu'il en soit de ces opinions diverses, il est un fait certain, c'est qu'à l'époque de l'invasion turque, les chaînes de montagnes du nord de la Grèce, de la Thessalie et de l'Épire étaient peuplées de bandes organisées qui luttèrent avec une mâle énergie contre les conquérants. L'esprit de résistance se répandit dans toute la Grèce, et partout des bandes de Pallikares se réunirent sous des chefs qui portaient le nom de καπετάνοι, chez les Acrocérauniens; πολέμαρχοι, chez les Souliotes; κεφάλαδες, sur le Pinde; κηβητάνοι dans le Péloponèse; λεβέντται dans l'Archipel. Les Turcs essayèrent de les soumettre, mais leurs tentatives infructueuses n'eurent d'autre résultat que de les refouler sur les montagnes de la Sellaïde, du Pinde, du Parnasse, de l'Othrys et de l'Œta. Ne pouvant les dompter, ils leur accordèrent, moyennant un léger tribut, le droit de conserver leurs armes, de veiller à la sûreté de leurs propres contrées, dont les limites furent alors déterminées d'une manière précise, et enfin de se gouverner suivant leurs propres lois. Sous les ordres des pachas ou des délégués des pachas, ils formèrent une sorte de police militaire chargée de réprimer les brigandages. Chaque chef de bande devint un Armatole, et la portion de territoire qui lui était assignée prit le nom d'armatolick. Quelques tribus refusèrent de

souscrire à ce compromis entre la servitude et la liberté, et, se faisant du nom de Klephtes un titre de gloire, conservèrent leur indépendance. Les villages qu'ils occupèrent gardèrent le nom de Κλεφτοχώρια, *pays des Klephtes*. Le nom même d'Armatoles, qui désignait les chefs de bandes soumis, ne fut jamais employé que par les Turcs; les Grecs leur conservèrent la désignation de Klephtes et se bornèrent à distinguer les Κλέφται ἥμεροι ou *Klephtes soumis*, et les Κλέφται ἄγριοι ou *Klephtes sauvages*. Les habitants de l'Agrapha furent les premiers qui obtinrent de la Porte le droit de se constituer en Armatoles, et bientôt la Grèce entière depuis l'isthme de Corinthe jusqu'à la Macédoine, et même, suivant Rizo Néroulos, la Morée et l'île de Négrepont, reçurent la même organisation. Leur importance augmenta rapidement lorsque, sous Amurath et Mahomet II, les Turcs les employèrent à repousser en Albanie et en Épire les invasions des Timariotes.

Mais l'organisation des Armatoles conservait à la Grèce une sorte d'indépendance; jalouse de conserver et d'étendre son autorité, la Porte s'efforça d'anéantir ces vestiges de liberté. De là cette lutte acharnée que soutinrent les Armatoles contre les pachas et qui dura autant que la domination turque. Pour réduire les Armatoles, qui n'étaient jamais soumis qu'à moitié, tous les moyens étaient bons: ruse et force, perfidie et violence, les pachas usaient de tout. Aussi arrivait-il souvent qu'un Armatole, lésé dans ses droits, blessé dans sa fierté, renonçait à toute obéissance, revenait à la vie libre et aventureuse du Klephte. Plus tard, traqué par les soldats de la Porte, il se soumettait de nouveau pour se révolter encore. Ce passage fréquent de la condition d'Armatole à celle de Klephte fit confondre ces deux noms, et ne laissa subsister que la distinction des Klephtes soumis et des Klephtes sauvages.

Le costume des Pallikares, ou soldats réunis sous un capitaine, consistait en un gilet à plusieurs rangs de boutons d'argent, une *fustanelle* ou large pantalon flottant, et un manteau de peau de mouton qui leur servait aussi de lit dans la montagne. Ils portaient au genou des plaques d'argent; pour armes ils avaient le fusil à long canon, le sabre et le poignard. Le Klephte se distinguait de l'Armatole en ce qu'il portait roulée autour de sa ceinture une longue corde destinée à lier les prisonniers. La force de chaque bande variait de cinquante à deux cents pallikares, suivant la renommée du chef qui la commandait. La dignité du capitaine d'armatolick était héréditaire; avec le sabre de son père, le fils recevait, des mains du *mouzzelin* ou représentant du pacha, l'investiture de sa puissance. Le capitaine avait pour lieutenant un *protopallikare* qui lui servait aussi de secrétaire, et portait à sa ceinture une écritoire d'argent. Chaque chef établissait ordinairement son quartier ou λιμέρι sur un sommet d'accès difficile. Ils vivaient de pillage, enlevaient les troupeaux des Turcs, et quelquefois même, au milieu de leur escorte, les agas et les beys qu'ils mettaient à rançon. Quand les Turcs faisaient défaut, ils pillaient les monastères, qu'ils soupçonnaient toujours d'entretenir des intelligences avec l'ennemi; parfois même ils rançonnaient les villages soumis aux Turcs, après leur avoir adressé, sur un papier brûlé aux quatre coins, une sommation significative et toujours comprise. Du reste, les pâtres de la montagne leur fournissaient au besoin du vin et de la viande en abondance. C'est la nuit surtout que se faisaient leurs expéditions. Ils combattaient sans discipline, isolés, et suivant les accidents du terrain. Dans les loisirs des quartiers, ils se préparaient au combat en s'exerçant au tir du fusil, au disque et à la course. Il n'était pas rare de trouver parmi eux des tireurs dont la balle, à deux cents pas, brisait un œuf ou traversait un anneau. Tout, chez ces natures rudes et sauvages, contribuait à exalter la force et le courage; leur constance à supporter la faim, la soif et l'insomnie, était extraordinaire; leur fermeté dans les tortures auxquelles les soumettaient les Turcs, lorsqu'ils les prenaient vivants, était héroïque. Ils n'estimaient qu'un genre de mort, celle que trouvaient les braves sur le champ de bataille, et, dans leurs festins, ils se souhaitaient *une bonne balle*, καλόν μολύβι. Malgré leurs mœurs âpres et grossières, les Klephtes n'étaient pas des barbares; hors le cas de représailles, leur fierté généreuse et leur humanité contrastaient avec la férocité et la perfidie des Turcs. Les femmes étaient pour eux l'objet du plus grand respect. Pleins de dévotion, ils avaient le culte des choses sacrées, des reliques et des pèlerinages, et sur leurs montagnes s'élevaient des chapelles où ils entendaient la messe. Jamais Klephte n'a apostasia. Le *serment des quarante Klephtes*, l'*Hétairie* et les associations secrètes, dont les cérémonies mystérieuses portaient le nom de *Vlam*, fortifièrent en eux le sentiment de l'amitié et du dévouement, et perpétuèrent dans leurs cœurs les traditions de la Grèce héroïque. Ils conservèrent toujours un profond sentiment de nationalité: l'Olympe était leur montagne sacrée, et la complainte de la chute de Constantinople, ce dernier chant de l'empire grec expirant, était leur chant de ralliement. Lorsque, l'hiver venu, ils quittaient leurs montagnes et descendaient dans les plaines, ils étaient partout un objet de curiosité et d'admiration; là était la vie morale de la Grèce; dans ces montagnes se préparaient

les forces qui devaient chasser les Turcs.

Les Turcs semblaient l'avoir compris, tant ils s'acharnèrent à poursuivre ces poignées de braves qui refusaient de courber la tête sous le joug et faisaient reculer les pachas impuissants à les soumettre. Au commencement du dix-septième siècle, la Porte créa la dignité de *dervendgis-baschis*, ou *gardiens des défilés*, qui organisèrent contre les Klephtes une milice commandée par des *derven-agas*. Cette mesure n'ayant produit aucun résultat, et la persécution augmentant le nombre des Klephtes, la Porte, pour compléter son œuvre, nomma, dès 1740, au pachalik de l'Épire des Albanais mahométans qui vouèrent aux Klephtes chrétiens une haine implacable et les poursuivirent à outrance. En 1787, Ali Tépéléni fut nommé dervendgi-baschi, et réunit cette dignité au pachalik de Janina. Il entrait dans ses projets ambitieux de réduire la Grèce tout entière sous sa puissance, et de se constituer une souveraineté indépendante de la Porte. Ses premiers adversaires étaient les Armatoles et les Klephtes; en les écrasant, il avait le double avantage de préparer la réalisation de son plan, et de dissimuler ses projets; car il paraissait n'agir que dans l'intérêt de la puissance turque. Aussi entreprit-il contre eux une lutte acharnée, et, tantôt par la ruse, tantôt par la force, il les poursuivit sans relâche, et parvint à en soumettre quelques-uns. Traqués par les Turko-Albanais d'Ali, soldats de profession, bien nourris et bien payés, les Armatoles se désorganisèrent, et tous les efforts du pacha de Janina n'eurent d'autre résultat que d'augmenter le nombre des Klephtes. Le plus redoutable de ses adversaires fut Androussos, père d'Odysseus, si célèbre dans la guerre de l'Indépendance, et qui le premier avait travaillé sérieusement à l'affranchissement de la Grèce. Dès 1770, il avait abandonné, pour se faire Klephte, son armatolick de Livadie ; et, comptant sur les promesses des Russes, il s'était avancé en Morée jusqu'au mont Maïnas. Abandonné de ses alliés, il se retira dans ses montagnes après des prodiges de valeur, et en perçant une armée de 10,000 hommes. Lorsque, dans la guerre de 1789, Catherine II souleva les Armatoles, il parut des premiers à la réunion de Souli. Enfin, vaincu par Ali, abandonné par les Russes, livré par les Vénitiens auxquels il avait demandé un asile, Androussos mourut, en 1800, dans les cachots de Constantinople. En 1805 une vaste conspiration, dont le siége était dans les îles Ioniennes, se forma contre Ali et contre la Porte; déjà les Klephtes de l'Étolie et de l'Épire étaient réunis à Sainte-Maure, lorsque la mort du plus brave d'entre eux, Katzantonis, pris par les Albanais et décapité à Constantinople après de longues tortures, fit avorter leurs projets. Accueillis en 1807 par les Français, maîtres des îles Ioniennes, puis renvoyés dans leurs montagnes, en 1814, par les Anglais, ils y retrouvèrent Ali toujours ardent à les poursuivre. Mais, loin d'anéantir leurs idées d'indépendance, les cruautés et les perfidies du pacha de Janina ne firent que les augmenter, et tous ceux qui rêvaient l'affranchissement de la Grèce tournaient leurs regards vers les Klephtes. Impuissant à les détruire, Ali eut l'idée de les faire servir à son ambition. Dès 1805 il les avait convoqués à Karpenisi en Étolie; il voulait les rattacher à sa cause. Ce projet n'eut pas de suite; mais, lorsqu'en 1821, Ali, pressé de toutes parts par les forces de la Porte, se vit près de succomber, il appela à lui les Klephtes, et leur rendit, avec les postes qu'il leur avait enlevés, le commandement de leurs plaines. La guerre de l'Indépendance commençait : les Klephtes, débarrassés d'Ali, poussèrent leur cri de liberté et coururent aux armes. C'est à leurs courageux efforts que la Grèce dut d'échapper enfin à la honteuse domination de ces barbares, dont la présence fait tache au milieu de l'Europe civilisée, qui, aujourd'hui, essaye en vain de galvaniser ce cadavre tombé en dissolution.

Au commencement de la guerre de l'Indépendance, le nombre des chefs klephtes s'élevait à 17 : 10 en Thessalie et en Livadie; 4 en Étolie, Acarnanie et Épire, et 3 en Macédoine, en deçà de l'Axus. Leurs forces s'élevaient à environ 12,000 Pallikares, et leurs principales stations étaient Saïdes, Argalisti et Anili sur le Pélion ; Rentila et Patrilos, sur l'Agrapha ; Alassona, dans la vallée de Tempé; Xéloparikos, aux sources de l'Achéloüs ; Millino, sur l'Olympe, et Dramissi, sur le Pinde. La guerre de l'Indépendance fit surgir de ce sol si fécond en glorieux souvenirs toute une génération de héros dont la renommée a célébré les exploits. C'étaient Eustrate et Gogo en Albanie; Georges Varnakiotis en Acarnanie ; Saphakas et Karaïskakis, morts tous les deux en 1827, sous les murs d'Athènes; Katzodémos, qui commandait en Attique, et qui trouva un glorieux trépas sous les murs de Missolonghi; Odysseus, qui conduisit au combat les Pallikares de Katzodémos; Markos Botzaris enfin, qui commandait les Souliotes, dont les troupes formaient le noyau principal de l'armée de l'Indépendance. Leurs exploits et leurs trépas héroïques hâtèrent l'heure de la délivrance; arrosé de ce sang généreux, l'olivier sacré, emblème de la liberté, put fleurir encore sur la tombe de Léonidas.

Lorsque la Grèce fut libre, et qu'il s'agit d'organiser pour la défendre une armée régulière, l'orgueil et les prétentions des Pallikares rendirent cette tâche presque impossible

aux officiers allemands et anglais qui l'entreprirent. Ils ne voulaient reconnaître d'autre autorité que celle des chefs sous lesquels ils avaient vaincu, et, en 1828, ils refusèrent de rendre leurs armes au président Capo d'Istrias. Réunis, en 1830, au nombre de quatre ou cinq mille sous la conduite de Chrisiottis, de Ladgi Christos, de Vasso et de quelques autres capitaines fameux dans la guerre de l'Indépendance, ils se retirèrent dans l'île de Salamine, et réclamèrent leur solde les armes à la main. Cependant l'armée régulière, qui devait être de 10,000 hommes, en comptait à peine 15 ou 1,800. Les troubles de 1831 montrèrent jusqu'à l'évidence le danger de conserver ces armées irrégulières qui, à un moment donné, pouvaient dicter des lois, et mirent le gouvernement dans la nécessité de prendre contre eux des mesures énergiques. L'organisation de l'armée régulière présenta de nombreuses difficultés et souleva de nombreuses antipathies. Les Grecs ne pardonnèrent pas aux ταχτιχοί, nom qu'ils donnaient par dédain aux soldats réguliers, d'avoir échangé leur fustanelle et leur τουφάχι ou long fusil contre les vêtements et les armes européennes. Depuis qu'on les a vêtus et armés à l'écossaise, ces antipathies ont à peu près disparu. Refoulés chaque jour plus avant dans les montagnes, les Klephtes ne sont plus aujourd'hui que d'obscurs bandits, et, dans ces pillards qui détroussent les voyageurs, on aurait de la peine à reconnaître les libérateurs de la Grèce.

Ouvrages à consulter : Introduction de l'ouvrage de Rizo-Néroulos; *Histoire moderne de la Grèce, depuis la chute de l'empire d'Orient*, Genève, 1828; *History of modern Greece*, by Emerson; London, 1830; *Narrative of a journey through Greece, in* 1830, by Abercromby Trant, London, 1840; *Chants populaires de la Grèce moderne*, par Fauriel, Introduction, chap. IV; *Voyage de Grèce*, par Pouqueville, t. IV, liv. XI, chap. IV.

C. MAURENCE.

KOELREUTÉRIE, *Koelreuteria* (*Botanique*). Ce genre de la famille des Sapindacées est dédié à Koelreuter, observateur habile et ingénieux qu'ont illustré ses expériences, particulièrement celles qu'il fit sur l'hybridation ou fécondation croisée dans le règne végétal. Les principaux caractères distinctifs de ce genre consistent dans des fleurs irrégulières, qui présentent, avec un calice partagé en cinq lobes égaux, une corolle de trois ou quatre pétales seulement, huit étamines le plus souvent, quelquefois moins, un ovaire sessile, creusé de trois loges qui contiennent chacune deux ovules en directions opposées, et surmonté d'un style simple, que termine un stigmate indivis. A ces fleurs succède une capsule très-renflée et vésiculeuse, qui s'ouvre à la maturité en trois valves et qui renferme des graines globuleuses, à tégument crustacé. — Le type de ce genre est la KOELREUTÉRIE PANICULÉE, *Koelreuteria paullinoides* L'HÉRIT. (*Sapindus sinensis* LIN.), charmant petit arbre originaire de la Chine, fréquemment cultivé dans les jardins et les parcs, qu'on voit rarement s'élever au-dessus de quatre ou cinq mètres. Ses feuilles pennées avec impaire sont formées de folioles ovales, bordées de grandes dents inégales; ses fleurs d'un beau jaune, qui se développent en abondance au mois de juin, forment de grandes panicules d'un bel effet. Cet arbre supporte très-bien la pleine terre sous le climat de Paris. Il aime un sol frais et léger. On le multiplie facilement, soit au moyen de ses graines qui lèvent bien semées en pleine terre, soit par marcottes, soit par boutures, qu'on peut faire également avec des rameaux et avec des racines.

P. D.

KŒNIGSBERG, c'est-à-dire *mont du roi*, *Regiomontum*, en polonais *Krolewiecz*, est la capitale de la province de Prusse et le chef-lieu du gouvernement de Kœnigsberg. Cette ville est située à 739 kilomètres nord-est de Berlin, par 18° 3' longitude est, 54° 42' latitude nord, sur la Prégel, à 7 kilomètres de l'embouchure de cette rivière dans le *Frischaff* ou *Frisches-Haff*, vaste lac qui communique avec la mer Baltique près de Pillau. Sept ponts établissent les communications entre les deux rives. La ville est divisée en trois parties : la vieille ville, *Alstadt; Kneiphof*, situé dans une île, que forme la Prégel, enfin la partie la plus moderne, *Lœbac-Benichte*, *Loebenicht* ou *Loebenitz*.

L'enceinte de la ville, fermée par des remparts, aujourd'hui en état de vétusté, et d'une circonférence d'environ deux lieues, comprend de vastes jardins et même des champs et des étangs. Elle est percée de neuf portes, dont sept de terre et deux de mer, et entourée de faubourgs, dont quatre grands et dix petits. L'intérieur de la ville est en général bien percé, mais mal bâti, si l'on excepte la rue Royale, qui fut reconstruite après l'incendie de 1811, et quatre places publiques spacieuses et régulières.

Le palais ducal, Friedrichsburg, bâti par George Frédéric, marquis de Brandebourg, dans l'*Altstadt*, est situé sur une hauteur et possède une tour élevée d'où l'on domine les environs; mais les travaux de défense dont il était protégé sont ruinés, et il est occupé par de nombreux entrepôts de commerce.

Kœnigsberg possède quinze églises; il faut citer en première ligne sa belle cathédrale, fondée en 1332 par le grand-maître de l'Ordre Teutonique, Lothaire de Brunswick, et contenant les tombeaux de plusieurs grands-maîtres, ainsi que de belles orgues; il faut mentionner aussi la belle église catholique construite en 1777, et celle de Harbourg.

L'université, dans le Kneiphof, fondée en 1544 par le margrave Albert Ier, comprend vingt-deux chaires, une bibliothèque de 50,000 volumes, un observatoire, un musée d'histoire naturelle, des instituts de médecine, de chirurgie et d'accouchement, une école forestière, un jardin botanique. Le nombre des étudiants approche de 500.

Kœnigsberg possède en outre les bibliothèques publiques du château et de la ville, les archives de l'Ordre Teutonique, fort précieuses pour l'histoire; plusieurs sociétés savantes, telles que Société royale allemande, Société économique, Société de médecine, Société biblique; des établissements d'instruction : deux séminaires, deux gymnases, des écoles supérieures pour les deux sexes; des fondations philanthropiques: un hôpital royal, une maison d'aliénés, un institut de sourds-muets, un institut pour les enfants aveugles fondé en 1816 par le comte de Bulow-Dennewitz, une maison d'orphelins; des monuments divers : l'Hôtel de ville, le palais Kayserling, le théâtre.

Le commerce de Kœnigsberg est actif, bien qu'il ait perdu de son ancienne importance. Le sol de la contrée, malgré un climat tour à tour froid, humide et sec, est généralement fertile, produit toutes les céréales, du chanvre, du lin, des pommes de terre, toutes sortes de légumes et de fruits. Il y existe des tourbières, des mines de fer et de houille. A l'intérieur, la ville possède des moulins à farine, des scieries, des martinets à fer et à cuivre, des brasseries et des distilleries, des chantiers de construction de marine. L'industrie s'applique à la fabrication des draps et d'autres étoffes de laine, tissus de coton, toiles fines et toiles à voile, orfévrerie, cuirs, amidon, tabac. On exporte beaucoup de grains, de bois de construction, de chanvre, de légumes secs. Les gros bâtiments ne peuvent remonter jusqu'aux quais de Kœnigsberg et sont obligés de rester à Pillau d'où les cargaisons sont transportées dans des alléges. Le mouvement du port est de 1,500 bâtiments, dont 500 environ exportent le blé. Le nombre des habitants est porté à 72,000, pour la ville et à 750,000 pour la Régence (*Regierungsbezirk*).

La fondation de Kœnigsberg est due à l'Ordre Teutonique. On sait que les chevaliers Teutoniques, ayant alors pour grand-maître Hermann de Salza, furent appelés en Prusse, en 1230, par Conrad, duc de Cujasie, pour convertir par la conquête les habitants du pays encore idolâtres. En peu d'années ils se furent rendus maîtres de toute la Prusse. C'est alors, en 1255, qu'ils fondèrent la ville qu'ils appelèrent Kœnigsberg, à cause de sa position sur la colline de Twangste, et en mémoire du secours donné à l'Ordre par le roi de Bohême, Ottokar II (Prémislas), qui s'était croisé en 1254. Lorsque, en 1525, le grand maître Albert de Brandebourg, s'étant déclaré pour la réforme Luthérienne, se maria et sécularisa la Prusse orientale, Kœnigsberg devint la capitale de cette partie de la Prusse, érigée en duché. L'électeur Frédéric III de Brandebourg y naquit le 22 juillet 1657; il s'y couronna lui-même et son épouse dans l'église du château le 18 janvier 1701, et prit le titre de Frédéric Ier, roi de Prusse. Depuis ce moment Kœnigsberg fut capitale du royaume de Prusse. Mais Berlin, qui était déjà à cette époque la résidence habituelle des souverains, finit par remplacer Kœnigsberg comme capitale de l'État.

Kœnigsberg est le lieu de naissance du naturaliste Jean-Théodore Klein (né en 1685, mort en 1759), auteur de l'*Histoire naturelle des poissons*, du livre des *Échinodermes des oiseaux*; du célèbre anatomiste J. Théoph. Walter (1734-1818), qui avait disséqué, dit-on, plus de 8,000 cadavres, et qui forma cette belle collection d'anatomie que le roi de Prusse acheta 400,000 francs. L'université a produit le géographe Gaspari, mort en 1830, le chimiste Hage, l'astronome Bessel, l'historien L. de Baczko, les savants Dinter, Hippel, Lobeck, et surtout l'illustre Kant, à qui sa patrie a élevé un monument, et qui semble avoir transmis à la société lettrée, particulièrement à l'université de sa ville natale, non-seulement la tradition de sa philosophie, mais quelque chose de son austérité méditative.

Hermenberger, *Descriptio Borussorum.*
Erasmus Stella, *De Antiquitate Borussorum.*
Mac-Carthy, *Dictionnaire Géographique universel*, Paris, 1840; 2 vol. in-8°.
Ennery et Hirth, *Dictionnaire général de Géographie universelle, ancienne et moderne.* Strasbourg; 4 vol. in-8°.

A. BLANCHET.

KOLÉA, localité de l'Algérie, dans la province d'Alger, à 37 kilomètres ouest de cette ville. Vénérée des indigènes sous le nom de *petite Mecque*, elle fut longtemps opposée par la dévotion musulmane à Blida, la ville des plaisirs faciles. Koléa devait ce renom de sainteté à une famille célèbre de marabouts, les Sidi-Embarek, qui, après avoir combattu contre la France au nom du patriotisme religieux et politique, durent, comme tous les marabouts et les chefs arabes, s'incliner enfin sous la volonté de Dieu. Une mosquée consacrée à la mémoire des Embarek, et transformée depuis en hôpital militaire, consacre leur mémoire sur l'horizon de Koléa. La ville, détruite en 1825 par un tremblement de terre, et immédiatement rebâtie, fut occupée en 1838 par un bataillon de zouaves que commandait le capitaine Lamoricière, du-

rant la paix qui suivit le traité de la Tafna; mais elle resta interdite aux Européens jusqu'à la reprise des hostilités. En 1839, les Français en prirent définitivement possession : les troupes y bâtirent un camp fortifié, qui est un des plus beaux de l'Algérie. Pendant toute la période de guerre, ce camp surveilla le rivage de la mer, qui n'est éloigné que de six kilomètres au nord, et observa la lisière septentrionale de la Métidja, sur le territoire des Hadjoutes, nos ennemis les plus redoutés. Après la guerre, Koléa, privé de toute fonction militaire, non moins que de communications faciles avec les centres voisins de population, même avec les parties diverses de son territoire, traîna une existence languissante, comme chef-lieu d'un district rattaché d'abord à l'arrondissement d'Alger, puis à celui de Blida. Cette situation tend à changer, grâce au percement de trois routes qui mettront cette petite ville en rapport avec Alger vers l'est, avec Marengo et Cherchel à l'ouest, avec Blida au sud. L'attribution à ses habitants d'un territoire étendu de colonisation, partie dans le Sahel d'Alger, partie dans la Métidja, ainsi que la création de nombreux villages dans le pays avoisinant, contribueront à la renaissance de Koléa, en en faisant un centre d'agriculture et d'entrepôt, en même temps que de transit. Le terrain, d'une admirable fertilité, abondamment arrosé, se prête aux plus riches cultures, parmi lesquelles celle des orangers, citronniers, cédratiers, et généralement de tous les arbres fruitiers, occupe déjà un rang distingué. Par leurs plantations, les jardins de Koléa rivalisent de beauté avec ceux de Blida, qui verdoient en face, au côté opposé de la Métidja. La population de Koléa montait, en 1856, à 2,402 habitants, dont 967 Européens et 1,435 indigènes.

Les centres de population distribués dans la région qui avoisine Koléa sont *Douaouda* (393 habitants); *Fouka* (411); *Zéradla* (206); *Bou-Ismaël* (333); *Tefeschoun-Castiglione* (287); quelques hameaux primitivement peuplés de Suisses, et que l'on nomme *Zouidj-el-Habbous*, *Saighir*, *Messaoud* et *Berbessa*, peuplés de 331 habitants; enfin *Chaiba*, village de création récente. La population totale du district est de 4,363 habitants.

Sur le trajet de Koléa à Cherchel se voit le monument, vulgairement mais inexactement appelé *Tombeau de la chrétienne* (*Kbeur-Roumia*), sépulture des anciens rois maures et numides. Des fouilles ont été entreprises pour y pénétrer; la science attend avec impatience leurs révélations. (Voir, plus haut, l'article JULIA CÆSAREA.)

MONITEUR ALGÉRIEN, Dénombrement de l'Algérie en 1856.

JULES DUVAL, *Tableau de l'Algérie*. Observations personnelles.

JULES DUVAL.

KOLLO, le *Collops magnus* des Itinéraires romains, bon port sur la côte septentrionale de l'Afrique, en Algérie, à 60 kilomètres ouest de Philippeville. Occupé le 11 avril 1843 par les troupes françaises, il a été depuis évacué, et n'est habité aujourd'hui que par les indigènes. C'est un des lieux où le commerce européen a le plus anciennement trouvé accès. Les Vénitiens et les Génois y furent accueillis les premiers dès le moyen-âge; les Flamands, les Français ne tardèrent pas à les suivre, et ces derniers y prirent le dessus. La compagnie française établie à Marseille y entretenait un agent et en exportait des laines, de la cire, du miel, des cuirs, des fruits secs, du corail. Ce négoce dura de 1604 à 1685. Les habitants ont conservé de ces relations commerciales quelques habitudes plus civilisées que les Kabiles des autres côtés; ils prêtent appui à l'autorité française, dans toutes les mesures qu'exige la police de la mer. Le cabotage ajoute ses profits à ceux de la culture des jardins et des champs. — On retrouve à Kollo plusieurs débris de constructions romaines. Sur le bord de la mer se voient des pans de mur, et, au-dessous, des souterrains; on en trouve aussi sur les bords et dans l'intérieur d'un étang situé à huit kilomètres au sud de la petite ville. D'après la tradition locale, cet étang ou lac communiquait autrefois avec la mer, dont une langue de sable le sépare aujourd'hui, et formait un beau port capable de contenir un grand nombre de bâtiments. Les habitants lui donnent le nom d'El Djabia; on y a trouvé jusqu'à 13 brasses d'eau (21m 10). Kollo ne saurait tarder à être occupé par la France, qui retrouverait dans cette possession les avantages maritimes et commerciaux dont l'histoire suit la trace pendant près de deux mille ans.

CARETTE, *Algérie* dans l'*Univers pittoresque*. JULES DUVAL, *Tableau de l'Algérie*.

Jules DUVAL.

KORDOFAN (*Géographie*). Contrée de l'Afrique, aux limites indéterminées, que les géographes placent entre le 10e et le 15e degré de latitude nord, et le 25e et 30e de longitude orientale, entre la Nubie supérieure au nord, le Sennaar à l'est, des terres inexplorées au sud, le Darfour à l'ouest; elle appartient tout entière au bassin de la rive gauche du Nil Blanc ou *Bahr-el-Abiad*, qui en contourne les frontières orientales. La surface du pays est généralement plate; cependant elle se relève en divers points, et surtout au nord et à l'ouest, en divers groupes montagneux qui se dirigent du sud-ouest au nord-est : le massif principal, appelé *Djebel* (montagne) *el-Kor-*

dofan, s'élève, d'après un géologue allemand, M. Russegger, à 1836 pieds au-dessus du niveau de la mer. La roche constituante est le granit à grains moyens, dont les éléments sont très-intimement unis. On y constate, dit-on, de riches minerais de fer, de cuivre et de quartz aurifères. Dans le nord, le granit devient porphyroïde, ou passe même tout à fait au porphyre. Le sol atteint une exubérante fécondité le long des bords du Nil et dans les oasis éparses dans le pays : à défaut de puissants courants d'eau, les pluies estivales et d'abondantes rosées entretiennent sa fertilité. Les habitants y sèment du *dourah* (espèce de millet ou sorgho), dont ils mangent le grain ; du sésame, dont ils extrayent l'huile; le coton, dont ils tissent les filaments et fabriquent des étoffes. Ils élèvent peu de moutons et de chameaux, mais beaucoup de bœufs et des chevaux estimés. Ils chassent l'éléphant, la girafe, l'antilope, le lion, l'autruche, et trafiquent de leurs dépouilles.

Les habitants appartiennent à trois races bien distinctes : 1° les *nubas* ou *nègres*, véritables indigènes, les uns libres et idolâtres, les autres soumis et musulmans; 2° les *Dongolaoui*, venus de Dongola dans le Kordofan en divers temps ; 3° les *Arabes bédouins*, qui du Hedjaz se sont répandus avec l'islamisme en Égypte et dans le Soudan, tous musulmans du rite malékite. Chacune de ces races parle une langue particulière, divisée chez les nègres en une foule de dialectes locaux, dont la confusion est accrue par les croisements, qui ont aussi altéré les types primitifs de la figure et du corps. Les uns habitent sous des huttes mobiles de paille, les autres dans de chétives maisons groupées en villages. Le centre principal de population emphatiquement qualifié de capitale du Kordofan, parce que le gouverneur y réside, se nomme *Obéid*, ou plus exactement *Lobéidh*, habité par cinq à six mille individus, les uns soldats, les autres sujets du pacha d'Égypte. Les autres localités qui doivent à leur marché une mention des voyageurs sont : Coursi, Bara, Abu-Haraz, Dar-Hammer. Lobéidh s'élève, à 1128 pieds (allemands) d'altitude, au milieu d'une vaste plaine qui se prolonge jusqu'au Nil, à travers des cultures non interrompues, où l'on remarque le bananier. Un demi-cercle de montagnes domine l'horizon au nord et à l'ouest, à une vingtaine de lieues de distance.

Comme la plupart des peuples sauvages et barbares, les habitants du Kordofan connaissent, avec les cultures les plus simples, quelques industries rudimentaires. Outre le tissage et la fabrication du coton, ils façonnent le fer en armes; ils coulent toutes sortes d'ornements en étain; ils préparent les peaux, ils teignent le cuir et les étoffes, ils font leur poterie. Mais le commerce forme la principale source de leur richesse. Il a pour objet l'ivoire, les plumes d'autruche, le miel, le tamarin, les bestiaux, les esclaves provenant soit du pays même, soit du Taggeleh et du Darfour, et surtout la gomme, qui est une des plus belles de toutes celles que l'on connaisse dans le commerce : elle vaut au Caire plus d'un tiers en sus de celle du Sennaar, de Taka, du Hedjaz ; elle est meilleure que celle du Sénégal, gâtée souvent par des pluies excessives : le prix d'achat en est moindre au Kordofan que partout ailleurs. On estime que la quantité de gomme expédiée, en 1850, par les négociants du Kordofan, était d'environ 25,000 quintaux : elle s'achète plus ordinairement à la vue qu'à la pesée. On confie d'ordinaire de l'argent ou des marchandises à des noirs, qui s'engagent à rapporter en échange une certaine quantité de gomme, et qui reviennent fidèlement, quelquefois après plusieurs mois d'absence, rendre compte de leurs opérations. Parmi les marchandises importées au Kordofan, les dattes de Dongola jouent un rôle principal. Les transports sont effectués par des caravanes, dont les unes partent du Darfour et traversent le Kordofan, dont les autres chargent dans le Kordofan même, et se rendent les unes et les autres, soit à Khartoum, soit au Caire même. Le trajet de Lobéidh à Khartoum est de dix journées de marche.

Histoire. L'histoire du Kordofan est peu connue. On sait seulement que la population arabe rattache son origine à un nommé Abou-Zett, regardé comme le chef de la première émigration. Antérieurement au dix-huitième siècle, le territoire de Lobéidh était tributaire des rois du Sennaar. A cette époque les princes du Darfour en disputèrent la souveraineté à ceux du Sennaar; mais ce ne fut que dans les premières années du dix-neuvième siècle que le commandant des troupes du Darfour, Makdoum-el-Moussalem, put prendre possession du pays et installer sa résidence à Lobéidh, dont un adversaire plus redoutable ne tarda pas à le chasser. Cet adversaire fut Méhémet-Ali', le fameux pacha d'Égypte. Lorsqu'en 1818 les armes victorieuses de son fils Ibrahim l'eurent débarrassé des Ouahabites, Méhémet-Ali songea à étendre ses possessions vers le sud, et à soumettre le Soudan, le pays des noirs, où il espérait trouver de riches mines d'or. Une expédition fut organisée en vue de cette conquête, et le commandement confié à un de ses fils, Ismaël-Pacha, qui soumit, dans l'année 1820, le Kordofan et le Sennaar; le lieutenant des rois de Darfour fut défait et tué à la bataille de Bara, par Méhémet-Bey, beau-frère du général égyptien. Ismaël ne jouit pas longtemps d'un

triomphe qu'il avait souillé par toutes sortes de cruautés : il périt, avec beaucoup de ses serviteurs, dans un incendie de sa tente allumé par la main vengeresse des parents de ses victimes. Méhémet-Bey accourut pour venger à son tour la mort de son beau-frère, et ne recula devant aucune férocité ni aucune extravagance furieuse. Aussi devint-il un objet de terreur non-seulement pour les naturels du pays, mais pour ses propres soldats. En 1824 il fut remplacé par Rustem-Bey dans le commandement du Kordofan, et depuis lors divers gouverneurs se sont succédé dans ce poste important. Aujourd'hui le Kordofan est un des six gouvernements institués par l'Égypte dans les contrées soumises à son pouvoir sous la dénomination générale de *Belad-el-Soudan* (pays des noirs) : les cinq autres sont ceux de Nubie supérieure, de Taka, Khartoum, Sennaar, Fazogl. A la tête de chacun de ces gouvernements est un moudhir, qui a le grade ou le rang de colonel, et commande à un certain nombre de cachefs ou capitaines, chefs de district, chargés de percevoir la contribution, à l'aide d'une troupe de cavaliers. Ces divers moudhirs dépendent du gouverneur général (*hokmadar*), qui réside a Khartoum : les uns et les autres sont renouvelés tous les trois ou quatre ans. C'est à Khartoum que le vice-roi d'Égypte, Saïd-Pacha, a rendu, le 26 janvier 1857, ses décrets de réforme administrative, qui permettent d'espérer une ère meilleure pour ces peuples opprimés, surtout dans le Soudan, par les petits despotes qui règnent passagèrement en son nom. Le Kordofan particulièrement, atteint dans son agriculture et dans son commerce, avait fini par n'être qu'un marché d'esclaves ou de soldats. Suivant toute apparence, la renonciation au monopole du commerce avec les nègres libres, que s'était jusque-là réservé le gouvernement, deviendra pour le pays le signal de sa prospérité.

Le Kordofan, jusqu'ici peu connu des Européens, n'a été visité que par un petit nombre de voyageurs, parmi lesquels les Anglais Bruce et Browne, les français Cailliaud et Ducouret, et les Allemands Ruppel et Russegger ont fourni les informations les plus importantes. Cependant un Français, M. Thibaut, y a résidé et trafiqué pendant plus de vingt ans, sous le nom d'Ibrahim, sans désavouer sa nationalité ni sa religion.

D'ESCAYRAC DE LAUTURE, *Le Désert et le Soudan*.
L'*Afrique orientale*, dans la collection de l'UNIVERS PITTORESQUE.
THIBAUT, *Expédition à la recherche des sources du Nil*.

Jules DUVAL.

KOREICHITES, la plus celèbre des tribus arabes, celle qui donna le jour à Mahomet. Déjà considérée comme la plus noble dans la période antéislamique, elle tira de la naissance du prophète une nouvelle et capitale illustration. Son origine remonte à Fihr, un des descendants d'Ismaël, le fils d'Abraham et d'Agar, un des pères du peuple arabe. Fihr naquit vers l'an 200 de l'ère chrétienne, et fut le dixième aïeul de Mahomet. Kossaï, un de ses petits-fils à la cinquième génération, après avoir supplanté les Kozaa, autre tribu arabe, dans l'intendance de la Mecque, lieu déjà renommé par la *Kaaba*, dont la tradition attribuait la fondation à Abraham lui-même, persuada à ses frères de tribu de bâtir, autour du temple sacré, une ville dont les différentes parties seraient occupées par leurs différentes familles. C'est alors que la postérité de Fihr prit le nom de *Koreichites*, du verbe arabe *katrich*, rassembler, et Kossaï fut lui-même appelé *Collecteur*, *Koreich*, surnom que d'autres légendes attribuent à Fihr lui-même. C'est ainsi que furent assurées à leur descendance d'importantes et nombreuses dignités durant le paganisme arabe. Les priviléges honorifiques des Koreichites étaient les suivants : l'abreuvement des pèlerins au puits sacré de Zemzem, dont un ange agitait les eaux; le maintien de l'ordre et de la propreté dans le temple, la conservation de l'aigle, enseigne de la tribu et étendard de la guerre, la garde du dépôt des secours destinés aux pèlerins nécessiteux, les convocations des assemblées, la présidence du conseil suprême, la direction des affaires publiques, la fixation des amendes expiatoires, l'administration du prétoire, le commandement de la cavalerie, les médiations, la consultation du sort par les flèches, la garde des richesses sacrées. Dix familles des plus vénérées jouissaient chacune de ces charges honorifiques et héréditaires, mais toujours confiées aux plus méritants dans ces familles. Telle était l'organisation intérieure de la grande tribu des Arabes les mieux administrés avant et après les premiers temps de l'islamisme : sorte d'oligarchie aristocratique toujours renouvelée parmi les plus dignes au sein de dix familles les plus illustres en naissance et en qualités morales et civiles, et ne laissant aux autres tribus que les services secondaires. L'affluence des pèlerins qui se rendaient au temple répandit la renommée des Koreichites dans toute l'Arabie. Ils s'enrichissaient en même temps par le commerce qu'ils faisaient des produits de l'Arabie heureuse (Yémen), en Syrie, en Mésopotamie et en Égypte, d'où ils rapportaient en échange des étoffes, des graines et autres marchandises.

Cette haute position, qui était déjà acquise à la tribu des Koreichites deux siècles avant la naissance de Mahomet, aurait dû grandir, ce semble, dès les premiers jours où le fils

d'Abdallah annonça la divine mission qu'il avait reçue d'en haut. Mais la plupart de ses compatriotes ne virent d'abord en lui qu'un ambitieux, un imposteur, un fou, et un possédé du démon. Ils le poursuivirent de leurs railleries, de leurs menaces, de leurs violences. Ils persécutèrent ses premiers adeptes, ce qui détermina plusieurs d'entre eux à s'éloigner de la Mecque; et, reprenant, au nom de la foi, le chemin de la mer Rouge, que depuis bien des siècles le commerce avait rendu familier à ces tribus arabes, ils se rendirent en Abyssinie, où ils furent reçus avec bienveillance par le roi de ce pays, qui était cependant chrétien. En vain les Koreichites lui demandèrent l'extradition des fugitifs : le roi la refusa en se louant de leur conduite. Quelques années après, Mahomet lui-même, pour échapper à la mort, dut s'enfuir de la Mecque, l'an 622 de l'ère chrétienne, année à jamais célèbre, car elle devint la première de l'*hégire* ou ère musulmane. Il se refugia à Yathrib, qui mérita d'être appelée désormais Médine, ou *la ville* par excellence, localité habitée alors principalement par des tribus idolâtres et juives. Dans cet asile il trouva la paix, la popularité et la facilité d'apostolat que sa patrie lui refusait. A son tour, chef d'un puissant parti, il prit l'offensive, attaqua les caravanes koreichites, livra bataille à leurs soldats, qu'il tailla en pièces dans le combat de Bedr. Une succession d'avantages compensés par quelques revers aboutit à une trêve qui lui permit de se vouer avec plus d'autorité et de sécurité au triomphe de sa mission. Bientôt la guerre éclata de nouveau; le Prophète s'empara de la Mecque, y accomplit en maître les rites du saint pèlerinage, renversa les idoles de la Kaaba, et consacra exclusivement ce temple au culte du vrai Dieu. Vaincue et dispersée par la force, la tribu koreichite se divisa : les uns se convertirent à la foi nouvelle, séduits par le prestige du Prophète, entraînés par l'exemple et se sentant fiers d'être les frères par le sang d'un homme qui, au nom de Dieu, traitait d'égal à égal avec les rois et les empereurs, et que les peuples suivaient avec enthousiasme. Les autres, obstinément fidèles à la tradition païenne de leurs pères, se décidèrent à émigrer, et se réfugièrent en Afrique, où ils trouvèrent des terres vacantes et de vastes pacages sous un soleil ardent : une fidèle image de l'Arabie.

A dater de l'établissement de l'islamisme, l'organisation administrative des Koreichites s'altéra et se laissa absorber dans l'organisation générale instituée par le Koran. L'histoire des Koreichites musulmans se confond avec celle du peuple arabe, que la voix des khalifes entraîna vers tous les points de l'horizon pendant plusieurs siècles : ils furent néanmoins toujours distingués de la foule des autres tribus par l'honneur d'avoir donné naissance à Mahomet, et, en souvenir de cette gloire particulière, ce fut un article de la foi politique et religieuse de l'islam, que l'imam ou chef suprême de la religion devait être choisi dans la souche koreichite : cette règle fut suivie jusqu'à la conquête qui fit passer la succession des khalifes aux mains des Turcs. Par là s'explique le soin de tous les ambitieux, aspirant au pouvoir, de se rattacher à la généalogie du Prophète. Aujourd'hui, la descendance particulière des Koreichites constitue dans le Hedjaz une petite tribu forte d'environ trois cents fusils.

Quant aux Koreichites idolâtres, qui se dispersèrent dans l'Afrique orientale, ils y ont conservé, à travers les siècles, des traits nombreux qui révèlent leur origine première : leur langue surtout, quoique un peu altérée par le temps et accrue de quelques mots empruntés aux vocabulaires des nègres, est cependant encore la langue du Hedjaz, plus harmonieuse, plus concise, plus énergique, plus grammaticale, plus arabe en un mot, que les idiomes de l'Égypte et du Maghreb. Aujourd'hui le plus grand nombre d'entre eux se sont convertis de seconde main à l'islamisme, depuis deux ou trois siècles; les uns par l'infiltration des familles arabes qui ont envahi le nord de l'Afrique du septième au onzième siècle de l'ère chrétienne, et se sont répandues au sud et à l'est; les autres par la propagande belliqueuse des noirs et des Foulahs convertis avant eux; mais nulle part l'islam n'est pratiqué avec moins de sévérité. Quelques-uns même, au cœur du Soudan, paraissent encore plongés dans l'idolâtrie. Les tribus koreichites du Soudan se subdivisent, comme toutes les tribus arabes, en ferkas ou fractions, petites communautés qui s'unissent les unes aux autres en alliances offensives et défensives. Pour centraliser le gouvernement de ces tribus, les souverains du Soudan les rapprochent en groupes artificiels, d'après le territoire qu'elles habitent, sous la conduite de quelques chefs nommés par eux. On trouve de ces Koreichites principalement dans le Darfour, le Ouaday et le Baguermi.

Les traces encore vivantes, soit en Arabie, soit en Afrique, d'une tribu dont la généalogie certaine et l'illustration historique remontent à près de deux mille ans, sont un éclatant témoignage de la persistance du sentiment de famille au sein de la souche sémitique et des populations musulmanes, et démentent la supposition vulgaire que la polygamie étouffe en elles les liens et les traditions du sang. Telle est la puissance de la force naturelle et sociale de la famille au sein de l'humanité, et particulièrement dans les races orientales, qu'elle y ré-

siste à la plus énergique cause de dissolution.

DE SLANE, traduction du *Précis de jurisprudence musulmane de* SIDI KHALIL.

CAUSSIN DE PERCEVAL, *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme.*

J. D.

KOULOUGLIS, famille importante de l'ancienne population algérienne.

Par un trait particulier de l'organisation militaire qu'introduisit en Afrique le rude génie des Barberousse, les soldats d'aventure que les pachas d'Alger faisaient recruter en Orient, pour être les instruments de leur brutale domination, devaient arriver sans femmes, sans enfants, pour qu'ils pussent se vouer à leur destinée nouvelle sans arrière-pensée de patrie et de famille. Mais ne pouvant, sur la terre conquise, imposer à des musulmans le célibat, comme faisaient les Ordres religieux du christianisme à leurs chevaliers, le système turc amoindrissait autant que possible l'action de la famille, en réduisant les influences des femmes et les priviléges naturels de l'héritage. Les enfants issus de l'union des femmes mauresques avec les janissaires, que l'on doit appeler orientaux plutôt que turcs, car c'étaient des recrues prises confusément dans toutes les régions de l'islam, étaient qualifiés de *Koulouglis* ou *fils de l'esclave*, et formaient une classe particulière, participant du sort des deux classes dont elle provenait. De même que les Turcs, ils pouvaient être inscrits comme soldats, et ils leur étaient assimilés tant pour l'avancement que pour la solde; ils étaient même admissibles à tous les emplois, y compris ceux de bey et d'agha. Mais, par défiance des influences de lignée maternelle, ils ne pouvaient jamais devenir pachas, et ils étaient même exclus du grand-divan, composé du *khaznadji* (trésorier), du *khodja-el-kheil* (secrétaire des écuries), de l'*oukil-el-heurdj-mtâ-ez-zira* (intendant de la marine), et de l'*agha-mtadar-es-soltan* (intendant du palais). « Que vos fils issus des femmes indigènes, avait dit au fondateur de l'odjak le marabout Sidi-Abder-Rahman-et-Taalebi, ne soient jamais *kerassa*, » c'est-à-dire n'obtiennent jamais les grandes fonctions qui donnent droit à un siége d'honneur (*korsi*). Les Koulouglis passaient, du reste, même aux yeux des Turcs, pour de forts bons soldats.

Les Koulouglis ne cessèrent de protester contre cet article rigoureux de la charte des Turcs, malgré son origine doublement sacrée. Ils protestèrent dès l'année 1595, où il y eut une sérieuse collision entre eux et les Osmanlis; mais leur plus formidable révolte fut celle de 1628, dans laquelle beaucoup d'entre eux périrent après un succès éphémère. Dix ans après, ils furent transplantés au confluent de l'Oued-Zitoun et de l'Isser, derrière le Fondouk, à dix lieues sud-est d'Alger, et y fondèrent la colonie de Zouatna, qui devint prospère et puissante. En prenant cette détermination, le divan d'Alger atteignait un double but : il se débarrassait d'un danger toujours imminent de révolte, et il faisait garder une avenue de la Kabilie par des troupes que leur origine signalait à la haine des Kabiles, et qui, devant choisir entre deux camps, devaient éprouver plus de sympathie pour celui de leurs pères. Suivant le même plan politique, on les distribua, à divers intervalles, au milieu des populations suspectes, pour les contenir.

En 1830, ils occupaient, entre autres villes, celle de Tlemcen, et formèrent un élément important du parti que commandait le célèbre général Mustafa. On les retrouve encore aujourd'hui en petit nombre dans la plupart des villes indigènes de l'Afrique du nord, particulièrement à Biskara. Ils composent la population de deux tribus considérables, celle des Zouatna dont nous avons parlé, et celle des Zammora, située sur la limite méridionale de la Kabilie. Au moment de la déchéance des Turcs en 1830, les Koulouglis se virent en butte aux attaques des tribus arabes et berbères qui les entouraient, et n'eurent d'autres ressource que de se jeter dans les bras de la France. C'est ainsi que la garnison de Tlemcen et la colonie de l'Oued-Zitoun se détachèrent de bonne heure des masses indigènes et se rangèrent sous nos lois. Mais l'autorité française, qui ignorait le vrai caractère de leur situation et les gages sérieux qu'ils offraient d'un ralliement sincère, ne les accueillit d'abord, ainsi que les tribus maghzen, qu'avec une grande méfiance; on refusa même parfois leur soumission la plus humble. Peu à peu ils se firent pourtant accepter d'une politique devenue plus intelligente à mesure qu'elle avançait dans la connaissance des sentiments très-divers du pays; beaucoup d'entre eux prirent du service dans notre infanterie et notre cavalerie indigènes, où ils se conduisirent en braves et fidèles soldats.

Ces rapprochements avec les vainqueurs signalèrent les Koulouglis aux coups d'Abd-el-Kader, qui ne poursuivait pas d'ailleurs d'une moindre haine les Turcs dans leurs agents et descendants, que les Français eux-mêmes. Il mesura ses forces avec les leurs dans de violentes et fréquentes luttes contre le général Mustafa, ancien commandant des forces turques et auxiliaires dans la province d'Alger. A l'abri du traité de la Tafna, conclu en 1837 avec le général Bugeaud, l'émir s'était avancé, de la province d'Oran, théâtre de ses premiers exploits et berceau de sa puissance, vers les contrées de l'est, avec l'intention de pénétrer dans la Kabilie, dont il espérait faire le boule-

vard inexpugnable de ses attaques et de ses défenses. Au commencement de 1838, il tomba à l'improviste sur la tribu des Zouatna, les dispersa, les ruina, et fit massacrer leur chef. Comme les Zouatna étaient des étrangers dans le pays, le désastre qui les frappait ne pouvait lui aliéner les véritables berbères, et cependant ceux-ci ne pouvaient qu'être pénétrés d'une salutaire terreur en voyant la vigueur des coups du jeune marabout. Néanmoins ce calcul de l'ambition fut déçu; sauf une tribu maghzen des Turcs, également mélangée, les Amraoua, tous les Kabiles refusèrent l'obéissance à un maître à qui leurs traditions et leurs constitutions indépendantes ne reconnaissaient aucun droit de le réclamer.

Dès ce jour les Koulouglis de toute l'Algérie, éclairés sur leur véritable intérêt, se tournèrent vers la France comme vers leur seul refuge. Les simples guerriers combattirent en soldats et sous-officiers dans nos bataillons ou escadrons indigènes et dans les goums. Les moins ignorants furent nommés muphtis, kadis, interprètes. Dans ces fonctions diverses, le type métis se montra en Algérie, comme en d'autres pays, supérieur aux deux types dont il provenait. Le nombre des Koulouglis était évalué, quelques années après la conquête, à une vingtaine de mille âmes. Aujourd'hui on cesse de les distinguer dans les dénombrements, parce qu'ils se fondent de plus en plus dans la masse de la population arabe, dont aucun caractère politique ne les sépare plus, au contraire de ce qui avait lieu dans le système turc. Ils s'en distinguent seulement par leur fidélité au rite hanéfi, tandis que tous les indigènes de l'Algérie, Arabes et Kabiles, suivent le rite maléki. Cependant ces familles conservent avec orgueil le souvenir de leur origine, et elles en tirent un sentiment de dédain pour les vrais indigènes, à qui leurs pères commandaient en maîtres. Aussi la France trouve-t-elle toujours en eux des serviteurs fidèles et intelligents dans les diverses fonctions civiles et militaires. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres éclate la supériorité de son génie colonisateur; car, au lieu de détruire et d'abaisser la race vaincue des Koulouglis, elle l'élève vers elle et l'admet au partage de ses prérogatives.

Jules DUVAL.

KOUSKOUSSOU. Mets national des Arabes de l'Afrique septentrionale, qui donnent ce nom à diverses préparations culinaires, dont la base est toujours la farine d'orge ou de blé dur. On dérive ce mot, qui n'est point une expression arabe, soit de *keskass*, écuelle percée d'une multitude de petits trous, dans laquelle on prépare ce mets, soit par onomatopée, du bruit produit par la vapeur lorsqu'elle passe à travers les trous du récipient et les grumeaux de farine.

Pour le préparer, on réunit en un lieu découvert et isolé la quantité de blé dur prélevée pour cet emploi. Ce blé est mouillé complétement, puis mis au soleil en tas, et recouvert d'étoffes très-humides. Au bout de quelques heures, le grain s'étant bien renflé, on l'étend en couches minces au soleil. Lorsque la dessiccation paraît assez avancée, on passe le grain entre deux meules légères, mues à bras par une ou deux femmes; les grains sont seulement concassés en fragments gros comme du mil. Cette sorte de gruau brut ou semoule est exposée au soleil, et il suffit de la vanner pour en chasser les pellicules. Puis on l'ensache dans des peaux de mouton ou de chèvre.

Ainsi s'obtient la matière première. Quand on veut la convertir en mets pour le repas, les femmes la prennent par poignée, et la jettent dans une large sébile de bois, où elles l'arrosent de quelques gouttes d'eau; elles frottent ensuite les grains avec la paume de la main jusqu'à ce qu'elles aient obtenu une sorte de pâte ronde de diverses grosseurs qui prend différents noms. On en compte huit espèces en Algérie.

1° La *berboucha*, qui se prépare avec de la farine brune, notamment avec celle de l'orge; c'est le kouskoussou le plus commun; il forme presque exclusivement la nourriture de la classe pauvre. — 2° Le *medjebour*, qui se fait avec de la semoule de première qualité de froment, ou avec la farine de mouture française. On l'accommode avec de la viande d'agneau, des poules, des pigeons et des perdrix. Après cette première opération, on le fait cuire deux autres fois dans le keskass; puis on y ajoute du beurre fondu, et, au moment de le manger, on l'arrose de bouillon. — Le *mahwer*, qui se prépare avec les mêmes ingrédients que le medjebour; seulement, le grain est plus menu. Le mahwer le plus estimé est celui qu'on appelle *nemli*, parce qu'il ressemble, par la ténuité de ses graines, à des têtes de fourmi (*nemla*). On l'accommode avec des viandes fraîches. — 4° Le *harach-fi-harach*, qui diffère du précédent en ce que la mouture du grain est plus grossière. On l'apprête quelquefois avec des viandes marinées ou salées, d'ordinaire pourtant avec des viandes fraîches. L'assaisonnement ordinaire consiste en oignon, sel, poivre rouge, pois chiches et boulettes de viande grosses comme des balles de fusil. — 5° Le *mesfouf*e, qui se fait avec la première qualité de froment. On le laisse cuire de la même manière que tous les autres kouskoussous; seulement on y mêle des grains de raisin sec ou des grains de grenade. Lorsque, pour le rendre plus délicat, on y mêle du lait pur (*halib*) ou du petit lait (*leben*), il prend le nom de *barboukr*. —

6° Le *mecheroub*, qui n'est pas généralement très-estimé. Lorsqu'à la suite de pluies abondantes, l'eau a pénétré dans les silos et atteint le blé qu'ils contiennent, ce blé s'imbibe (*icherob*), et contracte en même temps un goût âcre et une odeur répugnante. Après l'avoir tiré du silo, on le fait sécher, on le moud, et c'est de la farine qui en provient que l'on fait le mecheroub. — 7° Quant au *mezeiit*, voici de quoi il se compose. Parmi les silos, il y en a dont la terre est assez bonne pour que le blé, extrait au bout de deux ans, et quelquefois davantage, n'ait pas été atteint par l'eau. Des parois de leurs cavités on détache une espèce de croûte produite par la seule humidité légère que la terre communique toujours aux grains qu'elle renferme. Cette croûte, de couleur brunâtre, a un goût légèrement sucré. On la transforme en *medjebour* (n° 2). Au dire des Arabes, c'est un mets exquis, le plat des amis. Le kouskoussou de *mezeiit* s'apprête avec du beurre frais et de la viande d'agneau. — 8° Le *aïche* ressemble à de la soupe au riz, avec cette différence que les grumeaux de kouskoussou remplacent les grains de riz. On fait cuire dans le bouillon de cette sorte de potage des abricots secs désignés dans le dialecte barbaresque par le mot *fermass*.

Le kouskoussou n'exclut pas d'une manière absolue l'usage du pain, dont les Arabes se montrent très-friands, de celui surtout que préparent les boulangers européens; mais il n'entre que d'une manière exceptionnelle dans leur consommation.

CHERBONNEAU : *Note sur les différentes espèces de Kouskoussou* dans le CENTRE ALGÉRIEN.

J. D.

KOUSSO (*Thérapeutique*). La thérapeutique possède depuis longtemps un grand nombre d'agents propres à détruire ou expulser les vers parasites de l'intestin; mais aucun ne jouissait de propriétés énergiques et spéciales contre le plus grand et le plus incommode de tous, le *tænia* ou ver solitaire.

Au commencement de ce siècle, l'écorce de racine de grenadier, tombée dans l'oubli, fut remise en honneur en France, et avec juste raison; car elle est douée de propriétés ténifuges incontestables. Mais depuis cette époque on a importé d'Afrique plusieurs produits végétaux qui présentent des propriétés supérieures.

M. Rochet d'Héricourt, voyageur en Afrique, rapporta d'Abyssinie, vers 1840, une plante nommée *kousso* ou cousso, dont il avait vu faire, et toujours avec succès, un grand usage contre le ver solitaire, extrêmement commun dans ce pays. Cette plante fut essayée par les médecins; elle réussit, même dans les cas où l'écorce de racine de grenadier avait échoué. Aussi, depuis quelques années, elle a pris son rang légitime dans la matière médicale; et, quoiqu'elle soit rare et qu'il soit difficile de la faire venir d'Afrique, on en trouve assez facilement dans le commerce de la droguerie de Paris.

Des médecins voyageurs ont récemment rapporté des mêmes pays des plantes jouissant de propriétés analogues, le *saoria*, le *tatzé*, le *moucenna*, etc.; nous en dirons quelques mots.

Le *kousso* est une plante de la famille des Rosacées (*Brayera anthelmintica*). On n'emploie que les sommités fleuries; desséchées, comme nous les avons en Europe, elles ont l'aspect de fleurs de tilleul brisées; la saveur en est fade, mucilagineuse, puis âcre; l'odeur est celle des fleurs de sureau.

Avant d'administrer le kousso, quelques médecins font prendre au malade un purgatif, trente grammes d'huile de ricin, par exemple. Le lendemain, on fait infuser pendant une demi-heure 15 ou 20 grammes de kousso en poudre, dans 250 grammes d'eau bouillante; le malade avale le tout, poudre et liquide, en une fois. Il doit éviter de boire pour empêcher le vomissement; il sucera le jus d'un citron pour dissimuler la saveur du médicament. Au bout d'une heure, le malade est purgé; vers la 3e ou la 4e évacuation le tænia est rendu, soit par fragments, soit dans son entier; on devra s'assurer que la tête a été rejetée; elle est reconnaissable à son extrême ténuité (grosseur d'une tête d'épingle), à sa teinte noirâtre, et au prolongement filiforme qui lui sert de col et qui la réunit aux larges anneaux plats du corps. — L'effet du médicament est terminé en trois ou quatre heures; il n'y a eu ni fièvre ni coliques. Si l'effet est incomplet ou si la tête n'a pas été expulsée, on peut sans inconvénients recommencer au bout de quelques jours. — On a recommandé l'usage d'un purgatif une ou deux heures après le kousso, mais cette précaution est inutile; elle ne peut augmenter sa puissance d'action. — Pour assurer l'efficacité de ce remède, il faut choisir une époque où le malade rende spontanément quelques anneaux de tænia.

Le *kousso* expulse le tænia encore vivant; il n'est que *ténifuge*. Le *saoria* et le *tatzé* font périr le parasite et méritent le nom de *ténicides*.

Ces deux nouveaux médicaments exotiques, indiqués par M. le Dr. Strohl, de Strasbourg, sont également originaires de l'Abyssinie. Les plantes qui les fournissent sont bien plus répandues que le kousso, lequel ne se trouve que dans certaines localités; et il paraît qu'il ne serait pas difficile de les cultiver en Europe.

Leur effet paraît être plus énergique que celui du kousso, et les récidives seraient beaucoup plus rares.

Le saoria est le fruit (drupe) desséché du *mœsa picta;* il paraît devoir ses propriétés à une huile essentielle, qui lui donne une saveur aromatique chaude, âcre et persistante. On en donne une dose de 30 à 40 grammes dans de la purée de lentilles ou dans de la bouillie à la farine.

Le tatzé (*myrsina africana*) est un fruit également aromatique et huileux, qui se donne à la dose de 15 à 20 grammes.

Ces médicaments ont été peu étudiés.

M. le Dr Burguières a fait connaître un autre ténicide, le *moucenna,* écorce d'un arbre très-répandu en Abyssinie. Employée à la dose de 90 à 120 grammes, la poudre de moucenna tue le ver et le fait sortir sous forme d'une bouillie caillebotée; selon M. Burguières, ce médicament serait considéré par les indigènes comme le véritable remède du ver solitaire, tandis que le kousso ne serait regardé que comme un palliatif, propre à prévenir les accidents et à empêcher le trop grand développement du parasite. — Le moucenna se donne en poudre, mélangé avec du miel; on peut aussi en faire un extrait.

Dr V. Racle.

L

LABARUM. Le *Labarum* est un étendard qui était en usage déjà dans les derniers temps de la république romaine, et qui n'a pas cessé de figurer dans les armées à l'époque impériale, comme le démontrent les médailles, au revers desquelles il est souvent représenté. C'était un symbole de victoire, et sa présence sur les monnaies rappelle la défaite des Germains, des Sarmates et des Arméniens. Mais le labarum ne prit d'importance et de célébrité qu'à dater du règne de Constantin; cet empereur s'était imaginé avoir dû son triomphe sur Licinius (1) à la vertu de cet étendard, devenu pour lui un emblème de la croix : et en effet, le labarum est représenté, à dater de cette époque, par une lance, au sommet de laquelle est adapté un croisillon d'où pend un voile. Si grande était la foi qu'avait Constantin dans ce talisman, qu'il le plaça à côté des symboles de la royauté, et le fit graver sur les monuments, à côté du monogramme du Christ (2). On ne saurait nier que la confiance qu'avaient les Grecs du Bas-Empire dans la protection de leur étendard n'ait souvent contribué à leur donner la victoire.

L'étymologie du nom de Labarum est fort incertaine. Quelques-uns ont fait dériver ce mot du grec Λάφυρον, qui signifie *butin*, *dépouille*, parce que, suivant eux, cet étendard aurait été fait, dans le principe, d'armes prises sur l'ennemi. D'autres ont fait dériver ce nom de l'égyptien. Enfin, plus récemment, M. J. Oppert a rapproché ce mot de l'assyrien *Labar*, auquel son interprétation des inscriptions cunéiformes assyriennes assigne le sens de *victoire, succès* (3). Si cette étymologie est fondée, l'emploi du labarum serait une importation asiatique.

ALFRED MAURY.

LABORATOIRE DE CHIMIE. On nomme ainsi le lieu où les chimistes exécutent leurs opérations.

(1) Euseb. *Vita Const.*, II, 7, 8, 9.
(2) Euseb. *Vita Const.*, II, 8.
(3) *Études assyriennes*, p. 166.

Aujourd'hui le laboratoire du chimiste n'est plus la voûte apyre, sombre et froide du métallurgiste, ni l'officine de l'apothicaire, surchargée de retortes et d'appareils à distiller; c'est une chambre claire, chaude et gaie.

De même, les appareils dont la chimie se sert pour ses travaux ne sont plus aussi dispendieux qu'au siècle dernier. Du temps de Lavoisier, il n'était permis qu'à un bien petit nombre de personnes, et seulement à des hommes riches, de se livrer à des recherches sur la chimie. Aujourd'hui on peut se procurer à des prix modérés le plus grand nombre des instruments et des objets nécessaires aux opérations du laboratoire.

Avec le secours du verre, du liége et du caoutchouc, les appareils du chimiste sont actuellement aussi peu coûteux qu'ils sont promptement établis et facilement renouvelés. Un chimiste adroit, qui sait travailler le verre à la lampe, les métaux et le bois au tour, et qui peut au besoin faire une soudure, parvient à exécuter lui-même les appareils les plus indispensables, et ne se trouve jamais arrêté dans le cours de ses recherches.

Puisque le laboratoire est un lieu dans lequel le chimiste doit passer une grande partie de son temps, il est naturel que son attention se dirige d'abord vers la disposition la plus convenable de la chambre qu'il destine à cet usage, et ensuite vers l'arrangement intérieur de cette pièce.

Il faut choisir une chambre spacieuse, bien éclairée, à l'abri de l'humidité, et parfaitement aérée. Si le laboratoire n'est pas spacieux, quand plusieurs expériences se poursuivent en même temps, les appareils s'accumulent, et il ne tarde pas à y avoir confusion. Quant aux dimensions que doit avoir un laboratoire, cela dépend de sa destination. Le laboratoire attaché à un établissement public ou destiné à faciliter les recherches de plusieurs personnes en même temps sera nécessairement d'une plus grande étendue que celui qui est à l'usage d'une seule personne.

Il nous semble qu'une pièce ayant 7 mètres de longueur, 5 mètres de largeur et 4 mètres de hauteur, c'est-à-dire présentant un espace de 140 mètres cubes, est d'une étendue très-convenable pour une seule personne. Deux grandes fenêtres pratiquées dans la largeur verseront une abondante lumière dans la pièce. Cette disposition permettra d'obtenir, quand les fenêtres et la porte seront ouvertes, une ventilation parfaite. La ventilation du laboratoire ne sera jamais exagérée; car, bien que la grande cheminée sous laquelle on se place et les courants d'air permettent le renouvellement de l'air, il arrive souvent que le dégagement des vapeurs ou des gaz nuisibles capables de corroder la plupart des objets renfermés dans le laboratoire et d'agir d'une manière dangereuse sur l'économie animale, est tellement abondant que le renouvellement de l'air doit être immédiat et total.

Pour que le laboratoire soit à l'abri de l'humidité, on doit éviter de le placer dans une pièce située au rez-de-chaussée, à moins que la maison ne soit construite avec d'excellents matériaux sur des caves profondes. Nous pensons qu'on doit préférer une pièce placée au premier étage, parce que l'on sera plus assuré d'y garder les produits chimiques et les instruments en métal à l'abri de l'humidité, surtout si, étant absent quelques mois, on ne renouvelle pas l'air. Les avantages que peut présenter un laboratoire situé au rez-de-chaussée sont cependant nombreux : l'eau peut y être amenée facilement; on peut aussi y introduire plus aisément le charbon, le bois, les tourilles d'acide, etc.; certaines opérations qu'on ne peut faire sans inconvénient qu'à l'air extérieur peuvent être entreprises avec moins de fatigue.

Outre la pièce où l'on fait habituellement les expériences, il est très-important d'avoir une chambre contiguë à la première, qui puisse recevoir la balance, la machine pneumatique, d'autres appareils semblables et certains produits chimiques dont la parfaite conservation est indispensable; il faut absolument que ce cabinet soit exempt d'humidité. Enfin une troisième chambre, pouvant être une sorte de cellier, sera destinée à contenir les fourneaux mobiles, les briques, les tuiles, les gros matériaux dont on peut avoir besoin.

Décrivons maintenant d'une manière particulière le laboratoire proprement dit. Sur un des côtés et dans le sens de la longueur on fait construire une vaste hotte de cheminée HH' (Chimie, Pl. 5 bis), dont le tirage doit être aussi bon que possible. Au-dessous de la hotte on fait établir une paillasse DD'D'' de 4 à 5 mètres de longueur sur 1 mètre de hauteur environ et sur $1^{m},30$ de profondeur de D' en B. A cet effet, on dispose plusieurs jambages en briques sur lesquels on pose horizontalement des barres de fer qui doivent supporter un rang de briques que l'on assujettit convenablement avec du plâtre; on fait ensuite carreler la partie supérieure DD'D'' avec de la faïence, qu'il est si facile d'entretenir propre à l'aide d'un simple lavage; une barre de fer plate FFF, dont on scelle les deux extrémités dans le mur, garantit le pourtour de la paillasse. On construit des avant-corps MM, M'M' sur la paillasse, l'un à droite, l'autre à gauche, destinés à contenir les cheminées des divers fourneaux et foyers dont on voit les portes E,N,O. En A, on dispose un alambic en cuivre rouge pour faire de l'eau distillée, dont la consommation est souvent considérable dans un laboratoire de recherches. E est la porte du foyer du fourneau de l'alambic, C le cendrier. Avant de se rendre dans le corps de la cheminée, les gaz chauds et la fumée qui s'échappent du foyer E circulent dans des conduits disposés au-dessous et autour d'une caisse rectangulaire en tôle K remplie de sable fin. Au-dessous de ce bain de sable, on ménage un espace fermé par la porte en tôle L; la chaleur perdue du foyer et du bain de sable échauffe cet espace, qui sert d'étuve.

P est un petit fourneau qui peut servir à produire un appel dans le corps de la cheminée M'M'; on l'emploie aussi pour chauffer toutes sortes de vases de dimension moyenne.

S, fourneau à vent. Ce fourneau est prismatique et surmonté d'une cheminée très-élevée, qui en rend le tirage énergique, et qui permet de produire une très-haute température; on le charge par une porte S placée sur la face supérieure, immédiatement au dessus du foyer. Quand on veut se servir de ce fourneau, on place le creuset réfractaire, contenant le corps à chauffer, sur un fromage (1) posé sur la grille: le couvercle du creuset est fixé avec un lut infusible d'argile et de sable; ensuite on remplit le foyer de charbon de bois en partie allumé et mêlé à une quantité de coke plus ou moins grande, suivant la température qu'on désire produire.

K, Caisse en fortes planches de chêne, destinée à recevoir un sac de charbon de bois; des roulettes permettent de la mettre facilement en mouvement.

X, Tige plate de fer servant à faire mouvoir la plaque destinée à ouvrir ou à fermer la cheminée de la hotte.

Dans le mur de la cheminée on fait sceller des crochets en fer pour suspendre les

(1) Un *fromage* ou *tourte* est un petit cylindre de terre cuite de 4 à 6 centimètres de diamètre et de 2 à 3 centimètres d'épaisseur. Son emploi permet d'exposer le creuset à la grande intensité de la chaleur.

pinces à creusets, les pincettes dites fers à moustaches, les cuillers à projections, les grilles triangulaires, les valets, etc.

A l'une des extrémités du laboratoire, à droite de la hotte, par exemple, doit être une pierre à laver bien approvisionnée d'eau au moyen d'un réservoir supérieur. Dans les villes où l'eau peut être amenée dans les habitations à l'aide de conduits, on se trouvera très-bien d'avoir un robinet ainsi alimenté, au-dessus de la pierre à laver. Le tuyau de décharge de la pierre sera en plomb, parce que ce métal résiste longtemps aux eaux acides ou alcalines. La pierre à laver est très-utile dans un laboratoire pour nettoyer les cornues, flacons, verres, terrines, etc. Auprès de la pierre à laver, on dispose une large tablette à trous ronds pour recevoir les goulots des vases lavés pour égoutter.

A gauche du fourneau, des tablettes garniront les murs du laboratoire pour recevoir les appareils dont on se sert le plus ordinairement, lorsqu'on opère sur la paillasse du fourneau, tels que les valets ou ronds en grosse paille tressée, qui servent à poser les cornues et les ballons qu'on retire du feu, les billots en bois pour support, afin d'établir à différentes hauteurs les diverses parties d'un appareil; les cornues et les tubes en grès et en porcelaine, etc., etc.

Au milieu du laboratoire on placera une grande table en bois de chêne solidement établie et ayant quatre grands tiroirs; il faut qu'on puisse tourner librement autour : on se réglera, pour ses dimensions, sur celles du laboratoire. Dans l'un des tiroirs on mettra le papier à filtre et les papiers à réactifs. Un autre tiroir sera consacré aux broches en liége et aux gros bouchons; un troisième recevra les petits bouchons; le quatrième contiendra divers objets, tels que le chalumeau, les creusets de platine et d'argent, le mortier d'agate, les couteaux d'ivoire ou de corne pour enlever les précipités gélatineux de dessus les filtres, les cloches graduées, les burettes, etc.

Contre une des extrémités de la table, du côté des fenêtres, on placera la cuve à eau. La cuve à eau est en bois de chêne, doublée de plomb, ou bien elle est en tôle vernie avec soin. Une cuve doublée en plomb est toujours préférable, et pour que les petits globules de mercure qu'on y peut laisser tomber dans le cours des expériences ne fassent point de trous, on doit avoir soin de recouvrir le fond d'une couche de vernis gras. Pour recueillir et transvaser les gaz commodément, surtout dans les analyses eudiométriques, une cuve doit avoir au moins 60 centimètres de longueur, 40 de largeur et 45 de profondeur.

La cuve à mercure sera placée près de l'une des fenêtres du laboratoire, parce qu'il est nécessaire qu'elle soit dans la partie la plus éclairée de la pièce, de même que la cuve à eau; car, sans cette précaution, on ne pourrait pas lire avec exactitude dans les tubes gradués les volumes des gaz que l'on a à mesurer. La cuve à mercure est un bloc de marbre ou de pierre calcaire très-compacte, creusé intérieurement. Ses dimensions sont très-variables; dans un laboratoire de recherches, sa contenance doit être de 2 à 3 litres environ. Un semblable volume de mercure pèse de 28 à 40 kilogrammes, et comme ce liquide a un prix qui varie de 14 à 10 francs le kilogramme, on voit qu'une cuve à mercure forme une des plus fortes dépenses d'un laboratoire. La cuve à mercure doit être placée sur une table à rainure creusée autour et près du bord, avec un trou pratiqué au-dessus d'un tiroir contenant une petite caisse de tôle de fer pour y recueillir le mercure qui peut sortir de la cuve pendant les manipulations.

Devant l'autre fenêtre on mettra une table de moyenne dimension, pour les essais par la voie humide et l'étude des précipités.

Des tablettes garniront les murs du laboratoire pour recevoir les flacons, les cornues, les soucoupes et tous les appareils en verre, en grès et en porcelaine. Au-dessous du premier rang de tablettes, à la hauteur de la main, on plantera dans les murs un grand nombre de clous à crochets pour porter les tubes en U, les tubes de sûrete; on disposera aussi plusieurs rateliers pour recevoir les limes, les râpes, les queues-de-rat, les tenailles, les marteaux, les tourne-vis, etc.

Auprès de la table destinée à l'étude par la voie humide, on aura une armoire vitrée dont les rayons seront garnis des réactifs dont l'usage est le plus fréquent. Cette armoire contiendra aussi les burettes, les éprouvettes à pied, les carafes et les pipettes employées pour les dosages alcalimétriques, et pour tous les dosages au moyen des liqueurs titrées.

Contre le mur faisant face au fourneau, une grande armoire vitrée garnie de rayons sera destinée à placer les divers produits chimiques. Ces produits devront être contenus dans des flacons en verre ou dans des pots en grès, car ceux qu'on laisse dans des sacs de papier sont assez rapidement altérés. Quelques produits, tels que le soufre en canon, le bioxyde de manganèse, le zinc en grenaille, etc., peuvent être gardés sans inconvénients dans des boîtes en bois. On réservera un rayon dans cette armoire pour y placer des cloches contenant des gaz recueillis sur le mercure et sur l'eau, et que l'on veut conserver un certain temps, ou bien pour abandonner quelques heures un précipité qui se rassemble lentement et qu'on veut mettre à

l'abri de la poussière qui est constamment en suspension dans un laboratoire.

Dans un coin du laboratoire, près de l'alambic, on aura une fontaine de grès de 50 litres de capacité remplie d'eau distillée.

Nous ne pouvons indiquer ici tous les appareils dont les chimistes se servent dans leurs expériences; il suffira de rappeler ceux dont l'usage est le plus ordinaire :

Un gazomètre de Mitscherlich ou fontaine à gaz en cuivre rouge, qui sert à conserver de grandes quantités de gaz et à en déterminer l'écoulement continu d'une manière très-régulière.

Un eudiomètre de Gay-Lussac à soupape, s'ouvrant de dehors en dedans.

Un grand eudiomètre de Volta, qui n'est du reste employé que dans les cours de chimie, pour servir aux démonstrations.

On doit à M. Regnault l'invention d'un appareil eudiométrique au moyen duquel on peut atteindre une précision extrême dans l'analyse des gaz.

Quand on opère sur le mercure, on ne doit employer qu'un eudiomètre à garniture en fer.

Une pompe de Gay-Lussac. Des cloches à monture à robinet. Vessie à robinet.

Un appareil distillatoire en verre, de Gay-Lussac, qui peut être employé à la distillation de toutes sortes de liquides.

Une étuve de Gay-Lussac à eau chaude ou à vapeur d'eau.

Une grille à analyse organique avec tous ses accessoires, écrans, feuilles de clinquant, tubes à boules de Liebig, etc.

Appareil de M. Dumas pour la détermination des densités de vapeur.

Appareil digesteur de Robiquet et Boutron, perfectionné par M. Pelouze, pour préparer le tannin. Digesteur de M. Payen. Récipient florentin.

Marmite de Papin. Pèse-acides. Lampes à alcool simple et à double courant d'air.

Lampe d'émailleur à mèche cylindrique. Comme cette lampe donne en brûlant une fumée dont l'odeur est très-désagréable, on la placera dans la petite pièce où l'on met les gros objets. Dans cette même pièce on aura une provision de tubes de verres de différents diamètres, que l'on dispose horizontalement sur des montants de bois entaillés.

Il serait facile d'étendre la liste des objets nécessaires à un laboratoire, mais ceux que nous venons d'énumérer suffisent pour constituer un laboratoire assez riche.

L'adresse de l'opérateur est indispensable à la réussite des expériences, et il n'y a guère de préceptes à donner à cet égard. Il faut que la main acquière par la pratique une dextérité qu'on chercherait vainement à lui procurer. Ainsi l'opération de peser semble très-simple, elle se présente bien fréquemment au chimiste, et cependant c'est toujours une des plus délicates, et les moyens d'en faciliter l'exécution seraient bien difficiles à décrire.

La précipitation, la filtration, le lavage des précipités, leur dessiccation, la manière de conduire une analyse organique, sont autant d'opérations qu'on ne sait bien exécuter qu'en les apprenant dans le laboratoire d'un chimiste habile.

Du reste, beaucoup d'opérations très-compliquées il y a trente ans sont devenues bien simples depuis cette époque. C'est que les progrès de la chimie ont développé de nouvelles branches d'industrie : celle des fabricants de produits chimiques et celle des constructeurs d'appareils; le platine, le verre, la porcelaine, le liége, le caoutchouc, etc., servent, entre les mains de ces industriels, à l'exécution d'appareils dont l'heureuse disposition rend les recherches moins longues et moins difficiles, en même temps qu'elle permet d'atteindre une plus grande exactitude.

Pour que le chimiste fasse des découvertes, ce qui est le but de ses efforts, il faut que les recherches soient conduites avec beaucoup d'ordre et de méthode. Voici les règles générales données à ce sujet par M. Faraday, l'illustre préparateur d'Humphry Davy : « Il « est certaines règles générales qui peuvent « être utiles non-seulement aux personnes « qui débutent dans les expériences chimi- « ques, mais encore à celles qui, ayant fait « quelques progrès dans la science, ont con- « tracté des habitudes irrégulières. Toutes « ces règles sont relatives *à la méthode*, « source féconde de facilité et de promptitude, « qui influe également sur le succès des pro- « cédés les plus ordinaires et des expériences « les plus difficiles.

« Une portion des tables du laboratoire doit « être spécialement affectée aux expériences « de recherches. Les portions adjacentes doi- « vent être destinées à recevoir les appareils, « les flacons et les autres objets devenus inu- « tiles. En mettant un instrument de ce côté, « on indique qu'il doit être nettoyé, et re- « mis ensuite à sa place ordinaire. On mettra « les verres sales, les restes de précipités et « de mélanges, ainsi que toute autre chose « dont on n'a plus besoin, sur une table pla- « cée à côté de la pierre à laver.

« Le registre du laboratoire, dans lequel on « consigne le résultat des expériences, ainsi « qu'une plume et de l'encre, doivent être « toujours à proximité. Il faut inscrire les « résultats qui méritent d'être rappelés, au « moment même où l'expérience a lieu et tan- « dis que les objets sont encore sous les yeux « et qu'on peut les examiner de nouveau, s'il

« s'élève quelque doute. L'habitude de différer de prendre des notes jusqu'à ce que « l'expérience soit terminée, ou jusqu'à la « fin du jour, est d'autant plus préjudiciable « qu'il est infiniment difficile de se rappeler « tous les phénomènes qui se sont succédé; « il peut d'ailleurs se présenter à l'esprit quelque difficulté que l'on ne puisse plus résoudre lorsque l'expérience est terminée « depuis longtemps. Le résumé des expériences de la journée doit être toujours précédé de la date indiquant le jour, le mois « et l'année. Si les expériences sont relatives « à la manipulation des gaz, il faut également « tenir note de la hauteur du baromètre et « de la température.

« Le chimiste qui commence l'examen « d'une substance nouvelle doit procéder d'abord aux expériences les plus générales, « les plus capables de l'éclairer sur la nature « de cette substance. En conséquence, il la « placera dans un tube, et appliquera d'abord « la chaleur, afin de voir si elle est fusible ou « volatile. Ensuite il la chauffera dans l'air « sur une feuille de platine, pour observer « si elle brûle ou non, si elle dégage des vapeurs, etc., etc.; après quoi, il essayera si « elle est soluble dans l'eau, dans l'éther, etc. « Cet examen général indiquera bientôt à « quelle classe la substance appartient. Après « cela on pourra la dissoudre dans des acides, « des alcalis, ou tous autres dissolvants convenables, et en déterminer exactement les « propriétés.

« Lorsqu'une substance a été mise en dissolution et qu'il s'agit de la soumettre à diverses épreuves, il convient de procéder « méthodiquement à l'examen des différentes « substances séparées par l'action des réactifs, et de ne les essayer que successivement. L'examen du premier produit doit « être complet avant de passer à un second, « à moins cependant qu'on ait lieu d'espérer « que l'examen particulier de l'un jettera « quelque lumière sur la nature de l'autre. « En général, il vaut mieux s'attacher aux « précipités, et négliger le reste de la dissolution jusqu'à ce qu'on les ait examinés. Il « est cependant des circonstances dans lesquelles les dissolutions doivent être examinées avant les précipités. Cette dernière « méthode possède l'avantage de procurer de « l'occupation au chimiste tandis qu'on lave « les précipités. La seule règle à suivre est « donc d'adopter l'une ou l'autre, suivant les « avantages qu'elle pourra offrir.

« Ce plan rend aussi plus méthodiques les « notes que l'on prend, et dans lesquelles on « peut marquer les dissolutions et les précipités par des lettres.

« Les résultats nouveaux, importants in« certains ou inattendus, doivent être répétés « deux ou trois fois, afin qu'à une époque « ultérieure nul doute ne puisse exister sur « l'exactitude des notes qui ont été prises au « moment où l'opération a eu lieu.

« Lorsqu'on procède à quelque expérience « délicate, il faut préparer et placer d'avance « à sa portée tous les objets dont on peut « avoir besoin, afin que l'expérience n'éprouve « point de retards, et que l'attention ne soit « point détournée des résultats par la nécessité de remédier à quelque omission importante.

« Dans l'examen d'une eau minérale à l'aide « des réactifs, les verres dont on se sert doivent être placés sur une ligne, chacun devant le réactif ajouté au liquide qu'il contient. On les laissera une demi-heure dans « cette position, pour qu'aucun des caractères « ne passe inaperçu, et afin de se mettre à « l'abri de toute méprise.

« Outre le laboratoire proprement dit, il « faut avoir une pièce séparée de celle où « l'on travaille, et où rien ne doit être changé « de place. (La pièce où se trouve la balance « convient à cet usage). Il est plusieurs circonstances où les expériences et les dissolutions doivent être mises de côté pendant une semaine ou deux, pour être ensuite « reprises de nouveau. Il faut alors les étiqueter avec soin, et les placer dans un lieu « particulier. Il faut avoir une armoire pour « y déposer les expériences ou les objets qui « ne devront être repris de nouveau qu'après « un certain espace de temps. Ces objets doivent être étiquetés suivant les marques ou « dénominations sous lesquelles ils sont inscrits sur le livre du laboratoire.

« On ne peut observer avec trop de soin « toutes ces règles d'ordre et de propreté. « Nous ne saurions mieux terminer, » ajoute le célèbre chimiste anglais, « qu'en rapportant « les excellentes observations que Macquer « fait à ce sujet. « Il faut bien se persuader, « dit-il, que l'arrangement, l'ordre et la pro« prété sont essentiellement nécessaires dans « un laboratoire. Toutes les fois qu'on se sert « d'un vase quelconque, il faut le laver avec « soin et le remettre à sa place : on doit placer « des étiquettes sur toutes les substances, « tous les mélanges et produits d'opération « que l'on conserve dans des flacons ou autrement.... Lorsqu'on est sérieusement « engagé dans une recherche, les expériences « se succèdent avec rapidité : quelques-unes « semblent décider la question, et d'autres « suggérer de nouvelles idées. On ne peut « s'empêcher de les poursuivre immédiatement; on passe de l'une à l'autre, croyant « qu'on pourra toujours facilement reconnaître les produits de la première expérience;

« on néglige de les mettre en ordre ; on pour-
« suit avec empressement les dernières ex-
« périences ; cependant les vases dont on s'est
« servi, les flacons remplis, les verres, etc.,
« s'accumulent au point qu'on ne peut plus
« s'y reconnaître ou que le chimiste n'a plus
« que des doutes ou des incertitudes sur la
« nature des premiers produits qu'il a obte-
« nus... Tout devient bientôt confusion, et il
« arrive souvent qu'on perd le fruit de beau-
« coup de travail, et qu'on est obligé de
« rejeter presque tous les produits de ses ex-
« périences. Le seul moyen d'éviter ces in-
« convénients est de procéder avec le soin et
« les précautions déjà recommandés. Il est
« vrai qu'il est très-désagréable et très-diffi-
« cile de s'arrêter continuellement au milieu
« des recherches les plus intéressantes, et
« de perdre un temps précieux à nettoyer des
« vases, à les arranger, et à y placer des
« étiquettes. Ces occupations suffisent pour
« refroidir et retarder la marche du génie ;
« elles sont ennuyeuses, dégoûtantes même,
« mais nécessaires. Les personnes qui peuvent
« avoir un aide sur l'intelligence et l'exacti-
« tude duquel elles puissent compter évitent
« la plupart de ces embarras ; mais elles n'en
« doivent pas moins veiller par elles-mêmes à
« l'exécution de tous ces détails.

« Quand on se livre à des recherches nou-
« velles, les mélanges, les résultats et les
« produits de toutes les opérations doivent
« rester longtemps notés et étiquetés. Sou-
« vent il arrive qu'au bout de quelque temps
« l'on y observe des phénomènes fort singu-
« liers et tout à fait inattendus. Il y a en
« chimie plusieurs belles découvertes qui
« ont été faites de cette manière, et sans
« doute un plus grand nombre qui ont été
« perdues parce que l'on a jeté trop tôt les
« produits, ou parce qu'on n'a pu les recon-
« naître après les changements qui s'étaient
« opérés en eux. »

Nous devons nous borner à ces indications générales, autrement, nous sortirions du cadre de cet article, et traiter un autre sujet, celui des manipulations chimiques. Dans tout ce qui précède nous avons voulu seulement faire connaître les dispositions qu'on adopte généralement en France pour établir un laboratoire de chimie attaché à un établissement d'instruction publique, dispositions convenables aussi à un laboratoire privé (1).

En Allemagne, où les laboratoires des maîtres de la science sont ordinairement établis et entretenus aux frais des gouvernements, comme en France, on a soin de leur réserver une large place dans les établissements publics. C'est pourquoi ils sont vastes, commodes et parfaitement éclairés. Ceux de M. H. Rose et de M. Mitscherlich à Berlin, celui de M. Wœhler à Gœttingue, celui de l'Université à Bonn, et ceux des écoles polytechniques de Dresde et de Vienne sont comparables à nos beaux laboratoires de l'École polytechnique, de l'École normale et de l'École des mines. Au Collége de France, on a donné au laboratoire un emplacement peu considérable ; il est à souhaiter qu'on ne commette pas la même faute lorsque l'on agrandira la Sorbonne, et que la Faculté des Sciences soit traitée généreusement pour loger ses produits et ses appareils.

Le *Chemische laboratorium* de Munich est la plus belle marque de protection accordée à la chimie par un souverain. On sait que le roi de Bavière, pour attirer dans ses États le plus illustre chimiste de l'Allemagne, dont les magnifiques travaux accomplis dans le laboratoire de Giessen faisaient l'admiration de l'Europe, a fait construire, dans la partie la plus tranquille de Munich, par l'architecte Voigt, d'après les indications de M. Justus Liebig lui-même, un laboratoire complet. Il est formé de deux corps de logis réunis par une galerie couverte. Le premier bâtiment sert d'habitation à l'éminent professeur ; le second renferme l'amphithéâtre et les laboratoires. Les caves contiennent un gazomètre et un générateur à vapeur.

Le gazomètre sert à alimenter de nombreux becs de gaz qui fournissent très-économiquement la chaleur nécessaire aux opérations chimiques. La régularité de la flamme et la facilité de la diriger à volonté sont très-grandes. Son volume dépend de la forme du bec. On peut obtenir à volonté ou un seul jet, ou une série de jets sur une ligne, ou une flamme circulaire, ou même plusieurs flammes concentriques ; ce qui fait que les applications du gaz d'éclairage aux nombreuses opérations de la chimie sont très-précieuses.

Outre l'avantage qu'il a de permettre de régulariser, d'accroître ou de diminuer le degré d'échauffement qu'on veut produire, le gaz est un mode de chauffage économique dans un laboratoire de chimie. En effet, une expérience est-elle terminée, il n'y a qu'un robinet à tourner pour qu'il ne se dépense pas de chaleur inutilement ; veut-on commencer une expérience, il suffit de frotter une allumette phosphorique et de tourner le robinet du conduit du gaz. L'on n'est plus obligé de s'encombrer de fourneaux, d'attendre que le charbon soit allumé, et l'on préserve le laboratoire de la poussière que l'on ne peut éviter

(1) A Paris, ce qu'on a de mieux à faire quand on désire disposer un laboratoire de chimie, c'est d'aller visiter ceux de nos grands établissements publics. On y apprendra bien vite beaucoup de choses que le cadre de cet article nous interdirait de traiter. Le laboratoire de l'École normale est celui que nous désignerons plus particulièrement au lecteur.

de produire avec l'emploi des fourneaux.

Ce mode de chauffage offre donc de précieux avantages : propreté, économie de temps et de combustible, et parfaite régularité dans la distribution de la chaleur pendant le cours d'une opération (1).

Les progrès de la chimie accomplis au commencement de ce siècle ont amené les chimistes à opérer sur de petites quantités de matières. Gay-Lussac s'est surtout appliqué à perfectionner cette méthode. Cet illustre savant disait souvent, dans son laboratoire, qu'il avait fait bien des découvertes ou étudié les propriétés d'un grand nombre de substances en les traitant dans de petit tubes de verre fermés par un bout ou dans de petits ballons de verre qu'il chauffait à la flamme d'une simple lampe à alcool. Il est vrai qu'il avait imaginé plusieurs expédients qui en augmentaient le pouvoir calorifique. Depuis, de nouveaux perfectionnements ont encore augmenté considérablement la puissance de la lampe à alcool, et ont rendu son application beaucoup plus utile.

En Angleterre, les grands établissements d'instruction publique sont la propriété d'associations particulières; le gouvernement y est souvent tout à fait étranger. Chez nos voisins d'outre-Manche, le *confortable* est interdit aux chimistes : leur laboratoire est encore, comme aux siècles passés, une voûte sombre, froide et humide. Il paraît que leurs concitoyens les traitent toujours comme des alchimistes dont les recherches ne sauraient être faites sans danger au grand jour. On nous a assuré à Londres qu'il serait fort difficile d'obtenir d'un propriétaire d'établir un laboratoire autrement que dans les caves de sa maison. Les grands établissements, tels que les Institutions royales de Londres et de Manchester, par exemple, auraient bien pu, il me semble, renoncer à cette absurde routine. Que les Anglais croient leur constitution inébranlable tant que les *warders* de la Tour de Londres porteront le costume des yeomen de la garde du temps d'Henri VIII, il n'y a rien à dire à cela; mais que des savants dont les travaux ont contribué à développer d'une manière si merveilleuse toutes les industries qui sont la puissance de la Grande-Bretagne soient relégués dans le *sous-sol*, comme on dit pompeusement aujourd'hui, il y a lieu d'en être affligé.

Quand M. Faraday a eu l'extrême obligeance de nous recevoir à l'Institution royale de Londres, nous avons été fort surpris de trouver le laboratoire d'Humphry Davy dans une cave, et notre étonnement a augmenté lorsque nous avons vu que son illustre élève et successeur est encore actuellement obligé de travailler dans une pièce souterraine, qu'un bec de gaz éclaire toute la journée. C'est pourtant de ce souterrain que sont sorties toutes ces belles découvertes qui ont jeté une si vive lumière sur tant de parties obscures de la chimie et de la physique (1) !

Au Collége de chimie, également à Londres, au milieu d'Oxford-Street, le laboratoire de M. Hoffman n'est aussi qu'une grande cave, on n'y reçoit le jour que par la tranchée qui sépare du trottoir toute maison anglaise (2). Dans le laboratoire de M. Calvert, à l'Institution royale, à Manchester, on emploie de larges réflecteurs en verre à cannelures prismatiques pour faire pénétrer à l'intérieur la clarté de la rue, et, si le temps est brumeux, on allume deux ou trois becs de gaz. Ce n'est qu'au bout de quelques mois qu'on peut s'habituer à ce demi-jour.

On conçoit d'après cela que les chimistes anglais ont dû songer de bonne heure à employer le gaz comme mode de chauffage, puisqu'il brûlait pour les éclairer. Dans le laboratoire de M. Calvert, on emploie le gaz à tous les usages; il ne faut pour cela que se procurer des becs de différentes formes, qu'on ajuste facilement à frottement sur l'ouverture par laquelle s'écoule le gaz. A l'aide d'un double cylindre de tôle et d'un jet de vapeur d'eau lancé verticalement au centre de la flamme du bec de gaz, on peut produire une température excessivement élevée, au point que l'on peut se dispenser d'avoir recours à un puissant fourneau à réverbère pour échauffer un creuset. On brûle même les filtres avec le gaz, et, pour que le carbone en suspension dans la flamme ne vicie pas les résultats de l'expérience, on a soin de poser une toile métallique sur le tuyau de tôle qui enveloppe le bec de gaz, de sorte que, le carbone s'arrêtant sur la toile métallique, la flamme qui passe est aussi peu éclairante que celle de la lampe à alcool. Dans nos laboratoires, quand on fait évaporer de grandes

(1) On verra plus loin que dans le laboratoire de M. Calvert, à Manchester, on emploie à peu près exclusivement le gaz comme source de chaleur. Quatre ou cinq personnes sont occupées avec ce chimiste de recherches et d'analyses demandées par les nombreux industriels de cette grande cité, et, dans ces conditions, la dépense en gaz d'éclairage ne s'élève qu'à une livre sterling par mois, soit 1 franc environ par journée de laboratoire. Naturellement, le fourneau à vent exige du charbon, mais c'est une dépense commune à tous les laboratoires, qu'on y emploie ou non le gaz.

(1) A l'Institution royale on a laissé le laboratoire de Davy tel qu'il était du vivant de ce chimiste. Les produits chimiques sont restés dans les mêmes flacons, et il est facile de s'apercevoir qu'ils ne sont plus bons à rien, tant ils se sont altérés dans cette pièce, quoique on y fasse souvent du feu et que l'on ait garni les murs de planches placées à distance des parois.

(2) A Londres, le laboratoire de M. Williamson à l'*University College* est le seul qui soit confortable.

masses de liquide, on a toujours à craindre que les poussières des fourneaux ne tombent dans les capsules, si on néglige de les mettre à l'abri. Avec le gaz, on est débarrassé de cette crainte, et l'on peut, en réglant convenablement le jet de gaz allumé, faire marcher l'évaporation pendant la nuit.

La plus belle application que nous ayons vue est celle du chauffage des tubes à analyse organique. Au laboratoire de Munich, M. Liebig emploie avec le plus grand succès une série de jets disposés sur deux lignes parallèles. Le nombre des jets est assez grand pour permettre de conduire l'analyse avec une régularité vraiment surprenante. C'est aussi au laboratoire de Munich qu'on fait le vide dans une grande chambre au moyen de la vapeur d'eau. On chasse l'air de cette chambre, en y lançant de la vapeur fournie par le générateur placé dans la cave; on condense ensuite la vapeur en jetant de l'eau froide sur les parois (1).

Nous terminerons en parlant du laboratoire de chimie agricole de M. Lawes, à Rothamstead-Park, près de Saint-Alban (Hertfordshire). C'est un des établissements les plus curieux et les plus remarquables de l'Angleterre. « Cet établissement est aujourd'hui unique au monde depuis que le laboratoire du même genre établi à grands frais à l'Institut agronomique de Versailles a été détruit. Un simple particulier a créé et soutenu à ses propres frais une entreprise dispendieuse qui fait ailleurs reculer des gouvernements, et qui sera pour le pays entier d'une immense utilité. Toute l'Angleterre a les yeux fixés sur ses expériences, et en a déjà tiré de précieux renseignements sur les variétés d'engrais qui conviennent le mieux aux diverses espèces de cultures et de terrains. Son laboratoire a les proportions d'une véritable usine; une machine à vapeur de la force de dix chevaux, une étuve en fonte de deux mètres et demi de long, des fourneaux énormes, tout concourt à étendre la portée de ses essais. On y réduit en cendres des bœufs entiers, pour en soumettre les débris à des analyses exactes. M. Payen, bon juge en pareille matière, a vu ces ateliers, et en a exprimé son admiration dans un rapport qui a été publié (2). »

CH. CAILLET.

LABOUR (*Agriculture*). Opération que l'on exécute à bras dans les jardins, et avec des instruments attelés dans les champs.

(1) Depuis quelques années, le gaz d'éclairage a été introduit dans plusieurs laboratoires de Paris. On l'y emploie même pour chauffer le bain-marie et le bain de sable. Pour les analyses organiques la disposition que l'on a adoptée laisse peut-être encore quelque chose à désirer.

(2) L. de Lavergne, *L'Économie rurale en Angleterre.*

Les labours à bras se font au moyen de la bèche ou de la houe; quand on fait intervenir les animaux comme moteurs, on se sert de la charrue.

Le labour à la charrue consiste à rompre la couche végétale en en détachant des bandes successives pour les retourner sens dessus dessous d'une manière plus ou moins complète.

Le labour a pour but : 1° de diviser la terre, d'en mélanger les diverses parties, et de renouveler les surfaces en contact avec l'air; 2° de détruire la végétation spontanée, d'enfouir les engrais, et aussi de recouvrir certaines semences.

La bande de terre détachée par les sections combinées du coutre et du soc se présente sous la forme d'un parallèlipipède à section rectangulaire. Ses dimensions sont en rapport avec la force des instruments dont on fait usage. Quand on emploie la charrue Dombasle, l'épaisseur de la bande peut varier de dix à vingt-cinq centimètres, sur une largeur à peu près constante de trente centimètres. A la suite du coutre et du soc vient le versoir, qui soulève, dresse et retourne la bande de terre, en lui faisant décrire un mouvement circulaire, d'amplitude variable. Le mouvement comprend deux arcs de cercle décrits chacun autour d'un axe particulier. En considérant seulement une section transversale des bandes (AGRICULTURE, pl. 8 bis, fig. 1), nous reconnaîtrons que le premier arc aa', toujours égal à un quart de circonférence, est engendré autour du point b; le second, $a'a''$, ordinairement moindre que le quart de la circonférence, est décrit autour du point c. L'étendue du mouvement de rotation exécuté par une bande de terre et la position définitive dans laquelle elle demeure après le passage de la charrue dépend essentiellement du rapport observé entre les deux dimensions de la bande, l'épaisseur devant toujours être moindre que la largeur.

Lorsque l'épaisseur de la bande est plus grande que la largeur, le labour cesse d'être praticable. En effet, une bande A (voyez fig. 2) plus épaisse que large, après avoir décrit, sous l'action de l'avant-corps de la charrue, un premier quart de révolution, se trouve couchée dans une position stable, puisqu'elle repose alors sur son grand côté np; une pression latérale du versoir contre la face no est impuisante pour continuer le mouvement circulaire et achever le retournement de la bande. Elle tend seulement à la déplacer en la faisant glisser sur sa base, mouvement pénible et complétement inutile au labourage. Maintenant la rotation d'un quart de cercle, que nous avons supposée accomplie par la première bande, est impos-

sible pour une deuxième, à cause de l'insuffisance de la largeur de la raie dans laquelle cette deuxième bande devrait être reçue. Il est évident que l'intervalle libre *mn*, égal seulement à une largeur de bande, ne pourra admettre la bande B renversée à plat sur son épaisseur *mq*. La bande B ne pourra que s'incliner, jusqu'à la rencontre avec la bande A, en conservant sa face supérieure herbue en contact avec l'air. Pour les bandes suivantes, le mouvement est encore plus restreint; l'action du versoir devient impossible, et l'on n'obtient qu'un travail défectueux, tout à fait étranger au labourage proprement dit.

Lorsque l'épaisseur et la largeur sont égales, chaque bande peut décrire un quart de révolution, mais pas davantage. La terre n'est pas retournée; il n'y a pas encore de labour dans l'acception véritable du mot. Tout mouvement de la bande au delà d'un angle droit est impossible par deux raisons : impuissance du versoir pour imprimer un nouveau mouvement de rotation à une bande de section carrée ayant déjà décrit un quart de circonférence; insuffisance de la largeur de la raie pour permettre la continuation du mouvement. Toutefois, chaque raie, ayant pour largeur l'épaisseur même d'une bande, présente assez d'ouverture pour recevoir la bande suivante accomplissant un quart de révolution; mais la partie postérieure du versoir qui s'écarte au delà de la largeur de la bande exerce contre cette dernière un frottement énergique produisant un accroissement de résistance pour l'attelage, et, pour la charrue, une tendance à s'incliner à gauche au lieu de marcher d'aplomb. (V. fig. 3.)

Les bandes dont la largeur est plus grande que l'épaisseur sont les seules qui puissent se retourner de manière à cacher la face supérieure et à exposer au jour la face inférieure de la couche arable. Dans ce cas, l'ouverture de la raie, égale au moins à la largeur de la bande, est toujours suffisante pour recevoir une nouvelle bande tournée sur son épaisseur, et permettre ensuite son inclinaison à un degré quelconque.

Une fois dressée et mise de champ, une bande mince et large se renverse avec facilité; il suffit d'une légère action latérale du versoir particulièrement à la partie supérieure de la bande. Dès que sous l'effort du versoir la diagonale DD' (voyez fig. 4), qui répond au deuxième angle de rotation, commence à dépasser la verticale, le mouvement se continue de lui-même jusqu'à ce que la bande soit arrivée au contact de la bande précédente.

Pour une largeur donnée, plus la bande est mince, mieux elle se renverse. A mesure que l'épaisseur augmente, l'effort nécessaire pour déterminer la rotation devient plus considérable et doit s'exercer plus longtemps pour amener la bande à la position où la diagonale atteignant la verticale, l'action de la gravité suffit pour achever le renversement.

La profondeur du labour étant constante, ainsi que la largeur des bandes, celles-ci subissent toutes le même mouvement. Elles accomplissent également les deux périodes de révolution que nécessite leur renversement, et elles s'inclinent toujours de la même manière sous l'angle qui leur convient, eu égard au rapport observé entre leurs dimensions.

Parmi tous les labours diversement inclinés, il en est un auquel on doit donner la préférence dans le plus grand nombre des cas. C'est celui où la bande décrit un arc égal à un quart et demi de circonférence. On l'appelle *labour à* 45°, parce que la face supérieure de chaque bande de terre forme un angle égal à un demi-angle droit avec le fond de la raie; et sur un champ de niveau, les deux côtés visibles d'une bande ainsi retournée sont l'un et l'autre inclinés à 45° de chaque côté de l'horizon (voyez fig. 4). L'examen du labour fait aisément reconnaître le rapport entre la largeur et l'épaisseur des bandes qui correspond à l'inclinaison de 45°. Toutes les bandes ayant les mêmes dimensions et étant semblablement placées, les intervalles *mn*, *np* sont égaux entre eux. Le nombre de ces intervalles est égal à celui des bandes de terre, et comme, pris ensemble, leur largeur totale, de même que la largeur totale des bandes est égale à la largeur du champ, il en résulte qu'un intervalle quelconque *mn* est égal à la largeur d'une bande *nb*. Représentons cette largeur par L, et l'épaisseur *no*, qui mesure la profondeur du labour, par P. En vertu de l'exacte application des bandes, les côtés *ma* et *oc*, appartenant à deux bandes voisines, sont dans la même direction, et le côté *no* est perpendiculaire à cette commune direction. Dans le triangle *mon*, l'angle *o* est droit, l'angle *m* étant égal à 45° par hypothèse, l'angle *n* est nécessairement de même grandeur et le triangle *mon* est à la fois rectangle et isoscèle.

Puisque le triangle est rectangle on a $mn^2 = mo^2 + no^2$;

et comme il est isoscèle $mn^2 = 2\,no^2$

ou bien $L^2 = 2\,P^2$.

Par conséquent, dans le labour à 45°, on doit avoir $L = P\sqrt{2}$, ou $L : P :: 1 : \sqrt{2}$. En d'autres termes, l'épaisseur de la bande étant prise pour unité, la largeur est égale à $\sqrt{2} = 1{,}4142$.

Plus généralement, et quelle que soit l'inclinaison du labour, on a toujours, dans le triangle *mon*, la proportion, sin. *m* : Rayon :: *no* : *mn*; d'où l'on tire : sinus de l'inclinaison *m* =

$\frac{P}{L} \times$ R., formule à l'aide de laquelle il est facile de calculer le degré du renversement correspondant aux dimensions des bandes.

Pour tous les labours exécutés avec une même largeur de bande, la surface de terre découverte dépend de la profondeur du labour, mais ne lui est pas proportionnelle. Dans une bande *nobc*, la surface exposée à l'air est égale aux deux côtés $ac + bc$ du triangle rectangle *abc*. Les côtés *mn* et *ab* étant égaux et parallèles comme côtés opposés d'un même parallélogramme, il s'ensuit que *ab* est égal à la largeur L de la bande; d'ailleurs *bc* est égal à l'épaisseur P, donc le côté $ac = \sqrt{L^2 - P^2}$, et la surface $ac + bc$, exposée à l'air dans une bande de terre, peut être exprimée par $P + \sqrt{L^2 - P^2}$.

Si l'on veut comparer des labours exécutés avec des bandes de dimensions quelconques, il faut considérer non pas la valeur absolue de la surface découverte dans une bande seulement, mais le rapport de cette surface au plan horizontal correspondant et comparer entre elles les valeurs des rapports obtenus dans différents labours.

Le plan horizontal qui correspond à une bande est égal à sa largeur, et le quotient $\frac{P + \sqrt{L^2 - P}}{L}$ exprime exactement le rapport de la surface exposée à l'air à la surface horizontale d'un champ labouré dans des conditions déterminées.

Le tableau suivant indique l'inclinaison du labour et la surface développée du terrain relatives à des rapports particuliers entre l'épaisseur et la largeur des bandes de terre.

VALEUR du RAPPORT. $\frac{P}{L}$	INCLINAISON du LABOUR. $\text{Sin M} = \frac{P}{L}$R.	Surface de terre exposée à l'air, celle du champ étant prise pour unité. $\frac{P + \sqrt{L^2 - p^2}}{L}$
$\frac{1}{1}$	90°	1
$\frac{1}{1,10} = \frac{11}{10}$	66°	1,32
$\frac{1}{1,20} = \frac{5}{6}$	56°	1,39
$\frac{1}{1,25} = \frac{4}{5}$	53°	1,400
$\frac{1}{1,33} = \frac{3}{4}$	48°	1,412
$\frac{1}{1,414} = \frac{1}{\sqrt{2}}$	45°	1,414
$\frac{1}{1,50} = \frac{2}{3}$	41°	1,412
$\frac{1}{1,66} = \frac{3}{5}$	36°	1,400
$\frac{1}{1,75} = \frac{4}{7}$	34°	1,39
$\frac{1}{2}$	30°	1,36
$\frac{1}{3}$	19°	1,29
$\frac{1}{4}$	14°	1,22
$\frac{1}{5}$	11°	1,18

La deuxième colonne du tableau montre que le renversement des bandes s'accroît à mesure que la largeur augmente relativement à l'épaisseur. Dans la troisième colonne, on trouve que la surface exposée à l'air varie aussi avec la largeur de bande, mais sans lui être proportionnelle. Cette surface va en augmentant lorsque la largeur augmente depuis $L = P$ jusqu'à $L = P\sqrt{2}$; ensuite elle diminue, la largeur de la bande continuant à augmenter.

Lorsque la largeur est égale à l'épaisseur, les bandes ne décrivent alors qu'un quart de révolution, la surface exposée à l'air est plane et ne reçoit aucune augmentation par le labour. Elle grandit et parvient à son plus grand développement possible lorsque la largeur augmentant devient égale à l'épaisseur multipliée par $\sqrt{2}$, auquel cas l'inclinaison du labour est de 45°. A partir de ce terme, la surface développée va en diminuant à mesure que la largeur augmente, et lorsqu'elle devient égale à trois, quatre ou cinq fois l'épaisseur, les bandes retournées sont en contact seulement par leurs extrémités qui, le plus souvent, cèdent à la pression. Dans ce cas les bandes décrivent une demi-circonférence, se couchent à plat, et la surface de terre exposée à l'air est la même après qu'avant le labour.

On pourrait déterminer *à priori* la valeur du rapport $\frac{P}{L}$ pour laquelle la surface de terre développée par le labour est la plus

grande possible; il suffirait de rechercher les conditions dans lesquelles l'expression $\frac{P+\sqrt{L^2-P^2}}{L}$ devient égale à un maximum y.

En effet, si nous posons :

$$\frac{P+\sqrt{L^2-P^2}}{L}=y,$$

en résolvant cette équation par rapport à P, nous aurons :

$$P=\frac{Ly}{2}\pm\tfrac{1}{2}\sqrt{L^2(2-y^2)}.$$

Pour que la valeur de P soit réelle, il faut que la quantité soumise au radical soit positive; donc y^2 doit être inférieur ou au plus égal à 2; mais quand on fait $y^2=2$, le radical devient nul, et l'on a $P=\frac{L}{\sqrt{2}}$, d'où : $\frac{P}{L}=\frac{1}{2}\sqrt{2}$. Telle est la valeur du rapport entre l'épaisseur et la largeur de la bande correspondant à la plus grande valeur de l'expression $\frac{P+\sqrt{L^2-P^2}}{L}$, laquelle représente la surface de terre développée par le labour.

Lorsque le rapport $\frac{P}{L}$ est égal à $\frac{1}{2}\sqrt{2}$, la surface mise en contact avec l'air est la plus grande possible; elle est constante quelles que soient les dimensions des bandes, larges et épaisses, ou bien étroites et minces; dans tous les cas elle est égale à la surface du champ multiplié par $\sqrt{2}$. La surface d'un hectare étant de 10,000^{mq} présente, après le labour à 45°, un développement de 14,145^{mq}, presque moitié en sus de la surface primitive.

Entre toutes les modifications que subit le sol exposé à l'action des météores, l'une des plus utiles est celle qui est due à l'action de la gelée; mais l'abaissement de température n'intéresse pas seulement les molécules de la surface, il exerce son influence à une certaine profondeur, il agit sur un volume de terre. Or le rapport des volumes n'est plus celui des surfaces. Si nous comparons deux labours inclinés à 45°, mais où les dimensions des bandes soient moitié plus petites dans l'une que dans l'autre, les surfaces mises à découvert sont égales dans les deux cas, tandis que les volumes prismatiques mis en relief par le labour exécuté avec des bandes de grandes dimensions est double du volume analogue et comparable dans le labour à petites bandes. En effet, les triangles ABC, *abc* (voyez fig. 5) étant semblables, leurs surfaces sont proportionnelles aux carrés des côtés homologues, et l'on a ABC : *abc* :: BC^2 : bc^2; mais comme $BC=2bc$, on peut écrire ABC : *abc* :: $4bc^2$: bc^2 :: 4 : 1.

Le triangle ABC étant quadruple du triangle *abc*, est par conséquent double de chacun des deux triangles *abc*, *ced*, qui, pris ensemble, ont une même largeur de base.

Il suit de là que, sous le rapport des volumes de terre que la charrue soulève au-dessus du plan du terrain, les labours avec des bandes de grandes dimensions ont un avantage marqué.

Dans la pratique agricole, la largeur des bandes ne comporte pas beaucoup de variation, par conséquent ce sont des labours de même largeur, mais diversement inclinés, c'est-à-dire exécutés à des profondeurs différentes qu'il faut comparer entre eux. On trouve alors que pour les inclinaisons respectives de 19° et de 45° les surfaces découvertes sont dans le rapport de 11 à 12, tandis que les volumes de terre exhaussés diffèrent entre eux du simple au double.

Indépendamment de l'avantage que le labour à 45° présente sous le rapport de la surface et du volume que chaque bande de terre laisse surgir à l'extérieur, le relief symétrique des bandes dont les côtés visibles sont également inclinés de chaque côté de l'horizon est tout à fait favorable à l'action des agents mécaniques qui succèdent à la charrue. Sur des labours plus ou moins inclinés que 45°, la herse menée transversalement aux bandes ne fonctionne pas dans des conditions analogues pour la résistance qu'elle éprouve et l'effet qu'elle produit dans les deux sens opposés où elle se meut nécessairement. Au contraire, dans le labour à 45°, quelle que soit la direction suivie par la herse, les angles des bandes sont attaqués avec la même énergie en allant et en venant. Le travail plus uniforme est aussi plus efficace pour niveler, ameublir, mélanger et surtout recouvrir les graines jetées à la surface du sol labouré. Enfin le labour à 45° est celui qui soulève le plus la couche arable et produit le plus fort exhaussement du terrain. Les vides triangulaires qui se trouvent entre les bandes au-dessous du labour sont égaux aux prismes extérieurs, et par conséquent développés au maximum. Ils favorisent la circulation souterraine de l'air, le dessèchement du sol; et les parties terreuses de deux bandes voisines, lorsqu'elles s'affaissent et se désagrégent, comblent chaque espace vide intermédiaire en se mêlant en égale proportion.

Il faut encore noter à l'avantage du labour à 45° qu'il est en quelque sorte synonyme de labour profond ou de bonne culture. La bande ayant 30 centimètres de largeur exige pour être inclinée à 45° une épaisseur de 21 à 22 centimètres; il en résulte une couche végétale appropriée à la production de récoltes plus variées, plus abondantes et plus assurées que cel-

les qu'on obtient dans les terres cultivées à une moindre profondeur. Nous verrons plus loin que, s'il convient parfois d'effectuer des labours superficiels, à bandes complétement renversées, ce n'est que dans des cas exceptionnels, transitoires, et que le labour à 45° demeure toujours comme base et type d'un bon labourage qu'il faut toujours s'efforcer de réaliser.

Il existe un rapport entre l'épaisseur et la largeur en deçà duquel le renversement indiqué par ce calcul est physiquement impossible. Lorsque l'inclinaison qui résulte du rapport des deux dimensions est telle que la diagonale passant par le deuxième centre de rotation n'arrive pas à la verticale, la bande ne peut conserver la position où le versoir l'a mise; son centre de gravité, resté à gauche de la verticale, tend à descendre, et la bande retombe sur son petit côté dans la raie où elle demeure dressée et séparée des bandes voisines, qui sont dans une situation analogue, par un intervalle égal à l'excès de la largeur sur l'épaisseur. (Voy. fig. 6.)

L'angle de renversement pour lequel la diagonale des bandes devient verticale marque donc la plus faible inclinaison que l'on puisse donner au labour.

On peut calculer le rapport entre l'épaisseur et la largeur correspondant à cette inclinaison minimum de la manière suivante : la diagonale CD (voyez fig. 7) étant verticale, le triangle ACD est rectangle en C, et la ligne CB perpendiculaire sur l'hypoténuse AD est moyenne proportionnelle entre les segments AB, BD, de sorte que l'on a

$$BD : Bc :: Bc : BA$$

ou bien $L : P :: P : \sqrt{L^2 - P^2}$;

faisant l'épaisseur égale à 1, et élevant tous les termes au carré, il vient $L^2 : 1 : 1 : L^2 - 1$ d'où l'on tire $L^4 - L^2 = 1$.

Dans cette équation bi-carrée, posons $L^2 = x$, il viendra $x^2 - x = 1$

et, en résolvant, $x = \frac{1}{2} \pm \sqrt{5}$

d'où $L = + \sqrt{\frac{1}{2} + \sqrt{5}} = 1{,}27$.

La théorie exige donc, pour que la bande conserve l'inclinaison que lui donne le versoir, que la largeur soit au moins égale à 1, 27 fois l'épaisseur. Dans une terre argileuse, compacte, les choses se passent sensiblement d'une manière conforme aux prévisions du calcul. Au contraire, dans un sol dénué de cohésion, la charrue ne retourne plus une bande de forme déterminée; elle agit sur une masse incohérente, sans forme arrêtée et à laquelle les formules qui précèdent ne peuvent s'appliquer d'une manière rigoureuse.

Formation et tracé des planches de labour; ados et dérayure; courbure des billons.

Dans les charrues ordinaires, communément employées, le versoir est fixe. Par conséquent, si on tourne la terre à droite, je suppose, en allant dans un sens, en revenant en sens contraire, on la tournera à droite encore nécessairement, c'est-à-dire dans une direction opposée à la première. L'immobilité du versoir est un obstacle à ce que l'on jette toutes les bandes d'un même côté; si on laboure en allant du nord au sud, une moitié sera tournée vers l'est et l'autre moitié vers l'ouest.

Eu égard à la marche de la charrue, il y a deux manières principales d'opérer : en *adossant* ou en *fendant*. Ces deux manières donnent des résultats analogues et peuvent être également employées. Avec la première, les tournées se font à droite; avec la deuxième, elles ont lieu à gauche.

Pour labourer en adossant un espace quelconque *abcd* (voyez fig. 8), on enraye le long de la ligne médiane MN; arrivé au bout du champ, on tourne à droite, presque sur place, et l'on revient en détachant une nouvelle bande parallèle à la première et tournée en sens opposé. Les deux bandes appliquées l'une contre l'autre forment un *ados*. Après la deuxième bande, la charrue en soulève une troisième contiguë à la première, puis une quatrième contiguë à la seconde, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on ait atteint les bords *ab*, *cd* suivant lesquels il reste deux raies ouvertes.

Dans le labour en fendant, on procède d'une manière inverse. Au lieu d'enrayer au milieu du champ, on ouvre une première raie le long du côté *ab* (voy. fig. 9); à l'extrémité *b*, on tourne à gauche pour aller au point *c* ouvrir une deuxième raie le long du côté *cd*; puis on vient ouvrir une troisième raie à côté de la première; ensuite une quatrième à côté de la deuxième. En continuant de la sorte, la charrue s'approche peu à peu de la ligne médiane, et les deux dernières raies sont jetées en sens contraire, de manière à laisser une large fente, double raie ouverte juste au milieu du terrain labouré.

Un espace rectangulaire labouré de façon à présenter un ados à sa partie moyenne et où les bandes, de côté et d'autre, sont tournées vers la ligne médiane constitue une *planche*. Quand on laboure en adossant, on forme immédiatement une planche. Au contraire, si on laboure en fendant, on n'obtient que deux demi-planches séparées entre elles par la rigole nommée *dérayure*, du nom même de la dernière raie.

Les dimensions du champ étant considérables, si on voulait le labourer exactement d'après l'un ou l'autre moyen que nous venons d'indiquer, la charrue ne tarderait pas à avoir aux bords opposés du champ des distances fort longues à parcourir pour aller d'une bande à l'autre. Aussi, en pareil cas,

afin d'éviter les longues tournées et la perte de temps qui en résulte, on partage la largeur du champ en un certain nombre de parties égales auxquelles répondent autant de planches distinctes.

On peut former des planches plates et des planches bombées. Elles sont sensiblement plates lorsque leur largeur est de 8 à 10^{m} au moins. Cette largeur est parfois portée jusqu'à 40 mètres entre deux dérayures. Les planches affectent une convexité prononcée lorsque leur largeur est réduite à 5^{m} ou moins encore. Dans ce dernier cas, elles portent le nom de billons (1).

On pratique des planches larges et plates sur les terres perméables ou sur les sols qui ont été drainés et dans lesquels les pluies s'infiltrent rapidement. Dans les terrains argileux, compactes, on laboure en billons pour favoriser l'écoulement des eaux pluviales (2).

Préalablement au labourage par planches ou billons, nous dirons un mot sur la manière d'enrayer et de former l'ados. Les ados sont de deux sortes : à deux et à quatre bandes. L'ados à deux bandes est le plus usité en France ; on l'exécute comme il suit : soit MN la ligne médiane (voyez fig. 10) au point *a* situé à deux largeurs de bande et à gauche du point M, on fait entrer la pointe du soc et on soulève la bande *ab* en la jetant sur *b*N. Au bout du champ, on tourne à droite, puis on détache la bande *cd* située à la même distance que *ab* de la ligne MN, et on la retourne sur *c*N à l'opposé de la bande *ab*. Ces deux bandes se rencontrent sur le sol *b*N*c*, où elles forment un ados plus ou moins bien accusé suivant le degré d'ameublissement du sol. Les deux raies *ab*, *cd* étant ouvertes, on continue à labourer autour de l'ados jusqu'à ce qu'on ait atteint les limites déterminées par la largeur de la planche.

Parfois il est bon de restreindre les dimensions des deux premières bandes et de diminuer d'autant l'espace qui les sépare. Les bandes minces sont plus faciles à retourner surtout en terre consistante, et l'ados qu'elles forment est moins saillant.

Un inconvénient visible de ce genre d'ados, c'est que l'intervalle *bc* sur lequel il repose, égal à deux largeurs de bandes, n'est point labouré.

Dans l'ados à quatre bandes, la terre est complétement remuée, de la surface jusqu'au sous-sol. On l'obtient de la manière suivante : MN représentant toujours la ligne médiane (voyez fig. 11), on fait entrer la pointe du soc au point M et l'on détache la bande M*c* que l'on retourne sur *cd*. Au bout du champ, on tourne court, tête sur queue ; on fait encore suivre à la pointe du soc la direction MN, et l'on détache la bande M*b* en la rejetant sur *ba*. On obtient ainsi une double raie ouverte comme une dérayure, et latéralement, deux bandes superposées au sol naturel. Ceci fait, la charrue soulève la double épaisseur de terre qui repose sur *ab* et la renverse dans l'espace vide *b*M*c* ; puis, en revenant, elle soulève et renverse, dans le même espace *b*M*c*, la double épaisseur de terre végétale qui repose sur *cd*. L'espace *b*M*c* se trouve comblé par un ados de terre meuble, formé par les quatre premières bandes successivement détachées par la charrue. De chaque côté de cet ados se trouvent les raies ouvertes pour recevoir les bandes de terre provenant de la suite du labourage. Les n^{os} inscrits sur les bandes (fig. 11) indiquent l'ordre dans lequel elles doivent être attaquées par la charrue. Si la première raie était aussi profonde que la deuxième, en ouvrant cette dernière, la charrue, n'étant point appuyée du côté gauche, manquerait de fixité, et la bande serait mal renversée. On évite cet inconvénient en donnant à la première raie un peu moins de profondeur qu'à la deuxième, alors le sep glisse contre une épaisseur de terre qui soutient le corps de charrue et permet de couper régulièrement la bande de terre.

Dans ces deux genres d'ados, la première raie ouverte, et par suite son tracé préalable, n'ont pas lieu suivant une même ligne directrice. La pointe du soc doit suivre le tracé de la ligne d'enrayure ; sa direction se confond avec celle de l'âge, et les jalons qui la déterminent, placés juste entre les deux chevaux attelés de front qui composent l'attelage, se trouvent en vue du laboureur. Donc, pour l'ados à deux bandes, le tracé de l'enrayure doit se faire à une distance égale à deux largeurs de bandes, à gauche de la ligne médiane. Pour l'ados à quatre bandes, on jalonne suivant la ligne médiane elle-même.

Soit un champ *abc* (voyez fig. 12) mis à plat par des cultures antérieures, sur lequel toutes traces d'ados et de dérayures ont disparu, et où l'on veut labourer en planches de 20^{m}. Dans ce cas, la tournée la plus grande est égale à la largeur de la planche, 20^{m}, la plus petite est égale à 0^{m}, donc la tournée moyenne du labourage est de 10^{m}.

(1) En Lorraine, on trouve des billons de 10 m. de largeur et qui sont fortement bombés: cette disposition du sol, obtenue en adossant plusieurs fois de suite à la même place, est vicieuse de tous points. Nous ne la citons que pour rappeler qu'elle a été justement condamnée par les meilleurs praticiens.

(2) On forme encore des billons dans les sols dont la couche végétale est très-mince. En mettant sur 1^{m} seulement la terre qui était répartie sur 1^{m} 5, on augmente de moitié l'épaisseur du sol. On forme aussi des billons étroits pour mieux utiliser une quantité d'engrais insuffisante.

La première chose à faire est de ménager sur les côtés opposés du champ, perpendiculairement au sens du labour, des emplacements sur lesquels l'attelage aboutira et changera de direction. Ces emplacements dits planches de tournée, *cheintres* ou *forières*, doivent régner sur toute la largeur du champ, et on leur donne pour largeur la longueur même de l'attelage, 5 à 6^{m} environ. Cette largeur est limitée en haut et en bas du champ par un train de charrue *x y* qui indique le point jusqu'où la charrue doit aller avant de quitter la raie pour tourner.

Avant tout labour, il faut tracer les lignes d'enrayure, lesquelles, pour les ados à quatre bandes, se confondent avec les lignes médianes des planches à former.

Si le labourage doit se faire en adossant, la première enrayure sera jalonnée à 10^{m} du bord du champ *ab*. Le laboureur, muni de trois jalons, mesure, perpendiculairement à *ab*, une distance *xd* égale à 10^{m}, et en *d* il plante un premier jalon; puis il s'avance jusqu'à la moitié environ de la longueur de la planche, mesure à angle droit sur *ab* une distance *ze* égale à 10^{m}, et plante un deuxième jalon au point *e;* enfin, il va en planter un troisième à l'extrémité *f* de la ligne d'enrayure. Là il s'assure si les jalons sont bien alignés, et vient rectifier, s'il y a lieu, la position du jalon planté en *e*, de façon à obtenir une ligne droite *def* parallèle au côté *azb*.

Du point *d*, le laboureur doit apercevoir au moins deux jalons pour se diriger; si la longueur du champ était considérable, ou si la surface du terrain présentait des inégalités, il pourrait être nécessaire de planter des jalons intermédiaires en ligne avec les premiers.

Ayant fait piquer sa charrue en terre au point *d*, le laboureur enlève le jalon qui s'y trouve; puis, mesurant sur *xy*, et perpendiculairement à *df*, une distance *dg*, égale à une largeur de planche, il plante en *g*, le jalon enlevé au point *d*. Il revient à sa charrue et laboure suivant la direction *def;* il s'arrête au point *e*, enlève le jalon situé en ce point, mesure à angle droit sur *df* une distance *eh* égale à 20^{m}, et plante un second jalon au point *h;* puis il retourne à sa charrue et achève la première raie. A l'extrémité *f* de cette raie, il procède comme au point *e*, c'est-à-dire qu'il enlève le jalon situé en *f*, mesure une distance *fi* égale à 20^{m}, et plante le troisième jalon au point *i*, formant ainsi, parallèlement à *def*, une ligne droite *ghi* qui servira de tracé pour l'enrayure de la deuxième planche.

Le laboureur revient au point *f*, fait tourner sa charrue et engage la pointe du soc comme tout à l'heure suivant la ligne médiane de la planche. Il soulève une seconde bande qu'il renverse en sens contraire de la première, ouvrant une double raie destinée à recevoir la terre qui formera l'ados de la première planche. De retour au point *d*, il se transporte au point *g*, et tout en faisant la deuxième enrayure *ghi*, il jalonne la troisième *klm*, exactement de la même manière que dans l'exemple qui vient d'être décrit.

C'est ordinairement le maître charretier qui, se charge des enrayures, après quoi les laboureurs ordinaires viennent exécuter le travail courant, et forment les planches en adossant.

Si on veut labourer en fendant, il faut jalonner différemment. Les deux premières raies, au lieu d'être contiguës, sont alors séparées par la largeur entière d'une planche, Le côté *ab*, supposé droit, sert de ligne directrice pour une enrayure, tandis que l'autre enrayure doit être faite et par conséquent tracée à 20^{m} de distance du bord du champ; la troisième enrayure est jalonnée à 20^{m} de la seconde, et ainsi de suite. Le labourage exécuté suivant ce tracé est figuré en profil par *a'c'* (fig. 12).

Lorsqu'il ne reste plus à labourer que les deux bandes devant former la dérayure, on prend une précaution analogue à celle dont nous avons parlé à propos de l'ados à quatre bandes. L'avant-dernière raie A est creusée un peu moins profondément que les autres pour que la charrue, en soulevant la dernière bande, puisse appuyer le côté gauche du sep contre l'épaisseur de terre conservée.

Une dérayure ainsi faite met le sous-sol à découvert sur une largeur de 0^{m},60 (voyez fig. 13). Cet espace, à peu près improductif et sans utilité dans un sol où il n'y a pas d'eau à écouler à la surface, peut facilement être diminué. Dans ce but, après avoir labouré la dernière bande B, on retourne sur ses pas, à vide; puis, faisant piquer le soc au-dessous de la place occupée par la bande A, on revient en soulevant une épaisseur de terre A', que l'on renverse contre la bande B. On obtient alors une dérayure plus profonde que la précédente mais comblée en partie par le hersage, et dont la largeur est réduite à celle d'une bande de terre seulement. Du reste, ce n'est que pour les derniers labours sur lesquels doit se faire l'ensemencement qu'il est utile de diminuer ainsi la largeur des dérayures.

Si le deuxième labour et les suivants s'exécutaient toujours de la même manière que le premier, c'est-à-dire en enrayant et dérayant suivant les mêmes lignes, les planches offriraient bientôt une convexité qui irait en s'accroissant. Or, dans les terres perméables, la surface doit rester plane, et pour cela, à

chaque labour, on renverse les planches antérieurement formées, de telle sorte que les lignes d'ados du nouveau labour correspondent aux dérayures du labour précédent et réciproquement.

Pour un deuxième labour exécuté dans ces conditions, il n'est pas besoin de jalonner préalablement. On enraye suivant la rigole séparative de deux planches voisines en soulevant une épaisse bande de terre pour combler la dérayure, après quoi on continue le labourage jusqu'à ce qu'on soit arrivé aux lignes d'ados, où l'on déraye.

Le premier labour ayant été fait en adossant, le second a lieu ordinairement en fendant.

Quelquefois le deuxième labour se donne transversalement au premier. Les labours croisés, utiles pour l'ameublissement du sol, conviennent à tous les terrains. Ils sont plus nécessaires avec les charrues à soc étroit qu'avec celles dont le soc coupe la bande de terre dans toute sa largeur. Ils sont impraticables dans les champs en pièces longues et étroites, comme il s'en trouve fréquemment dans les pays où la propriété est très-divisée.

On doit toujours faire ces labours en planches très-larges afin de diminuer le nombre des dérayures transversales, et, pour éviter les tournées trop longues, on exécute le labourage partie en adossant et partie en fendant, de manière à réduire la longueur des tournées au quart seulement de la largeur des planches.

Soit un champ *xmy* (voyez fig. 14), auquel on veut appliquer un labour croisé en planches de 40^{m} de large. La première enrayure *ab* sera jalonnée à 10^{m} (un quart de planche) du bord *my* du champ; la seconde enrayure *cd*, à 40^{m} de la première; la troisième *ef* à 40^{m} de la seconde, et ainsi de suite. On commence le labourage en adossant autour de l'enrayure *ab* l'espace *mn* de 20^{m} de largeur; puis on laboure en adossant encore autour de l'enrayure *cd* sur une largeur, *pq* égale aussi à 20^{m}. Entre les deux parties labourées *mn* et *pq*, il reste un intervalle *np* de 20^{m} de largeur qu'on laboure en fendant. Ceci fait, on passe à la troisième enrayure *ef* autour de laquelle on adosse sur une largeur *rs* égale à 20^{m}; puis on refend l'intervalle *qr*, qui a également 20^{m} de large. Continuant ainsi à labourer, en adossant et en fendant alternativement des portions de 20^{m} de largeur, on obtient des planches *oo' o'o''* de 40^{m}, avec des tournées moyennes de 10^{m}.

Dans les labours croisés, essentiellement provisoires, il faut éviter de former des dérayures larges ou profondes qui resteraient apparentes. Pour cela, au lieu de dérayer complétement en retournant à l'opposé l'une de l'autre, les deux dernières bandes contiguës qui appartiennent à deux planches voisines, on conserve sans la labourer une languette de terre de vingt centimètres de largeur environ, de chaque côté de laquelle se trouvent deux raies ouvertes dites *fausses dérayures*, lesquelles seront facilement comblées par un hersage transversal et ne laisseront aucune trace visible.

La culture en billons, motivée par diverses raisons, a pour cause essentielle et générale l'imperméabilité du terrain. La surface convexe des billons laisse écouler l'eau dans les rigoles de séparation, et ces dernières, à leur tour, doivent offrir une pente qui emporte l'eau hors des champs. Lorsque l'inclinaison du sol est telle que l'on puisse obtenir une pente suffisante avec une orientation convenable, il ne faut pas négliger de satisfaire à cette nouvelle condition. Sous ce dernier rapport, les billons doivent être dirigés suivant la ligne nord-sud, afin que les versants reçoivent également la lumière et la chaleur du soleil.

Dans un même champ, tous les billons doivent avoir exactement la même largeur, et se composer d'un égal nombre de bandes. En ne considérant que les billons formés par un seul labour, on peut dire que moins ils sont larges, plus ils sont bombés. Le bombement obtenu est en raison inverse du carré de la largeur du billon. — Des billons de 3^{m},60, du milieu d'une dérayure à l'autre, sont formés de douze bandes de 0^{m},30 chacune, réparties sur une largeur de 3^{m}; ces bandes ayant 0^{m},22 d'épaisseur, la flèche de courbure qui mesure l'intervalle entre le sommet du billon et la surface du sol naturel est égale à 0^{m},088 ce qui donne, pour chaque versant de 1^{m},50, une inclinaison moyenne de près de 0^{m},06, non compris la profondeur de la dérayure, égale à l'épaisseur d'une bande de terre. Pour un billon moitié moins large, la pente des versants est quadruple, soit presque 0^{m},24, tandis que pour une planche de 10^{m} la coubure est à peine sensible, la pente transversale n'étant que de 0^{m},005, de chaque côté de la ligne d'ados.

Des billons de 3, 4 et même 5 mètres de largeur fournissent presque toujours une pente suffisante pour l'égouttement du sol, mais à la condition qu'ils seront bien faits et que, suivant les dérayures, la pente sera assez forte pour écouler promptement l'eau hors du champ. — Dans une terre très-imperméable, n'ayant qu'une faible inclinaison, ou bien à défaut de laboureurs entendus et capables d'exécuter correctement un billon, il faudrait augmenter la pente transversale. — Il y a deux moyens à employer pour obte-

nir ce résultat. On peut, laissant aux billons leur largeur primitive, réitérer le labour en superposant un nouvel ados au premier, de façon à doubler la pente des billons; ou bien on peut réduire de moitié la largeur des billons en continuant à les former par un seul labour. Ce dernier moyen, qui augmente la pente transversale et le nombre des rigoles d'écoulement, nous semble préférable, parce qu'avec lui on conserve l'avantage de remettre la terre à plat à l'aide d'un labour, ce qui n'est plus possible avec des billons formés de labours successifs dans lesquels on adosse plusieurs fois à la même place. Or le billonnage du sol n'est réellement utile qu'à l'automne, pour protéger les récoltes contre l'humidité excessive. Souvent, dans la même terre, les ensemencements qui se font sur billons en octobre ont lieu sur planches au mois d'avril. — Pendant toute la belle saison, les labours préparatoires peuvent se faire en planches.

Le mode de dérayure que nous avons indiqué en traitant du labour en planches aurait l'inconvénient, dans un labour en billons, d'altérer la largeur et par suite l'inclinaison de l'un des versants, qui compterait alors une bande de plus que l'autre. Dans cette circonstance, au lieu de rejeter une bande toute d'un même côté, il faut faire une dérayure symétrique, et pour cela creuser l'intervalle par un double trait de charrue, ou plus simplement par un butteur, qui approfondit la dérayure et en relève la terre contre les deux dernières bandes.

Avant de donner un labour croisé dans un champ disposé en petits billons, de 2^m par exemple, il est convenable de le remettre à plat, en formant préalablement de larges planches dans le sens même des billons. Il suffit pour cela de labourer plusieurs billons ensemble avec l'attention d'adosser dans une rigole et de dérayer sur un ados, ce qui oblige à réunir, pour former une planche, un nombre impair de billons, 3, 5, 7, etc.

Après chaque labour en planches ou en billons, il faut labourer les cheintres alternativement en adossant et en fendant. — Lorsqu'il s'agit d'un labour d'ensemencement à l'automne, il faut invariablement labourer les cheintres en adossant, parce que les dérayures des planches ou billons aboutissent dans la raie qui limite le cheintre intérieurement, et dans laquelle l'humidité trouve une voie d'écoulement, tandis que le labourage des cheintres, en fendant, bouche les dérayures à leur extrémité.

A la fin de chaque raie, la charrue amène et dépose toujours une certaine quantité de terre, qui à la longue exhausse les bords du champ. On a proposé d'atténuer cet inconvénient dans le labourage des cheintres, en rejetant toutes les bandes d'un même côté, en dedans du champ. Pour cela faire, sans perdre la moitié du temps, ainsi qu'il arriverait nécessairement avec une charrue à versoir fixe, conduite à la manière ordinaire, on réserve, des deux côtés du champ, et dans le sens du labour, des planches de même largeur que les cheintres; la surface labourée en planches ou en billons se trouve ainsi encadrée dans une ceinture de 5^m de largeur, qu'il est facile de labourer d'une manière continue en conduisant l'attelage parallèlement aux divers côtés de la pièce de terre. Afin de retourner les bandes vers l'intérieur du champ, les tournées se feront constamment de gauche à droite.

Labourage des champs triangulaires.

Un champ de forme irrégulière, en trapèze par exemple, se décompose en un parallélogramme et en un triangle. Si le sol est argileux et exige un labour en billons, les billons du parallélogramme devront être continués sur la surface triangulaire parallèlement à l'un de ses côtés. Ils seront tronqués à l'un des bouts, et la longueur des raies ira en décroissant; de telle sorte que la dernière, qui correspond à l'angle extérieur du triangle, sera presque nulle. — Sur un sol perméable, on peut labourer le triangle en planches larges de même que le reste du champ; mais on peut aussi, dans ce cas, appliquer au triangle un labour particulier dit *en patte d'oie*, dont nous dirons ici quelques mots, moins à raison de son utilité spéciale que parce qu'il est pratiqué d'une manière assez générale en diverses localités, notamment aux environs de Paris.

Soit un triangle ABC à labourer en patte d'oie. (Voy. fig. 15.) Du sommet A au milieu D de la base, on mène une ligne formant la directrice du labour. Si l'on veut adosser, on fait entrer la pointe du soc à gauche et à une largeur de bande du point D, et on retourne une première bande *ef* parallèle à AB; au point *f*, situé sur la ligne AD, on fait tourner l'attelage et on soulève une seconde bande de terre *fg*, parallèle à AC. — En continuant le labour de cette façon, on finit par atteindre les côtés limites du triangle AB et AC.

Au début du travail, on éprouve parfois une certaine difficulté à tracer les premières raies dans les directions voulues.

Pour se diriger, le laboureur marque sur la ligne médiane les points auxquels il doit s'arrêter pour changer de direction; ces points se déterminent aisément en observant qu'ils doivent être équidistants et de même nombre que les bandes contenues dans la moitié de la base du triangle. Si la base BC est égale à

24^{m}, elle comprendra quatre-vingts bandes de 0^{m}30, quarante de chaque côté du milieu D (1). En admettant que la ligne AD ait 200^{m} de longueur, toutes les raies aboutiront deux à deux sur cette ligne en quarante points différents, espacés de 5^{m} les uns des autres. Un jalon planté en *f*, à 5^{m} du point D, marque l'extrémité de la première raie *ef*. Arrivé avec sa charrue au point *f*, le laboureur transporte le jalon au point *i*, lequel marque l'extrémité d'une troisième raie *hi*, qu'il tracera après avoir ouvert la deuxième *fg*. A mesure que les traits de charrue deviennent plus longs et se rapprochent des côtés du triangle, l'emploi des jalons est de moins en moins nécessaire.

Pour opérer ce genre de labourage en fendant, on suit une marche inverse de celle qui vient d'être indiquée. La charrue enraye au point *m*, situé à une largeur de bande du point C, marche parallèlement au côté CA, et aboutit sur la ligne AD au point *n*, éloigné de 5^{m} du sommet A. Au point *n* l'attelage tourne à gauche et la charrue ouvre une raie *no*, parallèle à AB; elle revient prendre une troisième raie *pq*, contiguë à la première; puis une quatrième *qr*, contiguë à la deuxième, et ainsi de suite jusqu'aux raies *gf* et *fe*, par lesquelles on termine le labour du triangle.

Labourage d'un sol en pente.

Sur un terrain fortement incliné, le labourage présente des difficultés particulières. Si on laboure suivant la pente, l'attelage, descendant et montant alternativement, éprouve une grande fatigue, et d'autre part, lors des grandes pluies, l'eau qui descend avec vitesse dans les dérayures, entraîne avec elle les parties meubles et solubles de la couche végétale. On pourrait labourer transversalement; mais alors la pente, qui facilite le mouvement de la bande lorsqu'elle doit être tournée vers la partie inférieure du champ, devient un obstacle lorsqu'il s'agit de la retourner vers la partie supérieure, et un versoir de charrue ordinaire ne peut continuer son action sur la bande assez longtemps pour qu'elle conserve sa position inclinée en s'appuyant sur la bande précédente. Le plus souvent, elle retombe dans la raie qu'elle obstrue en augmentant encore les difficultés du labourage pour la bande suivante.

Entre ces deux directions du labour, qui ont chacune leurs inconvénients, il est un moyen terme qui n'est guère praticable que lorsque la configuration du champ s'y prête et que son inclinaison n'est pas trop forte; c'est un labour oblique à la pente du terrain. L'obliquité des raies retarde la vitesse d'écoulement que prendraient les eaux sur un labour dans le sens de la pente. Elle amoindrit l'obstacle au renversement que la bande éprouve dans un labour transversal; enfin elle n'occasionne à l'attelage qu'une fatigue modérée.— Toutefois, sous ce dernier rapport, il y a un soin important à prendre, c'est de diriger la charrue de façon à égaliser les difficultés du travail, c'est-à-dire à jeter la terre en bas lorsque la charrue monte, en haut lorsqu'elle descend. Le versoir étant situé à droite, cette double condition sera satisfaite en dirigeant la charrue obliquement à la pente, de gauche à droite en montant, et de droite à gauche en descendant.

Lorsqu'il n'est pas possible d'exécuter ce dernier genre de labour, il faut recourir à l'emploi d'une *charrue tourne-oreille*, propre à renverser les bandes toutes du même côté. On fait marcher l'instrument perpendiculairement à la pente, et l'on jette constamment la terre en bas en changeant le versoir de côté à l'extrémité de chaque raie. La première raie est ouverte au bord inférieur du champ; la terre provenant de la deuxième raie est rejetée dans la première; la terre de la troisième raie comble la deuxième, et ainsi de suite jusqu'à la dernière raie, située en haut du champ, laquelle demeure ouverte nécessairement. On peut reprocher à ce labourage de dénuder graduellement de terre végétale les sommets des coteaux où il est employé. C'est un inconvénient grave auquel on remédie quelquefois en remontant la terre à dos de mulet. On pourrait l'éviter complétement en employant une charrue capable de labourer perpendiculairement à la pente en jetant la terre vers le haut du champ. L'instrument le meilleur sous ce rapport est la charrue jumelle de Valcourt, exactement composée de deux corps de charrues opposés dos à dos sur un plan horizontal, leurs faces planes opposées au versoir situées dans un même plan vertical. La charrue dos à dos ne tourne jamais; elle se meut comme une navette. Au moment de passer d'une raie à une autre, on décroche la volée, on fait tourner l'attelage, et on accroche la volée après l'age du corps de charrue qui doit labourer. Les versoirs présentent une courbure suffisamment développée pour opérer le renversement de la bande de terre du côté le plus élevé du terrain.

Au contraire de la charrue tourne-oreille, avec laquelle on commence à labourer à la partie inférieure du champ, on doit, avec la charrue dos à dos, commencer à la partie supérieure. Cet instrument exige un conducteur robuste et un attelage puissant. — Sa résistance à la traction tient à son poids, au frot-

(1) Rigoureusement, ce n'est pas la longueur de la demi-base AD qu'il faut considérer pour déterminer le nombre des bandes de labour de chaque côté du milieu D, mais celle de la ligne DS menée perpendiculairement du point D sur le côté AB.

tement de la face plane contre la face latérale de la raie, à la pression de la terre soulevée sur l'avant-corps et au chemin plus long que la bande doit parcourir sur le versoir avant d'arriver au degré d'inclinaison convenable. Quelle que soit la courbure du versoir, la déclivité du sol, en augmentant, ne tarde pas à rendre le labour contre-pente absolument impraticable. En effet, la pente du terrain modifie l'inclinaison définitive des bandes relativement à un plan horizontal. Quand on jette la terre en bas, l'inclinaison du labour s'accroît de la pente du sol; quand on jette la terre en haut, l'inclinaison du labour est égale à la différence entre le renversement correspondant aux dimensions de la bande et la pente du terrain, de telle sorte que l'inclinaison du labour est toujours moindre que 45° et peut même devenir insuffisante pour que la bande conserve la position où le versoir l'a mise après le passage de la charrue. Il suffit pour cela qu'après avoir décrit les trois quarts d'une demi-circonférence, la diagonale passant par l'angle d'appui de la bande ne soit pas arrivée à la direction verticale; alors la bande, dont le centre de gravité n'est pas soutenu retombe dans la raie. Si les bandes gardaient leur forme parallélépipédique, le labour deviendrait impossible lorsque le sol aurait atteint l'inclinaison de 10° ($0^m.17$ par mètre); au delà de cette pente, on ne peut labourer en remontant la terre que dans les sols sans cohérence, ou bien en augmentant la largeur relative de la bande pour augmenter son renversement absolu. (Voyez fig. 16.)

Du labourage à plat.

Les labours à plat n'exigent point la division du sol en planches. Ils procurent une surface plane, unie sans ados ni dérayures, et dans un état comparable à celui d'un carré de jardin labouré à la bèche.

Sur les terrains de niveau, il y a deux manières principales d'obtenir un labour plat : on peut employer une charrue tourne-oreille, qui trace des raies parallèles, et, ainsi que nous venons de le voir, retourne toutes les bandes de terre d'un même côté; ou bien on peut conserver la charrue ordinaire en modifiant convenablement la méthode usuelle de labourage.

C'est au premier moyen, l'emploi d'un instrument spécial, la charrue tourne-oreille, qu'on paraît s'être arrêté dans les départements du nord de la France, où, depuis quelques années, le labour à plat est en très-grande faveur et paraît devoir se généraliser. Nous donnerons ici la description d'un second moyen, qui, nous le pensons, peut trouver une application utile dans un grand nombre de circonstances.

Le labour à plat avec la charrue à versoir fixe est pratiqué depuis longtemps en Suisse, à l'école d'Hofwil. Afin d'abréger son appellation, nous le désignerons sous le nom de *labour Fellemberg*, juste hommage rendu à la mémoire d'un agronome célèbre d'ailleurs à bien d'autres titres.

On exécute le labour Fellemberg, non plus en traçant des raies toujours parallèles d'un bord à l'autre du champ, mais en conduisant la charrue dans des directions successivement parallèles aux divers côtés de la pièce de terre.

Au moyen de ce genre de labour, on évite de former des ados nombreux, qui ont l'inconvénient grave, lorsqu'on veut semer sur un seul labour, de laisser en dessous de chacun d'eux une bande de terre de 50 à 60 centimètres de largeur non remuée par la charrue.

On évite également les dérayures et, par suite, la perte de semence qu'elles occasionnent, la gêne qu'elles produisent dans les repiquages ou les semis en lignes, la diminution de récolte que leur présence entraîne, diminution sensible dans les sols fertiles dont le loyer est élevé.

Ce labourage supprime les tournées aux côtés opposés du champ, et, par conséquent, il économise le temps nécessaire pour les accomplir; il fait disparaître aussi le piétinement réitéré de l'attelage sur les planches de tournée, piétinement nuisible surtout lorsque la terre, un peu grasse, offre une certaine plasticité.

Par ce mode de labourage, la terre n'est plus accumulée sur les bords du champ de manière à former obstacle à l'écoulement superficiel de l'humidité, comme il arrive dans le labour à raies parallèles, aussi bien avec la charrue tourne-oreille qu'avec la charrue à versoir immobile.

Enfin, le labour Fellemberg n'oblige pas à l'emploi d'une charrue particulière, d'une construction défectueuse ou d'un prix élevé. On peut l'exécuter avec la charrue commune, la charrue Dombasle, par exemple, simple ou montée sur avant-train.

Dans le labourage ordinaire, les enrayures parallèles, également espacées, forment un tracé préalable nécessaire. Le labour Fellemberg exige aussi un tracé spécial, indispensable, pour diriger la marche de la charrue.

Considéré d'une manière générale, ce tracé est fondé sur la division des angles en deux parties égales. La ligne qui partage un angle en deux parties égales s'appelle *bissectrice*. La bissectrice d'un angle jouit de cette propriété que chacun de ses points est situé à égale distance des deux côtes de l'angle divisé.

Un moyen fort simple pour opérer, sur le terrain, la bissection d'un angle donné D

(V. Pl. 8 ter fig. 17), consiste à prendre arbitrairement, sur les côtés de l'angle, deux distances égales Dx, Dy, à tirer la ligne xy, à marquer le milieu z de cette ligne, et à joindre le sommet D au point z; la ligne Dz sera la bissectrice demandée.

Un point quelconque de cette ligne, le point z par exemple, est également distant des deux côtés Dx, Dy, de sorte que les perpendiculaires Zm, Zn sont égales entre elles.

De même que le labour ordinaire s'exécute en adossant ou en fendant, on procède au labour Fellemberg en jetant la terre à l'intérieur, en dedans du champ, ou bien en dehors, vers les côtés.

Le labour Fellemberg *en dedans* présente quelque analogie avec le labour par planches en adossant. La charrue commence à la partie centrale du champ et termine au pourtour; elle verse la terre constamment à l'intérieur de la pièce. L'attelage effectue ses tournées de gauche à droite.

Le labour Fellemberg *en dehors* correspond au labour par planches en fendant. On commence à labourer en longeant les côtés du champ, et on achève au centre. Les bandes de terre sont jetées vers les côtés. Nécessairement, pour l'attelage, les tournées ont lieu de droite à gauche.

Le tracé est le même pour le labourage en dedans, dont nous nous occuperons en premier lieu, et pour le labourage en dehors, sauf une légère modification qui sera indiquée plus loin.

Le principe du tracé est constant, mais son application varie suivant la forme des champs et le nombre de leurs côtés.

Quoique la forme du triangle ne soit pas la plus usuelle parmi celles des surfaces agraires, nous la considérerons d'abord, parce qu'elle est la plus élémentaire.

Soit donc à tracer et à labourer un champ triangulaire ABC (voy. fig. 18), suivant la méthode Fellemberg.

On partage les angles A et B en deux parties égales; les bissectrices se coupent au point O; on mène CO qui se trouve être évidemment la bissectrice de l'angle C.

D'après la propriété des bissectrices, le point O est à égale distance des trois côtés du triangle. Si donc on commence à labourer au point O et qu'on trace des raies respectivement parallèles aux trois côtés du triangle donné, en changeant de direction à la rencontre de chacune des bissectrices, on formera successivement des triangles semblables ayant tous le même centre de figure. A mesure que le labour avance, les triangles augmentent en surface, leurs côtés s'approchent graduellement des côtés du champ auxquels ils sont parallèles, et ils finissent par les atteindre dans un dernier trait de charrue, qui suivra le contour du triangle labouré.

Après la détermination du point O et préalablement au labour, les bissectrices, dont la rencontre indique au laboureur l'endroit juste où il doit changer de direction, seront marquées par une double raie de charrue, et, pour que l'attelage puisse l'exécuter d'un mouvement continu, on suivra la marche fort simple que voici : partant de l'angle A, la charrue ira en O, puis de O en B, d'où elle reviendra au point O pour se diriger vers C; du point C, elle rejoindra le point O, pour aller finir à l'angle A, par où elle a commencé. — Le versoir étant situé à droite, les deux bandes contiguës, soulevées par la charrue, se trouvent retournées en sens opposé, de manière à former une dérayure à trois branches OA, OB, OC.

Si, au lieu de former une dérayure, les deux bandes avaient été réunies pour constituer un ados, la terre portée par le versoir et déposée, suivant les bissectrices en chacun des points où la charrue s'arrête pour tourner, viendrait accroître la saillie de l'ados et formerait une crête visible après le labourage. La dérayure, au contraire, reçoit la terre du versoir et dissimule la crête qui tend à se former.

Lorsqu'on veut avoir un labour parfaitement uni, comme il convient pour l'établissement d'une prairie, il faut curer les dérayures à la pelle, éparpiller à distance la terre des bandes retournées, et former, suivant les bissectrices, une rigole de $0^m,50$ de largeur sur $0^m,20$ de profondeur. Cette rigole sera exactement comblée par la terre que le versoir abandonne chaque fois que la charrue s'arrête pour changer de direction, et le champ labouré avec ces précautions offrira une surface régulière, plane, sans aucune inégalité dérivant du travail de la charrue.

Pour opérer le tracé d'un champ rectangulaire (voy. fig. 19), on divise en deux parties chacun des angles A, B, C, D; les bissectrices se rencontrent d'une part en M, et d'autre part en N. Étant commun aux bissectrices des angles A et B, le point M est à égale distance des côtés AD, AB, AC; par une raison semblable, le point N est à égale distance des côtés AD, DC, BC. Les points M et N étant également éloignés des côtés parallèles AD et BC, il s'ensuit que la ligne MN est une médiane parallèle aux deux longs côtés du rectangle. D'autre part, la distance du point M au petit côté AB et la distance du point N au petit côté opposé CD sont égales à la commune distance de la ligne médiane aux deux longs côtés; donc ces distances sont égales entre elles. Conséquemment, si on labour en tournant autour de la ligne MN, et que

les raies du labour soient menées parallèlement aux quatre côtés du rectangle, en changeant de direction à la rencontre de chacune des bissectrices, on formera des rectangles semblables au rectangle donné, ayant tous la même ligne médiane MN. Les rectangles encadrés les uns dans les autres deviennent successivement de plus en plus grands, et leurs côtés s'approchent graduellement des quatre côtés du champ, qu'ils finissent par atteindre tous en même temps au dernier tour de charrue.

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, avant tout labour, on tracera une dérayure suivant les lignes bissectrices, en observant, pour en faciliter l'exécution, une marche que la lecture des lettres AMB, BMNC, CND, DNMA, indique d'une manière suffisante.

Si les deux petits côtés du rectangle s'inclinent également ou inégalement, la figure devient un parallélogramme ou un trapèze. Dans les deux cas, on doit employer le tracé indiqué pour le rectangle. On obtient une ligne médiane autour de laquelle on peut labourer d'une manière tout à fait semblable à celle qui vient d'être décrite.

Lorsque, dans le trapèze, les côtés parallèles ont moins de longueur que les autres côtés, le tracé applicable à ce cas particulier rentre dans celui d'un quadrilatère quelconque.

On effectue le tracé d'un champ présentant la forme d'un quadrilatère irrégulier (voy. fig. 20), en menant d'abord les bissectrices adjacentes au plus petit côté DC. Du point P, intersection des deux bissectrices, on mène deux lignes : l'une, parallèle au côté DA, jusqu'à la rencontre au point M avec la bissectrice de l'angle A ; l'autre, parallèle au côté CB, jusqu'à sa rencontre, au point M, avec la bissectrice de l'angle B ; puis on tire MN, qui doit être parallèle à AB. En effet, le point P, commun aux bissectrices des angles C et D, se trouve à égale distance des trois côtés DA, DC, CB ; il en résulte que les parallèles PM, PN sont respectivement à égale distance des côtés DA et CB. Les points M et N de ces deux parallèles appartenant, le premier, à la bissectrice de l'angle A, le second, à la bissectrice de l'angle B, sont également éloignés de la base AB ; donc la ligne MN est parallèle à la ligne AB. Les distances des trois côtés du triangle PMN aux trois côtés correspondants du quadrilatère sont égales entre elles et à la distance du sommet P du triangle au quatrième côté du quadrilatère. En conséquence, si, après avoir tracé et labouré le triangle PMN conformément à la méthode décrite ci-dessus, on laboure à l'extérieur de ce triangle parallèlement aux quatre côtés du quadrilatère, en changeant de direction toujours à la rencontre des bissectrices, on formera des quadrilatères semblables entre eux et au champ donné ; et, à raison de l'égale distance des côtés de ces quadrilatères successifs aux côtés du champ, la dernière raie du laboureur atteindra simultanément les quatre côtés qui délimitent la pièce de terre.

Rien n'est plus aisé que de faire le tracé du triangle PMN ; il suffit de prolonger les bissectrices AM, BN jusqu'à leur rencontre en O, et de joindre le point P au point O.

Avant tout labourage, et après avoir jalonné les bissectrices, on formera les dérayures dans les deux figures intérieures l'une à l'autre, en conduisant la charrue comme l'indiquent les lettres AOB, BOPC, CPD, DPOA.

Nous pourrions nous borner à ces trois principaux exemples. Ils suffisent pour l'application du labour Fellemberg dans presque tous les cas. Cependant ce mode de labourage se plie avec une telle facilité à une forme quelconque de périmètre, que nous indiquerons sommairement le tracé d'un champ de six côtés. Cette description pourra servir de règle générale pour le tracé des diverses figures polygonales à partir du quadrilatère.

Supposons un hexagone irrégulier ABCDE (voy. fig. 21). Il s'agit de réduire successivement, un par un, le nombre des côtés du polygone. Cette réduction doit porter immédiatement sur le plus petit côté de la figure sur laquelle on opère, parce que les bissectrices correspondantes à ce côté se rencontrent le plus près possible des bords du champ (1). Le côté AF de l'hexagone étant visiblement le plus petit de tous, on mène les bissectrices des angles adjacents A et F ; par le point d'intersection M, on tire des parallèles aux côtés AB et FE, jusqu'à leur rencontre en N et en R avec les bissectrices des angles B et E ; puis, par les points N et R, on tire encore des parallèles aux côtés BC et ED jusqu'à leur rencontre au point P et au point Q avec les bissectrices des angles C et D. Enfin on joint le point P au point Q. La figure MNPQR n'a que cinq côtés respectivement parallèles aux côtés correspondants du champ donné, et tous à la même distance les uns des autres.

On opère dans le pentagone de la même manière que dans l'hexagone. Ainsi, on mène d'abord les bissectrices des angles adjacents au plus petit côté PQ, puis, du point d'intersection S, on conduit des lignes parallèles aux côtés PN et QR, jusqu'à leur rencontre en T et en U avec les prolongements des bissectri-

(1) La distance du point d'intersection des bissectrices aux bords du champ dépend de la grandeur du côté compris entre les bissectrices et de l'ouverture des angles adjacents à ce côté.

ces BN et ER ; enfin, par les points T et U, et parallèlement aux côtés NM et RM, on mène deux lignes qui viennent se rencontrer sur la bissectrice de l'angle M au point V, ce qui donne un quadrilatère STUV.

Cette nouvelle figure intérieure, ayant deux côtés SU,TV sensiblement parallèles, peut être considérée comme un trapèze; son tracé donne une ligne médiane OO' autour de laquelle on exécute le labour Fellemberg ainsi qu'il a déjà été décrit. — Cette première partie du champ étant terminée, on continuera le labour en dehors du trapèze, en faisant marcher la charrue parallèlement aux côtés du pentagone, et, lorsque les limites de cette figure seront atteintes, la charrue poursuivra son travail en ouvrant successivement des raies parallèles aux six côtés du champ qu'elle finit par atteindre tous en même temps.

Les dérayures préalables dans les trois figures intérieures de six, de cinq et de quatre côtés s'obtiendront en conduisant la charrue dans l'ordre qui suit :

AMO'OB, BOSC, CSD, DSOO'E, EO'MF, FMA.

Le tracé d'un polygone régulier est fort simple ; les bissectrices aboutissent toutes à un centre commun autour duquel il faut labourer parallèlement aux divers côtés du polygone.

La présence d'un angle rentrant rend quelquefois le tracé impossible. Dans ce cas, une ligne convenablement menée par l'angle rentrant convertit ce dernier en deux angles saillants, et partage le champ en deux parties dans chacune desquelles on opère comme à l'ordinaire.

Jusqu'à présent nous ne nous sommes occupé que du labour en dedans. Il est facile de voir que dans ce genre de travail, du commencement à la fin du labour, l'attelage se tient constamment sur la terre ferme, et ne marche jamais sur le sol labouré. Dans le labour en dehors, cet avantage disparaîtrait si l'on voulait encore observer exactement le même tracé que pour le labour en dedans. En effet, la charrue, commençant à labourer en suivant le contour du champ et tournant nécessairement de droite à gauche, ne peut arriver jusqu'aux lignes bissectrices, où elle doit changer de direction, sans que les animaux attelés à la charrue entrent dans la terre labourée. Cet inconvénient peut facilement être évité ou du moins atténué. Il suffit de réserver, pour l'exécution des tournées, des planches de 4 mètres de largeur environ, ayant pour axes ou lignes médianes les bissectrices des angles du champ. Le changement de direction de la charrue aura lieu non plus en un seul temps à la rencontre d'une bissectrice, mais en deux temps sur les limites latérales des planches réservées. Ces lignes limites, espacées de 4 mètres, seront tracées par une raie de charrue, en suivant la même marche que pour la formation des dérayures qui serviraient de directrices pour l'exécution du labour en dedans.

Les planches de tournées seront labourées à part et lorsque le labour parallèle au contour du champ sera terminé.

Voyons maintenant les détails essentiels, pratiques, du labourage en dehors dans un champ de figure déterminée, tel que le rectangle ABCD. (Voy. fig. 22.)

Les angles se divisent comme à l'ordinaire, mais les dérayures directrices du labourage en dedans sont ici remplacées dans toute leur longueur par des planches de 4 mètres, lesquelles permettent à l'attelage de changer de direction sans qu'il soit obligé de fouler aux pieds la terre déjà remuée.

La charrue enraye au point *a*, longe le côté AB, sort de terre au point *b*, traverse la planche aboutissant à l'angle B, et rentre en terre au point *b'*, longe le côté BC jusqu'au point *c;* là, elle sort de terre, traverse la planche aboutissant à l'angle C, etc.

Lorsque la charrue a atteint, d'une part, les angles O,O', et d'autre part, les côtés MN et PQ, la portion de labour parallèle au contour rectangulaire est achevée; on attaque alors le système des planches intérieures. Ces planches sont labourées en fendant, et, pour que la charrue puisse opérer d'un mouvement continu, elle suit une marche en tout semblable à celle qui a été observée pour le tracé des lignes limites de ces mêmes planches. La charrue termine en laissant une dérayure par laquelle elle sort du champ. Cette dérayure, qui suit la direction des bissectrices, pourrait servir de tracé pour un labour Fellemberg en dedans. Dans un polygone moins simple, moins symétrique que le rectangle, on opérerait d'une manière analogue. Il suffit de jeter les yeux sur la fig. 23 pour reconnaître immédiatement le tracé convenable dans un champ présentant la forme d'un quadrilatère irrégulier.

Le labour Fellemberg en dedans laisse le terrain uni, meuble et sans être nulle part foulé aux pieds des attelages. Il n'en est pas de même du labour en dehors; malgré l'emploi des planches de tournées, l'attelage marche encore sur le labour, et puis il reste une dérayure à l'intérieur de la pièce qui dérange l'égalité de la surface qu'on veut obtenir tout à fait plane. Il suit de là que le labour Fellemberg destiné à recevoir un semis doit toujours être donné en dedans. — Lorsqu'on veut donner deux labours successifs, le dernier devant se faire en dedans, le premier n'est alors qu'une façon préparatoire, et peut

être exécuté en dehors. Enfin, si la terre doit être labourée trois fois consécutivement, il conviendra de donner le deuxième labour en dehors, et de faire le premier et le troisième en dedans.

Toutes les cultures s'accommodent du labour à plat; il est très-utile aux récoltes fourragères qui doivent être fauchées. Il convient parfaitement aux plantes telles que le chanvre et le lin, pour lesquelles un sol uni, bien dressé, favorise l'égalité de végétation et par suite l'égalité des tiges qui produisent la matière textile.

Le labour Fellemberg peut s'appliquer à tous les terrains, particulièrement aux sols perméables et aux sols qui ont été améliorés par le drainage.

Si la nature argileuse du terrain et son état habituel d'humidité, ou le défaut de profondeur de la couche végétale, la rareté des engrais, prescrivaient l'usage des planches bombées, ces dernières s'obtiendraient plus facilement régulières, de même largeur, d'égale inclinaison sur leurs flancs, sur un labour préparatoire fait à plat que sur un labour en planches ou billons.

D'ailleurs, un labour à plat est loin de mettre obstacle à l'égouttement d'un sol imperméable : au contraire, on est alors maître de la direction à donner aux rigoles, que l'on trace droites ou sinueuses, parallèles ou convergentes, suivant le relief du terrain; ici rares, là plus nombreuses, s'il est nécessaire, de façon à obtenir autant que possible un assainissement complet et rapide.

Le labour Fellemberg offre un moyen d'écouler les eaux superficielles qui lui est propre, et qui est surtout efficace dans les champs dont l'étendue est peu considérable; il consiste à répéter plusieurs fois de suite le labour en dedans. Le terrain s'exhausse à la partie moyenne et présente des plans inclinés partant du centre du labourage pour aboutir aux divers côtés du champ. C'est ainsi qu'en vue de se soustraire à l'humidité du sol et du climat, on dispose la terre dans le pays de Vaës; seulement, ce qui est possible et ce que nous recommandons de faire avec la charrue, on le fait en Belgique au moyen de la bêche (1).

De même qu'il est possible de bomber la surface, on peut aussi combler les dépressions du sol dans lesquelles l'eau s'accumule et demeure stagnante lors des saisons pluvieuses. Dans ce but, on limite la surface déprimée suivant un contour polygonal, puis on exécute à plusieurs reprises le labour Fellemberg en dedans. Cette opération est un véritable terrassement; la charrue emprunte la terre de toutes parts autour de la partie déclive, élève le niveau du sol, et en modifie utilement le relief en un point déterminé.

(1) Van Aelbrack, *Agriculture pratique de la Flandre*, Paris, 1830, in-8°, page 97.

Qualité d'un bon labour; règlement de la charrue, nombre utile de façons.

Comme caractères et conditions d'un bon labour, nous observerons que les bandes coupées parallèlement à la surface du sol, à une profondeur constante, doivent être d'égale largeur, semblablement renversées, et se recouvrir toutes de la même manière; ce qui aura lieu lorsque les bandes, coupées droites, seront parallèles et que les prismes visibles de chacune d'elles seront de même forme et d'égale superficie.

La couche végétale mal labourée, tantôt épaisse, tantôt mince, ne se comporte pas partout également avec l'humidité, l'air et la chaleur; avec les semences et les racines des plantes; les récoltes y manquent d'uniformité. A l'endroit où la bande s'amincit et se couche à plat, il y a peu de terre meuble pour recouvrir les semences, et le sol offre une dépression. Lorsque la bande présente trop d'épaisseur, son renversement est incomplet, et il reste entre elle et la bande qui précède un espace creux dans lequel vont se perdre les semences. En outre, la bande trop épaisse offre un surhaussement par rapport au terrain environnant. — Les portions du sol creuses ou proéminentes altèrent la surface du champ, imperfection capitale, surtout dans l'exécution des billons, dont la courbure perd ainsi la régularité utile pour l'écoulement de l'eau.

Dans les labours en planches ou en billons, les ados et les dérayures demandent une attention particulière. Un ados doit être exhaussé en raison de la courbure du billon auquel il appartient. Si l'intervalle compris entre les deux bandes d'enrayure est trop étroit, ces deux bandes se superposent et forment un ados aigu, très-élevé; dans les semailles faites sur un tel labour, les graines glissent des deux côtés de la crête de l'ados, et, à la germination, on voit la partie moyenne du billon, qui devrait être le mieux fournie de plantes, en être complétement dégarnie.

Si l'intervalle qui forme la base de l'ados est trop large, les deux premières bandes retournées l'une vers l'autre ne peuvent se joindre, et la ligne centrale du billon, au lieu d'un angle saillant, offre un angle creux qui retient l'humidité.

Les bandes de la dérayure doivent avoir les mêmes dimensions que toutes les autres. Si elles sont trop larges, la dérayure est trop grande, et il y a du terrain perdu inutilement; si elles sont trop étroites, elles ne

peuvent convenablement s'incliner, restent debout, font saillie sur les côtés du billon, et gênent l'écoulement de l'eau, ou bien elles retombent dans la dérayure, qu'elles obstruent.

La charrue doit être réglée suivant la profondeur du labour, la largeur de la bande et la résistance du terrain.— Régler une charrue, c'est modifier la direction du tirage jusqu'à ce que l'instrument satisfasse aux conditions qu'on en exige. A cet effet, la chaîne de traction est mise en rapport avec un organe dit *régulateur*, lequel permet de faire varier la direction du tirage dans le sens horizontal et dans le sens vertical.

Pour augmenter la largeur de la bande, il faut, au moyen du régulateur, avancer la chaîne de traction vers la droite; il faut l'avancer vers la gauche si l'on veut couper une bande plus étroite. Lorsque la charrue s'engage trop profondément en terre, on abaisse le régulateur; si, au contraire, la charrue tend à sortir de terre, le régulateur doit être relevé.

La direction du tirage varie nécessairement avec la longueur des traits; par conséquent, en les allongeant ou en les raccourcissant, on peut ajouter ou même suppléer à l'action du régulateur pour augmenter ou diminuer la profondeur du labour.

Quelquefois une charrue, de bonne construction d'ailleurs, est incapable d'exécuter un bon travail, malgré les soins pris pour la régler. Cela peut tenir à la direction vicieuse du soc, qui, lors d'une réparation, n'aura pas été façonné ou seulement mis en place avec l'attention nécessaire. Pour reconnaître si l'ensochure est bonne, on renverse la charrue, et une règle étant appliquée sur la semelle doit être en contact seulement avec les deux extrémités, la pointe du soc et le talon du sep laissant un intervalle de $0^m,02$ à l'endroit de la jonction du soc avec le sep. Lorsque l'intervalle entre la règle et la semelle est plus considérable, l'entrure du soc est trop forte, et dans un sol meuble il pénètre trop profondément malgré l'abaissement du régulateur; lorsque le même intervalle est trop petit, l'entrure du soc est insuffisante, et dans un sol dur la charrue ne pourra souvent labourer à la profondeur exigée, quoique le régulateur ait été relevé autant que possible.

Le soc et le contre doivent avoir un tranchant vif pour faire des sections bien nettes. Lorsque la pointe du soc est émoussée et que son tranchant est arrondi, le tirage augmente et le labourage est défectueux. Le labour est également mauvais lorsque le soc a perdu une partie notable de ses dimensions par l'usure.

Une charrue simple, en bon état et bien réglée, se trouve pendant son travail dans une sorte d'équilibre entre les efforts opposés de la puissance et de la résistance, et, pour être maintenue dans sa position normale, elle exige une certaine attention, mais point d'effort considérable. Le laboureur se tient droit, et marche dans la raie ouverte derrière l'instrument; son regard est fixé sur le corps de charrue engagé dans le sol, et aussi à l'extrémité de l'age dont la position relative lui indique constamment la largeur de bande qu'il va couper. Il dirige son attelage avec les guides, excite de la voix les animaux, dont il juge les efforts respectifs à la position de la volée par l'intermédiaire de laquelle s'effectue le tirage; enfin il tient les poignées des deux mancherons prêt à agir pour remédier aux déviations que des causes accidentelles peuvent produire momentanément. Il pèse sur les mancherons lorsque la charrue s'enfonce trop dans le sol, et les soulève au contraire, si le labour devient trop superficiel. — Lorsque la bande devient trop large, il incline la charrue du côté gauche; il l'incline du côté droit, lorsque la bande devient trop étroite. Plus ces causes de dérangement sont fréquentes, comme il arrive dans les terres dures à fond caillouteux, plus le labourage exige d'attention et même occasionne de fatigue.

Nous nous sommes proposé dans cet article de traiter principalement de l'exécution pratique du labourage. Nous aurons peu de chose à dire sur le nombre des labours, le temps où il convient de les donner et l'effet variable qu'ils produisent suivant les cultures, les terrains et les climats.

Au commencement d'un cours de récoltes, trois ou quatre labours, donnés en temps opportun, et secondés, s'il y a lieu, par le travail du scarificateur, suffisent ordinairement à la préparation du sol. Un plus grand nombre de façons à la charrue serait sans utilité, pourrait parfois être nuisible, et occasionnerait toujours des frais en pure perte.

Suivant la position qu'on lui donne dans l'assolement, la même plante exige des labours plus ou moins nombreux. Le blé sur jachère reçoit au moins trois labours; on en donne deux après colza, y compris le labour de déchaumage, et un seul après trèfle. Les plantes industrielles veulent un sol riche, nettoyé et ameubli à l'aide de plusieurs labours; le lin, entre autres, demande une préparation très-soignée; cependant on cultive le lin avec succès sur un herbage retourné par un seul coup de charrue.

L'espace de temps pendant lequel on peut s'occuper du labourage dans le cours d'une année varie avec le climat et la nature du sol. Excepté à l'époque des grandes gelées,

il est presque toujours possible de labourer les terres siliceuses, perméables. Pour les terres argileuses, l'humidité et la sécheresse sont, outre les gelées, des causes qui restreignent la durée du temps favorable au labourage. M. de Gasparin estime que dans ce genre de terrain, on peut labourer pendant six mois en Provence, pendant quatre mois dans le rayon de Paris, pendant deux mois seulement à Stockholm (1).

Comparativement aux terres légères, siliceuses ou crayeuses, la préparation des terres argileuses, compactes, nécessite des dépenses considérables qui accroissent dans une proportion notable les frais de production. Ainsi, à raison de leur ténacité, il faut un attelage plus puissant; la difficulté de les ameublir oblige à donner des façons plus nombreuses; enfin, le temps où le labourage est possible étant toujours limité avec cette nature de terre, il faut disposer d'un plus grand nombre de charrues pour exécuter les travaux sur une surface donnée.

Dans les exploitations qui présentent des sols de natures variées, on peut et on doit commencer, en automne, par labourer les terres fortes, pour lesquelles l'humidité ne tarde pas à devenir un obstacle; au printemps, c'est l'inverse, on commence par les terres légères.

Le moment précis où il convient de mettre la charrue en terre dépend de l'état du sol et aussi du but qu'on veut atteindre en labourant. Il est de règle générale de ne jamais labourer les terres argileuses pendant qu'elles sont humides. Lorsque la terre doit recevoir plusieurs labours, le premier a pour objet, ordinairement, de rompre la couche végétale et de l'ouvrir aux influences atmosphériques: il doit être exécuté à une bonne profondeur, avant l'hiver, surtout en terre argileuse, dont les mottes se pulvérisent si bien sous l'action des gelées. Les labours d'ameublissement, dit *binages*, doivent se faire en temps sec. Dans les terres légères, les labours peuvent quelquefois être remplacés avec succès et économie par l'emploi du scarificateur. Les labours de nettoiement, dits *sarclages*, se donnent au moment opportun, variable avec la nature des plantes à détruire. Pour les plantes annuelles, il faut labourer lorsque la terre est fraîche et donner aussitôt un hersage, qui facilite la sortie de nouvelles plantes dont on se débarrassera par un labour ultérieur. Pour les plantes vivaces, il convient de labourer lorsque la terre se verdit et par un temps sec, superficiellement ou profondément, suivant que les racines sont traçantes comme dans l'agrostis stolonifère, le chiendent, ou pivotantes comme celles de la parelle et des chardons. Dans ces deux cas, la terre doit être laissée sur labour pour que la sécheresse fasse périr plus sûrement les racines qui servent de moyen de propagation aux plantes à détruire.

(1) En Écosse, dans l'East-Lothian, où les jours sont très-courts à l'époque des semailles d'automne, et où l'on craint que le mauvais temps ne vienne empêcher les travaux, on continue souvent à labourer après la chute du jour, en attachant des lanternes allumées aux colliers des chevaux. (Loudon, *Encyclopædia of agriculture*, 1844, in-8°, page 337.)

Profondeur du labour; défoncement du sol; instruments employés.

Nous l'avons déjà dit, dans certaines circonstances, il faut s'abstenir de labourer profondément: par exemple, lorsqu'il s'agit d'enfouir de la marne ou de la chaux, qui, en vertu de leur densité supérieure à celle des autres éléments terreux, tendent toujours à descendre jusqu'au fond de la couche végétale; lorsqu'on doit enterrer les excréments d'un pâturage ou des engrais pulvérulents, comme la poudrette. Pour le défrichement d'un pâturage, un labour superficiel, mettant la bande à plat, cache plus exactement le gazon; il procure une surface nette de mauvaises herbes, ordinairement fertile, et sur laquelle, sans autre façon culturale, on obtient une excellente récolte. Un labour de déchaumage doit aussi être superficiel; car, par cette opération, on se propose, non-seulement de retourner les éteules d'une récolte céréale ou oléagineuse, mais surtout d'enfouir les semences tombées sur le sol, de solliciter leur germination, afin de pouvoir ensuite détruire les plantes qui en proviendront. Mais, à part ces circonstances déterminées, la profondeur du labour est une condition de première importance. Elle contribue à maintenir dans le sol une fraîcheur modérée, précieuse à la végétation; elle éloigne le terme de la saturation par l'humidité, de même que celui d'une dessiccation absolue, deux extrêmes également nuisibles aux récoltes. L'atmosphère souterraine dans laquelle vivent les racines, autrement constituée que l'atmosphère extérieure (1), parce qu'elle doit satisfaire à des conditions différentes, est subordonnée à l'ameublissement et à la profondeur du sol cultivé. — Il est inutile de mentionner comme conséquence du labourage profond l'augmentation de l'espace cubique dans lequel les racines s'étendent, se développent, se fortifient, retrouvant dans le sens vertical une compensation à l'espace qui pourrait leur faire défaut dans le sens horizontal.

Toutes circonstances égales, Thaër admet que, sur deux terrains labourés, l'un à $0^m,11$,

(1) Boussingault, *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, n° du 29 novembre 1852, page 765.

l'autre à 0m,22, les récoltes sont entre elles comme 3 est à 4. Ce rapport, convenable peut-être pour les récoltes céréales, que Thaër avait principalement en vue, est insuffisant pour exprimer l'avantage de la profondeur du sol relativement aux plantes racines, betterave, chicorée à café, garance, etc. Il est également insuffisant à l'égard des plantes dont on utilise les tiges, les feuilles ou les graines, mais dont les racines pivotantes ou fortement ramifiées n'atteignent leur développement normal que dans une couche végétale profonde : telles sont le chanvre, le colza, la cardère, le tabac. Les fourrages artificiels eux-mêmes réclament des terres cultivées à une plus grande profondeur que celle qui pourrait convenir à une production ordinaire de céréales.

Lorsque, en vue d'augmenter l'épaisseur d'une terre arable, on attaque pour la première fois la couche inférieure, deux cas distincts peuvent se présenter : ou cette couche est fertile, et alors on peut fouiller hardiment du premier coup avec la charrue jusqu'à la profondeur nécessaire pour assurer le complet développement des diverses récoltes; ou bien elle est stérile : or, le mélange en grande proportion d'une terre dépourvue d'humus est toujours nuisible à la fécondité du sol. Ce mélange est surtout redoutable lorsqu'il s'agit d'un schiste siliceux, inerte, ou d'une glaise ferrugineuse aride. En pareille occurrence, il faudrait employer un supplément d'engrais tellement considérable, qu'il sera convenable le plus souvent de procéder d'une manière lente, graduelle, à l'approfondissement de la couche cultivée, afin de ne pas s'exposer à de graves mécomptes. Par exemple, en portant immédiatement de 0m,12 à 0m,22 la profondeur du sol, on lui associe un volume de 1,000 mètres cubes par hectare d'une terre que je supposerai improductive. Si la richesse du sol était de 2 p. 100 de terreau, pour maintenir à ce taux la richesse du nouveau terrain, il faudrait y ajouter une proportion correspondante de fumier s'élevant au dixième de son poids (1), proportion nécessaire pour corriger son infertilité native, et qui suffirait à peine à lui donner une richesse foncière comparable à celle du sol primitif. Or 1,000 mètres cubes de terre, pesant 1,500 kilogr. l'un, forment un poids total de 1,500,000 kilogr. Ce serait donc une masse de 150,000 kilogr. de fumier qu'il faudrait employer par hectare. En grande culture il serait également impossible de se procurer une aussi grande quantité d'engrais et de l'introduire dans le sol en une seule fois.

(1) Le fumier normal dosant 80 p. 100 d'eau, il faut 10 parties de fumier pour représenter 2 parties de matière sèche.

L'approfondissement poussé au delà des limites auxquelles peut atteindre une bonne charrue, 0m,25 à 0m,30, s'appelle *défoncement*. Souvent le défoncement a pour but de briser le plancher sur lequel glisse la charrue, de rompre la masse du sous-sol sur une certaine épaisseur, sans la mélanger avec le sol. Le sous-sol, désagrégé, devient pénétrable par les gaz atmosphériques, les parties solubles des engrais et les racines des plantes. Un avantage de cette opération est d'agrandir le récipient des eaux pluviales, de telle sorte que la végétation, moins atteinte par l'humidité en hiver, est aussi moins exposée à souffrir de la sécheresse en été.

Une charrue ordinaire dont on aurait ôté le versoir pourrait jusqu'à un certain point suffire à ce genre de travail. Le défonceur anglais de Read, perfectionné par le marquis de Tweeddale (voy. fig. 24 et 25), est représenté d'une manière assez détaillée pour qu'il soit inutile d'insister sur sa composition, d'ailleurs fort simple, et sur son mode d'action. L'appendice, en plan relevé, situé à l'arrière du soc, soulève la terre du sous-sol, et brise exactement la croûte formée au fond de la raie, laquelle, sans l'adjonction de ce plan élévateur, serait simplement tranchée dans le sens vertical par le passage du pied auquel est attaché le soc, et conserverait en partie son état primitif d'agrégation.

La défonceuse Guibal, instrument moderne, établie sur un principe qui lui est propre, peut être employée avec avantage. Cette machine (voy. fig. 26) se compose d'une couronne en fonte sur laquelle sont implantées extérieurement deux rangées de dents courbes en fer. A l'intérieur, la couronne est munie de 4 bras qui se réunissent au centre pour former une espèce de boîte dans laquelle on introduit un essieu. Cet essieu reçoit l'action du moteur par l'intermédiaire de deux brancards reliés en avant et en arrière par les traverses... L'instrument pénètre en terre en raison de son poids, que l'on peut accroître, suivant les besoins, en chargeant l'intérieur de la couronne. Le tirage horizontal détermine un mouvement de rotation qui permet aux dents engagées dans le sol d'opérer comme de véritables pioches. Deux palettes agissent comme décrottoirs. Lorsque c'est la palette inférieure qui fonctionne, elle détache immédiatement la terre adhérente à la couronne, et l'oblige à demeurer à la place même où elle vient d'être fouillée et où elle sera recouverte par la prochaine bande retournée par la charrue. En supprimant cette palette, la terre retenue entre les dents forme comme une bande circulaire que la machine emporte avec elle; cette bande, heurtée et détachée par la palette supérieure, tombe divisée sur les deux plans

inclinés latéraux, qui la rejettent à droite et à gauche de l'instrument, d'un côté sur le sol labouré, et, d'un autre côté, sur celui qui ne l'est pas encore, de façon à mêler le sous-sol avec la couche végétale proprement dite.

Le défoncement avec mélange du sous-sol n'est convenable que s'il doit en résulter une amélioration de la couche végétale, soit en raison de la richesse naturelle du fonds, comme il peut arriver dans certains terrains d'alluvion, soit en raison de sa composition minérale, qui peut lui faire jouer le rôle d'un amendement utile. Dans le midi, cette opération est exécutée partie à la charrue, partie à bras d'hommes; on la désigne sous le nom de *pelleversage*. — Une charrue ouvre la raie; des ouvriers, échelonnés dans toute sa longueur, entament le sous-sol à la pelle ou à la pioche et en rejettent une certaine épaisseur à la surface du terrain. — La proportion d'ouvriers nécessaire varie avec la nature du sous-sol; en moyenne, il faut une vingtaine d'hommes pour suivre une charrue à bœufs.

On a souvent parlé pour défoncer une terre fertile de l'emploi simultané de deux charrues se suivant dans la même raie, ou d'une seule charrue enlevant successivement deux épaisseurs de bande dans un même sillon. Alors, ce n'est pas un mélange de terre qu'on veut obtenir, mais un déplacement entre la couche végétale, que l'on enfouit et le sous-sol, que l'on ramène à la surface. Le travail exécuté avec la charrue ordinaire présente des difficultés lors des enrayures, qu'il faut nécessairement approfondir à la main. Il en résulte un travail que Valcourt voulait éviter en proposant l'emploi de la charrue dos à dos labourant à plat. Voici comment il opérait : Sur le côté le plus bas du champ, la charrue ouvre une raie A (voy. fig. 27) de $0^m,20$ de profondeur; puis on creuse à bras en A′ sur une profondeur égale à celle de la bande; on obtient ainsi une tranchée de $0^m,40$. La terre qui en provient est éparpillée à la pelle à la surface du champ. Ceci fait, la charrue détache une bande B, qui est renversée en A′ au fond de la tranchée, qu'elle emplit à moitié, c'est-à-dire jusqu'au niveau de la raie qui vient d'être ouverte. La charrue, revenant dans la même raie, soulève la bande B′, qu'elle incline et retourne sur la bande B. On obtient une nouvelle tranchée BB′, dans laquelle on renverse successivement les bandes *cc′*, comme il vient d'être dit. Nous ne ferons que citer la charrue Bonnet, construite pour labourer du premier coup à la profondeur de $0^m,40$ à $0^m,50$, mais dont l'emploi ne peut avoir de succès que dans les sols les plus friables, comme les terres paludiennes du département de Vaucluse, à la culture desquelles cette charrue est destinée, et seulement dans un cas spécial, la récolte de la garance.

Surface labourée dans une journée.

L'étendue de la surface labourée dans un temps donné est en raison directe de la largeur de la bande de terre et de la vitesse de l'attelage. Il y a des charrues qui retournent des bandes de $0^m,32$ de largeur; d'autres, des bandes de $0^m,24$ seulement. Toutes circonstances égales d'ailleurs, on fera un tiers de plus d'ouvrage avec les premières charrues qu'avec les deuxièmes dans le même temps.

La vitesse dépend de la nature du moteur : les bœufs ont le pas moins accéléré que les chevaux; ils exécutent plus lentement les tournées. En moyenne, ils font un cinquième de moins d'ouvrage. — La différence est moins grande dans les travaux pénibles comme les labours profonds en terre argileuse et tenace. Au contraire, elle l'est davantage dans les labours faciles, qui s'appliquent à des terrains sableux et meubles.

Pour un même moteur, la vitesse varie avec la résistance et par conséquent avec la nature du sol, et, pour le même sol, avec son état de tassement, avec la dureté qu'il peut acquérir à la suite des pluies et des sécheresses, dureté parfois suffisante pour s'opposer à la pénétration du soc.

La surface labourée varie nécessairement avec la longueur de la journée. Pour les attelages, la durée du travail est de 10 heures pendant la belle saison; elle n'est que de 7 heures en hiver. La moyenne de l'année, à peine de 9 heures, est ordinairement réduite à 8 heures de travail effectif, à raison du temps employé par les attelages pour se rendre de l'écurie aux champs, et réciproquement.

Dans le courant d'une année, le travail journalier d'une charrue tirée par des chevaux est d'environ 40 ares par jour, soit 20 heures de travail pour le labour d'un hectare. Dans les journées d'hiver, pour les premiers labours, la surface labourée peut s'abaisser à 25 ares; en été, elle peut atteindre 60 et même 70 ares, lors des deuxième et troisième façons.

En nous arrêtant à l'étendue moyenne de 40 ares par jour ou de 5 ares par heure, le chemin parcouru dans une heure est égal à la surface labourée divisée par la largeur de la raie, $\frac{500^{mm}}{0,330} = 1666$ mètres. D'après cela, si les raies étaient mises bout à bout et que l'attelage n'eût qu'à se mouvoir en ligne droite, sans interrompre sa marche, sa vitesse serait de $0^m,46$. En réalité, elle varie de $0^m,50$ à 1^m, et elle est communément de $0^m,70$. A cette vitesse, le chemin parcouru dans une journée de 8 heures s'élèverait à 20,480 mètres, et

la surface labourée à 60 ares; comme elle n'est que de 40 ares, il faut conclure que le tiers de la journée est employé : 1° à faire les tournées; 2° à nettoyer le corps de charrue, auquel adhèrent les terres argileuses ou calcaires; 3° à laisser reprendre haleine aux chevaux à l'extrémité des longues raies.

Moins les raies sont longues, plus les tournées sont multipliées et plus elles consomment de temps; il en reste moins alors pour le labourage et la surface travaillée par la charrue peut se trouver sensiblement diminuée par cette circonstance. Pour des raies dont la longueur est inférieure à 100 mètres, le temps perdu s'élève à la moitié de la journée. — A mesure que la longueur des raies augmente, la surface labourée augmente, et parvient à son maximum lorsque la longueur du champ est d'environ 300 mètres. Si les raies sont plus longues, les tournées sont moins nombreuses; mais il faut arrêter l'attelage avant que la raie soit terminée, ou bien prolonger le temps du repos à l'extrémité du champ, et la surface labourée n'augmente pas sensiblement, à moins que la traction ne soit très-légère, de façon à permettre à l'attelage de marcher sans interruption.

Le tableau qui suit fait connaître l'emploi du temps d'un attelage de charrue marchant à la vitesse de $0^m,70$ par seconde et retournant une bande de $0^m,30$ de largeur. Il est inutile de rappeler que les chiffres que nous donnons ne peuvent exprimer qu'une moyenne entre les résultats si variés du labourage des terres.

Longueur de raie.	Surface labourée en 8h.	Temps employé au labourage.	Temps perdu en tournées.	Nombre de raies ouvertes.	Durée moyenne d'une tournée.
300 mèt.	45 ares.	6 heur.	2 heur.	50	2',40"
200	41	5 1/2	2 1/2	66	2,27
150	37	5	3	82	2,19
100	33 1/3	4 1/2	3 1/2	110	1,90
75	30	4	4	136	1,77

Ch. Loeuillet.

LABYRINTHE. Les Grecs donnaient le nom de *Labyrinthe*, λαβύρινθος, à des édifices qui se distinguaient par le grand nombre de leurs chambres, de leurs allées et de leurs corridors. Ce nom fut vraisemblablement emprunté à l'Égypte (1); car c'est dans ce pays que se trouvaient surtout les édifices que les Grecs avaient ainsi dénommés. C'étaient généralement des nécropoles, dont le grand nombre de chambres constituaient tout un ensemble d'appartements souterrains, où il était difficile de trouver son chemin quand on n'était pas initié aux secrets de leur distribution. Le plus célèbre de ces labyrinthes égyptiens se trouvait un peu au-dessous du lac Mœris, près de Crocodilopolis (Arsinoé), dans cette partie de l'Heptanomide que l'on appelle aujourd'hui le Fayoum. Hérodote, qui l'avait visité, nous en a donné la description (1). Il était composé de 12 cours environnées de murs, percés de portes situées à l'opposite l'une de l'autre, six au nord et six au sud, toutes contiguës. Une même enceinte de murailles environnait l'ensemble de l'édifice. Les appartements étaient doubles; il y en avait 1,500 sous terre, 1,500 au-dessus; en tout 3,000. Dans les chambres souterraines se trouvaient les sépultures des crocodiles sacrés. On voit que ce labyrinthe était quelque chose de fort analogue au *Serapeum* de Memphis, qui présentait aussi un grand nombre de chambres souterraines, où étaient déposés les sarcophages des bœufs Apis. Hérodote fut saisi de tant d'admiration pour ce vaste bâtiment, dont les passages tortueux, les chambres innombrables, les cours, les *pastades* ou portiques communiquaient tous entre eux, qu'il le déclare une œuvre d'architecture plus remarquable encore que les Pyramides. Le toit de tous ces corps de logis était de pierre, et des bas-reliefs en décoraient les murs. A l'angle du labyrinthe s'élevait une pyramide de 50 orgyies de haut, et sur laquelle on avait sculpté des figures d'animaux; on s'y rendait par un souterrain. L'historien grec attribue la construction du labyrinthe de Crocodilopolis aux dodécarques, environ six cent cinquante ans avant notre ère. Pomponius Méla (2) en fait honneur à un des Psammitichus, sans doute parce qu'un des pharaons de ce nom l'avait agrandi ou restauré. Le labyrinthe existait encore au temps de Diodore de Sicile et de Pline, et l'on croit aujourd'hui en avoir retrouvé les ruines. Il est probable qu'il avait servi de mausolée aux dodécarques. Toutefois certains auteurs ont distingué le labyrinthe des douze rois de celui de Crocodilopolis.

Les Grecs transportèrent le nom de labyrinthe à un édifice que la Fable plaçait près de Cnosse, dans la Crète, et dont la construction était attribuée à Dédale, la personnification des plus anciens architectes de la

(1) On a beaucoup varié d'opinions sur l'étymologie de ce mot, que les uns font venir du grec λαύρτον, λαύρειον, *allée, défilé* (Welcker, *Die Æschylische Trilogie*, p. 212; Darmstadt, 1824); les autres, d'un mot égyptien sur lequel on n'a pu encore se mettre d'accord.

(1) II, 148.

(2) I, 9.

Grèce. Les mythographes ont supposé, non sans vraisemblance (1), que ce labyrinthe n'était qu'une conception purement mythique, destinée à représenter le cours tortueux du soleil et la révolution des étoiles; la fable du Minotaure, qui s'y rattache, présentant un caractère astronomique. Toutefois, en tenant compte des additions auxquelles le symbolisme avait présidé, on doit reconnaître que l'idée première de ce labyrinthe de Crète, assigné pour séjour au Minotaure, avait été fournie par une de ces cavernes ou grottes qui ont été les premiers sanctuaires des anciens Pélasges (2). Ce qui induit à le penser, c'est qu'on transporta plus tard à Gortyne, au voisinage de laquelle existent de pareilles constructions, le labyrinthe crétois (3). Il existe de plus, dans la même île, de larges anfractuosités auxquelles la Fable a pu attacher de pareilles idées. Dans d'autres parties de la Grèce, on voit effectivement le nom de labyrinthe appliqué à des grottes naturelles, à des *spéos* analogues à ceux de l'Égypte, à des allées couvertes qui rappellent celles d'origine celtique. A la première catégorie appartenait le labyrinthe qui se voyait près de Nauplie (4); à la seconde, le labyrinthe de Lemnos, dont la constrution était attribuée à Smilis, Théodore et Rhœcus, et dont les ruines se voyaient encore au temps de Pline (5). Ce labyrinthe de Lemnos était décoré d'un grand nombre de colonnes (6).

Les Latins adoptèrent le mot labyrinthe. On l'a notamment donné pour épithète au tombeau de Porsenna, que les auteurs placent à Clusium, en Étrurie. Niebuhr a remarqué que la description qui nous a été transmise de ce labyrinthe présente un caractère purement fantastique. Toutefois, comme il existe en Étrurie des nécropoles dont la disposition rappelle quelque peu celles de l'Égypte, le tombeau de Porsenna peut avoir reçu le nom de labyrinthe à raison de cette analogie; seulement, l'imagination en aura exagéré la magnificence et composé à plaisir la description.

Les modernes ont reçu des anciens le nom de labyrinthe, qu'ils ont appliqué à des allées concentriques établies pour l'ornement des parcs et des jardins, et dont un exemple bien connu se trouve au Jardin des Plantes de Paris.

ALFRED MAURY.

LAC RÉGILLE (BATAILLE DU). Le lac Régille, situé sur la frontière du territoire de Tusculum, avait tiré son nom de Régille, petite ville des Sabins, à vingt milles de Rome. Il est fameux par la victoire que le dictateur Aulus Postumius remporta en 497 avant Jésus-Christ (255 de Rome) contre Tarquin le Superbe et les Latins. Les Romains se sont plu à retracer cette bataille comme un de leurs triomphes nationaux; ils en ont même orné le récit de détails merveilleux. C'était, en effet, pour eux une des journées où se décida l'avenir de la ville éternelle; c'était la défaite définitive de Tarquin le Superbe, leur audacieux et opiniâtre ennemi; c'était donc une double victoire sur l'étranger et sur la tyrannie.

Rome avait contraint à la paix les Latins soulevés contre elle par Tarquin le Superbe et son gendre, ou le fils de son gendre, Mamilius Octavius, chef de Tusculum. La trêve conclue pour un an venait d'expirer. La guerre recommença. Un dictateur, Aulus Postumius, fut nommé, et marcha au-devant de l'ennemi, qu'il rencontra près du lac Régille.

Denys d'Halicarnasse indique la position des deux armées. Postumius s'est placé sur une haute colline qui commande le camp des Latins; Titus Virginius, un des deux consuls, est venu se poster en face du dictateur, sur une autre croupe de montagne, sur le flanc des ennemis. Enfin le chef de la cavalerie, Titus Æbutius, les a tournés, et coupe leurs approvisionnements. Dans cette situation, ils risquent d'être tenus assiégés et réduits par la famine; mais Postumius ayant reçu avis que les Volsques marchent à leur secours, le combat devient de part et d'autre nécessaire. « Ce fut, dit Tite-Live, le plus important et le plus meurtrier que les Romains eussent encore livré. Ce ne fut pas assez pour les chefs d'en diriger les mouvements par leur sagesse, il leur fallut encore payer de leur personne, et se mesurer les uns contre les autres. Aussi, dans l'une et l'autre armée, presque aucun des chefs, à l'exception du dictateur, ne quitta-t-il le champ de bataille sans blessure (1). » Postumius en effet rencontre Tarquin le Superbe, qui ne doit la vie qu'à l'empressement des siens à le couvrir. A l'aile opposée, le général de la cavalerie, Æbutius, et le chef tusculan, Mamilius, se chargent avec fureur; le premier est mis hors de combat. Le fils de L. Tarquin avance à la tête d'une cohorte formée des exilés de Rome. Les Romains commencent à chanceler.

A cette vue, M. Valérius, frère de Publicola, fond sur Tarquin, la lance en arrêt; mais, emporté par son élan, il se heurte contre le

(1) Preller, *Griechische Mythologie*, t. II, p. 87.
(2) Hœck, *Creta*, t. I, p. 86 et suiv.
(3) Claudien, VI. *Const. Honor. Aug.*, p. 634; Hesychius, *s. v.* λαβύρινθος; Eustath. *ad Odyss.*, XI, p. 1688.
(4) Strabon, VIII, 6, p. 195.
(5) *Hist. Nat.* XXXVI, 19, 2.
(6) Strabon, VIII, p. 567; *Etym. Gudian.*, v° λαβύρινθος.

(1) T. Liv. II, 19.

front de la cohorte des transfuges, et tombe percé de part en part. L'hésitation, le désordre des Romains ne fait qu'augmenter. Le dictateur lance alors la cohorte, troupe d'élite qu'il avait gardée en réserve, en lui ordonnant de frapper comme ennemis tous ceux qui reculeraient. Les Romains étant ainsi ramenés, et soutenus par une troupe fraîche, le combat est repris avec une nouvelle vigueur. Mamilius, ce gendre de Tarquin qui avait échappé au général de la cavalerie, tombe de la main de T. Herminius, qui succombe lui-même dans la mêlée. L'infanterie romaine reçoit un grand secours des cavaliers qui sautent à bas de cheval, s'élancent au front de l'armée, et couvrent le premier rang de leur étroit bouclier. Les Latins cèdent enfin, et les légions sont emportées par l'ardeur de la poursuite jusqu'à leur camp dont ils forcent les retranchements. Le dictateur et le général de la cavalerie rentrèrent dans Rome en triomphe.

A ce récit, que nous reproduisons d'après Tite-Live, Denys d'Halicarnasse ajoute une circonstance merveilleuse : « On dit que dans cette bataille deux cavaliers d'une grande beauté, d'une taille au-dessus de l'ordinaire, et dans la fleur de leur jeunesse, apparurent au dictateur Postumius et à toutes les troupes qui suivaient ses enseignes ; qu'ils marchaient devant la cavalerie romaine, frappaient à coups de lance et mettaient en fuite tous les Latins qui se présentaient au combat. On ajoute qu'après la déroute des Latins et la prise de leur camp, le combat étant déjà fini, deux jeunes gens d'une taille majestueuse, d'une beauté surprenante, et de même âge que ceux qui avaient apparu à Postumius, se montrèrent aussi sur le soir dans la place publique de Rome ; qu'ils étaient en habit de guerriers, et que leur mine fière et menaçante et leurs chevaux encore tout en sueur faisaient connaître qu'ils venaient du combat; que tous deux mirent pied à terre et se lavèrent dans l'eau d'une fontaine qui sort d'auprès du temple de Vesta et qui forme un petit bassin assez profond... Le lendemain les magistrats reçurent des lettres du dictateur qui leur marquait, entre autres circonstances de la bataille, l'apparition de ces divinités. Sur son récit, ils crurent avec quelque fondement que c'étaient les mêmes qu'ils avaient vues, et que ce devait être Castor et Pollux (1). » En souvenir de cette apparition, on éleva un temple à Castor et Pollux près de la fontaine où les deux guerriers inconnus s'étaient lavés; aux Ides du mois Quintilis on leur offrait des sacrifices magnifiques, suivis d'une pompeuse cavalcade, où les principaux chevaliers, quelquefois au nombre de cinq mille, défilaient couronnés de branches d'olivier et revêtus de robes de pourpre brodées de palmes. « Il ne se peut rien voir, ajoute Denys d'Halicarnasse, de plus beau ni de plus digne de la majesté de l'Empire. »

(1) *Antiquités Romaines*, l. VI, ch. 2.

Niebuhr a cherché dans le récit de Tite-Live une confirmation de son système, qui consiste, comme l'on sait, à voir dans l'histoire primitive de Rome une transformation de poëmes perdus. « La bataille du lac Régille, dit-il, telle que la dépeint Tite-Live, n'est pas un choc de deux armées ; c'est un combat héroïque, comme dans l'*Iliade*. Tous les chefs se rencontrent en combat singulier, et font pencher la victoire, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, tandis que les masses luttent sans résultat... Ceci, sans doute, est riche de beautés épiques ; et néanmoins nos historiens ne connaissaient probablement plus l'ancienne forme de ce récit dans toute sa pureté. Ce combat de géants, dans lequel les dieux apparaissent, termine le *Chant des Tarquins;* et je suis convaincu que je devine juste en avançant que le vieux poëme faisait périr dans cette *Mort des héros* toute la génération qui était en guerre depuis le crime de Sextus, lequel, selon le récit de Denys, y périt aussi. Ainsi les mânes de Lucrèce sont apaisées, et les hommes des temps héroïques ont disparu du monde avant que dans l'État qu'ils ont affranchi, l'injustice règne et donne naissance à l'insurrection (1). »

(1) Tome II, p. 349 de la traduction française.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter le système de Niebuhr. Remarquons seulement que tous les détails qui ont le caractère merveilleux et légendaire se trouvent dans Denys d'Halicarnasse, et non dans Tite-Live. Dans celui-ci, rien qui choque la vraisemblance, rien qui soit démenti par d'autres témoignages. Qu'à la tradition historique soient venues se joindre certaines traditions populaires qui auront donné lieu à un monument et à une cérémonie religieuse, c'est un fait ordinaire, naturel, qui n'infirme en rien la véracité de l'historien et qui n'autorisait pas à supposer que, pour cette partie de son récit, il eût puisé dans les aventures imaginaires de la poésie épique.

A. BLANCHET.

Tite-Live, L. II, ch. 19, 20, 21.
Denys d'Halicarnasse, L. VI, ch. 2.
Niebuhr, tome II de la trad. franç.
Michelet, *Histoire Romaine*, t. I.
V. Duruy, *Histoire des Romains et des peuples soumis à leur domination*, t. I.

LACONIE (*Géographie ancienne*). La *Laconie*, ou, comme disait Homère et encore Hérodote, *Lacédémone*, Λακεδαίμων, qui formait la partie sud-est du Péloponnèse, est une longue vallée entourée de trois côtés par

des montagnes et ouverte seulement au sud du côté de la mer. Suivant Ernest Curtius (1), le radical *LAC* du nom de Laconie, qui se retrouve dans les mots λάκος, λάκκος, *lacus*, *lacuna*, et paraît se rapporter à toute espèce de dépression physique, rappellerait heureusement la configuration même du pays, de cette *creuse Lacédémone*, κοίλη, ἐρατεινή (2), qu'Euripide nous dépeint en deux vers, comme une terre « riche en productions (plutôt en oliviers qu'en blé), mais d'une culture difficile et d'un accès presque impraticable à l'ennemi. » — Des montagnes d'Arcadie, qui forment au nord la frontière de la Laconie, se détachent vers le sud, sous les noms de *Taygète*, Ταΰγετον, Τηΰγετον ὄρος, et de *Parnon*, deux chaînes parallèles, composées chacune de plusieurs rangées ou étages, dont la première sépare la Messénie de la Laconie, et se termine, après un parcours de 70 milles (περιμήκετον ὄρος), au promontoire du *Ténare* (aujourd'hui *Matapan*), c'est-à-dire à l'extrémité la plus méridionale, non-seulement de la Grèce, mais du continent européen tout entier, tandis que la seconde serre de près la côte orientale du Péloponnèse et aboutit au cap Malée. Le fleuve *Eurotas*, comme chacun sait, coule entre deux. Du côté du nord, deux défilés pouvaient donner entrée dans le pays, par la vallée supérieure de l'Eurotas et par celle de *Sellasie*; du côté de l'ouest, un seul passage, à peine praticable pour une armée, traversait les masses profondes et tourmentées du Taygète; enfin la nature rocheuse et escarpée de la côte orientale prévenait toute attaque par mer. Le Taygète, dont les formes gigantesques et majestueuses ont été admirées à l'envi par les voyageurs anciens et modernes, atteint sa plus grande hauteur aux environs de Sparte, et offre là cinq pics distincts, circonstance qui lui a valu de la part des écrivains byzantins l'épithète de πεντεδάκτυλον (3) : les deux principaux de ces sommets, le *Taletum*, anciennement consacré au Soleil, et l'*Évoras*, sont désignés aujourd'hui sous les noms de *Mont Saint-Élie* et de *Paximadhi*, et ne mesurent pas moins de 2,300 à 2,400 mètres : ils enfermaient jadis le district giboyeux de *Théras*, plus particulièrement voué que le reste de la montagne à Diane chasseresse. A partir de la plaine de Sparte, le Taygète s'abaisse graduellement vers le sud, et projette à la rencontre de l'Eurotas un long et haut contre-fort, le *Lycobouni*, qui limite au sud ladite plaine; puis il se resserre de nouveau, et forme cette petite presqu'île qu'habite aujourd'hui l'héroïque population des *Maniotes*, et qui abonde encore, comme autrefois, en carrières de marbre, *Tænarius lapis*, et en mines de fer. Le mont Parnon est d'un caractère essentiellement différent : ce n'est plus une ligne ininterrompue de montagnes, une barrière continue et majestueuse, comme celle du Taygète, mais une chaîne de hauteur très-inégale, coupée en plusieurs masses distinctes, qui portaient dans l'antiquité autant de noms différents : le massif auquel le nom de Parnon paraît avoir été plus spécialement affecté est le *Malevo* (6,355 pieds), qui forme en quelque sorte le nœud des trois lignes-frontières d'Arcadie, de Laconie et d'Argolide. Le versant oriental, beaucoup plus escarpé que l'autre, contient le district de *Tzakonia* (corruption présumée de *Laconia*), dont le chef-lieu est *Kastanitza*, et dont les habitants, identifiés, par Thiersch avec les anciens *Cynuriens*, parlent un dialecte très-peu différent du grec classique (1). Le versant occidental du Parnon offre une bifurcation, dont les deux branches, en se prolongeant, prenaient tour à tour les noms de *Barbosthenes*, d'*Olympus*, d'*Ossa*, de *Thornax*, de *Menelaium* et de *Zarax*. La hauteur du Parnon est médiocre jusqu'à l'entrée de la péninsule, qui sépare le golfe de Laconie de la partie de l'archipel, appelée dans l'antiquité *Myrtoum mare*; il atteint là tout à coup une hauteur considérable (3,500 pieds), qu'il conserve jusqu'au promontoire Malée, extrémité du mont Zarax.

Nous n'avons pas à décrire ici le cours de l'*Eurotas*, qui a été l'objet d'un article spécial dans le présent *Supplément de l'Encyclopédie Moderne* (t. III); nous rappellerons seulement que les trois parties distinctes de son cours, le *haut*, le *moyen* et le *bas* Eurotas, forment une triple division naturelle, généralement admise aujourd'hui dans toute description de la Laconie. Mais la plaine de Sparte, qui n'est proprement que le commencement de la vallée du moyen Eurotas, est considérée à juste titre comme le cœur même du pays.

Ce fut là, en effet, qu'en tout temps s'établirent les dominateurs de la contrée, les Lélèges d'abord, les plus anciennement connus, qu'on croit avoir été de race pélasgique (Lelex, Myles, Eurotas, Lacedæmon, fils de Jupiter et de Taygeta, époux de Sparta, Amyclas, etc.); puis les princes achéens, représentés par les noms de Ménélas, d'Oreste et de Tisamène, contemporains de l'invasion dorienne; en troisième lieu, les Héraclides, qui, contrairement au témoignage de la tradition relatée par Pausanias, n'auraient pas pris en une fois possession de la Laconie tout

(1) *Peloponnesos*, vol. II, p. 309.
(2) Hom. *Il.*, II, 581; III, 443; *Odyss.*, IV, 1.
(3) Const. Porphyrog., *de Adm. Imp.* c. 50.

(1) Voy. *Abhandl. der Bayerischen Akad.*, vol. I, p. 511, ou Leake's *Peloponn.*, p. 304.

entière, mais auraient péniblement et comme pied à pied conquis le terrain sur les Achéens, témoin la prise relativement très-récente des cités achéennes d'*Amyclæ*, de *Pharis*, de *Geronthræ* et d'*Hélos* (peu de temps avant la *première guerre de Messénie*). Mais, vers le milieu du huitième siècle, les Doriens de Sparte, étant devenus les maîtres incontestés du pays, commencèrent à vouloir s'étendre aux dépens de leurs voisins. Naturellement ils enlevèrent d'abord aux Argiens toute la côte orientale de la Laconie, y compris l'île de Cythère (1), pour rentrer ainsi dans leurs limites naturelles. Les guerres de Messénie, si célèbres, suivirent (743-724 et 685-668), après lesquelles le nom de Messénie disparut pour trois siècles de l'histoire, et se vit substituer celui de Laconie, qui s'étendit alors d'une mer à l'autre, sur toute l'étendue du Péloponnèse méridional. La partie supérieure de la vallée de l'Eurotas et celle de l'Ænus, et les cantons de la *Sciritide*, de la *Béléminatide*, de la *Maléatide* et de la *Caryatide*, furent à peu près dans le même temps arrachés aux Arcadiens, et de la sorte les bornes de la Laconie furent reculées au nord jusqu'à la ligne de partage des bassins de l'Eurotas et de l'Alphée; mais, quand les Spartiates prétendirent occuper la plaine de Tégée, ils rencontrèrent la plus opiniâtre résistance et durent se contenter d'une vaine reconnaissance de leur suprématie militaire. De même la Cynurie et la Thyréatide, qui prolongeaient vers le nord la côte orientale de la Laconie, furent l'objet d'une très-longue contestation armée entre eux et les Argiens, et changèrent plus d'une fois de maîtres. Enfin, en 547, à la suite du mémorable combat *des Trois-cents*, les Spartiates en demeurèrent définitivement possesseurs, et, s'étendant sur l'autre versant du mont Parnon, s'avancèrent jusqu'au défilé d'*Anigræa*. Après cette double annexion de la Messénie et de la Cynurie à son territoire, la Laconie, au rapport de Strabon, comptait cent villes : dans le nombre, Étienne de Byzance signale *Anthana* en Thyréatide, et *Aulon* en Messénie, près des frontières de l'Élide. Mais on sait quels coups terribles (2) Épaminondas et plus tard Philippe de Macédoine portèrent à la suprématie de Sparte; à l'abri de cette double protection, la Messénie ressuscitée, l'Arcadie, l'Argolide rentrèrent en possession d'une bonne partie des terres qu'elles avaient perdues; et non-seulement la Laconie fut réduite à n'être plus que la contrée située à l'est du Taygète, mais la cité nouvelle de Mégalopolis, bâtie de façon à commander toute la vallée supérieure de l'Eurotas, put être considérée comme la clef de la Laconie, réputée jusque-là inexpugnable. La bataille de Sellasie (221), qui fut, en quelque sorte, la dernière journée de Sparte, comme Cléomène en fut le dernier héros, fut, on le sait, suivie d'une espèce de démembrement de la Laconie, et T. Quinctius Flamininus (195) arracha des mains de Nabis, pour les incorporer à la ligue Achéenne, *Gythium* et les autres villes maritimes de la Laconie. Enfin, quelques années après (188), Sparte elle-même, vaincue et occupée par Philopémen, subissait la même annexion. Sous la domination romaine, ce démembrement s'aggrava, et Pausanias (III, 21, § 7) mentionne sous le nom d'*Eleuthero-Lacones* vingt-quatre villes devenues complétement indépendantes de Sparte; de son temps, à la vérité, il n'en restait plus que dix-huit : c'étaient, avec Gythium, *Teuthrone*, *Las*, *Pyrrhicus*, *Cœnepolis*, *Œtylus*, *Leuctra*, *Thalamæ*, *Alagonia*, *Gerenia*, *Asopus*, *Acriæ*, *Boeæ*, *Zaraæ*, *Epidaurus*, *Limera*, *Prasiæ*, *Geronthræ* et *Marios*, situées pour la plupart, circonstance remarquable, sur les deux pointes méridionales de la Laconie. Notons toutefois qu'Auguste avait donné à l'antique Sparte quelques témoignages particuliers de sa faveur; ainsi, pour l'indemniser des pertes qu'elle avait faites, il lui avait octroyé en toute propriété les villes messéniennes de *Cardamyle* et de *Pharæ*, ainsi que l'île de Cythère (1).

Naturellement la population et la propriété en Laconie avaient dû être gravement affectées de tant de vicissitudes politiques. Chacun sait que la population de la Laconie, depuis la conquête dorienne, se divisait en trois classes : 1° Les Spartiates ou descendants des Doriens vainqueurs; 2° les Périœques, descendants des anciens Léléges et Achéens, disséminés dans les campagnes, dans les villes fortes de l'intérieur et dans les villes maritimes; 3° les hilotes ou esclaves attachés à la glèbe. M. Grote, le savant historien de la Grèce antique, a réussi, contre le témoignage précis de Plutarque, à ébranler la croyance à ce fameux partage des terres opéré par Lycurgue : suivant lui, c'est le roi Agis, dans le troisième siècle avant Jésus-Christ, qui le premier, et dans une vue intéressée, aurait invoqué ce prétendu précédent pour légitimer ses hardies innovations. En tout cas, et quoique la chose ait été tentée par quelques-uns, il serait de toute impossibilité de déterminer quels étaient les domaines respectifs des Spartiates et des Périœques. Tout ce qu'on sait de positif, c'est que, dans la loi *agraire* proposée par Agis,

(1) Voy. Hérodote, I, 82.
(2) Polyb. IX, 28. — Pausan. IV, 28, § 2.

(1) Voy. Pausanias, III, 26, § 7; et IV, 30, § 2.

le pays compris entre Pellène, Sellasie, Malée et le Taygète, était divisé en 4,500 lots, destinés aux Spartiates et le reste de la Laconie en 15,000 lots, réservés aux Périœques en état de porter les armes. Depuis longtemps le nombre des citoyens de Sparte n'était plus en rapport avec la répartition proposée; si, comme l'assure Hérodote (VII, 234), il était encore de 8,000 au temps des guerres Médiques, il n'excédait plus 2,000 en 369, à l'époque de l'invasion de la Laconie par Épaminondas (1), et 1,000 au temps où Aristote écrivait sa *Politique* (2); même il s'était réduit à 700 du temps d'Agis, qui, pour reconstituer son aristocratie militaire, dut adjoindre aux Spartiates un nombre suffisant de voisins ou d'étrangers, jeunes encore et ayant reçu une éducation libérale (3).

L'espace nous manque pour donner de la plaine et de l'emplacement de l'antique Sparte et des autres principaux cantons de la Laconie, une description topographique suffisamment détaillée. Nous nous contenterons de donner ici quelques indications de nature à faciliter au lecteur une étude plus complète de ce beau et noble pays. A défaut de la description méthodique et savante qu'en a publiée Ernest Curtius dans son *Peloponnesos* (4), on pourra consulter avec grand fruit l'article *Laconia* du *Dictionnaire de Géographie ancienne* de Smith (London, 1854), qui n'a qu'un tort, celui de reproduire trop fidèlement et sans assez les contrôler toutes les opinions et attributions de Leake, souvent moins sûres que celles de la *Commission de Morée*. En outre, sur la question spéciale de l'emplacement du champ de bataille de Sellasie, sur le tracé de l'ancienne route d'Argos à Sparte, et en général sur toute cette entrée de la Laconie par la Cynurie, il faut lire avec soin le *Rapport* que M. Mézières, ancien élève de l'École d'Athènes, a publié dans les *Archives des missions scientifiques* (5). On y trouvera également un nouveau tableau de l'emplacement de Sparte, à compléter par la lecture du chapitre IV de l'*Art à Sparte* de M. Beulé (6); ainsi qu'un essai de description du Taygète et de la route de Sparte en Messénie, explorés surtout en vue de vérifier les découvertes archéologiques et géographiques faites par M. Ross (7).

A. T.

LACONISME. On a appelé *laconisme* une manière de parler brève et concise à laquelle les Lacédémoniens ont attaché leur nom, parce qu'ils l'ont particulièrement affectée. Ils avaient défini le langage l'*ombre de l'action* (1); il devait donc être, comme elle, court, énergique, décisif. La brièveté laconique, opposée à la prolixité athénienne, fut fort admirée dans l'antiquité; Platon l'a louée particulièrement dans son *Protagoras*.

Les Lacédémoniens avaient la prétention de dire beaucoup de choses en peu de mots : « Le langage laconique, dit Plutarque, est court; mais surtout il est expressif par les choses, et frappe l'intelligence de ceux qui l'entendent (2). » Et Grégoire de Nazianze : « Être laconique, ce n'est pas écrire un petit nombre de syllabes, c'est y renfermer beaucoup de choses (3). » Aussi les Lacédémoniens, mesurant leur langage à la stricte nécessité, savaient très-bien l'étendre selon les besoins de leurs pensées. C'est ce qu'ils dirent aux députés d'Athènes : « Notre coutume est d'employer peu de paroles là où peu de paroles suffisent, mais d'en employer davantage quand la circonstance le demande (4). »

On comprend quel rapport ce système de concision affectée avait avec l'ensemble des mesures et des institutions spartiates. C'était l'expression naturelle de cet héroïsme roide et théâtral dont Sparte avait fait son point d'honneur. C'était en même temps le signe de son humeur hautaine et ambitieuse. « Car le langage bref est plus énergique et plus impératif; les longs propos conviennent à celui qui supplie (5). » Aussi Épaminondas se vantait d'avoir fait taire la concision lacédémonienne (6).

Il paraît que dans le laconisme il y avait un genre particulier. Diogène de Laërte nous dit, au premier livre de la *Vie de Chilon* de Lacédémone, que ce philosophe avait dans le langage une concision qu'Aristagoras de Milet appelait le *genre chilonien*.

Ce n'était pas seulement dans leurs paroles, c'était aussi et surtout dans leurs lettres que les Lacédémoniens recherchaient cette brièveté. Aussi on disait proverbialement : avoir un champ grand comme une lettre lacédémonienne (7). Veut-on quelques exemples de ces missives? Après la victoire de Platée, on écrit à Sparte : « Les Perses sont vaincus. » Après la chute d'Athènes, à la fin de la guerre du Péloponnèse : « Athènes est prise. » A une provocation insolente, on répond par ces

(1) Voy. Isocr. *Panathen.*, p. 285.
(2) Arist. *Polit.*, II, 6, § 11.
(3) Plut. *in Ag.* c. 5. Cf. *Clinton, Fasti Hell.*, vol. II, p. 407 et seq.
(4) T. II, p. 201-332.
(5) T. III, p. 379 et suiv.
(6) Voy. *Études sur le Péloponnèse*; Paris, Didot, 1855, in-8°.
(7) Voy. *Reisen in Peloponn.* t. 1.

(1) Isidore de Péluse, l. III, ep. 232.
(2) *Vie de Lycurgue.*
(3) *Ep.* III.
(4) Thucydide, IV.
(5) Démétrius de Phalère, *de Elocutione.*
(6) Plutarque, Traité *De se ipso citra invidiam laudando.*
(7) Strabon, l. I.

mots : « Denys à Corinthe; » leçon énergique et fière qui rappelait ce que peut devenir un roi. Le mot est beau; mais à propos de la condamnation de Socrate on voudrait quelque chose de plus que cette sèche et froide nouvelle : « Socrate a été condamné. » Voilà les exemples cités par le scoliaste de Dion Chrysostome (1). On en trouverait d'autres dans Jean Tzetzès (2) et dans Plutarque, qui cite plusieurs lettres adressées à Philippe de Macédoine (3), particulièrement une lettre d'Archidamas (4). Mais il faut citer la lettre que, dans l'expédition de Chalcédoine, Hippocrate, lieutenant de Mindaros, adressait aux magistrats de Sparte; elle est un des types du laconisme : « Nous avons tout perdu; Mindaros est mort; les soldats ont faim; nous ne savons que faire (5). »

Au reste, les Lacédémoniens n'ont pas seuls employé le laconisme. C'est du laconisme encore que le « frappe, mais écoute » de Thémistocle soutenant contre la violence d'Eurybiade l'avis qui fit gagner la bataille de Salamine; le *Delenda Carthago* de Caton; le *Veni, vidi, vici* de César; le *Sinon, non* des Aragonais; le *Sint ut sunt, aut non sint* du P. Ricci, dernier général des Jésuites. Enfin on pourrait citer comme exemples du laconisme presque toutes les sentences, proverbes, devises armoriales, inscriptions monumentales. Le laconisme peut avoir sa grandeur; mais c'est souvent, comme celle du peuple qui lui a donné son nom, comme s'il l'avait créé, une grandeur affectée et hautaine. Il est heureux quand c'est la saillie vraie et inattendue d'un sentiment; il est pédantesque quand il est réfléchi et recherché. Car ce n'est pas l'allure la plus naturelle de la pensée, de se resserrer ainsi dans la forme la plus étroite où elle puisse tenir.

A. Blanchet.

Plutarque, *Apophthegmata Laconica.*
Meursius, *Miscellanea Laconica*, L. III, c. 3, 4. (Amsterdam, Pufendorf, 1661; un vol. petit in-4°.)

Lada ou Ladé (Bataille de) (*Histoire grecque*). La bataille navale de Lada ou Ladé, qui fut gagnée en 498 par les Phéniciens et les Perses sur les Ioniens du continent et des îles, est un des événements les plus considérables qui marquèrent la lutte de la race hellénique contre les Asiatiques. Elle mit fin à l'insurrection des cités ioniennes, et les courba de nouveau sous le dur joug des Perses.

Les conquêtes de Cyrus et de ses lieutenants avaient porté la désolation dans l'Asie Mineure. Une pratique assez ordinaire de la politique envahissante des Achæménides était, comme on sait, d'enlever en masse du sol natal les populations qu'ils avaient subjuguées et de les y remplacer par d'autres, qu'ils tiraient des régions opposées de leur vaste empire. De tous les abus de la victoire, aucun n'était plus odieux, plus insupportable aux Hellènes que ces *transportations*. Plutôt que de le subir, les Phocéens avaient mis à la mer tous les vaisseaux qu'ils possédaient, y avaient fait entrer leurs femmes et leurs enfants, y avaient placé leurs meubles, les images des dieux, tous les monuments consacrés, à l'exception de ceux qui étaient en airain et en pierre ou peints sur les murs, et n'avaient laissé à Harpagos, général des Perses, qu'une ville entièrement déserte (1). Les habitants de Téos s'étaient de même embarqués sur leurs vaisseaux et avaient quitté pour toujours l'Ionie (2). Cet affreux moyen de dompter les vaincus en les arrachant violemment aux lieux qui les avaient vus naître, était si bien passé dans les habitudes de la politique persane qu'il fut employé même par Darius, qui n'était point cruel, et qui fut un grand administrateur plutôt qu'un ambitieux conquérant. C'est ainsi que, sous son règne, les Barcéens, d'Afrique furent emmenés comme esclaves et transportés jusque dans la Bactriane, où, du temps d'Hérodote, leurs descendants habitaient encore (3). Un simple caprice du *grand roi* pouvait être l'unique cause de la transportation de tous les habitants d'une ville ou d'un district. Hérodote raconte (4) que Darius, étant à Sardes, vit passer une femme de Pæonie, grande et belle, qui portait avec parfaite aisance un vase sur la tête en même temps qu'elle filait une quenouille de lin et qu'elle conduisait un cheval, dont la bride était passée dans son bras. Sa curiosité fut éveillée, et aussitôt il donna l'ordre à Mégabaze de faire sortir de leur pays tous les Pæoniens et de les lui envoyer avec leurs enfants. Un courrier à cheval fut dépêché immédiatement pour porter cet ordre. Mégabaze ne perdit point de temps, arracha de leurs demeures plusieurs tribus de Pæoniens, et les expédia à son maître, qui les fit transporter en Phrygie (5).

Lorsque Darius pourvut à la constitution administrative de la monarchie persane, il établit dans les principales cités helléniques de l'Asie Mineure des *tyrans* qui, n'étant rien que par lui, exerçaient à son profit le pouvoir qu'il leur avait conféré, et lui garantissaient l'obéissance de leurs compatriotes.

(1) Orat. 64.
(2) *Var. Hist.* Chil. V, c. 4.
(3) *De Garrulitate.*
(4) *Apophthegmata Laconica.*
(5) Xénophon, *Helléniques.*

(1) Hérodote, I, 164.
(2) Id., I, 168.
(3) Id., IV, 204.
(4) Id., V, 12-15.
(5) Id., V, 15. Cf. V, 98.

Les intérêts de ces tyrans locaux étaient étroitement liés à la stabilité de la domination persane. On le vit bien lorsque le *grand roi*, qui s'était aventuré chez les Scythes, se trouvait entièrement à leur discrétion (Olymp. LXVIII, 1 = 508 av. J.-C.) : ils aimèrent mieux le sauver que le laisser périr. La fortune de la Grèce leur avait livré Darius et son armée ; ils n'avaient, pour lui fermer le retour en Asie, qu'à rompre le pont qui avait été jeté sur l'Ister. Miltiade l'Athénien, tyran de la Chersonèse Hellespontique, disait qu'il fallait saisir une si belle occasion d'affranchir d'un seul coup toute l'Ionie ; mais Histiée, tyran de Milet, soutint l'avis contraire. Il remontra très-sensément à ses collègues que chacun d'eux, sous la protection de Darius, jouissait dans sa patrie de l'autorité souveraine, et qu'ils n'avaient plus à espérer, lui, de régner à Milet, ni eux dans leurs cités respectives, si la puissance de Darius était renversée, puisque, dans ce cas, toutes les villes grecques préféreraient la démocratie à la tyrannie. Ces observations, plus judicieuses que patriotiques, firent impression sur les tyrans ; ils se rangèrent à l'avis de Histiée et décidèrent que le pont ne serait pas rompu (1). Naturellement, Darius avait beaucoup de complaisance pour ces tyrans, en qui il trouvait des agents dociles. A l'occasion, il les raffermissait sur leurs trônes chancelants, ou il les y rétablissait quand les villes exaspérées les avaient expulsés. Une *restauration* coûtait cher à la ville qui avait brisé le joug appesanti sur elle. Quelque modérés que fussent les ordres donnés par Darius à ses lieutenants, l'intervention de l'étranger dans ces querelles d'intérieur était toujours funeste ; l'histoire de l'établissement de Syloson à Samos en fait foi. Ce Syloson, frère de Polycrate, l'*heureux* tyran de Samos, avait jadis fait don à Darius, qui servait dans les gardes de Cambyse, d'un beau *manteau couleur de feu* (2) qui avait excité la convoitise du Perse. Quand Darius fut devenu roi, Syloson alla le trouver à Suses, et lui demanda, en retour de ce rare présent, d'être rétabli dans Samos : « Rends-moi, lui dit-il, ma patrie, dont un de nos esclaves s'est emparé depuis la mort de mon frère Polycrate. Rends-la moi affranchie de toute servitude, et sans verser le sang de mes concitoyens. » Darius, reconnaissant, ordonna à Otanès, l'un des Grands de la Perse, de conduire Syloson à Samos, de l'y établir, et de lui remettre l'île intacte, sans qu'aucun des habitants périt ou fût réduit en esclavage (1). Les troupes d'Otanès ayant essuyé quelques pertes devant la citadelle, celui-ci méconnut les ordres du Roi et fit publier dans son armée l'ordre de mettre à mort, sans distinction d'âge, tous ceux qui tomberaient entre les mains des soldats. Il divisa ensuite ses troupes en deux parties : l'une fut chargée de réduire la citadelle, de faire indistinctement main basse sur tous ceux qu'elle rencontrerait soit dans les asiles sacrés, soit au dehors. Tous les habitants furent enveloppés comme en un filet, et quand Syloson prit possession de l'île, elle était entièrement vide de citoyens (2). La dévastation de Samos passa ce que l'on avait vu jusque-là en ce genre ; il en resta un proverbe : *Déserte, à cause de Syloson* (3). Tel fut le don de *joyeux avénement* (4) que valut aux Samiens le souvenir charmant que Darius avait gardé du beau *manteau couleur de feu*.

Les Grecs, on l'imagine bien, n'étaient point résignés. Ils étaient vaincus, mais non domptés et soumis ; ils portaient le joug, mais ils étaient frémissants. Qu'une occasion leur fût donnée de s'affranchir de la domination des Barbares, ils ne pouvaient manquer de la saisir avidement et de se précipiter dans la révolte avec une fougue impétueuse. Cette occasion leur vint d'où ils l'attendaient le moins et plus tôt qu'ils ne l'espéraient.

(1) Hérodote, III, 147.

(2) Τὴν δὲ Σάμον σαγηνεύσαντες οἱ Πέρσαι παρέδοσαν Συλοσῶντι, ἐρημον ἐοῦσαν ἀνδρῶν. Hérodote, III, 149 — Cf. Hérodote, VI, 31 ; Platon, *Legg.* III, 698 D ; Strabon, X, p. 448 A, Cas. ; Brisson. *De Reg. Persar.* III, p. 432 ; Wesseling et Valckenaer sur Hérodote, III, 149.

(3) Ἔκητι Συλοσῶντος εὐρυχωρίη ; Strabon, qui rapporte ce proverbe (XIV, p. 638, Cas. = p. 891,8 Meineke), dit que ce fut la tyrannie de Syloson qui dépeupla Samos. Il paraît avoir mal compris le récit d'Hérodote.

(4) L'établissement de Syloson à Samos est des premières années du règne de Darius, fils d'Hystaspes (Ernst Curtius : *Gr. Gesch.*, I, 505). Les chronologistes les plus autorisés le rapportent à la première année de la LXVI^e^ olympiade, ou 516 avant Jésus-Christ. (Bæhr, sur Hérodote, III, 149 ; t. II, p. 272 B). Samos était à ce moment le point brillant du monde hellénique de l'Asie Mineure. Voy. Ernst Curtius, *Griechische Geschichte*, t. I^er^, p. 494 sqq. C'est des massacres de Samos que date ce distique d'un poète indigné :

Λοιμὸν Ἐλευθερίαν τ' Ἴσα δὴ νόμισαν Βασιλῆες·
Λοιμὸς Ἐλευθερίᾳ καὶ Βασιλεὺς Ἴσα δή.

(1) Hérodote, IV, 137. Cf. Cornél. Népos, *Miltiade*, 3 : « Histiæus Milesius ne res conficeretur obstitit, dicens : *Non idem ipsis qui summas imperii tenerent expedire et multitudini, quod Darii regno ipsorum niteretur dominatio ; quo exstincto, ipsos potestate expulsos civibus suis pœnas daturos. Itaque se adeo abhorrere a ceterorum consilio ut nihil putet ipsis utilius quam confirmari regnum Persarum.* » — Hérodote rapporte les noms des onze tyrans hellespontins, ioniens ou éoliens, qui, dans cette fameuse délibération, donnèrent leur suffrage en faveur de Darius et contre la liberté de la Grèce asiatique. Livre IV, chap. 138. Cf. Ernst Curtius, *Griechische Geschichte*, t. I^er^, p. 510 (Berlin, 1857).

(2) Χλανὶς πυρρή, Hérodote, III, 139.

Après son expédition en Scythie (1), Darius était retourné à Suses, emmenant avec lui Histiée de Milet, dont il craignait l'esprit inquiet et remuant. Il avait établi gouverneur de Sardes Artapherne, son frère de mère, et il avait nommé Otanès, fils de Sisamnès, au commandement de l'armée des côtes maritimes (2). Otanès étendit encore les conquêtes de la Perse du côté de l'occident. Il soumit les Byzantins et les Chalcédoniens, s'empara d'Antandros et de Lamponium; et enfin, ayant rassemblé les vaisseaux que lui fournirent les Lesbiens, il se rendit maître des îles de Lemnos et d'Imbros. Les Lemniens furent traités par lui presque aussi cruellement que les Samiens l'avaient été par l'autre Otanès. Leur courageuse résistance attira sur eux toutes les horreurs de la conquête : sous différents prétextes, ils furent mis à mort ou réduits en esclavage; aux uns on reprochait d'avoir déserté l'armée de Darius lors de l'expédition de Scythie; aux autres, de l'avoir harcelée dans sa retraite et de lui avoir fait beaucoup de mal. Ceux que le vainqueur laissa vivre furent par lui livrés à un tyran (3), dernier et inévitable fléau qui consommait et perpétuait la défaite (4). Gardés à vue par quelques ambitieux subalternes qui se faisaient geôliers et maintenaient *l'ordre* pour le compte du *grand roi* et sous la tutelle d'un satrape, les vaincus perdraient, espérait le vainqueur, jusqu'à la pensée de briser leurs fers.

Il ne restait plus aux Perses qu'à s'emparer des Cyclades, dont aucune encore n'avait subi leur joug (5). Une fois les Cyclades soumises, ils atteignaient, du côté de l'orient et du midi, à la Grèce continentale, qu'ils enserraient déjà du côté du nord (6). Ce fut sur ces entrefaites qu'Aristagoras, tyran de Milet, gendre et cousin de l'ambitieux Histiée (7), et comme lui, artificieux et souple, vint proposer à Artapherne, qui exerçait à Sardes les fonctions de vice-roi, de rétablir les Nobles, que la faction populaire avait bannis de Naxos, et de profiter des dissensions intestines auxquelles cette île était en proie pour en faire la conquête. Il lui représenta tous les avantages qu'une expédition contre Naxos vaudrait aux Perses : elle leur assurerait, outre d'immenses richesses et des troupeaux d'esclaves, des positions avancées contre la Grèce, objet des convoitises de leur seigneur et maître. La conquête de Naxos entraînerait celle de Paros, d'Andros et de toutes les Cyclades. Il leur serait facile de se porter de là sur l'Eubée, île fertile et presque égale à Cypre en grandeur et en importance, et de s'en emparer. La Grèce dès lors n'aurait plus qu'à se soumettre (1). Il s'offrait d'ailleurs lui-même pour guider l'expédition. Artapherne prêta l'oreille à ces propositions; et, après en avoir référé à Suses, il mit à la disposition de ce tyran perfide deux cents galères sous le commandement de Mégabate, parent du roi, et, comme lui, de la race des Achæménides. La division éclata entre Aristagoras et le général persan, qui était plein de hauteur et de morgue; les Naxiens, avertis à temps, se mirent en défense; et quand la flotte persane vint mouiller devant Naxos, la ville était fortifiée et déjà très en état de résister. Après un siége de quatre mois, qui fut très-coûteux et n'eut aucun résultat, l'armée, qui avait beaucoup souffert, se retira sur le continent sans avoir rien pu faire pour les bannis, si ce n'est de bâtir quelques châteaux forts qui leur servirent de retraite.

L'expédition échoua donc complétement (2). C'était Mégabate lui-même qui avait fait avertir secrètement les Naxiens; lui seul était coupable; mais l'orgueil persan imputa ce honteux échec au tyran de Milet, qui avait conseillé l'entreprise, et qui avait fait de si belles promesses au vice-roi de Sardes. Aristagoras, qui avait eu à souffrir de la morgue insupportable de Mégabate (3), et qui se savait haï de lui, comprit aussitôt qu'on le rendrait responsable de l'humiliation des armes du grand roi; et, sentant qu'il était perdu sans retour, il se mit en révolte ouverte. Il fut encouragé dans cette résolution extrême

(1) Sur le caractère de cette expédition fameuse, voyez les judicieuses réflexions d'Ernst Curtius, *Gr. Gesch.*, II, 511, etc.

(2) Στρατηγὸς τῶν παραθαλασσίων ἀνδρῶν (Hérodote, V, 25). Cet Otanès ne doit pas être confondu avec celui qui établit Syloson à Samos (Hérodote, III, 141), et qui entra avec Darius dans la conjuration contre Smerdis et les Mages. Celui-ci, fils de Pharnaspès, était un des grands personnages de la Perse, et l'une de ses filles, Amestris, devint femme de Xerxès (Herodot., VII, 61). Il est désigné dans l'inscription de Bisoutoun sous le nom de *Utana*, fils de *Frandâpa*, ce qui s'accorde avec le texte d'Hérodote, III, 68. Voyez l'*Excursus* de Bæhr : *De Septem Persarum conjuratis eorumque nominibus*; t. II, p. 678, 2e édition, 1857.

(3) Hérodote, V, 26 et 27.

(4) Sur l'institution de ces *tyrannies* locales, voyez l'ouvrage de Plass : *Die Tyrannis*, etc., I, 315 et suiv.; Ernst Curtius, *Gr. Geschichte*, t. 1er, p. 510; Bæhr, sur Hérodote, IV, 98; t. II, p. 489 B.

(5) Τῶν γὰρ νήσων τουτέων τῶν Κυκλάδων οὐδεμία κω ἦν ὑπὸ Δαρείῳ. (Hérodote, V, 30.)

(6) Ernst Curtius, *Gr. Gesch.*, I, 517 et 518.

(7) Hérodot., V, 30.

(1) Hérodot., V, 31.

(2) Id., V, 33 et 34.

(3) Mégabate avait établi sur la flotte une discipline sévère, dont ne pouvait s'accommoder la mollesse ionienne. Le capitaine d'un bâtiment myndien, qui avait été pris en défaut, fut enchaîné sur son bord, par l'ordre de Mégabate, quoiqu'il fût ami d'Aristagoras; puis il subit la plus ignominieuse punition : on le saisit, et on lui engagea de force le cou dans un des trous par où sortaient les rames du rang inférieur, en sorte que le corps fût à l'intérieur du navire et que la tête, dépassant le bord, fût tournée vers la mer. (Hérodote, V, 33.)

par son beau-père Histiée, qui, du fond du palais de Suses où il était relégué, et où, sous l'apparence de la faveur, il portait des chaînes dorées, parvint, malgré la rigoureuse surveillance dont il était l'objet, à lui faire parvenir un message pittoresque (1), par lequel il le pressait de se jeter hardiment dans la rébellion. Ce que Histiée en disait, c'était par pure ambition personnelle; il espérait que, quand les affaires seraient bien brouillées en Ionie, Darius le laisserait partir et lui confierait la mission d'y rétablir l'ordre. L'historien Hécatée de Milet, qui avait beaucoup voyagé, beaucoup vu et beaucoup retenu, blâmait la résolution d'Aristagoras. Connaissant les immenses ressources de la monarchie persane, il disait que la lutte était par trop inégale. De plus, il voyait avec un parfait discernement que les deux tyrans dépossédés qui soufflaient le feu de la révolte ne voudraient jamais pousser à fond la guerre, et qu'ils n'y chercheraient qu'un moyen de se rendre redoutables aux Perses afin de se ménager une capitulation avantageuse et de se faire acheter plus chèrement. Il ne fut pas écouté, et l'avis d'Aristagoras prévalut.

Pour intéresser les villes dans la rébellion, il leur rendit l'*isonomie*, il abdiqua, ou plutôt il feignit d'abdiquer la tyrannie. Lui-même fit saisir sur la flotte venant de Naxos plusieurs des tyrans qui y commandaient les troupes embarquées, et les livra aux habitants des villes qu'ils avaient gouvernées. Puis il s'embarqua sur une trirème pour se rendre à Lacédémone. N'ayant rien pu obtenir du roi Cléomène, ni par prière, ni par séduction, il partit pour Athènes, où il trouva des dispositions beaucoup plus favorables à ses projets. Les Athéniens venaient précisément de chasser leur tyran Hippias; et Artapherne, près de qui il s'était réfugié, leur avait signifié qu'ils eussent à le laisser rentrer s'ils voulaient conserver leur existence. Aristagoras n'eut pas de peine à entraîner les Athéniens : ils promirent d'envoyer au secours des Ioniens vingt vaisseaux, sous la conduite de Mélanthius, l'un de leurs premiers hommes de guerre. « Ces vingt vaisseaux, dit Hérodote, furent le principe de tous les malheurs des Grecs et des Barbares, et le succès d'Aristagoras semble prouver que la multitude est plus aisée à surprendre qu'un seul individu; puisque Cléomène ne céda point aux séductions d'Aristagoras, tandis que trois myriades d'Athéniens ne surent point y résister (2). »

Le premier effort de l'insurrection se porta sur Sardes, qui était le quartier-général des Perses et le centre de leur domination en Asie Mineure. Les Ioniens, renforcés des troupes fournies par les Athéniens et les Érétriens, s'emparèrent de la ville par surprise; mais cette facile conquête ne leur fut d'aucun avantage, et leur devint même funeste, car, un soldat ayant mis le feu à une maison, l'incendie gagna, et la ville entière fut dévorée par les flammes (1). Ne pouvant dès lors se maintenir en possession de cette importante position, menacés d'ailleurs par Artapherne, qui était solidement établi dans la citadelle, et par les renforts qu'il avait mandés de tous les points et qui arrivaient en grande hâte au secours de Sardes, ils durent battre en retraite. Atteints près d'Éphèse, ils furent attaqués vivement et mis en déroute. Ce premier échec, qui était d'un triste augure pour l'avenir, fit beaucoup d'impression sur les mobiles Athéniens. Ils ne voulurent bientôt plus entendre parler d'une entreprise qui commençait sous d'aussi mauvais auspices, et, quelque pressantes instances que leur pût faire Aristagoras, ils quittèrent l'Ionie et retournèrent en Attique. Les Ioniens, qui s'étaient engagés trop avant dans la révolte pour tenter les voies d'accommodement, continuèrent courageusement la guerre, quoique délaissés de ces puissants alliés. Leur flotte entra dans l'Hellespont, s'empara de Byzance et de toutes les autres villes de la côte. Les cités de la Carie furent entraînées dans l'insurrection, tandis que celles de Cypre, Amathonte exceptée, se déclaraient spontanément contre les Perses. Ainsi, quoique les Ioniens eussent été vaincus près d'Éphèse, la coalition fit des progrès rapides et le théâtre des opérations militaires s'étendit depuis Byzance jusqu'à l'extrémité orientale de la Méditerranée. Les Ioniens, redoublant d'ardeur et d'activité, équipèrent une flotte considérable et cinglèrent vers l'île de Cypre, où les Perses, de leur côté, se portèrent avec des forces imposantes. On se battit le même jour sur mer et sur terre avec beaucoup d'acharnement. Les Ioniens eurent une supériorité marquée sur les Phéniciens; ils rompirent leur flotte et la mirent en fuite. Les Cypriens, qui attaquèrent les troupes de débarquement, auraient aussi vaincu les Perses dans les plaines de Salamine, sans la trahison d'un de ces dangereux tyrans qui étaient toujours prêts à déserter : au fort de la bataille, il passa à l'ennemi avec toutes ses troupes, et son exemple entraîna d'autres défections. La victoire navale des Ioniens devint ainsi inutile, l'île fut reconquise par les Perses et remise

(1) Hérodot., V, 35.
(2) Id., V, 97.

(1) Αὐτίκα ἀπ' οἰκίης ἐς οἰκίην ἰὸν τὸ πῦρ ἐπενέμετο τὸ ἄστυ πᾶν... καὶ Σάρδις ἐνεπρήσθησαν. Hérodote, V, 101 et 102.

sous le joug. De ce moment la cause de la liberté ionienne perdit chaque jour, et les armes du grand roi triomphèrent sur tous les points. Artapherne, secondé par des généraux habiles et dévoués à Darius, divisa ses troupes en plusieurs corps qui se partagèrent l'œuvre de dévastation. La plupart des villes de l'Ionie, celles de l'Hellespont et de la Propontide, furent reprises une à une. Les Cariens furent écrasés sur les rives du Méandre; accablés par le nombre, ils laissèrent jusqu'à dix mille morts sur le champ de bataille. Aristagoras, qui, par ambition plus que par zèle pour la liberté, avait mis l'Ionie en feu, jugea dès lors que la résistance n'était plus possible. Au début de la guerre, il avait refusé, par scrupule de tyran, d'employer les moyens énergiques que conseillait Hécatée l'historien (1); il n'était pas homme à prendre une résolution héroïque (2), maintenant que la cause de l'insurrection lui paraissait perdue. Il ne songea plus, en effet, qu'à fuir, et il abandonna lâchement aux coups du Perse ses compatriotes qu'il avait soulevés. Il aurait pu racheter un peu son ancien crime contre la liberté, s'il eût associé étroitement et jusqu'à la mort sa destinée à la leur, s'il fût tombé avec eux les armes à la main; mais il ne fut point tenté de ce généreux trépas, et il fit voile pour la Thrace, emmenant tous ceux qui voulurent le suivre. Là il périt obscurément, ainsi que toute sa troupe, dans une échauffourée, laissant le renom d'un tyran sans foi et d'un aventurier sans vigueur.

La joie que causa aux Milésiens la fuite d'Aristagoras (3), qui leur avait fait tant de mal, ne fut pas de longue durée. A peine avaient-ils recouvré leur liberté qu'ils furent menacés par les Perses d'une formidable expédition de terre et de mer. Les généraux de Darius avaient réuni toutes leurs troupes pour en former une seule armée, qu'ils dirigeaient sur Milet, laissant de côté, comme de peu d'importance, la conquête des autres villes. Les Phéniciens, habiles à la mer, et qui étaient possédés d'un violent désir de vengeance depuis qu'ils avaient été vaincus par les Ioniens dans les eaux de Cypre, montaient la flotte persane, sur laquelle servaient encore, comme auxiliaires, les Cypriens récemment soumis, ainsi que les Ciliciens et les Égyptiens. Toutes les troupes de terre furent concentrées de même aux environs de Milet, et Artapherne leur proposa pour proie cette opulente cité, cette reine de l'Ionie, où, depuis plusieurs générations, s'entassaient les richesses de l'Europe et de l'Asie. Informés de ces mouvements, les Ioniens convoquèrent dans le *Panionium* (1) une assemblée composée des députés des différentes villes. Cette assemblée, s'étant réunie dans le lieu indiqué, arrêta qu'on ne formerait point d'armée de terre pour s'opposer à la marche des Perses, et que les Milésiens seraient chargés de défendre eux-mêmes leur ville; mais qu'on mettrait à la mer la flotte la plus nombreuse possible; et que cette flotte, qui comprendrait tous les vaisseaux en bon état sans aucune exception, se réunirait au plus tôt à Lada, pour protéger Milet du côté de la mer. Lada était un îlot, situé en avant de la ville, dans le vaste golfe qu'elle dominait (2). A la suite de ces dispositions, les Ioniens parurent en mer avec une flotte immense, qui s'élevait à trois cent cinquante-trois trirèmes : les Éoliens de Lesbos s'étaient joints à eux.

C'était le suprême effort de l'Ionie, qui luttait depuis plus de deux ans : si elle perdait la bataille, il ne lui restait plus qu'à se soumettre. Toutes les villes qui n'étaient pas encore reconquises fournirent leur contingent d'hommes et de vaisseaux. Hérodote nous a conservé (3) l'ordre de bataille qui fut adopté : A l'orient étaient les Milésiens, qui avaient amené quatre-vingts vaisseaux; puis ceux de Priène avec douze, et ceux de Myonte avec trois; les Téiens avec dix-sept; ceux de Chio avec cent; les Phocéens avec trois, et les Érythréens avec huit; les Éoliens de Lesbos avec soixante-dix; enfin, les Samiens avec soixante vaisseaux fermaient la ligne à l'occident. Les Perses, de leur côté, avaient six cents vaisseaux; néanmoins ils craignaient d'attaquer avant d'avoir essayé de rompre la ligue. Précisément ils avaient sous la main les anciens tyrans de l'Ionie, qui, chassés par Aristagoras des villes où ils dominaient, s'étaient réfugiés près des lieutenants du grand roi et attendaient d'eux seuls leur rétablissement (4). Ces funestes tyrans se

(1) Herodot., V, 36.

(2) Id. V, 124 : Ἦν γὰρ, ὡς διέδεξε, Ἀρισταγόρης ὁ Μιλήσιος ψυχὴν οὐκ ἄκρος.

(3) Οἱ δὲ Μιλήσιοι ἄσμενοι ἀπαλλαχθέντες καὶ Ἀρισταγόρεω οὐδαμῶς πρόθυμοι ἦσαν ἄλλον τύραννον δέκεσθαι ἐς τὴν χώρην, οἵά τε ἐλευθερίης γευσάμενοι. Herodot., VI, 5.

(1) Voy., sur le Πανιώνιον, Hérodote, I. 143, 148, 149.

(2) Ἡ δὲ Λάδη ἐστὶ νῆσος σμικρὴ ἐπὶ τῇ πόλι τῇ Μιλησίων κειμένη. Hérodote, VI, 7. Sur Lada, Voy. les commentateurs d'Hérodote, à cet endroit. Strabon parle aussi de cet îlot, livre XIV, ch. Ier, § 7; p. 635, Cas. = p. 887, 16, Meineke. Cf. Thucyd. VIII, 17 et 24, Pausanias, *Attic.*, I, 35, 5.

Lors de l'expédition d'Alexandre, l'île de Lada fut le théâtre des opérations qui précédèrent la prise de Milet par les Macédoniens (Arrian., *Anabas.*, I, 18 et 19; ibique Gronov. p. 39 B, et Ellendt, t. Ier, p. 89.)

(3) Herodot., VI, 9.

(4) Id., VI, 9.

chargèrent volontiers de provoquer la défection parmi les Ioniens. Ils leur transmirent les promesses et les menaces des généraux perses; chacun disait à ceux de sa ville : « Soumettez-vous, et je vous garantis qu'aucun de vous ne sera recherché ni maltraité par suite de la rébellion; que ni vos temples ni vos maisons ne seront livrés aux flammes; que vous serez replacés dans la condition où vous étiez avant la guerre. Si vous combattez, et si vous êtes vaincus, vous serez tous réduits en esclavage; vos enfants mâles seront faits eunuques et vos filles transportées à Bactres; votre territoire sera donné à d'autres nations » (1). Mais les Ioniens méprisèrent ces promesses et ces menaces. C'était bien de fermer l'oreille aux paroles de ces tyrans artificieux; mais ce n'était pas assez. Il fallait encore, il fallait surtout, pour que les Ioniens fussent assurés de la victoire, qu'ils sussent accepter, au moins pendant quelques jours, le joug salutaire d'une discipline rigoureuse. La victoire était à ce prix. Un de leurs chefs, Denys de Phocée, les en priait, au nom du salut commun : « Confiez-vous à moi, disait-il, et je vous garantis que, si les dieux restent neutres (2), j'empêcherai l'ennemi de combattre, ou que, s'il présente la bataille, j'assurerai son entière défaite. » Ils cédèrent d'abord à ses raisons et se rangèrent sous son commandement. Ils s'astreignirent *pendant sept jours* à tous les exercices, à toutes les manœuvres qu'il leur prescrivit pour les aguerrir et les préparer à la bataille. Mais, dès le huitième jour, leur patience était à bout. Les travaux qu'ils étaient obligés d'exécuter leur étaient trop rudes. Accablés de fatigue et dévorés par la chaleur, ils commencèrent à murmurer, et rompirent le lien de la discipline. Ces fatales dispositions à l'insubordination étaient, selon toute apparence, entretenues par les instigateurs de trahison que les tyrans avaient fait pénétrer parmi les équipages. Elles éclatèrent enfin, et personne ne voulut plus obéir aux ordres de Denys. « Il n'est pas de maux, allaient répétant les émissaires des tyrans, qui soient plus insupportables que ceux que nous fait endurer ce Phocéen fanfaron. La servitude même, dont on nous fait peur, la servitude, quelle qu'elle puisse être, vaudrait mieux que notre condition présente. » L'armée navale se transforma bientôt en une armée de terre; les équipages descendirent dans l'île de Lada, y dressèrent des tentes, où ils se reposèrent, chacun refusant de remonter sur la flotte. Ce déplorable aveuglement présageait une catastrophe. Les Samiens en jugèrent ainsi, et ils se ressouvinrent des propositions qu'ils avaient d'abord rejetées. Ils firent donc savoir à leur ancien tyran qu'ils étaient tout prêts à se séparer des Ioniens. Les Phéniciens attaquèrent, comptant sur la défection des Samiens, et ne doutant pas que leur exemple ne dût être suivi par d'autres. Au milieu de l'action, les Samiens, en effet, déployèrent leurs voiles et quittèrent leur rang de bataille, selon ce qu'ils avaient promis à leur tyran. Sur soixante capitaines, onze seulement gardèrent leur foi, et méprisèrent les ordres de trahison qu'ils reçurent de leurs généraux. Les Lesbiens, entraînés par l'exemple des Samiens, se dérobèrent aussi, et la plus grande partie des Ioniens en firent autant, en sorte que ceux de Chio, qui avaient cent vaisseaux et quatre mille combattants, demeurèrent presque seuls avec quelques alliés. Néanmoins ils ne s'étonnèrent pas. Plusieurs fois ils percèrent la ligne ennemie, enlevant à chaque fois quelques vaisseaux phéniciens. A la fin, accablés par le nombre, ils se retirèrent, après avoir beaucoup souffert et avoir déployé autant de constance que de bravoure.

La cause de la liberté ionienne était définitivement perdue. Les Perses, vainqueurs à Lada, firent par terre et par mer le siége de Milet. Ils minèrent les murailles et employèrent contre elle toutes les machines de guerre qu'ils savaient manœuvrer. Ils s'en emparèrent, ainsi que de la citadelle, la sixième année de la guerre. Tous les habitants furent réduits en esclavage; le temple d'Apollon Didyméen fut livré au pillage et consumé par les flammes. Les captifs furent transportés à l'embouchure du Tigre; *les femmes de Milet*, ainsi que l'avait prédit jadis la Pythie, *lavèrent les pieds des hommes aux longs cheveux* (1); le territoire de la ville fut partagé; ce que les Perses ne prirent pas pour eux, ils le donnèrent aux Cariens de Pédasos. Il n'y eut plus de Milésiens dans Milet (2).

La défaite de Lada et le sac de Milet répandirent la terreur parmi les Hellènes; ceux qui pouvaient s'enfuir n'attendirent pas que la vengeance des Perses fondît sur eux. Cette vengeance fut impitoyable. Les Samiens, qui avaient trahi la cause de la patrie commune, furent les seuls de qui les villes et les tem-

(1) Τάδε σφι λέγετε ἐπηρεάζοντες, τάπερ σφέας κατέξει, ὡς ἐσσωθέντες τῇ μάχῃ ἐξανδραποδιεῦνται, καὶ ὡς σφεων τοὺς παῖδας ἐκτομίας ποιήσομεν, τὰς δὲ παρθένους ἀνασπάστους ἐς Βάκτρα, καὶ ὡς τὴν χώρην ἄλλοισι παραδώσομεν. Herodot., VI, 9.

(2) Θεῶν τὰ ἴσα νεμόντων. Herodot., VI, 11.

(1) Σαὶ δ' ἄλοχοι πολλοῖσι πόδας νίψουσι κομήταις. Herodot., VI, 19.

(2) Id., VI, 22 : Μίλητος μέν νυν Μιλησίων ἐρήμωτο. Cf. Ernst Curtius, *Griech. Geschichte*, t. I^er^, p. 534 et 535.

ples ne furent pas livrés aux flammes (1). Toutes les villes de la Carie furent asservies. Histiée de Milet, qui n'avait fait que du mal aux Ioniens, mais qui aussi avait trompé Darius, et qui, selon le mot d'Artapherne, avait *cousu le soulier qu'Aristagoras avait chaussé* (2), Histiée paya chèrement la peine de ses intrigues et de ses trahisons : Artapherne le fit mettre en croix à Sardes; son corps resta longtemps attaché à l'instrument du supplice; sa tête fut salée et envoyée à Suses, où elle fut présentée à son grand ami Darius (3). Toutes les îles voisines du continent, telles que Chio, Lesbos, Ténédos, furent reprises successivement et presque sans coup férir. C'était moins une conquête qu'une chasse aux hommes. A mesure qu'ils occupaient une île, les Barbares en prenaient tous les habitants au filet (ἐσαγήνευον). Voici comment ils opéraient : Des hommes, en aussi grand nombre qu'il fallait, se donnaient la main et formaient une immense chaîne, animée et mobile. Ils s'avançaient du nord au midi, depuis une extrémité de l'île jusqu'à l'autre, chassant devant eux les habitants comme une proie. Nul n'échappait à cette battue. Quand tout ce gibier humain était pris au filet, les généraux perses mettaient à part tous les enfants d'une figure agréable, mutilaient les mâles pour en faire des eunuques et envoyaient les plus belles filles au Roi; puis ils livraient aux flammes les villes et les temples qu'elles renfermaient (4).

Telles furent les horreurs de la conquête persane. Mais le jour du châtiment ne se fit pas beaucoup attendre. Quelques années seulement après le désastre de Lada, les victoires de Marathon, de Salamine, de Platée et de Mycale vengèrent l'humanité.

ÉDOUARD CARTERON.

Hérodote (livres V et VI) et les commentateurs Wesseling, Valckenaer, Schweighæuser et Bæhr.

Les ouvrages de Grote, Connop Thirlwall, Ernst Curtius (fin du tome Ier).

LADRERIE. On appelle ladreries, maladreries et léproseries, les hôpitaux qui furent fondés au moyen âge pour soigner la lèpre. On sait qu'on appelait *ladres* ceux qui étaient atteints de cette affreuse maladie; on les appelait aussi, d'un autre nom populaire, *meseaux*. Le nom de ladres leur était venu de Lazare leur patron. Saint Lazare était devenu le patron des lépreux en vertu d'une confusion de nom que nous avons expliquée ailleurs (5). Lazare le Mendiant, couvert d'ulcères, personnage tout symbolique de la parabole de l'Évangile (1), avait été sans doute confondu avec Lazare, le frère de Marie et de Marthe, ressuscité par Jésus-Christ, celui que l'Église a canonisé. Les souffrances du premier avaient fini par devenir pour le second un titre aux prières de ceux qui avaient à endurer les mêmes maux que le pauvre malade de la parabole.

Quoi qu'il en soit, les ladres, au moyen âge, plus par préjugé superstitieux encore que par précaution hygiénique, avaient été sévèrement séquestrés de la société. Ils devaient porter un costume spécial, un manteau, un chapeau d'écarlate et un long bâton. Ils tenaient à la main des *cliquettes*, pièces de bois dont le bruit servait à avertir les passants de fuir leur approche. Ils ne pouvaient se marier qu'entre eux; ils ne devaient pas pénétrer dans les églises au-delà de la place qui leur était assignée :

« Tous ceux qui sont atteints de ladrerie, est-il dit dans le nouveau *Coutumier général*, tome I, p. 507, doivent s'absenter du peuple et des assemblées sans pouvoir venir dans les églises plus avant qu'aux portes des porches, ni dans les marchés ou dans les maisons d'autres gens en santé. Ils ne peuvent faire aucune provision que pour leur consommation, sans qu'il leur soit permis d'envoyer le surplus au marché. » (Coutume de Berghe-Saint-Vinox.).

D'après la coutume de Calais, ceux qui voulaient être reçus bourgeois devaient apporter un certificat constatant, entre autres conditions, qu'ils n'étaient issus ni descendus d'aucune personne qui eût été entachée de la maladie de la lèpre. (*Coutumier général*, t. I, p. 1115.)

On avait pris contre les lépreux des mesures que la salubrité publique n'exigeait pas, et que le fanatisme seul avait pu dicter. On avait été jusqu'à les priver des droits civils. Ils ne pouvaient rien aliéner ni donner; on leur laissait l'usufruit de leurs biens, s'ils en possédaient, mais ils ne pouvaient ni tester ni hériter. « Une personne, dit la Coutume de Mons, dès qu'elle sera jugée ladre, doit la morte-main, comme si elle était morte sur tel état. » (Ch. IV.) Aux rigueurs de la loi se joignirent les préjugés populaires et les accusations, banales au moyen âge, de conspirations démoniaques et de maléfices. En 1321, sous Philippe le Long, les lépreux furent accusés d'avoir reçu de l'argent des juifs, suscités eux-mêmes par les rois des Maures de Grenade, pour empoisonner les sources et les fontaines. » Les principaux lépreux, dit le continuateur de Guillaume de Nangis, tinrent

(1) Herodot., VI, 25.

(2) Οὕτω τοι, Ἰστιαῖε, ἔχει κατὰ ταῦτα τὰ πρήγματα· τοῦτο τὸ ὑπόδημα ἔρραψας μὲν σύ, ὑπεδήσατο δὲ Ἀρισταγόρης. Herodot., VI, 1.

(3) Id., VI, 30.

(4) Id. VI, 31 et 32. Tous ces événements se rapportent aux années 498 et 499 avant J.-C.

(5) Voir, plus bas, l'article LAZARONE.

(1) S. Luc, XVI, 20.

quatre conciles, pour ainsi parler ; et le diable, par les Juifs, leur fit entendre que, puisque les lépreux étaient réputés personnes si abjectes et comptés pour rien, il serait bon de faire en sorte que tous les chrétiens mourussent ou devinssent lépreux. Cela leur plut à tous... » Et alors ils s'empressèrent de jeter dans la fontaine publique des sachets contenant du sang humain, de l'urine, des hosties consacrées, le tout séché et broyé. Le chroniqueur que nous venons de citer raconte qu'une lépreuse, sur le point d'être surprise, jeta derrière elle un chiffon lié où on trouva une tête de couleuvre, des pattes de crapaud, et comme des cheveux de femmes enduits d'une liqueur noirâtre et puante. Le tout ne put brûler ; « preuve sûre, dit le judicieux auteur, que c'était un violent poison. »

Ces absurdes préjugés excitèrent contre les lépreux des persécutions sous plusieurs rois. Quand ils échappèrent à la persécution, ils n'échappèrent pas à un sentiment, plus naturel du moins et plus excusable, celui de la défiance populaire et de la répugnance générale. La crainte de la contagion, crainte exagérée d'ailleurs et peut-être chimérique, les tint toujours dans un état d'abandon et d'isolement, dont Xavier de Maistre, dans sa jolie Nouvelle intitulée *le Lépreux de la cité d'Aoste*, a tracé un touchant tableau. Si la reclusion, comme le pensent aujourd'hui beaucoup de médecins, n'était pas nécessaire, peut-être du moins était-elle le seul préservatif que la médecine du temps pût employer contre la contagion. C'est ce système qui donna naissance aux ladreries.

Lorsqu'il n'y avait pas de ladreries, on bâtissait au lépreux une maison soutenue par quatre poteaux, et qui, à sa mort, devait être brûlée avec son lit et ses vêtements. Elle était construite à 20 pieds du chemin. Voici ce que portait à cet égard la Coutume du Hainant :

« Si une personne est renommée d'être entachée de la maladie de la lèpre, les échevins dessous qui telle personne est résidente et demeurante, seront tenus, pour leur acquit, la mener aux épreuves, aux dépens des paroissiens ; et si cette personne était trouvée entachée de ladite maladie, on lui devra bailler pour une fois, si elle n'est du lieu, un chapeau, un manteau gris, une cliquette et une besace et de quoi lui faire son service ; lesquelles bagues et dépenses devront être prises sur les biens de l'aumône ou sur les manants du lieu (paroissiens), en cas qu'ils n'eussent compétemment et pour y fournir. La ville sera tenue de faire à la personne une maison sur quatre étages, ainsi qu'il a été accoutumé de faire ; et si le patient la veut avoir meilleure, faire la devra à ses dépens, à la charge, après sa mort, d'être brûlée avec le lit et habillement ayant servi à son corps. »

La jurisprudence ayant admis comme règle l'axiome : *Leprosi ab hominibus excludantur quasi mortui*, on avait soin de rappeler au lépreux par toutes sortes de symboles l'espèce de mort anticipée dont la société, plus encore que la maladie, l'avait frappé. D'après la Coutume de Péronne, le lépreux était amené au portail de la paroisse Sainte-Radegonde. Après l'avoir exhorté, le prêtre lui interdisait « de converser et repparer avec les personnes saines, pour doubte des inconvénients, et, au surplus, en signe qu'il était ja mort et mis hors du monde, lui amenait deux petits bâtons à efficher en la chimentière (cimetière) de la chapelle. »

Enfin voici les cérémonies avec lesquelles le lépreux était conduit dans les ladreries, cérémonies dont les anciens rituels nous ont conservé les tristes détails.

Un prêtre allait chercher le lépreux dans le lieu qu'il habitait et le conduisait à l'église, où il était porté étendu sur une civière, et couvert d'un drap noir, comme un mort. Le prêtre faisait la levée du corps, comme dans un enterrement, et chantait le *Libera*. Puis une messe était célébrée avec des prières particulières. Après la messe, on portait le lépreux, toujours couvert d'un drap noir, à la porte de l'église ; le prêtre l'aspergeait d'eau bénite ; puis on le conduisait processionnellement, et en continuant de chanter le *Libera*, jusqu'à l'hôpital situé hors de la ville. Arrivé au lieu de sa retraite, le lépreux se tenait debout devant le prêtre, qui lui adressait les paroles suivantes :

« Je te défends d'entrer dans les églises, aux marchés, aux moulins, fours et autres lieux, dans lesquels il y a affluence de peuple. Je te défends de laver tes mains et les choses nécessaires pour ton usage dans les fontaines et ruisseaux ; et si tu veux boire, tu dois puiser l'eau avec un vase convenable. Je te défends d'aller en autre habit que celui dont usent les lépreux. Je te défends de toucher aucune chose que tu veux acheter avec autre chose qu'avec une baguette propre pour indiquer que tu les veux acheter. Je te défends d'entrer dans les tavernes et maisons hors dans celle en laquelle est ton habitation, et si tu veux avoir vin ou viandes, qu'ils te soient apportés dans la rue. Je te commande, si aucuns ont propos avec toi ou toi avec eux, de te mettre au-dessous du vent, et ne faut que tu passes par chemin étroit pour les inconvénients qui en pourraient advenir. Je te commande que, le cas advenant où tu sois contraint de passer par un passage étroit où tu serais contraint de t'aider de tes mains, ce ne soit pas sans avoir des gants. Je

te défends de toucher aucunement enfants quels qu'ils soient, et de leur donner de ce que tu auras touché. Je te défends de manger et boire en autre compagnie que de lépreux, et sache que quand tu mourras, et sera séparation de ton âme et de ton corps, tu seras enseveli en ta maison, à moins de grâce qui te serait accordée par le prélat ou ses vicaires. (*V.* Chéruel, *Dictionnaire des mœurs, institutions et coutumes de la France*.)

Les ladreries furent très-nombreuses en Europe au moyen âge. Mathieu Pâris avance qu'il y en avait jusqu'à 19,000. Dans le royaume de France, sous Louis VIII, il y en avait 2,000. C'est ce que nous apprenons par le testament de ce prince, daté du mois de juin 1225 (Art. XIII : « Donamus et legamus duobus millibus domorum leprosorum decem millia librarum, videlicet cuilibet earum centum solidos). » Le royaume de France ne formant à cette époque pas plus de la moitié de la France actuelle, on peut conjecturer qu'il existait environ 4,000 ladreries dans les divers pays dont elle se compose aujourd'hui.

Désirant essayer un rapide historique de ces établissements, nous devons dire d'abord quelque chose de leur origine. Or, convenons tout de suite qu'elle présente des obscurités.

Et en premier lieu, exista-t-il des léproseries dans l'antiquité? Pausanias cite (1) une ville qui appartenait à la Triphylie, canton de l'Élide, et qui s'appelait *Lépréon*, à cause de la lèpre qui y avait régné. Il existe, dans le Berry, une petite ville appelée Leproux, qui s'est appelée *Leprosus vicus*, et qui date de l'époque romaine, puisqu'elle est citée dans la vie de saint Martin par Septime Sévère (2). Le nom de ces lieux révèle-t-il l'existence d'un asile ouvert aux lépreux? Rien n'autorise à l'affirmer. Strabon nous dit que le temple d'Esculape à Épidaure était toujours rempli de malades, mais on ne peut en conclure qu'ils y fussent soignés. Les *asclépies* n'étaient que des sanctuaires où les malades venaient consulter le dieu par *incubation*, comme on peut le voir par un passage du *Plutus* d'Aristophane. Mais elles étaient si loin d'être des établissements curatifs, qu'il était défendu aux femmes d'accoucher dans l'enceinte sacrée du temple, et qu'on ne souffrait pas qu'un malade y rendît le dernier soupir. Ajoutons que la *Société des sciences, arts et belles lettres* de Mâcon, ayant mis au concours, en 1812, la question de savoir si les Anciens avaient possédé des établissements qu'on pût comparer à nos hôpitaux, le prix fut décerné au mémoire qui soutint la négative. C'est à la même conclusion que sont arrivés M. de Lamothe, dans ses *Nouvelles études sur la législation charitable*, 1850; et M. de Gérando, dans son *Traité de la bienfaisance publique*, t. IV, p. 271. Les *valetudinaria*, où étaient soignés les esclaves, n'étaient que des infirmeries particulières.

Le premier exemple d'hospice public que nous puissions citer se rencontre au milieu du quatrième siècle de l'ère chrétienne. Saint Épiphane nous apprend qu'il existait à Sébaste et à Césarée des hôpitaux destinés à recevoir les pauvres, les étrangers, les estropiés, et même les lépreux. Établis par les évêques de ces villes, ces hôpitaux étaient administrés sous leur direction, par des infirmiers appelés *parabolains*, dont le code Théodosien définit ainsi les fonctions : *Parabolani, qui ad curanda debilium ægra corpora deputantur* (1). Vers l'an 380, une dame romaine, Fabiola, vendit tous ses biens, et de leur produit fonda un hôpital dans lequel on recevait les malades recueillis *dans les rues et places publiques où ils gisaient* (2).

Mais, pour nous restreindre à notre pays, quand les ladreries furent-elles établies en France? Il y a là un problème à résoudre.

L'opinion générale est qu'elles furent nécessitées par l'envahissement de la lèpre apportée en Europe au retour des croisades. Michaud semble se ranger à cette opinion dans le dixième livre de son *Histoire des Croisades* : « On peut dire que pendant les croisades il nous vint d'Orient plus de maladies graves que de véritables lumières sur la médecine. On sait que de nombreuses léproseries furent établies en Europe dans le temps des guerres saintes. » Cette affirmation, quelque peu vague, n'est accompagnée d'aucun témoignage; et il est singulier que, lorsqu'on cherche à l'approfondir et à l'appuyer sur des documents, l'on ne retrouve aucune preuve positive d'une opinion historique régnante, et généralement incontestée. Dom Calmet, dans les deux dissertations très-savantes qu'il a consacrées à la lèpre et à la maladie de Job, dans son Commentaire des livres saints, s'est borné à dire, au sujet de la question qui nous occupe : « Dans les onzième et douzième siècles et dans les suivants, les lépreux étaient nombreux en Europe. Quelques écrivains croient que le grand nombre de juifs qui se trouvaient alors dans les différentes parties de l'Europe y avaient répandu cette maladie; d'autres soutiennent qu'elle n'est devenue bien

(1) V, 5.
(2) Ch. II.

(1) L. XVI, tit. 2.
(2) Saint Jérôme, *Lettre sur la mort de Fabiola*.

fréquente que depuis le voyage de Syrie ou d'outre-mer, durant les croisades. On appela les lépreux *ladres*, et l'on fonda pour eux un grand nombre de *ladreries* ou hôpitaux spécialement destinés à les recevoir. » Ainsi, dès le temps de dom Calmet, il y a des doutes sur la question. C'est ce que nous avons voulu rappeler, moins pour combattre l'opinion admise aujourd'hui, que pour ne pas laisser ignorer qu'elle peut être contestée. Or elle l'a été dans un ouvrage publié récemment et intitulé : *Recherches sur l'origine des ladreries, maladreries et léproseries, par L. A. Labourt* (1). « Non-seulement, dit l'auteur, on ignore pourquoi les léproseries furent établies et quelles maladies on y traitait; non-seulement il n'existe aucune preuve que ces établissements hospitaliers aient été fondés au temps des croisades par des seigneurs, dans le but charitable de prévenir la propagation parmi leurs vassaux du terrible fléau encore subsistant sous le ciel enflammé de la Palestine; mais on peut prouver qu'il a existé des léproseries en France dès l'époque celtique (2). »

Je ne voudrais pas entrer dans le détail de cette discussion, où il faudrait à chaque instant relever des hypothèses d'une hardiesse si inconsidérée, et accumulées en telle quantité, que les résultats solides se perdent au milieu de toutes ces conjectures imaginées sans souci de l'histoire et de la filiation des langues. Il est vraiment extraordinaire, par exemple, que, dans un ouvrage qui témoigne de laborieuses recherches, on ait pu admettre un système d'étymologie d'après lequel toutes les langues se prêtent indifféremment leurs racines, des mots latins se trouvent dérivés du français, comme *ægroti* de *grotte*, et Esculape de *escu*. Au milieu de ces fantaisies difficiles à concevoir, il y a pourtant une conclusion sérieuse à démêler.

L'auteur remarque que ce n'est pas le petit nombre de lépreux revenus des croisades qui a pu nécessiter en Europe des léproseries établies par milliers; que, par conséquent, ces hôpitaux n'ont pas attendu pour naître l'envahissement de la lèpre au retour d'Orient. Il leur cherche donc une autre origine, qu'il fait remonter jusqu'au culte druidique.

On sait que les druides s'étaient attribué l'exercice exclusif de la médecine. Ils la pratiquaient comme les anciens dans les asclépies, par l'incubation. Le malade, couché sur la pierre des grottes sacrées ou des temples grossiers que l'on a appelés *fans* et *dolmens*, attendait l'intervention divine, qui se manifestait par une chaleur surnaturelle et bienfaisante.

Cette coutume se perpétua longtemps et laissa de nombreuses traces. A Andenne en Belgique, on appelle *Trou de Sainte-Begge*, une table de marbre supportée par deux pierres. Il est de croyance commune qu'en passant sous cette sorte de porte, les personnes attaquées de coliques se trouvent soulagées (1). Un monument semblable existait à Quimperlé; là le malade, pour être guéri, devait se ceindre le corps d'une chaîne en fer, et se laisser glisser trois fois sous la pierre en arcade (2). On pourrait citer un grand nombre de ces monuments druidiques, où la médecine se pratiquait. Nous nous bornerons à un des plus remarquables, celui de Montmorillon (situé sur les anciennes limites du Limousin et du Poitou).

« Montmorillon, » dit Aristide Guilbert dans son *Histoire des villes de France* (3), « possède un autel druidique de forme circulaire, curieux par sa distribution intérieure, et auquel un bloc unique sert de toiture. Il y a dans la même ville un octogone décoré de huit figures sculptées et d'un dôme en brique dont Montfaucon attribue la construction aux Gaulois. »

A l'endroit précis où s'élevait cet octogone, destiné assurément aux consultations populaires, il existait, au moyen âge, un établissement de charité appelé *Maison-Dieu*, le plus riche en France de tous les établissements du même nom, et qui jouissait, en 1705, de 50,000 livres de rente. Or cette Maison-Dieu aurait été, si l'on s'en rapporte à son propre cartulaire, non pas instituée, mais confirmée en 1007, c'est-à-dire près de cent ans avant la première croisade. Voilà donc un exemple qui nous donne à penser que ces hôpitaux qui couvraient la France dès le temps de Louis VIII ne se sont pas subitement élevés pour résister à une maladie envahissante, mais qu'un certain nombre d'entre eux existaient avant le retour des croisés, et s'étaient établis près des sanctuaires où, à l'époque celtique, les malades se rendaient en pèlerinage. Montmorillon n'est pas d'ailleurs le seul exemple d'un hospice élevé près d'un temple ou d'une pierre druidique. L'Hôtel-Dieu de Paris fut fondé par saint Landry, en face d'un monolithe que l'on appelait *Maître-Pierre*, qui passait pour le reste informe d'une statue d'Esculape, et qui s'est conservé jusqu'en 1748 sur le parvis de Notre-Dame. A Lucheux, dans l'arrondissement de Doullens, où il existait une antique ladrerie, on retrouve aussi des traces de médecine druidique, notamment des eaux thermales et des dolmens,

(1) Paris, Guillaumin, 1854, 1 vol. in-8°.
(2) Ch. II.

(1) *Mém. des Antiq. de France*, année 1821, p. 396.
(2) *Ibid.*, année 1820, p. 206.
(3) T. IV, p. 439.

ou blocs de grès, élevés en forme d'autel (1).

Nous ne faisons que rapporter très-brièvement, en la dégageant des digressions très-hypothétiques qui viennent sans cesse s'y mêler, la dissertation de M. Labourt. Il faut citer sa conclusion :

« De tout ce qui précède, il résulte que l'on doit distinguer, ainsi que plusieurs fois on l'a fait observer dans le cours de cet ouvrage, deux sortes de maladreries. L'une comprend les établissements de ce genre dont l'origine est reconnue *royale*, *féodale* ou *municipale*. La seconde catégorie se compose de maladreries et léproseries tellement anciennes, comme, par exemple, celles qui ont donné leur nom à la ville de Levroux, en Berry, appelée *Leprosus*, à Lucheux, à Montmorillon, à Paris, etc., etc., que leur origine se perd dans la nuit des temps. »

Ainsi, parmi les ladreries qui existaient en nombre considérable dès le treizième siècle, il faut admettre que plusieurs remontaient à une époque antérieure aux croisades, et peut-être jusqu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Elles devaient, par conséquent, la lèpre ayant été fort rare avant les croisades, si même elle a existé, recevoir des malades, autres que les lépreux.

Pourquoi alors prirent-elles le nom de léproseries, ladreries et maladreries? Parce que, sans doute, lorsque la lèpre se répandit dans l'Occident, elles se trouvèrent remplies particulièrement et même exclusivement par les malheureux qui en étaient atteints. Faut-il faire dériver le mot *ladrerie* de *lader*, comme on l'a fait dans l'ouvrage déjà cité, *lader* ayant signifié des pierres *couvertes*, des pierres *levées*, des *dolmens?* Et, si l'on a dit *maladreries*, est-ce parce que les grottes artificielles où l'on venait chercher la guérison ont été souvent placées sur des hauteurs sacrées appelées *mal* dans les dialectes celtiques? Ce serait peut-être se laisser égarer par l'esprit de système dans des étymologies bien aventureuses. Pour nous, qu'on nous permette de nous en tenir à celle qui semble la plus naturelle; quand, dans tout le moyen âge, on a appelé les lépreux *ladres*, n'est-il pas bien simple que les asiles qu'ils peuplaient aient été nommés *ladreries?* Quant au mot *ladre* lui-même, nous en avons expliqué l'origine. Il n'est pas surprenant que le patron des pauvres et des lépreux leur ait donné son nom, comme cela est arrivé dans une autre langue et dans une autre nation : je veux parler des *lazaroni*.

Le mot *maladrerie* est également facile à expliquer. On peut le croire dérivé de *malade* qui vient lui-même de *malatus*, mot de la basse latinité ainsi expliqué dans du Cange : *Ægrotus*, *infirmus qui male habet* (1). Je le croirais plus volontiers dérivé de l'ancien mot français *malandrin*, dans l'ancienne latinité *malandrinus*, *malandrenus* et *maledrinus*, formé de *malandria*, que Du Cange explique par les termes d'*elephantiasis et lepra* (2).

Si ce que nous avons dit sur l'origine de ces établissements suffit pour éclaircir la question, ou du moins pour en indiquer la difficulté, nous devons maintenant reprendre le résumé rapide de leur histoire. De bonne heure ils furent détournés de leur destination et infidèlement administrés, malgré les efforts de nos rois.

Charles VI, ayant été informé que les maîtres et gouvernants préposés aux maladreries en appliquaient les revenus à leur profit, qu'ils en laissaient tomber les bâtiments en ruines, qu'ils n'y recevaient et n'y nourrissaient pas les ladres qui avaient le droit d'y demeurer, et qu'ils y logeaient de nuit, comme dans les hôtelleries, des ladres étrangers qu'ils recevaient pour de l'argent, ordonna, par ses lettres du 3 juin 1404, au prévôt de Paris, de faire la visite des maladreries qui étaient dans son ressort, lui donnant pouvoir, en cas de besoin, de faire saisir les revenus de ces maladreries pour en faire les réparations nécessaires et pour y remettre toute chose dans l'ordre convenable. (V. le *Recueil des Ordonnances des rois de France.*)

Cette ordonnance n'empêcha pas que la suivante, rendue en 1545, n'eût à signaler et à réprimer les mêmes abus : « Comme nous soyons dûment avertis que les hôpitaux fondés en notre royaume ayant été mal administrés par ci-devant, sont encore de pis en pis gouvernés, tant par leurs administrateurs et autres qui doivent avoir l'œil sur iceux, lesquels se sont efforcés et s'efforcent encore journellement vouloir appliquer à eux ou à leurs serviteurs le revenu desdits hôpitaux et en faire leur patrimoine, sous couleur qu'ils prétendent lesdits hôpitaux être titulés et bénéficiés en titre, etc... »

Malgré cet édit rendu par François Ier, il paraît que les mêmes dilapidations se reproduisirent, puisque Henri IV ordonna, au mois de juin 1606, « qu'il serait procédé par son grand aumônier, ses vicaires et ses commissaires à la réformation générale de ces abus, à l'audition et révision des comptes des administrateurs ou fermiers des maladreries. » Il affectait l'argent que devait produire cette ré-

(1) *V.* E. Dusevel, *Mémoire sur les monuments de l'arrondissement de Doullens*, 1831.

(1) *Glossarium mediæ et infimæ Latinitatis*, t. IV.
(2) *Ibid.*

forme à l'entretien des gentilshommes pauvres et des soldats estropiés, indiquant ainsi la pensée que devait reprendre et appliquer Louis XIV en établissant l'hôtel des Invalides.

Louis XIII rendit dans le même but une ordonnance datée du 24 octobre 1612. Il établit une chambre dans laquelle devaient siéger quatre maîtres des requêtes, et quatre conseillers du Grand-Conseil sous la présidence du cardinal Duperron, grand aumônier de France, pour procéder de nouveau à la réformation tant de fois entreprise des maladreries. Louis XIII ajouta à cette ordonnance une commission datée du 30 mai 1626, dans le but de fermer les léproseries aux vagabonds qui s'y introduisaient souvent, grâce à une maladie factice. Deux médecins et un chirurgien furent chargés de visiter les lépreux de toutes les provinces; et l'administration des léproseries ne dut recevoir les malades que sur le certificat de ces commissaires.

A partir de cette époque, soit par l'effet de ces sévères mesures, soit que la maladie, usée sous un climat tempéré, commençât à s'éteindre, la lèpre disparut presque entièrement de la France.

Quand la lèpre commença à disparaître, il devint nécessaire de modifier l'administration des ladreries. Elles passèrent alors, en partie du moins, entre les mains de l'Ordre de Saint-Lazare.

On sait que cet Ordre avait été créé en Orient pour la défense des pèlerins et le soin des malades. « Ce que les paladins de l'Occident faisaient pour la beauté, dit Michaud, les chevaliers de la Palestine le faisaient pour la pauvreté et pour le malheur. Les uns dévouaient leur vie à la dame de leurs pensées, les autres la dévouaient aux pauvres et aux infirmes. Le grand maître de l'Ordre militaire de Saint-Jean prenait le titre de *Gardien des pauvres de Jésus-Christ*, et les chevaliers appelaient les malades et les pauvres *nos seigneurs*. Une chose plus incroyable, le grand maître de l'Ordre de Saint-Lazare, institué pour la guérison et le soulagement de la lèpre, devait être pris parmi les lépreux. Cet usage dura jusque sous le pontificat d'Innocent IV, vers l'an 1253. »

Les lazaristes, de retour en Europe, et détournés du but de leur institution, devinrent inutiles. Le pape Innocent VIII les supprima, et les fondit avec les chevaliers de Malte. Mais ceux de France, ayant réclamé auprès du parlement, furent conservés comme Ordre distinct.

Henri IV chercha à les régénérer sous le nom d'*Ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel*, et leur attribua les biens des léproseries de France, dépourvues de lépreux. Mais, assassiné peu de temps après, il ne put poursuivre l'exécution de cette grande mesure, qui avait pour but de centraliser sous la main royale les établissements de charité publique. Sous Louis XIII, Richelieu, préoccupé d'autres soins, ne donna pas de suite à l'idée de Henri IV. Enfin, en 1672, Louis XIV rendit un édit qui attribua à l'Ordre de Saint-Lazare, *l'administration générale, perpétuelle et irrévocable, de toutes les maladreries, léproseries hôpitaux, hôtels-Dieu et autres lieux pieux où l'hospitalité n'était pas pratiquée.* Le marquis de Dangeau, homme actif et d'une haute intelligence, fut en même temps nommé grand maître des chevaliers.

Mais cette mesure si radicale fut rapportée plus tard, probablement par un scrupule qu'il faut expliquer. Les ladreries, fondées par les seigneurs féodaux et quelquefois richement dotées soit par la noblesse soit par la royauté, avaient des revenus propres, et appartenaient soit aux héritiers des fondateurs qui les abandonnaient à des intendants, soit aux communes sur lesquelles elles avaient été élevées. C'était donc par une sorte de coup d'État administratif que Louis XIV les avait attribuées toutes indistinctement à l'Ordre de Saint-Lazare.

Aussi revint-il sur cette mesure par l'édit du mois de mars 1693. Il distingua les biens appartenant en propre aux léproseries, de ceux dont l'ordre de Saint-Lazare était possesseur. Mais, en restituant ces biens, il voulut qu'ils fussent employés conformément à leur destination primitive; et une ordonnance du 24 août de la même année porta qu'avec les revenus des anciennes léproseries on ouvrît des *asiles*. Quand ces revenus n'étaient pas suffisants pour soutenir un établissement de ce genre, ils devaient être réunis à ceux de l'établissement le plus voisin. Un tribunal, mi-parti ecclésiastique, et mi-parti civil, dut présider à cette nouvelle organisation. Telle fut la base du vaste système d'hôpitaux qui n'a fait depuis que se perfectionner et s'étendre. La monarchie, par son action centralisatrice, venait de fondre en une institution nationale les essais épars et si imparfaits de la féodalité.

A. Blanchet.

LÆSTRYGONS ou LESTRYGONS (*Géographie ancienne*). Les Læstrygons, Λαιστρυγόνες, dont le nom, dans les récits homériques (1), est inséparablement uni à celui des Cyclopes et rappelle de même un peuple de géants et d'anthropophages, appartiennent plus à coup sûr à la mythologie qu'à la géographie et à l'histoire, et tel écrivain mo-

(1) Voy. *Odyss.*, l. X, v, 80 et sq.; 198 et sq.

derne (1), apparemment Sicilien d'origine, s'indigne vertement qu'on ait jamais pu voir dans cette monstrueuse fiction d'un poëte la population primitive de sa noble patrie, et dans les sujets d'Antiphate et de Lamus les prédécesseurs immédiats des Sicanes et des Ibères. Déjà Thucydide (2), en relatant la tradition vulgaire, avait laissé percer son incrédulité : il avouait ne rien savoir des Cyclopes ni des Læstrygons, de leur race, de leur origine, ni de leurs destinées, et semblait laisser chacun libre de penser d'eux ce qu'il voudrait. Mais le respect pour la parole d'Homère ayant prévalu dans l'antiquité, on n'éleva plus aucun doute sur l'existence de ces peuples étranges. On fit plus : on rechercha, on fixa leurs demeures : les uns leur assignèrent la côte ouest et nord-ouest de la Sicile, plus tard occupée par les Elymi (3); d'autres, en plus grand nombre, reconnurent le site de la haute ville de Lamus, de la spacieuse Læstrygonie, et de la fontaine Artacie sur les premières pentes de l'Etna, et les fertiles environs de Leontium ou Leontini, devinrent ces *Læstrygonii Campi* (4), que ni le travail des hommes, ni celui des bœufs n'avaient besoin de féconder. Les Læstrygons étaient qualifiés de fils de Neptune (5); on suivit leurs migrations hors même de la Sicile, et on crut retrouver leurs traces en Italie, aux confins du Latium et de la Campanie, près de Formies (6), qu'on trouve appelée indifféremment *Formiana saxa* et *Læstrygoniæ rupes* (7). Puis quelques Romains érudits, Cicéron notamment (8), jaloux sans doute de rapprocher de Rome les scènes immortelles de l'Odyssée, sans plus parler de migrations, envièrent purement et simplement les Læstrygons à la Sicile et proclamèrent que Formies n'était autre que la ville même de Lamus, Λάμου αἰπὺ πτολίεθρον, τηλέπυλον Λαιστρυγονίην (9), où s'étaient aventurés les infortunés compagnons d'Ulysse : et nous savons par Horace (1) et Juvénal (2) quel parti habile la vanité de la noble famille des Lamia avait su tirer de cette tradition faite après coup. La science moderne, il faut le dire, au sujet des Læstrygons, ne s'est guère moins montrée respectueuse pour l'autorité d'Homère que l'antiquité elle-même : les doctes Fazello et Cluvier (3), plus crédules que Thucydide, virent dans les débris gigantesques que des fouilles récentes avaient mis à nu sur divers points de la Sicile les restes mêmes des Cyclopes et des Læstrygons; et Bochart demanda à l'étymologie phénicienne ce secret de leur origine que l'historien athénien avait dédaigné de chercher : il reconnut dans les mots *Læstrygons* et *Lamus* des mots phéniciens *Laistricam*, *Laham*, *Lahema*, avec le sens de *Lion dévorant*, et dans le nom de *Leontini* la traduction même des dénominations phéniciennes (4). Mais, si l'étymologie peut quelque chose dans des questions si obscures, celle que nous lisons dans Natale (5), qui dérive le nom des Læstrygons de λῃστῶν γόνοι, et l'interprète par *fils de bandits*, nous paraîtrait préférable à celle que propose Bochart, en ce qu'elle rattache les *immanes Læstrygonas* de la Fable, apparemment dénaturés et amplifiés par la peur, à une race et à une période historique, celles des pirates pélasges, lélèges, cariens et autres, qui si longtemps, au rapport de Thucydide, infestèrent le bassin de la Méditerranée avant le règne réparateur du double Minos. — N'oublions pas de dire en finissant qu'aux emplacements consacrés de la Sicile et du Latium les géographes à système ont substitué pour les Læstrygons diverses demeures : Mannert, les limites mêmes de la terre, telles qu'Homère les pouvait connaître, sous le parallèle du Danube (6); Zeune, la côte septentrionale de la mer intérieure, comme qui dirait la côte méridionale de la Gaule, en regard des Cyclopes, rejetés, on ne sait pourquoi, sur la côte libyque de la même mer (7); enfin Grotefend, sur le bord méridional du Pont-Euxin, aux environs de Cyzique et d'une autre fontaine du nom

(1) Vincenzo Natale : *Sulla Storia antica della Sicilia*, etc. (Napoli, 1842, in-8°). Voy. le 3e discours intitulé : *Se i Ciclopi od i Lestrigoni anzi che dalla fantasia dei poeti, si possono dalla storia punto ripetere.*

(2) Παλαιότατοι μὲν λέγονται ἐν μέρει τινὶ τῆς χώρας Κύκλωπες καὶ Λαιστρυγόνες οἰκῆσαι, ὧν ἐγὼ οὔτε γένος ἔχω εἰπεῖν, οὔτε ὁπόθεν ἐσῆλθον, ἢ ὅποι ἀπεχώρησαν. Ἀρκείτω δὲ ὡς ποιηταῖς τε εἴρηται, καὶ ὡς ἕκαστός πῃ γιγνώσκει περὶ αὐτῶν. Σικανοὶ δὲ μετ' αὐτοὺς πρῶτοι φαίνονται ἐνοικισάμενοι.... l. VI, c. 2.

(3) Lycophr., *Alex.*, v. 956. Cf. Schol. Tzetz., *ibid.*

(4) Pline, l. III. c. 14, § 8.

(5) *Ferocissimos et immanes et alienos ab omni humanitate, tanquam mari genitos, Neptuni filios dixerunt (poetæ), Cyclopa et Cercyona et Scirona et Læstrygonas.* A. Gell., l. XV, c. 21.

(6) Pline, l. III, c. 9, § 6.

(7) *Voy.* Sil. Italic., l. VII, 276; et Tite-Live, XXII, 16.

(8) Cic., *ad Att.*, II, 13.

(9) *Odyss.*, X, 81 et 82.

(1) Hor., *Od.* III, 17, v. 1-6. — Cf. Walckenaer, *Histoire de la vie et des poésies d'Horace*, t. I, p. 584-585.

(2) Juv., *Sat.*, VI, v. 385. — Cf. XV, 18, et XIV, 20.

(3) Cluv. *Introd. in univ. Geograph.*, p. 306 : « Incolas habuit Sicilia primos Cyclopas et Læstrygonas, id est *Gigantes*, gentes barbaras atque truces, ut historiis ac fabulis ossa immania passim in insula reperta fidem faciunt. »

(4) Voy. dans Riccius : (*Dissertat. homericæ*, t. III, ed. in-4°, Florentiæ, 1741), la 33e dissertation intitulée : *De Læstrygonibus.*

(5) *Op. cit.*, t. I, p. 75.

(6) *Geogr. Gr. und Röm.*, t. IV, p.

(7) *Erdansichten*, p. 5.

d'Artacie, dans des parages spécialement explorés par les Argonautes (1). A. T.

LAGÉNAIRE, *Lagenaria* (*Botanique*). Le mot de Lagénaire est la traduction littérale de *Lagenaria* (dérivé de *Lagena, bouteille*), mot par lequel M. Seringe a désigné un genre de la famille des Cucurbitacées qui a été formé par lui pour une plante bien connue sous ses noms vulgaires de *Calebasse* et *Gourde*. Dans ce genre les fleurs sont monoïques, c'est-à-dire que les mâles et les femelles se trouvent sur le même pied; dans les fleurs mâles, le calice a son tube campanulé et un limbe court, divisé profondément en 5 lobes, tandis que dans les fleurs femelles son tube adhérent est cylindrique ou renflé, puis resserré dans le haut; dans les unes et les autres la corolle se compose de 5 pétales distincts, très-étalés, ovales et pointus; les étamines des fleurs mâles sont décrites habituellement comme étant au nombre de 5, réunies par les filets en 3 faisceaux et comme ayant les anthères à une seule loge étroite et sinueuse; ces organes manquent dans les fleurs femelles qui ont un ovaire infère, à 3 loges multiovulées, surmonté de 3 stigmates presque sans l'intermédiaire d'un style. Le fruit charnu à l'intérieur devient dur et comme ligneux à l'extérieur; il renferme beaucoup de graines; il varie beaucoup de forme. — La seule espèce connue de ce genre est la LAGÉNAIRE COMMUNE, *Lagenaria vulgaris* SERIN (*Cucurbita Lagenaria* LIN.), la *Gourde* ou *Cougourde* ou *Calebasse* ordinaires. C'est une herbe annuelle, qui paraît être originaire des parties chaudes de l'Asie et de l'Afrique, mais qu'on trouve aujourd'hui répandue dans toutes les contrées intertropicales. Elle est couverte d'un duvet mou, et elle exhale une odeur musquée mêlée d'une autre odeur peu agréable. Sa tige grimpante s'accroche pour se soutenir aux corps voisins au moyen de vrilles palmées; ses feuilles sont pétiolées, en forme de cœur, presque entières ou légèrement lobées, munies de deux glandes à la base, d'un vert un peu glauque. Ses fleurs sont blanches, pédonculées, et groupées aux aisselles des feuilles. Tout le monde connaît son fruit, dont le peuple se sert journellement comme d'un vase propre à contenir du vin ou comme d'une sorte de flacon naturel, et qui le plus souvent a la forme d'une ampoule à gros ventre qui serait surmontée d'un second renflement moins prononcé. Lorsqu'il est bien mûr, ce fruit devient presque ligneux à l'extérieur; mais, pour être propre à contenir le vin, il doit subir une préparation particulière qui consiste à le faire d'abord sécher le mieux possible et à le faire bouillir ensuite plusieurs fois dans du vin. Pour colorer les calebasses ainsi obtenues et leur donner leur teinte brune ordinaire, on les mouille extérieurement d'acide azotique qu'on laisse agir sur elles pendant quelques heures; après quoi on leur donne du lustre en les frottant avec une étoffe de laine fine. — On cultive fréquemment la Lagénaire comme plante d'ornement. — Cette plante est très-curieuse par les singulières variations de forme que présente son fruit et dont voici les principales. Dans la Gourde ordinaire, qu'on nomme aussi vulgairement *Gourde des pèlerins*, on voit deux renflements arrondis, superposés, dont le plus petit est celui par lequel le fruit tient à la plante. La variété nommée vulgairement *Cougourde*, ou *Gourde à col*, n'a qu'un gros ventre qui termine brusquement un rétrécissement ou un col assez long. — Celle qu'on nomme *Gourde de Corse* ou *Gourde des militaires* ressemble à la précédente dont on aurait totalement supprimé le col; elle se réduit, en effet, à une sorte de boule qui aurait été plus ou moins déprimée. Enfin la *Gourde-massue* ou *Gourde-trompette* est remarquable par sa longueur, qui atteint ou dépasse assez souvent un mètre; elle va en s'élargissant peu à peu de son point d'attache vers son extrémité libre, et prend ainsi la forme d'une massue. Les grainiers s'en servent fréquemment pour serrer provisoirement leurs graines. Ces formes, qui semblent fort tranchées, passent pourtant les unes aux autres par un grand nombre d'intermédiaires, de telle sorte qu'elles peuvent à peine caractériser des variétés. Les dimensions de ces fruits varient à peu près autant que leur forme, et l'on voit de petites gourdes qui contiennent à peine un demi-litre de liquide, tandis que d'autres peuvent en contenir une dizaine. — La culture de cette plante ne présente aucune difficulté; cependant il est bon, à Paris, de la placer à une exposition chaude, si l'on veut qu'elle mûrisse son fruit.

P. D.

LAGHOUÂT, ville de l'Algérie, située dans la subdivision de Médéa par 33°48 de latitude nord et 0°,48' longitude ouest, à une altitude de 746 mètres, à 400 kilomètres environ d'Alger. On écrit quelquefois *El-Aghouât*, pluriel régulier d'*El-Ghoût*, un bas-fond; mais l'orthographe officielle a fait prévaloir la première forme. Cette ville appelée, à raison de sa situation et de son importance, l'*Alger du Sud*, la *Tête du désert*, la *Fleur des cités*, constituait, avant la prise de Tuggurt en 1854, le poste le plus avancé de la domination française dans l'Algérie méridionale. De sa fondation on sait seulement qu'elle fut bâtie par les Beni Laghouât, dont elle porte le nom, tribu maghraouienne citée par Ibn-Khaldoun,

(1) *In Ephemer. Geogr.* mens. nov. 1815, . 273 .

comme appartenant aux Zenata, l'une des grandes branches du tronc berbère. A l'époque de la conquête arabe, elle dut reconnaître, comme tous les Zenètes, la domination des Hélal, qui venaient de soumettre partout les Senhadja. On conjecture que Laghouât fut restaurée et agrandie vers la même époque où une ville nouvelle s'élevait sur les ruines de l'antique *Icosium*, l'Alger moderne, de 944 à 970 de l'ère-chrétienne. De tout temps la population de Laghouât fut divisée, comme plusieurs autres bourgades du Sahara, comme maintes cités d'Europe au moyen âge, entre deux partis qui avaient chacun son quartier d'habitation formant comme autant de villes voisines mais distinctes, ses chefs, ses *djemma* ou municipalités, ses marchés et ses mosquées, ses ports et ses tours, ses jardins et ses palmiers. De cette division naissait un état permanent de conflits et quelquefois de guerre civile. Ces deux partis étaient les Ouled-Segrin et les Hallaf, qui se subdivisaient en plusieurs fractions, diverses d'origine, mais ralliées en corps par la communauté des intérêts et des sentiments. Laghouât est rarement mentionnée dans les annales de l'Afrique septentrionale : on sait seulement qu'au dix-septième siècle elle dépendait du Maroc ; au commencement du dix-huitième siècle, elle fut cédée aux Turcs, au nom desquels le bey de Titteri la régissait, non sans avoir à comprimer souvent l'esprit turbulent de ses habitants ; puis elle passa au bey d'Oran, revint à celui de Titteri, toujours sous le joug des Turcs. Avant 1830, elle payait un tribut de 7 nègres au dey d'Alger pour avoir le droit d'acheter des grains dans le Tell.

Lorsqu'en 1838 Abd-el-Kader se fut emparé par la violence et la ruse du ksar (ou village saharien) d'Aïn-Maddhi, possédé de temps immémorial par la famille vénérée des Tedjini, il voulut aussi conquérir Laghouât, située dans le voisinage, et, s'appuyant sur un des partis, il parvint à y installer un de ses lieutenants. Mais, après des alternatives de revers et de succès, son autorité fut renversée, et Ahmed-ben-Salem, chef des Hallaf, maître du pouvoir depuis 1828, reprit le commandement suprême, qu'il exerça paisiblement jusqu'en 1844. A cette époque, jugeant que, pour parer aux chances des révolutions nouvelles, il devait s'étayer d'une puissance qui pût le protéger contre Abd-el-Kader et contenir le parti vaincu mais non étouffé des Ouled-Segrin, il fit demander au gouverneur général de l'Algérie l'investiture et la confirmation du titre de khalifa de Laghouât. Le maréchal Bugeaud saisit avec empressement cette occasion de faire succéder l'ordre à l'anarchie dans cette partie du Sahara, de régulariser le commerce des grains que les tribus font avec le Tell, et de leur ouvrir la route des marchés de l'Algérie, en même temps que d'étendre l'influence française sur les oasis et les tribus nomades disséminées au sud, à l'est et à l'ouest. M. le général Marey fut chargé de cette expédition, qu'il accomplit heureusement, du 1er mai au 10 juin, à la tête d'une colonne forte de 2,800 hommes et 1,700 chevaux. Ben-Salem fut proclamé khalifa des Français, et reconnu par les chefs secondaires. Le général Marey fit reconnaître la position d'Aïn-Maddhi par le lieutenant-colonel de Saint-Arnaud, à qui Tedjini offrit l'hommage de sa soumission à la France. C'est à Laghouât que nos officiers virent pour la première fois les meharis, chameaux coureurs du désert.

Pendant les années suivantes, l'autorité française, quoiqu'un peu ébranlée par les dissentiments intérieurs, ne fut pas méconnue, et Laghouât goûtait les fruits de quelques années de paix et de prospérité, lorsqu'en novembre 1852, l'agitateur Mohammed-ben-Abdallah, plus connu sous le nom de chérif d'Ouargla, après s'être créé un parti dans la ville, y pénétra, et s'empara du commandement enlevé au fils de l'ancien khalifa Ben-Salem, représentant de la France. A cette nouvelle le général Pélissier, commandant supérieur de la province d'Oran, reçut l'ordre de se rendre devant la ville qu'investissait déjà le général Yussuf, qui l'avait visitée quelques mois auparavant pour y maintenir notre autorité. Le 4 décembre 1852, à 7 heures du matin, le canon battait le mur d'enceinte : à midi le drapeau français flottait sur la maison de Ben-Salem; et nos troupes, les zouaves en tête, étaient maîtres de tous les postes, après un combat acharné où le général Bouscaren avait reçu une blessure mortelle. Le 17 décembre, le général Pélissier se porta devant Aïn-Maddhi, où Tedjini lui renouvela ses protestations de fidélité ; Laghouât, dont l'occupation permanente fut décidée, reçut une garnison de 1,000 hommes. Le succès, d'un effet d'autant plus saisissant qu'il passait pour avoir été prédit cent trente ans auparavant par le marabout el-Hadj-Aïssa, eut un immense retentissement. Dans un vaste rayon, les oasis et les tribus nomades firent leur soumission. Le 20 janvier 1853, un cercle fut créé dont Laghouât fut le chef-lieu, et sa constitution fut réglée le 23 juillet suivant. Il comprend les ksours de Laghouât, Aïn-Maddhi, Tadjemout, El-Ouata, Assafia, Mekhalif, Ksar et Aïran, l'aghalik des Larbaa, le bach-aghalik des Ouled-Naïl, le kaïdat des Ouled-Saad-Ben-Salem, la confédération des Mozabites. Depuis lors les Chamba, qui campent entre le pays des Beni-Mzab et l'oasis de Touat, ont reconnu l'autorité française, qui par là s'avance

avec eux jusqu'au 30° degré de latitude nord, à 800 kilomètres d'Alger.

Laghouât compte aujourd'hui près de 800 maisons qui s'élèvent en amphithéâtre sur les pentes nord et sud de deux collines, au pied desquelles coule l'Oued-Mzi, bras supérieur de l'Oued-Djeddi, principale rivière de cette région : ce cours prend sa source à l'ouest dans le Djebel-Amour et se jette à l'est dans le lac Melghir, vers la frontière tunisienne. Toutes les traces du siége de 1852 ont disparu, et une belle place vers le centre de la ville est entourée de constructions toutes récentes de bon goût, munies d'arcades, parmi lesquelles se font remarquer, par leur élégance et leur belle disposition architecturale, la maison du commandant supérieur, le cercle des officiers et un bazar surmonté d'un clocheton. L'oasis, dont les jardins sont groupés à l'est et à l'ouest de la ville, peuplée d'environ 28,000 dattiers, peut être irriguée sur 200 à 300 hectares : les dattes, d'une qualité inférieure, sont consommées sur place. Les autres arbres fruitiers sont : l'abricotier, le grenadier, le figuier, le pêcher, le cognassier, la vigne, le pommier, le prunier, l'opuntia, figuier d'Inde, sans compter les nouvelles espèces introduites par l'administration française. Dans les vides des plantations et à l'ombre des dattiers, les indigènes cultivent l'orge et le blé, diverses cucurbitacées (genres *Lagenaria*, *Cucumis*, *Cucurbita*) la fève, l'oignon, diverses variétés de piment, la carotte, la tomate, l'aubergine, le maïs, le sorgho, le *penicillaria spicata*, le gombo, le chou, le navet, l'ail, la coriandre, le henné, le chanvre des fumeurs : la pomme de terre y a été ajoutée par les Européens.

Sur les marchés de Laghouât, les tribus du sud de l'Algérie apportent de la poudre, des armes, des pierres à fusil, des laines, de l'huile, du beurre, des dattes, des grains, des moutons, des fromages : autrefois les Beni-Mzab et les Chamba y amenaient des nègres à vendre. Les habitants de Laghouât échangent ces objets contre des burnous, des haïks, des gandouras, fabriqués par leurs femmes ; de la coutellerie, des pioches, des socs de charrues, des fers pour les chevaux, des épiceries, des essences, du sucre, du café, de la verroterie, des ornements de femme. On trouve dans la ville des forgerons, des armuriers, des menuisiers ; les juifs y exercent les métiers de cardeurs de laine, d'orfévres, de teinturiers. La population comprend (1856), 2,367 habitants, dont 2,107 indigènes, mélange de toutes tribus et de toutes couleurs, et 260 Européens. — En 1856, la corporation des *Laghouati*, ouvriers et manœuvres venus de Laghouât, comptait 262 habitants, tous résidant à Alger, sauf un à Oran.

L'administration française a multiplié les moyens d'irrigation par des ravins et des barrages, et assuré la communication au nord avec Djelfa et Boghar par une route carrossable, jalonnée de caravansérails qui assurent le séjour temporaire des troupes et des voyageurs. Un hôtel a été élevé à Laghouât pour les touristes qu'y appelle l'originalité pittoresque et la salubrité parfaite du pays. Un troupeau modèle de l'espèce ovine, d'abord établi sur ce point, a dû être reporté au nord, au voisinage du Tell. On y a créé un jardin d'essai. Les colons ont fait avec des dattes du vin et de l'eau-de-vie. Le pays avoisinant a déjà fourni d'amples récoltes de gibier aux chasseurs d'autruche et d'antilope, de plantes rares aux botanistes, de médailles, d'inscriptions et de ruines aux archéologues qui se plaisent à y retrouver les vestiges, nombreux encore, de la domination romaine.

DAUMAS, Le *Sahara algérien*, 1845.
MAREY, *Expédition de Laghouât*, 1845.
Moniteur algérien, 1852, 1853 et 1856.
MAC-CARTHY, Notice sur Laghouât, dans son *Almanach de l'Algérie*, 1854.
COSSON, *Itinéraire d'un voyage botanique en Algerie*, en 1856.

Jules DUVAL.

LAI (*Histoire littéraire*). Voici comment les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* définissent ce genre de composition poétique fort usité au moyen âge, surtout à partir du treizième siècle : « Les mots *lai* et *fabliau* sont à peu près synonymes. Sans doute l'un comme l'autre désigne une narration d'événements plus ou moins sérieux, plus ou moins comiques, d'événements qui tiennent quelquefois à l'histoire, qui le plus souvent n'offrent que des scènes plus dramatiques seulement que les scènes ordinaires de la vie ; cependant il nous a semblé que ce mot *lai*, qui, dans sa primitive acception, signifie un *chant*, devait de préférence s'appliquer à des récits de grands et nobles faits, de ces faits dont s'emparaient ou pouvaient s'emparer les auteurs de nos grandes *chansons de gestes* ..... Ce que nos pères appelaient des lais et des fabliaux, nous l'avons nommé en langage moderne des *contes* ; les Italiens les ont nommés des *nouvelles* (ou mieux des *novelles*), et nous leur avons ensuite emprunté ce mot de nouvelles, que nous appliquons comme eux à de petites narrations romanesques (1). »

On a discuté sur l'origine du *lai*. On l'a rapportée à la Bretagne, et c'est dans les lais bretons connus seulement de nom, et supposés l'ouvrage des bardes armoricains, qu'on

(1) Tome XIX, p. 790.

a voulu voir la source principale de la poésie chevaleresque du moyen âge (1).

D'autres ont pensé, et parmi eux M. Ampère (2), que le lai avait une origine germanique plutôt que bretonne. On trouve dans les lais du moyen âge des allusions à des croyances superstitieuses qui semblent plutôt scandinaves que celtiques. Le mot *lai* lui-même, *leudus* en latin barbare (3), *liod* en roman, *leoth* en saxon, dénote, par sa ressemblance avec le mot allemand *lied*, une origine teutonique. Si le lai a été en faveur en Bretagne, il est à croire qu'il aura été transmis à cette province par la Normandie.

La France à son tour l'aura repris à la Bretagne. Une femme, au treizième siècle, le mit en grande faveur. Ce fut Marie de France, native peut-être de Compiègne, dont la vie est peu connue, qui passa la plus grande partie de ses jours en Angleterre, et dédia ses œuvres à un prince qui semble avoir été le roi de ce pays, Henri III. Il nous est resté d'elle 14 lais, 103 fables, et quelques autres pièces, publiés par M. de Roquefort (4). « La plupart des poëmes qu'elle a rédigés sous le nom de lais, dit M. Demogeot, sont des contes héroïques et touchants, empruntés aux souvenirs populaires de la Grande-Bretagne. On peut les considérer comme de gracieux épisodes détachés du cycle d'Arthur (5). »

On trouve dans les lais de Marie de France un exemple et une preuve de ce que nous disions plus haut : que les lais français sont devenus les sujets des contes et des nouvelles en faveur dans les littératures étrangères. Le lai du *Frêne* est incontestablement le premier type de la nouvelle que Boccace a immortalisée sous le nom de *Griselidis*. Dans l'un et dans l'autre il y a une femme douce, docile, soumise à son mari, qui se sacrifie à ses caprices et prépare elle-même le lit où entrera celle qui la remplace. Le lieu seul de la scène a changé : de la Bretagne il a été transporté en Lombardie.

Au quatorzième siècle le lai fut traité avec bonheur par Christine de Pisan, l'auteur de la vie de Charles V; par Froissart, qui fut poëte autant qu'historien (6). Étienne Pasquier rappelle qu'il avait composé plusieurs lais bucoliques et amoureux (7). Guillaume de Machau, qui était en 1370 attaché à la cour sous Charles V, et qui avait écrit, sous le titre *Livre dou veoir dit*, le récit de ses amours avec Agnès de Navarre, femme de Phébus, comte de Foix, composa aussi des lais. Dans le tome II du manuscrit en deux volumes in-folio que la Bibliothèque Impériale possède des poésies françaises et latines de Guillaume de Machau, se trouvent deux recueils de ce genre de compositions : 1° les *lays;* 2° *autres lays*. Citons encore comme auteurs de lais, Eustache Deschamps, dit Morel, mort en 1421, qui avait écrit des fables dont quelques-unes, comme *la Cigale et la Fourmi*, *le Conseil tenu par les Rats*, ont été imitées par La Fontaine.

Les lais étaient faits primitivement pour être chantés dans les fêtes et les réunions de famille, comme le prouve un manuscrit conservé à la Bibliothèque Impériale, où l'on voit tracées en tête d'un lai les lignes sur lesquelles devaient être les notes du chant que, malheureusement, on a négligé d'y inscrire. On les chantait en s'accompagnant de la harpe ou de la *rote*. Dans le Roman de *Tristan* (manuscrit de la Bibliothèque Impériale), ce guerrier est souvent occupé à chanter des lais, et s'accompagne de la harpe. L'auteur du Roman d'*Alexandre* (manuscrit à la Bibliothèque Impériale), représente ce roi attentif aux sons d'un joueur de harpe qui exécutait un lai en sa présence. Robert Wace, auteur du roman du *Brut*, rapporte que le roi Gabbet, considéré comme le plus habile musicien de son temps, savait un grand nombre de lais. L'auteur de Giron le Courtois fait chanter à ce chevalier le lai des *Deux amants* (1).

Marie de France donne aussi à entendre que les lais étaient chantés; dans le préambule du lai de *Graalent* on lit :

> L'aventure de Graalent
> Vos dirai si que je l'entent :
> Bon en sont li *lai* à oïr,
> Et les notes à retenir.

Le lai de *Gugemer* se termine ainsi :

> De cet œvre q'oï avez
> Fu Gugemer li lais trovez ;
> Se dit en harpe et en rote (sorte de vielle),
> Boine en est à oïr la note (l'air).

On se demandera peut-être comment des récits versifiés, sans stances et d'assez longue haleine, pouvaient se chanter. Et, en effet, ces lais-fabliaux n'avaient pas la forme lyrique favorable à la musique. Peut-être n'était-ce qu'une sorte de cantilène ou de déclamation rhythmée qui leur était appliquée. Mais il faut remarquer aussi que la mesure du lai a beaucoup varié. Au douzième siècle, c'est généralement une suite de vers de huit pieds, comme le début du prologue qui précède les

(1) V. *Recherches sur les ouvrages des bardes armoricains*, par G. Delarue, 1815.

(2) *Histoire littéraire de la France avant le douzième siècle ;* Chapitres préliminaires, III.

(3) On le trouve déjà dans Fortunat : *Hos tibi versiculos dent carminà barbara leudos.* Quelques étymologistes font dériver ce mot du latin *lessus*, plainte, lamentation.

(4) 1820, 2 vol. in-8°.

(5) *Histoire de la littérature française depuis ses origines jusqu'en* 1830.

(6) V. le Choix de ses poésies, publié par M. Buchon, 1829, 1 vol. in-8°.

(7) *Recherches*, L. VII.

(1) Le Grand d'Aussy, *Fabliaux*, t. I, p. 105.

lais de Marie de France peut en donner l'idée :

En l'honur de vos, nobles reis,
Ki tant estes prux e curteis,
A ki tute joie s'encline,
E en ki quoer tuz biens racine ;
M'entremis de *lais* assembler
Por rime faire e raconter.
En men quoer pensée e diseie,
Sire, ke vus presenterie,
Si vus le plaist à receveir,
Mult me ferez grant joie aveir,
A tuz-jurs-mais en serai lie.

Plus tard, et probablement parce que le chant appelait la forme lyrique, le lai, de simple récit, se transforma en une sorte de romance. Il fut alors partagé en stances. Au quatorzième siècle, il se composait ordinairement de 24 stances de 4, 6, 8 ou 12 vers chacune, sur deux rimes au plus. Souvent les vers du poëme étaient coupés de deux en deux par un vers plus petit qui n'avait ordinairement que deux syllabes, de cette façon :

Sur l'appui du monde
Que faut-il qu'on fonde
D'espoir ?
Cette mer profonde,
En débris féconde,
Fait voir
Calme au matin l'onde,
Et l'orage y gronde
Le soir.

On conçoit que la nature de ce genre de poésie changea en même temps que son rhythme ; elle devint moins narrative ; et vraisemblablement les difficultés que présentaient les mesures courtes des vers qui le composaient, la fit peu à peu négliger.

Au seizième siècle, elle commençait à tomber en désuétude. L'école de Ronsard, qui prétendait sortir des genres usés du moyen âge et de l'école de Marot, proscrivait ces petites compositions de poésie galante. Joachim Du Bellay conseillait de rompre avec « toutes ces vieilles poésies françaises, comme rondeaux, ballades, virelais, chants royaux, chansons et telles autres épiceries (1). »

On trouve dans l'*Art poétique* de Thomas Sebilet un témoignage du discrédit où était tombé le lai, et en même temps une exposition des règles du genre, ainsi que de celles du *virelai*, qui en était une variété :

« Je te pensais avoir touché toutes les différences et espèces des poëmes, quand m'est souvenu du lay et virelay, lesquels, pour le peu d'usage qu'ils ont aujourd'hui entre les poëtes célèbres, j'eusse aisément laissé à te déclarer, si j'en eusse craint faire tort à l'antiquité : laquelle de ses rudesses et âpretés nous ayant fait entrée aux polisseurs, doit être vénérée de nous comme notre mère et maîtresse.

(1) *Illustration de la Langue française.*

« Or, soient les anciens poëtes du lay et du virelay, comme nous faisons aujourd'hui des rondeaux et des ballades, les entremêlant par leurs œuvres pour gracieux ornements d'iceux. Car la matière est en toute telle qu'on veut élire : et sont seulement considérés en eux les diverses assiettes des vers, et les symbolisants, qui y sont à observer le lay, ou arbre fourchu (car je les reçois et te les baille pour même chose) se fait en sorte, que les uns vers sont plus courts que les autres, d'où lui vient le nom d'arbre fourchu, et se posent en symbole à la forme que cet exemple pris de maître Alain Chartier te montrera plus clairement qu'autres préceptes :

Trop est chose avanturée
Prendre mort dénaturée,
Pour lors de peu de durée,
Qui déchet :
Car louange procurée
En tel mort défigurée,
Est de léger obscurée ;
Et échet
Qu'en oubliance a murée
Envie démesurée,
Détraction conjurée
L'homme enchet ;
Mais la bonté épurée
A la vie mesurée
De tout par règle jurée
Qui ne chet.

« Je ne t'ai donné cet exemple pour règle universelle à observer en tous lais ; car en ce qui touche la croisure ou symbolisation des vers, elle est tout aussi variée comme il plaît à son auteur, mes que avec analogie. Et est la même menée permise au nombre des vers ; car depuis douze jusqu'à trente-six n'y a rien de limité : ains demeure au choix du poëte, d'en mettre ou plus ou moins avec due proportion. Le nombre des couplets est aussi en l'arbitre du poëte ; mais, s'il excède deux lisières en chaque couplet, il se reculera de la perfection du lay d'autant qu'il en mettra d'avantage. Et se fait le lay plus communément et mieux de vers petits, c'est-à-dire, au-dessous de huit syllabes.

« Le virelay a même licence qu'a le lay en la variation de la croisure des vers, nombre d'iceux et couplets, et reçoit de même grâce deux lisières et non plus en chaque couplet. Toute la différence que j'y trouve est une, qui est que le virelay n'a point de branches plus courtes une qu'autres, et encore qu'il se fasse de petits vers comme le lay, ils sont toujours de même longueur et de même nombre de syllabes, comme tu peux voir en cet exemple pris de maître Alain :

Qui pourrait décrire
N'a conter suffire
Tout ce qui désire
Et à meschef tire
Notre humanité ?
Courroux nous martyre,
Faveur, haine ou ire,

Nuisent à élire,
Penser, faire ou dire
Ce qu'est vérité ;
Infélicité,
Et adversité,
Sans autorité,
Font la probité
Des gens de bien pire;
Et nécessité
En mendicité
Met fragilité
En prolixité
D'où le sens empire.

« Mais entends sainement ce que je t'ai dit, que tous les vers au virelay sont de même mesure. Car encore que tu trouves en cet exemple les uns vers de cinq, les autres de six syllabes, ne les pense pas pourtant plus courts ou plus longs, mais te souvienne de ce que je t'ai enseigné au premier livre, que la syllabe féminine tombant en fin du mètre n'est pour rien contée. Au demeurant, use du lay et du virelay, quand l'envie t'en prendra et ainsi que tu verras expédient. Si me semble et qu'en tragédie ou traités de choses autrement tristes, ils seront trop mieux séants. Car à vrai dire les petits vers trochaïques, que tu lis aux tragédies grecques et latines, sont le patron auquel les anciens ont formé le lay et virelay, auxquels au moins, s'ils sont oubliés, nous les pouvons former promptement (1). »

De notre temps, où l'on a cherché à faire revivre tels genres poétiques du moyen âge aujourd'hui oubliés, on a reproduit le rhythme du lai. Ainsi, c'est sur ce rhythme que Victor Hugo, dans son drame de *Cromwell*, a écrit la ballade du fou :

Au soleil couchant
Toi qui vas cherchant
Fortune,
Prends garde de choir:
La terre le soir
Est brune.

L'océan trompeur
Couvre de vapeur
La dune;
Vois à l'horizon,
Aucune maison,
Aucune.

Maint voleur te suit,
La chose est, la nuit,
Commune :
Les dames des bois
Nous gardent parfois
Rancune.

Elles vont errer ;
Crains d'en rencontrer
Quelqu'une.
Les lutins de l'air
Vont errer au clair
De lune.

Consulter : *Histoire littéraire des Bénédictins*, continuée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XIX, p. 795.

(1) *Art poétique française* (Paris, chez la veuve Jean Ruelle, rue Saint-Jacques, à l'enseigne Saint-Nicolas, 1573; un vol. in-32).

De Roquefort-Flaméricourt, *De l'état de la poésie française dans les douzième et treizième siècles.* Paris, un vol. in-8°, 1815.

Lais inédits des douzième et treizième siècles, publiés par Francisque Michel. Paris, 1836, in-12.

Lai d'Ignaurès, en vers, du douzième siècle, par Renaut, suivi des *Lais de Melion et du Trot*, en vers, du treizième siècle, publiés pour la première fois par MM. Monmerqué et Francisque Michel; Paris, 1832, in-8°.

Bernard Jullien, *Traité de Rhétorique et de Littérature*. Art. LAI.

F. Wolf, *Ueber die Lais*, etc. Heidelberg, 1841, in-8°.

A. BLANCHET.

LAICHE, *Carex* (*Botanique*). Le genre de plantes qui porte ce nom est l'un des plus nombreux du règne végétal tout entier; en effet, il renferme aujourd'hui environ 500 espèces, et, sur ce nombre, on n'en compte pas moins de 93 qui appartiennent à la Flore française, d'après l'ouvrage récent de MM. Grenier et Godron. La plupart de ces plantes croissent naturellement dans l'hémisphère boréal, particulièrement dans ses parties tempérées et froides. Le genre Laiche appartient à la famille des Cypéracées, dans laquelle il donne son nom à la tribu des Caricées. Ses nombreuses espèces sont des herbes vivaces; elles ont en général une tige souterraine dont le mode de développement mérite d'être signalé. Elle s'étend horizontalement et acquiert souvent une longueur considérable; elle produit successivement plusieurs tiges florifères qui mettent trois ans à se former et à fructifier : la première année elles sont à l'état d'un simple bourgeon qui reste sous terre sans se développer; la deuxième année ce bourgeon donne naissance à une touffe de feuilles; enfin, la troisième année, elles acquièrent toute leur hauteur et fructifient. Chacune de ces productions trisannuelles prend naissance au point où la tige aérienne précédente se coude pour changer sa direction, d'horizontale qu'elle était d'abord, en verticale; or, toutes ces portions horizontales comme greffées les unes au bout des autres constituent par leur réunion le rhizome tout entier. La tige florifère des *Carex* est triangulaire, souvent même à 3 angles très-aigus et tranchants : elle est embrassée dans sa portion inférieure par la gaine des feuilles qui forme un tube fermé. Les fleurs de ces végétaux sont unisexuées; les mâles et les femelles se trouvent le plus souvent réunies sur le même pied ; plus rarement elles sont portées sur des pieds différents. Les unes et les autres forment des épis qui deviennent parfois très-longs et dont il existe quelquefois un seul, ordinairement plusieurs dans le haut de la plante. Considérées en particulier, les fleurs mâles forment des épillets uniflores, dans lesquels on ne trouve qu'une foliole ou paillette et 2 ou 3 étamines. Quant aux fleurs femelles, elles ont

une organisation tout aussi simple et caractéristique; elles se composent d'une seule foliole ou paillette, à l'aisselle de laquelle se trouve un pistil dont l'ovaire est enfermé dans une enveloppe particulière, ouverte au sommet, à laquelle on a donné le nom d'*utricule*. Le style de ces fleurs forme à son extrémité tantôt 2, tantôt 3 branches stigmatifères. Enfin le fruit est un petit grain ou caryopse, tantôt à 3 angles, tantôt plus ou moins lenticulaire, qu'enveloppe l'utricule. — Les nombreuses espèces de *Carex* sont presque toutes des plantes, non-seulement sans utilité, mais encore nuisibles par leur mélange au foin des prairies dont elles altèrent notablement la qualité. Les cultivateurs de certains pays les nomment *Gramens aigres*. Leurs inconvénients principaux résultent de la grande dureté de leur herbe et de ce que les bords et la carène de leurs feuilles sont souvent assez tranchants pour blesser les gencives et les lèvres des bestiaux. La présence de la plupart des espèces dans les prairies est l'indice d'un excès d'humidité auquel on doit s'empresser de remédier par des rigoles, ou mieux encore par le drainage. — Il est cependant une espèce de ce genre, spontanée dans les terres sablonneuses ou même dans les sables purs de nos pays, dont on tire un bon parti pour la fixation des sables mouvants. C'est la LAICHE DES SABLES, *Carex arenaria* LIN., plante répandue surtout sur les plages de l'Océan, dans toute la longueur de nos côtes, et qu'on rencontre aussi, mais bien moins fréquemment, dans l'intérieur des terres. Son utilité résulte du grand allongement que prennent ses rhizomes rampants, grêles, rameux, qui s'enracinent dans toute leur longueur, et qui consolident ainsi les sables dans lesquels la plante vient très-bien. Cette espèce ne s'élève ordinairement qu'à 2 ou 3 décimètres; elle a des feuilles bien vertes, étroites et très pointues, rudes à leurs bords. Sa tige porte plusieurs épis dont les inférieurs sont femelles, les supérieurs mâles et les intermédiaires femelles dans le bas, mâles au sommet. On emploie en médecine les tiges souterraines de cette espèce comme diurétique et diaphorétique. On y substitue fréquemment, à tort, celles d'une autre espèce, le *Carex hirta* LIN. Par une fraude coupable on vend trop souvent ces rhizomes mélangés à la salsepareille.

P. D.

LAITON (*Technologie*). Le laiton ou *cuivre jaune* est un alliage de cuivre et de zinc, renfermant pour l'ordinaire de petites quantités de plomb, de fer et d'étain. Sa belle couleur, qui se rapproche de celle de l'or, son prix, moins élevé que celui du cuivre, et la facilité avec laquelle il se travaille, le font rechercher dans les arts, où il a reçu les usages les plus variés. Il est très-fusible et il se moule aisément; cassant à chaud, il contracte par le refroidissement beaucoup de ténacité, de ductilité et de malléabilité; toutefois ces trois dernières propriétés peuvent lui être enlevées par la trempe, qui a encore pour effet de diminuer son poids spécifique; elles varient d'ailleurs d'intensité, suivant les proportions de cuivre et de zinc que l'on a employées, et, aussi, selon ce qu'il contient des trois autres métaux qui, avons-nous dit, n'y entrent ordinairement qu'en petite quantité. Sa densité varie entre 8,20 et 8,90. Il est un peu moins altérable à l'air que le cuivre rouge.

Les pièces de laiton qui sont destinées à être tournées s'obtiennent toujours au moyen du moulage. Le métal qu'on y emploie doit être relativement plus sec, afin que l'outil s'émousse moins vite et tranche plus facilement : il y entre 63 parties de cuivre, 34 de zinc, 2,55 de plomb et 0,45 d'étain. Celui qui est destiné à la tréfilerie devant surtout avoir beaucoup de ténacité, contient moins encore de plomb et d'étain; les proportions sont de 64 à 65 de cuivre contre 33 à 34 de zinc. Quant à celui qui doit être travaillé au marteau, il faut qu'il soit parfaitement pur de plomb et d'étain, et que le cuivre et le zinc s'y trouvent dans le rapport de 70 à 30. Ces trois variétés de laiton ne sont d'ailleurs pas les seules que l'on emploie dans les arts; celles qui portent les noms de *similor*, de *tombac* ou *cuivre blanc*, de *chrysocale*, etc., diffèrent quant à la proportion du cuivre et du zinc; elles ont cela de commun, que le plomb y est en très-petite quantité.

Le *chrysocale*, ou, plus exactement, *chrysochalque* (χρυσός, or; χαλκός, airain), a la propriété de prendre parfaitement la dorure; et c'est ce qui le fait rechercher de préférence par les fabricants de bijoux faux, pour lesquels on l'amène, au moyen du laminage, à l'état de lames excessivement minces. Il se compose de 92 parties de cuivre, 6 de zinc et 6 d'étain. Le *tombac* ou *cuivre blanc* est principalement employé pour faire des instruments de physique et des clefs d'instruments de musique; il contient 97 parties de cuivre, 2 de zinc et 1 d'arsenic : il se lime aisément et il prend un beau poli, qu'il perd malheureusement assez vite sous l'action de l'air, qui le ternit. Lorsque la proportion d'arsenic dépasse 1, il est trop cassant; si elle est moindre, l'alliage est trop mou. Avec 1/2 pour 100 de platine, il peut servir à faire des miroirs de télescope. Parmi les alliages dits *similors*, les plus fréquemment employés sont les suivants : 1° 80 parties de cuivre et 20 de zinc; 2° 84 parties de cuivre et 16 de zinc; 3° 86 de cuivre et 14 de zinc; 4° 88 de cuivre et 12 de zinc. La première composition est d'un beau jaune,

mais elle est tendre; la seconde est plus dure et d'un jaune plus vif; la quatrième approche de l'or, soit par la couleur, soit par la finesse du grain. Si l'on ajoute un peu de plomb, ces divers alliages deviennent susceptibles d'acquérir, par la polissure, un reflet particulier qui les fait ressembler à de l'or vert.

La fabrication du laiton se fait de deux manières : 1° en fondant du cuivre avec du minerai de zinc, calamine, kiess, ou blende grillée; 2° en opérant directement l'alliage du zinc et du cuivre. Naturellement, la première de ces deux méthodes est suivie dans les contrées où se trouvent des minerais de zinc; la seconde, dans celles où ces minerais manquent, comme, par exemple, en France et en Angleterre.

La fusion des matières premières se fait dans des creusets à vent placés dans des fourneaux à vent analogues à ceux qu'on emploie pour fondre de petites quantités de cuivre ou de bronze. Les fourneaux sont chauffés, selon les localités, au charbon de bois, ou à la houille, et contiennent moyennement 8 à 10 pots : ce sont toujours des massifs de maçonnerie ayant un vide intérieur, cylindrique ou conique, qui se termine à sa partie supérieure par une voûte hémisphérique percée en son milieu d'une ouverture servant à l'introduction des pots dans le fourneau. A la partie inférieure du vide se trouve une grille sur laquelle on les place. Lorsqu'on fait usage de charbon de bois, c'est sur cette même grille que l'on dépose le combustible, en ayant soin de l'arranger le mieux possible à l'entour des creusets, lesquels doivent toujours être fermés; quand, au contraire, on emploie de la houille, elle doit être placée sous une seconde grille située au-dessous de la première, laquelle ne sert plus qu'à porter les pots et doit être par conséquent formée de barreaux assez écartés pour donner un passage suffisant à la chaleur qui ne pénètre plus dans le four que par le rayonnement.

En France, on se sert quelquefois de fourneaux à réverbère pour opérer la fusion du zinc et du cuivre; mais, si ces fours ont l'avantage d'économiser le combustible, cet avantage est plus que compensé par le déchet que l'on ne peut éviter sur le zinc et le cuivre.

Dans la fabrication du laiton au moyen d'un minerai de zinc il est impossible d'allier d'une seule fois au cuivre plus de 30 pour 100 de zinc. Or, comme il y a divers usages pour lesquels ce dernier métal doit s'y trouver dans une proportion plus forte, on est alors obligé d'ajouter au cuivre et au minerai une certaine quantité de zinc métallique. Cette méthode n'est d'ailleurs pas la seule qui soit suivie dans ce cas. Ainsi, en Belgique, on fabrique d'abord un alliage à la proportion de 20 p. 100 de zinc, qui est connu sous le nom d'*arcot;* puis on traite à nouveau cet alliage lui-même avec du minerai, comme s'il était du cuivre pur : premièrement, on fond ensemble dans chaque creuset 30^k de cuivre rosette de Drontheim, 20^k de calamine grillée, 10^k de kiess et 16^k de charbon de bois (le charbon étant indispensable à la réduction de la calamine). On obtient ainsi 38^k 1/2 d'arcot. Lorsqu'on veut ensuite faire du laiton sec, pour le couler en planches, dites *plates*, ou en bandes de 0^m,015 d'épaisseur, dites *bandes de fil*, on se sert de 12^k de cuivre rosette, de 9^k de mitraille jaune (vieux laiton), 12^k 1/2 d'arcot, 30^k de calamine grillée et de kiess, 16^k de charbon de bois et 3^k de zinc en fragments. Pour obtenir du laiton gras, qui sert surtout à la fabrication des épingles, on adopte les proportions suivantes : cuivre rosette 15^k, mitraille jaune 5^k, arcot 20^k, calamine grillée et kiess 30^k, charbon de bois 16^k, et zinc 4^k.

Quant au procédé par lequel on opère la fusion de l'arcot avec le cuivre et les autres substances, il est peu différent de celui qui est employé pour la fusion du laiton tout fait; voici en quoi il consiste : On commence par chauffer le fourneau au rouge; puis on en sort les creusets qu'on emplit des diverses matières à traiter, en finissant par le cuivre et l'arcot, qui, ainsi, se trouvent au haut; on replace les creusets dans le fourneau, on introduit le combustible, on ferme l'ouverture supérieure du fourneau, et on fait marcher le feu modérément et régulièrement pendant 6 à 7 heures. Les pots ont alors atteint la température du rouge-blanc, qui est la température de fusion des matières qu'ils contiennent. Enfin on charge le fourneau d'une nouvelle quantité de combustible, et on donne au feu toute l'activité possible. Peu de temps après, on aperçoit la fumée blanche du zinc, et l'on est averti par là que le minerai commence à se réduire. On modère alors un peu le feu, afin que la fusion du cuivre ne se fasse pas trop rapidement, mais seulement goutte à goutte et au fur et à mesure de la production du zinc; ce qui est la meilleure condition pour obtenir la combinaison la plus intime et la plus avantageuse des deux métaux. Lorsque l'opération est arrivée à sa dixième heure, la fusion est terminée; on est d'ailleurs averti de la fin de l'opération par la cessation des vapeurs de zinc. Le laiton s'est déposé au fond des creusets. On réunit alors le contenu de tous les creusets dans deux ou trois d'entre eux, et on replace ceux-ci une troisième fois dans le fourneau. On maintient encore une certaine chaleur pendant tout le temps qui est nécessaire pour que les scories remontent à la surface de l'alliage; après quoi

on coule le laiton. Le poids du combustible employé est triple environ de celui de l'alliage obtenu.

Lorsqu'on fabrique le laiton directement avec du zinc et du cuivre, la fusion et la combinaison des deux métaux se font exactement d'après la manière que nous venons de décrire. Les seules précautions particulières à prendre consistent à mettre le zinc au fond des creusets, le cuivre par-dessus, et à n'employer les deux métaux qu'à l'état de rognures, ou, ce qui vaut encore mieux, réduits en grenailles.

Les moules dans lesquels se coule le laiton nouvellement obtenu se composent de deux morceaux de granit, séparés par quatre barres de fer qui limitent la grandeur des plaques à couler, et dont l'épaisseur est la même que celle de ces plaques. Les quatre barres sont fortement prises entre les deux pierres au moyen de deux cadres en fer et de forts tirants à vis. Avant la coulée, on doit avoir eu la précaution d'enduire les deux faces du moule d'abord d'une couche très-mince d'argile, que l'on unit bien et que l'on fait sécher, et ensuite d'une couche de bouse de vache, obtenue au moyen d'une bouillie ni trop claire ni trop épaisse de cette matière et que l'on fait sécher à son tour avant d'employer le moule. La couche d'argile peut servir pour 15 ou 20 coulées; quant à celle de bouse, comme elle est composée de substances qui se carbonisent, elle a besoin d'être renouvelée chaque fois.

Le laiton qui n'est pas destiné à la fonderie est ordinairement laminé. Ce travail se fait à froid; et, comme le laiton s'écrouit très-vite sous l'action du laminoir, les bandes que l'on fait au moyen de la cisaille avec les plaques obtenues de fusion doivent être recuites après deux ou trois passes avant d'être laminées de nouveau. On les recuit en les assemblant comme les feuilles de tôle et de cuivre par trousses de 2, 4, 6 et 8, selon le degré de minceur qu'elles ont déjà acquis.

Le recuit des feuilles de laiton se donne dans des fourneaux de deux formes différentes, et qui conviennent plus ou moins, suivant la longueur des pièces. Ces deux espèces de fourneaux sont connues sous les noms de *petit* et de *grand fourneau*. Le petit a environ 4^m de longueur. A chacune de ses extrémités se trouve une chauffe de $0^m,30$ à $0^m,40$ de largeur; sa voûte, dont l'axe est parallèle à ses petits côtés, est cylindrique; sa sole est horizontale et est faite de briques posées de champ. A sa face antérieure se trouve une large porte que l'on ouvre en la soulevant à l'aide d'un contre-poids. Il n'a pas de cheminée; et la fumée en sort, soit par la porte au-dessus de laquelle se trouve alors une hotte, soit par des trous dont est percée sa voûte vers le milieu de sa longueur. La première feuille de laiton se pose sur deux barres de fer, ce qui facilite la circulation de la chaleur entre la sole et le parquet. Pour que le même effet puisse se produire entre deux feuilles consécutives, on a soin de les séparer par des rognures que l'on interpose entre elles. Le grand fourneau peut avoir de 6 à 8 mètres de longueur. Il est chauffé au moyen de deux grilles qui règnent de chaque côté sur toute sa longueur. Au milieu de sa largeur se trouve un chariot qui roule sur un chemin de fer, et qui a un mètre environ de largeur et qui sert à y introduire et à en retirer les feuilles. A chaque extrémité du fourneau se trouve un foyer, et vers le milieu de la voûte 8 à 10 trous qui conduisent la fumée à une cheminée. Chaque fourneau est pourvu de deux chariots, dont l'un se charge et se décharge pendant que l'autre est dans l'appareil avec les pièces qu'il a servi à y introduire et qu'il servira à en retirer. Le grand fourneau donne de grandes facilités pour la manœuvre; malheureusement, tel qu'il est organisé, il présente aussi un grand inconvénient, car on est obligé d'échauffer le chariot à chaque fournée, d'où résulte nécessairement une perte de chaleur d'autant plus grande que le poids de ce chariot est ordinairement supérieur à celui des feuilles à recuire.

LAITUE, *Lactuca* (*Botanique* et *Culture*). Les Laitues doivent leurs noms latin et français à l'abondance du lait, c'est-à-dire du suc blanc et laiteux qu'elle renferment et qui en coule à la moindre blessure, surtout lorsqu'elles sont en fleur. Elles forment dans la famille des Composées, tribu des Chicoracées, un genre assez riche en espèces, puisqu'on en connaît au moins une soixantaine. Ce sont des herbes propres aux régions tempérées de l'hémisphère boréal, et plus particulièrement à l'Europe, à la région méditerranéenne et à l'Amérique du Nord. Leurs feuilles sont divisées sur les côtés, au moins celles du bas de la tige, et embrassantes, prolongées même en deux oreillettes à la base, et généralement armées d'aiguillons sur les bords ainsi que sur le dessous de leur côte médiane. Leurs fleurs sont le plus souvent jaunes, quelquefois bleues; elles sont réunies en capitules pauciflores, qu'embrasse un involucre allongé, composé de nombreuses écailles imbriquées, dans lesquelles le réceptacle est plan et nu. Les fruits ou achaines qui en proviennent sont prolongés au sommet en un bec très-grêle, qui porte une aigrette de poils sur un seul rang. — Quelques Laitues sauvages ont un certain intérêt; mais les plus importantes de toutes sont incontestablement celles qui occupent une large place dans tous nos

jardins potagers et qui fournissent à nos tables la majeure partie des salades. Ces dernières sont classées de manières différentes par les botanistes et les jardiniers.

Linné, suivi en cela par beaucoup de botanistes, même de nos jours, réunissait les Laitues de nos jardins en une seule espèce, sous la dénomination de *Lactuca sativa*. Au contraire, de Candolle, dans le VII^e^ volume de son *Prodromus*, a cru devoir les ranger sous 4 espèces distinctes et séparées, qu'il a caractérisées et nommées de la manière suivante. — 1. Laitue laciniée (*Lactuca laciniata* Roth) : feuilles inférieures pinnatifides, plus ou moins laciniées, les supérieures roncinées, à lobes allongés, ceux de la base jouant en quelque sorte le rôle de stipules, toutes obtuses, sans aiguillons sur la carène; tige paniculée dans sa partie supérieure; feuilles florales formant le cœur à la base, aiguës au sommet. On la cultive assez rarement en France sous le nom de *Laitue Épinard*, qu'elle doit à ce que, lorsqu'on la coupe, elle repousse comme les Épinards.— 2. Laitue crépue (*Lactuca crispa* DC) : Feuilles inférieures non concaves, portant çà et là quelques poils sur la carène, celles de la tige dépourvues d'aiguillons sur la carène, toutes sinuées, crénelées et ondulées sur les bords, crépues à leur surface, tige paniculée dans le haut; feuilles florales en cœur, très-entières. Celle-ci a pour type la Laitue connue dans les jardins sous le nom de *Laitue frisée*. — 3. Laitue pommée (*Lactuca capitata* DC) : Feuilles inférieures, avant la floraison, presque arrondies, concaves, cloquées, sans aiguillons sur leur côte médiane; tige fleurie, courte, paniculée. C'est dans cette espèce que rentrent en général les Laitues-pommes, c'est-à-dire celles qu'on rencontre habituellement dans les jardins. — 4. Laitue romaine (*Lactuca sativa* Lin.) : Feuilles non concaves, dressées, oblongues avec la base rétrécie, sans aiguillons sur la carène; tige haute et feuillée. Ici rentrent les diverses variétés de *Romaines*. — On ne peut disconvenir que les limites entre ces quatre espèces ne soient assez difficiles à déterminer, et que la valeur des caractères par lesquels on a voulu les distinguer ne soit un peu faible. Dans tous les cas, si l'on ne croyait pas devoir les séparer, on pourrait y voir quatre grandes variétés ou races de l'espèce linnéenne, c'est-à-dire du *Lactuca sativa*.

Quant aux jardiniers, ils se contentent, comme d'habitude, de distinguer parmi les Laitues cultivées un grand nombre de variétés qu'ils divisent d'abord en deux sections: les *Laitues proprement dites* et les *Romaines* ou *Chicons*, les premières à feuilles et pomme arrondies, les dernières à feuilles et pomme oblongues. A leur tour les Laitues proprement dites sont divisées en trois catégories, savoir : les *Laitues* pommées de *printemps*, les *Laitues* pommées d'*été*, et les *Laitues d'hiver*. Dans la pratique on en forme encore une quatrième catégorie, sous le nom de *Laitues à couper*. On comprend parmi celles-ci, d'un côté, toutes les variétés des trois premières catégories qu'on cultive d'une manière particulière en les semant dru et en les coupant dès qu'elles ont 4 feuilles; d'un autre côté, les deux plantes que de Candolle admet comme formant ses deux premières espèces, auxquelles on donne dans les jardins les noms de *Laitue-Épinard* et *Laitue-Chicorée*. — Parmi les Laitues de printemps on estime surtout la *Gotte* ou *Gau*, petite variété hâtive, à feuilles plissées et cloquées, qui a le défaut de monter promptement, mais dont on a aussi une sous-variété exempte de ce défaut et nommée pour ce motif *Gotte lente à monter*. On cultive encore fréquemment la *Laitue-Dauphine*, à feuilles un peu blondes avec fort peu de rouge et à graine noire, la *Laitue-cordon-rouge* ou *à bord rouge*, plus petite que la précédente, à feuilles d'un vert blond et ayant le dessus de la pomme rougeâtre, à graines blanches, etc. — Les Laitues d'été forment les variétés les plus nombreuses. L'une des meilleures est la *Laitue de Versailles*, à feuilles grandes, minces, cloquées, d'une couleur blond-clair, qui forment assez promptement une grosse pomme; sa graine est blanche. Plusieurs sont désignées sous le nom commun de Laitues blondes, comme la *Blonde paresseuse*, la *Blonde trapue*, la *Blonde de Batavia*, la *Blonde de Malte*, etc. Cette dénomination commune indique suffisamment leur couleur. Parmi les autres on peut citer : la *Laitue-Chou*, qui est d'un vert-brun et qui donne une grosse pomme; la *Laitue turque*, remarquable par la grosseur et la dureté de sa pomme; les *Laitues sanguines*, à graine blanche et à graine noire, distinguées l'une et l'autre par leurs feuilles tachées de rouge, etc. — Les laitues d'hiver donnent toujours des salades médiocres; mais elles sont recherchées en raison de la saison dans laquelle leur rusticité permet de les obtenir en pleine terre sans autre protection qu'une couverture de litière ou de paillassons pendant les grands froids. On en cultive surtout trois variétés nommées *Laitue de la Passion*, *Laitue-Morine*, *Laitue-Crêpe* ou *Petite-Crêpe*. Les deux premières ont la graine blanche, tandis que la dernière l'a noire. — La culture de ces trois catégories de Laitues diffère essentiellement par l'époque des semis qui se font au mois de mars, avec repiquage au mois d'avril, pour celles de printemps, depuis le mois d'avril jusqu'en juillet pour celles d'été,

du 15 août au 15 septembre pour celles d'hiver dont le repiquage se fait en octobre à une exposition au midi, le long d'un mur. Quant aux *Laitues à couper*, on les sème d'abord sur couche et sous châssis ou sous cloches, au mois de janvier, ensuite en pleine terre à partir du mois d'avril.

Les Laitues romaines ou Chicons comptent dans les jardins plusieurs variétés, dont voici quelques exemples. La *Romaine verte maraîchère*, la *Romaine grise maraîchère*, et la *Romaine blonde maraîchère*, excellentes variétés dont la dernière est très-répandue dans les jardins de Paris; la *Romaine rouge d'hiver* recommandable par sa résistance au froid; la *Romaine blonde de Brunoy*, remarquable par sa grosseur; les *Romaines Alphange* à graine noire et à graine blanche, à grandes feuilles épaisses, mais tendres, qui montent difficilement, etc. — A Paris on cultive la Romaine verte maraîchère de même que les Laitues d'hiver. — Les Romaines en général ont besoin d'être liées pour que leur pomme se forme mieux; cependant il en est parmi elles, surtout les Romaines maraîchères, qui se *coiffent* naturellement, comme le disent les jardiniers, c'est-à-dire qui forment une pomme fermée en haut, et pour lesquelles on peut ainsi se dispenser de ce soin.

Toutes les Laitues aiment une bonne terre un peu légère, nutritive et des arrosements fréquents. Leur graine doit être peu recouverte. Dans les transplantations, il faut avoir le soin de ne pas presser fortement la terre autour de leurs racines.

Les diverses Laitues dont il vient d'être question fournissent jusqu'à leur floraison et en salade un aliment sain, rafraîchissant et facile à digérer; mais dès que leur tige s'élève ou, comme on le dit vulgairement, qu'elles *montent*, leurs feuilles cessent d'être bonnes à manger. On peut cependant en tirer encore parti en suivant les indications de Boucher d'Abbeville, qui dit que la portion intérieure de leur tige est très-bonne à manger préparée comme les petits pois. — En outre, à cette époque de leur végétation ces plantes acquièrent un intérêt particulier au point de vue de la médecine. Elles sont remplies alors d'un suc blanc laiteux, qui sort abondamment par la moindre déchirure, et qui se concrète ensuite en une matière brune, connue sous le nom de *thridace*. Cette substance constitue un médicament calmant et anodin, dont l'action ressemble à celle de l'opium, dont elle n'a pas les inconvénients. Aussi la fait-on entrer dans différentes préparations pharmaceutiques. — On substitue assez souvent, et surtout en Angleterre, à la véritable thridace une matière qui n'en diffère que parce qu'elle lui est inférieure en pureté comme aussi en efficacité : c'est le *lactucarium*, qu'on obtient en pilant les plantes elles-mêmes pour en obtenir le suc. Ce suc concentré par évaporation constitue le lactucarium. — Les Laitues ont encore quelques usages en médecine : leurs feuilles cuites donnent de bons cataplasmes émollients; on en prépare une eau distillée, etc.

Parmi les Laitues qui croissent sauvages dans notre pays, il en est une charmante espèce, la LAITUE VIVACE (*Lactuca perennis* LIN.), à feuilles très-découpées et à jolies fleurs bleues, dont on mange les pousses nouvelles en salade, en les coupant à quelques centimètres sous terre. Lorsque ses feuilles sont plus développées elles sont très-bonnes cuites. C'est surtout dans le centre de la France qu'on l'utilise, et on la vend même sur le marché à Bourges, sous le nom de *Chevrille*. M. Vilmorin pense qu'il serait bon de la cultiver, et qu'on pourrait aussi en obtenir dans les caves une très-bonne salade analogue à la Chicorée vulgairement nommée *Barbe de capucin*.

Nous citerons enfin parmi nos espèces indigènes la LAITUE VIREUSE (*Lactuca virosa* LIN.), plante commune dans les champs, le long des haies et des murs dans beaucoup de départements, qui exhale une forte odeur vireuse et qui se distingue par ses propriétés narcotiques très-prononcées. On en emploie parfois l'extrait en place d'opium. Orfila a reconnu que 8 grammes de cet extrait suffisent pour faire périr un chien. Cette substance est assez fréquemment employée en médecine. P. D.

LALLA-MAGHRNIA. Place militaire de l'Algérie, chef-lieu de cercle dans la subdivision de Tlemcen, à 52 kilomètres ouest de cette dernière ville, à 164 kilomètres sud-ouest d'Oran. Les incidents de la guerre entre la France et Abd el-Kader, qui s'était réfugié dans le Maroc après de graves revers, déterminèrent en 1844 la création de trois postes à proximité de la frontière marocaine, savoir : Sebdou et Djemma-Ghazaouat (Nemours) aux deux extrémités, sur le petit désert et sur le littoral, et Lalla-Maghrnia entre les deux et bien plus près de la ligne limite. La fondation de ce dernier poste fut décidée par les généraux Lamoricière et Bedeau, après un audacieux coup de main que tenta l'émir, au mois de mars de cette année, contre les Beni-Seliman, fraction des Beni-Amer, qui était campée entre nos nouveaux postes d'Ouizert et de Sidi-bel-Abbès.

On choisit l'emplacement de la zaouia qui avait emprunté le nom de *Lalla Maghrnia* au souvenir d'une femme célèbre par ses vertus et jadis souveraine en ces lieux (*Madame la Pure*), sur les bords de la Mouila, à l'entrée

de la vallée qui conduit à Oudjeda (Ouchda) première ville marocaine, à deux lieues seulement de la frontière. Ce territoire avait fait partie de l'ancien domaine turc qui s'étendait jusqu'à la Moulouïa, et par conséquent il appartenait à la France. Les Marocains, croyant ou affectant de croire le contraire, crièrent à la violation de leur territoire, et la guerre sainte fut proclamée par les multitudes fanatiques, depuis les frontières jusqu'à Mogador. Le gouvernement de Méquinez, ému à son tour, envoya des troupes à Oudjeda sous le commandement de Si-Ali-el-Taieb-el-Ghenaoui. L'émir se réjouit d'avoir atteint son but : la guerre allait éclater entre les deux nations. Aussi le maréchal Bugeaud, qui s'était un peu trop hâté de vouloir conquérir la Kabilie avant d'en avoir fini avec son habile et tenace adversaire, dut-il abandonner précipitamment Dellis, pour se rendre dans la province d'Oran. Le 22 mai, le général marocain somma le général français d'évacuer Lalla-Maghrnia, et n'obtint qu'un refus. Ainsi commença la campagne du Maroc, qui se termina par la bataille d'Isly (*V.* ce mot, au volume précédent). C'est là que fut signé, le 18 mars 1845, le traité de délimitation entre la France et le Maroc, par les représentants de ces deux puissances : le comte de La Rüe et Si Hamida ben-Ali-el-Sedjaaï. Dans le cours de cette campagne, comme dans les années suivantes, cet avant-poste ne cessa de remplir une fonction militaire importante, comme lieu d'observation de la frontière, garnison pour les troupes, centre de ravitaillement. Malheureusement l'insalubrité de la plaine environnante oblige à faire évacuer pendant la saison d'été les soldats français que l'on remplace par quelques compagnies de soldats indigènes. Des plantations, des travaux d'assainissement pour la dérivation du cours d'eau qui coule au pied des murs, ont déjà amélioré l'état sanitaire; il reste à compléter les travaux.

La colonisation a pris racine dans le cercle de Lalla-Maghrnia par l'exploitation, renouvelée d'autrefois, des mines de cuivre et de plomb argentifère de Gar-Rouban, situées sur la frontière du Maroc, à six lieues environ au sud de Lalla-Maghrnia : l'exportation se fait par le port de Nemours. D'autres gisements de minerais sont l'objet de recherches chez les Ouled-Mazig. On connaît aussi dans le voisinage les eaux thermales de Hammam Sidi-Cheikh, de Hammam Sidi-bel-Kheir, de Hammam ben-Ghrara, et quelques autres. On trouve dans le cercle une terre à savon fort employée par les Arabes.

Lalla-Maghrnia paraît avoir été occupée dès la plus haute antiquité. Le mot SYR, inscrit en lettres de 6 et de 9 centimètres de hauteur sur les bornes miliaires qui se voient encore en ce lieu, révèlent l'existence d'une station phénicienne ou au moins carthaginoise, car le SYR, en caractères latins, doit se lire et se prononcer *Sour*, mot sémitique qui signifie *rempart* ou *fort*, et se retrouve encore aujourd'hui dans *Sour Koul-mitou*, *Sour Djouab*, *Sour Ghozlan*, etc. Mais les bornes elles-mêmes et d'autres inscriptions témoignent du séjour des Romains, augure favorable au mérite de cette localité. Les communications avaient lieu : au nord, avec la mer, par *Kalama*, Nedroma et *ad Fratres* (Nemours); à l'est, avec *Kala* ou *Pomaria*, (Tlemcen); au nord-ouest avec *Siga* (Takebrit). Sur la ligne qui unissait à l'ouest Sour aux établissements de la Mauritanie Tingitane, on connaît *Lanigava* (le château d'Isly) et *Galapha*, que représentent quelques ruines romaines situées en un lieu appelé *tabrida* (en berbère, le *gué*), sur la Moulouia. Dans toutes ces directions se retrouvent encore des débris de routes. Quant aux dates, à Sour (Lalla-Maghrnia) la date la plus reculée que fournisse l'épigraphie ne remonte qu'à l'an 222 de l'ère chrétienne (182 de la province de Mauritanie); la plus récente à l'année 404. On retrouve la trace de Sour dans la liste des évêques de Victor de Vite, où figure le *Serrensis episcopus*. Une inscription bilingue découverte à Lalla-Maghrnia (latin et libyque) a exercé la pénétration des savants.

En 1856 la population de Lalla-Maghrnia se composait de 547 habitants, dont 415 indigènes et 132 européens. Le cercle comprend les kaïdats des Djouidat, des Zemmara, des Maazig, des Ouled Mansour.

Jules Duval.

Pellisier de Reynaud, *Annales algériennes.*
Mac-Carthy, *Algeria Romana* (subdivision de Tlemcen), dans la *Revue africaine*, 1856-1857.
Jules Duval, *Tableau de l'Algérie.* — Id. *Observations personnelles.*

LAMA. Au dix-huitième siècle, le mot Lama n'éveillait que des idées comiques : « Le Tibet, disait-on, est gouverné par un prince qui porte le titre de Dalaï-Lama et qui se fait passer pour Dieu. Trompés par les supercheries des prêtres, ses sujets le croient immortel; ils l'adorent, recueillent ses excréments et s'en font des reliques et des chapelets. » — « Je ne vois pas, dit Voltaire dans ses *Lettres tartares*, que ce qui sort d'un homme qu'on respecte et qu'on aime, quand cela est bien sec, bien musqué, bien préparé, bien enchâssé dans de l'or et dans de l'ivoire, soit plus dégoûtant que tel vieux haillon qui n'a jamais appartenu à un homme de mérite, ou tel vieux os pourri, ou tel nombril qu'on expose encore dans plus d'un de nos villages à l'adoration des bonnes femmes. »

On trouve sans cesse de semblables plai-

santeries chez Voltaire et les écrivains du dix-huitième siècle à propos du Grand-Lama. C'est qu'en riant des singulières pratiques de la superstition bouddhiste, ils atteignaient en même temps l'ennemi qu'ils aimaient à frapper : il n'y avait pour eux qu'un pas du pape faisant baiser sa pantoufle au lama « distribuant sa selle. » Pape ou Lama, se disaient-ils, croit être Dieu, ou du moins interprète infaillible de la volonté divine ; toutes les religions se valent par les rêveries d'enfant sur lesquelles elles se fondent, par les sottises qu'elles débitent, par les pratiques bouffonnes qu'elles autorisent. » Tel était le ton leste et dédaigneux avec lequel le dix-huitième siècle traitait le sentiment religieux et le mettait aux pieds d'un théisme abstrait et raisonneur. Nous avons changé tout cela, nous autres : là où le dix-huitième siècle éclatait de rire, les savants exégètes du dix-neuvième s'attendrissent et admirent. Les croyances des races primitives, des peuples enfants qui voyaient dans chaque phénomène naturel l'acte d'un être animé, leur paraissent dignes de toute la piété et de toute l'attention des races vieillies, des peuples arrivés à l'ère scientifique.

Que l'on considère les religions par leur aspect plaisant, à la façon du dix-huitième siècle, ou par leur aspect sérieux, à la façon du dix-neuvième, que l'on croie l'homme primitif voisin du singe, ou qu'on se le figure, au contraire, doué de sens plus délicats, d'instincts plus clairvoyants, d'une imagination plus vive que l'homme moderne, deux faits n'en restent pas moins acquis à la science des religions : le premier, c'est que chez tous les peuples de l'antiquité et du moyen âge, comme chez tous les peuples modernes qui ne sont pas entrés dans l'ère scientifique, la religion est le fait capital : on ne peut comprendre ni la littérature, ni l'art, ni l'état politique, si l'on ne sait à fond les croyances religieuses; le second, c'est que le sentiment du merveilleux, que nous trouvons universel dans le passé et que nous voyons survivre dans une foule d'esprits modernes à toutes les démonstrations et à toutes les moqueries, est le même dans tous les pays : toutes les religions, à côté de différences caractéristiques, présentent des analogies remarquables dans leur formation et leur développement.

Parmi ces analogies il n'en est pas de plus frappantes que celles du bouddhisme et du christianisme. D'abord le christianisme est en ce moment la seule religion qui, par le nombre de ses adhérents, puisse entrer en comparaison avec le bouddhisme : le bouddhisme, et, après lui, le christianisme, divisés, il est vrai, en sectes nombreuses, laissent bien loin derrière eux, et l'islamisme, et les antiques religions de l'Inde et de la Chine. Une analogie plus curieuse, c'est que, à quelques égards, le bouddhisme a joué vis-à-vis des anciennes religions de l'Inde, que nous réunissons sous la dénomination vague de *brahmanisme*, le même rôle que le christianisme vis-à-vis des anciennes religions de l'Empire romain, que nous réunissons sous la dénomination vague de *paganisme*. Pendant plus de deux siècles le type du Christ n'est pas contradictoire avec les principaux types du paganisme ; au contraire, il est assimilé, dans l'imagination grossière des peuples de l'Empire, à chacun de ces types. Pour la plèbe stupide de Rome, le Christ est un héros redresseur de torts, qui va juger le vieux monde et y faire régner la justice et l'abondance, un homme déifié et qui est allé s'asseoir dans l'Olympe à côté de Romulus et de César. Pour la province d'Asie, il se présente comme l'incarnation de Mithras, la troisième personne de la Trinité persane, représenté tantôt comme victime conciliatrice, tantôt comme dieu vainqueur des ténèbres et du mal. Les néo-platoniciens voient en lui le Verbe, la Providence, Dieu considéré dans ses rapports avec le monde ; c'est Jupiter lui-même. Sur les tombeaux chrétiens des premiers siècles, le Christ avec les attributs de Jupiter, ayant les Parques à ses côtés, juge les âmes, que Mercure lui amène. Pour les femmes rêveuses, le Christ vient se placer à côté de Zagreus, d'Adonis et de Sabazius, de tous ces jeunes dieux dont elles pleurent la *passion* et dont elles célèbrent la résurrection, dans des cérémonies aux pratiques minutieuses. Mais plus tard, quand le Christ est devenu le plus fort, il exige un culte exclusif; il rejette et maudit tous ces dieux, il les précipite dans les enfers à côté des anges rebelles de la Perse et de la Judée.

De même, le type du Bouddha n'a été pendant des siècles qu'un des nombreux types divins du brahmanisme, tantôt représenté comme un dieu dirigeant les astres et les saisons, tantôt comme un messie, qui doit s'incarner sur la terre et sauver le monde. Longtemps les mêmes hommes qui adorent le Bouddha adressent aussi leurs prières à Yama, à Indra, à Agni, etc., comme pendant les premiers siècles les mêmes hommes qui adorent le Christ adressent en même temps leurs prières à Jupiter, à Zagreus, à Mithras et à Adonis. Puis, à une époque dont on ignore la date précise, mais qu'on sait être antérieure à l'ère chrétienne, les sectateurs du Bouddha engagent la lutte avec les dieux du Panthéon indien, comme les sectateurs du Christ ont entamé la lutte avec les dieux du Panthéon romain. Ici la destinée réservée au bouddhisme diffère notablement de celle qui était réservée au christianisme. En vain l'empereur Julien essaye de

conserver l'Olympe, en vain sa foi ardente évoque, à grand renfort de calcul et de magie, les esprits du ciel et de la terre, sa tentative reste individuelle, les chrétiens triomphent. Pour résister à une religion dans la fleur de sa nouveauté, il fallait un sacerdoce fortement organisé : or il n'y avait pas, à proprement parler, de clergé païen. Il n'en fut pas de même dans l'Inde : les prêtres y formaient une caste forte en nombre et en autorité; ils parvinrent à massacrer et à chasser de l'Inde les bouddhistes dont les nombreuses sectes s'étaient déjà répandues au Tibet, en Chine et dans tout l'extrême Orient, comme les nombreuses sectes chrétiennes s'étaient répandues de tous côtés chez les barbares.

Si maintenant nous comparons le type même du Bouddha au type du Christ au temps de sa jeunesse et de son premier triomphe, aux jours des miracles, où la foi transportait les montagnes, nous apercevons quelques analogies. Le Christ vient détruire les religions de villes et de provinces au nom d'un dogme universel; il ne veut plus qu'il y ait une loi pour l'initié, une autre pour le peuple, une autre pour l'esclave. Le Bouddha dans l'Inde s'élève contre les castes; il annonce que le paria a droit à la parole divine comme le guerrier et le brahmane. Il ne fait d'autre distinction entre les hommes que la sainteté. Or quelle est cette sainteté? La même que celle des premiers siècles du christianisme, ce qu'il y a de plus opposé aux vertus du citoyen : les macérations dans les solitudes, les positions gênantes données au corps, les jeûnes invraisemblables, le renoncement au monde extérieur, qui n'est que vanité, illusion, le commerce continuel avec la divinité jusqu'au point de briser entièrement les liens charnels et de s'identifier avec le Bouddha, avec le Christ par l'ardeur de l'extase. Voilà les vrais saints sous les mains desquels naissent les miracles comme sous les mains de Dieu lui-même, ceux dont on baise les vêtements, ceux qu'on va chercher dans leurs solitudes pour les consulter sur toutes les affaires importantes; car ils savent les secrets divins : véritables incarnations de Dieu sur la terre. Mais ces jours de foi ardente sont comptés; l'homme ne vit pas seulement de la parole de Dieu, mais de pain, d'ordre matériel, d'institutions civiles; tout peu à peu se règlemente : le dogme, la hiérarchie du clergé, l'inspiration divine et l'extase elle-même. Partout au solitaire succède le moine, ascète obéissant, dont les visions et les prophéties ne sont plus révélées à la foule qu'avec la permission d'une autorité supérieure; car il faut fixer la foi des fidèles au milieu de tous ces extatiques qui se contredisent; les vérités que le Christ a révélées à l'illuminé ne sont plus reçues comme telles que si elles ne sortent pas d'un cercle déterminé.

Chez les chrétiens ce rôle de juge souverain a été rempli par les conciles, sous l'inspiration du Saint-Esprit, et plus tard dans l'Église romaine par le pape infaillible. Chez les Bouddhistes du Tibet, le dogme et la hiérarchie du clergé s'appuient sur l'extase elle-même et l'*unification* de l'homme avec Dieu. On ne peut mieux faire sentir la différence caractéristique des deux hiérarchies qu'en disant qu'en Occident, le clergé séculier a pris le pas sur le clergé régulier, et que le contraire est arrivé au Tibet. En Occident, les évêques, chefs à la fois temporels et spirituels, ont bientôt réuni entre leurs mains toute l'autorité de l'Église; ils ont décidé du dogme, ont dirigé les abbés et les supérieurs de couvents et bientôt ont presque partout fait ou sanctionné leur élection. Dans le clergé régulier lui-même, les Ordres religieux qui étaient mêlés à la vie du siècle par l'enseignement, par les travaux d'érudition, par la propagande, par les discussions théologiques, ont été les plus importants et les plus illustres. Au Tibet, au contraire, il n'y a pas d'autre clergé séculier que les membres inférieurs du clergé régulier, tous les lamas sont des moines, les plus hauts dignitaires ne sont que des supérieurs de couvents, des abbés, et on arrive aux dignités non par le vain savoir des livres et des hommes, mais par cette omniscience que Dieu révèle au fond d'une cellule à celui qui par les macérations, les jeûnes et l'amour insatiable a su s'élever jusqu'à lui. Le Tibet est couvert de monastères où d'innombrables lamas mènent la vie cénobitique des premiers siècles du christianisme. Dans chacun de ces monastères, le plus saint d'entre les lamas, celui dont les extases multipliées indiquent le commerce le plus intime avec Dieu, est reconnu chef par ses frères, regardé comme le représentant du Bouddha et comme ne faisant qu'un avec lui. Ce sont ces chefs ou abbés que nous connaissons sous le nom de Grands-Lamas; car il n'y a pas un Grand-Lama, mais plusieurs Grands-Lamas. On croit que tous les monastères tibétains sont subordonnés les uns aux autres, d'après l'ancienneté de leur fondation et leur importance, ainsi que l'étaient nos couvents au moyen âge. L'abbé du monastère le plus antique et le plus révéré, de celui qui est regardé comme la souche de tous les autres, serait le chef de l'Église, le Bouddha, le Grand-Lama par excellence; mais on ne sait rien de précis à ce sujet. On regardait, au dix-huitième siècle, l'abbé du monastère de Poutala, près Lassa, comme le chef suprême du clergé tibétain; mais, d'après les récits plus récents, il paraît que les honneurs que l'on rend à ce

dignitaire sont rendus à tous les abbés tibétains, qui passent, sans exception, pour être les incarnations du Bouddha.

Victor Jacquemont a fait, en 1830, un dessin d'après le Grand-Lama du monastère de Kanum, chef de l'Église tibétaine en Kannawer. Ce prélat, dont la maigreur indique les austérités, est coiffé d'une mitre; il porte une grande robe de soie et une chape; il tient à la main un petit sceptre, signe de sa dignité, enfin son costume est, comme le fait remarquer Jacquemont, tout à fait analogue à celui des dignitaires catholiques. M. Huc a visité un monastère beaucoup plus important que celui de Kanum, celui de Kounboum, dans le pays des Si-fau ou Tibétains orientaux, qui contient près de quatre mille lamas ou moines. Il y a séjourné plusieurs jours; et son récit ne laisse aucun doute sur les analogies que nous avons signalées entre le bouddhisme et le christianisme des premiers siècles : « Nous « ressentions, dit-il, comme un parfum de « la vie religieuse et cénobitique... Qu'on se « figure une montagne coupée par un large « et profond ravin d'où sortent de grands ar- « bres incessamment peuplés de corbeaux, « de pies, de corneilles au bec jaune. Des « deux côtés du ravin, et sur les flancs de « la montagne, s'élèvent en amphithéâtre les « blanches habitations des lamas. Parmi ces « modestes demeures, dont la propreté et la « blancheur font toute la richesse, on voit « surgir çà et là de nombreux temples « bouddhistes aux toits dorés, étincelants « de mille couleurs, et environnés d'élé- « gants péristyles. Les maisons des supé- « rieurs se font remarquer par des banderoles « qui flottent au-dessus de petites tourelles « hexagones; de toutes parts on ne voit « que des sentences mystiques : il y en a au- « dessus des portes, sur les murs, sur des « pierres... Ce qui frappe pourtant le plus, « c'est de voir circuler silencieusement, dans « les nombreuses rues de la lamasserie, « tout un peuple de lamas revêtus d'habits « rouges et coiffés de mitres jaunes. On ne « rencontre beaucoup de monde qu'aux « heures fixées pour l'entrée et la sortie des « écoles et des prières générales. Pendant le « reste de la journée les lamas gardent assez « fidèlement leurs cellules : on en voit seu- « lement quelques-uns descendre, par des « sentiers pleins de sinuosités, jusqu'au fond « du ravin, et remonter en portant pénible- « ment sur le dos un lourd baril, dans le- « quel ils vont puiser l'eau nécessaire au « ménage. »

Après s'être soumis à quelques pratiques tibétaines, MM. Huc et Cabet eurent la permission de séjourner dans la lamasserie, et une maisonnette leur fut donnée. Ils furent admis à prendre le thé avec les lamas, qui s'informaient du pape et des évêques, des lamas d'Occident, avec cette curiosité modérée qui convient à de pieuses personnes, toutes tournées vers le ciel. Les voyageurs n'eurent pas l'honneur d'être présentés au Grand Lama de Kounboum, mais ils le virent passer pendant le temps de la fête *des Fleurs*. Il était revêtu des insignes sacerdotaux que nous venons de décrire; il paraissait plongé dans ses méditations et en conversation intime avec le Bouddha. Les cérémonies de cette fête *des Fleurs* sont des représentations théâtrales et sculpturales de la légende sacrée, de véritables mystères entremêlés de prières et de chants dans les églises. Cette fête est l'occasion de nombreux pèlerinages; pasteurs nomades, agriculteurs, hommes et femmes arrivent en caravane de tous les points de la Mongolie pour assister aux cérémonies saintes. Des lamas habiles dans les arts du dessin, probablement les moins sujets aux saintes extases, ceux qui n'ont pas tout à fait renoncé au siècle et *aux charmes trompeurs de cette vie éphémère*, composent des bas-reliefs colossaux peints de diverses couleurs, où sont représentés les principaux épisodes de la vie du Bouddha. Ce sont ces bas-reliefs qu'on appelle les *Fleurs*. Ici le Bouddha guérit les malades et ressuscite les morts, là il ferme la bouche par ses réponses victorieuses aux brahmanes et aux observateurs aveugles de l'ancienne loi. Plus loin ce sont les miracles et les prodiges de sa naissance, et les hommages que les esprits du ciel, les princes pieux, les oiseaux, les éléphants, et la nature entière sont venus rendre à sa mère : « Jamais nous n'eussions pensé, dit M. Huc, « qu'au milieu de ces déserts, et parmi des « peuples à demi sauvages, il pût se ren- « contrer des artistes d'un si grand mérite... « Tous les personnages avaient une vérité « d'expression qui nous étonnait. Les figures « étaient animées, les poses naturelles et les « costumes portés avec grâce et sans la « moindre gêne. On pouvait distinguer au « premier coup d'œil la nature et la qualité « des étoffes... Dans tous les bas-reliefs il « était facile de connaître le Bouddha; sa « figure pleine de noblesse et de majesté « appartenait au type caucasien. Les autres « personnages avaient tous le type mongol. » Cette humilité de la race mongole vis-à-vis de la nôtre, dont elle reconnaît avoir reçu son Dieu, est tout à fait remarquable. Nous qui avons reçu notre Dieu de la race sémitique, nous nous sommes empressés de lui donner dans les peintures le type de notre race et de notre pays. Raphaël en a fait un Italien, Rubens un Flamand, Durer un Allemand, etc., et nous refuserions de reconnaître

le Christ dans un tableau, s'il y était figuré avec le type d'un Mahomet ou d'un Abd-el-Kader.

Sous le porche de la principale église les voyageurs virent disposé un théâtre où jouaient des statuettes mues par des machines. La matière plastique que les lamas emploient pour leurs bas-reliefs et leurs statues est le beurre. La fête ayant lieu pendant les froids les plus vifs, le beurre acquiert une dureté suffisante.

* En même temps que les récits de M. Huc montrent de grandes analogies entre le bouddhisme du Tibet et le christianisme des premiers siècles, ils tendent à détruire les contes accrédités au dix-huitième siècle sur ce pays. Nous croyons que, jusqu'à plus ample informé, il faut renoncer à la fiction d'une théocratie au Tibet. Ce prince adoré comme un dieu, cru immortel par ses sujets dans le sens propre du mot, ce prince dont on cachait la mort avec mille supercheries, étendant son pouvoir absolu sur de vastes contrées, se réduit à un certain nombre d'abbés ou chefs de moines, qui, par des jeûnes multipliés et des pratiques ascétiques, sont arrivés à se croire en commerce habituel avec l'Esprit-Saint. Le peuple du Tibet les vénère comme ils méritent d'être vénérés, comme les peuples d'Occident vénéraient les pieux hallucinés du moyen-âge; ils les regardent comme la voix et l'esprit même de Dieu, mais dans un sens tout mystique et qui n'a rien de commun avec une grossière idolâtrie. Quant à l'influence des Grands-Lamas sur le temporel, elle doit être grande dans un pays où la foi a conservé sa vivacité première; mais c'est une *influence*, et non un gouvernement; à côté du clergé subsistent des princes guerriers, des chefs temporels de toute nuance, tibétains, chinois, tartares et si-fau.

La vie cénobitique a conservé au Tibet un grand prestige; elle est ouverte à tous, sans distinction de rang ni de sexe : il y a des monastères pour les femmes comme pour les hommes. Dans ces contrées où les villes sont rares, où une grande partie de la population mène la vie nomade, des monastères importants, qui attirent à des époques fixes de nombreux pèlerins, doivent être regardés comme un grand élément de civilisation.

Emile Lamé.

Lambèse, en latin *Lambæse* (1), ancienne capitale de la province romaine de Numidie, aujourd'hui en ruines, à 10 kilomètres à l'est de la ville française de Batna, dans la province de Constantine.

La ville de Lambèse est désignée dans la *Géographie* de Ptolémée, comme le lieu de garnison de la *légion III^e^ Augusta*, à laquelle était confiée la défense des frontières de la province d'Afrique, et qui resta dans cette contrée depuis le règne d'Auguste jusqu'à celui de Constantin. On la trouve mentionnée, avec l'indication des distances qui la séparaient des villes voisines, dans l'*Itinéraire d'Antonin* et sur la *Carte de Peutinger*. Trois de ses évêques figurent dans les Actes des conciles et dans les ouvrages des Pères de l'Église d'Afrique : *Privatus*, qui fut condamné, en 240, comme hérétique, par un concile réuni à Lambèse même et auquel assistèrent quatre-vingt-dix prélats ; *Januarius*, qui assista, en 255, au concile de Carthage, et *Félix*, qui se rendit, en 411, dans cette ville, pour y assister à une assemblée d'évêques, ce qu'il ne put faire, étant tombé malade à son arrivée (1). C'est à Lambèse que furent décapités, en 259, *saint Jacques* et *saint Marien*, qui sont cependant désignés dans les martyrologes et dans le calendrier de l'Église d'Afrique, sous le nom de *Martyrs de Cirta*, parce qu'ils étaient de cette ville et qu'ils y avaient été arrêtés (2). Un peu moins d'un demi-siècle après, en 305, pendant la cruelle persécution ordonnée par Dioclétien et Maximien, plusieurs chrétiens de Lambèse, entre autres un prêtre âgé de près de cent ans, *saint Mammarius*, et son diacre *Félix*, furent également arrêtés et mis à mort par ordre du gouverneur de la province (3).

Enfin, en 681 ou 682 de notre ère, un des héros de l'islamisme, *Sidi Ocba*, le conquérant arabe de l'Afrique septentrionale, vint attaquer Lambèse, où s'étaient réfugiés un grand nombre d'habitants de la contrée. Mais la place était en état de défense, et, après avoir repoussé une sortie où son armée courut les plus grands dangers, il se hâta d'en lever le siége et de continuer sa marche vers l'ouest, remettant à une autre époque la soumission de cette ville, qui lui avait opposé une résistance à laquelle il n'était pas habitué (4). On sait qu'à son retour

(1) Et non pas Lambæsa ou Lambessa, comme on l'écrit quelquefois à tort. Le véritable nom romain de cette ville nous est donné par un certain nombre d'inscriptions latines, qui ont été découvertes et qui existent encore dans ses ruines (voy. le *Recueil des Inscriptions romaines de l'Algérie*, n^os^ 61, 76, 94, 117, 146, etc.); son nom berbère est Enchir-Tezzoulet, *les ruines aux genêts*.

(1) Voy. Morcelli, *Africa christiana*, t. I, p. 195.

(2) Voy. les Actes de leur martyre, dans la collection de D. Ruinart, ed. Veron.; 1731, p. 193 et suiv — Un savant officier du génie, M. Carette, dans un travail qui fait partie du *Recueil des Mémoires des Savants étrangers*, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2^e^ série, t. I, p. 206 et suiv., a essayé de démontrer, mais sans pouvoir y réussir, que cet événement s'était passé à Cirta et non à Lambèse.

(3) Les Actes de leur martyre ont été publiés par Mabillon, *Vetera Analecta*, Paris, 1723, f^o^. p. 178 et suiv.

(4) En-Noweïri, fragment de l'*Histoire de la con-*

vers Kairouan, il rencontra, près de Tehouda, ville qui n'était séparée de Lambèse que par la chaîne de l'Aurès, une armée qui lui barra le passage, et à laquelle il fut forcé de livrer une bataille, où lui et tous les siens trouvèrent la mort (1).

Voilà les seuls renseignements que les auteurs nous aient transmis sur Lambèse et sur son histoire.

Dans les temps modernes, les ruines de Lambèse ont été plusieurs fois visitées : vers le milieu du dix-septième siècle par M. de la Tour, gouverneur du Bastion de France (2); en 1725 par Peyssonnel et le P. Ximenès; en 1768, par Bruce, le célèbre voyageur anglais.

M. de la Tour y copia deux inscriptions, que Spon a publiées (3), mais sans indiquer le lieu où elles avaient été découvertes. Le voyage de Bruce dans l'Afrique septentrionale n'a pas été publié, et l'on ne trouve que quelques mots sur les ruines de Lambèse, dans l'introduction de son *Voyage en Nubie* (4). Quant à Peyssonnel, ses lettres, restées manuscrites jusque dans ces dernières années (5), contiennent une courte description de ces ruines, et l'on y trouve quelques inscriptions, que Shaw avait déjà publiées (6), mais d'une manière très-inexacte. La description de Peyssonnel ne vaut pas mieux que le texte qu'il a donné de ces documents.

On connaissait donc à peine les ruines de Lambèse, et l'on ne savait pas même au juste où elles étaient situées, lorsqu'au mois de février 1844, une colonne expéditionnaire française vint établir son camp dans le col de Batna. Un savant officier, membre de la commission scientifique de l'Algérie, M. le commandant de la Mare, faisait partie de cette colonne. En explorant les environs du camp, il aperçut au loin un grand monument, vers lequel il se dirigea aussitôt, malgré le danger d'une semblable excursion. Deux heures après, il se trouvait au milieu des ruines d'une grande ville, dont les inscriptions éparses de tout côté sur le sol lui eurent bientôt appris le nom : les ruines de Lambèse étaient enfin retrouvées, et leur position définitivement déterminée.

Le lendemain et les jours suivants, M. de la Mare put y revenir avec une escorte et en dessiner les principaux monuments. Mais le camp de Batna n'était que la première étape d'une expédition dirigée contre les Ziban : il dut bientôt le quitter pour prendre part à cette expédition. A son retour, l'établissement définitif du camp avait rendu plus vive l'hostilité des habitants du pays; l'exploration des ruines de Lambèse était devenue plus difficile; elle ne tarda pas à devenir impossible. M. de la Mare avait du moins recueilli sur ces ruines assez de documents pour en faire comprendre l'importance; il en publia un aperçu dans la *Revue archéologique* du 15 octobre 1847, et en fit plus tard le sujet d'un travail plus étendu, qui a paru en 1850, dans le t. XXI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*.

Cependant le camp de Batna, reporté à deux kilomètres environ au sud-est de son emplacement primitif, était devenu une ville, chef-lieu d'une subdivision, dont le commandement fut donné en 1849, à M. Carbuccia, colonel du deuxième régiment de la légion étrangère. Bientôt après eut lieu la longue et terrible insurrection de Zaatcha, qui, à peine comprimée, fut suivie de celle de l'Aurès. Enfin la prise et le sac de Nara amenèrent la pacification générale du pays, et l'activité du colonel, jusque-là entièrement occupée par les travaux de la guerre, dut chercher un autre aliment. Il le trouva dans l'exploration des antiquités de Lambèse et des autres villes romaines de sa subdivision.

Pendant qu'il se livrait à ces recherches avec un zèle et une ardeur que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres récompensa plus tard en l'admettant au nombre de ses correspondants, l'Assemblée législative choisissait les ruines de Lambèse, pour y établir le pénitencier agricole destiné aux transportés de Juin; et le ministre de l'instruction publique, c'était alors M. Esquirou de Parieu, justement préoccupé des dangers que la construction de cet établissement allait faire courir aux nombreuses inscriptions signalées dans ces ruines par M. de la Mare, chargeait l'auteur de cet article d'aller recueillir sur les lieux ces documents, et d'en préparer la publication.

Le résultat de cette mission, à laquelle M. le

quête de l'Afrique par les musulmans, dans le t. I de la traduction française d'Ibn-Khaldoun, par M. de Slane, p. 332.

(1) Ibn-Khaldoun, *Histoire des Berbères*, traduction de M. de Slane, t. I, p. 288.

(2) Voy. mes *Notes d'un voyage archéologique au pied de l'Aurès*, dans la *Revue archéologique*, VIII[e] année, p. 498 et suiv.

(3) *Recherche des antiquités de Lyon*, p. 96; *Miscellanea*, p. 76.

J'ai retrouvé, au mois de mai 1851, ces deux inscriptions dans l'Aurès, au sud et à 8 kilomètres environ des ruines de Lambèse. Voy. la *Revue archéologique*, passage cité, et le *Recueil des Inscriptions romaines de l'Algérie*, n[os]. 6 et 7.

(4) Voy. Dureau de la Malle, *Province de Constantine*, p. 209 et suiv.

(5) Elles ont été publiées en 1838, par Dureau de la Malle.

(6) *Voyage en Barbarie*, t. I, p. 146 et suiv. de la traduction française. Les lettres de Peyssonnel lui avaient été communiquées, et il leur avait emprunté presque tout ce qu'il a dit des ruines de Lambèse, qu'il n'avait pu lui-même visiter. Maffei a donné, dans le *Museum Veronense*, p. 458, n° 6, d'après les papiers du P. Ximenès, une inscription que ce religieux avait copiée dans ces ruines.

commandant de La Mare voulut bien s'associer, fut, pour Lambèse seulement, une collection de 1,420 inscriptions, dont on peut lire aujourd'hui le texte dans le *Recueil des Inscriptions romaines de l'Algérie*. Aucune ville de l'empire romain, Rome exceptée, n'en avait fourni un aussi grand nombre. Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur l'importance de cette collection ; on peut dire cependant que ce qui la distingue surtout, ce qui lui donne un intérêt tout exceptionnel, c'est que la plupart de ces inscriptions sont relatives, soit à la *légion III^e^ Augusta* en général, soit à des officiers ou à des soldats de cette légion, et qu'elles jettent un jour tout nouveau sur la constitution de ces corps militaires, qui formaient, comme on sait, ce qu'on pourrait appeler l'*armée de ligne* de l'empire romain. Ceux de ces documents qui sont relatifs à des magistrats de Lambèse nous apprennent que cette ville, après avoir été longtemps un simple municipe, reçut, vers le règne de Valérien, le titre de colonie, ce qui concilie le témoignage de saint Cyprien, qui lui donne ce titre (1), avec celui des *itinéraires*, qui ne le lui donnent pas, et qui ne pouvaient le lui donner, puisqu'elle ne l'avait pas encore à l'époque où ils ont été composés.

La plaine de Batna a de 15 à 16 kilomètres de longueur, de l'ouest à l'est, sur 2 à 3 de largeur, du sud au nord ; son altitude est de 1,300 à 1,400 mètres. Elle est bornée à l'ouest par les montagnes des Ouled-Sultan, dont le sommet le plus élevé, le pic de Tougourt, est, pendant une grande partie de l'année, couvert de neige ; au sud et à l'est, par la chaîne de l'Aurès, entièrement couverte d'une forêt de chênes verts ; au nord enfin, par des collines peu élevées, dont les formes harmonieuses donnent au paysage un aspect qu'on n'oublie plus, quand on l'a une fois contemplé. Les ruines de Lambèse, qui occupent toute l'extrémité orientale de cette plaine, couvrent un espace d'environ 2,500 mètres de longueur, sur 1,500 à 2,000 de largeur. Elles sont situées au pied même de l'Aurès, qui, s'élevant en cet endroit, par une pente très-rapide, jusqu'à 5 à 600 mètres de hauteur, les garantit des vents du sud, l'un des fléaux du pays. Quatre cours d'eau, peu considérables aujourd'hui, mais qui devaient l'être davantage dans l'antiquité, les parcourent dans différentes directions.

L'édifice que M. de la Mare avait aperçu du col de Batna est le principal monument de Lambèse ; c'est le *prætorium*, ou quartier général du légat impérial qui commandait la province de Numidie. Il n'en reste plus que les quatre murs ; mais ces murs ont encore de 15 à 16 mètres de hauteur et enferment un espace rectangulaire de 30 mètres de longueur sur 20 de largeur. Cet édifice, dont on a fait un musée, en y réunissant les principales inscriptions, les statues et les divers objets d'art découverts dans les ruines, est situé au milieu du *camp de la légion*.

Ce camp, qui était situé à l'ouest et en dehors de la ville, avait 600 mètres de longueur, sur 400 de largeur. Son enceinte subsistait encore presque entière en 1850 : elle était défendue, de 40 en 40 mètres, par des tours carrées, présentant cette particularité remarquable que leur saillie était à l'intérieur. Quatre portes y donnaient accès : de la principale, celle du nord, partaient deux voies, qui se dirigeaient l'une sur la ville de *Diana*, l'autre vers le désert, et qui, jusqu'à près de 2 kilomètres de distance étaient bordées, sur chacun de leurs côtés, d'une double rangée de monuments funéraires.

La porte de l'ouest conduisait au *camp des cohortes auxiliaires*, situé à 2 kilomètres environ de distance dans cette direction. Au milieu de ce camp s'élevait une colonne monumentale, surmontée probablement de la statue de l'empereur Hadrien. Cette colonne est aujourd'hui renversée. Sur son piédestal, qui est encore en place, se lisait une longue inscription, dont il ne reste plus que des fragments, suffisants cependant pour qu'on y puisse reconnaître un ordre du jour adressé par cet empereur aux troupes qui occupaient ce camp (1). On sait qu'Hadrien employa la plus grande partie de son règne à parcourir les provinces, et que, prêtant, dans ces voyages, une attention toute particulière au maintien de la discipline militaire, il s'arrêta plus spécialement dans les provinces frontières, afin de s'assurer par lui-même de l'état matériel et de l'instruction des troupes chargées de les défendre contre les barbares ; on trouve dans Spartien et dans Dion Cassius, de curieux détails sur son inspection des armées de Germanie, et sur les grandes manœuvres qu'il leur fit exécuter. Il félicite, dans cet ordre du jour, les cohortes auxiliaires de l'armée d'Afrique sur la manière dont elles ont exécuté les différentes manœuvres qu'il leur a commandées. Ce document confirme donc sur ce point le récit des historiens ; et, comme on en peut fixer la date entre les années 127 et 129 de notre ère, il nous fait connaître l'époque du voyage d'Hadrien en Afrique, ce qui est un fait important pour l'histoire de ce règne, l'un des plus intéressants de l'Empire romain, et en même temps l'un de ceux dont la chronologie présente le plus d'incertitudes.

(1) *Epist.* LIX, *ad Cornelium*, p. 263, ed. Amstel. 1700, in-fol.

(1) *Inscriptions romaines de l'Algérie*, n° 8.

De la porte orientale du camp de la légion partent deux voies, dont l'une se dirige vers le nord-est, et passe, avant de pénétrer dans un quartier de la ville dont une inscription nous a fait connaître le nom, *vicus Sancitus*, sous un arc de triomphe à une seule baie, élevé, ainsi que le constate une autre inscription dont une partie se lit encore sur l'attique de ce monument, sous le règne de l'empereur Commode, aux frais de la colonie de *Thamogas* ou *Thamugas*. C'était la voie qui conduisait à cette colonie (1).

L'autre voie se dirige vers l'est. A deux cents mètres environ du camp, elle passe entre l'*Amphithéâtre* et les *Thermes*; puis, à 800 mètres plus loin, elle entre dans la ville proprement dite, en passant sous un arc à trois baies, le plus beau et le mieux conservé des quatre qui subsistent encore à Lambèse. Une inscription, découverte dans le voisinage, constate que cette voie s'appelait la voie Septimienne, *via Septimiana*, et qu'elle avait été construite sous le règne de Septime-Sévère et de Caracalla, entre les années 198 et 209 de notre ère, par les soldats de la légion. Entre l'arc de triomphe et le camp, le pavé, formé de grandes et fortes dalles, subsistait encore presque intact en 1850 (2).

Au sud de l'arc de triomphe dont il vient d'être question, se voient les ruines d'un palais, qui, à en juger par ses imposantes proportions, par les détails d'architecture qu'on y remarque, et par les belles mosaïques que des fouilles très-incomplètes, exécutées en 1852 par les transportés de Juin, y ont fait découvrir, devait être le plus grand et le plus beau de Lambèse. C'était, très-probablement, celui du légat impérial.

La voie Septimienne longe au nord les murs de ce palais; à 500 mètres plus loin, elle passe entre deux collines toutes couvertes de traces d'habitations; puis elle tourne au sud, et arrive en face de la principale entrée du *Temple d'Esculape*, après un nouveau trajet de 5 à 600 mètres, pendant lequel elle a rencontré plusieurs édifices remarquables, entre autres le *Nympheum*, fontaine monumentale, construite sous le règne d'Alexandre-Sévère, et dans les ruines de laquelle on a trouvé plusieurs statues de Nymphes en marbre blanc, plus grandes que nature.

Les quatre colonnes monolithes qui soutenaient le fronton du temple d'Esculape étaient encore debout en 1850. Elles ont été renversées par les tempêtes de l'hiver de 1852 à 1853. Ce temple avait été construit par les soldats de la légion sous le règne de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus. C'était le plus considérable de Lambèse. *Esculape* et *Hygie* n'étaient pas les seules divinités qu'on y adorât; outre la *cella* principale, où leurs statues ont été retrouvées, on y voyait une série de chapelles consacrées à *Jupiter Valens*, à *Jupiter Depulsor*, à *Silvain*, à *Silvain Pegasianus*, à *Apollon*, à *Mercure*, à *la mère des Dieux* et à une divinité jusqu'ici inconnue, *Medaurus*, désignée dans l'inscription qui nous l'a fait connaître, comme le génie tutélaire de la ville de *Risinnum*, aujourd'hui Raguse.

Arrivée en face de ce temple, la voie Septimienne tourne brusquement à l'est; elle longe au nord les murs d'un édifice très-considérable, qui paraît avoir été construit pour servir d'habitation aux gouverneurs de la Numidie, à l'époque où le gouvernement de cette province fut séparé du commandement de l'armée d'Afrique (1); elle passe, à 400 mètres plus loin, sous un arc de triomphe à trois baies, analogue pour le plan et les détails de l'ornementation à celui que nous avons signalé à son entrée dans la ville; enfin, à 125 mètres de là, elle sort de la ville en passant sous un dernier arc à une seule baie, d'une construction beaucoup plus simple, et beaucoup moins orné.

Nous avons laissé la voie de Thamugas à son entrée dans le *vicus Sancitus*. Ce quartier est limité au nord par un ruisseau fort encaissé, qui coule de l'est à l'ouest, et sur les bords duquel on aperçoit de nombreuses traces de quais, et les extrémités de quelques égouts. Arrivée près de ce ravin, la voie tourne à l'est, et le côtoie sur une longueur d'environ 1,000 mètres; puis, près d'une forteresse byzantine, pour la construction de laquelle on a mis à contribution tous les édifices du voisinage, elle se dirige de nouveau vers le nord, et, passant le ruisseau, elle pénètre dans une immense nécropole, où nous avons compté, en 1850, plus d'un millier de tombeaux.

(1) Cette ville était située à 14 milles romains (environ 21 kilomètres) à l'est de Lambèse. Ses ruines sont désignées par les habitants du pays sous le nom d'*Enchir Timegad*. Elles ont fourni 88 inscriptions, intéressantes surtout pour l'histoire municipale de l'empire romain (*Inscriptions de l'Algérie*, nos 1479-1566). — Entre Thamugas et Lambèse, à 3 kilomètres de cette dernière ville, se trouvait le municipe de *Verecunda*, où nous en avons recueilli 66, (*Ibid.*, nos 1410-1478.)

(2) Ce pavé a été exploité depuis, comme une carrière, pour la construction du pénitencier. Il en a été de même de l'amphithéâtre, de l'enceinte du camp de la légion, et de la forteresse byzantine dont il sera question plus loin.

(1) Au-dessus de l'une des portes de cet édifice, on lisait une inscription en trois lignes, dont les deux premières forment ce distique :

Mœnia quisque dolet nova condere successori
Inculto maneat lividus hospitio,

et dont la dernière est ainsi conçue : *Acilius Clarus, vir consularis, præses provinciæ Numidiæ, sibi et successoribus fecit.* Voy. le *Recueil des Inscriptions romaines de l'Algérie*, n° 123.

Dans cette revue rapide des monuments de Lambèse, nous n'avons pu citer que les principaux ; nous n'avons parlé ni du temple de *Neptune*, situé au-dessus de celui d'Esculape, près de la prise d'eau de l'aqueduc *Titulensis*, ni du temple de *Minerve*, ni de celui de *Mercure*, qui s'élevait au sommet du Djebel-Afia, au nord du camp de la légion. Sur toutes les collines qui entourent les ruines on aperçoit des tombeaux de formes et de proportions monumentales ; les premières pentes de l'Aurès, jusqu'à une assez grande hauteur, sont couvertes de traces de villas. Quant aux maisons de la ville, on n'a fouillé et l'on ne connaît que celles sur l'emplacement desquelles ont été bâtis le pénitencier et le village de Lambèse ; elles ne forment pas la centième partie de la ville antique.

LÉON RENIER.

LAMIA, GUERRE LAMIAQUE. (*Histoire grecque*). La ville de Lamia était située en Thessalie, à peu de distance du Sperchius (1), et à cinquante stades environ du bord de la mer (2), entre la chaîne de l'Othrys et celle de l'Œta (3), au milieu d'une plaine assez vaste, qui s'étendait jusqu'au golfe Maliaque. Elle comptait parmi les villes importantes de la Phthiotide. Mais la célébrité particulière qui s'attache à son nom tient à ce qu'elle fut le principal théâtre des opérations militaires pendant la guerre que les Athéniens et les Étoliens soutinrent contre Antipater, aussitôt après la mort d'Alexandre le Grand (4). Cette guerre est, en effet, désignée dans les auteurs sous le nom de *Guerre lamiaque*, Λαμιακὸς πόλεμος (1). Voici quelles en furent les causes occasionnelles et immédiates :

Peu de temps avant sa mort, Alexandre avait, du fond de l'Orient, intimé l'ordre à toutes les villes de la Grèce de recevoir les citoyens qu'elles avaient exilés, et de les rétablir dans leurs droits, à l'exception seulement de ceux qui étaient coupables de sacrilége ou de quelque crime entraînant la peine de mort. Son dessein, en exigeant le rappel des bannis, était de se ménager l'appui d'une faction au sein des cités les plus considérables, d'une faction qui, par reconnaissance ou par intérêt, ferait cause commune avec les Macédoniens, comprimerait à leur profit l'esprit d'indépendance et l'empêcherait d'éclater en révolte (2), ou qui peut-être accepterait la tâche odieuse d'aigrir encore, par astuce et perfidie, les ressentiments de la défaite, et ferait naître pour ses patrons l'occasion d'écraser les vaincus. En exécution des ordres du maître, Nicanor de Stagire se rendit à l'assemblée des jeux Olympiques, et y fit publier solennellement par un héraut la lettre suivante : ALEXANDRE AUX BANNIS DES VILLES GRECQUES. *Ce n'est point nous qui avons été cause de votre bannissement ; mais c'est à nous que vous devrez de rentrer, chacun, dans votre patrie, à l'exception des criminels. Nous avons écrit à Antipater pour qu'il contraigne par la force les cités qui refuseraient de recevoir leurs bannis* (3). Cette proclamation fut faite par Nicanor en présence de la Grèce réunie aux jeux Olympiques (4) ; et elle fut accueillie avec des transports de joie par les vingt mille bannis qui assistaient à la solennité. La plupart d'entre eux appartenaient, ce semble, au parti démocratique (5) ; car, quoique le conquérant eût, a-

(1) A trente stades (5 kilomètres et demi), selon Strabon, l. IX, ch. v, § 9, p. 433. Casaubon = p. 611, 15, Meincke.

(2) Id., *ibid.*, § 13 ; p. 435 A = p. 613, 22. — Lamia n'est point citée dans le *Catalogue* d'Homère, *Iliad.*, II. Son nom lui vint, selon les mythographes, de Lamia, ancienne reine des Trachiniens, ou de Lamos, fils d'Hercule. L'*ethnique* est Λαμιεῖς et Λαμιῶται. Les deux formes sont indiquées dans Étienne de Byzance ; Strabon (I, p. 60 = p. 79, 11), et Diodore de Sicile (XVIII, XI, 1), emploient la première. Les monnaies portent Λαμιέων (Mionnet, *Supplément*, t. III, p. 286).

(3) De l'autre côté de cette montagne, par rapport aux Thermopyles, ἡ ἀπαντικρὺ τῆς Οἴτης. Pausan., *Attic.*, I, 1, 3.

(4) Dans l'été de la 1re (ou de la 2e) année de la CXIVe Olympiade, le 28 du mois macédonien Dæsius, d'après les *Ephémérides* d'Eumène et Diodote (αἱ βασίλειοι ἐφημερίδες). Les chronologistes ne sont point d'accord sur la date précise de ce grand événement. Suivant les uns, les indications fournies par les écrivains de l'Antiquité se rapportent au 19 août de l'année (julienne proleptique) 324 avant l'ère chrétienne (Sainte-Croix, *Examen critique des anciens historiens d'Alexandre le Grand* ; 2e édition, p. 636, 639). D'autres, s'en tenant à la date vulgaire, assignent le 11 ou le 13 juin de l'an 323 (Friedrich Jacobs, *Hellas*, p. 436 ; Karl Sintenis, *ad Arrian., Anabas.*, VII, 28, 1 ; t. II, p. 216). Voyez Saint-Martin, *Nouvelles recherches sur l'époque de la mort d'Alexandre* ; Letronne, Notes sur les *Œuvres complètes de Rollin*, t. VI, p. 341 (Didot, 1821) ; Champollion-Figeac, *Égypte ancienne*, p. 390, A (dans l'UNIVERS PITTORESQUE.)

(1) Strabon, IX, p. 433 = 611, 27 ; Diod. Sic., XVIII, VIII, 1.

(2) Diodore le dit formellement : Ἅμα μὲν δόξης ἕνεκεν, ἅμα δὲ βουλόμενος ἔχειν ἐν ἑκάστῃ πόλει πολλοὺς ἰδίους ταῖς εὐνοίαις πρὸς τοὺς νεωτερισμοὺς καὶ τὰς ἀποστάσεις τῶν Ἑλλήνων (XVIII, VIII, 2).

(3) Diod. Sic., XVIII ; VIII, 4 ; cf. XVII, 109.

(4) La 1re année de la CXIVe Olympiade, 324 avant J.-C. On peut voir dans la furieuse diatribe de Dinarque contre Démosthène (§§ 81 et 103 ; p. 39, 40 ; 50 et 51 de l'édition de Mætzner ; Berlin, 1842), à quelles atroces calomnies le grand orateur fut en butte de la part de ses ennemis, à l'occasion des conférences qu'il eut avec Nicanor à Olympie, où il s'était rendu à l'occasion de ses fonctions d'*Archithéore* (διὰ τῆς ἀρχιθεωρίας, Dinarch., *adv. Demosth.*, § 81, p. 40, Mætzner). Il est bien probable, ainsi que le conjecture Mætzner, p. 138, que Démosthène essaya, dans ces conférences que le parti macédonien lui imputait à crime, de détourner Nicanor de proclamer le rappel des bannis.

(5) Du moins, c'est ce que l'on a conclu d'un passage de Justin, que je cite plus bas, col. 691, note 4. Quoique ce passage soit on ne peut plus explicite, quelques historiens modernes, Fr. Jacobs, par

près la victoire du Granique, rétabli le gouvernement populaire dans les villes de l'Asie Mineure (1), la faction oligarchique s'était généralement maintenue en Grèce, et quelquefois même elle avait ressaisi le pouvoir avec l'aide des Macédoniens (2). Ainsi les enfants de Philiade, qui étaient, avant la conclusion du traité avec Alexandre, en possession de la tyrannie de Messène, réclamèrent contre les clauses de ce traité, qui garantissait aux Grecs l'indépendance et la liberté; ils attestèrent le *droit de propriété*, et ils furent rétablis par le Macédonien dans l'héritage paternel. Ainsi, encore, la démocratie fut détruite à Pellène, la plupart des citoyens furent proscrits, leurs biens donnés à des esclaves, et la tyrannie du lutteur Chæron fut imposée à ceux qui demeurèrent (3). Lors donc que la proclamation de Nicanor fut connue, les patriotes sensés ne s'y trompèrent point, et cette *démocratie royale* leur fit horreur. Ils comprirent parfaitement que, sous de beaux semblants de sollicitude pour les proscrits, le roi cachait le dessein de rallumer le flambeau des discordes civiles, de renforcer dans chaque cité, et surtout à Athènes, la bande des traîtres qui vivaient dans la crainte depuis qu'il s'était enfoncé dans l'Orient et depuis qu'Eschine, leur coryphée, était condamné (1). Ils s'étonnèrent, et à bon droit, du silence que la proclamation gardait à l'égard des Thébains, qui avaient été naguère traités avec le plus furieux acharnement, jusque-là que le sol de leur ville avait été labouré et ensemencé (2). Si Alexandre eût été réellement pénétré d'un sentiment de pitié affectueuse pour les bannis, ainsi que ses prôneurs l'insinuaient, et que ses paroles publiques semblaient l'annoncer, il ne se serait point contenté d'épargner çà et là quelques anciens habitants de Thèbes qui avaient combattu contre lui en Asie et de les mettre en liberté (3), il eût réparé le désastre de cette ville infortunée, et l'aurait relevée de ses ruines. Or, au contraire, il excepta formellement les Thébains de la mesure qu'il ordonna en faveur des proscrits (4), afin, sans doute, que la place où Thèbes avait été restât, sous les yeux des Grecs, déserte et sillonnée par la charrue, et leur rappelât sans cesse qu'il savait écraser les peuples et les traiter *en roi*. Cette mesure était d'ailleurs une infraction au traité qu'il avait conclu avec eux à Corinthe, après le sac de Thèbes : *Défense*, y était-il dit, *est faite aux émigrés de partir d'aucune des villes confédérées pour en attaquer une autre*, un Demosthène, où sa *divinité* était bafouée, n'était certainement pas de son goût; il la lui fallait muette.

exemple, n'y ont eu aucun égard : « Das Streben der hellenischen Staaten nach Unabhängigkeit machte ihn (Alexander) besorgt und er befahl deshalb dass alle Städte ihre Vertriebenen, *welche meist aus Oligarchen und makedonisch gesinnten Männern bestanden*, zurückrufen sollten. » (Friedrich Jacobs, *Hellas*, p. 197). Cf. Ed. Mætzner, ad Dinarch., p. 124.

(1) Ainsi il rendit à Sardes et aux autres villes de Lydie leurs lois et la liberté (Arrian., *Anabas.*, I, XVII, 4); il fit rentrer dans Ephèse tous ceux qui en avaient été expulsés à cause de lui; il y rétablit la démocratie (καὶ τὴν ὀλιγαρχίαν καταλύσας δημοκρατίαν κατέστησε. *Id.*, *ibid.*, § 10); et il empêcha que la réaction populaire ne s'emportât aux derniers excès de la vengeance. Arrien dit plus loin que Lysimaque fut chargé par lui d'affranchir les villes de l'Éolide et celles de l'Ionie qui étaient encore soumises aux Perses, d'établir partout, sur les ruines de l'oligarchie, le gouvernement populaire, et de rendre aux habitants leurs lois propres : καὶ τὰς μὲν ὀλιγαρχίας παντα χοῦ καταλύειν ἐκέλευσε, δημοκρατίας δέ τε ἐγκαθιστάναι καὶ τοὺς νόμους τοὺς σφῶν ἑκάστοις ἀποδοῦναι (I, XVIII, 2, Sintenis).

(2) Le discours Περὶ τῶν πρὸς Ἀλέξανδρον συνθηκῶν (Libanius le croit d'Hypéride; Ulpien l'attribue à Hégésippe; d'autres à Démosthène lui-même. Voy. l'*Index Orationum Demosthenicarum*, dans l'édition de Bekker, 1854-1855, t. III, p. 393) nous apprend que la tyrannie fut rétablie par les Macédoniens dans plus d'une ville de la Grèce, et cela, en violation des conventions formelles qui garantissaient aux Hellènes la liberté et l'autonomie (§ 8; t. I, p. 214, Reisk.= t. I. p. 180, Bekker).

(3) Anonyme, Περὶ τῶν πρὸς Ἀλ. συνθηκῶν, §§ 7, 10, 16. Sainte-Croix a donc tort de dire, sans aucune restriction, qu'Alexandre reconnut aisément que le gouvernement populaire était le plus favorable de tous à ses desseins ambitieux sur la Grèce (*Examen critique des anciens historiens d'Alexandre*, p. 464). Évidemment Alexandre, devenu *dieu*, ne compta jamais sérieusement trouver un appui dans la démocratie éclairée; ses agents ne furent et ne purent être que les fauteurs du *gouvernement de la multitude* (ὀχλοκρατία). La tribune, du haut de laquelle étaient dénoncés à l'indignation des vrais amis de la patrie ses habitudes et ses instincts de tyran (τὸ ἔθος αὐτοῦ τὸ τυραννικόν, § 5) \ son mépris de la justice, le privilége impudent qu'il s'arrogeait de violer ses serments, tandis qu'il sommait les Grecs d'observer les leurs (ὡς καὶ τῆς ἐπιορκίας αὐτοκράτορος ὄντος ἐκείνου, § 15); la tribune où pouvaient monter à toute heure un Lycurgue, un Hypéride,

Il y a plus, Hégésippe, ou qui que ce soit, a dit, en parlant de ces mêmes événements, que, si Alexandre avait voulu, il aurait pu, sans violer aucun traité, ramener les Thébains dans leur ville (1). Ce n'est pas tout : Alexandre, dans une lettre aux Athéniens, leur déclara que, s'il avait détruit Thèbes, c'était parce que les Thébains avaient violé les traités (2). Il est vrai que, dans cette même lettre, il leur promettait de rétablir leur ville, s'ils le voulaient (3). Mais, d'une part, il ne leur en laissait pas le choix, puisqu'il leur imposait la condition de livrer Phénix, Prothytès, Charidème, Charès, Ephialte, Démade, Lysiclès, Myrtile, Callias, Charicles, Diotime, Mégaclès, Callisthène, Callippe, Hégémon, Polyeucte, Cléocrite, Hypéride, Lycon, Mnésarque, Démosthène, Damon, Polyeucte, Moerocles, Timonide, Démon, Pœanète, Hégésias, Callisthène, Demon, Pœanète, Hégésias, Callisthène, Demon, Pœanète, Hégésias, Callisthène, Dem

sous peine d'exclusion du traité pour la ville d'où ils seront partis (1). Après une convention si expresse, se constituer avec tant d'éclat le patron des bannis, les faire rentrer d'autorité, et prescrire à ses agents d'employer, au besoin, les armes pour contraindre les villes qui ne se soumettraient point à ses injonctions (2), c'était violer le traité et provoquer l'insurrection pour se donner le cruel plaisir de l'étouffer dans le sang.

Les villes grecques n'osèrent pas résister. La plupart d'entre elles reçurent les bannis et les remirent en possession de leurs biens. Les Athéniens seuls refusèrent d'obéir, et se préparèrent à tout endurer plutôt que d'admettre dans leurs murs cette écume de leur cité, cette sentine de l'exil (3), que le Macédonien leur renvoyait comme un ferment de discorde (4). Les Étoliens, qui avaient des griefs particuliers contre Alexandre (5), se montrèrent disposés à les soutenir dans leur résistance et firent, de concert avec eux, des préparatifs de guerre.

Un généreux et ardent patriote, l'Athénien Léosthène, accepta la difficile et périlleuse mission de réveiller dans les cœurs la haine contre l'universel oppresseur, et de réunir contre lui en un faisceau toutes les forces vives de la nation. Au risque d'être à tout instant livré par les traîtres, suppôts du Macédonien, ils parcourut la Grèce, sans être ostensiblement avoué des Athéniens dont il était le mandataire, engageant à son service huit mille mercenaires que les satrapes d'Asie avaient licenciés, tirant parole des villes, les adjurant de concourir de tous leurs moyens à la délivrance commune. Il réussit à souhait. Telle fut sa dextérité que, sans trop exciter la défiance d'Antipater, il ménagea aux Athéniens le temps dont ils avaient besoin pour prendre leurs dispositions. Sur ces entrefaites, Alexandre mourut, laissant toutes choses dans un grand mouvement. Dès que la nouvelle s'en répandit (6), les Athéniens manifestèrent, mais avec quelque réserve, la joie qu'ils en avaient; et, lorsqu'elle eut été attestée par des gens qui revenaient de Babylone, ils éclatèrent. De leur côté, les Étoliens se déclarèrent et promirent à Léosthène un contingent de sept mille hommes. Toute la Grèce fut appelée aux armes. Les Athéniens, à qui revenait l'honneur du soulèvement, n'épargnèrent pas les sacrifices : quarante quadrirèmes et deux cents trirèmes furent équipées; une levée en masse fut décrétée, tous les citoyens qui n'avaient pas plus de quarante ans furent enrôlés; sept des dix tribus furent mobilisées, montèrent sur la flotte ou entrèrent dans l'armée de terre; les trois autres furent commises à la garde de l'Attique.

Les riches, par amour du repos et du bien-être, conseillaient de ne rien faire (1); mais on ne les écouta point. Phocion ne put rien non plus pour arrêter l'élan du peuple; son humeur chagrine était connue, et l'on ne prit pas garde à ses mots amers et à ses prédictions sinistres. Les orateurs du parti populaire, qui avaient combattu ses motions décourageantes, Hypéride, Polyeucte, et quelques autres, furent envoyés dans les villes du Péloponnèse, pour les presser vivement d'entrer dans la ligue, sans plus tarder. Démosthène, qui avait succombé peu de temps auparavant à la haine acharnée de ses ennemis, et qui était alors en exil, partit aussitôt du lieu où il languissait tristement (2), se joignit à ces véhéments orateurs et se fit l'ambassadeur volontaire de sa patrie pour lui chercher de nouveaux alliés. En plus d'une ville, il fit tête aux fauteurs du parti de l'Étranger, démasquant leur perfidie et foudroyant leurs sophismes (3), inébranlable dans la défense de la Grèce contre la Macédoine, *noble fondement*, dit Plutarque, *sur lequel il avait établi sa vie de citoyen* (4). Rappelé par les Athéniens reconnaissants, il rentra triomphant dans sa ville; et il reprit, pour ne le quitter plus qu'à la mort, le poste d'honneur à la tribune aux harangues.

Une bonne partie des villes répondirent à l'appel de la patrie, et s'associèrent à la ligue. Léosthène entra en campagne, et frappa tout

(1) Anonym., Περὶ τῶν πρὸς Ἀλέξανδρον συνθηκῶν, § 16; p. 182, Bekker; cf. Sainte-Croix, p. 220.

(2) Γεγράφαμεν δὲ Ἀντιπάτρῳ περὶ τούτων, ὅπως τὰς μὴ βουλομένας τῶν πόλεων κατάγειν ἀναγκάσῃ (Lettre d'Alexandre aux bannis; dans Diodore de Sicile, XVIII, VIII, 4).

(3) Omnia potius toleraturi, quam purgamenta quondam urbis suæ, tunc etiam exsilii, admitterent. (Q. Curt., X, II, 7.)

(4) Quæ (Epistolæ) recitatæ, præsente universa Græcia, in mercatu Olympiaco, magnos motus fecerunt, *quod plurimi non legibus pulsi patria, sed per factionem Principum fuerant, verentibus iisdem Principibus ne revocati potentiores in re publica fierent* (Justin, XIII, 5).

A quelque parti que les bannis appartinssent, leur retour ne pouvait être qu'une cause de dissensions et de troubles. Cf. Dinarch. *in Demosth.* § 94.

(5) Diod. Sic., XVIII, VIII, 6. (Sainte-Croix, p. 468, a interprété tout de travers ce passage de Diodore.)

(6) Diod. Sic., XVIII, IV, 4. — « La nouvelle est fausse, disait Démade; *autrement, on aurait déjà senti par toute la terre l'odeur d'un tel mort* (πάλαι γὰρ ἂν ὅλην ὄξειν νεκροῦ τὴν οἰκουμένην) ». Plutarch., *Phoc.*, XXII, 3. Cf. Demad., *Fragm.*, 7, p. 442 A (Didot).

(1) Τῶν μὲν κτηματικῶν συμβουλευόντων τὴν ἡσυχίαν ἄγειν. (Diod. Sic., XVIII, X, 1.)

(2) Plutarch., *Demosth.*, 26 : ἤνεγκε δὲ τὴν φυγὴν μαλακῶς ἐν Αἰγίνῃ καὶ Τροιζῆνι, καθεζόμενος τὰ πολλὰ καὶ πρὸς τὴν Ἀττικὴν ἀποβλέπων δεδακρυμένος, ὥστε φωνὰς οὐκ εὐγνώμονας οὐδ' ὁμολογούσας τοῖς ἐν τῇ πολιτείᾳ νεανιεύμασιν ἀπομνημονεύεσθαι. Voyez la belle *Introduction de* M. Ch. Galuski *à la Vie de Démosthène par Plutarque*.

(3) Id., *ibid.*, 27.

(4) Λαβὼν τῆς πολιτείας καλὴν ὑπόθεσιν τὴν πρὸς Φίλιππον ὑπὲρ τῶν Ἑλλήνων δικαιολογίαν. *Ibid.*, § 12.

d'abord un grand coup sur les Béotiens, que leur complicité avec l'ennemi dans le crime de la destruction de Thèbes attachait étroitement à lui. Antipater, pris au dépourvu, ramassa en toute hâte le peu d'hommes qu'il put encore trouver dans la Macédoine épuisée par son héros (1), et entra en Thessalie avec trente mille hommes d'infanterie et six cents de cavalerie; tandis que la flotte, composée de cent dix trirèmes, longeait les côtes de la mer. En même temps il pressa Cratère et Léonnat de venir au plus vite à son secours. Le premier était en Cilicie, à la tête de plus de dix mille vétérans libérés, qu'il ramenait en Europe; et le second était dans la Phrygie de l'Hellespont, dont il avait reçu le commandement lors du partage des provinces. Les Thessaliens, qui d'abord inclinaient vers Antipater, se laissèrent persuader par les Athéniens, et envoyèrent à Léosthène leur excellente cavalerie; en sorte que les Grecs se trouvèrent, au début, très-supérieurs en nombre aux Macédoniens.

On le voit, c'était le moment, ou jamais, pour les Grecs de prendre les armes et d'essayer de secouer le joug; les conseils de la sagesse étaient ici d'accord avec les plus généreuses inspirations du patriotisme. Quoi que les zélateurs de la paix eussent pu dire, l'instinct du parti populaire l'avait bien guidé. Évidemment la mort d'Alexandre ne pouvait qu'empirer le sort de la Grèce, et ses successeurs, très-inférieurs à lui, et n'ayant contracté dans une longue pratique de la guerre que des habitudes de perfidie et d'orgueil, de rapine et de férocité, n'étaient pas gens à user de ménagements envers elle. Un des premiers actes de Perdiccas, nommé régent, avait été de faire massacrer, en trahison et au mépris d'une capitulation formelle, un corps d'environ vingt-cinq mille Grecs, établis jadis par Alexandre dans la Haute-Asie (2), et qui avaient essayé de regagner leur patrie (1), tous hommes éprouvés dans les batailles, et qui avaient pour lui versé leur sang du Granique à l'Indus (2). Cette atrocité, prélude de toutes celles que l'on vit plus tard (3), était un avertissement sinistre pour la Grèce, et lui ôtait tout espoir que sa condition pût s'améliorer, si elle ne profitait pas de la confusion qui allait suivre la mort du conquérant.

Antipater fut vaincu d'abord en bataille rangée; et la route de la Macédoine lui fut fermée; ce qui le contraignit à se jeter dans Lamia, seule ville des Méliens qui se fût déclarée pour la Macédoine (4). Il se hâta d'en relever les murs et de s'y fortifier; la place étant d'ailleurs abondamment pourvue de machines de guerre et de projectiles de toute

(1) Ἐσπάνιζε γὰρ ἡ Μακεδονία στρατιωτῶν πολιτικῶν διὰ τὸ πλῆθος τῶν ἀπεσταλμένων εἰς τὴν Ἀσίαν ἐπὶ διαδοχὴν τῆς στρατιᾶς. Diod. Sic. XVIII, XII, 2. — En 1815, nous goûtâmes aussi les fruits savoureux des conquêtes et de la gloire. Quand Napoléon tomba, il laissait, dit Chateaubriand, *la France labourant son sol avec des femmes* (*Mémoires d'Outre-Tombe*, t. VI, p. 251). — « En traversant les campagnes, j'ai été confondu de voir combien la population était rare et clair-semée, combien surtout l'âge viril manquait dans les villages. » (Lettre de Sismondi à Madame de Lasteyrie, 2 septembre 1815; dans la *Correspondance littéraire* du 5 mars 1858; p. 97-98.) — « En France, aux dernières années de Napoléon, toute la population active étant enlevée régulièrement par la guerre, on a vu la taille baisser. Encore quelques années d'un tel système, et la race aurait changé. » (Michelet, *Légendes démocratiques du Nord*, p. 244.)

(2) Alexandre avait emprunté aux rois de Perse leur système puéril et barbare de *transportations*, si justement odieux aux Grecs. (*Voy.* plus haut, l'article LADA, col. 624.) Il le recommandait expressément dans ses *Mémoires* (Ὑπομνήματα) : Πρὸς δὲ τούτοις πόλεων συνοικισμοὺς καὶ σωμάτων μεταγωγὰς ἐκ τῆς Ἀσίας εἰς τὴν Εὐρώπην καὶ κατὰ τοὐναντίον ἐκ τῆς Εὐρώπης εἰς τὴν Ἀσίαν, ὅπως τὰς μεγίστας ἠπείρους ταῖς ἐπιγαμίαις καὶ ταῖς οἰκειώσεσιν εἰς κοινὴν ὁμόνοιαν καὶ συγγενικὴν φιλίαν καταστήσῃ. Diod. Sic., XVIII, IV, 4.

(1) Ἀπροσδοκήτως γὰρ αὐτοῖς ἐπιθέμενοι (οἱ Μακεδόνες) καὶ λαβόντες ἀφυλάκτους, ἅπαντας κατηκόντισαν καὶ τὰ χρήματα διήρπασαν. Diod. Sic., XVIII, VII, 9.

(2) Id., *ibid.*, § 2.

(3) Le même Perdiccas, celui à qui Alexandre mourant avait donné son anneau (Diod. Sic., XVIII, II, 4), ayant pris Ariarathe, roi de Cappadoce, et ses proches, les fit tous mettre en croix, après leur avoir fait endurer les derniers outrages : Τοῦτον μὲν οὖν καὶ τοὺς συγγενεῖς αὐτοῦ πάντας αἰκισάμενος ἀνεσταύρωσε (Diod. Sic., XVIII, XVI, 3).

Malgré cela, l'un des deux auteurs du *Précis d'histoire ancienne*, longtemps classique dans nos Écoles, estime que les choses allaient, en somme, assez bien, et que les Grecs auraient mieux fait de se tenir tranquilles. Dans le chapitre qu'il consacre à cette époque affreuse, il dit doctement : *On ne peut méconnaître que la guerre perd insensiblement une partie de ses rigueurs, et la conquête les plus cruels de ses anciens droits.* (Chap. XXXIV, p. 388, 7e édition.) C'est à n'en pas croire ses yeux. L'honorable professeur semble avoir pris à tâche de dénigrer Démosthène : il sourit à la conquête macédonienne, qui ne valut aucun bien à la Grèce et qui lui causa tant de maux; il en parle avec complaisance; il la glorifie comme aurait pu faire le chancelier de Philippe ou l'épistolographe d'Antipater. — On a dit aussi que la domination de l'Autriche est un bien pour l'Italie, et que la Pologne a, sans qu'elle le soupçonne, gagné beaucoup à passer sous le sceptre des czars. — La vieille opinion, celle que les grands politiques du succès appellent l'opinion *banale*, est pourtant la bonne. La Grèce s'éteignit sous le joug des Macédoniens. « Ce ne sont plus, dit excellemment Rollin, en qui la droiture de l'esprit et la fermeté du sens moral suppléaient souvent à la science, ce ne sont plus ces beaux siècles de la Grèce, féconds en grands hommes et en grands exemples : si l'on en trouve encore quelques traces et quelques restes, ce sont comme des éclairs qui passent rapidement et qui ne se font remarquer que par la profonde nuit qui les précède et qui les suit. » (*Histoire des successeurs d'Alexandre;* Avant-propos, § I; t. VI, p. 380, édit. Letronne, 1821.)

(4) Diod. Sic., XVIII, XI, 1.

espèce, il fut bientôt en mesure d'y soutenir un siége. Léosthène se porta avec toutes ses troupes sous les murs de Lamia, et y établit fortement son camp. Plusieurs fois il essaya, mais sans succès, d'emporter la ville d'assaut; l'ennemi se bornait à repousser les attaques, attendant, pour prendre l'offensive, que les renforts fussent arrivés d'Asie. Il lui fallut convertir le siége en blocus, afin de réduire la place par la famine. Il l'environna donc d'un mur de contrevallation et conduisit tout autour un fossé large et profond (1). Antipater fut bientôt réduit à la dernière extrémité; et il ne pouvait tarder beaucoup à se rendre, lorsque Léosthène, qui avait été heureux jusque-là dans tout ce qu'il avait entrepris, fut blessé grièvement au moment qu'il arrivait pour secourir ses travailleurs. Transporté à demi-mort dans le camp, il expira trois jours après. Athènes, qui lui devait tant et qui avait fondé sur lui de si hautes espérances, ne fut point ingrate : elle lui fit des funérailles solennelles, et confia l'honorable tâche de prononcer son oraison funèbre (2) au premier des orateurs après Démosthène, à Hypéride, que sa haine généreuse contre la Macédoine désignait au choix du vrai peuple. Antiphilos lui succéda dans le commandement des troupes.

Ce fut dans ces conjonctures que Léonnat arriva d'Asie, et entra en Thessalie avec plus de vingt mille fantassins et deux mille cinq cents cavaliers. Les Grecs levèrent le siége de Lamia, incendièrent leur camp, marchèrent à sa rencontre, et lui présentèrent la bataille avant qu'il eût pu opérer sa jonction avec Antipater. Ils étaient déjà affaiblis par la retraite des Étoliens, qui s'étaient rendus chez eux pour vaquer à leurs affaires propres; et ils n'avaient plus que vingt-deux mille hommes d'infanterie et trois mille cinq cents de cavalerie (3). Ils remportèrent néanmoins une victoire complète. Léonnat, qui aspirait à épouser Cléopâtre, sœur d'Alexandre, et à devenir maître de la Macédoine, se flattait de pouvoir justifier ses prétentions par un coup d'éclat; mais il se laissa enfermer dans des lieux bas et marécageux, d'où il ne put se tirer. La phalange fut rompue par la cavalerie thessalienne, qui la chargea impétueusement, sous les ordres de Ménon. Lui-même, après avoir déployé une valeur brillante, tomba, percé de coups, et expira sur le champ de bataille (4).

(1) Καὶ τάφρον ὤρυττε μεγάλην καὶ βαθεῖαν. Id., 18, 13, 3. Cf. Hyperid. *Epitaph.*, col. 9, l. 34 sqq.

(2) M. Churchill Babington a édité tout récemment (Cambridge, 1858) ce mémorable discours, presque entier, d'après un papyrus du *British Museum*. Ce précieux monument de l'éloquence attique vient d'être publié de nouveau par M. F. Dehèque, avec une traduction française et des notes (Firmin Didot frères).

(3) Id., XVIII, ch. XIV et XV.

(4) Id., XVIII, XV, 1-4.

Antipater, qui n'arriva que le lendemain, recueillit les débris de l'armée de Léonnat, dont la mort le débarrassait d'un compétiteur redoutable, et il opéra, comme il put, sa retraite par les montagnes, sans oser affronter les vainqueurs. Ainsi, les Grecs n'étaient pas moins heureux sous Antiphilos que sous Léosthène. Mais, sur mer, la fortune leur fut contraire. La flotte macédonienne, entretenue à grands frais, et n'ayant d'ailleurs éprouvé aucune perte notable pendant l'expédition d'Alexandre en Asie, était entière. Elle montait à deux cent quarante vaisseaux. Les Athéniens, par un suprême effort, portèrent la leur à deux cent soixante-dix (1). Deux fois Éétion, leur navarque, attaqua, près des îles Échinades, Clitus, l'amiral macédonien; deux fois il fut vaincu et éprouva de grands dommages. Cratère, qui arrivait de Cilicie au secours d'Antipater avec de puissants renforts, eut donc toute facilité pour passer d'Asie en Europe. Il entra bientôt en Thessalie avec dix mille fantassins qui avaient fait les guerres d'Alexandre, mille archers et frondeurs et quinze cents cavaliers et joignit Antipater sur les rives du Pénée. Leurs forces réunies étaient de quarante mille fantassins, pesamment armés, trois mille archers et frondeurs, et cinq mille cavaliers. Les Grecs, légers et inconsidérés comme d'ordinaire, étaient enivrés de leurs premiers succès; ils y avaient puisé une confiance excessive, qui devait leur être funeste (2). Plusieurs étaient rentrés dans leurs foyers où les rappelaient leurs intérêts particuliers. Sans qu'il y eût eu désertion, il y avait dispersion. On ne comptait plus au camp que vingt-cinq mille fantassins et trois mille cinq cents cavaliers. Antipater ayant repris l'offensive aussitôt après l'arrivée de Cratère, on se hâta de rappeler les absents; mais les généraux macédoniens ne leur laissèrent pas le temps de rejoindre et brusquèrent l'attaque. La bataille eut lieu près de Crannon, sous l'archontat de Philoclès, la troisième année de la cent quatorzième Olympiade (3), 322 avant J.-C. La cavalerie thessalienne, qui était le nerf de l'armée des alliés, fut victorieuse comme l'année précé-

(1) Il paraît bien que tel est le chiffre qu'a voulu donner Diodore, quoique les manuscrits n'indiquent que *cent* soixante-dix : Οἱ Ἀθηναῖοι πρὸς ταῖς ὑπαρχούσαις ναυσὶν ἄλλας κατεσκεύασαν, ὥστε γενέσθαι τὰς πάσας ἑκατὸν ἑβδομηκόντα, XVIII, XV 8. Cf. ch. X, § 2.

(2) C'est ce qui explique le mot amer de Phocion : « Et quand donc cesserons-nous de vaincre? » Πότε ἄρα παυσόμεθα νικῶντες; Plutarch., *Phoc.*, XXIII.

(3) Au mois de Métagitnion, le second de l'année attique; Plutarch., *Demosth.*, XXVIII; Cf. Sainte-Croix, *Examen critique*, etc., p. 641 et 642.

Crannon ou Crannon était une ville de Thessalie, située dans la Pélasgiotide, à peu de distance de Larisse.

dente ; mais leur infanterie ne put soutenir l'effort de la phalange et se retira sur les hauteurs ; ce qui obligea la cavalerie à se replier, dans le temps même qu'elle allait pousser plus avant. Les pertes furent petites de part et d'autre (1), et rien n'était au fond moins décisif que ce premier engagement ; les Grecs s'étaient retirés en bon ordre sur les hauteurs, et ils n'y avaient pas été entamés (2). Mais enfin ils s'étaient repliés ; et ce fut assez de cela pour que des deux côtés la victoire fût attribuée aux Macédoniens.

Une bataille perdue est une bataille que l'on croit perdue (3). Le lendemain, Antiphilos et Ménon, qui commandaient les Grecs, tinrent conseil pour savoir si l'on attendrait le retour des auxiliaires, afin de livrer avec eux une bataille décisive, ou bien si, obéissant à la nécessité présente, on enverrait des députés au Macédonien pour négocier la paix. Le second avis prévalut. Mais Antipater reçut avec une extrême dureté les ouvertures des députés, refusant absolument de conférer sur les conditions d'une paix générale, qui comprendrait tous ceux qui avaient pris part à la guerre, et leur signifiant sa résolution inébranlable de n'admettre que les envoyés particuliers de chaque ville, et de ne faire que des traités séparés. Et comme les Grecs se récriaient, et se défendaient d'en passer par où il voulait, il assiégea toutes les villes de la Thessalie et les enleva de vive force une à une, sans qu'ils pussent les secourir. La ligue ne tarda pas à se dissoudre ; chaque cité traita pour son propre compte, et obtint, à ce qu'il paraît, des conditions qui pouvaient passer pour modérées (4). Les Etoliens et les Athéniens, qui avaient suscité la guerre, et qui étaient animés d'une plus violente haine contre la Macédoine, se trouvèrent ainsi exposés seuls au profond ressentiment du vainqueur. Il leur fallut bientôt aussi, à eux comme aux autres, solliciter la paix. Démade et Phocion, qui avaient du crédit auprès d'Antipater, furent députés vers lui. Il était temps, car déjà il était en marche sur Athènes. « J'exige, leur dit-il, que les Athéniens se soumettent sans condition. Quand j'étais enfermé dans Lamia, Léosthène ne voulut entendre à aucun arrangement. Aujourd'hui c'est mon tour, et j'impose la loi qu'il prétendait me faire subir (1). » La résistance étant jugée impossible, force leur fut bien de se soumettre. Antipater avait sous les yeux les ruines encore fumantes de Thèbes, *où volaient les hirondelles*, il eût pu sans doute, s'il l'eût voulu, détruire Athènes de fond en comble, et faire aussi passer la charrue sur le sol jonché de débris, égorger les habitants ou les vendre aux marchands d'esclaves. Il ne le fit point. Plus maître de lui que n'avait été son roi, il considéra qu'après tout, les Athéniens devenant sujets macédoniens, il valait mieux conserver leur ville et les laisser vivre, ne fût-ce que pour avoir à qui commander (2). Il leur fit grâce de la vie ; et il accorda aux riches de rester en possession de leurs biens (3). Mais il bouleversa la constitution d'Athènes, abolit la démocratie, et, sur ses ruines, fonda le gouvernement des riches. Ceux qui possédaient plus de deux mille drachmes conservèrent, à l'exclusion de tous les autres, une existence politique. A eux seuls désormais appartint le droit de suffrage ; eux seuls furent investis des magistratures. Les pauvres et les malaisés furent privés de toute participation aux affaires, comme turbulents et d'humeur belliqueuse (4). Toutefois il fut loisible à ceux de ces déshérités qui voulurent s'expatrier, d'aller s'établir en Thrace. Il y en eut plus de douze mille qui ne purent endurer le séjour de la nouvelle Athènes, où le Macédonien établissait un si bel ordre (5) ; les neuf mille qui atteignaient au cens légal (c'étaient les *honnêtes gens*) furent maintenus en paisible possession de tous leurs biens, et vécurent en république *modérée*, sous la haute surveillance d'une garnison macédonienne, *qui devait*, dit notre historien optimiste, *ne permettre à personne d'innover* (6). Antipater en usa de même avec presque toutes les villes de la Grèce ; et il ne tient qu'à nous de croire qu'elles s'estimèrent très-heureuses, puisque le premier usage qu'elles firent

(1) Plutarch., *Phoc.*, XXVI. — Diodore (ch. XVII, § 5) dit qu'il périt plus de *cinq cents* hommes dans l'armée grecque et *cent trente* seulement dans celle des Macédoniens.

(2) Diod. Sic., ch. XVII, § 4 : Τηροῦντες τὰς τάξεις ἐπιμελῶς .. ῥᾳδίως ἠμύναντο τοὺς Μακεδόνας ὑπερδέξιον ἔχοντες τὴν στάσιν.

(3) Mot du maréchal de Saxe.

(4) Diod. Sic., ch. XVII, § 7 : Πάσαις συγχωρῶν τὴν εἰρήνην ἐπιεικῶς προσεφέρετο.

(1) Diod. Sic., chap. XVIII, § 3 ; Plutarch., *Phoc.*, XXVI, 4.

(2) « Il faut bien, disait à Sylla le centurion Fufidius, il faut bien que tu en épargnes quelques-uns, si tu veux avoir à qui commander. » (*Vivere aliquos debere, ut essent quibus imperaret.* Florus, III, 21, = II, 9 ; p. 90, 16, O. Iahn. — Cf. Rudolph Jacobs, ad Sallust., *Orat. M. Æm. Lepidi*, p. 229.).

(3) C'est pourquoi Diodore le loue de son *humanité* : Ὁ δὲ φιλανθρώπως αὐτοῖς προσενεχθεὶς συνεχώρησεν ἔχειν τήν τε πόλιν καὶ τὰς κτήσεις καὶ τἆλλα πάντα. Ch. XVIII, § 4. Diodore se connaît si peu en *humanité* qu'il cite comme une chose toute simple la *transportation* des *douze mille* citoyens (et plus) qui ne possédaient pas deux mille drachmes (1833 fr., selon les calculs de Letronne).

(4) Ἅπαντας ὡς ταραχώδεις ὄντας καὶ πολεμικοὺς ἀπήλασε τῆς πολιτείας. Diod. Sic., ch. XVIII, § 4.

(5) Id. *ibid.* ; Plutarch., *Phoc.*, XXVIII.

(6) Φρουρὰν ἠναγκάσθησαν δέξασθαι τὴν οὐκ ἐπιτρέψουσαν οὐδενὶ νεωτερίζειν. § 5.

de leur *honnête et sage liberté* fut de décerner des louanges publiques et des couronnes (1) au restaurateur de l'ordre et de la tranquillité. L'ami de Platon, Xénocrate, qui se piquait de philosophie, mais qui n'était, à entendre les *satisfaits*, qu'un esprit chagrin, un *idéologue*, n'admirait point, comme eux, la bénignité d'Antipater : « Les conditions qu'il fait aux Athéniens, disait-il, sont modérées pour des esclaves, mais elles sont dures pour les hommes libres (2). » Tous les frais de la guerre furent à la charge des Athéniens qui durent, en outre, payer une forte amende. Une garnison fut établie dans la presqu'île de Munychia, qui, entourée de murs, dominait le Pirée et les autres ports d'Athènes. Par une triste rencontre, qui ajouta un degré d'amertume et d'envenimement à la douleur des bons citoyens, cette garnison fit son entrée pendant la solennité des Grands Mystères, et le jour même où l'on conduisait la pompe d'Iacchus (3).

La grande victime de la guerre Lamiaque fut Démosthène. Dès qu'il vit que les Athéniens s'abandonnaient, et qu'ils députaient Démade et Phocion vers Antipater, il comprit que c'en était fait de lui. Antipater avait soif du sang de l'immuable ennemi de Philippe, d'Alexandre et de la Macédoine ; il ne manquerait pas d'exiger, comme avait fait Alexandre après le sac de Thèbes, que les Athéniens le lui livrassent ; Phocion et Démade seraient les premiers à conseiller au peuple d'apaiser le vainqueur en lui donnant cette satisfaction; ses amis et le parti national, vaincus et muets de terreur, ne pourraient ou n'oseraient le défendre ; et une lâcheté solennelle serait décrétée au nom du *salut public*. Rien de tout cela ne pouvait échapper à la pénétration du grand orateur. Il sortit donc encore d'Athènes, où il venait de rentrer en triomphe, et, cette fois, ce fut pour toujours. Hypéride, comme lui compromis et comme lui menacé, tous ceux qui avaient marqué dans la dernière guerre par leur zèle et leur dévouement à la cause nationale, devancèrent par la fuite l'inévitable condamnation que le vainqueur allait arracher au peuple consterné. Le décret de mort fut rendu, sur l'accusation intentée par Démade, cet infâme dont Antipater lui-même disait avec dégoût : *qu'il ne lui restait plus, devenu vieux, que la langue et le ventre, comme à une victime consumée* (1). Mais un simple décret de bannissement ou de mort ne pouvait suffire à la fureur d'Antipater ; il lui fallait la vie de ces illustres proscrits. Il lança donc après eux Archias de Thurium — un scélérat comme il s'en trouve toujours pour exécuter les ordres des tyrans, — qui faisait alors le métier de poursuivre et de livrer les bannis, et qui le faisait avec un tel acharnement et un si déplorable succès, qu'on lui avait donné le nom de *Phygadothéras*, ou *chasseur de fugitifs*. Hypéride, Aristonicus de Marathon et Himérée, frère de Démétrius de Phalères, furent atteints par l'affreux chasseur dans l'île d'Égine, arrachés du temple d'Éaque (2), où ils s'étaient réfugiés, et envoyés à Antipater, qui les fit périr. Hypéride eut la langue coupée (3). Ce privilége d'outrage et de souffrance était bien dû, ce semble, à celui qui avait prononcé l'oraison funèbre de Léosthène.

Démosthène fut moins malheureux. Il mourut en homme libre, et, consolation dernière pour quiconque n'était pas de cœur avec l'ennemi, il frustra de leur proie Archias et son digne patron (4). « Il s'était retiré dans l'île

(1) Ἐπαίνων καὶ στεφάνων ἔτυχεν, § 8.

(2) Plutarch., *Phoc.*, XXVII, p. 753 F. Il refusa dans la nouvelle république le droit de cité que voulait lui conférer Phocion. — Diogène de Laërte, *Vie de Xénocrate* (p. 95, 17, Cobet), touche un mot, après Diodore et Plutarque, de la mission que l'austère philosophe remplit auprès Antipater, de la part des Athéniens, pour leur obtenir de moins rigoureuses conditions.

(3) Plutarch., *Phoc.*, XXVIII.

(1) Plutarch., *Phoc.*, I, p. 741 F; *Reg. et Imperat. Apophth.*, p. 183 F = t. Ier, p. 219, 220, Didot. Cornélius Népos (*Phoc.*, II.) lui associe formellement Phocion : « *Magnum in odium pervenit* (Phocion) *suorum civium... quod ejus consilio Demosthenes cum ceteris, qui bene de re publica meriti existimabantur, populi scito in exilium erant expulsi.* » Cela est bien vraisemblable; car, une fois déjà, lorsque Alexandre avait demandé qu'on lui livrât Démosthène, Lycurgue, Hypéride et plusieurs autres orateurs, Phocion le *vertueux* (ὁ Χρηστός, dans Plutarque et dans Suidas ; *Bonus* dans Corn. Népos et dans Valère-Maxime. — La note de K. Nipperdey sur Népos, *Phoc.*, 1, 1, p. 136, fixe bien le sens de cette épithète consacrée) avait été d'avis de déférer à son désir et de lui faire cette libation de sang athénien (Plutarch., *Phoc.*, IX, p. 746 B; XVII, p. 749 C; Diod. Sic.; XVII, 15).

Quel qu'ait été le mérite de Phocion, on est irrité de le voir si bien voulu d'Antipater. Intelligence disgracieuse, caractère absolument dépourvu d'aménité, Phocion était un de ces hommes *vertueux* qui n'ont aucunement le don de faire aimer la vertu, un de ces politiques grondeurs et maussades, toujours vantés de l'ennemi, et qui seuls trouvent grâce devant lui.

(2) Et non du temple d'*Ajax*, comme le dit Rollin; par erreur, t. VI, p. 423.

(3) Plutarch., *Dem.*, XXVIII; Lucian. *Demosth. Encom.* § 31. p. 789, 2. Didot; cf. *Vit. dec. Orr.*, IX, 11-14; Fr. Jacobs, *Hellas*, p. 200.

On en a douté ; mais sur quel fondement ? Un soldat grossier comme Antipater devait être possédé d'une haine inextinguible contre ces orateurs en qui était l'âme de la patrie, et qui l'avaient si souvent flétri, lui et les rois ses maîtres. Antoine, un autre soldat brutal, ne se fit-il pas apporter la tête de Cicéron ? N'ordonna-t-il pas à ses sicaires de couper les mains qui avaient écrit les *Philippiques* ? et ne fit-il pas clouer à la tribune aux harangues ces horribles trophées ? (Plutarch., *Cicer.*, 48 et 49.) — Quelle affreuse joie c'eût été pour un Render, un prince de Lambesc, un duc du Châtelet, de pouvoir, en 89, mettre la main sur Mirabeau ! Et le duc Albert de Saxe, ce barbare si cher aux Émigrés, qui, froidement, écrasa Lille sous une pluie de bombes, combien aurait-il été plus heureux encore s'il lui eût été donné de tourmenter Vergniaud et Condorcet ?

(4) *Publica voluptas erat, quod e faucibus avi-*

de Calaurie (1), et s'était rendu suppliant dans le temple de Neptune. Archias y passa sur des esquifs; et, étant descendu à terre avec quelques soldats de Thrace, il alla dans le temple, et fit tous ses efforts pour persuader à Démosthène de venir avec lui vers Antipater, l'assurant qu'il ne lui serait fait aucun mal. Démosthène connaissait trop les hommes pour se fier à sa parole. Il savait que ces âmes vénales et vendues à l'iniquité, ces infâmes ministres d'ordres également injustes et cruels, ne se piquent pas, non plus que leurs maîtres, de sincérité et de vérité. Pour éviter de tomber entre les mains d'un tyran qui aurait exercé sur lui toute sa fureur, il avala du poison, qu'il portait toujours sur lui. Ce poison produisit son effet assez promptement. Se sentant affaibli, il s'avança, soutenu sur les bras de quelques domestiques, et tomba mort au pied de l'autel (2). »

Ce fut un déboire amer pour Antipater et Cassandre; Démosthène leur avait infligé une dernière mortification en les privant du plaisir de l'assassiner. Ils s'étaient promis d'épuiser sur lui la rage de leurs bourreaux; et déjà ils savouraient en idée les exquises tortures qu'ils lui avaient réservées. Peut-être aussi avaient-ils espéré qu'à la vue des instruments de supplice il se troublerait et s'abaisserait à la prière, ou que, la nature succombant à l'excès de la souffrance, il lui échapperait une parole qui entacherait sa gloire (3).

Après ces laborieuses campagnes, Antipater retourna en Macédoine, où il se livra à loisir aux douces joies de la famille. Il récompensa magnifiquement Cratère, qui l'avait sauvé. Il lui donna en mariage sa *bien-aimée fille*, la belle Phila, *une des princesses de son siècle les plus accomplies*, dit le bon Rollin (1). La cérémonie fut brillante et la pompe fut auguste.

Peu de temps après, les Athéniens, rendus à eux-mêmes, s'empressèrent d'acquitter la dette de reconnaissance que la patrie avait contractée envers l'incomparable orateur. Des honneurs publics furent rendus à sa mémoire; une statue d'airain, ouvrage du sculpteur Polyeucte, lui fut érigée, et il fut décrété que, d'âge en âge, l'aîné de sa famille serait nourri dans le Prytanée aux frais de l'État (2). Léosthène ne fut pas non plus oublié. Une peinture d'Arcésilaos consacra, au Pirée, les traits de ce jeune héros (3).

Quant aux antagonistes de Démosthène, ils eurent une mort affreuse. Phocion fut emporté dans la violente réaction populaire qui détruisit l'œuvre éphémère d'Antipater. Le peuple ne voulut voir en lui qu'un *ami de l'ennemi*, et lui fut implacable. Dinarque, qui avait fait condamner Démosthène à l'exil lors de l'affaire d'Harpalos, fut pris de vertige et vint se livrer lui-même à Polysperchon, un vieux général macédonien sans pitié, qui le fit mourir sur la roue (4). Démade, qui était tourmenté du besoin de trahir, et qui ne pouvait retenir sa langue de vipère, se perdit aussi lui-même. Antipater étant tombé malade, il se hâta d'écrire à Antigone : *Il est temps que tu viennes prendre en main les affaires de la Macédoine et de la Grèce; elles ne tiennent plus qu'à un fil, à un fil vieux et pourri.* La lettre venait d'être interceptée par Cassandre, lorsque Démade, dénoncé par Dinarque et poussé par une divinité vengeresse, arrivait en Macédoine avec son fils. Cassandre, le vrai sang d'Antipater, sévit avec une barbarie révoltante contre le trop mordant orateur. Il prit d'abord l'enfant, et l'égorgea sous les yeux du père, et assez près de lui pour que le sang, rejaillissant sur son visage, il en fût tout inondé; puis il le tua lui-même sur le corps palpitant de cette innocente victime (5).

dissimorum luporum educeretur præda. (Senecæ *Consolatio ad Marciam*, ch. XXII.) — Un de ses familiers, Démocharès, qui avait épousé sa nièce, disait que les dieux l'avaient, dans leur bonté, soustrait par une mort douce et prompte à la cruauté des Macédoniens : Οὐχ ὑπὸ φαρμάκου, θεῶν δὲ τιμῇ καὶ προνοίᾳ τῆς Μακεδόνων ὠμότητος ἐξαρπαγῆναι συντόμως καταστρέψαντα καὶ ἀλύπως. Plutarch. *Dem.*, XXX, 2.

(1) Calaurie, aujourd'hui *Poros*, est une petite île située en face de Trézène, à l'entrée du golfe Saronique. Il y avait dans cette île un temple consacré à Neptune et qui jouissait du droit d'asile. C'est dans ce temple que Démosthène s'était réfugié. V. la note de M. Ch. Galuski, p. 74. Cf. Ps-Demosth. *Epist.*, II, 16, 17.

(2) Rollin, *Histoire ancienne*, livre XVI, § II; t. VI, p. 423, Letronne. Voyez le beau récit de Plutarque; Lucien, *Éloge de Démosthène; Vit. X Orator.*, VIII, 41-49; Pausanias, I, 8, 3.

La mort de Démosthène arriva le 16 de pyanepsion de la troisième année de la CXIVe Olympiade, qui correspond au 13 octobre de l'an 322 avant J. C. (D'autres disent au 10 novembre. Cf. Ant. Westermann, *De Vita Demosthenis Commentatio*, p. XXXIX; Galuski, ad Plutarch., *Dem.*, § 30, p. 78.) — Hypéride était mort depuis sept jours (*Vitæ X Orat.*, IX, 12).

(3) C'était l'espoir de Néron quand il reçut la lettre de Thraséas : « Eos codicillos Nero properanter accepit, spe exterritum Thraseam scripsisse per quæ claritudinem Principis extolleret *suamque famam dehonestaret.* » (Tacite, *Ann.*, XVI, 24.)

Ὑπερίδου λόγος ἐπιτάφιος.

Diodore de Sicile, livre XVIII, ch. VII-XVIII.

Plutarque, *Vie de Démosthène*, ch. XXVII et suiv.

Id., *Vie de Phocion*, chap. XXII et suiv.

Vies des dix Orateurs, dans les *Œuvres morales* de Plutarque, t. II, p. 1025-1039, Didot.

(1) *Histoire ancienne*, t. VI, p. 423, Letronne.

(2) Plutarch., *Demosth.*, XXX, 3; *Vitæ X Orator.* VIII, 55; Pausanias, I, 8; Voy. le décret rendu à la requête de Démocharès, le mari de sa nièce (à la suite des *Vies des dix Orateurs*, p. 850, 851 = p. 1036, 1037, Didot.).

(3) Pausan., *Attic.*, I, 1, 3.

(4) Plutarch., *Phoc.*, XXXIII, 3 : Τὸν μὲν Δείναρχον εὐθὺς ἐκ προόδου λαβεῖν ἐκέλευσε (Πολυσπέρχων) καὶ στρεβλώσαντας ἀποκτεῖναι.

(5) Plutarch., *Phoc.*, XXX, 5; *Dem.*, XX, 2.

Cornélius Népos, *Vie de Phocion*, ch. II.

Justin, livre XIII, ch. V.

Rollin, *Histoire ancienne*, livre XVI, § II; t. VI, p. 409-428, édit. Letronne.

Friedrich Jacobs, HELLAS (*Vorträge über Heimath, Geschichte, Literatur und Kunst der Hellenen*; Berlin, 1853 : publié par Wüstemann), p. 197 et suiv.

Ant. Westermann, *Quæstiones Demosthenicæ*, IVe partie.

ÉDOUARD CARTERON.

LAMIE (*Mythologie grecque*). Duris de Samos racontait, dans le second livre de ses *Libyques*, qu'une femme d'une grande beauté, nommée Lamia, ayant été séduite par Jupiter, Junon, sans mesure dans sa jalousie, la poursuivit d'une haine implacable. L'infortunée perdit successivement tous ses enfants, et, afin qu'elle fût sans cesse en proie à son affreuse douleur, la cruelle déesse la condamna à ne dormir ni la nuit ni le jour; en sorte que le chagrin et l'insomnie eurent bientôt consumé sa jeunesse et flétri sa beauté.

L'excès de la souffrance et de la fatigue l'ayant rendue aussi laide et aussi méchante qu'elle avait été charmante et douce au temps où elle embrasait le cœur de Jupiter, elle se mit à enlever, pour les faire périr, les enfants des autres femmes, et elle devint ainsi un objet d'universelle horreur (1). Son céleste amant, touché de pitié, lui accorda le don singulier de pouvoir tirer ses yeux de leur orbite et les y replacer à volonté (2); il lui accorda même de pouvoir prendre toutes les formes qu'elle voudrait (3). Il eût pu, ce semble, agir plus utilement en faveur de cette malheureuse qu'il avait perdue, et surtout plus judicieusement. Ne faire que cela pour son amante, lorsqu'on est Jupiter, ce n'est vraiment pas assez.

Lamia était, dit-on, fille de Bélus et de Libye (4), et elle eut pour fille la fameuse Scylla (5). Diodore raconte à peu près les mêmes choses; et il rattache, comme Duris de Samos, le mythe de Lamia aux anciennes traditions du royaume méditerranéen de Libye. On montrait aux environs d'Automala une caverne tapissée d'ifs et de lierres, où la reine Lamia avait passé ses jours depuis qu'aliénée par la douleur et possédée d'une rage aveugle contre les mères plus heureuses qu'elle, son plus grand plaisir avait été de faire arracher de leurs bras leurs enfants en bas âge pour les livrer aussitôt à ses égorgeurs. La pauvre femme avait aussi cherché dans l'ivresse l'oubli de ses maux; et, quand elle était en pointe de vin, tout, dans le royaume, allait comme il pouvait, et chacun, sans plus de souci de l'autorité royale, faisait à sa guise. Sa funeste habitude, sa négligence à remplir son office de reine, l'auguste abrutissement où elle tomba peu à peu, donnèrent lieu de dire qu'elle n'avait l'œil à rien, qu'elle avait totalement perdu le sens de la vue, qu'elle l'avait laissé, ainsi que sa raison, au fond des amphores et des coupes. Sur quoi, des mythographes réalistes et ennemis de la métaphore prétendirent qu'elle jetait ou déposait ses yeux dans un panier (1), et qu'elle les y reprenait à son caprice (2). On imagine quel parti les nourrices et les vieux pédagogues tirèrent de l'histoire de Lamia; ils firent d'elle tout naturellement un épouvantail pour les enfants (3), les menaçant du monstre dévorant, aussi bien que de Mormo (4) et de l'Empuse (5). C'étaient comme les *Croquemitaines* et les *Ogresses* de nos grand'mères et de nos bonnes. Il va sans dire que Lamia avait sa place marquée dans les comédies bouffonnes (6).

Les Lamies se délectaient non-seulement de la chair des enfants, mais encore de celle des beaux adolescents. Elles les berçaient de

(1) Ap. Schol. Aristoph., *Vesp.* 1034; p. 158 B, 30, Didot; Cf. Schol. *Pac.*, 758, p. 194 B.

(2) Αὐτὴν ἐλεήσας ὁ Ζεὺς ἀφαιρετοὺς αὐτῆς τοὺς ὀφθαλμοὺς ἐποίησεν, ὅπως ἂν ἐν αὐτῇ ᾖ ἐξαιρεῖσθαι καὶ πάλιν θεῖναι. Sch. Aristoph., l. c.

(3) Id. *ibid.*

(4) Schol. Aristoph. *Pac.*, 758.

(5) Stesichor. ap. Schol. Apollon. Rhod., IV, 828.

(1) Καὶ διὰ τοῦτ' ἐμυθολόγησάν τινες ὡς εἰς ἄρσιχον ἐμβάλοι τοὺς ὀφθαλμούς. Diod. Sic., XX, 41, 5.

(2) Plutarch. *De Curiositate*, § 2 (p. 515 F = t. Ier, p. 624, Didot) : Ἐν τῷ μύθῳ τὴν Λαμίαν λέγουσιν οἷοι μὲν εὖδειν τυφλὴν, ἐν ἀγγείῳ τινὶ τοὺς ὀφθαλμοὺς ἔχουσαν ἀποκειμένους· ἔξω δὲ προϊοῦσαν περιτίθεσθαι καὶ βλέπειν.

(3) Lucien, *Philops.* § 2, p. 579 Didot; Schol. Aristophan. *Pac.*, 758. — Diodore de Sicile affirme que de son temps encore, on menaçait les enfants de les donner à Lamia : Διὸ καὶ καθ' ἡμᾶς μέχρι τοῦ νῦν βίου παρὰ τοῖς νηπίοις διαμένειν τὴν περὶ τῆς γυναικὸς ταύτης φήμην, καὶ φοβερωτάτην αὐτοῖς εἶναι τὴν ταύτης προσηγορίαν (XX, XLI, 4) Cf. Strabon, livre Ier, ch, II, § 8; p. 19, Cas. = p. 24, 15, Meineke.

(4) Theocrit. *Adoniaz.*, 40; Valckenaer, sur ce vers de Théocrite, cite, p. 346, un passage, devenu classique, du Scholiaste de Grégoire de Nazianze. — Cf. Ruhnken. ad *Tim.* p. 182.

(5) Voy., au SUPPLÉMENT, t. III, l'article EMPUSE.

(6) A. Meineke, *Poet. Com.* I, 65 et suiv.; II, 250 et suiv. On connaît ces vers d'Horace, *Epistol. ad Pison.*, 338-340 :

Ficta voluptatis causa sint proxima veris,
Nec quodcumque volet, poscat sibi fabula credi,
Neu pransæ Lamiæ vivum puerum extrahat alvo.

Il y avait une comédie de Cratès ou de Phérécrate qui avait pour titre Λάμια (Schol. Aristoph. *Eccles.*, 77). On a cru, sur l'autorité de trois passages, l'un de Diodore, l'autre de Varron, et le troisième du Scholiaste de Platon, qu'Euripide avait aussi composé une tragédie sous ce titre (Matthiæ, p. 208; Boissonade, *Poetarum græcorum Sylloge*, t. XX, p. 322 et 456; G. Dindorf, ad H. Steph. *Thes. græc. ling.* Voc., Λαμία, t, V. col. 76 B, Didot); mais Th. Welcker et Wagner ont montré qu'il y a de fortes raisons d'en douter (Wagner, *Fragments d'Euripide*, p. 619, 620, et 776 A; édit. A.-F. Didot).

voluptés trompeuses, et les engraissaient pour les dévorer. L'une d'elles fut obligée d'en faire l'aveu au fameux thaumaturge Apollonius de Tyane, *qui tenait le milieu entre les dieux et l'homme* (1), et pour lequel le monde des fantômes n'avait point de secrets, puisque, de l'aveu des Chrétiens, il faisait, en se jouant, tous les miracles qu'il lui plaisait, jusqu'à *ressusciter les morts* (2). Voici comment il fit sentir son pouvoir à une cruelle Lamie. C'est un des traits que son biographe raconte avec le plus de complaisance :

Un charmant jeune homme de vingt-cinq ans, Ménippus de Lycie, qui demeurait à Corinthe, était aimé d'une *petite femme* (γύναιον), venue de l'étranger, jolie, élégante, délicate, et qui se disait riche. Un certain jour qu'il était seul sur la route de Corinthe à Cenchrées, il fut abordé par une inconnue qui le prit par la main, et lui dit : « Il y a longtemps que je suis amoureuse de toi. Mon pays est la Phénicie, et je demeure dans un faubourg de Corinthe. Si tu veux me venir voir le soir, je te charmerai de mon chant, et je te donnerai à boire du vin comme tu n'en as jamais bu. Aucun rival ne te fera ombrage ; nous vivrons de compagnie, et, beaux comme nous sommes tous deux, nous formerons un couple sans pareil. » Ménippus avait déjà quelque teinture de philosophie ; néanmoins il fut séduit de ce doux ramage, et il alla, dès le soir même, chez la belle Phénicienne. Il y retourna le lendemain et les jours suivants. Bref, il fit d'elle ses délices et ne la quitta plus, ne soupçonnant aucunement qu'il eût affaire à un fantôme. Apollonius de Tyane, voyant un si excellent jeune homme courir à sa perte, fut touché de compassion : « Beau fils, lui dit-il un jour, au risque de le désoler, c'est un serpent que tu réchauffes dans ton sein. Cette créature séduisante, tu te crois aimé d'elle ? — Oui, par Jupiter. — Tu n'es pas marié avec elle ? L'épouserais-tu bien ? — Avec le plus grand plaisir ! Quoi de plus délicieux que d'épouser ce qu'on aime ? — Et à quand les noces ? — Bientôt, cela chauffe ; peut-être demain. »

A quelques jours de là, les invités étaient réunis pour le festin des noces. Apollonius entre : « Et où donc est la belle personne pour qui vous êtes tous en ce lieu ? — La voici, dit Ménippus en rougissant. — Et tous ces objets d'or et d'argent, à qui de vous appartiennent-ils ? — A la dame de céans, répondit Ménippus ; car tout ici est à elle. Et quant à moi, je n'y ai absolument rien autre chose que mon manteau. — Eh bien, dit le thaumaturge, tout ce que vous voyez devant vous n'est que vaine apparence. Cette merveilleuse épousée est purement et simplement une de ces Empuses que l'on nomme vulgairement *lamies*. Elles sont très-friandes des plaisirs de Vénus, mais plus friandes encore de chair humaine, et elles prennent aux filets de la volupté ceux dont elles veulent faire leur proie. »

Sur cela, la dame, qui n'avait pas encore parlé, se récria, et dit au Sage : « Tais-toi donc, mon bonhomme, et vite prends-moi la porte ! » Puis elle fit avec les jeunes fous qui étaient priés à souper des gorges chaudes sur les philosophes, les traitant de radoteurs, et le reste. Mais elle avait affaire à forte partie. Le thaumaturge ne lâchait pas prise. Soudain, par un effet de sa puissance surnaturelle, tous les objets d'or et d'argent s'évanouissent en fumée ; tout le domestique, échansons, cuisiniers, etc., disparaissent. Il fallut bien enfin que la belle se rendît et se reconnût vaincue. Alors elle se prit à pleurer et supplia humblement Apollonius qu'il voulût bien ne la réduire pas à se déclarer devant tous les convives. Elle le trouva inflexible, car il voulait convaincre et guérir le trop crédule Ménippus. Elle fut donc forcée d'avouer qu'elle était, en effet, une Empuse ; que si elle s'était emparée du jeune homme, si elle l'avait enlacé dans ses bras, c'était afin de l'engraisser à loisir, et d'en faire sa pâture, un jour ou l'autre ; « car, dit-elle, ma coutume est de me nourrir de corps jeunes et beaux, où le sang est encore pur et sans mélange (1) ».

Les courtisanes qui ruinaient la brillante jeunesse d'Athènes étaient très-justement comparées aux Lamies. *Une lamie*, dit un scholiaste (2), *est une bête qui a un immense*

(1) (Empape), p. 3, Boissonade. (p. 454, 17, Didot).

(2) *Ille mortuis reddidit vitam.* (Vopiscus, *Aurelian.*, § 24). *V.* Letronne, *Statue vocale de Memnon*, p. 54, 55, 257.

(1) Τὰ γὰρ καλὰ τῶν σωμάτων καὶ νέα σιτεῖσθαι ἐνόμιζεν, ἐπειδὴ ἀκραιφνὲς αὐτοῖς τὸ αἷμα. (Philostrate, *De Tyanensi Apollonio Libri*, IV, 25; p. 165, Olear.; = p. 82 et 83, Ant. Westermann ; *Bibliothèque grecque* d'Ambroise Firmin Didot). — Philostrate parle ici, comme d'ordinaire, d'après Damis.

On peut voir dans Plutarque (*Vie de Démétrius Poliorcètes*, chap. XXV et suiv. Cf. Perizonius ad Ælian., *Var. Hist.*, XII, 17; t. II, p. 128, Kühn.) les prouesses de Lamia, la courtisane favorite de Démétrius, et qui, quoique vieille, avait plus d'empire sur lui que Démo *la folle*, alors dans tout l'éclat de la jeunesse. Un poëte comique avait plaisamment assimilé cette insatiable et ruineuse Lamie à l'*Hélépole*, machine fameuse dont Démétrius battait les murs des villes qu'il assiégeait : διὸ καὶ τῶν κωμικῶν τις οὐ φαύλως τὴν Λαμίαν Ἑλέπολιν ἀληθῶς προσεῖπε (Plutarch., *Dem.*, XXVII, 2.) — Apulée donne le nom de *Lamies* à deux vilaines vieilles magiciennes (*Metam.*, I, 17 ; t. I^er^, p. 53, Hildebrand ; Leipzig, 1842).

(2) Schol. Aristoph., *Vesp.*, 1035 : Δάμια· θηρίον ἀπὸ τοῦ ἔχειν μέγαν λαιμόν ; Eustathe, *ad Iliad.*, p. 838, 61, dérive λαμία de λέλαμμαι, λάπτω, lambendo bibere, more canum, luporum et animantium τῶν καρχάρων ; *laper*. Voyez les commentateurs de Suidas et de Hésychius, au mot λαμία ou λάμια ; Cf. Ludwig Preller, *Griechische Mythologie*, t. I^er^, p. 385.

gosier. Il définit du même coup les Laïs et les Phryné.

E. C.

LAMPE DE SÛRETÉ. Ces lampes sont des appareils dont on se sert dans les houillères et dans toutes les mines à grisou pour se préserver des explosions de ce gaz qui sont inévitables lorsqu'on ne s'y éclaire qu'au moyen de lampes ordinaires. Le grisou est, comme on sait, le même gaz que celui qu'on obtient par la distillation de la houille, si ce n'est qu'il est moins inflammable, et la flamme produite par la combustion d'un mélange de l'un ou de l'autre de ces deux gaz avec l'air, quelle que soit la proportion de celui-ci, est toujours interceptée par une toile métallique assez fine pour qu'il s'y trouve de 100 à 140 mailles au centimètre carré. Le dernier de ces deux faits a été constaté par John Davy; et c'est cette découverte importante qui l'a conduit à l'invention de la lampe de sûreté qui porte son nom. Elle consiste en une lampe ordinaire, sur le réservoir de laquelle est fixé un tube de la toile métallique que nous venons de dire, lequel entoure la flamme et l'isole, tout en laissant passer la lumière. Lorsqu'un mélange d'air et de gaz pénètre dans le tube métallique, il s'y enflamme; mais la combustion ne s'étend jamais au-dehors, si ce n'est lorsque la lampe est exposée à un fort courant d'air. Dans ce cas la flamme peut être projetée hors du tube, ce qui empêche la lampe de produire son effet. Aussi Davy avait-il recommandé que l'appareil fût garni d'écrans, ou tout au moins qu'il fût mis à l'abri des courants d'air; et si de graves accidents ont eu lieu quelquefois, c'est que ce conseil de prudence avait été négligé. Ce n'est d'ailleurs pas le seul inconvénient de cette lampe : elle a encore celui d'intercepter une trop grande quantité de lumière, et d'éclairer par conséquent très-médiocrement. A cela près cependant, c'est un préservateur qui ne manque pas d'efficacité. Aussi, non-seulement elle est d'un usage général dans les mines à grisou, mais encore les règlements de police auxquels sont soumises en France les exploitations souterraines prescrivent de l'employer toutes les fois que les ingénieurs des mines le jugent nécessaire.

La fig. 6 (pl. 19, ARTS CHIMIQUES) est une élévation de l'appareil, tel qu'il a été imaginé par Davy. A,A, A, A, réservoir d'huile; B,B, cylindre en gaze métallique; M,M, écrou à vis qui sert à fixer le cylindre sur le réservoir d'huile. Ce cylindre est fermé à sa partie supérieure tantôt par une capsule en cuivre, qui est emboutie et dont le fond est percé de petits trous de 1 millimètre de diamètre; — cette capsule est fixée au cylindre par un fil de fer au moyen d'un renflement qui y est ménagé à cet effet; — tantôt à l'aide d'un chapeau cylindrique, aussi en toile métallique, qui le coiffe assez exactement pour qu'il soit très-difficile de l'enlever lorsqu'il y a été placé. Il est entouré et protégé par 5 ou 6 fils de fer qui sont soudés à une plaque en fer-blanc, qui a pour objet de dissiper la fumée et qui est surmontée d'un crochet servant à suspendre la lampe. Le réservoir A, A, A, A, est traversé par un petit tube dans lequel entre à frottement un fil de fer recourbé qui sert à moucher la mèche. Cette pièce est extrêmement utile, parce qu'elle permet dans tous les cas à l'ouvrier mineur de se dispenser d'enlever le cylindre; opération qui serait une cause évidente de danger dans l'intérieur de la mine. Enfin, au réservoir est soudé un bec qui y plonge jusqu'à la partie inférieure; ce bec est fermé par une vis et sert à y introduire l'huile. Le cylindre en toile métallique a environ $0^m,06$ de diamètre, et tout l'appareil de $0^m,20$ à $0^m,25$ de hauteur.

Comme nous l'avons dit précédemment, le premier défaut de la lampe de Davy est que, s'il se produit un courant d'air un peu vif, la flamme peut passer au travers de l'enveloppe, et, le second, qu'elle ne donne que peu de lumière. Celui-ci a une certaine gravité, en ce qu'il empêche le mineur d'apercevoir les fissures qui se sont déclarées dans le ciel de la mine, ce qui l'expose à être la victime d'éboulements subits. En outre, elle a celui de se renverser; et même, si on lui imprime un mouvement un peu vif, l'huile peut se répandre sur la toile du cylindre; d'où il résulte que le poussier de charbon y adhère et ne tarde pas à en boucher tous les jours; ce qui diminue encore la clarté produite par l'appareil. On a donc été tout naturellement amené à proposer divers perfectionnements ayant pour objet de faire de la lampe de Davy un instrument moins imparfait.

Le premier en date, qui est dû à l'Anglais Roberts, consiste à protéger le cylindre en toile métallique, sur environ moitié de sa hauteur, par un cylindre en cristal, ce qui oblige à faire arriver l'air nécessaire à la combustion par l'espèce de gorge qui est indiquée sur la fig. 19, entre le réservoir et l'écrou du cylindre métallique, au moyen de trous derrière lesquels sont logées deux rondelles en gaze métallique qu'il doit traverser pour arriver à la mèche, à laquelle il est d'ailleurs amené par un conduit conique qui en empêche la dispersion. Ainsi disposée, la lampe de mineur n'est plus sujette à laisser passer la flamme à l'extérieur; elle présente donc plus de sûreté; cependant le perfectionnement de Roberts n'a pas été généralement adopté, parce que, s'il a l'avantage que nous venons de dire, il a aussi l'inconvénient de rendre encore plus faible la clarté produite par l'appareil.

Après la lampe de Roberts est venue celle

de M. du Mesnil qui diffère essentiellement des précédentes en ce que le réservoir d'huile y est latéral. Le tube en toile métallique y est remplacé par un cylindre en cristal ; et la mèche, qui est plate, reçoit l'air nécessaire à la combustion par deux petits conduits inclinés, placés de chaque côté et coiffés chacun d'une gaze métallique. Au dessus du cylindre se trouve, ajustée sur lui, une cheminée, également en cristal, qui se termine par une ouverture assez rétrécie pour qu'il soit inutile de la garnir d'une toile métallique. Cette lampe éclaire environ trois fois plus que la lampe de Davy, et elle présente la même sûreté que celle de Roberts; mais, à côté de ces avantages, elle a les inconvénients très-grands de s'éteindre facilement dans la marche, à cause de la position du réservoir d'huile, et d'être d'un transport difficile et souvent même impossible, dans les galeries très-basses, à raison de sa trop grande hauteur, qui est d'au moins $0^m,45$.

Une autre lampe de sûreté, imaginée par M. Mueseler, a pour objet de remédier à ces deux derniers inconvénients. Dans cet appareil, le réservoir d'huile, le porte-mèche et la tige, qui sert de mouchette, sont disposés comme dans la lampe de Davy ; mais le cylindre, au lieu d'être en toile métallique, est en cristal recuit. Il est fixé sur le réservoir par un écrou analogue à celui de la lampe Davy. A cet écrou sont fixées six tiges verticales qui garantissent l'enveloppe en cristal des chocs extérieurs, et qui supportent à leur partie supérieure une rondelle en cuivre à laquelle elles sont soudées. Au-dessus de l'enveloppe se trouve un tube en toile métallique, surmonté d'une plaque en cuivre percée d'un grand nombre de petits trous. Enfin, à la jonction des deux tubes, est une rondelle en tissu métallique, percée d'un troisième cylindre en toile très-mince, évasé à la partie inférieure, qui descend presque à la hauteur de la mèche. Lorsque celle-ci est allumée, l'air nécessaire à la combustion descend par l'espace qui est compris entre l'enveloppe et la cheminée, et les produits de la combustion remontent par l'intérieur du tube central. Cette lampe est au moins aussi sûre que les deux précédentes, et elle a sur celle de M. du Mesnil l'avantage d'être beaucoup moins haute, sa hauteur n'étant guère que de $0^m,25$ à $0^m,30$. Mais elle a aussi l'inconvénient de s'éteindre facilement par l'agitation, et encore cet autre, non moins grave, de ne projeter la lumière que dans une zone d'une très-petite hauteur, parce qu'il est indispensable d'abaisser la cheminée presque jusqu'à la mèche pour que le courant d'air qui descend le long du cylindre en cristal puisse arriver à la flamme. Malgré ces défauts, cette lampe est assez employée; en Belgique, elle est à peu près la seule que l'on trouve dans les mines de houille.

Les quatre appareils que nous venons de décrire ayant, chacun, leur bon côté, il semble que le mieux était d'établir un appareil qui en réunît les avantages divers sans en avoir les inconvénients. C'est ce qu'a fait récemment M. Combes, qui, en combinant les divers systèmes existants, nous a doté d'une lampe de sûreté qui laisse peu à désirer.

Le réservoir d'huile, qui est à la partie inférieure, y est disposé à peu près comme celui de la lampe de Davy. Il est surmonté d'un rebord cylindrique percé dans la partie contiguë au couvercle du réservoir de quatre ouvertures rectangulaires qui l'embrassent sur presque tout son pourtour et par lesquelles arrive l'air nécessaire à la combustion. L'air traverse une ou deux rondelles superposées, en toile métallique, qui reposent vers leur circonférence sur une saillie ménagée dans le rebord au-dessus de la rangée de trous. Elles sont maintenues, ainsi que le porte-mèche, par une virole vissée dans une petite tubulure filetée qui entoure le trou du porte-mèche. Au-dessus d'elles se trouve un disque en cuivre, qui est embouti et qui a la forme d'un pavillon de cor ; il est percé d'une ouverture circulaire concentrique à la mèche et qui sert à amener au centre de la lampe, vers la flamme, la totalité de l'air qui a traversé les toiles métalliques. Sur la partie supérieure du rebord du réservoir est vissée une rondelle qui porte six fils de fer fixés en haut à une rondelle semblable qui sert avec celle du bas à maintenir le cylindre de la lampe, lequel est garanti des chocs extérieurs par les six fils de fer. Le cylindre de la lampe est en cristal recuit. Il est surmonté d'un cylindre, d'un diamètre un peu plus petit, en toile métallique, et fixé à la rondelle supérieure, lequel est garanti, lui aussi, par une cage formée de quatre fils de fer, et dans lequel entre à frottement dur une cheminée intérieure en tôle. Celle-ci qui monte jusqu'à la moitié environ du cylindre en toile métallique et qui descend jusqu'aux deux tiers de la hauteur de l'enveloppe en cristal, sert à activer le tirage et l'aspiration de l'air par les ouvertures percées au-dessus du réservoir, et à conduire rapidement les gaz brûlés dans l'atmosphère; ce qui empêche le cylindre en cristal de se noircir.

Cette lampe est aussi sûre que celle de Roberts, et elle donne plus de clarté que celles de Davy et de Mueseler. Elle présente en outre cet avantage qu'elle ne s'éteint point par l'agitation ; mais il faut absolument, quand on l'emploie, prendre la précaution d'enlever les rondelles en toile métallique placées à l'entrée

de l'air dans l'appareil, chaque fois qu'on veut remplir le réservoir d'huile; car il suffirait d'une seule goutte de ce liquide répandue sur ces rondelles, pour boucher un grand nombre de trous; bientôt la lampe fumerait, et par conséquent le mineur ne pourrait continuer à s'en servir, par la raison que le cylindre en cristal se couvrirait très-vite intérieurement d'une couche de noir de fumée qui finirait par intercepter complétement la lumière.

LANSQUENETS. *Lansquenet* est un mot allemand francisé : *landsknecht*, c'est-à-dire serviteur de la terre, valet du fief. On appelait ainsi dans l'origine les valets d'armée qui accompagnaient les *reîtres* ou cavaliers allemands, comme *goujats* ou palefreniers. Ils combattaient aussi à leurs côtés, armés de piques. On désigna ensuite de leur nom une sorte d'infanterie allemande, introduite en France comme troupe auxiliaire, de 1483 à 1498. « Charles VIII, dit le P. Daniel, grossit ses armées de troupes suisses, et y ajouta des lansquenets, c'est-à-dire de l'infanterie allemande. Il avait des uns et des autres et des Français à pied à la conquête de Naples; mais les Suisses et les Allemands étaient beaucoup mieux disciplinés que l'infanterie française (1). »

Il est vrai que, si nous nous en rapportons à Brantôme, ils pouvaient facilement l'emporter sur l'infanterie française, où il y avait « de bons hommes; mais la plupart gens de sac et de corde, méchants garnements échapez de la justice, et sur tout force marquez de la fleur de lys sur l'espaulle, *essorillez* (2), et qui cachaient les oreilles à dire vray, par longs cheveux hérissez, barbes horribles; tant par cette raison que pour se montrer effroyables à leurs ennemis (3). »

Louis XII se servait, comme son père, des lansquenets. Henri IV en avait aussi à la bataille d'Ivry, le 14 mars 1590; ils sont mentionnés dans le *Discours véritable sur la victoire obtenue par le roi en la bataille donnée près le village d'Yvri* (4) : « Le second escadron était celui de monseigneur de Montpensier, qui était du même nombre de trois cents chevaux, et avait au côté gauche quatre ou cinq cents *lansquenets*, etc. »

La suite du récit fait supposer qu'il y avait aussi un corps de lansquenets du côté des Ligueurs : « Après trois ou quatre volées de part et d'autre, l'escadron de leurs anciens chevau-légers, tant Français, Italiens qu'Albanois, qui pouvaient être de cinq à six cents chevaux, voulut avancer pour venir à la charge contre celui du maréchal d'Aumont, menant avec eux les *lansquenets* qui étaient à leurs côtés. Mais le maréchal voulut entamer le combat, et le leur fit à eux-mêmes si rude et si furieux qu'il les perça de part en part, et aussitôt l'on ne vit plus que le dos et les croupes de leurs chevaux, les menant battant jusqu'à un petit bois qui était derrière, où il fit ferme pour venir retrouver le roi, comme il en avait eu commandement. »

Les troupes de lansquenets cessèrent d'être employées en France au commencement du règne de Louis XIII. Après la mort de Henri IV, la Régence ne voulant pas poursuivre ses projets contre la maison d'Autriche, et continuer ses vastes préparatifs de guerre, se borna, pour faire respecter le nouveau règne à envoyer le secours promis aux héritiers unis du duché de Clèves : « Il fut donc convenu dans le conseil général des affaires, qu'on réduirait l'armée de Champagne à 8,000 hommes d'infanterie, Français et Suisses, avec 12 ou 1500 chevaux et quelque artillerie;... le reste des troupes fut licencié ainsi que la presque totalité de celles qui étaient sous le maréchal de Lesdiguières (1). »

Les lansquenets furent remplacés, peu de temps après, par des troupes allemandes régulières et enrégimentées. Ce sont eux qui ont introduit en France le jeu de cartes qui porte leur nom, et qui fut en grande vogue sous Louis XIII et dans les premières années du siècle de Louis XIV (2).

Chéruel, *Dictionnaire des Mœurs, Institutions et Coutumes de la France;* L. Hachette, 2 vol. in-18
L'UNIVERS (Firmin Didot, 1843, in-8°.); France, *Dictionnaire encyclopédique*, par M. Ph. Lebas.

A. BLANCHET.

LAQUES. Nous nous bornerons ici à compléter par quelques détails de fabrication ce qui a été dit déjà sur les LAQUES dans l'*Encyclopédie* (t. XIX, colonnes 151 et 152; t. IX, col. 472, article CIRE A CACHETER).

On comprend sous le nom de laques les couleurs matérielles obtenues par la combinaison d'une matière colorante végétale avec une base métallique, qui est ordinairement l'oxyde d'étain, ou une base terreuse qui est l'alumine.

La préparation des laques se fait de deux manières différentes, suivant que la matière colorante est susceptible de supporter l'action des alcalis, ou qu'elle en est altérée.

(1) *Histoire de la milice française et des changements qui s'y sont faits depuis l'établissement de la monarchie dans les Gaules jusqu'à la fin du règne de Louis le Grand.* Paris, 1721; 2 vol. in-4°, t. 1, p. 252,

(2) C'est-à-dire, à qui on avait coupé une oreille, ou même les deux, pour crime.

(3) *Discours des colonels.*

(4) Inséré dans les *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 35 (1758, in-4°).

(1) Razin, *Histoire de France sous Louis XIII*, liv. I, ch. 3.

(2) *Voy.* P. Boiteau, *Les cartes à jouer et la cartomancie;* L. Hachette, un vol. in-16.

Dans le premier cas, on mélange la décoction de la matière colorante avec une dissolution d'alun, et on ajoute du carbonate de soude qui décompose l'alun et donne lieu à un précipité coloré qui est le produit que l'on veut obtenir, et qu'il reste à recueillir, à dessécher et à broyer. Dans le second cas, comme on ne peut plus avoir recours au carbonate de soude, on est obligé de mettre directement en contact les deux substances à combiner. A cet effet, on dissout de l'alumine en gelée dans la décoction, après quoi on recueille le précipité pour achever de le traiter comme dans la méthode précédente.

Les laques les plus employées sont celles de couleur rouge, dont la plus estimée est la laque de carmin. Viennent ensuite celles qui ont pour base le bois de Brésil et la garance.

La laque de carmin se prépare avec les résidus de la fabrication de cette substance, soit avec les liqueurs encore colorées d'où il s'est précipité, soit avec une seconde décoction des marcs qui restent après qu'on a obtenu ces liqueurs. On mêle dans ces liquides 2 parties d'alun pour une partie de la cochenille qui peut y être dissoute, et on y ajoute successivement quelques gouttes de dissolution d'oxyde d'étain et la quantité suffisante de carbonate de soude dissous dans de l'alun.

La fabrication de la laque de garance comprend deux opérations distinctes, qui consistent, l'une, dans la dissolution de la matière colorante, et l'autre, dans la formation du précipité par l'alun et le carbonate de soude. La dissolution de la matière colorante se produit en faisant d'abord macérer la garance dans de l'eau froide, en exprimant fortement le résidu, en le délayant dans une plus grande quantité d'eau, et en recommençant quatre ou cinq fois de suite la même série d'opérations jusqu'à ce que le marc soit entièrement épuisé. Pour produire le précipité, on réunit les résultats des divers lavages, on filtre et on mélange avec une dissolution de carbonate de soude.

L'oxyde d'étain ayant la propriété de faire virer les couleurs, en se combinant avec les matières colorantes, il est généralement moins employé dans la fabrication des laques que l'alun; cependant la propriété qu'il a de foncer les couleurs est quelquefois mise à profit, notamment pour la production d'une laque de cochenille cramoisie très-belle.

La laque appelée *still de grain* s'obtient avec la graine d'Avignon. En ajoutant un excès de carbonate de soude on lui donne la couleur brun-jaunâtre.

LARDIZABALÉES, *Lardizabaleæ* (*Botanique*). Les deux auteurs de la Flore du Pérou, Ruiz et Pavon, avaient formé pour deux plantes de ces contrées un genre particulier auquel ils avaient donné le nom de *Lardizabala*. C'est de ce nom générique qu'a été tiré celui d'une petite famille de végétaux dicotylédons qui a été établie et caractérisée en 1837 par M. Decaisne dans un mémoire monographique sur ce groupe, présenté à l'Académie des sciences et publié un peu plus tard dans les Archives du Muséum, tome I. Pour faire un historique exact il faut rappeler que, dès 1821, M. Robert Brown avait dit dans une note de son premier mémoire sur le *Rafflesia*, que le genre *Lardizabala* et un autre, dont on avait jusqu'alors marqué la place parmi les Ménispermées, devraient en être séparés et devraient former une petite famille distincte; mais le célèbre botaniste anglais n'avait rien ajouté à cette simple indication. — La famille des Lardizabalées, détachée de celle des Ménispermées, est formée d'arbrisseaux grimpants et s'enroulant autour des corps, dont les feuilles alternes, sans stipules, sont composées une ou deux fois, généralement ternées ou biternées, coriaces dans leur entier développement, avec le pétiole et les pétiolules renflés tant au sommet qu'à la base. Les fleurs blanches ou jaunâtres, ou lilas, quelquefois même d'un rouge-pourpre foncé, quelquefois très-odorantes, forment des grappes solitaires ou groupées à l'aisselle des feuilles; elles sont toujours unisexuées, celles des deux sexes se trouvant tantôt réunies sur les mêmes pieds, tantôt séparées sur des pieds différents. Dans les fleurs mâles on trouve : un calice de 3 ou plus souvent de 6 sépales sur deux rangs alternes entre eux; une corolle de 6 pétales plus petits et généralement semblables à de simples écailles, disposés également sur deux rangs et situés en face des sépales; toujours 6 étamines opposées aux pétales, presque toujours soudées par les filets en un seul corps, et dont les anthères constamment extrorses, un seul cas excepté, ont 2 loges adhérentes à un connectif épais qui se prolonge en pointe au-dessus d'elles; des rudiments d'ovaires occupent le centre de ces fleurs. — Les fleurs femelles sont un peu plus grandes que les mâles, et ressemblent à celles-ci pour le calice et la corolle. Elles offrent plus intérieurement 6 petites étamines libres et complétement stériles et, à leur centre, généralement 3, plus rarement 6 ou 9 pistils distincts, dont l'ovaire est remarquable parce que les parois de sa loge unique sont tapissées d'ovules. Les fruits qui succèdent à ces fleurs se composent d'autant de carpelles distincts qu'il y avait d'ovaires; ils sont charnus et même généralement bons à manger, et ils renferment chacun rarement une, ordinairement plusieurs graines, dont le volumineux albumen charnu-corné entoure un très-petit embryon radicule à infère. — Les genres qui composent cette famille sont au nombre

de 7, dont 2 habitent l'Amérique et se distinguent par des fleurs dioïques (*Lardizabala* Ruiz et P.; *Boquila* Dcne), dont 4 se trouvent en Asie et offrent tous des fleurs monoïques, avec les anthères extrorses, dont 1 se trouve à Madagascar (*Burasaia* Pet. Th.) et, avec des fleurs monoïques, se distingue par ses anthères introrses. — On mange les fruits de plusieurs Lardizabalées dans les pays où elles croissent naturellement, par exemple, ceux du *Lardizabala biternata*, jolie plante grimpante, spontanée au Chili, qu'on cultive quelquefois dans nos jardins comme espèce d'ornement, et qui, une fois plus répandue qu'elle ne l'est encore, sera probablement tenue en pleine terre ou tout au plus légèrement abritée pendant l'hiver. Les fruits de cette espèce ont le volume d'une belle prune de Monsieur. P. D.

LARES (*Mythologie romaine*). Le nom de *Lares* ou de *Lases* est le pluriel d'un mot étrusque (*Lar*) qui signifiait *maître, seigneur*, et qu'on retrouve dans les noms de *Lartias, Lartius, Larthias* portés par un grand nombre de Romains. Le *lar* était donc le *seigneur de la maison* (*lar*); quelque chose comme le *laird* ou *lord* celtique, dont l'étymologie le rappelle. Les dieux Lares constituaient des personnifications de la demeure sur laquelle ils étaient censés exercer une protection bienfaisante. De là, les épithètes de *familiares, domestici, privati*, qui leur sont données (1). Le nom de Lares fut bientôt étendu à tous les génies protecteurs, à ceux qui présidaient aux rues et aux chemins, *Lares viales, Lares vicorum* (2), qui veillaient dans les carrefours, *Lares compitales* (3), sur les champs, *Lares rurales, agricustodes* (4); sur la chambre à coucher, *Lares cubiculi* (5); sur la mer, *Lares permarini* (6); enfin les Lares reçurent l'épithète générique de *Protecteurs* ou *Præstites* (7).

Il est probable que les Lares héritèrent chez les Romains d'une grande partie des attributs que leur donnait la religion étrusque. Déjà, en Étrurie, au moins dans les derniers temps, ces divinités avaient un caractère fort général, et, sous le nom de *Lasa*, les monuments étrusques, et en particulier les miroirs (8), nous les représentent comme des divinités ailées, ordinairement du sexe féminin, présidant aux différents actes de la vie et portant chacune des noms particuliers. Leurs traits et leurs attributs rappellent ceux des Furies, ce qu'avait remarqué Plutarque, qui leur donne pour ce motif l'épithète de ἐρινυώδεις (1). Pour les Latins, les Lares furent, en particulier, les dieux du foyer; chaque maison avait dans son intérieur, un autel, ou même une petite chapelle, *Lararium*, qui leur étaient consacrés. Leur image, faite ordinairement d'un bois grossièrement sculpté, était placée au milieu de ce sanctuaire domestique, et sur l'autel on déposait les prémices de la récolte, les restes du repas, on répandait des libations d'huile, de lait, et on leur offrait l'encens et le sel (2). Dans certaines solennités, on leur immolait même un agneau, un veau, un porc ou un bélier; ce qui arrivait plus particulièrement au jour de la nouvelle lune, qui leur était consacré (3). Le chien, symbole de fidélité et de vigilance, était l'emblème des dieux lares. Tous les ans, au 1er mai, dans les fêtes appelées *Laralia*, on offrait des sacrifices en leur honneur. Le 11 des calendes de janvier on célébrait plus particulièrement la fête des *Lares compitales* (4); et dans le même mois, aux *Ambarvalies*, une procession avait lieu en l'honneur des *Lares rurales*, laquelle se terminait par le sacrifice d'un bélier, *vervex* (5).

Les *Lares* étant devenus de pures divinités protectrices, une catégorie de ces *Genii* qui se comptaient à Rome par milliers, il y eut des lares publics, *Lares publici*. On voulut même donner aux Lares une mère, *Mater*, qu'on appelait *Lara Larunda*, et qui fut confondue avec *Acca Larentia*, la mère ou patronne des douze frères *Arvales*, dont on montrait le tombeau au Vélabre, où était offert annuellement le sacrifice appelé *Larental* (6).

Le Lare étant la divinité domestique par excellence, l'on comprend qu'on le fêtât dans toutes les grandes réjouissances de famille. Le fils qui prenait la toge lui consacrait notamment sa *bulla*; l'épousée, en entrant dans sa nouvelle demeure, lui offrait un sacrifice (7).

Les Lares finirent par n'être plus distingués des Pénates et des *Lémures*. Ils avaient en effet un caractère commun avec les uns et les autres: d'une part, ils semblent avoir été des espèces d'anges gardiens, unis à chaque homme, à chaque être par une union quasi hypostatique, de même que les *Génies* romains et les *Fé-*

(1) Voy. Orelli, *Inscript. latin. select.*, passim.
(2) Serv. ad Virgil. *Æneid.*, III, 302. Arnob. *Adv. gentes*, III, 41.
(3) Suéton. *Octav.*, 31.
(4) Tibull., I, 1, 24. Cicéron, *de Leg.*, II, 1.
(5) Sueton., *Domit.*, 17.
(6) Tit.-Liv., XI, 52.
(7) Ovid., *Fast.*, V, 129, 135.
(8) Gerhard, *Etruskisch Spiegel.*, Taf. V, sq.

(1) *Quæst. Rom.* § 51, t. 1er, p. 341, Didot.
(2) Horat. *Satir.*, II, 5, 14; Calpurn. II, 64; Tibull., I, 11, 26.
(3) Horat. *Od.*, III, 23, 2.
(4) Dionys. Halic., *Ant. Rom.*, IV, 14.
(5) Cicéron, *de Legib.*, II, 22; Tibull., I, 1, 24.
(6) Varron, *de Ling. latin.*, VI, 24; Ovid., *Fast.*, III, 28.
(7) Macrob. *Saturn.*, I, 15; Propert. IV, 1 133; Plaut. *Aulul.*, II, 8, 15; Ovid., *Fast.*, II, 633.

rouers de la Perse; de l'autre, ils se confondaient jusqu'à un certain point avec les âmes des morts que représentaient les Lemures, car ils personnifiaient les âmes des ancêtres honorées comme conservant sur la demeure de leurs descendants, une autorité protectrice.

Dans les derniers temps du polythéisme romain, les Lares ne furent plus seulement les divinités du foyer; au *Laraire*, ou chapelle domestique, vinrent prendre place tous les dieux italiques ou étrangers, sous la protection spéciale desquels se plaçait chaque maison.

Lacroix, *Religion des Romains, d'après Ovide*; Paris, 1846, in-8°.
Hartung, *Religion der Römer*, 1835, in-8°.
Guigniaut, *Religions de l'Antiquité*, t. I et II.

Alfred MAURY.

LARYNX (*Pathologie*). Le larynx est cette partie des voies respiratoires qui couronne la trachée-artère et qui sert d'intermédiaire entre l'appareil broncho-pulmonaire, d'une part, le pharynx et les fosses nasales, d'autre part. Cet organe constitue une cavité plus étroite, plus resserrée que les parties supérieures et inférieures; c'est, en un mot, une sorte de détroit placé au tiers supérieur environ des voies aériennes. Au larynx commence la séparation, l'isolement et l'indépendance des organes inférieurs de la respiration; car, dans la région supérieure, le pharynx est une cavité commune aux organes de la respiration et de la digestion.

Le larynx pourrait être considéré comme un simple tube aérifère, s'il n'était pourvu d'une soupape, d'un appareil musculaire et nerveux particulier et très-développé; la présence de l'épiglotte et celle des muscles et des nerfs font du larynx le protecteur des voies respiratoires inférieures, une sorte d'avant-garde ou de védette qui empêche l'introduction de corps autres que l'air atmosphérique; enfin, la présence de cordes vibrantes spéciales (cordes vocales supérieures et inférieures) et de cavités (ventricules du larynx et espace inter-arythénoïdien ou rétro-glottique), qui font ressembler tout l'organe à une espèce de barillet à parois rigides et pourvues de lames vibrantes; tous ces éléments, disons-nous, forment du larynx un appareil spécial pour la production de la voix ordinaire et du chant.

On comprend donc que toutes les maladies ou les lésions qui affecteront le larynx pourront compromettre, soit la respiration, soit la production des sons. A l'article Voix (*Pathologie*), nous étudierons avec soin les causes qui peuvent amener des troubles dans la production ou dans l'émission de la voix. Dans le présent article nous ne nous occuperons que des faits relatifs aux troubles de la respiration, qui proviennent des maladies du larynx.

Le larynx est souvent atteint de blessures; les plaies accidentelles sont rares; le plus ordinairement elles sont volontaires et dépendent de tentatives de suicide. Les malheureux qui recherchent ce genre de mort arrivent rarement à accomplir leur dessein; ils se mutilent, ils ne se tuent pas. L'effusion abondante de sang qu'ils veulent obtenir et qui seule pourrait produire une mort prompte et douce n'a pas lieu; le larynx, par sa résistance et sa saillie, protége les veines jugulaires internes et les artères carotides, de sorte que ces vaisseaux ne sont presque jamais entamés. Cependant plusieurs veines superficielles sont ouvertes et le larynx lui-même est compromis par une plaie qui pénètre, soit à sa partie inférieure entre le cartilage thyroïde et le cartilage cricoïde, soit à sa partie supérieure entre le premier et l'os hyoïde. Alors se montre une large plaie béante dont les bords extérieurs, formés par la peau, se renversent et s'enroulent en dedans. Si la plaie est très-large, le larynx ou la trachée se projettent en avant, et la respiration se fait par cette voie, l'air ne passant plus par les fosses nasales ni par le pharynx. Souvent cette respiration est gênée par la chute de la lèvre supérieure de la plaie sur l'orifice du bout inférieur du canal aérien. Mais un accident plus grave consiste dans l'hémorrhagie qui a lieu par les veines superficielles; l'écoulement de sang est rarement abondant; mais le liquide, aspiré par les mouvements respiratoires, pénètre dans la trachée et ne tarde pas à produire les phénomènes les plus graves de l'asphyxie; phénomènes d'autant plus dangereux que les efforts de toux qui seuls pourraient chasser le sang, sont presque impossibles. Le médecin est souvent alors obligé d'aspirer avec sa bouche le sang épanché dans la trachée, aucun instrument ne pouvant remplacer ce moyen naturel de succion; pour notre part, nous avons été obligé de l'employer plusieurs fois. Inutile de dire que la phonation est perdue, tant que la plaie persiste; que la guérison est lente, difficile, à cause du renversement de la peau en dedans, et que la voix reste toujours plus ou moins altérée.

Les tentatives de suicide par la suspension (pendaison) affectent rarement le larynx. La mort survient particulièrement par congestion cérébrale.

Nous avons vu une fois la mort survenir par fracture du cartilage thyroïde; les deux lames de ce cartilage, rapprochées par la main puissante d'un assassin, avaient oblitéré le larynx et causé la mort par asphyxie.

Des corps étrangers sont souvent introduits dans le larynx. Les enfants ont la funeste

habitude de mettre dans leur bouche une foule de corps étrangers; souvent ils les avalent et quelques-uns de ces corps entrent dans le larynx; c'est ainsi qu'on y a vu des pièces de monnaie, des haricots secs, des fragments de bois, de verre, etc. D'autres fois c'est leur avidité à avaler des bonbons qui fait pénétrer quelques-uns de ceux-ci dans le larynx. Quelquefois des vers intestinaux, des ascarides lombricoïdes surtout, remontent de l'estomac dans le pharynx et de là s'engagent dans le larynx. Chez les aliénés, la paralysie de l'œsophage, en empêchant les aliments de descendre dans l'estomac, permet à ceux-ci, soit de s'introduire dans le larynx, soit d'en oblitérer l'orifice. Nous avons vu chez un cheval qui s'était gorgé d'herbes, quelques bols alimentaires pénétrer dans le larynx. Enfin, la présence de ces corps étrangers a été fréquemment constatée dans l'armée, à l'époque où les soldats mangeaient dans un vase commun, c'est-à-dire *à la gamelle*; l'empressement qu'ils mettaient à manger, pour ne pas perdre leur part, leur faisait avaler souvent des morceaux volumineux, qui, ne pouvant descendre, restaient au fond du pharynx et oblitéraient l'ouverture du larynx. Tout le monde connaît l'histoire de cet homme qui fit la gageure d'avaler une pomme de terre entière; ce corps ne put être avalé et détermina une suffocation effrayante; des tentatives d'extraction furent faites vainement; Dupuytren, sachant que ce corps était cuit, le broya en comprimant fortement les parois du col, et les débris furent avalés sans difficulté. — Dans ces cas, après qu'on se sera assuré de la nature et de la situation du corps étranger, on en tentera l'extraction. S'il est au-dessus du larynx, on pourra y faire parvenir des instruments; s'il est dans le larynx, et qu'il soit placé de façon à ne pas trop gêner la respiration, comme une pièce de monnaie placée *de champ*, on pourra attendre un moment favorable pour agir; s'il gêne trop fortement la respiration, on pratiquera l'opération de la trachéotomie, qui consiste à fendre quelques anneaux de la trachée, pour établir une ouverture respiratoire au-dessous de l'obstacle. Cette opération peut convenir encore si le corps étranger est tombé dans la trachée ou dans les bronches. Car on pourra par cette ouverture soit le saisir, soit en faciliter la sortie qui serait toujours très-pénible par le larynx.

Parmi les maladies spontanées du larynx, il y en a un grand nombre qui n'affectent guère que la phonation; telles sont les laryngites aiguës ou chroniques, le spasme de la glotte, l'angine striduleuse ou faux croup, les névroses de la glotte, dont les espèces sont si bizarres, les laryngites glanduleuses, communes chez les chanteurs, les avocats, les professeurs, etc. Elles seront indiquées à l'article Voix. Mais il y en a d'autres, qui, de même que les affections chirurgicales dont nous venons de parler, compromettent la respiration et demandent des secours immédiats.

Le croup se présente en première ligne; comme il a été décrit, nous rappellerons seulement les points suivants de son histoire. La présence de fausses membranes blanches dans le larynx et la trachée, et un certain état de spasme du larynx diminuent la capacité de ces tubes respiratoires; et il y a une gêne permanente de la respiration (dyspnée, δύσπνοια) avec tous les phénomènes de l'asphyxie lente; quand le spasme de la glotte augmente, il y a d'affreux accès de suffocation; la toux est rauque, la voix enrouée, éteinte. Il n'y a qu'un moyen à tenter dans ces cas, l'ouverture de la trachée. Même, quand il y a des fausses membranes dans la trachée et dans les bronches, la trachéotomie doit être mise en usage, parce que la respiration se fait toujours mieux par la trachée, tube presque inerte, que par le larynx, organe contractile et par conséquent susceptible de spasme. Il convient d'employer en même temps des vomitifs répétés, et de s'abstenir de toute émission sanguine.

L'œdème de la glotte, infiltration séreuse des replis arythéno-épiglottiques qui surmontent le larynx, est encore une cause d'accidents graves. La trachéotomie lui serait applicable, si ce n'était pas souvent un accident terminal de la phthisie pulmonaire et de la phthisie laryngée.

Disons enfin que l'on voit quelquefois survenir lentement des accidents de gêne de la respiration et d'asphyxie par la formation, lente aussi, d'excroissances ou de végétations plus ou moins dures dans le larynx. Quelquefois ces productions sont de nature cancéreuse; le plus ordinairement d'origine syphilitique. Dans les deux cas, la trachéotomie est indiquée; dans le dernier, l'opération terminée, il conviendra de provoquer, par un traitement approprié, la résolution des petites tumeurs végétantes qui occupent, soit les orifices, soit la cavité du larynx.

Dr V. Racle.

Latanier, *Latania* (*Botanique*). Tout le monde connaît, au moins de nom, les élégants Palmiers qui portent ce nom à l'Ile-de-France et à l'île de Bourbon, parce qu'il en est souvent question dans les poétiques tableaux que Bernardin de Saint-Pierre a tracés dans son roman devenu classique. Ces beaux arbres sont le type du genre Latanier créé par Commerson, qui rentre dans la famille des Palmiers et dans la tribu des Borassinées. Leur

tronc, de hauteur médiocre, est marqué de nombreux anneaux et il porte à son sommet un magnifique faisceau de grandes feuilles en éventail, dont les lobes sont dentelés à leur bord. D'entre ces feuilles sortent les régimes ou spadices, les uns mâles, les autres femelles, tous rameux, mais les derniers plus lâches que les premiers et portés d'ailleurs sur des pieds différents. Les fleurs qui, réunies en très-grand nombre, composent ces inflorescences, présentent un calice de 3 sépales, une corolle de 3 pétales, et de plus, les mâles, 13 à 30 étamines dont les filets sont soudés entre eux par le bas et portent des anthères linéaires, sagittées; les femelles, un ovaire à 3 loges, surmonté de 3 stigmates très-courts et sessiles. Le fruit dans ce genre de Palmiers est charnu à l'extérieur et renferme 3 noyaux dont la surface présente des sortes de plis rameux. — Le type de ce genre est le LATANIER DE COMMERSON, *Latania Commersonii*, LIN., plus connu dans les jardins sous le nom de *Latania rubra*, que Jacquin lui donna postérieurement à Linné, et qui dès lors n'a pas dû être conservé. C'est un élégant Palmier dont le tronc s'élève généralement, dans son pays natal, de 7 à 10 mètres et dont les feuilles sont rougeâtres au moins sur les bords où se trouvent aussi de petites pointes piquantes. Son fruit ou drupe est jaunâtre, de la grosseur d'une petite pomme, arrondi, avec 3 angles très-peu prononcés. Cette espèce est propre à l'Ile Bourbon et à l'Ile de France; il est probable qu'elle croît également à Madagascar. On la cultive souvent dans nos jardins en serre chaude. — On cultive également en serre chaude un autre élégant Palmier qu'on nomme habituellement LATANIER DE BOURBON, *Latania borbonica* LAMK; mais aujourd'hui les botanistes s'accordent généralement à rapporter cette seconde espèce à un autre genre sous le nom de *Livistona chinensis*, que lui a donné M. Robert Brown. Celui-ci se trouve aussi dans les deux îles de France et Bourbon; mais il n'y est que cultivé, car, malgré son nom de Latanier de Bourbon, il est originaire de Chine. P. D.

LATICLAVE. Tout le monde sait que le laticlave était chez les Romains un insigne honorifique; *Laticlavia dignitas*, a dit Cassiodore (1). Mais sur sa forme on est moins d'accord. Les uns ont supposé que c'était une bande de pourpre, détachée du vêtement et qui pendait par-devant et par-derrière, à peu près comme le scapulaire des religieux; d'autres, que c'était un manteau de pourpre qui couvrait seulement les épaules. Entre ces deux opinions purement hypothétiques, et que rien dans les monuments anciens ne tend à justifier, il y en a une troisième plus vraisemblable.

Le *clavus* était chez les Romains une bande de pourpre appliquée sur le devant de la tunique, en forme de galon. Si la bande était étroite, la tunique prenait le nom de *angustus clavus*, *tunica angusticlavia*; si elle était large, la tunique était dite *tunica laticlavia*, *latus clavus*, *laticlavium*, d'où l'on a fait en français *laticlave*. A ces deux sortes de tuniques on opposait la tunique tout unie, *tunica recta*, qui était le vêtement des personnes privées.

On a dit encore que ces bandes étaient semées de têtes de clous; et en effet le mot même de *clavus* semble l'indiquer.

Il ne faut pas confondre le laticlave avec la robe *prétexte*; celle-ci portait bien une petite bordure de pourpre, mais cette petite bordure régnait tout autour du vêtement, et ces deux habits sont toujours distincts. La prétexte se mettait sur le laticlave, comme le fait observer Varron; et quand le préteur prononçait un arrêt de mort, il quittait la prétexte et prenait le laticlave.

Le laticlave, un peu plus long que la tunique ordinaire, se portait sans ceinture. C'est ce qui explique la remarque de Suétone à propos de Jules César : « Il était fort singulier dans ses habits; son laticlave avait de longues manches avec des bordures : il se ceignait toujours, et toujours sa ceinture était lâche; ce qui donna lieu à ce mot de Sylla, qui avertissait les grands de se méfier de ce jeune homme à la ceinture négligemment nouée, *ut male præcinctum puerum caverent.* »

Maintenant quels étaient les citoyens qui avaient le droit de porter le laticlave? C'étaient d'abord les sénateurs; aussi les désignait-on quelquefois du nom de *Laticlavii* : « *Binos laticlavios misit*, dit Suétone; il envoya deux sénateurs. »

Le laticlave était encore l'attribut des consuls, des édiles, des préteurs, et des généraux qui triomphaient. Sous la république, comme nous l'apprend Isidore de Séville, dans son livre XI, les fils des sénateurs ne le recevaient qu'à l'âge de vingt-cinq ans. César fit le premier une exception à la coutume, en faveur de son neveu Octave. Plus tard Auguste permit aux fils des sénateurs de prendre en même temps la robe virile et le laticlave; c'était cependant encore un privilége que les pères devaient demander pour leurs enfants, et il arrivait même que, de deux frères, l'un jouissait de la décoration sénatoriale et l'autre en était privé, soit par la volonté du père, soit parce que l'un était jugé moins propre que l'autre à la carrière politique.

Ce fut bientôt une faveur de plus en plus prodiguée. Des chevaliers, qui jusque-là n'a-

(1) VI, 14.

vaient eu droit qu'à *l'angusticlave*, en furent ornés. Les empereurs l'accordèrent à tous ceux dont ils voulaient récompenser la fidélité, magistrats, gouverneurs de provinces, pontifes mêmes :

Sacrificam lato vestem distinguere clavo.

Elle descendit jusqu'à des magistrats de colonies et de villes municipales ; enfin à des femmes. Flavius Vopiscus nous apprend qu'Aurélien, voulant faire épouser à un de ses capitaines, Humila, jeune fille appartenant à une des plus illustres familles des Goths et faite prisonnière, régla lui-même les habits qui devaient être portés aux noces, et fixa pour l'épousée le laticlave, si c'est là toutefois ce qu'il faut entendre par l'expression latine *tunicam auro clavatam*. Il est probable que, dans les derniers temps de l'Empire romain, il cessa d'être une distinction honorifique.

A. BLANCHET.

Hofman, *Antiquités romaines*.
Moréri, *Le grand dictionnaire historique*.
Encyclopédie méthodique de d'Alembert et Diderot, chez Panckoucke ; *Antiquités*, vol. III.

LATIUM (*Géographie ancienne*). Chacun sait que les Romains désignaient sous le nom de Latium un district de l'Italie centrale situé le long de la mer Tyrrhénienne, entre l'Étrurie et la Campanie ; chacun sait aussi combien sont peu satisfaisantes les diverses interprétations que les plus érudits d'entre les anciens, Virgile, Ovide, Saufeius et Varron avaient proposées de ce nom (1), tout en s'accordant à le dériver du verbe *lateo*, soit que Saturne se fût *caché*, comme le rapportait la tradition vulgaire, précisément dans ce pays, pour échapper aux poursuites de Jupiter, soit que les premiers habitants eussent vécu, à la façon des Troglodytes, *cachés* dans des grottes, soit encore que la barrière des Apennins parût *cacher* le Latium en l'abritant. La philologie moderne, moins puérile, n'a pourtant pas réussi à démêler le problème : notamment, la dérivation du mot *latus* (large, étendu), qu'adopte Abeken (2), et qui tend à faire du Latium le prolongement de la *Campagna* et le pays de la plaine, par opposition apparemment au pays de la montagne ou *Sabine*, nous paraît ruinée par la différence de quantité des radicaux dans les mots *Latium* et *latus*, en dépit de l'analogie spécieuse de πλατύς, dont la première syllabe aussi est brève. Le plus sage est donc encore de ne voir dans le Latium, ἡ Λατίνη, que le *pays des Latins*, peuple mélangé, nous dit-on, de Sicules, d'Aborigènes, de Pélasges et de Troyens, ἡ Λατίνων γῆ, et de croire qu'ici, comme dans maint autre cas, l'ethnique ou nom du peuple a précédé et engendré le nom géographique, le nom de la région occupée. Seulement, comme il y a une connexion, une affinité flagrante entre les formes *Latini*, *Lavinium*, *Latinus* (1) et *Lavinus*, il y a lieu de supposer que l'ethnique *Latini* n'est que l'allongement d'une forme ethnique plus ancienne, *Latii* ou *Latvi*, plus rapprochée du nom de *Latium*.

Ce nom, quelle que soit du reste sa vraie origine, a considérablement varié dans son extension et sa signification géographique et politique, et c'est là surtout ce qu'il nous importe de préciser. Il fut un temps où il ne désignait qu'un territoire relativement très-peu étendu, celui des *Latins proprement dits*, distincts des Sabins, des Volsques, des Èques et des Rutules, que plus tard ils devaient aider contre les Romains, devenus l'ennemi commun : c'est là le *Latium antiquum* de Pline (2), le *vetustissimum Latium* d'autres géographes, qui, renfermé peut-être, dans le principe, entre des limites naturelles, telles que le Tibre, l'Anio, l'Apennin, et la mer Tyrrhénienne, se déroba de bonne heure à une circonscription aussi rigoureuse : de bonne heure, les colonies latines avaient franchi l'Anio, barrière de la Sabine, comme les Romains franchirent le Tibre, barrière de l'Étrurie ; elles avaient même pénétré dans l'épaisseur de l'Apennin, et il a été facile de reconnaître bon nombre de villes d'origine latine dans les postes fortifiés tombés aux mains des Sabins, des Èques et des Volsques. En tenant compte de cet état de fluctuation des frontières de l'antique Latium, voici peut-être comment on pourrait le délimiter, sans trop s'éloigner de la vérité. On pourrait maintenir comme frontière nord-ouest le cours du Tibre, depuis son embouchure jusqu'au confluent de l'Anio, bien que les Romains aient sur la rive droite occupé le *Janicule*, le *Vatican* et les *septem Pagi* ; attribuer au Latium les villes transanniénines de *Fidenæ*, de *Crustumerium* et de *Nomentum*, faire passer sa limite septentrionale entre cette dernière ville et *Eretum*, ville de la Sabine ; reconnaître que si de Nomentum à Tibur elle redevient incertaine, par la difficulté d'attribuer à l'un des deux pays plutôt qu'à l'autre les villes de *Corniculum*, de *Medullia*, de *Cameria* et d'*Ameriola*, à coup sûr les *Montes Cornicolani* (auj. *monte S. Angelo* et *Monticelli*) doi-

(1) Voy. Virg., *Æneid.*, VIII, 322 ; Ovid., *Fast.*, I, 238 ; Saufeius, ap. Serv. *ad Æneid.*, I, 6 ; Varr., apud Serv. *ad Æneid.*, VIII, 322.

(2) Dr W. Abeken ; *Mittelitalien vor den Zeiten römischer Herrschaft*, etc. ; Stuttgart u. Tübingen, 1843, in-8° (p. 42).

(1) Il est remarquable que les Anciens, qui dérivaient le nom des *Latini* de celui du roi Latinus, aient cherché en même temps une autre origine (*lateo*) au nom de Latium.

(2) L. III, c. 9, § 4.

vent rester en deçà, et le *Mons Lucretilis* (*monte Gennaro*) au delà de cette frontière; prolonger dans la montagne jusqu'à *Siciliano* et *Ampigliano* (anciennement *Sassula* et *Empulum*, dépendances avérées de Tibur) le territoire de cette ville incontestablement latine (1), et laisser à la Sabine les points opposés de *Varia* et de *Digentia*; admettre, avec Bormann (2), comme limite orientale, la chaîne continue qui court de Tibur à Préneste, et, par suite, ranger au nombre des villes latines *Bola*, *Pedum*, *Tolerium* et *Vitellia*, bien que l'histoire nous les montre fréquemment occupées par les Èques, et considérer *Valmontone*, soit qu'il représente l'une ou l'autre de ces deux dernières villes, comme le point le plus avancé de la frontière latine de ce côté; rattacher pareillement au Latium le système entier des *Monts-Albains*, massif circulaire, d'origine manifestement volcanique, d'une circonférence de 40 milles environ, bien qu'au début de chaque campagne on voie les mêmes ennemis s'emparer de l'*Algide*; y rattacher même une bonne partie du district montagneux situé au sud de celui-là et si longtemps habité par les Volsques (*monti Lepini*), puisqu'il a été dûment établi par d'antiques témoignages que *Cora*, *Norba*, *Setia*, et même *Antium* et *Velitræ* étaient de fondation latine; enfin admettre, avec Strabon et Pline, le promontoire *Circeium* pour limite sud-ouest, et, avec Caton, le *Pomptinus ager* tout entier pour une partie intégrante du *Latium vetus*. Or cette délimitation approximative assignerait à ce pays les dimensions suivantes : 52 milles géographiques ou 65 milles romains à la ligne de côte depuis l'embouchure du Tibre jusqu'au cap Circeium; un peu plus de 70 milles romains à la plus grande longueur comprise entre Circeii et la frontière Sabine près d'Eretum; enfin 30 milles romains ou 240 stades, comme le marque Denys d'Halicarnasse sur l'autorité de Caton, à sa plus grande largeur depuis l'embouchure du Tibre jusqu'à ladite frontière.

Pline oppose au *Latium antiquum* le *Latium novum* ou *adjectum*, le Latium d'Auguste, qui, après s'être agrandi progressivement, avait fini par absorber les pays des Rutules, des Èques, des Herniques, des Volsques, la plus grande partie de celui des Ausones et quelques terres de la Sabine et de l'âpre contrée des Marses. De toutes ces provinces réunies, Auguste composait la portion septentrionale de la *première région*. Il est à remarquer seulement que, dans son désir d'assigner, autant que possible, à ses nouvelles circonscriptions des limites naturelles, Auguste avait négligé toute la partie du vieux Latium située au nord de l'Anio, faisant ainsi de cette rivière la frontière septentrionale du *Latium adjectum*, comme le Liris en était devenu la barrière méridionale, « *nomen Latii processit ad Lirim amnem.* » Mais le Liris ne demeura pas plus une limite fixe que l'Anio ne l'avait été, puisque Strabon nous marque *Teanum*, sur la *via Latina*, et *Sinuessa*, sur la *via Appia*, comme les points du nouveau Latium les plus avancés vers le sud, et que Pline nomme aussi cette dernière ville « *oppidum extremum in adjecto Latio.* »

Le Latium, pris ainsi dans sa plus grande extension, offre une grande variété d'aspects et plusieurs régions distinctes : 1° la *Campagne de Rome*, vaste dépôt volcanique, terrain accidenté et profondément raviné, dont la pente générale va toujours s'élevant vers l'est et le sud-est jusqu'à atteindre, aux approches de Préneste, une altitude considérable; 2° une région boisée (*Laurens tractus* des Anciens), large bande de terrain sablonneux, interposée entre la *Campagna* et le rivage de la mer, qui s'étend sans interruption depuis l'embouchure du Tibre, jusqu'au promontoire d'Antium; 3° les *Marais pontins*, immense dépôt d'alluvions, compris entre *Cisterna* au nord et *Terracine* au sud, contrée de tout temps insalubre et dépeuplée, quoi qu'en ait dit Pline (1), lequel croyait, sur la foi de je ne sais quelle tradition, que ces lieux maudits avaient englouti jusqu'à vingt-quatre antiques cités; 4° les *districts montagneux*, correspondant aux anciennes montagnes des Volsques, des Èques et des Herniques, offrant partout le même caractère de masses calcaires isolées, abruptes, ou revêtues de magnifiques forêts de cèdres et de châtaigniers, et séparées les unes des autres, comme elles le sont de la chaîne de l'Apennin central, par de riches vallées. La plus remarquable de ces vallées est celle du *Trerus* ou *Sacco*, que suivait la *voie Latine*, et qui formait la communication naturelle de l'intérieur du Latium avec la vallée du Liris, autrement dit avec la Campanie : maint épisode de l'histoire romaine fait ressortir l'extrême importance que présentait cette vallée au point de vue militaire.

Pour compléter cette esquisse géographique du Latium, il faut énumérer et identifier autant que possible avec les cours d'eau et les emplacements actuels les rivières et les villes mentionnées par les auteurs anciens. Le *Numicius* ne peut plus être reconnu dans le rio *Torto*, depuis que M. E. Desjardins a discuté

(1) V. pourtant Desjardins, *Essai*, etc., p. 17-18.

(2) *Alt-Lateinische chorographie und Städte-Geschichte*, in-8°; Halle, 1852.

(1) III, 5-9.

ce point dans son excellent *Essai sur la Topographie du Latium* (1); le *Nymphæus* s'appelle encore aujourd'hui la *Ninfa*, mais ne se jette plus, comme au temps de Pline, directement dans la mer, et se perd dans les Marais Pontins; l'*Ufens* et l'*Amasenus*, qui descendent de points plus hauts dans les montagnes des Volsques, ont plus de force pour traverser ces bas-fonds; leur nom moderne n'a quasi pas varié. Des petits affluents du Tibre, on reconnaît facilement l'*Allia*, dont l'embouchure est située à 11 milles en amont de Rome; l'*Almo*, grossi des eaux de l'*Aqua Ferentina* (auj. la *Marrana degli Orti*) et le *rivus Albanus*, à 4 milles au-dessous de Rome, déchargeoir du lac de même nom. — Quant aux villes, la première à signaler à partir de l'embouchure du Tibre, est *Ostia*, située sur la rive gauche du fleuve, et reculée aujourd'hui à 3 milles de la mer; puis, à 8 milles de là, *Laurentum* (probablement *Torre di Paterno*) réputée capitale des Aborigènes; et plus au sud, plus dans l'intérieur aussi, *Lavinium* (*Pratica*); toujours au sud, mais à la même distance (4 milles) de la mer, *Ardée*, qui a retenu son ancien nom; et à 15 milles plus loin *Antium*, encore appelé aujourd'hui *Porto d'Anzo*; à 9 ou 10 milles plus bas sur la côte, *Astura*, et plus rien jusqu'à *Circeii*. Rappelons les anciennes villes que nous avons déjà citées comme se trouvant entre Rome et la frontière de la Sabine, *Antemnæ*, *Fidenæ*, *Crustumerium* et *Nomentum*; puis *Corniculum*, *Medullia*, *Ameriola* et *Cameria* échelonnées sur les flancs des *montes Corniculani* (*Monticelli*); et, plus près de Rome, sur la route de Nomentum, *Ficulea*; puis au pied ou plutôt sur les premières pentes de la chaîne principale de l'Apennin, *Tibur*, *Aesula* et *Préneste*; autour du groupe des Monts Albains, dont le sommet le plus élevé, dit *Monte Cavo*, correspond exactement au *Mons Albanus* des anciens, une couronne de villes antiques, formée à partir de *Corbio* (*Rocca Priore*), juste vis-à-vis de Préneste, par *Tusculum*, *Alba* et *Aricie*, *Lanuvium* et *Velitræ*; puis, au-dessus des Marais Pontins, sur autant de promontoires des monts des Volsques ou *Monti Lepini*, *Signia*, *Cora*, *Norba* et *Setia*; sur la lisière même de la plaine marécageuse, d'un côté *Ulubræ* et vraisemblablement aussi *Suessa Pometia*, qui paraît lui avoir donné son nom, et de l'autre *Satricum*, *Longula*, *Pollusca* et *Corioli*. Il faut maintenant chercher entre la *région Laurentine* ou *des forêts* et la *voie Appienne* le *Campus Solonius* des Anciens, dans les limites duquel étaient situés *Tellenæ*, *Politorium* et *Apiolæ*, avec *Bovillæ* et *Ficana*, juste aux deux extrémités opposées. Dans la portion de la *Campagna* comprise entre la voie Appienne et le pied des Apennins, entre l'Anio et le groupe des Monts-Albains, la seule cité dont l'emplacement soit bien connu est *Gabies*, à 12 milles de Rome et à même distance de Préneste; *Scaptia* et *Pedum*, et probablement aussi *Querquetula*, étaient plus rapprochées de l'Apennin, tandis que *Labicum* occupait peut-être la colline de la *Colonna*, presque au pied du groupe albain. Il faut chercher enfin dans la vallée du *Trerus* ou *Sacco* *Vitellia*, *Tolerium* et probablement aussi *Bola* et *Ortona*. Denys d'Halicarnasse et Pline nomment d'autres cités encore, dont il ne restait plus vestiges de leur temps, et qui avaient anciennement figuré soit dans la *ligue latine*, soit parmi les *Albenses populi*; mais l'énumération seule nous entraînerait trop loin. Disons plutôt quelques mots de l'histoire du Latium, avant et après la conquête romaine.

Nous avons déjà fait allusion à la tradition vulgaire, rapportée par Caton et Varron, qui faisait de la race latine une race mixte; Niebuhr, par la considération unique de l'idiome latin, arrive à la même conclusion, et réduit à deux le nombre des éléments constitutifs de cette langue: d'une part, l'élément grec ou plutôt pélasge, de l'autre, l'élément osque ou ombrien; avec cette remarque additionnelle très-importante, qu'en latin les termes de guerre et les noms d'armes sont dérivés presque exclusivement de cette dernière source, tandis que les termes d'agriculture et en général ceux de la vie domestique ont pour la plupart une analogie frappante avec les mots correspondants en grec. De là il infère, avec toute vraisemblance, que ce peuple conquérant venu du Nord, dont parlent Caton (1) et Varron (2), avait une étroite affinité avec les Osques, les Sabins et les Ombriens de l'époque historique, tandis que les habitants des plaines, réduits par eux en servitude, ou plutôt incorporés à eux, auraient été de race pélasgique; déjà pour Caton, les *Aborigènes* (les mêmes apparemment que les *Sicules* et que les *Œnotriens*) n'étaient autres que des Grecs, c'est-à-dire des Pélasges. Toujours est-il que les deux éléments s'étaient complétement et indissolublement fondus ensemble, quand le peuple latin apparaît dans l'histoire. Quant à l'élément troyen, on n'hésite plus aujourd'hui à l'écarter absolument, et à ne voir dans cette légende d'Énée qu'une pure fiction, empruntée des Grecs par l'orgueil national (3), à moins que l'é-

(1) P. 78 et suiv.

(1) Cato, ap. Prisc., V. 12, § 68.
(2) Varr., ap. Dionys., I, 9, 10.
(3) Voy. Schwegler, *Römische Gesch.*, t. I., p. 310-326.

troite connexion de cette légende avec le culte des *Pénates*, si répandu, si honoré dans le Latium, à Lavinium surtout, et d'autre part si semblable au culte pélasgique des Cabires (1), n'explique plus simplement encore comment, par la voie de la religion, cette légende avait pu s'introduire dans l'histoire. — On a supposé, d'après cette même tradition, que Lavinium avait été la plus ancienne capitale, ou mieux encore le premier centre religieux du Latium, et qu'Albe la Longue n'avait fait que la supplanter, voire même que Lavinium avait été la capitale des Aborigènes, Sicules ou Œnotriens, en un mot des Pélasges vaincus, tandis qu'Albe était une fondation de la race conquérante des Osques, Ombriens ou Sabins. Cette rivalité, ajoute-t-on, se serait continuée longtemps encore, non plus entre Lavinium et Albe, mais entre Albe, devenue le centre d'une ligue ou confédération de 30 cités, dites *Albenses populi*, dont Denys d'Halicarnasse nous a conservé la liste, toutes groupées autour des Monts-Albains et la ville d'*Aricie*, dont le temple de Diane, commun aux populations pélasgiques de Tusculum, Lanuvium, Laurentum, Cora, Tibur, Pometia, et Ardée ainsi qu'aux Rutules, semble avoir été le centre d'une contre-ligue. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, au milieu du huitième siècle avant Jésus-Christ, quand Rome est bâtie, le peuple latin nous apparaît constitué en une fédération unique, sous le patronage d'Albe, patronage, suprématie tellement incontestés, et depuis si longtemps déjà établis, que le plus grand nombre des cités du Latium passaient pour être de ses colonies, même Ardée, Tusculum et Préneste, notoirement plus anciennes qu'elle. Cette confédération survécut même à la chute d'Albe, et le nom de *Prisci Latini*, souvent cité par Tite-Live, sans doute d'après les anciens livres des Féciaux, en désignait certainement les membres du temps d'Ancus et de Tarquin l'Ancien, par opposition apparemment à celle que Rome, héritière des prétentions d'Albe, cherchait alors à rallier autour d'elle. Tarquin le Superbe, on le sait, réussit à faire prévaloir sa suprématie et la ligue latine, renouvelée sous son règne, paraît avoir accepté complétement le patronage de Rome, puisqu'un an après l'expulsion des rois, Rome concluant avec Carthage ce traité dont Polybe nous a conservé la teneur (2), stipulait au nom et dans l'intérêt d'Ardée, d'Antium, de Laurentum, de Circeii, de Terracine et du reste du Latium. Peu de temps après, la ligue latine, travaillée par Tarquin et ses agents, reconquérait à main armée son indépendance, et la bataille du lac Régille (*V.*, plus haut, col. 613 et suiv.), quelque merveilleux que soit le récit qui nous en a été conservé, est, à n'en pas douter, l'événement capital de cette lutte. Un nouveau traité dut intervenir en 493, auquel Sp. Cassius attacha son nom, et qui régla pour longtemps les relations des Latins avec l'ambitieuse Rome. Ce traité d'alliance offensive et défensive laissait l'une et l'autre parties contractantes sur un pied parfait d'égalité, avec le commandement alternatif des armées mixtes, et des parts égales dans le butin, et était manifestement dirigé contre les Èques et les Volsques, l'ennemi commun, dont les progrès devenaient chaque jour plus menaçants. La liste des 30 villes latines confédérées qui prirent part à ce nouveau traité se lit tout au long dans Denys d'Halicarnasse (V, 61) : c'étaient *Ardée, Aricie, Bovillæ, Bubentum, Corniculum, Carventum, Circeii, Corioli, Corbio, Cora, Fortinei* (?), *Gabies, Laurentum, Lavinium, Lanuvium, Labicum, Nomentum, Norba, Préneste, Pedum, Querquetulum, Satricum, Scaptia, Setia, Tellenæ, Tibur, Tusculum, Toleria, Tricrinum* (?) et *Velitræ*. Ce nombre 30, peut-être symbolique, paraît avoir été le nombre consacré des membres de la ligue latine et avoir résisté à toutes les vicissitudes : déjà les *Albenses populi*, énumérés par le même historien (III, 34), étaient en pareil nombre. — En 486, les Herniques, menacés à leur tour par les Èques et les Volsques, entrèrent dans l'alliance latino-romaine, et pendant plus d'un siècle encore, Rome eut en eux, comme dans les Latins, les alliés les plus fidèles (1). Mais l'invasion gauloise et la prise de Rome portèrent atteinte à l'alliance, en éveillant dans les Latins et dans les Herniques le désir d'avoir part aussi aux dépouilles de leur puissante voisine : dès cette époque, en effet, non-seulement ils refusent à plusieurs reprises leur contingent à l'appel de Rome, mais on les trouve unissant souvent leurs armes à celles des Volsques, leurs anciens ennemis. D'ailleurs la ligue latine, dans ce temps-là, tendait évidemment à se dissoudre; la plupart des grandes villes qui la composaient agissent avec une indépendance insolite. En 383, Lanuvium fait une alliance séparée avec les Volsques, et Préneste déclare seule la guerre à la république, tandis que Tusculum, Gabies et Labicum demeurent avec elle dans des termes d'amitié et de confraternité. En 380, Rome est en guerre ouverte avec les Prénestins, et, en 360, avec les Tibur-

(1) Voy. Klausen, *Æneas und die Penaten* I. III.
(2) III, 22.

(1) Tite Live, VI, 2.

tins, sans que, ni dans l'un ni dans l'autre cas, les autres cités du Latium paraissent avoir pris parti contre elle. En 358, l'alliance avec Rome est renouvelée sur les mêmes bases que par le passé, et cette année-là même, pour la première fois depuis longtemps, les Latins envoient leur contingent aux armées romaines (1). Mais, en 340, il semble que les Latins, qui durant la *première guerre samnite* avaient observé rigoureusement la foi jurée, commencent à avoir conscience de la dépendance dans laquelle, sous couleur d'alliance, ils sont insensiblement tombés; et, après avoir inutilement réclamé un traitement plus équitable, ils unissent leurs efforts à ceux des Volsques et des Campaniens, et partagent avec eux la honte de la défaite du mont Vésuve. Encore cette levée de boucliers du Latium n'avait-elle pas été unanime : les Laurentins, et probablement aussi les Laviniens, n'y prennent point part. Cette division dans les conseils de la ligue, plus encore que les succès de Furius Camillus (*bataille de Pedum*, en 338) et de C. Mænius (victoire décisive d'*Astura*), contribua à hâter la victoire de Rome. Les villes latines tombèrent l'une après l'autre, et le sénat romain, à dessein de les isoler, leur mesura des conditions inégales. Avant tout, et toujours dans le même but, il interdit à l'avenir ces assemblées politiques qui se tenaient dans le bois sacré de *Ferentinum*, non loin du mont Albain (monte Cavo) et du temple de *Jupiter Latiaris*, centre religieux des peuples latins, qui y célébraient en commun les *Féries latines;* il interdit pareillement entre ces cités l'échange des droits de *connubium* et de *commercium*. Tibur et Préneste, les plus puissante d'entre elles, se virent dépouillées d'une bonne partie de leur territoire, mais elles retinrent leurs lois propres et purent renouveler avec Rome les anciens traités, comme villes indépendantes. Les Tusculans, eux, reçurent le droit de cité romaine; mais les Lanuviens, les Ariciens, les habitants de Pedum et de Nomentum, plus maltraités, furent exclus du droit de suffrage. Enfin Velitræ, encore plus sévèrement punie, n'obtint qu'à la longue des conditions pareilles. La fondation des tribus *Mœcia* et *Scaptia*, destinées à renfermer les nouveaux citoyens, compléta cette série de mesures qui consommaient la dissolution de la ligue latine. Dès là les peuples de race latine tendirent à se fondre de plus en plus dans le sein du peuple-roi, et la persistance de la formule *Socii et nomen latinum* ne saurait faire illusion, puisqu'il est constant qu'elle s'appliquait aussi aux citoyens des colonies dites *latines*, autrement nombreuses et fortes que les rares débris de l'ancienne ligue.

A la soumission successive des peuples latins proprement dits, Rome ajouta celle des Volsques entre les années 329-326, des Herniques en 306, et des Èques en 304, si bien qu'à la fin du quatrième siècle av. J.-C. la réduction complète du Latium (pris dans son acception la plus étendue) était consommée.

Outre les ouvrages cités dans le cours de l'article, on peut encore consulter :

Kircher, *Vetus Latium*, in-fol.; Amst., 1671.

Volpi, *Vetus Latium profanum et sacrum*; Romæ, 1704-48; 10 vol. in-4°.

Sir W. Gell, *Topography of Rome and its Vicinity*; with a Map; 2 vol. in-8°, London, 1834; ou 2e édition, 1 vol., London, 1846.

Nibby, *Analisi storico-topografico-antiquaria della Carta dei Dintorni di Roma*; 3 vol. in-8°; Rome, 1837; 2e édit., ibid., 1849.

Id., : *Viaggio antiquario nei Contorni di Roma*, 2 vol. in-8°; Roma, 1839.

Bonstetten (Ch. Victor de) : *Voyage sur la scène des six derniers livres de l'Énéide; suivi de quelques observations sur le Latium moderne*; Genève, an XII, in-8°.

Westphal, *Die Römische Kampagne in topographischer und antiquarischer Hinsicht dargestellt;* in-4°; Berlin, 1829.

Cramer (The rev. J. A.), *A geographical and historical Description of Ancient Italy;* with a Map, etc;. 2 vol. in-8°; Oxford, 1829 (t. II, Section IX).

Forbiger (Albert), *Handbuch der alten Geographie*, 3e vol., p. 649-727.

Smith (William), *A Dictionary of Greek and Roman geography*: art. LATIUM, dont le présent article n'est proprement qu'un extrait.

A. T.

LATOMIES. Le mot *latomie* signifie *carrière*. On disait λατόμιον, λατομεῖον, λατομία, λιθοτομία (1); en latin, *lapicidina*, *latomia*, *latumia*, *lautumia*, et presque toujours, au pluriel (2), λατομίαι, *lautumiæ*. Les Latomies servaient ordinairement de prisons (3); les captifs faits à la guerre y étaient détenus et y languissaient plus ou moins longtemps; les esclaves indociles y étaient assujettis aux plus durs travaux (4).

(1) Tite Live, VII, 12.

(1) Hérodote, Thucydide, Xénophon et, après eux, Élien, emploient λιθοτομίαι; Strabon, Diodore de Sicile, Plutarque, λατομίαι; Lucien emploie les deux. Λατόμος, dit Eustathe, ἀπὸ τοῦ τέμνειν· λατύπος, ἀπὸ τοῦ τύπτειν. Strabon mentionne les Latomies des environs de Marseille (livre IV, p. 181, Cas. = p. 247, 2, Meineke), celles de Ténare en Laconie (λατομίαι λίθου πολυτελοῦς. VIII, p. 367. = p. 521, 18), celles de Tunis (XVII, p. 834= 1168, 17), à peu de distance de Carthage (Cf. Diod. Sic., XX, 6).

(2) Schweighæuser, *Lexicon Herodoteum*, t. II, p. 71, B.

(3) Paulus Festi, p. 117, Müller : « *Lautumias* ex græco et maxime a Syracusanis, qui λατομίας et appellant et habent ad instar carceris, ex quibus locis excisi sunt lapides ad exstruendam urbem. »

(4) Inde ibis porro in *latomias* lapidarias.
Ibi quom alii octonos lapides cefodiunt, nisi

Les plus fameuses étaient celles des environs de Syracuses. Après la malheureuse expédition de Sicile et la défaite de Nicias sur les bords de l'Assinaros, les Syracusains et leurs alliés dirigèrent sur la ville d'immenses convois de prisonniers, et les descendirent dans les Latomies. Le lieu était sûr; et il n'y avait guère de chance d'évasion (1). Les prisonniers subirent, au commencement, les plus durs traitements. Entassés au nombre de plus de sept mille dans les étroites profondeurs des carrières, et entièrement à découvert (2), ils étaient tourmentés, le jour, des ardeurs du soleil, et ne respiraient qu'un air lourd et étouffant : la nuit, ils étaient de même sans abri; et ils souffraient cruellement du froid. Ces brusques variations amenèrent bientôt les maladies. Resserrés dans un espace très-étroit, obligés de satisfaire en un même endroit aux nécessités inférieures, entourés des cadavres de ceux qui périssaient de leurs blessures ou des maladies contractées dans ce lieu infect, ceux qui survivaient enduraient tous les genres d'incommodités et de souffrances. Il s'exhalait de ce foyer pestilentiel des odeurs fétides, que la privation de nourriture leur rendait encore plus insupportables; car c'était à peine s'ils recevaient un peu de nourriture. Ils ne furent exempts, dit l'historien, d'aucun des maux qu'ils pouvaient souffrir étant enfermés dans ce lieu; et ils y vécurent les uns sur les autres pendant soixante-dix jours; après quoi, ils furent vendus aux marchands d'esclaves, à l'exception toutefois des Athéniens et de ceux des Italiotes et des Siceliotes qui avaient combattu avec eux (3).

Primitivement, les Latomies se trouvaient dans le quartier de la ville appelé les *Épipoles* (αἱ Ἐπιπολαί); mais, lorsque Denys le Tyran eut fait entourer de murs (4) ces *Épipoles* (c'étaient des collines qui servaient de limite à Syracuses du côté de l'ouest), les faubourgs nommé *Tyché* et *Néapolis* s'étendirent de plus en plus et débordèrent progressivement sur l'ancienne circonscription des Épipoles, en sorte qu'elles finirent par comprendre les Latomies (1).

Denys l'Ancien, qui avait adopté la maxime de l'historien Philistus, qu'un vrai tyran, un tyran jaloux de ne pas gâter le métier, ne se démet en aucun cas; mais qu'il ne quitte la tyrannie que *traîné par les pieds* (2); Denys, qui était bien décidé à tout souffrir plutôt que d'abdiquer volontairement, fit des Latomies le modèle accompli de la *prison d'État*. Démesurément agrandies par ses soins et distribuées sous la direction de ce maître consommé en l'art des tortures, elles devinrent le tombeau des meilleurs citoyens : « C'est, dit Cicéron, une œuvre immense, prodigieuse, *une œuvre de rois et de tyrans*; elle est taillée tout entière dans le roc, et creusée de main d'hommes à une profondeur effrayante. Il est impossible de construire ni même d'imaginer une prison si bien fermée, dont toutes les issues soient si parfaitement interceptées, et qui offre plus de sûreté. On y conduit même des autres villes de la Sicile tous les prisonniers dont le Gouvernement veut s'assurer (3). » Naturellement, Verrès tira un grand parti de ces incomparables prisons; et, fidèle à l'esprit du fondateur, il les remplit à son tour, y entassant

Cotidiano sesquiopus confeceris,
Sescentoplago nomen indetur tibi.
Plaut., *Captivi*, III, V, 65-68 (v. 723-726, Fleckeisen).
Ita me di ament, vel in *lautumiis*, vel in pistrino mavelim
Agere ætatem, præpeditus latera forti ferro mea,
Quam apud lenonem hunc servitutem colere.
(Id., *Pœnulus*, IV, II, 5-7.)

(1) Κατεβίβασαν ἐς τὰς λιθοτομίας ἀσφαλεστάτην εἶναι νομίσαντες τὴν τήρησιν. Thucyd., VII, 86.— Cicéron leur reconnaît aussi cette propriété d'être une *excellente prison*, *optima tutissimaque custodia* (*In C. Verrem*, V, ch. 27, § 69.), propriété qui leur donnait un prix inestimable aux yeux de Denys le Tyran et de Verrès. — Xénophon (*Hellenic.*, I, 2, 1½; p. 331, Didôt), parle de prisonniers syracusains qui avaient été enfermés dans les *carrières* du Pirée, et qui étaient parvenus à s'échapper : διορύξαντες τὴν πέτραν ἀποδράντες νυκτὸς ὤχοντο εἰς Δεκέλειαν, οἱ δ' εἰς Μέγαρα.

(2) Διὰ τὸ ἀστέγαστον. Thucyd., VII, 87.

(3) Thucydide, VII, 87.— Cf. Plutarch., *Nic.*, XXIX.

(4) La troisième année de la XCIV^e^ Olympiade (Diodor. Sic., XIV, 18.). Cf. Letronne, *Essai critique sur la topographie de Syracuses*, p. 10.

(1) Élien, *Var. Hist.*, XII, 44, les place encore dans les *Épipoles*; mais c'est par un reste d'habitude. Il est certain que du temps de Cicéron elles étaient déjà dans la circonscription de Tyché et de Néapolis (Letronne, *Essai*, etc., p. 31 et 50). Plutarque dit implicitement que, lors de la prise de Syracuses par Dion, elles étaient encore dans les *Épipoles* (*Vita Dion.*, XXIX ; Cf. Letronne, *Essai*, etc. p. 99). Voyez aussi Cluwer, *Sicilia antiqua*, lib. I, cap. 12 ; Perizonius ad Ælian.. *Var. Hist.*, XII, 44; t. II, p. 170, 171, édition de Kühn ; Lips., 1780; Letronne, *Œuvres de Rollin*, t. V, p. 99.

(2) « Damarata uxor, filia Hieronis, inflata adhuc regiis animis ac muliebri spiritu, admonet sæpe Dionysi tyranni vocis, qua *pedibus tractum, non insidentem equo, relinquere tyrannidem dixerit debere* ; » Tite-Live, XXIV, 22, 8; ibique W. Weissenborn, p. 49 ; Fr. Dübner, *Narrations extraites de Tite Live*, p. 133 ; Cf. Diodore de Sicile, XIV, 8, 5; Plutarch. *Vita Dion.*, XXXV, 4.

(3) « *Lautumias* Syracusanas omnes audistis, plerique nostis. *Opus* est ingens, magnificum, *regum ac tyrannorum* : totum est e saxo in mirandam altitudinem depresso et multorum operis penitus exciso ; nihil tam clausum ad exitum, nihil tam sæptum undique, nihil tam tutum ad custodiam nec fieri nec cogitari potest. In has *lautumias*, si qui publice custodiendi sunt, etiam e ceteris oppidis Siciliæ deduci imperantur » (Cicéron, *In C. Verrem*, V, ch. 27, § 68).

Guéroult a tort de traduire *opus regum ac tyrannorum* par *ouvrage* DES rois et DES tyrans. Il fallait *ouvrage* DE *rois et* DE *tyrans* (*Ein Werk wie es Könige schaffen*, traduit très-bien C. Halm, *Cicero's Ausgewählte Reden*, t. II, p. 186).

pêle-mêle tous ceux qui lui déplaisaient (1).

Sous la double tyrannie des Denys, il arriva quelquefois que ceux qu'on y enfermait y restaient si longtemps détenus qu'ils s'y mariaient et y avaient des enfants. Lorsque, devenus grands, ces enfants en sortaient et allaient à Syracuse, tout leur était un sujet d'étonnement : s'ils rencontraient des chevaux ou des bœufs attelés, ils étaient saisis de frayeur et s'enfuyaient en poussant des cris.

La *plus belle* des cavernes de cet horrible lieu était celle que l'on appelait la *Caverne du poëte Philoxène* (2). Denys l'avait condamné à la prison pour le punir de sa causticité; mais Philoxène, qui comptait sans doute pour beaucoup de ne plus vivre sous l'œil du tyran, et de ne risquer plus d'encourir sa faveur, prit en très-grande patience le séjour des Latomies; et même il y composa le *Cyclope*, qui passait pour le plus spirituel et le meilleur de ses poëmes, et dans lequel il avait trouvé moyen de pincer au vif l'odieux tyran (3). Ses amis ayant intercédé pour lui, il fut bientôt mis en liberté. Mais il était à peine délivré que sa franchise l'exposa à de nouveaux dangers. Denys, qui était un bel esprit, et qui se piquait de bien tourner les vers, lui demanda un jour ce qu'il pensait de l'une de ses compositions poétiques où il mettait toute sa complaisance; Philoxène ne répondit rien; mais, se tournant vers les gens du Tyran : *Que l'on me reconduise aux carrières* (4) !

On montre encore aujourd'hui aux voyageurs qui visitent Syracuses et ses environs un grand nombre d'excavations profondes qui portent comme autrefois le nom de *Latomies*. « Celle qui se trouve aux *Épipoles* est appelée *Latomia di Buffalaro*. Deux portes, auxquelles on arrive par des gradins, donnent entrée dans l'intérieur; des piliers, réservés lors du creusement de la roche, soutiennent la voûte. C'est là, à ce que l'on croit, que Denys renferma le poëte Philoxène... En se rapprochant d'Ortygie, on trouve une *latomie* dite *del Paradiso*, et qui se compose de plusieurs cavités désignées par des noms spéciaux. La principale partie de cette latomie est appelée *Piscidina*, *grotta parlante* et *Orecchio di Dionisio*. C'est une caverne de dimensions énormes et dont la configuration rappelle celle d'une oreille humaine. Elle a 175 pieds de longueur, 20 de largeur au commencement et plus de 60 pieds de hauteur; ses murs, entaillés avec beaucoup de régularité, se rapprochent en s'élevant, et s'unissent l'un à l'autre au sommet. Les propriétés acoustiques qu'elle possède sont très-remarquables : un morceau de papier qu'on déchire sous la voûte fait un bruit considérable; un coup de pistolet résonne comme un coup de canon. Il y a deux petites ouvertures, l'une au-dessus de l'entrée de la grotte, à laquelle menait un escalier, aujourd'hui inabordable; l'autre au fond, à l'extrémité de la ligne de jonction des murs. On attribue à Denys l'Ancien la construction de cette caverne. Les petites ouvertures que je viens de signaler seraient (1) les logettes où le tyran aurait écouté, sans qu'on en sût rien, les conversations et les plaintes de ses victimes » (2).

Les Romains empruntèrent aux Grecs ce nom de *lautumiæ*, et le donnèrent à une prison, peut-être même au quartier qui la renfermait (3).

Édouard CARTERON.

LATONE (*Mythologie*). Latone, en latin *Latona*, est la forme latine du nom de Λητώ, que les Grecs donnaient à une déesse, mère d'Apollon et de Diane. Ce nom, qui se rattache au radical λαθεῖν, *être caché*, fait évidemment allusion à la nuit, que la déesse personnifiait. Et c'est à ce titre qu'Homère la donne pour épouse de Jupiter et mère du Soleil et de la Lune, idée mythique qu'on retrouve également dans Hésiode. L'anthropomorphisme hellénique fit de Latone le type de l'heureuse maternité. L'amour de Latone pour ses deux beaux enfants fut souvent chanté par les poëtes (4). Niobé paya chèrement l'offense qu'elle avait faite à l'orgueil maternel de cette déesse (5).

(1) « Carcer ille, qui est a crudelissimo tyranno Dionysio factus Syracusis, quæ *lautumiæ* vocantur, in istius imperio domicilium civium Romanorum fuit. Ut quisque istius animum aut oculos offenderat, in *lautumias* statim conjiciebatur » (*In C. Verrem*, V, c. 55, § 143.).

(2) Ælian., *Var. Histor.*, XII, 44.

(3) Id. *ibid.*; Phanias, *ap. Athenæum*, l. I, c. 11; p. 24, Schweighæuser (1801); Eustath. ad *Odyss.*, p. 1691; Schol. Aristophan., *Plut.*, 290 p. 341, Didot.

(4) Suidas, aux mots Λατομίας et Ἀπαγέ με εἰς λατομίας; Diodore de Sicile, XV, 6. 4; Plutarque, Περὶ τῆς Ἀλεξάνδρου Τύχης ἢ Ἀρετῆς, Orat. II, § 1, t. Ier, p. 409, 410, Didot; Περὶ Εὐθυμίας, § XII, t. Ier, p. 572, Didot; Pseudo-Plat., *Epistol.* II; Schol. Aristophan., *Plut.*, 179 et 290, p. 334 et 341, Didot; Lucien, *adv. Indoct.*, XV, p. 609, Didot; *De Calumnia*, XIV, p. 618; *De mercede conductis*, XXXV, p. 196; Ælian. *Var. Hist.*, XII, 44, ibique Perizon.; Diogen. Laert. in *Arcesil.*, p. 102, 21, Cobet; Stobée, *Serm.* XIII; Cicer., *ad Attic.*, IV, 6, et la note de M. J. V. Leclerc, t. XXII, p. 98, Erasme, *Adag.*, Εἰς λατομίας — Sur les divers Philoxène, Voyez la savante note de Périzonius, ad Ælian., *Var. Hist.*, X, 9, t. II, p. 67 et 68, édit. Kühn.

(1) Selon la tradition locale, qui paraît d'ailleurs tout à fait dénuée de fondement.

(2) Félix Bourquelot, *Voyage en Sicile*, XII, p, 224 et 227 (Paris, 1848, in-12.)

(3) Tite Live, XXVI, 27, 3 (*ibique* W. Weissenborn, t. V, p, 257); XXXII, 26; Cf. Forcellini, V° LAUTUMIÆ, t. Ier, p. 642, 2, édition de Leipzig.

Ce quartier était au nord du Forum, dans la direction du Quirinal et confinant à l'Argiletum.

(4) Homer. *H. in Apoll.*, 6 et suiv.; Apollodore, III, 10, 10.

(5) *Iliad.*, XXIV, 607.

Les soins de ses deux enfants absorbaient toutes les affections de Latone, et on ne la vit pas, au dire des poëtes, convoler à d'autres amours; elle ne connut aucun autre époux que Jupiter. Cette circonstance trouve son explication véritable dans l'oubli graduel de Latone chez les Grecs. Bien qu'elle fût mère d'Apollon et de Diane, les sentiments de piété qu'elle inspirait allèrent s'effaçant, et dès lors son nom ne se présenta plus que rarement à l'imagination populaire. Elle demeura sans doute en possession des attributs qui lui étaient donnés dans les poëmes classiques d'Homère et d'Hésiode; mais elle fut reléguée sur l'arrière-plan, avec les créations du symbolisme purement naturaliste qu'on distingue encore clairement dans Hésiode. C'est ce symbolisme qui en fait une fille de Cœos et de Phœbé, c'est-à-dire du ciel et de la clarté dont il est illuminé (1); qui lui donne pour sœur Astéria, personnification du ciel étoilé; et elle n'est elle-même l'épouse de Jupiter que parce que la nuit est unie au firmament, personnifié par le souverain des dieux. La chasteté de Latone convient bien à une personnification de la nuit, confidente de la pudeur; elle eut à se défendre des attaques brutales du géant Titye, personnifiant, comme tous les géants grecs, les vapeurs qui s'élèvent du sol dans l'atmosphère, les tremblements de terre, les feux volcaniques, qui semblent autant de révoltes contre les cieux (2).

Quoique la Fable ait, en quelque sorte, laissé intactes les données homériques et hésiodiques, elle a cependant porté dans la légende de Latone des éléments empruntés à un anthropomorphisme plus développé. Dans le récit primitif, nulle localité particulière n'était assignée à la naissance d'Apollon et de Diane. Mais les légendes postérieures, dont le reflet se montre clairement dans l'*Hymne à Apollon*, qui porte le nom d'Homère, font de l'île de Délos le berceau des deux divinités. C'est là que Latone, pour échapper à la jalousie de Junon, dut se réfugier. Telle était la colère de l'implacable épouse de Jupiter, que nulle contrée n'osait donner asile à la fille de Cœos, coupable d'avoir cédé à l'amour du souverain des dieux. Et si l'on en croit même les récits des derniers temps, Junon avait remis à Mars et à Iris le soin de poursuivre sa rivale (3). Une île seule fournit à Latone un refuge assuré. C'était Délos, ou, selon d'autres, Ortygie (4). Cette île flottait alors sur les mers, comme une barque, battue par la tempête. Dès ce moment, elle fut fixée (1). Et sous un palmier, au bord de l'Inopus (2), au pied du mont Cynthus, l'amante de Jupiter fut délivrée de son précieux fardeau. D'autres récits substituaient au palmier un olivier et même un laurier (3). On disait que la déesse avait été neuf jours et neuf nuits dans les douleurs, chiffre qui fait peut-être allusion à l'ancienne division du mois.

Ce que j'ai dit plus haut du faible rôle que jouait Latone dans la mythologie hellénique, explique comment cette déesse n'avait en Grèce qu'un petit nombre de temples. A Délos, à Delphes et ailleurs, son adoration n'était pas séparée de celle d'Apollon et de Diane, dans le sanctuaire desquels on allait lui offrir des hommages, et où l'on voyait son simulacre à côté de ceux de ses enfants; c'est ce qui avait notamment lieu à Mégare.

Dans quelques localités on lui avait cependant élevé des sanctuaires spéciaux : elle avait à Argos un temple et une statue due au ciseau de Praxitèle (4). Un autre temple de Latone existait à Amphigénée, en Messénie(5). La Lycie et la Macédoine en possédaient également un; et, à Calynda, en Carie, un bocage lui était consacré (6). A Rome, le culte de Latone n'a, pour ainsi dire, pas pénétré. La déesse est bien mentionnée par les poëtes; mais elle n'occupe presque aucune place dans le Panthéon, quoique Apollon, son fils, fût devenu une des grandes divinités romaines.

Sur les monuments figurés, on voit fréquemment Latone portant dans ses bras Apollon et Diane, qu'elle vient de mettre au monde, et que menace le serpent Python envoyé, d'après la légende, par la vengeance de Junon. Tel est notamment le sujet peint sur un vase qu'a publié Tischbein (7). Quelquefois, la déesse est enveloppée d'un voile faisant allusion à la nuit et rappelant l'épithète de κυανόπεπλος, que lui donne Hésiode, et qui trahit clairement la personnification de la nuit.

Preller, *Griechische Mythologie;* Leipzig. 1854.
Ed. Gerhard, *Griechische Mythologie;* Berlin, 1855.
Alfred Maury, *Histoire des Religions de la Grèce antique;* Paris, 1857.

Alfred MAURY.

LAURIER, *Laurus* (*Botanique*). Dans

(1) Voyez sur la vraie signification du Titan Cœos Alfred Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique*, t. I, p. 361.
(2) Odyss., XI, 580.
(3) Apollod., I, IV, 1. Callimach., *Hymn. in Del.*, 38, 61 et suiv. Schol. Euripid., *Phœniss.*, 232.
(4) Hygin., *Fab.*, 53, 140. Callimach., *H. in Del.*, 191.

(1) Pindar., *Fragm.* 58; Strabon, p. 485.
(2) Homer. *H. in Apoll.*, 16 et suiv., 91 et suiv Apollod. I, 2, 2.
(3) Strabon, p. 639; Hygin, *Fabl.*, 53. Ælian., *Var. Hist.*, V, 4; Ovid. *Met.*, VI, 335; XIII, 635.
(4) Pausan., II, c. 21 § 10.
(5) Strabon, p. 349.
(6) Strabon, p. 665; Steph. Byz. *s. v.* Λήτη.
(7) Guigniaut, *Nouvelle galerie mythologique de Millin.* Pl. LXXIII, n° 276.

la langue vulgaire le mot laurier a une signification très-vague et s'applique à un assez grand nombre d'arbustes et d'arbres divers qui n'ont guère de commun entre eux qu'une ressemblance extérieure, plus ou moins marquée, due à leur feuillage. C'est ainsi que le Laurier-amandier, le Laurier-rose, le Laurier-Tin, le Laurier Saint-Antoine, etc., présentent les dissemblances les plus grandes au point de vue de leurs caractères et de leur organisation. Les botanistes ont toujours donné à ce mot un sens beaucoup plus restreint et même ceux de nos jours en ont encore considérablement resserré l'application en formant, dans la famille des Laurinées, à laquelle appartiennent les Lauriers, plusieurs genres distincts et séparés pour des espèces qui jusqu'à eux avaient été regardées comme se rattachant génériquement au vrai *Laurus*. Aujourd'hui les travaux de M. Nes d'Esenbeck ont circonscrit ce genre dans les plus étroites limites. Il présente des fleurs, soit dioïques, soit hermaphrodites, dont l'enveloppe unique est partagée en 4 lobes; ses fleurs mâles renferment 12 étamines, toutes fertiles, rangées sur 3 rangs, qui toutes portent deux glandes sur le milieu de leur filet ou plus haut et dont les anthères ouvrent leurs deux loges par deux sortes de portes relevées de bas en haut; dans ses fleurs femelles on trouve 2 ou 4 rudiments d'étamines entourant un ovaire à un seul ovule, surmonté d'un style court et épais, que termine un stigmate un peu renflé. A ces fleurs succède pour fruit une baie à une seule graine. Tout le monde connaît l'espèce qui a toujours été et qui reste encore le type de ce genre; c'est le LAURIER COMMUN (*Laurus nobilis* Lin.) auquel on donne vulgairement les noms essentiellement disparates de *Laurier d'Apollon* et *Laurier-sauce*, dont le premier rappelle les couronnes faites de ses branches feuillées, que les Grecs décernaient aux vainqueurs dans les jeux Olympiques, tandis que le second est tiré de l'usage qu'on fait journellement de ses feuilles. Il est bon de rappeler que notre mot de *baccalauréat* est venu de ce que les lauréats, dans les luttes académiques, recevaient, au moyen âge, une couronne de laurier chargé de ses baies. Le Laurier croît naturellement dans l'Asie Mineure et dans les parties les plus chaudes de la région méditerranéenne : de là il s'est presque naturalisé dans quelques contrées moins méridionales. Il atteint environ 10 mètres de hauteur dans son pays natal; et on le voit quelquefois acquérir ces proportions dans nos départements méditerranéens. Sa forme générale est élancée et pyramidale; ses feuilles persistantes sont lancéolées, plus ou moins ondulées, surtout dans une de ses variétés, d'un beau vert intense et lustré. Il fleurit au printemps et mûrit ses fruits à l'automne. C'est, non-seulement un arbre d'ornement, mais encore une espèce utile à divers titres, et principalement en raison de l'huile essentielle qui se trouve dans toutes ses parties et qui abonde dans ses feuilles. Celles-ci sont d'un usage journalier comme condiment, et, en médecine, on utilise leurs propriétés toniques et excitantes à l'extérieur comme à l'intérieur. Ses fruits ont aussi des usages en médecine, à cause des deux huiles qu'ils renferment, l'une volatile, dans leur péricarpe, l'autre grasse, dans la graine. Dans nos jardins le Laurier est cultivé en pleine terre; mais dans les départements du centre et du nord il faut le placer à une exposition méridionale et abritée, ou même le couvrir en hiver. On le multiplie de diverses manières, mais surtout par marcottes et par graines. P. D.

LAUSANNE (*Géographie*). Lausanne, chef-lieu du canton de Vaud, est située sur les premiers escarpements du versant méridional du Jorat, au confluent de la *Louve* et du *Flon*, à 144^{m} au-dessus du lac de Genève, dont elle n'est éloignée que d'une demi-heure de marche au plus, et à 519^{m} au-dessus du niveau de la mer. Le village d'*Ouchy*, qui sert de port à Lausanne, occupe à peu près le sommet de l'arc formé par la rive septentrionale du lac. L'emplacement de la moderne Lausanne n'est pas précisément le même que celui de l'antique station romaine de *Lausonium* (dans la plaine de *Vidi*, entre les embouchures du Flon et de la *Chamberonne*), dont elle a pris le nom (1), et qu'avait détruite, l'an 563 de notre ère, un épouvantable débordement du lac, produit par l'éboulement, sur la rive opposée, de la montagne tout entière de Tauretúnum. Apparemment le fondateur de la ville nouvelle, Marius, évêque d'Avenches, en choisissant un site aussi inaccessible et en bâtissant, pour y transporter son siége épiscopal (580), une espèce de labyrinthe qui tourne sur les pentes rapides de trois collines et dans leurs vallons ou ravins intermédiaires, était encore sous l'impression de ce désastre; mais la catastrophe toute semblable survenue le 4 mars 1584 montra assez que sa précaution n'avait pas

(1) « Quelques auteurs ont prétendu, que le mot Lausanne (qui, suivant nous, n'est que la forme la plus moderne du nom ancien, diversement altéré dans les formes *Lausodunum*, *Lausanum* et *Losène*) s'était formé de deux mots latins, *Laus Annæ*, parce que les reliques de sainte Anne y avaient été transférées. Enfin on a dit aussi qu'un voyageur, voyant les habitants assemblés au milieu d'un champ pour délibérer sur le nom qu'il convenait de donner à la ville naissante, s'était écrié : « *Les ânes !* » et que de cette exclamation on avait fait aussitôt le mot *Lausanne*. » Joanne : *Itinéraire descriptif et historique de la Suisse* ; 2^{e} édition, 1853 (p. 118).

été inutile. L'évêque et son chapitre avaient occupé tout d'abord le *plateau de la Cité*, qu'un mur intérieur sépara longtemps du reste de la ville et que couronnent encore aujourd'hui le *Château*, construction du quinzième siècle, élevée sur les ruines d'un édifice beaucoup plus ancien, le *Collége académique*, érigé en 1587, lequel renferme, en outre, le musée et la bibliothèque cantonale, et enfin la *Cathédrale*, souvent décrite (1) et réputée la plus belle église de la Suisse. Fondée, en l'an 1000, par l'évêque Henri, achevée dans le treizième siècle, consacrée en 1275 par le pape Grégoire X, en présence de l'empereur Rodolphe de Habsbourg, reconstruite et réparée à différentes époques, la cathédrale de Lausanne éveille, entre autres souvenirs historiques, celui du célèbre *colloque* de 1536, auquel assistèrent Calvin, Farel et Viret, et qui eut pour résultats immédiats la translation de l'évêché à Fribourg, la séparation du pays de Vaud d'avec l'Église romaine et sa réunion avec Berne. Dès la première occupation, la colline de *Bourg* avait été le quartier des nobles, tandis que le terrain marécageux du *Pont-de la-Palud* et le coteau de *Saint-Laurent*, que le beau *Pont Pichard* relie aujourd'hui à la colline de Bourg, avaient été affectés à la population marchande et ouvrière. « Autant de quartiers, dit M. Joanne, autant de communautés distinctes. Chacune avait son patron, sa bannière, sa loi. Le droit canon régissait la cité; le droit germanique les nobles; les bourgeois conquéraient l'une après l'autre leurs libertés plébéiennes. Plus tard les droits se réunirent sans se confondre dans le *Plaid général*. La réunion de la ville haute et de la ville basse ne s'accomplit que vers la fin du quinzième siècle (1481); bientôt après, la ville de Lausanne se constitua sur le modèle des villes suisses. Elle se donna un *Conseil des soixante*, un *Conseil des deux cents*, changea ses syndics en bourgmestres, et s'allia avec Berne et Fribourg (1525). » La réunion de Lausanne à Berne, ou, en d'autres termes, la domination des baillis bernois à Lausanne, dura jusqu'en 1798, qu'une révolution rendit le pays de Vaud à l'indépendance et fit de Lausanne tour à tour le chef-lieu de la république lémanique, la deuxième ville de la république rhodanique, puis du canton de Léman sous la république helvétique, et enfin en 1803, terme de toutes ses vicissitudes, le chef-lieu définitif du canton de Vaud, qu'on sait être le dix-neuvième canton de la confédération helvétique par le rang d'admission, le quatrième par l'étendue et le troisième par la population.

(1) *Voy.* Joanne : *Itinéraire descriptif et historique de la Suisse;* 2e édition, p. 120-122.

L'édilité lausannaise a eu beaucoup à faire pour assainir et embellir l'antique cité et pour en corriger le plan primitif. C'est à l'ingénieur Pichard (mort en 1841) que revient la principale part de gloire dans cette entreprise. Indépendamment du beau pont dont nous avons parlé plus haut, et qui fait communiquer la route d'Yverdun et d'Orbe avec celle de Genève, Pichard avait conçu le plan d'un tunnel destiné à relier par l'autre bout les collines de Bourg et de Saint-Laurent, et par suite la route de Berne et celle d'Yverdun : il avait aussi tracé tout autour de la vieille ville une grande rue à pente douce, pour tenir lieu de ce dédale de petites rues sales, étroites et montueuses, qui rappellent le moyen âge. Aux monuments de la Cité, que nous avons déjà mentionnés, ajoutons, pour compléter rapidement la statistique monumentale de Lausanne, la *place Saint-François*, qui, par son animation, mérite d'être appelée le centre de la ville; le *Temple*, qui y est attenant, reconstruit en 1442 par le pape Félix V, et dont dépendait ce couvent, récemment démoli, où, le 1er juillet 1448, le concile de Bâle transporta ses séances; le *Manége* et le *Théâtre* dans le faubourg montueux de *Martheray;* l'*Hôtel de Ville* sur la place de la Palud; l'*Hôpital cantonal*, qui date de 1282, mais qui a été rebâti en entier; enfin la place de la *Riponne*, construite sur des voûtes à une hauteur de plus de 16 mètres au-dessus du ravin de la Louve, et dont le panorama bien célèbre rivalise presque avec le point de vue du Signal et du *bois de Sauvabelin* (Silva Belini), reste prétendu d'une antique forêt druidique, la plus fréquentée des promenades des environs de Lausanne. « C'est du Signal, au-dessus de Lausanne, dit M. de Golbéry (1), qu'on juge le mieux la figure et l'étendue du lac de Genève; c'est de ce point aussi que les contrastes se font le mieux apprécier. Au sud, on devine Genève, au pied du Salève et les yeux s'arrêtent avec complaisance sur les coteaux de l'ouest, où sont Nyon, Copet, Rolle, Prangins, tandis que, vers le Valais, la dent de Jamant, et les Diablerets, d'une part, et de l'autre, la dent de Morcle et celle du Midi, attirent vers les hautes régions du ciel l'admiration du spectateur; enfin au pied de la dent de Jamant apparaissent et Vevay et Montreux. »

L'Académie de Lausanne, qui a religieusement conservé les traditions littéraires du dix-huitième siècle, et qui se souvient toujours que la prédilection hautement avouée de Voltaire pour ce séjour enchanteur, « où l'on retrouvait l'âge d'or avec les agréments du siècle de fer, » avait fait un moment de

(1) *Voy. Histoire et description de la Suisse*, dans l'UNIVERS PITTORESQUE, p. 396.

cette petite ville le rendez-vous de toute l'Europe savante et lettrée, a su entretenir dans son sein et propager autour d'elle le goût des fortes et saines études, à tel point que nulle part encore aujourd'hui l'éducation publique n'est relativement aussi développée que dans le canton de Vaud, ni les méthodes d'enseignement plus libres et plus variées.

LAVAL (SEIGNEURIE ET COMTÉ DE). Laval, ville du bas Maine, postérieure au neuvième siècle, devint, vers l'an 1000, le chef-lieu d'une seigneurie; mais on ignore l'origine de ceux qui la possédèrent; on les voit suivre fréquemment l'étendard des comtes d'Anjou, leurs suzerains, avec le vicomte de Thouars, les seigneurs de Mirebeau, de Parthenay, de Sablé, d'Amboise, etc. En 1213, Emme, héritière des sires de Laval, épousa Robert d'Alençon, puis Mathieu de Montmorency, connétable de France. Le fils qui naquit de ce mariage, et qui fonda la branche de Laval-Montmorency, accompagna Charles d'Anjou à la conquête du royaume de Naples. Son successeur, Gui VIII, fut de la croisade d'Afrique en 1270, et fit toutes les guerres de Philippe le Hardi. En prenant possession de la terre de Laval, Gui IX réserva un douaire à sa belle-mère par l'acte suivant : Madame de Laval aura la moitié de tous les *mesnages*, savoir : *soixante écuelles d'argent, trente grandes et trente petites, trois pots d'argent à vin et deux à eau, deux plats d'argent à entremets, deux bassins d'argent à mains laver, et toutes les couronnes, chapeaux, anneaux, fermaux, ceintures et attreims pour son corps; la moitié de toutes les bêtes et haras, sept chevaux, savoir : cinq pour son char, un palefroi et un roussin pour André de Laval; et aura le dit André une épée de guerre de trois qui sont. Et le sire de Laval aura l'autre moitié de tous les mesnages, la coupe fleuretée et autres joyaux; un écu d'or qui fut anciennement au seigneur de Laval, et le cheval qui fut acheté de Thibaut de Bar, avec toutes les armures et attirements; deux épées de guerre et de tous les autres chevaux. Aura de plus la dite dame son douaire dans toute la terre de Laval.*

Les seigneurs de Laval possédaient alors, outre leur domaine patrimonial, la baronnie de Vitré et la vicomté de Rennes, dont Gui VIII avait hérité de sa mère; aussi étaient-ils alors regardés comme de puissants barons, et l'on verra par la lettre suivante dans quels termes les rois de France leur écrivaient : « Sire de « Laval, » disait Philippe VI, en 1340, à Gui X, « nous sçavons et sommes certains que vous « amez l'honneur et profit de nous et de nos « besognes. Et pour ce que, premièrement, « pour la défension de nostre royaulme, nous « convient faire frais et missions innombra- « bles, nous avons faict parler à aucuns no- « bles de nos pays des comtés d'Anjou et du « Maine, comme le vicomte de Beaumont, le « sire de Mathefelon, Geoffroi de Beaumont, « et aucuns aultres nobles, que pour ce nous « veuillent octroyer une composition de quatre « deniers pour livre à estre levée pour un an « par le faict de la guerre, ainsy comme « autrefois nous fut octroyé, laquelle impo- « sition ils nous ont gracieusement octroyée, « et ainsy ont faict les bonnes villes; si vous « prions chèrement et à certe que ladicte im- « position vous veuillez gracieusement estre « levée pour un an en vostre terre que vous « avez ez dictes comtés, et de ce vous veuille « faillir, et nous écrivez sur ce vostre volonté. « Et aussi tenez-vous prest et garni toute- « fois que nous le ferons sçavoir. Donné à « la Suze-au-Maine, le 18 juillet. » Ce même Gui X prit parti pour Charles de Blois dans les guerres de Bretagne, et fut tué à la bataille de la Roche-Derien. Lorsque la dernière duchesse de Bretagne, descendante du comte de Montfort, Anne, épouse de Charles VIII et de Louis XII, vit à Vitré la statue de ce seigneur, elle commanda qu'on lui crevât un œil, parce qu'il avait été le plus cruel ennemi de sa maison.

En 1431, sous Gui XIV, la terre de Laval fut érigée en comté par lettres patentes, où le roi donnait au nouveau comte le titre de cousin, en lui accordant le rang et les honneurs dont jouissaient alors les comtes d'Armagnac, de Foix et de Soissons, que les sires de Laval égalaient presque en puissance, puisqu'ils avaient dans la dépendance de leur terre de Laval cent cinquante hommages, parmi lesquels se trouvaient quatre terres titrées, trente-six châtellenies; en tout, cent douze paroisses. Aussi le nouveau comte fut-il obligé d'établir à Laval une chambre des comptes pour ses vastes domaines. Au seizième siècle il n'y avait que sept maisons, celles des ducs de Bourbon, de Vendôme, de Penthièvre, de Nevers, de Bar, de Dunois et de Laval, qui eussent obtenu ce privilége. La branche aînée et mâle des comtes de Laval s'éteignit en 1547; leurs domaines passèrent alors dans la maison de Coligni. Le nouveau comte, neveu de l'amiral de Coligni, fut comte de Laval, de Montfort, de Quintin, d'Harcourt; vicomte de Rennes et de Donges; baron de Vitré et de la Roche-Bernard; sire de Rieux, de Rochefort, de l'Argouest, de Lillebonne, d'Aubigné, de Bécherel, etc. A la mort de son fils, tué en Hongrie en 1605, sa succession passa dans la maison de la Trémoille, qui possédait déjà le duché de Thouars, et garda Laval jusqu'au dix-huitième siècle.

D. E.

LAVANDE, *Lavandula* (*Botanique*). Le genre ainsi désigné dans la famille des Labiées tire son nom de ce que certaines des espèces qu'il renferme sont usitées en lotions, en bains, etc., ce qu'exprime le mot *lavare*, laver, duquel a été tiré celui de *Lavandula*. Les Lavandes sont des herbes vivaces, des sous-arbrisseaux ou de petits arbrisseaux, qui croissent naturellement dans les pays situés autour de la Méditerranée, et qui s'étendent en outre, d'un côté aux Canaries, de l'autre à la Perse et à l'Inde. Leurs fleurs purpurines ou bleues forment des faux-verticilles, rapprochés en apparence d'épi terminal, que surmonte quelquefois une touffe de bractées colorées; elles ont pour caractères principaux : un calice en tube de médiocre largeur, terminé par 5 petites dents presque égales entre elles; une corolle dont le tube dépasse le calice, dont la gorge est légèrement dilatée et dont le limbe forme 2 lèvres divisées, celle d'en haut en 2 lobes, celle d'en bas en 3 lobes presque égaux et étalés; 4 étamines didynames, déjetées en bas, dont les anthères sont confluentes; un pistil porté sur un disque concave, qui se développe à son bord en 4 écailles charnues. Le fruit de ces plantes consiste en 4 achaines glabres et lisses, adhérents aux 4 écailles du disque. Trois espèces de ce genre spontanées en France ont trouvé place dans les jardins et se recommandent, en outre, par des usages assez divers. On en cultive aussi une ou deux qui n'appartiennent pas à notre flore. La plus jolie de toutes est la LAVANDE STÉCHADE (*Lavandula Stœchas* L.), charmant petit sous-arbrisseau, haut de 25 à 40 centim., qui croît dans une grande partie de la région méditerranée et qui abonde dans les terres sèches de nos départements les plus méridionaux, notamment dans ces terres caractérisées par une végétation spéciale, auxquelles on donne le nom de *Garrigues*. Cette plante, ligneuse à sa base, est couverte d'un duvet mou qui la blanchit plus ou moins; sa tige se ramifie beaucoup et forme de nombreux rameaux dressés, à 4 angles, aux nœuds desquels sont groupées des feuilles étroites, enroulées en dessous par leurs bords. Ces rameaux se terminent par une inflorescence serrée, ovoïde, que surmonte une touffe de grandes bractées violettes, grâce à laquelle on reconnaît facilement l'espèce, et qui en fait le principal ornement. L'odeur de cette Lavande est forte, aromatique, et rappelle assez bien celle du camphre. Cette matière y existe, en effet, en assez fortes proportions. Elle a quelques usages en médecine, particulièrement dans les affections pulmonaires. On la cultive assez souvent comme espèce d'ornement. Dans ce cas, sous le climat de Paris, elle a besoin d'une exposition chaude pendant l'été et de l'abri d'une orangerie pendant l'hiver. On la multiplie par le semis et par boutures. La LAVANDE VRAIE (*Lavandula vera* DC.) est confondue fréquemment avec la LAVANDE SPIC (*Lavandula Spica* DC.), sous les noms vulgaires de *Spic*, *Aspic*, et tout simplement aussi de lavande. Ces deux espèces, dont la synonymie botanique est un peu embrouillée, se trouvent dans le midi de la France et de l'Europe. Elles ont un port particulier, leur tige ligneuse se ramifiant bientôt en nombreux rameaux dressés, grêles et allongés; cependant la dernière est sensiblement moins rameuse que la première. Leurs feuilles sont linéaires-lancéolées, un peu enroulées en dessous par les bords; mais celles de la Lavande-Spic s'élargissent sensiblement vers leur sommet et sont blanchies par leur duvet, tandis que celles de la Lavande vraie sont d'un vert plus prononcé et ne sont pas plus larges vers le haut que vers le bas. On les distingue encore par leurs bractées en cœur à la base dans celle-ci, linéaires dans celle-là, et par quelques autres caractères. Ces deux plantes sont fréquemment cultivées en bordures; mais, pour cet objet, on donne généralement la préférence à la Lavande vraie, à cause de sa rusticité plus grande, de son odeur plus douce et plus agréable, etc. C'est également celle-ci qui sert généralement à la préparation de l'huile de Lavande, de l'eau de lavande, du vinaigre de lavande et autres liquides aromatiques analogues dont on fait grand usage, et qui entre dans la composition de différents médicaments, comme le vinaigre antiseptique, le baume nervàl, etc. On se sert aussi de ces deux plantes en nature en en suspendant des bottes dans des lieux dont on veut dissimuler quelque peu la mauvaise odeur; on en fait des sachets odoriférants, etc. On cultive ces plantes sans difficulté en pleine terre. P. D.

LAWFELD (BATAILLE DE). Cette bataille fut livrée le 2 juillet 1747 par le maréchal de Saxe au duc de Cumberland, dans le but de dégager les abords de la forte place de Maëstricht, dont la prise, suivant le maréchal, devait amener la fin de la guerre, commencée en 1746 à l'occasion de la succession de Charles VI, empereur d'Allemagne et père de Marie-Thérèse.

Louis XV, vainqueur dans les Pays-Bas, avait proposé aux Hollandais de se faire les médiateurs de la paix. Ceux-ci, ne pouvant croire à la sincérité de ces propositions, les rejetèrent. La guerre fut alors déclarée aux Hollandais, et les Français envahirent le Brabant méridional. Les succès des Français devinrent alors le signal de la révolution politique que l'Angleterre et le peuple d'Amsterdam méditaient depuis longtemps. Le 4 mai,

Guillaume de Nassau fut déclaré stathouder, amiral et capitaine des Provinces-Unies. En même temps, une armée composée de Hollandais, d'Autrichiens et d'Anglais, sous le commandement du duc de Cumberland, s'avança pour arrêter les Français et couvrir Maëstricht, que menaçait le maréchal de Saxe. Le prince de Waldeck conduisait les Hollandais, et le maréchal de Bathiany les Autrichiens. L'armée des alliés était supérieure de près de 10,000 hommes à celle des Français.

Le roi, informé du mouvement des alliés, et sachant qu'ils se portaient vers les sources du Démer, donna ordre au maréchal de Saxe de concentrer toutes ses forces vers ce point. Le maréchal arriva au château de Beton, le 30 à 8 heures du matin. S'y étant entretenu avec le comte de Clermont-Prince et le comte d'Estrées de la position des ennemis, il se porta avec 400 maîtres, à la Justice de Tongreberg. On voyait distinctement de cette justice le camp des ennemis établi sur la hauteur, près de la commanderie du Vieux-Jonc; mais il paraissait peu considérable. Le maréchal de Saxe prit la résolution de les faire reconnaître le lendemain au jour, et de les attaquer s'ils n'étaient pas soutenus. Il fit avancer, entre Tongres et le Tongreberg, 9 bataillons commandés par le marquis de Sennecterre; les autres troupes se placèrent les unes derrière les autres : l'infanterie sur la rive droite, le plus près du Jaar et de Tongres qu'il fut possible.

Le maréchal de Saxe ayant envoyé un de ses aides de camp au roi pour lui faire part de ce qui se passait, Sa Majesté ordonna au comte d'Eu, campé à Osmaël avec l'armée, de se rendre tout de suite à Tongres, et au comte de Lowendal de marcher, le 1er juillet, de Louvain à Tirlemont. Le roi coucha le 30 juin à Osmaël.

Le 1er juillet, à 4 heures du matin, le comte d'Estrées s'avança avec sa division sur les hauteurs entre Heerderen et Alt-Elderen; il laissa au débouché de ce dernier village les grenadiers royaux de Châtillon. Le comte d'Estrées fut suivi du corps du comte de Clermont-Prince. Il se présenta plusieurs troupes de hussards : le maréchal de Saxe les fit pousser pour se rendre maître des hauteurs et pouvoir distinguer la position et la force du camp des alliés. Le jugeant plus nombreux qu'il ne l'avait cru d'abord, il donna ordre au marquis de Sennecterre de s'avancer avec 19 bataillons et 2 brigades de cavalerie. Le maréchal de Saxe avait d'abord, pour partager l'attention de l'ennemi et assurer sa retraite, placé le marquis de Clermont-Tonnerre sur les hauteurs d'Hoësselt, avec 40 escadrons. La brigade des cuirassiers et 4 bataillons de grenadiers royaux, aux ordres du marquis d'Avrincourt, gardaient les sources du Démer, et le chemin qui, venant de la commanderie du Vieux-Jonc, traverse le marais de Mamerkem. Le maréchal de Saxe changea ces dispositions, et toute cette cavalerie eut ordre de le joindre : il n'y eut que les grenadiers royaux qui restèrent à Alt-Elderen pour veiller sur les sources du Démer. Le maréchal fit faire ces mouvements après qu'il se fut aperçu que les ennemis arrivaient en force et se formaient en bataille vis-à-vis de lui. Pour la même raison, il rappela les troupes déjà en marche pour tourner le camp des alliés. Il mit sa cavalerie sur différentes lignes en avant d'Heerderen; pour en protéger le flanc droit, le seul par où elle pouvait être tournée, il envoya dans le hameau d'Elcht les fusiliers de la Morlière. L'artillerie fut placée entre la cavalerie et l'infanterie qui bordait le plateau et les haies d'Heerderen.

Cependant, les ennemis se formant sur plusieurs lignes entre les villages de Raesmeer et de Spauwe, il n'y avait plus lieu de douter que ce ne fût leur armée. Elle était arrivée le 29 entre Gélick et Lonacken; elle y avait séjourné le 30 et s'était mise en marche le 1er juillet à 4 heures du matin, pour se porter sur les hauteurs d'Heerderen et de Millen, et reprendre son ancien camp de l'année précédente; la gauche au Jaar, la droite derrière la commanderie du Vieux-Jonc. Ses généraux croyaient être les maîtres de cette position, s'étant fait précéder, le 30, par les corps du prince de Wolffembuttel, du comte de Daun et de M. de Baronnay. Ils avaient pensé que ces troupes suffiraient pour s'emparer des sources du Démer et pour en imposer aux divisions du comte de Clermont et du comte d'Estrées: ils ne pouvaient croire que l'armée française, qui avait fourragé à Louvain le 29 juin, pût être à Tongres le 1er juillet. A la vue des troupes françaises en bataille près d'Heerderen, les alliés arrêtèrent les têtes de leurs colonnes, qui, arrivant par des défilés, auraient couru le risque d'être battues en se portant trop avant. Ils firent ensuite leurs dispositions qui ne furent terminées qu'à la nuit. L'infanterie des Anglais et celle des Hanovriens se portèrent derrière le village de Vlitingen et le hameau de Lawfeld : la cavalerie hollandaise occupa le centre derrière sa propre infanterie et derrière celle de Bavière et de Hesse à la solde des États généraux. La cavalerie autrichienne fut mise sur plusieurs lignes, sur la hauteur de Spauwe, à la place de la cavalerie anglaise et hanovrienne, qui alla former l'aile gauche près du village de Wilre. Le général Trips avait fait l'arrière-garde de l'armée depuis son départ de Lier; il alla se mettre tout à fait à la gauche, entre Montenaken et le Jaar.

Pendant ce temps, Louis XV était arrivé

au camp. Il se rendit sur les hauteurs d'Heerderen pour examiner avec le maréchal de Saxe la disposition des alliés. La nuit, qui survint, ne lui permit pas d'achever ce jour-là l'arrangement de ses troupes. Le comte de Saint-Germain fut chargé de garder le Tongreberg avec 12 bataillons; il devait, en cas de besoin, se jeter dans Tongres avec 50 pièces de canon. L'infanterie du marquis de Sennecterre resta sur le plateau d'Heerderen; elle avait 20 pièces de canon sur son front, et 20 bataillons derriere elle; 10 autres bataillons étaient en retour sur le revers du plateau; la cavalerie était formée sur leur droite et sur deux lignes, dépassant la grande chaussée; elle avait devant elle le village de Remst. Douze bataillons et 20 pièces de canon prolongeaient la ligne de cavalerie; les carabiniers et la brigade des cuirassiers etaient derrière ces 12 bataillons. La brigade de la maison du roi et la brigade des gardes occupèrent le flanc droit du village d'Heerderen; on y plaça aussi l'artillerie qui n'avait pas de destination particulière. Le corps du comte de Clermont-Prince placé dans Remst avait à sa droite celui du comte d Estrées, que le roi renforça, dans la nuit, du régiment des grenadiers royaux de Châtillon et des détachements du régiment de la Morlière, placés la veille dans le hameau d'Elcht; on envoya dans ce hameau 7 compagnies de grenadiers, et 7 piquets des troupes du marquis de Sennecterre; les alliés tirèrent quelques coups de canon pour les en déloger; ils en avancèrent aussi pour battre le village de Remst; mais on ne quitta pas ces deux postes. La compagnie de Fischer et 800 maîtres eurent ordre de veiller à la sûreté du camp qu'on établit derrière Tongres.

Le roi passa la nuit à Heerderen; il fit marcher au jour les brigades d'infanterie qui n'avaient pu se rendre à leurs postes sur la droite d'Heerderen : toutes ces dispositions annonçaient le projet d'attaquer la gauche des alliés, et de les forcer à s'éloigner de Maëstricht. Le duc de Cumberland, qui s'en aperçut, fit quelques changements dans son ordre de bataille : la gauche de la première ligne d'infanterie fut portée en avant pour soutenir le village de Lawfeld, qu'il avait d'abord abandonné et qu'il fit réoccuper par 4 regiments anglais ou hanovriens, soutenus par 4 autres des mêmes nations. Il garnit de canon le front de ce village, et plaça une batterie sur chacun de ses flancs : il rapprocha de la première ligne la gauche de la seconde : les gardes anglaises à pied furent retirées du village de Vlitingen; elles y mirent le feu un peu avant l'action et se formèrent en équerre, leur droite sur le centre occupé par les Bavarois et les Hessois. Le maréchal de Bathiany détacha une partie de l'infanterie du comte de Daun pour aller à l'appui du général Trips, chargé de veiller sur le Jaar.

Pendant ce temps, le maréchal de Saxe s'était avancé entre Remst et Lawfeld, et il avait envoyé le comte d'Estrées entre Montenaken et Wilre pour se mettre sur le flanc de l'armée ennemie et protéger les attaques. Le comte de Clermont-Prince se prépara à attaquer Lawfeld avec ses 20 pièces de canon et ses 4 brigades d'infanterie, soutenues de sa cavalerie en bataille sur sa droite. Le marquis de Salières marchait, de son côté, avec 6 brigades d'infanterie et 20 pièces de canon sur le village de Vlitingen, où les ennemis n'avaient pas encore mis le feu. La cavalerie que commandait le marquis de Clermont-Tonnerre était destinée à soutenir l'infanterie du marquis de Salières. Le marquis de Clermont-Tonnerre avança sa droite à la hauteur du village de Remst, sans bouger sa gauche, qui resta toujours près d'Heerderen.

Au point du jour le maréchal de Saxe donna l'ordre de commencer le combat. L'armée ennemie occupait une position formidable derrière des revêtements terrassés, qui faisaient une citadelle de chaque verger du village de Lawfeld. Les alliés avaient tellement pour eux la faveur des lieux, que tous leurs postes se soutenaient par des feux croisés. D'un autre côté une pluie presque continuelle et très-froide présentait partout de nouveaux obstacles à l'ardeur des soldats. Le terrain était glissant, la poudre était mouillée; nos soldats n'en attaquèrent pas avec moins d'ardeur.

Le comte d'Estrées se porta en avant sur deux colonnes; il attendit que la cavalerie du comte de Clermont, commandée par le comte de Ségur, fût à la hauteur, pour attaquer Montenaken et Wilre. Le comte de Rochechouart-Fodoas s'en rendit maître avec les régiments de Châtillon et de Dautlan, et les troupes légères à pied. Cependant l'infanterie du comte de Clermont-Prince s'avançait sur trois colonnes; celle de la droite, composée de la brigade de Monaco, était sous les ordres du comte de Lautrec; le comte de l'Aigle marchait dans le centre avec la brigade de la Fère; la brigade de Ségur était à la gauche, ayant à sa tête les comtes de Bérenger et de Fronlay; la brigade d'infanterie de Bourbon formait une réserve, sous le commandement de Beaupréau; elle devait soutenir l'artillerie, partagée en deux divisions de 10 pièces chacune.

Dès que l'infanterie du comte de Clermont s'approcha de Lawfeld, les alliés firent un feu vif et soutenu; malgré ce feu et l'escarpement des revêtements du village, les Français pénétrèrent dans les premiers vergers, mais ils ne purent s'emparer du chemin qui

traversait le village. Une seconde tentative qu'ils firent avec la brigade de Bourbon ne leur réussit pas mieux. Il en fut de même d'une troisième. Le maréchal de Saxe manœuvra alors pour tourner cette position ; le duc de Cumberland suivit ses mouvements pas à pas. Tandis que le maréchal occupait ainsi l'attention des ennemis, les dragons français avaient passé le ravin, suivis de l'infanterie. Lawfeld fut emporté, mais on ne s'en trouvait pas moins sous le feu d'autres redoutes qui dominaient ce village. La cavalerie anglaise descendait des hauteurs, sous les ordres du général Ligonier, et elle était parvenue à rompre les escadrons français ; le maréchal les rallia et chargea à leur tête. Le comte d'Estrées accourut avec d'autres escadrons et le corps du général Ligonier fut enveloppé et contraint de mettre bas les armes. Après ce succès, le principal objet de la bataille n'était pas encore atteint. Il s'agissait de fermer à l'armée du duc de Cumberland, qui opérait sa retraite en bon ordre, le chemin de Maëstricht; nos troupes étaient accablées de fatigue. Le maréchal de Saxe sentait tellement l'importance d'une opération à laquelle était attaché le sort de la campagne, et même de la guerre, qu'il crut devoir se livrer à toute l'impétuosité de son courage. Il marchait à la tête des brigades, et se précipitait sous le feu le plus vif des ennemis. Mais, malgré des prodiges de valeur, il ne put entraîner l'armée dont l'ardeur était ralentie et le duc de Cumberland, faiblement poursuivi, put, pendant la nuit, repasser la Meuse, et venir se reformer derrière la place de Maëstricht.

Le roi avait vu cette action des hauteurs de Heerderen. Il arriva vers le soir sur le champ de bataille. La perte, de part et d'autre, fut évaluée à peu près à 6,000 tués ou blessés. Les Français firent 800 prisonniers ; ils avaient pris 29 pièces de canon, 9 drapeaux et 7 étendards. Le comte de Bavière, frère naturel de l'électeur, et lieutenant général au service de France, avait péri dès le commencement de l'action. Le marquis de Fronlay, le marquis de Derlach, officier suisse, 3 colonels, d'Autichamp, Dillon et d'Aubeterre, y furent tués. Parmi les blessés étaient le comte de Lautrec, lieutenant général, les comtes de Guerchi et de Créqui, maréchaux de camp, et d'autres officiers distingués, tels que le chevalier de Dreux, la Tour du Pin, et un fils du marquis de Fénelon tué à la bataille de Raucoux. Le marquis de Ségur eut le bras emporté. Le roi dit au comte de Ségur, qui, de son côté, avait vaillamment combattu : *Votre fils méritait d'être invulnérable.*

Histoire de Maurice, comte de Saxe, par le baron *d'Espagnac*, 2 vol. in-12; Paris, 1775, t. II, p. 349 et suivantes.

Histoire du dix-huitième siècle par Lacretelle, t. II, p. 361 et suivantes.

J. Caillet.

LAYETIER-EMBALLEUR. On conçoit très-bien, quand on songe un moment à la nécessité de transporter sûrement d'un point à un autre les objets de toute espèce qui sont mis en circulation par le commerce, qu'il est indispensable que ces objets soient, au préalable, enveloppés de telle sorte qu'ils échappent aux avaries, qu'ils puissent résister aux intempéries de l'air, au choc des voitures, et à tous les accidents qui peuvent survenir dans les voyages.

Pour arriver à garantir ainsi tous les produits qu'on veut déplacer, il faut des hommes exercés à les manier, à en apprécier les formes, la solidité, le poids, la résistance, en un mot, à les emballer.

Emballer une marchandise, c'est la garnir de paille, de foin, de rognures de papier, ou de toute autre matière analogue, et l'envelopper de toile. Il y a plusieurs manières d'emballer les marchandises : pour les unes, on n'emploie que de la paille ou du foin, ou de la grosse toile : pour les autres, des caisses, des paniers, des sacs en tissus, en crins, en peau, de la toile cirée, etc. Pour la confection des ballots, on coud la toile avec de la ficelle et une grosse aiguille, et on la serre pardessus avec une corde plus ou moins forte, qui, faisant plusieurs tours et en différents sens, aboutit à un des coins du colis, où elle est enfin liée et arrêtée : c'est à ce bout de la corde que la douane appose son plomb. Le plombage des colis a pour objet, comme on le sait, de prévenir la substitution ou la soustraction de la marchandise : il sert également à constater l'intégrité des colis. Les plombs sont apposés en douane, au moyen d'instruments qui empreignent à la fois les deux faces et la tranche de chaque plomb. La nomenclature des marchandises soumises au plombage se trouve dans chaque bureau de douane.

Les emballeurs furent érigés en corps de métier, au commencement du règne de Louis XIV, avec un bureau, une bourse commune, un syndic, des officiers, une confrérie. Par les lettres patentes qui instituèrent le corps, les emballeurs-officiers furent établis au nombre de 88, pour faire seuls les emballages à la douane dans la ville et dans les faubourgs de Paris, sans ôter néanmoins aux marchands et aux autres particuliers la faculté d'emballer eux-mêmes, ou de faire emballer leurs marchandises eux-mêmes.

Aujourd'hui les emballeurs se compteraient à Paris par centaines, et leur industrie a pris de l'extension tant par suite de la liberté qui existe pour ce métier, que par suite aussi du

développement prodigieux qu'a pris le commerce de la ville de Paris. Avant la Révolution ce métier n'avait ni le caractère mercantile, ni le caractère industriel qu'il a pris depuis cette époque : on pourrait difficilement se rendre compte de l'immense quantité de marchandises qui sont emballées chaque jour à Paris et expédiées sur tous les points du globe. Les layetiers-emballeurs sont encore formés en société, mais sans priviléges spéciaux ; ils ont une caisse, un bureau, et des réunions concernant leur profession.

Mais non-seulement cette profession a pris un développement considérable quant à l'emballage proprement dit des marchandises ; mais elle s'est approprié la confection des malles, coffres de toute espèce, sacs de voyage.

Pour que les caisses, ballots ou colis, soient placés d'une manière convenable, on écrit en gros caractères la nature ou l'espèce de marchandises qu'ils contiennent ; mais on le fait particulièrement quand il s'agit d'objets fragiles, telles que la verrerie, la cristallerie, un objet d'art : mais les mots consacrés *fragile*, ou *casuel* (ce dernier, quoique adopté par le commerce, ne l'a jamais été, et pour cause, par l'Académie) n'empêchent pas les voituriers, ou hommes des ports, de placer ces caisse, ou colis d'une manière assez hasardée : on ne se figure pas jusqu'à quel point tous les hommes employés au chargement sont insouciants à ce sujet ; et ce qui doit le plus étonner, c'est que la plupart des marchandises fragiles ne soient pas complétement mutilées ou brisées ; les objets d'art surtout, tels que tableaux, cadres, vitraux, poteries, etc., etc., courraient les plus grands risques, sans le talent de nos emballeurs : ils arrivent, à force de soins, d'intelligence, à donner aux caisses qui les contiennent une assiette assez solide pour supporter tous les chocs les plus rudes ; et s'ils ne les mettent pas à l'abri de *la casse* autant que des colis de matières métalliques, ils les assouplissent à ce point, qu'il n'y a pas beaucoup de risques à courir. Ainsi le layetier est obligé de déployer d'autant plus de sagacité que les hommes de port, chargeurs, voituriers, montrent plus d'insouciance ou de brutalité. Pour ceux-ci, toute caisse, quelle qu'elle soit, n'est qu'un fardeau à porter d'un endroit à un autre ; le contenu leur importe peu : si le fardeau est lourd ou léger, ce n'est pour eux qu'une question de poids, mais ce n'est jamais une question de soins : les patrons des bâtiments, les directeurs des voitures ou chemins de fer, ont sans doute des employés qui surveillent les chargements ; mais ces employés n'apportent pas dans le classement des marchandises tout le soin désirable. Le commerce se plaint aussi fort amèrement de ce qu'il appelle le vandalisme des douaniers. « Les conducteurs, dit un écrivain spécial, précipitent les colis du haut des voitures, ou les placent sous d'autres qui les écrasent, ou bien encore les laissent à la pluie ; les hommes de douane armés de sondes en fer pointu les enfoncent dans les ballots pour voir s'il n'y a rien à saisir. »

On reproche assez généralement aussi aux commerçants français de ne pas mettre assez de soin dans la confection de leurs emballages, et de ne pas faire comme en Angleterre, où les caisses non-seulement sont faites avec une grande solidité, mais sont garnies de cercles en fer ; ce qui est bien plus solide que les lourdes et disgracieuses traverses en bois dont nos commerçants se servent.

Il y a deux choses bien caractéristiques dans notre emballage : s'agit-il de l'emballage des produits fragiles, artistiques, de chapeaux de femme, par exemple, nos layetiers le font avec une supériorité incontestable ; mais touchons-nous aux marchandises de grande fabrication, aux quantités enfin, l'art du layetier est paralysé par le calcul des commerçants, par l'économie liardeuse des expéditeurs ; et les plaintes nombreuses qui se sont élevées très-souvent à cet égard contre l'emballage de ces sortes de marchandises, n'ont pas d'autre cause. « En voyant arriver un colis de Paris, écrivait, il y a quelques années, l'auteur d'un *Voyage à Buénos-Ayres*, M. Isabelle, on ne se douterait jamais qu'il sort de chez une grande nation : ceux qui transmettent des ordres en fabrique n'ont pas encore fait comprendre aux fabricants, ou aux commissionnaires chargés de l'emballage, que les colis ne sont pas arrivés à leur destination quand ils sont débarqués à Rio, à la Vera-Cruz ou à Valparaiso : ils ont souvent un espace de cinquante, cent, deux cents, cinq cents lieues à parcourir par terre, à travers des montagnes, des terrains fangeux ou des fleuves débordés : ils ont à passer alternativement d'une charrette dans une étroite pirogue, ou dans un simple cuir, de là sur le dos des mules, ou sur la tête des hommes, ou sur des brancards. Il faut donc qu'à la solidité, les colis joignent encore le mérite d'être portatifs. Enfin, en expédiant des caisses solides, de petite dimension, plutôt longues que larges, on rendrait un véritable service aux négociants de l'intérieur, en leur procurant les moyens de transporter avec beaucoup plus d'économie des marchandises qu'ils hésitent souvent à acheter à cause de la difficulté des transports. » Disons aussi, au sujet de l'emballage, que les layetiers ne sont pas toujours appelés pour emballer les marchandises qu'on exporte pour les contrées les plus lointaines ; ainsi les commissionnaires de

Paris qui expédient une grande partie des articles dont s'approvisionnent les contrées les plus éloignées, emballent dans leurs magasins, avec leurs commis, ou leurs garçons de peine : et dès lors on conçoit que les emballages doivent être faits avec peu de goût et d'intelligence. Nous disons ceci, afin qu'on ne déverse pas le blâme sur les emballeurs français, qui ont porté très-loin, au contraire, et plus loin que nos voisins, l'art de l'emballage. On peut d'ailleurs se faire une idée exacte de leur adresse en étudiant avec soin la confection des malles, des porte-manteaux, qui servent à envelopper nos objets de voyage; rien de plus commode que ces meubles : leurs compartiments sont variés, nombreux, et adaptés à tous les besoins du voyage. C'est que le layetier est presque ébéniste; et autrefois les ébénistes et menuisiers faisaient les emballages; on a séparé les deux métiers, par suite du développement du commerce. F. R.

LAZARONI. Le nom des *lazaroni* est dérivé de *Lazaro*, *Lazare*, considéré souvent comme le patron des pauvres, par une confusion qu'il importe d'expliquer. Le Lazare canonisé par l'Église, le frère de Marie et de Marthe, qui logeait à Béthanie, et qui fut ressuscité par Jésus-Christ (1), ne semblait pas destiné par le récit de l'Évangile à devenir le patron des pauvres et des lépreux, car rien n'indique qu'il fût dans la misère. D'un autre côté, dans l'Évangile de saint Luc (2), il est question d'un autre Lazare, mendiant, couvert d'ulcères, étendu à la porte du mauvais riche, et souhaitant de se rassasier des miettes qui tombaient de sa table. Ce dernier n'est qu'un personnage imaginaire, un acteur dans une parabole. Mais plusieurs Pères ou écrivains ecclésiastiques, comme le fait remarquer Moréri dans son *Grand Dictionnaire historique*, ont considéré la parabole comme une histoire véritable (3). Lazare le mendiant, transformé ainsi de personnage symbolique en personnage réel, et confondu sans doute avec le Lazare que l'Église avait rangé parmi ses Saints, fut naturellement invoqué comme le patron des malades et des malheureux. « Les paraboles mêmes de l'Évangile, dit l'un des savants collaborateurs de cette *Encyclopédie*, M. Alfred Maury, et qui y sont données comme telles, sont transformées par le peuple au moyen âge en faits réels et accomplis. Lazare est un pauvre saint qui a vécu dans la misère, et qui, après sa mort, devint le patron des ladres ou lépreux (4). »

(1) Évangile de saint Jean, XI.
(2) XVI, 19, seq.
(3) Voy. Tertullien, *De Resurr. carn.*, c. XVII; Euthyme, in c. XVI, Lucæ; S. Augustin, etc.
(4) *Voy.* LEGENDA AUREA, c. LXXV (*Essais sur les Légendes pieuses au moyen âge*, ch. II, p. 52.)

Le Lazare de l'Évangile donna donc son nom à la classe des plus pauvres habitants de Naples soit qu'ils reconnussent en lui leur patron et leur type, soit que leur costume ressemblât à celui des malheureux sortant de l'hospice de Saint-Lazare; depuis plus de deux siècles on désigne sous le nom de *lazaroni* cette population nombreuse et insouciante qui encombrait les rues de Naples, particulièrement les larges dalles de la rue de Tolède, dormant ou se chauffant au soleil, sans domicile fixe, sans profession assurée, vivant au jour le jour dans les molles douceurs du *far-niente*. Les lazaroni ne sortaient guère de leur oisiveté, que pressés par la nécessité, et pour faire le gain modeste qui suffisait à leur vie primitive. Leur métier le plus ordinaire était celui de pêcheurs ou de commissionnaires. Beaucoup d'entre eux ne se donnaient pas la peine d'acheter leur nourriture par le travail, et se bornaient à mendier. Souvent aussi on trouvait dans cette populace endormie et sauvage, le poignard complaisant du *bravo*. La nuit, la plupart d'entre eux couchaient en plein air dans de grands paniers d'osier.

Voici comment les caractérisait, en 1785, Dupaty, dans ses *Lettres sur l'Italie :*

« La plus grande partie du peuple ne travaille tout juste qu'autant qu'il faut pour ne pas mourir de faim. On appelle ces gens-là *lazaroni*.

« Les lazaroni ne font point de classe à part; il y en a dans tous les états : ce sont tout simplement des fainéants. Au reste, s'ils travaillent moins, c'est qu'ils ont moins besoin de travailler pour vivre. Chez eux, ce n'est pas vice, c'est tempérance. Eh! quel homme travaille sur la terre, si ce n'est pour ne plus travailler.

« Quand un lazaroni a gagné pendant quelques heures de quoi vivre pendant quelques jours, il se repose, ou se promène, ou se baigne : il vit (1). »

Ils étaient extrêmement nombreux à la fin du siècle dernier; on en comptait jusqu'à 40,000; ils formaient alors une population redoutable, menaçante, malgré sa somnolence, indomptable dans les temps de révolution, mais qui n'a pas manqué d'un certain sentiment patriotique, et qui, comme il arrive quelquefois dans les classes les plus incultes, a su tourner à la défense de la liberté ou de l'indépendance nationale sa brutale énergie.

Les lazaroni ont une histoire. Tous les ans, ils se choisissaient un chef, dit *Capo Lazzaro*. C'est à ce titre que Masaniello se mit à la tête de l'émeute de 1647, et força

(1) Lettre CII; Paris, 1796, in-8°.

le vice-roi, duc d'Arcos, à le reconnaître comme gouverneur (1).

Les lazaroni jouèrent encore un rôle dans la campagne du général Championnet dans le royaume de Naples, en 1798. On sait que Ferdinand, roi de Naples, avait déclaré la guerre aux Français en les sommant d'évacuer l'État romain. Il s'était avancé sur Rome, à la suite d'une armée commandée par Mack, et divisée en six colonnes. Après y avoir fait une entrée triomphale, le 29 novembre 1798, il avait été forcé par les revers de son général en chef, battu sur tous les points par Championnet, d'en sortir furtivement et de rentrer dans sa capitale. Dans cette extrémité, il eut l'idée insensée de donner des armes aux lazaroni. On pouvait prévoir l'usage qu'ils en feraient. Le peuple, exaspéré des échecs essuyés par l'armée, accusait hautement la Cour, criait à la trahison, et menaçait d'égorger les généraux et les ministres. Dès que les lazaroni se furent partagé les dépouilles des arsenaux, ils se rendirent maîtres de Naples, s'emparèrent d'un messager du roi et l'assassinèrent. La Cour épouvantée passa en Sicile.

Cependant Championnet marchait sur Naples; il ne s'arrêta que devant la proposition d'un armistice qui lui fut faite par Mack, et qui stipula, outre une cession considérable de territoire, une contribution de 8 millions en argent. (11 janvier 1799.)

« Quand on apprit à Naples, dit M. Thiers, la nouvelle de l'armistice, le peuple se livra à la plus grande fureur, et cria plus vivement encore qu'il était trahi par les officiers de la couronne. La vue du commissaire chargé de recevoir la contribution de 8 millions porta la multitude aux derniers excès; elle se révolta, et empêcha l'exécution de l'armistice. Le tumulte fut porté à un tel degré que le prince Pignatelli, épouvanté, abandonna Naples. Cette belle capitale resta livrée aux lazaroni. Il n'y avait plus aucune autorité reconnue, et on était menacé d'un horrible bouleversement. Enfin, après trois jours de tumulte, on parvint à choisir un chef qui avait la confiance des lazaroni, et qui avait quelques moyens de les contenir : c'était le prince de Moliterne. Pendant ce temps les mêmes fureurs éclataient dans l'armée de Mack (2). »

Celui-ci fut obligé de chercher un refuge auprès des Français eux-mêmes, et fut accueilli par Championnet avec une généreuse compassion. Cependant l'expédition se poursuivit avec la même énergie.

« Championnet, autorisé par le refus fait à Naples d'exécuter les conditions de l'armistice, s'avança sur cette capitale, dans le but de s'en emparer. La chose était difficile; car un peuple immense, qui, en rase campagne, eût été balayé par quelques escadrons de cavalerie, devenait très-redoutable derrière les murs d'une ville. On eut quelques combats à livrer pour approcher de la place, et les lazaroni montrèrent là plus de courage que l'armée napolitaine. L'imminence du danger avait redoublé leur fureur. Le prince de Moliterne, qui voulait les modérer, avait cessé bientôt de leur convenir, et ils avaient pris pour chefs deux d'entre eux, les nommés Paggio et Michel le Fou. Ils se livrèrent, dès cet instant, aux plus grands excès, et commirent toute espèce de violences contre les bourgeois et les nobles accusés de jacobinisme. Le désordre fut poussé à un tel point que toutes les classes intéressées à l'ordre souhaitèrent l'entrée des Français. Les habitants firent prévenir Mack qu'ils se joindraient à lui pour livrer Naples. Le prince de Moliterne lui-même promit de s'emparer du fort Saint-Elme, et de le livrer aux Français. Le 4 pluviôse, 23 janvier, Championnet donna l'assaut. Les lazaroni se défendirent courageusement; mais les bourgeois s'étant emparés du fort Saint-Elme et de différents postes de la ville, donnèrent entrée aux Français. Les Lazaroni, retranchés néanmoins dans les maisons, allaient se défendre de rues en rues, et incendier peut-être la ville; mais on fit prisonnier un de leurs chefs; on le traita avec beaucoup d'égards; on lui promit de respecter saint Janvier, et on obtint enfin qu'il fît mettre bas les armes à tous les siens.

« Championnet, dès cet instant, se trouva maître de Naples et de tout le royaume : il se hâta d'y rétablir l'ordre et de désarmer les lazaroni (1). »

Tel fut le dernier acte de la vie politique des lazaroni. Ils ont gardé encore un certain renom poétique qui s'est attaché souvent aux hommes qui s'affranchissent, par amour de l'indépendance, des liens de la société. Depuis les cyniques de l'antiquité jusqu'aux bohémiens de nos romans et au vieux vagabond de Béranger, on a aimé à exalter cette vie paresseuse et libre qui, en délivrant l'homme de tous ses devoirs, le délivre aussi de toutes ses gênes; il semble que l'homme engagé de plus en plus dans les soins si multiples de la vie civile, et engrené sans retour dans le mécanisme social, se prenne à

(1) Voy. *Il Masaniello, ovvero Discorsi narrativi la sollevatione di Napoli* di Gabr. Tontoli; Naples, 1648, in 4°. — *Histoire des révolutions de Naples depuis l'an 1647 jusqu'à la prison du duc de Guise, par le comte de Modène;* Paris, 1666, 3 vol. in-12.

(2) *Histoire de la Révolution Française*, in-8°, t. X, p. 116.

(1) Id., *ibid*, p. 117 et 118.

regretter parfois l'existence imprévoyante de l'état de nature, et doive un regard de sympathie, presque d'admiration, aux individus ou aux populations qui ont professé, sauf à l'exagérer, le sentiment de l'indépendance individuelle.

Ce sont des mendiants qu'on prendrait pour des dieux :

> Ils parlent rarement, ils sont assis par terre,
> Nus ou déguenillés, le front sur une pierre,
> N'ayant ni sou ni poche, et ne pensant à rien.
> Ne les réveille pas; ils t'appelleraient chien.
> Ne les écrase pas; ils te laisseraient faire.
> Ne les méprise pas; car ils te valent bien.

C'est un poëte qui a dit cela, un poëte qui, comme fatigué de la vie de l'esprit et du cœur, a trop envié l'apathie de l'ignorance et de l'insensibilité (1).

Aujourd'hui les étrangers qui visitent Naples ne retrouvent plus peut-être dans les lazaroni cette pittoresque population qu'ils avaient rêvée d'après la mise en scène de l'Opéra, et les chœurs de *Masaniello* ou de la *Muette de Portici*.

Elle ne se distingue guère, en effet, de la populace des autres grandes villes, surtout des villes du Midi, où le climat rend la vie facile à ces races de Diogènes.

A. Blanchet.

Lazzi. Le mot *lazzi*, pluriel du mot italien *lazzo*, a passé dans notre langue; mais, comme il arrive souvent pour les mots étrangers, il a été détourné de son acception primitive. On l'a souvent employé dans les histoires littéraires, sans se rendre compte de son sens véritable, et nous sommes habitués à entendre par le mot *lazzi*, ces plaisanteries bouffonnes qui se débitent dans les parades, et que se renvoyaient les personnages de la Comédie-Italienne. Ainsi, dans un ouvrage récent, et fort utile d'ailleurs, le *Dictionnaire des arts et des sciences* de M. Bouillet, le mot *lazzi* est ainsi expliqué : « pluriel de l'italien *lazzo*, saillie bouffonne. Ce mot, aujourd'hui francisé, désigna d'abord ces traits de comique plus ou moins risqués, que les comédiens italiens semaient à pleines mains dans le dialogue. »

Les lazzi ne sont pas des *bons mots*, ce sont des *gestes*. Tel est le sens du mot *lazzo* en Italien. Le Dictionnaire italien-latin et français de l'abbé Antonini, qui est un abrégé du Dictionnaire de la Crusca (Paris, 1735, in-4°), l'explique ainsi :

« Atto giocoso, col quale i commedianti muovono a riso gli ascoltanti. Lat. *Gesticulatio. Gesticulations* que les comédiens font pour faire rire. »

C'est donc un jeu muet de théâtre : et c'est ainsi que l'explique Gherardi dans l'avertissement de son Théâtre-Italien : « Pour ce qui regarde certains mots usités parmi les comédiens italiens, j'ai jugé à propos de ne les point altérer; mais, afin qu'ils n'arrêtent point en les lisant, je les explique. *Lazzi*, par exemple, en est un; il veut dire, *tour, jeu italien*. Après avoir répété deux ou trois fois le même lazzi, c'est-à-dire, après avoir fait deux ou trois fois *le même tour*, après avoir répété deux ou trois fois *le même jeu* italien (1). »

On rencontre dans ce recueil de farces italiennes de fréquents exemples de ces pantomimes grotesques dont Arlequin avait la spécialité. Ainsi, dans *la Lingère du Palais*, 1682, il prend un pot de faïence, et, feignant de le jeter à la lingère, il le jette à la tête de Pasquariel. Après deux ou trois répétitions du même lazzi, Arlequin sort, etc. (2). »

Il y a de ces lazzi qui sont grossiers; mais on nous pardonnera de faire des citations textuelles dans des pièces qui ont fait les délices de la cour de Louis XIV. Dans la farce intitulée *Arlequin, empereur dans la lune*, 1684, Arlequin et le docteur, qui s'apprêtent à conférer avec l'empereur de la lune par le moyen d'un porte-voix, commencent par lui faire leurs civilités. « Le docteur ôte son chapeau et fait la révérence. Arlequin, qui est devant lui et qui fait aussi la révérence, se retourne et dit au docteur : Plus bas, Monsieur, plus bas! Le docteur se baisse encore davantage, et dans le même temps Arlequin lève le derrière, de manière que le docteur y donne du nez dedans. Après ce lazzi italien, Arlequin lève sa trompette en l'air, etc. (3). »

Cette mimique était souvent liée à l'action et au dialogue, de telle sorte qu'on laissait à l'acteur le soin d'improviser le *parlé* et de l'entremêler comme il voulait avec les gestes. Aussi, pour plusieurs scènes, le dialogue n'était ni écrit, ni appris par cœur, mais simplement indiqué par un canevas; par exemple, dans l'*Opéra de campagne*, 1692.

« Arlequin vient d'un côté, et dit qu'il cherche Pasquariel pour faire travailler à l'opéra qu'on doit jouer chez madame Prenelle. Pasquariel vient de l'autre côté, cherchant aussi Arlequin; et après un jeu italien des meilleurs et des plus divertissants qu'on ait jamais vus sur le théâtre, Pasquariel dit qu'il faut avertir Thérèse de l'opéra qu'on doit jouer, et de ce qu'elle doit faire. Il dicte une lettre à Arlequin, qui l'écrit

(1) Alfred de Musset, *Namouna*.

(1) *Théâtre italien*, ou *Le Recueil général de toutes les comédies et scènes françaises jouées par les comédiens italiens du Roi pendant tout le temps qu'ils ont été au service*; Paris, 1717, 6 vol. in-18.
(2) T. 1, p. 59.
(3) T. 1, p. 143.

d'une manière la plus grotesque du monde, avec des culbutes, des postures et autres bouffonneries charmantes. Après quoi Pierrot vient, qui les surprend ; et, voyant que Pasquariel veut entrer chez le bailli, il se campe devant la porte du logis pour l'en empêcher. Mais Pasquariel prend sa secousse, et, sautant par-dessus la tête de Pierrot, entre par la fenêtre chez le bailli, donne la lettre à Thérèse ; et dans le même moment ressort par le même endroit, et s'en va trouver Arlequin, qui est déjà parti (1). »

Un des meilleurs jeux de théâtre qu'on rencontre est le suivant, tiré de la comédie si gaie et si vive de Regnard, *Arlequin homme à bonnes fortunes* (1690). Arlequin, poursuivi des dames, a reçu en présent trois robes de chambre, d'une marquise, d'une comtesse, et d'une veuve de procureur. Mezzetin, son domestique, entendant frapper s'écrie :

« Monsieur, c'est la marquise!

Arlequin. Donne-moi vite la robe de chambre de la marquise. (Mezzetin prend la robe de chambre de la marquise, et Arlequin la met par-dessus la sienne. On refrappe à la porte.)

Mezzetin. Ce n'est pas la marquise, Monsieur, c'est la comtesse. (Il faut remarquer qu'à chaque fois que l'on heurte, Mezzetin va voir à la porte et revient sur-le-champ.)

Arlequin. Et vite, la robe de chambre de la comtesse! Tout serait perdu, si elle me trouvait sans cela. (Il met encore cette robe de chambre sur les deux autres. On continue de frapper.)

Mezzetin. Oh! Monsieur, c'est la veuve du procureur.

Arlequin. Que le diable l'emporte! Ne saurait-elle donner une robe de chambre sans venir l'essayer? Donne. (Il met la troisième robe de chambre avec beaucoup de peine, ne pouvant presque pas se remuer à cause des trois autres qu'il a déjà sur lui. A la fin, après plusieurs lazzi, il tombe, et à peine est-il relevé que la veuve entre (2).

Les quelques exemples que nous avons cités auront suffi pour faire comprendre que le mot *lazzi*, entendu souvent d'une manière trop vague, ou même absolument fausse, dans les histoires littéraires, ne peut s'appliquer aux propos grotesques que débitaient les Bruscambille, les Guillaume-Gorjus et les Gautier-Garguille pour remplir l'intervalle de deux pièces (Voy. Sainte-Beuve, *Poésie au seizième siècle*), ni aux facéties que débitait Tabarin sur le Pont-Neuf, ni même aux saillies improvisées que l'Arlequin de la Comédie-Italienne entremêlait à son rôle (1). Si d'ailleurs les lazzi furent fort en vogue à la Comédie-Italienne, où la pantomime bouffonne tenait une grande place, ils furent en usage, sous un autre nom, et plus ou moins, dans tous les genres de comédie ; car la comédie ne saurait se passer du geste. Peut-être même l'exemple des comédiens italiens eut-il une influence sur les comédiens du Théâtre-Français. Quand Mont-Fleuri, dans l'avant-dernière scène de l'*Avare*, afin d'abréger un dénoûment froid, amusait le public en s'obstinant à souffler les chandelles qu'on s'obstinait à rallumer, il faisait un véritable *lazzi* italien.

A. BLANCHET.

LECTISTERNE. Les lectisternes, *lectisternia* (de *lectum sternere*), furent employés chez les Romains pour conjurer les grandes calamités. Tite-Live nous en offre la description en même temps qu'il nous en raconte l'origine, qui se rapporte à l'année 396 avant Jésus-Christ.

« Après un cruel hiver, l'intempérie du ciel et les changements brusques de l'atmosphère, ou toute autre cause, amenèrent un été pestilentiel, funeste à tous les êtres vivants. Comme on ne trouvait ni remède, ni cause, ni terme à cette mortalité, un sénatus-consulte renvoya aux livres sibyllins. Les duumvirs, chargés des cérémonies sacrées, firent pour la première fois un *lectisterne* dans la ville de Rome : pendant huit jours, trois lits demeurèrent dressés dans le plus magnifique appareil pour Apollon, Latone et Diane, Hercule, Mercure et Neptune. Les particuliers célébrèrent aussi cette fête. Dans toute la ville, les portes furent ouvertes, et l'usage commun de toutes choses fut mis à la portée de tous; on appelait à l'hospitalité tous les étrangers indistinctement, connus ou inconnus ; pour ses ennemis on n'avait plus que des paroles de douceur et de clémence; plus de querelles, plus de procès : on ôta durant ces jours leurs chaînes aux prisonniers, et depuis on se fit scrupule de remettre aux fers ceux que les dieux avaient ainsi délivrés (2). »

Tite Live ne nous dit pas ce que ces statues des dieux, couchées sur leurs lits, faisaient des mets somptueusement étalés devant elles, et si ce n'était pas pour les prêtres l'occasion de leur venir en aide. Il ne nous dit pas non plus quel fut l'effet de ce lectisterne. Toujours est-il que la troisième fois qu'on tint le lectisterne, on n'eut pas à se louer de la reconnaissance des dieux, et qu'il fallut avoir recours à un autre genre de

(1) T. IV, p. 37.
(2) T. II, p. 350.

(1) Voy. *Arlequiniana*, ou *Les bons mots, les histoires plaisantes et agréables recueillies des conversations d'Arlequin*; Paris, 1694, in-32.
(2) V, 13.

dévotion, qui fut l'introduction des jeux scéniques, encore inconnus à Rome.

Quelle fut l'origine du lectisterne? Il paraît qu'il ne fut pas uniquement d'institution romaine; Pausanias parle de certaines sortes de coussins, *pulvinaria*, qu'on mettait sous les statues des dieux et des héros. Casaubon a établi que les lectisternes étaient en usage chez les Grecs (1). Jacques Spon, dans son *Voyage de la Grèce* (2), fait la description du lectisterne d'Isis et de Sérapis, qui se voit à Athènes. Sérapis est représenté sur un lit de marbre, tenant un boisseau sur sa tête, avec une corne d'abondance et des fruits devant lui. Isis est assise plus bas. Autour de ces divinités se tiennent quatre ou cinq hommes. Le même auteur dit avoir vu quelque chose de semblable à Salamine.

Moréri, *le Grand Dictionnaire historique.*
Encyclopédie Méthodique de d'Alembert et Diderot, chez Panckoucke. ANTIQUITÉS, t. III.

A. BLANCHET.

LÉGENDE. La légende est partout; elle se fait tous les jours, autour même des contemporains, par l'effet naturel de l'ignorance populaire jointe à la curiosité et à l'amour du merveilleux et de l'extraordinaire. On peut dire que toutes les époques et tous les peuples ont eu leurs légendes : il y a un monde de traditions indiennes, tartares, chinoises sur Bouddha, de traditions persanes sur Zoroastre; Quinte-Curce a recueilli la légende d'Alexandre; Tite-Live, celle des premiers rois de Rome. La légende n'est que la forme écrite des récits populaires, de ce que M. Ampère, dans son *Histoire littéraire de la France avant le douzième siècle* (3), appelle, d'un nom particulier à la tradition scandinave, la *Saga*. Introduisez la tradition orale, la Saga, dans le christianisme, dans la biographie des Saints : vous avez la légende chrétienne. C'est de celle-là seulement que nous voulons parler.

Dans une des premières légendes, la *Vie de Saint Martin*, par Sulpice-Sévère, nous retrouvons une trace de la tradition orale; on se presse autour du narrateur :

« Comme Gallus allait commencer à parler, la multitude des moines se précipite, le prêtre Évagre, Aper, Sébastien, Agricole et le dernier de tous, Aurélius, venus de plus loin, arrivent hors d'haleine. — Pourquoi, leur dis-je, accourez-vous si subitement, si inattendus, de si bonne heure, et de côtés si différents? — Nous avons appris, me répondirent-ils, que Gallus avait parlé hier pendant tout le jour des vertus de Saint Martin, et avait remis à aujourd'hui la fin de son récit, que la nuit a interrompu. C'est pourquoi nous nous sommes hâtés de lui former un nombreux auditoire, puisqu'il doit parler sur un pareil sujet. »

Plus tard les légendes ne furent plus seulement racontées, elles furent destinées à être lues (d'où leur nom, *legenda*), soit durant les offices, le jour de la fête des Saints auxquels elles se rapportaient, soit pendant les repas.

C'est surtout au septième et au huitième siècle que fleurit la littérature légendaire. Les dernières traditions des lettres latines s'effacent, l'histoire a eu son dernier représentant avec Grégoire de Tours, la poésie avec Fortunat. Le pape Grégoire le Grand jette l'anathème sur l'Antiquité, et réprimande un évêque de la Gaule qui lisait l'*Énéide*. Ce n'est qu'avec Charlemagne que renaîtra le goût de la culture intellectuelle, et l'étude de la littérature latine. Cependant l'esprit humain, même dans les ténèbres de l'ignorance, ne se passe pas facilement d'aliments. Quelle sera donc la pâture des imaginations? Les populations barbares qui ont envahi la Gaule répéteront-elles leurs poésies nationales? Mais ces poésies sont pleines des croyances d'une religion que ces populations ont abandonnée, et qu'elles s'efforcent d'oublier. Se contentera-t-on des récits de la Bible et de l'Évangile? Mais l'Ancien et le Nouveau Testament sont choses saintes, que la fantaisie ne peut modifier; il y a là un objet pour la foi, non un appât pour l'imagination. L'imagination cependant trouvera sa revanche; elle s'en prendra à la vie des Saints. L'esprit romanesque, que les religions même les plus austères ne peuvent guère étouffer dans l'homme, et qui se traduit, aux époques de crédulité naïve, par un amour excessif du merveilleux; l'émulation des dévotions locales cherchant à illustrer leurs Saints privilégiés; d'une part dans le narrateur, l'enthousiasme de la foi, de l'autre, dans la foule, la bonne volonté d'être trompée; tout va conspirer pour propager la légende. Elle commencera par une transformation de l'histoire; mais, enchérissant toujours sur ses propres inventions, elle parcourra tous les degrés du merveilleux, et arrivant, au treizième siècle, aux dernières extravagances du fabuleux, elles produira le recueil qu'on appelle la *Légende dorée*. Dans toutes ces légendes, si nous mettons à part le caractère particulier que peuvent leur donner les idées locales, il y a un fond commun; la prophétie qui annonce les destinées du Saint, la vision qui lui révèle son avenir, les miracles qu'il opère, miracles toujours à peu près les mêmes, le songe qui l'avertit de sa fin; après sa mort, les merveilles qui s'accomplissent sur son tombeau ou dans la translation de ses reliques. Joignez encore au genre légendaire les récits de visions, ou

(1) Ex Scholiast. Pindar. *Olymp.*, od. I.
(2) Part. II, pag. 118.
(3) Ch. VIII; t. I^er^, p. 310.

voyages surnaturels dans le monde invisible, descriptions de l'enfer, du purgatoire, du ciel, divinations extatiques, dont le poëme du Dante est le type le plus brillant.

Voilà la partie banale de la légende. L'idée qui l'inspire et la remplit, c'est l'idée de la Providence intervenant à tout instant en faveur de ses élus. Car elle n'est pas seulement un amusement pour l'esprit et un essai du goût littéraire, elle est encore un soutien pour les âmes. Dans des époques de misère, de violences, de guerres privées et d'invasions, elle rappelle l'idée consolante d'une puissance supérieure qui, par la main d'un homme privilégié, arrête l'insolence des oppresseurs, fait tomber les fers des prisonniers, dissipe la peste et la famine. Elle ouvre aux âmes souffrantes et blessées par la vie réelle le refuge d'une vie idéale; elle leur offre le tableau de la protection toute-puissante que Dieu accorde aux siens. Tel a été le côté poétique de la légende, celui qui nous frappe le plus aujourd'hui que nous l'envisageons, à travers les imitations des romanciers, dégagée de la langue rude qu'elle avait revêtue et des détails bizarres ou ridicules qui s'y mêlaient au moyen âge.

Il ne faudrait pas croire cependant qu'elle n'ait été que le produit de l'imagination, et le résultat d'une invention capricieuse. Elle s'est développée suivant des lois, que M. Alfred Maury a présentées d'une manière savante et judicieuse dans son *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge.*

On peut rapporter à trois sources principales les faits miraculeux dont les biographes des Saints ont surchargé leur vie. D'abord, à l'imitation des divers actes de la vie de Jésus-Christ. Le légendaire a voulu rapprocher la vie du Saint de celle de son divin maître.

Un des premiers événements qui signale celle-ci, c'est le jeûne de quarante jours. Sainte Glossine, Sainte Euphrasie jeûneront sept jours; rarement les Saints atteindront au terme de l'abstinence miraculeuse du Sauveur; comme s'il était présomptueux de prétendre l'égaler. Cependant saint Simon Stylite passera tout le carême sans boire ni manger, et saint Albert demeurera *vingt-deux ans* sans prendre aucune espèce de nourriture.

Saint Éloi reproduit le miracle du figuier desséché; la multiplication des pains se rencontre à chaque pas; quelquefois, au lieu du pain, c'est le vin qui est multiplié, par un miracle qui rappelle les noces de Cana. Saint Maur multiplie du vin uniquement pour régaler l'archidiacre d'Angers.

Jésus-Christ a marché sur les flots. Saint Blaise et Saint Pierre-Telme sont doués de la même vertu. D'autres, comme Faust, Saint Hyacinthe et Saint François de Paule, traversent les eaux sur leur manteau. Jésus-Christ a calmé un orage; bien des Saints commanderont à la tempête, notamment Saint Nicolas, évêque de Myre, qui sera invoqué, à cause de ce privilége, comme patron des matelots.

Les guérisons des maladies sont innombrables; et ici les rapprochements nous entraîneraient au-delà des bornes mêmes d'un gros volume. Les résurrections sont aussi très-fréquentes, et conformes à toutes les circonstances des résurrections racontées dans l'Ancien et le Nouveau Testament. Mais rien ne peut mieux témoigner de cette prétention continuelle de glorifier les Saints par un rapprochement avec le Rédempteur, que le livre du P. Barthélemy de Pise, écrit au commencement du seizième siècle, et intitulé : *Liber aureus inscriptus, liber conformitatum vitæ Beati ac Seraphici patris Francisci ad vitam Jesu Christi Domini nostri.* La première partie du livre signale douze conformités de la vie de saint François d'Assise et de Jésus-Christ; la seconde partie, seize; la troisième douze. Il y a plus : la copie est mise au-dessus du modèle : Christ ne s'est transfiguré qu'une fois, mais saint François s'est transfiguré *vingt fois.* Christ n'a changé l'eau en vin qu'une fois, saint François l'a fait trois fois. Christ n'a ressenti que pendant quelques heures la douleur de ses plaies, saint François a souffert des siennes pendant deux ans entiers. Saint François et ses frères ont rendu la vie à plus de mille aveugles, redressé plus de mille boiteux, *ressuscité plus de mille morts,* etc. Voilà le plus frappant excès d'une habitude générale.

Mais la légende a une autre source : la confusion du sens figuré et du sens littéral. Ce qui a été dit de la vie morale et spirituelle, le vulgaire l'entend de la vie terrestre et matérielle, il traduit la métaphore en un fait.

Le nom de Christophe, Christophoros, qui porte le Christ, semble être une épithète de sainteté. Le Saint porte le Christ dans son cœur. Mais la foule suppose que Christophe a porté le Christ sur ses épaules; de là toute la légende que l'on connaît. Le nom de René, Renatus, a été l'occasion d'une méprise semblable. Saint Maurille, en le convertissant, l'avait tiré de la mort du péché : la légende le représenta ressuscité par saint Maurille. Saint Hilaire rappelle à la vie un enfant en lui conférant le baptême. N'est-ce pas l'idée de la résurrection morale de l'âme, prise au sens matériel? Tout le monde a vu Saint Nicolas, évêque de Myre, peint près d'un baquet dans lequel sont trois enfants, les mains jointes. Ce baquet ce sont les fonts baptismaux, dans lesquels sont purifiées les nations païennes que l'apôtre a converties et comme ressuscitées par le

baptême. Bientôt le peuple prend à la lettre cette résurrection; il raconte que l'évêque de Myre a réuni et ranimé les membres de jeunes enfants dont on lui avait servi la chair dans un repas; et ce conte fut en pleine faveur au moyen âge. Le péché est souvent représenté comme une lèpre. Cette lèpre devient une maladie véritable; de là les légendes de Saint Arnoul et de Saint Sébastien guérissant des lépreux par le baptême.

Veut-on exprimer qu'un homme a méconnu la parole divine? on dit qu'il a été frappé d'aveuglement ou de surdité; s'il est converti, il est guéri. Autant de miracles.

Une simple figure de langage devient l'origine d'un récit merveilleux. Saint Thomas demandait à Saint Bonaventure où il puisait cette force et cette onction qu'il mettait dans ses ouvrages. « C'est cette image, répondit celui-ci en montrant son crucifix, qui me dicte toutes mes phrases. » Ce trait, rapporté par un biographe, est bientôt transformé : le peuple raconte l'histoire du crucifix qui parlait, et Zurbaran en fait le sujet d'un de ses tableaux.

L'hymen mystique que la femme contracte avec Jésus-Christ en se consacrant à la virginité, fut plus d'une fois compris dans un sentiment tout humain par des imaginations ardentes. Sainte Catherine était regardée comme ayant réellement épousé Jésus dont elle avait reçu un anneau; et l'on montra longtemps en Italie la chambre où s'était accomplie cette union.

En voilà assez peut-être sur cette source des inventions légendaires. On peut en constater une troisième. Le christianisme naissant a d'abord été très-éloigné des images, au point que Saint Épiphane écrivant à Jean, évêque de Jérusalem, se plaint que sur un voile suspendu dans l'église d'Anablatha on ait représenté la figure du Christ. Tout au plus admet-il des signes mystiques, des symboles. Mais plus tard, à mesure que l'image reprendra faveur, et qu'elle deviendra l'objet de la vénération publique, le sens des représentations emblématiques sera oublié; et mille légendes seront inventées pour expliquer ces symboles que l'on ne comprendra plus. C'est ce que nous allons rendre plus clair par des exemples.

De tous les symboles adoptés par le christianisme, le plus ancien est celui du serpent, représentant la ruse, l'artifice, et par suite, l'esprit tentateur, le démon. Rien de plus commun, par conséquent, que des images représentant le serpent aux pieds d'un prélat ou d'une vierge. Mais le peuple, oubliant le sens mystique du serpent, s'imaginera avoir devant les yeux le tableau des animaux monstrueux dont le Saint aura purgé la contrée. Aussi rien de plus fréquent que les légendes où l'on voit des dragons expirant sous le signe de la croix ou le bâton pastoral, traînés ensuite dans la mer ou jusqu'au désert par l'étole de l'évêque, ou même par un simple ruban. De faibles femmes, Sainte Marthe, Sainte Marguerite, Sainte Vénérande, Sainte Radegonde, opèrent le même miracle.

Le lion a été, de toute antiquité, l'image de la force; il a été aussi dans le christianisme primitif le symbole du démon. Il a donc été dans les statues placé souvent aux pieds de l'image d'un seigneur, comme signe de sa puissance et comme ornement héraldique, ou d'un Saint, pour rappeler l'esprit du mal vaincu par ses vertus. Mais le vulgaire n'a pas manqué d'en faire un lion que le personnage s'était attaché, et il a renouvelé l'anecdote d'Androclès dans les légendes de Saint Jérôme, de Saint Gérasime, de Saint Siméon, de Saint Anina le Thaumaturge. Le loup et l'ours étant devenus, comme le lion, l'emblème de Satan, on a imaginé également une foule de fables où le loup et l'ours ont été domptés par la parole du Saint, et réduits même à lui servir de bêtes de somme, comme cela se voit dans les vies de Saint Corbinian, de Saint Humbert de Marolles, de Saint Maximien, de Saint Malo, etc.

Le porc a été particulièrement l'emblème du démon de l'impureté. Voilà pourquoi on l'a rapproché, soumis, dompté, et portant une sonnette au cou en signe de son esclavage, de Saint Antoine, fameux par les tentations qu'il a surmontées. Mais ce sens symbolique fut bientôt oublié, et tout le monde connaît la légende de saint Antoine et du petit cochon, son compagnon inséparable.

Il serait trop long d'énumérer toutes les confusions analogues faites à propos du chien, de l'âne, du cerf, de la colombe, tous animaux symboliques. Mais voici un exemple non moins frappant d'une tradition imaginée pour justifier une image. Pour rendre sensible aux yeux la victoire que Jésus-Christ avait remportée, par sa Passion, sur la mort, on avait placé au bas du crucifix une tête de mort et des ossements. Le peuple se demanda à qui appartenaient ces restes, et la légende rapporta qu'Adam avait été enterré au lieu même où devait expirer celui qui racheta le péché du premier homme.

Il est probable que la légende de Saint Denis, de Saint Ovide, de Saint Firmin d'Amiens, de Saint Maurice, de Saint Nicaise de Reims, et d'une foule d'autres, portant leur tête après avoir subi la décollation, a pour origine les images où les artistes du moyen âge avaient placé entre les mains du martyr sa tête, pour rappeler le genre de son supplice.

C'est ainsi qu'un peintre espagnol fameux,

Alonzo Cano, ayant représenté Sainte Thérèse le cœur percé d'une flèche, pour exprimer les traits de l'amour divin pénétrant son âme, les légendaires racontèrent que Sainte Thérèse était morte martyre du même supplice que Saint Sébastien.

Le double sens d'un mot a suffi pour créer une légende. Les vertus théologales, personnifiées sous le nom de Sainte Foy, Sainte Espérance et Sainte Charité, sont devenues ensuite des Saintes réelles; Sainte Lucie, à cause de l'étymologie de son nom, *lux, lumière, œil*, fut invoquée dans les maux d'yeux, et l'on raconta que, dans son martyre, on lui avait brûlé les yeux. Le mot *architriclinus, maître d'hôtel*, est devenu un nom propre, sous la forme d'*Archedeclin*, dont on a fait le maître d'hôtel des noces de Cana, puis le marié même de ces noces, avec la dignité de Saint. Les *onze mille* vierges dont on montre les innombrables reliques, rangées dans la sacristie d'une des églises de Cologne, doivent se réduire à *deux*. Les vieux calendriers portaient : *Ursula et Undecimella, V. V. M. M.*, c'est-à-dire *Sainte Ursule et sainte Undecimelle, vierges et martyres.* Des lecteurs ignorants ont traduit *Ursule et les onze mille* (*undecim millia*) *vierges et martyres.* Il a fallu une légende pour justifier le contre-sens, et des reliques pour justifier la légende.

Nous ne pouvons faire ici qu'une histoire très-rapide de la légende chrétienne. Elle paraît intimement liée au développement de la vie monacale. C'est Saint Martin qui fonde le monachisme en France; mais c'est surtout au sixième siècle, après Saint Benoît, qu'il prend toute son extension. C'est aussi le temps où fleurit la littérature légendaire. Les prodiges sont les meilleurs arguments qu'on puisse offrir aux barbares que l'on veut convertir; et Saint Grégoire dit, au commencement de ses *Dialogues*, qu'il va raconter des miracles, parce qu'il est convaincu que de tels récits sont ce qui persuade le mieux les hommes de son temps. Ces légendes portent encore avec elles quelques restes et quelques souvenirs de la littérature païenne; et l'on est assez étonné d'entendre le Diable, sous la forme d'une femme, réciter à un Saint les vers que, dans Virgile, Énée adresse à Didon. Ce sont là quelques lambeaux d'une littérature avec laquelle les esprits ont rompu. Grégoire de Tours lui-même, un des hommes les plus savants de son temps, qui n'est pas seulement l'auteur de l'*Histoire des Francs*, mais qui a aussi écrit un recueil de légendes, le plus considérable du sixième siècle, intitulé *de Gloria Confessorum*, s'annonce comme un homme illettré, qui ne connaît ni la rhétorique ni la grammaire, et ne sait pas distinguer un ablatif d'un accusatif. Le texte qui nous est resté n'est pas si barbare; il est vrai qu'il a pu être remanié, car le texte des légendes a passé par bien des vicissitudes. Tantôt on développait ce qui avait été publié déjà en abrégé, tantôt on abrégeait ce qui avait été raconté avec détail; on revisait le style jugé incorrect; la prose était traduite en vers, puis les vers étaient remis en prose.

Les héros de la légende, ce sont d'abord les martyrs. L'histoire des martyrs de Lyon forme comme une sorte de cycle épique. C'est aussi l'époque des anachorètes de la Thébaïde; le Recueil de Cassien sera consacré aux moines d'Orient. Après les cénobites contemplatifs, viennent les représentants de la vie active, les défenseurs du christianisme en face du pouvoir temporel, les évêques. Ils sont glorifiés dans la légende; on les voit faire la loi aux empereurs. Saint Ambroise, dans sa biographie écrite par son secrétaire Paulin, est représenté avec une attitude ferme et noble devant Théodose, qui implore de lui le pardon des cruautés de Thessalonique et fait publiquement pénitence. Mais bientôt on ne se contenta plus du récit de Saint Paulin; il est imité en grec et amplifié; on se donne le plaisir d'humilier le prince devant le prélat; l'un descend jusqu'à la bassesse; l'autre va jusqu'à l'arrogance. Quand l'anathème a été levé, Théodose entre dans l'Église, et, après l'offrande, selon l'usage, reste dans le chœur. L'évêque lui fait dire par l'archidiacre : « L'intérieur du chœur, ô empereur, n'est ouvert qu'aux prêtres; sors donc, et garde ta place avec les autres, car la pourpre fait les rois, et ne fait pas les prêtres. Le très-fidèle Théodose, prenant encore en bonne part cette interpellation, représenta qu'il n'était pas là par témérité, mais parce qu'à Constantinople il avait appris à faire ainsi. Telle était la vertu dont brillaient et l'évêque et l'empereur! » On reconnaît là une leçon de soumission donnée par l'Église au pouvoir temporel. Plus tard, au neuvième siècle, dans les *Collationes* d'Odon de Cluny, ce sera un moine qui aura excommunié Théodose pour le punir de ce qu'il ne lui a pas obéi sur-le-champ. C'est qu'alors on sera au siècle des moines.

A côté des évêques commencent à se glisser dans la légende les conquérants, les barbares. A cette époque où la sainteté n'était conférée que par l'opinion populaire, les plus forts usurpent dans le ciel une place comme sur la terre; tel est Sigismond, qui, d'après la légende elle-même, avait commencé par tuer son fils; telle est Clotilde, qui envoie ses fils venger sur son oncle la mort de son père.

Au septième et au huitième siècle la légende devient de plus en plus barbare; la rudesse de la langue s'allie à cette subtilité et

à cette prétention qui est souvent le résultat des premiers efforts d'une littérature. La noble Antiquité n'y est plus rappelée que pour être maudite, et les derniers vestiges qu'elle y laisse attestent en même temps qu'elle est de plus en plus oubliée. Veut-on savoir jusqu'où s'élevait à cèt égard la science de l'auteur de la vie de saint Bavon? « Nous savons, dit-il, qu'Athènes a été la mère de tous les arts libéraux, de toutes les doctrines humaines. Là fleurit anciennement la langue *latine* sous l'autorité de Pisistrate, etc. »

Les personnages qui figurent dans la légende sont de deux sortes : les conquérants, les seigneurs, les favoris des rois francs, d'une part; de l'autre, les représentants de l'Église, les missionnaires. Les premiers sont très-nombreux, et ne sont pas les plus édifiants.

Les maires du palais sont assez facilement sanctifiés; ainsi Saint Léger, que l'histoire nous offre plutôt comme un chef de parti que comme un Saint, et qui dans certaines légendes, dans celle de Saint Priest d'Auvergne, par exemple, se trouve fort maltraité et accusé même de complicité dans l'enlèvement d'une jeune fille; ainsi encore Saint Ouen dont on connaît le mot à Ébroïn qui lui demandait ce qu'il devait faire d'un de ses ennemis : « De Frédégonde il te souvienne. »

A côté de ces personnages à qui leur pouvoir politique a valu d'être mis au rang des Saints, et en opposition avec eux, la légende a placé ces hommes pieux, particulièrement les missionnaires, soit ceux qui ont été chercher dans leurs forêts les nations encore païennes de la Germanie, comme l'Anglo-Saxon Wilfrid, Saint Boniface, soit ceux qui ont lutté contre les rois francs, comme l'Irlandais Saint Colomban. On peut voir dans la vie de ce dernier combien les Hagiographes se plaisent à montrer la puissance brutale des rois déjouée par la vertu surnaturelle des Saints. Saint Colomban est allé chez Thierry, roi de Bourgogne, lui reprocher sa vie licencieuse, et l'a menacé d'anathème. Les compagnons du roi s'indignent contre ce moine audacieux, ils l'accusent violemment de défendre l'entrée de son monastère. « Mais le bienheureux Colomban, comme il était hardi et ferme de cœur, répondit qu'il n'avait pas coutume d'ouvrir l'habitation des serviteurs de Dieu à des hommes séculiers; qu'il y avait des lieux destinés à la réception des étrangers. A quoi le roi répondit : Si tu veux continuer à jouir de notre faveur et protection, l'entrée sera libre pour tous. L'homme de Dieu répliqua : Si tu t'efforces de violer la discipline qui a subsisté jusqu'ici, sache que je ne recevrai de toi, pour ma subsistance, ni présents ni secours; et si tu es venu ici pour détruire les couvents des serviteurs de Dieu et troubler la règle, tu verras bientôt la ruine de ton royaume, et tu périras avec ta lignée royale. C'est ce que l'événement a prouvé depuis. »

Nous sommes au huitième siècle, c'est-à-dire au plein développement de la légende. Avec Charlemagne s'opère une sorte de *renaissance*. Aussi les esprits deviennent moins favorables à la légende : la grande occupation du neuvième siècle, c'est, non pas de créer des légendes, mais de retoucher celles qui ont été écrites dans les siècles précédents, et de les orner des fleurs du beau langage. La vie de Saint Germain par Héric, moine d'Auxerre, conquiert, entre toutes, la réputation de l'élégance, et est expliquée publiquement dans les écoles.

Il est un fait qui, au dixième siècle, exerce une influence considérable sur la légende : la canonisation se régularise. Avant le dixième siècle, comme nous l'avons dit, la sainteté était proclamée par la voix des évêques et le suffrage du peuple; depuis le dixième siècle jusqu'à Alexandre III, on invoqua l'autorité du pape; ce fut en 993 que pour la première fois, la papauté conféra la canonisation. Les évêques cependant continuèrent à exercer leur ancien droit. A partir d'Alexandre III, le pouvoir de canoniser fut exclusivement réservé au pape. On conçoit que, quand la sanctification eut été réglementée par l'Église, la légende, ayant moins de carrière, dut s'exercer surtout à transformer et à enrichir les vies des Saints déjà reconnus. Il est remarquable qu'en même temps les Saints sont presque exclusivement tirés du clergé. Odon, commençant le récit de la vie de Saint Gérard, comte d'Aurillac, croit devoir s'excuser de raconter les vertus d'un Saint laïque.

A partir de ce moment la légende n'offre plus de caractères particuliers; elle est dans sa décadence; mais qui peut dire où elle s'arrête? La vie de Ollier, fondateur de Saint-Sulpice, écrite au dix-septième siècle, et récemment publiée en tête des œuvres complètes de ce personnage, est une véritable légende. Peut-on même dire que la légende soit épuisée aujourd'hui? Il est difficile de préciser les limites de son développement, sous les mille formes qu'elle revêt. Aussi ne pouvons-nous qu'en indiquer les grands monuments. Il faut citer surtout :

La légende de Siméon le Métaphraste, grand logothète de l'empereur Léon, rédigée en grec au dixième siècle;

La *Légende dorée*, de Jacques de Voragine, archevêque de Gênes au treizième siècle, rédigée en latin;

Les *Vies* dues à Flodoard, chanoine de Reims au neuvième siècle, et à Gosselin, religieux de saint Benoît au douzième siècle;

La *Fleur des Saints*, du Père Ribadeneira, 1599.

L'indigeste fatras connu sous le titre de Recueil des *Bollandistes*, 53 vol. in-fol. 1643-1794;

La Légende céleste, Nouvelle histoire de la vie des Saints, rédigée d'après les documents les plus authentiques, par une société d'ecclésiastiques (4 vol. grand in-8°).

Et, dans un genre tout nouveau :

M. J. Michelet, *Légendes démocratiques du Nord*, un vol. in-18. Garnier frères, 1854.

Sur l'histoire de la légende, on peut consulter ;
Leroux de Lincy, *Livre des Légendes*.
Ampère, *Histoire littéraire de la France avant le douzième siècle*; L. Hachette, 1839, 3 vol. in-8°, passim.
Alfred Maury, *Essai sur les légendes pieuses au moyen âge*; Paris, Ladrange, 1843, un vol. in-8°.

A. BLANCHET.

LÉGION ROMAINE, *V.*, au SUPPLÉMENT, l'article ROME.

LÉGION D'HONNEUR (ORDRE DE LA). La Légion d'honneur est destinée à récompenser tous les genres de services rendus à l'État. De tout temps, il y a eu en France des Ordres institués pour encourager le mérite et le génie. Les principaux sont : l'Ordre de Saint-Michel, qui fut créé par Louis XI, 1er août 1469; l'Ordre du Saint-Esprit, qui a été institué, au mois de décembre 1578, par Henri III, et l'Ordre militaire de Saint-Louis, qui, fondé par Louis XIV, en vertu d'un édit du mois d'avril 1693, fut aboli, après avoir duré cent ans seulement, par arrêté de la Convention du 15 octobre 1793.

I. HISTORIQUE. C'est au Consulat que remonte l'institution de la Légion d'honneur ; quelques-uns semblent vouloir l'associer, dans la pensée du fondateur à l'abolition de la fête du 21 janvier 1793, qui eut lieu à la même époque. D'autres considèrent l'institution des armes d'honneur comme le prélude de cette fondation. Personne n'ignore qu'en vertu d'un article de la Constitution de l'an VIII qui autorisait des récompenses nationales en faveur de ceux qui auraient rendu d'éminents services, le Premier Consul avait fait décider que, pour toute action d'éclat, il serait délivré un fusil d'honneur aux fantassins, un mousqueton d'honneur aux cavaliers, des grenades d'honneur aux artilleurs, et enfin des sabres d'honneur aux officiers de tous grades (1).

Mais c'est plus haut qu'il faut remonter pour déterminer la véritable origine de la Légion d'honneur.

A vrai dire, l'*étoile* de la Légion d'honneur est fille de la *croix* de Saint-Louis, fille posthume, un instant dédaignée par quelques démocrates inconsistants qui avaient affiché naguère l'horreur des distinctions personnelles, puis avidement recherchée par ceux-là même qui avaient décoché contre elle à son début les traits les plus sanglants.

On essayerait vainement de le nier : « Les « hommes sont amoureux des distinctions, « et les Français plus que les autres; ils en « sont réellement affamés : tel a été leur es- « prit de tous les temps. »

Ainsi s'exprimait le Premier Consul, dont le génie, s'appliquant dès lors au rétablissement de l'ordre en France, ne tarda pas à donner la preuve éclatante « qu'on peut servir et « gouverner une société démocratique sans « condescendre à tous ses penchants (1). »

En vain le savant Monge, homme rigide et difficile, essaya-t-il de dissuader Bonaparte en jetant, autant qu'il le pouvait, le ridicule sur les croix, les plaques et les cordons, qui, suivant une expression souvent répétée depuis, « ne sont que du clinquant, de véritables hochets ; »

« Hochets tant que vous voudrez, reprit « le Premier Consul; mais, si on les aime? « Ces croix, ces cordons, signes osten- « sibles des grandeurs humaines, frappent les « yeux de la multitude et lui inspirent un « respect involontaire. Tenez, voyez la croix « de Saint-Louis : Jamais Louis XIV n'aurait « pu soutenir avec avantage la lutte contre « l'Europe coalisée lors de la guerre de la « Succession, s'il n'avait eu à sa disposition « la monnaie de la croix de Saint-Louis. Ce « puissant auxiliaire enfanta des prodiges de « valeur. L'argent n'était d'aucun prix auprès « de cette distinction : bien des gens l'auraient « préférée à des monceaux d'or.

La conclusion logique d'un tel discours était le rétablissement de l'ancienne décoration de Saint-Louis; aussi le mathématicien Monge ajouta-t-il froidement : « Eh bien! il n'y a qu'à rétablir la croix de Saint-Louis! » parole d'autant plus acerbe dans sa bouche, qu'il avait fait partie de la commission qui avait poursuivi au sein de la Convention la suppression de la croix de Saint-Louis.

De tels propos n'étaient pas de nature à arrêter le Premier Consul; dès ce moment, la création de la Légion d'honneur fut résolue (2) : le 4 mai 1802, Rœderer, par ordre du Premier Consul, lut au Conseil d'État, dont il faisait partie, le *projet de l'Institution de la Légion d'honneur*.

Cambacérès l'appuya ; Regnault de Saint-Jean d'Angély, esprit fin et délié, découvrit même que la République des États-Unis avait cru compléter ses institutions en créant l'or-

(1) THIERS, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. 1er, p. 126.

(1) GUIZOT, *de la Démocratie en France* (1849), p. 27 et 28.

(2) ALEX. MAZAS, *la Légion d'honneur, son institution*, etc., p. 5-9.

dre de Cincinnatus. Matthieu Dumas et Thibaudeau combattirent le projet comme « un rayon de la vieille monarchie, un obstacle à la nouvelle égalité (1) ; » Berlier, magistrat laborieux et sévère, se joignit à eux en répétant : « L'Ordre proposé conduit à l'aristocratie ; les « croix et les rubans sont les hochets de la « monarchie. » Mais Bonaparte resta inébranlable : « Je défie, s'écria-t-il, qu'on me montre « une république, ancienne ou moderne, « dans laquelle il n'y ait pas eu de distinc- « tions. On appelle cela des hochets ? Eh « bien ! c'est avec des hochets que l'on mène « les hommes. Voyez comme aujourd'hui le « peuple se prosterne devant les décorations « des étrangers (2). »

Inutile d'ajouter que le projet de loi fut adopté par les pouvoirs constitutionnels; seulement, à cause de la difficulté que l'État aurait éprouvé à constituer la dotation de six millions exigés pour les dépenses annuelles du nouvel Ordre, l'organisation définitive en fut différée jusqu'au 1er vendémiaire de l'an XII (23 septembre 1804).

Aujourd'hui le temps a prononcé. Personne n'oserait dire que les prévisions de Bonaparte ne se sont pas réalisées, au delà même de ses espérances.

Le général Moreau, qui, à l'origine, s'était montré l'un des plus animés dans la guerre d'épigrammes entreprise contre la légion d'honneur, ne devint-il pas, dès le 19 frimaire an X, simple membre de l'Ordre?

Le rigide Berlier, l'opiniâtre Savoie-Rollin, Thibaudeau *Barre-de-Fer*, Chauvelin, se gardèrent bien de refuser un tel présent, et Monge lui-même, qui avait traité de hochets les rubans et autres signes de chevalerie, accepta ceux de grand-officier de la Légion d'honneur, sans faire la moindre résistance.

Ainsi sont la plupart des hommes publics, tour à tour ennemis des distinctions et courtisans des faveurs les plus vulgaires, se prétendant amis de l'égalité et courant après un titre, suivant les changements qui surviennent dans leurs situations ou leurs intérêts.

Un petit nombre d'hommes de lettres, parmi lesquels Lemercier, Ducis et Delille, refusèrent la décoration de la Légion d'honneur : il en fut de même alors de La Fayette.

Mais, en définitive, l'institution de la Légion d'honneur est aujourd'hui tellement passée dans nos mœurs qu'on n'apprécie guère le mérite de leur résistance. Individuellement, leurs refus ont été estimables ; mais la société française n'a qu'à s'applaudir d'une distinction qui, survivant à tous nos changements politiques, à tous nos désastres, a été adoptée par tous les partis qui ont gouverné la France depuis cinquante ans et n'a cessé de trouver des dévoûments à récompenser ou de belles actions à encourager : c'est ainsi que MM. le duc de Richelieu, de Chateaubriand, Molé, Guizot, Thiers et Cavaignac ont tour à tour reçu et distribué, suivant les temps, la croix de la Légion d'honneur à tous les mérites, à toutes les gloires de la France. Une telle consécration semble en assurer la perpétuité.

II. Législation. Institué par décret du 29 floréal an X (19 mai 1802), l'Ordre de la Légion d'honneur fut successivement modifié après la proclamation de l'Empire par les décrets du 30 janvier et 28 mai 1805. Il devint même, en 1808, après le traité de Tilsitt, la base d'une nouvelle noblesse ; et, de même que pour la Légion d'honneur elle-même : « On vit alors, dit M. de Rostaing, *Origine* « *des distinctions sociales*, p. 219, de vio- « lents détracteurs des distinctions sociales « dans les assemblées de 1789 à 1799, « rechercher ces distinctions avec avidité « et en porter les insignes avec une orgueil- « leuse satisfaction. Tel député qui avait « demandé, au nom d'une commission « de l'assemblée des Cinq-Cents, en 1797, la « déportation en masse de tous les nobles et « anoblis, acceptait sous un maître, le titre « de *comte de l'Empire.* »

Mais ce n'est pas ici le lieu de parler avec détails de cet objet ; il suffit de mentionner que les nominations faites sous l'Empire dans la Légion d'honneur s'élevèrent à 48,000, dont 1,400 seulement appartenaient à l'ordre civil.

Louis XVIII, en maintenant la Légion d'honneur, en vertu de l'article 62 de la Charte constitutionnelle, se réserva de déterminer les règlements intérieurs de l'Ordre et la décoration : tel fut l'objet des ordonnances royales du 19 juillet et 3 août 1814.

Après les Cent-Jours, deux nouvelles ordonnances, en date du 17 février 1815 et 26 mars 1816, furent successivement rendues.

Il serait superflu d'insister aujourd'hui sur ces documents, de même que sur les décrets des 24 mars 1851 et 22 janvier 1852, puisqu'un décret organique du 16 mars 1852 a réuni et coordonné les lois, décrets et statuts relatifs à cette institution.

Deux autres décrets, en date du 27 mars 1852 et 15 novembre 1856, complètent cette législation, et fournit ce qu'on pourrait appeler le *Code de la Légion d'honneur*.

§ 1. *Hiérarchie et composition.* La Légion d'honneur est composée de chevaliers, d'officiers, de commandeurs, de grands-officiers et de grands-croix.

(1) Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. V.

(2) Thibaudeau, *Histoire du Consulat*.

Le nombre des officiers est fixé à 4,000, celui des commandeurs à 1,000; celui des grands-officiers à 200; celui des grands-croix à 80.

Le nombre des chevaliers n'est pas d'ailleurs limité d'une manière permanente par le décret organique. Mais il existe une disposition particulière, portant que *jusqu'en* 1856, *il ne sera fait dans le civil* qu'une promotion sur deux extinctions, et les raisons qui avaient motivé, cette disposition n'ayant pas cessé de subsister, un nouveau décret du 15 novembre 1856 l'a renouvelée en spécifiant qu'elle continuerait à recevoir son exécution *aussi longtemps qu'il n'en serait pas autrement ordonné.*

Quant aux grands-officiers, commandeurs et officiers, ajoute le décret du 16 mars 1852, leur nombre dépassant les limites fixées, il ne peut être fait dans ces divers grades, *tant au civil qu'au militaire*, qu'une nomination ou promotion sur deux vacances jusqu'à ce que l'on soit rentré dans le cadre légal.

Toutefois les étrangers ne figurent pas dans le cadre fixé; ils sont admis et non reçus, et ne prêtent aucun serment.

§ 2. *Admission et avancement dans l'Ordre. En temps de paix*, pour être admis dans la Légion d'honneur, il faut avoir exercé *pendant vingt ans*, avec distinction, des fonctions civiles ou militaires (Art. 11).

Nul ne peut être admis dans la Légion d'honneur qu'avec le premier grade de chevalier.

Pour être nommé à un grade supérieur, il est indispensable d'avoir passé dans le grade inférieur, savoir :

1° Pour le grade d'officier, quatre ans dans celui de chevalier;

2° Pour le grade de commandeur, deux ans dans celui d'officier;

3° Pour le grade de grand-officier, trois ans dans celui de commandeur;

4° Pour le grade de grand-croix, cinq ans dans celui de grand officier (Art. 13).

Quant aux militaires, chaque campagne est comptée double dans l'évaluation des années exigées par les art. 11 et 13; mais on ne peut jamais compter qu'une campagne par année, sauf les cas d'exception qui doivent être déterminés par un décret spécial.

Telles sont les règles ordinaires, mais il y est souvent dérogé : ainsi, *en temps de guerre*, les actions d'éclat et les blessures graves peuvent dispenser des conditions exigées par les art. 11 et 13 pour l'admission ou l'avancement dans la Légion d'honneur.

En temps de paix, comme en temps de guerre, les services extraordinaires, dans les fonctions civiles ou militaires, les sciences ou les arts, peuvent également dispenser de ces conditions, mais sous la réserve expresse de ne franchir aucun grade.

Quant aux formalités, voici ce qui est prescrit: Pour donner lieu aux dispenses, les actions d'éclat, blessures ou services extraordinaires doivent être dûment constatés.

Les propositions expliquant avec détail le fait pour lequel on demande la décoration sont transmises, par la voie hiérarchique, au ministre compétent, qui les présente au chef de l'État.

Sauf les cas extraordinaires mentionnés aux précédents articles, il n'y a de nominations dans l'Ordre qu'au 1er janvier et au 15 août.

Dans le mois qui précède chacune de ces époques, le Grand-Chancelier arrête en conseil de l'Ordre le tableau des vacances, conformément à l'article 6, et prend les ordres du chef de l'État pour la répartition à faire entre les différents ministères.

Sur l'avis que le Grand-Chancelier leur donne, les ministres lui adressent les listes des personnes qu'ils jugent avoir mérité cette distinction.

De la réunion de ces listes, le Grand-Chancelier forme un corps de décrets qu'il soumet à l'approbation du chef de l'État.

Après cette nomination ou promotion, les ministres expédient des lettres d'avis à toutes les personnes nommées dans leurs ministères.

Ces lettres d'avis leur prescrivent de se pourvoir auprès du Grand-Chancelier pour obtenir l'autorisation nécessaire de se faire recevoir, d'être décoré, et l'expédition du brevet.

Ces formalités sont essentielles; car, nul ne peut porter la décoration du grade auquel il a été nommé ou promu qu'après sa réception, à moins que cette décoration ne lui soit remise directement par le chef de l'État.

§ 3. *Mode de réception et serment.* Les grands-croix et les grands-officiers prêtent serment entre les mains du chef de l'État et reçoivent de lui leur décoration.

En cas d'empêchement, le Grand-Chancelier ou un grand fonctionnaire du même rang dans l'Ordre sera délégué pour recevoir le serment et procéder aux réceptions. Dans l'un et l'autre cas, le Grand-Chancelier prendra les ordres du chef de l'État.

Quant aux réceptions des chevaliers, officiers et commandeurs, le Grand-Chancelier désigne pour y procéder un membre de l'Ordre d'un grade au moins égal à celui du récipiendaire. Celui-ci prête le serment suivant : « Je jure fidélité au chef de l'État, à l'honneur et à la patrie; je jure de me consacrer tout entier au bien de l'État, et de remplir les devoirs d'un brave et loyal chevalier de la Légion d'honneur. »

C'est à la parade que doivent être reçus les militaires de tout grade et de toutes armes.

de terre et de mer, les membres des administrations qui en dépendent. L'officier chargé de la réception d'un militaire, après avoir reçu son serment, le frappe du plat de l'épée sur chaque épaule, et en lui remettant son brevet ainsi que sa décoration, au nom du chef de l'État, lui donne l'accolade.

§ 4. *Formes de la décoration.* Comme sous l'Empire, la décoration de la Légion d'honneur est une *étoile* à cinq rayons doubles, surmontée d'une couronne.

Le centre de l'*étoile* entourée de branches de chêne et de lauriers, présente d'un côté l'effigie de Napoléon avec cet exergue : *Napoléon, empereur des Français ;* et de l'autre côté, l'aigle avec la devise : *Honneur et Patrie.*

L'*étoile* émaillée de blanc est en argent pour les chevaliers, et en or pour les officiers, commandeurs, grands-officiers et grands-croix.

Le diamètre est de 40 millimètres pour les chevaliers et officiers, et de 60 pour les commandeurs et grands-croix.

Les chevaliers portent la décoration attachée par un ruban moiré rouge, sans rosette, sur le côté gauche de la poitrine.

Les officiers la portent à la même place et avec le même ruban, mais avec une rosette.

Les commandeurs portent la décoration en sautoir attachée par un ruban moiré rouge plus large que celui des officiers et chevaliers.

Les grands-officiers portent sur le côté droit de la poitrine une plaque ou étoile à cinq rayons doubles diamantée tout argent, du diamètre de 90 millimètres; le centre représente l'aigle avec l'exergue : *Honneur et Patrie ;* ils portent, en outre, la croix d'officier.

Les grands-croix portent un large ruban moiré rouge, en écharpe, passant sur l'épaule droite, et au bas duquel est attachée une croix semblable à celle des commandeurs, mais ayant 70 millimètres de diamètre. De plus, ils portent sur le côté gauche de la poitrine une plaque semblable à celle des grands-officiers.

§ 5. *Honneurs et prérogatives.* On porte les armes aux officiers et chevaliers; on les présente aux grands-croix, aux grands-officiers et aux commandeurs.

Les grands-croix et les grands-officiers reçoivent les mêmes honneurs funèbres et militaires que les généraux de division et les généraux de brigade non employés, et, s'ils sont officiers généraux, ils sont considérés comme morts dans l'exercice de leur commandement.

Les commandeurs sont assimilés aux colonels;

Les officiers aux chefs de bataillon;

Les chevaliers aux lieutenants.

Dans l'ordre civil, les honneurs funèbres et militaires sont rendus par la garde nationale aux commandeurs, officiers et chevaliers.

§ 6. *Pensions et autres avantages.* Une loi du 6 juillet 1820 avait fixé le traitement des membres de la Légion d'honneur ainsi qu'il suit : « Tous les membres de la Légion d'honneur qui, antérieurement au 6 avril 1814, recevaient un traitement de 250 francs sur les fonds de cet Ordre, et les militaires des armées de terre et de mer, soit retirés, soit en activité de service, qui, étant sous-officiers ou soldats, ont été nommés chevaliers depuis la même époque, reçoivent, à partir du deuxième semestre de 1820, sur les fonds du Trésor, une somme de 125 francs par an, pour compléter leur traitement et le porter au taux annuel de 250 fr. »

Les choses étaient ainsi, lorsque le décret du 22 janvier 1852 réunit au domaine de l'État certains biens de la famille d'Orléans, et, après en avoir ordonné la vente et réparti le produit entre plusieurs institutions, auxquelles un tel bienfait ne semble pas porter bonheur, ordonna que le superflu de ces biens serait réuni à la Légion d'honneur, pour le revenu en être affecté aux destinations suivantes, sauf, en cas d'insuffisance, à y être pourvu par les ressources du budget :

Art. 10. Tous les officiers, sous-officiers et soldats de terre et de mer en activité de service, qui seront à l'avenir promus dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, recevront, selon le grade dans la Légion, l'allocation annuelle suivante :

Les légionnaires (comme par le passé)...	250
Les officiers,.....	500
Les commandeurs,.....	1,000
Les grands-officiers,.....	2,000
Les grands-croix,.....	3,000

Art. 11. Il est créé une *médaille militaire* donnant droit à cent francs de rente viagère en faveur des soldats et sous-officiers de l'armée de terre et de mer placés dans les conditions qui seront fixées par un règlement ultérieur.

Bientôt après, un décret du 27 mars 1852 fut rendu, lequel, « considérant que la Légion « d'honneur n'est pas organisée de manière à « pouvoir administrer des propriétés foncière « res, » disposa :

Art. 8. Le ministre des finances est autorisé à faire inscrire au Grand-Livre de la dette publique une rente de 500,000 fr. 4 et 1/2 p. 0/0. — « Cette inscription de rente sera remise à la Légion d'honneur, en remplacement des biens, qui lui avaient été attribués par le décret précité. »

Le décret organique du 16 mars 1852 con-

sacra de nouveau ces dispositions au profit de l'armée, et y ajouta en décidant que les militaires de terre et de mer en activité de service, nommés ou promus dans l'Ordre de la Légion d'honneur postérieurement au décret du 22 janvier 1852, ne recevraient pas seuls les allocations relatives à leurs grades, mais que les mêmes pensions seraient accordées à tous les officiers de terre et de mer, membres de la Légion d'honneur, mis en retraite après le 22 janvier 1852.

Aux termes d'un Avis du Conseil d'État du 2 février 1808, le traitement des membres de la Légion d'honneur est incessible et insaisissable, quel que soit leur grade. Il n'y a d'exception qu'à l'égard du légionnaire qui ne remplirait pas envers sa femme ou ses enfants les obligations qui lui sont imposées par les chapitre Vet VI du Code Civil : encore ceux-ci ne peuvent-ils, *à peine de nullité*, se pourvoir judiciairement par voie de saisie-arrêt, mais seulement s'adresser au ministre de la guerre, qui a le pouvoir d'autoriser administrativement, et d'ordonner, à leur profit, une retenue d'un tiers au plus sur le traitement du légionnaire. Ainsi l'a jugé la Cour de Paris, par arrêt du 27 juin 1835 (*Journal de Procédure* de Bioche, art. 132 et 133).

§ 7. *Maisons d'éducation de la Légion d'honneur.* Après avoir fondé les Invalides, à l'effet d'ouvrir un asile aux officiers et soldats mutilés à son service, Louis XIV avait complété sa généreuse pensée en établissant une maison d'éducation destinée à élever cent jeunes filles appartenant à des familles nobles dépourvues de fortune.

Napoléon, qui aimait à imiter, voulut, après Austerlitz, donner un éclatant témoignage d'intérêt aux guerriers dont le courage secondait si merveilleusement ses vastes conceptions. Le 15 décembre 1805, il signa à Schœnbrunn un décret par lequel il fonda des maisons d'éducation pour les filles des membres de la Légion d'honneur.

Le château d'Écouen fut choisi d'abord; puis une portion de l'ancienne abbaye de Saint-Denis fut disposée pour servir de local à une seconde fondation.

Le nombre des élèves fut fixé par le décret du 29 mars 1809 à six cents : sur ce nombre, deux cents devaient être élevées aux frais des familles, trois cents à demi-pension de la Légion, et cent à pension entière, aussi de la Légion.

Les élèves aux frais de la Légion, soit à pension entière, soit à demi-pension, durent être filles ou sœurs des membres de la Légion.

Les élèves pensionnaires durent être filles, sœurs, nièces ou cousines germaines de membres de la Légion.

Le prix de la pension fut fixé à 1,000 fr. par an, et celui de la demi-pension à 500 fr.,

A leur entrée dans la maison les élèves gratuites et pensionnaires durent verser dans la caisse une somme de 400 fr. représentant la valeur du trousseau qui dut leur être fourni par la maison.

Il fut interdit aux parents de retirer aucune élève avant qu'elle eût atteint l'âge de dix-huit ans accomplis ou que son éducation eût été achevée.

De même, aucune élève, âgée de plus de vingt ans, ne dut rester dans la maison, à moins d'une autorisation spéciale et tout à fait exceptionnelle.

Ces dispositions sont encore aujourd'hui en vigueur; la Maison des Loges, près Saint-Germain en Laye, et celle des Barbettes, à Paris, sont demeurées, depuis la suppression d'Écouen, les succursales de la maison de la Légion d'honneur établie à Saint-Denis.

Ces diverses maisons ont-elles répondu à la sollicitude du gouvernement pour elles?

On n'oserait l'affirmer; et quelle qu'ait été l'attention de Napoléon lui-même, à recommander au Grand-Chancelier Lacépède : « Qu'on lui fît des femmes simples, chastes, « dignes d'être unies aux hommes qui l'au- « raient bien servi, soit dans l'armée, soit dans « l'administration; » quelque soin qu'il ait pris d'écrire: « Qu'il fallait qu'elles fussent éle- « vées dans des sentiments d'une piété solide, « afin qu'elles devinssent plus tard des fem- « mes, des épouses, des mères de famille véri- « tables; » bien qu'il ait mis au premier rang de leurs occupations l'art de travailler à toutes sortes d'ouvrages; ajoutant dans une lettre datée de Finkenstein, 15 mai 1807 (1) : « Il « faut que leurs appartements soient meu- « blés du travail de leurs mains, qu'elles fas- « sent elles-mêmes leurs chemises, leurs bas, « leurs robes, leurs coiffures, qu'elles puis- « sent au besoin coudre elles-mêmes la layette « de leurs enfants; » il est permis de regretter que l'éducation des maisons de la Légion d'honneur fasse, suivant les expressions de Napoléon lui-même, des *femmes agréables* plutôt que des *femmes utiles*, des *femmes d'esprit* plutôt que des *femmes simples*, voire même des *raisonneuses* plutôt que des *croyantes*. Ainsi l'institution ne semble pas avoir répondu à la pensée du fondateur.

Le château impérial de Rambouillet, affecté par les décrets du 22 janvier et 27 mars 1852, à l'établissement, sous la direction de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, d'une maison d'éducation destinée aux filles ou or-

(1) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. VII, p. 427.

phelines indigentes des familles dont les chefs auraient obtenu la *médaille militaire*, complète l'ensemble des établissements dirigés par la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

Espérons que l'éducation qui y sera donnée répondra cette fois à l'attente publique.

§ 8. *Discipline des membres de l'Ordre.* La qualité de membre de la Légion d'honneur se perd par les mêmes causes que celles qui font perdre la qualité de citoyen français; telles sont :

1° La naturalisation acquise en pays étranger;

2° L'acceptation non autorisée de fonctions conférées par un gouvernement étranger;

3° Tout établissement fait en pays étranger, sans esprit de retour, etc.

L'exercice des droits et des prérogatives des membres de la Légion d'honneur est également suspendu par les mêmes causes que celles qui suspendent les droits de citoyen français.

Pour assurer l'exécution de ces dispositions, les ministres de la justice, de la guerre et de la marine transmettent au Grand-Chancelier des copies de tous les jugements en matière criminelle, correctionnelle et de police, relatifs à des membres de l'Ordre.

Toutes les fois qu'il y a eu recours en cassation contre un jugement rendu en matière criminelle, correctionnelle ou de police, relatif à un légionnaire, le procureur général auprès de la Cour de Cassation en rend compte sans délai au ministre de la justice, qui en donne avis au Grand-Chancelier de la Légion d'honneur.

Les procureurs généraux auprès des Cours d'appel et les rapporteurs auprès des conseils de guerre ne peuvent faire exécuter aucune peine infamante contre un membre de la Légion qu'il n'ait été dégradé.

Pour cette dégradation, le président de la Cour d'appel, sur le réquisitoire de l'avocat général, ou le président du conseil de guerre, sur le réquisitoire du rapporteur, prononce immédiatement après la lecture du jugement, la formule suivante :

« Vous avez manqué à l'honneur; je déclare, au nom de la Légion, que vous avez cessé d'en être membre. »

Les chefs militaires de terre et de mer rendent aux ministres de la guerre et de la marine un compte particulier de toutes les peines graves de discipline qui ont eté infligées à des légionnaires sous leurs ordres.

Ces ministres transmettent des copies de ce compte au Grand-Chancelier.

La cassation d'un chevalier de la Légion, sous-officier en activité, et le renvoi d'un soldat ou d'un marin, chevalier de la Légion, ne peuvent avoir lieu que d'après l'autorisation des ministres de la guerre et de la marine. Ces ministres ne peuvent donner cette autorisation qu'après en avoir informé le Grand-Chancelier, qui prend les ordres du chef d'Etat.

On a vu quelquefois le chef de l'État suspendre en tout ou en partie l'exercice des droits et prérogatives, ainsi que le traitement attaché à la qualité de membre de la Légion d'honneur, et même exclure de la Légion: l'article 46 du décret organique autorise ces diverses mesures, lorsque la nature du délit et la gravité de la peine prononcée correctionnellement paraissent rendre cette mesure nécessaire.

III. Administration de l'ordre. L'administration de l'ordre est confiée :

1° A un grand chancelier, qui travaille directement avec le chef de l'État et peut être admis au conseil des ministres toutes les fois que le chef de l'État juge convenable de l'y appeler pour discuter les intérêts de l'Ordre.

2° Un secrétaire général nommé par le chef de l'État; attaché à la grande chancellerie, il a la signature en cas d'absence ou de maladie du Grand-Chancelier et le représente.

Un Conseil de l'Ordre est établi près du Grand-Chancelier, qui le réunit tous les mois.

Le Conseil de l'Ordre se compose comme suit :

Le Grand-Chancelier, président;

Le secrétaire général, vice-président;

Dix membres de l'Ordre;

Plus un secrétaire à la nomination du Grand-Chancelier, et aux appointements de 6,000 fr.

Les membres du Conseil sont nommés par le chef de l'État

Le Conseil doit être renouvelé par moitié tous les deux ans.

Les membres sortants peuvent être renommés.

Lors du premier renouvellement, les membres sortants sont désignés par le sort.

Le Grand-Chancelier et le Conseil veillent à l'observation des statuts et règlements de l'Ordre et des établissements qui en dépendent. Tous les ans, il est publié, par les soins et sous la direction de la grande chancellerie, un Annuaire de l'Ordre de la Légion d'honneur.

Le Grand-Chancelier, dépositaire du sceau de l'Ordre, a tous les Ordres étrangers dans ses attributions. C'est lui qui présente au chef de l'État :

1° Les rapports, projets de décrets, règlements et décisions concernant la Légion d'honneur et les Ordres étrangers;

2° Les candidats présentés par les ministres, par d'autres personnes ou par lui, pour les nominations ou promotions;

3° Il prend ses ordres à l'égard des Ordres étrangers conférés à des Français ;

4° Il transmet l'autorisation de les porter ;

5° Il soumet à l'approbation du chef de l'État le travail relatif aux gratifications extraordinaires des membres de l'Ordre, ainsi qu'à l'admission et à la révocation des élèves pensionnaires et gratuits dans les maisons d'éducation de l'Ordre ;

6° Il dirige et surveille toutes les parties de l'administration de l'Ordre, ses établissements, la perception des revenus, les payements et dépenses ;

7° Il présente annuellement les projets de budget, préside les assemblées, etc.

Le Conseil donne son avis :

1° Sur la répartition des nominations et promotions dans la Légion d'honneur entre les divers ministères et la grande chancellerie ;

2° Sur l'établissement du budget de la Légion d'honneur et sa répartition entre les diverses branches du service de la grande chancellerie ;

3° Sur le règlement des comptes de recettes et dépenses de ces services ;

4° Sur les mesures de discipline à prendre envers les membres de l'Ordre ;

5° Sur toutes questions pour lesquelles le Grand-Chancelier jugera utile de provoquer son avis.

Les décrets relatifs à la Légion d'honneur sont contre-signés par le ministre d'État, et visés par le Grand-Chancelier pour leur exécution.

Quant à l'apurement et règlement des dépenses et comptes annuels de la Légion d'honneur, la Cour des Comptes en est chargée. Quelque considérables que soient les recettes de la Légion d'honneur, et bien que, d'après le dernier budget, elles s'élèvent à la somme de onze millions, les dépenses sont à peu près égales. Les simples chevaliers, qui reçoivent un traitement de 250 fr., étant au nombre de 13,657, absorbent près de quatre millions ; et la charge résultant du traitement de la médaille, bien qu'il ne soit que de 100 francs, est devenue très-lourde ; car le chiffre des décorés est supérieur à 15,500, et la moyenne des rémunérations de cette nature ne s'élève pas, même en temps de paix, à moins de 2,000 par année.

G. de Villepin.

LÉGISLATIF (CORPS-). On désigne, en général, sous le nom de Corps législatif toutes les assemblées qui, représentant, d'une manière plus ou moins exacte, plus ou moins sincère et plus ou moins complète, l'ensemble d'une nation, sont chargées de discuter et de voter les lois sous l'empire desquelles doit vivre et prospérer cette nation. Le principe de la puissance législative appartenant au peuple même est inscrit en toutes lettres dans la loi salique. On y lit, en effet, que « les Francs seront juges les uns des autres avec le prince, et décréteront ensemble les lois de l'avenir, selon les occasions qui se présenteront. » D'où cet axiome : « *Lex fit consensu populi et constitutione regis ;* la loi se fait par le consentement du peuple et la constitution du roi, » consacré par les Capitulaires de Charles le Chauve.

Sous la première race, les réunions de guerriers francs groupés autour de leur chef, et délibérant ensemble, l'épée à la main, sur ce qu'il y avait à faire ; les Champs de mai, convoqués sous les Carlovingiens, et où assistaient les abbés, les clercs, les évêques et les seigneurs ; enfin et surtout les États généraux, sous la troisième dynastie, peuvent être considérés comme des sortes de Corps législatifs, lointains avant-coureurs des grandes assemblées qui seront la gloire éternelle de notre pays. Et lorsque la convocation des États généraux eut complétement cessé au dix-septième et au dix-huitième siècle, le principe de la souveraineté nationale subsistant quand même, il s'incarna dans le Parlement de Paris, lequel, par une fiction complaisante, se crut l'héritier légitime de ces parlements du moyen âge qui avaient détrôné la race de Clovis au profit de Pepin, et élevé Louis le Débonnaire à l'empire ; il prétendit donc représenter le peuple, véritable souverain de la France. Ce souverain, assez peu respecté alors, était, il faut l'avouer, de bonne composition, en se contentant d'être représenté ainsi. On aurait tort cependant d'oublier que, durant la Fronde, le conseiller Broussel montra l'héroïsme et le caractère d'un véritable représentant du peuple.

Si, à de certaines époques, de petites républiques ont pu se gouverner directement, et si les citoyens d'un état médiocre par l'étendue peuvent délibérer et faire les lois en commun, il faut reconnaître que cela est matériellement impossible dans une nation occupant un vaste territoire et composée de plusieurs millions d'hommes. La puissance législative devra s'exercer alors par un despotisme absolu, sans contrôle, absorbant tous les pouvoirs, ou par voie de représentation.

Or la raison et le simple bon sens indiquent suffisamment qu'une nation est bien meilleur juge de ses intérêts qu'un roi ou un empereur, si bon, si honnête, si capable qu'il puisse être d'ailleurs, lequel, imbu d'inévitables préjugés, fatalement en proie à l'enivrement du pouvoir, et subissant, malgré lui peut-être, l'influence d'un entourage égoïste et funeste, est moins apte à proposer et à faire des lois fécondes et salutaires, que des délégués sérieux qui, sortis des entrailles mêmes du peuple, discu-

tent leurs intérêts propres, et sont l'écho de la conscience publique.

C'est ce que comprit merveilleusement l'illustre Assemblée Nationale de 1789 quand, après avoir balayé toutes les injustices du vieux système monarchique, proclamé l'unité française et restitué à l'homme sa liberté et sa dignité, elle dota la France d'une constitution dont les principes essentiels, si peu appliqués, sont redevenus aujourd'hui, pour tous les gens de cœur et d'intelligence, l'objet de grandes et légitimes espérances. Il y était dit : « La Nation, de qui seule émanent tous les pouvoirs, ne peut les exercer que par délégation. — La constitution française est représentative ; les représentants sont le Corps législatif et le Roi. — Le pouvoir législatif est délégué à une Assemblée nationale, composée de représentants temporaires, librement élus par le peuple, pour être exercé par elle, avec la sanction du Roi. — L'Assemblée nationale formant le Corps législatif est permanente... Le Corps législatif ne pourra être dissous par le Roi. » Seul le Corps législatif pouvait proposer et décréter les lois ; le Roi avait seulement le droit de l'inviter à prendre un objet en considération. Enfin, la publicité des débats était de rigueur ; aucune entrave ne pouvait y être apportée ; et les mille voix de la presse faisaient connaître au pays entier l'opinion sincère et complète des mandataires choisis par lui. Qui ne voit quelle sage garantie cette publicité même établissait contre les écarts de la puissance législative, et quelle barrière utile était élevée contre le pouvoir exécutif, en lui retirant l'initiative des lois, et par conséquent le droit ou pour mieux dire l'abus d'être juge dans sa propre cause.

La constitution de 1793, plus large, plus démocratique encore, mais moins praticable que celle de 1791, confia également la puissance législative à une assemblée unique, et substitua à la sanction du Roi la sanction du peuple, seul souverain désormais. Les actes du Corps législatif désignés sous le nom particulier de *décrets* n'étaient point soumis à la sanction populaire, mais chaque projet de loi devait être imprimé et envoyé à toutes les communes de la République, sous ce titre : *Loi proposée.*

Quarante jours après cet envoi, si dans la moitié des départements, plus un, le dixième des assemblées primaires de chacun d'eux, régulièrement formées, n'avaient pas réclamé, le projet était accepté et devenait loi.

Cette constitution, comme on sait, ne fut jamais mise en vigueur. Celle de l'an III, qui lui fut substituée, attribua le pouvoir législatif à deux chambres nommées, l'une le Conseil des Cinq-Cents; l'autre le Conseil des Anciens. A la première appartenaient la proposition, la discussion et l'adoption des lois, qui étaient ensuite soumises à la discussion et à l'acceptation de la seconde. Les Chambres des Pairs et des Députés sous la Restauration et le gouvernement de Juillet; l'Assemblée nationale législative née de la Révolution et établie par la Constitution de 1848, sont aussi des Corps législatifs dont nous dirons quelques mots. Mais, dans la pratique, on entend plus particulièrement sous le nom de Corps législatif, les assemblées, qui ont été instituées sous ce nom spécial par les auteurs des Constitutions de l'an VIII et de 1852. C'est donc de ces Corps législatifs que nous avons surtout à nous occuper ici, et c'est leur histoire que nous allons tracer aussi fidèlement que possible.

Le Conseil des Anciens, en vertu des imprudents articles 102, 103 et 104 de la Constitution de l'an III, venait de décréter, sous prétexte de sauver la patrie et la liberté, que le Corps législatif serait transféré dans la commune de Saint-Cloud, et qu'à partir du 19 brumaire les deux Conseils y siégeraient dans les deux ailes du palais.

Le général Bonaparte chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de ce décret, et pour la *sûreté de la représentation nationale*, dit le *Moniteur*, parut alors à la barre, suivi de son état-major, demanda la parole et s'exprima en ces termes : « Citoyens représentants, la République périssait; vous l'avez vu, et votre décret vient de la sauver. Malheur à ceux qui voudraient le trouble et le désordre! Je les arrêterai, aidé du général Lefebvre, du général Berthier et de tous mes compagnons d'armes.

« Qu'on ne cherche pas dans le passé des exemples qui pourraient retarder votre marche! Rien dans l'histoire ne ressemble à la fin du dix-huitième siècle; rien dans la fin du dix-huitième ne ressemble au moment actuel.

« Votre sagesse a rendu ce décret; nos bras sauront l'exécuter. Nous voulons une République fondée sur la vraie liberté, sur la liberté civile, sur la représentation nationale; nous l'aurons... je le jure; je le jure en mon nom et en celui de mes compagnons d'armes. »

Or on sait ce qu'il advint, le lendemain, de la liberté civile et de la représentation nationale. La journée du 19 est trop connue pour que nous en racontions de nouveau les émouvantes péripéties. Tandis que les représentants se retiraient devant la puissance des baïonnettes, aux cris de *Vive la République!* la force brutale s'implantait dans l'enceinte des lois, et pour longtemps allait être muette et brisée cette fière tribune, toute frémissante encore des accents de Mirabeau, de Vergniaud

et de Danton, et dont les longs retentissements avaient si terriblement, depuis 1789, troublé le sommeil des rois.

Dans la Constitution dite de l'an VIII qui fut *offerte* à la France, pour ne pas dire autrement, en remplacement de la Constitution de l'an III, il n'est plus question de la souveraineté du peuple ; toute la part d'influence et d'initiative dont avaient joui les Corps législatifs depuis la Révolution est dès lors attribuée au pouvoir exécutif, jugé désormais plus capable, moins sujet à l'erreur et aux passions humaines, plus éclairé et plus sage que les délégués de la Nation. En effet, d'après la nouvelle Constitution, la proposition des lois appartenait au Gouvernement seul. Les projets rédigés en articles, pouvaient être retirés par lui, en tout état de la discussion, et reproduits avec telles modifications qu'il lui plaisait d'introduire.

Quant au pouvoir législatif, il appartenait à deux chambres, le Tribunat et le Corps législatif.

Composé d'abord de cent membres âgés de vingt-cinq ans au moins, le Tribunat se vit bientôt réduit à cinquante, et fut enfin supprimé par le sénatus-consulte du 19 août 1807. Il était chargé de déférer au Sénat, pour cause d'inconstitutionnalité seulement, les listes d'éligibles, les actes du Corps législatif et ceux du Gouvernement ; de plus, il discutait les projets de loi, en votait l'adoption ou le rejet ; puis envoyait trois orateurs pris dans son sein, pour exposer et défendre devant le Corps législatif les motifs du vœu qu'il avait exprimé sur chacun de ses projets.

Ce mécanisme était fort ingénieux sans doute ; mais, à coup sûr, il manquait d'élévation et de grandeur. Ce n'était plus la grande nation proposant et discutant elle-même, noblement, librement, par la voix de ses représentants, les lois protectrices de la patrie et de la société.

Le Corps législatif, composé de trois cents membres, âgés de trente ans au moins, et parmi lesquels devait toujours se trouver un citoyen de chaque département, comme si chaque député ne représentait pas la France entière, était renouvelable par cinquième tous les ans. Un membre sortant du Corps législatif ne pouvait y rentrer qu'après un an d'intervalle ; mais il pouvait être immédiatement élu à toute autre fonction publique, y compris celle de tribun, à la condition d'être éligible ; nous dirons tout à l'heure qu'elle était cette condition. Les sessions du Corps législatif commençaient le 1er frimaire et duraient quatre mois ; durant les huit autres mois, le Gouvernement avait le droit de le convoquer extraordinairement. Les séances, aussi bien que celles du Tribunat, étaient publiques, sans toutefois que le nombre des assistants pût dépasser deux cents.

Le souvenir des immortelles discussions par lesquelles s'étaient illustrées les assemblées précédentes inquiétait singulièrement les auteurs de la Constitution de l'an VIII, qui, exclusivement dominés par le principe d'autorité, ne laissèrent à la liberté que des échappées illusoires. Aussi, craignant les tempêtes qui naissent parfois du choc de la discussion, d'où jaillissent également la vérité et la lumière, décidèrent-ils que le Corps législatif ferait la loi en statuant au scrutin secret, sans aucune discussion de la part de ses membres, sur les projets de loi débattus devant lui par les orateurs du Tribunat et du Gouvernement.

Enfin tout décret du Corps législatif devait être promulgué par le Premier Consul, le dixième jour après son émission, à moins que dans ce délai il n'y eût eu recours au Sénat conservateur pour cause d'inconstitutionnalité : ce qui ne pouvait avoir lieu contre les lois promulguées.

Comme fiche de consolation, les membres du Corps législatif se virent attribuer dix mille francs de traitement ; triste et mesquine compensation de leur position subalterne et effacée. Comme on était loin de cette Convention dont les travaux dépassent toute croyance, et qui fut tellement et si fructueusement occupée, jour et nuit, d'un bout de l'année à l'autre, qu'on peut la définir avec l'un de ses illustres historiens, M. Michelet, l'*Assemblée qui ne dormit point !* Les membres du Corps législatif eurent de plus l'avantage d'être dotés d'un uniforme en velours pendant l'hiver, et en soie pendant l'été. Il consistait en un habit fermé, bleu national, doublure de même couleur, collet et parements brodés en or, ceinture tricolore avec des franges en or, chapeau français avec des glands en or (1).

Quant à la nomination des députés au Corps législatif, sous l'empire de cette Constitution de l'an VIII, c'était, il faut le dire, le chef-d'œuvre de l'escamotage politique ; et jamais Assemblée législative ne représenta moins une nation que celle qui remplaça le Conseil des Cinq-Cents.

Tout homme né et résidant en France, âgé de vingt et un ans au moins, et s'étant fait inscrire sur le registre civique de son arrondissement communal était citoyen français, et pouvait en exercer les droits ; mais ces droits étaient restreints à bien peu de chose. Voici en quelques mots à quoi se réduisait alors l'élection : les citoyens actifs d'un arrondissement communal composaient par leurs suffrages une liste dite *de confiance* et

(1) Loi du 3 pluviôse an VIII.

contenant un nombre de noms égal au dixième du nombre des électeurs ; ces premiers élus désignaient à leur tour le dixième d'entre eux, d'où résultait une seconde liste dite départementale ; enfin les citoyens compris dans cette seconde liste désignaient également un dixième d'entre eux, et formaient ainsi une troisième liste dont les membres étaient éligibles aux fonctions publiques nationales. Dans la première étaient choisis les fonctionnaires de l'arrondissement ; dans la seconde, ceux du département. Tous les trois ans les électeurs ayant concouru à la formation de ces listes étaient appelés à pourvoir au remplacement des inscrits décédés ou absents pour toute autre cause que l'exercice d'une fonction publique.

Les listes faites dans les départements par les élections qui s'amoindrissaient à chaque degré, étaient adressées au Sénat, et leur ensemble constituait la liste nationale. C'est sur cette liste que le Sénat, dit conservateur, choisissait les membres du Corps législatif. Il n'était guère possible d'arriver à dénaturer plus complétement le système représentatif. Aussi ne pouvons-nous nous empêcher de sourire en relisant aujourd'hui ces lignes par lesquelles Boulay terminait le discours qui précède cette merveilleuse Constitution de l'an VIII : « Replaçons-nous donc, en quelque sorte, sur le terrain où se trouva l'Assemblée constituante lorsqu'après avoir détruit tous les genres de féodalité, elle proclama sur leurs ruines le grand principe de la souveraineté et de l'unité nationales ; celui de l'égalité absolue et proportionnelle des droits, et fonda ainsi la République en l'établissant sur le régime représentatif. C'est sur ces principes qu'il faut refaire la liberté (*refaire la liberté !*) et asseoir un gouvernement qui soit enfin digne de la grande nation. »

O Barnave, Chapelier, combien durent tressaillir vos ombres illustres, en voyant, d'en haut, défigurer si tristement ce grand œuvre de 1791, auquel vous aviez si glorieusement concouru !

Cependant cette Constitution n'avait pas encore atteint le degré de perfection auquel ses auteurs voulaient l'élever. Le sénatus-consulte organique du 16 thermidor an X qui la modifia si profondément, apporta de notables changements à l'organisation du Corps législatif. Le Sénat, servile exécuteur des moindres volontés de Bonaparte, désormais consul à vie, voit grandir ses pouvoirs, c'est-à-dire ceux du Premier Consul. Il peut dissoudre le Corps législatif et le Tribunat, qui doivent être renouvelés dans tous leurs membres lorsque le Sénat en a prononcé la dissolution. Quant au Gouvernement, il peut, à sa volonté, convoquer, ajourner et proroger le Corps législatif. Le système électoral fut, en ce qui concernait celui-ci, également modifié. Les colléges électoraux de département et d'arrondissement, dont les membres étaient nommés à vie durent dorénavant présenter chacun deux citoyens domiciliés dans le département, pour former la liste sur laquelle devaient être nommés les membres de la députation au Corps législatif. Encore fallait-il qu'un de ces citoyens fût pris hors du collége qui le présentait. Il fut attribué à chaque département un nombre de représentants au Corps législatif proportionné à l'importance de sa population. Les départements furent divisés en cinq séries, et les membres du Corps législatif classés dans les cinq séries. Le Corps législatif dut alors être renouvelé par série, chaque année, et les députés renouvelés dans l'année à laquelle appartenait la série où se trouvait placé le département qui les avait élus.

Il faut avouer que, si ce système brillait par l'absence de toute liberté, il n'avait point non plus la simplicité pour base. Au reste, on n'était pas encore au terme des remaniements. Le sénatus-consulte du 28 frimaire an XII décida que désormais l'ouverture de chaque session du Corps législatif se ferait par le Premier Consul, qui, après l'ouverture de la séance, recevrait le serment des nouveaux membres du Corps législatif ; que sur une présentation de candidats, nommés au scrutin secret et à la majorité absolue par le Corps législatif, le Premier Consul en désignerait chaque année le président. Les candidats présentés dans le cours de la session annuelle devaient être pris dans chacune des séries appelées à rester au Corps législatif l'année suivante. Si, à l'ouverture de la session, le président n'avait pas encore été nommé, l'Assemblée présentait à sa première séance un président pris dans la nouvelle série entrante ; et le Premier Consul choisissait entre les cinq candidats. Logé au Corps législatif, le président avait sous ses ordres la garde d'honneur ; il nommait, en cas de vacance, aux emplois du Corps législatif dont le sceau était déposé chez lui, et il recevait les messages du Gouvernement. Quatre vice-présidents, renouvelés tous les mois, remplaçaient le président en cas d'empêchement ; ils étaient élus chaque année, au scrutin secret et à la majorité absolue par le Corps législatif, qui nommait de la même manière ses quatre secrétaires. Enfin, sur douze candidats présentés par le Corps législatif, le Premier Consul désignait quatre questeurs qui avaient à leur disposition les fonds votés pour les dépenses de l'Assemblée, et délivraient les mandats de dépense.

Les attributions du Corps législatif furent aussi modifiées légèrement par le sénatus-

consulte. D'après l'art. 30, il dut se former en comité général pour délibérer sa réponse, toutes les fois que le Gouvernement lui ferait une communication ayant un autre objet que le vote de la loi. Ses délibérations se prenaient à la majorité des voix, sans nomination de commission ni de rapporteur ; elles étaient ensuite transmises au Gouvernement par une députation composée du président qui portait la parole, de deux vice-présidents, de deux questeurs et de vingt membres.

Lorsque le Corps législatif, avant de statuer, désirait quelques renseignements au sujet de la communication faite par le Gouvernement, il chargeait son président d'en faire la demande au Gouvernement, dont les orateurs portaient la réponse au Corps législatif.

Nous allons assister à de nouvelles transformations. Sous prétexte de mieux assurer la tranquillité de la République, Bonaparte avait facilement obtenu du Sénat que ses fonctions fussent prolongées de dix ans ; puis trois mois après il se faisait décerner le consulat à vie. Mais là n'était point le terme de son ambition. Toujours pour maintenir plus aisément la paix intérieure du pays, qui ne songeait guère à bouger, pour opposer une digue de plus aux factions anarchiques ; pour accroître enfin la prospérité matérielle, excellentes raisons que ne manquent jamais d'invoquer tous les sauveurs de l'ordre, Napoléon, qui n'avait, en définitive, d'autre but que celui de rétablir à son profit une puissante monarchie absolue, demanda la couronne impériale pour lui et ses descendants. Il l'obtint sans la moindre peine. Carnot seul, au sein du Tribunat, opposa un courageux *veto*. Alors apparurent des dignitaires de toutes sortes, qui, sous des dénominations usées et vieillies, commencèrent d'adorer ce qu'ils avaient cru si bien brûler aux grands jours de la Révolution.

Le sénatus-consulte du 28 floréal an XII, qui établit l'Empire, n'eut garde d'oublier le Corps législatif, qu'on n'aurait cependant pas cru susceptible d'être encore amoindri. On eut soin d'abord de modifier de nouveau les colléges électoraux, à chacun desquels on donna pour président un des Grands-Officiers de l'Empire. Comme s'ils n'offraient pas assez de garanties, on introduisit de droit dans les colléges de département les grands officiers, les commandants et les officiers de la Légion d'honneur, et les simples légionnaires dans les colléges d'arrondissement. Tous ces membres de la Légion d'honneur étaient admis sur la présentation d'un brevet qui leur était délivré à cet effet par le Grand-Électeur (1). Ce dernier personnage, qui naturellement était très-largement rétribué, avait, entre autres fonctions, celle de convoquer le Corps législatif, de présider en l'absence de l'Empereur le Sénat conservateur, quand celui-ci procédait aux nominations des membres du Corps législatif et du Tribunat, dont il présentait les députations solennelles lorsqu'elles étaient admises à l'audience de l'Empereur.

Quant au Corps législatif en lui-même, il y fut introduit de nouvelles modifications. Si ses membres perdirent encore de leur importance, ils obtinrent le bénéfice de pouvoir être réélus sans intervalle quand expirait leur mandat ; ce qui n'était pas d'un médiocre avantage, eu égard aux émoluments attachés à la position.

Désormais les projets de lois présentés au Corps législatif furent renvoyés aux trois sections du Tribunat. Les séances se distinguèrent en *séances ordinaires* et en *comités généraux*. Les membres du Corps législatif, les orateurs du Conseil d'État et les orateurs des trois sections du Tribunat composaient les séances ordinaires, tandis que les comités généraux n'étaient formés que des membres du Corps législatif. Séances ordinaires et comités généraux étaient présidés par le président du Corps législatif. En séance ordinaire, les membres du Corps législatif entendaient les orateurs du Conseil d'État et ceux des trois sections du Tribunat, et votaient sur le projet de loi ; en comité général, ils avaient l'insigne privilége de pouvoir discuter entre eux les avantages et les inconvénients du projet de loi. Mais cette discussion ne présentait pas grand inconvénient ; comme on va le voir. Le Corps législatif se formait en comité général : 1° sur l'invitation du président pour les affaires intérieures du corps ; 2° sur une demande faite au président et signée par cinquante membres présents. Dans ces deux cas, le comité général discutait en secret, à huis clos, tout comme s'il se fût agi d'affaires scandaleuses dont la publicité aurait pu être dangereuse pour la morale et les bonnes mœurs ; aussi ses discussions ne devaient-elles être ni imprimées ni divulguées. Enfin le comité général se formait encore sur la demande des orateurs du Conseil d'État, spécialement autorisés à cet effet ; dans ce cas, le comité général devenait public ; mais aucune délibération ne pouvait y être prise ; elle était ajournée au lendemain en séance ordinaire, lorsque la discussion en comité général était formée. Au jour fixé pour voter sur un projet de loi, le Corps législatif entendait le résumé fait par les orateurs du Conseil d'État ; et, comme il s'agissait de faire vite, la délibération d'un projet de loi ne pouvait, dans aucun cas, être différée de plus de trois jours

(1) *V.* ce mot, au t. IV. du SUPPLÉMENT. col. 698 et 699.

au delà de celui auquel avait été arrêtée la clôture de la discussion. Toute espèce de commission était supprimée, excepté lorsqu'il y avait quelque dénonciation de hauts fonctionnaires à faire, ce qui n'est jamais arrivé, je crois; les sections du Tribunat y suppléaient.

Le Tribunat ayant été supprimé par le sénatus-consulte du 19 août 1807, le Corps législatif, nouveau Protée, subit encore une dernière modification. Les sections du Tribunat furent remplacées par trois commissions du Corps législatif, sous le titre de *commission de législation civile et criminelle*, *commission d'administration intérieure* et *commission des finances*. Ces commissions, composées de sept membres, avec chacune un président nommé par l'Empereur, étaient entendues au sein du Corps législatif, lorsqu'elles se trouvaient être du même avis que les conseillers d'État et après que l'orateur du Conseil d'État avait exposé les motifs de la loi. Il fut décidé par ce même sénatus-consulte que nul ne pourrait être nommé membre du Corps législatif avant d'avoir atteint l'âge de quarante ans.

On peut dire en somme, sans être suspect d'injustice envers ce Corps législatif, qu'il réalisait parfaitement ce type d'assemblée qu'on peut appeler, suivant l'expression de Cicéron : *elinguis curia* (1).

Aujourd'hui que, l'histoire à la main, on peut discuter froidement les avantages qui ont été pour la France le résultat de cette glorieuse époque qu'on appelle le Consulat et l'Empire, il est plus que permis de révoquer en doute les immenses bienfaits d'une constitution qui, ainsi que nous l'avons dit et prouvé, donna à nos pères le spectacle de la parodie la plus complète du système représentatif. Il est certain qu'il eût mieux valu pour la nation, comme pour le chef qu'elle s'était laissé donner, posséder un corps de représentants indépendants et composé d'hommes qui eussent eu le droit de faire entendre des paroles de vérité, d'enrayer un pouvoir épouvantablement exagéré, et qui fussent peut-être parvenus à arrêter sur la pente fatale, qu'il descendit si rapidement, le grand capitaine que son insatiable ambition jeta hors des voies de la sagesse, de la justice et de la légalité.

Mais comment se plaindre alors d'un pareil régime auprès d'un Maître qui pouvait répondre par Marengo, Austerlitz et Wagram, réponse si concluante pour la majorité de nos concitoyens! et le moyen de douter de l'excellence d'une institution qui faisait de si doux loisirs et si dorés à la fois à tous les membres du Sénat, du Conseil d'État, du Tribunat et du Corps législatif. Assurément ce doute ne pouvait exister que chez quelques mauvais esprits et dans quelques cerveaux creux qu'on s'imaginait écraser à jamais en leur jetant à la face, glorieuse insulte! le nom d'*idéologues*.

Quand la Providence eut permis que la France fût envahie par l'Europe coalisée, les membres du Corps législatif impérial, qui, durant si longtemps, avaient pensé que tout était pour le mieux dans le meilleur des Empires possibles, considérant un peu tard que le Souverain avait violé le pacte constitutionnel, et s'associant à l'acte du Sénat, devenu peu *conservateur*, proclamèrent la déchéance de Napoléon Bonaparte et des membres de sa famille. Aussi, lorsque l'Empereur eut reconquis son trône, ne songea-t-il point à réorganiser sur les anciennes bases un Corps législatif dont la fidélité avait été si peu à l'épreuve de la mauvaise fortune. « Décidé, dit-il dans son préambule de l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire, à accroître la prospérité de la France par l'affermissement de la liberté publique, » il institua, sous le nom de *Chambre des Représentants*, un nouveau Corps législatif, auquel il accorda une organisation un peu plus indépendante et plus libérale, mais bien peu; et il croyait beaucoup faire pour la liberté, tant sa nature personnelle et impérieuse en était la vivante antithèse. Cette Chambre des représentants n'eut, comme on sait, qu'une très-courte existence (1).

(1) V. au t. III du SUPPLÉMENT, col. 800, not. 5.

(1) Nous croyons devoir reproduire ici quelques vues de Napoléon sur le meilleur mode de recrutement et sur les attributions du Corps législatif, tel qu'il le concevait.

E. C.

« Je veux qu'on me fasse un Corps législatif qui n'exige rien de moi; il ne faut pas toutefois le rendre plus faible qu'il l'est maintenant, car il ne pourrait me servir.

« Le Corps législatif doit être composé d'individus qui, après leur temps expiré, puissent vivre de leur fortune sans qu'on leur donne une place. Il y a maintenant, chaque année, soixante législateurs sortants dont on ne sait que faire; ceux qui ne sont point placés vont porter leur bouderie dans leurs départements.

« Je voudrais des propriétaires âgés, mariés en quelque sorte à l'État par leur famille ou leur profession, attachés par quelque lien à la chose publique. Ces hommes viendraient toutes les années à Paris, parleraient à l'Empereur, dans son cercle, et seraient contents de cette petite portion de gloriole jetée dans la monotonie de leur vie.

« Il convient que les fonctionnaires publics, autres que les comptables, puissent être membres du Corps législatif : on ne saurait, pour le bien d'une nation, rendre le Corps législatif trop maniable, parce que s'il est assez fort pour vouloir dominer, il serait détruit par le Gouvernement, ou le détruirait.

« Au Corps législatif, les trois cents font sans parler. Trois cents hommes qui ne parlent jamais pré-

Nous ne parlerons ici que pour mémoire des Corps législatifs connus sous les noms de Chambre des Députés (1815-1848), Assemblée constituante et Assemblée législative (1848-1851).

La chambre des Députés, sous le gouvernement de la Restauration et sous celui de Louis-Philippe, était nommée par des électeurs payant un certain cens, qui ne pouvaient choisir leurs mandataires que parmi les citoyens imposés à raison de 1,000 francs au moins, sous le premier, et de 500 francs, sous le second. Mais il lui fut accordé alors une part d'initiative, et l'on ne pensa plus que les bonnes lois ne pussent être imaginées et proposées que par le pouvoir exécutif.

Le Corps législatif institué par la Constitution de 1848, sous le nom d'Assemblée nationale législative, reposait sur des bases beaucoup plus larges, et beaucoup plus équitables, on ne peut le nier. Sous certaines conditions de domicile, tous les citoyens pouvaient, en toute liberté de conscience et d'action, élire directement leurs représentants, et choisir, non le plus riche, mais le plus capable. Les tiraillements inévitables à tout gouvernement qui se fonde, et qui se fonde dans l'intérêt général, uniquement appuyé sur la force morale et la légalité, n'effrayèrent point les hommes en qui battait un cœur véritablement patriotique. Ceux-ci, en effet, espérèrent qu'à la longue tout malentendu cesserait; que les nuances d'opinions s'effaceraient; que la commune patrie rallierait tous les cœurs, et que la France verrait enfin fonctionner utilement, dans le calme et la majesté de sa force, un Corps législatif digne de la grande nation qu'il était chargé de représenter.

Les choses en étaient là au moment du coup d'État du 2 décembre 1851.

Ici nous sortons du domaine de l'histoire. Nous craindrions de nous tromper en nous livrant à quelques appréciations sur l'état de choses présent; en conséquence nous nous bornerons à exposer, d'après la nouvelle Constitution elle-même, ce qu'est actuellement le Corps législatif, dans son esprit et dans sa forme.

Il est élu directement par le suffrage universel, et au scrutin secret, pour six années. Il y a un député à raison de trente-cinq mille électeurs à peu près. Chacun est libre de s'offrir aux suffrages de ses concitoyens; mais le Gouvernement pose de son côté des candidatures, *résolument soutenues*, dit la circulaire de M. Billault, en date du 31 mai 1857. Une fois nommé, le Corps législatif, à sa première session, prête serment de fidélité à l'Empereur. Les candidats eux-mêmes sont astreints aujourd'hui à la formule du serment, en vertu d'un sénatus-consulte rendu à la suite des démissions pour refus de serment envoyées par quelques-uns des députés issus des élections du mois de juin 1857.

Comme le Corps législatif du premier Empire, le Corps législatif actuel est dépouillé de toute espèce d'initiative. Il ne peut que discuter et voter l'impôt et les projets de loi qui sont soutenus devant lui par les orateurs du Conseil d'État. Tout amendement adopté par une commission chargée d'examiner un projet de loi est renvoyé sans discussion au Conseil d'État; et, s'il n'est pas accepté par celui-ci, il ne peut être soumis à la délibération du Corps législatif.

La tribune, qui avait jeté un si vif éclat sous les dernières assemblées, est supprimée. Les députés peuvent seulement présenter des observations de leur place, seul rapport que le Corps législatif ait avec les chambres anglaises.

Il est de plus absolument interdit aux journaux de faire librement le compte rendu des séances qui doit édifier la Nation sur le mérite de ses mandataires; une publication officielle, rédigée par les soins du président, est seule permise. Le compte rendu des séances du Corps législatif ne consiste donc que dans la reproduction d'une sorte de procès-verbal dressé à l'issue de chaque séance; et toute contravention à l'article 42 de la Constitution, qui n'autorise que la publication officielle des séances du Corps législatif, est punie d'une amende de mille à cinq mille francs (1).

Les séances sont publiques; mais, sur la demande de cinq de ses membres, il peut se former en comité secret. Les sessions ordinaires sont de trois mois. L'Empereur a le droit d'ajourner, de proroger et de dissoudre le Corps législatif, à la condition toutefois, dans ce dernier cas, d'en convoquer un nouveau dans le délai de six mois. C'est également l'Empereur qui nomme pour un an le pré-

tent au ridicule. Il eût suffi que le Corps législatif eût nommé, au commencement de chaque session, trente orateurs pour examiner et discuter les lois.

« Le Corps législatif est le gardien du domaine public; sa mission est de consentir l'impôt. S'il s'oppose à des lois d'un intérêt purement local, on le laissera faire; mais si une Opposition se formait dans son sein, qui fût capable d'arrêter la marche du Gouvernement, j'aurais recours au Sénat pour le proroger, ou le changer, ou le casser. J'en appellerais, au besoin, à la Nation, qui est derrière tout cela. On en parlera diversement; mais peu m'importe : je sais que la bouderie est le caractère national depuis les Gaulois. » (NAPOLÉON, *Ses opinions et jugements sur les hommes et sur les choses*, recueillis par ordre alphabétique, avec une Introduction et des notes, par M. Damas-Hinard. Paris, 1838; t. 1er, pages 309, 310 et 311.)

(1) Décret organique sur la presse, 17 février 1852.

sident et les vice-présidents, lesquels doivent être choisis parmi les députés. Quant aux ministres, qui ne sont plus chargés de défendre les projets de loi du Gouvernement, ils ne peuvent faire partie du Corps législatif. Il lui est défendu de recevoir aucune pétition.

Les quatre plus jeunes membres du Corps législatif remplissent, pendant toute la durée de la session, les fonctions de secrétaires. Le travail intérieur est partagé entre sept bureaux dans lesquels sont classés, par la voie du sort, tous les membres du Corps législatif. Deux questeurs, à chacun desquels est attribué un traitement de dix mille francs, sont chargés d'assister le président qui, magnifiquement logé aux frais de l'État et doté d'une indemnité annuelle de cent mille francs, a, de plus, droit au titre d'*Excellence*. L'indemnité des simples députés est de deux mille cinq cents francs par mois.

Sous un gouvernement où l'uniforme joue un grand rôle, on a décrété pour le Corps législatif un costume à peu près analogue à celui que portaient les membres de l'ancien Corps législatif impérial; le drap a seulement remplacé le velours et la soie; et les broderies sont entremêlées d'or et d'argent; c'est également le chapeau à la française en feutre, mais les glands ont disparu; en revanche, il est orné de plumes noires et d'une ganse de velours, brodée aussi en or et en argent; enfin, si les députés n'ont plus la ceinture tricolore, ils portent une épée à poignée en nacre et cuivre doré avec un aigle en relief sur la coquille.

Le Corps législatif ne se réunit pas à époque fixe; il est, chaque année, convoqué par un décret spécial de l'Empereur, contre-signé par le ministre d'État. Dans l'ordre des préséances, il a le pas sur le Conseil d'État, et vient immédiatement après le Sénat. Assurément il peut être composé d'hommes fort honorables, fort distingués et fort instruits; mais, au sortir de l'une de ses séances, Cinéas ne se fût peut-être pas écrié : Il m'a semblé voir une assemblée de rois! ERNEST HAMEL.

FIN DU TOME SEPTIÈME.

TABLE DES ARTICLES

CONTENUS DANS LE SEPTIÈME VOLUME DE SUPPLÉMENT

col.

JAQUIER (*Botanique*), par M. P. Duchartre. 1
JARNAC (COUP DE), par M. Frédéric Lock 4
JARNAC (COMBAT DE), par le même.... 7
JARRETIÈRE (ORDRE DE LA). 9
JASON (*Mythologie*), par M. Alfred Maury, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. 13
JAVA (*Géographie*), par M. Amédée Tardieu, sous-bibliothécaire de l'Institut. . 16
JEAN-D'ACRE (SIÉGES DE SAINT-). . . . 59
JÉHU (COMPAGNIES DE) (*Histoire de la Révolution française*), par M. Édouard Carteron. 68
JEMMAPES (BATAILLE DE), par le même 90
JEÛNE (*Médecine*), par M. le docteur V. Racle. 104
JONQUE (*Marine*), par M. C. Maurence. 127
JOUBARBE (*Botanique*), par M. P. Duchartre. 129
JOURNALISME, par M. Eugène Hatin. 130
JOURS (GRANDS-) (*Histoire* et *Jurisprudence*), par M. Jules de Peyssonnel. . . 163
JUBÉ (*Architecture*), par M. Jules Quicherat, professeur à l'École des Chartes. 168
JUBILÉ (*Théologie*), par M. l'abbé Guettée. 171
JUIF ERRANT. 172
JUILLET 1789 (JOURNÉES DE), par M. Édouard Carteron. 176
JUILLET 1791 (JOURNÉE DU 17) *Voy.* MASSACRE DU CHAMP DE MARS. . . . . .
JUILLET 1830 (JOURNÉES DE), par M. Jules La Beaume. 215
JUILLET 1830 (MONARCHIE DE) par M. F. Lock. 241
JUIN 1789 (JOURNÉE DU 20). *Voy.* SERMENT DU JEU DE PAUME. . . . . .
JUIN 1792 (JOURNÉE DU 20). *Voy.* l'article LÉGISLATIVE. . . . . .
JUIN 1832 (JOURNÉES DES 5 et 6), par M. F. Rittiez. 284
JUIN 1848 (JOURNÉES DE), par M. Stark. 297
JUJUBIER (*Botanique*), par M. P. Duchartre. 348
JULIA CÆSAREA, par M. Jules Duval. . 350
JULIENNE (*Botanique*), par M. P. Duchartre. 352
JULIENNE (PÉRIODE) (*Chronologie*), par M. Ch. Caillet. 354

JUNON (*Mythologie*), par M. Alfred Maury. 358
JUNQUÉRA (BATAILLE DE LA), par M. C. Maurence. 362
JUPITER (*Mythologie*), par M. Alfred Maury. 363

K.

KABILES, par M. Jules Duval. 369
KÆMPFÉRIE (*Botanique*), par M. P. Duchartre. 381
KAIROUAN par M. Jules Duval. 383
KALENDES, par M. F. Dehèque. 384
KALMIE (*Botanique*), par M. P. Duchartre. 386
KANDAHAR (*Géographie*), par M. Amédée Tardieu. 387
KARS (*Géographie*) par M. Chopin. . . 401
KAZAN (*Géographie* et *Histoire*), par le même. 405
KÉLAT (*Géographie*), par M. Amédée Tardieu. 409
KENTUCKY (*Géographie* et *Histoire*), par M. A. Rabutaux. 432
KERMÈS (*Technologie*). 443
KERMESSES (*Mœurs* et *Usages*), par M. A. Rabutaux. 444
KERRIE (*Botanique*), par M. P. Duchartre. 471
KETMIE (*Botanique*), par le même. . . 472
KHALIFES, par M. Jules Duval. 474
KHAREDJITES, ou KHOUAREDJITES, par le même. 484
KHIVA (*Géographie*), par M. Amédée Tardieu. 485
KHOUAN (*Histoire musulmane*), par M. Jules Duval. 516
KIAKHTA (*Géographie commerciale*) . . 525
KIERSY-SUR-OISE (CAPITULAIRE DE) (*Histoire de France*), par M. A. Rabutaux. 525
KIRSCHWASSER. 532
KLEPHTES ou KLEFTES (*Histoire de la Grèce moderne*), par M. C. Maurence. 533
KŒLREUTÉRIE (*Botanique*), par M. P. Duchartre. 540
KŒNIGSBERG (*Géographie*), par M. Alex. Blanchet. 542

col.

KOLÉA (*Géographie et Histoire*), par M. Jules Duval. 542
KOLLO (*Géographie*), par le même. . . 544
KORDOFAN (*Géographie*), par le même *ibid.*
KORÉICHITES (*Histoire musulmane*), par le même. 547
KOULOUGLIS (*Histoire* et *Ethnographie*), par le même. 551
KOUSKOUSSOU (*Économie domestique*), par le même. 553
KOUSSO (*Thérapeutique*), par M. le docteur V. Racle. 555

L.
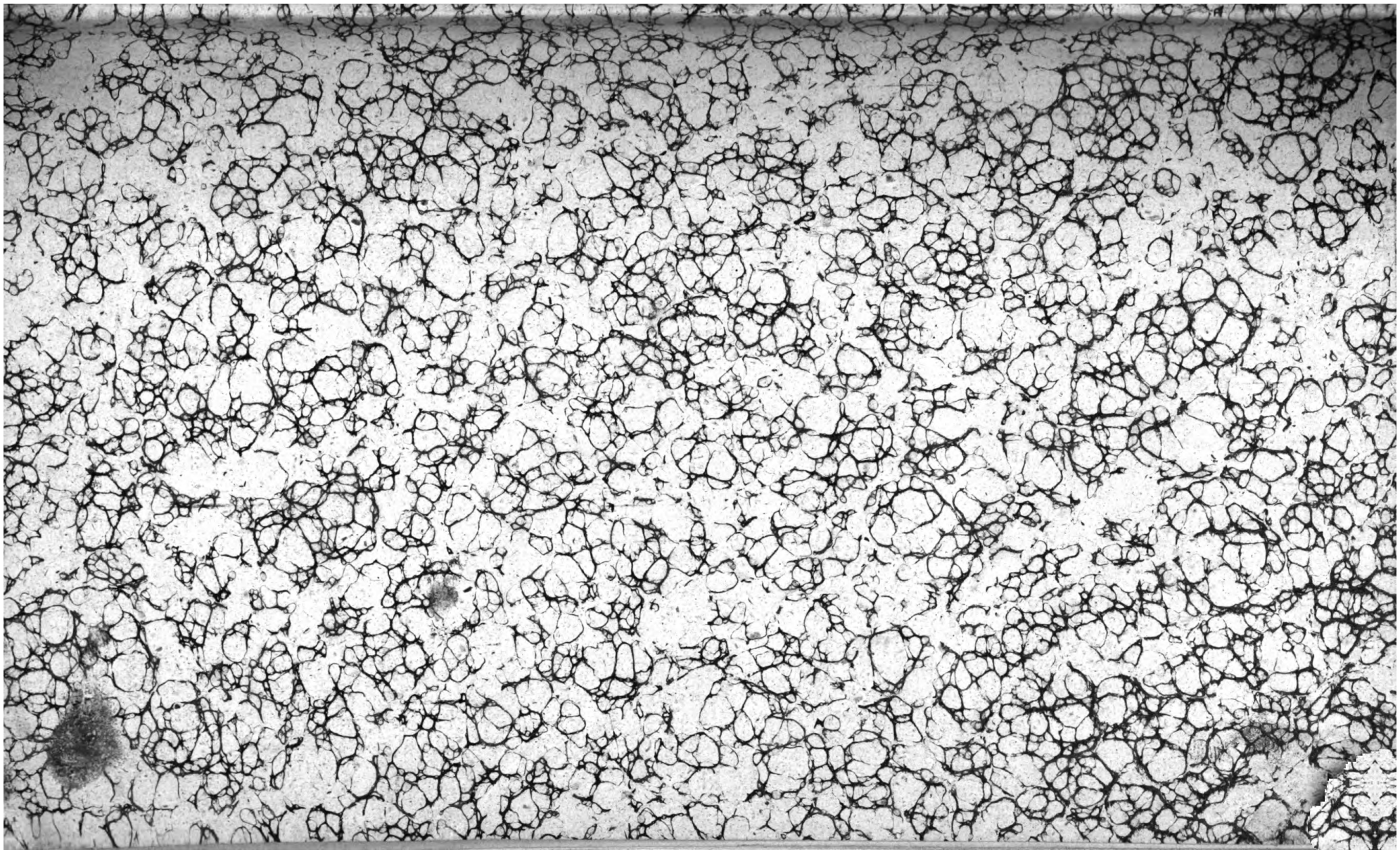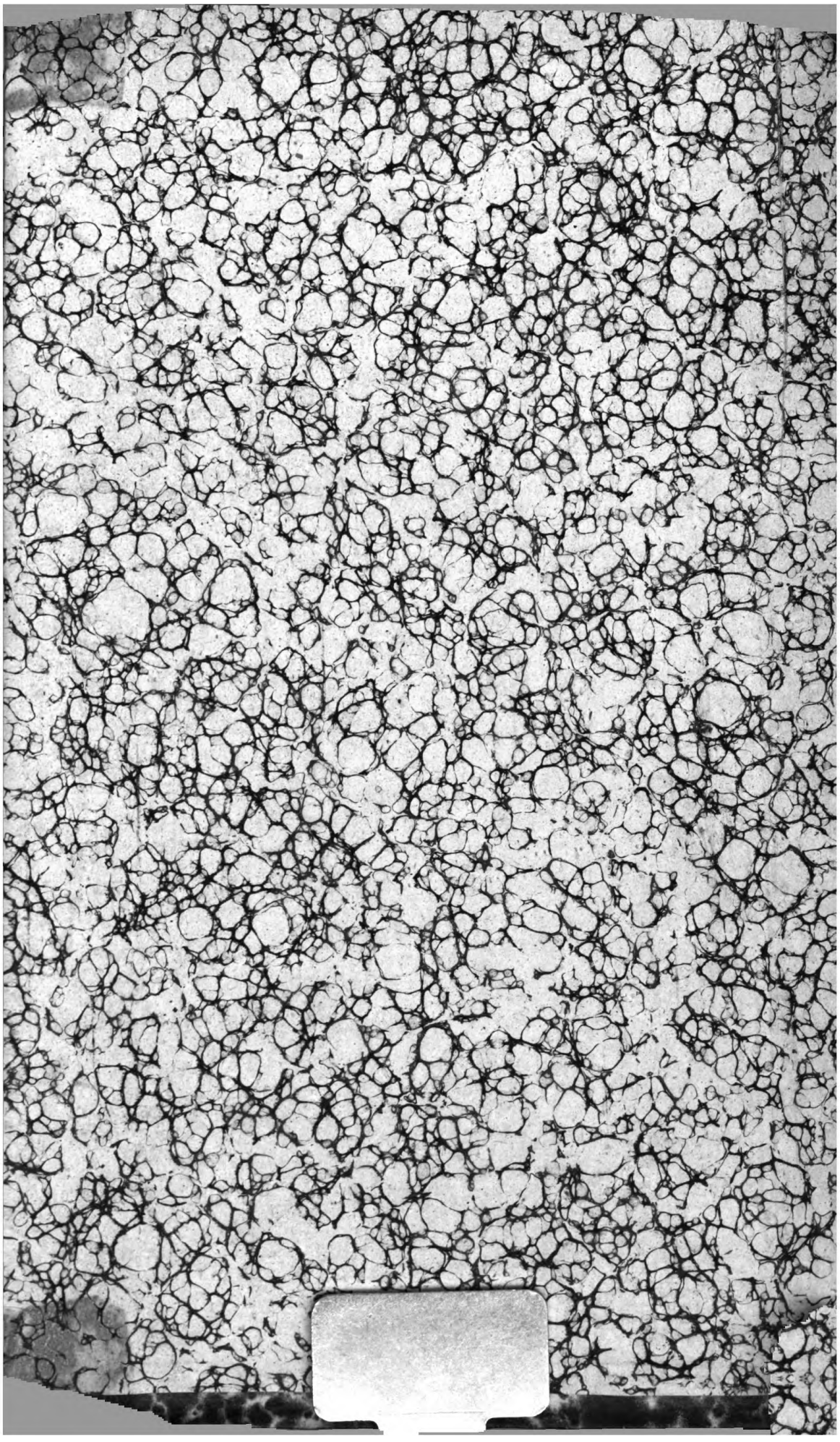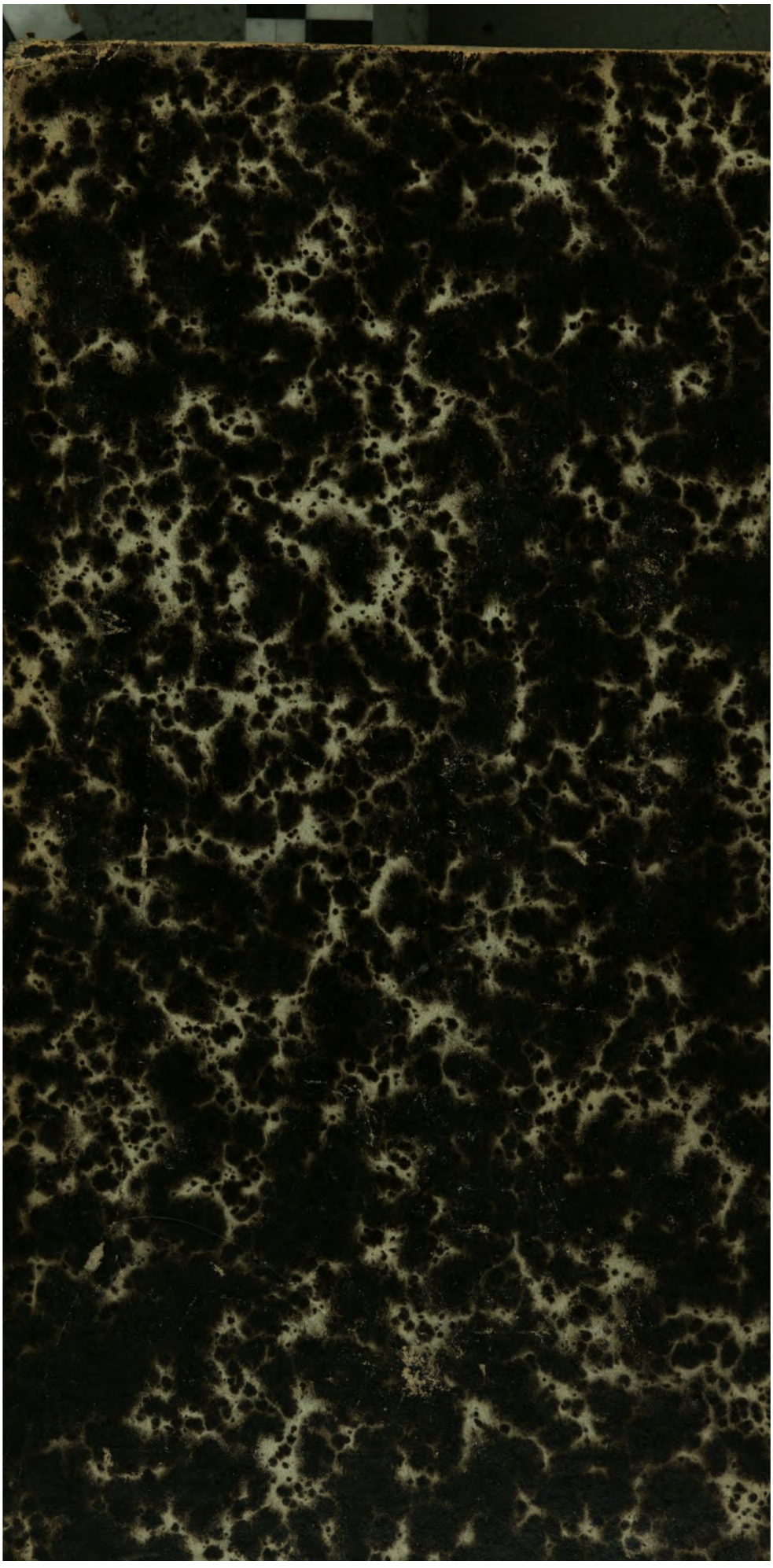
LABARUM, par M. Alfred Maury. 559
LABORATOIRE DE CHIMIE, par M. Ch. Caillet. . . . . *ibid.*
LABOUR (*Agriculture*), par M. Ch. Lœuilliet, professeur à l'École impériale d'Agriculture de La Saulsaie. 573
LABYRINTHE (*Archéologie*), par M. Alfred Maury. 611
LAC RÉGILLE (*Histoire romaine*), par M. Alexandre Blanchet. 613
LACONIE (*Géographie*), par M. Amédée Tardieu. 616
LACONISME, par M. A. Blanchet. 621
LADA (BATAILLE DE) (*Histoire grecque*), par M. Édouard Carteron. 623
LADRERIE (*Assistance publique*), par M. A. Blanchet. 635
LÆSTRYGONS (*Géographie ancienne*), par M. Amédée Tardieu. 646
LAGÉNAIRE (*Botanique*), par M. P. Duchartre. 649
LAGHOUAT, par M. Jules Duval. 650
LAI (*Histoire littéraire*), par M. A. Blanchet. 654
LAICHE (*Botanique*), par M. P. Duchartre. 660
LAITON (*Technologie*). 661
LALLA-MAGHRNIA, par M. Jules Duval. 670
LAITUE (*Botanique*), par M. P. Duchartre. 686
LAMA (*Histoire des Religions*), par M. Émile Lamé. 672
LAMBÈSE (*Archéologie* et *Géographie*). col.
par M. Léon Renier, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. 679
LAMIA, GUERRE LAMIAQUE (*Histoire grecque*), par M. Édouard Carteron. . . . 687
LAMIE (*Mythologie grecque*), par le même. 703
LAMPE DE SURETÉ. 707
LANSQUENETS (*Histoire militaire*), par M. A. Blanchet. 711
LAQUES. 712
LARDIZABALÉES (*Botanique*), par M. P. Duchartre. 713
LARES (*Mythologie romaine*), par M. Alfred Maury. 715
LARYNX (*Pathologie*), par M. le docteur V. Racle. 717
LATANIER (*Botanique*), par M. P. Duchartre. 720
LATICLAVE (*Archéologie romaine*), par M. A. Blanchet. 721
LATIUM (*Géographie ancienne*), par M. Amédée Tardieu. 723
LATOMIES (*Histoire ancienne*), par M. Édouard Carteron. 732
LATONE (*Mythologie grecque*), par M. Alfred Maury. 736
LAURIER (*Botanique*), par M. P. Duchartre. 738
LAUSANNE. 740
LAVAL (SEIGNEURIE ET COMTÉ DE). . . . 743
LAVANDE (*Botanique*), par M. P. Duchartre. 745
LAWFELD (BATAILLE DE) par M. J. Caillet, docteur ès lettres. 746
LAYETIER-EMBALLEUR, par M. F. Rittiez. 752
LAZARONI, par M. A. Blanchet. 755
LAZZI, par le même. 759
LECTISTERNE (*Archéologie romaine*), par le même. 761
LÉGENDE, par le même. 763
LÉGION (*Histoire romaine*) *Voy.* ROME, au SUPPLÉMENT. . . . . .
LÉGION D'HONNEUR (ORDRE DE LA), par M. G. de Villepin. 773
LÉGISLATIF (CORPS-) par M. Ernest Hamel, avocat à la Cour Impériale de Paris. 785